PRÉFET DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Contributions et observations du public

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
Sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse

Contributions du 27/10/2025 au 26/11/2025

Nombre d'avis déposés : 3766

Jean-Luc - Pessac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 00:05:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Environnement
Contribution :
Consultation illegale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GASSIOT Evelyne - Saint-Médard-d'Eyrans

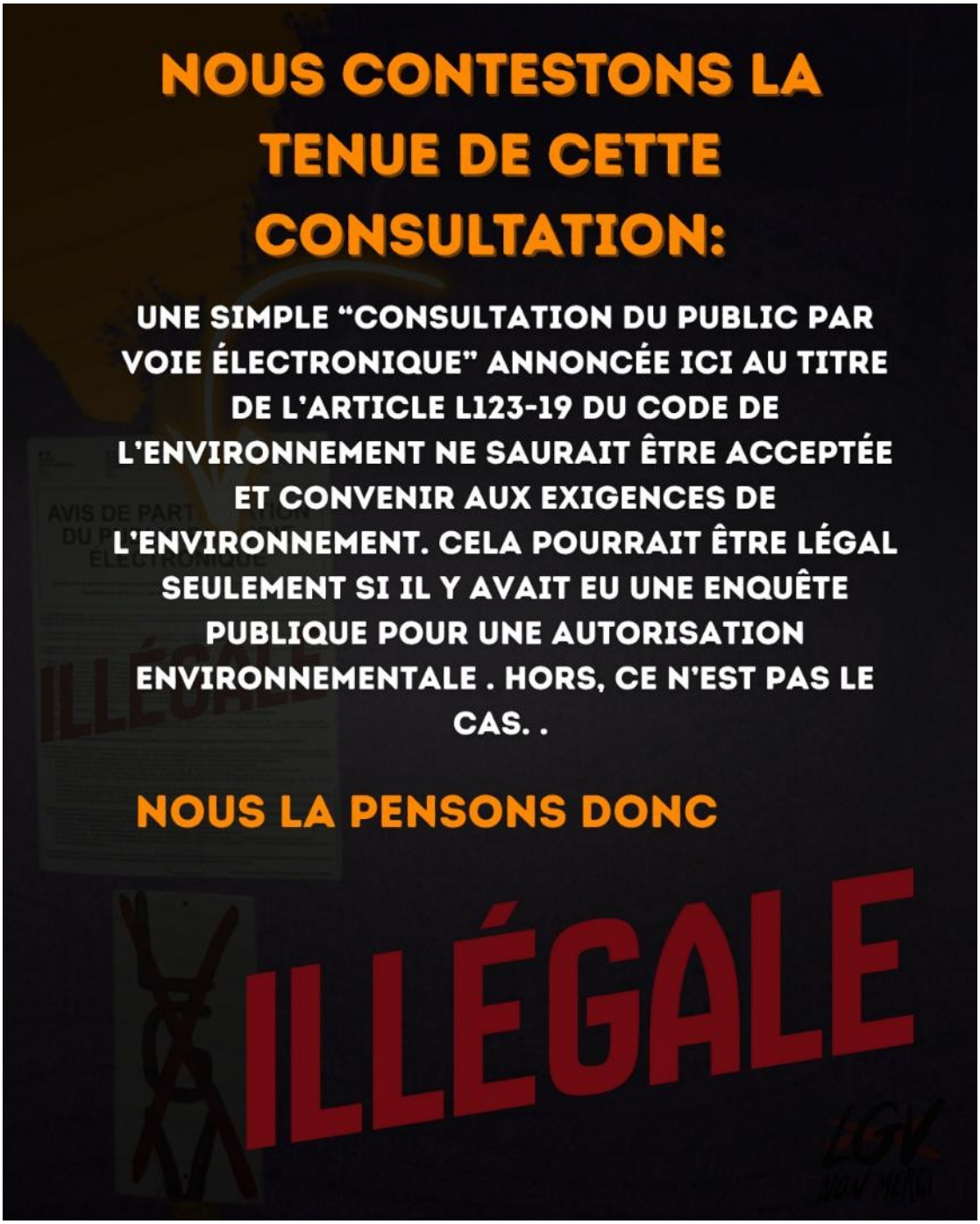
Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 00:15:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Illégalité du processus
Contribution :
La procédure retenue est contraire au cadre juridique applicable.La DAE1 constitue une première demande d'autorisation environnementale portant sur des travaux affectant gravement l'environnement (défrichements, sondages, débroussaillages sur plus de 1 000 hectares).Dans ce cas, une enquête publique est expressément obligatoire (articles L.123-1 et L.181-10 du Code de l'environnement).La mise en œuvre d'une PPVE à la place constitue donc une violation manifeste de la loi et une atteinte au droit constitutionnel de toute personne de participer aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement (art. 7 – Charte de l'environnement).
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean-Luc - Pessac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 00:19:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Environnement
Contribution :
Consultation illegale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Saar Zon - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 00:37:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : légalité de la procedure
Contribution :
Cette consultation est illégale et donc nulle. Veuillez la mettre hors ligne immédiatement.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (signal-2025-10-26-22-06-10-603-1.png)



Jean-Luc - Pessac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 07:10:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Environnement
Contribution :
Consultation non legale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Audrey Denis

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 07:11:11
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Cette consultation est illégale. C'est une honte d'en avoir pleinement conscience et de ne pas se gêner de la lancer sans l'avoir régularisée avant. Arrêtez là cette action illégale et régulariser vite les choses.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Arthur GUILLARD

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 07:45:34
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Ppve
Contribution :
Cette consultation est illégale ! Les données sont trop anciennes pour pouvoir être prises en compte. Nous ne voulons pas de ce projet. Il ne répond pas à de réels besoins des populations. Nous avons besoin de préserver nos zones naturelles pas de les artificialiser encore plus.Arthur Guillard06.17.05******
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Daniel.Jagline

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 08:08:11
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Contestation forme de l'enquête numérique.
Contribution :
BonjourJe partage l'analyse et la critique faite par les collectifs et associations qui se sont adressées aux préfets des régions concernées.Je soutien leur demande d'ajournement de cette enquête publique.RespectueusementDaniel JaglineEnvoyé avec un e-mail sécurisé Proton Mail.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean-Luc - Pessac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 08:16:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Environnement
Contribution :
Consultation illegale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Fred

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 08:34:58
Lieu de dépôt : Par email
Objet : CONSULTATION ILLEGALE
Contribution :
Cette consultation est illégale !!Yahoo Mail : Recherchez, organisez, maîtrisez
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean Pierre LACROIX

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 08:43:10
Lieu de dépôt : Par email
Objet : avis riverain de Cadaujac
Contribution :
**********33140 CadaujacCette procédure est illégale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Caroline Juen

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:03:03
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Contre
Contribution :
BonjourJe suis contre ce projet qui est fait à la va vite. Le conseil national de la protection de la nature est défavorable à ce projet, vos évaluations sur l impact écologique sont insuffisantes, la consultation par voie numérique est illégale. Vous voulez passer en force malgré les oppositions des habitants des zones concernées. Nous ne voulons pas de la destruction de notre environnement. De plus nous payons via les impôts locaux ce projet alors que nous y sommes opposés et qu il ne nous sera d aucune utilité. C est encore une gabegie d argent public.Caroline JUEN
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Simon - La Brède

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:16:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Test
Contribution :
Test
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BRUN Joël - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:17:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AFSB environnement
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUHADIBA Souâd - Léognan

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:17:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ILLEGALITE DE LA PROCEDURE - Demande de suspension
Contribution :
Le recours à une PPVE pour le présent projet n'est pas conforme au droit en vigueur. Les travaux envisagés, par leur ampleur et leurs effets sur les milieux naturels (défrichements, débroussaillages, sondages sur plus de 1000 ha) - relèvent de la catégorie des opérations susceptibles d'avoir une

incidence notable sur l'environnement au sens du Code de l'environnement. En vertu de ses articles L.123-1 et L.181-10, une enquête publique est de ce fait obligatoire. Le choix d'une PPVE à la place constitue une violation manifeste de la loi et réduit la participation du public à une simple formalité électronique en contradiction avec le droit constitutionnel garanti par l'article 7 de la Charte de l'environnement : La présente procédure de PPVE porte atteinte au principe de légalité et au droit à une information complète et loyale du public. En conséquence, elle doit être immédiatement suspendue et remplacée par une enquête publique régulière.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

sylvain - Préchac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:17:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illégale
Contribution :
bonjour, cette consultation est une mascarade, pas de comissaire enquéteur, un affichage rare et au milieu des bois, un dossier indigeste de 25000 pages avec des résumés orientés... Tout est fait pour décourager les citoyens de comprendre les enjeux de ce projet du moyen age. Je suis contre l'autorisation environnementale qui sous couvett d'investigation préalable va déjà balafrer notre région.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CHONE JEANNE - Pujols-sur-Ciron

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:18:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution
Contribution :
Contribution illegale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Florian - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:20:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Impossible de lire
Contribution :
Il y a 163 fichiers tagué 1 heure ou plus ce qui fait presque 7 jours de lecture sans interruption...En lisant 8 heures par jour, ça fait 20 jours de lectures.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (NON-LGV (3).png)



Gassiot Didier - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:27:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ajournement
Contribution :
Une consultation par simple dépôt de documents sur un site web, sans débat public, sans commissaire enquêteur, sans accès simplifié aux dossiers sur les territoires concernés, ne permet aucun contrôle citoyen effectif.L'épaisseur du dossier démontre de forts enjeux environnementaux alors que vous optez pour une consultation démocratique au rabais.Une démocratie silencieuse n’est pas une démocratie participative.Nous demandons l'ajournement immédiat de cette procédure
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Brugere jean pierre - Mauléon-d'Armagnac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:27:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : contribution illegale
Contribution :
Scandale environnemental !!! consultation illegale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Magali - Rochefort

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:28:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:28:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bernadette - Isle-Saint-Georges

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:31:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illégale
Contribution :
consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

puissant muriel - Beautiran

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:32:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV BORDEAUX TOULOUSE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

TEISSEIRE DENIS - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:37:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ELECTRONIQUE ILLEGALE
Contribution :
CONSULTATION ELECTRONIQUE ILLEGALEIl résulte des articles ci-dessous que la consultation électronique du public n'est possible qu'à condition que la première autorisation environnementale ait fait l'objet d'une enquête publique avec commission d'enquête, comme prévue par l'article L181-10-1L'article L123–19 : Cet article vise la consultation électronique du public « I- La participation du

public s’effectue par voie électronique. Elle est applicable 1°aux projets qui font l’objet d’une évaluation environnementale et qui sont exemptés d’enquête publique en application du 1°du I de l’article L123–2 »L’article L123-2 Cet article n’exempt d’enquête publique que les projets ayant fait l’objet d’une 1ère autorisation environnementale (comme c’est le cas ici pour les lignes nouvelles) accompagné d’une enquête publique avec commission d’enquête« I- Font l’objet d’une enquête publique soumise aux prescriptions du présent chapitre préalablement à leur autorisation, leur approbation ou leur adoption : 1° les projets de travaux, d’ouvrages ou d’aménagements exécutés par des personnes publiques ou privées, devant comporter une évaluation environnementale en application de l’article L122–1 à l’exception : - des projets auxquels s’applique au titre de la première autorisation mentionnée au III de l’article L122-1-1, la consultation du public prévu à l’article L181–10–1 »L’article L122-1-1 Cet article vise l’étude d’impact dans le cadre de l’évaluation environnementale :« III- L’évaluation environnementale est un processus constitué de l’élaboration par le maître d’ouvrage d’un rapport d’évaluation des incidences sur l’environnement, dénommé ci-après « étude d’impact », de la réalisation des consultations prévues à la présente section, ainsi que de l’examen, par l’autorité compétente pour autoriser le projet, de l’ensemble des informations présentées dans l’étude d’impact et reçues dans le cadre des consultations effectuées et du maître d’ouvrage.L’évaluation environnementale permet de décrire et d’apprécier de manière appropriée, en fonction de chaque cas particulier, les incidences notables directes et indirectes d’un projet sur les facteurs suivants… »L’article L181–10–1 Cet article vise l’organisation de l’enquête publique avec commission d’enquête dans le « Chapitre unique : autorisation environnementale »
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sarah - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:38:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation contribution
Contribution :
Ce projet n'a aucun sens écologique ! Tout est un scandale de A à Z.C'est tout bonnement incompréhensible. Le ratio utilité/dommages est affolant et aucun expert ne pourra dire le contraire sans mentir.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nicole - Préchac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:38:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : manÅ"uvre illégitime
Contribution :
Cette consultation est illégale !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Damien - Barie

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:39:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Thibault - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:41:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable
Contribution :
Je suis favorable à la demande d'autorisation environnementale nécessaire pour mener à bien cette LGV.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sandrine - Roaillan

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:42:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV NON MERCI
Contribution :
Cette consultation est illégale ! PERSONNE NE VEUT DE ce projet en SUD GIRONDE.La forêt ancesetrale du Ciron doit être protégée... Mais aussi le Ciron en lui même, les déviation de ce dernier et les constructions de ponts prévues sont une abération pour la faune la flore et la vitivculture
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Duval Violaine - Béguey

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:42:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet
Contribution :
Cette catastrophe environnementale ne profitera à personne si ce n'est aux parisiens comme d'habitude ! Nous payons pour une ligne qui ne prendrons jamais et qui détruit notre écosystème. C'est honteux !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Emmanuel - Reims

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:45:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Totalement favorable
Contribution :
Entièrement d'accord pour cette ligne TGV.Gain de temps.Moins de voiture sur les routes.Confort.Travail pour les entreprises réalisant le chantier.Augmentation de l'activité des entreprises sur Bordeaux et Toulouse Pas d'inconvénients majeurs.Plus écologique que la voiture.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Kolenc Françoise - Pujols-sur-Ciron

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:45:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE LGV Bdx Toulouse
Contribution :
Votre demande de participation est une mascarade et un déni de démocratie, illégale et inégalitaire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Vignial Nicole - Beautiran

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:47:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:47:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable
Contribution :
J'émets un avis favorable à la demande d'autorisation environnentale, l'intérêt général l'emportant largement sur les inconvénients inhérents à ce type de projet. La mise en service de la LGV, en attente du tronçon Toulouse Marseille, rendra attractive l'utilisation de la voie ferrée pour réaliser la diagonale Bordeaux Marseille et génèrera une réduction significative d'émission de gaz à effet de serre.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Caroline - Langon

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:53:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Observations critiques et opposition à la demande d'autorisation environnementale (DAE) pour les investigations préalables de la LGV
Contribution :
Veuillez trouver ci-dessous un texte structuré intégrant les arguments contre les investigations préalables de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO) sur la ligne Bordeaux-Toulouse, en se focalisant sur le Ciron et l'abattage des arbres anciens.Objet : Observations critiques et opposition à la demande d'autorisation environnementale (DAE) pour les investigations préalables de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO) entre Bordeaux et Toulouse.À l'attention des services instructeurs de l'État,Je prends connaissance de la demande d'autorisation environnementale (DAE) relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO) et souhaite exprimer ma plus vive opposition aux interventions envisagées, compte tenu des risques irréversibles qu'elles font peser sur des écosystèmes et un patrimoine uniques.Mon opposition se concentre principalement sur deux points majeurs, qui ne sauraient être minimisés dans le cadre de la séquence << Éviter, Réduire, Compenser >> (ERC) :1. La Protection Impérative du Ciron et du Vignoble de SauternesLe projet prévoit des investigations (sondages géotechniques, diagnostics archéologiques, libération d'emprises) dans des zones sensibles. Dans le secteur du Sauternais, toute intervention à proximité du Ciron constitue une menace inacceptable pour un écosystème d'une importance capitale. * Rôle Écosystémique du Ciron : Le Ciron n'est pas un cours d'eau ordinaire. Ses eaux froides sont l'élément fondamental du microclimat nécessaire à la formation du brouillard matinal essentiel au développement du Botrytis cinerea, la << pourriture noble >>, qui confère son unicité et sa renommée mondiale à l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Sauternes. * Risque de Perturbation : Les travaux préparatoires, même pour de simples sondages, risquent de perturber le

régime hydrique, la température, la qualité des eaux ou les échanges hydrogéologiques souterrains du Ciron et de ses affluents. De telles altérations pourraient avoir des conséquences irréversibles et catastrophiques sur la viticulture locale et le patrimoine économique et culturel mondial qu'elle représente.Exigence : Je demande l'exclusion pure et simple de toute zone d'investigation ou de libération d'emprise située dans la bande d'influence directe du Ciron et des zones humides associées, et ceci, sans aucune mesure de compensation possible qui pourrait justifier la mise en péril d'un tel écosystème.2. La Préservation des Arbres Anciens et de la BiodiversitéLes opérations de débroussaillage et de déboisement, même présentées comme << limitées >> pour permettre l'accès aux sites d'étude, impliquent la destruction d'habitats et potentiellement l'abattage d'arbres matures et anciens dont la valeur écologique est irremplaçable. * Valeur Biologique : Les arbres les plus anciens servent de réservoirs de biodiversité (abritant une faune spécifique, des lichens, des insectes) et sont des puits de carbone essentiels à la lutte contre le changement climatique. Leur destruction, même pour des investigations temporaires, contrevient aux engagements environnementaux actuels. * Fragmentation des Habitats : Les emprises nécessaires aux investigations entraînent une fragmentation des habitats naturels et des corridors écologiques, mettant en danger les espèces locales (notamment celles qui font l'objet de la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées). * Séquence ERC Bafouée : Il est impératif que le maître d'ouvrage applique le principe d'Évitement en priorité absolue. Il doit être exigé une révision des emplacements des sondages et diagnostics pour préserver les arbres remarquables et les zones à haute valeur écologique. La simple << compensation >> par la plantation de jeunes arbres ne peut en aucun cas remplacer la valeur biologique d'un vieil arbre.ConclusionJ'estime que les risques environnementaux et patrimoniaux générés par cette première DAE pour des investigations sont disproportionnés par rapport à l'étape du projet. Le financement et la réalisation complète de la LNSO restent encore sujets à de nombreux débats. Il est donc illogique et irresponsable de prendre le risque d'endommager de manière significative des trésors écologiques comme le Ciron et des habitats forestiers anciens pour des études dont le projet final n'est pas garanti.Je vous prie de prendre en compte l'ensemble de ces observations et de refuser l'autorisation environnementale tant que les zones menaçant l'intégrité du Ciron et des arbres remarquables n'auront pas été définitivement exclues du périmètre d'intervention.Dans l'attente de la synthèse de ces observations et de la décision finaleCaroline ******33210 Langon
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Grenet Isabelle - Omet

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:53:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Patrimoine historique et degradation de la nature
Contribution :
Il est inadmissible de voir des monuments rasés comme par exemple le château Méjan. Nous sommes aujourd’hui absolument incapables de bâtir des bâtiments de cette qualité. Les bois seront traversés par du béton pour jn besoin qui n’est pas réel, d’autant plus en temps de crise. Mais bon, je ne me fais pas d’illusions, la LGV est une décision unilatérale de quelques uns qui continuent allègrement à piller les ressources et les finances de la France pour leur propres intérêts.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jems - Beautiran

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:54:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : "CONSULTATION ILLÉGALE"

Contribution :
"CONSULTATION ILLÉGALE"
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Véronique - Saint-Michel-de-Castelnau

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 09:56:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne lgv bordeaux-toulouse
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ventura Denise - Saint-Michel-de-Rieufret

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:00:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Cette consultation est une mascarade! Elle est complètement illégale!!! Je m'oppose à cette hypocrisie qui consiste à débuter des travaux, sous couvert de demander une autorisation environnementale, sur la bas d'un dossier largement incomplet!!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jacques - Lados

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:08:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Kat - Langoiran

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:11:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition
Contribution :
Je suis totalement opposée au chantier LGV bordeaux Toulouse. C'est un véritable massacre environnemental, des zones humides et de la biodiversité .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jonathan - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:13:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Bravo pour ce nouveau TGV !
Contribution :
Bravo pour ce nouveau TGV.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Didier - Villenave-d'Ornon

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:16:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Favorable
Contribution :
Je suis favorable au développement du train et donc de la LGV qui permet de limiter l utilisation de la voiture et de l avion plus particulièrement pour les toulousains. Tout doit être mis en œuvre pour protéger la diversité. Le projet tel qu il est conçu semble prendre toutes les précautions nécessaires même si nous pourrons regretter ici ou là quelques défauts. Il faut aussi mettre en place des murs anti bruits partout où c'est nécessaire , proche des habitations. C'est un point crucial.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

NOUGUES PATRICK - Bègles

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:18:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : enquête publique environnementale AFSB
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE Je demande une réelle enquête environnementale. Cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jo - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:19:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Test
Contribution :
Test
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

laroche patricia - Martillac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:20:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis opposé au chantier de LGV Bordeaux Toulouse qui va détruire notre territoire, sa diversité écologique, être à l'origine d'énormes nuisances pour un intérêt plus que discutable en contradiction avec le défit du changement climatique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lambert Didier - Saint-Pardon-de-Conques

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:28:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Je m'oppose à ce simulacre de consultation à la place d'une réelle enquête environnementale.La modernité ce n’est pas d’aller plus vite, mais d’avancer avec plus de sagesse.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mazzocato Éric - Audenge

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:32:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne nouvelle Bordeaux Toulouse
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

battaglia sandy - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:32:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Compensation
Contribution :
Je suis opposée au chantier de la LGV Bordeaux Toulouse et donc opposée à l'autorisation environnemental de de chantier désastreux,inutile et dévastateur environnemental.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Annette - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:34:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : réalisation de la ligne ferrovière Paris-Toulouse
Contribution :
Bonjour,Toujours la même procédure, projet prévu mais trop de temps s'écoule avant la réalisation.Résultat des citoyens, ne pensant qu'à eux et sois disant écolos, s'opposent à cette réalisation.Réalisation utile pour certains vitale pour d'autres.Dans l'espoir qu'il ne faudra pas attendre encore plus de 10 ans pour utiliser cette ligne ferrovière: oui aux travaux, oui à une ligne plus rapide pour aller à Paris. Vous n'êtes pas sans savoir que Paris capitale, reçoit des malades de toute la France. Que c'est moins fatiguant, lorsqu'on a des soins importants à faire dans la capitale, de passer moins de temps dans le train. Toulouse est la 4ème ville de France, elle ne pourrait pas avoir une ligne plus directe pour aller à Paris, alors que d'autres villes bien plus petites sont déjà desservies.Des personnes opposées à tous les projets existent et existeront, à croire que c'est vital pour eux, ce doit être inscrit dans leur ADN.Un peu de hauteur et de compréhension, moins d'égoïsme et plus de bienveillance mais là ce n'est pas gagné.Bon courage
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Justine - Gradignan

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:37:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Valérie - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:40:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Invalidité du projet
Contribution :
Il est inadmissible à l' heure actuelle de détruire des especes et espaces protégés pour courir après quelques minutes supplémentaires de temps , la perte est plus importante que le gain. Les milliers d € nécessaires à ce projet ne sont pas entendables aujourd'hui !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

KOJCHEN Claude - Talence

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:41:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation électronique
Contribution :
CONSULTATION INADAPTÉE POUR UN PROJET INUTILE ET DANGEREUX
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

nathalie - Lagorce

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:51:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : lgv
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nicolas - Pontoise

Organisme : Publilegal
Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:53:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Tes depot support technique
Contribution :
Ceci est une contribution de test du support technique Publilégal
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Durandeau Paco - Hendaye

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:57:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable
Contribution :
Ce projet est nécessaire et indispensable. Il permet de réaliser un chainon manquant au niveau européen avec la grande vitesse : autant la Méditerranéen et l'Atlantique seront reliés, comme le Portugal et l'Espagne avec la France pourront être rapprochés.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Hélène - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 10:58:18

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : TGV indispensable
Contribution :
La construction de la LGV est absolument indispensable pour tous ceux qui doivent se rendre régulièrement à Toulouse à titre professionnel. Les TGV sont trop souvent bloqués derrière des TER ou Intercités en rade sur la voie classique. J'ai trop souvent suivi les conséquences de cette utilisation commune des mêmes voies par ces trois types de convois.Ceux qui s'y opposent sont ceux qui veulent nous ramener à l'usage de la lampe à huile et du silex taillé. Ils n'envisagent même pas le gain que représenterait cette voie pour les habitants d'Agen venant travailler quotidiennement à Bordeaux. Faire le trajet en 30 minutes serait un confort extraordinaire. Par ailleurs, cela permettra le développement d'Agen puisque cela représente une opportunité d'arrivée de nouveaux habitants choisissant l'Agenais comme lieu de résidence tout en travaillant à Bordeaux ou à Toulouse. Cette nouvelle voie a grande vitesse est indispensable, tous ceux qui disent le contraire sont ceux qui sont contre tout ce qui est pour et pour tout ce qui est contre.Merci de respecter les souhaits des actifs Bordelais, qui font progresser la région, et ont des relations professionnelles avec Toulouse et n'en peuvent plus des retards et dysfonctionnements de la "vieille" ligne actuelle.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BARROUILHET Pascal - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:01:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE
Contribution :
Cette participation publique par voie électronique ne constitue en rien une enquête publique au sens littéral du terme. C'est la volonté affichée de vouloir bâcler une procédure qui ne tient déjà pas la route puisque faisant état de la présence de nombreuses anomalies mais aussi et surtout d'une absence totale de réactualisation chiffrée des coûts induits par de tels travaux. Des pratiques de voyous qui s'apparentent à un véritable passage en force, faisant fi des territoires, des gens qui y vivent, des zones Natura 2000, des espèces remarquables appelées à disparaitre et tout ceci au nom de quoi ? Au nom du sacrosaint profit, d'une pseudo rentabilité économique pour des lignes nouvelles qui ne le sont jamais...à l'heure où l'État cherche par tous les moyens des économies d'échelle pour tenter de réduire une dette abyssale...et au lieu de cela, vous poursuivez dans votre entêtement, votre bêtise, pensant que cette solution est la bonne et peut-être la seule. Une véritable gageure quand on l'on sait que ces travaux pharaoniques ne bénéficieront qu'à une minorité alors qu'une majorité attend des services de l'État et de ses sous traitants, une prise de conscience sur la nécessité de réaménager les voies existantes, seule solution pour satisfaire les attentes du plus grand nombre...nous autres qu utilisons ces déplacements de proximité. Un véritable gâchis dont il est temps de prendre conscience, rien n'étant inéluctable, pas même l'arrêt de ces travaux pour un projet datant d'une époque révolue.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Daniel - Cugnaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:01:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pertinence du dossier
Contribution :
Pertinence de la demande non prouvée, au niveau de la protection de la nature!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Borget Arlette - Ramonville-Saint-Agne

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:11:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution numérique
Contribution :
Consultation illégale! On ne commence pas les travaux avant d'avoir eu l'autorisation environnementale, on sait très bien comment ça commence et surtout comment ça fini! Destruction des champs, forêts, bois, terrains agricoles, toute la nature disparait sur le passage remplacée par du béton,ça suffit! Ce n'est pas comme ça que l'on va faire baisser la température de quelques degrés!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PREVOTEAU Jean-Claude - Pompéjac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:17:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Autorisation environnementale LNSO
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nathalie - Coimères

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:18:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation LGV Bordeaux toulouse
Contribution :
Cette consultation est ILLEGALE et totalement hors sol des enjeux de notre territoire.Nous ne voulons pas de cette LGV et nous ne voulons pas que notre territoire soit saccagé et irrémédiablement détruit.Nous voulons, pour nos enfants un territoire intact de tout impact des bétonneurs.Remettez les lignes existantes en bon état et avec des TER dignes de ce nom, ça nous en avons besoin.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CARLIER Pierre - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:25:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La grande vitesse à marche forcée, l'environnement sacagé, notre avenir menacé
Contribution :
Je m'oppose à cette autorisation, comme je m'oppose à ce projet totalement pharaonique et inutile, alors que des alternatives beaucoup moins chères et plus respectueuses existent (voir les alternatives poussées par la SEPANSO par exemple).Les ingénieurs de ponts veulent des ponts, les polytechniciens des gros ouvrages, les élus "leur LGV" alors qu'on aurait pu être, depuis 10 ans déjà, à 3h45 de Paris en aménagement et optimisant les lignes existantes.Nos élus aveugles et pleurent leur LGV qu'ils ne verront pas de leur vivant, vu qu'on en parle depuis 30 ans déjà et que le prix prohibilitif n'est pas soutenable. Avec 1M€, l'alternative à 250km/h serait finie... Tout ce gachis, toute cette bétise, tout cet appât du fric et du cliquant !Je m'oppose à cette fausse autorisation environnementale, illégale qui permettrait de de détruire à marche forcée l'environnement pour entériner un passage en force.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Antoine - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:26:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie - Villandraut

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:29:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ddemande Autorisation environnementale
Contribution :
Nul part il n'est fait mention de la possibilité d'aller consulter un dossier papier dans les Préfectures, sous préfectures et France Service pour les personnes qui ne sont pas connectées. L'information du public est à minima.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Robin Danielle - Ayguemorte-les-Graves

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:43:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE. Par voie électronique, ça élimine beaucoup de gens qui ne pourront pas participer car difficultés avec l'électronique. Comme cela l'enquête passera largement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cécile - Mérignac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:44:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis contraire
Contribution :
Je refuse cette nouvelle investigation en vue d’une nouvelle voie inutile, énergivore et délétère pour les écosystèmes.Au lieu de dépenser l’argent public pour une LGV inutile, rénovez les voies en perdition, les petites lignes qui permettent le maillage territorial. Ce sont elles qui évitent aux gens de circuler en voiture, les LGV n’ont aucun apport écologique, elle créent juste une délocalisation de l’habitat, des cités-dortoir sans vie pour des gens travaillant à 300kms de là.Cette LGV va causer encore du déboisement, des déplacements voir exterminations d’espèces, des détournements de flux hydriques avec des écosystèmes fragiles qui auront des conséquences désastreuses.Toute cette logique du toujours plus vite est mortifère, je refuse qu’en 2025 on réfléchisse encore à rebours de toutes les logiques de long terme exposées par le consensus scientifique. Le profit économique ne peut plus être l’unique boussole des projets publics.Je suis pour l’arrêt total du projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Delattre/ pasc TEULET Michel/ Paulette - Ayguemorte-les-Graves

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:44:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE VOIR ENQUETE PUBLIQUE 23/7->23/8/202495% CONTRE LGVMERCI DE REMBOURSER LA TAXE LGV DEPUIS 2023 SUR TF TAXE D'ETAT RACKET REMBOURSEMENT JE DEMANDE IMMÉDIATEMENT. CONSULTATION ILLEGALE NON LGV EN 2025 PRIORITEES, LES HÔPITAUX AVEC DOUCHES COMMUNES A ST ANDRE Y COMPRIS EN SERVICE INFECTIONLOGIE, FRANÇOIS MAGENDI service cancer du sang, TOUS LES SERVICES DOUCHES COMMUNES. LYCEE A MÉTROPOLE MONTESQUIEU PREVU. annulation par Rousset. " pas de budget" On we fou du monde , nos enfants heures d'hiver à 7h aux coins des rues dans le nord attentent le bus SANS SÉCURITÉ, pour aller en BUS A VICTOR LOUIS A TALENCE A/R ...C'est ce ECOLO ?? POLICE, ET MAINTENANT ARMÉE ? et voilà le LGV PAS ECOLO ET UN POGNONS DE DINGUE DANS UNE FRANCE SOUS OXYGÈNE ET SANS BUDGET ET GOUVERNEMENT .....ALORS CHANTIER LGV qui ne respecte les heures de bruits à partir de 23heures et la nuit pour couper les abres de 100/200 ans CADAUJAC et Saint MÉDARD D'EYRANS...LGV UN HONTE EN 2025 POGNON DE DINGUE, maintenant L'ARMEE INFORMATION LA GUERRE ? DESTRUCTEUR ET PAS ECOLO ...EN 2025 NOUS DEVONS VIA LES PRIORITEES. JE DEMANDE MES REMBOURSEMENT DE TAXE LGV TAXE RACKET DEPUIS 2023 SUR TF ...ALORS NON LGV ET CONSULTATION ILLEGALE , CONSULTATION ILLEGALE. NON LGV P. Delattre/ Pacs Michel Teulet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Moreno Hugues - Saint-Michel-de-Rieufret

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:44:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la lgv
Contribution :
je suis contre tous ce qui concerne laLgv C’esr une honte
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DENIS - Bègles

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:51:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Dossier incomplet
Contribution :
Nous avons dans notre pays des autorités compétentes et formées à donner des avis complets et scientifiques sur les projet tel que celui de ligne nouvelle du Sud Ouest.L'autorité environnementale résume son avis tel que ci dessous:« L’étude d’impact reste, à ce stade, incomplète [...]. Elle relève notamment l’absence de cartographies précises et homogènes des milieux mettant en évidence, par superposition, les enjeux, le manque de certaines données chiffrées (surfaces, volumes, effectifs d’espèces, émissions de gaz à effet de serre (GES)), la faiblesse de certaines analyses fonctionnelles et l’absence d’évaluation des effets cumulatifs »- Pourquoi la SNCF, les sociétés privées et les collectivités publics n'écoutent pas les personnes compétentes et veulent passer en force?- Au nom de quel profit?- Au nom de quel intérêt général ou plutôt au nom de quel intérêt privé?- Pourquoi ne

pas donner d'intérêt aux alternatives?Ce projet écocidaire ne se fera pas sans le consentement des citoyens. Il n'est qu'un projet de plus pour nourrir l'ogre du BTP.En pièce jointe le rapport de l'autorité environnementale.CordialementUn citoyen conscientisé
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (1_-_investigations_prealables_a_l_operation_lnbt_du_projet_des_lignes_nouvelles_du_sud-ouest_lnso__cle525f81.pdf)

Bouchet Dominique - Cazalis

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:52:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mariette Stéphanie - Gradignan

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:52:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Procédure illégale
Contribution :
Ceci n'est pas une enquête publique environnementale, les dossiers ne sont pas accessibles, l'information du public est incomplèteIl convient d'ajourner cette consultation
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Olivia - Balizac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:53:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Inaction climatique
Contribution :
Quel honte, vous n avez pas honte de mener ce désastre écologique ? Et Vous pensez aux petits gens ? les gens du bas qui sont toujours les mêmes a essuyer les caprices d une poignée d égoïstes qui ne pense qu à leur confort.Vous vous octroyer le droit de décider à notre place le future de notre bien commun à tous : notre environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bonafy Marie-Pierre - Cazalis

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 11:54:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

André Sacha - Le Tourne

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 12:00:44

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Illégalité de la procédure.
Contribution :
Cette PPVE, en plus d'exclure les personnes souffrant d'illectronisme, repose sur un présupposé qu'une enquête publique a été réalisée.Or aujourd'hui aucune enquête publique pour ce projet concernant l'autorisation environnementale existe. La dernière enquête publique date d'il y a onze ans (le projet et la démographie ont eu le temps d'évoluer). Hormis une volonté de recueillir le moins d'avis possible, ou seulement une poignée de favorables quel est le but ?De plus l'Autorite environnementale a pointé un dossier incomplet et imprécis sur ses impacts lors de son dernier avis de Septembre dernier. Une critique récurrente sur chaque aspects de ce GPSO sur plusieurs avis différents (CNPN… autres avis précédents de l'AE). Le dossier deviendrait en deux mois miraculeusement complet alors qu'il ne l'a jamais été en 20 ans malgré les 25000 pages de ce dernier ?Cette consultation doit être annulée et ajournée le plus tôt possible.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

NATHALIE - Villandraut

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 12:09:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV BORDEAUX TOULOUSE
Contribution :
JE SUIS OPPOSE AU CHANTIER LGV BORDEAUX TOULOUSE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Vincent - Nérac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 12:10:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONTRE CE PROJET LGV
Contribution :
CONTRE CE PROJET DE LGV
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Patricia - Nérac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 12:12:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet pharaonique
Contribution :
Absolument contre ce projet de Lgv qui va détruire toute une flore et une faune ... Et le reste
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Richard - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 12:16:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation électronique illégale et Projet de LGV illégal
Contribution :
Passage en force d'un projet au mépris de l'environnement et des habitants alors que les lignes existantes Bordeaux-Agen-Toulouse-Cette ne sont pas saturées et pourtant adaptables sur le long-terme à condition de planifier dès à présent un budget pour un futur immédiat.Projet de LGV

extrêmement coûteux avec 14 Mds € estimés et aux dégâts par contre irréversibles sur l'environnement: Vallée du Ciron, les zones humides, domaines viticoles et agricoles, ruisseaux, rivières, arbres centenaires abattus avec les canicules de 2022 et 2025, dont le budget permettrait pourtant à lui seul de remettre complètement à neuf le réseau ferroviaire Sud-Aquitaine, l'ancienne Aquitaine étant la région la moins pourvue en matière de réseau ferroviaire régional, hors Ardèche. De plus le tracé du projet de LGV longe et calque au kilomètre, la ligne classique actuelle Bordeaux-Toulouse, ce qui rend pratiquement nul l'intérêt de la construction d'une nouvelle ligne qui finalement existe déjà dans son insertion et compte tenu des dégâts irréversibles projetés et la destruction des écosystèmes malheureusement impliqués. Les projets de nouvelles gares LGV d'Agen et Montauban situées en dehors des centres de ces agglomérations et éloignées des noeuds et gares ferroviaires actuels ne donnent aucune plus-value à ce projet, ce qui constitue officiellement en l'état du gaspillage et du vol d'argent public au mépris des habitants et de l'interconnexion nulle, notamment avec l'instauration de la taxe spéciale, de l'environnement, des paysages et gares existantes et des habitants qui souhaitent logiquement la restauration avec bon sens de la ligne existante sur 220 kilomètres.Prenez une carte et vous constaterez que ce projet de nouvelle ligne n'a aucun avantage par rapport à la voie actuelle, dont elle calque à 90% le tracé, particulièrement au nord de Toulouse sur près de 50 kilomètres où les deux lignes sont présentées en stricte trajectoire parallèle, cette dernière entretenue et modernisée, offrirait des qualités d'exploitation comparables plutôt qu'à l'insertion d'une nouvelle ligne de LGV, qui n'est donc pas du tout pertinente dans son inscription territoriale et kilométrique et ne répond donc pas aux besoins quotidiens des habitants du sud-Nouvelle-Aquitaine et Midi landais et gersois. De nombreuses études d'exploitation ont déjà été transmises au gestionnaire d'infrastructure dans cette démarche d'amélioration des capacités des voies. Il serait ridicule pour les porteurs de projet de nier ces études officielles dans l'objectif d'éventrer et détruire définitivement la nature sur 220 kilomètres alors que la même ligne existe déjà et passe aujourd'hui au coeur des principales agglomérations d'Agen et Montauban.Il est temps que les élus des régions concernées arrêtent de s'entêter et s'appliquent à réaliser avec les budgets pour lesquels ils sont responsables, de les mobiliser à la restauration complète des voies ferrées actuelles (Bordeaux-Toulouse) et abandonnées dans un objectif de bénéfice quotidien des habitants plutôt que l'obsession de liaison de vitesse avec la capitale politique, qui n'est clairement pas ce qu'attend d'abord la majorité des habitants dans l'atteinte des objectifs et de l'utilisation de nouvelles infrastructures de proximité quotidiennes et écologiques (lignes et nouvelles gares TER): restaurer l'étoile ferroviaire de Mont-de-Marsan- Aire-sur-l'Adour, Auch-Agen et les lignes de la Côte d'Argent par exemple, trop longtemps délaissées ou abandonnées par les responsables politiques locaux et l'administration ferroviaire. L'insertion européenne du chemin de fer doit passer autrement que par la vitesse et le mépris affiché des régions aux besoins réels des habitants des projets de tracé. De la vraie légalité ferroviaire plutôt pour la restauration des lignes actuelles et le bénéfice local plutôt que des méga-infrastructures qui ne sont clairement plus en accord avec les enjeux de préservation de la Nature, ni dans le respect et l'application légale du cadre européen de 2025 et sur le long-terme. Projet de LGV finalement illégal dont les justices françaises et européennes doivent se saisir le plus rapidement possible pour canaliser les manquements présents et à venir avant l'irréparable budgétaire et naturel qui se profile dans l'ombre.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lentretien Aurélien - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 12:17:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis définitivement défavorable à ce projet inepte: à qui profite le Crime?
Contribution :

Avis définitivement défavorable à ce projet inepte.Cela fait plus de 20 ans que celui-ci hante et menace notre territoire, tantôt suspendu, tantôt à nouveau d'actualité, au gré des intérêts partisans ou économiques d'une poignée de décideurs ou d'industriels.Tous les experts dans le domaine de l'environnement se sont déjà prononcés contre ce projet, qui est également par ailleurs une aberration économique et budgétaire, celui-ci n'étant même pas financé, ni supportable sur le long terme à tous les niveaux.D'un point de vue environnemental, c'est la suppression pure et simple de puits de carbone que représentent 2850 hectares de forêts et plus largement 5000 hectares de terres agricoles, zones humides et bois, qui assurait jusqu'ici le peu de biodiversité qu'il nous reste à défendre sur notre territoire. Ce projet va complètement à rebours des orientations formulées par le GIEC. Le report modal ne fait l'objet d'aucune étude sérieuse, ni de prospectives, lui permettant d'être espéré. De même, combien le chantier par lui-même, avec les camions et la destruction d'espaces naturels, va-t-il générer de tonnes de CO2? D'un point de vue économique, le projet a été chiffré à 14 Milliards…Il y a plus de 10 ans! Aujourd'hui, avec l'inflation et tous les enjeux budgétaires que nous traversons actuellement, quel va être son coût réel? Pour quel retour sur investissement? Et si ceux-ci sont significatifs, pour qui? Notre Territoire , non seulement subira une réel cicatrice, mais également tout un tas de mesures confiscatoires , notamment au niveau fiscal avec cette TSE injuste qui nous est imposée, qu'au niveau budgétaire ou foncier, avec les expropriations et l'impossibilité pour la Région de répondre aux vrais besoins en attente, comme, par exemple, la nécessité de la construction d'un Lycée de Secteur pour la Communauté de Communes de Montesquieu. Si cette ligne porte un intérêt national comme l'avancent ses défenseurs, pourquoi celui-ci n'est pas plutôt financé entièrement par l'Etat et l'Europe, sans dépendre quasiment entièrement des collectivités locales? Ce projet est un véritable Diktat budgétaire et foncier pour notre territoire et ne permet même pas d'assurer son financement total, sans assurance sur ses retombées économiques, ni sur l'offre commerciale que proposera la SNCF à terme pour les habitants de Bordeaux, ni pour ceux de Toulouse. D'un point de vue social et démocratique, on peut estimer que les habitants du territoires devraient être davantage entendus et pris en compte dans leurs besoins réels d'infrastructures, plutôt que de faire l'objet de la propagande violente et mensongère de SNCF Réseau , des Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie. Les enquêtes précédentes ont déjà montré que nous étions opposés à ce projet à 90%. Ce projet ne répond en rien aux besoins et aux attentes en termes de mobilité des habitants des petites communes qui se trouvent sur le tracé , qui ont besoin de transport du quotidien et non pas de se rendre à Toulouse en rejoignant une gare "betterave" en plein milieu d'un champ. Il est réclamé et proposé depuis plusieurs années la rénovation des lignes existantes et notamment du POLT, qui permet de relier Paris à Toulouse directement et qui souffre de graves lacunes et problèmes au quotidien. Là encore, les collectifs citoyens ne sont pas respectés, ni entendus, ni considérés, malgré les promesses qui leur ont été faites par l'Etat. La construction de cette nouvelle LGV est superflue, abusive, inepte et inutile.En somme, la ligne Bordeaux Toulouse existe déjà. A minima, une réflexion sur sa rénovation est à mener, plutôt que de construire une nouvelle Ligne dévastatrice sur tous les plans cités plus haut. Ce type de chantier ne peut pas être compensé dans ces dégâts, en déplaçant des espèces sauvages et endémiques hors de leur biotope , en plantant de jeunes arbres, élevés en serres, dans un terrain exposé en plein soleil , en rang d'oignons. Tant qu'aux zones humides, elles seront également totalement perdues malgré le réservoir de biodiversité qu'elles constituent et leur action de lutte contre le changement climatique. Tout est fait selon le "bon sens industriel" d'il y a 20 ou 30 ans, dans la droite ligne de la pensée économique keynésienne (celle des grands travaux), qui est ici complètement dévoyée car elle ne correspond à aucune attente sociale crédible et objective . Ce projet va rejoindre la liste trop longue des Grands projets Inutiles et Imposés. Il fera l'objet de nombreux conflits sociétaux , occasionnera de plus grandes factures entre la population et les pouvoirs publics, tout comme le chantier de l'A69. Et quand bien même, il aboutirait , il y a un fort risque que le chantier s'arrête en plein milieu d'une forêt ou un champ, à mi

parcours, non sans avoir tout détruit sur son passage, faute de moyens financiers. A qui profite ce crime?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Catinaud Thierry - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 12:28:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Illégalité de cette mascarade de consultation
Contribution :
Il résulte des articles ci-dessous que la consultation électronique du public n'est possible qu'à condition que la première autorisation environnementale ait fait l'objet d'une enquête publique avec commission d'enquête, comme prévue par l'article L181-10-1L'article L123–19 :Cet article vise la consultation électronique du public« I- La participation du public s'effectue par voie électronique. Elle est applicable 1°aux projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale et qui sont exemptés d'enquête publique en application du 1°du I de l'article L123–2 »L'article L123-2Cet article n'exempt d'enquête publique que les projets ayant fait l'objet d'une 1ère autorisation environnementale (comme c'est le cas ici pour les lignes nouvelles) accompagné d'une enquête publique avec commission d'enquête« I- Font l'objet d'une enquête publique soumise aux prescriptions du présent chapitre préalablement à leur autorisation, leur approbation ou leur adoption : 1° les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements exécutés par des personnes publiques ou privées, devant comporter une évaluation environnementale en application de l'article L122–1 à l'exception : - des projets auxquels s'applique au titre de la première autorisation mentionnée au III de l'article L122-1-1, la consultation du public prévu à l'article L181–10–1 »L'article L122-1-1Cet article vise l'étude d'impact dans le cadre de l'évaluation environnementale :« III- L'évaluation environnementale est un processus constitué de l'élaboration par le maître d'ouvrage d'un rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement, dénommé ci-après « étude d'impact », de la réalisation des consultations prévues à la présente section, ainsi que de l'examen, par l'autorité compétente pour autoriser le projet, de l'ensemble des informations présentées dans l'étude d'impact et reçues dans le cadre des consultations effectuées et du maître d'ouvrage.L'évaluation environnementale permet de décrire et d'apprécier de manière appropriée, en fonction de chaque cas particulier, les incidences notables directes et indirectes d'un projet sur les facteurs suivants… »L'article L181–10–1Cet article vise l'organisation de l'enquête publique avec commission d'enquête dans le « Chapitre unique : autorisation environnementale »
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marina - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 12:32:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection de l'environnement et des espèces
Contribution :
Notre belle région est pleine de richesses et nos sols en regorgent encore… notamment autour de la brede st Selve Castres…Nous avons des zones protégées notamment à Saucats, et il est indispensable de ne plus détruire nos forêts où vivent des centaines d'espèces animales et végétales qui étaient là avant nous…Arrêtée de détruire notre planète ! Pensez plutôt à réaménager les voies déjà existantes au lieu de devoir détruire tjs plus poir construire plus!!! Pensez à nos enfants…
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

charrier christophe - Bommes

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 12:34:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Conty
Contribution :
Je suis contre la lgv qui détruira tout un écosystème
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BASSEL PHILIPPE - Gradignan

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 12:35:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Procédure nulle et non avenue
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SALVADOR Patricia - Illats

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 12:47:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
NON à la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats NON à la demande d'autorisation de défrichement NON aux incidences sur les sites Natura 2000 NON à la demande d'autorisation de destruction de haies NON à la demande d'autorisation de travaux en abords de monuments historiques pour les infrastructures linéaires de transportNON aux nuisances sonores, environnementales, énergétiques et vibratoires
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

garneret Aimée - Préchac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 12:49:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Je m'OPPOSE totalement à la construction de cette LGV dans le sud-ouest. Ce projet, contesté depuis 20 ans est une aberration écologique, financière et sociale. SACCAGER LA FORET ET LES FLUX pour, soi-disant, gagner un peu de temps est hors champ dans la situation climatique actuelle. Les ressources financières doivent être utilisées à des projets sensésAu mieux, si l'idée est de créer une ligne TGV pour Toulouse, pourquoi ne pas avoir utiliser une ligne existante : la POLT. Lors de la réunion à Lucmau, cette question est restée sans réponse, seulement un faux semblant " on améliore cette ligne".Pour revenir à cette consultation, c'est l'organisation d'une procédure utile uniquement au passage en force d'un projet MORTIFERE;
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ege Michel - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 12:54:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la réalisation de la ligne nouvelle du sud-ouest entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :

Nous avons besoin plus d’espace vert et écologique. Autoroute Bordeaux- Toulouse est largement suffisant en terme de mobilité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Brigitte - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 12:56:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne Bordeaux Toulouse
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bernard - Brax

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 13:00:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis
Contribution :
Habitant a brax. Lieu de la nouvelle gare D'Agen
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adrien - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 13:07:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégal
Contribution :
Contre ce projet pensez a nos enfants
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BRU Jean - Langon

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 13:10:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'autorisation lgv
Contribution :
La consultation est totalement illégaleDes milliers de fonctionnaires publics, élus et ministres au service des entreprises de BTP et autres
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

arnaud antoine - Lucmau

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 13:15:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illegale
Contribution :
Cette consultation est illégale et ce projet inutile pour tout les riverains et est un désastre écologique pour la vallée du ciron
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Emmanuelle - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 13:20:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande d'autorisation environnementale LGV
Contribution :
Je suis contre. Cette LGV est une aberration environnementale et économique
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cirac Pierre - Cabanac-et-Villagrains

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 13:20:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis contre ce projet inutile et trop cher
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Blanc Jolly Claire - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 13:33:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition
Contribution :
Bonjour, je suis opposée à ce projet de LGV . Cela va détruire tout un eco système, cela va apporter des nuisances sonores.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Chantal - Balizac

Organisme : Nina
Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 13:33:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illegale
Contribution :
consultation totalement illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Raymond - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 13:40:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

valérie - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 13:40:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ne détruisez pas notre village
Contribution :
Notre belle région est pleine de richesses et nos sols en regorgent encore… notamment autour de la brede ,st médard d'Eyrans Cadaujac…Nous avons des zones protégées , et il est indispensable de ne plus détruire nos forêts où vivent des centaines d'espèces animales et végétales Arrêtée de détruire notre planète !Pensez plutôt à réaménager les voies déjà existantes pour que l'on puisse prendre le train à différentes heures de la journée, et que le train ne soit pas annulé sans raison, comme c'est souvent le cas actuellement au lieu de vouloir tout détruire pensez à maintenir en état ce qui existe déjà
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

bibou - Gajac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 13:41:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
Consultation Illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Véronique - Ramonville-Saint-Agne

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 13:53:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illégale !
Contribution :
consultation illégale !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

max - Agen

Organisme : A&C
Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 13:56:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : pour GPSO - LNO !
Contribution :
Me font rire tous ceux qui marquent "consultation illégale" !!! sont certainement à la recherche d'arguments pour contrer un vrai beau et grand projet ! désenclavement / ouverture vers un accès simplifié aux territoires / développement de nos milieux ruraux / désengorgement des voies (train et voiture) existantes / sans parler que ce chantier (un des derniers des cette ampleur) va faire travailler et nourrir bien du monde ! ... Alors quand je lis "une" <l'autoroute suffit bien> ... alors que la "voiture" est tout le contraire d'un avenir propre et serein... Et un autre sur les "dégâts" causés à la "nature"... et qu'il n'est même pas capable de trier ses déchets !!! Soyons "sérieux" : certe le montant est très (trop ?) cher ... certes il va falloir exproprier et exposer certains à un désagrément qu'ils n'avaient pas ... Mais à ce jour, le (vrai) progrès est dans le transport en commun électrique, le rapprochement des territoires et des villes... D'autres pays sont bien en avance sur nous pour ces points-là (le Japon, par exemple), et la France a déjà trop pris de retard pour tant de choses, qu'il ne faudrait pas (non plus), rater cette marche ! Je milite AUSSI, pour un train moins cher - accessible à tous !!!
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Capture d'écran 2025-10-27 135427.png)



Chabut Grégory - La Réole

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 13:59:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marin - Préchac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:03:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Dégâts environnementaux majeurs
Contribution :
Bonjour,Au vu des analyses scientifiques (hydrologiques et naturalistes), ce projet va à l'encontre de la préservation des milieux reconnue constitutionnellement par le droit environnemental. Merci de ne pas donner cette autorisation.En outre, la consultation à laquelle je réponds ici ne me paraît pas pleinement démocratique : pour de si grands projets, le recueil des paroles habitantes sur le terrain semble essentielle – c'est le but d'une enquête publique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BELLIER JULIEN - Paris

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:04:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : OUI à une connexion ferroviaire rapide du sud ouest français et un prolongement vers l'Espagne
Contribution :
La création de cette nouvelle ligne présente plusieurs opportunités :- permettre à tout le sud-ouest de la France d'accéder à la Grande Vitesse permettant une excellente connexion avec la Capitale mais aussi à d'autres métropoles françaises.- créer une nouvelle connexion rapide avec le nord de l'Espagne et la capitale Madrid. Ce qui est le seul moyen de proposer une alternative crédible à l'avion et réduire ainsi nos émissions de CO2.- moderniser la ligne existante sans pénaliser les usagers (il est impossible de moderniser les lignes actuelles sans perturber fortement son usage

quotidien: coupures, retards, aléas à prévoir pendant plusieurs années...)- développer l'usage du train dans tout ce secteur géographique : a chaque fois qu'une nouvelle destination est desservie par une LGV, c'est tout l'étoile ferroviaire qui en bénéficie, a savoir : augmentation du nombre de dessertes, de trains et des fréquences des TER. C'est ce qui a été constaté à Bordeaux, à Rennes, à Marseille, ..Donc un grand OUI à la création de cette nouvelle ligne.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sabourin Val - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:08:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation Illégale
Contribution :
Consultation illégale - LGV illégale - vois êtes en illégalité totale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CHRYSTEL - Marcenais

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:08:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ligne lgv
Contribution :
Enfin un TGV qui soulagera un grand nombre de voyageurs et permettra d'éviter l'avion !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Chiarelli Coralie - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:08:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Illégal
Contribution :
Consultation Illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mikel - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:10:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Complétude du dossier +
Contribution :
Bonjour, 1/ Comment est-ce possible de répondre à un dossier dont l'autorité environnementale a témoigné de son incomplétude ? Comment puis-je me positionner sans avoir tous les éléments en ma possession ? Avis de l'AEn°2025-098, page 3« L'étude d'impact reste, à ce stade, incomplète [...]. Elle relève notamment l'absence de cartogrpahies précises et homogènes des millieux mettant en évidence, par superposition, les enjeux, le manque de certaines données chiffrées (surfaces, volumes, effectifs d'espèces, émissions de gaz à effet de serre (GES)), la faiblesse de certaines analyses fonctionnelles et l'absence d'évaluation des effets cumulatifs »2/ J'aimerai connaitre le bilan carbone précis de cette potentiellle future ligne à grande vitesse ? 3/ Ce n'est pas normal qu'1 résident sur 6 qui n'a pas d'internet ne puisse pas émettre d'avis, car c'est antidémocratique de proposer uniquement le dépot en ligne.Je demande l'annulation de cette enquête, afin que démocratiquement, tous puisse participer à exposer notre avis.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dj - Bazas

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:13:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Illégalité de la consultation
Contribution :
Cette consultation est illégale, erreur en, chiffres non réactualisés depuis 2015. Participation impossible pour les personnes ne maîtriser pas l'informatique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

RIBAULT Catherine - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:15:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : oui au train tgv pour faciliter la liaison avec PARIS
Contribution :
Le train n'apporte ni nuisance sonore , ni nuisance environnementale, car aucune consommation de gaz à effet de serre;Que penser de l'obligation d'utiliser l'avion pour rejoindre la capitale lorsque nos parents âgés y résident .Stop à a dictature des anti tout
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Vel Gardoni - La Brède

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:19:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Totale illegalité de la LGV obsolète.
Contribution :
Destruction massive environnementale Sauterne Cirons et des forêts …. On ne prend pas le TGV pour Toulouse et la région devrait payer durant plus de quarante c'est hors budget la France n'a plus les moyens. Nous n'avons plus d'argent vous dépensez l'argent que vous n'avez pas et n'aurez jamais. Escroquerie totale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Anne - Agen

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:22:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : registre numérique
Contribution :
Contribution illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

RIBAULT Dominique - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:24:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Encouragement du projet LGV
Contribution :

Dès lors que l'on considère le besoin pour raison écologique de réduire les transports aériens en Toulouse et Paris, la réalisation de la LGV entre Toulouse et Bordeaux est la seule alternative valide, la liaison ferroviaire Toulouse Paris via Limoges est beaucoup trop lente et la voie actuelle entre Bordeaux est Toulouse est insuffisante pour assurer une liaison rapide, d'autant plus qu'elle sujette à de fréquents incidents perturbant la circulation des trains.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Le roux Eric - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:28:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Illégalité totale de cette consultation demande d'enquête environnementale vraie
Contribution :
Escroquerie : Demande d'enquête vraie et sérieuse sur l'impact environnementale Ceci est illegal !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Le Lann Françoise, Soazic - Lucmau

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:29:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contribution
Contribution :
Cette "concertation" est illégale et doit être annulée.Monsieur le préfet, prenez vos responsabilités pour la stopper.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Carla - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:32:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : POUR LA LGV
Contribution :
Plusieurs points positifs du point de vue écologique :1/ La LGV libère les sillons de la ligne classique pour plus de trains au quotidien dans le Grand Sud Ouest.2/ Le TGV sera plus efficace pour diminuer les Gaz à effet de serre que la voiture par exemple.3/ La LGV permettra de relier plus efficacement en TGVs tout le Grand Sud Ouest à Paris (Toulouse et son Aire urbaine de 1,6 million d'habitants, celle de Montauban et son Aire Urbaine de quasi 200 000 habitants, idem pour Agen), sans compter les liaisons également plus rapides et efficaces de Toulouse vers Bilbao et le Grand Sud Ouest vers le Nord-ouest espagnol (Bilbao, San Sebastian...).4/ La LGV LNSO permettra aussi par Toulouse de relier l'arc méditerranéen à l'arc Atlantique. Les liaisons Bordeaux-Toulouse-Narbonne-Perpignan-Barcelone mais aussi Bordeaux-Toulouse-Narbonne-Montpellier-Marseille ou Lyon.5/ La saignée créé par la LGV n'est qu'un tout petit pourcentage de surfaces par rapport aux 200km séparant l'agglo bordelaise de l'agglo toulousaine donc son impact environnemental ne sera pas aussi important par rapport à ce qu'apportent les liaisons en TGVs en terme de réduction de Gaz à Effet de Serre. Sans compter qu'il y aura des compensations étudiées et qui seront mises en oeuvre le long du tracé. L'emprunte écologique en sera donc bien réduite.6/ Il s'agit ici aussi d'une égalité territoriale car en France le chaînon LNSO est le plus important chaînon manquant pour compléter le réseau LGVs avec celui entre Montpellier et Perpignan.Au final, l'impact environnemental pour la création de la LGV sera compensé et aura au final une emprunte écologique réduite eu égard aux compensations prévues et à la durée de l'utilisation de cette LGV qui servira pour des décennies le Grand Sud Ouest

et ses 10 millions d'habitants en forte croissance démographique et économique; cet ensemble a besoin de mobilités efficaces à faible emprunte écologique qu'est un TGV.Donc pour toutes ces raisons, je suis POUR ce projet LGV indispensable au désenclavement du Grand Sud Ouest.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Oruna Nou - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:32:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation Illégale - demande d'enquête sérieuse impact environnemental LGV
Contribution :
Vous nous menez en bateau ce n’est pas légal ce que vous faites. demande étude d’impact environnementale correcte et sérieuse. Vous n’êtes pas dans la légalité
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Blot Gérard - Bagas

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:32:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

nguyen mai - Bagas

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:35:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contribution
Contribution :
consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

patrick deruy

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:36:39
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Renseignements
Contribution :
Bonjour,J'habite la commune de Roquefort dans le 47 et je vais avoir une route à côté de chez moi pour se rendre à la nouvelle gare de Ste Colombe. 500 M plus loin va se trouver un tracé pour la navette qui reliera les 2 gares d'Agen. Je ne comprends pas pourquoi on va raser des maisons sur 2 tracés qui au final vont se rejoindre plutôt que de n'avoir pas élargi la voie de la future LGV pour y faire passer les 2 moyens de rejoindre la nouvelle gare ou au pire fais un tracé plus large pour qu'il y ai moins d'expulsion sur un seul tracé plutôt que deux. Les choix retenus sont-ils les plus judicieux ? Bien que je suis pour le tracé LGV j'ai quand même quelques inquiétudes quand aux servitudes mises en place:- quel sera le trafic quotidien de cette ligne ,- quel sera le flux de véhicules qui transitera par la route qui va être construite à côté de chez moi et est-il prévu de mettre un mur anti bruit pour protéger les habitations proches de cette route ?Bien cordialement*******
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lieng - Landiras

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:39:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION
Contribution :
consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GAYRARD Marie-Christine - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:39:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pour la ligne LGV entre Toulouse et Bordeaux
Contribution :
Je souhaite que soit instaurée une ligne à grande vitesse pour les trains entre Toulouse et Bordeaux. Pour l'économie de la région et désenclaver Toulouse. LA grande ville française la plus loin de Paris par train. Pour rappel un train Marseille/ Paris = 3 heures.Merci
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marine - Préchac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:40:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Je demande une enquête environnementale juste.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Aline - Cadaujac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:42:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Guitton Gaëlle - Loupiac-de-la-Réole

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:42:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : lgv
Contribution :
Consultation illégale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Da Silva David - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:43:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

OLIVIER Jean - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:44:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation ILLEGALE, ANNULATION IMMEDIATE
Contribution :
Bonjour,Cette consultation est ILLEGALE.Malgré nos courriers et alertes, ainsi que les avis éclairés défavorables et très critiques du CNPN et de l'Ae,le pouvoir préfectoral semble visiblement vouloir poursuivre la mise en ligne de cette consultation ILLEGALE.C'est très grave.ANNULATION IMMEDIATEJean OLIVIERCo-Président Amis de la Terre de Midi-Pyrénées
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Courrier-Assos-a-Prefet-Ajourn-ConsultPublique-25-10-24.pdf)
Document : Courrier-Assos-a-Prefet-Ajourn-ConsultPublique-25-10-24.pdf, page 1 sur 3

Grand Sud-Ouest, le 24 octobre 2025

Les associations ci-dessous signataires,

à Monsieur le Préfet de la Région Occitanie et de Haute-Garonne,
Préfet Coordonnateur du GPSO
1 place Saint-Etienne , 31000 Toulouse

Monsieur le Préfet de la Région de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde
Rue Corps-Francs Pommiès 33000 Bordeaux

Monsieur le Préfet de Lot-e-Garonne
Place Verdun, 47920 Agen

Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne
2 Allée de l'Empereur, 82000 Montauban

Objet : ***Demande d'ajournement de la consultation du public relative au projet GPSO – 'DAE1' Travaux préparatoires de la ligne à grande vitesse LGV nouvelle Bordeaux-Toulouse***

Messieurs les Préfets des Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, et des départements LNBT

Monsieur le Préfet Coordonnateur du GPSO,

Par la présente, nos associations vous demandent de bien vouloir suspendre et ajourner l'ouverture d'une 'consultation du public par voie électronique' relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par SNCF Réseau pour les travaux préparatoires de la ligne ferroviaire nouvelle à grande vitesse Bordeaux-Toulouse (projet GPSO) annoncée par affichages publics 'd'avis d'enquête publique' pour une durée d'un mois à compter du 27 octobre 2025 prochain.

Nous attirons en effet solennellement votre attention sur le fait que deux avis récents, que vous ne pouvez ignorer, émanant d'autorités compétentes et indépendantes, soulignent l'**incomplétude manifeste et les lacunes majeures, synonymes d'illégalités,** du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale que ces instances indépendantes ont eu à analyser :

- L'**Autorité environnementale (Ae)**, dans son avis du 25 septembre 2025, **considère que la Demande d'Autorisation Environnementale reste largement incomplète et insuffisante** pour répondre aux prérequis obligatoires d'une éventuelle autorisation environnementale, en commençant par l'exigence d'une information sincère et d'une participation effective du public. L'Ae relève, ce faisant, l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l'évaluation de l'éventuelle Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur – RIIPM du projet, l'absence d'études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l'environnement, et l'insuffisante prise en compte des effets cumulatifs assortie d'un très grand flou sur les impacts environnementaux, correspondant ainsi à une application clairement déficiente de la séquence « éviter – réduire – compenser ».
- Le **Conseil national de la protection de la nature**, dans son avis du 9 septembre 2025, a émis un **avis défavorable**, considérant que les conditions de dérogation à la protection stricte des espèces et de leurs habitats ne sont pas réunies et que l'état initial, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont insuffisamment définis et opérationnels.

Or, nous relevons tout d'abord le fait qu'**une simple 'consultation du public par voie électronique' annoncée ici au titre de l'article L123-19 du Code de l'Environnement ne saurait être acceptée et convenir aux exigences du Code de l'Environnement** s'agissant là d'une Demande d'Autorisation Environnementale pour la délivrance d'une première autorisation environnementale concernant la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse.

Au demeurant, **l'Autorité environnementale relève le fait que cette approche en plusieurs phases ne saurait justifier que les travaux préalables ici invoqués permettent une libération des emprises très importante et irréversible sur des milieux naturels, agricoles et forestiers**, avec notamment des défrichements, retournements de milieux ouverts, impacts de zones humides, de sites Natura 2000 et de linéaires de haies, ainsi que des atteintes à la ressource en eau potable, ou aux abords de monuments historiques notamment, en réalité menés en avance des phases suivantes du programme.

En outre, de deux choses l'une :

. **soit** à la suite de votre Communiqué du 25 septembre 2025 où vous avez indiqué « *[prendre] acte des remarques formulées [par l'Autorité environnementale] et [veiller] à ce que la SNCF les prenne en compte et apporte les meilleures réponses possibles, tant* ***dans le cadre de la procédure en cours*** *qu'à l'occasion des prochaines demandes d'autorisation environnementale, prévues pour la poursuite de l'opération* », vous avez obtenu que SNCF Réseau apporte en très peu de temps les très nombreux compléments et précisions dont l'Autorité environnementale formulait l'exigence légale dès cette étape des études préalables, et alors **une nouvelle saisine de l'Autorité environnementale s'impose** car les compléments du dossier sont alors significatifs et substantiels,

. **soit SNCF Réseau n'a pas été en mesure d'apporter l'ensemble de ces compléments, précisions et modifications dans le court laps de temps s'étant écoulé depuis le 25 septembre dernier**, et le dossier s'avère donc encore incomplet et comportant des lacunes ou opérations non justifiées, elles aussi significatives et substantielles relevant d'illégalités manifestes.

Dans ces conditions, l'ouverture d'une consultation publique dans l'état actuel du dossier (soit qu'un nouvel avis de l'Autorité environnementale fasse défaut, soit que le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale reste significativement incomplet et illégal), et sous le format prévu, **ne permettrait aux citoyens ni de disposer d'une information complète et fiable**, ni d'exercer leur **droit à participer de manière effective** à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, tel que garanti par :

- l'article 7 de la **Charte de l'environnement** (à valeur constitutionnelle),
- l'article 6 de la **Convention d'Aarhus**, ratifiée par la France,
- ainsi que les articles **L.120-1 et L.123-1** et afférents du Code de l'environnement.

La décision d'autorisation environnementale que vous seriez amenés à prendre à l'issue de cette consultation publique serait donc à l'évidence entachée de nombreuses illégalités tant concernant le déroulé de la consultation du public elle-même que des insuffisances essentielles du dossier au regard des exigences du Code de l'Environnement telles que rappelées par l'Autorité environnementale.

Dans votre rôle de responsable du respect de la légalité des autorisations environnementales, et ne pouvant ici ignorer les alertes très claires du CNPN et de l'Autorité environnementale, il serait incompréhensible que vous puissiez, en contradiction avec ce que vos fonctions exigent, autoriser un tel projet après l'avoir mis en consultation du public en l'état et de la sorte.

Au regard de ces éléments, nous vous demandons respectueusement d'**ajourner l'ouverture de la consultation du public.**

À défaut, nous serions conduits à envisager toutes les voies de droit à notre disposition pour préserver ces droits fondamentaux et essentiels (internationaux, constitutionnels, légaux et réglementaires).

Au demeurant, **la sagesse et l'intérêt général appellent à suspendre toute étape opérationnelle du GPSO**, au vu de la remise en question actuelle du projet GPSO par l'État, dans un contexte où les priorités de l'État sont profondément réorientées vers la rénovation des infrastructures existantes. Ainsi, suite à la Conférence Ambition France Transports de juillet 2025, le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) est actuellement saisi d'un processus d'audit de la pertinence de ce projet de GPSO en particulier, dans un contexte où le plan de financement initial du GPSO se disloque, et où l'ancien Premier Ministre et possible nouveau PDG de la SNCF, M. Jean CASTEX, déclare tout récemment encore en cette mi-octobre 2025 que la priorité doit être désormais à la rénovation des infrastructures existantes, que la LGV Toulouse-Bordeaux souffre d'un possible désengagement financier de l'État dans un contexte budgétaire obligeant à des choix et où l'Europe a d'ores et déjà décidé de ne plus financer le GPSO en 2025, et ce alors que les modalités de mobilités évoluent très rapidement, avec en particulier un effondrement du trafic aérien Toulouse-Paris (et Sud-Ouest – Paris plus généralement) qui constituait la cible principale du report modal devant justifier ce projet.

Tout concourt donc ici à ce que les représentants de l'État que vous êtes actent la suspension et l'ajournement de la consultation du public annoncée et de toute poursuite opérationnelle du GPSO.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Préfets de Régions et de Départements, Monsieur le Préfet Coordonnateur du GPSO, l'expression de notre haute considération.

Pour les **Amis de la Terre Midi-Pyrénées*, Jean OLIVIER Co-Président**
Pour **Alternative LGV Midi-Pyrénées / 82, Jean-Paul DAMAGGIO**
Pour **France Nature Environnement 82, Gaëtan DELTOUR, Président**
Pour **STOP LGV 47, Patrick GARRIGUES**
Pour la **Confédération Paysanne du Lot-et-Garonne, Marion DESBATS, Porte Parole**
Pour **LGVEA, Didier GASSIOT, Président**
Pour **LEA, Denise CASSOU, Présidente**
Pour **LGV NINA, Marie-Christine HERGLE**
Pour **Stop LGV Bordeaux Métropole, Bernard COUTURIER, Président**
Pour la **SEPANSO Gironde, Philippe BARBEDIENNE, Président**
Pour **TRANS'CUB, Jacques DUBOS, Président**
Pour **ATTAC Landes Côte Sud, Nadette DUPRÉ**
Pour les **Amis de la Terre des Landes, Catherine LETACONOUX, Présidente**
Pour le **Groupe National de Surveillance des Arbres – GNSA, son Conseil d'Administration**

** pour toute correspondance, Associations signataires c/o Amis de la Terre MP, BP 32 123, 31 522 Ramonville Saint-Agne Cedex*

Copies à :

. SNCF Réseau – 15 Rue Jean-Philippe Rameau, 93200 Saint-Denis
. Autorité Environnementale de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable – IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92 055 La Défense cedex
. Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, 2 rue Jules Ferry – 33000 Bordeaux
. Ministre des Transports, Hôtel de Roquelaure 246, boulevard Saint-Germain 75007 Paris

Jaguelin Mathieu - Larribar-Sorhapuru

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:50:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Illégal !

Contribution :
Cette demande d'autorisation environnementale est tout simplement illégale. Nous n en voulons pas!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Xuan-Hoa - Noaillac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:50:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation de légalité
Contribution :
Concertation illégale !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gayrard Marc - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:52:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne LGV Toulouse/Bordeaux
Contribution :
Il est impératif de rapprocher Toulouse de Paris par voie ferroviaire. Cela passe bien évidemment par une liaison LGV entre Toulouse et Bordeaux puisque Toulouse ne peut hélas pas être relié à Paris en TGV par le centre de la France. Ainsi Toulouse sera désenclavée et connaîtra un meilleur développement économique et touristique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

oscar - Loupiac-de-la-Réole

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:52:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution
Contribution :
Consultation illégale !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie - Préchac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:59:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV BORDEAUX TOULOUSE
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nguyen van Khang - Lucmau

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 14:59:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : concertation illégale
Contribution :
Cette contestation est illégale !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Florence - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 15:00:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Je suis en faveur de cette demande et de la LGV pour sortir de l'enclave dans laquelle nous nous trouvons.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 15:12:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation MGV
Contribution :
Je réfute cette consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bonnet Patrick - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 15:13:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Observation préalable
Contribution :
Bonjour,Cette participation n'est pas légale pour 2 raisons,- elle ne satisfait aucun critère d'égalité devant la loi pénalisant les exclus du numérique soit par difficulté de mise en œuvre soit par absence de matériels- le processus d'information tardive .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lautier Jean-Pierre - Illats

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 15:13:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Je dis NON à une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats ;Je dis NON à une demande d'autorisation de défrichement ;Je dis NON à une demande d'autorisation de destruction de haies ;Je dis NON à une demande d'autorisation de travaux en abords de monuments historiques pour les infrastructures linéaires de transport.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Colantoni Luca - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 15:16:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats
Contribution :
Les espaces humides au Sud de Bordeaux sont cruciaux pour la survie d'espèces protégées qui garantissent la bio-diversité mais aussi le contrôle d'espèces nocives commes les moustiques tigres

notamment qui sont de plus en plus aggresifs et les épidémies de Nile west de cet éte nous démontré comme ils deviennent aussi très dangeureux pour la santé publique.De plus ils garantissent un esapce de refroidissement dans le sud de la Métropole pendant les épisodes de plus en plus récurrents de canicule.Je trouve honteux de vouloir détruire ces espaces sous pretexte de mieux desservir les citadins des trois villes (Bordeaux, Dax et Toulouse) et au détriment de ceux qui habitent dans les lieux concernés, qui auront les dégâts sans aucune contre-partie puisque la ligne ne fera pas d'arrêt intermédiaire avant Agen...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ferrer Philippe - Quinsac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 15:22:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Gpso
Contribution :
Consultation illégale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lamy Corinne - Villandraut

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 15:29:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande autorisation environnementale
Contribution :
demande illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ben - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 15:37:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition ferme
Contribution :
Après tous les avis négatifs d'autorités environnementales, je ne comprends qu'on puisse encore soumettre ce projet aux citoyens. Nous nous sommes exprimés négativement déjà de nombreuses fois, avec de nombreux arguments étayés.Cette consultation est une honte : 25000 pages, consultables uniquement sur internet, qui a déjà été évalué négativement par l'Autorité environnementale, comment voulez-vous le rendre largement accessible ? Et espérez-vous vraiment que qui que ce soit puisse être favorable à la destruction de haies, de sites Natura 2000, d'espèces protégées ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GAILLARD NADINE - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 15:41:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande de reunion publique SNCF
Contribution :
cette consultation sur l'autorisation environnementale IMPOSEE par voie electronique est illégale et discreminatoire et a pour seul but une participationà minima des citoyens.impossible de donner un avis sur un dossier de 25000 pages , inaccessible sauf si vous possedez un bac +10 , cette

consultation , voire mascarade, est une forme de denis democratique supplementaire et montre bien la volonte d'un PASSAGE EN FORCE de SNCF reseau .ajournement de cette consultation !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

HOLT Philippe - Espanès

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 15:52:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Au vu de ce qu'il se passe pour l'A69 et des premiers échos sur la consultation LGV dont il est question, il semble que le respect des règles légales ne soit pas au RDV.Pourquoi à nouveau chercher à imposer en force ce chantier titanesque ?Il n'a pour intérêt que le gain de temps (1 heure) et le profit à court terme pour les promoteurs, les bâtisseurs, les industriels et à plus LT pour imposer des tarifs encore supérieurs à ceux qu'ils sont actuellement.Pourquoi pas investir sur la ligne existante et les trains qui la parcourent pour la renforcer, la sécuriser, la fluidifier, voire même la rendre accessible au plus grand nombre?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Florian - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 15:55:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats
Contribution :
Les espaces humides au Sud de Bordeaux sont cruciaux pour la survie d'espèces protégées qui garantissent la bio-diversité mais aussi le contrôle d'espèces nuisibles comme les moustiques tigres, notamment, qui sont de plus en plus agressifs et favorisent les épidémies.De plus ils garantissent un espace de refroidissement dans le sud de la Métropole pendant les épisodes de plus en plus récurrents de canicule.Détruire ces espaces ne devrait pas être autorisé pour doubler une ligne existante et fonctionnelle, sans compter l'impact sur les habitants sur le tracé qui ont déjà fait part de leur volonté de ne pas voir ce projet se réaliser.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LACAMPAGNE Didier - Ayguemorte-les-Graves

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 16:02:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Continuité environnementale
Contribution :
Pour commencer, je trouve le projet en totale contradiction entre la volonté de promouvoir la préservation des diverses espèces (faune et flore), et l'accord donné à ce projet destructeur d'espaces protégés sensibles, et cela pour gagner uniquement quelques minutes. Bref, avec ce projet, on baffoue toutes les lois environnementales que doivent respecter les citoyens, les communes.... Et là, nos chers décideurs qui vivent dans leurs mondes, loin des réalités du terrain, acceptent ce genre de projet en se moquant pertinament des lois qui nous obligent. Sans être opposé au progrès, il est important de savoir que le chemin le + rapide entre 2 points est la ligne droite et pas un trajet absurde comme on nous propose uniquement dans le but de récupérer le plus d'argent en promettant la création de gares sur certaines régions.Le tracé de la future LGV va couper en 2 des exploitations forestière. Il est indispensable que les accès (ponts, tunnel...) pour le trajet des animaux

mais également des engins de agricoles pour assurer l'entretien des parcelles.En effet, au vue des derniers incendies, l'entretien des parcelles s'est avéré vital. Si rien n'est prévu pour ce sera dangereux pour la survie de nos bois.Pour notre commune il est impératif qu'un moyen de traverser la LGV soit créer pour relier les diverses parcelles de *********, proprietaire du Château St Jérôme, permettre le cheminement des randonneurs....Notre commune est suffisamment défigurée par la voie ferrée Bordeaus-Toulouse existante, la route départementale 1113 et l'autoroute Bordeaux-Toulouse A62, notre territoire va une nouvelle fois subir les décisions de nos chers dirigeants. Déplus en cette période compliquée ou on sollicite de plus en plus les citoyens afin de réduire le déficit qui va nous étouffer, on poursuit ce projet financièrement insoutenable, destructeur de zones protégés.Il aurait été plus judicieux de rénover la voie existante, plutôt que de se lancer dans le projet retenu...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jocelyn - Préchac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 16:07:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Projet absurde, pas de destruction tant que le projet dossier n'est pas actualisé et n'est pas financé sérieusement !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bonnet Hervé - Isle-Saint-Georges

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 16:13:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : création forcenée d'une ligne lgv
Contribution :
Au vu des nombreux rejets d'un grand nombre de citoyens concernés, du résultat négatif de la commission d'enquête publique, cette contribution est illégale !C'est même un déni de démocratie au service de quelques actionnaires publics.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Joël - Villeneuve-sur-Lot

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 16:22:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation citoyenne
Contribution :
"CONSULTATION ILLÉGALE" Je demande l'journement!!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

COPERY OLIVIER - Saint-Sulpice-la-Pointe

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 16:28:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contribution du public n'est pas enquête publique
Contribution :
Cette consultation du public par voie électronique est illégale.La voie légale est l'enquête publique avec commissaires enquêteurs rendant avis.Je demande l'annulation immédiate de cette PPVE.De plus, l'incomplétude abyssale du dossier GPSO rend cette consultation encore plus aberrante.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

NATHALIE - Saint-Sulpice-la-Pointe

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 16:33:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE illégale
Contribution :
Je demande l'annulation de cette participation du public par voie électronique.Je considère cette procédure totalement illégale et ne peut remplacer une enquête publique avec commissaires enquêteurs en bonne et due forme.D'autant plus que bien peu de gens sont réellement au courant de ce que représente la LNSO et plus particulièrement le tronçon le plus long Toulouse-Bordeaux.Quand les porteurs de projets et l'Etat cesseront de passer en force pour faire aboutir ces grands projets inutiles ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean Francois - Podensac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 16:39:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation lgv
Contribution :
Ce projet est scandaleuxLe gain de temps pour toulouse est mininime pour un investissement colossalIl est illégal notamment en instituant une taxe pour les communes soit disant avantagees par cette ligne.Sauf erreur de ma part cette taxe est une première dans le financement d un projet de dimension nationale. Je soutiens les associations qui ont engage des recours notamment pour rupture de l égalité. Honte à nos dirigeants qui dans l incapacité de financer recourent à des taxes masquées pour mener des projets inutilesLe calcul final pour la validation atteint des sommets dans le grotesque.....je suis un robeau pensant....
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Maheut Renaud - Escaudes

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 16:47:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégal
Contribution :
Consultation illégal
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

courbin isabelle - Saint-Michel-de-Rieufret

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 16:47:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Participation illégale, destruction pour gagner quoi? l'argent public doit servir au plus grand nombre et non pas servir les interets des groupes du BTP . Mascarade. Toutes les enquetes, les retours des commissaires, des assos sont défavorables au projet. Pourquoi n'écoutez vous pas?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean-michel - Sérignac-sur-Garonne

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 16:51:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Projet excessivement couteux qui écrase toutes les études environnementales qui ont rendu des avis négatifs. Gabegie,Il est temps que Monsieur Rousset lache prise!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Simonnet Antoine - Gelos

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 16:52:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'autorisation de défrichement illégale vu la nature des travaux préliminaires
Contribution :
Bonjour à vous,La demande d'autoristaion de défrichement présentée en pièce G me semble illégale, au vu de la nature des travaux décrits dans la pièce. LA SNCF doit demander une autorisation de déboisement uniquementEn effet:- les travaux préparatoires (diagnostic archéo + sondages géotechniques) demandent éventuellement un déboisement des arbres qui gênent. Mais ils ne changent pas la destination des sols: on reste sur des parcelles forestières et il doit être possible de replanter après ces travaux- mais la SNCF demande une autorisation de défrichement. Le défrichement se caractérise par un changement de la nature des sols. Les parcelles sortent officiellement de l'état boisé et ne seront jamais replantées- la SNCF anticipe donc sur la construction de la ligne elle même. Elle va utiliser ces travaux préalables pour obtenir déjà l'autorisation de défrichement des parcelles impactées, en avance de phase de la construction de la ligne LGV elle-même. - la SNCF devrait demander uniquement le déboisement pour ces travaux préparatoires, et ensuite associer l'autorisation de défrichement à la construction de la ligne LGVPouvez vous en retour m'assurer que cette contribution est portée à connaissance des autorités et m'informer des suites données.Salutations,
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Simonnet Antoine - Gelos

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 16:55:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'autorisation de défrichement : surface trop grande au vu des travaux
Contribution :
Bonjour à vous, la surface de la demande d'autorisation de défrichement est trop grande au vu des travaux envisagésEn effet- les diagnostics archéologiques seront réalisés sur seulement 10% du tracé (page 11 de la pièce G)- cependant, la SNCF ne s'est pas embêtée, et demande l'autorisation de défrichement sur 100% du tracé, car ils ne savent pas encore ou auront lieu les diagnostics!!- ce genre d'imprécision est donc scandaleux, la SNCF instrumentalise le dossier pour obtenir une autorisation de défrichement sur 100% du tracé en avance de phase sur la construction de la ligne- la SNCF doit identifier précisément les zones concernées par la défrichement (qui devrait d'ailleurs être juste un déboisement, cf mes mails précédents)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Yves-Bernard - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 17:09:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Autorisations pour toutes investigations nécessaires
Contribution :
Je souhaite que toutes les autorisations soient accordées aux investigations nécessaires pour lever tous les réserves sur les tracés.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

NGUYEN Gaël - Loupiac-de-la-Réole

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 17:09:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contribution à la consultation sur la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Une consultation uniquement numérique sur un projet d'une telle ampleur est totalement anti-démocratique et illégale. En effet, un tel de mode de consultation exclus de fait une partie non négligeable de la population.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

NGUYEN Hoa - Landiras

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 17:16:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contribution
Contribution :
cette consultation est illégale et doit être annulée !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sarrebressolles Bertrand - Sorèze

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 17:31:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à cette ligne tgv
Contribution :
Assez de béton et de destruction de terres agricoles, zones humides, habitats de faune et flores sauvages.Assez de cette course au gain de temps.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

estripeaut marie - La Brède

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 17:32:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : procédure
Contribution :
consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Chassagne Frédéric - Saint-Michel-de-Rieufret

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 17:32:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet LGV

Contribution :
Il faut stopper ce projet qui sera un véritable désastre sur le plan environnemental en particulier dans le domaine de l'hydrogéologie. Notre région a besoin de préserver ses ressources en eau et l'extraction des granulats du côté de portets, Saint-Selve et Saint-Michel de Rieufret sera désastreuse pour les nappes d'eau qui assurent actuellement notre alimentation.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laurent - Agen

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 17:35:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Destruction du cadre de vie
Contribution :
Cette lgv va détruire notre environnement, saccager de riches terres agricoles, restreindre lrs surfaces cultivables pour quelle profits?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

bart elisabeth - Penne-d'Agenais

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 17:43:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illégale. poursuite des travaux sur les voies tant du côté Bordeaux que du côté Toulouse alors que le COI a été saisi...
Contribution :
avis défavorable de l'autorité environnementale émis le 25 septembre 2025avis défavorable du conseil national de la protection de la nature émis le 9 septembre 2025
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Principessa Thomas - Villandraut

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 17:43:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV NON MERCI !
Contribution :
Vous avez vraiment besoin de demander l'avis des gens ? Les panneaux LGV NON MERCI dans toutes les communes du sud gironde ne vous suffisent pas ? Ce projet est une honte... qui ne concerne que les parisiens qui doivent aller toujours plus vite dans leurs maison de vacances... Des lignes existe déjà et elles fonctionnent très bien, pourquoi venir balafrer une région entière alors des structures existent déjà ? Ha mais oui... j'avais oublié vous ne faites pas ca pour les gens vous le faites pour l'argent évidement, j'avais oublié...HONTE A VOUS ET A TOUT CEUX QUI SOUTIENNENT CETTE ABSURDITE.Personne ne veut de votre projet abjecte ici...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nicole - Noaillan

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 17:50:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet LGV Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Cette consultation est illégale .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laurence - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 17:51:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv Bordeaux Toulouse
Contribution :
Consultation illégale pour un projet sans raison d'être.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Geffroy-lemoine stephanie - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 17:53:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non A la LGV BORDEAUX TOULOUSE
Contribution :
Je suis absolument contre la LGV BORDEAUX TOULOUSE que cela soit d'un point de vue écologique, financier, social, de gain de temps. Je demande à ce que ce grand projet stoppe immédiatement. Merci
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Olivier - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 17:55:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Nuisances liée à la ligne
Contribution :
Dans ma commune de Saint Médard d'Eyrans, la ligne traverse la commune. Outre le bruit supplémentaire engendré par ces trains, l'accès à l'autre côté de la commune va être considérablement dégradé. Il faudra faire tout un détour faute d'accès vis un pont ou un souterrain. L'accès aux écoles (maternelle et primaire) situées de part et d'autre de la ligne va être en particulier très affectée. Et pour les habitants situés côté Est, l'accès aux commerces et aux services (poste, mairie, ...) sera également très affecté.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jeanson - Fonsorbes

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 18:06:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable pour la LGV
Contribution :
Nous sommes la 3ème ville de France et nous sommes la dernière qui n'a pas encore de LGV pour rejoindre la capitale. Cela va permettre de libérer des créneaux pour les TER entre Toulouse et Bordeaux tout en faisant gagner 1h de transport pour rejoindre Paris donc je suis pour.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

TRINITE Nicolas - Le Rheu

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 18:06:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet inutile et dévastateur

Contribution :
Bonjour, aujourd'hui avec tout les moyens numériques d'on nous disposons, est-il nécessaire de dépenses autant d'argent public pour gagner une demie-heure sur un trajet.Le climat souffre, on a besoin de conserver nos forêt et l'argument de faire des emplois pour ces travaux n'aura jamais de finJean-Marc Jencovici le dit bien, il faut réorienter mes emplois qui ne sont plus compatible avec le réchauffement et l'effondrement de la biodiversité Cette liaison est inutile et rajoute une infrastructure a entretenir pendant que tout le reste du ferovierrre est dégradé
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie - Lerm-et-Musset

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 18:17:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Investigations préalables à la LGV
Contribution :
Consultation illégale et faussement présentée ! NON À LA LGV !!! Non à la défiguration de nos paysages !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

André - Villeneuve-lès-Bouloc

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 18:19:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Aménagements ferroviaires au nord de Toulouse
Contribution :
plutôt que de détruire l'habitat des espèces protégées, il serait peut-être plus raisonnable et intelligent de déplacer temporairement ces habitats le temps des travaux, ou définitivement dans des sites environnementaux identiques ou fortement similaires.Mais dans tous les cas, ces aménagements ferroviaires à 4 voies et à cadencement augmenté pour les TER sont importants et très attendus.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Abarnou Gilbert - Bardigues

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 18:21:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation
Contribution :
Il est tout a fait scandaleux de découvrir par une pancarte affichée en bordure de voirie ou il passe quelques voitures par jour d apprendre qu il existe une consultation pour le public cette affiche est quasiment illisible Comment peux t on parler de consultation alors que la plus grande partie des habitants ne pourra pas répondre car non averti Il faut quand même rappeler que nous payons une taxe lgv via le foncier ce serait quand mon même faire preuve de respect pour le citoyen et le contribuable Mr Le Préfet Cette lgv ne va servir qu a un minimum de personnes et va détruire des habitations des terres agricoles la faune la flore , cette ligne est inutile pour ce qui concerne Bordeaux Toulouse quand il existe deux bretelles a savoir paris Bordeaux Espagne et paris Montpellier Espagne il n'y a aucun intérêt a réaliser une ceinture bordeaux paris Pour ma part habitant près d Auvillar 2 km à vol d' oiseau Quel gâchis vous allez réaliser entre la sortie autoroute st Loup et Caumont (ponts creusement tunnel ,déblais important dans la colline ,)J émet un avis négatif quant la consultation par cette méthode et surtout sur l impact environnemental de cette réalisation qui j espère ne verra pas le jour

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dalet Nicole - Castelviel

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 18:37:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Réalisation de la ligne nouvelle du Sud Ouest
Contribution :
Pourquoi tout saccager alors qu'il suffit d'améliorer ce qui existe!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ARVOIRE Michèle - Bègles

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 18:38:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lhommelet Berthy - Préchac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 18:59:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non lgv bordeaux toulouse
Contribution :
Contre les coupes rases et la destruction des milieux humides et forestiers.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rémy - Uzeste

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:08:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis
Contribution :
Consultations illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Serre Didier - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:18:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La ballade Ciron
Contribution :
Destruction d'un écosystème sensible qui va faire disparaitre a terme les particularités du vignoble du Sauternais ainsi que la particularité de la faune du Ciron
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SOPHIE - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:19:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation publique LGV
Contribution :
Contribution illégale. L'Etat est endetté et n'a pas à faire ces dépenses inconsidérées, inutiles. Que nos voies ferrées actuelles soit entretenues seraientdéjà une grande avancée. La procédure par internet est inadmissible, beaucoup de foyers ne peuvent y participer.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DELPONT André - Tabanac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:23:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : IMPACT POSITIF DE LA LGV EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT
Contribution :
La mise en oeuvre de la LGV entre Bordeaux, Dax et Toulouse va apporter une plus value indéniable en matière d'environnement. - L'expérience des autres tronçons de lignes à grande vitesse en France et en Europe, montre qu'à moins de trois heures de trajet le train est préféré à l'avion, et à moins d'une heure il est préféré à la voiture. La connexion avion de Toulouse à Paris et en voiture de Bordeaux à Toulouse ou au Pays Basque va en être découragée, au profit d'un MODE DE DEPLACEMENT PERFORMANT POUR LIMITER LE CO2- Part ailleurs cela va LIBERER DES SILLONS POUR LES TER, en particulier dans le cas du projet de RER métropolitain à Bordeaux comme à Toulouse. il en va de même pour les trains de marchandises qui nécessitent une relance.- Enfin ce projet permet une CONNEXION AVEC LE RESEAU ESPAGNOL aujourd'hui en panne à cause de la différence historique en matière d'écartement des rails. Le réseau TGV espagnol est fait avec l'écartement en vigueur en France et dans le reste de l'Europe. L'interconnexion que permet la LGV permettra des liaisons facilitées tant pour les voyageurs que pour les trains de marchandises et facilitera également une diminution du trafic camions transfrontalier.Je ne méconnais pas les reproches qui sont fait au projet:- FINANCEMENT : les autorités régionales financent également la modernisation des voies traditionnelles; il n'y a donc pas de conflit entre entre 'trains du quotidien' et 'déplacement de plus longue distance; de plus depuis le 19ème siècle on sait que les investissements ferroviaires s'amortissent sur plusieurs générations et cela justifie les investissement s consentis- BIODIVERSITE : certes des espaces naturels vont être perturbés mais il faut d'une part tenir compte des efforts de préservation prévus et qui renchérissent . Concernant la vallée du Cirons et le risque de disparition de la pourriture noble chère au coeur des amateurs de Sauternes, les travaux de l'autoroute Bordeaux Toulouse ou bien avant ceux de la ligne ferroviaire actuelle n'ont pas nuit au microclimat concerné.On ne peut mettre sur le même planBILAN GLOBAL : c'est sur ce plan qu'il faut décider en matière écologique bilan CO2 très positif au regard d'atteintes limitées à la biodiversité. C'est cequi rend le débat très différent de celui qui concerne les autoroutes ou les aéroports..RETABLIR UNE JUSTICE TERRITORIALE POUR LE SUD-OUEST : notre région a toujours été la dernière à être desservie en mode de transport performants; c'est le cas une fois de plus avec la desserte LGV. Mettre fin au projet serait priver le sud-ouest d'un mode de transport performant et écologique
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASCAL - Revel

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:23:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv
Contribution :

Je suis pour
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Louise Fontaine

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:24:16
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Consultation
Contribution :
BonjourJe souhaiterais participer à la consultation en tant qu'habitantes de Bordeaux.Comment procéder ?Merci beaucoup Louise Fontaine
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Louise Fontaine

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:24:16
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Consultation
Contribution :
BonjourJe souhaiterais participer à la consultation en tant qu'habitantes de Bordeaux.Comment procéder ?Merci beaucoup Louise Fontaine
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dominique - Nègrepelisse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:25:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Gare de Bressols
Contribution :
Je suis pour
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Maryline - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:25:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Vivement l'arrivée du TGV à Toulouse. On n'a que trop tardé…une capitale régionale à la population qui ne cesse de croître devrait en être dotée depuis longtemps.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Aline - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:25:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Favorable à la ligne
Contribution :
Je souhaite vivement la mise en oeuvre de la ligne SNCF Toulouse Bordeaux afin de rejoindre amis et famille plus rapidement et la capitale Merci
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Juliette - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:26:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je suis pour
Contribution :
D’un point de vue social désenclavement indéniable et d’un point de vue écologique, économie de C02 très importante.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VIB - Fenouillet

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:26:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pour le projet de LGV
Contribution :
Quand va t on en finir avec ces consultations, la LGV à Toulouse est indispensable pour privilégier les modes de déplacements propres et désenclaver le département
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Poulain Sylvain - Lauzerville

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:27:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : lgv toulouse bordeaux
Contribution :
le bassin économique de toulouse , très spécifique à la science technologique ou humaine doit être relié à Paris autrement que par la voie aérienne pour les causes écologiques
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ferrer-Mora Maud - Lège-Cap-Ferret

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:28:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution illégale
Contribution :
Contribution illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Leturcq Jane - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:28:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne bordeaux Toulouse
Contribution :
Absolument pour
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Maniglier Chantal - Le Bouscat

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:28:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne Bordeaux /Toulouse
Contribution :
Je vote pour ces travaux d'un grand interêt économique pour toute la région !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MOISY François - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:29:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Cette ligne permet de limiter l'impact climatique du transport : alternative à l'avion, dégagement de fuseaux pour des trains du quotidien autour des villes (Toulouse, bien sûr, mais aussi Bordeaux et d'autres villes aquitaines et occitanes). On en a assez des refus parce qu'ils dérangent des personnes indifférentes à l'intérêt collectif)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Philippe - L'Union

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:30:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Équipement indispensable
Contribution :
Équipement indispensable pour désenclaver Toulouse sur le réseau ferroviaire grande vitesse et favoriser la transition écologique vers le transfert ferroviaire (une évidence)Paris Bordeaux 499km 2h03 et Bordeaux Toulouse 240 km 2h30 tout est dit.Il faut certes préserver la faune et la flore et accompagner l'adaptation mais ne pas être jusqu'au boutiste.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Patrick - Castelculier

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:31:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : 100% Favorable
Contribution :
100% d'accord avec cette LGV
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pascale - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:32:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Préservons l'environnement grâce a la LGV
Contribution :
Totalement favorable à la LGV afin de pouvoir se déplacer plus facilement depuis Toulouse Une future retraitée qui souhaite privilégier le train à l'avion ou la voiture
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sérès Claire - Beautiran

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:32:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : lgv bordeaux toulouse
Contribution :
Bonjour ,Je souhaite vous faire part de mon opposition formelle au projet de nouvelle lgv Bordeaux - Toulouse, compte tenu de son coût écologique (destruction inutile d'habitats et d'espèces protégés ainsi que de foncier agricole..cf l'application du zéro artificialisation nette) et de son coût économique (l'usage des voies TER déjà existantes constitue une alternative beaucoup plus efficiente).Merci d'arrêter ce projet pour le bien être de tous !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bechou Brigitte - Canéjan

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:34:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Usagere favorable
Contribution :
J’espère que les etudes montreront que le rapport coût environnemental/gain societal sera favorable au progrès des transports collectifs de l’ensemble des populations des zones des gares entre Bordeaux et Toulouse qui attendent avec impatience une fiabilité du trafic et l’augmantation des dessertes.. il est temps d’investir pour le développement territorial et le bien-être des hommes.J’ai personnellement dû renoncer à un travail intéressant par insuffisance de la ligne.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Chantal - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:36:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv
Contribution :
Je suis d’accord pour la construction de la ligne sncf à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Michaela - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:38:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Cette constatation est illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Husson - Cadaujac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:39:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ophélie - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:42:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : POUR la LGV
Contribution :
Il faut désenclaver le Sud-ouest. Certains parlent de l'impact environnemental mais qu'en est-il de l'impact actuel avec les avions ? Et contrairement à ce que certains disent tout ne peut pas se réaliser à distance. Aujourd'hui un Toulouse-Bordeaux est plus long en temps qu'un Bordeaux-Paris alors que le trajet est plus court en distance. C'est une aberration, car les gens privilégient du coup l'avion.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Peyrusson Denis - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:47:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : GPSO
Contribution :
Cette consultation par voie électronique est une parodie de démocratie. Combien de personnes n'ayant pas accès à internet ne pourrons pas voter. Je suis contre cette procédure.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gilles - Golfech

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:55:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution - Consultation publique LGV
Contribution :
Je m'oppose complètement à ce projet obsolète et qui ne concorde plus du tout à nos préoccupations nationales actuelles. En effet, dans une période de sobriété foncière et économique, ce projet va couter énormément d'argent et consommer beaucoup de terres agricoles et naturelles.Le gain de temps acquis par cette nouvelle ligne sera, qui plus est, bien insuffisant par rapport au désastre écologique et social qu'il va engendrer puisqu'il va bouleverser non seulement la biodiversité mais également la vie des habitants qui vont se retrouver à vivre à proximité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Manuel - Bruguières

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:57:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LIGNE LGV TOULOUSE BORDEAUX
Contribution :
JE NE SUIS PAS D ACCORD AVEC TOUS CES TRAVAUX IL SUFFIT DE RENOUVELER LES LIGNES EXISTANTES ENCORE DE L ARGENT MAL DÉPENSER LE TRAIN DOIT PASSER DEVANT CHEZ MOI LE TERRAIN CON DOIT ME PRENDRE SA VAUT 400 EUROS LE METRE CARRE ET ON M EN PROPOSE 50 EUROS DU MÈTRE CARRE PAS DE MUR ANTI BRUIT J AURAIS LES CATÉNAIRES ÉLECTRIQUES DEVANT CHEZ MOI MA MAISON VA PERDRE DE LA VALEUR ET VOUS VOULEZ QUE JE SOIS D ACCORD AVEC VOUS VOUS AVEZ PRIS UNE DÉCISION SANS DEMANDER AU GENTS CONCERNÉ S ILS ÉTAIT D ACCORD OU PAS

MOI LE TGV POUR PARIS JE M EN FOU JE LE PRENDRAIS JAMAIS SI JE DOIT ALLER À PARIS JE PRENDRAIS L AVION 1 H APRÈS JE SERAIS LA BAS MERCI A TOUS MAIS JE DIRAIS NON À LA LGV TOULOUSE BORDEAUX
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Roche Gerard - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:58:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Cette ligne est nécessaire car elle permet de relier la façade Atlantique à la Méditerranée et l'Espagne orientale, elle désenclave de grandes
Contribution :
J'apporte mon soutien plein et entier à cette réalisation, la protection environnementale passe aussi par cette réalisation, car il faut développer le ferroviaire et revoir la politique des transports ; la nature reprends toujours ses droits.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Hofmann Elisabeth - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 19:58:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contibution enquete environnemental GPSO
Contribution :
NON à la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitatsNON à la demande d'autorisation de défrichementNON aux incidences sur les sites Natura 2000
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Brocard Catherine - Bazas

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:08:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : pollution et gênes occasionnées par les travaux et les engins
Contribution :
Ces travaux vont nécessiter des accès multiples tout au long du chantier et ainsi gêner les habitants locaux ou proches des accès principaux aux engins qui ne manqueront pas d'être acheminés sur place. Ainsi on peut craindre que les accès entrées sorties de l'A65 soient fréquemment utilisés et donc occasionneront de multiples gênes: bruits, routes encombrées, salies, voire endommagées, ... Quant au nuisances apportées d'une façon durable et permanente lors du passage des trains, il nous parait évident que notre quotidien pourrait largement en souffrir (direction des vents défavorables pourra porter les bruits de la même façon que pour l'A65). L'essence même de ce projet ne semble pas justifier tous les chamboulements prévus mais aussi obligatoirement les inévitables nuisances et destructions irréversibles qui seront engendrées. Quant aux budgets nécessaires, il serait probablement plus profitable de les consacrer à des projets plus réalistes permettant de préserver les ressources naturelles telles qu'elles sont aujourd'hui. je suis donc pour l'ajournement voire la suppression pure et simple de ce projet pharaonique anachronique, digne du 20e siècle ... au même titre que l'A65 qui ne sert à rien.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Théo - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:11:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Favorable ligne Toulouse - Bordeaux
Contribution :
Favorable à cette ligne
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Joël - Sainte-Colombe-en-Bruilhois

Organisme : Aucun
Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:12:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution à la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Favorable à la construction de la ligne LGV Bordeaux toulouse
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Brocard Pascal - Bazas

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:14:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à ce projet de destruction locale de l'environnement
Contribution :
Non seulement ces travaux vont nécessiter des accès multiples tout au long du chantier et ainsi gêner les habitants locaux ou proches des accès principaux aux engins qui ne manqueront pas d'être acheminés sur place , mais on peut aussi craindre que les accès entrées sorties de l'A65 soient fréquemment utilisés et donc occasionneront de multiples gênes: bruits, routes encombrées, salies, voire endommagées, ... Quant aux nuisances apportées d'une façon durable et permanente lors du passage des trains, il me parait évident que notre quotidien pourra largement en souffrir (la direction des vents défavorables qui pourra porter les bruits de la même façon que pour l'A65). L'essence même de ce projet ne semble pas justifier tous les chamboulements prévus mais aussi les inévitables nuisances et destructions irréversibles qui seront engendrées. Quant aux budgets nécessaires, il serait probablement plus profitable de les consacrer à des projets plus réalistes permettant de préserver les ressources naturelles telles qu'elles sont aujourd'hui. Je suis donc farouchement opposé à ce projet pharaonique anachronique, digne du 20e siècle et pour sa suppression pure et simple.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

carton patrice - Montauban

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:16:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : garantir l'impact sur les ressources en eaux et destructions des haies ,arbres.
Contribution :
je vous demanderai de préserver lors des installations d'ouvrages, l'impact en eau des écosystèmes de surface et de ne pas les contaminer. d' effectuer des contrôles avant et après sur les nappes phréatiques et de rendre public les résultats.la destruction de haies va détruire la faune en générale , les oiseaux en reproduction.Aussi, il faudra effectuer des lachers de la faune sauvage impactée pendant 3 ans dans les zones concernées avant de replanter de nouvelles haies.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marc - Caudecoste

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:18:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PROJET DE LGV - OPPOSITION
Contribution :
Je dépose ma contribution dans ce registre pour manifester mon opposition au projet de LGV.Ce projet me semble inadapté, coûteux et écologiquement désastreux.A l'heure où les enjeux environnementaux et climatiques devraient guider chaque décision publique, il apparaît incohérent de persister à créer ce vieux projet datant des années 90, fondé sur des logiques dépassées et contraires à la transition écologique.Ce projet entrainerait des atteintes irréversibles aux milieux naturels, agricoles, forestiers sans parler de la qualité de vie des habitants qui vont vivre proches du projet et qui vont voir leurs vies bouleversées du aux nuisances de cette nouvelle ligne. De plus, son coût financier, supporté au final par les contribuables, n'est ni justifié par l'utilité publique ni par une vision durable de l'aménagement du territoire.Je crois qu'il est urgent de repenser nos priorités et d'investir plutôt vers une alternative plus respectueuse de l'environnement et économiquement plus cohérent : pourquoi ne pas réhabiliter ou créer une ligne parallèle au tracé déjà existant ?En conséquence, je m'oppose fermement à ce projet qui est un non sens, écologique, économique et social.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Paul - Beaupuy

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:18:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable
Contribution :
Je partage un avis favorable. Toulouse et ses environs ont besoin de la LGV
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Aurelie - Villandraut

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:22:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet lgv
Contribution :
Opposition au projet LgvCela va détruire la faune et la flore de notre belle region. On parle d écologie, mais on détruit tout...On parle d économie financier, mais on fait des projets à plusieurs milliards d euros.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Didier - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:36:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
La consultation arrive trop tard, trop vite, sans conditions minimales d’information et de débat public.Le message envoyé au public est clair :Les jeux sont faitsDonnez votre avis, mais nous n’en tiendrons pas compteLe projet avance quoi qu’il arriveLa consultation devient alors un simple

exercice de communication, destiné à cocher la case légale plutôt qu'à construire une décision publique éclairée.C'est la stratégie du passage en force avant celle de la mise devant le fait accompli.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Duran Pablo - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:38:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ce projet n' as rien d ecolo
Contribution :
Ce projet ne répond pas au objectif fixé par l accord de paris, sa réalisation émet une quantité disproportionné de CO2 et ne sera positive en carbone que bien trop tard. De plus il est possible de réaménager les voies existantes et ainsi préserver l environment tous en permettant un gain de temps.On peut aussi remarquer que le coût du projet n' est pas comptible avec la situation économique de la SNCF comme souligner dans ce rapporthttps://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/le-rapport-annuel-2024-de-l-autorite-a3369.html.En conclusion on peut supposer qu avant d être un project environmental comme il se présente, ce projet et un projet de gentrification.Nous ne voulons toujours pas de la lgv comme déjà exprimé dans les consultations publiques précédentes qui montrait un forte opposition sociale au projet.Bien cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jacques - Munchhouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:38:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis négatif
Contribution :
Merci ,juste de rénover la ligne existantes !!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Elizabeth - Bégaar

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:41:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illégale
Contribution :
Je vous rappelle que cette consultation publique n a pas lieu d etre puisque le tracé et l ampleur économique du projet va. a l encontre des engagements pris par la France pour la remise en état des rivières et de la sobriété énergétique..
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BIANCO Patrice - Bruch

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:42:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet LGV
Contribution :
Dans une démocratie, on invite tout le monde à participer et non pas faire passer cette « opération » en catimini car en réalité très peu de gens sont au courant de cette consultation. Cette LGV est un non sens. Il existe déjà une ligne Toulouse - Paris, c'est le POLT. Il suffit de la moderniser et en plus

pour beaucoup moins cher. Les politiciens dépenses et saccagent et ne pensent qu'à leurs ego. Donc stop au nom du bon sens.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Joël - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:45:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution très favorable
Contribution :
Je souhaite que soit instaurée une ligne à grande vitesse pour les trains entre Toulouse et Bordeaux. Pour l'économie de la région et désenclaver Toulouse. Pour prolonger la liaison Paris Bordeaux.C'est un projet d'avenir audacieux tant pour Toulouse que pour Bordeaux
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Valladas Jean francois - Servon

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:45:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne à haut coût environnemental
Contribution :
Cette ligne produit trop de co2 et de destruction environnementale. De plus elle est extrêmement chère, cet argent devrait servir pour les train du quotidien.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BIANCO Jean louis - Agen

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:48:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus LGV
Contribution :
Ce projet est une ineptie environnementale, financière et humaine. Ayez le courage de faire une vraie consultation en interrogeant tous les habitants et non pas avec cette parodie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAVIN Richard - Verdelais

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:52:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation environnementale Gpso
Contribution :
Cette consultation est à la hauteur du récent sondage ODOXA paru dans Sud-Ouest. De l'arnaque ! Comme l'est ceprojet destiné à remplir les coffres de multinationales du béton et de la ferraille, et qui nous mènera directement à la privatisation du service public. Projet pharaonique inutile et catastrophique sur le plan financier et environnemental. Que ce soit l' enquête publique de 2014, le rapport de la Cour des Comptes, celui de Spinetta, les différents avis de l'Ae, du CNPN, du syndicat du Ciron, tout cela part directement à la poubelle sur ordre de l'Etat et de ses serviteurs zélés, préfets et grand.es élus.es aux ordres. Ces gens-là n'ont que « l'intérêt général » à la bouche mais la manière dont ils conduisent une fois de plus cette « Consultation » les juge. Des panneaux illisibles au bord des routes pour annoncer une participation par voie électronique durant un mois

avec 25000 pages à lire. « Mais passez donc à la sous-préfecture entre 9 h et midi ! «
Cette « Consultation « n’est qu’une mascarade !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Frédéric - Varès

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 20:57:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus
Contribution :
Ce projet va détruire l'environnement de notre région pour gagner une 1/2 de transport quand il fonctionne, et de plus nous allons payer un service de transport dont nous ne sommes pas les utilisateurs mais qui va encore faire monter le prix de l'immobilier et réduire l'accès aux logements des habitants locaux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sami - Rempnat

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 21:00:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non a la lgv bordeaux toulouse
Contribution :
Protégeons la nature ne construisez pas la lgv
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Diss Emmanuelle - Grignols

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 21:04:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SOULIE Michel - L'Honor-de-Cos

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 21:04:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Favorable à la ligne LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis favorable à cette ligne nouvelle ligne LGV Bordeaux Toulouse qui permettra des déplacements plus rapides et moins polluants et participera au développement économique de notre région.N'écoutons pas les prétendus défenseurs de l'environnement qui ne respectent notre territoire que lorsqu'ils sont confortablement installés dans leur canapé. Mais le moment venu, ils seront au rendez vous du TGV pour se rendre en 3h à Paris.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

RAMEAU Lila - Grignols

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 21:13:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Pas d'accord
Contribution :
Pour moi la lgv = destruction violente. CONSULTATION ILLÉGALEJe m'exprime en tant que citoyenne qui sait compter
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ARNAUD - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 21:17:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pour rapprocher Toulouse de Paris par train
Contribution :
Favorable à la LGV. Toulouse est victime du "tout avion " longtemps porté par Airbus. Il est temps de favoriser un transport moins consommateur d'énergie fossile. Il est temps de connecter les centres-villes de ces mégalopoles.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bertrand - Isle-Saint-Georges

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 21:24:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet pharaonique et inutile
Contribution :
Coût prohibitif... surtout dans la période de disette que nous vivons. Dommages irréversibles à l'environnement, biodiversité fragile (Marais St-Médard d'Eyrans/Ayguemorte les Graves, vallée du Cirons...). Bétonisation à outrance. Intérêt négligeable aux vu des dommages environnementaux !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Besnard Marie-Christine - Audenge

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 21:25:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Autorisation environnementale
Contribution :
Pas d’accord pour que soit donnée cette autorisation environnementale. Beaucoup trop tôt ! Ne pas mettre la charrue avant les bœufs !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mercier Nicolas - Landiras

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 21:26:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet TGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Consultation illégale permettant simplement de valider les sondages et surtout la libération des emprises par demolition, débroussaillage, défrichage etc.Nous n'avons pas besoin d'une ligne nouvelle qui va couper les territoires et détruire des surfaces importantes de zones naturelles.Il suffit de moderniser les voies actuelles.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Chantal - Bazas

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 21:39:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet LGV
Contribution :
Évidemment, je suis contre ce projet inutile et destructeur de notre environnement si précieux !! Comment pouvons nous être pour !! ??Détruire cet écosystème qu'est la vallée du Ciron, est inacceptable ! Trop de dégâts pour un projet injustifié ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ardichen Jean Pierre - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 21:50:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Accord favorable à la construction de la LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis favorable à la construction de la LGV Bordeaux Toulouse, - Gain de temps réel, - Gain de confort.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Solange - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 21:55:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne LGV TOULOUSE BORDEAUX
Contribution :
Favorable à cette ligne pour favoriser le train au détriment de l'avion
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Geffroy-lemoine stephanie - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 22:24:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Je demande l'annulation de cette consultation au regard de la loi. Je n'ai pas eu en amont l'enquête publique finalisée.Merci
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cappelaere Stéphanie - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 22:31:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande d'autorisation non c'est non!
Contribution :
Bonjour,La demande d'autorisation n'est pas légal. Je demande son annulation pour non conformité Merci
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laurent - Quint-Fonsegrives

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 22:34:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Tgv Toulouse - Bordeaux
Contribution :
Il est impératif que la troisième ville de France soit connecté au réseau TGV. La ville est difficilement accessible du reste de la France et de l'Europe du nord. Si le tgv n'arrive pas à Toulouse dans les prochaines années, il faudra alors donner la possibilité à l'aéroport, de répondre au besoin de désenclavement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Emmanuel - Toulouse

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 22:45:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Favorable aux travaux LGV + SERM Toulouse Bordeaux
Contribution :
Construire la LGV et les SERM Bordeaux Toulouse et on pourrait ajouter un SERM Agen pour relier Agen à Auch permettra de réduire l'utilisation de la voiture individuelle et de l'avion.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pierre - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 22:55:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Annulation du projet car illégalité
Contribution :
Je demande l’annulation du projet ainsi que l’annulation de la consultation publique. Le projet est illégal.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BARROIS Bernard - Virazeil

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 23:02:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation publique
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cappelaere Éric - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 23:03:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation de la légalité de la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Bonjour, Je conteste la légalité de cette demande d'autorisation environnementale, car comme l'ont dénoncé l'Autorité Environnementale et le Conseil National de la protection de la nature , le dossier est incomplet et obsolète. Je demande son ajournement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Guillard Philippe - Bordeaux

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 23:35:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Je m’oppose à cette demande d’autorisation
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Raphaël - Escaudes

Date de dépôt : Le 27/10/2025 à 23:45:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet GPSO
Contribution :
Je suis opposé au projet de LGV prévu dans le cadre du GPSO.J’habite à proximité du Ciron, dans une zone Natura 2000. C’est un endroit unique, avec une hêtraie ancienne, une faune et une flore spécifiques, et un équilibre naturel qu’il faudrait protéger, pas fragiliser. La construction d’une nouvelle ligne à grande vitesse viendrait forcément perturber tout cela : coupes d’arbres, remblais, bruit, destruction d’habitats… Les conséquences seraient irréversibles.Je ne comprends pas la logique actuelle. Le président de la SNCF, Jean Castex, parle de remettre en état les voies existantes, de moderniser le réseau, de s’occuper enfin des trains du quotidien. Et dans le même temps, on soutient un projet de LGV qui va coûter des milliards. On ne peut pas prétendre moderniser l’ancien réseau tout en construisant une nouvelle ligne à grands frais. C’est contradictoire et difficile à justifier.À une époque où l’on parle de sobriété et de protection de la nature, ce projet va complètement à contre-courant. Pour moi, il serait bien plus logique d’améliorer ce qui existe déjà plutôt que de détruire encore un peu plus de paysage et de biodiversité.Je suis donc défavorable à la réalisation de la LGV GPSO.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

raml33

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 02:22:36
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Non LGV: risques environnementaux et patrimoniaux générés par cette première DAE pour des investigations sont disproportionnés
Contribution :
BonjourMon opposition se concentre principalement sur deux points majeurs, qui ne sauraient être minimisés dans le cadre de la séquence << Éviter, Réduire, Compenser >> (ERC) :1. La Protection Impérative du Ciron et du Vignoble de SauternesLe projet prévoit des investigations (sondages géotechniques, diagnostics archéologiques, libération d'emprises) dans des zones sensibles. Dans le secteur du Sauternais, toute intervention à proximité du Ciron constitue une menace inacceptable pour un écosystème d'une importance capitale.* Rôle Écosystémique du Ciron : Le Ciron n'est pas un cours d'eau ordinaire. Ses eaux froides sont l'élément fondamental du microclimat nécessaire à la formation du brouillard matinal essentiel au développement du Botrytis cinerea, la << pourriture noble >>, qui confère son unicité et sa renommée mondiale à l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Sauternes.* Risque de Perturbation : Les travaux préparatoires, même pour de simples sondages, risquent de perturber le régime hydrique, la température, la qualité des eaux ou les échanges hydrogéologiques souterrains du Ciron et de ses affluents. De telles altérations pourraient avoir des conséquences irréversibles et catastrophiques sur la viticulture locale et le patrimoine économique et

culturel mondial qu'elle représente.Exigence : Je demande l'exclusion pure et simple de toute zone d'investigation ou de libération d'emprise située dans la bande d'influence directe du Ciron et des zones humides associées, et ceci, sans aucune mesure de compensation possible qui pourrait justifier la mise en péril d'un tel écosystème.2. La Préservation des Arbres Anciens et de la BiodiversitéLes opérations de débroussaillage et de déboisement, même présentées comme << limitées >> pour permettre l'accès aux sites d'étude, impliquent la destruction d'habitats et potentiellement l'abattage d'arbres matures et anciens dont la valeur écologique est irremplaçable.* Valeur Biologique : Les arbres les plus anciens servent de réservoirs de biodiversité (abritant une faune spécifique, des lichens, des insectes) et sont des puits de carbone essentiels à la lutte contre le changement climatique. Leur destruction, même pour des investigations temporaires, contrevient aux engagements environnementaux actuels.* Fragmentation des Habitats : Les emprises nécessaires aux investigations entraînent une fragmentation des habitats naturels et des corridors écologiques, mettant en danger les espèces locales (notamment celles qui font l'objet de la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées).* Séquence ERC Bafouée : Il est impératif que le maître d'ouvrage applique le principe d'Évitement en priorité absolue. Il doit être exigé une révision des emplacements des sondages et diagnostics pour préserver les arbres remarquables et les zones à haute valeur écologique. La simple << compensation >> par la plantation de jeunes arbres ne peut en aucun cas remplacer la valeur biologique d'un vieil arbre.ConclusionJ'estime que les risques environnementaux et patrimoniaux générés par cette première DAE pour des investigations sont disproportionnés par rapport à l'étape du projet. Le financement et la réalisation complète de la LNSO restent encore sujets à de nombreux débats. Il est donc illogique et irresponsable de prendre le risque d'endommager de manière significative des trésors écologiques comme le Ciron et des habitats forestiers anciens pour des études dont le projet final n'est pas garanti.Je vous prie de prendre en compte l'ensemble de ces observations et de refuser l'autorisation environnementale tant que les zones menaçant l'intégrité du Ciron et des arbres remarquables n'auront pas été définitivement exclues du périmètre d'intervention.Caroline ******Habitante de Langon
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bertrand Philippe - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 02:24:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Autorisation environnementale
Contribution :
Je suis extrêmement favorable à la construction de cette ligne dont les avantages environnementaux par rapport à l'avion - énergie décarbonnée - compenseront largement les quelques concessions environnementales inévitables sur un projet de cette envergure.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Caroline - Langon

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 02:27:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non , non et non aux risques environnementaux et patrimoniaux générés par cette première DAE pour des investigations sont disproportionnés
Contribution :
Bonjour Mon opposition se concentre principalement sur deux points majeurs, qui ne sauraient être minimisés dans le cadre de la séquence << Éviter, Réduire, Compenser >> (ERC) :1. La Protection Impérative du Ciron et du Vignoble de SauternesLe projet prévoit des investigations (sondages géotechniques, diagnostics archéologiques, libération d'emprises) dans des zones sensibles. Dans le

secteur du Sauternais, toute intervention à proximité du Ciron constitue une menace inacceptable pour un écosystème d'une importance capitale.* Rôle Écosystémique du Ciron : Le Ciron n'est pas un cours d'eau ordinaire. Ses eaux froides sont l'élément fondamental du microclimat nécessaire à la formation du brouillard matinal essentiel au développement du Botrytis cinerea, la << pourriture noble >>, qui confère son unicité et sa renommée mondiale à l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Sauternes.* Risque de Perturbation : Les travaux préparatoires, même pour de simples sondages, risquent de perturber le régime hydrique, la température, la qualité des eaux ou les échanges hydrogéologiques souterrains du Ciron et de ses affluents. De telles altérations pourraient avoir des conséquences irréversibles et catastrophiques sur la viticulture locale et le patrimoine économique et culturel mondial qu'elle représente.Exigence : Je demande l'exclusion pure et simple de toute zone d'investigation ou de libération d'emprise située dans la bande d'influence directe du Ciron et des zones humides associées, et ceci, sans aucune mesure de compensation possible qui pourrait justifier la mise en péril d'un tel écosystème.2. La Préservation des Arbres Anciens et de la BiodiversitéLes opérations de débroussaillage et de déboisement, même présentées comme << limitées >> pour permettre l'accès aux sites d'étude, impliquent la destruction d'habitats et potentiellement l'abattage d'arbres matures et anciens dont la valeur écologique est irremplaçable.* Valeur Biologique : Les arbres les plus anciens servent de réservoirs de biodiversité (abritant une faune spécifique, des lichens, des insectes) et sont des puits de carbone essentiels à la lutte contre le changement climatique. Leur destruction, même pour des investigations temporaires, contrevient aux engagements environnementaux actuels.* Fragmentation des Habitats : Les emprises nécessaires aux investigations entraînent une fragmentation des habitats naturels et des corridors écologiques, mettant en danger les espèces locales (notamment celles qui font l'objet de la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées).* Séquence ERC Bafouée : Il est impératif que le maître d'ouvrage applique le principe d'Évitement en priorité absolue. Il doit être exigé une révision des emplacements des sondages et diagnostics pour préserver les arbres remarquables et les zones à haute valeur écologique. La simple << compensation >> par la plantation de jeunes arbres ne peut en aucun cas remplacer la valeur biologique d'un vieil arbre.ConclusionJ'estime que les risques environnementaux et patrimoniaux générés par cette première DAE pour des investigations sont disproportionnés par rapport à l'étape du projet. Le financement et la réalisation complète de la LNSO restent encore sujets à de nombreux débats. Il est donc illogique et irresponsable de prendre le risque d'endommager de manière significative des trésors écologiques comme le Ciron et des habitats forestiers anciens pour des études dont le projet final n'est pas garanti.Je vous prie de prendre en compte l'ensemble de ces observations et de refuser l'autorisation environnementale tant que les zones menaçant l'intégrité du Ciron et des arbres remarquables n'auront pas été définitivement exclues du périmètre d'intervention.Caroline ******Habitante de Langon
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rita - Sauveterre-de-Guyenne

Organisme : Voir Ensemble
Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 03:27:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non aux investigations
Contribution :
Non aux autorisations environnementales en sud Gironde, non non et non
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nathalie - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 03:32:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation
Contribution :
La concertation est illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

gardoni Alice - La Brède

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 03:44:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
consultation exclusivement numérique, affichage invisible, pas de permanence en mairie ni de commission d'enquête indépendante, dossier indigeste 25000 pages pour se faire un avis en 30 jours soit plus de 800 pages par jour…
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adaac Adaac

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 04:15:49
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Cette consultation est illégale Envoyé de mon iPhone
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUVET Frederic - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 04:59:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : manque de moyen
Contribution :
bonjour, je ne suis pas certain que faire gagner 1h de trajet à quelques grand voyageurs change beaucoup la chose. La dette de la France s'est bien agrandie et l'heure n'est plus aux dépenses. Je me positionne contre ce projet à grande vitesse. Si je dois aller à Paris, j'accepte les 4h30 de train.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laveissiere Veronique - Mérignac

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 06:11:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Non, pas de dérogation , pas d'autorisation!Dans l'état actuel de dégradation de notre environnement, de l'érosion de la biodiversité, il est inconcevable que l'Etat autorise une entreprise à déroger aux lois communes sous prétexte que cela va accélérer le déplacement de ses citoyens.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Stephanie - Marcheprime

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 06:22:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Test sur ciron
Contribution :
Je refuse la destruction massive d arbres et les tests sur le Ciron
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LABARTHE AGNES - Arrodets-ez-Angles

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 06:45:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE
Contribution :
Cette participation publique par voie électronique n’est pas unevéritable enquête publique comme cela l’a été pour les Aménagements Ferroviaires auSud de Bordeaux (AFSB). Cela veut dire notamment l’absence de commissaires enquê-teurs, indépendants des services de l’État, devant prendre en compte l’ensemble desavis citoyens évoqués et rendre un avis favorable ou défavorable à la fin de la périoded’enquête.C'est donc une consultation illégale.Agnès Labarthe
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Karin - Cazalis

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 06:53:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

cottin Philippe - Saint-Maurin

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 07:14:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition ferme
Contribution :
Impossible d'assimiler les 24800 pages de votre parodie de dossier retoqué par le Conseil national de protection de la nature, et l’Autorité environnementale.C'est inadmissible que vous présentiez un dossier inabouti, non conforme et de cet ampleur à l'avis des citoyens, c'est du foutage de gueule.Revoyez votre copie afin d'offrir à la consultation un document conforme et faites une synthèse de vos merveilleux projets avant qu'on puisse ne serait-ce qu'appréhender le sujet.Petite estimation pour mettre en évidence le ridicule de la situation: lecture de 24800 page pour une personne 410h environ, pour une ouverture de préfecture de 6h/jour =69 jours environ multiplié par le nombre de personne susceptibles de consulter les 9 cartons du pavé (exclus les - de 15 ans et les + de 75 ans) dans l'agglo d'Agen pour l'exemple soit 80000 personnes nous donne 15123 ans d'ouverture de préfecture, je crains que la date de consultation ne soit dépassée.Nous ne sommes pas dupes de votre grossière mise en scène.Je m'exprime en temps qu'élu d'une commune du Lot et Garonne.Salutations,Philippe Cottin
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

cottin Sylvie - Saint-Maurin

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 07:21:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Dossier Scandaleux
Contribution :
Vous prenez vraiment vos concitoyens pour des ******, outre le fait que votre pavé de 24800 soit indigeste et impossible à consulter, votre étude est rejetée et non conforme (Conseil national de protection de la nature, Autorité environnementale).Cette consultation est une parodie, un non sens.Présentez un document concis, lisible et accepté par les autorités compétentes.Une citoyenne en colère
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Guilbon Jean Christophe - Mont-de-Marsan

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 07:28:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : En accord avec cette demande
Contribution :
Je suis en accord avec cette demande et espère que cette LGV Bordeaux Mont de Marsan Dax aboutira
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dreumont Marjorie - Cours-les-Bains

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 07:40:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre ce projet
Contribution :
Je suis contre ce projet complètement ahurissant. Tout d'abord les impacts ecologiques: du déboisement, de la déforestation, l assechement de zones humides: cela a déjà commencé sur les communes des afsb et des afnt, c'est un saccage nous en sommes temoins. La compensation promise? Venir retourner des terres en friche ou boisées. Sur ma commune des terres agricoles sont vendues pour compenser. Un arbre planté consomme ses premières années plus de co2 qu' un arbre ayant déjà quelques années.Les véhicules nécessaires à la construction de la voie vont endommager nos contrées, nuisibles en bruit et en pollution. Le territoire déjà bien agressé par une autoroute inutile et chère va être coupé en deux par une ligne qui ne servira qu'aux urbains. Quid des TER qui sont régulièrement annulés alors qu'ils servent aux locaux?? Cet argent public gaspillé alors qu'il pourrait servir à la réfection des voies existantes, et aux services publics locaux. On nous impose un impôt injuste, ce projet ne sera d'aucune utilité aux locaux, et nous devons le payer plus de 40 ans? Quel scandale.Les gravieres vont être agrandies, le chantier va nécessiter sur de longues années un aménagement des routes, une modification du paysage et une betonnisation croissante. La vallée du ciron va également être impactée, cette biodiversite fragile et unique en France. A côté de chez moi, commune de Grignols, pourtant loin du tracé, des terres sont déjà vendues et des travaux auront lieu pour compenser, elles se situés près de la zone et en zone natura 2000, près de cours d'eau, c'est une belle hypocrisie, sur ces terres il y a pour le moment des cultures d'arbres, il y règne une quiétude. Une dizaine de sites natura 2000 vont être impactés. Près de 5000 hectares de terres également. Avant qu un premier train ne fonctionne ce projet aura émis plusieurs million de tonne de co2 et aura fait baisser considérablement la qualité de notre cadre de vie (déviations, nuisances sonores, olfactives, engorgement pour cause de travaux, manque de moyens pour les trains du quotidien...). Enfin ce projet est antidemocratique. Si on demande un vote aux habitant des régions concernees sur ce projet nous aurons la preuve de leur refus. Les enquêtes publiques le montrent, un

taux élevé d'avis défavorable est régulièrement pointé. Il nest pas d'intérêt public, est coûteux, polluant.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Moreno Sergio - Boé

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 07:52:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Bonjour, je suis complètement favorable au projet de LGV. Sur le point de vue économique cela permet de relier le sud de la France mal desservie avec Paris dans un temps réduit et avec un impact carbone très réduit. Cela permettrait de limiter et réduire l'utilisation de l'avion entre Toulouse et Paris et l'impact carbone. En tant que résident en lot et garonne l'impact économique ne peut être que positif.Également diminuer le trafic ferroviaire sur certains endroits ou la ligne passe actuellement dans les centre ville avec un effet positif sur les habitants.Mon avis et vote et très favorable à ce projet et pour lancer toute investigations préalable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Patey Julien - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 08:00:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet utile
Contribution :
Il faut réduire les obligations et contraintes liées à cette demande d'autorisation environnementale si l'on veut que des projets d'infrastructures se développent dans notre pays. C'est trop lourd. Les DDT ne parlent pas d'une seule voix avec des critères différents dans chaque département. Ça coûte beaucoup trop d'argent. Cela ne veut pas dire qu'il faut tout autoriser. Il faut cadrer correctement. Mais il faut simplifier les procédures et surtout, une fois l'autorisation accordée, il faut interdire les recours inutiles qui font perdre du temps et de l'argent à tout le monde, qui encombrent nos juridictions.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GUAUS SERGE - Ayguemorte-les-Graves

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 08:07:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis
Contribution :
inutile , et couteuse . artificialisation des sols, bruit. expropriation
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PETIT Eric - Bordeaux

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 08:08:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Raisonnable
Contribution :
Ce projet ferroviaire a déjà était fantasmé par le passé, heureusement, la raison l'avait emporté.Nous sommes dans un contexte économique national historique, la planète, unique source de capital,brûle

et nous la regardons brûler.Le gain d'un tel projet est ridicule, beaucoup d'énergie pour peut de résultats.Le fantasme de technocrates, peut être satisfait avec une mise en conformité de la voie existante.Dans un avis de 82 pages, l'Autorité environnementale pointe les lacunes de fond, que ce soit sur les cartographies ou sur les cahiers territoriaux qui sont jugés « d'inachevés ». Elle relève l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l'évaluation de l'éventuelle Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur – RIIPM du projet, l'absence d'études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l'environnement.De manière générale, l'Ae, composée de spécialistes et de techniciens, n'arrive pas à avoir « une vision d'ensemble cohérente et robuste des incidences ».Si une assemblée de personnes dont cela est le métier de décortiquer ce type de projet indique que le dossier est incomplet, comment les citoyens pourront à leur tour disposer d'une information éclairée pour pouvoir décider en toute autonomie ?« L'étude d'impact reste, à ce stade, incomplète [...]. Elle relève notamment l'absence de cartogrpahies précises et homogènes des millieux mettant en évidence, par superposition, les enjeux, le manque de certaines données chiffrées (surfaces, volumes, effectifs d'espèces, émissions de gaz à effet de serre (GES)), la faiblesse de certaines analyses fonctionnelles et l'absence d'évaluation des effets cumulatifs »CONSIDÉRANT que selon les dispositions de l'article L.122-1-1 du code de l'environnement, ce projet ayant déjà fait l'objet d'une enquête publique, l'étude d'impact doit être soumise à la participation du public par voie électronique prévue à l'article L.123-19 du même code
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bernès Monique - Bordeaux

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 08:19:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne à Grande Vitesse
Contribution :
Je dénonce le massacre de zones humides, de petites communes, d'espaces agricoles et viticoles ... pour une ligne de trains menaçant certaines gares ainsi que nombre de trains de proximité en Sud Gironde. Je refuse de cautionner ce chantier et exige que les pouvoirs publics le dénonce, avec les habitants oubliés de ces communes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Crapart Fanny - Bazas

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 08:21:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Préservation de la biodiversité
Contribution :
Bonjour,Je demande qu'aucun travaux ne soient amorcé tant que le projet de ligne lgv n'est pas absolument certain d'aboutir.La zone naturelle du Citron et de ses bassins versants est capitale pour notre secteur. Elle accueille une biodiversité spécifique et vivante. Elle est un havre de fraîcheur rare qui nourrit nombre d'entre nous quand la température monte. De plus elle permet le micro-climat spécifique au vignoble du Sauterne (brouillard matinal) qui est un patrimoine culturel et économique important. Je suis opposée au grand projet de ligne lgv qui ne mérite pas une telle destruction du patrimoine naturel. J'ai trois enfants, et pense à leur avenir, au réchauffement climatique, aux bouleversements que ça va engendrer pour eux et m'oppose fermement à tout ce qui pourrait aller dans le sens d'une dégradation aggravée de leur environnement. Il reste peu de zones préservées en gironde, pressée par plusieurs monocultures qui prennent de la place. Ne détruisez pas le peu qui reste. S'il vous plaît ? Les travaux préalables, même limités, commenceront à abîmer la forêt, la

rivière, la faune et la flore, affaiblissant le trésor pour justifier son pillage ultérieure... Merci de prendre en considération l'avis des habitants du territoire dont je fais partie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

fettah jacques - Noaillan

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 08:22:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : enquête publique AFSB
Contribution :
Consultation Illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

François Rodolphe - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 08:22:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne LGV Toulouse Bordeaux
Contribution :
Je suis extrêmement favorable à la construction de cette ligne dont les avantages environnementaux par rapport à l'avion - énergie décarbonnée - compenseront largement les quelques concessions environnementales inévitables sur un projet de cette envergure.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Simon Céline - Bègles

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 08:29:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La lgv met les territoires en opposition
Contribution :
Les lgv sont faites pour relier les métropoles en laissant les villes moyennes totalement de côté. Le réseau de lgv c'est comme les aorte s'il n'y a pas de système veineux ca tombe. Ce dont nous avons besoin c'est la réouverture des lignes comme agen Auch ligne la plus chargée des bus , et 6500 camions jour. Ce que nous avons besoin c'est la réouverture blaye bordeaux pour tous les salariés et habitants qui n'ont d'autres choix que la voiture. Bouchon pollution. L'urgence aujourd'hui est au train du quotidien pour les habitants de ces régions et pas a la lgv. Ces nouvelles infrastructures prennent des terres agraire détruisent des milieux naturels a l'heure ou la terre se réchauffe . L'excuse du fret est une fausse excuse. Nous pouvons développer les circulations de fret par 20 sur toute la région sans pejorer la qualité de service. Pour cela il faut redevelopper les tirages d'hourcade et st jory. Imposer le transport par fer dans la loi. Relancer le wagon isolé. L'infrastructures actuelle permet de faire cela sans créer de ligne nouvelle. Cela oblige les opérateurs de fret et les industriels a modifier leur fonctionnement. Que dire de toutes ces entreprises telles les papeteries de Condat a qui on a payé des embranchement ferroviaire et qui sortent leur marchandise par camion.Il n'y a pas de problème d'infrastructures pour développer le fret il y a un problème d'operateur et de marchés. L'ouverture a la concurrence a fait chuter la part modale du fret a moins de 10% . La récente décision d'exploser en deux entreprises fret sncf et de confier une part de ses clients a ses concurrents a porter un coup très dur au report modal. Si nous voulons développer le fret c'est d'abord de lois contraignantes pour imposer un vrai report modal dont nous avons besoin et d'un opérateur public robuste.Se servir de la lgv pour défendre le fret est un mensonge de ses partisans.Plusieurs lignes du quotidien permettant de désenclaver les habitants et les entreprises attendent les décisions d'élus

qui ne viennent pas et des financements qui sont aiguilles vers des projets pharaoniques qui laissent la très grande majorité des habitants sur le bord du quai.I? faut servir les habitants. Pour terminer sur ce financement je constate qu'alors que les lgv servent la région île de France puisque toutes convergent vers Paris, jamais cette région n'a participe au financement. Les agglomération, les départements alors que ce n'etait pas leur compétence ont finance mais pas la région idf. Pourtant c'est elle qui en tire les bénéfices. Pourquoi un tel déséquilibre ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Henry Stephane - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 08:33:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Liaison TGV Toulouse/Bordeaux
Contribution :
Toulouse, devenue troisième ville de France, est actuellement enclavée au regard des autres grandes villes de France qui bénéficient toutes d'un accès rapide à la capitale. Avec la fermeture de la base AirFrance sur l'aéroport de Blagnac, il est devenu impératif de proposer un moyen de déplacement rapide qui soit respectueux de l'environnement et qui n'utilise pas d'énergie fossile.C'est pourquoi je suis pour le projet de train à Grande vitesse qui aurait dû être réalisé depuis bien longtemps déjà.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sébastien - Léguevin

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 08:34:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Dispense de compensation
Contribution :
Bonjour,Rien ne devrait empêcher la réalisation de ce type d'infrastructures stratégique pour la France.Les études doivent être faites avec sérieux, ce qui est le cas manifestement, les mesures d'évitement et de réduction doivent être prises, ce qui est le cas aussi mais ces projets devraient être exemptés de mesure de compensation !Bravo pour le travail accompli dans ces longues et fastidieuses études !Lancez le projet, nous l'attendons avec impatience !!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Schmitt Son - Le Nizan

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 08:37:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Suspension et consultation
Contribution :
Je souhaite que la consultation électronique soit suspendue, au profit d'une étude publique
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean Pierre - Langon

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 08:40:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande d'autyorisation environnementale
Contribution :

Demande complètement illégale, car elle va finir de détruire la nature, le milieu de vie, la forêt, polluer le Ciron, détruire les haies et les zones humides, tout cela pour du fric
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

philippe - Préchac

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 08:48:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
non à la ligne LGV
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Leduc Flavie - Maillas

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 08:53:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Annulation de l'enquête publique
Contribution :
Le projet de LGV est une aberration pour le territoire Sud Girondins. De nombreux collectifs, collectivités, citoyens, payent déjà la facture de votre entêtement. La Nature payera les frais de votre projet écocide avec un Non Retour! Réfléchissez autrement bon Dieu !Entretenez les voies existantes qui sont abandonnées et qui ne cessent d'être à la une des journaux locaux pour des faits divers (panne, accidents, entretien…) . Aller toujours plus vite, gagner du temps quoiqu'il en coûte… c'est pathétique et ridicule ! Nous ne sommes pas dupes… encore l'intérêt de grands groupes qui feront les travaux et qui se gaveront des milliards du contribuable. C'est triste !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Whitley Claire - Gradignan

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 08:53:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet ruineux et nuisible. Ou est l'enquête publique ?
Contribution :
La forme de cette consultation n'est pas acceptable. Je demande une réelle enquête publique.Le fond du problème est encore plus choquant. Détruire notre patrimoine naturel, engager des sommes pharaoniques dans des lignes tgv ruineuses pour le contribuable.Je m'opposes à ce projet et demande l'amélioration des lignes existantes.Claire Whitley
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rémy - Maillas

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:02:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Cette consultation ou fausse concertation est illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nathalie - Montbeton

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:07:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Destruction d'un environnement excitant et dépenses inutiles
Contribution :
Je ne suis pas favorable au grand projet LGV pour de nombreuses raisons notamment sur la destruction du patrimoine environnemental , les espèces menacées,les infrastructures routières démolies déviées.....etc" La présente demande d'autorisation comprend par ailleurs :une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats ;une demande d'autorisation de défrichement ;une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 ;une demande d'autorisation de destruction de haies ;une demande d'autorisation de travaux en abords de monuments historiques pour les infrastructures linéaires de transport."Le projet aurait pu se faire avec moins d'argent public sur les lignes excitantes en rénovant les lignes et les passages à niveau vieillissant donc dangereux
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

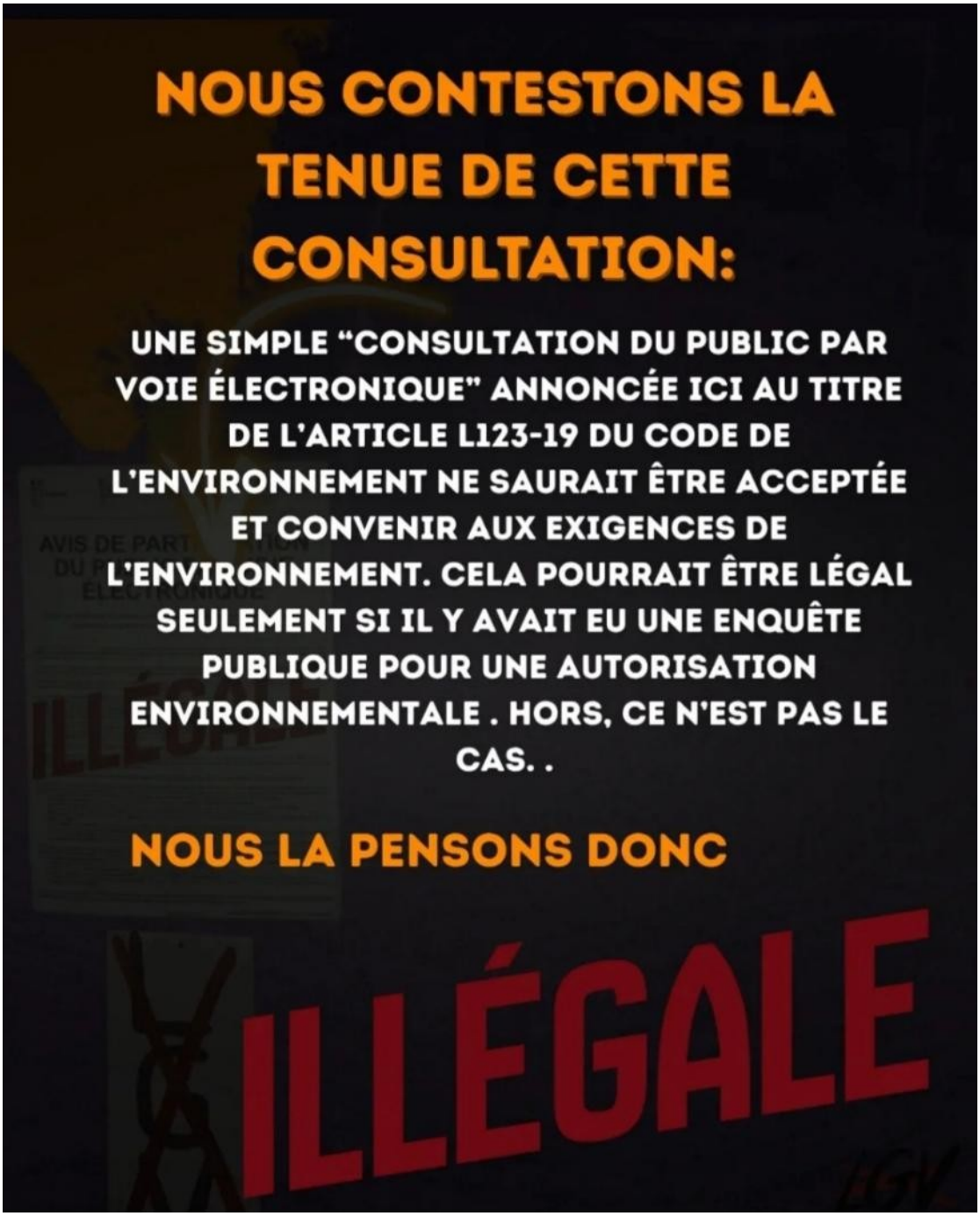
Lataste Pierre - Sainte-Colombe-en-Bruilhois

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:08:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande d'annulation du projet de la LGV
Contribution :
Par cette "consultation électronique" je souhaite exprimer mon désaccord le plus profond contre ce projet mortifère qu'est celui de la LGV.Tout d'abord, je trouve scandaleux que pour une question si primordiale nous soyons invités à nous exprimer via un vieux site tout pourri... comment ne pas entendre la colère d'une immense partie de notre société (enquêtes publiques à plus de 90% défavorables, multiples rapports soulignant la non-pertinence voire carrément l'incohérence de ce projet) ? En organisant une consultation sur internet ? Raté...Enjeu environnemental : Ce projet va détruire près de 5000 hectares de terres (agricoles, forêts et zones humides), et fragmenter des territoires impactant à la biodiversité (dont 8 sites Natura 2000). Rien que ça ! (Déjà avec un argument vous devriez être en PLS).Enjeu financier : 14 milliards d'euros ! Voila le cout présenté avec un financement conjoint de l'État (20%), des collectivités prélevant une taxe auprès des habitants (40%), et de l'UE (20%)... Si vous êtes preneurs j'ai 2/3 idées où ces millards sont bien plus urgents (éducation, agriculture, santé par ex).Enjeu social : Alors que les LGVs ne représentent que 5% des usagers du train, votre projet favorise certaines populations par rapport à d'autres, notamment les métropolitains, en se concentrant sur certains types de déplacement comme les trajets pour affaires ou de tourisme, et cela sans lien avec les vrais besoins de mobilité du quotidien. Ce dont nous avons besoins sur nos territoires c'est la multiplication des petites lignes locales. OUI AU TRAIN DU QUOTIDIEN !Enjeu sociétal : Votre projet entretien une société basée sur le développement économique et la croissance, et sa promotion s'adresse principalement aux entreprises et surtout pas à la population locale. Quand les limites planétaires sont dépassées les unes après les autres et que les crises éco-systémiques se multiplient, qui peut encore croire aux bienfaits de la « métropolisation » sous-jacente aux grands projets d'infrastructure ? Vous allez à l'encontre de la société et de la nature, vous foncez droit dans un mur avec votre LGV et vous n'entendez rien.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Alexandre - Saint-Aubin-de-Médoc

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:08:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Consultation illégale
Contribution :
Cette consultation est illégale au vu du code de l'environnement, il n'y a pas eu d'enquête publique préalable pour l'autorisation environnementale. La LGV est un projet dévastateur qui ne sera pas imposer aux populations du sud ouest pour des prétextes fallacieux.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (inbound4767728214201287919.jpg)



vives jean pierre - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:09:53

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE Sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : lgv
Contribution :
Non à la ligne lgv
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cécile - Bordeaux

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:13:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la LGV Bordeaux-Toulouse!
Contribution :
Une consultation uniquement par voie électronique est illégale. Rien que la forme c'est déjà un scandale.Vous devriez avoir honte de passer outre les décisions de justice et de continuer à démolir l'environnement pour imposer votre grand projet coûteux et inutile.Nous avons besoin d'améliorations des trains du quotidien avant tout! Pas de ligne à grande vitesse.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (IMG_3873.png)



CHAUME Pierre - Boé

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:17:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Accord pour les travaux
Contribution :
Bonjour,Je suis d'accord au plan environnemental sur les travaux de l'ensemble de la ligne LGV compte tenu des nombreuses études réalisées et les compensations prévues pour la nature.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

IDIARTEGARAY Jean-Baptiste - Biarritz

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:18:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Sondage
Contribution :
Totalement opposé à la création d'une nouvelle ligne entre Dax et HendayeTrop dépensier pour quelque minutesAméliorez la ligne existante

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Stéphanie - Cudos

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:21:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande motivée de rejet de l'autorisation préalable relative aux sondages géotechniques et diagnostics archéologiques du projet LGV Bordeaux-Toul
Contribution :
Je demande le rejet de la demande d'autorisation préalable concernant les sondages géotechniques et diagnostics archéologiques liés au projet de LGV Bordeaux-Toulouse.Cette consultation fragmente artificiellement le projet pour éviter une évaluation globale de ses impacts, en violation de l'articleL.122-1 du Code de l'environnement et de l'article 7 de la Charte de l'environnement. Le dossier est incomplet : absence de cartographie précise, impacts environnementaux minimisés, aucune étude d'alternatives, risques hydrologiques non traités.Ces travaux entraîneraient déjà des atteintes irréversibles :défrichements, fragmentation d'habitats naturels, perturbation d'espèces protégées et artificialisation des sols agricoles.Ils anticipent illégalement la réalisation du projet global et contreviennent au principe de précaution. Je demande en conséquence le refus de cette autorisation préalable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Forget Dorian - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:23:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : FAVORABLE
Contribution :
Je suis favorable à la réalisation des investigations préalables à la réalisation de la LGV Bordeaux - Toulouse.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Michael - Gradignan

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:26:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition aux autorisations pour investigations préalables.
Contribution :
Je m'oppose aux autorisations environnementales pour investigations préalables.Les bases économiques du projet actuel ne sont pas soutenables et n'ont pas été actualisées. L'intérêt public n'y est pas.Avant tout défrichement ou fouilles, je demande une enquête publique indépendante en bonne et due forme. Je demande actualisation du dossier économique pour un projet:- réelement financeable, moins 'ruineux' que l'actuel.- minimisant les nouvelles artificialisations des sols, surtout autour du Ciron / Sauternais- améliorant au maximum les infrastructures ferroviaires et routières en place- regardez sérieusement la transformation d'une voie des autoroutes (en sous-utilisation) en ligne ferroviaire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Claude - L'Union

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:30:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Ligne LGV Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Cette ligne est indispensable pour le développement de la région Midi-Pyrénées.Je remarque que les contributeurs de Midi-Pyrénées sont largement favorables à ce projet et que ceux de Nouvelle-Aquitaine sont contre maintenant qu'ils ont été servis avec la ligne TGV Paris-Bordeaux et avec notre participation au financement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

gil - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:37:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Bien fait d'une ligne à grande vitesse
Contribution :
La ligne à grande vitesse permetra des déplacements sécurisés contrairement à la route et à une forte contribution contre la polution des véhicules et avions.Joindre Paris par train dans le même temps que l'avion (rejoindre les aéroports à l'exterieur des villes) et en toute sécurité et simplicité.Certes, on doit faire attention à l'écologie mais un juste millieu peut être trouvé sans que TOUT soit systématiquement interdit pour quelques uns.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:47:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution à la consultation publique sur la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Madame, Monsieur,Je souhaite exprimer mon avis favorable à la demande d’autorisation environnementale présentée dans le cadre du projet de ligne à grande vitesse entre Toulouse et Bordeaux / Paris.Je comprends que cette phase ne concerne pas encore les travaux de construction, mais vise à préparer le terrain pour des opérations préalables indispensables :- la libération des emprises (occupations temporaires, déboisements et débroussaillages ciblés),- les diagnostics archéologiques destinés à préserver d’éventuels vestiges, et - les sondages géotechniques permettant de mieux connaître le sous-sol et de concevoir des ouvrages adaptés.Ces opérations sont, à mon sens, nécessaires et cohérentes avec une démarche responsable et progressive du projet. Elles s’inscrivent dans une logique de connaissance, de précaution et d’anticipation environnementale, qui doit permettre d’aborder les étapes ultérieures avec transparence et maîtrise.Très favorable au projet global de LGV, je considère cette phase comme une étape essentielle à sa bonne préparation et à son évaluation rigoureuse. Ce projet représente une avancée décisive pour la région toulousaine : il permettra de mieux relier Toulouse à Paris et à Bordeaux, d’assurer l’équité territoriale, et de favoriser des mobilités plus durables.Je rejoins de nombreux toulousains concernés par les Aller et Retours hebdomadaires vers la région parisienne. Ce projet facilite le maintien en emploi tout en permettant de rester au service de ses proches, installés à Toulouse ou dans ses environs. Le gain de temps qu’apporterait la future ligne représente, sur une année, plusieurs semaines de vie locale et sociale retrouvées.Par ailleurs le développement de la LGV est une condition concrète de réussite de la transition environnementale par la réduction des trajets en avion, bus ou voiture plus emetteurs de pollution atmosphérique.Enfin, cette démarche préparatoire est aussi l’occasion d’encourager une réflexion plus large sur la déconcentration des pouvoirs vers les métropoles régionales, comme Toulouse, afin d’équilibrer durablement le territoire et de réduire les besoins de déplacements longue distance.Pour toutes ces raisons, je vous invite à

autoriser la réalisation de ces opérations préalables (emprises, diagnostics et sondages) dans les meilleurs délais, afin de permettre la poursuite ordonnée et maîtrisée de ce projet d'intérêt national et régional.Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Frédéric - Saint-Antonin-Noble-Val

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:56:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Gpso
Contribution :
Projet inutile et très coûteux. préféré les lignes du quotidien plutôt que des grands trains qui ne serviront qu'à quelques privilégiés. Avis négatif
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Le lann Claire - Gradignan

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:59:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : https://www.registre-numerique.fr/ligne-nouvelle-bordeaux-toulouse-ppve1
Contribution :
Cette ligne grande vitesse est un gouffre écologique. Sa construction avec : la création de carrières, le béton pour les ouvrages d'art, les déplacements des camions etc produits des tonnes de CO2De plus elle nécessite de couper des milliers d'arbres, assécher des zones humides, polluera de nombreux ruisseaux , nuiera à la biodiversité. Cette LGV ne désenclavera pas in territoire elle le traversera, ne sera pas une alternative à l'avion. La vrai solution est de développer les lignes existantes, restaurer la signalétique et rendre les prix plus accessible .La LGV est une gabegie environnementale qui ne répond à aucun de nos besoins et augmente la production de CO2,dé plus c'est un gaspillage d'argent public .De plus ce chantier ne respecte pas les autorisations , ni les zones protégées. Ce projet est contre productif destructeur et fait payer a des contribuables la TSE qui n'a jamais été votée. Je refuse cette autorisation environnementale qui n'a d'environnement que le nom
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dominique - Gujan-Mestras

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 09:59:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE Lgv Bordeaux/Toulouse/Bayonne
Contribution :
Cc es 2 maisons sont indispensables à nos régions. Les lignes actuelles sont surchargées. Les gains de temps entre Paris et les différentes destinations seront réduits, avec un impact écologique non négligeable par rapport à l'avion. Bien entendu qu'il faut préserver la nature. Il est tout à fait possible de trouver un équilibre entre les lgv et l'environnement. Il faut arrêter d'être systématiquement contre.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GAUBERT PHILI - Gujan-Mestras

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 10:32:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis Défavorable
Contribution :

Bonjour Résidant sur le Bassin d'Arcachon, je constate un manque de transports du quotidien (RER) en alternative à la voiture. C'est la priorité d'un argent public qui se fait de plus en rare. En plus, en qualité d'habitant de Gujan Mestras, nous sommes soumis à une taxe spéciale pour un projet de ligne à grande vitesse que nous n'utiliserons jamais. Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières cette taxe d'abord modique, va augmenter d'année en année. Elle a augmenté de 50% en 2025 et représente 10€. Jusqu'où l'augmentation ira t elle? Nous payons donc avec nos impôts régionaux, nationaux et en plus nous subissons une taxe pour un projet pharaonique, hors du temps et à l'impact écologique désastreux sur la biodiversité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Annie - Bordeaux

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 10:34:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'autorisation environnementale relative à la réalisation de la nouvelle ligne du SO bordeaux toulouse
Contribution :
je refuse toute demande d'autorisationarrêtez de saccager la nature une ligne existe déjà il n'y a qu'à l'améliorer
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Anne -Lise - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 10:35:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne LGV Paris Toulouse
Contribution :
L'autorisation environnementale, au regard des problématiques climatique et économique, est inappropriée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MASSOL Sylvain - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 10:35:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable à la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Avis favorable sur le tracé
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ANTONY - Puymirol

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 10:38:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis
Contribution :
Je souhaite souligner le fait que la présente procédure est à l'image du projet global, une accessibilité discriminante, au profit d'une minorité. Quelque soit l'ampleur des dommages environnementaux, ils seront dans tous les cas supérieurs à l'acceptable. Dans un contexte où les financements devraient se tourner vers les services publiques d'intérêt général (éducation, santé, sécurité civile), la "modernisation de l'offre ferroviaire" est à considérer comme inadmissible, au-delà de ses nombreux

impacts délétères (environnement/biodiversité, inégalité sociale, taxes/impositions...).J'affirme donc ma position allant entièrement contre l'ensemble des démarches visant la réalisation du projet LGV.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Antoine - Ramonville-Saint-Agne

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 10:51:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Eva - Aillas

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 11:06:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Bonjour Mon opposition se concentre principalement sur deux points majeurs, qui ne sauraient être minimisés dans le cadre de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) :1. La Protection Impérative du Ciron et du Vignoble de SauternesLe projet prévoit des investigations (sondages géotechniques, diagnostics archéologiques, libération d'emprises) dans des zones sensibles. Dans le secteur du Sauternais, toute intervention à proximité du Ciron constitue une menace inacceptable pour un écosystème d'une importance capitale.* Rôle Écosystémique du Ciron : Le Ciron n'est pas un cours d'eau ordinaire. Ses eaux froides sont l'élément fondamental du microclimat nécessaire à la formation du brouillard matinal essentiel au développement du Botrytis cinerea, la « pourriture noble », qui confère son unicité et sa renommée mondiale à l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Sauternes.* Risque de Perturbation : Les travaux préparatoires, même pour de simples sondages, risquent de perturber le régime hydrique, la température, la qualité des eaux ou les échanges hydrogéologiques souterrains du Ciron et de ses affluents. De telles altérations pourraient avoir des conséquences irréversibles et catastrophiques sur la viticulture locale et le patrimoine économique et culturel mondial qu'elle représente.Exigence : Je demande l'exclusion pure et simple de toute zone d'investigation ou de libération d'emprise située dans la bande d'influence directe du Ciron et des zones humides associées, et ceci, sans aucune mesure de compensation possible qui pourrait justifier la mise en péril d'un tel écosystème.2. La Préservation des Arbres Anciens et de la BiodiversitéLes opérations de débroussaillage et de déboisement, même présentées comme « limitées » pour permettre l'accès aux sites d'étude, impliquent la destruction d'habitats et potentiellement l'abattage d'arbres matures et anciens dont la valeur écologique est irremplaçable.* Valeur Biologique : Les arbres les plus anciens servent de réservoirs de biodiversité (abritant une faune spécifique, des lichens, des insectes) et sont des puits de carbone essentiels à la lutte contre le changement climatique. Leur destruction, même pour des investigations temporaires, contrevient aux engagements environnementaux actuels.* Fragmentation des Habitats : Les emprises nécessaires aux investigations entraînent une fragmentation des habitats naturels et des corridors écologiques, mettant en danger les espèces locales (notamment celles qui font l'objet de la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées).* Séquence ERC Bafouée : Il est impératif que le maître d'ouvrage applique le principe d'Évitement en priorité absolue. Il doit être exigé une révision des emplacements des sondages et diagnostics pour préserver les arbres remarquables et les zones à haute valeur écologique. La simple « compensation » par la plantation de jeunes arbres ne peut en aucun cas remplacer la valeur biologique d'un vieil arbre.ConclusionJ'estime que les risques

environnementaux et patrimoniaux générés par cette première DAE pour des investigations sont disproportionnés par rapport à l'étape du projet. Le financement et la réalisation complète de la LNSO restent encore sujets à de nombreux débats. Il est donc illogique et irresponsable de prendre le risque d'endommager de manière significative des trésors écologiques comme le Ciron et des habitats forestiers anciens pour des études dont le projet final n'est pas garanti.Je vous prie de prendre en compte l'ensemble de ces observations et de refuser l'autorisation environnementale tant que les zones menaçant l'intégrité du Ciron et des arbres remarquables n'auront pas été définitivement exclues du périmètre d'intervention.Habitante de Aillas
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Béatrice - Cestas

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 11:10:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet LGV dans son ensemble
Contribution :
Ce projet , par son ampleur est aberrant pour l'environnement. Des milliers d'hectares de terres cultivables rendues inexploitables alors même qu'on nous parle de souveraineté alimentaire, des paysans expropriés, des zones humides saccagées alors même que la biodiversité est partout en déclin, des travaux qui généreront pollution et nuisances.Ce projet est à rejeter entièrement, n'a aucune utilité réelle et n'apportera aucun bénéfice aux riverains, qui n'en subiront que les nuisances.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sébilet Bruno - La Rochelle

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 11:11:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis défavorable + nécessité d'une vraie enquête publique
Contribution :
L'invocation de l'enquête publique précédente pour se contenter d'une PPVE au lieu d'une nouvelle enquête publique est abusive :- elle date de 2014 et mériterait une mise à jour, compte tenu de l'évolution du contexte social et de l'évolution du projet.- elle portait sur l'utilité publique et non sur l'autorisation environnementale- elle s'était conclue par un avis défavorable de la commission d'enquête, conformément à la majorité des contributionsDans le cadre de cette PPVE, je trouve que les impacts environnementaux ne sont pas suffisamment chiffrés. Notamment l'absence de cartographies précises et homogènes des milieux mettant en évidence, par superposition, les enjeux, le manque de certaines données chiffrées (surfaces, volumes, effectifs d'espèces, émissions de gaz à effet de serre), la faiblesse de certaines analyses fonctionnelles et l'absence d'évaluation des effets cumulatifs, comme le souligne l'Autorité Environnementale. Je donne donc un avis défavorable à cette demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rambeaud Serge - Talence

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 11:16:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Accord
Contribution :
En plein accord avec le projet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VIDEAU Jean-Michel - Lacanau

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 11:17:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Etude environnementale
Contribution :
Favorable en tous points
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

paris lisange - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 11:25:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : suspension de la consultation électronique et la réalisation d'une vraie enquête publique
Contribution :
Je demande la suspension de la consultation électronique et la réalisation d'une vraie enquête publique.La nature doit être préservée par tous et, là, avec ce projet , l'impact des travaux sur l'environnement (arbres coupés , engins qui vont détruire la faune et la flore) sera une catastrophe écologique .Rien n'est plus apaisant que de profiter de notre vallée du Ciron .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MARCHANT JEAN-PIERRE - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 11:27:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : POUR LA LGV
Contribution :
Je suis très favorable à la LGV Toulouse Bordeaux et donc à la réalisation rapide de tous travaux, études, etc... qui seront nécessaires.Il est temps que le projet de relier Toulouse à Paris par LGV se réalise, après des DECENNIES d'atermoiements...Il est temps que les toulousains aient une offre alternative à l'avion pour rejoindre Paris dans des délais acceptables.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

JEAN-BERNARD - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 11:35:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation par voie numérique
Contribution :
La consultation n'est pas une enquête publique et n'a aucune raison d'être. Par contre nous ne voyons toujours pas le coût de l'opération non réactualisé depuis 2015! Il est plus facile d'essayer de passer en force que de dire la vérité aux contribuables.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUSSAC Vincent - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 11:36:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet de réalisation de la nouvelle ligne LGV entre Bordeaux et Toulouse

Contribution :
Conscient de l'éventuel impact négatif environnemental dont je n'ai pas suffisamment connaissance, je me pose la question de savoir ce que serait cet impact si cette ligne ne se faisait pas. Je suis un adepte des transports ferroviaires, j'essaie de me déplacer le plus souvent en train et pratique le tourisme ferroviaire.Il me semble que cette ligne est une alternative à l'avion et la route avec un impact environnemental en terme de production de CO2 en faveur du train.Lorsque j'étais actif à France Télévisions et que je devais me déplacer dans le site de production audiovisuel de Toulouse (il n'y avait pas de TGV entre Paris et Toulouse) on disait de cette ville avec une forme d'ironie qu'elle était ultramarine, en ce sens que le site de Toulouse était le seul qu'on ne pouvait rejoindre qu'exclusivement en avion contrairement au gros sites de production de Lille, Nancy, Lyon, Marseille, Rennes et Strasbourg. Dune façon générale je suis favorable aux projets d'aménagement qui constituent des alternatives positives aux transports aéronautiques et routiers (A69).Je le suis donc à ce projet en mettant dans la balance les conséquences environnementales de sa construction et celles liées à l'exploitation sous réserve d'une démarche de respect autant que faire se peut des sites protégés.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Annick - Pessac

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 11:37:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis ligne lgv bx toulouse
Contribution :
La construction de cette ligne est une aberration ! Mais s inscrit ds le droit fil des politiques de ces dernières annees à savoir tjrs privilégier les plus pressés, les citadins les grandes entreprises au détriment d une majorité de français qui eux voit leurs services publics disparaître ou au mieux se dégrader fortement. Et quant à la protection de la nature c est un massacre qu on regrettera ss doute ds quelques années mais trop tard. Et tout ça pour gagner 1h !!! sans parler des taxes à payer par les communes qui n en n auront que les inconvénients ! Scandaleux ahurissant et méprisant pour les non citadins.Alors messieurs les décideurs faites travailler vos entreprises à améliorer le quotidien des gens en developpant les trains régionaux et en protégeant la nature en même temps.C est bien de demander l avis des gens mais il reste l'espoir que vs en teniez compte et arrêtiez de massacrer la France et protégiez un certain de art de vivre.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Capde Martin - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 11:43:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Impact de la LGV sur l'environnement, les finances publiques et son ...utilité....
Contribution :
Bonjour,Rien , dans ce projet, ne me convient et je me contenterai malheureusement trop rapidement d'une liste non exhaustive de griefs qui concernent directement les politiques d'aménagement du territoire , également du transport des personnes et des marchandises par voie ferrée sans me prononcer sur les procédures complexes qui pourraient bloquer ce projet sur le plan environnemental, qui me parait en effet fondamental mais non à isoler.-la géographie française nous enseigne que la position de Toulouse, par rapport à la Capitale n'a jamais été un frein à son développement économique, ni à sa richesse et notre capitale régionale aurait tout à gagner de se rapprocher de ses voisines espagnoles, notamment Barcelone..Or, , dans ce projet l'aléa d'un passage vers l'Espagne, par Dax puis le pays basque non budgété ni même actuellement pensé avec le pays concerné, et qui

sera défiguré , est loin d'être gagné...Comment imaginer qu'on puisse élaborer de telles infrastructures si couteuses pour simplement convoyer principalement des personnes qui constituent l'élite économique, politique de notre pays en 3h30 à minima vers PARIS en passant par BORDEAUX; le POLT est bien suffisant et permet de surcroit de désenclaver de nombreux territoires ruraux qui méritent autre chose que subir la métropolisation excessive de la France; la ville de Bordeaux et sa périphérie galvanisées par l'arrivée de la Lgv en 2017 et 2h20 de Paris ,ont subi une spéculation immobilière qui n'a été qu'un feu follet, le même résultat qu'espèrent sans doute les élus et décideurs économiques toulousains.-on peut rénover des gares et leurs abords pour évidement favoriser le fret sans avoir besoin d'une lgv, et même acheter des beaux trains à voyageurs.....qui arriveront dans la gare Matabiau rénovée comme à présent; Mais sans doute a t'on besoin de l'argent "parisien" pour aménager des quartiers dits d'affaires" à l'heure des possibilités multiples qu'offre le télé-travail...-A Toulouse, nous avons des avions et même l'idée lumineuse de les décarboner avec les centres de recherche qui s'occupent de ce travail. En une heure seulemnt, rendus à Orly, comme le font si souvent les tarbais, allant même jusqu'à vanter auprès des parisiens leurs stations de ski...pour un week-end passé sur les cimes !- comment imaginer sacrifier des territoires, forêts, exproprier (choses faites avec discernement et compétence car pour certains, l'argent tombe dru) pour gagner tout au plus 1 heure sur le trajet Toulouse Paris en cas d'arrêt à la gare de Sud Montauban ZI ou Agen (Brax : idem), espèces de villes nouvelles en rase campagne, comme Poitiers ou Tours dont 90 % des habitants regardent passer le train. Et ne même pas s'occuper du fret des marchandises quand les camions ont envahi et polluent à outrance les rases campagnes de nos autoroutes. La métropolisation accélérée de la France a des effets délétères qui ne prouvent aucune efficacité pour le développement économique de notre pays-Les dégâts faits à l'environnement dans ce contexte sont insupportables, alors que tout, dans la parole publique, de l'artificialisation des sols aux soucis de préservation de la bio diversité, la forêt, les espaces naturels, la lutte contre la pollution sont relayés sans cesse, sans aucune concrétisation.-Enfin, puisqu'il faut parler de sous, rengaine quotidienne du budget , comment est ce possible de quémander tant d'efforts à une population qui ne prendra jamais ce train : 15 milliard d'euros, pour qui, et pourquoi, voilà la question....Tout à fait pragmatique, comme celle de l'édile de Bordeaux. Il serait d'ailleurs bienvenu que la région Aquitaine rembourse les 400 millions d'euros versé par la Région Midi Pyrénées, cela pourra servir à rembourser l'abus de la taxe d'équipement versée par tous les contribuables sur la taxe foncière (habitants à vol d'oiseau à 50 kms d'une gare lgv), jusqu'à 20 euros par an qui aboutira aux calendes grecques-Ave 15 milliards d'euros (sans compter la desserte vers Dax qui divise bien plus utilement), on pourrait rénover tout le réseau sud ouest en remontant jusqu'à Chateauroux....Mais sans doute ces travaux ne profiteraient pas à ceux qui les initient et n'en maitrisent même pas les coûts, dilués à Bruxelles; un long et lourd débat.Merci pour votre attention,Bien cordialementM. Montaron
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

dubois alexandre - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 11:48:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Favorable
Contribution :
Je suis favorable a ce projet utile
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Got Olivier - Birac

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 11:56:17

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Demande d’ajournement de la consultation du public relative au projet GPSO – ‘DAE1’Travaux préparatoires de la ligne à grande vitesse LGV nouvelle Bordeaux-ToulouseMessieurs les Préfets des Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, et des départements LNBTMonsieur le Préfet Coordonnateur du GPSO,Par la présente, nos associations vous demandent de bien vouloir suspendre et ajourner l’ouverturedu’une ‘consultation du public par voie électronique’ relative à la demande d’autorisationenvironnementale déposée par SNCF Réseau pour les travaux préparatoires de la ligne ferroviairenouvelle à grande vitesse Bordeaux-Toulouse (projet GPSO) annoncée par affichages publics‘d’avis d’enquête publique’ pour une durée d’un mois à compter du 27 octobre 2025 prochain.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (DPEPE_V1_2.pdf)
Document : DPEPE_V1_2.pdf, page 1 sur 15

DOSSIER DE PRESSE

24 Octobre 2025

Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées,
Alternative LGV Midi-Pyrénées / 82,
LGVEA, STOP LGV 47, LGV Nina,
LEA, Stop LGV Bordeaux Métropole, Pour les
Transports du Quotidien, SEPANSO Gironde,
Trans'Cub, Les Amis de la Terre des Landes, FNE82,
Confédérations paysannes 33 et 47, Attac Landes,
GNSA France

CONTACTS PRESSE

Didier Gassiot- lgvea33@gmail.com
Stéphanie Mariette - stoplgvbdxm@proton.me
Jean Olivier - jean.olivier.tlse@proton.me

Document : DPEPE_V1_2.pdf, page 2 sur 15

COMMUNIQUÉ 24 Octobre 2025

Une étude d'impact incomplète, une consultation citoyenne au rabais, les opposants à la LGV annoncent une nouvelle action devant les tribunaux.

Ce lundi 27 octobre 2025 devrait s'ouvrir une consultation publique sur la première demande d'autorisation environnementale en vue de sondages et études préalables pour les lignes nouvelles. Obligation minimale pour obtenir du préfet l'autorisation environnementale, cette consultation publique semble avoir en effet tous les contours d'un nouveau passage en force.

Les différents opposants pointent du doigt la forme de cette consultation et contestent sa légalité. Cette participation publique par voie électronique n'est pas une véritable enquête publique comme cela l'a été pour les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB). Cela veut dire notamment l'absence de commissaires enquêteurs, indépendants des services de l'État, devant prendre en compte l'ensemble des avis citoyens évoqués et rendre un avis favorable ou défavorable à la fin de la période d'enquête.

Au cours de l'été, de nombreux articles de journaux ont relayé la colère et l'exaspération des petites communes devant rendre un avis sur un dossier illisible au plein cœur de l'été. **De nombreux avis défavorables ont d'ailleurs été renvoyés par les collectivités présentes le long du tracé,** ce qui vient contredire la propagande de SNCF Réseau qui voudrait que l'opposition à ce projet soit limité au Sud-Gironde.

Le fond de ce dossier est également entaché de deux avis donnés par l'Autorité environnementale et le Conseil national de la protection de la nature, qui ont chacun dans deux avis distincts étrillé le dossier de SNCF Réseau. Ces derniers ont notamment mis en avant l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, l'absence d'études de solutions alternatives pour être plus respectueux de la protection de l'environnement... **Plusieurs éléments sont qualifiés par ces instances d'incohérents, incomplets, malgré l'épaisseur manifeste d'un dossier de plus de 20 000 pages.**

Les différentes associations opposées au projet de LGV dénoncent « une consultation fantoche », au rabais. **Elles pointent sur ce projet une démocratie minimale pour une destruction maximale.** Par une lettre envoyée aux préfets, **elles demandent son ajournement**, du fait que le dossier n'est pas complet. Si cette consultation devait tout de même se tenir, **les opposants assurent qu'ils engageront tous les moyens juridiques à leur disposition** dès le début de la consultation.



Document : DPEPE_V1_2.pdf, page 4 sur 15

Quelles différences entre les deux modes de participation citoyenne ?

Le Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest est un projet d'aménagement du territoire répondant aux projets devant faire une évaluation environnementale (Article L122-1-1 du Code de l'Environnement). Dans l'évaluation environnementale, la consultation du public est une étape obligatoire, consacrée par l'article 7 de la Charte de l'environnement qui a valeur constitutionnelle.

L'enquête publique

L'enquête est conduite par un commissaire enquêteur indépendant, ou par une commission d'enquête. Souvent, pour une bonne information du public, les commissaires enquêteurs tiennent des permanences sur les territoires impactés par le projet avec l'ensemble des éléments permettant aux citoyens de rendre un avis à partir d'une information complète et fiable.

Point important : **chaque citoyen peut participer soit en ligne,** depuis une plateforme dématérialisée, **soit directement en mairie.**

La consultation du public par voie électronique

Contrairement à l'enquête publique, la consultation se fait **exclusivement de manière dématérialisée**. Aussi, il n'y a pas ni commissaire enquêteur, ni commission d'enquête qui rend un avis à la fin



La consultation du public par voie électronique, un premier témoignage de passage en force.

15,4%

Part des personnes de 15 ans ou plus résidant en France, n'ayant pas utilisé Internet au cours des trois derniers mois précédent l'enquête, ou l'ayant utilisé sans posséder les compétences numériques de base.

22%

Part des habitants les plus éloignés des grandes villes concernés par l'illectronisme.

24%

Part des habitants des petits pôles urbains concernés par l'illectronisme.

Source : INSEE, 2023

La consultation par voie électronique **impose aux citoyens** l'usage d'un ordinateur et d'internet pour pouvoir consulter l'intégralité du dossier déposé par SNCF Réseau. En 2023, l'INSEE rapportait que plus d'une personne sur six n'avait pas l'usage de l'outil numérique ou, s'il l'avait, n'avait pas les compétences de base pour l'utiliser correctement. Ce nombre s'approche d'une personne sur cinq, voire une personne sur quatre quand on s'éloigne des villes et que l'on se rapproche des zones rurales.

Le tracé du GPSO ne traverse quasi-intégralement que des communes rurales ou à proximité de petits pôles urbains. Le choix donc de l'usage du numérique ne peut être perçu que de deux manières :

1. Les promoteurs (dont l'Etat) souhaitent passer en force en misant sur une **participation faible** des populations du tracé.
2. Les promoteurs (dont l'Etat) **ne sont pas sérieux** et n'ont pas les moyens de faire une enquête publique à la hauteur de l'ampleur du projet ferroviaire.

Un dossier difficile à assimiler.

Peu importe la perception de ce choix, **cette consultation enlève des outils d'analyse concrets utiles aux citoyens** découvrant les aspects techniques du projet. Il est bon de s'interroger comment il est possible de comparer sereinement différentes cartographies d'un territoire en jonglant entre des planches *.pdf* glanées au milieu d'un dossier électronique de 25 000 pages, contre la mise côte à côte de cartes imprimées de ce territoire.

Couplé à l'information sur l'illectronisme, **des questions se posent sur la capacité d'ingérer, comprendre et critiquer un dossier de 25 000 pages** en seulement trente jours, sur un temps non-complet.

25 000 pages techniques à assimiler en moins d'un mois.



Ensemble de captures d'écrans de titres d'articles parus dans la PQR ces derniers mois (Sud-Ouest, Ici Gironde, Ici Occitanie, Le Parisien, La Dépêche du Midi)

Cet été, plusieurs agglomérations ont dû éplucher le long dossier de 25 000 pages déposé par SNCF Réseau. Tellement impressionnant en taille que **plusieurs communes n'ont pas réussi à simplement le télécharger.** D'autres communes, dotées d'une connexion fibrée, ont mis plus d'une heure et demie pour télécharger l'intégralité du dossier.

Si cette première étape peut être déjà un premier défi, le second est de pouvoir le comprendre. Le maire de la commune de Pompignan l'indiquait déjà au journaliste d'Ici Occitanie : « C'est pas bien parce qu'on nous fait prendre des décisions, acter des choses où on n'a rien compris nous-mêmes, ça me gêne. [...] On n'est pas des techniciens spécialisés dans les autorisations environnementales, on est simplement maires. On n'arrive même pas à extraire quelque chose de cohérent, qu'on pourrait présenter dans nos conseils municipaux.»

Si les élus, représentants du peuple et non-techniciens, n'ont pas pu prendre de décision de manière éclairée, comment peut-on s'attendre à ce que les citoyennes et les citoyens puissent le faire dans le même laps de temps, sans aide technique pour déchiffrer le dossier ?

La SNCF Réseau mise sur une participation favorable d'acteurs ciblés.



Dans un courrier distribué à la fin de l'été, la SNCF Réseau fait la promotion active du GPSO (ici nommé LNSO, dans une tentative de communication visant à faire oublier les anciens sigles). À l'aide d'un outil **clair et pédagogique**, les promoteurs espèrent que leur catéchisme soit délivré aux publics et collaborateurs des récipiendaires de ce courrier.

Ce qui laisse à penser que ce courrier **s'intéresse principalement aux entreprises présentes le long du tracé**, pour les préparer à activement se mobiliser durant la participation du public par voie électronique.

Ce courrier est pour nous une preuve d'une volonté manifeste de diriger cette consultation publique vers une protection d'intérêts économiques avant tout.

Des panneaux d'information invisibles.

En parallèle de cette communication très ciblée de la part des promoteurs, les services de l'État se sont attelés à rendre le plus invisible possible cette consultation publique. Plusieurs panneaux d'informations ont été retrouvés à différents endroits des communes du tracé sans accès piétonnisé, sur des routes départementales, parfois à l'extérieur des bourgs. **Ces panneaux, denses en informations, sont également illisibles** pour tout automobiliste passant à proximité. (Voir les photos en annexe.)

Une marque supplémentaire du mépris envers la population et une volonté de ne pas les laisser exprimer leurs mécontentements. (Pour rappel, la dernière enquête publique sur les AFSB, plus de 1500 avis uniques recensés dont 92 % de défavorables).

La consultation publique par voie électronique : un choix illégal.

Si toutes les raisons précédentes sont des témoins de la tentative de passage en force tout en s'astreignant au maximum de la démocratie, le choix même **de la consultation rentre sur le terrain de l'illégalité.**

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de l'article L.122-1-1 du code de l'environnement, ce projet ayant déjà fait l'objet d'une enquête publique, l'étude d'impact doit être soumise à la participation du public par voie électronique prévue à l'article L.123-19 du même code.

Extrait de l'arrêté prefectoral d'ouverture de la consultation publique.

Dans son arrêté préfectoral, les préfectures justifient le choix de la consultation publique par voie électronique en se basant sur le fait qu'une enquête publique a déjà été réalisée auparavant. **L'enquête publique dont il est fait référence ici est l'enquête publique ayant eu cours du 14 octobre 2014 au 8 décembre 2014** (56 jours) dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du GPSO.

La préfecture se base donc sur une enquête publique datant de plus de 10 ans sur une version d'un projet qui a forcément évolué depuis, et qui concerne un autre domaine que celui de l'environnement, pour justifier le recours de cette « procédure accélérée ».

Nous considérons qu'il s'agit ici d'une lecture plus qu'abusive de l'article L.122-1-1 du code de l'environnement et réafirmons qu'il s'agit **du choix de la démocratie au rabais.**

Contraste avec l'enquête publique sur la DUP de 2014

Il est intéressant de noter ici la différence de procédure et d'acteurs représentés entre aujourd'hui et la précédente décénie. Alors que la procédure de consultation vont être traité par les services de l'état en quelques jours seulement, sur une consultation d'à peine 30 jours, **l'enquête publique sur la DUP de 2014 avait laissé à la population 56 jours pour se prononcer** sur ce projet très lourd.

Aussi, le rapport de cette enquête publique, de plus de 600 pages, réalisé par une commission de 20 personnes de professions et horizons différents, **indiquait un avis défavorable** sur le projet de déclaration d'utilité publique des travaux des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse, Bordeaux -Dax. **Un avis qui ne concerne que l'utilité publique et non l'autorisation environnementale.**



Document : DPEPE_V1_2.pdf, page 10 sur 15

Les réserves de l'autorité environnementale



Le 25 septembre 2025, l'Autorité environnementale a de nouveaux examiné le dossier des promoteurs du GPSO et a rendu un avis sur l'ensemble du projet.

Bien que dans un communiqué, SNCF Réseau a voulu mettre en avant une reconnaissance de l'AE d'avoir *souligné des bases positives et un réel effort de structuration*, **la réalité sur la teneur du dossier est tout autre.**

« L'étude d'impact reste, à ce stade, incomplète [...]. Elle relève notamment l'absence de cartogrpahies précises et homogènes des millieux mettant en évidence, par superposition, les enjeux, le manque de certaines données chiffrées (surfaces, volumes, effectifs d'espèces, émissions de gaz à effet de serre (GES)), la faiblesse de certaines analyses fonctionnelles et l'absence d'évaluation des effets cumulatifs » – Avis de l'AE n°2025-098, p6

Dans un avis de **82 pages,** l'Autorité environnementale pointe les lacunes de fond, que ce soit sur les cartographies ou sur les cahiers territoriaux qui sont jugés « d'inachevés ». Elle relève **l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l'évaluation de l'éventuelle Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur – RIIPM** du projet, l'absence d'études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l'environnement.

De manière générale, l'Ae, composée de spécialistes et de techniciens, n'arrive pas à avoir « une vision d'ensemble cohérente et robuste des incidences ». **Si une assemblée de personnes dont cela est le métier de décortiquer ce type de projet indique que le dossier est incomplet, comment les citoyens pourront à leur tour disposer d'une information éclairée pour pouvoir décider en toute autonomie ?**

Sur le résumé non-technique

Comme sur le reste du dossier, le résumé non-technique souffre d'une image de document promotionnel *certes bien structuré et pédagogique* selon l'AE, mais qui élude des aspects essentiels. Par exemple, en manquant de précision sur la localisation des mesures compensatoires ou sur l'évaluation de leur efficacité réelle.

L'AE indique que des réponses détaillées existent dans des cahiers territoriaux, qui sont étrillés dans l'avis comme étant inachevés et hétérogènes dans le fond. De quoi ne pas aider à la compréhension citoyenne de ce dossier.

L'avis défavorable du CNPN



Dans le dossier d'autorisation environnementale, il y a une section demandant une dérogation à l'interdiction de détruire des espèces animales et végétales protégées.

Les travaux préalables prévus dans cette première phase du projet porteraient atteinte en détruisant, altérant ou **dégradant les sites de reproduction ou d'aires de repos plus de 223 espèces protégées.** (48 de flore ; 94 d'Oiseaux ; 27 de Mammifère, dont 19 Chiroptères ; 14 d'Amphibiens ; 11 de Reptiles ; 9 d'Insectes et 4 de Poissons). Plusieurs espèces de faune et de flore relèvent particulièrement de la protection du Conseil national de la protection de la nature (CNPN), notamment la Loutre d'Europe ou le Vison d'Europe que nous ne cessons d'essayer de visibiliser.

Une dérogation à l'interdiction de détruire des espèces animales ou végétales protégées est possible seulement avec l'accord du CNPN, si la perte écologique induite par des travaux peut être compensée.

Après lecture et analyse de la présente demande de dérogation à l'article L411-1 du code de l'Environnement, **le CNPN émet un avis défavorable** à la demande de dérogation

Avis du CNPN, le 9 juillet 2025

Dans un avis de 6 pages, le Conseil national de la protection de la nature étrille un dossier long, complexe et malgré tout imprécis et apportant beaucoup de confusion. Plusieurs oublis dans l'évaluation des enjeux écologiques ont été notés, comme la prise en compte d'espaces naturels autour de Capticux, sont identifiés, quitte à qualifier plusieurs éléments du dossier comme incohérents ou incomplets.

Après l'analyse de plusieurs points du dossier, le CNPN conclut sont document en émettant un avis défavorable à la demande de dérogation. Dans les raisons évoquées, on retrouve principalement une critique simple : **manque de précision, imprécision, incomplétude.**

D'autres avis défavorables continuent d'arriver !

Entre cet été et octobre 2025, plusieurs collectivités ont été également consultées pour donner un avis sur cette première phase de travaux.

Depuis la fin de l'été, c'est une pluie d'avis défavorable qui se déverse le long des tracés, comme ici avec la Commission locale de l'eau du Ciron. Plusieurs établissements comme la Communauté de Communes de Montesquieu, et 12 de ses 13 communes, se sont prononcés contre cette première phase.



LGV Bordeaux-Toulouse : la Commission locale de l'eau du Ciron émet un cinglant avis défavorable

[INFO RUE89 BORDEAUX] Saisie d'une demande d'autorisation environnementale pour les investigations préalables à la construction de la ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse, la Commission locale de l'eau du Ciron l'a jugée non compatible avec Son schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Elle dénonce notamment le manque de mesures d'évitement des destructions environnementales et les risques de pollution.

+ #LGV Bordeaux-Toulouse • Édition abonnés, Exclusivité

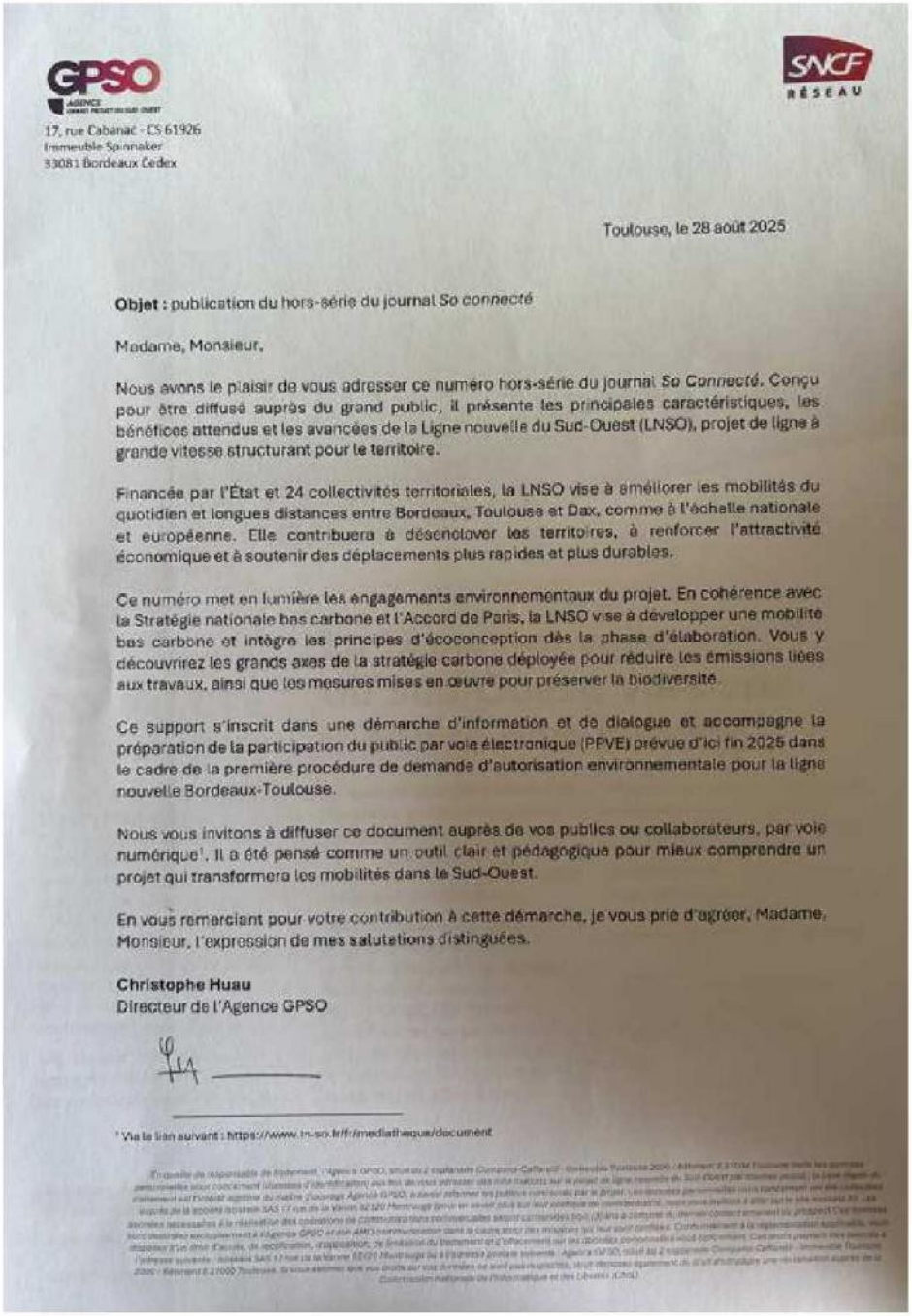
★ Édition abonnés

Simon Barthélémy

Publié le 23 août 2025 · 5 minutes

Ces avis montrent une contestation réelle le long des tracé contre un projet mal ficelé, **à l'évidence de plus en plus rejeté.**

Annexes



GPSO
AGENCE

17, rue Cabanac - CS 61926
Immeuble Spinnaker
33081 Bordeaux Cedex

SNCF RÉSEAU

Toulouse, le 28 août 2025

Objet : publication du hors-série du journal *So connecté*

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ce numéro hors-série du journal *So Connecté*. Conçu pour être diffusé auprès du grand public, il présente les principales caractéristiques, les bénéfices attendus et les avancées de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest (LNSO), projet de ligne à grande vitesse structurant pour le territoire.

Financée par l'État et 24 collectivités territoriales, la LNSO vise à améliorer les mobilités du quotidien et longues distances entre Bordeaux, Toulouse et Dax, comme à l'échelle nationale et européenne. Elle contribuera à désenclaver les territoires, à renforcer l'attractivité économique et à soutenir des déplacements plus rapides et plus durables.

Ce numéro met en lumière les engagements environnementaux du projet. En cohérence avec la Stratégie nationale bas carbone et l'Accord de Paris, la LNSO vise à développer une mobilité bas carbone et intègre les principes d'écoconception dès la phase d'élaboration. Vous y découvrirez les grands axes de la stratégie carbone déployée pour réduire les émissions liées aux travaux, ainsi que les mesures mises en œuvre pour préserver la biodiversité.

Ce support s'inscrit dans une démarche d'information et de dialogue et accompagne la préparation de la participation du public par voie électronique (PPVE) prévue d'ici fin 2025 dans le cadre de la première procédure de demande d'autorisation environnementale pour la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse.

Nous vous invitons à diffuser ce document auprès de vos publics ou collaborateurs, par voie numérique[1]. Il a été pensé comme un outil clair et pédagogique pour mieux comprendre un projet qui transformera les mobilités dans le Sud-Ouest.

En vous remerciant pour votre contribution à cette démarche, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Christophe Huau
Directeur de l'Agence GPSO

[1] Via le lien suivant : https://www.ln-so.fr/fr/mediatheque/document

Document : DPEPE_V1_2.pdf, page 15 sur 15



Télécharger la pièce jointe originale (Courrier-Assos-a-Prefet-Ajourn-ConsultPublique-25-10-24.pdf)
Document : Courrier-Assos-a-Prefet-Ajourn-ConsultPublique-25-10-24.pdf, page 1 sur 3

Grand Sud-Ouest, le 24 octobre 2025

Les associations ci-dessous signataires,

à Monsieur le Préfet de la Région Occitanie et de Haute-Garonne,
Préfet Coordonnateur du GPSO
1 place Saint-Etienne , 31000 Toulouse

Monsieur le Préfet de la Région de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde
Rue Corps-Francs Pommiès 33000 Bordeaux

Monsieur le Préfet de Lot-e-Garonne
Place Verdun, 47920 Agen

Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne
2 Allée de l'Empereur, 82000 Montauban

Objet : ***Demande d'ajournement de la consultation du public relative au projet GPSO – 'DAE1' Travaux préparatoires de la ligne à grande vitesse LGV nouvelle Bordeaux-Toulouse***

Messieurs les Préfets des Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, et des départements LNBT

Monsieur le Préfet Coordonnateur du GPSO,

Par la présente, nos associations vous demandent de bien vouloir suspendre et ajourner l'ouverture d'une 'consultation du public par voie électronique' relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par SNCF Réseau pour les travaux préparatoires de la ligne ferroviaire nouvelle à grande vitesse Bordeaux-Toulouse (projet GPSO) annoncée par affichages publics 'd'avis d'enquête publique' pour une durée d'un mois à compter du 27 octobre 2025 prochain.

Nous attirons en effet solennellement votre attention sur le fait que deux avis récents, que vous ne pouvez ignorer, émanant d'autorités compétentes et indépendantes, soulignent l'**incomplétude manifeste et les lacunes majeures, synonymes d'illégalités,** du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale que ces instances indépendantes ont eu à analyser :

- L'**Autorité environnementale (Ae)**, dans son avis du 25 septembre 2025, **considère que la Demande d'Autorisation Environnementale reste largement incomplète et insuffisante** pour répondre aux prérequis obligatoires d'une éventuelle autorisation environnementale, en commençant par l'exigence d'une information sincère et d'une participation effective du public. L'Ae relève, ce faisant, l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l'évaluation de l'éventuelle Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur – RIIPM du projet, l'absence d'études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l'environnement, et l'insuffisante prise en compte des effets cumulatifs assortie d'un très grand flou sur les impacts environnementaux, correspondant ainsi à une application clairement déficiente de la séquence « éviter – réduire – compenser ».
- Le **Conseil national de la protection de la nature**, dans son avis du 9 septembre 2025, a émis un **avis défavorable**, considérant que les conditions de dérogation à la protection stricte des espèces et de leurs habitats ne sont pas réunies et que l'état initial, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont insuffisamment définis et opérationnels.

Or, nous relevons tout d'abord le fait qu'**une simple 'consultation du public par voie électronique' annoncée ici au titre de l'article L123-19 du Code de l'Environnement ne saurait être acceptée et convenir aux exigences du Code de l'Environnement** s'agissant là d'une Demande d'Autorisation Environnementale pour la délivrance d'une première autorisation environnementale concernant la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse.

Au demeurant, **l'Autorité environnementale relève le fait que cette approche en plusieurs phases ne saurait justifier que les travaux préalables ici invoqués permettent une libération des emprises très importante et irréversible sur des milieux naturels, agricoles et forestiers**, avec notamment des défrichements, retournements de milieux ouverts, impacts de zones humides, de sites Natura 2000 et de linéaires de haies, ainsi que des atteintes à la ressource en eau potable, ou aux abords de monuments historiques notamment, en réalité menés en avance des phases suivantes du programme.

En outre, de deux choses l'une :

. **soit** à la suite de votre Communiqué du 25 septembre 2025 où vous avez indiqué « *[prendre] acte des remarques formulées [par l'Autorité environnementale] et [veiller] à ce que la SNCF les prenne en compte et apporte les meilleures réponses possibles, tant* ***dans le cadre de la procédure en cours*** *qu'à l'occasion des prochaines demandes d'autorisation environnementale, prévues pour la poursuite de l'opération* », vous avez obtenu que SNCF Réseau apporte en très peu de temps les très nombreux compléments et précisions dont l'Autorité environnementale formulait l'exigence légale dès cette étape des études préalables, et alors **une nouvelle saisine de l'Autorité environnementale s'impose** car les compléments du dossier sont alors significatifs et substantiels,

. **soit SNCF Réseau n'a pas été en mesure d'apporter l'ensemble de ces compléments, précisions et modifications dans le court laps de temps s'étant écoulé depuis le 25 septembre dernier**, et le dossier s'avère donc encore incomplet et comportant des lacunes ou opérations non justifiées, elles aussi significatives et substantielles relevant d'illégalités manifestes.

Dans ces conditions, l'ouverture d'une consultation publique dans l'état actuel du dossier (soit qu'un nouvel avis de l'Autorité environnementale fasse défaut, soit que le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale reste significativement incomplet et illégal), et sous le format prévu, **ne permettrait aux citoyens ni de disposer d'une information complète et fiable**, ni d'exercer leur **droit à participer de manière effective** à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, tel que garanti par :

- l'article 7 de la **Charte de l'environnement** (à valeur constitutionnelle),
- l'article 6 de la **Convention d'Aarhus**, ratifiée par la France,
- ainsi que les articles **L.120-1 et L.123-1** et afférents du Code de l'environnement.

La décision d'autorisation environnementale que vous seriez amenés à prendre à l'issue de cette consultation publique serait donc à l'évidence entachée de nombreuses illégalités tant concernant le déroulé de la consultation du public elle-même que des insuffisances essentielles du dossier au regard des exigences du Code de l'Environnement telles que rappelées par l'Autorité environnementale.

Dans votre rôle de responsable du respect de la légalité des autorisations environnementales, et ne pouvant ici ignorer les alertes très claires du CNPN et de l'Autorité environnementale, il serait incompréhensible que vous puissiez, en contradiction avec ce que vos fonctions exigent, autoriser un tel projet après l'avoir mis en consultation du public en l'état et de la sorte.

Au regard de ces éléments, nous vous demandons respectueusement d'**ajourner l'ouverture de la consultation du public.**

À défaut, nous serions conduits à envisager toutes les voies de droit à notre disposition pour préserver ces droits fondamentaux et essentiels (internationaux, constitutionnels, légaux et réglementaires).

Au demeurant, **la sagesse et l'intérêt général appellent à suspendre toute étape opérationnelle du GPSO**, au vu de la remise en question actuelle du projet GPSO par l'État, dans un contexte où les priorités de l'État sont profondément réorientées vers la rénovation des infrastructures existantes. Ainsi, suite à la Conférence Ambition France Transports de juillet 2025, le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) est actuellement saisi d'un processus d'audit de la pertinence de ce projet de GPSO en particulier, dans un contexte où le plan de financement initial du GPSO se disloque, et où l'ancien Premier Ministre et possible nouveau PDG de la SNCF, M. Jean CASTEX, déclare tout récemment encore en cette mi-octobre 2025 que la priorité doit être désormais à la rénovation des infrastructures existantes, que la LGV Toulouse-Bordeaux souffre d'un possible désengagement financier de l'État dans un contexte budgétaire obligeant à des choix et où l'Europe a d'ores et déjà décidé de ne plus financer le GPSO en 2025, et ce alors que les modalités de mobilités évoluent très rapidement, avec en particulier un effondrement du trafic aérien Toulouse-Paris (et Sud-Ouest – Paris plus généralement) qui constituait la cible principale du report modal devant justifier ce projet.

Tout concourt donc ici à ce que les représentants de l'État que vous êtes actent la suspension et l'ajournement de la consultation du public annoncée et de toute poursuite opérationnelle du GPSO.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Préfets de Régions et de Départements, Monsieur le Préfet Coordonnateur du GPSO, l'expression de notre haute considération.

Pour les **Amis de la Terre Midi-Pyrénées***, **Jean OLIVIER Co-Président**
Pour **Alternative LGV Midi-Pyrénées / 82, Jean-Paul DAMAGGIO**
Pour **France Nature Environnement 82, Gaëtan DELTOUR, Président**
Pour **STOP LGV 47, Patrick GARRIGUES**
Pour la **Confédération Paysanne du Lot-et-Garonne, Marion DESBATS, Porte Parole**
Pour **LGVEA, Didier GASSIOT, Président**
Pour **LEA, Denise CASSOU, Présidente**
Pour **LGV NINA, Marie-Christine HERGLE**
Pour **Stop LGV Bordeaux Métropole, Bernard COUTURIER, Président**
Pour la **SEPANSO Gironde, Philippe BARBEDIENNE, Président**
Pour **TRANS'CUB, Jacques DUBOS, Président**
Pour **ATTAC Landes Côte Sud, Nadette DUPRÉ**
Pour les **Amis de la Terre des Landes, Catherine LETACONOUX, Présidente**
Pour le **Groupe National de Surveillance des Arbres – GNSA, son Conseil d'Administration**

** pour toute correspondance, Associations signataires c/o Amis de la Terre MP, BP 32 123, 31 522 Ramonville Saint-Agne Cedex*

Copies à :

. SNCF Réseau – 15 Rue Jean-Philippe Rameau, 93200 Saint-Denis
. Autorité Environnementale de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable – IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92 055 La Défense cedex
. Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, 2 rue Jules Ferry – 33000 Bordeaux
. Ministre des Transports, Hôtel de Roquelaure 246, boulevard Saint-Germain 75007 Paris

Cédric - Gujan-Mestras

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 12:00:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats

Contribution :
BonjourCette demande requiert notamment "une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats". A l'heure où la biodiversité est attaquée de toutes parts, et où l'environnement et les conditions de vie de chacun se dégradent, la priorité devrait être donnée à la préservation plutôt qu'à la "destruction".Cette ligne à grande vitesse n'apportera qu'un bénéfice minime de temps de transport, et en contrepartie ira détruire et saccager de grandes étendues naturelles jusqu'ici préservées.Aller toujours plus vite ne peut pas être le seul objectif de notre Société, d'autres éléments doivent être pris en compte et valorisés avant de décider ces projets. C'est peut-être trop philosophique pour être un simple avis ici, mais la question doit être posée en ces termes : quelques minutes gagnées sur un trajet en train valent-elles de détruire notre environnement ?L'argent public dépensé dans ce projet (et insidieusement prélevé sous forme d'une surtaxe) peut être utilisé à d'autres fins qui seront bien plus bénéfiques à notre vie commune dans les départements concernés. Les transports sont un axe de développement, mais ils ne sont pas la priorité à l'heure où nos échanges se dématérialisent (réunions en visio, e-mails, ...) et au moment où nous devrions privilégier des approvisionnements locaux et des circuits courts. Le tourisme lui-même se réinvente autour des mobilités douces et des séjours à proximité.En bref, ce projet est à contre-courant d'un monde apaisé, plus lent et plus respectueux que nous devrions promouvoir, au lieu de vouloir à tout prix aller plus vite et gagner du temps en dépensant toujours plus d'énergie. Je m'oppose donc à cette demande de dérogation délétère pour notre environnement et notre Société au sens large.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

TRAN Michel - Castelmoron-sur-Lot

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 12:05:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus du projet de LGV Bordeaux Toulouse.
Contribution :
Bonjour la SNCF, bonjour les élus, bonjour les ministères,NON à ce projet destructeur de l'environnement (animaux, haies, habitats), destructeur du patrimoine (les fouilles seront a minima par manque de moyens), destructeur de paysages (balafres bétonnées alors qu'on parle de zéro artificialisation), destructeur de tranquillité et du bien-vivre.Projet datant du siècle précédent. Mené par des politiques dont le comportement s'apparente aux barons féodaux, sans souci des coûts exorbitants qui vont engager les citoyens sur plusieurs générations.Demandons à la SNCF de développer les lignes existantes en améliorant les dessertes, la ponctualité, en les rénovant.NON, NON et NON au projet de LGV!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Communauté de Communes du Conf Nadine GOURY - Aiguillon

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 12:14:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Avant de créer une nouvelle ligne qui va détruire des maisons, des champs agricoles, qui va apporter des nuisances sonores, commencez par être à l'heure MAIS surtout à entretenir les lignes existantes.Les usagers ont besoin de lignes TER pour leurs trajets du quotidien et non faire plaisir à des parisiens et des toulousains pour que très peu utilise la LGV.Quand à taxer la taxe de séjour pour

faire payer des vacanciers qui viennent avec leur voiture et (dieu merci) ils ne sont pas au courant de cette surtaxe, c'est ignoble.Faire payer tous les habitants du moment qu'ils sont dans un périmètre de 40km d'une gare qui va accueillir la LGV, alors que ces mêmes habitants ne prendront jamais le train et ne l'ont jamais pris surement.Bref, entretenez vos lignes existantes au lieu de jeter de l'argent (nos impôts) par les fenêtres. Sinon dites mois à que fenêtre que je le récupère.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etienne - Agen

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 12:15:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Une infrastructure pour l'avenir
Contribution :
La LGV Sud-ouest est une infrastructure qui aurait dû être réalisée il y a déjà de nombreuses années. Aujourd'hui les réticences sont nombreuses et cela ne va pas aller en s'améliorant, cependant bien sûr qu'il faut aller au bout. Nous payons les pots cassés d'une administration bien trop lourde. L'aménagement du territoire n'est pas un gros mot, et le bilan écologique de cet équipement sera à n'en pas douter largement bénéfique sur le long terme.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Monteils Fabien - Engayrac

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 12:17:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Dossier incomplet - Consultation illégale - Absolue nécessité de geler toute destruction
Contribution :
Ce projet est mort-né. Aucune justification ne peut et ne pourra légitimement déclencher une autorisation environnementale. Il faut arrêter toute manoeuvre visant à faire diversion et permettre la destruction de la nature.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PHILIPON SYLVIE - Isle-Saint-Georges

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 12:18:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE!
Contribution :
Cette demande de contribution citoyenne est complètement hypocrite. Une façon de se donner bonne conscience pour tout détruire!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mastropaolo Aurelio - Bazas

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 12:23:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : l'état doit faire des économies et ajoute des charges plutôt que d'entretenir et améliorer ce qui existe déjà
Contribution :
un projet certes stratégiques, mais dont l'empressement de réalisation fait fi des1. endettement faramineux de l'état, à l'heure des économies, cette dépense semble bien superflue2. imposition des soit-disants bénéficiaires de la ligne qui ne l'emprunteront peut-être jamais et s'y opposent pour la

plupart3. dégâts écologiques massifs sur la faune et la flore, et définitifs dans une région encore préservée, à l'heure où il est difficile d'obtenir un permis pour bétonner 50m2 au sol4. alternatives pertinentes pour raccourcir - si besoin était - le temps de trajet entre Paris et Toulouse5. empressement politique de réalisation du tracé qui ne suscite que la méfiance6. travaux qui débutent avant les autorisations pour l'entier du tracé (!)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lina - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 12:34:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale et projet mortifère
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie martine - Cudos

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 12:35:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Non a la ligne LGV
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pierre Henri - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 12:37:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable au projet
Contribution :
Le projet est porteur de sens et amène un réel intérêt dans la mobilité futures des territoires desservis par la ligne ; je suis largement favorable au projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

marc - Lafrançaise

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 12:44:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : écologique,agricole
Contribution :
lgv, pour une petite partie de la societé .on ferais mieux de développer les rames qui servent aux usagers qui ont besoin d arrêts proche. on voie le résultat à bordeaux, immobilier hors de prix. ensuite ,accaparement de terres agricole. il existe déjà une voie, qui je pense coûterais bien moins cher a restaurer. tout ça dans un conteste morose. qui je le répète sert a une infime partie de la population et peut être a certains politiques.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Emmanuel - Plaisance-du-Touch

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 12:53:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis d'usager
Contribution :
Je souhaite que le projet soit mené à son terme dans les plus brefs délais pour les besoins économiques éducatifs et touristiques de notre region et son désenclavement par rapport à la capitale grâce aux déplacements ferroviaires qui restent de loin le mode de transport le plus écologique. J'exprime donc mon soutien à ce projet à la valeur environnementale évidente. Je conteste les oppositions partisanes qui font beaucoup de bruits mais ne représentent qu'une infime part de la population et certains intérêts particuliers , qui ne doivent pas, par ailleurs , prendre l'ascendant sur l'intérêt général.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CHRISTINE - Longages

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 12:54:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Enfin la véritable lgv à Toulouse !
Contribution :
Très favorable à la lgv véritable sur tout le trajet Toulouse Paris. Il s'agit d'une mobilité adaptée beaucoup plus respectueuse du climat. Il est incompréhensible qu'au XXIeme siècle la lgv n'arrive pas déjà à Toulouse...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rebeca - Pessac

Organisme : Autoentrepreneure
Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 13:09:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV BORDEAUX TOULOUSE
Contribution :
On assiste au massacre de la biodiversité du monde rural alors qu'en ville on encourage la plantation d'arbres, la vegetalisation : exemple la forêt du Bourgailh et son ecosite à Pessac, " chère" à M. RoussetLes sangliers faute de tranquillité et de nourriture sont attirés par les zones urbaines , cette prolifération pourrait se révéler comme un problème d'insécurité aussi bien pour les riverains que les lignes ferroviaires.Enfin compte tenu de cette période instable économiquement comment envisager des dépenses pharaoniques pour des transports faisant gagner quelques minutes aux utilisateurs confrontés régulièrement aux défaillances de la SNCF ?Une taxe m'a été prélevée alors que je ne prends jamais le train trop cher pour moi
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

HELOU JEAN - Saint-Jean-de-Luz

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 13:24:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contribution
Contribution :
Je suis favorable au développement de la LGV entre Bordeaux et Hendaye.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jonathan - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 13:34:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ne poas prendre de retard pour ce projet important
Contribution :
La LGV Bordeaux-Toulouse est essentielle pour mieux connecter Toulouse au reste de la France ; c'est la grande ville de France, avec Nice, la plus lointaine en temps de trajet, de Paris. Cela ne veut pas dire qu'il faut ignorer les alertes environnementales et patrimoniales des travaux réalisés, mais si ce projet de LGV ne voit pas le jour maintenant, alors il sera enterré à jamais. Il est de surcroît essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité de l'aéroport de Toulouse-Blagnac en favorisant le report modal vers le train au détriment de l'avion.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Roselyne - Noaillan

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 14:30:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande d'autorisation environnementale pour les investigations préalables en milieu sensible de la Ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Harribey Marie-Josée - La Teste-de-Buch

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 14:34:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la LGV
Contribution :
Projet tout à fait inutile pour les petites gares qui manquent de projets...Qui va profiter ? Nullement ceux qui ont besoin, sur tous les plans. C'est pour gagner combien de temps déjà ? Ridicule !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pairaud Alexandra - Cocumont

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 14:47:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je suis défavorable à votre demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Cette demande d'autorisation est une consultation illégale. Le Conseil national de la protection de la Nature a donné un avis défavorable en septembre 2025 tout comme l'Autorité Environnementale qui considère que la Demande d'autorisation environnementale est incomplète et insuffisante à cette même période.L'impact environnemental serait catastrophique. Encore une destruction de la Nature et beaucoup d'argent public utilisé pour gagner quelques minutes et détruire des territoires pour privilégier les grandes agglomérations, l'économie... cette LGV n'est pas indispensable. Donner des subventions d'un côté pour planter des haies aux agricultures, pour de l'autre côté détruire des HA de zones de biodiversité ? Quelle contradiction... N'oublions pas de penser que si cette LGV devait détruire le village dans lequel nous habitions, où nous avons grandi ou bien passerait à côté de notre maison, nous serions forcément contre. De penser également que si c'était un territoire vital pour notre espèce (comme pour certains animaux ou végétaux), nous ne ferions pas ces travaux destructeurs et écocides. Donc pour une fois, ne pensons-pas juste à des intérêts individuels,

personnels (je dirai même égoïste) ou économiques, juste à gagner du temps qui ne nous est pas indispensable pour vivre, qui ne nous est pas vital.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ferrier corinne - Fargues

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 14:55:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV demande autorisation environnementale...
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE Ce projet de LGV est un véritable écocide !Merci d'en prendre conscience et d'y mettre un terme, trop de vies sont en jeu...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Patrick - Saint-Loup-Cammas

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 15:20:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Soutien au projet
Contribution :
Bonjour,Je suis favorable à la LGV de Toulouse à Bordeaux pour la décentralisation de notre région Toulousaine.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Savoye Hugues - Bourdelles

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 15:46:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Bonjour, outre le coût aberrant du projet pour que des riches urbains se retrouvent plus vite, il y a la destruction massive de la nature .Et tout ça au mépris des avis défavorables prononcés, pour que quelques politiques brillent dans le sérail.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Amandine - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 15:52:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet gpso
Contribution :
Au regard du projet gpso(qui change très souvent de nomination) et de toutes les catastrophes environnementales a venir, je suis contre ce projet.Il existe d'autres solutions déjà existantes (voie ferrée existante entre Bordeaux et Toulouse), a remettre en état et qui aurait un coup bien moins important.La préservation de notre environnement, nos espèces animales et végétales protégées.La préservation d'un cadre de vie paisible que nous avons choisi et voulons a tout pris préserver.Un projet vieux de plus de 30 ans , qui n'a plus sa place maintenant, d'autre combats et actions sont plus importantes sont à mener. Une eresie , un gaspillage financier a l'heure où la santé, le social et bien d'autres domaines vont mal .Je souhaite pour ma vie, celle de mes enfants et petits enfants ne pas voir ce projet aboutir
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean pierre - Sainte-Foy-la-Longue

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 16:00:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BONNEIL Philippe - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 16:27:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : DESENCLAVEMENT
Contribution :
dans le cadre du désenclavement de notre région, je suis pour la construction de la ligne LVG TOULOUSE - BORDEAUX. Il n'est pas normal que la 4e (bien tôt 3ème) ville de France ne soit pas reliée au réseau grande vitesse, alors qu'elle a participé au financement de la LGV PARIS - BORDEAUX
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lefebvre Julien - Bègles

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 16:28:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non a la lgv. Non a la destruction du vivant Non. A la Consultation illégale
Contribution :
Non a la lgv.14 milliards avant l'augmentation de 50% minimum pour les bétonneurs. Non merci Non a la destruction du vivant.Non a la destruction des écrins de biodiversité sur le trajetNon. A la Consultation illégale Étude partielle. Consultation qui part à la poubelle.A quoi bon. Quand c'est non c'est non.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rey Léonie - Pondaurat

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 17:02:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE
Contribution :
Tout d'abord, uniquement sur la forme :Cette consultation est un passage en force des promoteurs du GPSO/LNSO et un déni de démocratie.Pourquoi une 'participation publique par voie électronique' à la place d'une véritable 'enquête publique' ? L'arrêté préfectoral justifie : une enquête publique a déjà eu lieu en 2014. Or : - cette enquête publique a eu lieu il y a 11 ans !! Aucune modification au dossier n'a-t-elle été apportée depuis ?- cette enquête publique concernait la déclaration d'utilité publique et non l'autorisation environnementale- cette enquête publique avait conduit à un avis défavorable de la commission d'enquête- cette enquête publique avait duré 56 jours alors que la présente consultation ne laisse que 30 jours à la population pour s'exprimer, qui plus est sur un dossier de 25000 pages (par ailleurs jugé incomplet par l'Autorité Environnementale) !!De plus :- cette participation est très mal annoncée : seules quelques pancartes mal placées, parfois même cachées dans la végétation- cette participation cible des acteurs du secteur économique par l'envoi d'un courrier préalable de

SNCF Réseau (propagandiste et mensonger) annonçant la PPVE et misant sur la participation d'un public favorable au projet- cette participation "électronique" élimine toute une partie de la population qui n'a pas accès à internet, voire au numérique.Enfin :- l'Autorité Environnementale a déjà émis un avis défavorable à ce projet, jugeant le dossier incomplet. Ainsi, la contribution du public sur un dossier incomplet parait de fait obsolète et inconséquente.Je demande un ajournement de cette consultation.Ensuite sur le fond :Il existe déjà une ligne reliant Bx à Toulouse, faisant rouler des TGV. La création d'une ligne nouvelle ferait gagner seulement quelques minutes pour une minorité de la population, au détriment de tout un territoire (qui ne sera pas désenclavé entre les grandes villes mais dont les nombreuses petites communes, dont les gares ferment petit à petit, seront toujours plutôt isolées), en détruisant définitivement et profondément l'environnement : atteinte à de nombreuses espèces menacées (plus de 200), destruction de zones humides et Natura 2000, destruction de forêts multimillénaires (hêtraie du Ciron vieille de 40 000 ans, porteuse de riche et rare biodiversité), pollution des sols et de l'environnement par le chantier puis le passage des trains, lourde dépense énergétique pendant les travaux puis pour des trains roulant à plus de 360 km/h, destruction des sols par tassement et artificialisation sur 5000ha uniquement pour l'emprise de la ligne nouvelle, et creusement de carrières en dehors de l'emprise pour l'approvisionnement en matériaux nécessaires, pompage dans les nappes phréatiques pour assécher et stabiliser les sols... Par ailleurs, le CNPN (Comité National de Protection de la Nature) a relevé une sous-estimation des incidences du projet sur les milieux naturels. La liste n'est pas finie, la note est lourde pour un bénéfice très réduit.Avis DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAVIN richard - Verdelais

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 17:09:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Enquête environnementale
Contribution :
Bonjour, Je suis tout à fait partisan de faire passer la lgv dans la vallée d'Aspe avec une gare moderne à Lescun afin que le Président de la Région Aquitaine qui y a une résidence puisse nous rejoindre plus rapidement le lundi matin à Bordeaux. Ce qui lui laissera plus de temps pour ses balades avec sa chienne noisette. C'est dans « l'intérêt général ! «
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Patricia HERMET

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 17:20:36
Lieu de dépôt : Par email
Objet : mon opinion
Contribution :
Après avoir pris connaissance du rapport voici mes observations: d'abord le dossier comporte bien trop de pages pour être lu dans les temps puis vous n'attendez pas que cette consultation soit terminée pour commencer les travaux puis déjà vous nous prenez une participation sur nos impôts fonciers ce qui est scandaleux vous demandez une autorisation de destruction des espèces protégées et de leur habitat,des haies, à nouveau scandaleux bien sûr ces travaux auront une incidence sur les sites classés Natura 2000 la vallée du Ciron et sa forêt primaire qui ne pourra pas être remplacée par une autre forêt ailleurs et ne parlons pas des travaux aux abords des monuments historiques. Maintenant parlons finances:le coût est évalué à 14 milliards mais nous savons que la facture sera plus conséquente et ces milliards seraient plus utiles pour un lycée en Sud-gironde par exemple et pour arranger toutes les petites lignes qui font souffrir les usagers:par exemple Bordeaux

le Verdon voie unique peu ou pas de trains!!!et la liste est longue de tout ce que l'on pourrait faire avec ces milliards. Et puis elle est obsolète :projet qui a trop attendu et vous ne prévoyez pas le raccordement avec l'Espagne . Donc je suis foncièrement CONTRE mais nous écouterez-vous? La décision doit être prise et cette consultation est de la poudre aux yeux . Patricia *******Saint Michel de Rieufret
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rey Léonie - Pondaurat

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 17:37:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis défavorable aux investigations préalables
Contribution :
En raison d'une consultation illégale (cf avis précédent), d'un dossier incomplet et de l'inutilité globale du projet (des tgv roulent déjà entre ces villes : à quoi bon gagner quelques minutes* vs. détruire 5000ha de terres), je donne un AVIS DEFAVORABLE** aux investigations préalables à la réalisation de la LNSO entre Bordeaux et Toulouse.*sachant que la Ligne Nouvelle n'irait pas jusqu'aux gares des centres villes de Bordeaux et Toulouse, au temps gagné par la lgv de Bordeaux à Toulouse doit s'ajouter le temps pour arriver au centre ville (potentiellement par la route) : nous avons besoin d'améliorer les voies et les rames existantes, ainsi que de trains qui s'arrêtent dans les petites gares pour réellement désenclaver les territoires et diminuer notre impact carbone. **Avis défavorables :- aux opérations de libération des emprises (qui seraient définitives alors que le projet final n'est pas viable), - aux diagnostics archéologiques (préservons ces "éventuels vestiges" en les laissant bien protégés là où ils sont) et - aux sondages géotechniques.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cat - Escoussans

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 17:41:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation illégale
Contribution :
Cette consultation est illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

linda - Escaudes

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 17:41:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : "participation du public" illégale
Contribution :
Bonjour, Je ne souhaite pas servir cette fausse enquête publique qui sert juste à valider cette vaste fumisterie de LGV. L'enquête publique avec avis défavorable de 2014 ne servirait donc à rien ? Puissiez-vous gagner en humanité / empathie / raison / soucis du vivant dans cette épreuve.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

couderc patrick - Bon-Encontre

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 17:46:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis ligne TGV

Contribution :
Bonjour, Encore de l'argent public que l'on jette par les fenêtres nous devons avoir le moyens de gaspiller cet argent. Pas besoin de cette ligne TGV. Vous devriez aller voir en Suisse comment fonctionne le service ferroviaire Des trains pendulaires qui roulent à 200 km/h, des fréquences de trains toutes les 10 minutes, des gares dans un état irréprochable de même pour les trains. Penons exemple sur d'autre pays ou cela fonctionne. Par contre les Suisses doivent investir certainement plus par nombre d'habitant que nous le faisons en France pour maintenir et améliorer le transport ferroviaire. Il est encore temps de renoncer à ce projet pharaonique. Cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ROCHER antoine - Langoiran

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 17:57:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : les compensations foncières en Gironde
Contribution :
Je précise que j'ai travaillé sur les infrastructure pour les services de l'état (avant ma retraite en 2009)Je connais l'immense difficulté por un maître d'ouvrage de compenser les impactsLes propriétaires fonciers dont les biens vont être " gelés" ? " expropriès " ? ne vont pas se laisser faire et multiplier les recours Quelle est l'aire concernée ? Des terrains sont-ils déja acquis ?Quelle est la durée et la nature de la Protection ?Des terrains vagues, plus ou moins couverts de végétation, à planter ?Quelles activités existantes ou à venir ? Bétail ? Agro-foresterie ?Partisan du projet (ancien porte-parole syndical pendant la concertation de 2005) je souhaiterai savoir si d'ores et déja des partenaires peuvent se manifesterSi l'on considère que les compensations pourraient être à des dizaines de kilomètres, ce serait une bonne nouvelle pour des dizaines de structures (communes, réserves de chasse ou pas, mécènes) en GirondeQuel serait leur interlocuteur, habilité par le maître d'ouvrage ?Cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean J CONTE

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 17:59:24
Lieu de dépôt : Par email
Objet : ENQUÊTE PUBLIQUE
Contribution :
Nous souhaitons confirmer la nécessité impérative de la LGV Bordeaux-Toulouse et de son Y vers DAX !1/ C'est une mesure indispensable pour désenclaver Toulouse, et plus tard DAX et son prolongement vers l'Espagne, en permettant aux Citoyens d'avoir des Temps de parcours très compétitifs avec les liaisons aériennes, dans un confort supérieur, avec des Tarifs très concurentiels.....sans le parcours d'obstacle des aéroports.....avec ses longues attentes préalables/ ses contrôles de sécurité/ ses longs parcours après le désembarquement.....Avec la ligne LGV, de Centre à Centre, le temps de parcours global sera inférieur à celui des liaisons aériennes, sans oublier la réduction des Frais de parking aéroportuaire qui augmentent parfois significativement le coût du voyage aérien au départ....2/ Globalement, le parcours sera plus "écologique".....et confortable et sans aucun "Stress" avec la possibilité de travailler tout au long du trajet !3/ Pour la construction de la la nouvelle ligne, tous les rapports confirment que toutes les précautions Environnementales ont été prises pour éviter "le massacre" écologique dont se gargarisent des opposants enfermés dans une idéologie négative.....4/ Tous les adeptes des mobilités écologiques ou "douces" seront satisfaits de constater que les aménagements au Sud de Bordeaux et au Nord Ouest de Toulouse permettent d'augmenter la fréquence des Trains du Quotidien pour tous Travailleurs ou

Visiteurs, en évitant aux banlieusards de prendre leur voiture, avec diminution considérable des pollutions individuelles, car le covoiturage n'est qu'un cautère sur une Jambe de Bois.....Merci de votre attention.Jean J. **********@orange.fr3120 PORTET SUR GARONNE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FREDJ Caroline - Cestas

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 18:10:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitations
Contribution :
Il existe déjà une autoroute et une ligne ferroviaire qui relient aisément Bordeaux et Toulouse, et Bordeaux et Dax.Il est important d'arrêter définitivement les destructions environnementales pour le seul profit de quelques humains déconnectés du monde vivant.Les haies, les espèces protégées animales et végétales, sont absolument nécessaires au maintien et à la préservation de la biodiversité dont font partie les humains.Cessons de ces destructions irréversibles pour le bénéfice minime ("gagner" 35 minutes de trajet) de quelques usagers, même pas demandeurs pour "gagner" des quelques minutes.Il est urgent de changer notre braqué et de prioriser la Vie au lieu du profit à court terme pour une poignée de personnes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sophie - Saint-Sauveur-de-Meilhan

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 18:21:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
J'ai un avis tout à fait défavorable sur ce projet et notamment sur la dérogation permettant de démarrer des phases préalables qui porteront atteinte à des espaces naturels protégés.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Isabelle - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 18:36:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Favorable à la LGV
Contribution :
Tout projet de construction, quel qu'il soit, affecte l'environnement.Doit-on tous les arrêter ? Ne plus rien construire nulle part afin de préserver l'environnement ? C'est impossible.Il est évident que la construction de la LGV affectera l'environnement. Mais une fois qu'elle sera construire, cette ligne grande vitesse participera à la préservation de l'environnement sur le long terme.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Vignaud Sophie - Bordeaux

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 18:41:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE !!!J'espère que vous allez rejoindre notre ancien président en prison si vous continuez ce projet morbide, vous êtes des fou furieux, c'est encore une catastrophe

environnementale que vous proposez. Mais réveillez-vous enfin, vous êtes à côté de la plaque, aujourd'hui il faut remplacer l'unique concept que vous avez à la bouche, à savoir "la performance" par le concept de "ROBUSTESSE" je suis désolée de vous dire que vous avez toujours un train de retard concernant ce qu'il conviendrait de faire et par malheureusement toujours un train d'avance sur les projet toxiques et couteux...c'est pénible (pour rester polie !!) mais on ne vous laissera par faire ! et par tout les moyens possibles même de la désobeïssance civile puisque vous vous ne gênez pas à transgresser les lois...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Céline - Lavardac

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 18:58:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Combien d'hectares de terres agricoles fertiles, combien d'hectares de forêt vont être artificialisées et, de fait, supprimées, en ces temps où nous savons que disparaît chaque année de la surface agricole utile et où nous savons qu'il faut préserver la biodiversité ?A-t-on vraiment besoin de cette LGV ? Faire croire qu'il y aura moins de camions sur les routes est un leurre : le fret ne fonctionne pas. Et, dans tous les secteurs où il y a des LGV (Strasbourg, Reims, Amiens, etc.), il n'y a jamais eu autant de camions sur les routes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laurence - Pau

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 19:07:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis sur les projets de ligne TGV
Contribution :
Cette demande de contribution est totalement illégale.De + , si on lit les dérogations demandées elles sont stupides
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Demontis Marc - Gratens

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 19:22:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Besoin absolu
Contribution :
Il y a un besoin absolu de relier Toulouse (3ème ville de France) à Paris dans des délais raisonnables.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Franceschinis Virginie - Saint-Macaire

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 19:31:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Béatrice - Saint-Michel-de-Lapujade

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 19:53:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Contribution ILLEGALE !!!LGV ni ici ni ailleurs
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Quentin - Saint-Hilaire-de-Lusignan

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 20:00:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Intérête de la lgv
Contribution :
Bonjour,Au regard de la crise climatique, de la levé de boucliers populaire et du fiasco qu'est l'A69, faire gagner quelques minutes aux toulousains en créant des lignes et des gares supplémentaires est une absurdité. La LGV n'est absolument pas d'intérêt écologique et j'espère que ce projet sera abandonné dans les meilleurs délais, au profit de l'installation de nouvelles rames par exemple.À bon entendeur,
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

François - Saint-Michel-de-Lapujade

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 20:03:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Je conteste la légalité de cette consultation conformément au référé liberté déposé par plusieurs associations. Non à la LGV.Halte au massacre de la vallée du Ciron et de tous les sites impactés.Halte à la gabegie d'argent public pour ce projet inutile.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Alexis - Cudos

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 20:12:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Désaccord sur la LGV - Bordeaux Toulouse
Contribution :
Habitant sur une commune girondine, notre environnement va terriblement être impacté. Cette ligne va obliger des personnes à se déplacer et quitter leur logement. Pour seulement gagner 1h de trajet, cela ne vaut pas ce projet de LGV. Au profit de qui finalement ? Les habitants du Sud Ouest ou les habitants de la capitale ? Ces fameux parisiens qui descendent dans nos provinces sudistes que quelques fois par an la plupart du temps
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mathieu-Vérité Dominique - Loupiac

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 20:17:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Légalité de la consultation
Contribution :
ANNULEZ CETTE CONSULTATION, ELLE EST ILLÉGALE.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

philippe - Balizac

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 20:59:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet archaique, dispendieux et catastrophique au niveau environnemental
Contribution :
Ce projet de LGV doit être abandonné au plus vite, il est d'un autre age.Le chiffrage de milliards est largement sous évalué, le financement pas assuré.En ces temps de difficultés des finances publique, il est grand temps de concentrer les efforts sur les lignes de TER du quotidien.Le réseau autour de Bordeaux est dans un état lamentable, ce qui m'a obligé à arreter de prendre le train entre cerons et bordeaux, les incidents, panne et autre étant trop importants, c'est sur ces lignes que des moyens doivent être misVotre consultation par voix électronique n'est pas correcte, elle mets de côté les habitants qui ne sont pas à l'aise avec ces moyens.Cette autorisation environementale ne devrait pas être accordée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BREUIL Gentiane - Tonneins

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 21:03:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Cette consultation est illégale, ce n'est pas une enquête publique!
Contribution :
Cette consultation est illégale, ce n'est pas une enquête publique!Je suis contre cette LGV! Améliorez les voies existantes!!!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean Pascal - Montbeton

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 21:09:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet trop couteux, impactant inutilement l'environnement
Contribution :
Bonjour,Ce projet de LGV va avoir un impact trop important sur les écosystèmes traversés, de par son emprise définitive mais aussi par les travaux et par les aménagements dont la gare neuve de Montauban.Le fait que Montauban ne soit pas desservi directement va engendrer des trajets supplémentaires notamment en voiture entre la gare et la ville.L'aménagement de la ligne existante serait plus adéquate car beaucoup moins couteuse et avec un moindre impact tant écologique qu'humain.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Charlotte - Balizac

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 21:28:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Illégalité de la consultation
Contribution :

Je conteste la forme la forme de cette consultation et met en doute la légalité de celle-ci.Cette consultation est exclusivement numérique, alors que le projet concerne des communes rurales dont on connaît l'éloignement numérique plus important.L' affichage de la consultation est invisibleIl n'y a pas de permanence en mairie ni de commission d'enquête indépendante, Le dossier est indigeste : 25000 pages pour se faire un avis en 30 jours soit plus de 800 pages par jour.La dernière enquête publique date de 2014 : plus de 11 ans. Il paraît nécessaire de re interroger avec une vraie volonté de recueillir les avis de tous et toutes
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Léopold - Tresses

Organisme : EI ÉQUILI'BREDOUCE
Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 21:34:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Une consultation par la voie informatique seulement est illégale et exclut de fait une grande partie de la population. De plus, la communication autour de cette consultation est insuffisante. Par ailleurs, aucune autorisation n'est envisageable pour ce projet ecocide et inutile. Le conseil national de la protection de la nature a d'ailleurs donné un avis négatif.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Drouet Alice - Landiras

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 21:50:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet écocide et hors du temps
Contribution :
Ce projet rétrograde et hors de prix n'est vraiment pas utile et prioritaire pour les habitants à l'heure des économies et quand les services publics souffrent autant. Il faut rénover les lignes existantes et arrêter de nous faire croire que ces LGV vont désenclaver qui que ce soit et favoriser le fret !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sylvie - Gujan-Mestras

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 22:37:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Coût environnemental non justifié pour un gain de temps relativement réduit. Quand les décideurs vont ils comprendre que la France et la planète et donc nous , avons besoin de la nature, la biodiversité etc…..? si la planète se meurt, l'homme meurt… et il n'aura plus besoin de ligne TGV…. Je ne peux m'empêcher de me demander quels sont les intérêts pour les décideurs……..Je souhaite un développement des RER, en particulier de la ligne ARCACHON -BORDEAUX. Et je suis favorable à une reprise des trajets (à nouveau) plus fréquents sur la ligne TGV Bordeaux -Lille, ce qui permettrait d'éviter tant que possible la traversée pénible de Paris.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

cavalier Laurence - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 22:54:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contestation de la consultation
Contribution :
Cette consultation est illégale. Je demande son annulation et celle de ce projet inutile
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jennifer - Saint-Michel-de-Rieufret

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 23:04:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONTRE LA LGV
Contribution :
La LGV est une aberration environnementale et économique. Présentée comme un projet d'avenir, elle détruit pourtant des écosystèmes fragiles, consomme des ressources colossales et bétonne encore des terres agricoles. En 2022, tout le monde pleurait sur les milliers d'hectares de pins partis en fumée à Landiras ; aujourd'hui, on s'apprête à sacrifier encore d'autres forêts au nom d'une modernité dépassée. Les citoyens, majoritairement opposés à ce gaspillage, ne sont pas entendus par des décideurs sourds aux réalités locales. À l'heure où la France doit économiser des milliards et repenser ses priorités, investir dans une telle folie budgétaire relève de l'aveuglement politique. Moderniser les lignes existantes serait plus raisonnable, plus écologique et surtout plus juste.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marine - Toulouse

Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 23:13:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Depande d'annulation du projet
Contribution :
Bonjour,Ce projet est un non sens, a la fois sur la question environnementale, sociale et financière.Environnementale pour toutes les destructions engendrées par ce projet alors qu'on sait aujourd'hui à quel point il est primordial de preserver la biodiversite.Sociale car on a pu voir l'impact de l'arrivee de la LGV à Bordeaux : hausse des prix du logement qui empêche les locaux de pouvoir se loger décemment. Enfin, alors que l'on parle de coupe budgétaire et de dette, ce projet au budget faramineux semble même absurde. Cela aurait beaucoup plus de sens de renover les lignes existantes pour privilegier la mobilité locale et reduire les temps de trajet avec un coût economique et environnemental bien plus acceptable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ange - Bordeaux

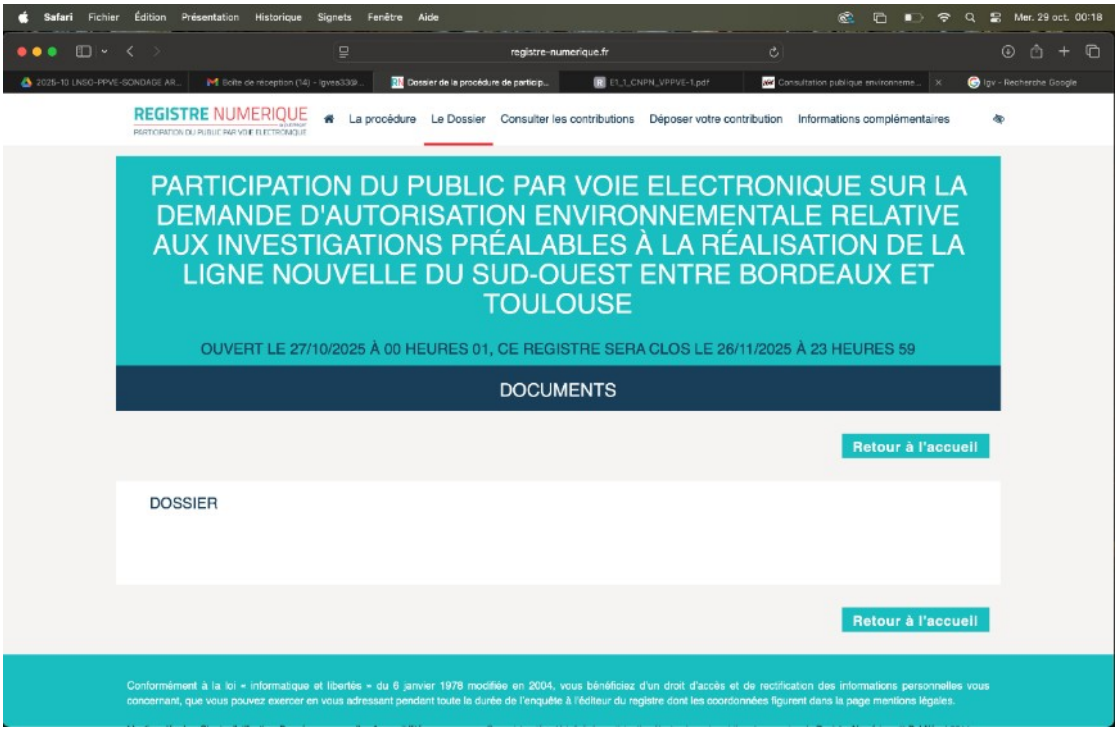
Date de dépôt : Le 28/10/2025 à 23:14:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : DOSSIER A DISPARU
Contribution :
Il est impossible de consulter le dossier en cette soirée du 28 octobre, je me demande ce que je vais faire pendant les prochaines heures, je pensais pouvoir lire la 200 ème page de vos 34767 pages, c'est ballot, j'y arriverai vraiment pas avant la fin de la consultation
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lucie - Cabara

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 00:24:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Marre de la destruction de notre planète
Contribution :
Il faut cesser de détruire la planète au profit des multinationales.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Thomas - Saint-Jory

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 00:55:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Où est le dossier?
Contribution :
Bonjour,2 jours de consultation et déjà 2 dysfonctionnements. Le dossier a disparu c'est donc compliqué d'opposer des arguments défavorables . On nous demande de formuler des avis pendant 30 jours sur un dossier de 34767 pages, c'est déjà sournois, mais avec des soucis d'accès à l'information et à l'expression, c'est soit de l'amateurisme, soit de la malhonnêteté.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Capture d'écran 2025-10-29 à 00.18.57.png)



LE HOT Georges - Anet

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 03:46:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet européiste hors sol
Contribution :
La grande méditerranée doit rester un projet politique en contradiction avec les critères environnementaux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

francois

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 06:04:54
Lieu de dépôt : Par email
Objet : avis projet lgv
Contribution :
Madame, Monsieur,Je souhaite, par le présent courrier électronique, formuler un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LN Sud-Ouest) entre Bordeaux et Toulouse.Bien que ces investigations soient présentées comme de simples études préalables, elles constituent en réalité la première étape concrète d'un projet dont les impacts environnementaux, économiques et sociaux sont considérables et largement contestés.Mes principales objections sont les suivantes :1. Atteinte à l'environnement et à la biodiversité : Les sondages et forages envisagés risquent de perturber durablement des zones naturelles sensibles, des terres agricoles et des corridors écologiques. Ces interventions, même temporaires, peuvent affecter des milieux déjà fragiles sans garantie de restauration efficace.2. Absence de réelle utilité publique démontrée : Avant de multiplier les études coûteuses, il serait plus pertinent d'optimiser les infrastructures ferroviaires existantes, notamment la ligne actuelle Bordeauxâ?"Toulouse, qui pourrait être modernisée à un coût bien moindre et avec des impacts environnementaux beaucoup plus limités.3. Un coût exorbitant dans un contexte budgétaire critique : Le coût total estimé du projet s'élève à plusieurs milliards d'euros. Dans un contexte où l'État cherche à réduire le déficit public et où de nombreux services essentiels (santé, éducation, transports du quotidien) manquent cruellement de moyens, il semble irresponsable d'engager de telles sommes pour un projet dont la rentabilité et la pertinence restent très incertaines.4. Méthode de concertation discutable : La consultation publique intervient tardivement et sur un périmètre technique difficilement compréhensible pour les citoyens. Elle ne permet pas de débattre du fond du projet, alors que celui-ci engage des choix structurants pour plusieurs décennies.Pour ces raisons, je considère que cette demande d'autorisation environnementale ne doit pas être approuvée. Je demande qu'elle soit rejetée, et qu'une réflexion approfondie soit relancée sur les alternatives ferroviaires plus durables, plus sobres et plus respectueuses des territoires concernés.Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.François **********33430 Bernos-Beaulac
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Michel - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 08:02:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LIGNE NOUVELLE DU SUD-OUEST ENTRE BORDEAUX ET TOULOUSE
Contribution :
Consultation illégale. Projet non indispensable et inutile.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Comminge Jean Luc - Estillac

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 08:34:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Autorisation environnementale
Contribution :
Favorable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Christine - Gujan-Mestras

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 08:36:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE Lgv Bordeaux/Toulouse/Bayonne
Contribution :
Ces liaisons LGV sont indispensables pour nos régions. Vaut-il mieux faire circuler des trains ou faire voler des avions? Pour moi oui aux 2 LGV, en prenant soin de l'environnement bien entendu. Celà est compatible
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUHADIBA Souâd - Léognan

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 09:06:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : DOSSIER objet de la PPVE inaccessible
Contribution :
Le dossier est inaccessible depuis le 28/10/2025 (constat à 22:35). Il reste moins de 1 mois avec un dossier inaccessible annoncé de plus de 25000 pages - abstraction faite de sa complexité et de sa technicité non vulgarisée et non accessible au commun des mortels - rien n'est fait dans le sens de rendre cette consultation accessible pour permettre la participation du public et son avis éclairé sur cette demande d'autorisation environnementale, tel que l'exige la législation en vigueur.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Sans titre 5.pdf)
Document : Sans titre 5.pdf, page 1 sur 1



France Claudine - Nègrepelisse

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 09:19:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne tgv
Contribution :

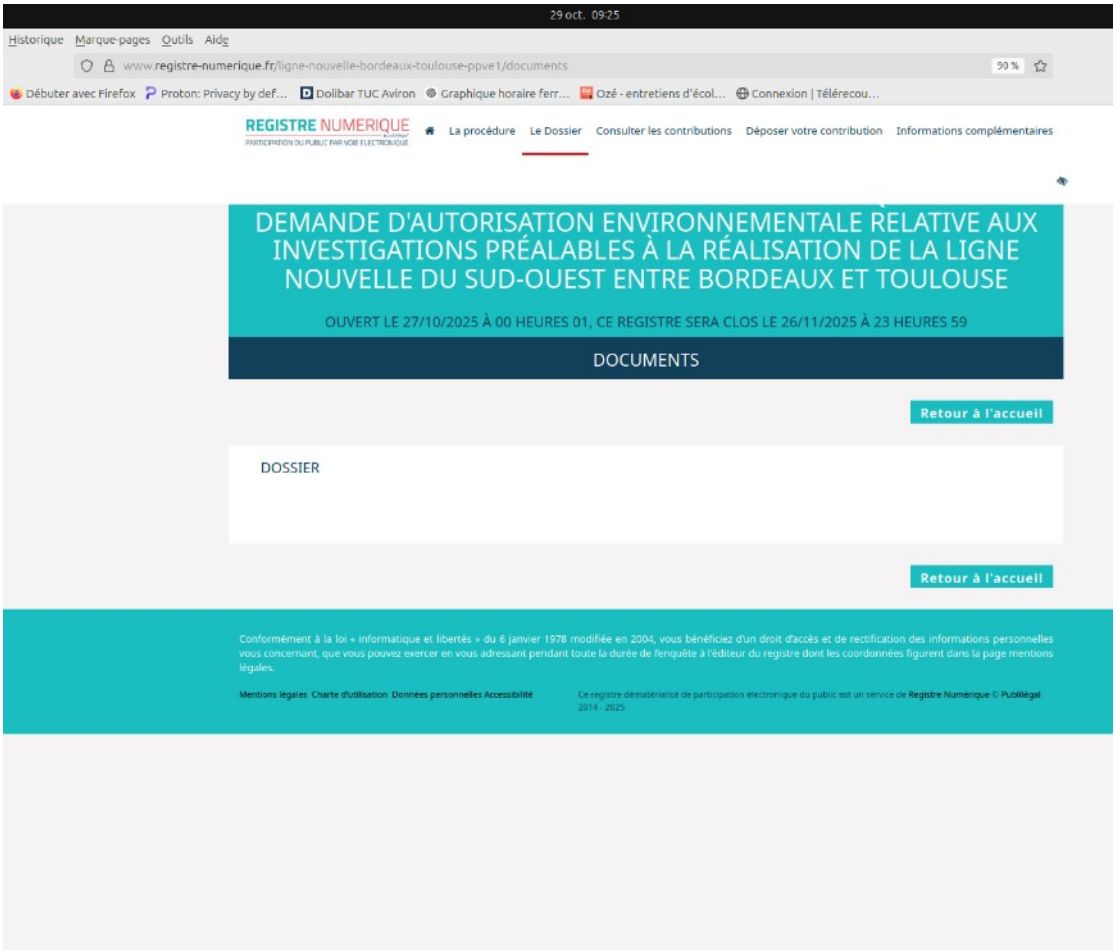
Je pense que cette ligne est indispensable pour les usagers de province,pour l'avenir des générations suivantes, il est indispensable de faciliter les échanges.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Hélène - Cenon

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 09:57:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis sur la consultation en ,cours
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

OLIVIER Jean - Toulouse

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 09:58:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : INFORMATION obligatoire incomplete et INACCESSIBLE toujours à cette heure - CONSULTATION ILLEGALE, ANNULATION IMMEDIATE
Contribution :
Bonjour,Les données du dossier sont inaccessible depuis hier soir mardi 28/10/25 et toujours à cette heure, doit depuis près de 11heures.Cette CONSULTATION déjà ILLÉGALE (car ne répondant pas au format exigé par la loi dans le Code de l'environnement pour un tel dossier comme cette première autorisation environnementale concernant le projet illégal - lui aussi - de LGV nouvelle), AGGRAVE son cas.Comment considérer que des avis sollicités et postés sans que le public ait accès à une quelconque information un tant soit peu sourcée auraient une quelconque valeur.Plus que jamais, et désormais en l'absence d''accès au dossier, cette consultation doit être SUSPENDUE IMMÉDIATEMENT.Jean OLIVIERCo-Président Amis de la Terre Midi-Pyrénées
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Capture d’écran du 2025-10-29 09-25-46.png)



cavalier Laurence - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 09:59:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis défavorable
Contribution :
Pour l'annulation de cette consultation illégale, contre le passage en force de LNSO (arbres centenaires marqués sans l'accord du propriétaire et sans qu'il soit prévenu) et pour l'abandon défiitif du projet qui massacrerait l'environnement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bernadette - Toulouse

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 10:07:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis sur le projet de LGV
Contribution :
Bordeaux-Toulouse-Montpellier : seule grande région en France où le TGV ne circule pas....Que veut-on ? Se déplacer encore plus en avion ? Alors que le train est le mode de transport collectif le plus vertueux.Je suis très favorable à ce projet qui libèrera Toulouse du tout aéronautique pour nos déplacements hors région.Il faut cependant veiller à ce que tout impact négatif sur les milieux naturels soit compensé par des mesures restauratrices.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Alexandre - Toulouse

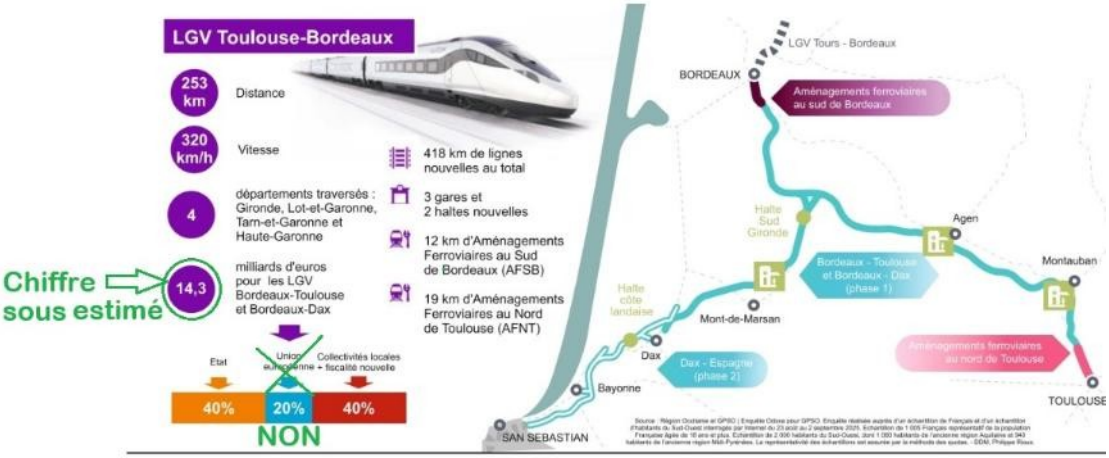
Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 10:14:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vivement la LGV
Contribution :
J'ai du mal à recruter à Toulouse en raison de la durée du trajet en trainVivement que la LGV entre en fonctionnement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sophie - Pessac

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 10:33:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON à ce projet ruineux,anachronique et écocidaire.
Contribution :
Ce projet s'inscrit dans une course à la croissance perdue d'avance, pour le secteur ferroviaire avec le schéma directeur des lignes à grande vitesse. Pendant ce temps, le nombre de communes et de gares desservies n'a cessé de diminuer en France, les déserts médicaux et les bouchons sur les routes des trajets domicile-travail devenant le lot commun de la majeure partie de la population devenue dépendante des métropoles. Un membre du Conseil d'orientation des infrastructures (COI) s'était exprimé dans le journal économique Les Échos cet été : "Cette LGV, c''est un des projets les plus fragiles, pour moi, il est condamné. Le sujet a beaucoup vieilli, la déclaration d'utilité publique remonte presque à dix ans".
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MArtin - Agen

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 10:47:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : STOP à ce projet scandaleux ! Cette autorisation environnementale ne DOIT pas être accordée.
Contribution :
Le chiffrage de ce projet , 14 milliards, est largement sous évalué, le financement européen de 20% abandonné. Au vu des difficultés des finances publique, il est grand temps de concentrer les efforts sur les lignes de TER du quotidien.En plus c'est écocidaire car projet de LGV va avoir un impact trop important sur les écosystèmes traversés, et nécessitant la constructions de nouvelles gares excentrées (Montauban, Agen...) nécessitant des trajets supplémentaires en voiture entre gares et villes.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (LGVdepecheplan.jpg)



Saintier Joël - Le Taillan-Médoc

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 10:53:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Registre numérique
Contribution :
Le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest qui vise à faire évoluer l'offre de déplacements ferroviaires entre les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie en reliant par une nouvelle ligne à grande vitesse les métropoles de Bordeaux et Toulouse, et par ailleurs à relier la capitale néo-aquitaine et l'Espagne a franchi deux étapes significatives en 2022 : la signature d'un plan de financement à hauteur de 14 milliards d'euros et la création de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest.Le moins que l'on puisse dire c'est que ce projet ne fait pas l'unanimité et rencontre nombre de réserves voire d'oppositions franches, au regard des différents recours d'associations ou de collectifs d'élus et des remontées lors du processus d'enquête publique. Les termes du débat et l'exercice sont complexes ; ce projet, comme d'autres grands projets d'infrastructures, se situe au cœur d'enjeux fortement contradictoires qu'il est nécessaire de mettre en balance, entre d'un côté la nécessité de développer les alternatives aux modes de transports les plus polluants pour limiter, entre autres, l'empreinte carbone liée aux déplacements et de l'autre, la tout aussi l'impérieuse nécessité de sobriété foncière et de protection de la biodiversité. C'est un choix politique, à faire à l'aune des enjeux climatiques et énergétiques.- Des enjeux environnementaux et de biodiversité. La réalisation des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax se traduira par de forts impacts sur l'environnement qu'il ne sera pas possible d'éviter, de réduire ou de compenser totalement. L'emblématique vallée du Ciron, entre autre, concentre une la contestation légitime. Peut-on limiter au maximum l'empreinte par des mesures environnementales exigeantes et un suivi effectif de leur mise en œuvre et de leurs effets ?- Des enjeux énergétiques et climatiques. Selon les estimations du dossier d'enquête d'utilité publique, le bilan carbone serait négatif à court terme, avant de devenir positif à l'horizon des vingt prochaines années (dix ans de travaux et dix ans d'exploitation). D'autres estimations, tout aussi légitimes et tout aussi sérieuses n'abondent pas en ce sens.Améliorer significativement les déplacements du quotidien autour des métropoles bordelaise et toulousaine, ainsi que, plus généralement, irriguer l'ensemble du territoire en renforçant le maillage ferroviaire structurant à l'échelle nationale et européenne peuvent passer par d'autres projets, tout aussi pertinents et moins onéreux.Aussi je me joints à bon nombre d'associations et de collectifs pour vous demander de bien vouloir suspendre et ajourner l'ouverture d'une 'consultation du public par voie électronique' relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par SNCF Réseau pour les travaux préparatoires de la ligne ferroviaire nouvelle à grande vitesse Bordeaux-Toulouse (projet GPSO) annoncée par affichages publics 'd'avis d'enquête publique' pour une durée d'un mois à compter du 27 octobre

2025 prochain.J’attire solennellement votre attention sur le fait que deux avis récents, que vous ne pouvez ignorer, émanant d’autorités compétentes et indépendantes, soulignent l’incomplétude manifeste et les lacunes majeures, synonymes d’illégalités, du dossier de Demande d’Autorisation Environnementale que ces instances indépendantes ont eu à analyser :•L’Autorité environnementale (Ae), dans son avis du 25 septembre 2025, considère que la Demande d’Autorisation Environnementale reste largement incomplète et insuffisante pour répondre aux pré-requis obligatoires d’une éventuelle autorisation environnementale, en commençant par l’exigence d’une information sincère et d’une participation effective du public. L’Ae relève, ce faisant, l’absence ou l’obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l’évaluation de l’éventuelle Raison Impérative d’Intérêt Public Majeur – RIIPM du projet, l’absence d’études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l’environnement, et l’insuffisante prise en compte des effets cumulatifs assortie d’un très grand flou sur les impacts environnementaux, correspondant ainsi à une application clairement déficiente de la séquence « éviter – réduire – compenser ».Le Conseil national de la protection de la nature, dans son avis du 9 septembre 2025, a émis un avis défavorable, considérant que les conditions de dérogation à la protection stricte des espèces et de leurs habitats ne sont pas réunies et que l’état initial, les mesures d’évitement, de réduction et de compensation sont insuffisamment définis et opérationnels.Or, on relève tout d’abord le fait qu’une simple ‘consultation du public par voie électronique’ annoncée ici au titre de l’article L123-19 du Code de l’Environnement ne saurait être acceptée et convenir aux exigences du Code de l’Environnement s’agissant là d’une Demande d’Autorisation Environnementale pour la délivrance d’une première autorisation environnementale concernant la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse.Au demeurant, l’Autorité environnementale relève le fait que cette approche en plusieurs phases ne saurait justifier que les travaux préalables ici invoqués permettent une libération des emprises très importante et irréversible sur des milieux naturels, agricoles et forestiers, avec notamment des défrichements, retournements de milieux ouverts, impacts de zones humides, de sites Natura 2000 et de linéaires de haies, ainsi que des atteintes à la ressource en eau potable, ou aux abords de monuments historiques notamment, en réalité menés en avance des phases suivantes du programme.En outre, de deux choses l’une :. soit à la suite de votre Communiqué du 25 septembre 2025 où vous avez indiqué « [prendre] acte des remarques formulées [par l’Autorité environnementale] et [veiller] à ce que la SNCF les prenne en compte et apporte les meilleures réponses possibles, tant dans le cadre de la procédure en cours qu'à l’occasion des prochaines demandes d’autorisation environnementale, prévues pour la poursuite de l'opération », vous avez obtenu que SNCF Réseau apporte en très peu de temps les très nombreux compléments et précisions dont l’Autorité environnementale formulait l’exigence légale dès cette étape des études préalables, et alors une nouvelle saisine de l’Autorité environnementale s’impose car les compléments du dossier sont alors significatifs et substantiels,. soit SNCF Réseau n’a pas été en mesure d’apporter l’ensemble de ces compléments, précisions et modifications dans le court laps de temps s’étant écoulé depuis le 25 septembre dernier, et le dossier s’avère donc encore incomplet et comportant des lacunes ou opérations non justifiées, elles aussi significatives et substantielles relevant d’illégalités manifestes.Dans ces conditions, l’ouverture d’une consultation publique dans l’état actuel du dossier (soit qu’un nouvel avis de l’Autorité environnementale fasse défaut, soit que le Dossier de Demande d’Autorisation Environnementale reste significativement incomplet et illégal), et sous le format prévu, ne permettrait aux citoyens ni de disposer d’une information complète et fiable, ni d’exercer leur droit à participer de manière effective à l’élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l’environnement, tel que garanti par :•l’article 7 de la Charte de l’environnement (à valeur constitutionnelle),l’article 6 de la Convention d’Aarhus, ratifiée par la France,ainsi que les articles L.120-1 et L.123-1 et afférents du Code de l’environnement.La décision d’autorisation environnementale que vous seriez amenés à prendre à l’issue de cette consultation publique serait donc à l’évidence entachée de nombreuses illégalités tant concernant le déroulé de la consultation du

public elle-même que des insuffisances essentielles du dossier au regard des exigences du Code de l’Environnement telles que rappelées par l’Autorité environnementale.Dans votre rôle de responsable du respect de la légalité des autorisations environnementales, et ne pouvant ici ignorer les alertes très claires du CNPN et de l’Autorité environnementale, il serait incompréhensible que vous puissiez, en contradiction avec ce que vos fonctions exigent, autoriser un tel projet après l’avoir mis en consultation du public en l’état et de la sorte.Au regard de ces éléments, je vous demande respectueusement d’ajourner l’ouverture de la consultation du public.CordialementJoël Saintier
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DAVID Corentin - Préchac

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 11:03:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non merci
Contribution :
Bonjour, Je vous fait par de ma non volonté de cette ligne. Je suis contre ce projet et ne comprends pas son interêt
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LATRUBESSE Mathilde - Orthez

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 11:05:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ON AIME LE TRAIN MAIS ON NE VEUT PAS DE VOTRE LGV DE MERDE
Contribution :
Rénovez les lignes existantes SVP plutôt que de dépenser nos impôts dans un projet majoritairement NON VOULU par les gens
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dupont Amandine - Bordeaux

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 11:09:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Test
Contribution :
Test
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bourlet Blandine - Saint-Macaire

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 11:09:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la consultation en ligne
Contribution :
La consultation en ligne est beaucoup trop difficile d'accès pour donner un avis éclairé et valable, trop de fichiers à parcourir. Le dossier est énorme à l'échelle d'un seul mois pour donner son avis. Tout cela respecte-t'il concrètement le code de l’environnement ? Une véritable enquête publique, plus claire et encadrée, avec la présence de commissaires enquêteurs est nécessaire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Guyet DOMINIQUE - Gardegan-et-Tourtirac

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 11:34:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Processus illegale
Contribution :
Autorisation "environnementale" sous contrôle des besoins du demandeur, mais pas de l'environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Julie - Bordeaux

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 11:52:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PARTICIPATION DU PUBLIC Sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest.
Contribution :
Je rejette ce projet de LGV entre Bordeaux et Toulouse. D'un point de vue purement économique, je ne vois pas l'intérêt d'une ligne plus rapide si c'est pour avoir des billets de trains encore moins abordables que maintenant. Ensuite, les dégâts environnementaux que ce projet entrainera justifient encore moins sa réalisation.Je souhaite aussi dénoncer la malhonnêteté des promoteurs du projet. Recourir à une consultation du public via internet empêche la participation de tous les publics concernés par le projet et ne reflètera pas l'opinion de tous, seulement de ceux ayant accès au numérique. Il s'agit donc d'une invitation partielle du public à participer, car elle ne met pas en œuvre les conditions nécessaires pour récolter l'avis de toute la population.Rappelons aussi que : - la population s’est déjà exprimée sur le dossier en 2014. Cela suppose donc qu’il n’y a pas eu de modifications majeures ou d’améliorations du dossier en 11 ans, alors pourquoi redemander maintenant ?- même en 2014-2015, l’avis de la population rejetait largement le projet, et la commission d’enquête a laissé un avis défavorable sur le projet suite à l’enquête publique.De plus, le 25 septembre 2025, l’Autorité environnementale a de nouveaux examiné le dossier des promoteurs du GPSO et a rendu un avis sur l’ensemble du projet. Dans un dossier de 82 pages, elle pointe les lacunes de fond, que ce soit sur les cartographies ou sur les cahiers territoriaux qui sont jugés « inachevés ». Elle relève l’absence ou l’obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l’évaluation de l’éventuelle Raison Impérative d’Intérêt Public Majeur – RIIPM du projet, l’absence d’études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l’environnement.De manière générale, l’Autorité environnementale, composée de spécialistes et de techniciens, n’arrive pas à avoir « une vision d’ensemble cohérente et robuste des incidences ». Si une assemblée de personnes dont cela est le métier de décortiquer ce type de projet indique que le dossier est incomplet, comment les citoyens pourraient à leur tour disposer d’une information éclairée pour pouvoir décider en toute autonomie ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Serge Bouteiller

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 12:01:40
Lieu de dépôt : Par email
Objet : LGV GPSO : Participation des Sylviculteurs à la consultation du public
Contribution :
?Bonjour. ? L'Autorité environnementale a émis d'IMPORTANTES réserves dans son avis du 25 septembre 2025 faisant suite aux avis négatifs du Syndicat d'aménagement du Bassin Versant du

Ciron comme du conseil National de protection de la nature relevant, notamment, des impacts très minimisés comme des données obsolètes entraînant des mesures de compensations FLOUES. La simple consultation par voie dématérialisée nous semble donc anormale, compte tenu d'un dossier très lacunaire, comme l'absence d'un commissaire enquêteur pour recueillir les observations du public et des professionnels premiers intéressés par ce projet de ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. La participation du public sur des décisions pouvant avoir des impacts les concernât au premier chef se trouve ainsi bafouée, en dépit de la charte de l'environnement POURTANT ANNEXÉE À NOTRE CONSTITUTION ! Dans ces conditions nous vous demandons de SUSPENDRE la consultation afin de laisser le temps à l'opérateur de : â?" compléter les études demandées par l'Autorité environnementale que l'on ne peut pas suspecter de partialité, â?" prendre en compte les impacts RÉELS du projet LGV, comme les carences dans l'application de la séquence ERC la minimisation des impacts TOTAUX sur la biodiversité, â?" ne pas ignorer les avis négatifs du Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron dont le but essentiel est de travailler au profit de la population en toute objectivité, â?" répondre positivement aux observations de bon sens du public comme des professionnels de secteurs concernés et des structures professionnelles dont par exemple : == la fragmentation des massifs forestiers qui fragilisera les lisières en accroissant les risques de chablis et dépérissement des espèces avec la conséquence économique sur toute la filière " forêt bois papiers énergie ", la forte perturbation des réseaux de dessertes essentielles y compris pour la LUTTE CONTRE LES INCENDIES, == la fragilisation consécutive aux morcellements consécutifs qui renforcera une vulnérabilité climatique et environnementale, == les atteintes à l'environnement par la destruction de ripisylves et autres lagunes ou clairières naturelles, dont le rôle est majeur pour l'évolution des nappes phréatiques comme à l'égard de la faune et de la flore, == les effets cumulatifs avec les infrastructures déjà existantes comme les deux autoroutes A 62 & 65, les zones d'urbanisation et autres projets connexes comme fermes photovoltaïques etc, â?" IN FINE communiquer un dossier papier COMPLET à toutes les mairies concernées par le tracé permettant d'apporter une information TRANSPARENTE au public et lui donner la possibilité d'exercer son droit le plus strict de participation à l'enquête. Le monde forestier, sylviculteurs-entrepreneurs de travaux & exploitants-industriels, a démontré depuis la création du massif des Landes de Gascogne son dynamisme et sa capacité d'adaptation et d'évolution apportant la preuve que le PROGRÈS N'EXISTE PAS s'il entraine des régressions économique, sociale, sociétale et environnementale!! A ce stade du projet tel n'est pas le cas, raison pour laquelle nous tenons à faire valoir un avis défavorable en raison des conséquences néfastes qu'entraînerait la mise en Å"uvre de la ligne nouvelle Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse. Cordiale salutation. Serge Bouteiller Gérant d'un groupement forestier.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Isabelle - Feugarolles

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 12:04:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : non à l'autorisation environnementale
Contribution :
Je refuse les études environnementales en vue la construction de la LGV Bordeaux Toulouse qui vont avoir un impact négatif sur les zones étudiées comme je refuse la construction de cette nouvelle ligne gouffre finanacier et inutile
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean-François - Porte-du-Quercy

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 12:04:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Il faudrait aller plus vite !
Contribution :
On se perd dans des procédures diverses et variées... des études et encore des études.Et pendant ce temps, on perd notre compétitivité nationale, régionale et locale.Alors qu'Air France quitte son hub d'Orly, il est plus que temps que cette ligne LGV qui aurait du être fait en même temps que Paris - Bordeaux aboutisse et devienne réalité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sandrine - Villandraut

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 12:05:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Contre ce projet inutile, dispendieux et écocide.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Valino Stéphanie - Cudos

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 12:25:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Notre Sud Gironde a déjà été dévasté au niveau de la faune et de la flore par la construction de l'A65, il y a quelques années. Il est incompréhensible qu'à nouveau notre territoire soit meurtri. Le tracé du GPSO passe sur des sites classés Natura 2000, des zones humides, notre vallée du Ciron et sa hetraie millénaire unique au monde.Il est impossible de compenser cette destruction.Donc, non, on en veut pas de cette LGV, on a besoin de TER qui fonctionnent pour aller travailler. Avec l'espoir que ma contribution servira, pas comme celle de la dernière enquête publique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sophie - Langoiran

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 12:57:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande de suspension de la consultation publique pour la LGV Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Bonjour, Le sujet est trop sérieux pour solliciter l'avis du public sans éclairer cet avis au préalable. C'est de la fausse démocratie, on ne consulte pas sans avoir préalablement documenté la question. Pour une vraie enquête d'impact et d'intérêt, contre une consultation démagogique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

David - Escalquens

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 13:02:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable
Contribution :
Demander l'avis du public fait certes partie de la procédure habituelle, mais chacun ayant son partie pris, pratiquement rien de pertinent n'en ressortira je pense.J'ai lu déjà les quelques avis, aucun ne

traite du sujet de fond lié au dossier. Chacun est campé sur ses positions, souvent personnelles et ne voit pas le projet dans son ensemble pour le bien commun. Je suis d'accord que moderniser le réseau actuel, améliorer la fréquence et la qualité de service des TER est indispensable, mais cela ne peut se faire sans nouvel aménagement, permettant de libérer la ligne actuelle Bordeaux-Sète. C'est comme les voies routières rapides : pour fluidifier le trafic il faut libérer de nouvelles voies. Cela pourra également libérer des créneaux pour développer le transport ferroviaire de marchandises.Ensuite "râler" parce que la consultation est uniquement numérique, lorsque l'on voit la quantité de documents, j'en suis étonné. Disposer de documents papiers dans chaque commune impactée, juste pour qu'elle soit consultable par quelques personnes aurait été une aberration écologique de mon point de vue. Honnêtement et comme tout le monde je n'ai pas le temps ni l'expertise pour analyser tous les documents, mais l'étude me semble être menée sérieusement. Je me désole néanmoins de la lourdeur administrative et des recours perpétuels sur de tels projets en France ...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Hélène - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 13:10:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Céline - Toulouse

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 13:27:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Raphaël - Layrac

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 13:40:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet de ligne nouvelle Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis opposé au projet de ligne nouvelle Bordeaux Toulouse.Le coût de cette infrastructure est démesuré par rapport aux bénéfices attendus, alors que des améliorations sur les lignes existantes permettraient déjà d’obtenir de bons résultats à moindre frais.De plus, les impacts environnementaux annoncés : destruction d’espaces naturels, artificialisation des sols, perturbation de la faune et de la flore vont à l’encontre des objectifs actuels de sobriété et de protection de la biodiversité.Dans le contexte climatique et économique actuel, il serait plus responsable d’investir dans l’entretien et la modernisation du réseau ferroviaire existant plutôt que de lancer un nouveau chantier aussi coûteux et destructeur.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MERLET Paoli - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 14:07:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rochet Francois - Bordeaux

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 14:24:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Gpso
Contribution :
Consultation illégale Incompletude du dossier be permettant pas de se faire un avis
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Robic Estelle - Bordeaux

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 14:26:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PROJET LGV
Contribution :
Consultation illégale Dossier incompletDossier de financement incomplet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gaillard Dorian - Montauban

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 14:27:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Rejet du projet de ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Bonjour,Je m'adresse à vous aujourd'hui, en tant que particulier et utilisateur de la ligne Montauban-Toulouse, j'estime que votre projet ne répond pas à mes besoins ni à ceux de ma famille. En effet, j'utilise régulièrement cette ligne de train, car je prends des trains régionaux (TER) pour aller à Toulouse et à Montauban. Combien de fois m'est-il arrivé d'observer des retards, des problèmes sur la ligne de TER Toulouse-Montauban (TER en panne, incendie sur la voie, problème de locomotive) ? Et vous auriez l'outrecuidance de faire rouler des trains à grande vitesse alors que vous êtes incapables de déplacer des TER et d'entretenir comme il se doit la ligne qui relie Montauban à Toulouse.De plus, que dire de l'aspect environnemental de votre projet, je vois ce qu'il se passe sur le canal du Midi, les ouvriers sont en train d'en boucher une partie pour élargir les voies et poser des lignes. Est-ce là votre conception de la biodiversité ? De la symbiose entre les êtres humains et la nature ? Il est tout à fait inconcevable de poursuivre cette entreprise mortifère de destruction de l'environnement pour satisfaire les lubies de quelques bourgeois mal fagotés. À ce sujet, il me faut attirer votre attention sur le fait que ce ne sont nullement les travailleurs de la classe moyenne, les étudiants, les sans-le-sou, les prolétaires, les sans-abris qui profiteront de ces installations, de ce confort. Non, l'ensemble de ces catégories ne pourra évidemment pas se payer un billet de train à grande vitesse, elle sera donc exclue, laissée pour compte. Par contre, il est important de souligner que, lorsqu'il y aura un problème technique quelconque sur la ligne Toulouse-Montauban, ce ne sera pas la ligne à grande vitesse ni les trains qui circulent dessus qui seront affectés (ce serait trop beau), comme d'habitude les conséquences de ces problèmes retomberont sur les trains régionaux, avec

des retards, des suppressions de train et j'en passe.De fait, j’espère que vous aurez compris dans mes propos qu’une ligne à grande vitesse entre Toulouse et Bordeaux n’est pas une priorité. La priorité est de rendre la vie des travailleurs plus agréable et plus décente. Ces derniers se lèvent tous les matins et rentrent tout les soirs après une harassante journée de travail. La priorité c'est que les trains régionaux que l'on fait partir à 17h00 le soir de Toulouse cessent de ressembler à des bétaillères parce que l'on ne met pas à disposition des voyageurs suffisamment de rames. Pour les gens qui prennent le train régional, l’important, c’est de pouvoir s’asseoir ou se reposer, et non d’être entassés dans des trains dont on peut à peine fermer les portes, une fois remplis. Le sujet aujourd'hui est l'état dans lequel se trouvent les installations ferroviaires présentes sur la ligne Toulouse-Montauban (en ce qui nous concerne). Des avaries récurrentes surviennent fréquemment dans cette voie. L’an dernier, une locomotive avait déraillé à la gare de Toulouse. Plus tard, des problèmes de signalisation ont été signalés, puis un incendie s'est déclaré non loin de la gare de Toulouse. Récemment, on nous a fait changer de train parce que le nôtre ne fonctionnait pas. Puis, une fois en fonction et en chemin pour Montauban, ce même train s'est arrêté en plein milieu de la voie en raison d'un train intercité se trouvant en panne sur notre voie.Ces problèmes ne sont que la partie visible de l'iceberg. Les soucis de voirie et de transport sont trop récurrents, et la SNCF et ses agents se permettent de facturer le plein tarif aux voyageurs, alors qu'ils ne sont pas en mesure d'assurer un service minimum, c’est-à-dire de mettre à disposition un train fonctionnel et à l'heure. Pour toutes ces raisons (sociales, économiques, logistiques), ce projet n'a pas mon aval, de la même manière que le projet d'autoroute entre Castres et Toulouse pour gagner 15 minutes est d'une médiocrité crasse. J’ajouterai aussi que je ne comprends pas pourquoi l’installation et la présence d'une ligne à grande vitesse (parce que nous habitons près de la gare) nous seraient facturées, alors que nous ne prendrons probablement jamais le train à grande vitesse en raison du prix. Il est donc non seulement injuste, mais aussi particulièrement cynique de nous faire payer un projet dont, je suis sûr, une grande partie des habitants de Montauban ne pourra pas bénéficier, faute de pouvoir se payer une place dans un train à grande vitesse.C'est pourquoi, pour l'ensemble des raisons susmentionnées, je m'oppose sans ménagement et avec la plus grande fermeté à ce projet qui ne bénéficie pas à la communauté, mais à une poignée de privilégiés, à une caste socioéconomique qui, quels que soient les problèmes rencontrés sur cette ligne, sera toujours à l'heure à son rendez-vous. Enfin, en ma qualité de citoyen de la République et d'utilisateur régulier de la ligne Montauban-Toulouse, je demande et nous demandons (avec ma famille) l'annulation de ce projet inutile et la restitution des espaces environnementaux en l’état d'origine.Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon message et vous souhaite une excellente journée.Cordialement,Gaillard Dorian
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Patricia - Montauban

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 14:30:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Utilité
Contribution :
Enfin, une ligne tgv pour servir le sud ouest de la France et permettre aux voyageurs de choisir un transport rapide pour Paris plus écologique que l’avion. C’est aussi un investissement pour l’avenir .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Paulette - Ayguemorte-les-Graves

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 14:45:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Suspension du chantier inutile France endettée

Contribution :
Suspension de ce Chantier INUTILE PAS ECOLO, 20MILLIARDS € FIN CHANTIER 30/40 MILLIARDS ROUSSET STOP ECONOMIE ET DESASTREUX ? PARTIE SOCIALISTE STOP ROUSSET/ DELGATMAGOUILLE POURQUOI LA LIGNE NE VA PAS A HENDAYE ??? PEUR DES BASQUES ??La France est endettée, GRAVEMENT ! LGV BX TOULOUSE PAS LA PRIORITÉ EN 2025. HÔPITAUX, CONSTRUCTION DE LYCEE A MÉTROPOLE MONTESQUIEU CONSTRUCTION ANNULEE ROUSSET A DIT PAS DE BUDGET , POLICE, ARMEE LA GUERRE A NOS PORTES...PAS DE BEDOIN DE LGV POUR ALLER A CETTE GUERRE ...STOP SUSPENSION DE CE CHANTIER QUI EMPÊCHE DE DIRMIR TOUTES LES NUITS LA POPULATION A ST MEDARD D'EYRANS..NON RESPECT DES NORMES DE NUISANCES SONORES ...SUSPENSION DU CHANT LGV BX TOULOUSE DAX ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marianne - Cauvignac

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 14:48:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Consultation illégale...outrée, choquée, par ce projet pharaonique, sur le plan financier, dévastateur sur le plan écologique, mal être, des personnes environantes...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LARMAGNAC Rodolphe - Agen

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 14:51:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
Je suis totalement contre la forme de cette consultation ET de l'autorisation à ces destructions de zones protégées
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

François - Villenave-d'Ornon

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 15:12:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Nécessité de la construction de la LGV vers Toulouse et surtout l'Espagne.
Contribution :
Depuis que l'Espagne a fait le choix de construire de nouvelles infrastructures ferroviaires (LGV) à l'écartement européen (1,435 m), nous nous devons de poursuivre les LGV vers l'Espagne afin de connecter les villes de la péninsule ibérique au reste du réseau à grande vitesse qui se dessine à travers toute l'Europe.C'est une nécessité vitale pour le développement de l'Europe face aux autres grandes puissances, pour les échanges entre les différents pays de l'Europe. La circulation des personnes, des matières à un moindre coût carbone et financier dans l'Europe sera un atout à son développement dans la deuxième partie du 21ème siècle.Être opposé à ce projet, c'est se tirer une balle dans le pied.Il ne faut pas être contre la modernité, il faut simplement respecter des règles de bon sens, d'humanité et d'environnement à long terme.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CARDONA NATHALIE - Saint-Sever

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 15:29:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet de ligne nouvelle Bordeaux ToulouseJe suis opposé au projet de ligne nouvelle Bordeaux Toulouse.
Contribution :
Tout a fait d'accord avec Raphaël,Le coût de cette infrastructure est démesuré par rapport aux bénéfices attendus, alors que des améliorations sur les lignes existantes permettraient déjà d'obtenir de bons résultats à moindre frais.De plus, les impacts environnementaux annoncés : destruction d'espaces naturels, artificialisation des sols, perturbation de la faune et de la flore vont à l'encontre des objectifs actuels de sobriété et de protection de la biodiversité.Dans le contexte climatique et économique actuel, il serait plus responsable d'investir dans l'entretien et la modernisation du réseau ferroviaire existant plutôt que de lancer un nouveau chantier aussi coûteux et destructeur.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Michel - Lapeyrouse-Fossat

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 15:29:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Appuyer la réalisation de la ligne
Contribution :
Suis Ok
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marlène - Labastide-Saint-Pierre

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 15:41:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE sur demande d'autorisation environnementale inaccessible au plus grand nombre
Contribution :
Il ne s'agit pas ici d'indiquer si l'on est pour ou contre le projet de LGV mais de montrer que la participation du public par voie électronique (PPVE) n'est pas adaptée à l'ensemble du public. Elle n'est pas adaptée d'un point de vue d'accessibilité: il est nécessaire de posséder un ordinateur, de plus suffisamment puissant pour ouvrir tous les documents. L'alternative d'aller consulter en préfecture n'est pas acceptable. Prenons l'exemple d'une personne qui ne maitrise pas l'usage d'internet et qui n'a pas de moyens de locomotion (personne agée par exemple), comment peut-elle prendre connaissance des documents? Elle n'est pas adaptée non plus car le nombre de documents à consulter est trop important. Rien ne nous permet d'effectuer une recherche ciblée sur un secteur déterminé où tous les documents relatifs à un même secteur apparaîtraient en même temps.A mon avis, cette demande d'autorisation environnementale ne peut pas être acceptée aujourd'hui pour les motifs énoncés ci-dessus.On nous noie dans une masse de documents. Personne ne peut lire l'intégralité du dossier.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

David - Labescau

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 16:01:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :

Cette consultation n' a pas lieu d'être. Ce projet ringard ne doit pas bénéficier d'autorisation environnementale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cyrill - Morcenx-la-Nouvelle

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 16:03:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
NON A LA LGV, STOP AU MASSACRE, OUI A LA RENOVATION ET A L'AMÉLIORATION DES LIGNES EXISTANTES, OUI A LA REOUVERTURE DES LIGNES FERMÉES, CONSULATION ILLEGALE !!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Julien Blanc-Galra

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 16:09:40
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Avis de la FRTP Occitanie
Contribution :
Bien sincèrement, Julien BLANC-GALÉRA Responsable des Relations Publiques et Institutionnelles Fédération Régionale des Travaux Publics Occitanie 7 Square Boulingrin BP 31514 · 731015 Toulouse Cedex 6 · www.fntp.fr 05 61 ** ** ** · 06 34 ** ** ** (une identification vous sera demandée) Suivez-nous sur Linkedin ð?"²
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (image001.png)



Télécharger la pièce jointe originale (PPVE - relative aux investigations préalables LNSO.pdf)
Document : PPVE - relative aux investigations pre?alables LNSO.pdf, page 1 sur 2

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION OCCITANIE

Le Président

Toulouse, le 21 octobre 2025

Affaire suivie par
Julien BLANC-GALÉRA
Responsable des Relations Institutionnelles
06 34 54 12 43 – julien.blanc-galera@fntp.fr

Contribution de la Fédération Régionale des Travaux Publics Occitanie à la PPVE relative aux investigations préalables à la Ligne Nouvelle Sud-Ouest (Bordeaux–Toulouse)

La Fédération Régionale des Travaux Publics Occitanie tient à exprimer un avis favorable à la demande déposée par SNCF Réseau pour la réalisation des investigations préalables à la Ligne Nouvelle Sud-Ouest (LN Sud-Ouest) entre Bordeaux et Toulouse.

Ces investigations constituent une étape technique essentielle à la bonne préparation du projet. Elles permettront d'acquérir une connaissance fine des sols, des milieux naturels et des contraintes du territoire, condition nécessaire à la maîtrise environnementale, technique et financière des futurs travaux.

La Ligne Nouvelle Bordeaux–Toulouse représente un enjeu majeur d'aménagement du territoire. En améliorant la performance du réseau ferroviaire, elle :

- Réduit les temps de trajet entre les métropoles du Sud-Ouest et le reste du pays ;
- Favorise le report modal de la route vers le rail, contribuant ainsi à la décarbonation des mobilités ;
- Désature la ligne existante, facilitant le développement du transport du fret ferroviaire ;
- Renforce l'attractivité économique et la cohésion entre les territoires de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie.

Dans un contexte où la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030, la LN Sud-Ouest s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux de transition écologique et de planification des infrastructures de transport durables.

Pour la filière des Travaux Publics, ce projet représente également :

- Un levier d'activité structurant, générateur d'emplois qualifiés et non délocalisables ;
- Une opportunité de mobiliser les savoir-faire régionaux en matière d'ingénierie, de terrassement, d'ouvrages d'art, d'assainissement et de gestion environnementale ;
- Un accélérateur d'innovation vers des pratiques de chantier plus sobres, circulaires et plus respectueuses de la biodiversité.

Les entreprises régionales des Travaux Publics sont pleinement mobilisées pour contribuer à la réussite de ce chantier emblématique, dans le respect des plus hautes exigences environnementales.

La FRTP Occitanie souligne l'importance d'une concertation continue avec les collectivités et les acteurs locaux lors de la conduite des investigations, afin de :

- Minimiser les nuisances temporaires pour les riverains et les exploitations agricoles ;
- Assurer la transparence sur le déroulement et les résultats des études ;
- Préparer les conditions optimales de lancement des futurs travaux.

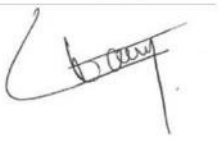
Document : PPVE - relative aux investigations pre?alables LNSO.pdf, page 2 sur 2

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION OCCITANIE

Le Président

La FRTP Occitanie émet donc un avis favorable à la présente demande de réalisation d'investigations préalables. Cette étape est indispensable pour avancer concrètement vers la réalisation de la Ligne Nouvelle Bordeaux–Toulouse, infrastructure d'intérêt national au service de la transition écologique, de la cohésion des territoires et du dynamisme économique du Sud-Ouest.

Frédéric CHARMASSON
Président



FÉDÉRATION DES TRAVAUX PUBLICS OCCITANIE
7 square Boulingrin BP 31514 • 31015 Toulouse Cedex 6
Tél : 05.61.25.71.05 • occitanie@fntp.fr

www.fntp.fr

PIAZZON PATRICK - Aiguillon

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 16:18:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : OUI à la LGV BORDEAUX - TOULOUSE et BORDEAUX - ESPAGNE

Contribution :
La création de ces lignes LGV, va permettre de désenclaver et de rapprocher les ruraux de Toulouse ou Bordeaux. De nouvelles entreprises s'installeront à Agen , Montauban, Mont de Marsan, Dax etc. Sur les lignes existantes de nouveaux TER et le ferroutage pourra se développer. La modernisation des lignes actuelles, même si elle est souhaitable pour la sécurité n'apportera rien de nouveau en augmentation de trafic de TER ou de ferroutage. Plus de lignes d'avions Bordeaux Paris ou Agen Paris. Alors oui à la Lgv .NE TOURNONS PAS LE DOS A L'AVENIR.TROP DE TEMPS PERDU jusqu'à aujourd'hui.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

JEAN PIERRE - Cadaujac

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 16:20:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable au projet de construction de la LGV Bordeaux-Toulouse et Dax
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Garnier Éloïse - Saint-Rustice

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 16:50:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet GPSO
Contribution :
Bonjour.Je suis contre se projet car là où j'habite passe des animaux sauvages passent(renard, cervidés, blaireau, etc ....) , à cause de se projet il ne pourrons plus passer . De plus les quelles sont les conséquences sûr les maisons à moins de 200 m (vibrations, nuisances sonores) , nous sommes sur une terre argileuse. Ce projet va complètement changer le paysage, sans parler de la faune. Dans mon village, 8 maisons vont être détruite pour se projet.Vous comprendrez pourquoi,je suis contre ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jeremy - Seilh

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 16:51:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution sur la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur,Je soumets cette contribution en tant qu'habitant de la métropole toulousaine, résidant à Seilh, à proximité immédiate de Saint-Jory, point de raccordement stratégique du projet. Je souhaite exprimer mon soutien ferme et ma vision des bénéfices que le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) apportera à notre territoire.1. Soutien aux objectifs de désenclavement et d'accessibilité nationaleLe projet de Ligne Nouvelle Bordeaux-Toulouse (LNBT) est un enjeu stratégique majeur pour l'Occitanie et l'équilibre territorial du Grand Sud-Ouest. Je suis extrêmement favorable à la concrétisation de cette ligne, car elle est essentielle pour l'amélioration des performances du transport ferroviaire de voyageurs sur les liaisons à moyennes et longues distances. L'objectif d'obtenir des gains de temps de près d'une heure sur la liaison Paris-Toulouse est l'un des avantages les plus attendus. Ce rapprochement des métropoles du sud-ouest avec Paris et l'Europe, en améliorant l'accessibilité au niveau national et international, est vital pour le

développement de notre région.Le fait que la ligne nouvelle se raccorde au réseau ferré national au nord de Toulouse, à Saint-Jory, me concerne directement en tant que résident de Seilh.2. Bénéfices pour les transports du quotidien (AFNT)En tant que résident proche de la zone d'aménagements, je souligne l'importance des Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse. Ces opérations, qui portent sur la ligne existante entre Toulouse Matabiau et Saint-Jory (19 km), répondent à des objectifs cruciaux pour les transports du quotidien.L'intégration de ces aménagements dans la Phase 1 du GPSO est louable car elle démontre la volonté de coupler la grande vitesse aux améliorations du réseau existant pour une fonctionnalité TER accrue. La création ou l'aménagement prévu des six haltes ferroviaires entre Matabiau et Castelnau-d'Estrétefonds, et notamment l'aménagement de la halte de Saint-Jory, est indispensable pour diffuser les gains de performance et contribuer à l'équilibre territorial.3. Vision prospective et maillage du réseauJe soutiens la nécessité de voir le GPSO comme une première étape dans la constitution d'un réseau ferroviaire structurant plus large, visant notamment à désencombrer le réseau en étoile autour de Paris. À cet égard, il est essentiel de rappeler que les objectifs du GPSO incluent le renforcement du maillage du réseau ferroviaire non seulement pour les liaisons nord-sud (avec Paris), mais aussi pour les liaisons est-ouest entre façades atlantique et méditerranéenne. J'espère qu'à terme, la LNBT sera complétée par une liaison grande vitesse entre Toulouse et Lyon, concrétisant ainsi cette ambition d'un réseau structurant national décentralisé.En conclusion, ce projet est une opportunité historique de doter la métropole toulousaine d'une infrastructure performante qui améliorera à la fois nos connexions nationales et nos transports quotidiens locaux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Guinand Marie-Claude - Bordeaux

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 17:20:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contre
Contribution :
Si l'on comprends que la ville de Toulouse(et ses habitants) attende la réalisation de ce projet avec impatience, car il est vrai qu'il est anormal qu'une grande ville ne soit pas reliée à Bordeaux, Paris par TGV, on comprends mal l'intérêt de la construction de ces infrastructures portant atteinte à l'environnement, et au déficit de l'Etat. Il suffisait tout simplement de relier Toulouse à Paris par TGV, via Bordeaux. Ca prends un peu plus de temps, mais rétablir un train de nuit résoudrai bien des problèmes . Il vaudrait mieux s'occuper de la ligne Toulouse-Marseille toujours à problèmes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

philippe - Les Chères

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 17:33:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Favorable au projet
Contribution :
Je suis favorable à ce projet qui permet de désenclaver le sud ouest par le train à grande vitesse !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Fleury Sarah - Beautiran

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 18:11:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition

Contribution :
Ce territoire est en partie protégé et classé en zone humide, indispensable au vue du réchauffement climatique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Roger - La Teste-de-Buch

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 18:14:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet de ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Je suis opposé à ce projet qui ne répond pas aux besoins de l'immense majorité de la population, n'offre pas en échange la suppression des trains de camions sur l'autoroute A 63, n'est plus d'actualité étant donné la situation financière du pays et est destructeur du peu de biodiversité qu'il reste encore.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

lucie - Varen

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 18:35:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : nouvelle ligne TGV inutile
Contribution :
pas d'avantage écologique lorsqu'une ligne de train existe déjà, il faut stopper la course à toujours plus, les travaux ont un coût écologique irréparable sur les zones impactées, un coût écologique en matériaux extraits et amenés sur place, un coût écologique sur le transport desdits matériaux et humains nécessaires à ces travaux, tout ceci ne se compense pas
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marion - Bazas

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 19:25:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Participation à la consultation
Contribution :
Procédure illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Casteran Christine - Villenave-d'Ornon

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 19:29:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet LGV
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

POUBLAN Jacqueline - Saint-Médard-en-Jalles

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 19:51:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution en tant que contribuable payant la TSE Grand Projet férroviaire du Sud Ouest
Contribution :
Cette consultation sur la demande d'autorisation environnementale est une mascarade, elle doit être ajournée.Elle intervient alors que deux avis récents ont été donnés :- par l'Autorité Environnementale (avis du 25 septembre 2025) qui considère que la Demande d'Autorisation Environnementale est largement incomplète et insuffisante- par le Conseil National de la protection de la Nature qui a émis le 9 septembre 2025 un avis défavorableCette consultation a pour seul objectif de passer en force sur le chantier GPSO.C'est un procédé anti-démocratique largement utilisé pour l'A69 : on commence les travaux alors que des actions sont en cours dans les tribunaux et ensuite on dit qu'il y a eu trop d'argent dépensé pour stopper le projet.Les citoyens ne sont pas dupes !Cette consultation doit être remplacée par une enquête publique conduite par un Commissaire enquêteur indépendant ou une Commission d'enquête et permettre aussi la participation des personnes qui n'ont pas d'ordinateur.La sagesse et l'intérêt général appellent à cesser tous les travaux du GPSO et à financer la rénovation des lignes existantes où circulent les trains du quotidien qui sont bien plus utilisés que ne le seront jamais les coûteux LGV.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SAINT-ARAILLE Dominique - Barie

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 19:52:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Non seulement cette consultation est illégale (dossier pas remis à jour...entre autres détails !) mais, de surcroît, elle ne répond pas aux besoins réels (mobilités locales et départementales, fret). - Les besoins de mobilité les plus urgents à satisfaire tiennent aux déplacements journaliers des salariés en zone rurale vers les villes et les métropoles où se trouvent, majoritairement, leurs emplois et pas aux déplacements professionnels ou touristiques désirant gagner 1 heure sur un Paris Toulouse. - Par ailleurs, au moment où chacun peut constater l'encombrement routier par les poids lourds (avec les charges d'entretien que cela cause pour l'entretien et la réparation des voies routières ainsi qu'avec la pollution qui va avec), nier la possibilité d'accroissement du fret ferroviaire est une faute écologique majeure quand on sait la part que le transport a au niveau de l'émission de gaz à effet de serre.S'il y a lieu de construire des voies supplémentaires, c'est dans ces deux objectifs que la collectivité devrait investir, pas pour une ligne LGV dont le seul but est de faire entrer des royalties en vue de la privatisation de l'une des seules filiales de la SNCF qui dégage des bénéfices et permet encore de maintenir debout et en équilibre précaire ce qui reste du service public ferroviaire !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Arnaud - Mongauzy

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 20:03:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale.
Contribution :
Consultation illégale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

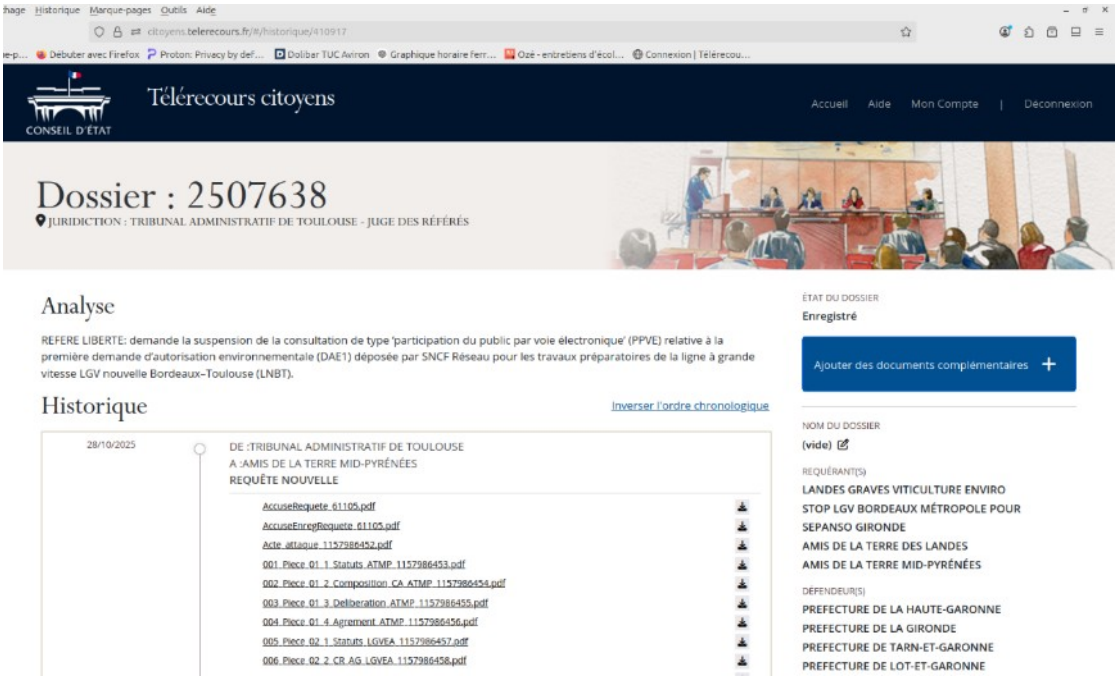
Isabelle - Giscos

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 20:22:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

OLIVIER Jean - Toulouse

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 21:04:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE, SUSPENSION IMMEDIATE SINE DIE demandée au Tribunal Administratif de Toulouse
Contribution :
Bonsoir,Plusieurs de nos associations de protection de la nature et de l'environnement ont déposé hier mardi 28 octobre une requête de REFERE LIBERTE auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, pour faire suspendre immédiatement et sine die (sans date de report), la présente "participation du public sous forme électronique" PPVE qui est une modalité de CONSULTATION ILLEGALE s'agissant ici de la 1ere demande d'autorisation environnementale pour ce projet de LGV Bordeaux-Toulouse-Dax.QUESTION : En effet, comment ne pas voir l'ILLEGALITE MANIFESTE et GRAVE de CETTE PPVE atteignant aux libertés fondamentales de l'article 7 de la Charte de l'environnement à valeur constitutionnelle "« Art. 7. – Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement." ? https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/charte-de-l-environnementEn effet, ici le Code de l'environnement, appliquant cet article 7 de la Charte de l'environnement, est formel : pas de PPVE s'il s'agit de la 1ere autorisation environnementale d'un projet. D'ailleurs, les Préfets reconnaissent cela, mais essaient de faire croire que la consultation publique de .... 2014 permettrait ici de s'affranchir ainsi de cette obligation d'organiser une enquête publique rendue obligatoire par la loi, et qui n'ai pas une ppve.Comment les services de l'Etat et les Prefets justifient-ils cela alors qu'ils sont censés être garants du bon respect de la loi ?Or, lorsque le pouvoir prefectoral est défaillant et agit de manière illégale, comme ici, en atteignant des libertés fondamentales garanties par la Charte de l'environnement à valeur constitutionnelle, comme ici, alors le juge des référé du Tribunal Administratif peut et doit suspendre l'action illégale et grave du Préfet : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006449327C'est ce que l'on appelle un REFERE LIBERTE.Jean OLIVIERCo-Président Amis de la Terre de Midi-Pyrénées
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Capture d’écran du 2025-10-29 20-42-05.png)



Clément - Cérons

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 21:40:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Registre numérique
Contribution :
Projet obsolete des années 90 ! Anti écologique, destructeur et anti social. Personne n'a besoin de cette ligne. Projet au coût exorbitant. Les entreprises btp se gavent. Développer le réseau routier départemental, nationale et arrêter de dépouiller les automobilistes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

l'outil - Saint-Macaire

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 21:45:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illégale
Contribution :
Outre l' illégalité de cette démarche, demander une contribution à des citoyens en leur demandant de se prononcer face à un dossier de plus de 20 000 pages, ce n'est pas une consultation, c'est une insulte faites à la démocratie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gavaud Laurent

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 21:45:17
Lieu de dépôt : Par email
Objet : participation
Contribution :
bonjour,suite à avis de participation du public par voie electronique:je fais part de mon opposition totale au projet, sur la base suivante car résidant sur le canton de Podensac, impacté par le tracé: - cout exorhbitant de 14md , previsionnel mais certainement plus proche de 20md au final -saccage

ecologique par la suppression de milliers d'hectares de foret, par la création de multiples gravieres et nuisances dues au transport des matériaux de construction -investissement improductif pour le secteur local, en effet réseau routier secondaire en mauvais état, de nombreuses communes attendent depuis des années des projets de déviation ou contournement pour devier le trafic poids lourds qui traversent de petits villages, écoles vieillissantes, pertes de services publics divers, etc etc...Si l'état souhaite vraiment investir dans le sud gironde, il suffit d'un seul milliard d'euros pour changer de façon positive la vie de ses habitants, en faisant travailler l'artisanat local ainsi que les entreprises déjà implantées, intuile d'en dépenser 13 de plus...LAURENT **********33720 ILLATS
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Elodie - Captieux

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 21:54:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pascale - La Brède

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 21:58:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

sidonie - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 22:43:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Suspension immediate , cette consultation est illegale
Contribution :
toute personne a le droit , dans les conditions et les limites definies par la loi,d'acceder aux informations relatives à l'environnement detenues par les autoritéspubliques et de participerà l'elaboration des decisions publiques ayant une incidence sur l'environnement .or, cette PPVE est une mascarade et un passage en force comment consulter PAR VOIE ELECTRONIQUE un dossier de 25000 pages , technique , inaccessible à la plupart des citoyens .cette consultation n'a pour seul but une participation à minima des habitants des zones concernées (souvent rurales) je conteste la legalité de cette consultation , c'est la premiere autorisation environnementale de ce projet , pour cette raison, IL DOIT Y AVOIR UNE ENQUETE PUBLIQUE , avec commissaire enqueteur , mise à disposition du dossier, reunions publiques d'informations.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAMARQUE VIRGINIE - Captieux

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 22:51:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :

Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BARRERE Julien - Cabanac-et-Villagrains

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 22:52:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre ce projet destructeur et trop couteux
Contribution :
Ce projet est une aberration écologique et économique pour lequel je me refuse de participer financièrement par le biais de ma taxe foncière.En revanche une ligne Toulouse Paris via Clermont et le centre de la France serait quand même bien plus judicieux pour désenclaver ces régions oubliés de tout transport.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GAILLARD NADINE - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 23:00:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illegale .
Contribution :
cette consultation IMPOSEE par voie electronique est illegale : code de l'environnement , article 7 de la charte de l'environnement : pas de PPVE s'il s'agit de la premiere autorisation d'un projet .le pouvoir prefectoral bafoue des libertés fondamentales garanties par la charte de l'environnement à valeur constitutionnelle . c'est une honte , un abus de pouvoir , un deni et un mepris democratique .je demande une ENQUETE PUBLIQUE .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Thierry - Portets

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 23:24:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illégale
Contribution :
Ce chantier de nouvelle ligne de train est une aberration tant sur un plan écologique que social ! Mettez plutôt les millions d'euros dans la restauration et le développement des transports de proximité réellement utiles aux habitants des départements concernés par ces travaux plutôt que dans ces lignes à grande vitesse dévastatrice pour l'environnement et les finances publiques Merci
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Arlaud Gau Martine - Hostens

Date de dépôt : Le 29/10/2025 à 23:39:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illégale
Contribution :
Cette consultation est illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

JARGAUD Pascal - Montauban

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 00:03:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable à l'autorisation environnementale du projet LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis favorable à l'autorisation environnementale en vue de la réalisation de la LGV Bordeaux ToulouseToulouse est la seule grande métropole française à ne pas être reliée à Paris par une LGV. Cette grande ville ainsi que les villes moyennes proches comme Montauban sont en croissance démographique, ce qui entraine des besoins de déplacement plus importants, notamment vers Paris où se situent les centres de décision et les sièges de nombreuses grandes entreprisesLe train est un moyen de transport générant le moins de gaz à effet de serre, compte tenu de l'électricité grandement décarbonée en France. Une réduction significative du temps de trajet grâce à la LGV serait une incitation forte à préférer le train à l'avion. Le train serait même souvent plus rapide que l'avion si l'on tient compte des trajets vers les aéroports et des temps de passage au contrôle avant embarquement.Je fais confiance aux opérateurs en charge de la demande d'autorisation environnementale pour que celle-ci soit réalisée avec le moins d'impact possible sur l'environnement, et sur leur capacité à reconstituer ou compenser les biotopes susceptibles d'avoir été altérés par les travauxSi un tel projet utile à tous venait à être abandonné, on pourrait s'interroger sur les capacités de notre pays à construire pour le futur la moindre infrastructure ou équipement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sébastien - Casteljaloux

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 00:05:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation Illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Fanny - Captieux

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 00:16:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre
Contribution :
Consultation illégale et anti démocratique
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Guillaume Prince - Ayguemorte-les-Graves

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 01:46:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation projet LGV
Contribution :
Madame, monsieurOutre l'hérésie économique que représente ce projet LGV, la destruction de plusieurs d'écosystèmes naturels sur différentes communes est un pur scandale. En tant qu'habitant d'ayguemorte les graves, et connaissant parfaitement les lieux prévus pour le passage de la LGV, je peux affirmer que bon nombres d'espèces d'animaux vont être délogées au mieux, voir détruites. Le trajet impact notamment un bois très ancien ainsi qu'un cours d'eau plein de vie.De très nombreuses voix se sont élevées depuis des années à ce sujet et malgré cela, malgré les jugements et les avis

défavorables, le projet est mené coûte que coûte. Pourquoi un tel acharnement ? En tant que citoyen je suis fermement contre ce projet inutile et coûteux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cathie - Toulouse

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 02:50:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande d'autorisation environnementale pour la lgv Toulouse Bordeaux
Contribution :
Il faut une vraie enquête publique car les enjeux environnementaux ont changé et certains projets qui ne datent pas d'aujourd'hui ne sont plus acceptables dans la situation critique environnementale d'aujourd'hui. On ne peut plus prendre en considération uniquement la notion de profit mais nous devons penser aux générations futures et mesurer les dégradations environnementales que suppose un tel projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Silvia - Ramonville-Saint-Agne

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 04:31:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Dysfonctionnement et illégalité
Contribution :
Cette consultation est illégale et doit par conséquent être annulée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Anaïs - Pompéjac

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 06:39:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non lgv
Contribution :
Ce projet est une aberration écologique, il nuit a l'Environnement ,aux habitants.Il ne correspond a aucun besoin,.Le transport ferroviaire est déjà négligé par SNCF avec aucun entretien des lignes existante préférant ralentir la vitesse des trains malgré un coût des billets élevé.Le bénéfice temps si minime est ridicule,le projet détruira des écosystèmes,des zones natura,, également l'impact de fabrication d'un tel projet est aux antipodes du respect de l'environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Carine - Talence

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 07:14:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Musseau Yohan - Bazas

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 07:25:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
Cette consultation frauduleuse est passible du tribunal, il devient flagrant que l'objectif des promoteurs est d'obtenir l'aval de cette consultation, quitte à la bâcler, ne pas l'actualiser depuis 2015, pour enfin pouvoir commencer à détruire légalement des espaces qui légitimeront un nouvel argument pour eux : "Ah, c'est trop tard, maintenant qu'on a commencé les travaux et engagé des frais...". Stratégie du "pied dans la porte", facilitée par cette consultation de mascarade...A moins qu'on écoute enfin les dizaines de milliers de voix qui s'expriment avec argumentation, sans intérêt, si ce n'est celui de la nature et des générations futures.tous ces particuliers, ces professionnels, ces élus, ces territoires, qui osent s'exposer en affirmant une position indémontable en elle-même, simplement dérangeante lorsque des enjeux d'argent et de pouvoir viennent fausser le débat...Nous comptons donc tous-tes sur la considération sérieuse, réelle, responsable de cette voix massive.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bordelais Jean François - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 07:58:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Atteinte à la démocratie
Contribution :
Ce mode de concertation pour un sujet environnemental aussi important est intolérable, une enquête publique serait à mon sens obligatoire pour que le public puisse avoir l'assistance du commissaire enquêteur.Nous sommes choqués de voir le deux poids deux mesures entre une procédure initiée par les intenses nationnales, et les procédures que l'état demande pour nos petits projets communaux.SCANDALEUX !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Philippe - Lagraulet-Saint-Nicolas

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 08:17:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Bravo
Contribution :
C est très bien cette ligne. C est le progrès et le fret avec les chemins de fer est plus écologique que la route
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

HURMIC FABIENNE - Paillet

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 08:54:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation de cette consultation
Contribution :
Madame, Monsieur,Elue municipale à Paillet, je reste étonnée des méthodes employées face à un projet d'une autre époque ... Une taxe imposée, pour un projet qui va détruire la faune, la flore et l'environnement, tout ça pourquoi pour aller plus vite ...A l'heure ou nous devons penser à la préservation de la planète, ce projet nous est imposé.Une concertation... Réservée à une élite de personnes qui sauront se servir d'internet, que nenni des millions de retraités et de tout ceux qui n'ont pas accès au numérique. Pour moi c'est une façon d'éviter les dossiers en mairie qui sont fournis lors

des enquêtes publiques afin de cacher aux citoyens et de les empêcher de s'exprimer.Pas d'enquête publique, une concertation ? Incompressible ... Si ce n'est de passer en force. Des travaux déjà commencés qui ont déjà mis à terre des arbres et pillé des zones humides (Cadaujac et les palus qui bordent la la voie ferré actuelle...)Une forêt du quaternaire en danger : la forêt du Ciron. Pour rappel c'est cette forêt qui crée un micro climat autour du Ciron et de la Garonne et qui permet à l'automne la formation de brouillard qui se déposent sur les vignes. Un champignon se forme alors le botrytis cynerea, c'est ainsi que nos viticulteurs, vignerons peuvent produire les vins liquoreux de Loupiac, Barsac, St Croix du mont et Sauternes ... Vous allez jouer avec l'environnement sans vous préoccuper de ce que cela peut entraîner. Des villages coupés en deux en particulier dans le Lot et Garonne25000 pages à lire pour les maires et les élus en un temps record : à nouveau un passage en force.Avez vous fait des études concernant, les matières combustibles, comme les traverses de rails et la broussaille qui peuvent servir de combustible et provoquer un incendie si elles se trouvent sur une emprise et que des étincelles se forment ? Lors des derniers grands incendies de 2022 la Landes Girondine a été ravagée, qui nous garanti, une sécurité à ce niveau ? Vu les économies que la SNCF et ses entreprises chez qui elle extérnalise veulent toujours faire, j'imagine qu'il n'y aura pas les moyens pour débroussailler les bords des voies, c'est plus qu'inquiétant vu que nous approchons les 50 degrés dans la forêt en été ... Le réchauffement climatique doit être pris en compte.Pourquoi alors que notre pays est surendetté, ne stoppons nous pas ces dépenses qui vont continuer à creuser notre déficit ?En résumé, cette folie digne d'une époque révolue ou seul compté le progrès sans tenir compte de notre planète et de l'avenir de nos enfants ; me semble être de la pure irresponsabilité ... Chacun étant responsable de ses actes, il se peut fort que dans quelques années lorsque la loi aura évoluée par rapport à nos richesses environnementales certains se retrouvent devant les tribunaux ...Nos enfants verrons et jugeront vos actes... J'espère que d'ici là, la raison l'emportera.En vous remerciant de tenir compte de mes remarques, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.Fabienne HURMIC
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Francois Bernard - Marions

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 09:12:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale, mettez à jours les dossiers...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Levacher Stephane - Cazalis

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 09:16:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ce Projet de LGV doit être abandonné , oui au transport de proximité
Contribution :
1. Un environnement en péril Destruction des écosystèmes : la construction de la LGV traverse des zones naturelles, agricoles et forestières, entraînant la fragmentation des habitats et la perte de biodiversité.Artificialisation des sols : plus de 3 000 hectares de terres seraient consommés, ce qui va à l'encontre des objectifs de « zéro artificialisation nette ».Émissions de CO? liées aux travaux : le chantier génère des millions de tonnes de CO? avant même que la ligne soit mise en service. Il faudrait plusieurs décennies pour « compenser » ce bilan carbone.Nuisances sonores et visuelles : les riverains subiront un impact permanent lié au bruit des trains et à la transformation du paysage. 2. Dépenses exorbitantes rentabilité nulle Coût exorbitant : le projet est estimé à environ 14 milliards

d’euros, financé en partie par l’État, les collectivités locales et l’Union européenne.Rentabilité douteuse : le gain de temps (environ 20 à 30 minutes) entre Bordeaux et Toulouse ne justifie pas une telle dépense publique.Priorité mal placée : ces fonds pourraient moderniser le réseau ferroviaire existant, plus utile au quotidien (TER, trains de fret, lignes rurales en mauvais état).Endettement des collectivités : plusieurs départements et communes dénoncent une participation financière disproportionnée pour un bénéfice limité localement.3.Inégalités territoriales : la LGV favorise les métropoles (Bordeaux, Toulouse) au détriment des villes moyennes et des zones rurales situées sur l’ancienne ligne.Abandon des lignes locales : le projet risque d’aggraver la dégradation des trains du quotidien et la suppression de petites lignes jugées « non rentables ».Expropriations et nuisances : de nombreux habitants et agriculteurs sont contraints de quitter leurs terres ou voient leurs conditions de vie dégradées.4. Ou est la cohérence politique ? Contradiction avec la transition écologique : alors que l’État prône la sobriété et la relocalisation, le projet favorise la grande mobilité longue distance et la concentration urbaine.Manque de transparence et pas de prise en compte des concertations et des avis négatifs . Le projet LGV Bordeaux–Toulouse c’est le manque de transparence sur les coûts, les impacts environnementaux et le processus de concertation. Le projet a été imposé « d’en haut », sans rprise en compte des citoyens ni des collectivités directement concernées.Le transport de Proximité Le développement des transports de proximité répondrais aux besoins réels des habitants, alors que la LGV privilégie la vitesse et les grands centres urbains. Pour une transition écologique juste, il est plus cohérent de moderniser les lignes existantes et d’améliorer les trains du quotidien plutôt que de construire une nouvelle ligne à grande vitesse.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SAMOYAULT Nicolas - Beautiran

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 09:20:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre cette demande d'autorisation
Contribution :
Je suis contre le fait de demander une autorisation pour :- une dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats,- une demande d'autorisation de défrichement,- une demande d'autorisation de destruction de haies.Je suis contre le fait de payer autant d'argent à une époque où l'Etat cherche à faire des économies. Ce projet date, les prix ont depuis explosé, et un chantier coutera de toutes façons plus cher que ce qu'il a été chiffré au départ.Je suis contre le fait que les communes, situées à moins d'une heure d'une gare. soient assujetties à la "Taxe spéciale d'équipement" destinée à financer la LGV Bordeaux-Toulouse.Je suis enfin contre de détruire la nature pour un simple gain de temps de voyage.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ganachaud Alexandre - Auzeville-Tolosane

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 09:42:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pour nos enfants
Contribution :
La communauté scientifique, dont je fais partie et qui a été mandatée par les citoyens que nous sommes, porte des conclusions très claires (rapports du GIEC): notre mode de vie doit changer, et rapidement, si l'on veut que nos enfants puisse vivre, tout simplement, et dans un monde "acceptable", en bonus.L'ampleur du problème et du changement est déroutant pour beaucoup, ce qui favorise l'inaction et ouvre la porte aux lobbys du profit qui portent les fake news qui soulagent les consciences.Le transport fait partie des gros postes pour lesquels nos leviers d'actions sont

importants. Une LGV vient avec de gros dégâts environnementaux ce qui pose naturellement question. C'est un choix difficile.Pour moi, l'autre option est le maintien de navettes aériennes Blagnac-Paris. En ce sens, la LGV me parait la seule option réaliste pour faire baisser un grand coup nos émissions sur ce trajet, tant sur autoroute que dans les airs. C'est aussi une option recevable par une importante part de la population - ce qui reste nécéssaire.L'atermoiement ou l'annulation du projet est avant tout dans l'intérêt des compagnies aériennes, pétrolières et automobiles, c'est pourquoi je penche pour l'option de limiter au mieux les dégâts environnementaux locaux tout en avançant sur le projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

quinsac jean-christophe - Bazas

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 09:43:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
... et projet illégitime.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Florence - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 10:23:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition complète au projet
Contribution :
Je trouve honteux ce projet absurde qui va coûter des milliards alors que les usagers n'en ont pas besoin.Honte à tous ceux qui soutiennent ce projet!Où est votre sens du partage, votre sens de l'écologie et votre projet pour notre planéte????
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FRECHE Laetitia - Cauvignac

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 10:34:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation public LGV
Contribution :
Je dénonce l'illégalité de cette consultation et l'inutilité de ce projet .Je demande à minima une réelle enquête environnementale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Braconnier Benoit - Bordeaux

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 10:39:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale!
Contribution :
Une fois de plus, des terres et des forêts seraient sacrifiées pour un gain de temps non significatif, et ce projet mettrait des villes comme Toulouse et Montauban à quelques heures de Paris.Le cas de Bordeaux, nouvelle "banlieue" de Paris et ses nouveaux quartiers surgis de nulle part devraient nous servir d'exemple.Je m'oppose fermement à ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Constance - Langon

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 10:48:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation de consultation
Contribution :
!!! Consultation illégale !!contre inter-collectif et productif.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Boris - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 10:51:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contre le projet
Contribution :
Contre ce projet qui est un suicide écologique et financier
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAFFORE CLAUDE - Castelnau-sur-Gupie

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 10:58:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Annulation
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Armelle - Préchac

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 11:00:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Turin Christine - Cocumont

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 11:18:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet obsolète
Contribution :
Destruction des écosystèmes : la construction de la LGV traverse des zones naturelles, agricoles et forestières, entraînant la fragmentation des habitats. Plus de 3 000 hectares de terres seraient consommés.Émissions de CO? liées aux travaux, plusieurs décennies de compensation des émissions. Les riverains subiront un impact permanent lié au bruit des trains et à la transformation du paysage. Cela va enclaver encore plus notre Un Coût exorbitant : nos taxes foncières augmentées, les taxes de séjour de nos visiteurs augmentées Le gain de temps entre Bordeaux et Toulouse ne justifie pas une telle dépense publique.Ces fonds pourraient moderniser le réseau ferroviaire existant, plus utile au quotidien (TER, trains de fret, lignes rurales en mauvais état) et favoriser ainsi la mobilité

en milieu rural. plusieurs départements et communes dénoncent une participation financière disproportionnée pour un bénéfice limité localement.Abandon des lignes locales : le projet risque d'aggraver la dégradation des trains du quotidien et la suppression de petites lignes jugées « non prioritaires » de nombreux habitants et agriculteurs sont contraints de quitter leurs terres ou voient leurs conditions de vie dégradées.Alors que l'État prône la sobriété et la relocalisation, le projet favorise la grande mobilité longue distance et la concentration urbaine.Le projet LGV Bordeaux–Toulouse tout comme l'A69, c'est le manque de transparence sur les coûts, les impacts environnementaux et le processus de concertation. Le projet a été imposé « d'en haut », sans prise en compte des citoyens ni des collectivités directement concernées.Protégeons notre biodiversité et notre nature !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DEBAISIEUX Bernard - Colomiers

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 11:36:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis sur autorisation environnementale
Contribution :
Je suis favorable à la poursuite du chantier de la LGV. Je me souviens que la précédente fronde contre le second aéroport de Toulouse était, pour certains, motivée par la perspective de cette LGV.Il faudra bien entendu tenir compte des préconisations émises en matière d'environnement et de respect des espèces vivantes menacées.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Guy - Pompéjac

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 11:58:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE
Contribution :
Cette consultation est illégale. C'est un écran de fumée, une mascarade qui ne vise qu'à accélérer les travaux et la destruction environnementale et sociale des territoires concernés.L'AE et le conseil national de la protection de la nature ont tous deux émis des avis défavorable. Les failles, les manquements et les illégalités de ce projet titanesque, inutile et daté, sont innombrables. Il faut ajourner l'ouverture de la consultation du public et suspendre toute étape opérationnelle du GPSO.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VALVERDE - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 12:03:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je refuse la consultation
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie - Beautiran

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 12:06:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet à l'encontre des préocupations

Contribution :
Aujourd'hui, le changement climatique vient se rappeler à nous chaque jour : inondations, tornades, canicule et tous les aléas qui vont avec. Les problèmes climatiques sont accompagnés de problèmes économiques : une population qui se serrent de plus en plus la ceinture, des départements au bord de la ruine, des aides sociales impossibles à distribuer. Mais les décideurs préfèrent garder leurs oeillères et restent arc-boutter sur leurs décisions pour des questions d'ego sans prendre en compte la vie des habitants. Et tout cela pour quoi : 30 minutes de gagner.Mais à côté de cela : on perd la nature, on détruit des zones classées natura 200, on dévaste des zones naturelles, on réduit les habitats des animaux. On ne s'étonnera donc pas de voir les sangliers arriver en ville. . Des arbres ont survécu à des millénaires mais ne résisteront pas aux coups de tronconneuses imposés par des dirigeants loin des préoccupations des citoyens. Les travaux de la LGV, les nuissances avant, pendant et après. Ce n'esrt pas juste des habitants en colère , c'est un monde qu'on détruit peu à peu, sans penser à demain. Est-i nécessaire d'aller toujours plus vite, toujours dans le monde moderne quand on voit les abérations écologiques? Quel monde laisserons nous à nos enfants...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

OLIVIER Jean - Toulouse

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 12:45:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE, car reposant sur des DONNEES OBSOLETES et INCOMPLETES
Contribution :
Bonjour. L'Etat essaie de justifier cette CONSULTATION ILLEGALE (car une PPVE n'est PAS LEGALE, dans le cas d'une PREMIERE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE), en INVOQUANT l'enquête publique datant de ....2014 et ayant reçu à l'époque un AVIS DEFAVORABLE des commisseurs enquêteurs.La présente PPVE repose donc sur des DONNEES ARCHAIQUES et devra être jugée ILLEGALE, comme ce PROJET de LGV ARCAHAIQUE et ILLEGAL !Comment les services de l'Etat peuvent-ils sérieusement oser défendre que cette PPVE, avec un dossier aussi incomplet, obsolète et lacunaire, serait la forme appropriée pour un projet d'une telle importance ?Est-ce par crainte de l'avis indépendant de commissaires enqueteur.euses, pourtant pas très habitué.es à donner des avis défavorables, maisqui ne pourraient ici que REITERER leur AVIS DEFAVORABLE DEJA EMIS en 2014 ?Voir piece jointe extraite de ce document : https://www.gironde.gouv.fr/contenu/telechargement/29594/212594/file/GPSO+DUP+Expos%C3%A9+des+motifs+et+consid%C3%A9ration.pdfSUSPENSION IMMEDIATE et SINE DIE de la CONSULTATION actuelle, ILLEGALE et ATTEIGNANT aux LIBERTES FONDAMENTALES.Jean OLIVIERCo-Président Amis de la Terre de Midi-Pyrénées
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Extrait-Annexe2-DUP-2016.pdf)
Document : Extrait-Annexe2-DUP-2016.pdf, page 1 sur 1

AVIS DÉFAVORABLE des COMMISSAIRES ENQUÊTEURS en 2014

Du 14 octobre au 18 décembre 2014, il y a 11 ans, **s'est déroulée une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)** des lignes nouvelles du GPSO donnant lieu à un **avis défavorable de la commission d'enquête publique.**

« ***La commission d'enquête des lignes nouvelles a remis son rapport et ses conclusions motivées le 27 mars [2015]*** *au préfet de la région Aquitaine, préfet coordonnateur de l'enquête publique.*

Dans un contexte peu porteur, ***celle-ci a rendu*** *:*

. un avis favorable, assortit de trois réserves, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et un avis favorable, assorti de trois réserves, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

. et un ***avis défavorable*** *à la déclaration d'utilité publique, reposant sur les considérations suivantes : certains* ***impacts insuffisamment pris en compte****, un* ***besoin non partagé****, une* ***infrastructure lourde*** *pour un* ***service non garanti****, une* ***métropolisation au détriment des villes moyennes et des zones rurales****, des* ***alternatives à la grande vitesse insuffisamment explorées****, un* ***financement public incertain****, une* ***rentabilité socio-économique insuffisante****, un* ***découpage et un phasage du projet regrettables****. »*

La commission d'enquête des lignes nouvelles a remis son rapport et ses conclusions motivées le 27 mars au préfet de la région Aquitaine, préfet coordonnateur de l'enquête publique. Dans un contexte peu porteur, celle-ci a rendu un avis favorable, assorti de trois réserves, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et un avis défavorable à la déclaration d'utilité publique, reposant sur les considérations suivantes : certains impacts insuffisamment pris en compte, un besoin non partagé, une infrastructure lourde pour un service non garanti, une métropolisation au détriment des villes moyennes et des zones rurales, des alternatives à la grande vitesse insuffisamment explorées, un financement public incertain, une rentabilité socio-économique insuffisante, un découpage et un phasage du projet regrettables.

Extrait de la page 4/12 de l'annexe 2 du Décret de DUP des lignes nouvelles en 2016

Roussel Léa - Porte-de-Benauge

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 12:49:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Incompréhension sous le choc

Contribution :
Consultation illégale, merci de respecter l'environnement des habitants alentours.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

herve - Captieux

Organisme : groupement forestier
Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 14:07:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : non à la LGV
Contribution :
cette consultation a minima est faite pour favoriser le passage en force d'un projet d'un autre temps. Ce projet est nuisible car il artificialise des hectares de foret et de zones protégées (à l'heure de la ZAN), il engage des sommes astronomiques au détriment des transports ferroviaires du quotidien, alors que cela devrait être la priorité à l'heure de la transition écologique, il impose aux riverains une taxe pour la financer, alors qu'ils n'en auront que trés peu d'usage etbeaucoup de nuisances. Par ailleurs, il nuit à l'aménagement du territoire en ignorant les gares des villes moyennes auprofit de gares "betteraves" en peine campagne (Agen Montauban...). C'est une arnaque totale pilotée en sous-main par les grands groupes du BTP.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Belly Elisabeth - Bordeaux

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 14:09:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : L'étude d'impact est incomplète - NON à cette consultation biaisée et bidon !
Contribution :
L’étude d’impact relève notamment l’absence de cartographies précises et homogènes des milieux mettant en évidence, par superposition, les enjeux, le manque de certaines données chiffrées (surfaces, volumes, effectifs d’espèces, émissions de gaz à effet de serre (GES)), la faiblesse de certaines analyses fonctionnelles et l’absence d’évaluation des effets cumulatifsSi une assemblée de personnes dont c'est le métier de juger ce type de projet indique que le dossier est incomplet, comment les citoyens pourront à leur tour disposer d’une information éclairée pour pouvoir décider en toute autonomie ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Leclerc Marie Christine

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 14:40:57
Lieu de dépôt : Par email
Objet : avis
Contribution :
Je suis favorable à la construction de la ligna TGV Bordeaux -Toulouse.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Barbara - Bordeaux

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 15:19:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :

CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CARRIE Elise - Bazas

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 15:26:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bdx/Toulouse
Contribution :
L'autorisation environnementale doit être refusée car : - l'Autorité environnementale a émis en septembre 2025 l'avis suivant : « L'étude d'impact reste, à ce stade, incomplète [...]. Elle relève notamment l'absence de cartographies précises et homogènes des milieux mettant en évidence, par superposition, les enjeux, le manque de certaines données chiffrées (sur- faces, volumes, effectifs d'espèces, émissions de gaz à effet de serre (GES)), la faiblesse de certaines analyses fonctionnelles et l'absence d'évaluation des effets cumulatifs » – Avis de l'AE n°2025-098, p3- le Conseil National de la protection de la nature a émis un avis défavorable en juillet 2025 : Après lecture et analyse de la présente demande de dérogation à l'article L411-1 du code de l'Environnement, le CNPN émet un avis défavorable à la demande de dérogationAvis du CNPN, le 9 juillet 2025- la Commission de l'eau du Ciron a émis un avis défavorable en août 2025Enfin pour rappel, l'enquête publique sur la déclaration d'intérêt publique de 2014 avait émis un avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 15:26:29
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Avis
Contribution :
Avis très favorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Elodie Mercadie

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 15:37:33
Lieu de dépôt : Par email
Objet : LGV Non !!!
Contribution :
Non à la LGV ! Consultation illégale ! Envoyé de mon iPhone
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mireille - Pessac

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 15:45:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : participation par voie électronique à la demande d'autorisation environnementale sur la ligne nouvelle du sud ouest LNSO
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUTET JEAN YVES - Préchac

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 16:54:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Premier avis sur la procédure
Contribution :
Compte tenu de l'extrême importance de ce dossier, tant globalement que localement, il est inacceptable d'organiser une simple consultation PPVE. Il me semble nécessaire de repartir sur une réelle enquête publique avec des commissions d'enquête par secteur géographique et une en inter-régions, et pour une durée suffisante, au moins trois mois, afin de garantir une organisation des échanges dans un climat serein et avec des experts indépendants, et devant des hommes de loi. Cette façon superficielle en un mois et dans la précipitation est une atteinte à la liberté d'information, une négation du dialogue et un total mépris des populations locales et des droits de la nature.Le référé en cours ne doit pas être traité à la légère par la justice et reçoit tout mon soutien.Dans la vallée du Ciron, réservoir unique de biodiversité, des droits spécifiques sont à défendre, contenus dans la déclaration des droits adoptée à Sauviac en juin 2025.L'association Ciron Bien Commun dont je suis Président, soumettra le dossier à son Conseil d'Administration qui rendra public ses délibérations.
Pièce(s) jointe(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Déclaration-Droits-Ciron.pdf)
Document : Déclaration-Droits-Ciron.pdf, page 1 sur 2

Déclaration des droits de la vallée du Ciron

Nous, Peuple de la Vallée du Ciron, à Sauviac (33) ce 10 juin 2025,

Rappelant que le Ciron est une rivière située en Gironde qui prend sa source dans la lagune de Lubbon dans les Landes et qui, après avoir parcouru 97 kilomètres, traversé les terres du Bazadais, bordé les coteaux du Sauternais, se jette dans la Garonne à Barsac. Vu du ciel, le Ciron ressemble au départ à une rivière des sables, serpentant dans la lande humide, puis dans les forêts de pins des Landes de Gascogne avant de s'enfoncer dans une vallée calcaire, dont l'originalité géologique marque sa destinée, car c'est là qu'une hêtraie vieille de plus de 40 000 ans, et une eau tombée à 13 °C font la magie de cette ripisylve et de son microclimat.

Constatant que la situation hydrogéologique et la biodiversité de la vallée du Ciron sont exceptionnelles ; que les liens immémoriaux tissés entre les hommes et le bassin du Ciron font de ce lieu un espace de vie commun, où chaque être humain et entité non humaine puise le nécessaire à son existence du bénéfice des autres membres de cette communauté de fait dans une logique de coviabilité et de convivialité.

Constatant que la vallée du Ciron dispose d'un vaste patrimoine matériel construit au fil du temps autour duquel une population s'est fédérée pour en tirer son identité passée, présente et future ; qu'à ce titre, elle en a le soin et le souci de le perpétuer avec les générations d'aujourd'hui et de demain.

Constatant que la rivière et ses paysages, typiques des Landes de Gascogne, comptent parmi les principaux éléments d'identification culturelle des habitantes et habitants de la vallée et éveillent un fort attachement émotionnel.

Reconnaissant les difficultés rencontrées par le système de protection juridique actuel malgré les instruments réglementaires importants mis en œuvre au cours des dernières années.

Reconnaissant la valeur historique et économique des cercles d'intérêts noués autour du Ciron au fil du temps et la nécessité d'en garantir la complémentarité grâce à la médiation et des relations apaisées entre les pratiques.

Reconnaissant que la vulnérabilité de la vallée du Ciron et de ses paysages, composée notamment de la rivière, de ses lagunes, de ses affluents, de ses nappes, de son substrat, de ses gorges et de sa hêtraie, de sa biodiversité, de son microclimat, de son patrimoine naturel et culturel, est une source de préoccupation commune.

Convaincus que le mouvement de reconnaissance de droits pour des entités naturelles depuis 2008, et notamment la loi n°19/2022 du 30 septembre 2022 relative aux droits de la lagune Mar Menor, donne aux communautés une possibilité de protéger leurs ressources en même temps que leurs droits fondamentaux.

Attachés aux principes tirés de la Charte de l'environnement et notamment son article 2 relatif au devoir de toute personne de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.
Proclamant la vallée du Ciron « bien commun environnemental », autrement dit, un tout indivisible reliant des personnes et cercles de personnes, autour d'une entité naturelle nécessitant la formation d'une communauté organisée en vue de sa protection pérenne, des usages équitables et non destructeurs ainsi que des pratiques démocratiques, non concurrentielles, faites de réciprocité.

Conscients que la prétention de la Déclaration est de fédérer, dans un esprit de solidarité citoyenne, les différentes institutions, communes, syndicats, associations et tout un chacun vers la préservation et la conservation d'un bien commun environnemental.

Reconnaissant ce bien commun environnemental, sujet de droit, sans pour autant en faire une personne juridique.

Affirmant les droits de la vallée du Ciron, distincts des droits humains,

Déclarons : (9 articles)

Article 1 : La vallée du Ciron jouit de droits propres dont la violation entraîne des mesures utiles de protection, le cas échéant des sanctions et des réparations.

Article 2 : La vallée du Ciron a droit d'exister, d'évoluer naturellement et de se régénérer. Elle a droit à la viabilité, au respect de ses fonctions et équilibres dynamiques, y compris les cycles naturels, les écosystèmes et la biodiversité.

Article 3 : La vallée du Ciron a droit à la préservation, à la conservation et à l'amélioration de la qualité des habitats terrestres et aquatiques, des populations des espèces ainsi que des espaces naturels protégés associés, dans l'objectif d'atteindre un bon état écologique des eaux, des habitats et de conservation des espèces.

Article 4 : La vallée du Ciron a droit à la protection qui implique de prendre toute mesure pour empêcher que des dommages irréversibles ne soient causés aux écosystèmes.

Article 5 : La vallée du Ciron a droit, en cas de dommage survenu, à la réparation et à la restauration de son écosystème, au rétablissement de ses fonctions naturelles et des services écosystémiques associés.

Article 6 : Toute personne interagissant avec la vallée du Ciron peut prendre part à la protection, à la préservation et à l'amélioration de son état de conservation pour en garantir la pérennité et l'usage commun.

Article 7 : Toute personne physique ou morale est habilitée à défendre la vallée du Ciron et peut faire valoir ses droits par le biais d'une demande présentée devant l'association Ciron Bien Commun (CBC), dont la composition, les fonctions et prérogatives figurent en annexe de la présente déclaration.

Article 8 : L'association Ciron Bien Commun (CBC), gardienne des droits de la vallée du Ciron, n'a d'autre but que de garantir le respect des droits reconnus par la Déclaration en toute indépendance et impartialité.

Article 9 : La présente Déclaration inspire l'action des collectivités territoriales, des parties prenantes et de toute personne adhérant à ses principes.

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 17:06:42
Lieu de dépôt : Par email
Contribution :
Je suis tout à fait d'accord pour la ligne LGV Toulouse/Bordeaux/Paris soit faite malgré les opposants. MC ********
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Aries Bruno - Noaillan

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 17:49:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition au projet GPSO/LNSO
Contribution :
mode de consultation illégale! ce projet doit être réorienté vers la rénovation des infrastructures existantes.Une consultation sans commissaire enquêteur ni commission d'enquête, est ce possible??
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PICOT René - Saint-Germain-du-Puch

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 18:11:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne lgv bordeaux toulouse
Contribution :
Je suis favorable au projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

HORION Xavier - Toulouse

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 18:13:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La ligne Bordeaux - Pays Basque est une belle ligne droite ...
Contribution :
La ligne Bordeaux - Pays Basque est une belle ligne droite ..... le projet n'est qu'un projet de bétonnage; pas un projet ferroviaire
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sébastien - Cours-les-Bains

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 18:22:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis sur le projet
Contribution :
Ce projet est pour moi complètement inadapté de nos jours. Dépense énorme pour un bénéfice écologique et social nul..Et alors cette enquête auprès des citoyens par voie numérique, une farce
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Regairaz Julien - Saint-Jory

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 18:43:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Annulation de l'enquête
Contribution :
Bonjour Je demande l annulation de cette enquête car elle ne correspond pas au droit et a la législation en vigueur de notre pays.De plus quel est l intérêt de faire cette enquête car actuellement vous ne respectez pas les avis du CNPN sur le tracé pour lequel vous avez deja effectué des travaux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lucie - Nantes

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 18:44:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation au projet de ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Bonjour, J'estime qu'il est plus urgent de rouvrir et d'entretenir des lignes de TER inter commune et ainsi de rendre le transports en train accessible à toutes et tous. De plus, ce projet ne répond pas au objectif fixé par l accord de paris, sa réalisation émet une quantité disproportionné de CO2 et ne sera positive en carbone que bien trop tard. Il est possible de réaménager les voies existantes et ainsi préserver l environnement tout en permettant un gain de temps.On peut aussi remarquer que le coût du projet n' est pas comptible avec la situation économique de la SNCF comme souligner dans ce rapporthttps://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/le-rapport-annuel-2024-de-l-autorite-a3369.html.En conclusion on peut supposer qu avant d être un projet environnemental comme il se présente, ce projet et un projet financier.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Drixel Catherine - Bazas

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 18:53:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Non à la LGV. Cette consultation est illégale et anti constitutionnelle. Je m'y oppose totalement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

valladeau nadège - Saint-Pierre-d'Aurillac

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 18:54:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : lgv
Contribution :
consultation illegale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

des Courtils Jacques - Bordeaux

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 19:05:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protestation contre un projet absurde
Contribution :
Un chantier à plus de 10 milliards pour gagner une heure : le monde est devenu fou!Tout est entaché d'irrégularités, voire d'illégalité, à commencer par les modalités de la consultation, sans compter les irruptions d'agents sur des propriétés privées, des marquages d'arbres en dehors de toute consultation et de toute légalité. C'est ce qui s'appelle essayer de passer en force, au mrépris des citoyens, simplement pour faire plaisir à des technocrates qui rêvent de faire passer des trains partout…La ligne LGV ne profitera pas du tout aux communces situées sur son passage et leur coûte déjà de l'argent! De plus, si l'on prévoit des arrêts sur le trajet, cela diminue le gain de temps, cela devient encore plus absurde… ou bien c'est un mensonge pour obtenir les suffrages des communes récalcitrantes…À l'ère des visio conférences, un tel train profitera surtout aux vacanciers, car les déplacements professionnels sont beaucoup moins nombreux. Faire gagner une heure aux

personnes qui partent en vacances ne constituece pas un motif suffisant pour provoquer une catastrophe écologique.En tant que citoyen et contribuable je suis absolument scandalisé depuis le début par ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Camille Dutertre - Toulouse

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 19:16:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Cette consultation est illégale, elle doit être annulée
Contribution :
Cette participation publique par voie électronique n’est pas une véritable enquête publique, c'est juste une entourloupe pour pouvoir tenter de justifier ensuite le début de travaux destructeur, pour passer en force.Ras le bol du déni permanent de démocratie à tous les étages !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 19:48:38
Lieu de dépôt : Par email
Objet : TEST
Contribution :
Mathieu RIBAUTECommissaire de Justice associé SCP CASIMIRO â?" RAYNAUD â?" RIBAUTE â?" BERENGUER - MEDRANO6 Route d'Espagne31100 TOULOUSE T : 05 61 ** ** **W : www.cdjtoulouse.fr
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (image001.png)



Télécharger la pièce jointe originale (image003.png)



Dehaye Noémi - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 20:02:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la LGV
Contribution :
En tant que Saint-Selvaise,, je souhaite exprimer mon opposition au projet de ligne à grande vitesse (LGV) Bordeaux–Toulouse dans sa forme actuelle.Ce projet met en péril plus de 1000 hectares de forêts, dont une partie se situe aux abords de Saint-Selve et de plusieurs communes du Sud-Gironde. Ces forêts, essentielles pour la régulation du climat et la préservation de la biodiversité, risquent d'être fragmentées ou détruites au profit d'une infrastructure qui n'apporte qu'un gain de temps limité d'environ 20 à 30 minutes entre deux métropoles déjà bien reliées.À l'heure où la France s'engage à réduire son empreinte carbone, il est incohérent de sacrifier ces milieux naturels. Les forêts girondines, véritables puits de carbone, jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le dérèglement climatique. Leur disparition irait à l'encontre des objectifs nationaux de neutralité carbone.Par ailleurs, le projet de LGV ignore complètement les dessertes locales, qui restent pourtant essentielles pour les habitants du territoire. Les trains régionaux (TER), les haltes locales et les petites lignes subissent depuis des années un manque d'investissement chronique.Ce projet ne répond pas non plus à la problématique des zones blanches ferroviaires en Gironde, où de nombreuses communes comme Saint-Selve demeurent sans solution de mobilité durable. Plutôt que de renforcer la connexion entre deux grandes villes, il serait plus juste et plus efficace de désenclaver les territoires en modernisant la ligne existante et en améliorant la fréquence des trains du quotidien.Sur le plan économique, les plus de 10 milliards d'euros nécessaires à la LGV pourraient financer la rénovation du réseau actuel, l'amélioration de la sécurité, la réouverture de lignes locales et la baisse du prix des billets. Une telle répartition des ressources serait bien plus bénéfique socialement et écologiquement.En concentrant les investissements sur la grande vitesse, on oublie les habitants des communes rurales et périurbaines, qui resteront dépendants de la voiture pour rejoindre Bordeaux ou les grands axes. Ce modèle est dépassé : il renforce la fracture territoriale et ne contribue pas à une mobilité réellement durable.Je demande donc que le projet de LGV Bordeaux–Toulouse soit suspendu et qu'une étude d'alternatives soit conduite, axée sur :la modernisation de la ligne existante,la revalorisation des dessertes locales et des gares intermédiaires,la réduction de l'impact écologique,et la prise en compte des besoins réels des habitants de communes comme Saint-Selve.L'avenir du rail doit servir l'ensemble des territoires, pas seulement les grandes métropoles. La transition écologique ne peut pas se construire au détriment de nos forêts, de nos villages et de la cohésion du territoire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jo - Bordeaux

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 20:16:32

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV non merci
Contribution :
Consultation illégale !!!La LGV c'est comme les ultra-riches, ça sert à rien et ça nous compte cher.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ROSE MARIE - Saint-Médard-en-Jalles

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 21:01:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la LGV - je suis totalement contre la LGV
Contribution :
Consultation totalement illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Martine - Tarbes

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 21:20:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illegale
Contribution :
consultation illegale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Viviane BATTISTELLA

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 22:03:06
Lieu de dépôt : Par email
Objet : LGV
Contribution :
Consultation illégale.Envoyé depuis l'application Mail Orange
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LACROIX Marie - Cenon

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 22:42:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

alain - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 30/10/2025 à 22:42:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illegalee
Contribution :
cette consultation par voie electronique IMPOSEE est illegale et doit etre annulée .une consultation publique environnementale sur un projet de 25000 pages est une aberration , un deni de democratie et denote un mepris certain des citoyens .le CNPN a emis un avis defavorablel'Ae a emis un avis

defavorable plusieurs CCM ont emis des avis defavorablesla commission locale de l'eau du Ciron : avis defavorableLa SNCF a-t-elle completé le dossier et donné des reponses plus satisfaisante ? NON NON CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mège Sylvain - Saint-Caprais-de-Bordeaux

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 00:10:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rene - Clermont-Dessous

Organisme : Avis personnel
Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 00:47:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv
Contribution :
Opposition totale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Philippe - SallebÅ"uf

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 06:35:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Procédure illégale
Contribution :
Cette consultation est absolument ILLÉGALE la préfecture le sait !...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Andreea - Bazas

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 08:12:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet inutile
Contribution :
Les citoyens se sont déjà largement exprimés contre ce projet qui ne servira qu'à louer le réseau aux compagnies concurrentes car cela rapporte beaucoup d' argent. Vous mentez sur son utilité et sur l objectif écologique. Si vous voulez vraiment œuvrer pour réduire les émissions de CO2 vous ne vous lanceriez pas dans un chantier titanesque ultra polluant et destructeur mais plutôt dans la rénovation des voies TER afin que des milliers de travailleurs laissent leur voiture au garage. Pour des raisons de rentabilité vous avez supprimé le maillage territorial pour faire des TGV déficitaires. Posez vous les bonnes questions et soyez sincères dans vos choix politiques, entourez vous d experts et vous trouverez les bonnes solutions pour diminuer le trafic routier, permettre aux travailleurs d'avoir des transports en commun dignes de ce nom et si les Toulousains veulent aller à Paris il y a un chemin plus direct mais comme ce n est pas sur la côte ça n intéressé pas les compagnies privées...On s opposera à ce projet jusqu'à l'arrêt total, vous pouvez arrêter les travaux et commencer la mise en état pour réparer vos absurdités.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Remy - Le Teich

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 08:21:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Favorable
Contribution :
Favorable à cette nouvelle ligne TGV, que j'emprunterai souvent !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gilly Seb - Léogeats

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 08:28:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pas d'accord avec ce projet
Contribution :
Pour de multiples raison.Dont la destruction d'un foyer de nidification de tortue cistude sur le triangle ferroviaire de vernis beaulac.Aucune compensation écologique ou financière ne pourra les sauvé. Destruction de la hêtraie millénaire de vernis beaulac.Destruction de plus de 4000 hectare naturel .Vaste fumisterie que ce projet , tout pour faire gagner le l'argent au grandes entreprises.Et pour rappel le budget de ce projet n'est pas finalisé.Vendu , assassin
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sébastien - Toulouse

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 08:31:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
POUR A 100% !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean-Paul - Angeville

Organisme : Alternative LGV Midi-Pyrénées
Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 09:01:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : le PPVE
Contribution :
Texte pour la consultation : La mascaradeDepuis quinze ans notre association s’active pour dénoncer le projet de LGV si bien que nous pouvons aujourd’hui comparer concrètement une enquête d’utilité publique (EUP) et une participation du public par voie électronique (PPVE).1 : disparition des commissaires enquêteurs : nommés par les préfets ils pouvaient permettre un débat entre RFF (hier) et les opposants. Puis ils pouvaient présenter un bilan consultatif.2°: Ce débat prenait la forme électronique, est normale de nos jours, mais aussi une forme humaine par leur présence physique au cours de permanences dans les mairies, par l’organisation de réunions publiques, par des réponses téléphoniques.3°: Leur avis pouvait être favorable, favorable avec des réserves, ou défavorable. Ayant été défavorable, d’une part les autorités sont passées outre, mais de plus dans les étapes officielles du projet il a disparu.4 : La loi de 2023 qui permet la création des PPVE ne tire aucun bilan du système EUP pour justifier la nouvelle mesure. Plutôt que de l’améliorer en faisant nommer les

commissaires par une entité indépendante, c’est donc une mascarade de démocratie qui est mise en place. SNCF Réseau est juge et partie et ne peut que se moquer des avis émis devant les claviers d’ordinateurs.5 : La preuve de cette mascarade ? Le dossier en discussion a été envoyé aux mairies au cours du mois d’août pour avis. Existe-t-il quelque part un bilan public des avis en question ? Nos recherches ont été vaines.6 : La preuve finale de cette mascarade ? Le dossier a été fortement critiqué par l’Autorité environnementale mais en un mois il a pu être complété d’une réponse nouvelle… au contenu incompréhensible. SNCF Réseau est capable d’un tel miracle mais pas, en lien avec les lois, sous forme démocratique.Alternative LGV Midi-Pyrénées
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Henri-Bernard - Colomiers

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 09:02:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Nécessité de faire cette ligne
Contribution :
Je tiens à exprimer mon plein accord pour la réalisation de la ligne LGV Toulouse Bordeaux.Bien sûr il faut être vigilant et prendre garde au respect de l'environnement. Mais il est important de moderniser les moyens de communications tout en gardant des préoccupations écologiques.Pour moi la LGV devrait être faite depuis longtemps. J'ai 77 ans et je pense que je ne la verrai jamais.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Franoise LUCAUD

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 09:18:30
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Lgv bordeaux Toulouse
Contribution :
Consultation illégale!!!!!!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Savigneux CHARLES - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 09:47:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASCAL - Toulouse

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 10:09:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis sur la LGV
Contribution :
Cette ligne est une urgence et un progrès pour plusieurs raisons:- Le Grand sud ouest ne peut pas rester la Région la plus distante des grands corridors européens. Toulouse est la seule métropole non raccordée à la LGV européenne- Son ouverture permettra d'augmenter la circulation des TER et la nuit de trains de fret sur la ligne actuelle- Avec un TGV qui quitte Paris à 21h30 pour arrivée 0h40 à Toulouse, on va pouvoir fermer les trains de nuit coûteux pour les finances publiques et peu

valorisants pour les cheminots (vie de famille abimée, attente dans une guitoune à Limoges pour 1 train)- Toulouse et Bordeaux ne seront distants que d'une heure en temps, ce qui va réduire l'intérêt du trajet en voiture aujourd'hui plus efficace que le train et développer les échanges- Les 1000 hectares mobilisés pour la voie, ce sont hélas des vignes dque l'on arrache, des forêts mal entretenues par leurs petits propriétaires (sud 33 et 40), des plantations de tabac qui ont disparu (47) et cette France moche du nord de Toulouse (entrepôts, parkings auto) et du sud de Montauban. Donc peu de nuisance environnemntale par rapport aux enjeux économiques et sociaux.. - Le chantier, c'est 3000 emplois en continu d'ouvriers, de conducteurs d'engins, de techniciens, d'ingénieurs pendant six ans.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

guernieri veronique - Balizac

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 10:32:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Destruction cadre de vie ,forêt, campagne.
Contribution :
Il y a suffisamment de territoire "aménagé" où la nature n'a plus sa place, il reste des territoires où une partie de la population aime habiter, vivre, travailler dans un environnement naturel, tranquille, sain et calme. A l'heure où l'on nous martelle tout au long de la journée que le " dérèglement climatique " et donc l'impact de l'homme est dramatique, vous comptez porter encore atteinte à ce qui reste de nature en la scarifiant sur des kilomètres et des milliers d'hectares à coups de bulldozers, de tonnes de béton , de camions et machines de chantier et tout cela en prétendant œuvrer pour un moyen de transport décarboné. Vaste blague ! Quand à l'offre de déplacement elle ne servira qu'un petit nombre de personnes ayant les moyens financiers de se payer des billets pour aller d'une "grande ville " à une autre " grande ville " . Pour le reste des populations qui occupent les territoires traversés, pas d'amélioration des lignes TER, ni des lignes de bus pour se rendre au travail ou se déplacer. Quand aux animaux, aux forêts, aux prairies, une destruction dont vous n'avez que faire cet argument de soi disant " moyen de transport décarbonné" ne tient pas la route ! Et n'oublions pas le bruit que cela engendrera tant pendant les travaux que par la suite avec le trafic. Bref, pour satisfaire un gain de transport d'une à deux heures peut-être pour quelques personnes, des milliers d'autres vont perdre du temps (déviations, ralentissements, lors des travaux), perdre leurs cadres de vie, vont subir des pertes immobilières , des exploitations agricoles vont souffrir et des petites entreprises péricliter. Vous comptez détruire un environnement, une manière de vivre et un territoire qui vous importe peu, qui ne vous intéresse pas et que vous méprisez. La vraie motivation de ce chantier repose comme toujours sur l'argent que tout cela va générer pour de gros industriels mais absolument pas pour le bien commun !Construisez plutôt des hôpitaux et là nous vous suivrons !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CHRISTIAN P - Villandraut

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 10:34:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

seignan.p

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 11:09:23
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Liaison TGV Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Madame, Monsieur,Cette CONSULTATION me semble ILLÉGALE.Je ne comprends pas un projet pharaonique de ce type pour gagner 20 mn. Il semblerait qu'il serait plus urgent d'assurer une desserte rapide et fiable de la liaison Marseille - Montpelier - toulouse - Bordeaux.Actuellement les voies sont hors d'âge plus que saturées et les retards sont couramment d'une à trois heures. Les rames ne sont pas dignes de desservir 4 des grandes métropoles françaises.Ces "4 petites préfecture " du sud de la France manquent de respect et la durée des trajets pousse un grand nombre de personnes à preferer l'avion. Sur cette ligne, la vitesse moyenne est aux alentour de 100 km/h...pour plus de 250 km/ h sur Bordeaux- Paris ou Paris- Marseille.La SNCF se vente d'être écologique et econome en énergie alors qu'il est aussi rapide (et beaucoup plus cher) de faire le "petit" detour par Paris, en doublant le bilan carbone du voyage et la distance parcourue.Voici mon avis sur cette gabegie des deniers publiques.Cordialement.Pierre Seignan 06 88 ** ** ** *********@free.frEnvoyé depuis mon appareil Galaxy
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Françoise - Bayonne

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 11:26:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : qualité dossier
Contribution :
Problème de lisibilité du dossier concernant tout ce qui est environnemental, beaucoup de dérogations peu claires évoquées.Difficile de donner ainsi un chèque en blanc pour cette demande peu précise sur l'éventuelle destruction de sites dits protégés.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Peyre marie pierre - Bidache

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 11:33:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ligne lgv bordeaux dax
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE / OPPOSITION TOTALE AU PROJET
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pauline - Langon

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 11:42:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à l'autorisation environnementale LNSO
Contribution :
Bonjour, Je vais faire court : le projet de LNSO ne doit pas faire l'objet d'une autorisation environnementale : - Presque 5000 hectares déboisés.- Selon l'étude d'impact de 2014, 430 espèces menacées, dont 210 protégées. Parmi elles, des espèces endémiques comme l'écrevisse à pattes blanches.- Comme démontré sur le site lgvnonmerci.fr : un report modal inexistant et un bilan carbone désastreux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean Marie - Lahonce

Organisme : COMMUNE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES
Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 11:43:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALEJEAN MARIE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie Pierre PEYRE - Bidache

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 11:45:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE / OPPOSITION TOTALE AU PROJET
Contribution :
OPPOSITION TOTALE AU PROJET
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LEGROS Roland - Soorts-Hossegor

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 11:47:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation du GPSO
Contribution :
Consultation complètement illégale.Cette consultation participe d'un vaste système, où la procédure oblige à demander des avis, mais ces avis sont purement consultatifs. Ils sont considérés comme totalement inutiles et contre productifs s'ils ne vont pas dans le sens d'un bien public qui se résume à la vision de quelques grands élus, en général en âge où le commun est à la retraite, et de quelques structures en mal d'argent public. Ces dernières structures étant dans la droite ligne de la privatisation des bénéfices, et socialisation des dépenses.Ce projet, vous le savez bien sûr est totalement anachronique au XXI° siècle. Il est profondément ancré dans un passé du XIX° siècle, époque où la terre était considérée comme auto nettoyante, et aux ressources infinies.Merci de me faire perdre mon temps, comme du reste le votre.R.LEGROS maîtrisant ce dossier depuis 2006, et par voie de conséquence totalement opposé à ce GPI2
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

sorhaits pierre - Bassussarry

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 11:49:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illicite
Contribution :
Je regrette la tenue de cette pseudo consultation et demande que vous rectifiez le document en conséquence CordialementPierre SORHAITS0772******
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Carole Papillon - Bazas

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 11:52:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet
Contribution :
Je m'oppose totalement à ce chantier dans la mesure où les mesures prises actuellement ne prennent pas en compte nombre d'arguments déployéspar les associations de défenses de notre environnement de vie. Au-delà de mon espace de vie, c'est celui des espèces vivantes, végétales.ou animales, qui est en jeu. De plus, le but affiché étant d'améliorer les déplacements humains, je ne me sens ni en adéquation avec l'objectif de réduction du temps de trajet qui est un argument obsolète à notre époque, ni convaincue que la solution proposée est la plus utile.Le respect d'une région, de ses habitants, de ses milieux naturels me semble prioritaire sur tout le reste. Et certainement pas sur les intérêts financiers portés par le projet lgv gpso.Merci
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 11:54:19
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Avis sur ligne lgv Tlse Bordeaux
Contribution :
Il s'agit là d'un projet indispensable à la réduction du temps de trajet entre Toulouse et Bordeaux ce qui entraînera de fait une baisse du trafic routier et donc une baisse de pollution.Le train rapide n'est pas assez développé en France pour qu'il soit incitatif à des changements d'habitude dans nos déplacement futurs.Je suis tout à fait pour ce projet.Mr Kaufinger Michel.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

OSTERGAARD Sandrine - Xaintrailles

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 12:06:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition à l'autorisation environnementale de la LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis opposée à l'autorisation environnementale de la LGV Bordeaux Toulouse en raison des dégradations environnementales massives qu'elle implique ainsi que des nuisances.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mary Emmanuelle - Talence

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 12:07:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Reynal Eugénie - Louchats

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 13:14:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation de la procédure
Contribution :
Cette procédure de construction de la LGV est illégale, il n’y a pas de médiateur indépendant.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

christian - Séméac

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 13:24:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Schneider Jean-Marc - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 13:28:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Annulation de la ligne lgv Bordeaux Toulouse
Contribution :
Cette ligne LGV est une folie financière dont le montant initial de 14 milliards début années 2000 n'a jamais été revalorisé. L'impact sur le système écologique, les paysages, les vignobles , la faune la flore et les humains sera catastrophique. Des ZAD seront certainement installées et des manifestations de contestation dangereuses voudront faire annuler le projet et retarder les travaux. La gêne pour les riverains pendant la longue période de travaux risque sera source de conflits.L'information des initiateurs du projet et des pouvoirs public est erronée voire quasi inexistante. SEn cette période de crise économique ce projet n'a pas place. Tout ça pour la satisfaction personnelle de quelques politiques qui veulent laisser une trace faute de n'avoir pas pu le faire durant toutes ces années. ARRETEZ CE PROJET !!! Un citoyen français en colère.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bernard Simon - Jusix

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 13:46:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Cette consultation est une mascarade de démocratie.C'est honteux que les institutions publiques jouent ce jeu là.Les précédentes consultations ont clairement montré que la population ne veut pas de ce projet, car il s'oppose au bien commun à tous les niveaux (écologique, socio-économique,...).
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pachon Victor - Mouguerre

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 13:53:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : démocratie
Contribution :
Cette procédure est juste une parodie de consultation.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 14:02:40
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Mon avis
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Camille - Bordeaux

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 14:08:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illegale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Henry Marie-hélène - Orthez

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 14:15:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : "CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
"CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bunel Marcel - Arudy

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 14:22:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne ferroviaire nouvelle entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Cette consultation s'avère illégale. Le projet est lui-même écocide et un gouffre financier.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

michel fauquet

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 14:37:12
Lieu de dépôt : Par email
Objet : OBSERVATIONS
Contribution :
Bonjour, Dans le cadre de la consultation du public, je souhaite faire quelques observations sur le dossier de demande d'autorisation environnementale portant sur les opérations préalables au projet LNSO. Je demande d'abord la communication d'une version papier de ce dossier qui doit être présentée en préfecture (ou sous-préfecture) afin que le GPSO la livre dans les mairies concernées par le projet. Sur la forme, je dénonce ici la forme simplifiée de cette participation du public et je sollicite un moratoire de cette consultation le temps que le GPSO complète les études comme cela a été demandé par l'Autorité environnementale. Sur le fond, je veux faire remarquer les lacunes dans la prise en compte des impacts réels du projet, les carences dans l'application de la séquence ERC et aussi la minimisation des impacts du projet sur la biodiversité.Je vous remercie de votre attention.Michel Fauquet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie Noëlle - Bordeaux

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 14:44:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : requête auprès du commissaire enquêteur : arbres bicentenaires
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nina - Captieux

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 15:04:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Enquête publique
Contribution :
Ce n’est pas juste et démocratique de réaliser une enquête numérique. Nous demander une VRAIE enquête publique, ou nous pouvons échanger tous ensemble. Documents non remis à jour depuis 10 ans, communication au minimum, pas de permanences sur les communes impactées, pas de commissaires enquêteurs.... Cette consultation est un simulacre de démocratie !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Donnio Pascale - Saint-Macaire

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 15:10:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : projet LGV : "CONSULTATION ILLÉGALE"
Contribution :
"CONSULTATION ILLÉGALE"Laisser faire cette consultation à la place d'une réelle enquête environnementale, c'est donner un coup d'accélérateur à un projet délétère. Protégeons nos forêts et oui à la rénovation de la ligne existante qui serait beaucoup moins onéreuse.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bousquet bernard - Toulouse

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 15:10:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je tiens à exprimer mon total accord pour la réalisation de la ligne LGV Toulouse Bordeaux.Il est important de réduire le temps pour aller à Bordeaux et Paris. Il est impensable que la ville de Toulouse ne puisse pas être reliée à Paris en 3h. Cela est important sur le plan économique. Bien sûr il ne faut pas faire n'importe quoi sur le plan environnemental mais il faut allier l'environnement au développement économique fournisseur d'emplois et en terminer avec la désindustrialisation de notre Pays.Pour moi cette LGV devrait être réalisée depuis longtemps et arrêtons de toujours trouver des moyens pour retarder l'évolution.Heureusement que nos ancêtres ne se posaient pas toutes ses contraintes car sinon il n'y aurait aucune des infrastructures que l'on utilise tous. Alors oui à la prise en compte d'une écologie positive mais allons de l'avant et vite.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Wegner Jean Yves - Labenne

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 15:17:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pourquoi cette consultation illégale
Contribution :

Pourquoi dépenser l'argent des contribuables pour un projet qui n'aboutira pas?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ROUX Jean Louis - Virelade

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 15:47:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONTRE ce projet
Contribution :
Je suis CONTRE ce projet, qui n'est pas en phase avec les problématiques actuelles et futures.La LGV est une aberration environnementale et économique.Environnementale car cette ligne va détruire des zones protégées, des cours d'eau comme le Ciron avec des conséquences irrémédiables.Economique car nous savons que le coût de 14 milliards sera explosé.Il serait préférable d'utiliser ces fonds pour des actions plus proches de nous, comme la modernisation des lignes existantes, la préservation de la faune et la flore ou le développement des services de proximité.Cerise sur le gâteau : nous payons une taxe pour financer le GPSO qui nous est imposée alors que nous n'avons rien demandé !!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 15:53:03
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Avis ligne Sud Ouest Bordeaux Toulouse
Contribution :
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE Sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et ToulouseBonjour,Mon avis : il s'agit d'un projet d'un intérêt écologique majeur parce qu'il permettra des reports de transports sur le train plutôt que d'autres moyens de transports qui ont un mauvais bilan carbone (avion ou route).La réduction du temps de trajet en train permise par le projet est un atout considérable pour l'environnement ainsi que pour l'économie du territoire toulousain.Conclusion : avis favorable.Cordialement,M. ORTIZ Roman58 chemin Carrosse/ Apt F4631400 TOULOUSE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

patrick - Bayonne

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 16:34:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : projet LGV Bdx/Toulouse.
Contribution :
Cette consultation du public par voie électronique est une tentative de passage en force; c'est une mascarade qui, sous un déguisement pseudo démocratique, enlève aux citoyens les outils lui permettant de se faire son opinion. De plus, avec les études environnementales incomplètes, cette procédure est illégale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Breillon Vaucelle Adeline - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 16:49:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :

Nous ne voulons pas de la LGV.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Veronique MENDILASKOR

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 17:16:32
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Consultation
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Deck Christian - Mouguerre

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 17:23:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégalle
Contribution :
Consultation illégalle
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Michel - Audenge

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 18:10:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne nouvelle du Sud-Ouest
Contribution :
Cette consultation est ILLEGALE.Mr Alain Rousset, Mme Carole Delga, Mr le Préfet Etienne Guyot et Mr Jean Casteix, ancien Premier Ministre propulsé PDG de la SNCF aprés avoir été celui de la RATP sont les initiateurs de ce projet scandaleux, hors d'âge, extrêmement couteux et diabolique pour l'environnement et la sauvegarde des zones agricoles.Je souhaite vivement que ce projet soit abandonné.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (324109338_655338663007940_6385805755740876950_n.jpg)



Détruire 6000 hectares de fôrets et de champs ça vaut bien un petit sourire !

Télécharger la pièce jointe originale (279342800_149708897548470_6173737710404126989_n.jpg)



Télécharger la pièce jointe originale (272993383_2814920632141671_8363010730265361419_n.jpg)



Gracy David - Ascain

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 18:23:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégal
Contribution :
Consultation illegal
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bèze Lucien - La Réunion

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 18:45:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la Lgv
Contribution :
Je suis contre la lgv. Elle va détruire une nature fragile pour quelques citadins pressé.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Léo - Mérignac

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 18:47:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La forme de cette participation pose problème
Contribution :
La méthode choisie pour recueillir l'avis du public interpelle.Cette procédure simplifiée et uniquement par voix électronique semble être faite pour obtenir plus facilement un accord.Seuls les services de l'état seront en charge de restituer les résultats de cette consultation.Et la voie électronique exclut de fait une personne sur six qui sont en rupture numérique.C'est ratio grimpe dans les zones éloignées des grandes villes, ce qui correspond à la majorité des territoires impactés par ce projet.Cette

procédure doit être interrompue et les moyens doivent être donnés à l'autorité environnementale pour approfondir le dossier.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CHIOTASSO Michelle - Cordes-Tolosannes

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 18:48:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONTRE ce projet
Contribution :
avis très défavorable sur un projet onéreux et scandaleux qui menace encore et toujours la biodiversité en sachant que peu de temps sera gagner en réalité , mais beaucoup de monde va encore se gaver d'argent public . consultation publique illégale de surcroit.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Saint-Arroman Philippe - Ayherre

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 19:31:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DEMUR DIDIER - Toulouse

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 19:32:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS FAVORABLE
Contribution :
bonjour,ce projet attendu depuis de nombreuses années est indispensable au développement à venir et harmonieux de toutes les dessertes...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lavictoire Michel - Mouguerre

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 19:35:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation Illégale
Contribution :
Cette consultation est illégale car elle porte sur des investigations préalables à un projet (LGV Bordeaux-Toulouse- Dax - San sebastban) dont l'utilité publique et la viabilité économique restent, à mon sens, non démontrées. Les prévisions de trafic fondatrices du projet ont été largement surestimées, en particulier en le comparant à des liaisons aériennes Paris-Toulouse dans le dossier initial, et le modèle de financement initial a soulevé des questions de légalité. Consulter sur les moyens sans remettre en cause la finalité, dont le bien-fondé est absent du dossier, vicie la procédure.Je note également que le dossier mis à disposition suppose une accessibilité importane via des moyens internet et il est d'une complexité technique qui empêche une participation pleinement éclairée du public non expert, en contradiction avec l'esprit des articles L.120-1 et suivants du code de l'environnement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Maurice - Villenave-d'Ornon

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 19:38:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Argumentation contre la LGV
Contribution :
- Cette procédure par voie électronique élimine les personnes qui ne possèdent pas internet ou qui rencontrent des difficultés de connexion.- Inexistence d'une véritable enquête publique avec commissaire enquêteurs indépendants.-Texte de 25000 pages que personne ne pourra lire en entier.- La population mal informée. Affichage en rase campagne le long des routes et non aux centres des villes et des villages. Renvoie aux textes de loi : • l'article 7 de la Charte de l'environnement (à valeur constitutionnelle),• l'article 6 de la Convention d'Aarhus, ratifiée par la France,• ainsi que les articles L.120-1 et L.123-1 et afférents du Code de l'environnement.- Au niveau de la com de SNCF réseau utilisation du neuro markerting, publipostage ciblé pour les entreprises et arguments d'autorité.- Avis défavorables de l'Autorité environnementale présentation d'un texte obsolète et incomplet ainsi que le Conseil National de la Protection de la Nature.- La demande semble se référer à une étude périmée (2014?). Aucune alternative au projet n'est présenté.- Gares situées en rase campagne sans perspectives de rentabilités.- Dégats sur la biodiversité et le système hydrologique non compensables.- SNCF réseau demande une destruction de 1136 hectares, ce qui est beaucoup trop selon l'Autorité environnementale,- Les compensation doivent présentées avant le début des travaux.- Les préfets pourraient donner l'autorisation des travaux avant le 1er décembre pour des forages et des recherches archéologiques.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bideau Dominique - Villandraut

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 20:03:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Bonsoir,Je tiens ici à exprimer ma très grande inquiétude concernant l'implantation de la LGV. En effet, cette nouvelle ligne traverse des zones extrêmement riches en espèces animales et végétales qui sont nécessaires à l'épanouissement de la biodiversité déjà très mise à mal par ce qu'il faut appeler désormais l'effondrement climatique . Je me prononce en âme et conscience contre la LGV qui détruirait des rivières et des forêts très d'anciennes. Comment peut-on cautionner un projet qui anéantirait le Ciron, rivière exceptionnelle et préservée ? Réservoir de biodiversité, il faut que le Ciron et sa forêt autour soient protégés, une hêtraie magnifique ! On parle de retour à la Nature constamment, mais ce mot est bien vide de sens ! Nous êtres humains sommes aussi la Nature, nous en faisons partie . Alors de grâce, pas de saccage, pas d'écocide avec cette LGV ! Non !Non à la LGV ! Merci de m'avoir lue,Bien cordialement,Dominique
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

iker - Lekorne

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 20:08:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE
Contribution :

La sagesse et l'intérêt général appellent à suspendre toute étape opérationnelle du GPSO, au vu de la remise en question actuelle du projet GPSO par l'État, dans un contexte où les priorités de l'État sont profondément réorientées vers la rénovation des infrastructures existantes. Ainsi, suite à la Conférence Ambition France Transports de juillet 2025, le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) est actuellement saisi d'un processus d'audit de la pertinence de ce projet de GPSO en particulier. Dans un contexte où le plan de financement initial du GPSO se disloque et où l'ancien Premier Ministre Jean CASTEX, déclare tout récemment encore en cette mi-octobre 2025 que la priorité doit être désormais à la rénovation des infrastructures existantes, que la LGV Toulouse-Bordeaux souffre d'un possible désengagement financier de l'État dans un contexte budgétaire obligeant à des choix et où l'Europe a d'ores et déjà décidé de ne plus financer le GPSO en 2025, et ce alors que les modalités de mobilités évoluent très rapidement, avec en particulier un effondrement du trafic aérien Toulouse-Paris (et Sud-Ouest – Paris plus généralement) qui constituait la cible principale du report modal devant justifier ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sandra - Bazas

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 20:17:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean - Ascain

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 21:01:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Ça suffit de gaspiller à outrance Arrêtez ces projets ridicules
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Neli - Tolosa

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 21:19:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illegale
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

georges colomar

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 21:20:49
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Avis
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lacampagne Jacques - Bazas

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 22:22:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : "ils" sont pressés .
Contribution :
Selon l'INSEE 15,4% des personnes de plus de 15 ans souffre d'illétrisme numérique qui frappe même plus d'une personne sur trois de 60 ans ou plus.Le dossier soumis à consultation est inaccessible : au sens strict d'abord car il lui arrive de disparaître mystérieusement du site mais également au sens figuré car exagérément lourd (25 000 pages) et organisé de manière peu claire obligeant à des va et viens incessants.Ces handicaps auraient pu être surmontés par la mise en place d'une Enquête Publique diligentée par une commission indépendante et non sous l'égide d'une administration soumise à la tutelle du préfet. Elle aurait permis de remédier au travers de l'accueil en mairie à cet illectronisme qui est encore plus prégnant à la campagne ou les populations sont plus âgées.Cela eût été souhaitable certes, mais surtout cela aurait évité de forcer le droit au travers d'une interprétation erronée des dispositions (art L122 et suivants) du code de l'environnement . Ce fait sera bien évidemment porté devant la juridiction administrative qui ne pourra que constater l'illégalité de la PPVE entraînant de droit l'annulation de l'autorisation environnementale que les préfets n'auront pas manqué entretemps de délivrer .Dès cet instant, il sera loisible d'entendre les zélateurs de la LGV hurler à s'en péter les cordes vocales que le chantier est trop avancé, qu'on a engagé trop d'argent pour faire machine arrière alors que de leur côté ils auront tout fait pour passer en force et pour accélérer les choses quitte à tordre le droit.Pour ce qui concerne le projet lui-même : c'est un carnage environnemental programmé que nous empêcherons par tout moyen à notre disposition.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

pierre - Ascain

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 22:28:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LEGERET Jean-Marc - Villandraut

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 22:31:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable sur cette PPVE
Contribution :
Article R123-24 du Code de l'Environnement"Sauf disposition particulière, lorsque les projets qui ont fait l'objet d'une enquête publique n'ont pas été entrepris dans un délai de cinq ans à compter de l'adoption de la décision soumise à enquête, une nouvelle enquête doit être conduite, à moins que, avant l'expiration de ce délai, une prorogation de la durée de validité de l'enquête ne soit décidée par l'autorité compétente pour prendre la décision en vue de laquelle l'enquête a été organisée. Cette prorogation a une durée de cinq ans au plus. La validité de l'enquête ne peut être prorogée si le projet a fait l'objet de modifications substantielles ou lorsque des modifications de droit ou de fait de nature à imposer une nouvelle consultation du public sont intervenues depuis la décision arrêtant le projet."La première enquête publique date de plus de 10 ans. Est-elle encore valide?Il serait étonnant que le projet GPSO n'ait pas fait l'objet de "modifications substantielles". Une nouvelle ne doit-elle pas

être conduite?De plus cette procédure par voie électronique élimine les personnes qui ne possèdent pas internet ou qui rencontrent des difficultés de connexion.Un texte de 25000 pages a peu de chance d'être téléchargé sur un ordinateur dans un délai raisonnable. Seconde cause probable d'échec du téléchargement, au vu de la taille du texte (combien de mégaoctets?), la médiocrité des infrastructure réseaux de localités dans les départements du Sud Gironde.En supposant que le téléchargement aboutisse sur l'ordinateur qui peut lire lire en entier un texte technique de 25 000 pages, et donner un avis éclairé?Ma conclusion : la PPVE informe mal les populations concernées.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

OLIVIER Jean - Toulouse

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 23:49:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE ILLEGALE, et très distincte d'une enquête publique
Contribution :
Bonjour. Cette CONSULTATION sous forme de PPVE est ILLÉGALE, car elle ne correspond pas à ce que prévoit le Code de l'environnement (art. L122-1-1) pour la première autorisation environnementale d'un tel projet d'infrastructure de transport impactant gravement l'environnement.En effet, une PPVE (Participation du public par voie électronique) n'est pas l'enquête publique que les préfets auraient du mettre en place s'ils avaient voulu être dans la légalité au moins sur un point dans ce dossier.Une petite vidéo explique ce qu'est une enquête publique : https://drive.google.com/file/d/1lMisuIHkcbAxhVEC8V3ex8NOcswxR1Qp/viewUne PPVE n'est pas une enquête publique, et même si ces deux types de consultation ne sont que consultatives, et que les préfets peuvent passer outre pour prendre leurs décisions, cette distinction comporte quand même plusieurs différences révélatrices : . ppve (art 123-19 C.env): durée 30 jours; avis compilés par les services du préfet; début des travaux possible dès 4 jours après la fin de la ppve;. enquête publique pour autorisation environnementale (art 181-10-1 C. env): durée 3 mois; dossier accompagné par des commissaires enquêteur.euses devant être impartiaux.ales et désigné.es par le tribunal administratif; avis indépendant des commissaires 'favorable' sans ou avec réserves, ou 'défavorable'; début des travaux pas possible avant au moins 30 jours après fin de l'enquête publique.Donc, une ppve réduit fortement l'accès à l'information et au droit de participation effective du public à la décision publique, y compris pour DIRE NON, concernant un projet impactant gravement l'environnement.Elle représente également clairement ici une atteinte à la séparation des pouvoirs républicains, puisqu'une ppve est conduite par les services du préfet, pour évaluer un projet d'autorisation ...du préfet.La commission d'enquête aurait elle été menée par des commissaires enquêteur.euses, dédigné.es par le Tribunal administratif censé garantir indépendance et impartialité au regard du projet d'autorisation du préfet.Au delà des délais etc..., ce sont deux logiques très différentes.Or, les commissaires enquêteurs avaient DEJA donné un AVIS DEFAVORABLE sur l'enquête publique DUP LGV nouvelle en 2014, qui avait conduit le TRIBUNAL à d'abord ANNULER cette DUP, et qu'il est fort probable que les préfets savaient à quoi s'exposer en respectant la loi et en organiser une enquête publique pour cette première autorisation environnementale (qui est à distinguer de la DUP ARCHAIQUE de la LGV BORDEAUX-TOULOUSE-DAX de 2014-2016).Mais, dans tous les cas, les préfets ont ici essayé de passer en douce avec une ppve à leurs ordres. Cette CONSULTATION ILLÉGALE doit être ANNULER purement et simplement, et le PROJET DE LGV ARCHAÏQUE qu'elle entendait imposer doit également être annulé.Ils ont voulu tricher, ils ont perdu toute crédibilité ! Ça suffit !SUSPENSION IMMÉDIATE de cette PPVE ILLEGALE et ARRET DU PROJET DE GPSO / LGV BORDEAUX-TOULOUSE-DAX.Jean OLIVIERCo-President Amis de la Terre de Midi-Pyrénées
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Tessour Alain - Agen

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 23:51:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Simulacre de participation du public à un simulacre de demande d'autorisation
Contribution :
Qui pourrait croire que la demande porte sur des investigations préalables et nenclenche pas la suite du projet?Qui pourrait croire que les préfets regarderont les avis, observations propositions?Les autorités organisatrices ont déjà piétiné des dizaines de milliers d'avis négatifs sur les AFNT et AFSB.Les avis négatifs déjà émis par les organismes environnentaux sur ces investigations préalables, devraient suffire à refuser l'autorisation pour ces soit-disant investigations préalables. Cette PPVE est inadaptée , provocante et illégale. les enjeux de la ligne nouvelle ne peuvent pas être tranchés par la PPVE.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

André Marie - Bordeaux

Date de dépôt : Le 31/10/2025 à 23:59:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation
Contribution :
Je demande la suspention de la consultation électronique et la réalisation d’une vraie enquête publique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Descot Anne-Marie - Le Tuzan

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 07:09:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation environnementale
Contribution :
En 2014 l'enquête publique sur le projet de ligne à grande vitesse Bordeaux Toulouse, menée par des enquêteurs indépendants s'est conclue par un avis défavorable, et non reconnu d'intérêt public. Les porteurs du projet sont passés outre les conclusions de cette enquête .Les dégâts sur l'environnement étaient déjà explicites. Aucun projet alternatif n'a été soumis à enquête. C'est un passage en force.Cette consultation ubuesque se substitue à une enquête publique environnementale. Les dégâts et destructions seront irréversibles et impossibles à compenser.C'est un nouveau passage en force.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Elias - Toulouse

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 08:21:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE
Contribution :
Ce projet est une honte économique et écologique qui ne fait que favoriser des gens déjà beaucoup trop riches. Tout le monde le sait et personne ne croit votre rhétorique. Je suis contre ce projet qui semble selon un large faisceau d'indice, ILLEGAL. Bonne journée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Christine - Lauzun

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 08:23:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution sur la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Je suis contre cette autorisation et ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 08:58:17
Lieu de dépôt : Par email
Contribution :
Bonjour, Je n'ai toujours pas reçu l'avis de réception de mon dépôt de ma contribution. Ci-dessous l'avis affiché sur le site m'informant que je devrais le recevoir et à cette heure je ne l'ai toujours. M. Lavictoireicon-envelope-tick-round-orange-animated-no-repeat-v1.gifVirus-free.www.avast.com#DAB4FAD8-2DD7-40BB-A1B8-4E2AA1F9FDF2
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (image001.png)



Soulas Véronique - Villandraut

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 09:13:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Votre consultation est illégale, seriez vous au dessus des lois? C'est une évidence les exemples s'en multiplient
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean Marie - Lahonce

Organisme : PARTICULIER
Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 10:26:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse

Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

charioux michel - Anglet

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 10:29:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
Lourdeur et illisibilité du dossier, incomplétude, absence d'avis complémentaire de l'Agence environnementale, illégalité du recours à une consultation du public par voie électronique et d'absence de commissaire enquêteur.L'Autorité environnementale pointe, dans un avis le 25 septembre 2025 les lacunes de fond, que ce soit sur les cartographies ou sur les cahiers territoriaux qui sont jugés « d'inachevés ». Elle relève l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l'évaluation de l'éventuelle Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur – RIIPM du projet, l'absence d'études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l'environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Wil - Saint-Macaire

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 10:38:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : lgv non merci
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUHADIBA Souâd - Léognan

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 11:23:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : INFORMATION DU PUBLIC INSUFFISANTE - PPVE ILLEGALE - DOUTE SUR L'IMPARTIALITE - DEMANDE D'ANNULATION SINE DIE
Contribution :
La densité du dossier et la complexité des données techniques NON VULGARISEES dans le cadre de réunions publiques QUASI INEXISTANTES et non représentatives au regard des territoires impactés (abstraction faite de l'OBSOLESCENCE des données et de leur INCOMPLETUDE dans ce cas précis - cf. avis des experts AE, CNCP, CLE...), l'absence de publicité - au sens de la réglementation - visible et accessible, le format de la consultation exclusivement numérique, NE PERMET PAS une participation EGALITAIRE du public et ne lui donne pas la possibilité de se faire une opinion éclairée et INDEPENDANTE de toutes propagandes quelqu'elles soient comme cela devrait être de droit et de fait. Par ailleurs, un DOUTE SERIEUX quant à l'IMPARTIALITE de la décision qui en découlera se pose - à supposer que la procédure aille jusqu'à son terme : Le préfet est seul décisionnaire du format de la consultation du public, en l'occurence, il NE FAIT PAS le choix CONFORMEMENT à la REGLEMENTATION d'ouvrir une enquête publique pour autorisation environnementale menée et encadrée par un/des commissaires enquêteurs INDEPENDANTS choisis par le TRIBUNAL ADMINISTRATIF compétent. Ainsi, abstraction faite des conditions de déroulement de la consultation du public (moyens et délais plus importants dans le cadre d'une véritable enquête

publique en cohérence avec l'étendue du territoire impacté et la complexité du dossier), dans le cas de la présente PPVE, ce sont les SERVICES DU/DES PREFETS qui seront chargés de recueillir, d'analyser et de synthétiser les avis du public en vue de la délivrance d'une AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE du et par le PREFET. LES PREFETS SONT DONC JUGES ET PARTIE.Le contexte particulier du projet LNSO ex-GPSO (dont fait partie la LNBT) et cette tentative de passage en force des préfets, n'aboutit qu'au renforcement du doute du public quant à la légalité de la procédure PPVE, l'impartialité de la décision qui en découlera et la défiance vis-à-vis des processus démocratiques régis par notre constitution. Or, rappelons ici que le PREFET représentant de l'Etat se doit d'être GARANT de l'unité, l'égalité et la solidarité entre les citoyens et les territoires. Or, ICI le DOUTE EST PERMIS. Je demande l'ANNULATION SINE DIE de cette procédure PPVE. Je suis DEFAVORABLE à cette demande d'autorisation environnementale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

François - Cocumont

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 11:30:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : DEFAVORABLE
Contribution :
Je m'oppose totalement à la construction cette LGV qui va détruire un écosystèeme important, délocaliser des gens, saccager la nature et rapprocher les grandes villes ce qui va entrainer une surconsommation supplémentaire alors que nous devrions être prudent sur notre avenir , sur les forets qui nous procurent notre oxygène si cher...bref je suis contre
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAVIN Richard - Verdelais

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 11:40:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE
Contribution :
Bonjour, Regarde-la ta ligne Elle s'appelle bidon Bidon, bidon, bidon ligne La laisser passer c'est *** …..Consultation illégale. Projet GPSO avec avis défavorable de la commission d'enquête en 2014-2015 (21 commissaires-enquêteurs pendant 3 mois). Voir aussi la loi climat et résilience de 2021. Projet que l'on peut qualifier d'écocide et qui est donc un délit avec amendes et peines de prison. Avis aux délinquants potentiels ! Pratiquement tous les avis depuis sont défavorables (Ae, CNPN, Syndicat du Ciron, Communautés de communes, communes, département etc… cette ***sultation est une nouvelle fois la démonstration du passage en force de l'Etat au service des multinationales pour des projets dont la population ***cernée ne veut pas. Tout a été dit par les opposants depuis 20 ans. Cette ***sultation est une forfaiture supplémentaire.Richard LAVIN (Collectif NINA- Vallée du Ciron)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Romain - Pompéjac

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 11:42:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : heureusement que des citoyens veille
Contribution :

BonjourHormis les associations de défense, aucune communication sur cette participation n'est arrivée jusqu'à nous, posant ainsi la question de la légitimité d'une telle consultation devant l'ignorance des citoyens concernés envers cette dernière. Comment légitimer une intervention, peu importe sa nature, si les citoyens concernés n'ont même pas réellement la possibilité de donner leur avis, et encore moins d'être réellement entendu quand ils le donnent ? De plus, à part satisfaire les industriels et élus en manque de reconnaissance, comment peut-on encore considérer ce projet comme viable alors que les finances régionales et nationales sont au plus mal et qu'on cherche tous les moyens d'économiser sur le dos des citoyens ? Les pouvoirs en place continuent donc de promouvoir une dépense publique inutile et destructrice au détriment des habitants contraint de se soustraire à une nouvelle taxe alors que la majorité s'oppose à ce projet et qu'il faudrait tout de même le financer contre notre gré. Le développement industriel n'est plus la recherche ultime de la population qui aimerait pouvoir vivre dans un cadre apaisant et qui met en avant d'autre valeur que celle de l'enrichissement à tout prix.Cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rémy - Pommevic

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 11:43:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Aberrations environnemental
Contribution :
Il est impensable de nos jours s'imaginer allé toujours plus vite !Ce que je lis des retombées économiques de la LGV est à sens unique...Uniquement fait pour la castre des décideurs et gouvernant de notre monde.A aucun moment ils est débattu d'un autre système de voyage ou d'interaction entre les territoires.Il est vraiment temps de ce poser et de réfléchir un avenirs ou la vitesse et l'outrance serait à bannir !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ange - Bordeaux

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 11:54:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : DOSSIER PLETHORIQUE - INFOMATION INACCESSIBLE
Contribution :
J'essaie de continuer ma lecture de ce dossierSa lecture en est très difficile, c'est très long, et l'information est dispersée dans plein de sous-dossiers, cartes et autres graphiquesJe m'intéresse particulièrement à la question climatique et je cherche toujours l'information très exacte sur les hypothèses faites par SNCF Réseau concernant le report modalPour un chantier d'une telle envergure, d'un tel coût et avec de tels impacts écologiques, c'est inadmissible
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Aurelie - Balizac

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 12:31:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Méthode d'enquête illégale
Contribution :
Je désapprouve la voie numérique utilisée dans le cadre de cette enquête publique environnementale :-annonce et communication de l'enquête peu visible par les citoyens (panneau sur les bords de route, information connue via les réseaux sociaux...)- méthode numérique excluant les personnes qui

n'ont ni l'accès ni la compétence informatique - méthode numérique non appropriée vis à vis de l'enjeu environnementale du projet LGVJe demande que soit reportée l'enquête publique environnementale, avec mise en place d'une méthode et communication visant à atteindre plus largement le public. Merci
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Christine - Villandraut

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 13:47:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE ILLEGALE, rien à voir avec une enquête publique
Contribution :
PPVE ILLEGALE, rien à voir avec une enquête publiqueCette CONSULTATION sous forme de PPVE est ILLÉGALE, Le Code de l'environnement (art. L122-1-1) prévoit une enquête publique pour la première autorisation environnementale d'un tel projet d'infrastructure de transport impactant gravement l'environnement.En effet, une PPVE (Participation du public par voie électronique) n'est pas l'enquête publique que les préfets auraient du mettre en place s'ils avaient voulu être dans la légalité au moins sur un point dans ce dossier.Une PPVE n'est pas une enquête publique. Même si je ne suis pas crédule et que je sais que les préfets peuvent passer outre pour prendre leurs décisions, la loi doit être respectée!!.Les différences entre PPVE et Enquête publique ne sont pas anodines:. Une PPVE (art 123-19 C.env) dure 30 jours, les avis sont compilés par les services du préfet et le début des travaux possible dès 4 jours après la fin de la ppve;.L' enquête publique pour autorisation environnementale (art 181-10-1 C. env): dure 3 mois avec un dossier accompagné par des commissaires enquêteur.euses devant être impartiaux.ales et désigné.es par le tribunal administratif, remise d'un avis indépendant des commissaires 'favorable' sans ou avec réserves, ou 'défavorable' et le début des travaux est impossible avant au moins 30 jours après fin de l'enquête publique.Donc, une ppve réduit fortement l'accès à l'information et au droit de participation effective du public à la décision publique, y compris pour DIRE NON, concernant un projet impactant gravement l'environnement.Il est évident que les préfets ont ici essayé de passer outre la législation avec une PPVE à leurs ordres. Cette CONSULTATION ILLÉGALE doit être ANNULEE purement et simplement,
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Liyanaratne Jyotsna - Préchac

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 13:58:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
Cette consultation est tout simplement illégale. Les états de faits et documents officiels alarmant allant à l'encontre de ce projet depuis plusieurs années sont allégrement bafoués. Tous les argumentaires de raisons et scientifiquement appuyés sont judicieusement contournés.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Body Rachel - Lanton

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 14:05:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refuser un nouveau moyen de locomotion toujours plus rapide
Contribution :

Cette atteinte environnementale concerne unr toute petite partie de la population qui veut faire toujours plus vite et plus loin.90% du reste des habitants ne sont pas concernés.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

JEAN PIERRE - Ð'????

Organisme : aucun
Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 14:24:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illegale
Contribution :
ILLEGALE . Consultation illegale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Chassaigne yoann - Bordeaux

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 14:28:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : lgv
Contribution :
Je suis bien sûr contre la manière dont c est fait mais aussi comment on doit participer pour dire que on est contre
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BASSET MICHEL - Bayonne

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 15:00:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Mon avis sur cette consultation
Contribution :
Cette consultation est illégale. Cela s'apparente à un sondage non représentatif de la population, hors de tout cadre officiel.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

weber juliette - Saint-Macaire

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 15:01:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illégale
Contribution :
Cette consultation est illégale, il n'est pas possible de s'asseoir sur la quantité d'avis négatifs à propos de ce projet de LGV.Commencer les travaux illégalement pour dire ensuite que c'est trop tard ne peut pas être un outil de légitimité !la démocratie mérite mieux que ça, l'urgence écologique et sociale ne permet pas de se lancer dans un projet pareil !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAFFORT Béatrice - Bordeaux

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 16:01:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : L.G.V.S.O

Contribution :
Je dénonce cette contribution qui est une mascarade organisée par les promoteurs de ce projet L.G.V.S.O.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

fettah jacques - Noaillan

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 16:26:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation douteuse
Contribution :
Je ne peux croire en la sincère et réelle volonté de prendre en compte l'avis des populations concernées en ce qui concerne cette consultation, cette soit-disant "participation du public" à la demande d'autorisation environnementale. Consulter un dossier de plus de 20000 pages par voie électronique demande un tel investissement en temps que les participants ne peuvent réellement avoir le temps de se faire une idée claire des conséquences sur l'environnement (le temps de la réflexion "post-lecture" faisant également parti du temps nécessaire).Il aurait déjà fallu commencer par une enquête publique plutôt qu'une PPVE.L'enquête publique aurait laisser beaucoup plus de temps aux citoyens pour se faire une idée.Ne pas laisser le temps nécessaire c'est une façon d'escamoter la consultation et cela rend suspectes les motivations des porteurs de projets.Je ne peux souscrire à une telle pratique et m'inscrit en faux contre ce dénie de démocratie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bernard - Anglet

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 16:36:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Commentaire sur la demande d'autorisation partielle
Contribution :
Bonjour, dans quelle mesure une telle demande d’autorisation partielle est-elle conforme ? Le “saucissonnage” de la demande est-il conforme à la réglementation ? Merci
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie - Villandraut

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 16:41:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande AE
Contribution :
Cette consultation uniquement par voie numérique renforce la fracture numérique et est un vrai déni de démocratie .Pour rappel les statistiques INSEE de 2023 sur les personnes de plus de 15 ans n’ayant pas l’usage de l’outil numérique ou n’ayant pas les compétences pour l’utiliser indiquent que sont concernées: près d’1 personne sur 4 pour les habitants des petits pôles urbainsLes villes et villages concernés par cette PPVE ne sont que des communes rurales ou à proximité de petits pôles urbains.Il y a donc une vrai volonté d’avoir une participation faible des habitants des communes impactées.De plus : Comment peut-on, en trente jours ingérer, comprendre, décortiquer un projet aussi volumineux (plus de 35 000 pages)? Comment peut-on avoir une appréciation concrète des travaux, de leurs emplacement, sans avoir à disposition des cartes imprimées et comparables et superposables physiquement ? (Pour comprendre l’impact sur les sols, les cours d’eau etc…)

Comment les personnes faiblement dotés en compétences numériques et en matériel numérique pourront se faire une idée de ce qu'est et ce que prévoit ce projet ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CANAPARO-GARCIA Dara

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 16:45:11
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Consultation publique ILLÉGALE
Contribution :
Bonjour,Je me permets de vous écrire afin de vous faire part de mon avis sur le projet de Ligne Nouvelle Sud-Ouest, suite à la consultation publique en cours.Je tiens à exprimer ma profonde préoccupation quant à la pertinence et à la légitimité de cette consultation, qui ne saurait se substituer à une véritable enquête environnementale indépendante.Les enjeux écologiques, économiques et sociaux liés à ce projet sont considérables, et les démarches engagées me semblent incompatibles avec les impératifs de transparence et de protection de l'environnement.Je considère donc que la procédure actuelle présente des irrégularités, et qu'une réflexion approfondie doit être engagée sur la conformité de vos démarches dites "environnementales". En résumé, cette consultation est illégale.En vous remerciant pour la prise en compte de cet avis, et en vous souhaitant une belle fin de journée.Bien à vous,Dara Canaparo-Garcia
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DUPONT Eric - Foulayronnes

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 17:26:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contestation de la tenue de cette PPVE par voie électronique
Contribution :
bonjour, par la présente je viens contester la tenue de cette PPVE par voie électronique- il est dit qu'il s'agit d'une procédure allégée de consultation du public, sous prétexte que le public a déjà été consulté en 2014 ; mais l'enquête de 2014 concernait la DUP (Déclaration d'Utilité Publique), non l'Autorisation Environnementale. En outre, l'enquête publique de 2024 a abouti à un rejet massif des personnes consultées et à un avis négatif de la commission d'enquête : s'appuyer sur cette consultation pour justifier une procédure allégée n'est pas juste.- par ailleurs, les conditions de consultation de la population sont fallacieuses : participation exclusivement réalisable par internet, alors qu'une large partie de la population concernée est relativement agée, notamment dans le Lot et Garonne ; dossier de 25 400 pages impossible à étudier .- un avis négatif a déjà été rendu par l'Autorité Environnementale, en raison de l'évaluation insuffisante des impacts écologiques et climatiques, des mesures ERC (Éviter - Réduire - Compenser) imprécises et non justifiées, et de l'obsolescence ou l'absence de données chiffrées .- un avis négatif a également été rendu par le Conseil National de Protection de la Nature car les conditions de dérogation à la protection des espèces et de leurs habitats ne sont pas réunies, et les mesures d'ERC sont insuffisamment définies et opérationnelles
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Kersaudy Loic - Balizac

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 17:51:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable

Contribution :
Je m'oppose fermement au chantier gros pour notamment les raisons suivantes :- l'enquête d'utilité publique de 2014 a émis un avis défavorable - l'autorité environnementale a émis un avis défavorable -Le conseil national de protection de la nature a emis un avis défavorable - le financement est bâclé : ni l'Europe ni l'état ont validé leur participation financière.- cette consultation se fait uniquement par internet ou dans quelques rares mairies ou préfectures, excluant de fait de nombreuses personnes. Il y a là un soucis majeur d'équité !- les alternatives à la construction de nouvelles voies n'ont pas été suffisamment explorées. - le risque karstique d'effondrement dans la région des graves n'a pas été suffisamment pris en compte dans ce projet.Pour ces différentes raisons, je suis profondément opposé à la réalisation du chantier gpso.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Labrunie jean-jacques - Castillonnès

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 18:06:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS DEFAVORABLE AFSB
Contribution :
Bonjour cette enquête publique n'est ouverte au public que par voie électroniquepas de commissaire enquêteur en mairie ce qui est illégalles documents a consulter sont très lourds et illisibles de plus incompletscette consultation est une mascarade
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

QUILLATEAU Patrick - Marmande

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 18:40:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non aux autorisations de destructions de la nature
Contribution :
Il est inadmissible d'engager des chantiers de destruction de la nature alors que les consultations sur la création de la LGV Bordeaux Toulouse ont clairement démontré qu'une majorité de personnes consultées s'oppose à ce projet. Ce serait une fois de plus essayer de mettre la population devant le fait accompli pour imposer un projet mortifère pour la nature, ce serait une fois de plus montrer que nos décideurs font fi des choix des citoyens... Avant de sonder les terrains pour rechercher des traces archéologiques, couper des bois pour rechercher les matériaux minéraux à exploiter, creuser pour étudier les structures du terrain, etc. il faudrait à minima qu'on sache si ce chantier a officiellement été imposé à une population qui n'en veut pas.Cet été j'ai fait en vélo le parcours approximatif qu'emprunte le projet de la LGV dans le Lot et Garonne et si j'en retiens une chose c'est qu'il détruira des milliers d'ha absolument extraordinaires. J'encourage tous ceux qui voudraient gagner quelques minutes sur un trajet Bordeaux Toulouse de faire comme moi pendant une semaine pour voir tout ce qu'ils vont perdre : c'est énorme ! Mais on le sait les appétits financiers de quelques actionnaires de grosses entreprises sont tels qu'ils ne reculent devant rien pour les satisfaire : ça c'est triste mais pas inéluctable !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BALENSI Jean-Paul - Castelnavet

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 18:58:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Un dossier très complet qui permet de parfaitement mesurer les mesures de protection et de compensation prévues
Contribution :
L ensemble des analyses et mesures prévues sont particulièrement soignées.Face à l intérêt majeur de ce projet pour les 2 Régions, le pays et l'Europe, il est nécessaire d'avancer et de valider les options.Un avis défavorable serait un très mauvais signe et monterait qu'aucun projet d'infrastructure linéaire ne pourrait voir le jour.Et qui ne progresse pas régresse. D'autant que le mode de transport ferroviaire de plus électrique est celui qui apporte le meilleur rapport environnemental.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Richard Marie-Claire - Villenave-d'Ornon

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 19:02:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contribution
Contribution :
Consultation illégale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Barbedienne Philippe - Lerm-et-Musset

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 19:25:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE GPSO : UNE PROCEDURE DEVOYEE POUR UN PROJET ANACHRONIQUE.
Contribution :
I. Une procédure de consultation dévoyéeDerrière l'apparence d'une consultation, la PPVE du GPSO entérine des choix déjà faits, au mépris de la participation du public et des enjeux écologiques du XXI? siècle.Lancer une PPVE en lieu et place d'une enquête publique relève d'une manœuvre peu honorable qui ne grandit pas ses auteurs. Cette substitution poursuit trois objectifs : compliquer l'accès à l'information, déséquilibrer la participation du public et écarter tout regard indépendant sur le dossier.II. Sur la forme : Les objectifs de la substitution de la PPVE à l'enquête publique ;1.Compliquer singulièrement l'examen du dossier et limiter le nombre de contributions. En ne disposant pas des dossiers dans les mairies sous forme papier, les citoyens sont contraints de consulter sur écran d'ordinateur, voire sur smartphone, les pages qui les concernent parmi les 34 430 que compte le dossier, réparties dans 339 fichiers PDF. Cette modalité décourage logiquement les personnes peu à l'aise avec le numérique, mais aussi celles qui maîtrisent mal l'écriture et qui auraient pu, lors d'une enquête publique, exprimer oralement leur ressenti face à un commissaire enquêteur.2.Déséquilibrer la participation. Les habitants des zones rurales, moins bien connectés au numérique, sont de fait défavorisés. Or, ce sont eux qui connaissent le mieux le territoire et qui subiraient directement les nuisances d'un projet qu'ils financeront par leurs impôts, tandis que les habitants des zones urbaines, souvent moins informés, ont parfois l'illusion superficielle que ce projet leur serait bénéfique.3.Écarter tout regard indépendant. Le recours à une PPVE permet d'éviter de confier l'analyse des contributions à des commissaires enquêteurs libres de formuler un avis contraire à celui espéré. Ce dispositif confie ainsi l'évaluation des observations à des services placés sous l'autorité du préfet, qui sont donc à la fois juges et parties.La précipitation avec laquelle cette consultation préalable obligatoire a été lancée vise manifestement à donner l'illusion d'un commencement de travaux, afin d'influencer le Conseil d'orientation des infrastructures (COI) dans ses arbitrages à venir. Cette méthode n'est pas sans rappeler celle de ces vendeurs à domicile insistants qui autrefois allaient jusqu'à glisser le pied dans l'entrebâillement de la porte pour empêcher qu'on ne la referme. III. Sur le fond : un dossier incomplet et orientéLe dossier n'est pas

complet. L’arrêté inter-préfectoral du 22 septembre 2025 vise dans ses considérants l’enquête préalable à la déclaration d’utilité publique de 2014. Or, comme les conclusions de celle-ci ont été défavorables, ni le rapport ni les conclusions de cette enquête ne figurent dans le dossier. En revanche, le bilan du débat public de 2005 et celui de la pseudo-concertation préalable qui a suivi y figurent en détail. Cette consultation avait surtout permis à certains acteurs influents de repousser le tracé vers les territoires voisins, rendant son parcours aussi tortueux que le raisonnement de ses promoteurs.Curieusement, alors qu’on trouve en bonne place l’avis favorable émis par le président du PNR Landes de Gascogne sans consultation des communes concernées, on ne trouve dans les 7 850 pages des pièces K ni les avis de l’OFB, ni celui du CBNSA, qui auraient pourtant pu éclairer le public sur les destructions environnementales prévues par la société GPSO et ses soutiens.Si le rapport et les conclusions de la commission d’enquête de 2014 avaient été joints, le public aurait constaté que sur 14 011 contributions (dont 5 502 observations singulières), seules 363 étaient favorables au projet. Cela signifie que 97,41 % des contributions totales et 93,40 % des observations singulières étaient défavorables. La commission d’enquête, composée de 21 membres, avait alors conclu à un avis défavorable.Depuis 2014, l’évolution des usages – essor du télétravail et des réunions dématérialisées – tout comme l’électrification du parc automobile ont encore réduit la pertinence de ce projet, dont les justifications paraissent aujourd’hui obsolètes.Le dossier manque aussi de sincérité. Ainsi, à la page 12 de la pièce K1-1, quand l’Autorité environnementale recommande de présenter « les orientations et les objectifs en matière d’atténuation du changement climatique pertinents pour le projet (développement de l’offre ferroviaire, politique de report modal, etc.) », SNCF Réseau, manifestement en difficulté pour démontrer les bénéfices climatiques d’un projet fortement émetteur de gaz à effet de serre, feint de ne pas comprendre la question et répond sur l’adaptation au réchauffement, non sur la réduction des émissions.IV. Conclusion – Un projet anachronique, coûteux et destructeurCette PPVE ne répond pas aux exigences de la Convention d’Aarhus, transposée dans le droit français à l’article L.123-19-1 du Code de l’environnement, qui impose un accès équitable et effectif à l’information et à la participation du public. L’arrêté d’autorisation environnementale qui en découlera (personne ne doute de sa prochaine signature) sera donc entaché d’illégalité et soumis à la censure du juge administratif.En ces temps de contraintes budgétaires, il est inacceptable de gaspiller l’argent public dans un grand projet inutile, destructeur de milieux naturels et fortement émetteur de CO2, pour satisfaire les appétits du lobby des grands chantiers. Le pays manque déjà de moyens pour maintenir un système de santé accessible à tous, faire fonctionner la justice et maintenir à niveau le réseau ferroviaire existant qui souffre d’un grave déficit d’entretien ; le bon sens impose de mettre un terme aux dépenses superflues et de prioriser les investissements utiles.Enfin, à ceux qui se sont laissés convaincre par les discours des promoteurs de ce projet, il faut rappeler que son coût économique et environnemental est totalement disproportionné au regard des avantages dérisoires qu’il apporterait à une minorité d’usagers. Ce projet n’est pas bénéfique au climat : le coût de la tonne de CO2 évitée par la LGV est aujourd’hui de 50 à 100 fois supérieur à celui obtenu par des investissements dans la rénovation énergétique des bâtiments.Dans un contexte où la France croule sous les dettes, où l’hôpital public manque de moyens, où la biodiversité s’effondre et où le climat se dérègle, s’entêter à vouloir réaliser un tel projet relève de l’aveuglement ou de la déraison.Philippe Barbedienne Conseiller Municipal de Lerm et MussetAncien membre du Conseil National de Protection de la NatureAncien membre du Conseil National de la Chasse et de la Faune SauvagePrésident de la SEPANSO Gironde

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nadine - Balizac

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 19:34:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : destruction environnementale et sociétale
Contribution :
Nous sommes venus nous installer ici à Balizac il y a 20 ans pour ne pas subir la pression de la ville .Nous avons renoncéà tout ce que la ville peut apporter d'avantages:ciné,restaurants ,sorties etc mais nous avions l 'air pur ;le passage des oiseaux ,les chevreuils au portail etc et nous avons aussi subi les incendies de 2022 avec toute l 'angoisse que cela peut procurer.Alors vous voulez nous prouver par A+B avec un dossier gros comme un bottin que notre environnement ne sera pas détruit que les migrations d 'oiseaux ne seront pas perturbées,que la vie redeviendra comme avant, avec cette grande balafre au milieu de la foret des Landes c 'est une vaste mascarade alors que l 'état à bout de souffle ne peut plus financer ni la santé,ni l'éducation ,ni la sécurité de ce pays on va dépenser des milliards pour détruire la nature au profit de quelques minutes gagnées en train .Sans compter l 'état de nos voies ferrées qui est désasteux et qu 'il vaudrait mieux dépenser tout cet argent à rénover déja ce qui existe ce serait la voix du bon sens mais il faudrait que ce terme est encore un sens de nos jours alors que tout n 'est que profit!!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Martine - Bassussarry

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 19:40:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lavoyer Martin - Brugnac

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 19:49:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Enquête publique AFSB
Contribution :
Je m'oppose à ce projet inutile: la vitesse est une obsession des riches et de ceux qui seraient plutôt sensés nous ecouter, il y a déjà eu beaucoup d'enquêtes ! Se déplacer au quotidien est l'essentiel pour la majorité des gueux. La taxe spéciale est un impôt de plus, et illégal car non voté. Croissance aveugle va dans le mur climaticide : nos enfants nous le disent déjà !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Florian - Toulouse

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 20:37:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable à ce projet essentiel
Contribution :
Ce projet de ligne nouvelle est essentiel entre Bordeaux et Toulouse. Mon avis est favorable à la demande d'autorisation environnementale et à tout ce qu'il sera nécessaire de faire pour que cette ligne aboutisse.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ETCHEGOYHEN PIERRE - Orthez

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 20:41:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
De plus, je ne veux pas que l'argent public soit dilapidé pour ce projet inutile et climaticide.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sandrine - Lados

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 20:45:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv
Contribution :
Cette consultation est illégal et je demande l'abandon du projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Hélène - Toulouse

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 20:46:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable
Contribution :
Bonjour, Avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale. Cette ligne nouvelle est indispensable de Bordeaux à Toulouse, ce projet est crucial, pour les bassins Toulousain et Montalbanais et Agenais. Le contraire serait une erreur historique majeure.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Robert - Léon

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 20:48:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Légalité de la procedure.
Contribution :
Je constate l'absence d'un de commissaire enquêteur.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 21:19:01
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Saint Medard d Eyrans
Contribution :
Mesdames,Messieurs,JE SUIS UNE HABITANTE DE SAINT MÉDARD D EYRANS DE SOUCHE, JE FAIT PAS DE POLITIQUE, JUSTE JE CONTESTE, JE SUIS VRAIMENT DE LA DÉFIGURATION LE MASSACRE DE MON VILLAGEJE SUIS CONTRE LA LGV BORDEAUX TOULOUSESUSPENSION IMMÉDIATE DU CHANTIER DESTRUCTEUR ET INUTILEPOUR LA LGV QUI NE S'ARRÊTE PAS DANS LES GARES DES CHANTIERS TERRITOIRES DÉTRUITS PAR CE CHANTIER FOU DESTRUCTEUR ET INUTILEET SI ON PARLAIT EN PLUS DE L'ÉTAT DÉPLORABLE DES ROUTES(la pollution, dangereux pour les cyclistes,les motards et les voitures) AINSI LES TROTTOIRS le vas et viens des camions danger pour les enfants (proche de l' école primaire) Je suis pour la protection de l'environnement faune et flore , la protection des arbres, les arbres nous sauvent de la pollution, la protection des abeilles, natura 2000, les eaux de Budos,le Ciron, NOUS SAVONS CE QUE NOUS AVONS À PERDRE10 ANS DE TRAVAUX,DES VILLAGES ET VILLES COUPÉES EN DEUX, DES PETITES ROUTES LOCALES NON RÉTABLIES APRÈS LE CHANTIER,DES

TEMPS RALLONGES D' INTERVENTION POUR LES POMPIERS EN CAS D'INCENDIE,17 VIADUCS DE LANDIRAS À BERNOS BEAULAC LA FORET ET LA VALLÉE DU CIRON SACRIFIÉES
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etienne - Bordeaux

Date de dépôt : Le 01/11/2025 à 21:39:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : On nous prend pour des imbéciles!
Contribution :
Si quelqu'un a compris la nomenclature et où trouver les informations utiles, c'est déjà pas mal. Ensuite il faut être en capacité de comprendre le contenu des documents, à mon avis ce n'est pas pour tout le monde vu la complexité et la technicité du dossier. Si un avis critique sort de ce parcours, il ne sera dans tous les cas pas pris en compte puisque malgré des avis plus que majoritairement défavorables lors des enquête précédentes, les préfets ont délivré les autorisations. Ils s'agit donc là que d'une case obligatoire à cocher dans la procédure mais les avis des populations ne seront de toute façon pas pris en compte. Le fond, la forme tout dans cette procédure discrédite un peu plus l'Etat et confirme sa rupture avec la population. C'est un déjà un avis défavorable pour la forme, quant à la forme j'ai demandé un devis à Mac Kinsey pour étudier en urgence les 30000 pages dans lesquelles on essaie de noyer les citoyens en espérant qu'ils ferment leur bouche.C'est proprement scandaleux et malhonnête
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BRIGITTE - Coimères

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 09:02:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultaion electronique illégale
Contribution :
1 Consultation illégale.2 Des milliards pour aller plus vite (qui?) alors que les hôpitaux et l'éducation sont saccagé et sacrifié.3 Destruction de sites naturels « juste pour voir ?» 4 L'Europe ne veux plus payer, et moi non plus. J'ai retiré la taxe de mes impôts foncier.5 Arrêtez de vous embourber dans des infrastructures rétrogrades, remettez-nous la ligne Bordeaux Clermont Lyon..6 Allez-vous vous déplacer, avec le dossier complet, chez les personnes qui ne peuvent se déplacer et n'ont pas internet ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean Luc CHABAUD

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 09:12:40
Lieu de dépôt : Par email
Objet : A
Contribution :
Envoyé de mon iPad
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Elissalde Fabien - Escaudes

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 09:37:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Non a la GPSO
Contribution :
Il n'y as aucune étude environnementale, ce projet vas couter des milliard d'Euros alors qu'il ne sert absolument a rien et de plus il va détruire des centaine de petits village.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pauline - Castelnau-d'Estrétefonds

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 09:40:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Désaccord avec le projet
Contribution :
Si une nouvelle ligne doit être créer elle doit impérativement utiliser les infrastructures existantes. Hors de questions d'autoriser un nouveau tracé et d'autoriser les actions suivantes une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats ;une demande d'autorisation de défrichement ;une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 ;une demande d'autorisation de destruction de haies ;une demande d'autorisation de travaux en abords de monuments historiques pour les infrastructures linéaires de transport.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Xavier - Urrugne

Organisme : Nivelle/ Bidassoa
Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 09:40:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : modernisation de la voie existante
Contribution :
Pour un coût beaucoup plus modeste la ligne actuelle rénovée permettrait d'écouler le trafic à 220kmh ce qui est suffisant pour rapprocher Bordeaux de Toulouse.Cette solution éviterait de bouleverser l'environnement, de conserver la déserte des gares actuelles et de faire payer des contribuables qui verront passer le train sans jamais l'emprunter.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

lucas - Toulouse

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 09:45:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : nouvelle ligne lev
Contribution :
je vote contre la nouvelle ligne lev qui reliera Bordeaux à Toulouse.L'impacte environnement des travaux est trop important, je trouve plus utile d'investir cet argent et d'entretenir les lignes actuelles...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Uramap Uramap - Anglet

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 09:54:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NINA
Contribution :
Consultation illégale Stop à la destruction massive de notre environnement, de nos vies pour des minutes de trajet en moins... Inutile d'aller plus vite dans le mur.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GAC Thierry - Sauternes

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 09:55:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : vallée du ciron
Contribution :
je conteste ce projet de realisation de ligne a grande vitesse Sud ouest et je demande une etude approfondie sur l'impact environnemental de ce projet par des experts locaux indépendants. Car a ce jour aucune données précises et quantifiées ont été réalisé . Seulement des chiffres aleatoires pour faire passer en force et rapidité le projet.LGV c'est Non
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CHRISTIAN - Saint-Aubin-de-Médoc

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 10:14:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : IMPACT ECOLOGIQUE ET HUMAIN
Contribution :
La solution alternative de modernisation de la ligne actuelle aurait bien moins d'impact écologique humain et financier.La coupure en quatre de certains villages est inadmissible, les travaux dans la zone de Beautiran château du Tuquet sont inadmissibles aussi.Conclusion: ABANDONNER LE PROJET ACTUEL EST LA SEULE SOLUTION "ECOLOGIQUE" DANS TOUS LES SENS DE CE DERNIER TERME, y compris fiannacierement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

jouravleff chantal - Bénesse-Maremne

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 10:19:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illégale
Contribution :
consultation illégale !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etienne DAVID

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 11:09:33
Lieu de dépôt : Par email
Objet : LGV SUD OUEST
Contribution :
impossible consulter ce dossier gigantesque en si peu de temps, d'autant qu'il est difficile de s'y retrouver rapidement on se fout totalement des droits des propriétaires qui paient des impots depuis des années !!! et dont on a bouleversé la vie depuis des dizaines d'années entravant leurs projets, tout celà pour des hypothétiques trains qui sont toujours en retard, ou en rade. enrichir demeusurément les entreprises qui lorgnent sur ce chantier, malgré les conclusions et remarques émises par le Conseil d' Etat. Si nos gouvernants étaient clairvoyants et dans la situation actuelle des finances du pays ce projet vieux de 50 ans serait abandonné au profit d'actions plus populaires.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Edouard BENTEJAC

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 11:58:36
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Re: LGV GPSO : Participation des Sylviculteurs à la consultation du public
Contribution :
>> ?Bonjour. >> ? >> Je fais suite à l'ouverture de la consultation publique en ligne au sujet du projet de LGV Bordeaux-Toulouse. >> Bien que l'Autorité environnementale ait émis de nombreuses réserves dans son avis du 25 septembre 2025 faisant suite, entre autres, aux avis négatifs du Syndicat d'aménagement du Bassin Versant du Ciron, il a été décidé une simple consultation par voie dématérialisée ce qui est tout à fait anormale; >> Et ce compte tenu d'un dossier très lacunaire, comme l'absence d'un commissaire enquêteur pour recueillir les observations du public et des professionnels premiers intéressés par ce projet de ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. >> >> La participation du public sur des décisions pouvant avoir des impacts les concernant se trouve ainsi totalement anéantie et illusoire. >> Dans ces conditions nous vous demandons de stoper la consultation afin de laisser le temps à l'opérateur de compléter toutes les études nécessaires et de prendre en compte les impacts réels du projet ainsi que tous les avis utiles et nécessaires des différents organismes locaux concernés et impactés par ce projet. L'opérateur doit aussi prendre en compte les observations du public comme les risques et les impacts sur les massifs forestiers qui vont être coupés en deux avec des conséquences économiques environnementales et écologiques. >> >> Le monde forestier, sylviculteurs-entrepreneurs de travaux & exploitants-industriels, a démontré depuis la création du massif des Landes de Gascogne son dynamisme et sa capacité d'adaptation et d'évolution apportant la preuve qu'un tel projet entraine des régressions économique, sociale, , écologique et environnementale!! >> >> A ce stade du projet cela n'est le pas le cas, raison pour laquelle nous tenons à faire valoir un avis défavorable en raison des conséquences néfastes qu'entraînerait la mise en Å"uvre de la ligne nouvelle Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse. >> >> Cordialement >> Edouard BENTEJAC et sa famille; notaire et sylviculteur >> ,
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lucas Martine - Toulouse

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 12:09:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ligne ferroviaire LGV Toulouse.Bordeaux
Contribution :
Je souhaite que l'autorisation soit donnée pour la ligne LGV car je trouve que Toulouse est défavorisée par rapport à Bordeaux.En plus ce serait beaucoup plus écologique que les gens prennent le train pour aller à Paris plutôt que l'avion et le prix pourrait baisser.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

evelineber82

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 12:14:22
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Site inaccessible
Contribution :
Envoyé de mon mobile
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Faget Sandrine - Toulenne

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 14:02:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Suspension de la consultation électronique
Contribution :
Une vrai enquête environnementale serait plus approprié pour évaluer les dégâts causés par les travaux de cette LGV. Les abattages d'arbres en cette période de réchauffement climatique apparaissent comme une aberration. Le temps gagné mis en avant pour cette ligne sera un temps perdu à jamais pour nous, les enfants et les générations suivantes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dorine - Sauternes

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 14:06:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Préservation du Ciron
Contribution :
Je suis contre ce projet et demandé plus d'enquêtes. Il n'est pas normal qu'un tel projet, d'un tel investissement puisse se lancer sans données valables mais surtout fiables !!!!Notre campagne et sa richesse ne peuvent pas être détruits sans ces éléments.Notre Ciron et les terres qui l'entourent méritent de continuer d'être.Cette ligne est-elle vraiment nécessaire ? Quand on voit les fréquentations sur l'A65 dans notre secteur, on se demande vraiment quelle est la nécessité de cette construction !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

de Seze Pierre - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 14:26:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation nulle car illégale
Contribution :
Je conteste la validité de cette consultation électronique qui laisse trop de personnes à l'écart ,même si directement concernées (illectronistes ,entre autres)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Philippe - Bazas

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 14:52:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis sur le bien fondé d'une future LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
J'apprends tout à fait par hasard cette demande de contribution au public sur l'intérêt de cette nouvelle ligne LGV !Je constate que les seuls avis positifs sont émis par des toulousains, ce qui n'est pas une surprise puisque toules les autres riverains de cette possible nouvelle ligne seront directement impactés par les méfaits sur l'environnement direct et notamment sur le Ciron, et par la nécessité du paiement d'une taxe pour un ouvrage qui ne les concerne pas (le seul investissement intéressant devrait porter sur le développement des lignes locales et de leur accessibilité pour les futurs voyageurs).En dehors de l'inintérêt total pour la majorité des gens et de l'impact extrêmement dommageable sur l'environnement, ce projet va couter des milliards, apparemment sans financement par l'Europe sur le tronçon Bordeaux Toulouse, dans un contexte de réduction drastique et nécessaire des dépenses de l'Etat pour réduire la dette !La seule véritable et intéressante question à

se poser est: à qui profite le crime ????Si ce projet est mené à sont terme, ce sera un argument supplémentaire pour les citoyens qui refusent d'aller voter !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

pachon victor - Mouguerre

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 15:28:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : non aux voies nouvelles oui à la modernisation des voies existantes.
Contribution :
Consultation illégale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VANESSA - Pujols

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 16:29:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation de la tenue de cette PPVE et demande de sa suspension sine die
Contribution :
Bonjour,Je conteste la tenue de cette PPVE qui n'a pas lieu d'être en l'état.Tout d'abord, cette PPVE ne peut pas toucher l'ensemble des concitoyens car purement électronique. De plus, ce projet faramineux ne doit pas se contenter d'un minima de consultation publique sous prétexte qu'une consultation a déjà eu lieu en 2014. Depuis d'ailleurs, les documents n'ont pas été mis à jour. Un dossier de plus de 25000 pages ne peut être lu dans son ensemble par un.e administré.e lambda et ils n'existent pas de permanences sur les lieux impactés par la LNSO afin d'éclairer les citoyens objectivement, notamment sur les impacts financiers et environnementaux.Merci de tenir compte des avis négatifs rendus par l'Autorité Environnementale et par le Conseil National de Protection de la Nature.Je demande la suspension sine die de cette PPVE et la mise en place d'une réelle enquête publique.Merci. Cordialement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gleyze Frederic - Mérignac

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 18:09:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis citoyen
Contribution :
Le dossier cherche manifestement a noyer sous une production foisonnante détudes biaisées le fait qu'il ne répond aucunement a la seule question qui vaille: la réalisation de ces travaux relèvent ils de l'intérêt général, tel qu'il peut etre défini par notre constitution et la jurisprudence?Le dossier expose les précautions prises et les compensations envisagées mais cet exposé n'emporte en aucun cas la conviction que ces travaux dégeaderont plus qu'ils n'amélioreront la vie des personnes impactées. En tous cas, il est impossible de saisir en quoi les habitants bénéficieront de ces travaux.Au regard de ces insuffisances, j'émets a titre personnel un avis totalement défavorable à la réalisation de cette opération.J'espère en outre que nos.institutions démocratiques sauront respecter le choix et la parole des personnes concernées
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Harribey claude - Bordeaux

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 18:09:54

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE
Contribution :
1- cette consultation est une caricature vu "l'indigestibilité" du dossier pour le client ordinaire du rail !!
2-ce projet de "grande vitesse" me parait complètement obsolète à l'heure où il faudrait ralentir ! Aller plus vite pour QUI et POURQUOI? des urbains pressés de vapoter en terrasses en caressant leur smartphone , oubliant les "autres" obligés de faire des détours pour le franchissement de ces murs que sont les lignes à grande vitesse pour les hommes comme pour la faune. Sans compter les nuisances de tous ordres qu'ils devront subir pendant les travaux et longtemps après avec la destruction de l'environnement; et voilà qu'en plus il leur faut payer la taxe LGV depuis 3 ans et pendat 40 ans !! MAIS ON VA Où?? dans le mur assurément..
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dupuis Aurélie - Guillos

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 18:20:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition à cette autorisation environnementale
Contribution :
Je suis opposée au chantier LGV Bordeaux-Toulouse en raison du bruit que cela va générer.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Larreture Alain - Bordeaux

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 18:20:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet de LGV Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Je suis concerné car je me déplace souvent de Paris à Toulouse et de Bordeaux à Toulouse.Le coût de 14 milliards me paraît trop élevé.L'amélioration des trajets du quotidien par la SNCF me paraît plus important.La protection des lignes contre les attaques est aussi plutôt à privilégier.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dupuis Aurélie - Guillos

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 18:38:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : oppostion à l'autorisation environnementale
Contribution :
Je suis opposée à cette autorisation environnementale concernant la LGV Bordeaux-Toulouse en raison du bruit et que cela va entrainer.Je suis aussi opposée à cette autorisation environnementale concernant la LGV Bordeaux-Toulouse en raison du nombre élevé d'arbres qui devront être abattus pour ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Caroline - Noaillan

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 18:50:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :

Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Vic - Toulouse

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 19:06:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON À LA LGV
Contribution :
Cette consultation n'a pas lieu d être Un tel projet devrait ne jamais exister
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Christine - Aiguillon

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 19:38:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Il nous faut cette liaison rapide !
Contribution :
J appelle de tous mes voeux la LGV Bordeaux -Toulouse pour favoriser le developpement economique des deux regions.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LEDUC CHRISTIAN - Loubens

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 19:49:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illégale
Contribution :
L'Autorité environnementale (Ae), dans son avis du 25 septembre 2025, considère que la Demande d'Autorisation Environnementale reste largement incomplète et insuffisante pour répondre aux prérequis obligatoires d'une éventuelle autorisation environnementale, en commençant par l'exigence d'une information sincère et d'une participation effective du public. L'Ae relève, ce faisant, l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l'évaluation de l'éventuelle Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur – RIIPM du projet, l'absence d'études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l'environnement, et l'insuffisante prise en compte des effets cumulatifs assortie d'un très grand flou sur les impacts environnementaux, correspondant ainsi à une application clairement déficiente de la séquence « éviter – réduire – compenser ».L'incomplétude manifeste et les lacunes majeures du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale sont synonymes d'illégalités.En conséquence, cette PPVE doit être ajournée en attente du référé-liberté déposé en recours par les associations concernées.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Yolande - Montagne

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 19:52:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet LGV BX/Toulouse
Contribution :
Non au saccage de la biodiversité - oui à l'entretien des voies de trains du quotidienConsultation illégale !!!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CAMPAGNE GERARD - Bayonne

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 20:23:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illégale !
Contribution :
consultation illégale !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Corinne - Castanet-Tolosan

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 20:39:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : En faveur de la ligne LGV Toulouse Bordeaux
Contribution :
BonjourJe pense que cette ligne LGV Toulouse Bordeaux est essentielle pour notre territoire. Nous sommes actuellement très mal desservis pour rejoindre la capitale en un temps raisonnable. Cette ligne nous permettrait de gagner 1h (le temps cest de l argent!) avec un impact environnemental minimum. Je suis pour la réalisation de la LGV au plus vite.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Enaut - Aiherra

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 20:49:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bdx/Toulouse
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Christophe Lvque

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 21:06:15
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Observations concernant la lgv Toulouse Bordeaux
Contribution :
Madame, Monsieur,La lgv Bordeaux Toulouse semble être un non-sens écologique et financier.À ce titre, et bien que voyageant régulièrement en train entre ces deux villes, je vous demande de stopper ce projet.Bien cordialement,
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Damien - Cadaujac

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 21:10:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Une catastrophe écologique et sociale
Contribution :
Nous ne pouvons accepter le saccage environnemental sous couvert d'un gain de temps entre deux villes que seuls les cadres pourront se payer. Ce projet n'a aucun sens sur le plan social, et financier

puisque il demande un effort colossal de la part des collectivités locales et de l'Etat alors que le pays est grandement endetté. Cerise sur le gâteau, le projet exige une dérogation au droit environnemental alors que l'empreinte négative sera de minimum 5000 Ha sans compter les a côtés, et les risques que cela représente pour la nature : le risque incendie en tête, mais aussi une coupe nette et franche en termes de continuité des écosystèmes végétaux et faunistiques, notamment dans la vallée du Ciron (mais pas que !), sans compter le fait qu'en transportant des populations, on transporte aussi son lot de problèmes (délinquance, risque terroriste...) au plus proche des territoires jusqu'ici épargnés. Un projet de plus qui défigure nos campagnes, hors le sud-ouest c'est essentiellement des espaces naturels, autrement dit, la nature paye le prix fort à nouveau. La promesse : gagner 15 à 20 minutes entre deux métropoles qui veulent aspirer toujours plus de population, sans compter la promesse de rallier plus rapidement le "nord" et le "sud", de l'Europe mais pas que. En effet les promoteurs du projet affichaient il y a plusieurs mois la promesse, par ce projet, de venir combler une pièce manquante à une liaison entre l'Europe et l'Afrique ! Mais pour cela, il faut piétiner l'existant, le naturel, et nos paysages ancestraux sous couvert d'un projet dit durable, inclusif, solidaire, et tous les adjectifs marketing aussi mal nommés qu'hypocrites. Car ce qui compte, c'est d'offrir de nouvelles possibilités pour les réseaux ferrés et la SNCF, de combler ses déficits structurels par une fuite en avant. N'oublions pas que toutes les voies ferrées LGV sont vouées à être ouvertes à la concurrence. J'émets donc un avis négatif à ce projet passéiste et j'espère que les pouvoirs publics tiendront compte de l'opinion des habitants très réfractaires.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Koziolek Jean Hugues - Toulouse

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 21:20:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Rapprocher les villes
Contribution :
Toulouse, 3eme ville de France, sera très près de Bordeaux, le train deviendra le premier mode de transport entre les deux villes à la place de la voiture. Agen sera à une demie heure des 2 villes, une opportunité et une facilité pour faire un grand bassin d'emploi.Ceux qui ne veulent pas de TGV font le jeu de l'avion (pour Toulouse Paris A/R dans la journée) et de la voiture pour Bordeaux Toulouse, ils ne sont en rien écologistes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Juliette - Cauvignac

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 22:27:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Benoist Morvan - Latrape

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 23:06:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre ce projet LGV d'un autre temps
Contribution :

Bonjour,Je suis contre ce projet de voue LGV, pour plusieurs raisons :- un besoin économique plus que léger et surtout pour qui et pour quoi ? Gagner 1h05 pour pouvoir payer un ticket finalement plus cher...- saccage environnemental et construction d'un chantier pharaonique avec camions, pelleteuses... a l'heure du changement climatique- fuite en avant hors de propose, le seul argument retenu est "il nous faut ce train pour être moderne", même argumentaire désuet que du temps de l'aéroport de Notre Dame des Landes...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

NICK Olivier - La Rochelle

Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 23:40:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Cette CONSULTATION est ILLEGALLE
Contribution :
Je conteste formellement la légalité de cette consultation, et réserve le droit de la contester en justice
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Tessour Alain - Agen

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 00:32:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Cette PPVE a-t-elle un sens?
Contribution :
D'après son titre, il s'agit d'une "PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE Sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse"Une participation sur, ou à une participation à ...? La formulation tordue traduit le décalage entre l'affichage et la réalité. En fait le public ne participe à rien, il laisse quelques traces. Les plus favorables seront relayées, délayées dans la prose des consultants du GPSO. Les autres seront compressées en un seul chiffre résumant le nombre de contributions, soulignant avec cynisme l'intérêt du public pour le projet....La participation du public consisterait, selon les services de l'état , à transmettre des avis, observations, propositions?Toujours selon les mêmes services, cf le site dédié aux registres numériques, une synthèse des observations sera rédigée en fin de procédure .Que deviennent les avis et les propositions???Dès les premières lignes de présentation de cette PPVE, les services le l'état reprennent à leur compte l'argumentaire de l'agence gpso.Ça promet une écoute impartiale des opposants au projet!Il faut annuler cette PPVE par ailleurs illégale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Goutenègre Jo - Ayherre

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 06:59:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

daniel - Gujan-Mestras

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 08:09:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Projet inutile et néfaste
Contribution :
Je suis contre ce projet car le gain attendu est ridicule par rapport aux impacts délétères du projet sur l'environnement, la biodiversité, la dégradation les paysages.Les deniers publics doivent être mieux utilisés à entretenir correctement le réseau existant.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAVIN Richard - Verdelais

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 08:22:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE
Contribution :
Bonjour, Regarde la ta ligne Elle s'appelle bidon Bidon, bidon, bidon ligne La laisser passer c'est ***…Consultation illégale. Projet GPSO avec avis défavorable de la commission d'enquête en 2014-2015 (21 commissaires-enquêteurs pendant 3 mois). Voir aussi la loi climat et résilience de 2021. Projet que l'on peut qualifier d'écocide et qui est donc un délit avec amendes et peines de prison. Avis aux délinquants potentiels ! Pratiquement tous les avis sont défavorables (Ae, CNPN, Sindicat du Ciron, Département, Communautés de communes, communes etc… cette ***sultation est une nouvelle fois la démonstration du passage en force de l'Etat au service des multinationales pour des projets dont les populations ***cernées ne veulent pas. Tout a dit et démontré par les opposants depuis'20 ans. Cette ***sultation est une forfaiture supplémentaire.Richard LAVIN (Collectif NINA - Vallée du Ciron- Gironde).
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lepoittevin Camille - Pessac

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 08:54:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet GPSO, pour la préservation d'un milieu naturel d'une grande richesse écologique
Contribution :
Je suis absolument contre le projet GPSO : il impacterait négativement un milieu naturel unique (la hêtraie du Ciron, la seule de notre département !) et riche (lieu de vie de nombreuses espèces rares, cistude, vison entre autres, mais aussi une flore exceptionnelle...). Je fais partie d'une équipe scientifique d'INRAE qui étudie ce milieu depuis de nombreuses années, pour moi il est inconcevable de ruiner de tels milieux pour gagner quelques dizaines de minutes entre les métropoles. De plus, le projet me paraît bien inutile, étant donné que son coût. Il me paraît bien plus approprié d'investir ces sommes pour la rénovation des lignes existantes sur la Région (ou pour d'autres projets écologiques, tels que la rénovation thermique des bâtiments).
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

OBRY EMMANUEL - Balizac

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 08:57:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet destructeur
Contribution :

Je refuse de donner l'autorisation à un projet qui verra :La destruction d'espèces protégées et de leurs habitats.Le défrichement de terre agricole et de sylvicultureL'évaluation des impacts sur les sites Natura 2000.La destruction de haies.Les travaux près des monuments historiques.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Liabot Anne-Lise - Marcheprime

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 09:16:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Déséquilbre coût bénéfice
Contribution :
Bonjour,A l'aune des changements que l'on observe dans les évènements climatiques plus forts et plus fréquent. Du fait qu'on a besoin du maximum de surface forestière pour absorber du Carbonne, de la mise en danger d'écosystème et d'espèces fragiles dans la vallée du Ciron. Il me semble que la balance bénéfice risque ne pèse pas du côté du projet de cette LGV. Une modernisation des lignes existantes semble plus intéressante et les déplcaments sont probablement en baisse avec les mises en place tellement plus fréquente de visioconférence.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Agnès - Plaisance-du-Touch

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 09:17:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pour diminuer l'usage de l'avion
Contribution :
Je suis absolument POUR ce projet. Sans ce projet, on continuera à aller de Toulouse à Paris en avion. Les écologistes sont contre... on se marche sur la tête !!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marc - Mouguerre

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 09:27:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ILLEGALITE DE LA PROCEDURE - NON RESPECT DES DECISIONS D'AUTORITES - OPPOSITION AU PROJET
Contribution :
Sur le fond, la forme et la légalité de l'enquête : • Absence de commissaires enquêteurs, indépendants des services de l'État. • Impossibilité de participer depuis n'importe quelle mairie des lieux concernés par l'enquête publique. • Absence de rapport réalisé par ces commissaires enquêteurs mentionnant un avis favorable ou défavorable qui devrait être rendu à la fin de la procédure. • Absence d'un dossier permettant de faire son avis sur le projet est physiquement disponible en mairie, ou lors des permanences, en plus d'être présent en ligne. • Comment peut-on, en trente jours ingérer, comprendre, décortiquer un dossier du projet aussi volumineux ? • Comment peut-on avoir une appréciation concrète des travaux, de leurs emplacement, sans avoir à disposition des cartes imprimées et comparables et superposables physiquement ? (Pour comprendre l'impact sur les sols, les cours d'eau etc…) • Comment les personnes faiblement dotés en compétences numériques et en matériel numérique pourront se faire une idée de ce qu'est et ce que prévoit ce projet ? • Comment peut-on avoir une appréciation concrète des travaux, de leurs emplacement, sans avoir à disposition des cartes imprimées et comparables et superposables physiquement ? (Pour comprendre l'impact sur les sols, les cours d'eau etc…) • Comment les

personnes faiblement dotés en compétences numériques et en matériel numérique pourront se faire une idée de ce qu'est et ce que prévoit ce projet? • Procédure allégée de consultation du public. • Participation exclusivement réalisable par Internet. • Dossier accessible uniquement de manière électronique. • Rapport de fin de participation réalisé en express par les services de l'État à la fin de la procédure.Sur les éléments du dossier :l'Autorité environnementale a exprimé de fortes réserves sur le dossier qui lui a été soumis par SNCF Réseau, en raison de graves insuffisances dans l'analyse des impacts environnementaux du projet GPSO. Malgré cet avis réservé de l'autorité gouvernementale acté, qui servait de base dans le cadre d'un recours rejeté au tribunal administratif aux conditions que que le dossier soit modifié, adapté et amendé d'éléments nouveaux en faveur de la protection de l'environnement, le dossier présenté dans la procédure PPVE est celui qui fait l'objet des réserves. Promesses en l'air. On se moque du monde et de la Justice….Et de l'environnement.Par ailleurs et parallèlement, dans son avis du 11 septembre 2023, le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) a émis un avis défavorable à la demande de dérogation espèces protégées de SNCF Réseau concernant les Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT)

Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (1_-_investigations_prealables_a_l_operation_lnbt_du_projet_des_lignes_nouvelles_du_sud-ouest_lnso__cle525f81.pdf)

Vero - Guérin

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 09:33:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONTRE
Contribution :
Je suis contre ce projet. On ferait mieux de rénover et sécuriser les lignes actuelles avant d'en créer de nouvelles. Pour gagner quoi ? Quelques minutes ? Que d'argent public gaspillé !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAVIN Richard - Verdelais

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 09:33:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE
Contribution :
Bonjour, Consultation illégale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Francis - Montauban

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 10:23:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne LGV Toulouse Bordeaux
Contribution :
Je suis opposé à cette nouvelle ligne LGV.Il s'agit de détruire encore plus l'environnement à un moment ou l'on devrait le préserver, dans un contexte de bouleversement climatique.Disparition de terres agricoles, forêts, zones humides, bouleversement de la biodiversité...Alors que les lignes SNCF du quotidien qui transportent beaucoup plus de passagers sont mal entretenues.Est-ce vraiment écologique ?Tous ces milliards dépensés pour gagner environ 30 à 45 mn, dans une

période de dette, pourquoi ? Ce projet appartient au passé et non à l'avenir de nos enfants et petits enfants.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VERNEAU Coline - Le Teich

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 10:32:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la LGV BORDEAUX TOULOUSE BAYONNE
Contribution :
Bonjour, Je suis défavorable à la construction d'une LGV Bordeaux - Toulouse - Bayonne, pour principalement des arguments liés à la protection de l'environnement. La vallée du Ciron du fait de son histoire, de la richesse de ses milieux et de sa préservation au cours des temps héberge une biodiversité hors norme au niveau des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique. Pour exemple, la Hêtraie du Ciron est une forêt vieille de plus de 40 000 ans. C'est un cas unique d'adaptation d'une essence d'arbre à des changements climatiques drastiques. Elle abrite une faune exceptionnellement diversifiée. La LGV va détruire des biotopes et des espèces à forte valeur patrimoniale, dégrader le bon fonctionnement écologique. La LGV met en péril le microclimat qui joue un rôle majeur sur la biodiversité et sur l'économie (AOC Sauternes). Elle s'ajoute à de nombreuses autres atteintes avec la destruction de sites de vie d'espèces menacées.Merci pour la prise en compte de cet avis,
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Martine - La Brède

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 10:39:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la destruction du milieu naturel et d'espèces protégées
Contribution :
Aucune ligne ferroviaire, par ailleurs déjà existante, ne justifie la destruction massive de la faune et flore de milieux naturels déjà classés et protégés.Je suis contre ce nouveau tracé ferroviaire. Réhabilitez l'existant !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Elisabeth - Toulouse

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 10:58:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Toulouse Bordeaux
Contribution :
Je suis totalement Pour ce projet. La LGV Toulouse Bordeaux est indispensable pour une ville comme Toulouse qui doit avoir un TGV digne de ce nom et ne peut pas être la seule métropole sans un vrai TGV. Le train est un moyen de déplacement écologique qui doit absolument être privilégié et la région occitanie ne doit pas rester enclavée. C'est très important pour son développement économique et touristique. Les liaisons vers Montpellier, Perpignan, Barcelone seront nécessaires dans l'avenir. La construction de la LGV Toulouse Bordeaux permettra aussi le développement et l'augmentation de fréquence des trains régionaux. Les travaux pourront être compatibles avec l'environnement écologique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ZIEGLER Camille - Talence

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 11:02:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONTRE
Contribution :
J'ai de multiples raisons d'être contre ce projet: délétère pour la biodiversité et saccage de milieu naturels pour un projet visant à rallier toujours plus vite les grands pôles urbains au détriment des territoires ruraux. Personne ne veut de ce projet sur toute la longueur de son tracé. Les gens veulent plus de trains du quotidien, pas un projet de LGV très couteux et écocide. Je suis contre, en tant que citoyen et chercheur en écologie forestiere.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sie Guy - Venerque

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 11:23:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Donner mon avis
Contribution :
Exprimer l'avis d'un futur utilisateur Objectif sera de diminuer le nombre de vols entre Toulouse et Paris
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Philippe - Agen

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 12:06:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne nouvelle TGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis contre cette nouvelle ligne que je ne trouve pas pertinente et en raison du caractère onéreux. Il a été montré qu'une adaptation de la ligne actuelle, même couteuse en raison des traverses routières à modifier, serait beaucoup plus économique, qu'une ligne entièrement nouvelle.D'autres investissements serait plus profitable pour la population.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GERARD - Gradignan

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 12:31:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : TEST FONCTIONNEMENT DEPOT CONTRUBUTION
Contribution :
Pour test fonctionnement suite 1 ère contribution non retrouvée sur - consulter les contributions-
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Frédéric - Mouguerre

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 12:33:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bdx/Toulouse
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GERARD - Gradignan

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 12:57:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : prise en main de l'envoi d'une contribution
Contribution :
test pour prise en main
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nicole - Préchac

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 12:57:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Procédé anti-démocratique et illégitime ; cette consultation est illégale !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

véronique - Toulouse

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 13:00:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Participation
Contribution :
Absolument contre cette nouvelle LGV que nous finançons déjà à travers nos impôts fonciers.Il serait plus économique, plus écologique et plus profitable à l'ensemble des usagers du train , de rénover et d'améliorer les lignes existantes. Nos chers élus prennent ils souvent le train ? J'en doute...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GABRIEL - Gradignan

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 13:04:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PRISE EN MAIN CONTRIBUTION
Contribution :
TEST POUR PRISE EN MAIN DE L'ENVOI D'UNE CONTRIBUTION
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

isabelle - Aucamville

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 13:41:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : la préservation de l'environnement
Contribution :
ce projet de ligne à grande vitesse est un non-sens sur le plan écologique ; une course éffrénée au temps et une affaire d'égo pour quelques élus !comment peut-on mettre en avant les bienfaits pour l'environnement en dévastant des milliers d'hectares naturels (arbres abattus, zones humides et agricoles bétonnées, expropriations, faune chassée et biodiversité à jamais perdue....)les bords du canal lattéral à la garonne au nord de toulouse ont été dévastés : arbres abattus, végétation disparue

sur les berges rive droite, sans parler de la destruction du paysage. désormais on ne voit que la ligne sncf. nos dirigeants mettent en avant le bilan carbone. certes un voyage en train émet moins d'émission qu'un trajet en voiture pour la même distance, par contre, je m'interroge sur le bénéfice par rapport au transport aérien... quand on constate l'impact sur l'environnement de la construction d'une ligne de chemin de fer. quel est le bilan carbone de la construction de cette ligne LGV ? des centaines de camions de chantiers qui interviennent chaque jour, des coulées de béton, le transport des rails etc ...tandis que la recherche dans le domaine aéronautique avance afin de proposer des avions consommant moins de carburant. (je précise que je n'ai aucun lien avec cette industrie, et je voyage très rarement par ce biais !!)le gain de temps .... il est question de faire "gagner" 1 heure sur le temps de trajet ; mais c'est quoi 1 heure dans une journée, une vie ? notre société vit à 100 à l'heure, pour quel résultat ? le maire de Toulouse évoque un temps de trajet de 3H10 pour relier les 2 villes. ce qu'il oublie de mentionner, c'est que la majorité des trains sur cette ligne continueront à s'arrêter à Montauban, voire Agen, et bordeaux, comme c'est le cas actuellement, et que cela rallonge sensiblement le temps de trajet.à qui profite la construction de cette ligne ? aux cabinets en charge du projet, aux entreprises de construction, et enfin aux passagers qui auront la possibilité de payer un billet plus cher. sans oublier la mise en avant de la "notoriété" de Toulouse ! enfin, a t'on besoin dans la situation économique actuelle que l'Etat finance 40% des travaux, estimés à 14 mds d'euros. 10 Mds pour la section Paris-Toulouse, et 4 mds si l'on prend en compte la ligne qui relie Paris à Dax. et ce ne sont que des estimations... car cette ligne ne sera aboutie qu'en 2032.les collectivités territoriales déjà fortement impactées par la baisse des subventions de l'Etat, participent également au financement de ces travaus, à hauteur de 40 % ; ce qui impacte nécessairement le financement d'autres projets locaux et certainement plus adaptés aux quotiden des administrés des territoires concernés ; dont la majorité n'a aucun intérêt à gagner Paris avec 1 heure de moins. ! et de plus leurs taxes locales seront augmentées !alors, oui, la validité de ce projet est constestable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

aurelie - Bègles

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 14:29:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : destruction de puit carbone et effondrement de la biodiversité
Contribution :
La construction de nouvelles lignes ferroviaires nécessite d'artificialiser des sols et donc détruire des milieux naturel, semi-naturel ou agricoles. Hors dans un contexte de changement climatique où la France n'est déjà pas sur la trajectoire de réduction des émissions de GES et dans un contexte d'effondrement de la biodiversité (6e extinction), détruire des puits de carbone et des services écosystémiques liées à la biodiversité sont des actions qui limitent les capacités de survie à moyen terme. Même dans une logique ERC (éviter, réduire et compenser) ce projet demeure mortifier pour l'agriculture, la biodiversité, les milieux et le climat. De plus, la construction de grandes lignes divise le territoire au sens humain. Les espaces ruraux sont maillés de nombreuses petites routes qui relient les hameaux, villages, bourgs et centralités. Couper ainsi le paysage, coupe les relations entre territoires, concentrant les automobilistes sur quelques points de passages pour franchir la LGV.Dire, qu'avec la LGV, les toulousain prendront moins l'avion pour aller à Paris n'est pas un gain suffisant par rapport aux coûts économique, sociaux, territorial, environnementale et climatique. In fine, par rapport à l'objectif des 2t CO2 eq / an / hab en France, les mobilités devront être réduites drastiquement et les toulousains ne pourront/devront même plus prendre l'avion depuis Paris.L'argent de ce projet devrait être réinvestit dans la modernisation des lignes existantes, ce qui favoriserait les territoire ruraux avec des gares rénovées, plus attractive pour les usagers et ainsi dynamiser les trajets quotidien, car ce qui pèse le plus sur notre empreinte carbone est la voiture que nous prenons

le matin pour aller bosser.A partir de la lecture des recommandations du 6e rapport du GIEC et des engagements pris par la France, j'émets un avis négatif sur ce projet de LGV.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean Pierre - Castelginest

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 15:14:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pour le LGV bordeaux Toulouse T
Contribution :
Toulouse 3e ville de France a besoin d' être désenclaver.Outre le fait que cette ligne rapprocherait Toulouse de la Capitale, elle réduirait le transport aérien, qui aujourd'hui, le seul moyen rapide de voyager entre la Capitale occitane et Paris.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DUPRAT VERONIQUE - Bayonne

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 15:54:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV ET GPSO
Contribution :
Votre consultation et votre projet sont illégaux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

de Glanville Pascoe - Labenne

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 15:57:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
Je conteste la validité de cette procédure de consultation publique.Elle ne respecte pas les exigences du Code de l’environnement en matière d’information du public, de transparence, de délais raisonnables et de mise à disposition des données actualisées.Les documents fournis sont incomplets, obsolètes (certains datent de 2015), et ne permettent pas une analyse sérieuse des impacts environnementaux.Cette consultation ne peut pas se substituer à une enquête environnementale complète et contradictoire.Elle ne doit pas être utilisée comme prétexte pour engager des travaux préparatoires destructeurs (défrichements, sondages, fouilles) avant toute décision définitive.Je demande l’annulation de cette procédure et son remplacement par une enquête publique réglementaire, complète et conforme au droit.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gérard - Gradignan

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 16:54:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contribution suite découverte de votre dossier
Contribution :
Pour la seconde fois je poste ici une contribution après l'échec d'un premier envoi. Hé oui, tout le monde n'est pas doué en informatique !Je viens de passer quelques heures à découvrir (c'est un euphémisme) très sommairement votre dossier, et pour tout vous dire à simplement consulter votre table des matières, déjà des termes très techniques et à ouvrir quelques dossiers. Visiblement une

très belle étude, bien organisée, mais avec un seul défaut, elle n'est pas du tout accessible au commun des mortels dont je fais parti malgré mes études supérieures.Ubuesque , c'est le qualificatif qui me vient à l'esprit pour qualifier votre démarche PPVE, sur un dossier de 25 000 pages (nous dit la presse), ceci hors les dossiers auxquels vous faites très probablement référence dans cette étude. Soit sur une période de 31 jours (du 27/10 au 26/11/ 2025) plus de 800 pages à lire comprendre et analyser par jour, tout ceci sans aucune aide institutionnelle.Je sais, vous allez me dire: " il y a des synthèses", alors pourquoi un dossier de 25 000 pages si quelques pages suffissent à avoir un avis éclairé ? Alors comment vont faire nos concitoyennes et concitoyens qui ne disposent pas d'ordinateur, qui comme moi ne sont pas des cracks de l'informatique . Celles et ceux qui travaillent,qui passent du temps dans les bouchons, qui aident leurs enfants à faire les devoirs, qui font la cuisine, le ménage ou encore sont aidants. Qui toutes et tous paient des impôts ne serait-ce qu'au travers de la TVA , et à ce titre ont droit à toute l'attention des services de l'Etat pour contribuer en tant que citoyennes et citoyens à votre demande. Messieurs les préfets, ne laissez pas une grande majorité de vos concitoyennes et concitoyens dans l'incapacité de répondre à votre demande, faites en sorte qu'elles et ils puissent dans une démarche éclairée répondre à votre demande ,ce qui ne peut se faire avec un dossier de 25 000 pages à étudier en 31 jours, uniquement via internet.Merci de votre attention, de votre compréhension et de votre action.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BONNET patrick - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 17:12:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : dossier d'anquête environnementale
Contribution :
COMMMENTAIRES SUR L'ENQUETE ENVIRONNEMENTALE LNSO du 27 octobre au 26 novembre 2025Analyse des 496 pagesSur le fond :Les présupposés de la nécessité de la ligne comportent des inexactitudes sur :Le passage en Espagne, le fait que la ligne de Dax n'a pas encore de DUP, donc ne pas en parler ? Que l'Espagne a changé sa politique en la matière et que la communauté basque a refusé le passage. Ne vaut- il pas mieux transiter vers l'Espagne par Montpellier via Barcelone, voire comme il est envisagé d'améliorer la POLT.Il est signalé la création de 3 gares. Où sera le gain de temps si le train s'arrête aux gares, sinon quelle est leur utilité ? L'avis négatif du syndicat de la vallée du Ciron n'est pas mentionné ainsi que celui de l'autorité environnementale.Page 23 : l'analyse climatique tient compte du passé et non de l'évolution due au réchauffement climatique en matière de pluies, vents, inondations, mouvements de terrain et incendies sur une zone sensible de Balizac à Escaudes. Il s'agit seulement de sondages.L'analyse archéologique est très sommaire.Page 42 il est noté que l'AEP de Beaulac a une ressource classée très vulnérable.Page 92 il est noté des espèces protégées sur le Ciron : loutre et vison d'Europe en voie de disparitionPage 136 Sur Berno« pas d'enjeu de faune aquatique en l'absence de cours d'eau. » Et le Ciron ?Enfin sur la flore aucune mention de la Hétraie vieille de 40000 ans sur l'aire de Bernos et qui a vocation à disparaitre du fait du projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 17:24:12
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Projet illégal
Contribution :
Le projet de LGV Bordeaux Toulouse avance, détruit maisons, parcs privés, zones humides, la faune et la flore de ces lieux, pourtant toutes les procédures judiciaires des associations opposantes à ce projet destructeur, n'ont pas été jugées.Cette consultation PPVE est faite au minimum démocratique,

car 1 personne sur 4 ne maitrise pas internet en milieux péri-urbain et rural.PPVE: Démocratie minimale pour une destruction maximale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bernard - Saint-Macaire

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 17:25:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Objection sur la forme illégale de cette PPVE.
Contribution :
Avant même de s'exprimer sur le fond de la "demande d'autorisation environnementale", je tiens à m'insurger contre cette forme ILLÉGALE de PPVE.En effet, nombre d'arguments justifient un tel qualificatif :--- il est imposé aux citoyen-nes comme UNIQUE moyen, de disposer d'un ordinateur et d'Internet pour pouvoir consulter le dossier et participer.[références : https://www.insee.fr/fr/statistiques/8616801?sommaire=8616883 et https://www.insee.fr/fr/statistiques/7636058]Rapport de l'INSEE de 2023, sur les personnes de plus de 15 ans n'ayant pas l'usage de l'outil numérique ou n'ayant pas les compétences pour l'utiliser. Cela concerne plus d'1 personne sur 6 en France, plus d'1 personne sur 5 pour les habitants éloignés des grandes villes, près d'1 personne sur 4 pour les habitants des petits pôles urbains.Or les villes et villages concernés par cette PPVE ne sont que des communes rurales ou à proximité de petits pôles urbains.Il y a donc une volonté d'avoir une participation faible des habitants des communes impactées.--- Le long dossier de 25 000 pages (!!!) déposé par SNCF Réseau, que plusieurs agglomérations ont dû "éplucher" cet été, tellement impressionnant en taille que plusieurs communes n'ont pas réussi à simplement le télécharger.C'est ce même dossier qui sera mis à la disposition du public lors de la consultation du public !Comment peut-on, en trente jours ingérer, comprendre, décortiquer un projet aussi volumineux ?Comment peut-on avoir une appréciation concrète des travaux, de leurs emplacement, sans avoir à disposition des cartes imprimées et comparables et superposables physiquement ? (Pour comprendre l'impact sur les sols, les cours d'eau etc…)Comment les personnes faiblement dotés en compétences numériques et en matériel numérique pourront se faire une idée de ce qu'est et ce que prévoit ce projet ?--- Pour les préfectures, faire appel à l'article 122-1-1 du code de l'Environnement et aux dispositions permettant de choisir de faire une PPVE au motif qu'une enquête publique sur un autre sujet a été fait il y a 11 ans (enquête publique de 2014 sur la déclaration d'utilité publique) me parait totalement inacceptable.Si la population s'est exprimée sur le dossier de 2014, cela veut dire qu'il n'y a pas eu de modifications majeures et d'améliorations du dossier en 11 ans ?L'enquête publique concernait la déclaration d'utilité publique et non l'autorisation environnementale. Il n'y a pour l'instant jamais eu d'enquête publique sur l'autorisation environnementale. De plus, même en 2014-2015, l'avis de la population rejetait largement ce GPSO, et la commission d'enquête a laissé un avis défavorable sur le projet suite à l'enquête publique.--- Dans un AVIS de 82 pages, le 25 septembre 2025, l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE pointe les lacunes de fond, que ce soit sur les cartographies ou sur les cahiers territoriaux qui sont jugés « d'inachevés ». Elle relève l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l'évaluation de l'éventuelle Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur – RIIPM du projet, l'absence d'études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l'environnement.L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, composée de spécialistes et de techniciens, n'arrive pas à avoir « une vision d'ensemble cohérente et robuste des incidences ».Conclusion :Tenant compte des arguments ci-dessus évoqués, et si une assemblée de personnes (telle que l'AE) dont cela est le métier de décortiquer ce type de projet indique que le dossier est incomplet, comment les citoyen-nes pourront à leur tour disposer d'une information éclairée pour pouvoir décider en toute connaissance et autonomie ?IMPOSSIBLE ! D'où le qualificatif plus que justifié de PPVE ILLÉGALE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

combes jean louis - Goudourville

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 17:32:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ligne LGV Bordeaux Toulouse contribution enquète publique
Contribution :
cette ligne est prévue depuis plus de 20 ans. elle est indispensable au désenclavement de notre région (seule région de France à ne pas avoir de LGV) ainsi qu'à son développement économique (Toulouse étant la troisième ville de France) En ce qui concerne l'environnement, nous ne voyons rien sur le trajet prévu qui justifierait un blocage du projet tant attendu et déjà en partie financé.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

jacques - Agmé

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 17:33:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : oposition au projet et à cette consultation
Contribution :
dossier de 25 400 pages impossible à étudier .- avis négatif déjà rendu par l'Autorité Environnementale, en raison de l'évaluation insuffisante des impacts écologiques et climatiques, des mesures ERC (Éviter - Réduire - Compenser) imprécises et non justifiées, et de l'obsolescence ou l'absence de données chiffrées .- avis négatif du Conseil National de Protection de la Nature car les conditions de dérogation à la protection des espèces et de leurs habitats ne sont pas réunies, et les mesures d'ERC sont insuffisamment définies et opérationnelles
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DROUET ALAIN - Saint-Pierre-de-Mons

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 18:05:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV SUD OUEST
Contribution :
Pourquoi le coût des travaux n'est-il pas actualisé?Pourquoi des personnes très âgées qui ne prendront jamais ce train sont obligées de payer la taxe LGV sur leur impôt foncier?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Carla - Toulouse

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 19:52:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Procédure publique LEGALE.
Contribution :
Pour tous ceux qui mentionnent procédure ILLEGALE, Le Tribunal administratif de Toulouse a rejeté le référé liberté de plusieurs associations visant à suspendre immédiatement la consultation du public, prévue uniquement par voie électronique,Donc la procédure est bel et bien LEGALE.Les commissaires enquêteurs vont devoir enlever 75% des messages ici! CQFD!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VERNIER SOYER Bernadette - Beautiran

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 20:07:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation GPSO
Contribution :
Je demande l'ajournement de cette consultation publique prévue du 27 octobre au 27 novembre 2025 suite aux deux avis accablants rendus récemment par l'Autorité environnementale et le Conseil national de la protection de la nature sur cette nouvelle ligne ferroviaire.Toutefois, comme cette consultation est ouverte je vous fait part de mon désaccord sur ce projet :- qui empiète sur les voies ouvertes à la circulation automobile dans le secteur de Cadaujac St Medard d'Eyrans notamment sans prévoir de réelles solutions alternatives pour les usagers de la route du secteur.- Quant aux usagers réguliers de la SNCF, ils subissent tous les inconvénients du chantier et ses aléas sans solutions alternatives : suppressions intempestives de train, retards incessants, TER surchargés, etcSans parler des travaux annoncés dès le 1er décembre dans la vallée du Ciron, ZONE HUMIDE d'intérêt écologique certain à préserver pour notre avenir à tous et celui de mes petits enfants
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Julien - Bègles

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 20:08:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protéger, préserver, adapter.
Contribution :
Madame, Monsieur,Dans le contexte de réchauffement accéléré du climat, toute perturbation des écosystèmes est une fragilisation mettant en danger la résilience encore possible. Les constructions de nouvelles lignes augmenteront le morcellement des écosystèmes coupant les nécessaires connexion pour la remontée des espèces. Si la destruction de la forêt cultivée est un problème secondaire, la destruction des forêts de feuillus est un enjeux majeur, la préservation des ripisylves est aussi un enjeux majeur.A notre époque, la bonne solution de développement est une solution de renforcement des structures déjà construite et un évitement de toute perturbation majeure nouvelle. L'économie doit maintenant passer après l'écologie.Cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Favriot Laurent - Bordeaux

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 20:22:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Absence d'enquête publique
Contribution :
Mr Le Préfet,Je conteste cette consultation dont la procédure ne tient pas compte d'une première phase, c'est à dire, celle de l'enquête publique dirigée par un commissaire enquêteur indépendant. Cette consultation numérique, en toute logique, concernant les travaux de forages, de recherches archéologiques... est présentée en deuxième phase. Depuis la précédente enquête publique en 2014, de nombreuses modifications sont apparues à tous niveaux. Celle ci en conséquence est devenue obsolète et je demande son annulation dans le cadre légal pour qu'une autre dans ce type de projet soit mise en place.Veuillez recevoir mes respects.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SIMAC Amélie - Saint-Macaire

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 23:28:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : défavorable au projet LGV
Contribution :
Il semble évident qu'en 2025, penser à perturber et bousiller la part précieuse de l'écosystème d'une région relève d'un acte éco terroriste. (les vignes ne nous sauverons pas du crash climatique)Qui plus est au profit d'une petite part seulement de la population qui aura accès à cette ligne dans le quotidien mais que chacun.e devra payer via la taxe LGV pour les 40 prochaines années, il s'agit alors d'un acte anti social.En outre, la PPVE est une illusion démocratique. Il est complètement illusoire d'imaginer que nos voix citoyennes auront un quelconque impact face aux (in)gérants financiers.L'air que nous respirons ne pourra plus se monnayer longtemps
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LEGROS Roland - Soorts-Hossegor

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 23:45:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la LGV Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Que cette consultation soit légale ou pas, il n'en demeure pas moins qu'elle est viciée par de nombreux mensonges. La Ligne Bordeaux Toulouse est liée à une autre LGV. La fin de sa construction devrait engager celle du tronçon Bordeaux Dax. Or, on nous assure depuis 2006 que ce tronçon Bordeaux Dax ferait gagner 20 minutes sur l'itinéraire. Or rien n'est plus faux. En effet si nous consultons le rapport des commissaires enquêteurs de l'enquête publique de 2016, nous y trouvons que la suppression des passages à niveaux de la voie actuelle Bordeaux Dax permettrait un trajet de 52 minutes pour un coût de 52 millions 2016. Dans le protocole de financement de 2021, on découvre que la LGV permettrait un temps de parcours de 55 minutes. Pour un coût supérieur à 5 milliards si on intègre la participation au tronçon commun et aux AFSB. La construction de cette voie nouvelle entre Bordeaux et Dax coûterait 10 fois plus cher pour perdre 3 minutes. Il résulte de tout ceci que la LGV Bordeaux Dax est une insulte à la logique et à bon sens. A partir de là nous mettons en doute et la réalité de l'intérêt de la Bordeaux Toulouse.Pour plus de détail et les références voir le site des Amis de la Terre :https://www.amisdelaterre40.fr/spip.php?article1054Nous demeurons totalement conscient de l'inintérêt de cette consultation qui ne sera que consultative. Comme l'exprime la cour des compte dans son rapport en citant le cas de la LGV Bordeaux Toulouse: « LA GRANDE VITESSE FERROVIAIRE : UN MODÈLE PORTÉ AU-DELÀ DE SA PERTINENCE »« Par ailleurs, la multiplication des étapes dans le processus de décision, loin de permettre le retour en arrière quand il devient clair qu'un projet n'a aucune chance de jamais atteindre l'équilibre économique et financier, contribue au contraire à rendre très tôt les décisions irréversibles. »Le massacre de l'environnement et de nos finances locales ne pèse rien face aux rêves de quelques grands et vieux élus, soutenus par un BTP toujours en manque de financements publics.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Barbedienne Philippe - Lerm-et-Musset

Date de dépôt : Le 03/11/2025 à 23:50:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV : vérités connues contre idées reçues

Contribution :
À force d’être répétées, certaines affirmations sur les lignes à grande vitesse (LGV) finissent par masquer d’autres réalités moins flatteuses. Voici un rappel simple et factuel de quelques évidences qu’il n’est jamais inutile de rappeler.Certes, il est vrai que les TGV — comme les trains en général — mettent moins de temps pour relier deux points, en roulant plus vite et surtout en s’arrêtant moins souvent. C’est une vérité incontestable.Il est également vrai que, pour rouler très vite, les TGV ont besoin de lignes spécialement conçues pour cela.Mais on oublie souvent qu’en matière de transport, la ligne droite reste le chemin le plus court, et que la vitesse n’est pas toujours synonyme d’efficacité._____• ConsommationComme tout mobile soumis à des contraintes aérodynamiques, la consommation d’un TGV en déplacement est approximativement proportionnelle au carré de sa vitesse. Il consomme donc quatre fois plus d’énergie pour sa traction lorsqu’il roule deux fois plus vite. La très grande vitesse gaspille l’énergie.• ÉcologieNon, la grande vitesse sur voies dédiées n’est pas écologique. Outre la surconsommation énergétique liée à la vitesse, la construction des LGV constitue à chaque fois une véritable catastrophe écologique : destruction d’espèces, artificialisation de surfaces considérables, fragmentation des milieux naturels et émissions de millions de tonnes de CO?.• Gaz à effet de serreNon, les TGV ne captent pas le CO?. Les forêts qu’on détruit pour les construire, elles, le faisaient.• EmpriseNon, un chantier de LGV ne fait pas moins de dégâts qu’un chantier autoroutier.L’étude d’impact du projet GPSO (Bordeaux–Toulouse–Dax) annonce une emprise de 4 800 hectares, mais la surface réellement réservée, mesurée à partir des cartes du tracé, avoisine plutôt 6 800 hectares pour les lignes nouvelles reliant Bordeaux, Toulouse et Dax.• CompensationsNon, les compensations (d’espèces protégées, de zones humides, de forêts) ne compensent jamais les destructions, même lorsqu’elles s’efforcent d’y parvenir. On ne remplace pas un écosystème mature par une promesse de replantation.• Fret ferroviaireNon, la création de LGV n’a jamais réduit le transport routier de marchandises.Depuis qu’on construit des LGV, le fret ferroviaire décline tandis que le transport routier prospère.• Report modalNon, les LGV ne captent pas l’essentiel de leur clientèle sur des modes de transport polluants.La plupart des passagers des TGV sur LGV ne viennent ni de l’avion ni de la voiture, mais tout simplement… du train.• Pertinence des choixNon, les LGV ne sont pas des investissements pertinents pour sauver le climat.À coût égal, la rénovation énergétique des bâtiments permet d’économiser 50 à 100 fois plus de CO? par euro dépensé.• Emploi et économieNon, il n’est pas nécessaire de lancer de grands chantiers destructeurs pour créer de l’emploi.Un investissement équivalent dans des domaines relevant vraiment de l’intérêt général pourrait générer autant d’activité économique, avec bien moins de dégâts.• PrestigeNon, une LGV n’est pas indispensable pour qu’une ville se développe.Toulouse est devenue la troisième ville de France sans ligne à grande vitesse.• Choix des tracésNon, le chemin naturel entre Paris et Toulouse ne passe pas par la vallée du Ciron.• Intérêt généralNon, les égoïstes ne sont pas ceux qui défendent la nature, mais plutôt ceux qui sont prêts à la sacrifier pour améliorer leur petit confort.• PrioritésNon, investir dans des lignes nouvelles vers des villes déjà desservies n’est pas une priorité face aux besoins criants de santé, d’éducation et d’entretien du réseau ferroviaire existant.• Vitesse, bonheur et intelligenceNon, vouloir rouler toujours plus vite, à n’importe quel prix, ne rend pas plus heureux — ni plus intelligent d’ailleurs. Ça se saurait._____(Note rédigée le 2 novembre 2025)
Pièce(s) jointe(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Vérités sur les LGV.pdf)
Document : Vérités sur les LGV.pdf, page 1 sur 2

LGV : vérités connues contre idées reçues

À force d'être répétées, certaines affirmations sur les lignes à grande vitesse (LGV) finissent par masquer d'autres réalités moins flatteuses. Voici un rappel simple et factuel de quelques évidences qu'il n'est jamais inutile de rappeler.

Certes, il est vrai que les TGV — comme les trains en général — mettent moins de temps pour relier deux points, en roulant plus vite et surtout en s'arrêtant moins souvent. C'est une vérité incontestable.
Il est également vrai que, pour rouler très vite, les TGV ont besoin de lignes spécialement conçues pour cela.
Mais on oublie souvent qu'en matière de transport, la ligne droite reste le chemin le plus court, et que la vitesse n'est pas toujours synonyme d'efficacité.

• **Consommation**
Comme tout mobile soumis à des contraintes aérodynamiques, la consommation d'un TGV en déplacement est approximativement proportionnelle au carré de sa vitesse. Il consomme donc **quatre fois plus d'énergie** pour sa traction lorsqu'il roule deux fois plus vite. La très grande vitesse gaspille l'énergie.

• **Écologie**
Non, la grande vitesse sur voies dédiées n'est pas écologique. Outre la surconsommation énergétique liée à la vitesse, la construction des LGV constitue à chaque fois une véritable catastrophe écologique : destruction d'espèces, artificialisation de surfaces considérables, fragmentation des milieux naturels et émissions de **millions de tonnes de CO_2**.

• **Gaz à effet de serre**
Non, les TGV ne captent pas le CO_2. Les forêts qu'on détruit pour les construire, elles, le faisaient.

• **Emprise**
Non, un chantier de LGV ne fait pas moins de dégâts qu'un chantier autoroutier.
L'étude d'impact du projet GPSO (Bordeaux–Toulouse–Dax) annonce une emprise de **4 800 hectares**, mais la surface réellement réservée, mesurée à partir des cartes du tracé, avoisine plutôt **6 800 hectares** pour les lignes nouvelles reliant Bordeaux, Toulouse et Dax.

• **Compensations**
Non, les compensations (d'espèces protégées, de zones humides, de forêts) ne compensent jamais les destructions, même lorsqu'elles s'efforcent d'y parvenir. On ne remplace pas un écosystème mature par une promesse de replantation.

• **Fret ferroviaire**
Non, la création de LGV n'a jamais réduit le transport routier de marchandises.
Depuis qu'on construit des LGV, **le fret ferroviaire décline** tandis que le transport routier prospère.

• **Report modal**
Non, les LGV ne captent pas l'essentiel de leur clientèle sur des modes de transport polluants.
La plupart des passagers des TGV sur LGV ne viennent ni de l'avion ni de la voiture, mais tout simplement… du train.

• **Pertinence des choix**
Non, les LGV ne sont pas des investissements pertinents pour sauver le climat.
À coût égal, **la rénovation énergétique des bâtiments** permet d'économiser **50 à 100 fois plus de CO_2** par euro dépensé.

• **Emploi et économie**
Non, il n'est pas nécessaire de lancer de grands chantiers destructeurs pour créer de l'emploi.
Un investissement équivalent dans des domaines relevant vraiment de l'intérêt général pourrait générer autant d'activité économique, avec bien moins de dégâts.

• **Prestige**
Non, une LGV n'est pas indispensable pour qu'une ville se développe.
Toulouse est devenue la troisième ville de France sans ligne à grande vitesse.

• **Choix des tracés**
Non, le chemin naturel entre Paris et Toulouse ne passe pas par la vallée du Ciron.

• **Intérêt général**
Non, les égoïstes ne sont pas ceux qui défendent la nature, mais plutôt ceux qui sont prêts à la sacrifier pour améliorer leur petit confort.

• **Priorités**
Non, investir dans des lignes nouvelles vers des villes déjà desservies n'est pas une priorité face aux besoins criants de **santé, d'éducation** et d'**entretien du réseau ferroviaire existant**.

• **Vitesse, bonheur et intelligence**
Non, vouloir rouler toujours plus vite, à n'importe quel prix, ne rend pas plus heureux — ni plus intelligent d'ailleurs. Ça se saurait.

Note rédigée le 2 novembre 2025

OLIVIER Jean - Toulouse

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 01:00:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Consultation publique en PPVE NON SUSPENDUE, POUR l'INSTANT ! Mais PAS LEGALE pour autant !

Contribution :

Bonjour. Aux personnes qui pensent pouvoir affirmer que la PPVE en cours serait légale suite à la décision du tribunal administratif de Toulouse notifiée ce 03 / 11 / 2025 (pièce jointe), qui a estimé ne pas avoir des éléments ASSEZ EVIDENTS pour juger que cette CONSULTATION est ILLEGALE à ce stade, il est important de rappeler qu'un.e juge des référé.es est juge de l'URGENCE et de l'EVIDENCE, et que si un doute, même infime, subsiste, il profite à "l'accusé". Ici, c'est précisément ce qui s'est passé. La juge du référé liberté du Tribunal Administratif de Toulouse a estimé manquer d'éléments de la part de nos associations pour pouvoir suivre notre affirmation selon laquelle cette PPVE est MANIFESTEMENT ILLEGALE, alors que les préfets et la SNCF affirment eux que l'enquête publique de... 2014 suffirait à leurs yeux aujourd'hui, en 2025, à exonérer ce projet démesuré de LGV, ARCHAIQUE, d'une véritable enquête environnementale.Or, la juge du référé n'a pas dit pour autant que cette PPVE est légale. Et d'ailleurs, il est bien dommage que la juge ait pris son ordonnance sans prendre le temps de nous convoquer à une audience, et à un débat contradictoire devant le tribunal, car nous aurions alors pu présenter des arguments complémentaires permettant d'affirmer que cette PPVE apparait bien selon nous - articles de loi à l'appui - comme ILLEGALE.Et tout le monde peut d'ailleurs comprendre, à part visiblement les préfets et la SNCF et quelques personnes pressées de relayer leur récit, qu'une ENQUETE PUBLIQUE de 2014 qui date d'il y a plus de 11 ans, qui portait uniquement sur la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ayant uniquement pour fonction de permettre de possibles expropriations des personnes situées sur le tracé de la LGV, NE PEUT PAS AVOIR la VALEUR d'une ENQUETE PUBLIQUE répondant aux exigences de 2025 pour autoriser des travaux de destruction de nature sur plus de 1000 hectares. Ou alors la loi serait très mal faite et ne protègerait en réalité vraiment pas la nature.D'ailleurs, dans le dossier de l'A69, le jugement sur le fond du Tribunal Administratif de Toulouse a annulé l'autorisation de l'autoroute en rappelant et jugeant qu'une DUP présente un niveau d'exigence bien moindre que la RIIPM indispensable pour avoir le droit de démarrer des travaux destructeurs de nature.Ici, le tribunal botte en touche et accorde un premier sursis à cette consultation du public sous forme de PPVE. Mais cette CONSULTATION va tout droit DANS LE MUR, tout comme le projet de LGV, qui devra lui aussi être arrêté au plus vite.Nos associations analysent la suite juridique à donner, mais n'entendent pas en rester là devant ce piétinement manifeste de la démocratie environnementale par l'État et SNCF Réseau dans ce dossier.Nous invitons ainsi chacun.e à alimenter le registre numérique avec les nombreuses raisons et exemple concrets, vécus par chacun.e sur les différentes parties du territoire à l'occasion de cette PPVE, pour en contester le format et les nombreuses atteintes à la démocratie que cette consultation sous forme de PPVE représente :. propagande préalable sur papier glacé du GPSO / LN-SO dans les boites aux lettre, sans moyens équitables d'information, . affichage public des avis de consultation publique dans des lieux plus improbables et inaccessibles les uns que les autres, . fracture numérique et bugs informatiques de la plateforme, . accès et lecture très difficile au dossier pléthorique de près désormais de 35 000 pages ! sans être pour autant informatif comme il se devrait (absence de calendrier clair, absence de carte synthétique de sectorisation du dossier...), . très large incomplétude sur des données pourtant obligatoires et essentielles, . ancienneté et obsolescence des quelques données précises communiquées, . absence de commissaires enqueteur.ices indépendant.es, . absence du dossier papier ailleurs que dans les (sous)préfectures. délais très courts pour analyser...35 000 pages.....Voir l'ordonnance du Tribunal Administratif en pièce jointe. Voir le Communiqué de presse de nos associations en pièce jointe.Voir aussi les appels sur les réseaux sociaux à collecter des preuves sur tous les manquements de ce format de PPVE pour revenir plus fort.es devant la justice très prochainement !Jean OLIVIERCo-président des Amis de la Terre de Midi-Pyrénées

Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (ORDONNANNCE-REJET-2501579 - 2507638_1158198567.pdf)

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULOUSE

N° 2507638

ASSOCIATION LES AMIS DE LA TERRE MIDI-PYRENEES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mme Céline Arquié
Juge des référés

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 31 octobre 2025

La juge des référés

54-035-04-03
D

Vu la procédure suivante :

Par une requête enregistrée le 28 octobre 2025, l'association les Amis de la terre Midi-Pyrénées, l'association Landes Graves Viticulture Environnement en Arruan, le collectif stop LGV Bordeaux métropole pour les transports du quotidien, l'association Sepanso Gironde, l'association les Amis de la terre des Landes qui ont désigné M. Jean Olivier, co président de l'association les Amis de la terre Midi-Pyrénées comme représentant unique, demandent au juge des référés sur le fondement de l'article L. 521-2 du code de justice administrative :

1°) de suspendre la consultation de type « participation du public par voie électronique » relative à la première demande d'autorisation environnementale déposée par SNCF réseau pour les travaux préparatoires de la ligne à grande vitesse LGV nouvelle Bordeaux–Toulouse (LNBT), ouverte depuis lundi 27 octobre 2025 ;

2°) de mettre à la charge du préfet de la région Occitanie et de la Haute-Garonne, préfet coordonnateur du grand projet ferroviaire du Sud-Ouest et des préfets de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de Gironde, préfet du Lot-et-Garonne et du préfet de Tarn-et-Garonne, une somme de 500 euros en application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Elles soutiennent que :

- leur requête est recevable sans qu'il soit besoin de développer l'intérêt à agir de chacune des parties co requérantes dès lors que dans le cadre d'une requête collective, la circonstance que l'ensemble des requérants n'aurait pas intérêt à agir n'entache pas la requête d'irrecevabilité lorsque l'un d'eux justifie d'un intérêt, ce qui est le cas en l'espèce, l'association les Amis de la terre de Midi-Pyrénées ayant pour but, au terme de l'article 2 de ses statuts, de promouvoir la participation des citoyens à la défense et à la définition de leur cadre de vie ainsi qu'au terme de son article 6 de développer ses activités tant au niveau local que départemental ou régional dans

le territoire de l'ex région Midi-Pyrénées, sans que cela ait un caractère exclusif ; elle dispose d'un agrément en sa qualité d'association de protection de la nature et de l'environnement au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement ;

- la liberté fondamentale du droit à l'information et la participation du public en matière de décisions ayant un impact sur l'environnement est garantie par l'article 6 de la convention d'Aarhus et l'article 7 de la Charte de l'environnement ; l'ensemble des droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement a valeur constitutionnelle et s'impose aux pouvoirs publics et aux autorités administratives dans leur domaine respectif ; le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, consacré par l'article 1er de la Charte de l'environnement au rang des principes constitutionnels, constitue une liberté au sens de l'article L. 521-2 du code de justice administrative ;

- la participation du public par voie électronique telle qu'organisée en l'espèce est manifestement illégale ; elle n'est possible en effet qu'à condition que la première autorisation environnementale ait fait l'objet d'une enquête publique avec commission d'enquête conformément à l'article L. 181-10-1 du code de l'environnement ; or la seule enquête publique qui a eu lieu correspond à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique au titre de l'article L. 122-1 du code de l'expropriation des lignes GPSO organisée du 14 octobre au 18 décembre 2014, laquelle a donné lieu à un avis défavorable de la commission d'enquête publique, et non à une enquête publique préalable à la délivrance d'une autorisation environnementale délivrée au titre de l'article L. 181-10-1 du code de l'environnement ; le code de l'environnement impose une enquête publique pour une première autorisation environnementale ;

- le dossier est substantiellement incomplet et nécessite un nouvel avis de l'autorité environnementale ; cette autorité a en effet considéré dans son avis du 25 septembre 2025 que la demande d'autorisation environnementale est largement incomplète et insuffisante pour répondre aux prérequis obligatoires, notamment l'exigence d'une information complète, utile et sincère et d'une participation effective du public en raison de l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, essentielles en particulier à l'évaluation de l'éventuelle Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur – RIIPM du projet, l'absence d'études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l'environnement, et l'insuffisante prise en compte des effets cumulatifs assortie d'un très grand flou sur les impacts environnementaux, correspondant à une application déficiente de la séquence « éviter – réduire – compenser » ; si les préfets ont indiqué prendre acte des remarques formulées par l'autorité environnementale et veiller à ce que la SNCF prenne en compte et apporte les meilleures réponses possibles dans le cadre de la procédure en cours et auraient obtenu en très peu de temps les nombreux compléments et précisions exigées, une nouvelle saisie de l'autorité environnementale s'imposait ; n'ayant pas eu connaissance avant le 27 octobre 2025 de la teneur et de la complétude ou non du dossier effectivement soumis à consultation du public après les éventuelles modifications plus ou moins importantes apportées par SNCF Réseau depuis la publication de l'avis de l'Autorité environnementale le 25 septembre 2025, il n'a pas été possible de juger de l'effectivité, de l'ampleur et de la gravité des illégalités de la procédure de consultation et des atteintes ainsi portées aux libertés fondamentales par la consultation électronique désormais ouverte de façon manifestement grave et illégale ; le pétitionnaire n'a pas pu apporter les précisions significatives et substantielles dont l'Autorité environnementale soulignait l'exigence le 25 septembre 2025 pour que le dossier soit légalement complet dès cette phase du projet, et l'État n'a pas pu en vérifier et garantir la légalité, en particulier concernant les données permettant d'évaluer l'effectivité ou non de toute la séquence Éviter – Réduire – Compenser ;

- l'ensemble des moyens d'aide à l'accès et à la compréhension du dossier est absent ; le fait que le public soit privé des conditions d'une enquête publique telles que précisées à l'article L. 123-13 du code de l'environnement, et en particulier la présence de commissaires enquêteurs

et des initiatives et moyens d'actions indépendantes qui leur sont dédiés, y compris de la possibilité de désigner un expert dans le cas d'un dossier aussi complexe et comportant des aspects nécessitant une expertise ferroviaire notamment, atteint nécessairement à la liberté fondamentale d'information et de participation du public ;

- l'approche en plusieurs phases du dossier ne peut justifier que les travaux préalables permettent une libération des emprises très importante et irréversible sur des milieux naturels, agricoles et forestiers, avec des défrichements, retournements de milieux ouverts, impacts de zones humides, de sites Natura 2000 et de linéaires de haies, ainsi que des atteintes à la ressource en eau potable, ou aux abords de monuments historiques notamment, en réalité menés en avance des phases suivantes du programme ;

- le dossier est trompeur, le pétitionnaire a volontairement dissimulé des informations essentielles à l'instruction de sa demande ; il existe une erreur notable sur la date de la décision ministérielle complémentaire annoncée dans les visas de l'arrêté d'ouverture de la participation du public par voie électronique, faisant état d'une supposée décision ministérielle complémentaire du 23 octobre 2013, a priori inexistante, mais pouvant laisser penser à une relative actualisation du dossier, là où la seule décision ministérielle complémentaire existant à la connaissance des requérantes date du 23 octobre 2013, confirmant ainsi le caractère obsolète du dossier et de ces options ; il est affirmé l'existence d'une enquête publique précédente, à savoir celle de 2014 préalable à la déclaration d'utilité publique, qui imposerait à l'administration d'organiser une consultation uniquement sous forme de participation du public par voie électronique et permettrait ainsi d'exempter l'administration de l'organisation d'une enquête publique pourtant obligatoire avant la délivrance de la première autorisation environnementale de la ligne LNBT, l'administration ne pouvait ignorer que l'enquête publique mentionnée ne répond pas à l'obligation légale et que l'information formulée dans les considérants de l'arrêté inter préfectoral du 22 septembre 2025 sur l'ouverture de la présente consultation est nécessairement trompeuse ;

- les destructions à intervenir à la suite des autorisations environnementales découlant de la consultation en cours sont manifestement illégales ; le juge administratif des référés fait droit à toute demande de suspension d'une décision prise sans que la participation du public sous l'une des formes mentionnée à l'article L. 123-1 ait lieu, alors qu'elle était requise ; la suspension de l'autorisation environnementale qui découlerait de l'actuelle participation du public par voie électronique (PPVE) relative aux travaux préparatoires de la LGV Bordeaux-Toulouse, incluant des travaux de débroussaillage et de défrichement, ne pourrait intervenir au titre d'un référé administratif qu'après publication de l'arrêté inter préfectoral d'autorisation environnementale des travaux, permettant sans délai le début des travaux de débroussaillage et de défrichement ; laisser se poursuivre l'actuelle consultation du public manifestement illégale revient à laisser démarrer des travaux à venir de façon imminente dès la fin de cette consultation du public, un tel format de participation du public permettant un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale quasi immédiatement après la fin de la consultation ;

- le caractère trompeur d'un dossier soumis à demande d'autorisation administrative, y compris par omission, représente une fraude qui porte une atteinte grave à la probité et à la confiance en la légitimité démocratique des décisions prises ; l'atteinte manifestement illégale consistant à ne pas mettre en œuvre l'obligation légale d'une enquête publique, et de ne pas communiquer l'ensemble des informations pertinentes nécessaires pour permettre la participation effective du public à l'appréciation de la demande d'autorisation environnementale sollicitée, affecte nécessairement négativement et de façon importante, durable et difficilement réversible la confiance du public en la légitimité démocratique du processus de consultation lui-même et des décisions publiques attendues à la fin de la consultation prévue jusqu'au 26 novembre 2025 ;

- contrairement à la procédure d'enquête publique, la procédure de participation du public par voie électronique ne prévoit pas de disposition de suspension volontaire de celle-ci ; si la suspension de cette consultation manifestement illégale n'est pas prise dans les 48 heures, elle ne le serait pas davantage dans les jours et semaines suivantes et les atteintes à ces droits

fondamentaux en cours depuis 24 heures et pour une durée de 30 jours seraient donc définitivement établies ; le juge administratif des référés saisi d'une demande de suspension de la décision d'autorisation environnementale résultant de cette PPVE non appropriée à la circonstance de cette première demande d'autorisation devrait alors faire droit à la demande de cette suspension de droit ceci en pure perte irréversible, l'incomplétude substantielle du dossier ne pouvant plus être corrigée en cours de PPVE ;

- alors que la LGV Bordeaux-Toulouse présente une partie de tronc commun avec la LGV Bordeaux-Dax entre Saint-Médard d'Eyrans au Sud de Bordeaux, et le Sud-Gironde ne pas aviser et informer la population du département des Landes de la tenue de cette consultation du public dont le dossier soumis à consultation concerne l'ensemble du GPSO, et en tout état de cause une partie du tronc commun de la LGV Bordeaux-Dax, représente également un manquement aux obligations à valeur constitutionnelle, conventionnelle et légale d'information et de participation du public à une décision à impact environnemental concernant directement les habitants de la ligne Bordeaux-Dax, et donc les habitants des Landes ; le temps écoulé entre la délivrance de l'autorisation environnementale et une audience de référé permet le démarrage immédiat des travaux irréversibles de débroussaillage et de défrichement ;

- la non suspension de l'actuelle PPVE suivie de la délivrance d'une autorisation environnementale dont aucun contrôle démocratique ou judiciaire ne pourrait intervenir avant que de premiers défrichements puissent avoir lieu représente une nécessaire urgence immédiate à suspendre le processus de consultation en cours.

Vu les autres pièces du dossier.

Vu :
- la Constitution ;
- la Charte de l'environnement ;
- le code de l'environnement ;
- le code de justice administrative.

La présidente du tribunal a désigné Mme Arquié, vice-présidente, pour statuer sur les demandes de référé.

Considérant ce qui suit :

1. La première phase du Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) se compose de trois séries de travaux : la création de deux lignes à grande vitesse (LGV) entre Bordeaux et Toulouse et entre Bordeaux et Dax, l'aménagement du réseau ferroviaire existant au sud de Bordeaux et l'aménagement du réseau existant au nord de Toulouse. Ces opérations ont fait l'objet de trois enquêtes publiques concomitantes et ont été déclarées d'utilité publique par un décret n° 2016-738 du 2 juin 2016 s'agissant de la création des LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux Dax, un arrêté du préfet de la Gironde du 25 novembre 2015 pour les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB) et un arrêté du préfet de la Haute-Garonne du 4 janvier 2016 pour les aménagements ferroviaires au nord de Toulouse (AFNT). Par arrêté inter préfectoral du 22 septembre 2025, le préfet de la région Occitanie et de la Haute-Garonne, coordonnateur du GPSO, le préfet de la nouvelle aquitaine et de Gironde, le préfet du Lot-et-Garonne et le préfet de Tarn-et-Garonne, ont décidé l'ouverture d'une participation du public par voie électronique (PPVE) à compter du 27 octobre 2025 sur le dossier de demande d'autorisation environnementale dite « DAE1 » pour les travaux préparatoires à la nouvelle ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse. Les associations les Amis de la terre Midi Pyrénées, Landes Graves

Viticulture Environnement en Arruan, Sepanso Gironde, les Amis de la terre des Landes, le collectif stop LGV Bordeaux métropole pour les transports du quotidien, demandent au juge des référés sur le fondement de l'article L. 521-2 du code de justice administrative de suspendre la consultation de type « participation du public par voie électronique » relative à la première demande d'autorisation environnementale déposée par SNCF réseau pour les travaux préparatoires de la ligne à grande vitesse LGV nouvelle Bordeaux–Toulouse (LNBT), ouverte depuis lundi 27 octobre 2025.

2. Aux termes de l'article L. 521-1 du code de justice administrative : « *Quand une décision administrative, même de rejet, fait l'objet d'une requête en annulation ou en réformation, le juge des référés, saisi d'une demande en ce sens, peut ordonner la suspension de l'exécution de cette décision, ou de certains de ses effets, lorsque l'urgence le justifie et qu'il est fait état d'un moyen propre à créer, en l'état de l'instruction, un doute sérieux quant à la légalité de la décision* ». Aux termes de l'article L. 521-2 du code de justice administrative : « *Saisi d'une demande en ce sens justifiée par l'urgence, le juge des référés peut ordonner toutes mesures nécessaires à la sauvegarde d'une liberté fondamentale à laquelle une personne morale de droit public ou un organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public aurait porté, dans l'exercice d'un de ses pouvoirs, une atteinte grave et manifestement illégale* (…) ». Enfin, l'article L. 522-3 de ce code dispose : « *Lorsque la demande ne présente pas un caractère d'urgence ou lorsqu'il apparaît manifeste, au vu de la demande, (…) qu'elle est irrecevable ou qu'elle est mal fondée, le juge des référés peut la rejeter par une ordonnance motivée sans qu'il y ait lieu d'appliquer les deux premiers alinéas de l'article L. 522-1.* ».

3. En distinguant les deux procédures prévues par les articles L. 521-1 et L. 521-2 mentionnés au point 2, le législateur a entendu répondre à des situations différentes. Les conditions auxquelles est subordonnée l'application de ces dispositions ne sont pas les mêmes, non plus que les pouvoirs dont dispose le juge des référés. En particulier, le requérant qui saisit le juge des référés sur le fondement des dispositions de l'article L. 521-2 du code de justice administrative doit justifier des circonstances particulières caractérisant la nécessité qu'une mesure visant à sauvegarder une liberté fondamentale soit prise dans les quarante-huit heures.

4. L'article 34 de la Constitution prévoit, dans la rédaction que lui a donnée la loi constitutionnelle du 1er mars 2005, que « *la loi détermine les principes fondamentaux (...) de la préservation de l'environnement* ». Il est spécifié à l'article 7 de la Charte de l'environnement, à laquelle le Préambule de la Constitution fait référence en vertu de la même loi constitutionnelle que « *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* ». Ces dernières dispositions, comme l'ensemble des droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement, et à l'instar de toutes celles qui procèdent du Préambule de la Constitution, ont valeur constitutionnelle. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et aux autorités administratives dans leurs domaines de compétence respectifs.

5. Par ailleurs, aux termes de l'article L. 123-2 du code de l'environnement : « *I.- Font l'objet d'une enquête publique soumise aux prescriptions du présent chapitre préalablement à leur autorisation, leur approbation ou leur adoption : 1° Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements exécutés par des personnes publiques ou privées devant comporter une évaluation environnementale en application de l'article L. 122-1 à l'exception : - des projets auxquels s'applique, au titre de la première autorisation mentionnée au III de l'article L. 122-1-1, la consultation du public prévue à l'article L. 181-10-1 (…).* ». Aux termes du III de l'article L. 122-1-1 du même code : « *III. -Les incidences sur l'environnement d'un projet dont la*

réalisation est subordonnée à la délivrance de plusieurs autorisations sont appréciées lors de la délivrance de la première autorisation. Lorsque les incidences du projet sur l'environnement n'ont pu être complètement identifiées ni appréciées avant l'octroi de cette autorisation, le maître d'ouvrage actualise l'étude d'impact en procédant à une évaluation de ces incidences, dans le périmètre de l'opération pour laquelle l'autorisation a été sollicitée et en appréciant leurs conséquences à l'échelle globale du projet. En cas de doute quant à l'appréciation du caractère notable de celles-ci et à la nécessité d'actualiser l'étude d'impact, il peut consulter pour avis l'autorité environnementale. Sans préjudice des autres procédures applicables, les autorités mentionnées au V de l'article L. 122-1 donnent un nouvel avis sur l'étude d'impact ainsi actualisée, dans le cadre de l'autorisation sollicitée. L'étude d'impact, accompagnée de ces avis, est soumise à la participation du public par voie électronique prévue à l'article L. 123-19 lorsque le projet a déjà fait l'objet d'une enquête publique, sauf si des dispositions particulières en disposent autrement. L'autorité compétente pour délivrer l'autorisation sollicitée fixe s'il y a lieu, par une nouvelle décision, les mesures à la charge du ou des maîtres d'ouvrage de l'opération concernée par la demande, destinées à éviter les incidences négatives notables, réduire celles qui ne peuvent être évitées et compenser celles qui ne peuvent être évitées ni réduites, ainsi que les mesures de suivi afférentes (...) ». Enfin aux termes de son article L. 181-10-1 : « *I.- Dès la réception du dossier, l'autorité administrative saisit le président du tribunal administratif compétent en vue de la désignation, dans les conditions prévues aux articles L. 123-4 et L. 123-5, d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête chargé de la consultation du public et respectivement d'un suppléant ou de plusieurs suppléants pouvant se substituer sans délai au commissaire enquêteur ou aux membres de la commission d'enquête en cas d'empêchement. Dès que le dossier est jugé complet et régulier et que le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête est désigné, l'autorité administrative organise, après concertation avec le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête, une consultation du public selon les modalités prévues aux II à V du présent article, sauf si la demande a déjà été rejetée dans les conditions prévues au quatrième alinéa de l'article L. 181-9. II.- La consultation mentionnée au second alinéa du I du présent article a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration de la décision. Les observations et les propositions parvenues pendant la durée de la consultation sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision (...)* ».

6. Les associations requérantes soutiennent que la participation du public par voie électronique n'est légale qu'à compter de la deuxième autorisation environnementale à condition qu'une première autorisation environnementale ait fait l'objet d'une enquête publique avec commission d'enquête. Elles font valoir que l'enquête publique réalisée en 2014 préalablement à la déclaration d'utilité publique de la LGV Bordeaux-Toulouse ne saurait tenir lieu de celle exigée pour l'autorisation environnementale, de sorte que le recours à une participation du public par voie électronique dans le cadre de la première autorisation environnementale « DAE1 » de la LGV nouvelle Bordeaux–Toulouse (LNBT) méconnait les articles L. 123-1 et L. 181-10-1 du code de l'environnement, rendant la consultation en cours manifestement illégale. Toutefois, les dispositions citées au point précédent qui prévoient que lorsque le projet soumis à évaluation environnementale a déjà fait l'objet d'une enquête publique lors d'une précédente autorisation portant étude d'impact initiale, une étude d'impact actualisée est jointe au dossier de demande d'autorisation environnementale et fait l'objet d'une participation du public par voie électronique ne semblent pas exclure les déclarations d'utilité publiques avec étude d'impact initial et enquête publique de l'appréciation de « première autorisation ». Par suite, le recours à la participation du public par voie électronique ne saurait, en l'espèce, être regardé comme manifestement illégal.

7. Par ailleurs, le dossier de participation du public comprend une notice explicative indiquant l'objet de la participation du public par voie électronique, précisant la mention des textes

réglementaires qui régissent l'autorisation environnementale et la mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet, l'étude d'impact actualisée au mois de juin 2025 et son résumé non technique, la demande d'autorisation environnementale comportant la demande d'autorisation loi sur l'eau, la demande autorisation de défrichement, la demande de dérogation à l'interdiction de destruction des spécimens d'espèces protégées et de leurs habitats, l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, la demande d'autorisation de destruction de haies, la demande d'autorisation de travaux aux abords de monuments historiques, les avis requis des organismes consultés au titre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale (IGEDD) et le mémoire en réponse produit par SNCF Réseau. Il est consultable du lundi 27 octobre 2025 au mercredi 26 novembre 2025 inclus sur une adresse électronique mais aussi par un accès gratuit au dossier garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département concerné. Par ailleurs, toute personne peut demander à consulter le dossier sur support papier sur rendez-vous en se présentant en préfecture ou sous-préfecture pour y déposer sa demande durant les heures habituelle d'ouverture au plus tard, le jeudi 20 novembre 2025 selon des modalités horaires diverses qui sont précisées. Par suite, alors qu'ainsi qu'il vient d'être dit le format de consultation mis en œuvre ne peut être regardé comme manifestement illégal, la circonstance que le dossier, qui compte plus de 25 000 pages, n'ait pas bénéficié à ce stade de l'accompagnement et de l'expertise d'un commissaire enquêteur, ne peut être regardée comme une atteinte grave à la liberté fondamentale d'information et de participation du public au motif de l'absence de moyen d'accès, d'expertise indépendante et d'accompagnement. Il en est de même de la mention d'une décision ministérielle du 23 octobre 2013 inexistante ou de la confusion qualifiée comme étant entretenue entre l'enquête publique de 2014 et celle exigée pour l'autorisation environnementale actuelle, pour les mêmes motifs que ceux qui ont été indiqués au point 6. En outre, et alors que l'article L. 122-1-1 du code de l'environnement permet d'actualiser les études d'impact au cours des autorisations environnementales suivantes, la seule circonstance que l'ensemble des impacts du projet global sur l'environnement n'ait pas été réalisé dans le cadre de cette première autorisation environnementale DAE1, ne suffit pas à caractériser une illégalité manifeste de la procédure de consultation en cours. De plus, alors que l'ouverture d'une participation du public par voie électronique porte sur le dossier de demande d'autorisation environnementale dite « DAE1 » pour les travaux préparatoires à la nouvelle ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse, l'absence d'information des habitants du département des Landes, impactés par le tronc commun Bordeaux–Dax, ne peut être regardée comme un manquement à l'information des populations concernées. Les impacts environnementaux excessifs non justifiés invoqués ne découlent par ailleurs pas directement de l'atteinte invoquée à la liberté fondamentale d'information et de participation du public. Enfin, la circonstance que la participation du public par voie électronique ne soit pas associée à une procédure de « suspension automatique » sans condition d'urgence, contrairement à la procédure d'enquête publique qui la prévoit à l'article L. 123-16 du code de l'environnement, ne caractérise pas par elle-même la nécessité qu'une mesure visant à sauvegarder une liberté fondamentale soit prise dans les quarante-huit heures. **Il en est de même de celle** selon laquelle la poursuite de cette consultation permettrait, une fois réalisée, de délivrer une autorisation environnementale, laquelle peut faire l'objet d'un référé suspension permettant aux associations d'agir en urgence dans des délais suffisants pour assurer la protection des intérêts qu'elles défendent.

8. Dans ces conditions, les associations requérantes ne justifient ni d'une urgence particulière, propre à la voie de droit qu'elles ont choisie en introduisant une requête en référé sur le fondement de l'article L. 521-2 du code de justice administrative, ni d'une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté fondamentale d'information et de participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. Il s'ensuit, sans qu'il soit besoin d'examiner l'intérêt à agir de chacune des associations, que leurs conclusions

présentées sur le fondement de l'article L. 521-2 du code de justice administrative doivent être rejetées, ainsi que, par voie de conséquence, leurs conclusions présentées sur le fondement des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative, selon la procédure prévue par l'article L. 522-3 du code de justice administrative.

ORDONNE :

Article 1er : La requête de l'association les Amis de la terre Midi Pyrénées, l'association Landes Graves Viticulture Environnement en Arruan, le collectif stop LGV Bordeaux métropole pour les transports du quotidien, l'association Sepanso Gironde, l'association les Amis de la terre des Landes est rejetée.

Article 2 : La présente ordonnance sera notifiée à l'association les Amis de la terre Midi-Pyrénées, l'association Landes Graves Viticulture Environnement en Arruan, au collectif stop LGV Bordeaux métropole pour les transports du quotidien, l'association Sepanso Gironde et à l'association les Amis de la terre des Landes.

Une copie en sera transmise au préfet de la région Occitanie et de la Haute-Garonne, au préfet de la nouvelle aquitaine et de Gironde, au préfet du Lot-et-Garonne et au préfet de Tarn-et-Garonne.

Fait à Toulouse, le 31 octobre 2025

La juge des référés,

Céline ARQUIÉ

La République mande et ordonne au ministre de l'intérieur en ce qui le concerne ou à tous commissaires de justice à ce requis en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente ordonnance.

Pour expédition conforme,
la greffière en chef,
ou par délégation, la greffière,

Télécharger la pièce jointe originale (Communiqué-Assos-Decision-TA-Tlse-Refere-Liberté-25-11-03-V-envoyee.pdf)
Document : Communiqué-Assos-Decision-TA-Tlse-Refere-Liberté-25-11-03-V-envoyee.pdf, page 1 sur 2

COMMUNIQUÉ 3 Novembre 2025

La consultation du public se poursuit, pour l'instant. Mais elle va droit dans le mur !

Saisi en urgence par nos associations le mardi 28 octobre 2025, le Tribunal Administratif de Toulouse décide par une ordonnance de jugement, en date du 31 octobre et qui nous est communiquée ce lundi 3 novembre 2025, de ne pas suspendre immédiatement la consultation de type 'participation du public par voie électronique' (PPVE). **Pour rappel, cette consultation est relative à la première demande d'autorisation environnementale** (DAE1) déposée par SNCF Réseau pour les travaux préparatoires de la ligne à grande vitesse LGV nouvelle Bordeaux–Toulouse (LNBT) ouverte en ligne depuis le lundi 27 octobre 2025.

Le jugement indique que : « *... les dispositions citées [...] qui prévoient que lorsque le projet soumis à évaluation environnementale a déjà fait l'objet d'une enquête publique lors d'une précédente autorisation portant étude d'impact initiale, une étude d'impact actualisée est jointe au dossier de demande d'autorisation environnementale et fait l'objet d'une participation du public par voie électronique ne semblent pas exclure les déclarations d'utilité publiques avec étude d'impact initial et enquête publique de l'appréciation de « première autorisation ». Par suite, le recours à la participation du public par voie électronique ne saurait, en l'espèce, être regardé comme manifestement illégal.* »

Un.e juge de référé ne peut prendre une décision aussi importante que la suspension d'une telle procédure que s'il y a urgence et que l'illégalité est évidente. **Dès lors qu'il subsiste un doute, celui-ci profite aux responsables de la procédure en cours, même si des éléments suggèrent son illégalité.** Pour justifier ce doute, la juge des référés suit l'argumentation de SNCF Réseau et de l'Etat, qui pensent pouvoir invoquer le fait que ce projet avait déjà fait l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique en 2014 !

Cette enquête publique d'il y a onze ans **contient des analyses et des données désormais obsolètes, que SNCF Réseau n'a pas mises à jour.** Leur actualisation porterait profondément atteinte à la crédibilité du projet. D'autre part, **cette enquête publique datant de 2014 s'était conclue par un avis « défavorable » des commissaires enquêteur.euses**, avec un rapport très dur soulignant la médiocrité du dossier d'étude d'impact présenté par Réseau Ferré de France. Invoquer ici cette enquête publique d'un autre temps ne tient donc pas.

De plus, en 2014, l'enquête publique d'alors était destinée à la délivrance de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet de LGV du Sud-Ouest. Or, une DUP vise le fait pour l'État de pouvoir procéder à des expropriations. **Elle ne vise aucunement à autoriser des travaux impactant fortement l'environnement et requiert des conditions bien plus exigeantes, dont l'existence d'une Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur (RIIPM).**

Le Tribunal Administratif de Toulouse a déjà eu l'occasion de rappeler cette claire distinction à faire entre DUP et RIIPM d'une autorisation environnementale lors de l'annulation des autorisations environnementales de l'autoroute A69 Toulouse-Castres en février 2025 en soulignant que les conditions pour justifier d'une RIIPM sont bien plus exigeantes que pour la seule DUP.

Donc, la tentative de l'État et de SNCF Réseau d'invoquer ici l'existence de cette enquête publique DUP de 2014 semble une tentative désespérée de semer le doute et gagner du temps pour ne pas voir prononcer immédiatement une suspension de la consultation en cours.

Les associations analysent la suite juridique à donner, mais **n'entendent pas en rester là** devant ce piétinement manifeste de la démocratie environnementale par l'État et SNCF Réseau dans ce dossier.

Elles invitent chacun à alimenter le registre numérique avec les nombreuses raisons d'en contester le format et l'objectif. Une enquête datant de plus de 11 ans, avec une consultation au rabais et un dossier reste totalement inacceptable.

CONTACTS PRESSE

Didier Gassiot- lgvea33@gmail.com
Stéphanie Mariette - stoplgvbdxm@proton.me
Jean Olivier - jean.olivier.tlse@proton.me

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

https://www.lgvnonmerci.fr/consultation-publique-environnementale/

Galda Téliména - Talence

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 06:05:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation lgv Bordeaux Toulouse

Contribution :
Je suis fortement contre le projet de LGV Bordeaux Toulouse.Ce projet est coûteux, inutile et un horreur pour l'environnement.Personne ne veut de ce chantier, il doit s'arrêter rapidement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie - Pujols-sur-Ciron

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 06:35:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Fourmaux Olivier - Toulouse

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 07:09:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pour la LGV
Contribution :
Je suis en faveur de la LGV. Il faut desenclver le centre du sud-ouest. Cette ligne permettra aussi de ne plus avoir a prendre l'avion pour se rendre à Paris.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

REYNAL Christophe - Louchats

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 07:20:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Illégalité de cette enquête publique
Contribution :
Cette enquête publique est illégale et va à l'encontre de la liberté d'informations des citoyens concernant l'environnement. Elle ne rentre pas dans le cadre de la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 (Art. 7).
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

REYNAL CHRISTOPHE - Louchats

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 07:30:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation anti-démocratique
Contribution :
Cette consultation est anti-démocratique :-beaucoup de nos concitoyens des communes affectées ne sont pas informés car les panneaux d'information installés ça et là sur le territoire ne sont pas lisibles et demeurent dans des endroits isolés, au bord de routes passantes (j'ai du m'arrêter sur cette route entre Balizac et Origne, en mordant sur la chaussée, feux de détresse allumés)
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (IMG_3820 2.jpg)



alexis - Avanne-Aveney

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 07:52:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la LGV
Contribution :
Non à la LGV face aux enjeux environnementaux importants
Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PINSARD Céline - Bazas

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 08:02:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Je demande qu'une réelle enquête environnementale ait lieuCordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Uribe Garcia Jeronimo - Toulouse

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 08:24:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis à favor de la construction de la ligne LGV
Contribution :
La LGV c'est nécessaire pour le développement de la région occitanie et Toulouse en particulier. Le train c'est un moyen de transport beaucoup plus écologique que l'avion. Le TGV Toulouse Paris va être competitive contre l'avion, donc même du point de vue environnementale pour moi c'est un net positif.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pello - Mouguerre

Organisme : Mouguerre Cadre de Vie
Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 08:25:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à cette ligne nouvelle
Contribution :
Consultation illégale, gabegie financière, saccage environnemental, déni de démocratie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Torrell Christophe - Montignac-Lascaux

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 09:10:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illegale
Contribution :
Aucune autorisation environnementale ne doit être donnée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SAINT-PIERRE ROGER - Mouguerre

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 10:26:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AUX INVESTIGATIONS PREALABLES/LIGNE NOUVELLE DU SUD-OUEST
Contribution :
COMPTE TENU DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE CE PROJET JE TIENS A MANIFESTER MA TOTALE OPPOSITION A CES INVESTIGATIONS PREALABLES.ROGER SAINT-PIERRE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CHEVALIER Bernard - Cadaujac

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 10:27:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : GPSO
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

belluc chantal - Saint-Porquier

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 11:28:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ligne grande vitesse Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je ne suis pas d'accord avec la construction de cette ligne à grande vitesse, elle est très onéreuse , et c'est au détriment des autres lignes (Cahors Paris) qui ne sont plus entretenues.De plus c'est une catastrophe environnementale.Trop peu de citoyen sont au courant de cette enquête, il n'y a pas de "publicité".
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

TRENTY KARINE - Roquefort

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 11:32:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la LLGV
Contribution :
Ce projet remet en cause tout le sens même du débat démocratique à quoi cela sert il de nous consulter en mettant des panneaux comme dans des rond point ou les gens n'y prêterons pas attention plutôt que de déposer ses affiches dans les boites aux lettres des communes concernées ou encore mieux par mails.Des fouilles sont déjà en cours sur certaines communes alors qu'elles devraient justement dépendre des conclusions de la concertation, des habitants ont déjà étaient exproprié.Ce projet est inutile et couteux tout cela pour faire gagner quelques minutes à certains.Une fois de plus les plus riches font ce qu'il veulent toutes ses consultations ne sont que des mascarades.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lada Julie - Pessac

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 11:45:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Cette consultation est illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cédric - Marmande

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 11:46:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Demande d'autorisation environnementale préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Je considère, au vu des documents fournis, que le dossier parait trop incomplet au vu des enjeux environnementaux par rapport au gain réel supposé des travaux envisagés.Beaucoup trop de "zones d'ombres" restent à éclaircir sur l'impact réel des travaux sur la faune et la flore, ainsi que sur un certains nombres d'écosystèmes qui doivent traversés par la futur ligne LGV. De même, les "compensations" prévues ne peuvent en aucun cas être une garantie du maintien de la biodiversité existante.En l'état mon avis est que cette autorisation NE PEUT PAS ÊTRE ACCORDÉE.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lacombe Pablo - Toulouse

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 11:55:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Soutien au projet de LGV
Contribution :
Je suis toulousain, toute ma famille habite à Toulouse. Actuellement, j'habite de manière partielle à Paris pour mes études supérieures. La longueur des liaisons ferroviaires entre Toulouse et Paris m'empêche de réaliser le voyage entre ces deux métropoles aussi souvent que je le souhaiterais. Il est certes possible de réaliser un aller-retour entre Paris et Toulouse pour le week-end, mais cela est en réalité tellement chronophage, onéreux et fatigant que je dois y renoncer.En outre, il est particulièrement incompréhensible et inégalitaire que le voyage entre la capitale et Toulouse soit si long alors que la plupart des autres métropoles françaises (Lyon, Marseille, Montpellier, Bordeaux) sont bien mieux connectées à Paris et au reste de la France. Cela est encore plus préjudiciable pour les habitants des territoires périphériques d'Occitanie qui doivent voyager parfois 10 heures avant de rejoindre Paris par exemple.De surcroît, à une échelle à la fois régionale et européenne, je suis très favorable à une meilleure liaison ferroviaire entre l'Atlantique et la méditerranée (Bordeaux - Toulouse - Montpellier - Marseille), que ce soit pour le transport de voyageurs ou de marchandises. Ainsi je soutiens fortement le projet de LGV entre Bordeaux et Toulouse, mais je soutiendrais toute aussi fortement un projet de LGV entre Toulouse et Montpellier !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mercier Vincent - Le Pian-sur-Garonne

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 11:56:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Bonjour
Contribution :
Je suis opposé à la déstabilisation du milieu naturel vert landais pour si peu de gain par rapport à l'aménagement de l'existant. Gagner du temps pour un Paris Toulouse passe selon moi par plus de patience afin de financer petit à petit le seul trajet vraiment efficace à savoir un ligne directe qui représenterait un réel gain de temps pour Toulouse et desservirait potentiellement également selon les rames les villes de Chateauroux, Limoges , Brive, Cahors et Montauban. j'en profite pour dire que je trouve scandaleux de devoir financer ce projet sous prétexte que je suis à moins de 100 km de la ligne (ou de bordeaux je ne sais plus). Son intérêt me concernant est nul : Je n'irai jamais à Bordeaux depuis chez moi pour me rendre à Toulouse (60 km en direction opposée, puis payer un parking urbain etc ....). Cette ligne est faite pour les toulousains, pas pour moi. je compte bien me sortir du prélèvement automatique pour les impôts locaux et ne plus payer et encourager mon entourage pareillement prélevé indument à faire comme moi. Respectueusement Vincent Mercier

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAVIN Richard - Verdelais

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 12:00:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE
Contribution :
Bonjour, Désenclaver une mégalopole Toulouse en saccageant un territoire (entre autres) la Vallée du Ciron dans le Sud-Gironde ! On en rirait presque quand on lit les contributions de toulousain.es qui se trouvent enclavé.es dans leur ville. Longtemps (depuis 20 ans) on nous a tenu ce discours: « le GPSO va vous désenclaver dans le sud-gironde ». Il est vrai que jusqu'à présentnous avions l'impression de vivre comme une tribu primitive dans une réserve. Pas de routes, pas de moyens de communication, Juste des points de fixation par ci par là avec quelques cahutes, à bouffer des glands et des baies et à regarder passer les avionsqui désenclavaient Toulouse. Le progrès arrivait. Tout allait changer ! «- On va déjà vous couper la vallée du Ciron en deux par deux barrières métalliques et des voies LGV avec par endroits des passages grande faune (et oui les animaux non plus ne supportent pas l'enclavement !). Ensuite on va vous rajouter 17 viaducs (cumulés, 2km de béton pour la gloire de la multinationale Lafarge) avec son cortège de gravières (après ça se remplira d'eau et on y mettra des poissons en compensation). » - et nous on passe où ? - passage grande faune où rejoignez la route là-bas, vous passerez sous le pont. Tous les chemins en forêt vont disparaître.Ces chemins existent depuis des centaines d'années pour certains et les touristes qui s'y baladent l'été pourront toujours s'arrêter au grillage pour regarder passer le train. - mais les viaducs ! - les ouvrages d'art ? Oui du béton sur tous les affluents de la rive gauche du Ciron. Sur la Hure viaduc de 195 m de long.Sur le Ciron 250m, sur le Barthos 125 m. Ça va être joli non ! Et puis ça va être solide parce qu'il y aura aussi du béton dessous. - mais pour les gravières ? - pas de problème ! Un exemple, Porchères en Gironde. Il existe une colline avec une forêt dessus. En gros 2kms de long 250m de large, 25 m de hauteur. De la grave à béton. 200 à 250 000 m3 à exploiter tous les ans pendant 18 ans. Et la forêt rasée. Et les camions sur la route pour alimenter le chantier du GPSO. Plus de forêt. Ce ne sont que des exemples de ce qui va se passer sur un chantier qui devrait durer 10 ans ! Inutile de dire qu' on ne veut pas de ce projet destructeur, inutile et un gouffre financier pour la population déjà rackettée par la TSE. Inutile de rappeler également que la commission d'enquête en 2015 (21 commissaires enquêteurs) a rendu un avis défavorable et que depuis les avis défavorables se sont accumulés.Richard LAVIN (collectif NINA - Vallée du Ciron- Gironde)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

suisse de sainte claire eric - Lahonce

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 12:04:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : alerte sur le caractére illégal du dossier soumis à consultation
Contribution :
le dossier de demande d'autorisation environnental n'est pas conforme à la réglementation:des erreurs, des chiffres non ré-actualisés depuis 2015... bref, un faisceau de manquements qui mènent tout droit à l'illégalité
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VILANOVA Christine - Roquefort

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 13:15:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Cette consultation est illégale:Beaucoup de nos concitoyens des communes affectées ne sont pas informés car les panneaux d'information installés ça et là sur le territoire sont illisibles à partir de la voie publique (RD 656) et sont dans des endroits dangereux pour stationner: à ROQUEFORT avant le pont sur l'autoroute sans zone de stationnement.Dossier impossible à consulter.Je suis totalement opposée à ce projet trop couteux et en l'absence de comparaison avec le réaménagement de la voie existante
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (20251029_165831.jpg)



Philippe - Mongauzy

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 13:53:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution

Contribution :
"CONSULTATION ILLÉGALE"
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

carrere Cabriella - Bordeaux

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 14:08:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution du Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest
Contribution :
Bonjour,Veuillez trouver ci-joint la contribution du Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest.En vous souhaitant une bonne réceptionBien cordialement..
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (contribution SSSO.pdf)
Pièce jointe : contribution SSSO.pdf
Télécharger le PDF

Carrere gabriella - Bordeaux

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 14:13:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest
Contribution :
Bonjour,Veuillez trouver ci-joint la contribution du Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest.Cordialement.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (SSSO.pdf)
Document : SSSO.pdf, page 1 sur 6

SYNDICAT DES SYLVICULTEURS

DU SUD-OUEST

Participation du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest à la consultation du public

Madame, Monsieur,

Le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest est une organisation professionnelle régie par la « loi 1884 » et représente un peu plus de 6 000 adhérents (soit 580 000 hectares) cotisants sur le massif des Landes de Gascogne (départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne).

Depuis de nombreuses années, nous nous opposons fermement aux projets d'infrastructures menaçant l'équilibre du territoire du massif des Landes de Gascogne : projets autoroutiers, centrales photovoltaïques au sol, lotissements... Tous ces projets entraînent des défrichements importants, des pertes de ressources forestières et de biodiversité, ainsi qu'une augmentation des risques feux de forêts.

Le projet de création de Ligne Nouvelle Sud-Ouest Bordeaux-Toulouse envisagé par le pétitionnaire GPSO s'inscrit dans cette logique destructrice. Il concerne une quarantaine de communes forestières des départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne, situées sur le tracé de la ligne Bordeaux-Toulouse et des centaines de sylviculteurs adhérents vont être impactés par ce projet.

Dans le cadre des investigations préalables du projet, après une première phase d'inventaires environnementaux, de reconnaissances géotechniques et de piquetage des emprises - conduite dans le cadre d'arrêtés préfectoraux autorisant l'accès aux propriétés privées pour la réalisation de ces études préalables -, une demande d'autorisation environnementale (DAE) est désormais requise pour poursuivre les opérations (fouilles archéologiques, sondages géotechniques et déboisements) qui nécessiteront, dès ce stade du projet, des défrichements importants.

Cette DAE a été déposée auprès des services de l'État en juillet 2025.

JOURNAL «FORÊT DE GASCOGNE »

6, Parvis des Chartrons – CS 92106 – 33075 BORDEAUX CEDEX – Tél. : 05 57 85 40 13
E.mail : ssso@maisondelaforet.fr – Siret 781846688-00021 – Code APE 9412 Z
Web : www.maisondelaforet-sudouest.com

Union des Syndicats de Sylviculteurs d'Aquitaine

Document : SSSO.pdf, page 2 sur 6

Dans le cadre de la consultation du public, le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest souhaite faire part des observations suivantes :

1. **Sur la forme de la participation du public**

Le droit à la participation du public, dans les décisions susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, constitue un principe fondamental du droit environnemental (Convention d'Aarhus, Charte de l'environnement annexée à notre Constitution, Code de l'environnement).

Pour que cette participation du public soit effective, encore faut-il que le public dispose d'une information complète, claire, intelligible et accessible.

A cet égard, nous souhaitons insister sur le caractère extrêmement volumineux (près de 30 000 pages) du dossier, ainsi que sur la forme simplifiée de la participation du public par voie dématérialisée, sans la phase de participation du public classique prévue pour les projets ayant des impacts sur l'environnement. Aucun commissaire enquêteur ne sera saisi pour recueillir les observations du public, les analyser et rendre un avis motivé sur le dossier.

Nous souhaitons donc obtenir des explications sur le choix d'une participation du public dématérialisée, alors que l'enquête publique initiale, datant de 2014, repose sur des données que l'Autorité environnementale a jugé largement obsolètes (avis du 25 septembre dernier) et qui ne prennent pas en compte les évolutions du droit de l'environnement, ni l'aggravation du changement climatique depuis lors.

Ensuite, sur le fond du dossier, le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest souhaite apporter les observations suivantes.

2. **Sur l'insuffisance du dossier de demande d'autorisation environnementale, notamment sur la question forestière**

Les différentes collectivités exterritoriales interrogées, le Conseil National de Protection de la Nature et la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron ont émis unanimement des avis défavorables.

Dans son avis du 25 septembre 2025, l'Autorité environnementale considère également que la DAE reste largement incomplète pour répondre aux prérequis obligatoires d'une éventuelle autorisation environnementale.

Le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest regrette que le dossier ne prenne pas suffisamment en compte les impacts du projet sur la vocation sylvicole du territoire.

❖ <u>Sur l'ampleur de la demande de défrichement</u>

La demande de défrichement dans le cadre des investigations préalables de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse est de 483,5 hectares, dont 459 ha sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne.

Par ailleurs, une demande d'autorisation de défrichement est également sollicitée pour les sites de compensation écologique à hauteur de 66,78 hectares pour la Gironde.

Le projet va entraîner une consommation de l'espace forestier d'une ampleur significative, contribuant ainsi au morcellement du massif landais et conduisant à une perte nette de ressources forestières avec des conséquences irréversibles sur l'activité sylvicole et la filière qui en dépend.

Or, le code forestier prévoit que la protection des bois et des forêts est d'intérêt général et joue un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. En outre, les politiques publiques fixent un objectif de Zéro Artificialisation Nette des sols.

L'autorisation demandée apparaît surdimensionnée par rapport aux besoins réels des investigations préalables et anticipe dès ce stade du projet un défrichement définitif, en contradiction avec la logique d'évitement des impacts.

Le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest s'interroge sur l'ampleur de la demande de défrichement au stade des simples investigations préalables, alors même que le projet nécessitera ultérieurement d'autres autorisations environnementales.

Qui achètera ce bois et à quel montant ? Quel est le volume total qui sera prélevé ? Quelle valorisation ?

Par ailleurs, sur les effets cumulés des atteintes à l'environnement et aux écosystèmes forestiers, la démarche, présentée de manière partielle, ne permet pas d'appréhender les effets cumulés du projet dans son ensemble, lesquels n'ont pas été étudiés à ce stade. Nous plaidons donc pour une approche globale et coordonnée du projet LGV qui permettrait d'évaluer de manière complète les impacts environnementaux et d'assurer la cohérence de la procédure d'autorisation.

Enfin, nous nous inquiétons sur les impacts cumulés avec l'ensemble des infrastructures électriques, notamment liés aux raccordements des futurs parcs photovoltaïques, agrivoltaïques et des grands projets RTE type "Landes de Gascogne" qui vont entraîner une consommation supplémentaire et augmenter le risque « Feux de forêt ».

❖ <u>Sur l'insuffisante prise en compte de la sylviculture du massif landais</u>

Le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest s'interroge sur la prise en compte effective de la spécificité du massif landais, territoire de production sylvicole, et des interactions entre le projet et les pratiques forestières. Ces éléments sont essentiels à la dynamique écologique et économique locale et semblent insuffisamment analysés.

La sylviculture est l'une des premières activités de valorisation du massif des Landes de Gascogne, dont dépendent plus de 3 200 entreprises de l'amont à l'aval et 34 000 emplois directs. Etroitement liée à l'histoire et à l'identité du massif des Landes de Gascogne, la sylviculture landaise a su évoluer avec le temps et demeure plus que jamais le socle d'un écosystème riche et diversifié d'entreprises, de sociétés de service et de conseil, d'organismes de recherche, d'associations, tous dédiés à la valorisation durable de la ressource « pin maritime ». La filière forêt-bois du massif des Landes de Gascogne est aussi un modèle de circuit court et d'économie circulaire : 95 % du pin maritime sont transformés localement et

100 % de la ressource (bois d'œuvre et sous-produits) sont utilisés par des industries de tailles très variées et complémentaires. Rappelons enfin qu'au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, la filière bois représente le 3ème employeur industriel.

Or, le dossier présenté tend à minimiser le rôle de la sylviculture dans ce territoire et ne met pas en perspective les conséquences du projet sur cet aspect. Avec plus de 2 800 hectares de défrichement au total, dont près de 2 000 hectares de forêt du massif impactés, le projet conduira à une perte de ressource directe pour les sylviculteurs et toute la chaîne aval qui dépend de cette ressource.

L'activité sylvicole sur le massif est déjà fragilisée par de multiples contraintes : aléas climatiques, dégâts de gibier et morcellement du massif lié à l'urbanisation et à la multiplication des projets d'infrastructures (photovoltaïque, voies de communication, etc...).

Le projet aggravera le phénomène de mitage qui s'observe sur le territoire landais, qui perd actuellement 0,1 % de sa surface forestière par an, à l'inverse de la dynamique nationale.

Or dans le même temps, l'urgence climatique et la nécessité de décarboner l'économie engagent à augmenter l'usage du bois, matériau permettant le stockage longue durée de CO2, et la substitution de matériaux énergivores - notamment dans la construction.

Face à cette contradiction, nous plaidons pour une analyse beaucoup plus poussée de l'impact de ce projet sur la ressource bois, en prenant en compte son cumul avec les autres facteurs de perte de surface forestière.

- Sur la dépréciation et la minimisation de la valeur écologique du massif landais

Le massif des Landes de Gascogne est une forêt cultivée au sein de laquelle on retrouve une diversité de milieux et d'espèces. La forêt landaise est constituée d'une mosaïque d'habitats. Nous rencontrons bien évidemment de la pinède de pin maritime, mais également des zones humides (lagunes, tourbières et ripisylves), des feuillus intra-parcelle, etc...

Ces différents milieux comportent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques. Aux abords des lagunes et dans les tourbières, on recense, par exemple, 16 espèces de sphaignes (mousses) sur 36 à l'échelle nationale. La faune est aussi diversifiée, avec par exemple : plus de 120 espèces d'araignées, environ 80 espèces d'oiseaux nicheurs et 50 espèces de papillons de jour. Nous pouvons également souligner la singularité de notre massif pour la conservation d'espèces présentes presque exclusivement sur ce territoire, telles que la Grande Noctule, la Leucorrhine à front blanc et la Rainette ibérique, toutes protégées au niveau national.

« L'Etude sur la Biodiversité des Landes de Gascogne » a été lancée en 2020 par le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest pour acquérir des connaissances sur la faune, la flore et les éléments de diversité du massif.

C'est une étude pluri-partenariale, qui compte 16 partenaires issus de différents domaines : monde de la recherche (INRAE), forestier (ONF), associatif (CEN N-A, ARB NA, LPO), établissements publics (CBNSA, CNPF, IGN, Parc naturel régional des Landes de Gascogne, Parc naturel régional Médoc), fédérations (chasseurs, Interprofession).

La première phase de ce projet a permis de réaliser un état des lieux de la faune et la flore au sein du massif des Landes de Gascogne. Ainsi, plus de 2000 espèces ont été recensées à ce jour au sein du massif des Landes de Gascogne, soit environ 50 % de la biodiversité du PNRLG : plus de 1000 espèces floristiques (principalement de la flore vasculaire) et environ 1000 espèces faunistiques (principalement des insectes). De plus, le massif des Landes de Gascogne abrite environ 50 % des espèces à enjeux (96 espèces menacées, 234 espèces protégées), en tout ou partie de leur cycle biologique, du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Cette étude a aussi mis en évidence que plus de 60 % des espèces d'Odonates (groupe taxonomique des libellules et demoiselles) de France pouvaient être observées dans le massif des Landes de Gascogne grâce aux lagunes et fossés forestiers. Ces données confirment donc la richesse du massif landais et sa responsabilité dans la préservation de ce patrimoine.

Or, ce projet entraînera la destruction de 84 plans d'eau, environ 700 ha de milieux naturels sensibles et 250 ha de zones humides, essentiels à la survie des espèces.

Le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest déplore le traitement expéditif de la forêt landaise du point de vue de la biodiversité et de la richesse naturelle et souhaiterait que ce point soit traité de façon plus approfondie dans le dossier.

Enfin, le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest s'interroge sur l'attractivité du territoire et l'économie touristique susceptibles d'être affectées par ce projet.

- ❖ <u>Sur les impacts des compensations environnementale et forestière sur le massif landais</u>

A ce stade, ce sont également 3 650 hectares de terrains qui sont recherchés pour la compensation environnementale de ce projet au titre seulement des investigations préalables de l'axe Bordeaux-Toulouse, dont plus de 2 500 hectares sur le massif landais.

De nombreux propriétaires forestiers ont d'ores et déjà été contactés, soit par la SAFER, soit directement par SNCF Réseau, pour l'acquisition de parcelles. Ces terrains sont destinés à mettre en place des mesures de compensation environnementale.

Or, les mesures compensatoires appliquées en espaces forestiers sont souvent inadaptées aux réalités forestières locales. Elles peuvent constituer une quasi-mise sous cloche ou même aboutir à un second défrichement indirect en créant des milieux ouverts. Dans les deux cas, elles démultiplient les conséquences sur la production forestière et donc l'impact économique sur les sylviculteurs et la filière bois du massif, qui dépend de cette ressource.

Nous nous interrogeons donc à la fois sur la faisabilité réelle de trouver des surfaces de compensation environnementale suffisantes à ce projet, mais également sur les mesures compensatoires envisagées pouvant aggraver la perte de ressource forestière.

Enfin, sur la question de la compensation forestière, SNCF Réseau a d'ores et déjà fait savoir que les défrichements du projet LGV ne feront pas l'objet de compensations en nature. Le porteur de projet va faire le choix de payer l'indemnité compensatrice au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois.

Le montant de l'indemnité s'élève à 2 548 718 €.

Or, les indemnités de défrichement qui sont versées au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois sont plafonnées à hauteur de 2 millions d'euros, le surplus abondant le budget général de l'Etat. On estime que, chaque année, ce sont environ 2 à 4 M€ qui ne reviennent pas à la filière. Dans les faits, les compensations financières du défrichement ne permettront donc même pas de compenser le préjudice pour le secteur forêt-bois mais seront fondues dans le budget général de l'Etat.

Le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest s'interroge sur la perte nette de surface forestière que va engendrer ce projet sans aucun retour pour la filière (en nature ou en monétaire), surtout dans un contexte d'objectifs de Zéro Artificialisation Nette des sols.

Il s'agit là d'une triple peine pour le massif landais :

- Perte de surface forestière sans reboisement,
- Perte de ressources induite par certaines mesures de compensation,
- Remise en cause de la vocation sylvicole du territoire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces observations,

Et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus sincères salutations.

Le Président

Nicolas LAFON

Romain - Roaillan

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 14:20:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illegale

Contribution :
Consultatuon illegale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Battittu - Mouguerre

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 14:24:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Nouvelles lignes LGV
Contribution :
Consultation illégale.Alors que l'Etat et les collectivités territoriales sont surendétés, voilà un projet pharaonique non indispensable.L'aménagement des voies existantes permettrait d'augmenter le trafic si nécessaire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Patrick - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 14:30:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis d'un contribuable utilisateur du TER et du TGV
Contribution :
En cette période fort endettement du Pays et de fortes contraintes environnementales, il est plus que judicieux de réfléchir à améliorer l'existant et ainsi offrir une meilleure desseter aux territoires rurax que de privilégier à tout prix un axe privlilégiant la dépense, les grandes métropoles et une frange marginale de la prpulation. La rigueur budgétaire et l'exemplarité de l'état devrait enfin prendre l'aval à la course à la dépense et au catalogue à la prévert de l'invention de toutes les taxes possibles pour fiancer une dette devenue incontrolable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

RAYMOND Christina - Ustaritz

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 15:20:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Paul - Toulouse

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 15:28:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ouvrir Toulouse sur l'outre mer.
Contribution :
On peut déjà accéder à Toulouse, 3ème ville de France, en auto, en TGV, en avion et même a vélo mais on ne peut pas y accéder en paquebot alors que Bordeaux, ville pourtant moins dynamique, a son grand port maritime et reçoit des paquebots sur ses quais. Il faut vite réparer cette injustice. Les paquebots à Toulouse, c'est aussi important qu'une Rolex à 50 ans.Oui à la création d’un TGC (Très Grand Canal) entre Toulouse Arcachon et la Méditerranée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lionel de France

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 15:40:53
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Oservations investigations préalables à la réalisation de la LNSO
Contribution :
Madame, Monsieur,Vous devez recevoir des messages émanant principalement d'opposants à la LNSO.Je tiens à vous faire part d'un avis différent. Je suis extrêmement favorable à la création de cette nouvelle ligne. Il est très important de désenclaver le Sud-Ouest en général, et la capitale régionale qu'est Toulouse en particulier.De tout temps les intérêts particuliers se sont heurtés à l'intérêt général. Les citoyens doivent faire confiance aux études urbaines et environnementales qui sont réalisées en amont de ce projet.Le train à grande vitesse s'implante progressivement dans un grand nombre de pays. La France a été pionnière dans ce domaine. Soyons cohérents et continuons à aménager notre pays, poursuivons dans la voie du progrès.La LNSO doit se faire.Cordialement,Lionel **********
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean - Lahonce

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 16:23:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illegale
Contribution :
Consultation illegale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 16:37:52
Lieu de dépôt : Par email
Objet : ligne LGV GPSO st Martin Curton
Contribution :
Bonjour dans le cadre de la consultation du public concernant la LGCGPSO , je n' ai reçu aucune précision sur le tracé précis de la ligne .je suis située sur une route qui si elle est coupée par la ligne ferroviaire me séparera peut être mes bois en deux parties m empechqabt d allezr vers Pindères? ; La piste forestière toute proche sera t elle impactée ,,risque t elle de rendre une intervention de la DFCI difficile ,si je suis coupée au sud de ma propriété je n aurai pas de route et risque d'être obligée de faire tout un détourje dénonce la forme simplifiée de cette participation du public et demande un moratoire de cette consultation le temps que G¨P S O complète les études comme l Ae l a demandé ,je dénonce les lacunes dans la prise en compte des impacts réels du projet ,car il y a des carences dans l application de la séquence ERC et minimisation des impacts sur la biodiversité; Pour la chasse au gros gibier , comment fera t on ,si le territoire est scindé ?Ghislaine de Cosnac née de Lescure,
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

JEAN PAUL - Saint-Martin-Curton

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 17:16:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : lgv
Contribution :
Le progrès ainsi que la vitesse peuvent en effet être défendu afin de promouvoir la réalisation d'une lgv bordeaux Toulouse pour nos générations futures, néanmoins , des études précises confirment

que a quelques minutes prêts et avec 15 milliard d'économie, nous pouvons emménager la ligne existante et ce, sans détruire l'environnement .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

lafue sebastien - Landiras

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 17:18:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contre
Contribution :
Il faut des trains locaux pour le voyage de proximité
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Chabaud Jean-Luc - Castets

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 17:30:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Insincérité de cette demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Pour justifier une consultation du public seulement par simple voie électronique, vous rappelez que ce projet a déjà fait l'objet d'une enquête publique et d'une étude d'impact.L'insincérité de votre démarche consiste à ne pas informer les citoyens qui souhaitent y participer du fait que cette enquête publique a donné un AVIS DÉFAVORABLE À CE PROJET DE CRÉATION DE LIGNES NOUVELLES.Elle a, documents à l'appui, démontré que la solution était de réaliser la LGV sur les lignes existantes car la création d'une nouvelle ligne dans les terrains naturels serait trop toxique pour l'environnement.Salutations distinguées
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bruno AMIET

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 17:40:50
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Avis d'un sylviculteur
Contribution :
Dans le cadre de la consultation du public pour le tracé de la ligne nouvelle TGV entre Bordeaux et Toulouse : Il est anormal et scandaleux que GPSO et les services de l'Etat aient opté pour une simple consultation du public sur un tel dossier présenté de façon aussi lacunaire sur bien des points. Le droit à la participation du public dans les décisions susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement constitue un principe fondamental du droit environnemental (Cf. : la Convention d'Aarhus, la Charte de l'environnement annexée à notre Constitution et le Code de l'environnement).Aussi je demande : Le re-examen du dossier car des lacunes et des carences ont été révélées. Le dossier présenté est particulièrement incomplet dans la prise en compte des impacts réels de cette folie furieuse :- sur la quiétude des habitants à des dizaines de kilomètres à la ronde en fonction de la météo et de la direction des vents, et ce sur des centaines de kilomètres ;- sur la destruction du poumon vert forestier qui nous alimente en oxygène et qui participe grandement à la régulation du climat ;- sur les dérangements imposés à la faune au cours des travaux et surtout après de façon irrémédiable sur la circulation et la reproduction des espèces à cause d'un démembrement inique de leur espace vital ;????- sur la biodiversité irrémédiablement négligée, niée, effacée, anéantie, sur toute la ????? longueur du projet - 100 kilomètres carrés ?.... ;- sur la perte du productivisme des produits de la forêt dans toutes les activités et industries liées à la transformation du bois : personnel forestier et

toutes les activités liées à la sous-traitance, scieries, papeteries, bois de chauffe et d'exportation.- Sur la qualité de vie de milliers d'habitants en leur ôtant la libre circulation sur la terre de leurs ancêtres, leur aliénant le droit de pêcher, chasser, cueillir des champignons, ramasser des châtaignes ainsi que le bois mort,- sur l'ignorance de l'impact réel sur le tourisme vert qui permet d'exister et de survivre à nombre de communes et à leurs habitants. Dévalorisation de tout l'habitat.- sur le racket imposé aux habitants des communes traversées et même à ceux des communautés de communes distantes du tracé, afin de financer de cette abomination contre la Nature !D'autant plus que les services de la SNCF, et particulièrement de ses TGV, ne sont pas des moyens de transports à la régularité exemplaire, bien trop souvent pour des motifs où la gestion manque d'anticipation et de professionnalisme évidents (grèves, météo, protection, entretien et surveillance des voies ...) Sans parler du coût prohibitif de la billeterie.On sait à peu près quand on part mais rarement si l'on va arriver à temps pour une correspondance ou pour une réunion professionnelle.Et on sait parfaitement que l'on ne sera JAMAIS indemnisé à la hauteur du dérangement, ni du désagrément, ni des frais induits par l'incompétence des gérants de ce moyen de transport.Ce projet doit faire l'objet d'un moratoire à la durée indéfinieEngager la région en la pénalisant de la sorte - par une artère inculte de plus de 260 km pour une durée indéfinie - est irresponsable, d'autant plus qu'une révolution imminente des moyens de transports est en cours.Respectez la LOI et les populations !Bruno Amiet, sylviculteur d'arrière arrière arrière arrière arrière grand-père ! Famille originaire de la région sans discontinuer depuis le XVIIème siècle à minima.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LARRUE Dominique - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 18:38:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Inquiète très forte sur l'environnement
Contribution :
Problème environnemental en particulier sur les zones humides, les espaces naturels artificialises.Les calcaires fantômes souterrains (calcaires fragilisés par des bactéries dus à une diminution de l'humidité et du manque d'eau souterrain, recherches universitaires) risquent de ne pas supporter les trepidations des passages.L'aménagement des voix existantes permettra de ne pas externaliser les gares et de diminuer l'impact automobiles et autobus.Donc Très défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nicolas - Bon-Encontre

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 18:42:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Rejet de la démarche
Contribution :
Il est quasiment impossible de consulter tout ce dossier dans le temps imparti, en tous cas je n'aurai pas le temps.Ce projet de LGV est une aberration qui ne va servir que les cadres et CSP++ toulousains qui feraient mieux de vivre plus près de Paris s'ils veulent être à Paris plus vite : Orléans, Poitiers, Dijon, Besançon sont de très belles villes déjà desservies par le train en un temps plus court, par exemple. Des études prouvent que les cadres sont les utilisateurs majoritaires du TGV, compte tenu de la politique tarifaire prohibitive de la SNCF. Or pour une véritable bifurcation écologique la priorité est d'arrêter de subventionner l'avion pour réduire le trafic et les émissions qui vont avec, et développer un train accessible à tous les portefeuilles. En 2025 à l'heure de l'effondrement de la biodiversité, ce projet est un non-sens, basé sur l'hérésie anti-scientifique qu'est le concept de compensation. C'est un grand projet inutile pour les territoires traversés. Il faut arrêter ce projet de

LGV financé par les habitants d'un territoire majoritairement pauvre, qui n'y gagneront rien, et ne prendront pas ce TGV qui sera trop cher. Ce territoire est assez enclavé et en déclin comme cela pour l'achever avec cette manœuvre qui encourage la métropolisation vers Toulouse et Bordeaux. Il faut stopper ce projet et envisager le projet alternatif sur les lignes existantes proposés par le collectif STOP LGV et certains élus par exemple. Il faut donner des moyens pour les trains du quotidien, désenclaver Villeneuve sur Lot, rendre moins cher le train le long de la Garonne, réhabiliter la ligne Agen-Auch etc. Cette alternative serait utile aux habitants du Lot-et-Garonne et mériterait d'être financée par eux. Au-delà de l'enjeu écologique primordial, les Lot-et-Garonnais n'ont pas à financer ce qui s'apparente à un caprice des cercles économiques possédants toulousains qui veulent gagner un peu de temps au détriment de l'environnement et de la biodiversité des territoires traversés.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Véronique - Villandraut

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 19:33:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non-respect de la procédure de demande d'autorisation environnementale
Contribution :
En dehors du choix contestable d'une procédure de consultation « simplifiée » pour un projet bâti sur des études lacunaires qui a un impact environnemental et financier aussi dévastateur, il y a un autre point qui pose question : l'importance accordée au résultat de cette consultation. Pourquoi est-il programmé la réalisation de 12 Sondages géotechniques pour le compte de la SNCF du 12 au 28 novembre 2025 à St Léger de Balson (33), pendant la PPVE ? (arrêté en pj), Alors que la demande d'autorisation environnementale préalable (pièce A) porte sur les investigations du projet sur les entrées en terre de l'avant-projet sommaire, soit des diagnostics archéologiques et des sondages géotechniques Que la phase de décision est ouverte à l'expiration d'un délai de 3 semaines à compter de la clôture de la consultation du public, Et qu'elle ne peut être adoptée avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et des propositions formulées pendant la consultation et des réponses du pétitionnaire (art. L.181-10-1 C. env.)…etc…Je vous remercie de bien vouloir m'éclairer sur ce sujet.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (sondages d3.pdf)
Document : sondages d3.pdf, page 1 sur 2

Gironde
LE DÉPARTEMENT
Direction Générale Adjointe chargée de la Transition Ecologique et de l'Aménagement
Direction des Infrastructures de Mobilité
Direction adjointe de Préservation du Patrimoine et Infrastructures de Mobilité

Arrêté du 16.10.2025

COMMUNE DE SAINT-LÉGER-DE-BALSON

ROUTE D3

Réalisation de 12 sondages géotechniques pour le compte de la SNCF

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes modifié par arrêtés successifs,

VU l'arrêté de délégation de signature N°2025.1199.ARR du 11 juin 2025,

VU la circulaire ministérielle annuelle fixant le calendrier des jours "hors chantiers",

VU l'arrêté de la préfecture de la Gironde en date du 26 décembre 2024, fixant les conditions de circulations sur les Routes à Grande Circulation à l'occasion de certaines restrictions temporaires de circulation,

CONSIDERANT qu'en raison des travaux de réalisation de 12 sondages géotechniques pour le compte de la SNCF, il convient de réglementer la circulation sur la route D3,

SUR PROPOSITION du directeur général des services du département de la Gironde,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER - Sur la section de la route D3, voie de 1ère catégorie, classée à grande circulation, comprise du PR 151+102 au PR 151+676, hors agglomération dans la commune de SAINT-LÉGER-DE-BALSON, la circulation se fera en alternat par feux de chantier de 8 heures à 17 heures. Le passage des engins de sécurité et de secours sera maintenu et facilité.

- Vu le trafic, la longueur de l'alternat ne devra pas dépasser 100 mètres.
- La vitesse sera limitée à 50 km/h et les dépassements seront interdits.
- Lors de la mise en place de la signalisation temporaire, s'assurer d'une bonne visibilité en approche.
- Si la nuit, le week-end ou les jours hors chantiers, il n'y a pas de gêne à l'usager, les panneaux devront être déposés.
- L'entreprise devra être joignable au numéro d'astreinte suivant : 06.80.17.84.72 afin d'intervenir en cas de panne de feux ou de signalisation détériorée.
- Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Ces prescriptions sont applicables **du 12 novembre au 28 novembre 2025** (durée effective des travaux **10** jours).

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée le 24 novembre 1967 et modifiée par arrêtés successifs.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera affiché dans la commune de SAINT-LÉGER-DE-BALSON par les soins du Maire et aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 -

* Monsieur le directeur général des services du département de la Gironde,

* Madame la Maire de SAINT-LÉGER-DE-BALSON,

* Monsieur le responsable de la Maison Départementale des Infrastructures de Mobilité Sud Gironde - LANGON,

* Monsieur le commandant du groupement de Gendarmerie de la Gironde,

* Monsieur le directeur de l'entreprise GEOTEC S.A, 19 RUE DE LA GRAVETTE, 33320 - EYSINES,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le jeudi 16 octobre 2025
Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
Le Directeur Adjoint de Préservation du Patrimoine et
Infrastructures de Mobilité par intérim,



Didier FENERON

pluvinage marielle - Pessac

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 19:39:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : lgv bordeaux toulouse

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE Sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse

Contribution :
consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

YOUF Yvan - Préchac

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 20:31:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refu
Contribution :
Je refuse catégoriquement cette ligne tgv inutile et coûteuse
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Edouard - Pindères

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 20:53:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Tragique destruction du parc naturel des landes de Gascogne
Contribution :
Sylviculteur , chasseur, je trouve absolument inconcevable que l'on sacrifie sur l hôtel du gain de temps pour 1h de trajet ce massif remarquable.!En effet la plaie créer par cette lgv ne se refermera jamais le massif des landes de Gascogne ne se remettra pas Après une autoroute,des gazoducs, ded projets de photovoltaïque en forêt à foison , maintenant une lgv ,.L aménagement de la ligne existante etait la solution raisonnable .Comment peut-on proposer un tel projet et vouloir parler d écologie..Le massif landais ne peut sous prétexte qui soit Peu peuplé recevoir tous ce que personne ne veut ailleurs !L espace et la nature sans barrières en fait justement sa rareté et sa spécificité ! Cette Å"uvre et exclusivement pour flatter l égo de mr Rousset !Ce ne servira pas du tout le territoire et pire que ça , les communes que cela va détruire, biodiversité, circulation, nuisance en tout genres.. VONT PAYER alors qu elles n en profitent PAS et en Veulent PAS !J ai peur que ce soit le projet de trop , que la coupe soit pleine et que les ruraux ne laissent pas faire cette gabegie dispendieuses sans le 1/4 du debut de financement et c est une hérésie écologique TOTALE !Ça ne va faire que renforcer le sentiment de défiance des gens des campagnes à l égard de l etat et dex gens des villes !Comme si on avait besoin de ça , pourquoi venir nous ******** nous qui n embêtions personne !! Ne peut on pas jouir du calme, de la joie d une nature millénaire, de cette vallée du ciron remarquable des traditions et des petits bonheurs qui l entourent !La résistance sera je pense pas à la hauteur de ce que vous pensez .Un homme sans terre et un homme sans racines !Les landais ont la forêt dans les tripes ils vivent dans, avec ,pour et part la forêt !Vous l avez je pense sous estimé
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ESTRADE Camille - Bazas

Date de dépôt : Le 04/11/2025 à 23:02:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet honteux
Contribution :
Projet qui va lacérer encore plus un environnement déjà mis à mal par le passage de l'autoroute A65, largement sous utilisée des années après sa création.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jacques - Pompignan

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 00:04:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Impact
Contribution :
Quelle sera la distance de prise en compte de l'impact du tunnel pour les habitations situées aux environs ou au-dessus du tunnel ?Quels recours en cas de sinistre ou de nuisances ?Où se trouveront les puits d'aération du tunnel ?Que se passera t il si le percement du tunnel modifie le réseau hydrographique fossile (poches de sable) des hautes terrasses du Tarn sur la commune de Pompignan ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CAPENDEGUY SANTIAGO - Bordeaux

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 00:25:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution
Contribution :
Ci-joint le courrier et argumentaire en pièce jointes
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (DPEPE_V1_2.pdf)
Document : DPEPE_V1_2.pdf, page 1 sur 15

DOSSIER DE PRESSE

24 Octobre 2025

Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées,
Alternative LGV Midi-Pyrénées / 82,
LGVEA, STOP LGV 47, LGV Nina,
LEA, Stop LGV Bordeaux Métropole, Pour les
Transports du Quotidien, SEPANSO Gironde,
Trans'Cub, Les Amis de la Terre des Landes, FNE82,
Confédérations paysannes 33 et 47, Attac Landes,
GNSA France

CONTACTS PRESSE

Didier Gassiot- lgvea33@gmail.com
Stéphanie Mariette - stoplgvbdxm@proton.me
Jean Olivier - jean.olivier.tlse@proton.me

COMMUNIQUÉ 24 Octobre 2025

Une étude d'impact incomplète, une consultation citoyenne au rabais, les opposants à la LGV annoncent une nouvelle action devant les tribunaux.

Ce lundi 27 octobre 2025 devrait s'ouvrir une consultation publique sur la première demande d'autorisation environnementale en vue de sondages et études préalables pour les lignes nouvelles. Obligation minimale pour obtenir du préfet l'autorisation environnementale, cette consultation publique semble avoir en effet tous les contours d'un nouveau passage en force.

Les différents opposants pointent du doigt la forme de cette consultation et contestent sa légalité. Cette participation publique par voie électronique n'est pas une véritable enquête publique comme cela l'a été pour les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB). Cela veut dire notamment l'absence de commissaires enquêteurs, indépendants des services de l'État, devant prendre en compte l'ensemble des avis citoyens évoqués et rendre un avis favorable ou défavorable à la fin de la période d'enquête.

Au cours de l'été, de nombreux articles de journaux ont relayé la colère et l'exaspération des petites communes devant rendre un avis sur un dossier illisible au plein cœur de l'été. **De nombreux avis défavorables ont d'ailleurs été renvoyés par les collectivités présentes le long du tracé,** ce qui vient contredire la propagande de SNCF Réseau qui voudrait que l'opposition à ce projet soit limité au Sud-Gironde.

Le fond de ce dossier est également entaché de deux avis donnés par l'Autorité environnementale et le Conseil national de la protection de la nature, qui ont chacun dans deux avis distincts étrillé le dossier de SNCF Réseau. Ces derniers ont notamment mis en avant l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, l'absence d'études de solutions alternatives pour être plus respectueux de la protection de l'environnement... **Plusieurs éléments sont qualifiés par ces instances d'incohérents, incomplets, malgré l'épaisseur manifeste d'un dossier de plus de 20 000 pages.**

Les différentes associations opposées au projet de LGV dénoncent « une consultation fantoche », au rabais. **Elles pointent sur ce projet une démocratie minimale pour une destruction maximale.** Par une lettre envoyée aux préfets, **elles demandent son ajournement**, du fait que le dossier n'est pas complet. Si cette consultation devait tout de même se tenir, **les opposants assurent qu'ils engageront tous les moyens juridiques à leur disposition** dès le début de la consultation.


Sur la forme :
Démocratie minimale

Quelles différences entre les deux modes de participation citoyenne ?

Le Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest est un projet d'aménagement du territoire répondant aux projets devant faire une évaluation environnementale (Article L122-1-1 du Code de l'Environnement). Dans l'évaluation environnementale, la consultation du public est une étape obligatoire, consacrée par l'article 7 de la Charte de l'environnement qui a valeur constitutionnelle.

L'enquête publique

L'enquête est conduite par un commissaire enquêteur indépendant, ou par une commission d'enquête. Souvent, pour une bonne information du public, les commissaires enquêteurs tiennent des permanences sur les territoires impactés par le projet avec l'ensemble des éléments permettant aux citoyens de rendre un avis à partir d'une information complète et fiable.

Point important : **chaque citoyen peut participer soit en ligne,** depuis une plateforme dématérialisée, **soit directement en mairie.**

La consultation du public par voie électronique

Contrairement à l'enquête publique, la consultation se fait **exclusivement de manière dématérialisée**. Aussi, il n'y a pas ni commissaire enquêteur, ni commission d'enquête qui rend un avis à la fin



La consultation du public par voie électronique, un premier témoignage de passage en force.

15,4%

Part des personnes de 15 ans ou plus résidant en France, n'ayant pas utilisé Internet au cours des trois derniers mois précédent l'enquête, ou l'ayant utilisé sans posséder les compétences numériques de base.

22%

Part des habitants les plus éloignés des grandes villes concernés par l'illectronisme.

24%

Part des habitants des petits pôles urbains concernés par l'illectronisme.

Source : INSEE, 2023

La consultation par voie électronique **impose aux citoyens** l'usage d'un ordinateur et d'internet pour pouvoir consulter l'intégralité du dossier déposé par SNCF Réseau. En 2023, l'INSEE rapportait que plus d'une personne sur six n'avait pas l'usage de l'outil numérique ou, s'il l'avait, n'avait pas les compétences de base pour l'utiliser correctement. Ce nombre s'approche d'une personne sur cinq, voire une personne sur quatre quand on s'éloigne des villes et que l'on se rapproche des zones rurales.

Le tracé du GPSO ne traverse quasi-intégralement que des communes rurales ou à proximité de petits pôles urbains. Le choix donc de l'usage du numérique ne peut être perçu que de deux manières :

1. Les promoteurs (dont l'Etat) souhaitent passer en force en misant sur une **participation faible** des populations du tracé.
2. Les promoteurs (dont l'Etat) **ne sont pas sérieux** et n'ont pas les moyens de faire une enquête publique à la hauteur de l'ampleur du projet ferroviaire.

Un dossier difficile à assimiler.

Peu importe la perception de ce choix, **cette consultation enlève des outils d'analyse concrets utiles aux citoyens** découvrant les aspects techniques du projet. Il est bon de s'interroger comment il est possible de comparer sereinement différentes cartographies d'un territoire en jonglant entre des planches *.pdf* glanées au milieu d'un dossier électronique de 25 000 pages, contre la mise côte à côte de cartes imprimées de ce territoire.

Couplé à l'information sur l'illectronisme, **des questions se posent sur la capacité d'ingérer, comprendre et critiquer un dossier de 25 000 pages** en seulement trente jours, sur un temps non-complet.

25 000 pages techniques à assimiler en moins d'un mois.



Ensemble de captures d'écrans de titres d'articles parus dans la PQR ces derniers mois (Sud-Ouest, Ici Gironde, Ici Occitanie, Le Parisien, La Dépêche du Midi)

Cet été, plusieurs agglomérations ont dû éplucher le long dossier de 25 000 pages déposé par SNCF Réseau. Tellement impressionnant en taille que **plusieurs communes n'ont pas réussi à simplement le télécharger.** D'autres communes, dotées d'une connexion fibrée, ont mis plus d'une heure et demie pour télécharger l'intégralité du dossier.

Si cette première étape peut être déjà un premier défi, le second est de pouvoir le comprendre. Le maire de la commune de Pompignan l'indiquait déjà au journaliste d'Ici Occitanie : « C'est pas bien parce qu'on nous fait prendre des décisions, acter des choses où on n'a rien compris nous-mêmes, ça me gêne. [...] On n'est pas des techniciens spécialisés dans les autorisations environnementales, on est simplement maires. On n'arrive même pas à extraire quelque chose de cohérent, qu'on pourrait présenter dans nos conseils municipaux.»

Si les élus, représentants du peuple et non-techniciens, n'ont pas pu prendre de décision de manière éclairée, comment peut-on s'attendre à ce que les citoyennes et les citoyens puissent le faire dans le même laps de temps, sans aide technique pour déchiffrer le dossier ?

La SNCF Réseau mise sur une participation favorable d'acteurs ciblés.



Dans un courrier distribué à la fin de l'été, la SNCF Réseau fait la promotion active du GPSO (ici nommé LNSO, dans une tentative de communication visant à faire oublier les anciens sigles). À l'aide d'un outil **clair et pédagogique**, les promoteurs espèrent que leur catéchisme soit délivré aux publics et collaborateurs des récipiendaires de ce courrier.

Ce qui laisse à penser que ce courrier **s'intéresse principalement aux entreprises présentes le long du tracé**, pour les préparer à activement se mobiliser durant la participation du public par voie électronique.

Ce courrier est pour nous une preuve d'une volonté manifeste de diriger cette consultation publique vers une protection d'intérêts économiques avant tout.

Des panneaux d'information invisibles.

En parallèle de cette communication très ciblée de la part des promoteurs, les services de l'État se sont attelés à rendre le plus invisible possible cette consultation publique. Plusieurs panneaux d'informations ont été retrouvés à différents endroits des communes du tracé sans accès piétonnisé, sur des routes départementales, parfois à l'extérieur des bourgs. **Ces panneaux, denses en informations, sont également illisibles** pour tout automobiliste passant à proximité. (Voir les photos en annexe.)

Une marque supplémentaire du mépris envers la population et une volonté de ne pas les laisser exprimer leurs mécontentements. (Pour rappel, la dernière enquête publique sur les AFSB, plus de 1500 avis uniques recensés dont 92 % de défavorables).

La consultation publique par voie électronique : un choix illégal.

Si toutes les raisons précédentes sont des témoins de la tentative de passage en force tout en s'astreignant au maximum de la démocratie, le choix même **de la consultation rentre sur le terrain de l'illégalité.**

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de l'article L.122-1-1 du code de l'environnement, ce projet ayant déjà fait l'objet d'une enquête publique, l'étude d'impact doit être soumise à la participation du public par voie électronique prévue à l'article L.123-19 du même code.

Extrait de l'arrêté prefectoral d'ouverture de la consultation publique.

Dans son arrêté préfectoral, les préfectures justifient le choix de la consultation publique par voie électronique en se basant sur le fait qu'une enquête publique a déjà été réalisée auparavant. **L'enquête publique dont il est fait référence ici est l'enquête publique ayant eu cours du 14 octobre 2014 au 8 décembre 2014** (56 jours) dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du GPSO.

La préfecture se base donc sur une enquête publique datant de plus de 10 ans sur une version d'un projet qui a forcément évolué depuis, et qui concerne un autre domaine que celui de l'environnement, pour justifier le recours de cette « procédure accélérée ».

Nous considérons qu'il s'agit ici d'une lecture plus qu'abusive de l'article L.122-1-1 du code de l'environnement et réafirmons qu'il s'agit **du choix de la démocratie au rabais.**

Contraste avec l'enquête publique sur la DUP de 2014

Il est intéressant de noter ici la différence de procédure et d'acteurs représentés entre aujourd'hui et la précédente décénie. Alors que la procédure de consultation vont être traité par les services de l'état en quelques jours seulement, sur une consultation d'à peine 30 jours, **l'enquête publique sur la DUP de 2014 avait laissé à la population 56 jours pour se prononcer** sur ce projet très lourd.

Aussi, le rapport de cette enquête publique, de plus de 600 pages, réalisé par une commission de 20 personnes de professions et horizons différents, **indiquait un avis défavorable** sur le projet de déclaration d'utilité publique des travaux des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse, Bordeaux -Dax. **Un avis qui ne concerne que l'utilité publique et non l'autorisation environnementale.**



Document : DPEPE_V1_2.pdf, page 10 sur 15

Les réserves de l'autorité environnementale



Le 25 septembre 2025, l'Autorité environnementale a de nouveaux examiné le dossier des promoteurs du GPSO et a rendu un avis sur l'ensemble du projet.

Bien que dans un communiqué, SNCF Réseau a voulu mettre en avant une reconnaissance de l'AE d'avoir *souligné des bases positives et un réel effort de structuration*, **la réalité sur la teneur du dossier est tout autre.**

« L'étude d'impact reste, à ce stade, incomplète [...]. Elle relève notamment l'absence de cartogrpahies précises et homogènes des millieux mettant en évidence, par superposition, les enjeux, le manque de certaines données chiffrées (surfaces, volumes, effectifs d'espèces, émissions de gaz à effet de serre (GES)), la faiblesse de certaines analyses fonctionnelles et l'absence d'évaluation des effets cumulatifs » – Avis de l'AE n°2025-098, p6

Dans un avis de **82 pages,** l'Autorité environnementale pointe les lacunes de fond, que ce soit sur les cartographies ou sur les cahiers territoriaux qui sont jugés « d'inachevés ». Elle relève **l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l'évaluation de l'éventuelle Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur – RIIPM** du projet, l'absence d'études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l'environnement.

De manière générale, l'Ae, composée de spécialistes et de techniciens, n'arrive pas à avoir « une vision d'ensemble cohérente et robuste des incidences ». **Si une assemblée de personnes dont cela est le métier de décortiquer ce type de projet indique que le dossier est incomplet, comment les citoyens pourront à leur tour disposer d'une information éclairée pour pouvoir décider en toute autonomie ?**

Sur le résumé non-technique

Comme sur le reste du dossier, le résumé non-technique souffre d'une image de document promotionnel *certes bien structuré et pédagogique* selon l'AE, mais qui élude des aspects essentiels. Par exemple, en manquant de précision sur la localisation des mesures compensatoires ou sur l'évaluation de leur efficacité réelle.

L'AE indique que des réponses détaillées existent dans des cahiers territoriaux, qui sont étrillés dans l'avis comme étant inachevés et hétérogènes dans le fond. De quoi ne pas aider à la compréhension citoyenne de ce dossier.

L'avis défavorable du CNPN



Dans le dossier d'autorisation environnementale, il y a une section demandant une dérogation à l'interdiction de détruire des espèces animales et végétales protégées.

Les travaux préalables prévus dans cette première phase du projet porteraient atteinte en détruisant, altérant ou **dégradant les sites de reproduction ou d'aires de repos plus de 223 espèces protégées.** (48 de flore ; 94 d'Oiseaux ; 27 de Mammifère, dont 19 Chiroptères ; 14 d'Amphibiens ; 11 de Reptiles ; 9 d'Insectes et 4 de Poissons). Plusieurs espèces de faune et de flore relèvent particulièrement de la protection du Conseil national de la protection de la nature (CNPN), notamment la Loutre d'Europe ou le Vison d'Europe que nous ne cessons d'essayer de visibiliser.

Une dérogation à l'interdiction de détruire des espèces animales ou végétales protégées est possible seulement avec l'accord du CNPN, si la perte écologique induite par des travaux peut être compensée.

Après lecture et analyse de la présente demande de dérogation à l'article L411-1 du code de l'Environnement, **le CNPN émet un avis défavorable** à la demande de dérogation

Avis du CNPN, le 9 juillet 2025

Dans un avis de 6 pages, le Conseil national de la protection de la nature étrille un dossier long, complexe et malgré tout imprécis et apportant beaucoup de confusion. Plusieurs oublis dans l'évaluation des enjeux écologiques ont été notés, comme la prise en compte d'espaces naturels autour de Capticux, sont identifiés, quitte à qualifier plusieurs éléments du dossier comme incohérents ou incomplets.

Après l'analyse de plusieurs points du dossier, le CNPN conclut sont document en émettant un avis défavorable à la demande de dérogation. Dans les raisons évoquées, on retrouve principalement une critique simple : **manque de précision, imprécision, incomplétude.**

D'autres avis défavorables continuent d'arriver !

Entre cet été et octobre 2025, plusieurs collectivités ont été également consultées pour donner un avis sur cette première phase de travaux.

Depuis la fin de l'été, c'est une pluie d'avis défavorable qui se déverse le long des tracés, comme ici avec la Commission locale de l'eau du Ciron. Plusieurs établissements comme la Communauté de Communes de Montesquieu, et 12 de ses 13 communes, se sont prononcés contre cette première phase.



LGV Bordeaux-Toulouse : la Commission locale de l'eau du Ciron émet un cinglant avis défavorable

[INFO RUE89 BORDEAUX] Saisie d'une demande d'autorisation environnementale pour les investigations préalables à la construction de la ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse, la Commission locale de l'eau du Ciron l'a jugée non compatible avec Son schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Elle dénonce notamment le manque de mesures d'évitement des destructions environnementales et les risques de pollution.

+ #LGV Bordeaux-Toulouse • Édition abonnés, Exclusivité

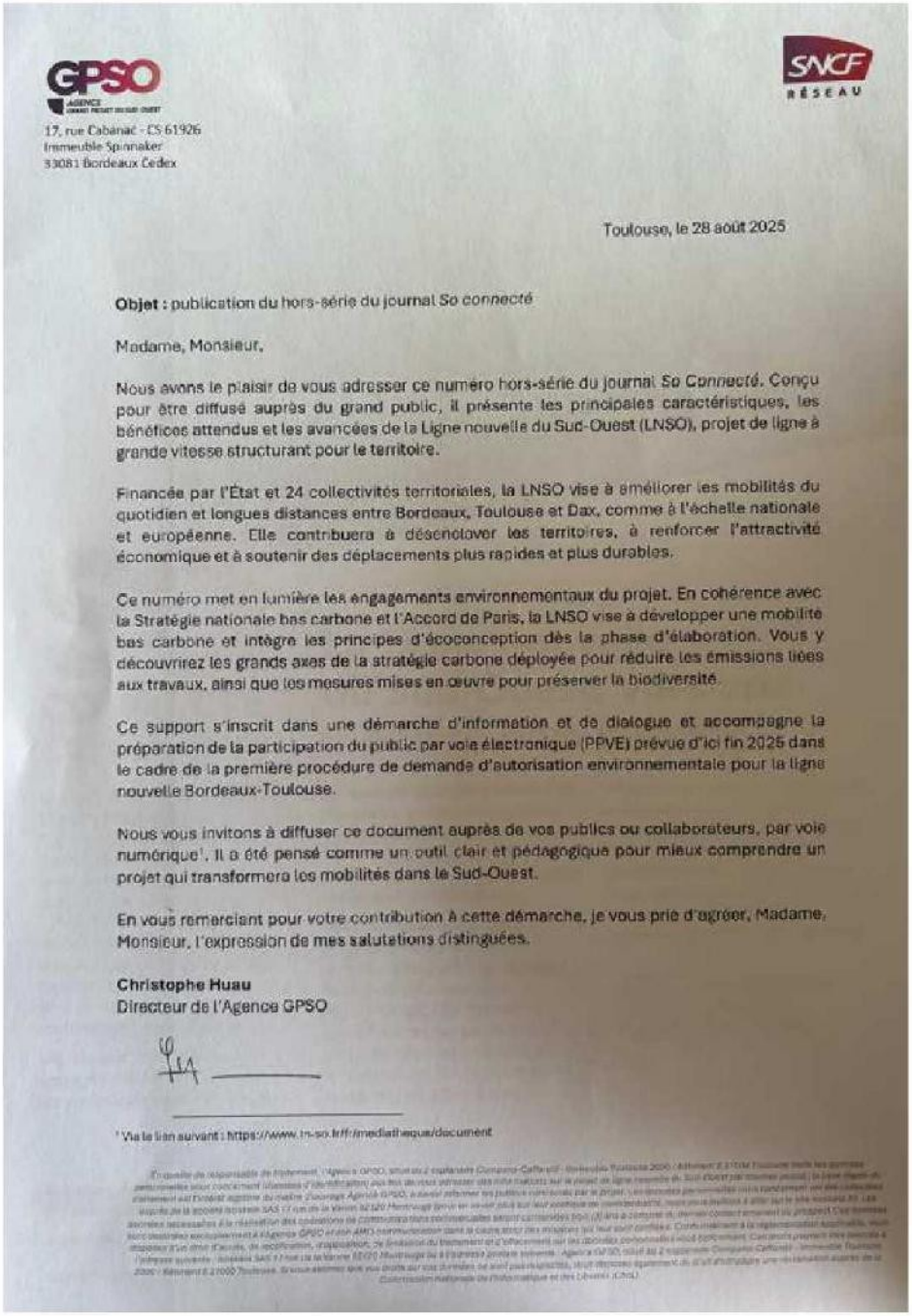
★ Édition abonnés

Simon Barthélémy

Publié le 23 août 2025 · 5 minutes

Ces avis montrent une contestation réelle le long des tracé contre un projet mal ficelé, **à l'évidence de plus en plus rejeté.**

Annexes



GPSO
AGENCE

17, rue Cabanac - CS 61926
Immeuble Spinnaker
33081 Bordeaux Cedex

SNCF RÉSEAU

Toulouse, le 28 août 2025

Objet : publication du hors-série du journal *So connecté*

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ce numéro hors-série du journal *So Connecté*. Conçu pour être diffusé auprès du grand public, il présente les principales caractéristiques, les bénéfices attendus et les avancées de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest (LNSO), projet de ligne à grande vitesse structurant pour le territoire.

Financée par l'État et 24 collectivités territoriales, la LNSO vise à améliorer les mobilités du quotidien et longues distances entre Bordeaux, Toulouse et Dax, comme à l'échelle nationale et européenne. Elle contribuera à décarboner les territoires, à renforcer l'attractivité économique et à soutenir des déplacements plus rapides et plus durables.

Ce numéro met en lumière les engagements environnementaux du projet. En cohérence avec la Stratégie nationale bas carbone et l'Accord de Paris, la LNSO vise à développer une mobilité bas carbone et intègre les principes d'écoconception dès la phase d'élaboration. Vous y découvrirez les grands axes de la stratégie carbone déployée pour réduire les émissions liées aux travaux, ainsi que les mesures mises en œuvre pour préserver la biodiversité.

Ce support s'inscrit dans une démarche d'information et de dialogue et accompagne la préparation de la participation du public par voie électronique (PPVE) prévue d'ici fin 2025 dans le cadre de la première procédure de demande d'autorisation environnementale pour la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse.

Nous vous invitons à diffuser ce document auprès de vos publics ou collaborateurs, par voie numérique[1]. Il a été pensé comme un outil clair et pédagogique pour mieux comprendre un projet qui transformera les mobilités dans le Sud-Ouest.

En vous remerciant pour votre contribution à cette démarche, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Christophe Huau
Directeur de l'Agence GPSO

[1] Via le lien suivant : https://www.ln-so.fr/fr/mediatheque/document



Télécharger la pièce jointe originale (Courrier-Assos-a-Prefet-Ajourn-ConsultPublique-25-10-24.pdf)
Document : Courrier-Assos-a-Prefet-Ajourn-ConsultPublique-25-10-24.pdf, page 1 sur 3

Grand Sud-Ouest, le 24 octobre 2025

Les associations ci-dessous signataires,

à Monsieur le Préfet de la Région Occitanie et de Haute-Garonne,
Préfet Coordonnateur du GPSO
1 place Saint-Etienne , 31000 Toulouse

Monsieur le Préfet de la Région de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde
Rue Corps-Francs Pommiès 33000 Bordeaux

Monsieur le Préfet de Lot-e-Garonne
Place Verdun, 47920 Agen

Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne
2 Allée de l'Empereur, 82000 Montauban

Objet : ***Demande d'ajournement de la consultation du public relative au projet GPSO – 'DAE1' Travaux préparatoires de la ligne à grande vitesse LGV nouvelle Bordeaux-Toulouse***

Messieurs les Préfets des Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, et des départements LNBT

Monsieur le Préfet Coordonnateur du GPSO,

Par la présente, nos associations vous demandent de bien vouloir suspendre et ajourner l'ouverture d'une 'consultation du public par voie électronique' relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par SNCF Réseau pour les travaux préparatoires de la ligne ferroviaire nouvelle à grande vitesse Bordeaux-Toulouse (projet GPSO) annoncée par affichages publics 'd'avis d'enquête publique' pour une durée d'un mois à compter du 27 octobre 2025 prochain.

Nous attirons en effet solennellement votre attention sur le fait que deux avis récents, que vous ne pouvez ignorer, émanant d'autorités compétentes et indépendantes, soulignent l'**incomplétude manifeste et les lacunes majeures, synonymes d'illégalités,** du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale que ces instances indépendantes ont eu à analyser :

- L'**Autorité environnementale (Ae)**, dans son avis du 25 septembre 2025, **considère que la Demande d'Autorisation Environnementale reste largement incomplète et insuffisante** pour répondre aux prérequis obligatoires d'une éventuelle autorisation environnementale, en commençant par l'exigence d'une information sincère et d'une participation effective du public. L'Ae relève, ce faisant, l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l'évaluation de l'éventuelle Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur – RIIPM du projet, l'absence d'études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l'environnement, et l'insuffisante prise en compte des effets cumulatifs assortie d'un très grand flou sur les impacts environnementaux, correspondant ainsi à une application clairement déficiente de la séquence « éviter – réduire – compenser ».
- Le **Conseil national de la protection de la nature**, dans son avis du 9 septembre 2025, a émis un **avis défavorable**, considérant que les conditions de dérogation à la protection stricte des espèces et de leurs habitats ne sont pas réunies et que l'état initial, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont insuffisamment définis et opérationnels.

Or, nous relevons tout d'abord le fait qu'**une simple 'consultation du public par voie électronique' annoncée ici au titre de l'article L123-19 du Code de l'Environnement ne saurait être acceptée et convenir aux exigences du Code de l'Environnement** s'agissant là d'une Demande d'Autorisation Environnementale pour la délivrance d'une première autorisation environnementale concernant la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse.

Au demeurant, **l'Autorité environnementale relève le fait que cette approche en plusieurs phases ne saurait justifier que les travaux préalables ici invoqués permettent une libération des emprises très importante et irréversible sur des milieux naturels, agricoles et forestiers**, avec notamment des défrichements, retournements de milieux ouverts, impacts de zones humides, de sites Natura 2000 et de linéaires de haies, ainsi que des atteintes à la ressource en eau potable, ou aux abords de monuments historiques notamment, en réalité menés en avance des phases suivantes du programme.

En outre, de deux choses l'une :

. **soit** à la suite de votre Communiqué du 25 septembre 2025 où vous avez indiqué « *[prendre] acte des remarques formulées [par l'Autorité environnementale] et [veiller] à ce que la SNCF les prenne en compte et apporte les meilleures réponses possibles, tant* ***dans le cadre de la procédure en cours*** *qu'à l'occasion des prochaines demandes d'autorisation environnementale, prévues pour la poursuite de l'opération* », vous avez obtenu que SNCF Réseau apporte en très peu de temps les très nombreux compléments et précisions dont l'Autorité environnementale formulait l'exigence légale dès cette étape des études préalables, et alors **une nouvelle saisine de l'Autorité environnementale s'impose** car les compléments du dossier sont alors significatifs et substantiels,

. **soit SNCF Réseau n'a pas été en mesure d'apporter l'ensemble de ces compléments, précisions et modifications dans le court laps de temps s'étant écoulé depuis le 25 septembre dernier**, et le dossier s'avère donc encore incomplet et comportant des lacunes ou opérations non justifiées, elles aussi significatives et substantielles relevant d'illégalités manifestes.

Dans ces conditions, l'ouverture d'une consultation publique dans l'état actuel du dossier (soit qu'un nouvel avis de l'Autorité environnementale fasse défaut, soit que le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale reste significativement incomplet et illégal), et sous le format prévu, **ne permettrait aux citoyens ni de disposer d'une information complète et fiable**, ni d'exercer leur **droit à participer de manière effective** à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, tel que garanti par :

- l'article 7 de la **Charte de l'environnement** (à valeur constitutionnelle),
- l'article 6 de la **Convention d'Aarhus**, ratifiée par la France,
- ainsi que les articles **L.120-1 et L.123-1** et afférents du Code de l'environnement.

La décision d'autorisation environnementale que vous seriez amenés à prendre à l'issue de cette consultation publique serait donc à l'évidence entachée de nombreuses illégalités tant concernant le déroulé de la consultation du public elle-même que des insuffisances essentielles du dossier au regard des exigences du Code de l'Environnement telles que rappelées par l'Autorité environnementale.

Dans votre rôle de responsable du respect de la légalité des autorisations environnementales, et ne pouvant ici ignorer les alertes très claires du CNPN et de l'Autorité environnementale, il serait incompréhensible que vous puissiez, en contradiction avec ce que vos fonctions exigent, autoriser un tel projet après l'avoir mis en consultation du public en l'état et de la sorte.

Au regard de ces éléments, nous vous demandons respectueusement d'**ajourner l'ouverture de la consultation du public.**

À défaut, nous serions conduits à envisager toutes les voies de droit à notre disposition pour préserver ces droits fondamentaux et essentiels (internationaux, constitutionnels, légaux et réglementaires).

Au demeurant, **la sagesse et l'intérêt général appellent à suspendre toute étape opérationnelle du GPSO**, au vu de la remise en question actuelle du projet GPSO par l'État, dans un contexte où les priorités de l'État sont profondément réorientées vers la rénovation des infrastructures existantes. Ainsi, suite à la Conférence Ambition France Transports de juillet 2025, le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) est actuellement saisi d'un processus d'audit de la pertinence de ce projet de GPSO en particulier, dans un contexte où le plan de financement initial du GPSO se disloque, et où l'ancien Premier Ministre et possible nouveau PDG de la SNCF, M. Jean CASTEX, déclare tout récemment encore en cette mi-octobre 2025 que la priorité doit être désormais à la rénovation des infrastructures existantes, que la LGV Toulouse-Bordeaux souffre d'un possible désengagement financier de l'État dans un contexte budgétaire obligeant à des choix et où l'Europe a d'ores et déjà décidé de ne plus financer le GPSO en 2025, et ce alors que les modalités de mobilités évoluent très rapidement, avec en particulier un effondrement du trafic aérien Toulouse-Paris (et Sud-Ouest – Paris plus généralement) qui constituait la cible principale du report modal devant justifier ce projet.

Tout concourt donc ici à ce que les représentants de l'État que vous êtes actent la suspension et l'ajournement de la consultation du public annoncée et de toute poursuite opérationnelle du GPSO.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Préfets de Régions et de Départements, Monsieur le Préfet Coordonnateur du GPSO, l'expression de notre haute considération.

Pour les **Amis de la Terre Midi-Pyrénées*, Jean OLIVIER Co-Président**
Pour **Alternative LGV Midi-Pyrénées / 82, Jean-Paul DAMAGGIO**
Pour **France Nature Environnement 82, Gaëtan DELTOUR, Président**
Pour **STOP LGV 47, Patrick GARRIGUES**
Pour la **Confédération Paysanne du Lot-et-Garonne, Marion DESBATS, Porte Parole**
Pour **LGVEA, Didier GASSIOT, Président**
Pour **LEA, Denise CASSOU, Présidente**
Pour **LGV NINA, Marie-Christine HERGLE**
Pour **Stop LGV Bordeaux Métropole, Bernard COUTURIER, Président**
Pour la **SEPANSO Gironde, Philippe BARBEDIENNE, Président**
Pour **TRANS'CUB, Jacques DUBOS, Président**
Pour **ATTAC Landes Côte Sud, Nadette DUPRÉ**
Pour les **Amis de la Terre des Landes, Catherine LETACONOUX, Présidente**
Pour le **Groupe National de Surveillance des Arbres – GNSA, son Conseil d'Administration**

** pour toute correspondance, Associations signataires c/o Amis de la Terre MP, BP 32 123, 31 522 Ramonville Saint-Agne Cedex*

Copies à :

. SNCF Réseau – 15 Rue Jean-Philippe Rameau, 93200 Saint-Denis
. Autorité Environnementale de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable – IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92 055 La Défense cedex
. Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, 2 rue Jules Ferry – 33000 Bordeaux
. Ministre des Transports, Hôtel de Roquelaure 246, boulevard Saint-Germain 75007 Paris

LAFFORT Mireille - Cabanac-et-Villagrains

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 01:09:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse

Contribution :
La participation du public à la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse pose question : dossier de 30 000 pages !Je peux quand même dire y être opposée du fait de l'ampleur de la demande de défrichement qu'elle suppose, de la dépréciation et minimisation de la valeur écologique du massif landais et de la remise en cause de la vocation sylvicole du territoire. Un massacre écologique et financier pour soit disant désenclaver Toulouse. Je ne crois pas que le jeu en vaille la chandelle
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DOMENECH Carole - Mérignac

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 06:41:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Roux Verdet Elisabeth - Eysines

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 07:28:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bdx/Toulouse
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

marie - Bruguières

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 07:43:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
je vote POUR la ligne LGV
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Damaggio Jean-Paul - Angeville

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 08:26:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : franchir les autoroutes
Contribution :
Juste un exemple de dégâts environnementaux évoqués mais peu évalués.Le Tarn-et-Garonne « bénéficie » de deux franchissements d'autoroute.Tout le mode comprend que la construction du franchissement ne peut se faire avec des voitures qui passent au-dessous.Les documents en expliquent les conséquences en langage mesuré.Le document concernant le franchissement de l'A62 à Saint-Porquier évoquent les «adaptations des habitudes de déplacement des riverains et usagers de la route. » Comme c'est bien dit !« Il y aura la mise en place de déviations et/ou de nouveaux itinéraires ».Une déviation de l'autoroute ?C'est ce qui se passe généralement.Alors pour « certains d'entre eux on aura n allongement temporaire de parcours ». Temporaire ou définitif suivant lez

cas.Les travaux sur le secteur Toulouse-Saint-Jory montrent déjà une colère de citoyens qui voient en effet leurs parcours fortement allongés.Mais que faire ? Il faut subir. Sauf pour le reste du projet (la LGV elle-même) qui peut encore être arrêtée par non respect de l'environnement naturel et humain.
Jean-Paul Damaggio
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

vanessa - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 08:28:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Usager SNCF et piste cyclable
Contribution :
Bonjour, je suis sans voiture, j'accompagne ma fille à l'école à velo et je vais faire mes courses à Bazas via la piste cyclable. Celle-ci est un trésor caché du sud gironde. Sans elle, impossible pour nous d'aller à Bazas, à Captieux chez son père, à Villandraut chez ses grand parents sans prendre la route où les voitures roulent minimum à 90.Ici le sol est sableux partout, faire des travaux de ligne ferroviaire c'est un puit sans fond d'argent à réinvestir pour remettre les voies en état. Vous ne le ferez pas et les années que dureront les travaux finiront d'exterminer les populations sauvages. Vous nous avez déjà collé l'autoroute et c'en est fini du silence, on a payé notre tribu, laissez-nous tranquilles.D'autre part je me rends tous les 1 à 3 mois dans la Drôme en train, en suivant les lignes Langon Agen Toulouse Montpellier : si vous avez de l'argent à investir, mettez le plutôt dans la restauration de la ligne Bordeaux Lyon, à l'abandon total et pourtant tellement nécessaire aux usagers ! Vous nous obligez à faire tout le tour du sud de la France quand le voyage pourrait être direct !Combien de propriétaires avez-vous dépouillés de leur terre familiale pour créer la ligne Bordeaux Lyon qui n'est pas entretenue et combien d'autres allez vous voler pour satisfaire des projets de carrière ? Est-ce que seulement un cadre de votre projet se trouve sur le tracé de la ligne pour comprendre ce que cela fait ?Ici personne ne veut de cette ligne. Ce n'est pas à nous qu'elle profiterait.Venez dans les petits village de notre sud gironde, vous y serez bien accueillis. Venez un soir d'été écouter l'un de nos petits concerts favoris sur les places des églises enherbés, savourer quelques produits locaux en regardant les enfants jouer à se courrir après en toute sécurité. Enfourchez votre bicyclette pour aller faire vis emplettes un matin de printemps ou un après-midi d'automne. Saluez les vacanciers qui viennent nombreux en camping car ou dans les campings. Respirez à fond, écoutez le pépiments si forts des oiseaux que vous n'en reviendrez pas. Remplissez-vous bien de tous ces trésors de la vraie vie car si votre projet diabolique aboutie, tout cela sera fini. Du béton et du bruit, des gens qui regardent leurs pieds dans une vie à toute allure. Plus de vacanciers, plus d'enfants pour jouer.Non non, arrêtez votre folie. Il n'est jamais trop tard pour ne rien faire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

remi - Toulenne

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 08:31:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : non lgv
Contribution :
non à la lgv car j'ai mon bois dans le triangle vernis beaulac est je perd mon bois qui en natura 2000
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lanzrath Marie-Antoinette - Léognan

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 08:36:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus du tracé de la LGV
Contribution :
Je suis opposée à la réalisation de cette LGV qui est un désastre écologique. Les compensations sont des leurres et le fait de replanter des arbres jeunes ne compensera pas l'action des arbres déjà existants qui ont un rôle important dans l'écosystème présent. Je préconise en lieu et place de ce projet néfaste pour notre environnement, une rénovation et adaptation des lignes existantes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Patrick - Mérignac

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 08:51:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Courrier-Assos-a-Prefet-Ajourn-ConsultPublique-25-10-24.pdf)
Document : Courrier-Assos-a-Prefet-Ajourn-ConsultPublique-25-10-24.pdf, page 1 sur 3

Grand Sud-Ouest, le 24 octobre 2025

Les associations ci-dessous signataires,

à Monsieur le Préfet de la Région Occitanie et de Haute-Garonne,
Préfet Coordonnateur du GPSO
1 place Saint-Etienne , 31000 Toulouse

Monsieur le Préfet de la Région de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde
Rue Corps-Francs Pommiès 33000 Bordeaux

Monsieur le Préfet de Lot-e-Garonne
Place Verdun, 47920 Agen

Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne
2 Allée de l'Empereur, 82000 Montauban

Objet : ***Demande d'ajournement de la consultation du public relative au projet GPSO – 'DAE1' Travaux préparatoires de la ligne à grande vitesse LGV nouvelle Bordeaux-Toulouse***

Messieurs les Préfets des Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, et des départements LNBT

Monsieur le Préfet Coordonnateur du GPSO,

Par la présente, nos associations vous demandent de bien vouloir suspendre et ajourner l'ouverture d'une 'consultation du public par voie électronique' relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par SNCF Réseau pour les travaux préparatoires de la ligne ferroviaire nouvelle à grande vitesse Bordeaux-Toulouse (projet GPSO) annoncée par affichages publics 'd'avis d'enquête publique' pour une durée d'un mois à compter du 27 octobre 2025 prochain.

Nous attirons en effet solennellement votre attention sur le fait que deux avis récents, que vous ne pouvez ignorer, émanant d'autorités compétentes et indépendantes, soulignent l'**incomplétude manifeste et les lacunes majeures, synonymes d'illégalités,** du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale que ces instances indépendantes ont eu à analyser :

- L'**Autorité environnementale (Ae)**, dans son avis du 25 septembre 2025, **considère que la Demande d'Autorisation Environnementale reste largement incomplète et insuffisante** pour répondre aux prérequis obligatoires d'une éventuelle autorisation environnementale, en commençant par l'exigence d'une information sincère et d'une participation effective du public. L'Ae relève, ce faisant, l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l'évaluation de l'éventuelle Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur – RIIPM du projet, l'absence d'études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l'environnement, et l'insuffisante prise en compte des effets cumulatifs assortie d'un très grand flou sur les impacts environnementaux, correspondant ainsi à une application clairement déficiente de la séquence « éviter – réduire – compenser ».
- Le **Conseil national de la protection de la nature**, dans son avis du 9 septembre 2025, a émis un **avis défavorable**, considérant que les conditions de dérogation à la protection stricte des espèces et de leurs habitats ne sont pas réunies et que l'état initial, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont insuffisamment définis et opérationnels.

Or, nous relevons tout d'abord le fait qu'**une simple 'consultation du public par voie électronique' annoncée ici au titre de l'article L123-19 du Code de l'Environnement ne saurait être acceptée et convenir aux exigences du Code de l'Environnement** s'agissant là d'une Demande d'Autorisation Environnementale pour la délivrance d'une première autorisation environnementale concernant la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse.

Au demeurant, **l'Autorité environnementale relève le fait que cette approche en plusieurs phases ne saurait justifier que les travaux préalables ici invoqués permettent une libération des emprises très importante et irréversible sur des milieux naturels, agricoles et forestiers**, avec notamment des défrichements, retournements de milieux ouverts, impacts de zones humides, de sites Natura 2000 et de linéaires de haies, ainsi que des atteintes à la ressource en eau potable, ou aux abords de monuments historiques notamment, en réalité menés en avance des phases suivantes du programme.

En outre, de deux choses l'une :

. **soit** à la suite de votre Communiqué du 25 septembre 2025 où vous avez indiqué « *[prendre] acte des remarques formulées [par l'Autorité environnementale] et [veiller] à ce que la SNCF les prenne en compte et apporte les meilleures réponses possibles, tant* ***dans le cadre de la procédure en cours*** *qu'à l'occasion des prochaines demandes d'autorisation environnementale, prévues pour la poursuite de l'opération* », vous avez obtenu que SNCF Réseau apporte en très peu de temps les très nombreux compléments et précisions dont l'Autorité environnementale formulait l'exigence légale dès cette étape des études préalables, et alors **une nouvelle saisine de l'Autorité environnementale s'impose** car les compléments du dossier sont alors significatifs et substantiels,

. **soit SNCF Réseau n'a pas été en mesure d'apporter l'ensemble de ces compléments, précisions et modifications dans le court laps de temps s'étant écoulé depuis le 25 septembre dernier**, et le dossier s'avère donc encore incomplet et comportant des lacunes ou opérations non justifiées, elles aussi significatives et substantielles relevant d'illégalités manifestes.

Dans ces conditions, l'ouverture d'une consultation publique dans l'état actuel du dossier (soit qu'un nouvel avis de l'Autorité environnementale fasse défaut, soit que le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale reste significativement incomplet et illégal), et sous le format prévu, **ne permettrait aux citoyens ni de disposer d'une information complète et fiable**, ni d'exercer leur **droit à participer de manière effective** à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, tel que garanti par :

- l'article 7 de la **Charte de l'environnement** (à valeur constitutionnelle),
- l'article 6 de la **Convention d'Aarhus**, ratifiée par la France,
- ainsi que les articles **L.120-1 et L.123-1** et afférents du Code de l'environnement.

La décision d'autorisation environnementale que vous seriez amenés à prendre à l'issue de cette consultation publique serait donc à l'évidence entachée de nombreuses illégalités tant concernant le déroulé de la consultation du public elle-même que des insuffisances essentielles du dossier au regard des exigences du Code de l'Environnement telles que rappelées par l'Autorité environnementale.

Dans votre rôle de responsable du respect de la légalité des autorisations environnementales, et ne pouvant ici ignorer les alertes très claires du CNPN et de l'Autorité environnementale, il serait incompréhensible que vous puissiez, en contradiction avec ce que vos fonctions exigent, autoriser un tel projet après l'avoir mis en consultation du public en l'état et de la sorte.

Au regard de ces éléments, nous vous demandons respectueusement d'**ajourner l'ouverture de la consultation du public.**

À défaut, nous serions conduits à envisager toutes les voies de droit à notre disposition pour préserver ces droits fondamentaux et essentiels (internationaux, constitutionnels, légaux et réglementaires).

Au demeurant, **la sagesse et l'intérêt général appellent à suspendre toute étape opérationnelle du GPSO**, au vu de la remise en question actuelle du projet GPSO par l'État, dans un contexte où les priorités de l'État sont profondément réorientées vers la rénovation des infrastructures existantes. Ainsi, suite à la Conférence Ambition France Transports de juillet 2025, le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) est actuellement saisi d'un processus d'audit de la pertinence de ce projet de GPSO en particulier, dans un contexte où le plan de financement initial du GPSO se disloque, et où l'ancien Premier Ministre et possible nouveau PDG de la SNCF, M. Jean CASTEX, déclare tout récemment encore en cette mi-octobre 2025 que la priorité doit être désormais à la rénovation des infrastructures existantes, que la LGV Toulouse-Bordeaux souffre d'un possible désengagement financier de l'État dans un contexte budgétaire obligeant à des choix et où l'Europe a d'ores et déjà décidé de ne plus financer le GPSO en 2025, et ce alors que les modalités de mobilités évoluent très rapidement, avec en particulier un effondrement du trafic aérien Toulouse-Paris (et Sud-Ouest – Paris plus généralement) qui constituait la cible principale du report modal devant justifier ce projet.

Tout concourt donc ici à ce que les représentants de l'État que vous êtes actent la suspension et l'ajournement de la consultation du public annoncée et de toute poursuite opérationnelle du GPSO.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Préfets de Régions et de Départements, Monsieur le Préfet Coordonnateur du GPSO, l'expression de notre haute considération.

Pour les **Amis de la Terre Midi-Pyrénées*, Jean OLIVIER Co-Président**
Pour **Alternative LGV Midi-Pyrénées / 82, Jean-Paul DAMAGGIO**
Pour **France Nature Environnement 82, Gaëtan DELTOUR, Président**
Pour **STOP LGV 47, Patrick GARRIGUES**
Pour la **Confédération Paysanne du Lot-et-Garonne, Marion DESBATS, Porte Parole**
Pour **LGVEA, Didier GASSIOT, Président**
Pour **LEA, Denise CASSOU, Présidente**
Pour **LGV NINA, Marie-Christine HERGLE**
Pour **Stop LGV Bordeaux Métropole, Bernard COUTURIER, Président**
Pour la **SEPANSO Gironde, Philippe BARBEDIENNE, Président**
Pour **TRANS'CUB, Jacques DUBOS, Président**
Pour **ATTAC Landes Côte Sud, Nadette DUPRÉ**
Pour les **Amis de la Terre des Landes, Catherine LETACONOUX, Présidente**
Pour le **Groupe National de Surveillance des Arbres – GNSA, son Conseil d'Administration**

** pour toute correspondance, Associations signataires c/o Amis de la Terre MP, BP 32 123, 31 522 Ramonville Saint-Agne Cedex*

Copies à :

. SNCF Réseau – 15 Rue Jean-Philippe Rameau, 93200 Saint-Denis
. Autorité Environnementale de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable – IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92 055 La Défense cedex
. Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, 2 rue Jules Ferry – 33000 Bordeaux
. Ministre des Transports, Hôtel de Roquelaure 246, boulevard Saint-Germain 75007 Paris

Denis - Villandraut

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 08:56:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Oposition a la nouvelle ligne lgv Bx Toulouse

Contribution :
Je refuse la destruction de sites habités par les tortues vistudes ainsi que les zone d'habitats de loutres et divers volatiles . Je m'opose au détournement de sources et ruisseaux naturels ainsi qu'à la destruction de forêts .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DEBORD Myriam - Villandraut

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 08:57:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la destruction de l'habitat des tortues vistudes, hérissons et loutres
Contribution :
Je m'oppose à ce que des habitats naturels d'espèces protégées telles que les tortues vistudes, hérissons, loutres et autres.Mais aussi à la destruction massive de grandes parties de la forêt et de la pollution sonore que tout cela va générer.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Valérie - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 08:57:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande de supension de cette consultation
Contribution :
Vous écrivez que les enjeux de cette consultation portent entre autres sur des travaux "préalables" (défrichement déboisement ...). Travaux qui impacteraient dores et déjà le milieu naturel, des zones humides, les zones Natura 2000, la Vallée du Ciron, l'agriculture .....etc. Vous parlez d'une occupation "temporaire" ....mon oeil! Ne prenez pas les citoyens pour des perdreaux de l'année. En fait vous leur demandez tout simplement de cautionner le début des vrais travaux. L'air de rien en balançant un document dont le format est confus, touffu - pour ne pas dire totalement flou et incompréhensible- vous ne permettez pas aux citoyens de participer de manière effective, informée et objective. Vous essayez tout simplement de passer en force en envoyant un écran de fumée et cela je le refuse complètement.Je soutiens les associations qui demandent la suspension de cette consultation.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sylvie - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 09:12:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
non ! Consultation illégale! Non à la LGV!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Duboscq Clémentine - Préchac

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 09:17:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Réclamation
Contribution :
Consultation illégale. Nous voulons une réelle enquête environnementale. Merci
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

vanessa - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 09:25:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Confort Bordeaux Toulouse et Ciron
Contribution :
Je me permets juste d'ajouter deux éléments supplémentaires à ma précédente contribution.1. Je disais que j'emprunte régulièrement la ligne Bordeaux Toulouse pour aller à Valence. Savez-vous que la meilleure partie du trajet pour moi et celle que je fais en TER à partir d'Agen ? Eh oui, car il y a de la place ! Fini le TGV étriqué, les fenêtres minuscules, les couloirs où l'on peut à peine passer. Quand je rentre de Valence et que je monte enfin dans le TER après 4 ou 5h de TGV, je respire enfin. Comme quoi avoir une ligne LGV, c'est pas la panacée (d'autant qu'en cas d'incident ils sont bloqués comme tout le monde).2. Je n'ai pas parlé du Ciron. Autre trésor de notre région et non des moindres. Le couper c'est couper la vie ici. Tout se passe au bord de l'eau. Dès les premiers beaux jours nous allons y pique ******, nos villages bénéficient de plages intimistes où nous aimons nous retrouver en fin de semaine après l'école, les activités de canoë sont très appréciées des locaux comme des touristes et bien sûr qui dit l'eau dit la vie : que comptez-vous faire de toute la population sauvage qui l'occupe ?Vraiment si vous veniez d'ici vous prendriez un peu de recul qur votre bêtise et vous ririez de cette énormité.Ici, c'est une zone Natura 2000. On ne peut même pas y construire une cabane. Arrêtez d'abuser
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

A. - La Réole

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 09:54:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
Je suis totalement opposée à ce projet abérrant : détruire 5000 hectares de terres, des sites Natura 2000, et toute la biodiversité inhérente à cette belle nature menacée que vous voulez encore dévaster. Stop ! Ce projet, au delà de son inutilité avérée, est juste immonde et d'une indécence extrême.TOUT LE MONDE SAIT l'intérêt uniquement lucratif à court termes et les objectifs financiers que ce projet représente pour une minorité d'entrepreneurs. Je recommande sincèrement à ces derniers une promenade dans les Landes où le vallon du Cros abrite une vingtaine d’espèces de chauves-souris, certaines très rares, et en Gironde, où la vallée du Ciron abrite 41 espèces végétales et animales, dont 197 protégées.Aussi, une autre contribution du Syndicat du Ciron, rédigée en 2022, affirme clairement l’opposition à la LGV, rappelant que 92 % des 15 000 contributions reçues lors de l’enquête d’utilité publique de 2014 étaient défavorables, et soulignant que le rapport Claraco de 2011 avait estimé que la rénovation des lignes existantes coûterait près de 10 milliards d’euros de moins que la construction de nouvelles lignes. Je rejoins également le collectif "LGV Non merci" qui critique le processus décisionnel, affirmant que l’utilité publique n’est pas l’objet de l’enquête environnementale, et que les raisons impératives d’intérêt public majeur doivent être établies pour justifier la destruction d’espèces protégées.Ainsi, à LGV Non merci et je rajouterais : Trains du quotidien, on veut bien ! J'habite en milieu rural : en France en 2025, les trains n'y sont pas fiables. L'expérience japonaise m'a vraiment fait prendre conscience qu'on était des arriérés à ce niveau là. Attachez vous à moderniser notre mobilité de proximité et nous serons déjà très contents.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Drouet Dominique - Saint-Jean

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 11:00:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv Toulouse Bordeaux
Contribution :
Je suis très favorable à la réalisation de cette ligne nouvelle qui va contribuer à rompre un peu l'isolement ferroviaire de Toulouse. Je souhaiterai que cette ligne se prolonge par la ligne Toulouse Narbonne.Les investissements pour decarboner les transports doivent être intensifies. La France a la chance d'avoir une production électrique largement decarbonnee grâce au nucléaire et a l'hydraulique, il faut en profiter. La lutte contre le réchauffement climatique et les émissions de CO2 sont la priorité.Je regrette que certains opposants soient dans l'idéologie et non dans la raison.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

de Brouwer Anne - Pouzac

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 11:08:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : défavorable à la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Je suis défavorable à la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse.Ce vaste projet entraînera le défrichement de plus de 2 800 hectares de forêts, contribuant au morcellement du massif landais et conduisant à une perte nette de ressources forestières avec des conséquences irréversibles sur l'activité sylvicole et la filière qui en dépend.Ce projet va provoquer en outre la destruction d'environ 250 hectares de zones humides, 84 plans d'eau et plusieurs habitats d'intérêt communautaire (HIC) au titre de la directive Natura 2000 abritant une grande richesse spécifique.Le code forestier prévoit que la protection des bois et des forêts est d'intérêt général et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique.Le massif des Landes de Gascogne constitue au sein des documents d'urbanisme régionaux un réservoir de biodiversité majeur.Depuis plusieurs années, les politiques publiques affichent des ambitions fortes en matière de transition écologique et de lutte contre le changement climatique : la Stratégie Nationale Bas Carbone, le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, la Stratégie Nationale Biodiversité ou encore la loi Climat et Résilience de 2021 qui fixe l'objectif de Zéro Artificialisation Nette des sols vont tous dans ce sens.Les engagements climatiques de la France, depuis l'accord de Paris de 2015, impliquent aussi de préserver les puits de carbone naturels tels que les forêts, sols et zones humides.D'autant plus que le financement du projet LGV Bordeaux Toulouse/Dax dépasse les 14 milliards d'euros et est encore plus qu'incertain dans un contexte budgétaire global très contraint.On détruirait ce dont les êtres vivants ont le plus besoin pour aller toujours plus vite dans des métropoles qui sont déjà desservies à minima ? Pour peut-être ne pas pouvoir terminer les travaux pour une raison ou une autre ? = argent public gaspillé.Conservons ce budget pour améliorer les lignes ferroviaires existantes, développer le réseau ferroviaires dans les lieux non encore desservis, favoriser les mobilités douces, modifier la politique tarifaire pour rendre le train accessible aux personnes à revenus modestes...Et investissons dans la santé, l'éducation, la sécurité sociale de l'alimentation, le soutien aux paysans respectueux de la santé des êtres vivants, des sols, de l'environnement.Je demande l'abandon pur et simple de ce projet dévastateur.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAVIN richard - Verdelais

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 11:37:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PPVE
Contribution :
Bonjour, Rassurez-moi !… est-il vrai qu'il existe un projet LGV dans la Vallée d'Aspe avec une nouvelle gare à Lescun ? J'ai entendu dire que le président de la Région Nouvelle-Aquitaine y avait une bergerie ou une résidence secondaire dans ces beaux paysages Pyrénéens. En effet on le voit sur une photo du journal Sud-Ouest dans sa bergerie avec vue sur un très beau panorama. Il ne faudrait pas que cette vue soit gâchée par une LGV. C'est vrai quand même que Lescun est véritablement enclavé et qu'une LGV reliant Lescun au Conseil Régional d'Aquitaine, évidemment en passant par Toulouse (même si ce n'est pas le plus direct !) lui permettrait de relier - plus vite - sa bergerie à son bureau. Ce n'est pas parce qu'ils veulent «saccager la Vallée du Ciron qu'il faut saccager la vallée d'Aspe ! « un classement par l'Unesco peut-être !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Caroline - Versailles

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 11:45:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

XIRADAKIS PAULINE - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 11:49:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition de l'association Roqueton Environnement â?" PPVE Investigations Préalables LGV Bordeaux-Toulouse (Dossier n°190881)
Contribution :
Par la présente, l'association Roqueton Environnement vous transmet sa contribution dans le cadre de la participation du public par voie électronique (PPVE) relative à la demande d'Autorisation Environnementale pour les Investigations Préalables de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse (dossier n°190881).Notre association exprime son opposition formelle et catégorique à l'autorisation de ces investigations, considérant qu'elles constituent la première étape d'un projet écologiquement dévastateur et qu'elles nécessitent des dérogations pour destruction d'espèces protégées.Vous trouverez ci-joint notre avis détaillé et argumenté, qui s'appuie sur le recensement local de la faune et de la flore de notre territoire ainsi que sur les références juridiques relatives aux espèces protégées (Article L.411-2 du Code de l'environnement) et aux sites Natura 2000.Nous demandons le rejet de cette demande d'Autorisation Environnementale.Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.Fait à Castres Gironde, le 5 novembre 2025Pauline XIRADAKIS Présidente de l'association Roqueton Environnement
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (communique consultation LGV.pdf)
Document : communique consultation LGV.pdf, page 1 sur 4

ROQUETON ENVIRONNEMENT
ASSOCIATION LOI 1901

Avis de l'association "Roqueton Environnement"

Consultation PPVE Investigations Préalables LGV Bordeaux-Toulouse

Destinataires : Préfets de la Gironde, de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne (Autorité compétente pour l'Autorisation Environnementale).

Objet : Opposition formelle à la demande d'Autorisation Environnementale pour les **Investigations Préalables** de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse (dossier n°190881) et demande de refus.

Déposant : Association **Roqueton Environnement**

- **Présidente :** XIRADAKIS Pauline
- **Adresse de l'association :** Castres Gironde (33640)
- **Objet de l'association :** Protection de l'environnement, du patrimoine naturel et du cadre de vie. (Plus d'informations : https://gratuit-5031401.webadorsite.com/).

L'association **Roqueton Environnement** s'oppose à cette demande d'autorisation (document n°190881) car elle est la première étape légale d'un projet de LGV auquel nous sommes fondamentalement hostiles. Autoriser ces investigations (sondages, déboisement) équivaut à pré-valider une destruction future massive.

Nous considérons ces travaux comme un **contresens politique et écologique** :

1. **Mémoire des incendies de 2022 :** La Gironde a perdu **plus de 30 000 hectares** de forêt durant l'été 2022. Notre patrimoine naturel est déjà **bouleversé et amoindri durablement**. Procéder à du déboisement, même pour des investigations, démontre un manque de prise en compte de la fragilité du territoire.
2. **Engagement de "zéro déforestation" :** Le Président de la République a souligné la nécessité de **« protéger nos forêts, de mettre un terme à la déforestation »** (notamment lors du Sommet de Libreville en mars 2023). Le **déboisement/débroussaillage** nécessaire à ces investigations contrevient directement à la philosophie de ces engagements nationaux.

Rejet catégorique de la dérogation pour espèces protégées (Article L.411-2 du Code de l'environnement)

Le point le plus fondamental de notre opposition est le rejet de la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats, au titre de l'**Article L.411-2 du Code de l'environnement**.

Justification de la dérogation et contestation de la RIIPM

Nous contestons que ces **investigations soient nécessaires au sens d'une Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur (RIIPM)**. L'intérêt d'un sondage pour un projet contesté ne saurait justifier la destruction, même limitée, d'habitats d'espèces protégées.

Les espèces rares, menacées et protégées mises en péril

Le dossier lui-même et notre recensement attestent que les travaux menacent des espèces protégées. Les mesures d'évitement proposées sont insuffisantes pour ces populations fragiles :

- **Tortue Cistude (*Emys orbicularis*) & Triton marbré (*Triturus marmoratus*) :** Ces espèces sont protégées et la Cistude est classée **Vulnérable (VU)**. La destruction ou l'altération des **zones humides** et des corridors terrestres fragiliseront génétiquement les populations restantes. La fragmentation des milieux aquatiques met en péril leur survie à long terme.
- **Salamandres & Différentes espèces de chauves-souris (Chiroptères) :** L'abattage des **vieux arbres à cavités** et la coupure des **ripisylves** isoleront des colonies entières de chiroptères. Les salamandres seront victimes de l'assèchement des sols.
- **Avifaune (Huppe fasciée, Martin-pêcheur, Pics...) :** La suppression des habitats arborés et des haies aura un impact direct sur les sites de nidification.

Liste non exhaustive des espèces recensées localement (Recensement Roqueton Environnement) :

- **Oiseaux :** Geais des chênes, Pics épeiches, Pic-verts, **Huppes fasciées**, Pigeons ramiers, Pies, Grives musiciennes, Mésanges, Merles, Fauvettes, Sittelles torchepot, Bergeronnettes, Rougequeues à front blanc, **Martins pêcheurs**.
- **Animaux (petits et grands) :** Différentes espèces de **chauves-souris**, Papillons (argynnes, papillon citron...), **Salamandres**, **Tritons marbrés**, **Tortues cistudes**, Hérissons, Chevreuils, Renards, Sangliers, Blaireaux.
- **Patrimoine végétal :** Différents **Chênes** (dont le **chêne liège**), dont certains sont **centenaires**, Châtaigniers, Pins maritimes, Houx, Charmes, Néfliers, Noisetiers.
- **Flore :** Primevères, Violettes, Isopyres faux-pigamon, Jonquilles, Anémones fausses renoncules, Tabourets des sables, Fraisiers, Jacinthes, Stellaires, Genêts...
- **Fonge :** Cèpes, Sparassis crépus, Calocères, Chanterelles, Pieds de mouton, Coulemelles, Amanites...

Atteinte aux sites Natura 2000 et exigences juridiques européennes

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

L'évaluation des incidences sur les **sites Natura 2000** (ZPS et ZSC) est une obligation légale, encadrée en droit français par les **articles R. 414-19 et suivants du Code de l'environnement**.

- **Exigence juridique :** Conformément à l'**article 6 de la Directive Habitats**, si les investigations préalables sont susceptibles d'avoir une **incidence négative significative** (même limitée) sur l'intégrité de ces sites, l'autorisation doit être refusée, car l'intérêt du projet LGV n'atteint pas le seuil d'une Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur (RIIPM).

Impact sur l'eau et les milieux aquatiques

L'impact sur l'eau et les milieux aquatiques est soumis aux **articles L. 214-1 et R. 214-1 du Code de l'environnement** (Loi sur l'eau). Les travaux (sondages, drainage) altèreront l'hydrologie naturelle (Gât Mort, Saucats), augmentant les risques d'**inondations** et aggravant la **sécheresse**.

Autres autorisations sollicitées (Défrichement et fragmentation)

Nous nous opposons aux autorisations nécessaires aux investigations :

- **Défrichement et destruction de haies :** Ces destructions, même pour des investigations, mettent à mal la **Trame Verte et Bleue**. Le déboisement des **arbres centenaires** (recensés par l'association) pour un sondage est un **impact irréversible** et disproportionné.
- **Travaux en abords de monuments historiques :** Ces travaux dégraderont le patrimoine paysager et bâti.

Conclusion et demandes explicites de refus

L'association **Roqueton Environnement** considère que la demande d'autorisation environnementale pour les investigations préalables (dossier n°190881), nécessitant des destructions d'habitats et des dérogations pour espèces protégées, est **irrecevable**.

Nous demandons instamment aux Préfets co-signataires :

1. Le **rejet de la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats** (**Art. L.411-2 du Code de l'environnement**) pour les investigations.
2. Le **rejet de l'Autorisation Environnementale** pour les investigations préalables, y compris les autorisations de défrichement et les travaux en milieux sensibles (**Art. L. 214-1 du Code de l'environnement**).

3. Par conséquent, le **refus de l'Autorisation Environnementale** relative aux investigations préalables de la LGV Bordeaux-Toulouse (dossier n°190881).

Fait à Castres Gironde, le 5 novembre 2025

Pour l'association Roqueton Environnement,





Barret Martine - Toulouse

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 12:05:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la LGV

Contribution :
Peu m'importe la légalité ou non de cette consultation qui me donne cependant la possibilité d'argumenter contre l'édification de cette nouvelle ligne qui va saccager très gravement les territoires d'Occitanie et Nelle Aquitaine d'un point de vue environnemental avec en plus l'édification de zones d'activités en campagne près de nouvelles gares (Agen Montauban) qui délaissent les centres des cités comme Agen ou MontaubanToulouse n'est pas désenclavée, il reste que dans ces avis, les toulousains se contentent de contester la légalité de cette consultation...Et ceux qui se réjouissent ont-ils réfléchi au coût inconsidéré de ce qui se trouve être une nouvelle ligne qui va encore morceller et détruire des territoires pour une heure gagnée pour Paris....en passant par Bordeaux. Rénovons la ligne Polt par Limoges, les TER , et une ligne rapide sans arrêt entre Toulouse et Bordeaux devrait suffire. Sans compter que rien n'est acquis pour la liaison vers Dax et encore moins vers l'Espagne, vu les problèmes posés par le Fret en pays basque15 MILLIARDS pour çà, c'est un enjeu financier majeur qui doit être débattu lors des prochaines élections municipales.D'aucuns osent dire qu'ils n'arrivent pas à recruter à Toulouse car le train dessert mal....Faut vraiment oser ! la pauvreté des arguments fait tout simplement peur pour l'avenir de cette ville, et même la Région.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Enzy - Montberaud

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 12:58:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet LGV TOULOUSE-BORDEAUX
Contribution :
Indispensable pour la connection avec Paris et le bénéfice environnemental lié à l'utilisation du train plutôt que de l'avion contrebalancera grandement les effects soit disant négatifs liés à la construction de la ligne. La LGV BORDEAUX-TOULOUSE est VITALE pour le dynamisme de nos territoires et pour la desserte d'une grande métropole attractive comme Toulouse. Cette particularité toulousaine en 2025 n'a plus lieu d'être ! Nous en avons besoin
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cécile - Grisolles

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 14:22:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je suis contre la réalisation de la ligne LGV
Contribution :
Je suis contre du point de vue écologique, des espaces naturels sont être encore détruit juste pour un gain de temps qui est annoncé à 1h mais en réalité cela ne sera que de 30 minutes.Je suis contre du point de vue économique, sa création va engendré une énorme dépense qui je pense n'est pas la priorité.Je suis contre car ceci va être encore géré potentiellement par la SNCF donc ceci va engendrer des grèves donc annulation ou retard.Pour moi la création de cette ligne n'a aucun intérêt.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DOUGNAC xavier - Marions

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 15:04:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis sur la réalisation ou non de la ligne
Contribution :

Je suis pour la réalisation de cette ligne Bdx/Toulouse dans l'intérêt général et ...le mien : la semaine dernière, 6 heures pour faire Bdx/ Perpignan.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BRUNEL Florian - Grisolles

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 15:04:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la demande d'autorisation environnementale â?" Ligne Nouvelle Sud-Ouest Bordeauxâ?"Toulouse
Contribution :
En tant qu'habitant et professionnel situé à proximité du tracé prévu de la future ligne Bordeaux–Toulouse, je souhaite exprimer mon opposition à ce projet.Les arguments avancés pour justifier la Ligne Nouvelle ne me paraissent pas proportionnés aux impacts considérables qu'elle engendrera sur notre territoire.1. Nuisances sonores et atteinte à la qualité de vieL'installation d'une infrastructure ferroviaire de grande vitesse en milieu rural et périurbain générera inévitablement des nuisances sonores importantes, perceptibles bien au-delà du tracé immédiat. Les études d'impact sous-estiment souvent la résonance dans les vallées et les zones habitées. Ces nuisances dégraderont durablement la tranquillité des habitants et la valeur des propriétés concernées.2. Destruction d'espaces naturels et atteinte à la biodiversitéLa construction de la ligne implique une artificialisation massive des sols, la fragmentation d'habitats naturels et la destruction d'écosystèmes existants. Le projet traverse plusieurs zones riches en faune et flore locales. Il contredit les engagements nationaux et européens de préservation de la biodiversité et de sobriété foncière.3. Un coût colossal pour un gain de temps dérisoireL'investissement public dépasse plusieurs milliards d'euros pour un gain estimé à moins d'une heure entre Toulouse et Paris. Ce rapport coût/bénéfice est difficilement justifiable dans un contexte où d'autres priorités (santé, transition énergétique, rénovation des lignes existantes) sont criantes.4. Un impact carbone initial très élevéLa construction de la ligne et la fabrication des rames induiront un bilan carbone négatif pendant des décennies, notamment en raison du béton, de l'acier et des infrastructures connexes (ponts, tunnels, caténaires). L'argument de la réduction future des émissions est donc trompeur à court et moyen terme.5. Des alternatives plus durables existentLa modernisation de la ligne actuelle, la rénovation des trains intercités, et le développement de solutions régionales plus légères permettraient d'améliorer la mobilité sans sacrifier nos paysages ni creuser la dette publique.En conclusion, ce projet de Ligne Nouvelle Sud-Ouest me semble être un non-sens écologique, économique et social, incompatible avec les enjeux de notre époque. Je demande que l'autorisation environnementale ne soit pas accordée et qu'une réévaluation globale des besoins de mobilité soit conduite, en concertation réelle avec les citoyens et les acteurs locaux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pierre - Moissac

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 15:58:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Mon avis sur le tracé de la LGV
Contribution :
je pense que le tracé de la ligne est beaucoup trop prés de l'Abbaye de Belleperche, qui est un cite extraordinaire.Le dossier est beaucoup trop volumineux et trop compliqué à lire. Cela me met dans l'impossibilité de bien comprendre ce qui est écrit.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

REVEILLAS Mathieu - Villenave-d'Ornon

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 16:22:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Impact sur la biodiversité gigantesque
Contribution :
Bonjour,Pourquoi le tracé fait passer le carrefour précisément sur le ciron ? Je vous rappelle que le Ciron est classe Natura 2000, ce n'est pas pour rien.Les enjeux biodiversité sont énormes, ce tracé est une folie écologique de le faire passer a cette endroit. Vous allez saccager un petit paradis pour la faune et la flore.Sans parler du manque d'humanité en sacrifiant des villages paisibles ! quelle honte vous n'avez pas de coeur... Rénover les voies existantes auraient été bien plus judicieux moins catastrophiques et dispendieux. Tristesse absolue devant tant de mépris pour la population et la biodiversité locale. Le summum de l'abject est de nous faire payer un taxe pour etre méprisé, saccager, écraser par les bulldozers.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

fessard felix - Cenon

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 17:08:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ligne novelle entre bordeaux et toulouse
Contribution :
je m oppose à se projet dévastateur de biodiversité qui va une nouvelle fois consommer des espaces naturels pour quelques minutes de gagnées
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marjorie - Marmande

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 17:25:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre les gpso
Contribution :
Ce moyen, la ppve est injuste car bon nombre d'habitants concernés n'ont pas accès à internet de la même manière que d'autres. L'affichage public à été pose sur des départementales (Cf lerm et musset par exemple), personne ne s'arrête au milieu de la forêt pour regarder un panneau sur lequel est posé une feuille plastifiée de dimension A3 avec un avis dont la police est de 15 max. Cette plate-forme fait preuve de buts informatiques à répétition.Le dossier comprte 35000 pages, quel mesquinerie de la part des voyoux qui l'ont rédigé. Il est impossible d'étudier cela sérieusement en un laps de temps dérisoire.Il y a une absence d'enquêteurs indépendants .La non inclusion des Landais pourtant concernés.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PERIN Clémence - Eysines

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 17:55:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition au chantier LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Bonjour je suis opposée au chantier pour la construction de la LGV Bordeaux Toulouse pour différentes raisons:- des expropriations forcées: les habitants et les sylviculteurs vont être expropriés au nom de l'intérêt général? - une destruction environnementale: j'ai vécu toute mon enfance dans la

vallée du Ciron (Pujols sur Ciron), chère aux habitants et aux viticulteurs (je rappelle que c'est grâce au Ciron que le Sauternes existe!). Vous allez saccager toute une biodiversité pour gagner du temps entre 2 métropoles! - un gouffre financier: à l'heure où on demande aux français à faire des économies, vous voulez créer des rails qui vont couter des millions alors qu'ils existent déjà. Pourquoi? - un clivage renforcé entre les zones urbaines et rurales: les zones rurales seront impactées par les nuisances sonores de la LGV sans avoir les bénéfices.Pour tout cela je m'oppose à ce chantier.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rochet ESTELLE - Bordeaux

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 18:00:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PROJET LGV
Contribution :
En ces temps de discussions budgétaires à couteaux tirés, je suis contre ce projet pharaonique de 14 milliards alors que nous avons , en tant qu habitants du sud ouest surtout besoin que les petites lignes TER et autres soient entretenues et pour certaines réparées. Et ça coûterait moins cher à la collectivité. Donc NON à la LGV/GPSO et autres projets du siècle dernier
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOLLET Jean Pierre - Mouguerre

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 18:10:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ma position sur cette ligne nouvelle LGV
Contribution :
Vu la destruction massive de zones humides, de terres agricoles, cette consultation n'a pas de sens vu les enjeux environnementaux. Elle est donc illégale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bousquet Bernard - Proissans

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 18:12:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : commentaires
Contribution :
Le gain de vitessse sur les liaisons Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Irun, apportés par la construction des nouvelles lignes TGV du grand Sud-Ouest apparaissent dérisoires quand on examine les coûts et les impacts qu'ils génèrent. Coût pharaonique des travaux envisagés, impacts considérables sur la biodiversité : perte de milliers d'hectares de terres agricoles et de forêts, perte de zones humides, perturbations causées à des centaines d'espèces protégées, fragmentation écologique des territoires concernés, pollutions en phase travaux.Il est techniquement possible d'améliorer les liaisons existantes et d'augmenter la vitesse des trains qui y circulent, sans créer de nouvelles lignes au milieu d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF).Notre pays est le plus gros consommateur de terres de l'UE (par rapport à sa population). Un objectif à la fois national et régional serait de conserver le maximum d'ENAF comme airbags contre les aléas qui nous menacent : réchauffement climatique, démographie en hausse (malgré la baisse de natalité). L'espace devient un luxe. Il convient de le gérer en bon père de famille et dans un esprit de sobriété. On fera donc obstruction à ces projets d'arrière-monde.

Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (observations LGV.pdf)
Document : observations LGV.pdf, page 1 sur 1

Observations sur le projet de LGV Grand SO

Le gain de vitessse sur les liaisons Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Irun, apportés par la construction des nouvelles lignes TGV du grand Sud-Ouest apparaissent dérisoires quand on examine les coûts et les impacts qu'ils génèrent. Coût pharaonique des travaux envisagés, impacts considérables sur la biodiversité : perte de milliers d'hectares de terres agricoles et de forêts, perte de zones humides, perturbations causées à des centaines d'espèces protégées, fragmentation écologique des territoires concernés, pollutions en phase travaux.

Il est techniquement possible d'améliorer les liaisons existantes et d'augmenter la vitesse des trains qui y circulent, sans créer de nouvelles lignes au milieu d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF).

Notre pays est le plus gros consommateur de terres de l'UE (par rapport à sa population). Un objectif à la fois national et régional serait de conserver le maximum d'ENAF comme airbags contre les aléas qui nous menacent : réchauffement climatique, démographie en hausse (malgré la baisse de natalité). L'espace devient un luxe. Il convient de le gérer en bon père de famille et dans un esprit de sobriété. On fera donc obstruction à ces projets d'arrière-monde.

LACHAUME François - Sainte-Colombe-en-Bruilhois

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 18:26:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Bruit en exploitation
Contribution :
Évaluer et prendre en compte, dès cette étape, l'impact environnemental lié au bruit occasionné par la circulation des rames en exploitation, tant pour la faune que pour les riverains et prendre des mesures pour réduire au maximum la dégradation de la qualité de vie liée a ce bruit.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie-Claire - Beautiran

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 18:41:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'arrêt immédiat de cette ligne LGV
Contribution :
Nous avons une voie ferrée qui existe !Elle nécessite quelques aménagements pour permettre une meilleure sécurité et un gain de temps considérable pour un coût moins important.Pourquoi vouloir s'entêter à massacrer l'environnement ?NON A LA LGV
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pascale - Noaillan

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 18:47:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Fracture numérique
Contribution :
Le public des petites communes rurales qui n'a pas accès à internet ne peut consulter ce dossier (bravo l'illectronisme) !Cette consultation est complètement biaisée. Elle est illégale dans sa forme !Il serait juste de faire une VRAIE enquête publique, puisque l'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique date de plus de 10 ans (2014) et qu'il n'y a pour l'instant jamais eu d'enquête publique sur l'autorisation environnementale.Même en 2014-2015, l'avis de la population rejetait largement ce projet, et la commission d'enquête a laissé un avis défavorable sur le projet suite à l'enquête publique.Quant à l'autorité environnementale, elle estime ce dossier incomplet ! De manière générale, l'AE, composée de spécialistes et de techniciens, n'arrive pas à avoir « une vision d'ensemble cohérente et robuste des incidences »...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

virginie rudebeck

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 18:50:28
Lieu de dépôt : Par email
Objet : LGV GPSO :participation à la consultation du public
Contribution :

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Moreau Pierre - Cauvignac

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 19:00:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation pour rire

Contribution :
Le dossier comporte 25000 pages qu'il faudrait lire en un mois! soit 830 pages par jour! Ce n'est pas plus sérieux que toutes ces demandes de dérogations à bousiller la nature! C'est insultant et méprisant. Je suis plus que défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GARRIGUES Patrick - Villeneuve-sur-Lot

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 19:09:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE ILLEGALE, c'est une consultation publique que vous auriez dû organiser, d'une durée de 3 mois, plus 1 mois de compilation des avis déposés .
Contribution :
Outre l'impossibilité de consulter ce dossier de plus de 25 000 pages, en l'espace d'un mois, cette PPVE est anti-démocratique, car sur les territoires traversés par la LGV, il y a une fracture numérique importante, et beaucoup de personnes n'ont pas accès à un outil informatique . Le dépôt dans les maisons FRANCE-SERVICES nécessite un RDV et complique la procédure pour ces gens-là .Il y a une illégalité manifeste pour ces personnes là . Je trouve ça SCANDALEUX, c'est un déni de démocratie .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sébastien d'Ornano - Mézos

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 19:19:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Un dossier illisible par le grand public / une mascarde pseudo démocratique / une consultation qui ne respecte pas la loi du 11/02/2005
Contribution :
Cette consultation ne respecte pas les critères minimum de l'accessibilité numérique qui est une obligation légale en France depuis la loi « handicap » du 11 février 2005 ! Il exclut donc du débat un groupe de citoyens et donc on peut parler d'une mascarade pseudo démocratique. L'accessibilité numérique est définie par le respect des 106 critères du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).Le dossier présenté a été rédigé par des bureaux d'études dans une forme compréhensible que par des bureaux d'étude. Or la prétention de la consultation est de s'adresser en ligne au grand public.Le format adopté : pdf (c'est du traitement de texte non modifiable) et la taille de page : A3 rend la lecture sur écran extrêmement pénible sur un écran standard et l'impression impossible (qui est le particulier qui dispose d'une imprimante A3 en couleurLe nombre et la structure des documents ne permettent pas une recherche directe des informations. " Il peut donc être nécessaire de consulter une ou plusieurs pièces selon les informations recherchées."(sic)Les liens de navigation (liens hypertexte) sont réduits au strict minimum : table des matière et quelques renvois à des textes législatifs.Les abréviations, sigles... sont renvoyés dans un lexique final.Il est impossible de consulter le dossier avec un lecteur d'écran. Or il aurait pourtant possible de diffuser le dossier dans un des formats adaptés à la lecture sur écran (html, epub, markdown) avec des liens hypertextes.Les cartes auraient pu faire l'objet de calques sur Open Street Map ; cela aurait permis l'agrandissement.Les termes techniques, les concepts, les sigles auraient pu faire l'objet d'info bulles pédagogiques.Il n'y a aucune volonté pédagogique pour expliquer les tenants et aboutissants : par exemple, on parle plusieurs fois d'emprise sans fournir une seule coupe avec dimension pour se faire une idée des longueurs entre la voie et la clôture. Le dossier C de présentation non technique est une plaisanterie. Il s'agit d'un résumé sans tableau des autres documents. C'est comme affirmer qu'un escalier est un accès pour des personnes à mobilité réduite (PMR).La rédaction ne respecte pas les

règles FALC (facile à lire et à comprendre). Il n'y a pas d'obligation légale de rédiger en mode FALC mais le Gouvernement encourage vivement le respect de ces règles.Par ailleurs, la consultation n'est ouverte qu'aux résidents des communes concernées, or elle aurait dû être ouverte à tous les contribuables concernés par le financement du projet (taxe spéciale d'équipement du "Grand Projet ferroviaire du SudOuest"). Là encore on restreint le débat à un groupe de citoyens parmi les citoyens concernés. Là encore, où est la démocratie ?Le dossier J sur les mesures ERC est incohérent avec le cadre de la consultation : en principe, il ne devrait s'agir que des mesures compensatoires aux travaux d'investigation préalable, or, il détaille l'ensemble des mesures pour toute la durée de vie du projet dans son ensemble (phase d'exploitation !) et il ne fournit que la liste des mesures sans aucune quantification ni ébauche du coût probable. Il est pourtant évident que réaliser un passage à faune tous les 10 km n'a ni la même efficacité ni le même coût qu'un passage à faune tous les 50 ou 100 km. Par ailleurs, il est posé que les solutions proposées sont efficaces, or, cela n'a rien d'une évidence. Pour l'instant les études d'efficacité des passages à faune sont rares et réalisés dans des contextes très éloignés sur tracé proposé. L'avis délibéré de l'Autorité environnementale sur le dossier qui souligne la faiblesse de l'évaluation de l'impact et l'aspect purement déclaratif des ERC est très clair. On peut recouper son avis "Les continuités écologiques constituent pourtant un enjeu majeur." et le flou sur le nombre, la localisation et l'efficacité des passages de faune.Il y aurait bien des remarques à faire sur la légèreté des mesures compensatoires présentées, mais le mode de participation via une réponse unique ne permet pas une contribution argumentée. On ne peut qu'apprécier le mode contributif de wikipédia qui permet de placer des balises [réf. nécessaire] sur chaque séquence non sourcée. Enfin, on ne comprend pas comment va se dérouler l'analyse des contributions. Qui sont les experts qui sont être chargés de cette tâche ? Quand vont-ils faire une restitution et sous quelle forme ? Est-ce que cette restitution aura une valeur contraignante pour les porteurs du projet ? L'expérience récente montre malheureusement que les productions des conventions citoyennes finissaient toutes à la corbeille.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

OLIVIER Jean - Toulouse

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 19:19:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PARTAGE d'AVIS CRITIQUES sur cette PPVE ELLE-MEME
Contribution :
Chacun.e est inviter à alimenter le registre numérique avec les nombreuses raisons et exemples concrets, vécus par chacun.e sur les différentes parties du territoire à l'occasion de cette PPVE, pour en contester le format et les nombreuses atteintes à la démocratie que cette consultation sous forme de PPVE représente :. propagande préalable sur papier glacé du GPSO / LN-SO dans les boites aux lettres, sans moyens équitables d'information. > N'hésitez pas à poster sur le registre numérique vos témoignages et avis à ce propos. affichage public des avis de consultation publique dans des lieux plus improbables et inaccessibles les uns que les autres,> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe vos photos de panneaux improbables. fracture numérique et bugs informatiques de la plateforme, lenteur d'Internet et de téléchargements des dossiers dans les zones rurales,> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe vos captures d'écrans de bugs etc.... accès et lecture très difficile au dossier pléthorique de près désormais de 35 000 pages ! sans être pour autant informatif comme il se devrait (absence de calendrier clair, absence de carte synthétique de sectorisation du dossier...),> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique vos témoignages d'exemples concrets à ce propos. très large incomplétude sur des données pourtant obligatoires et essentielles,> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe l'avis de l'Autorité environnementale. ancienneté et obsolescence des quelques données précises communiquées,> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe l'avis de l'Autorité

environnementale. absence de commissaires enqueteur.ices indépendant.es,> N’hésitez pas à poster sur le registre numérique vos témoignages et avis à ce propos. absence du dossier papier ailleurs que dans les (sous)préfectures> N’hésitez pas à faire commander le dossier complet par votre mairie ou maison France Service !. délais très courts pour analyser...35 000 pages….> N’hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe vos photos du dossier volumineux. non inclusion des habitant.es des Landes et donc de la ligne Bordeaux-Dax à contribuer, alors que directement concernés par segments Bordeaux-Sud-Gironde,> N’hésitez pas à dire à vos ami.es des Landes de venir poster des avis sur le registre numérique. non inclusion à la consultation des contribuables TSE, alors que financeurs forcés de ce projet,> N’hésitez pas à dire à vos ami.es ‘TSE’ de venir poster des avis sur le registre numérique. non inclusion à la consultation des habitant.es d’autres territoires desservis par des lignes classiques comme le POLT, ou bien encore Tlse-Tarbes-Lourdes-Pau-Bayonne qui seraient directement reléguées au second plan et dévitalisées par Bordeaux-Toulouse et par Toulouse-Dax-Bilbao du GPSO> N’hésitez pas à dire à tout le monde de venir contester cette PPVE sur le registre numérique...." N.B. : chaque personne, habitante d’ici ou d’ailleurs, peut poster autant d’avis qu’elle le souhaite sur le registre numérique, durant toute la durée de la PPVE.Il est donc possible de poster un avis différent pour chaque idée ou point à illustrer.

Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (ALERTE-PPVE-25-11-05-v3.pdf)

Document : ALERTE-PPVE-25-11-05-v3.pdf, page 1 sur 2

ALERTE – UNE PPVE peut cacher une LGV !

PPVE LGV Bordeaux-Toulouse du 27 octobre au 26 novembre 2025 :
Consultation publique au rabais = arrivée des bulldozers dès décembre 2025 !!!

Derrière la PPVE (Participation du Public par Voie Électronique) en cours sur le registre numérique, se cache en réalité la décision des préfets de permettre le dur des travaux de la LGV Bordeaux-Toulouse dès ce mois de décembre 2025 !!!

L'autorisation de travaux, autorisation environnementale, sollicitée par la SNCF dans le cadre de la PPVE en cours vise le défrichement et la destruction de plus de 1000 hectares* de forêts, de prairies, de zones humides, de haies bocagères et autres milieux sensibles riches en biodiversité.
Sous couvert de travaux préalables pour des 'diagnostics archéologiques' et pour des 'sondages géotechniques' la SNCF prévoit en fait le défrichement et le débroussaillage de l'essentiel du tracé de la LGV, depuis Saint-Médard d'Eyrans au sud de Bordeaux en Gironde, jusqu'à Saint-Jory au nord de Toulouse en Haute-Garonne, en passant par toutes les communes du tracé, aussi en Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne.

Or, cette PPVE apparaît illégale concernant son format et vise en fait à permettre aux préfets de signer une autorisation de démarrage des travaux de la LGV Bordeaux-Toulouse dès le 1er décembre 2025.

D'une part, sur la forme, une PPVE n'est pas une réelle enquête publique, et même si ces deux types de consultation du public ont quelques apparences similaires (et en particulier un registre numérique pour déposer des avis), en réalité ces deux modalités diffèrent fortement.

. PPVE (art L123-19 C.env et 3 derniers alinéas du II d'art L123-19-1 du Code de l'environnement): **durée 30 jours**; **avis compilés par les services du préfet** durant la ppve et sans délai de compilation au-delà du jour de compilation); autorisation = **début des travaux possible dès 4 jours après la fin de la ppve**;

> début des travaux de la LGV possibles dès le 1er décembre 2025 (fin de la PPVE 26 nov. + 4 jours).

. ENQUÊTE PUBLIQUE pour autorisation environnementale (art L181-10-1 C. env): **durée 3 mois** ; dossier **accompagné par des commissaires enquêteur.euses devant être impartiaux.ales et désigné.es par le Tribunal Administratif**; **avis indépendant des commissaires** 'favorable' sans ou avec réserves, ou 'défavorable' (dans un délai de 3 semaines à 30 jours, avec possibilité de demander un délai supplémentaire) ; les services de l'Etat doivent ensuite instruire (on peut probablement dire que cette instruction ne peut raisonnablement pas être inférieure au délai de 4 jours de celui prévéu pour une ppve ; autorisation =**début des travaux donc pas possible avant au moins 30 jours après fin de l'enquête publique** (qui doit elle-même durer au moins 3 mois).

> début des travaux de la LGV possibles pas avant le 1er mars 2026 (fin de la PPVE 26 janv. + 1 mois de compilation et analyse des avis par les commissaires enquêteurs + au moins 4 jours données aux préfets).

Or, le calendrier de travaux prévus dans la demande d'autorisation sollicitée par la SNCF prévoit des travaux impactant la nature uniquement entre les mois d'août et de janvier inclus, pour ne pas toucher à la nature aux périodes les plus sensibles, c'est à dire autour du printemps.
Et la demande de la SNCF précise que les travaux impactant les milieux non boisés seraient concentrés en hiver pour 'libérer' un maximum d'emprises et permettre ensuite aux engins de travailler sur la 'trace' de terre ainsi libérée.

Donc, si la PPVE se poursuit et va à son terme, l'autorisation pouvant être délivrée par le préfet dès le 1er décembre 2025, les travaux pourraient commencer à marche forcée dès cet hiver 2025-2026.

Il y a donc urgence à contester cette PPVE, en dénonçant son caractère illégal (car c'est une enquête publique qui aurait en fait dû avoir lieu, sachant que la précédente enquête publique – en 2014 - sur le projet LGV date d'il y a plus de 5 ans).
Il est aussi important de poster des avis sur le registre numérique pour dénoncer tous les problèmes concrets que soulève cette PPVE. Voir idées et axes d'avis possibles sur page suivante.

* 1000 hectares, ça représente environ la superficie de 2000 terrains de foot (ou de rugby!)

INVITATION à POSTER des AVIS CRITIQUES sur cette PPVE ELLE-MEME

Nous invitons ainsi chacun.e à alimenter le registre numérique avec les nombreuses raisons et exemples concrets, vécus par chacun.e sur les différentes parties du territoire à l'occasion de cette PPVE, pour en contester le format et les nombreuses atteintes à la démocratie que cette consultation sous forme de PPVE représente :

. **propagande préalable** sur papier glacé du GPSO / LN-SO dans les boites aux lettres, sans moyens équitables d'information.
> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique vos témoignages et avis à ce propos

. **affichage public** des avis de consultation publique dans des lieux plus improbables et inaccessibles les uns que les autres,
> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe vos photos de panneaux improbables

. **fracture numérique** et bugs informatiques de la plateforme, lenteur d'Internet et de téléchargements des dossiers dans les zones rurales,
> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe vos captures d'écrans de bugs etc...

. **accès et lecture très difficile au dossier pléthorique** de près désormais de 35 000 pages ! sans être pour autant informatif comme il se devrait (absence de calendrier clair, absence de carte synthétique de sectorisation du dossier...),
> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique vos témoignages d'exemples concrets à ce propos

. **très large incomplétude** sur des données pourtant obligatoires et essentielles,
> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe l'avis de l'Autorité environnementale

. **ancienneté et obsolescence** des quelques données précises communiquées,
> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe l'avis de l'Autorité environnementale

. **absence de commissaires enqueteur.ices indépendant.es,**
> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique vos témoignages et avis à ce propos

. **absence du dossier papier** ailleurs que dans les (sous)préfectures
> N'hésitez pas à faire commander le dossier complet par votre mairie ou maison France Service !

. **délais très courts** pour analyser...35 000 pages....
> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe vos photos du dossier volumineux

. **non inclusion des habitant.es des Landes** et donc de la ligne Bordeaux-Dax à contribuer, alors que directement concernés par segments Bordeaux-Sud-Gironde,
> N'hésitez pas à dire à vos ami.es des Landes de venir poster des avis sur le registre numérique

. **non inclusion à la consultation des contribuables TSE**, alors que financeurs forcés de ce projet,
> N'hésitez pas à dire à vos ami.es 'TSE' de venir poster des avis sur le registre numérique

. **non inclusion à la consultation des habitant.es d'autres territoires** desservis par des lignes classiques comme le POLT, ou bien encore Tlse-Tarbes-Lourdes-Pau-Bayonne qui seraient directement reléguées au second plan et dévitalisées par Bordeaux-Toulouse et par Toulouse-Dax-Bilbao du GPSO
> N'hésitez pas à dire à tout le monde de venir contester cette PPVE sur le registre numérique
...."
N.B. : chaque personne, habitante d'ici ou d'ailleurs, peut poster autant d'avis qu'elle le souhaite sur le registre numérique, durant toute la durée de la PPVE.
Il est donc possible de poster un avis différent pour chaque idée ou point à illustrer.

OLIVIER Jean - Toulouse

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 19:23:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PARTAGE d'AVIS CRITIQUES sur cette PPVE ELLE-MEME

Contribution :
Chacun.e est invité.e à alimenter le registre numérique avec les nombreuses raisons et exemples concrets, vécus par chacun.e sur les différentes parties du territoire à l'occasion de cette PPVE, pour en contester le format et les nombreuses atteintes à la démocratie que cette consultation sous forme de PPVE représente :. propagande préalable sur papier glacé du GPSO / LN-SO dans les boites aux lettres, sans moyens équitables d'information.> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique vos témoignages et avis à ce propos. affichage public des avis de consultation publique dans des lieux plus improbables et inaccessibles les uns que les autres,> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe vos photos de panneaux improbables. fracture numérique et bugs informatiques de la plateforme, lenteur d'Internet et de téléchargements des dossiers dans les zones rurales,> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe vos captures d'écrans de bugs etc.... accès et lecture très difficile au dossier pléthorique de près désormais de 35 000 pages ! sans être pour autant informatif comme il se devrait (absence de calendrier clair, absence de carte synthétique de sectorisation du dossier...),> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique vos témoignages d'exemples concrets à ce propos. très large incomplétude sur des données pourtant obligatoires et essentielles,> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe l'avis de l'Autorité environnementale. ancienneté et obsolescence des quelques données précises communiquées,> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe l'avis de l'Autorité environnementale. absence de commissaires enqueteur.ices indépendant.es,> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique vos témoignages et avis à ce propos. absence du dossier papier ailleurs que dans les (sous)préfectures> N'hésitez pas à faire commander le dossier complet par votre mairie ou maison France Service !. délais très courts pour analyser...35 000 pages.…> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe vos photos du dossier volumineux. non inclusion des habitant.es des Landes et donc de la ligne Bordeaux-Dax à contribuer, alors que directement concernés par segments Bordeaux-Sud-Gironde,> N'hésitez pas à dire à vos ami.es des Landes de venir poster des avis sur le registre numérique. non inclusion à la consultation des contribuables TSE, alors que financeurs forcés de ce projet,> N'hésitez pas à dire à vos ami.es 'TSE' de venir poster des avis sur le registre numérique. non inclusion à la consultation des habitant.es d'autres territoires desservis par des lignes classiques comme le POLT, ou bien encore Tlse-Tarbes-Lourdes-Pau-Bayonne qui seraient directement reléguées au second plan et dévitalisées par Bordeaux-Toulouse et par Toulouse-Dax-Bilbao du GPSO> N'hésitez pas à dire à tout le monde de venir contester cette PPVE sur le registre numérique...."N.B. : chaque personne, habitante d'ici ou d'ailleurs, peut poster autant d'avis qu'elle le souhaite sur le registre numérique, durant toute la durée de la PPVE.Il est donc possible de poster un avis différent pour chaque idée ou point à illustrer.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (ALERTE-PPVE-25-11-05-v3.pdf)
Document : ALERTE-PPVE-25-11-05-v3.pdf, page 1 sur 2

ALERTE – UNE PPVE peut cacher une LGV !

PPVE LGV Bordeaux-Toulouse du 27 octobre au 26 novembre 2025 :
Consultation publique au rabais = arrivée des bulldozers dès décembre 2025 !!!

Derrière la PPVE (Participation du Public par Voie Électronique) en cours sur le registre numérique, se cache en réalité la décision des préfets de permettre le dur des travaux de la LGV Bordeaux-Toulouse dès ce mois de décembre 2025 !!!

L'autorisation de travaux, autorisation environnementale, sollicitée par la SNCF dans le cadre de la PPVE en cours vise le défrichement et la destruction de plus de 1000 hectares* de forêts, de prairies, de zones humides, de haies bocagères et autres milieux sensibles riches en biodiversité.
Sous couvert de travaux préalables pour des 'diagnostics archéologiques' et pour des 'sondages géotechniques' la SNCF prévoit en fait le défrichement et le débroussaillage de l'essentiel du tracé de la LGV, depuis Saint-Médard d'Eyrans au sud de Bordeaux en Gironde, jusqu'à Saint-Jory au nord de Toulouse en Haute-Garonne, en passant par toutes les communes du tracé, aussi en Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne.

Or, cette PPVE apparaît illégale concernant son format et vise en fait à permettre aux préfets de signer une autorisation de démarrage des travaux de la LGV Bordeaux-Toulouse dès le 1er décembre 2025.

D'une part, sur la forme, une PPVE n'est pas une réelle enquête publique, et même si ces deux types de consultation du public ont quelques apparences similaires (et en particulier un registre numérique pour déposer des avis), en réalité ces deux modalités diffèrent fortement.

. PPVE (art L123-19 C.env et 3 derniers alinéas du II d'art L123-19-1 du Code de l'environnement): **durée 30 jours**; **avis compilés par les services du préfet** durant la ppve et sans délai de compilation au-delà du jour de compilation); autorisation = **début des travaux possible dès 4 jours après la fin de la ppve**;

> début des travaux de la LGV possibles dès le 1er décembre 2025 (fin de la PPVE 26 nov. + 4 jours).

. ENQUÊTE PUBLIQUE pour autorisation environnementale (art L181-10-1 C. env): **durée 3 mois** ; dossier **accompagné par des commissaires enquêteur.euses devant être impartiaux.ales et désigné.es par le Tribunal Administratif**; **avis indépendant des commissaires** 'favorable' sans ou avec réserves, ou 'défavorable' (dans un délai de 3 semaines à 30 jours, avec possibilité de demander un délai supplémentaire) ; les services de l'Etat doivent ensuite instruire (on peut probablement dire que cette instruction ne peut raisonnablement pas être inférieure au délai de 4 jours de celui prévéu pour une ppve ; autorisation =**début des travaux donc pas possible avant au moins 30 jours après fin de l'enquête publique** (qui doit elle-même durer au moins 3 mois).

> début des travaux de la LGV possibles pas avant le 1er mars 2026 (fin de la PPVE 26 janv. + 1 mois de compilation et analyse des avis par les commissaires enquêteurs + au moins 4 jours données aux préfets).

Or, le calendrier de travaux prévus dans la demande d'autorisation sollicitée par la SNCF prévoit des travaux impactant la nature uniquement entre les mois d'août et de janvier inclus, pour ne pas toucher à la nature aux périodes les plus sensibles, c'est à dire autour du printemps.
Et la demande de la SNCF précise que les travaux impactant les milieux non boisés seraient concentrés en hiver pour 'libérer' un maximum d'emprises et permettre ensuite aux engins de travailler sur la 'trace' de terre ainsi libérée.

Donc, si la PPVE se poursuit et va à son terme, l'autorisation pouvant être délivrée par le préfet dès le 1er décembre 2025, les travaux pourraient commencer à marche forcée dès cet hiver 2025-2026.

Il y a donc urgence à contester cette PPVE, en dénonçant son caractère illégal (car c'est une enquête publique qui aurait en fait dû avoir lieu, sachant que la précédente enquête publique – en 2014 - sur le projet LGV date d'il y a plus de 5 ans).
Il est aussi important de poster des avis sur le registre numérique pour dénoncer tous les problèmes concrets que soulève cette PPVE. Voir idées et axes d'avis possibles sur page suivante.

* 1000 hectares, ça représente environ la superficie de 2000 terrains de foot (ou de rugby!)

INVITATION à POSTER des AVIS CRITIQUES sur cette PPVE ELLE-MEME

Nous invitons ainsi chacun.e à alimenter le registre numérique avec les nombreuses raisons et exemples concrets, vécus par chacun.e sur les différentes parties du territoire à l'occasion de cette PPVE, pour en contester le format et les nombreuses atteintes à la démocratie que cette consultation sous forme de PPVE représente :

. **propagande préalable** sur papier glacé du GPSO / LN-SO dans les boites aux lettres, sans moyens équitables d'information.
> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique vos témoignages et avis à ce propos

. **affichage public** des avis de consultation publique dans des lieux plus improbables et inaccessibles les uns que les autres,
> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe vos photos de panneaux improbables

. **fracture numérique** et bugs informatiques de la plateforme, lenteur d'Internet et de téléchargements des dossiers dans les zones rurales,
> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe vos captures d'écrans de bugs etc...

. **accès et lecture très difficile au dossier pléthorique** de près désormais de 35 000 pages ! sans être pour autant informatif comme il se devrait (absence de calendrier clair, absence de carte synthétique de sectorisation du dossier...),
> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique vos témoignages d'exemples concrets à ce propos

. **très large incomplétude** sur des données pourtant obligatoires et essentielles,
> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe l'avis de l'Autorité environnementale

. **ancienneté et obsolescence** des quelques données précises communiquées,
> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe l'avis de l'Autorité environnementale

. **absence de commissaires enqueteur.ices indépendant.es,**
> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique vos témoignages et avis à ce propos

. **absence du dossier papier** ailleurs que dans les (sous)préfectures
> N'hésitez pas à faire commander le dossier complet par votre mairie ou maison France Service !

. **délais très courts** pour analyser...35 000 pages....
> N'hésitez pas à poster sur le registre numérique en pièce jointe vos photos du dossier volumineux

. **non inclusion des habitant.es des Landes** et donc de la ligne Bordeaux-Dax à contribuer, alors que directement concernés par segments Bordeaux-Sud-Gironde,
> N'hésitez pas à dire à vos ami.es des Landes de venir poster des avis sur le registre numérique

. **non inclusion à la consultation des contribuables TSE**, alors que financeurs forcés de ce projet,
> N'hésitez pas à dire à vos ami.es 'TSE' de venir poster des avis sur le registre numérique

. **non inclusion à la consultation des habitant.es d'autres territoires** desservis par des lignes classiques comme le POLT, ou bien encore Tlse-Tarbes-Lourdes-Pau-Bayonne qui seraient directement reléguées au second plan et dévitalisées par Bordeaux-Toulouse et par Toulouse-Dax-Bilbao du GPSO
> N'hésitez pas à dire à tout le monde de venir contester cette PPVE sur le registre numérique
...."
N.B. : chaque personne, habitante d'ici ou d'ailleurs, peut poster autant d'avis qu'elle le souhaite sur le registre numérique, durant toute la durée de la PPVE.
Il est donc possible de poster un avis différent pour chaque idée ou point à illustrer.

J P - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 19:24:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Etudes préalables.

Contribution :
Cette consultation par voie exclusivement électronique paraît d'une légalité contestable. Est ce le cas?Ces études sont néanmoins indispensables pour que l'implantation des ouvrages ne soient pas des tares rédhibitoires , sujettes à contestations justifiées notamment en termes d'environnement de la faune et de la flore, mais aussi de nuisances en particulier sonores à l'égard des populations riveraines .Pour autant la levée des boucliers parfois véhémente , parfois amusante ,axées sur le passé et le présent, fait fi des avantages procurés par le développement significatif des mobilités, dés lors qu'un seul TGV transporte autant de voyageurs que 3 navettes aériennes avec un bilan écologique sans commune mesure.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bourdon Annie - Ustaritz

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 19:56:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'autorisation environnementale
Contribution :
LGV Bordeaux -Toulouseconsultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ALFRED Francis - Labouheyre

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 20:52:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Constuire cette lgv
Contribution :
Améliorer difficilement la ligne historique fera un gain de temps de 30mn,alors que avec la lgv ce sera 1 h et pour un cout inférieur
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Decaunes Monique - Saint-Jean

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 21:21:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv Toulouse Bordeaux
Contribution :
Je souhaite une ligne de train écologique et rapide permettant de relier Toulouse à d'autres villes françaises et européennes.Cela va permettre de remplacer des voitures, des camions et des avions par des trains. Cela va permettre de lutter contre le réchauffement climatique en diminuant le CO2/ km/ personne émis.Le réchauffement climatique est bien réel, et ne peut pas être nié.Je suis surpris que des gens s'opposent à un tel projet, et je ne comprend pas leurs motivations.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Decaunes Monique - Saint-Jean

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 21:40:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv Toulouse Bordeaux
Contribution :
Je suis très favorable à l'existence d'une ligne de train écologique et rapide qui connecte Toulouse a certaines villes françaises et européennes.Le réchauffement climatique ne peut pas être nié et c'est

vraiment une priorité de lutter contre.Remplacer des déplacements en voiture et en avion par des déplacement en train va diviser par 5 les emissions de CO2 . Ce chiffre est impressionnant.J'ai du mal a comprendre pourquoi des gens pourraient s'opposer à un tel projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sandrine - Agen

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 21:56:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Projet contraire aux orientations gouvernementales en matière de préservation de l'environnement et des espèces : la fréquentation du train entre ces deux villes n'est pas suffisante pour justifier une ligne à grande vitesse et au vu de l'état des finances publiques il est aberrant de persister dans ce type de projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rodrigues Antonio - Pessac-sur-Dordogne

Date de dépôt : Le 05/11/2025 à 22:15:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non a la LGV
Contribution :
Dire mon opinion a propos de cette folie consistant a détruire l'environnement pour prétendument avoir un petit peu plus de croissance. Rien ne justifie de toujours plus porter attente a l'habitabilité de la Terre de nos enfants. Arrêtons le massacre, nous leur devons ça !!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bercis Patrick - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 06:20:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande autorisation environnementale LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis opposé à la réalisation de ce projet aux graves conséquences environnementales sur la faune et la flore Destruction d’espèces rares, destruction de zones humides à l’heure où il est prône la revegetalisationC’est un non sens complet avec la ZAN dont, par hasard elle est exclue.C’est un non sens financier à l’heure où d’autres projets seraient bien plus urgents (lycée sud Gironde)U un intérêt économique (améliorons la voie existante)Deux pdt de régions qui s’accrochent à un projet mégalomane sans tenir compte de l’impact environnemental
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

beges Gérard - Balma

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 07:04:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Indispensable LGV
Contribution :
N'en déplaise aux anti tout, Toulouse, 3eme ville de France, a besoin de cette ligne pour ne pas se retrouver à la traîne des autres métropoles. Mettre plus de 2h pour un Toulouse bordeaux n'est juste plus possible au 21eme siècle et je ne crois pas que les grenouilles ou autres papillons seront

vraiment dérangé, au contraire ils s'adapteront car depuis la nuit des temps la nature s est toujours adapté
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Hummel Robert - Villeneuve-sur-Lot

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 07:08:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet de LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis opposé à ce projet inutile, écocide et financé inégalitairement par une taxe adossée à la taxe foncière des habitants de certaines communes, ce qui cré une inégalité face à L'impôt et aux efforts liés au financement des infrastructures du pays.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laveissiere Veronique - Mérignac

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 07:38:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Devant l'ampleur de la crise écologique, il est totalement aberrant d'envisager encore la possibilité de détruire notre environnement afin de pouvoir gagner quelques minutes sur un trajet en train! Non à la nouvelle lgv !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BARADUC Line - Landiras

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 08:41:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Autorisation Environnementale LN du Sud Ouest
Contribution :
Sur la forme : impossibilité pour la citoyenne lambda que je suis d'aborder un dossier aussi volumineux au contenu spécialisé. Sur le fond : Habitante de Landiras, je vois un village coupé en deux, défriché à outrance alors qu'il est déjà meurtri par l'incendie de 2022 .1- Cette barrière entre des humains, leur vie quotidienne, leur équilibre, est - elle abordé dans l'impact environnemental ?2- On le sait depuis toujours le passage du train augmente le risque des feux de forêts et pourtant cette ligne va anéantir le travail de protection contre l'incendie réalisé grâce au maillage de pistes forestières presque centenaires et qui ont nécessité de gros investissements.3- En ce qui concerne la compensation les règles sont peu précises. Des terres AOC ont été déjà acquises : pourquoi les laisser en friches pendant 30 ans ? un boisement imposé ne serait-il pas plus approprié ? Pourquoi habitante du Sud Ouest à moins de 50km d'une gare LGV suis je obligée de payer une taxe contre - environnementale alors que dans ma vie personnelle quotidienne ou de propriétaire forestière je subis des lois qui m'obligent à respecter l'environnement : tri des déchets, énergies non polluantes pour mon chauffage, ma voiture etc., plan de gestion pour ma forêt.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Véronique - Saint-Jory

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 09:15:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Cintre la LGV
Contribution :
Totalement contre un projet pharaonique qui détruit l environnement quand aujourd'hui la sncf est incapable d assurer un trafic correct sur la ligne toulouse Bordeaux
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bonnenfant Yves - Bordeaux

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 09:20:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : projet d'une autre époque ...
Contribution :
La procédure engagée ici ne correspond pas à la réglementation en vigueur : la demande d'autorisation environnementale manque notamment de données chiffrées et actualisées.Sur le fonds, il sera pratiquement impossible de financer cette voie, car le risque de désengaement de l'Etat est fort important.Et puis, le tracé apparait maintenant absurde : pourquoi faire transiter par Bordeaux des convois entre Paris et le Sud Aquitaine ou l'ouest occitan, alors qu'il aurait fallu, comme à Lyon, contourner l'agglomération au large. Bon, il y a 10 ans, il y avait encore des vignes dans l'Entre Deux Mers, maintenant, il n'y a plus que des friches ...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nicolas - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 09:44:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande d arrêt du projet
Contribution :
Bonjour. Sur place, il n est pas difficile de constater les nuisances et destructions de la nature.Le bruit infernal de nuit empeche enfants et adultes de dormir.Les arbres coupés, c est notre climatisation naturelle en zone humide.Je suis contre ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SEZE Philippe - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 09:55:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation sur projet GPSO
Contribution :
CETTE CONSULTATION EST ILLEGALE.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Binette Marie-Claire - Bordeaux

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 09:56:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre LGV
Contribution :
Marre de voir la nature dépecée au gré de projets insensés que personne ne demande qui coûtent des milliards qu'on essaye de nous refaire payer via taxe, TVA (en augmentant les seuils de franchise des indépendants...par ex)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Joyet Marielle - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 09:57:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis négatif
Contribution :
Bonjour Ce projet est une aberration économique et écologique pour notre département.Mieux vaut améliorer les lignes actuelles que de partir dans un projet impactant les riverains qui ne bénéficieront ps de ce projet mais en subiront les conséquences (nuisances, taxes....)Merci pour la prise en compte de mon avis
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Shanika - Cadaujac

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 10:20:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la LGV
Contribution :
Contre la LGV
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Veronique - Saint-Morillon

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 10:26:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Gaspillage financier et massacre environnemental
Contribution :
Gabegie pour le plaisir d'élus qui ne laisseront que gaspillage et cicatrices environnementales. Ils feraient mieux d'entretenir les lignes réellement utiles.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Diharce Jean Michel - Ayguemorte-les-Graves

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 10:45:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON A LA LGV
Contribution :
Ce projet n'a de grand que l'ampleur des destructions qu'il va engendrer
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CLÉRANDEAU Jean - Uzeste

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 10:46:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande d'autorisation environnementale LGV BORDEAUX TOULOUSE
Contribution :
Avis défavorable. Consultation illégale, impossible de consulter 25000 pages de ce dossier dans le délai donné pour un citoyen non spécialiste .Dans le contexte de l'ampleur de la crise écologique, il est aberrant d'envisager de détruire notre environnement afin de pouvoir gagner quelques minutes sur un trajet en train! Non à la nouvelle lgv !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Confais Amaury - Cenon

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 10:51:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La lgv tue des plantes et des animaux
Contribution :
Je proteste contre l'implantation de la lgv entre Bordeaux et Toulouse. Nous n'avons pas besoin de détruire des forêts, des eco systèmes, de tuer des animaux pour gagner quelques minutes en train. Il serait plus pertinent d'investir l'argent dédié à la lgv à la rénovation du rail sur le tronçon Bordeaux-Toulouse, d'investir dans des trains plus performants, d'augmenter les liaisons ter pour que le rail soit accessible au plus grand nombre et soyons fous, sanctuariser des espaces naturels.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ET - Bressols

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 11:11:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LNSO AVIS FAVORABLE
Contribution :
Bonjour,Merci de prendre en compte notre avis favorable concernant ce projet, indispensable pour notre territoire.Bien cordialement,Famille **********Etienne - Camille - Albane - Baptiste**********
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Corsini Bastien - Aiguillon

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 11:12:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au GPSO
Contribution :
Bonjour,La plupart des communes traversées s'y opposent. Le budget n'est absolument pas réaliste, sous évalué et pour un gain de temps qui se chiffre en minutes dès lors que la LGV fait un arrêt intermédiaire (Montauban ou Agen).L'absurdité écologique est également de la partie en raison du découpage de parcelles agricoles sans toutefois empêcher l'exploitation autour. Donc nos agriculteurs devront continuer à exploiter leurs 2 moitiés de champs, en rallongeant leur temps d'exploitation et donc de consommation de GNR. Je n'oublie pas non plus les écosystèmes (faune) de nos campagnes qui seront détruits par les nuisances sonores du passage à grande vitesse de ces trains. Enfin, n'oublions pas que le tracé de ce projet nécessite l'assèchement de lacs, marrais et autres réserves naturelles abritant de nombreuses espèces uniques dans la région. Tout cela pour gagner quelques minutes en train ? Pas utile.Je vous suggère plutôt de restaurer la ligne actuelle Bordeaux > Toulouse qui permettra aux TGV de rouler à une meilleure vitesse de pointe, quitte à créer 2 voies express sur ce même tracé. Je précise également que l'impact économique sur notre département serait très limité (Agen et sa périphérie directe), sans ruissellement au-delà des frontières de l'agglomération. Et on paie 4€ d'impôts supplémentaires pendant 40 ans pour ça !Autre suggestion : restaurer la ligne ferroviaire Toulouse > Montauban > Cahors > Brive > Limoges > Orléans > Paris pour faire gagner l'heure nécessaire aux Toulousains pour regagner la capitale de notre beau pays.Ces solutions de restauration des lignes déjà existantes s'avèrent plus économiques

et plus écologiques : moins de matériaux utilisés, moins de temps passé sur le chantier, moins d'impact social, moins d'impact environnemental.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

NOCERA Giuseppe - Brax

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 11:13:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection des habitations et des habitants avant, pendant et après les travaux (nuisances sonores et nuisances olfactives).
Contribution :
Je souhaiterais savoir sur le plan environnemental à quelle distance d'une maison d'habitation peut-on créer une rocade qui doit mener à la future gare de Brax.Quelles sont sur le plan environnemental les dispositions prises dans le cadre de la protection acoustique et sensoriel (CO2) des riverains avant, pendant et après les travaux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Hortense Jérôme - Estillac

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 11:17:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Gpso
Contribution :
Non à la construction de la ligne LGV Bordeaux Toulouse qui est très destructrice de nombreuses propriétés et terre agricole il est préférable de moderniser les lignes déjà existantes
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Desmoulière Bruno - Bordeaux

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 11:33:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Cette ligne me parait totalement inutile d'un point de vue économique et risque d'avoir des effets très négatifs au niveau environnemental sur toute son emprise. Il serait plus souhaitable d'améliorer la ligne existante et de garantir un plus grand respect des horaires.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Léo - Le Rialet

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 11:42:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Bon courage aux collègues
Contribution :
Je souhaite au bon courage aux collègues en charge du suivi de cette PPVE (l'analyse des avis va être longue, force à vous), qui ne concerne QUE LES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET NON LE PROJET DE LGV (mais pour savoir cela, encore faudrait-il que la majorité de l'armée de troll-***tributeurs lisent à minima le dossier soumis à concertation).Bien entendu, favorable à cette autorisation environnementale qui permettra de mener les investigations complémentaires à la réalisation du véritable dossier d'autorisation environnementale de la LGV.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie - Saint-Symphorien

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 11:46:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Contre Lgv
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Michel - Balizac

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 11:47:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la lgv
Contribution :
Je souhaiterais contribuer à la non réalisation du projet lgv .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Larché Jean-François - Pessac

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 11:48:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition à la construction de la LGV Bordeaux-Toulouse-Dax
Contribution :
Cette ligne à grande vitesse est obsolette car elle ne répond pas aux besoins vitaux de la France ni des citoyens et les atteintes à l'environnement sont totalement occultées au profit d'une politique de prestige inutile.Le transport ferroviaire avait été conçu pour relier les hommes à une époque ou celà ne pouvait se faire suffisamment par la route. Maintenant l'abondance des LGV permet des comportement sociaux égoistes comme le dunping immobilier.La destruction de milieux naturels dont l'Aquitaine est encore riche, atteint des records jamais connus à laquelle se rajoute les constructions routières. La vitesse ne rends pas plus heureux. L'état fait la promotion de la vitesse pat les autoroutes et LGV etpar ailleurs elle finance des efforts constants pour diminuer le nombre de victimes de la vitesse sur les routes.Les enjeux environnementaux et sociaux sont étroitement liés, ils ne sont pas dans cette LGV voulue uniquement par des politiques.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

TCHINDA Jonathan - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 11:57:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet LGV
Contribution :
Je m'oppose à ce projet qui est plus une aberration écologique qu'un besoin réel d'amélioration des déplacements des usagers.Je suis plutôt favorable à une modernisation de la ligne existante pour améliorer la régularité et la fiabilité du trafic.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Méricq Claire - Bordeaux

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 12:16:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis Défavorable
Contribution :
Tout d'abord, cette consultation d'étant accessible au public que par voie électronique, elle empêche un bon nombre de citoyens en situation d'exclusion numérique d'y participer. Elle est donc non seulement injuste, mais illégale.Concernant le fond du problème, le projet de LGV prévoit de traverser plusieurs zones classées Natura 200, comportant une biodiversité d'une richesse extraordinaire, notamment la forêt de hêtres de la vallée du Ciron, âgée de 40 000 ans. Il est absolument nécessaire d'épargner ces zones.De plus, dans la situation actuelle de manque criant d'argent public, il serait plus raisonnable de rénover les lignes actuelles que d'en construire de nouvelles.Enfin, les terres traversées, notamment celles entre Bordeaux et Toulouse longeant la Garonne, sont des terres fertiles dont nous avons besoin pour assurer la souveraineté alimentaire de notre territoire. Elles ne doivent donc en aucun cas être artificialisées.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

mantoy Séverine - Casteljaloux

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 12:27:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus absolu de cette lgv = gaspillage et pillage de notre patrimoine naturel et désastre humain
Contribution :
Rien que les travaux préliminaires représentent déjà un début de la destruction prévisible à l'échelle du projet.Et comment croire que cette consultation sera vraiment prise en compte, vous nous avez habitués au dénis de nos propositions alternatives réalistes;
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BERNARDINI Jean Jacques - Toulouse

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 12:34:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON AU LGV 33
Contribution :
Il suffit de détruire la nature inutilement et souvent illégalement NON au LGV 33 JJB
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SARRAZIN Robert - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 12:45:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Bernos Beaulac
Contribution :
Illégalité, irrégularité, ne pas reconnaitre les résultats des enquêtes publiques fond de ce projet un véritable scandale d'ETAT.Les dés sont pipés tout est faux, notamment sur les soi-disant avantages sans oublier le budget qui atteindra un montant pharaonique.Après un dossier de 25 mille pages afin d'asphyxier les élus, voici une enquête loin d'être publique face à la fracture numérique au sein des petites communes majoritairement concernées ainsi que des petites gens y résidant.Toute cette mascarade est digne d'une République bananière.Il est vrai qu'a vos yeux nous ne sommes que des culs-terreux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Christian - Aspet

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 12:46:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : igne nouvelle Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Bonjour ,Ce projet de ligne à grande vitesse est une aberration environnementale autant pour les populations humaines que non humaines impactées par le tracé prévu qui ne pourra être compensée . Mieux vaut l'évitement et repenser dès maintenant des modes de transports non élitistes
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cresson Pierre - Mérignac

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 12:52:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : autorisations de des tructions d'espaces naturels
Contribution :
je refuse la construction de cette ligne inutile et destructrice d'environnement et de paysage. A quand le remaillage ferroviaire de nos régions et une vraie politique de transports, au service des populations résidentes, en utilisant l'existant (exemple Bordeaux - Blaye ...).De plus la facturation des travaux aux habitants, par l'impôt, est une difference de traitement par rapport à d'autres régions, dont la structure a été financée par l'état en totalité (ligne sud-est, ligne grand-est, ligne "eurostar"
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mazabrey Anouk - Taillecavat

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 12:54:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition
Contribution :
Je m opposé à la destruction de davantage de biodiversité .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

maurice - Aspet

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 13:08:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : igne nouvelle Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Bonjour ,A quoi bon une demande d'autorisation environnementale pour un projet écologiquement pourri , nécessitant un budget abérant pour les finances publiques ,socialement inégalitaire et éthiquement discutable pour un avenir durable .L'environnement ne doit pas être la variable d'ajustement de nos appétits capitalistes .Donc non à cette demande d'étude environnementale cheval de Troie du projet global .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Duluc Nathalie - Balizac

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 13:13:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : LGV
Contribution :
Comment peut on autoriser ce chantier colossal et nous parler d environnement ???C'est notre forêt nos animaux nous qui allons subir l impact.Préservons notre environnement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FLORENCE - Marions

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 13:18:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande de retrait de la consultation PPVE LNSO
Contribution :
LE TEXTE :" La PPVE est applicable : ? aux projets qui sont soumis à évaluation environnementale et qui sont exemptés d'enquête publique, notamment en application du 1° du I de l'article L.123-2 du code de l'environnement (1° du I de l'article L.123-19 du code de l'environnement) ; ? aux plans et programmes qui sont soumis à évaluation environnementale en application du code de l'environnement ou du code de l'urbanisme, à la condition qu'aucune enquête publique ne soit requise en application des dispositions particulières qui les régis :sent (2° du I de l'article L.123-19 du code de l'environnement)"QUESTION:Quelle est la réponse argumentée de l'autorité organisatrice de cette PPVE? LE TEXTE :" le responsable du projet doit procéder à l'affichage de l'avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet au moyen d'affiches conformes à des caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement et qui doivent être visibles et lisibles de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques,"QUESTION :si les affiches sont ni lisibles, ni visibles de la (les) voies publiques, n'y a-t-il pas entrave à l'information du public et donc procédure entachée d'illégalité?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Emmanuel - Biganos

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 13:31:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Bilan positif
Contribution :
Je comprends que la construction de la ligne nouvelle a des impacts environnementaux significatifs, qui sont pris en compte dans le projet.Mais les bénéfices l'emportent en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de report modal.La neutralité des émissions de gaz à effet de serre (période au bout de laquelle les émissions du projet compensés par les gains obtenus par le report modal de la voiture et de l'avion) est atteinte au bout de 16 ans d'exploitation (j'ai eu du mal à trouver cette donnée mais c'est p 606, segment 7 de la section F.4.1). C'est largement positif pour une infrastructure amenée à avoir une durée de vie de plus d'un siècle.Il serait judicieux d'avoir une démarche de réduction des gaz à effet de serre tout le long des travaux préalables et de la construction de la ligne (béton "bas carbone", acier recyclé...)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Hadrien Falieres - Captieux

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 13:41:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pillage et destruction
Contribution :

Ce projet est une honte.Piller l'économie locale pour détruire des milieux naturels.Notre environnement est détruit est vous nous faites payer pour ça !J'espère que les personnes qui s'enrichissent avec ce projet se retrouveront un jour face à la justice.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jeanne - Roquefort

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 14:03:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : rejoindre Paris
Contribution :
Pour rejoindre Paris facilement et rapidement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nicoke - Préchac

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 14:04:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation ilegale
Contribution :
Consultation ilegale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

OLIVIER Jean - Toulouse

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 14:12:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : BIEN LIRE de DOSSIER, dont l'AVIS CINGLANT de l'AUTORISATION ENVIRONNENT (Ae)
Contribution :
Bonjour. Aux personnes qui croient pouvoir donner des leçons du type "encore faudrait-il que la majorité de l'armée de troll-***tributeurs lisent à minima le dossier soumis à concertation" qui croient pouvoir affirmer que cette PPVE ne concernerait que des études préalables, il pourrait être utile de leur suggérer de commencer par ... REGARDER et LIRE EFFECTIVEMENT le DOSSIER. Le dossier, parmi ses 35 000 pages (PAS FACILE A LIRE, on est bien d'accord), contient notamment l'AVIS CINGLANT (ci-joint) de l'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE (Ae) qui relève que SNCF Réseau est ici tenue légalement de déposer un dossier concernant l'ensemble du projet, et que la présente consultation ne répond clairement pas à cette obligation légale de complétude du dossier, mais triche en outre fortement en présentant un dossier très incomplet pour obtenir une autorisation pourtant très importante de destruction de nature."L'autorisation demandée est surdimensionnée par rapport aux besoins réels des investigations, ce qui revient à anticiper un défrichement définitif et à maintenir des surfaces en milieux ouverts pendant plusieurs années, en contradiction avec la logique de réduction à la source des incidences et en augmentant les risques d'incendie et d'érosion"Avis de l'Autorité environnementale (Ae). Page 46/82Or, malgré cet avis très critique de l'Ae en date du 25 septembre 2025 démontrant là un caractère trompeur du dossier (dont on voit ici qu'il fonctionne puisque des personnes croient encore pouvoir affirmer - à tort - que la présente PPVE ne concernerait que les études préliminaires), et malgré le communiqué des préfets en date également du 25 septembre 2025 s'engageant à veiller à ce que SNCF réseau tienne compte de l'avis de l'Ae, IL n'EN EST RIEN, et la première demande d'autorisation environnementale (DAE1) soumise à la présente consultation de type PPVE ILLEGALE, continue de porter sur plus de 1000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers à enjeux de biodiversité, bien au-delà des superficies directement concernées par des

diagnostics archéologiques et sondages géotechniques.Si les personnes qui se contentent de soutenir la propagande de la SNCF pouvaient au moins avoir l'amabilité de ne pas injurier les personnes qui expriment ici leur contestation légitime et fondée en droit, et s'appuyant sur des éléments précis du dossier, ce serait bien. Merci.Jean OLIVIERCo-Président des Amis de la Terre de Midi-Pyrénées

Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (Avis-Ae-LNSO-travaux-préalables.pdf)

OLIVIER Jean - Toulouse

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 14:16:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : BIEN LIRE le DOSSIER, dont l'AVIS CINGLANT de l'AUTORITE ENVIRONNENTALE (Ae)

Contribution :

Bonjour. Aux personnes qui croient pouvoir donner des leçons du type "encore faudrait-il que la majorité de l'armée de troll-CONtributeurs lisent à minima le dossier soumis à concertation" qui croient pouvoir affirmer que cette PPVE ne concernerait que des études préalables, il pourrait être utile de leur suggérer de commencer par ... REGARDER et LIRE EFFECTIVEMENT le DOSSIER. Le dossier, parmi ses 35 000 pages (PAS FACILE A LIRE, on est bien d'accord), contient notamment l'AVIS CINGLANT (ci-joint) de l'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE (Ae) qui relève que SNCF Réseau est ici tenue légalement de déposer un dossier concernant l'ensemble du projet, et que la présente consultation ne répond clairement pas à cette obligation légale de complétude du dossier, mais triche en outre fortement en présentant un dossier très incomplet pour obtenir une autorisation pourtant très importante de destruction de nature."L'autorisation demandée est surdimensionnée par rapport aux besoins réels des investigations, ce qui revient à anticiper un défrichement définitif et à maintenir des surfaces en milieux ouverts pendant plusieurs années, en contradiction avec la logique de réduction à la source des incidences et en augmentant les risques d'incendie et d'érosion"Avis de l'Autorité environnementale (Ae). Page 46/82Or, malgré cet avis très critique de l'Ae en date du 25 septembre 2025 démontrant là un caractère trompeur du dossier (dont on voit ici qu'il fonctionne puisque des personnes croient encore pouvoir affirmer - à tort - que la présente PPVE ne concernerait que les études préliminaires), et malgré le communiqué des préfets en date également du 25 septembre 2025 s'engageant à veiller à ce que SNCF réseau tienne compte de l'avis de l'Ae, IL n'EN EST RIEN, et la première demande d'autorisation environnementale (DAE1) soumise à la présente consultation de type PPVE ILLEGALE, continue de porter sur plus de 1000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers à enjeux de biodiversité, bien au-delà des superficies directement concernées par des diagnostics archéologiques et sondages géotechniques.Si les personnes qui se contentent de soutenir la propagande de la SNCF pouvaient au moins avoir l'amabilité de ne pas injurier les personnes qui expriment ici leur contestation légitime et fondée en droit, et s'appuyant sur des éléments précis du dossier, ce serait bien. Merci.Jean OLIVIERCo-Président des Amis de la Terre de Midi-Pyrénées

Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (Avis-Ae-LNSO-travaux-préalables.pdf)

Catherine - Gruissan

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 14:26:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Ligne LGV

Contribution :

CONTRE ce projet qui détruit encore et encore le vivant.Destruction d'un chêne plus que centenaire. Des arbres, des lieux de vie.....mais quand la folie de l'humain s'arrêtera t'elle ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Maurice - Saint-Gaudens

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 14:37:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : igne nouvelle Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Bonjour ,je constate à la lecture du dossier ERC du projet l'abus de l'usage du terme "réduction" qui n'implique aucune mesure contraignante pour le porteur du projet tant dans la phase travaux qu'en période d'exploitation . Faire moins que pire est la seule révélation de ce dossier ..Et les compensations entraînent une dépense publique insoutenable .J'émets donc un avis négatif pour cette demande d'autorisation .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Thomas - Andernos-les-Bains

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 14:45:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis contre l'autorisation
Contribution :
Bonjour,Même si le projet est louable sur le fond, les bénéfices ne sont pas assez importants par rapport à l'impact négatif qu'il aurait sur l'environnement et nos finances.Le gouvernement doit désormais faire des économies et se soucier de l'avenir écologique du pays. Et ce type de projets va à l'encontre de cela.Cordialement,Thomas Prévôt
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SPITERI Julie - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 15:32:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONTRE le projet GPSO-LGV
Contribution :
Bonjour Comment peut-on encore aujourd'hui réaliser des projets d'une telle envergure, dans le contexte écologique dramatique actuel, pour gagner quelques minutes de trajet… sachant que certaines lignes existes déjà à quelques kilomètres du tracé proposé. Il est temps de revoir et d'actualiser ce projet qui date depuis plus de 20 ans.Il ne suffira pas de compenser ce désastre écologique, il faut le stopper et proposer mieux que cela. Environnement vôtre.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

NICK Olivier - Bordeaux

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 15:34:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Mise en Å"uvre préalable des mesures de compensation
Contribution :
La démarche DAE-1 dans son ensemble contrevient à la loi L163-1 et R163-1 du code de l'environnement. En l'absence de planification suffisamment détaillée et cohérente, reposant sur la mise à jour cohérente des plans des trames environnementales et des emprises prévues, en

particulier en zone Natura 2000, il n'y a pas d'évidence que les mesures de compensation seront mises en œuvre en priorité avant les atteintes à l'environnement, et opérationnelles avant que les incidences surviennent.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Penon Catherine - Saint-Félix-de-Foncaude

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 15:47:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la ligne LGV BORDEAUX TOULOUSE
Contribution :
Je suis ABSOLUMENT CONTRE le projet de la ligne à grande vitesse Bordeaux Toulouse, contre le MASSACRE de la nature de la forêt des animaux en grand danger d'extinction qui vivent sur ce territoire menacé, contre la DESTRUCTION DES HABITS EXISTANTS, CONTRE LES EXPROPRIATIONS,ce projet est SCANDALEUX, voulu par des élus qui n'en ont rien à faire de la nature sauvage, qui n'ont pas écouté les habitants du sud Gironde, des Landes et du Lot et Garonne, qui commencent des destructions sans autorisation, ASSEZ DE DÉPENSER L'ARGENT PUBLIC QU'IL N'Y A PLUS POUR UN PROJET INUTILE ET DANGEREUX
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bertrand Marie - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 16:38:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Votre demande d'autorisation environnementale pour les investigations préalables de la LGV Bordeaux Toulouse !!!
Contribution :
Je suis absolument contre ce projet LGV Bordeaux-Toulouse, votre irrespect de l'avis du public, les arrangements avec les politiques des régions (qui eux non plus ne respectent pas la parole faite aux électeurs). Aussi cette demande d'autorisation ressemble, à mon avis, à une mascarade !Lorsque l'on voit comment vous avez traité la 1ère enquête publique faite il y a 11 ans, où la population rejetait largement ce projet et la commission d'enquête avait laissé un avis défavorable, je me fais peu d'illusion sur le traitement que vous allez apporter à cette demande d'autorisation environnementale !!!Concernant les sondages géotechniques pour caractériser le sous-sol et adapter les fondations des ouvrages : vous voulez vous octroyez le droit d'outrepasser la réglementation concernant les zone Natura 2000, je doute fortement des capacités des ingénieurs et autres professionnels de savoir déduire l'incidence de gros œuvres sur des sites aussi sensibles ! Calculer l'impact sur quelques centaines de mètres peut-être, mais l'incidence globale sur un bassin versant, je n'y crois pas un instant !Détruire des haies, des habitats préservés d'animaux et de flore sensibles et en voie de disparition, cela tend à l'absurde complet ! Mais cela ne semble pas vous toucher.Concernant des diagnostics archéologiques pour identifier et protéger d'éventuels vestiges : peut-on croire en votre bonne foie ! Quand on voit la Ligne Bordeaux - Paris, les saignées que vous avez faites ne laissent aucun doute sur le respect de l'environnement et des probables sites archéologiques !Concernant des opérations de libération d'emprises (débroussaillage, déboisement limité) afin de permettre l'accès aux sites d'étude : aux vues de votre délicatesse dans vos travaux, là aussi j'ai un doute sur le "déboisement limité" alors qu'il s'agit de faire seulement une étude.Est-ce que l'Etat et vous-même pouvez vous concentrer sur l'état des lignes existantes qui sont nécessaires à de nombreuses personnes au quotidien, avant de dépenser des sommes astronomiques que nous n'avons pas ? Sans parler de cet argent que vous nous ponctionner d'office sur nos impôts fonciers, sans nous laisser le choix de le payer ou pas !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nick Olivier - La Rochelle

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 16:39:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Mise à jour des PPRN : inondation, destruction
Contribution :
La référence de la crue de 1875 n'a pas été prise en compte, seules les bases Q10/Q100 sont citées dans la réponse. Il n'y a pas d'évidence que la MOA ait étudié l'évolution des risques d'inondations, liés à l'élévation du niveau de la mer, des cours d'eau permanents et temporaires et des nappes phréatiques, avec le changement climatique.Les évolutions des risques de destruction des infrastructures,[par gonflement/rétractation des sous-sols argileux, crues dévastatrices, tornades et incendie géant, ayant augmenté en gravité de façon exponentielle avec l'augmentation de la température des océans, et devant continuer à croître jusqu'en 2100 selon le scénario le plus optimiste du GIEC], le PPRN, son financement et sa pérennité assurancielle doivent être revus à cet horizon avant le DAE-1.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Didier - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 16:48:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Evidemment contre cette LGV et solildaire de tous les riverains qui doivent subir ces travaux Je pense en particulier à la commune de Saint Médard d'Eyrans .Des dommages collatéraux irréversibles pour nombre d'entre eux .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

fourcade claude - Bordeaux

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 16:50:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : l'utilisation d'internet et la complexité des 25000 pages de dossier rendent caduque la consultation
Contribution :
La consultation par voie électronique impose aux citoyens l’usage d’un ordinateur et d’Internet pour pouvoir consulter le dossier et participer.En 2023, l’INSEE rapportait des statistiques sur les personnes de plus de 15 ans n’ayant pas l’usage de l’outil numérique ou n’ayant pas les compétences pour l’utiliser. Cela concerne : plus d’1 personne sur 6 en France. plus d’1 personne sur 5 pour les habitants éloignés des grandes villes. près d’1 personne sur 4 pour les habitants des petits pôles urbains.Les villes et villages concernés par cette PPVE ne sont que des communes rurales ou à proximité de petits pôles urbains.Il y a donc une volonté d’avoir une participation faible des habitants des communes impactées.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dominique - Cours-les-Bains

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 16:53:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : ligne TGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Impacts trop considérables et irréversibles sur les milieux naturels, agricoles et forestiers.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LADONNE Corinne - Lahonce

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 16:55:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV BORDEAUX TOULOUSE
Contribution :
1 - Consultation illégale !2 - Projet en totale inadéquation avec l'adaptation au changement climatique. Remettre en activité des gares et des trains sur les lignes existantes serait bien plus judicieux. Une taxe supplémentaire a été ajouté à nos impôts fonciers, pour financer un projet dont nous ne voulons pas.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

temey cecile - La Teste-de-Buch

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 17:23:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis défavorable pour la LGV Bordeaux-Toulouse
Contribution :
BonjourNON à la LGV Bordeaux ToulouseEn 2025, nous ne pouvons plus dire que nous ignorions qu'il est anodin -de détruire des écosystèmes-de détruire des espèces protégées (ou non d'ailleurs)-de détruire des zones humides-de détruire des arbres. Ils sont nos seuls alliés face au dérèglement climatique, les abattre est suicidaire. Protègez la vallée du Ciron et tous les espaces naturels que ce projet futile met en danger.Le profit de quelques uns ne peut l'emporter sur La Défense de la nature.La rue vous dit tout ça. Ecoutez-la!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bertrand frederic - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 17:28:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ligne nouvelle sud ouest lgv bx toulouse dax
Contribution :
Bonjour Pour être rapide et vous évitez de lire mes arguments je suis contre cette LGV et contre vos études dites limitées - 16 milliards aujourd'hui 20 demain et plus encore pour gagner 20minutes ?- l'état les régions les départements la sncf n'ont plus d'argent et vous nous avez crée un impôt alors que nous ne prendrons pas ce train -des sondages géotechniques sur des sites natura 2000 que vous piétinez et dans des zones de puisages d'eau pour bordeaux (source de bellefont) alors que la métropole commence à manquer d'eau et que vous allez pourrir les nappes phréatiques ou elle puise son eau pour l'ego de quelques uns ?- diagnostiques archéologiques : bien sur qui seront enterrés après un beau rapport disant qu'il y en a , exemple sur la RN10 des sites sont sous le goudron après des études rapides et incomplètes faute de temps et d'argent , encore une blague réglementaire - déboisement limité : ca pourrait me faire rire si ce n'étais pas désolant , vous avez vu un déboisement limité ? je peux vous en montrer sur l'échangeur A62 de la Brède il n'y a plus rien et rien ne pousse depuis au moins 5 ans - compenser les effets : ****** en l'air des arbres centenaires pour y mettre des scions jamais entretenu ni arrosé dont 8 sur 10 crèvent la 1° année : compensons compensons !Si il

n'y avait qu'un projet de ligne de chemin de fer mais il y a aussi la délocalisation des gares et surtout la création de zones commerciales vous croyez que Agen ou Montauban ont besoin d'autres zones commerciales : ils sont déjà saturés J'ai déjà exprimé mon désaccord dans une enquête publique sur le même sujet qui a été jeté aux orties par le pouvoir Alors je fais mon devoir pour me regarder sereinement dans le miroir Rénovez les lignes existantes pour moins cher et moins d'hypocrisie Merci de m'avoir lu.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Perrier Simon - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 17:41:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Compensations
Contribution :
Bonjour Ce dossier est un fake. GPSO ou LNSO n'a pas les compensations nécessaires pour démarrer le chantier. Quand on regarde les documents ils ont à peine 30% des compensations nécessaires et encore ils ne les ont pas vraiment acheté... On apprend même dans les documents qu'ils vont raser des parcelles de forêt pour faire les compensations. Le serpent qui se mord la queue....Je suis contre ce chantier et cette mascarade de consultation.Cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VILLESSOT Michel - Angoulême

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 17:46:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable à la réalisation de la ligne nouvelle
Contribution :
Je suis opposé à la réalisation de la ligne nouvelle du sud-ouest et milite pour la protection et la sauvegarde de la nature et du patrimoine.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Joly Eric - Roaillan

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 17:56:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv
Contribution :
Je suis opposé à la destruction de biotopes pour un projet pharaonique et désastreux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Narbeburu Jean Dominique - Cours-les-Bains

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 18:12:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE
Contribution :
Ce projet couteux est désormais obsolète et ne répond plus aux besoins actuels, surtout avec l'essor du télétravail et le développement des infrastructures numériques. Cela réduira les déplacements nécessaires pour le personnel. Le gain de quelques minutes entre Bordeaux et Toulouse n'est plus significatif. Cette ligne profitera principalement à une minorité de citoyens, à l'égo de nos politiques et surtout aux interets financiers des géants du BTP et de la SNCF.Le pays est déjà lourdement

endetté, et il serait plus judicieux de se concentrer sur des projets qui répondent vraiment aux besoins, comme la réhabilitation des lignes existantes ou l'optimisation du transport de marchandises par rail.Je m'oppose aussi à cette demande d'autorisation environnementale pour des raisons écologiques La biodiversité est déjà en péril, et la situation ne fera qu'empirer avec les changements climatiques en cours. Toutes les zones traversées sont des reserves de vie qui nous feront defaut à. nous et à nos descendants. Ces enjeux n'avaient pas été pris en compte dans le projet initial.Je m'oppose également à cette enquête en raison de son illégalité.Le 25 septembre 2025, l'Autorité environnementale a rendu un avis sur l'ensemble du projet et a noté « L'étude d'impact reste, à ce stade, incomplète [...]. Elle relève notamment l'absence de cartographies précises et homogènes des millieux mettant en évidence, par superposition, les enjeux, le manque de certaines données chiffrées (surfaces, volumes, effectifs d'espèces, émissions de gaz à effet de serre (GES)), la faiblesse de certaines analyses fonctionnelles et l'absence d'évaluation des effets cumulatifs »Ne pensez vous pas qu'il est grand temps de conserver les pieds sur terre et de se comporter en comptables de notre environnement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Coraux Henri - Gradignan

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 18:19:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à ce. Projet de LGV
Contribution :
Des millions pour un projet d'un autre siècle,destructeur et aux intérêts plus que contestables..De plus, une enquête en fait illégale au service destructeur préfets qui il est vrai ont, eux, la science infuse sans doute instruite à l'ENA. Surtout ne pas tenir compte des avis du populisme et des élus concernés. Car la, on ne fait même pas semblant. Pauvre Ciron.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ludovic - Captieux

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 18:52:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE GPSO
Contribution :
Totalement opposé à la délivrance d'une autorisation environnementale concernant ce projet, dispendieux, destructeur, daté.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

JEAN LOUIS - Rions

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 20:09:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ZENARI jean baptiste - Cabanac-et-Villagrains

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 20:22:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contribution volontaire anti lgv
Contribution :
Cette nouvelle ligne tgv (de la honte) est une aberration! Aussi bien environnementale que financière. Ce projet va détruire plus de 5000 hectares de terres dont près de 3000 hectares de forêts à une époque où on cherche à développer la surface forestière. Où sont les compensations? Où vont trouver refuges les milliers d'animaux qui occupent ces terres? Que vont devenir les zones écologiques? Quelles nuisances aux riverains cette nouvelle ligne va t elle créer? A quoi va ressembler notre paysage demain? Tellement de questions sans de VRAIES réponses!!!!Comme à leurs habitudes,les instances à l'origine des différents rapport (qui soit disant montre l'opportunité de ce projet) ne sont pas transparentes. A quand un VRAI référendum des citoyens concernés par ce caprice de quelques uns? NON LGV - LAISSEZ NOS TERRES TRANQUILLES!!!!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lysiane - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 20:54:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Contre
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PICOT Jacques - Saint-Martin-Curton

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 21:26:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la ligne à grande vitesse
Contribution :
Je m'oppose totalement à cette ligne, car il y a une atteinte à l'environnement et aux espaces de forêt.Des habitants vont expropriés.Les Landes est un environnement fragile envers lequel il faut maintenir un écosystème équilibré.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sabine - Sare

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 21:27:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illégale
Contribution :
Il est impossible de comprendre les enjeux et l'impact environnemental d'un tel projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Phil - Toulouse

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 21:37:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LA GRANDE VITESSE FERROVIAIRE : UN MODÈLE PORTÉ AU-DELÀ DE SA PERTINENCE
Contribution :
En 2014, la Cour des Comptes publiait un rapport intitulé « La grande vitesse Ferroviaire : Un modèle porté au-delà de sa pertinence ».Ce rapport n'a pas vieilli si ce n'est que depuis 2014, les

déplacements professionnels de courte durée entre la province et Paris ont considérablement diminué au profit de réunions dématérialisées, que le transport aérien étudie des carburants renouvelables et que le parc automobile est en voie d'électrification. Tout ceci réduit l'intérêt pour le climat de la création ruineuse de lignes à grande vitesse dont le chantier émettrait dans l'atmosphère des millions de tonnes de CO2 qui ne pourront jamais être récupérées par le report modal. La RIIPM censée justifier les destructions d'espèces protégées déraille complètement.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (20141023_Cour_des_Comptes_grande_vitesse_ferroviaire.pdf)

Nathalie - Bouglon

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 21:47:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus de ce projet de ligne à grande vitesse
Contribution :
Ce projet n'a aucune utilité dans la façon dont il est prévu. En effet les habitants souhaitent que leur territoire ne soit saccagé alors qu'une alternative est possible et beaucoup moins impactante sur le plan environnemental.Le projet actuel va impliquer la destruction de zones humides et fragiles ce qui va provoquer des conséquences irrémédiables sur l'équilibre de écosystème fragile.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

HERGLE Marie - Villandraut

Date de dépôt : Le 06/11/2025 à 22:45:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande autorisation environnementale
Contribution :
Cette consultation est illegale. Elle exclut surtout une partie des citoyens, en particulier ceux en fracture numérique en 2023, dans les zones rurales, plus d'une personne sur 4 n'a pas l'usage de l'outil numérique ou n'a pas les compétences de base pour l'utiliser. Les villes et villages concernés par cette PPVE ne sont que des communes rurales ou à proximité de petits pôles urbains.Il y a donc une volonté d'avoir une participation faible des habitants des communes impactées.Un dossier de 25 000 pages à consulter dans un laps de temps très courtles panneaux d'information ont été installés dans des zones peu fréquentées, souvent hors des bourgs et difficilement visibles pour le public
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bureau François Xavier - Lucmau

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 00:06:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Destruction de sites naturels protégés
Contribution :
Comment peut on justifier la destruction de sites naturels fragiles et irremplaçables. La faune et la flore doivent être respectées. La nouvelle ligne LGV n'est pas indispensable pour les déplacements. D'autres solutions moins ruineuses sont possibles et éviterait une gabegie d'argent public qu'il va encore falloir emprunter. La dette de la France doit elle encore être aggravée ? Protégeons notre nature, protégeons nos villages. Abandonner une mauvaise idée n'est pas un échec mais une preuve de sagesse.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (inbound723265832629819252.jpg)



Emmanuel - Cudos

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 00:28:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Impact carbone irresponsable
Contribution :
Bonjour,Aujourd'hui, Il est impératif de décarbonner les transports. Alors comment expliquez vous que l'impact carbone du chantier soit justifié par 1 seule page sur 25 000 ?Cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sandy - Toulouse

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 02:23:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Toulouse son poid démographique justifie cette ligne LGV (on parle quand même de la future 3 e ville de France) elle ne peut plus rester à l'écart des grand axes LGV des villes de moindres dimension comme Bordeaux par exemple en profite depuis 8 ans ..
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sophie - Pessac

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 07:45:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contre
Contribution :

Je siis contre l'ouverture de cette voie. Utilisez plutôt l'argent à réparer les lignes existentes. L'été il y a énormément de retard à cause des chaleurs et du manque d'entretien des lignes...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Muzard Astrid - Cabanac-et-Villagrains

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 08:19:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non lgv
Contribution :
ils n'ont pas les compensations nécessaire pour commencer le chantier. Que le l'impact carbone du chantier est justifié par 1 page sur 25 000 alors que le but c'est de decarboner les transports
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Andre - Fronton

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 08:26:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Je suis opposé a ce projet de Ligne a Grande vitesse car depenser de l argent public pour le realiser , a l heure ou notre pays croule sous la dette est scandaleux.Il s agit de l argent du travail des personnes.Ensuite le saccage environnemental l est aussi, scandaleux.14 milliards d euros pour arriver une heure plus tot mais enfin !!! N y a t il pas des choses plus importantes a financer?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Véronique - Noaillan

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 08:58:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis opposée à la construction de la LGV Bordeaux Toulouse, car elle remet en cause la biodiversité de la Vallée du Ciron, la viabilité de la Hêtreraie datant de 43000 ans , laquelle se réduit déjà à une peau de chagrin à cause de l'activité humaine. Tout ce gâchis pour gagner 30 mn , alors que des lignes existent déjà, et qu'elles sont abandonnées , que les habitants ruraux et locaux ne sont pas pris en compte sauf pour les mettre à contribution...et payer pour un projet qui ne les concerne pas, on doit payer pour voir passer les trains sans avoir un mot à dire ???? Quel cynisme...À l'heure où tout le monde doit faire des économies pourquoi se lancer dans tels projets pharaoniques et destructeurs de l'environnement ????
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

OLIVIER Jean - Toulouse

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 09:12:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ABSENCE de RAISON IMPERATIVE d'INTERET PUBLIC MAJEUR (RIIPM)
Contribution :
Bonjour, aux personnes qui pensent pouvoir invoquer le statut de '3eme ville de France' de Toulouse pour réclamer 'de fait' une LGV intégrale entre Paris et Toulouse via Bordeaux (en oubliant que Toulouse est déjà reliée à Paris par une LGV entre Paris et Bordeaux), il est important de répondre

que Toulouse est justement la ville française qui a connu la plus forte croissance démographique au cours des 40 dernières années, et cela justement en l'absence de LGV.Le besoin d'une LGV, et son éventuelle nécessité ou raison impérative d'intérêt public majeur (Riipm), indispensable pour obtenir légalement l'autorisation environnementale sollicitée dans le cadre de la présente PPVE illégale, ne peut donc en rien être justifié par le prétexte, voire le forme de caprice, consistant à dire que Toulouse est devenue la 3eme ville de France et qu'elle devrait juste de ce fait avoir droit à 'sa' LGV ruineuse, écocidaire, antisociale et antidémocratique, et sachant au demeurant que les trajets quotidiens en avion entre Paris et Toulouse s'effondrent (voir note ci-jointe).Rien, aucun besoin objectif et actualisé, ne vient justifier la nécessité de cette LGV.D'ailleurs, le dossier de cette PPVE est également totalement incomplet et obsolète sur ce point aussi, et la SNCF - de façon illégale - n'apporte pas de données réellement actualisées sur le sujet (alors qu'elles existent). La SNCF se contente de données déjà dépassée et minimisant la baisse du trafic aérien. La SNCF aurait-elle peur de porter à la connaissance du public des données complètes et permettant de se faire un avis éclairé, nécessairement défavorable à ce projet de LGV ?"Les estimations des avantages et des coûts environnementaux, cumulés sur période de 50 ans d'exploitation, [...] ne sont pas directement comparables puisqu'elles sont exprimées respectivement aux conditions économiques de janvier 2020 (€2020) et de juin 2011 (€2011). Par ailleurs, les estimations fournies ne concerneraient dans la version mise à jour que les véhicules particuliers, ce qui exclut a priori les effets sur le transport aérien."Page 77/82 de l'Avis de l'Autorité environnementale (Ae) du 25 septembre 2025Ce seul élément d'absence de justification d'un hypothétique besoin impératif de cette LGV devrait déjà à lui seul conduire à refermer le dossier.Jean OLIVIERCo-Président Amis de la Terre de Midi-Pyrénées

Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (TRafic-aerien-25-11-07.pdf)

Document : TRafic-aerien-25-11-07.pdf, page 1 sur 2

- **Sur les données relatives au trafic aérien à l'échelle du GPSO**

Dans la mesure où les préfets et SNCF Réseau pensent pouvoir justifier une raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM) du GPSO sur la base d'un supposé report modal avion vers train TGV, il est important de savoir ce qu'il en est du trafic aérien entre le Sud-Ouest et Paris.

Les baisses actuelles de trafic aérien TOULOUSE-PARIS, selon les statistiques de l'INSEE[1] qui a chuté de plus de 1 million de passagers annuels entre 2019 et 2023, passant de 3,2 M. de passagers en 2019 à 2, M. de passagers en 2023 (***Production n° 49***), soit environ 40 % de sa fréquentation (alors que la moyenne nationale du trafic aérien est revenue globalement à 80 % de son niveau de 2019 pour les vols intérieurs) remet fortement en cause le report modal de l'avion vers le TGV pour la desserte TOULOUSE-PARIS et donc les bénéfices attendus, y compris en termes économiques, du GPSO en général et des AFNT en particulier.

Cette forte diminution des trajets en avion TOULOUSE-PARIS, lesquels s'inscrivent la plupart du temps dans un voyage de type professionnel, s'explique en grande partie par le fait que, depuis la crise sanitaire du Covd-19, ces déplacements professionnels de courte durée sont majoritairement remplacés par des réunions en visioconférence.

Surtout, il sera relevé que parmi les vols TOULOUSE-PARIS qui connaissent globalement une baisse d'environ 40 %, un rééquilibrage fort s'opère entre TOULOUSE BLAGNAC – PARIS ORLY (en baisse encore plus forte) et entre TOULOUSE BLAGNAC et PARIS ROISSY CDG (en augmentation). Cette disparité résulte du fait que les vols pour ROISSY CDG concernent soit des compagnies aériennes à bas coûts, soit des vols en correspondance pour des vols internationaux, ce qu'un TGV TOULOUSE MATABIAU – PARIS MONTPARNASSE ne saurait venir remplacer.

La perte de report modal prévisible avion vers TGV est donc plus importante encore que la baisse de 40 % constatée sur les vols Toulouse Paris tous aéroports.

Ce qui est constaté à l'aéroport de Toulouse s'inscrit dans une tendance générale observée dans l'ensemble des aéroports du Sud-Ouest. Depuis 2019, le trafic des vols intérieurs a connu une baisse très marquée d'environ 30% :

« Le trafic intérieur (27,4 millions de passagers) continue inlassablement de baisser, et atteint seulement 80,3% du niveau de 2019. Les liaisons les plus touchées sont celles entre Paris et les aéroports de province, dites radiales, qui perdent presque 30% de leurs passagers. La plupart des plateformes aéroportuaires ont accueilli moins de passagers en 2024 qu'en 2019, à commencer par Paris-Charles de Gaulle (92,3% de la fréquentation de 2019). Les aéroports ayant le plus de difficultés à retrouver leurs passagers sont Toulouse (81,5%), Bordeaux (85,7%) et Lyon (88,9%)» (Source : https://www.lechotouristique.com/article/france-en-2024-le-trafic-aerien-retrouve-quasiment-son-niveau-de-2019).

[1] Fréquentation de passagers - Aéroport de Toulouse-Blagnac | Insee

Le tableau ci-dessous a été établi sur la base de chiffres publiés en ligne.

Aéroport	2009	2014	2019	2024
Biarritz	1 011 589	1 064 402	1 066 204	917 541
dont vers Paris	NA	683 138	628 088	~400 000 (rapport 2023)
Bordeaux	3 318 059	4 952 111	7 703 135	6 574 434
dont vers Paris	NA	1 500 000	1 217 787	NA
Pau	673 697	621 492	606 003	268 647
dont vers Paris	485 616	539 145	466 514	248 041
Orly	315 416	351 862	300 979	52 723
Roissy	170 200	187 283	165 535	195 318
Tarbes Lourdes	481 004	388 258	466 325	577 213
dont Paris Orly	99 868	NA	133 249	NA
Castres-Mazamet	28 779	42 854	49 993	28 385
Agen	27 920	40 482	**14 934**	**434**
dont nationaux	27 747	40 130	**14 698**	**282**
Toulouse	6 282 076	7 517 736	9 620 224	7 844 953
dont vers Paris	NA	3 157 449	3 219 129	2 063 335

Le cas de l'aéroport de Pau permet d'illustrer la tendance des flux observés : une chute globale des vols vers Orly en liaison nationale intérieure.

Sources :
Biarritz : https://fr.wikipedia.org/wiki/A%C3%A9roport_de_Biarritz-Pays_Basque
Bordeaux : https://fr.wikipedia.org/wiki/A%C3%A9roport_de_Bordeaux-M%C3%A9rignac; https://www.sudouest.fr/economie/transports/aeroport-de-bordeaux-17-nouvelles-destinations-en-2014-dix-de-plus-annoncees-pour-2015-8015888.php
Pau : Résultats de trafic détaillé : https://www.pau.aeroport.fr/aeroport/chiffres-cles
Tarbes Lourdes : https://fr.wikipedia.org/wiki/A%C3%A9roport_de_Tarbes-Lourdes-Pyr%C3%A9n%C3%A9es; https://www.tarbes-infos.com/IMG/pdf/Conference_de_Presse_Aeroport_Tarbes_Lourdes_Pyrenees_05022010.pdf; https://www.nrpyrenees.fr/2020/02/18/quatrieme-annee-de-croissance-pour-laeroport-tarbes-lourdes-pyrenees,8740401.php
Toulouse
:https://www.toulouse.aeroport.fr/sites/default/files/2020-09/bilan_et_perspectives_atb_2019-2020.pdf; https://www.toulouse.aeroport.fr/espace-presse/publications/laeroport-de-toulouse-blagnac-le-trafic-poursuit-sa-mutation-en-2024
Castres-Mazamet et Agen : https://www.aeroport.fr/view-statistiques/agen-la-garenne
Pour autant, dans le cadre de son dossier de demande d'autorisation, SNCF RESEAU ne présente aucune mise à jour de cet impact déterminant et le passe sous silence.

Loiseau Marie-Hélène - Villeneuve-sur-Lot

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 10:12:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je suis absolument contre cette LGV pourquoiâ"

Contribution :
Il existe une voie plus courte pour aller de Toulouse à Paris font l'entretien et la mise à niveau est d'un Coût minime par rapport à la LGVLes enormes quantité s de béton sable gravier ciment sont très nuisibles à l'environnement (ce viaduc sur le Ciron) sachant que la production de ciment est plus émettons de co2 que le transport aérienEn lot et Garonne nous n'avons aucun intérêt même du point de vue temps à la LGV : éloignement de la future gare, peu d'arrêt s... Et surtout avec le développement du télé travail le projet LGV est totalement toxiqueConclusions je compte lutter de toutes ma persévérance contre ce projet inutile et toxique pour l'écologie
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

douche Dominique - Bénesse-Maremne

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 10:26:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : hostilité
Contribution :
Cette consultation publique ne vaut en aucun cas, celle organisée par la commission nationale du débat public dotée de garants indépendants. C'est une mascarade instrumentalisee et donc porteuse de biais au service d'un projet aussi coûteux qu'inutile aux besoins des populations locales et attentives au Vivant.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 02/11/2025 à 19:39:47
Lieu de dépôt : Par email
Objet : consultation: avis défavorable
Contribution :
Compte tenu des deux avis donnés par l'Autorité environnementale et le Conseil national de la protection de la nature, qui ont chacun dans deux avis distincts noté les nombreuses insuffisances du dossier de SNCF Réseau, cette consultation est prématurée et semble entachée d'illégalité. Avis très défavorable, Pascale Moullet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 11:12:57
Lieu de dépôt : Par email
Objet : TEST du VENDREDI 7 NOVEMBRE 2025
Contribution :
Mathieu RIBAUTECommissaire de Justice associé SCP CASIMIRO â?" RAYNAUD â?" RIBAUTE â?" BERENGUER - MEDRANO6 Route d'Espagne31100 TOULOUSE T : 05 61 ** ** **W : www.cdjtoulouse.fr
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (image001.png)



Télécharger la pièce jointe originale (image003.png)



Bailleau Patrick - Caniac-du-Causse

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 11:17:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la procédure en cours
Contribution :
Voici les éléments qui font que je m'oppose à cette procédure: Propagande préalable sur papier glacé du GPSO/LN-SO dans les boîtes à lettres sans moyens équitables d'information. Affichage public des avis de consultation dans des lieux plus improbables et inaccessibles les uns que les autres. Fracture numérique et bugs informatiques de la plate forme... Accès et lecture très difficile au dossier pléthorique de près de 35 000 Pages!Ceci sans pour autant être très clair sur le calendrier, absence de carte synthétique de sectorisation du dossier...Ancienneté et obsolescence des quelques données précises communiquées..Absence de commissaires enquêteur.rices indépendant e s..Absence du dossier papier ailleurs que dans les sous-préfectures.. Que dire des délais très courts pour analyser ces 35 000 pages! ? Non inclusion des habitant e s des Landes et donc de la ligne Bordeaux-Dax à contribuer alors qu'ils sont directement concerné es par segments Bordeaux-Sud-Gironde...Non respect de la loi de 2005 sur l'obligation de l'accessibilité au numérique et du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Céline - Cazalis

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 11:21:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON au projet LGV Bx/Tls
Contribution :
NON face au déficit budgétaire de notre pays. Il y a 10 ans les travaux étaient évalués à 14 milliards d'euros, qu'en est il aujourd'hui (augmentation des prix des matières premieres, importation et encore pollution..NON aux préférences des transports interegionaux ferroviaires, avec lesquels nous devons passer par Paris (le nord) lorsque nous avons à traverser d'Ouest en Est notre destination.OUI aux transports régionaux ferroviaires pour leurs travaux de maintenance et amélioration ainsi que l'augmentation de la fréquence des trajets.NON aux rallonges kilométriques à vie pour nos déplacements quotidiens qui sont déjà éprouvant en milieu rural.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Stéphanie - Villenave-d'Ornon

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 11:37:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à ce projet
Contribution :
Je suis opposée à la construction de la LGV Bordeaux Toulouse, car elle remet en cause la biodiversité de la Vallée du Ciron, la viabilité de la Hêtreraie datant de 43000 ans , laquelle se réduit déjà à une peau de chagrin à cause de l'activité humaine. Tout ce gâchis pour gagner 30 mn , alors que des lignes existent déjà, et qu'elles sont abandonnées , que les habitants ruraux et locaux ne sont pas pris en compte sauf pour les mettre à contribution...et payer pour un projet qui ne les concerne pas, on doit payer pour voir passer les trains sans avoir un mot à dire ???? Quel cynisme...À l'heure où tout le monde doit faire des économies pourquoi se lancer dans tels projets pharaoniques et destructeurs de l'environnement ????
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Elsa - Lucmau

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 11:53:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Objet : Opposition au projet LGV Bordeaux-Toulouse et contestation de la procédure de consultation
Contribution :
Je souhaite exprimer mon opposition au projet de LGV Bordeaux-Toulouse et dénoncer les graves irrégularités de cette consultation publique.1. Sur la forme de la consultation : cette consultation par voie électronique uniquement est insuffisante pour un projet d'une telle ampleur. La procédure simplifiée choisie prive les citoyens :- D'une enquête publique classique avec commissaire enquêteur indépendant- D'un accès facilité aux documents (pas de version papier disponible)Cette démarche ne respecte pas l'esprit de la Convention d'Aarhus et de la Charte de l'environnement qui garantissent le droit à la participation du public sur les projets impactant l'environnement.Je demande un moratoire de cette consultation jusqu'à ce que le dossier soit complété conformément aux exigences de l'Autorité environnementale et déposé en version papier dans l'une des mairies impactées par le tracé.2. Sur le fond : a) Le dossier est massivement rejeté par les instances environnementales.Le Conseil national de protection de la nature (CNPN), l'Autorité Environnementale et le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron ont tous trois émis des avis défavorable estimant que l'étude d'impact est « incomplète », que les incidences sont « imprécises » et que les mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont « insuffisamment précisées et justifiées ».Les

lacunes majeures identifiées sont :- Absence de cartographies précises et homogènes des milieux- Manque de données chiffrées sur les émissions de gaz à effet de serre- Mesures "génériques", éléments pas suffisamment précisés concernant les mesures d'évitement, de réduction et de compensation- Nécessité de renforcer "en profondeur" la méthodologie de calcul de la dette écologique du projet- Manque de données sur les écosystèmes menacés par les travaux b) Le dossier est incomplet et s'appuie sur des données obsolètes.L'enquête initiale datant de 2014 repose sur des données que l'Autorité Environnementale à jugé obsolètes et qui ne prennent ni en compte l'evolution du droit de l'environnement ni l'evolution de l'environnement lui-même.De plus dans son avis du 25 Septembre 2025, l'Autorité environnementale considère que le dossier reste largement incomplet pour répondre aux prérequis obligatoires d'une eventuelle autorisation environnementale.c) Le projet fragilise le massif landais et son économie.Le projet tend a morceler le massif landais (plus de 2000 hectares de forêt vont être défrichés) et fragiliser l'activité sylvicole qui est l'une des plus importantes de la région (34 000 emplois en dépendent directement). Les landes sont constituées d'une grande diversité d'habitat très spécifiques qui ne pourront être reconstitués quelles que soit les tentatives de compensations environnementales. La destruction de ces habitats va fragiliser la forêt dans son ensemble.Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à ces observations et aux différents avis communiqués par les citoyens.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Valet Stéphanie - Préchac

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 12:01:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Mon avis sur la contribution
Contribution :
cette consultation est illégale. Cette consultation est insultante de par : - le format proposé, par voie électronique inhumaine, mise à l'écart d'une partie de la population, - de la lourdeur absconne de son dossier, - du délais de cette contribution, à peine un mois, avec la moitié en période de vacances scolaire, - de l'aide proposée par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 17h pendant les jours et les heures de travail de la majorité de la population, également dans les France-services qui sont ouverts pendant les heures de travail et pas tous les jours de la semaine, si l'on souhaite un rendez-vous pour avoir une aide humaine les délais sont de 15 jours à 1 mois !Le respect du citoyen en prend un sacré coup ! Cette contribution est en promotion, en tête de gondole !Je refuse les demandes de dérogations en ce qui concerne : - la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats, elles sont potégées à point c'est tout,- les évaluations des incidences sur les sites NATURA 2000,Je refuse les demandes d'autorisation : - de défrichement,- de destruction des haies.La consultation n'avait pas commencé, qu'une entreprise, géotech, le 20 septembre jusqu'au 4 novembre 2025 a réalisé des tarrières pour des études de sol pour leGPSO !?!? à Préchac, sur la D8, à hauteur du carrefour de La Bastide Moureson,C'est inadmissible.Le saccage écologique, environnemental et humain ne s'achète pas en PROMOTION !!!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

HERVE Natalie - Pessac

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 12:07:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Cette demande explique (notamment) qu'elle souhaite "une dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats"Cette simple demande est une fin de non recevoir à l'heure de la chute

de la biodiversité et au réchauffement climatique.Nous avons besoin de la biodiversité pour la vie sur terre plus que d'un TGV...Article 2 de la charte de l'environnement (constitutionnelle)"Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement."Que faut-il dire de plus ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LEVEUGLE XAVIER - Cudos

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 12:11:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Impact écologique désastreux
Contribution :
Bonjour,Le projet GPSO est un désastre écologique malgré ce que veut nous faire croire les promoteurs du projet, pour les raisons suivantes :- destruction de milliers d'hectares de forêt,- destruction de zones humides vitales pour la faune et la flore, telle que la vallée du Ciron,- un bilan carbone faussé, optimiste et incomplet comme l'indique l'Autorité environnementale ; le bilan écologique sera toujours négatif tandis que l'effet négatif est immédiat et irréversible sur l'environnement.- Toutes les hypothèses prises pour le bilan carbone (et pour la rentabilité du projet) sont aujourd'hui dépassées, incomplètes et obsolètes (hypothèses de fréquentation, de circulation, du coût des travaux, du mode de vie - impact de la visioconférence - etc...).Enfin, comment justifier la création d'une nouvelle ligne 230 km qui saccage l'environnement alors que des lignes actuelles suffisent à remplir cette fonction avec quelques aménagements ? Comment justifier une ligne supposée à grande vitesse dont le tracé est sinueux, ajoutant ainsi des dizaines de kilomètres supplémentaires par rapport au tracé des lignes existantes ? Comment justifier la création d'une telle ligne pour gagner à peine 1h de trajet (moins dans la réalité) face au désastre écologique immédiat et alors que le mode de vie des citoyen n'est plus à la vitesse (surtout pour moins d'une heure) et les professionnels sont à la visio ? Je rejoins donc les critiques et réserves de l'Autorité Environnementale, l'avis défavorable du CNPN à la demande de dérogation et l'opposition de la Commission Locale de l'eau du Ciron.En conclusion : Effets désastreux du projet sur l'environnement.X.Leveugle
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

POUVREAU Didier - Bruges

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 12:27:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Avis défavorable, sur la forme comme sur le fondSUR LA FORMELe format d'une PPVE, exclusivement électronique et non physique, réduit le panel de public susceptible d'y participer. Son résultat ne sera donc pas représentatif.L'Autorité environnementale a jugé en septembre 2025 l'étude d'impact incomplète dans ses données, faible dans ses analyses fonctionnelles et exempte d'évaluation des effets cumulatifs. Comment alors le grand public pourrait-il, lui, émettre un avis éclairé sur ce projet ?SUR LE FONDLa catastrophe écologique en cours nous appelle à renverser les paradigmes. Quelle qu'en soit l'ampleur, aucune atteinte à notre environnement naturel ne peut plus être justifiée par un gain de temps de transport de quelques dizaines de minutes. Surtout quand existent des alternatives, comme la rénovation des lignes existantes qui aurait le double avantage de desservir davantage de gares.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ange - Bordeaux

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 12:54:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : REMUNERATION DES PREFETS
Contribution :
Bonjour,En faisant le choix d'une PPVE, les préfets en charge du dossier écartent de fait le format d'une enquête publique avec des commissaires enquêteurs et enquêtrices a priori indépendant.es.Les services de l'Etat à travers la personne du préfet, mais pas que, sont donc seuls maîtres à bord, sans analyse indépendante des avis ici formulés.Les préfets sont par conséquent juge et partie dans cette affaire, comme souligné dans plusieurs avis de ce registre.D'où ma question : le public peut-il avoir accès à la publication de la rémunération explicite des préfets en charge de ce dossier depuis plusieurs années ? et au delà, peut-on avoir accès à l'agenda des préfets et autres élus (on pense aux présidents de région) pour savoir s'iels ont rencontré les entreprises du BTP intéressées par ce projet ?Les BTP ont un intérêt particulier à la réalisation de ce projet, on le comprend aisément.Merci pour votre réponse
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MAURIN Odile - Toulouse

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 13:36:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation biaisée sur un projet écocidaire
Contribution :
Bonjour, j'interviens ici à titre particulier mais aussi en tant qu'élue municipale et métropolitaine d'opposition de Toulouse. Il s'agit de mon point de vue d'un projet particulièrement contestable. Si l'on met en balance le coût financier et le coût écologique avec le gain apporté pour les ToulousainEs. Ce projet est d'autant plus catastrophique qu'il met en danger les solutions à mettre en œuvre pour améliorer les transports du quotidien à l'échelle de l'agglomération toulousaine.Notamment le projet de RER métropolitain.Je ne peux que reprendre un certain nombre d'arguments déjà avancés à l'appui de mon avis. Propagande préalable sur papier glacé du GPSO/LN-SO dans les boîtes à lettres sans moyens équitables d'information. Affichage public des avis de consultation dans des lieux plus improbables et inaccessibles les uns que les autres. Fracture numérique et bugs informatiques de la plate forme... Accès et lecture très difficile au dossier pléthorique de près de 35 000 Pages!Ceci sans pour autant être très clair sur le calendrier, absence de carte synthétique de sectorisation du dossier...Ancienneté et obsolescence des quelques données précises communiquées..Absence de commissaires enquêteur.rices indépendant e s..Absence du dossier papier ailleurs que dans les sous-préfectures.. Que dire des délais très courts pour analyser ces 35 000 pages! ? Non inclusion des habitant e s des Landes et donc de la ligne Bordeaux-Dax à contribuer alors qu'ils sont directement concerné es par segments Bordeaux-Sud-Gironde...Non respect de la loi de 2005 sur l'obligation de l'accessibilité au numérique et du Référentiel général d’amélioration de l’accessibilité (RGAA). Sur ce dernier point, je précise que je suis une personne handicapée et qu'il est totalement scandaleux, effectivement, que les sites de consultation ne respectent pas les obligations légales en matière d'accessibilité, notamment pour les personnes déficientes visuelles, et la dernière directive européenne sur le sujet. Cela prive les personnes aveugles et malvoyantes d'accès à une consultation qui les concerne aussi. C'est une discrimination. Enfin, vous trouverez en pièce jointe ma dernière intervention lors du conseil municipal du 26 septembre dernier de Toulouse concernant les travaux des AFNT. Bien à vous.
Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (250926_OM_CM VT_26sept25_interv OM_délib 9.12_AFNT.pdf)
Document : 250926_OM_CM VT_26sept25_interv OM_délib 9.12_AFNT.pdf, page 1 sur 1

Conseil municipal de Toulouse du 26 septembre 2025
Intervention d'Odile Maurin

9.12 Aménagements Ferroviaires du Nord de Toulouse (AFNT) – Chemin du Séminaire, avenue des Etats-Unis, pont de la Vache, Lalande Ouest – Cessions foncières à SNCF Réseau
(Habitat et opérations foncières 25-0638)

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Au moment de voter cette délibération sur les Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT), une question cruciale se pose : qui va payer ce projet maintenant que l'Europe s'est retirée du financement ?

Suite au retrait européen annoncé en juin 2025, ce sont près de 200 millions d'euros qui devront être compensés par les collectivités pour les seuls AFNT, dont le coût dépasse désormais 1 milliard d'euros. L'État interroge également son propre financement, Bercy identifiant le GPSO comme une option forte de projet à ne plus financer.

Les collectivités territoriales risquent de devenir les seules à assumer le financement de ce projet. Il est donc urgent de savoir si ces aménagements répondent réellement à nos besoins.

Car les AFNT, centrés sur la mise à 4 voies jusqu'à Saint-Jory pour l'arrivée de la LGV, dégradent paradoxalement les trains de proximité : nouveau cisaillement source de retards au Nord de Saint-Jory, goulet d'étranglement en entrée-sortie de Matabiau où les 4 voies actuelles seront réduites à 3, terminus partiel prévu à La Vache obligeant à des correspondances train/métro.

Même Tisséo considère ce terminus partiel comme un recul. Au lieu de diamétraliser comme toutes les grandes villes européennes, nous morcellons sur le modèle parisien avec des gares périphériques non connectées par le train, mais par le métro, avec toutes les complications de mobilités que cela induit à cause des ruptures de charge qui rallongent les temps de trajet.

Ces aménagements rendent aussi quasi impossible la création d'une halte à Lespinasse, pourtant stratégique pour le report modal.

Les impacts environnementaux sont dramatiques : destruction de la biodiversité remarquable des bords du Canal latéral à la Garonne, menace directe de pollution sur la prise d'eau potable de Saint-Caprais/Saint-Jory qui alimente 100 000 habitants du nord de l'agglomération.

Combien de temps encore accorderons-nous un blanc-seing à la SNCF pour financer cette gabegie financière, négative pour les trains de proximité, destructrice de biodiversité et menaçant l'eau potable du nord toulousain ?

virginie rudebeck

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 14:27:56
Lieu de dépôt : Par email
Objet : LGV GPSO consultation publique en ligne
Contribution :
Bonjour Je vois à ce jour que la demande de suspension de la consultation publique en ligne a été déboutée par le tribunal administratif de Toulouse . Comment peut-on faire une enquête uniquement par voie dématérialisée ? Où sont les commissaires enquêteurs ? Pourquoi les mairies ne peuvent-elles pas recueillir les observations du public et des professionnels premiers intéressés ? Des incendies exceptionnels par leur ampleur se sont déclarés dans le massif forestier des Landes de Gascogne, détruisant, plus de 30 000 ha de forêt en Gironde, faut-il en sacrifier encore plus ! Les élus locaux, les habitants, les sylviculteurs et viticulteurs sont contre le projet pour l'environnement et réclament le réaménagement des lignes beaucoup moins coûteux. La vallée du Ciron et vraiment menacée par le projet ferroviaire, le soubassement de la voie perturbera les nappes phréatiques. Les travaux menacent aussi la forêt du Ciron, alors que des découvertes scientifiques en ont établi l'exceptionnelle ancienneté, une hêtraie vieille de 43 000 ans, trace un sillon de biodiversité, le long des gorges de la rivière. Tous les voyants sont au rouge, mais ni l'avis des citoyens, ni l'écosystème menacé n'empêche pas certains politiques de passer outre pour avancer . Non seulement , on nous impose ce projet mais en plus on nous le ferait payer avec une taxe spéciale d'équipement. Dans le contexte de déficit budgétaire actuel majeur avec l'Europe qui ne suit plus, je compte sur un retour à la raison du gouvernement pour faire annuler le projet. Cordialement Virginie Rudebeck Sylvicultrice
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

De Mata Frederic - Garganvillar

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 14:44:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet
Contribution :
Toujours plus de destructions des écosystèmes, de travaux coûteux et inutiles. Nous pouvons déjà rejoindre la capitale en moins de 6 heures.Les exemples précédents, Marseille, Bordeaux…sont éloquents : explosion des coûts de l'immobilier, nuisances accrues, pénurie de logement pour les « indigènes », arrêtons le massacre. Nous n'avons pas besoin d'une ligne à grande vitesse, par contre, il est grand temps d'investir ou de créer les lignes régionales Auch/Toulouse, Montauban/Auch, Montauban/Albi…
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SYLVIANE - Toulouse

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 14:45:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne d'intérêt public majeur
Contribution :
La ligne grande vitesse Toulouse Bordeaux est indispensable au développement économique de la région Toulousaine et au déplacement des habitants de la grande région. Elle présente de mon point de vue un intérêt majeur. Cela évitera aux habitants de prendre l'avion.Toulouse, 3ème ville de France est la seule métropole à ne pas disposer d'une desserte par train rapide.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Boigey Laurent - Villandraut

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 15:18:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE NON S LA LGV ET S LA DESTRUCTION DE LA NATURE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lê Thi Ngân - Verdelais

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 15:19:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La PPVE du tronçon Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Mesdames, Messieurs,La PPVE, telle qu'elle est mise en place par SNCF Réseau et SGPSO, concernant la demande d'autorisation environnementale pour la ligne hypothétique Bordeaux-Toulouse, est une démarche ANTI-DEMOCRATIQUE.Tout d'abord il faut que l'information de l'existence d'une participation publique soit convenablement diffusée. STOP aux affichettes et aux messages invisibles ou éclairs, j'ai l'impression que vous économisez l'argent publique pour informer le public !!Puis, est incontournable une configuration matérielle ad hoc, càd à la mesure des gigas gigantesques que vous nous balancez généreusement (pourtant on dit que profusion d'informations tue l'information… ?!). Une grande partie de la population n'en est pas munie.Et puis, si on veut être aidé.e, y'a qu'à prendre rdv sur internet (@ de contact ou numéro de téléphone à trouver) et aller dans une agence postale bien précise, ouverte ½ journée… et rencontrer un charmant jeune homme qui ne connaît rien au sujet mais qui va aider à cliquer… ! Pourvu que les plages horaires et les lieux proposés soient compatibles avec notre temps libre…Bien sûr la version papier du dossier est consultable… en préfecture et en sous-préfecture… J'espère encore que plages horaires et lieux correspondent au temps libre des personnes qui ont un boulot et une famille.Mais, oui il y a un « mais », il arrive que tous ces obstacles soient franchis et me voilà avec le premier fichier du dossier, première page ouverte sur l'écran de mon ordi. Ouf ! Coup d'œil rapide… damned, voilà 35 pages d'explications à lire avant même l'introduction sur le sujet du GPSO. Alors je me pose la question suivante (à rallonges) : combien de temps vais-je y passer ? Bien sûr les auteurs ont évalué le temps de lecture de chaque partie… mais il y a des centaines de parties ! Et puis moi, il ne me suffit pas de lire pour comprendre, parfois il me faut lire une deuxième fois. Et il faut encore rajouter mon temps de consultation du glossaire – plus de 3 pages – et des sigles – 7 pages !JE SUIS AHURIE !!Comment les auteurs de tout ce fatras ont-ils pu concevoir cette PPVE destinée à me faire participer, moi, public ?Lê Thi Ngân
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Agnes - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 15:25:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON A LA LGV BORDEAUX-TOULOUSE
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE !! Impact carbone du chantier justifié par 1 page sur 25 000 !!La zone nature2000 va être souillée !L'impact des allers-retours des camions de chantier sur le réseau routier est considérable ! et que dire de la pollution de l'air ! Il semble que les compensations nécessaires au chantier sont inexistantes !!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cabrol Thierry - Saint-Orens-de-Gameville

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 15:52:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Autorisation de destruction
Contribution :
Il ne faut absolument pas commencer les moindres travaux, ça donne forcément une catastrophe environnementale, ex l'A69 qui a été faite illégalement. C'est bien parti pour la lgv. Améliorez la ligne actuelle, le monde du travail n'est pas à 3/4 d'heure près.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

gus - Saint-Gaudens

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 16:02:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Bonjour ,Je suis contre l'accord d'autorisation environnementale pour investigation préalable car c'est une dépense et de l'énergie gaspillées pour un potentiel projet grandement problématique pour l'environnement humain et non humain ; soutenu par une politique et des "élu e s " à la botte de l'industrie capitaliste et à la traine d'un avenir désirable pour une majorité de citoyen ne s .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Charon Pierre - Dammarie-les-Lys

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 16:48:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Favorable
Contribution :
Je suis favorable au projet de ligne nouvelle TGB Bas carbone pour réduire les trajets en avions et en voitures.Je souhaite que le projet s'intègre correctement dans le territoire en limitant les impacts sur les population et la biodiversité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAVIN Richard - Verdelais

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 17:23:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE
Contribution :
Pour les abonné.es du désenclavement ! « Allez voir sur You Tube l'or des sables : Le Ciron « 7 mn C'est aussi pour ça qu'on se bat ! Le CIRON doit rester enclavé ! Richard (Collectif NINA - Vallée du Ciron)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dordeins Françoise - Bayonne

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 18:01:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ae

Contribution :
Ce dossier est illisible,il y manque l'avis complémentaire de l'Ae,
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Klein Emmanuel - Dax

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 20:11:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Cette consultation numérique est illégale
Contribution :
Votre consultation numérique est une façon biaisée d'écarter le public de sa capacité de connaître et de s'exprimer sur le sujet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Guillaume - Landiras

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 21:07:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet GPSO
Contribution :
C'est une hérésie environnementale et économique, que seule une minorité souhaite. Améliorer les lignes existantes serait primordial et satisferait une majorité !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Datelo Alain - Uzeste

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 21:25:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non aux travaux dans le cadre du projet LGV
Contribution :
Les aménagements pour ce projet de LGV (déjà ahurissant d'un point de vue économique !) vont perturber toute l'hydrologie du bassin landais, la pêche mettra des dizaines d'années pour s'en remettre. Le passage du gibier va complètement être perturbé, leur habitat va être morcelé et les chasseurs ne pourront plus s'adonner au seul loisir que nous pouvons pratiquer localement. Dès les premier travaux de sondages nous en subirons les conséquences et en plus si ce projet voyait le jour la circulation des TGV va achever d'effrayer le gibier qui en plus aura bien du mal à traverser les voies. Ce projet de LGV est une catastrophe !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Julien - Gradignan

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 21:47:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pierre - Lerm-et-Musset

Organisme : Sylviculteur

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 22:09:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non aux travaux de sondages sur nos parcelles agricoles. Non à la LGV. Sauvons les terres agricoles.
Contribution :
Avant même que le projet de ligne LGV Bordeaux - Toulouse soit validé déjà des travaux de terrassements, de sondages et d'abatages d'arbres sont prévus sur nos parcelles de sylviculture... Aucune compensation financière n'est clairement prévue. Cela présage mal de ce qui nous arrivera si par malheur ce projet de LGV était imposé. Certains de mes collègues placés exactement sur le trajet risquent de faire les frais d'un remembrement qui prendra des années. Ceux qui, en marge du tracé, ont depuis plusieurs générations revalorisés les terres, drainé les parcelles, façonné le paysage pour en tirer tous les bénéfices possibles... vont en être pour leurs frais ! Laisser la terre aux agriculteurs et aux sylviculteurs ! Allez bétonner chez vous en territoire urbain, foutez nous la paix ! Aucune terre agricole ne devait être sacrifiée: stop aux destructions ! Laissez nous travailler !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Guerin Pierre - Montauban

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 22:27:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la demande environnementale
Contribution :
La ligne « grande vitesse » (LGV) présente un coût écologique et financier disproportionné par rapport à l'intérêt qu'elle est susceptible d'apporter aux usagers du train.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

TOMAREAU - Saint-Martin-Curton

Date de dépôt : Le 07/11/2025 à 22:46:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non aux nuisances et à la construction de la LGV qui va couper notre territoire en deux et va empêcher la lutte contre les incendies
Contribution :
La ligne de la LGV, si par décision bureaucratique était imposée, serait une erreur monumentale car elle empêchera les pompiers d'aller d'un côté à l'autre de cette ligne pour des interventions rapides et efficaces. Les feux de forêts, eux, franchiront allègrement la ligne... Les incendies forestiers sont une affaire primordiale pour notre activité économique locale. Ils sont une menace gravissime pour l'environnement, l'économie et la population. Sans compter que rien ne nous certifie qu'un train électrique sous caténaire lancé à 300km/h en milieu forestier ne peut provoquer un feu... Stop à ce projet de LGV dangereux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bernard Caroline - Cadaujac

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 00:06:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pollution et destruction de notre environnement
Contribution :
Cette ligne détruit déjà dès centaines d arbres longeant la voie et répercutant ainsi les bruits de l autoroute sur les habitants de Cadaujac Destruction des terriers à lapins à venir dans la grande pièce

de Cadaujac zone du moulin noir qui a été détruit aussi Pas de mur anti bruit prévu pour les habitations dans cette zone alors que la grande pièce ne protège pas du bruit au contraire Pollution visuelle et par le bruit impact direct sur les animaux et les être humains
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jougla Bruno - Colomiers

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 07:31:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation publique non recevable
Contribution :
Eu égard des documents fournis (dont certains ont plus de 10 ans) et la manière dont est réalisée l'enquête (tout est fait pour dissimuler les problèmes du projet à travers les 35000 pages) je considère que le public n'a pas les moyens d'être consulté.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mélanie - Préchac

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 07:54:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Génocide écologique
Contribution :
Je suis largement défavorable à ce projet qui ne peut en aucun cas respecter les normes environnementales puisqu'il détruira la faune et la flore de la vallée du Ciron, pourtant classée Espace Naturel Sensible et réserve de biodiversité. Même chose pour les Landes de Gascogne qui vont être éventrées par ce projet pour un profit ridicule de 20 minutes. Les habitants ne bénéficieront pas de ce service et subissent donc la double peine : la pollution visuelle et sonore d'un tel projet et ils doivent en plus taper dans le portefeuille pour financer quelque chose dont ils ne veulent pas. L'impact environnemental serait moindre en optimisant la ligne actuelle. Arrêtons de vouloir faire gagner du temps à des gens trop pressés. Pour des services qui ne seront même pas rendus puisque les trains sont en retard, ne circulent pas en cas d'inondation, de canicule, d'accident sur les voies, etc.Bref, une belle hérésie ... D'autant plus quand nous voyons les finances de nos institutions... Qui auraient peut être mieux à faire, ou plus juste, que de dépenser de telles sommes pour un projet qui satisfera une minorité de gens
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Alain - Bordeaux

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 07:59:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

arnaud antoine - Lucmau

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 08:04:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non lgb
Contribution :

Je sùs contre la lgb qui va bousiller nos campagnes pour l'avantage d'une minorité qui veux gagner quelques minutes sur un trajet. Contre l'avis de toute les études d'impact et d'utilité public
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Damaggio Jean-Paul - Angeville

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 09:03:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation des collectivités
Contribution :
Conformément à la loi les collectivités locales ont été interrogées concernant le dossier. La pièce K2 donne les réactions. Ce dossier mérite la lecture. Pour la Haute-Garonne sur six collectivités, seule UNE a répondu à l'enquête sur l'environnement. J'en conviens : là aussi les conditions pratiques (pendant l'été), n'incitaient pas à répondre. Il y avait quatre possibilités : ne pas répondre, répondre que toute réaction était impossible, répondre défavorablement, répondre favorablement (en Midi-Pyrénées deux voix ont été contre).Donc pour Toulouse métropole, le Conseil départemental du 31, RIEN. Les grandes autorités se moquent du problème alors qu'elles le provoquent ! Elles auraient pu prendre la peine de voter leur soutien au projet, mais même pas ! Elles auraient fait apparaître une opposition qu'il faut rendre invisible !Nous avions vérifié cette attitude au moment de l'enquête d'utilité publique (EUP) de 2013 au cours de la réunion provoquée par les commissaires à Toulouse. Pas un élu n'est venu soutenir RFF et chanter les mérites de la LGV ! Bien sûr si on regarde côté Nouvelle Aquitaine la situation est totalement différente. Certaines contributions disent ici : « oui mais eux ont la LGV ! » Elus et citoyens étudient le dossier et c'est de cette étuden et non de l'égoïsmen qu'est née leur opposition.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Trinité Nicolas - Journiac

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 09:08:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Stop projet inutile destructeur
Contribution :
Bonjour, ce projet est inutile et va fragilisé le réseau existant qui n'a pas eu la maintenance approprié depuis des années, projet qui abandonne par le fait tout un territoire Destruction d'espace naturel, arbres faune sauvage.....Stop de toute façon il n'y a plus d'argent mais vu le scandale de l'a69, plus rien a espérer de l'état Cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pascal Dags

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 10:33:47
Lieu de dépôt : Par email
Objet : vote contre
Contribution :
Bonjour Je trouve ces travaux complètement scandaleux. On va abattre des milliers d'hectares de forêt pour gagner 1/4 d'heure depuis Dax pour aller à Paris. Et encore tant que la gare de ST Geours de Marenne n'est pas construite, à partir de ce moment là le 1/4 d'heure sera perdu et Dax ne sera plus qu'un *** de sac dans ce projet (voir les plans). Côté financement ensuite: Est ce normal que toutes les villes concernées par ce trajet participent au financement sauf Paris? Que les Parisiens

quand ils descendent participent au développement de nos régions est indéniable mais l'inverse n'est pas vrai? Je suis donc complètement contre ce projet Cordialement P.Dagès
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Munoz Carmen - Puy-Malsignat

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 11:03:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : TRES DEFAVORABLE
Contribution :
Je suis absolument défavorable à la construction de cette enième autoroute au détriment de l'environnement.Stop aux chantiers pour aller toujours plus vite, il est temps de protéger notre nature, nos espèces protégées...Comment pouvez-vous envisager de les détruire puisqu'elles sont protégées ?Où est passé le respect de la loi de la part de l'Etat ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

sue laurent - Villeneuve-sur-Lot

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 11:27:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : participation
Contribution :
- la ligne ferroviaire existante reliant bordeaux à toulouse via agen permet une desserte de nombreuses petites gares . cette desserte doit être à minima préservée et la qualité de l'accueil des voyageurs (nombres de rames, de place assises, d'accès vélo) singulièrement améliorée : il n'est pas admissible que les voyageuers à partir de tonneins jusqu'à bordeaux ne puissnet s'asseoir et s'entassent.- la modernisation de la voie ferroviaire en elle même ne doit pas impacter l'environnement existant (nature et patrimoine) , les espaces protégés doivet être sancturarisés,. il n'est pas utile de créer une voie supplémentaire qui ne desservirait de 1 à 2 agglomération. l'impact sur l'environnement, la plus value minime (obligation d'utilisation de moyens de transports annexes pour assurer l'acheminement des passagers,dans ces gares, inutilité totale pour un usage fret ultérieur...) Les destructions seront irrémédiables.- le financement des travaux, (part prélévement fiscal local) ne peut reporter sur une partie infime de la population d'un territoire (arbitrairement défini !) alors que cette populatin ne sera qu'à la marge usager ou bénéficiaire de quelconque retombée économinue. ce prinicpe d'inégalité devant la contribution publique est un révélateur deu non respect de l'intérêt public de ce projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BROCHIER Pierre - Savigny

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 12:09:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pour une politique de réouverture des "petites" lignes
Contribution :
Notre vallée de La Brévenne à quelques kilomètres de la métropole Lyonnaise est parfois à certaines heures saturée de véhicules et en particulier de poids lourds dont certains en transit qui évitent ainsi l'autoroute A89 construit pour faciliter le trafic en zone de petite montagne.Depuis fin 2009, SNCF réseau a arrêté les circulations de fret de cette petite ligne après quelques années d'abandon de tout entretien. Deux collectifs citoyens et une association se sont regroupés pour demander aux élus de faire pression sur l'État et la région AU-R-A, afin de prendre la bonne décision : Remettre la voie

ferrée en état et prolonger le service voyageur dans la vallée. Nos actions ont permis de rassembler les élus de la vallée, Sytral Mobilités l'acteur en charge de toutes les mobilités du Rhône et de la métropole Lyonnaise est prêt à prendre en charge les travaux et la prolongation du service voyageur, mais restent vaines auprès des élus régionaux et de l'État. Nous demandons que les crédits pharamineux réservés à la création de lignes TGV pas toujours utiles et toujours très impactantes sur la biodiversité et les terres agricoles, soient mis à disposition de la remise en état des petites lignes qui constituent un maillage territorial efficace et peu impactant sur le climat planétaire, ni sur la santé et la sécurité des usagers !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Claire - Le Temple-sur-Lot

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 13:11:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation sur la forme de la consultation
Contribution :
En tant que citoyenne, je conteste fortement la forme, exclusivement par voie informatique, de cette consultation publique. C'est grave car : 1- tous le monde n'est pas forcément connecté (volontairement ou non), ou l'usage de l'outil informatique peut être compliqué voir impossible, 2- l'étude d'un dossier de plus de 2500 pages rend l'appréciation très complexe, ou impossible, 3- Le manque important de d'information, de pédagogie et de vulgarisation de façon diversifié et indépendant du demandeur, sur cette demande d'autorisation environnementale, ne permet pas un avis éclairé. Ces remarques tendent à exclure une grande partie de la population qui ne peut s'exprimer. C'est anti-démocratique, inégalitaire, et biaise l'appréciation des avis des citoyens.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gérard - Gradignan

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 13:39:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : J"ai honte pour mon pays la France .
Contribution :
Une PPVE environnementale pour oublier l'essentiel , une PPVE ubuesque 25 000, 35 000 pages qu'en on y pense !Depuis bientôt 35 ans avec l'année1991 et l'adoption par le gouvernement français d'un plan de16 lignes à grande vitesse, ce projet est sur les rails. Mitterrand était encore à l'Elysée, les téléphones portables n'existaient pas et l'informatique de grande consommation n'était pas encore imaginée. Les crises pétrolières étaient déjà loin derrière nous et l'Europe se structurait. La belle vie restait devant nous sauf pour les chômeurs dont le nombre continuait de croitre. Depuis que de changements sont passés par là, le temps d'une génération s'est écoulé avec ses bonnes et mauvaises nouvelles, avec ses remises en cause ,ses progrès ses déclins, ses questionnements.Et pourtant une chose a survécu à ces 35 années, un projet de LGV dans le Sud Ouest , aujourd'hui projet de LGV Bordeaux- Toulouse - Dax. 35 années à réfléchir à décider parce que ce projet était urgent indispensable et essentiel aux 2 régions, à la France, à l'Europe et très certainement à la planète toute entière.Et pourtant, ce projet aujourd'hui INUTILE DISPENDIEUX ANACHRONIQUE est plus que jamais ECOCIDAIRE.ECOCIDAIRE Alors que le dérèglement climatique poursuit son chemin , la foret française souffre et peine à accomplir sa mission de stockage du carbone , une très mauvaise nouvelle, alors pitié pour les arbres, pour la nature.Les LGV seraient un produit miracle pour décarboner. Il suffit de faire quelques calculs pour constater que ce ne sont pas : -ni les quelques milliers voire millions de passagers supplémentaires qui choisiraient de se déplacer en trains , -ni celles et ceux qui depuis Toulouse, abandonneraient l'avion pour se rendre à Paris -ni

même les quelques milliers voire millions de voitures retirées de la route entre Bordeaux et Toulouse, la solutions.Le problème ce sont les milliers de camions circulant sur l'autoroute A 65 (80 à 90 % du CO2 à réduire versus ce projet, en attendant une étude très précise de SGPSO bien que SGPSO ne traite pas du report modal). Et là, alors que les voies actuelles permettraient de déplacer les marchandises de la route vers le train, et de très substantiellement décarboner, rien n'est fait. Alors même que les voies ferrées classiques Bordeaux Paris déchargées d'une bonne partie de leurs trains par la LGV Bordeaux Paris mise en service en 2017 sur sa partie Bordeaux Tours, auraient pu être un test grandeur nature de report modal.INUTILE : Les voies ferrées actuelles sont loin d'être saturées, ce sont les statistiques SNCF qui le disent, et les graphiques de circulation des trains qui le prouvent, n'en déplaise à nos responsables politiques régionaux,Il faudrait de nouvelles voies ferrées pour sortir le fret de la route car trop polluant, 5000 semi-remorques jour entre l'Espagne et Bordeaux nous dit on.Les voies ferrées actuelles le permettre.Et puis est un argument sérieux ? Plus il y a de km de LGV, plus il y a de camions sur les routes et moins il y a de fret ferroviaire, allez comprendre ? Les LGV la solution pour réduire le transport aérien entre Toulouse et Paris, lui aussi très polluant. Pas nécessaire,les visioconférences sont passées par là, la sagesse peut être aussi, le trafic aérien entre Toulouse et Paris a déjà reculé de 35,9% depuis 2019, chiffre officiel. Les LGV sont nécessaires pour développer les territoires, malheureusement c'est une légende éculée, il suffit de constater comment les villes de Nantes, Toulouse et Montpellier se sont développées sans LGV . De nombreuses études le font remarquer, les LGV ne sont pas un facteur majeur du développement économique. DISPENDIEUX Le cout et le financement : 14 milliards d'euros courants dont 40% état, 20% Europe, 40% collectivités territoriales.Ces 14 milliards d'euros sont une estimation de 2020, jamais réactualisée malgré une période de nette inflation depuis cette date.Pour 2025 l'État n'aurait pas versé sa contribution demandant aux collectivités d'avancer sa quote-part.L'Europe qui n'a pas pris d'engagement, vient de décider de ne rien verser via le mécanisme MIE avant les prochains appels à projets en 2028. En juin dernier, le tribunal administratif de Toulouse a indiqué que les engagements pris par les collectivités territoriales en 2022 pour le financement du GPSO étaient << sans créer d'obligations de nature contractuelle>>. Autrement dit , il n'y a pas d'obligation à payer. En juillet dernier, la convention Ambition France Transport a souhaité une priorisation des financements sur les structures de transport existantes, confiant au COI (comité d'orientation des infrastructures) la mission de définir une nouvelle priorisation des grands projets, un risque de non financement par l'État pour le LNSO (nouveau nom du GPSO)Seuls sont donc vraiment engagés financièrement aujourd'hui dans cette affaire, celles et ceux qui n'ont rien demandé, les propriétaires , les professionnels et les touristes du coin ANACHRONIQUEAlors Mesdames et Messieurs nos grands élus, nos grands commis de l'État, où avez vous la tête, ou regardez vous, dans le rétroviseur ? Pensez à vos enfants et petits enfants. Construisez l'avenir et non le passé.Renoncez à ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Martin - Bordeaux

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 14:18:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Du respect des lois et procédures
Contribution :
Au vu des nombreux manquements relevés par LGV non merci dans les procédures légales concernant les consultations et autorisations environnementales, concernant une consultation publique éclairée et équitable, au vu du passage en force des préfets au service d'intérêts privés puissants , je me prononce clairement contre la construction de la LGV Bordeaux Toulouse Dax. Il y a d'autres solutions moins chères, moins impactantes pour améliorer et développer le transport ferroviaire sur ces lignes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gabrielle - Villandraut

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 14:45:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis defavorable demande autorisation environnementale
Contribution :
J'émets un avis défavorable Sur la forme cette enquête est un déni de démocratie:- Non inclusion des habitant e s des Landes et donc de la ligne Bordeaux-Dax à contribuer alors qu'ils sont directement concerné es par segments Bordeaux-Sud-Gironde...- Affichage public dans des lieux inaccessibles et des plus improbables - Bugs informatiques de la plate forme- Accès et lecture très difficile au dossier de près de 35 000 pages dans un délai bien trop court- Non respect de la loi de 2005 sur l'obligation de l'accessibilité au numérique et du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).- les sites de consultation ne respectent pas les obligations légales en matière d'accessibilité, notamment pour les personnes déficientes visuelles, et la dernière directive européenne sur le sujet. Cela prive les personnes aveugles et malvoyantes d'accès à une consultation qui les concerne aussi. C'est une discrimination.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VIRGINIE - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 15:27:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opérations de libération des emprises
Contribution :
Je pense que les opérations de libération des emprises sont très/trop importantes pour ce projet qui vient enfoncer l'opération de la LGV... La Gironde est une Région spécifique dans ces zones Natura 2000, EBC, ZPNS, ces espaces protégés... Privilégier le transport collectif protège aussi notre planète mais je pense que la balance n'est pas assez équilibrée... la nature a trop à y perdre...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Blanchard Patrick - Saint-Martin-Curton

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 15:37:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Dégradation de l'environnement
Contribution :
Avez vous fais une étude sérieuse concernant ce projet .Avez vous mesure l'impact sur l'environnement et le peu de bénéfice de l'utilisation de cette nouvelle ligne qui vat couter une fortune aux contribuables dans une période ou les caisses de l'Etat débordent.Nous particuliers pensons que cette idée a été pensée au coin d'une table par quelques politiques qui veulent que l'on parle d'eux sans se soucier de l'intérêt de la population comme d'habitude.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BENARD Michel - Perpignan

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 15:50:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet de LGV Sud ouest
Contribution :

Ce projet très coûteux va impacter des zones naturelles précieuses. Notamment la forêt du Ciron qui comprend des peuplements remarquables de hêtres et constituent des habitats riches en biodiversité qu'il convient de préserver. Détruire une nature si importante dans le contexte du changement climatique pour gagner quelques minutes de transport est criminel pour les générations futures. L'argent englouti dans un tel. Projet serait plus utile au renforcement des petites lignes de chemin de fer au profit des populations locales du Sud-Ouest.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SANGO Sophie - Montgaillard-en-Albret

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 16:03:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution et avis sur la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Un patrimoine séculier va être détruit au profit de quelques urbains bordelo-toulousains pressés de gagner 20 minutes par rapport à la ligne existante entre Bordeaux et Toulouse, gain de temps mis à profit pour rallonger une réunion improductive, étendre sa plage de présence à Basic Fit et regarder un épisode supplémentaire d'une série lobotomisante.Il est donc nécessaire de détruire un paysage de l'Albret plébiscité par des touristes de plus en plus nombreux pour nourrir le nombrilisme d'une humanité de moins en moins adaptée à la nature qui l'a crée et à qui il doit tout.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sango Sophie - Sainte-Colombe-en-Bruilhois

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 16:09:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis sur la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Gachis environnemental et destruction d'un patrimoine dénaturé par des tranchées, des saignées, des viaducs, trouées, excavationsNe nous parlez pas de dégâts écologiques à cause d'accords tels que le Mercosur, de produits chimiques interdits pour l'agriculture, de refus d'exploitation des gaz de schiste, du très gros "problème" des bassines quand vous vous apprêtez à dépenser des milliards que nous ne possédons pas afin de raser une partie de notre patrimoine et de défigurer un paysage au profit de quelques nantis qui veulent faire Paris-Barcelone dans la journée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marsan Laurent - Toulouse

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 16:25:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Processus inéquitable et non démocratique, projet inutile et destructeur
Contribution :
Madame, Monsieur,les conditions de consultation du projet ne sont pas démocratiques, un débat serein ne peut avoir lieu, la disproportion manifeste entre les moyens dont disposent les promoteurs du projet et leurs opposants rendent cette consultation nulle. Le rapporteur public doit s'emparer objectivement du sujet et proposer des espaces d'échange ouverts, accessibles à toutes et tous, où la parole sera libre et garantie par un cadre précis. Sans cela, les oppositions radicales ne feront qu'augmenter, à juste titre.Par ailleurs, ce projet est anachronique et dévastateur. Le gain de temps est marginal en regard de ce qui aurait été gagné par une réfection de l'existant. Cela sert des

intérêts privés auxquels les citoyens refusent majoritairement d'être associés.Prenez acte du risque pris ici d'engager ce processus d'une telle façon.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bajolle Max - Béguey

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 16:38:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : OPPOSITION au PROJET AFSB
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE MEPRIS DE LA DEMOCRATIE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Florence - Villeneuve-sur-Lot

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 17:04:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : des opérations de libération des emprises
Contribution :
Beaucoup de zones fragiles vont être abimées par un déboisement inutile
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Fanette - Saint-Sever

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 17:12:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition à la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Je suis opposé à toutes investigations environnementales sur le tracer de la ligne GPSO. En raison de la présence d’espèces sauvages protégés de faune et de flore en voix extinction ainsi que la protection des habitats protégés celon les directives européennes et les lois nationales du code de l’environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LACOUR Cathy - Préchac

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 17:12:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV NI ICI NI AILLEURS
Contribution :
JE SUIS CONTRE LES PROJETS BX - TLSE ET BX DAX
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Alain - Préchac

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 17:17:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV BX TLSE
Contribution :
Je suis contre le projet Bordeaux Toulouse
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Snoopy Bixardun

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 17:21:21
Lieu de dépôt : Par email
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

michel - Bidart

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 18:01:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : projet trop couteux et non adapté
Contribution :
projet trop couteux et non adapté
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Aries Bruno - Noaillan

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 18:08:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition au projet LGV
Contribution :
Ce dossier indigeste annonce ce qu'il implique: destructions, abattages d'arbres, défrichements, destructions de haies.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Aries Bruno - Noaillan

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 18:14:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition au projet LGV
Contribution :
On croit rèver ! à propos des Chiroptères : abattages d'arbres gites selon une méthodes douces. Comme c'est mignon ! Vous y croyez vraiment???
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dupuy Bruno - Toulouse

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 18:22:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Désapprobation du projet
Contribution :
Sans parler de l'aspect financier, trop cher de mon point de vue, le volet environnemental est problématique.Trop d'hectares de terres agricoles vont être supprimés pour la nouvelle ligne et des nouvelles gares décentralisées des centres villes! Ou est le progrès ?Cette préemption de terres, va bien sur avoir un Impact sur la faune, la flore, mais également sur les riverains de cette nouvelle ligne.Il aurait été préférable de réaménager la ligne existante. Le coût aurait été bien moins important et les dégâts sur la nature auraient été plus faibles. Les gains de temps promis finalement pas tant

significatif, par rapport aux dégâts sur l'environnement et coûts financiers ne justifient pas la poursuite de ce projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LIGOU Françoise - Saint-Macaire

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 18:25:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Registre Numérique
Contribution :
PPVE ILLEGALE - « Attention TRAIN MECHANT – Un tchou-tchou à 20 milliards »
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laureen - Saint-Léger-de-Balson

Organisme : Particulier
Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 18:28:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ppve
Contribution :
Consultation illégal
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Labrosse Françoise - Sadirac

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 18:45:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Destructions environnementales de la LGV Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Bonjour,Je vous demande de suivre les avis de l'Autorité Environnementale et du Conseil National de la Protection de la Nature.Je suis viscéralement opposée à la ligne LGV Bordeaux-Toulouse pour ses destructions environnementales, pour l'inutilité de ce projet, son coût énorme qui serait bien plus utile à mettre sur les TER qui en ont grand besoin. J'ajoute que je suis une fois de plus choquée par le mode de consultation publique qui relève d'un simulacre : c'est choquant et discrédite un peu plus les décideurs politiques, ce qui nuit à notre démocratie déjà bien malade.Citoyennement vôtre
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Anne-Fleur - Toulouse

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 18:58:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Comment peut-on déjà avoir le temps d'étudier des dizaines de milliers de pages en si peu de temps !?A-t-on réellement réfléchi les bénéfices (gagner un peu de temps) par rapport aux inconvénients (pression sur la biodiversité dans un contexte déjà déplorable, expropriations, consommation de ressources, etc.) !?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Puginier Mickaël - Damiatte

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 19:02:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution enquete publique
Contribution :
Bonjour,malgré l'intérêt que représente le train comme solution de mobilité moins impactante pour l'environnement, je m'oppose à ce projet dans la mesure ou une rénovation de la voie existante entre Bordeux et Toulouse permettrait d'améliorer le flux des trains et d'impacter dans une moindre mesure l'environnement.Bien à vous,
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

flous Georges - Peyrehorade

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 19:08:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : illégalité de cette enquête
Contribution :
L'enquête n'est accessible que par voie électronique ce qui exclu une partie de la population. Il n'y a pas de commissaires indépendants. Le volume du dossier est impossible à consulter dans un délai raisonnable. Je suis contre donc dans ces conditions. Merci.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Charlotte - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 19:08:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Désaccord avec la construction de la ligne LGV bordeaux toulouse
Contribution :
La ligne grande vitesse Bordeaux-toulouse n’est pas nécessaire : détruire un milieu pour mettre un train plus rapide pour améliorer juste le confort de certain n’est pas un processus. Le tracé toulouse paris en passant par Bordeaux n’est pas le plus direct, peut être rénover l’actuel tracé? Rénover la voie actuelle serait une démarche écologique.De plus, toulouse n’a pas besoin de cette ligne, c’est déjà la troisième ville de France. Ce projet ne produira pas d’emploi local, autant investir dans des vrais projets de collectivité de façon locale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Petitfils Isabelle - Meyrals

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 19:09:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à ce projet
Contribution :
Je m'oppose fermement à ce projet d'un autre âge mettant en péril des zones à fort intérêt de biodiversite . Il est plus que temps de passer à ZERO ARTIFICIALISATION NETTE.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lalande Vincent - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 19:30:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet lgv bordeaux Toulouse et autres lignes lgv
Contribution :

Créer une ligne grande vitesse maintenant est une aberration. D ici quelques années, peut-être même avant la création hypothétique de la ligne lgv , l aviation decarbonnée aura commencé sont développement commercial rendant totalement obsolète le train sur des distances supérieures à 2h .Et vu le coût prévu et bien sûr sous évalué de la construction de la ligne LGV le prix du billet sera bien plus cher que l avion et moins rapide.Résumons projet obsolète, coût exorbitant impossible à rentabilité, degat majeur sur l environnement et surtout il y a une ligne actuellement loin de être saturée et bien suffisante.NON ce projet n a aucuns avantages,donc ne le faisons pas.Il y a tellement de travaux à faire pour remettre les centaines d ouvrages d art en péril que les entreprises de TP ne devraient pas manquer de travail
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Broussard Gilles - Le Temple-sur-Lot

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 19:43:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution au registre de participation Sur la demande d'autorisation environnementale pour la réalisation de la Ligne Bordeaux-Toulouse
Contribution :
En premier lieu, je conteste ce procédé de consultation par voie électronique qui ne permet pas aux personnes peu à l'aise avec le numérique de s'exprimer.Sur le fond, le constat que la biodiversité est en chute libre presque partout dans le monde, devrait nous alerter sur la nécessité de modifier nos modes de vie: Réaliser cette LGV et l'énorme gâchis environnemental que cela représente est une aberration. De plus sont cout pharamineux serait mieux utilisé pour la rénovation des lignes existantes qui en ont bien besoin. S'il fallait quand même réaliser cette LGV, ne faudrait il pas suivre les conseils de l'étude Claraco, qui montre qu'une remise à niveau et des aménagement des voies actuelles en vue d'y faire rouler le TGV à 220kmh, permettrait de faire bordeaux-Toulouse en 1H18 pour 1H05 pour le GPSO... Quel gâchis financier et économique pour 13 minutes...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

vallée du Ciron - Noaillan

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 20:02:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : priorité sur la rénovation de l'existant !
Contribution :
Bonjourje vous suis reconnaissant pour l'idée d'un projet et le gain de transport d'un Bordeaux /Toulouse en TGV.je pensais justement faire un voyage à Toulouse dans 4 ou 5 ans, mais je préférerais, si cela était possible, que vous vous occupiez de la rénovation des lignes existantes.En effet j'aimerais prendre cette ligne et l’espérer plus efficace, de façon plus régulière, afin de participer, d'une manière minime certes, à la décarbonatation de mes trajets.De plus habitant de la vallée du Ciron, je trouve très regrettable de fragmenter, détruire, défigurer des sites naturels encore préservés jusqu'à maintenant.Il va de soi que je pensais le dire à de vrais enquêteurs, plutôt qu'une froide participation numérique.Mais je reconnais volontiers que cette macabre enquête algorithmique est à l'image de votre préoccupation à protéger les quelques animaux et plantes vivant dans les endroits sauvages de notre région.Inutile de vous préciser que je suis contre la moindre investigation sur notre territoire...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PEBEREAU Simon - Saint-Sauveur

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 20:54:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv 47
Contribution :
Bonjour, suite à votre consultation. J'estime que ce nouveau tracé n'est pas nécessaire. En effet, une rénovation de la ligne existante, une modernisation de la ligne existante. Une mise à jour des installations existantes serait suffisante pour répondre aux besoins des usagers des lignes à grande vitesse, aux tgv. Le risque des incendies, le risque des percussions avec des animaux vivants retardera les usagers des nouvelles lignes. Il y a plus de risques de créer de nouvelles lignes que de moderniser les lignes existantes. Je souhaite utiliser cette ligne mais sur la ligne existante améliorée en effet, étant originaire du lot et garonne, je pense que le risque de problèmes avec la faune locale me paraît beaucoup plus important qu'une modernisation de la ligne existante. Je vous prie d'agréer à mes sincères salutations, Simon pebereau.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Djamel - Cadaujac

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 21:37:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Inutile
Contribution :
Dépenses colossales. Projet inutile. Désastre écologique. Sans parler des nuisances des riverains, pendant et après les travaux...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Claude - Brandonnet

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 21:54:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Autorisation environnementale LGV Toulouse-Bordeaux
Contribution :
Cette ligne permet de ne plus utiliser des moyens beaucoup plus polluants (avion, voiture personnelle...) pour joindre Bordeaux - Agen - Montauban et Toulouse à Paris en un temps raisonnable. Sans compter le désenclavement de départements ....comme l'Aveyron
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sylviane - Préchac

Date de dépôt : Le 08/11/2025 à 21:59:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet
Contribution :
Je suis contre le projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MIGNOT Pascal - Virazeil

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 00:57:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : étude illégale
Contribution :

ce projet est inutile, je préfère me promener des les bois plutôt que dans les centres ville de Bordeaux ou Toulouse.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie-Dominique - Ascain

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 07:08:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Broc Bénédicte - Estillac

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 08:14:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet
Contribution :
Je suis fondamentalement contre ce projet inutile dont l'impact est catastrophique pour l'environnement et qui représente des dépenses pharaoniques alors que le pays est endetté comme jamais. OPPOSITION
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie-hélène - Cours-les-Bains

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 08:15:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : soutien
Contribution :
j'appuie tout ce qui peut préserver notre environnement déjà bien en danger
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Broc Beatrix - Laplume

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 08:18:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet
Contribution :
Opposition totale au projet qui détruit les campagnes et ne sert à rien. Il faut arranger la ligne existante.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Broc Michel - Laplume

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 08:25:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet inutile
Contribution :
Je m'oppose à cette ligne LGV qui ne sert qu'à favoriser les métropoles et Paris au détriment des départements ruraux complètement défigurés.Trop d'impacts environnementaux Dette nationale :

encore du gaspillage de l'argent des FrançaisIl vaut mieux restaurer la ligne actuelle afin qu'elle fonctionne correctement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sylvie - Le Passage

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 08:28:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre ce projet
Contribution :
En 47, on n'en a pas besoin. Détruit l'environnement. Un coût astronomique alors que le pays est ruiné.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Béné - Lamontjoie

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 08:36:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet
Contribution :
Je suis totalement contre. En Lot-et-Garonne, nous n'en n'avons pas besoin. 3h pour aller à Paris, c'est tb. Encore une fois, les départements ruraux subissent la folie des élites parisiennes. Le pays est endetté jusqu'au cou, on taxe toujours plus les Français, mais gaspiller l'argent de la Nation dans cette Lvg inutile ne pose de problème à personne !!!Par ailleurs, les impacts humains (expropriations) et environnementaux sont inacceptables !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Damaggio Jean-Paul - Angeville

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 09:00:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : financement
Contribution :
Le financementLe dossier répond aux critiques de l'AE mais nulle part rien n'est financé. Depuis 2005 que de consultations mais jamais sur le financement ! La construction des LGV a d'abord été à la charge de l'Etat, puis des Conseils régionaux, puis des conseils départementaux puis des communautés d'agglomération, puis du privé avec en échange pour Vinci l'encaissement des péages (et on sait comment ça fonctionne pour les autoroutes).Avec le projet GPSO il a fallu attendre l'arrivée au pouvoir du Père Noël Castex pour avoir un plan foireux. D'autorité il décrète 20% pour l'Europe.Ce plan ne pouvant fonctionner il est décidé par un minable amendement qu'il faut faire payer une Taxe Spéciale d'équipement aux propriétaires (car elle est couplée à la taxe foncière et est illégale) aux entreprises et aux touristes ! Mais pour ça il faut inventer auparavant, par un amendement minable, la Société du GPSO. Les féodaux qui sont aux commandes décident que les communautés des communes peuvent financer aussi… (mais sans succès semble-t-il). Pendant le même temps les coûts augmentent… à grande vitesse. Pour les questions de respect de l'environnement au cœur de cette consultation les SAFERs sont l'institution majeure et des conventions ont été signées avec SNCF Réseau mais impossible d'en connaître le contenu. Le projet avance dans le brouillard financier sans fixer le prix des antibrouillards alors ça sera l'accident à chaque moment.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bajon Jean Baptiste - Poitiers

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 09:48:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Dans un contexte de recul majeur de la bio diversité, il est nécessaire de limiter le plus possible les impacts environnementaux des projets d'aménagements en favorisant l'amélioration des infrastructures existantes et en réduisant au maximum l'étendue de l'emprise humaine sur la nature. La construction de la LGV Bordeaux Toulouse n'est ni nécessaire (une ligne de voies existe déjà) ni pertinente dans la mesure où ce projet viendrait détruire et artificialiser des zones riches en biodiversité, sensibles et nombreuses. J'émets donc un avis défavorable face l'absence de nécessité et aux impacts négatifs dont les conséquences seront durables.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pellet Marie-Pierre - Daignac

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 10:10:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Je suis totalement contre la construction de la LGV et je dénonce cette pseudo consultation comme une consultation illégale car elle ne remplace pas une véritable enquête environnementale qui aurait montré les dangers pour la biodiversité et les habitants concernés de cette nouvelle ligne totalement inutile et dispendieuse!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

NICOLAS - Layrac

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 10:21:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Passé, présent, futur
Contribution :
Pourquoi ne pas vivre au temps présent. Telle est la question de cette LGV, pensé il y a 30 ans, et qui a tout de destructeur pour notre environnement. Les mesures compensatoires sont ridicules face à cette mascarade. Les tonnes de Co2 émises par la construction de cette nouvelle ligne ne seront jamais compensées. Détruire toutes ces forêts, essentielles à nous tous, nous feront regretter plus tard de voir passer un TGV au détriment du vivant. Et que dire des lignes actuelles, dans un état lamentable par manque d'entretien et qui occasionnent des retards et des trajets qui n'ont cessés de s'allonger depuis 40 ans. Avec un projet du passé, vous pensez vous tourner vers le futur avec la création de cette LGV? Et cela en occultant le présent, les lignes actuelles fondamentales pour desservir nos territoires.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Aries Bruno - Noaillan

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 10:23:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition au projet LGV
Contribution :
Alors, pique-*****r c'est mal poli ?et méca -*****? dossier tech-*****?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Aries Bruno - Noaillan

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 10:59:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition au projet LGV
Contribution :
A l'heure du dérèglement climatique à grande vitesse, des voitures électriquées, du télétravail, s'acharner dans ce projet faramineux , c'est de l'aveuglement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

EMMANUELLE - Mérignac

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 11:17:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet de Ligne Nouvelle Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax
Contribution :
Etant donné l'état catastrophique des finances de notre département la Gironde et de notre pays la France , je pense que ce projet n'est plus prioritaire . Engager tous ces travaux , défigurer irrémédiablement le paysage pour faire gagner quelques minutes aux usagers du train n'est plus raisonnable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Darnaud Jean-François - Moissac

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 11:20:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Destruction du naturel
Contribution :
Est-il raisonnable de détruire un peu plus la vallée de la Garonne avec déjà une autoroute, une route nationale, une voie ferrée? Puis le cout de cette LGV on nous demande de faire des économies .....
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Aries Bruno - Noaillan

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 11:28:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition au projet LGV
Contribution :
Nous iront pique ****** aux abords de la voie ferrée qui coupera le territoire en deux (en quatre à Bernos-Beaulac) avec des centaines de kilomètres de grillage, nous regarderons passer les trains à trop grande vitesse, nous mesurerons les décibels et le CO2 et nous regretterons de nous être fait ni...avoir!Mais ils me font faire du calcul !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Aries Bruno - Noaillan

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 12:41:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition au projet LGV

Contribution :
Ce ne sont pas les caciques qui veulent nous imposer ce projet pharao-nique qui vont payer, non.Ce n'est pas eux non plus qui vont payer pour les dommages irréversibles fait à l'environnement, la faune, la flore, les espèces protégées, les nuisances.Non, on ferme des hôpitaux, on construit des prisons, C'est le monde d'aujourd'hui.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Saint-Hilary Jean-François - Meauzac

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 13:02:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opinion sur la LGV
Contribution :
1.du Tarn et Garonne il est aberrant de vouloir passer par Bordeaux pour aller à Paris par le train pour simplement tenter gagner un peu de temps. Ceci en détruisant de nombreux paysages et entraîner des nuisances énormes sur les habitants.2.Au pire,il vaudrait mieux aménager la ligne existante Paris -Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) pour y faire rouler les trains un peu plus vite.Le tracé est déjà existant et l'aménagement de cette ligne entrainerait beaucoup moins de nuisances envrionnementales q'une LGV sur un tracé à créer. Ce projet à bannir détruirait des centaines d'ha de terres agricoles, nuirait au tourisme (passage près de l'abbaye de Belleperche, chateau du Pin....).3.ce projet renforcerait encore l'hyper métropolisation au détriment des territoires ruraux.. 4.De nombreux habitants des territoires traversés ne bénéficieraient pas des avantages de cette LGV.Cas par exemple de communes éloignées de Montauban qui paient déjà une "taxe LGV" mais dont les habitants devraient se rendre à Montauban pour prendre le train
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Amélie - Talence

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 13:42:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONTRE LE PROJET
Contribution :
Je suis contre le projet car c'est un projet : -destructeur de l'environnement: 13 zones natura 2000, la vallée du Ciron, les terres agricoles, les forêts dont des zones humides,-antisocial : il ne bénéficiera qu'à une petite part de personnes et diminuera la part des trains du quotidien qui facilitent les déplacements dans ces territoires,-non financé : le projet coûte a minima 14 milliards : l'Europe n'a pas confirmé sa participation à hauteur de 20%, les régions doivent emprunter pour le financer,-des solutions alternatives existent aussi efficaces, beaucoup moins couteuses, favorisant le train du quotidien et non destructrice d'écosystèmes entiers.Ce projet est scandaleux à l'heure où nous commençons à comprendre les conséquences du réchauffement, il faut absolument stopper ce type de projet inutile et destructeur de la biodiversité,sans compter qu'il nous est rappelé tous les jours que "les caisses sont vides".
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cyril - Saint-Médard-d'Eyrans

Organisme : aucun
Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 14:31:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : énorme bruit nuisances sonores

Contribution :
Madames,MonsieursJE SUIS CONTRE LE PASSAGE DE LA FUTURE LGV AINSI LES NUISANCE SONORES JOURS ET NUITS OCCASIONNé PAR LES TRAVAUX Aujourd'hui 09.11.2025 a 08h15 réveil dominical brutal Qui aurait dit! en 2025Du au travaux passage de la future LGV énorme bruit nuisances sonores a la voie ferrée av de Baron a Saint Médard d'Eyrans pas loin du passage a niveau PN 13 et a coté des maisons IL est 13h15 est ça continue toujourspar contre j ai pas réussi a mettre une vidéo c'est bien dommagemerci d'avance de votre compréhension pour le bien de tous le monde du passage de la future LGVamicalement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gérard - Gradignan

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 14:47:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE DEA1 LNBT
Contribution :
Une PPVE environnementale pour oublier l'essentiel Un dossier de 25 000 pages à consulter pour donner son avis, et pourtant très incomplet nous disent l'Autorité Environnementale(AE) et le Conseil National de la protection de la Nature (CNPN) Ubuesques , j'ai honte pour mon pays la France. Depuis bientôt 35 ans avec l'année1991 et l'adoption par le gouvernement français d'un plan de16 lignes à grande vitesse, ce projet est sur les rails. Mitterrand était encore à l'Élysée, les téléphones portables n'existaient pas et l'informatique de grande consommation n'était pas encore imaginée. Les crises pétrolières étaient déjà loin derrière nous et l'Europe se structurait. La belle vie restait devant nous sauf pour les chômeurs dont le nombre continuait de croitre. Depuis que de changements sont passés par là, le temps d'une génération s'est écoulé avec ses bonnes et mauvaises nouvelles, avec ses remises en cause ,ses progrès ses déclins, ses questionnements.Et pourtant une chose a survécu à ces 35 années, un projet de LGV dans le Sud Ouest , aujourd'hui projet de LGV Bordeaux- Toulouse - Dax. 35 années à réfléchir à décider parce que ce projet était urgent indispensable et essentiel aux 2 régions, à la France, à l'Europe et très certainement à la planète toute entière.Et pourtant, ce projet aujourd'hui INUTILE DISPENDIEUX ANACHRONIQUE est plus que jamais ECOCIDAIRE.ECOCIDAIRE Alors que le dérèglement climatique poursuit son chemin , la foret française souffre et peine à accomplir sa mission de stockage du carbone , une très mauvaise nouvelle, alors pitié pour les arbres, pour la nature.Les LGV seraient un produit miracle pour décarboner. Il suffit de faire quelques calculs pour constater que ce ne sont pas :-ni les quelques milliers voire millions de passagers supplémentaires qui choisiraient de se déplacer en trains, -ni celles et ceux qui depuis Toulouse, abandonneraient l'avion pour se rendre à Paris, -ni même les quelques milliers voire millions de voitures retirées de la route entre Bordeaux et Toulouse, la solutions.Le problème ce sont les milliers de camions circulant sur l'autoroute A 65. Soit 80 à 90 % des émissions de CO2 que pourrait prétendre réduire ce projet, en attendant une étude très précise, bien que le report modal ne soit pas le sujet du GPSO. Et là, alors que les voies actuelles permettraient de déplacer les marchandises de la route vers le train, sans handicaper le transport voyageurs, et de très substantiellement décarboner, rien n'est fait. Alors même que les voies ferrées classiques Bordeaux Paris déchargées d'une bonne partie de leurs trains par la LGV Bordeaux Paris mise en service en 2017 sur sa partie Bordeaux Tours, auraient pu être un test grandeur nature de report modal.INUTILE : Les voies ferrées actuelles sont loin d'être saturées, ce sont les statistiques SNCF qui le disent, et les graphiques de circulation des trains qui le prouvent, n'en déplaise à nos responsables politiques régionaux,Il faudrait de nouvelles voies ferrées pour sortir le fret de la route car trop polluant, 5000 semi-remorques jour entre l'Espagne et Bordeaux nous dit on.Les voies ferrées actuelles le permettre.Et puis est un argument sérieux ? Plus il y a de km de LGV, plus il y a de camions sur les routes et moins il y a de fret ferroviaire, allez comprendre ? Les LGV la solution

pour réduire le transport aérien entre Toulouse et Paris, lui aussi très polluant. Pas nécessaire,les visioconférences sont passées par là, la sagesse peut être aussi, le trafic aérien entre Toulouse et Paris a déjà reculé de 35,9% depuis 2019, chiffre officiel. Les LGV sont nécessaires pour développer les territoires, malheureusement c'est une légende éculée, il suffit de constater comment les villes de Nantes, Toulouse et Montpellier se sont développées sans LGV . De nombreuses études le font remarquer, les LGV ne sont pas un facteur majeur du développement économique. DISPENDIEUX Le cout et le financement : 14 milliards d'euros courants dont 40% état, 20% Europe, 40% collectivités territoriales.Ces 14 milliards d'euros sont une estimation de 2020, jamais réactualisée malgré une période de nette inflation depuis cette date.Pour 2025 l'État n'aurait pas versé sa contribution demandant aux collectivités d'avancer sa quote-part.L'Europe qui n'a pas pris d'engagement, vient de décider de ne rien verser via le mécanisme MIE avant les prochains appels à projets en 2028. En juin dernier, le tribunal administratif de Toulouse a indiqué que les engagements pris par les collectivités territoriales en 2022 pour le financement du GPSO étaient << sans créer d'obligations de nature contractuelle>>. Autrement dit , il n'y a pas d'obligation à payer. En juillet dernier, la convention Ambition France Transport a souhaité une priorisation des financements sur les structures de transport existantes, confiant au COI (comité d'orientation des infrastructures) la mission de définir une nouvelle priorisation des grands projets, un risque de non financement par l'État pour le LNSO (nouveau nom du GPSO)Seuls sont donc vraiment engagés financièrement aujourd'hui dans cette affaire, celles et ceux qui n'ont rien demandé, les propriétaires , les professionnels et les touristes du coin ANACHRONIQUEAlors Mesdames et Messieurs nos grands élus, nos grands commis de l'État, où avez vous la tête, ou regardez vous, dans le rétroviseur ? Pensez à vos enfants et petits enfants. Construisez l'avenir et non le passé.Renoncez à ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gérard - Gradignan

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 14:56:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE DEA1 LNBT
Contribution :
Une PPVE environnementale pour oublier l'essentiel Un dossier de 25 000 pages à consulter pour donner son avis, et pourtant très incomplet nous disent l'Autorité Environnementale(AE) et le Conseil National de la protection de la Nature (CNPN) Ubuesques , j'ai honte pour mon pays la France. Depuis bientôt 35 ans avec l'année1991 et l'adoption par le gouvernement français d'un plan de16 lignes à grande vitesse, ce projet est sur les rails. Mitterrand était encore à l'Élysée, les téléphones portables n'existaient pas et l'informatique de grande consommation n'était pas encore imaginée. Les crises pétrolières étaient déjà loin derrière nous et l'Europe se structurait. La belle vie restait devant nous sauf pour les chômeurs dont le nombre continuait de croitre. Depuis que de changements sont passés par là, le temps d'une génération s'est écoulé avec ses bonnes et mauvaises nouvelles, avec ses remises en cause ,ses progrès ses déclins, ses questionnements.Et pourtant une chose a survécu à ces 35 années, un projet de LGV dans le Sud Ouest , aujourd'hui projet de LGV Bordeaux- Toulouse - Dax. 35 années à réfléchir à décider parce que ce projet était urgent indispensable et essentiel aux 2 régions, à la France, à l'Europe et très certainement à la planète toute entière.Et pourtant, ce projet aujourd'hui INUTILE DISPENDIEUX ANACHRONIQUE est plus que jamais ECOCIDAIRE.ECOCIDAIRE Alors que le dérèglement climatique poursuit son chemin , la foret française souffre et peine à accomplir sa mission de stockage du carbone , une très mauvaise nouvelle, alors pitié pour les arbres, pour la nature.Les LGV seraient un produit miracle pour décarboner. Il suffit de faire quelques calculs pour constater que ce ne sont pas :-ni les quelques milliers voire millions de passagers supplémentaires qui choisiraient de se déplacer en trains, -ni celles et ceux qui depuis Toulouse, abandonneraient l'avion pour se rendre à Paris, -ni

même les quelques milliers voire millions de voitures retirées de la route entre Bordeaux et Toulouse, la solutions.Le problème ce sont les milliers de camions circulant sur l'autoroute A 65. Soit 80 à 90 % des émissions de CO2 que pourrait prétendre réduire ce projet, en attendant une étude très précise, bien que le report modal ne soit pas le sujet du GPSO. Et là, alors que les voies actuelles permettraient de déplacer les marchandises de la route vers le train, sans handicaper le transport voyageurs, et de très substantiellement décarboner, rien n'est fait. Alors même que les voies ferrées classiques Bordeaux Paris déchargées d'une bonne partie de leurs trains par la LGV Bordeaux Paris mise en service en 2017 sur sa partie Bordeaux Tours, auraient pu être un test grandeur nature de report modal.INUTILE : Les voies ferrées actuelles sont loin d'être saturées, ce sont les statistiques SNCF qui le disent, et les graphiques de circulation des trains qui le prouvent, n'en déplaise à nos responsables politiques régionaux,Il faudrait de nouvelles voies ferrées pour sortir le fret de la route car trop polluant, 5000 semi-remorques jour entre l'Espagne et Bordeaux nous dit on.Les voies ferrées actuelles le permettre.Et puis est un argument sérieux ? Plus il y a de km de LGV, plus il y a de camions sur les routes et moins il y a de fret ferroviaire, allez comprendre ? Les LGV la solution pour réduire le transport aérien entre Toulouse et Paris, lui aussi très polluant. Pas nécessaire,les visioconférences sont passées par là, la sagesse peut être aussi, le trafic aérien entre Toulouse et Paris a déjà reculé de 35,9% depuis 2019, chiffre officiel. Les LGV sont nécessaires pour développer les territoires, malheureusement c'est une légende éculée, il suffit de constater comment les villes de Nantes, Toulouse et Montpellier se sont développées sans LGV . De nombreuses études le font remarquer, les LGV ne sont pas un facteur majeur du développement économique. DISPENDIEUX Le cout et le financement : 14 milliards d'euros courants dont 40% état, 20% Europe, 40% collectivités territoriales.Ces 14 milliards d'euros sont une estimation de 2020, jamais réactualisée malgré une période de nette inflation depuis cette date.Pour 2025 l'État n'aurait pas versé sa contribution demandant aux collectivités d'avancer sa quote-part.L'Europe qui n'a pas pris d'engagement, vient de décider de ne rien verser via le mécanisme MIE avant les prochains appels à projets en 2028. En juin dernier, le tribunal administratif de Toulouse a indiqué que les engagements pris par les collectivités territoriales en 2022 pour le financement du GPSO étaient << sans créer d'obligations de nature contractuelle>>. Autrement dit , il n'y a pas d'obligation à payer. En juillet dernier, la convention Ambition France Transport a souhaité une priorisation des financements sur les structures de transport existantes, confiant au COI (comité d'orientation des infrastructures) la mission de définir une nouvelle priorisation des grands projets, un risque de non financement par l'État pour le LNSO (nouveau nom du GPSO)Seuls sont donc vraiment engagés financièrement aujourd'hui dans cette affaire, celles et ceux qui n'ont rien demandé, les propriétaires , les professionnels et les touristes du coin ANACHRONIQUEAlors Mesdames et Messieurs nos grands élus, nos grands commis de l'État, où avez vous la tête, ou regardez vous, dans le rétroviseur ? Pensez à vos enfants et petits enfants. Construisez l'avenir et non le passé.Renoncez à ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

gerard - Gradignan

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 15:02:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ppve
Contribution :
nouveau test
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GERARD - Gradignan

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 15:07:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ppve
Contribution :
test 2
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GERARD - Gradignan

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 15:13:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ppve
Contribution :
test 3
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Débora - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 15:24:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
Le project n'a pas les compensations nécessaires pour commencer le chantier. L'impact carbone du chantier est justifié par 1 page sur 25 000 alors que le but c'est de decarboner les transports. Destruction irréparable du sol, de la faune et flore sur site Nature 2000.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pauline - Estillac

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 15:29:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la Lgv
Contribution :
Je m'oppose à ce projet bien trop coûteux et qui aura un impact négatif sur l'environnement. Il vaut mieux restaurer la ligne Agen- Paris.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pauline - Brax

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 15:35:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la Lgv
Contribution :
Ce projet aura un fort impact négatif sur l'environnement et coûte bien trop cher. La France est déjà endettée. Des personnes vont être expropriees, ce n'est pas juste.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sylvain - Brax

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 15:35:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la LGV

Contribution :
Ce projet détruit l'environnement et coûte trop cher à la collectivité pour rien. Je suis également contre les expropriations.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sylvain - Estillac

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 15:40:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la LGV
Contribution :
Je suis totalement opposé à ce projet excessivement cher et inutile. La ligne Agen Paris en 3h est déjà satisfaisante.Non aux expropriations!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bouyssou Lydie - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 16:00:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre ce projet
Contribution :
En 2025 aucun chantier détruisant la forêt, des espaces humides, faune et flore n a de sens. L humain a besoin de la nature donc savoir la préserver
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Olivia - Marmande

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 16:16:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : impact environnemental
Contribution :
Cette demande d'autorisation environnementale va fortement impacter les espaces naturels dans lesquels seront menées les investigations (abattages d'arbres, destruction et fragilisation des sols et donc de la biodiversité). Comment peut-on envisager un tel projet en 2025 quand il est prouvé scientifiquement que les arbres sont vitaux pour l'espèce humaine? Comment peut-on seulement envisager d'abattre des arbres pour étudier la faisabilité d'un projet qui de plus va coûter un argent fou? Le projet de LGV Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Dax va détruire les sols, affecter les bassins versants et impacter une hêtraie millénaire sur les bords du Ciron, détruire les habitats d'espèces animales, émettre énormément de CO2 dans l'atmosphère, artificialiser les sols. Tout cela pour que quelques personnes privilégiées arrivent plus rapidement à Paris. On en peut pas accepter ni même envisager un tel projet écocide. Les citoyens veulent pouvoir utiliser le train pour se rendre au travail mais cette demande est ignorée alors qu'elle limiterait l'utilisation de la voiture et réduirait les émissions de CO2. La modernisation des lignes existantes aurait un coût financier et un impact environnemental bien inférieur au projet actuel. Nous devons planter des arbres et non les abattre!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sophie - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 16:18:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Impact sonore et sur la population

Contribution :
À Saint Médard d'Eyrans, les travaux ont lieu de jour comme de nuit, créant des nuisances sonores mais aussi de libre circulation. Les habitants ne souhaitent pas voir leur commune coupée en 2. Des hélicoptères survolent la commune fréquemment, notamment en pleine nuit, empêchant de dormir. Ce n'est pas ce qui avait été promis. Les terrières ont fait trembler les rues de la commune, créant des ornières. Des fissures apparaissent sur les murs des maisons. Pour faciliter le passage des camions, un dos d'âne a été enlevé, qui permettait pourtant de faire réduire la vitesse à l'entrée du village.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BERNARD Isabelle - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 17:08:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Analyse du climat fausse
Contribution :
l’analyse climatique tient compte du passé et non de l’évolution due au réchauffement climatique en matière de sècheresse, pluies, vents, inondations, mouvements de terrain et incendies sur une zone sensible de Balizac à Escaudes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BERNARD Isabelle - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 17:09:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Analyse du climat fausse
Contribution :
l’analyse climatique tient compte du passé et non de l’évolution due au réchauffement climatique en matière de sècheresse, pluies, vents, inondations, mouvements de terrain et incendies sur une zone sensible de Balizac à Escaudes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BERNARD Isabelle - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 17:12:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ignorance des avis négatifs
Contribution :
L’avis négatif du syndicat de la vallée du Ciron n’est pas mentionné ainsi que celui de l’autorité environnementale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BERNARD Isabelle - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 17:14:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ignorance des avis négatifs
Contribution :
L’avis négatif du syndicat de la vallée du Ciron n’est pas mentionné ainsi que celui de l’autorité environnementale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bernard Isabelle - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 17:21:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Faune et flore
Contribution :
Il est noté que l’AEP de Beaulac a une ressource classée très vulnérable, que de nombreuses espèces protégées vivent sur le Ciron : loutre et vison d’Europe et qu'elles sont déjà en voie de disparition.Il est également noté que sur Berno« il n'y a pas d’enjeu de faune aquatique en l’absence de cours d’eau. » Et le Ciron ? qu'en faites vous ?Enfin sur la flore aucune mention de la Hétraie vieille de 40000 ans sur l’aire de Bernos et qui a vocation à disparaitre du fait du projet.Je suis donc contre ce projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bernard Isabelle - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 17:22:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : dégradation de la Faune et flore
Contribution :
Il est noté que l’AEP de Beaulac a une ressource classée très vulnérable, que de nombreuses espèces protégées vivent sur le Ciron : loutre et vison d’Europe et qu'elles sont déjà en voie de disparition.Il est également noté que sur Berno« il n'y a pas d’enjeu de faune aquatique en l’absence de cours d’eau. » Et le Ciron ? qu'en faites vous ?Enfin sur la flore aucune mention de la Hétraie vieille de 40000 ans sur l’aire de Bernos et qui a vocation à disparaitre du fait du projet.Je suis donc contre ce projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Le Boisselier Aurélie - Guillos

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 17:48:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet, préservation environnementale
Contribution :
Ce projet est une aberration écologique, environnementale et économique.Dans un premier temps des lignes sont déjà existantes. Le gain de temps des futurs trajets proposés vs le coût global du projet (temps, destruction, argent) n’est pas équilibré. La balance bénéfices/risques n’est pas équilibrée. Elle pèse sur les habitants locaux humains et non humains et sur l’environnement. De plus, ceux qui vont subir de plein fouet ce projet n’en bénéficierons pas, et cela ne répond en aucun cas aux besoin de mobilité douce de nos communes, de notre territoire. Nous n’avons pas besoin de nous déplacer en Espagne en gagnant 1h de temps, nous avons besoin de nous déplacer depuis nos petit villages vers les zones urbaines porteuses d’emploi.Rénover les lignes existantes, permettre l’acquisition de wagons modernes, avec plus de passages serait plus pertinent au regard des besoins. Ce territoire, peut et doit être préservé. La vallée du Ciron est un joyau qui doit être préservé. Les communes coupées en deux ne peuvent pas l’être. Les nuisances sonores que nous subirons au quotidien sont à considérer. La politique d’austérité actuelle doit aussi s’appliquer sur des projets tel que celui-ci. Nous n’avons plus les moyens de créer du nouveau alors qu’il y a de l’existant. Nous devons être raisonnables au regard de tous les éléments qui nous indiquent qu’il s’agit d’un projet destructeur sur bien des aspects. Nous vous demandons de porter nos voix, de vous

opposer à l’Europe qui n’en a cure de nos territoires. De vous opposer à tous ceux qui économiquement veulent ce chantier pour s’enrichir. Si vous écoutez les humains vivants sur notre territoire, vous aurez une reconnaissance, un réel impact sur le futur. Une ligne à grande vitesse qui va encore tout détruire. Utilisons cet argent pour bâtir et réhabiliter.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Maryline - Bordeaux

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 18:14:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis contre le projet car c'est un projet :-destructeur de l'environnement: 13 zones natura 2000, la vallée du Ciron, les terres agricoles, les forêts dont des zones humides,-antisocial : il ne bénéficiera qu'à une petite part de personnes et diminuera la part des trains du quotidien qui facilitent les déplacements dans ces territoires,-non financé : le projet coûte a minima 14 milliards : l'Europe n'a pas confirmé sa participation à hauteur de 20%, les régions doivent emprunter pour le financer,-des solutions alternatives existent aussi efficaces, beaucoup moins couteuses, favorisant le train du quotidien et non destructrice d'écosystèmes entiers.Ce projet est scandaleux à l'heure où nous commençons à comprendre les conséquences du réchauffement, il faut absolument stopper ce type de projet inutile et destructeur de la biodiversité,sans compter qu'il nous est rappelé tous les jours que "les caisses sont vides".
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CHIOTASSO Jean-Pierre - Cordes-Tolosannes

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 18:18:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : projet défavorable
Contribution :
projet d'une ligne LGV qui va encore détruire l'environnement sur des milliers d'hectares, des zones humides et des zones agricoles aussi.concernant ce projet cela ne profiterait qu'aux utilisateurs pour des trajets sur de longues distances sans desservir tous les départements concernés.Projet excessivement onéreux pour un gain de temps très limité donc qui n'a pas son utilité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

wegmuller Christiane - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 18:22:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : autorisation environnementale lgv
Contribution :
je suis opposée à ce projet car:- un tgv est bien consommateur d'énergie qu'un train normal (à l'heure où l'énergie devient rare et chère - la construction de la nouvelle ligne serait une catastrophe écologique (espèces rares, zoneq humides)- l'exemple de la ligne BX Paris démontre que cela ne ralenti en rien le trafic routier et celui des camions - coût financier faramineux quand le qud Gironde n'a toujours pas de lycée et que l'équipe ados font trois heures de bus par jour , ça c'est écologique
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sophie - La Brède

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 18:48:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : REFUS DE CETTE NOUVELLE LIGNE
Contribution :
Cette nouvelle ligne constitue une nouvelle agression des milieux naturels et agricoles.Il faut arrreter d'artificialiser pour des motifs pseudo économiques.De plus ,on entend raser des propriétes pour un nouveau tracé, alors que les lignes ferroviaires déjà en place ne fonctionnent pas bien.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

aubin luc - Beautiran

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 19:46:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La honte
Contribution :
Il y a eu une enquête il y a 11 ans donc ce n'est plus la peine de consulter la population . Circulez y a rien à voir , juste un simulacre de consultation par voie électronique suffira. Même pour l'autorité environnementale le dossier est incomplet . "L'étude d'impact reste à ce stade incomplet " Soit on fait les choses sérieusement soit il faut supprimer ces autorités qui ne servent donc à rien.J'attends une enquête sérieuse .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAURENT - Cadaujac

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 19:53:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONTRE LNSO
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SERGE - Villenave-d'Ornon

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 20:15:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition ligne grande vitesse
Contribution :
consultation ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

HUGUETTE - Montendre

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 20:29:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition ligne grande vitesse nouvelle
Contribution :
CONSULTATION ILLEGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gaillard Nadine - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 20:34:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : les inventaires naturalistes sont-ils complets et actualisés?
Contribution :
Les inventaires constituent la base de toute evaluation environnementale.Ils permettent d'identifier les espèces présentes, leurs habitats et les zones sensibles. Dans le dossier, certaines études datent de plusieurs années et ne précisent pas les périodes ni la fréquence des relevés. Les données postérieures à 2023, notamment celles issues des suivis associatifs ou de l'Office français de la biodiversité, ne semblent pas intégrées. Si les inventaires ne sont pas récents, complets ou représentatifs des cycles biologiques, l'évaluation des impacts sur la biodiversité est insuffisante et doit être actualisée avant toute autorisation de travaux. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

TURLET alain - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 20:44:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les impacts cumulés sur la faune ont-ils été pris en compte ?
Contribution :
Le territoire concerné est déjà traversé par plusieurs infrastructures de transport et des zones d'activité. L'ajout d'une nouvelle emprise ferroviaire renforce la fragmentation écologique. Le dossier ne présente pas d'analyse des effets cumulés sur les corridors de déplacement des espèces. Sans étude cumulative à l'échelle du paysage, les impacts sur la faune et la flore sont sous-estimés, ce qui constitue une lacune de l'évaluation environnementale. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mamine Albert - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 20:49:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La continuité écologique entre les vallées et les zones boisées est-elle maintenue ?
Contribution :
Les corridors écologiques permettent le déplacement des espèces entre les habitats. Le projet traverse plusieurs axes de continuité identifiés dans les documents régionaux et locaux de planification écologique. Le dossier mentionne la mise en place d'ouvrages de franchissement, mais sans démontrer leur adéquation avec les besoins des espèces locales ni leur localisation exacte. Sans justification scientifique de la fonctionnalité des ouvrages de franchissement, la continuité écologique n'est pas garantie, ce qui constitue un manquement aux engagements de la Trame verte et bleue. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Axel - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 20:50:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Défense de l'environnement
Contribution :
Bonjour, je m'oppose fermement au projet de réalisation de la nouvelle ligne du sud-ouest. La déforestation qu'elle engendrerait serait dramatique pour la faune et la flore et la nuisance qu'elle

représente ne prend pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux de notre époque. La ligne déjà existante devrait être rénovée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

philippe - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 21:10:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les effets cumulés sur les espèces protégées ont-ils été analysés ?
Contribution :
Plusieurs espèces protégées, déjà fragilisées par d'autres infrastructures, subissent des pressions multiples. Le dossier ne présente pas de bilan global des populations concernées à l'échelle régionale ni d'analyse de la synergie entre projets. Sans prise en compte des pressions cumulées sur les espèces protégées, la démonstration du maintien d'un état de conservation favorable n'est pas établie, ce qui rend la dérogation illégale. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mamine Albert - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 21:18:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les sites de compensation sont-ils situés dans le même bassin écologique que les milieux détruits ?
Contribution :
Pour être efficaces, les mesures compensatoires doivent être implantées dans le même bassin versant ou la même unité écologique que les zones impactées. Le dossier présente plusieurs localisations éloignées ou déconnectées des sites affectés. Cette dispersion compromet la restauration des continuités naturelles et la cohérence hydrologique. Si les mesures compensatoires ne sont pas situées dans le même bassin ou le même ensemble écologique que les milieux détruits, elles ne peuvent être considérées comme équivalentes et le projet ne satisfait pas aux exigences de la réglementation environnementale.AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GAILLARD NADINE - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 21:21:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les engagements du maître d'ouvrage sont-ils juridiquement contraignants ?
Contribution :
Certaines mesures annoncées restent à l'état d'intentions, sans inscription dans des documents contractuels, des arrêtés ou des conventions de gestion à long terme. Sans cadre juridique clair, leur application dépendra de la bonne volonté du maître d'ouvrage. Les mesures compensatoires doivent être assorties d'engagements formels et opposables ; à défaut, leur réalisation et leur maintien ne peuvent être considérés comme assurés. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Albert - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 21:29:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Le suivi écologique couvre-t-il l'ensemble des milieux et espèces concernés

Contribution :
Certaines composantes du milieu, comme les espèces aquatiques, les chauvessouris ou les amphibiens, nécessitent des suivis spécifiques selon des protocoles reconnus. Le dossier ne précise pas si ces suivis sont prévus, ni comment ils seront coordonnés entre les différents acteurs. Si le suivi ne prend pas en compte l'ensemble des milieux et des espèces affectés, il ne permet pas d'évaluer correctement les effets du projet et contrevient à l'esprit du principe ERC. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PERRIER Simon - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 21:42:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Bilan carbone
Contribution :
Bonjour,La LGV s'est fait pour décarboner ? Pour respecter la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) ? Alors comment expliquer que pour un chantier à plus de 14 milliards d'euros, le volet émissions de gaz à effet de serre est traité sur 1 page ! On parle d'émissions de GES à effet de serre de plusieurs millions de tonnes de C02éq. Et aucun calcul sérieux n'a été fait... Pire encore dans les documents GPSO avoue que les modes de transport ont changé et que son étude de 2014 est caduque... Depuis le 1er janvier 2023 et d'après le décret n° 2022-982 du 1er juillet 2022 relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre, le bilan carbone est obligatoire avec prise en compte du SCOPE 3. Donner l'autorisation environnementale sans aucuns justificatifs serait illégal !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

carraretto patricia - Virazeil

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 22:06:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pas favorable
Contribution :
Je pense qu'il est plus important de maintenir correctement le réseau existant, de développer les petites lignes, plutôt que de détruire encore notre environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Grechez Emilie - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 22:55:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la Lgv, nuisance sonore et zone humide en danger
Contribution :
Je suis contre la LGV! Je constate que les zones humides de Villenave d'Ornon, Cadaujac et maintenant St Médard d'Eyrans sont détruites. Une nouvelle zone sur St Médard d'Eyrans à été defrichee, dans cette zone il y avait le lit du ruisseau: le Cordon d'or qui est désormais comblé par du remblais. Où ira l'eau en cas de forte pluie? Dans nos jardins? Nos maisons ? Et la faune et la flore de ce lieu? Il y a des cistudes et une zone natura 2000 ici qui sont menacées par les travaux. De plus depuis le début des travaux nous ne pouvons que déplorer les nuisances de ce chantier (beaucoup de camion sur une route départementale non adaptée, trottoirs abîmés) et le bruit jour et nuit rend la vie quotidienne difficile! L'école de St Médard d'Eyrans est proche des voies et nos enfants vont subir ce bruit (fatigue, manque de concentration et inégalité des chances face aux apprentissages).Notre territoire n'a pas besoin d'une LGv mais d un lycée, de services publics de proximité, d'un service de

santé compétant et d'un cadre de vie respecté. Le budget de l'Etat et des collectivités ne permet pas cette folie, arrêtons ce projet fou. Le temps théorique gagné
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sophie - Saint-Pierre-de-Lages

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 23:00:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : viabilité du projet vs évolution du climat
Contribution :
Ce projet est-il encore viable? Débat public en 2005, enquête publique en 2014. Entre temps, le réchauffement climatique qui s'accélère. Et toujours des pannes, parce qu'il fait trop chaud ou parce qu'il fait trop froid, les trains sont-ils devenus plus robustes?S'il est nécessaire d'améliorer le réseau ferroviaire, est-il pour autant nécessaire de créer de nouvelles LGVs? Pourquoi ne pas rénover et moderniser les lignes existantes?Pour avoir vécu de (trop) près l'aventure de la LGV Poitiers-Limoges, je sais à quel point les études présentées pour justifier une nouvelle LGV peuvent être loin de la réalité du terrain. Faut-il, pour gagner quelques minutes sur un trajet, déroger à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées, défricher, détruire des haies, détruire ou dégrader des zones humides,... même sous couvert de compensations qui ne répareront pas et ne seront jamais à hauteur de ce qui a été détruit. Pour moi, la réponse est NON.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gwen Lescaillet - Bordeaux

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 23:21:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la création de nouvelles voix
Contribution :
Bonjour,J'aimerais que l'on arrête de détruire des forêts, des champs, des écosystèmes...pour créer de nouvelles voix. En plus d'être destructeur, ces chantiers sont extrèmement polluant et couteux ! Réhabilitons les chemins de fer qui desservaient autrefois les petites gares pour permettre une réelle accessibilité et être réellement d'utilité publique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

melina - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 09/11/2025 à 23:52:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Stop au projet lgv
Contribution :
Je souhaite déposer un avis défavorable concernant le projet lgv.Complètement absurde selon moi. Comme beaucoup d'autres habitants j'ai espoir que les décisionnaires fassent machine arrière.Je vois tous les jours les dégâts provoqués par le début des travaux:. Des forêts détruites, des animaux perdus..des maisons et bâtiments, trésors de notre passé, démolis..un village qui change, qui est sali.. Du bruit jour et nuit, des habitants adultes et enfants fatigués des le réveil.. La création de la nouvelle gare (juste à côté de chez moi) qui va ramener du bruit, du monde, de la racaille) . De la poussière à foison, des routes sales et abîmées par le passage des machines.. Des routes barrées, les passages à niveau fermés etc...le trajet jusqu'au travail va devenir le parcours du combattant le matin car tout le monde se retrouve sur la même route.Il y a aussi le problème d'une route qui s'inonde et qui sera impraticable par temps de pluie.si les routes autour sont fermées nous ne

pourrons plus sortir de chez nous !!!Les enfants ne pourront à priori plus aller à la salle de sport à pied non plus....Mon fils de 10 ans à pour projet d'écrire une lettre au président de la république pour lui demander de stopper tout ça.Bref une catastrophe à tous les niveaux.Par pitié arrêtez cela et contentez vous de rénover nos lignes existante et mettez l'argent dans le projet lycée qui est mille fois plus légitime.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marsick Jacques - Le Passage

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 06:52:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Construire la LGV
Contribution :
La LGV Bordeaux Dax Toulouse est une nécessité absolue. Pour le Lot-et-Garonne, c'est un accès direct à Mont de Marsan à Dax puis à l'Espagne et au Portugal. Mais aussi à une demi-heure pour Toulouse et sans doute plus loin Sur l'environnement ce sera la fin du trafic aérien entre Toulouse et Paris. Mais aussi beaucoup moins de voitures car la ligne classique va bénéficier d'un nombre important de nouvelles relations en TER er créera deux RER autour de Bordeaux et Toulouse et donc des milliers de voitures polluantes en moins. Autrement dit, un projet bon pour l'environnement. Quant à la loutre qui serait menacée, je n'en ai jamais vue sur nos routes depuis 65 ans que je conduis !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GAR - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 08:05:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ciron
Contribution :
Un scandale que de détruire, abîmer, polluer, saccager cette vallée du Cirin, petit bijou de biodiversite, une arche de Noe de la biodiversite pour un projet inutile, cher et d'un autre temps où la préoccupations de la transition écologique n'existait pas .Honte a vous, RESPECTEZ LE VIVANT .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Delattre Paulette - Ayguemorte-les-Graves

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 08:44:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Monsieur le PrefetcLA RAISON LA FRANCE CHERCHE ??? RETRAITES ET FRANCHISES MEDICAMENTS DONC CE CHANTIER PHARAONIQUE EN 2025 NON LGV
Contribution :
NON LGV Mr le Préfet vous n'avez pas respecté L ENQUÊTE PUBLIQUE 23/7->23/8/2024 EN PLEIN ETE EN PLEIN JO Un piège pour ne pas participer 95% ON DIT NON A LA LGV et sans écouter vous passer en force à tout détruite nos territoires, pour une LGV CHANTIER DESTRUCTEUR, PAS ECOLO vous autorisez à DÉTRUIRE la ZONE NATURA 2000 ET LES ESPECES PROTÉGÉES, pour cette ligne d'un budget dingue 20/30/40 milliards € dans un FRANCE EN RÉANIMATION,QUI CHERCHE DES BUDGETS EN PLUMANTS LES FRANÇAIS (Retraités, médicaments et taxes etc..) pensez vous que c'est la priorité ce chantier mortifaire sans respect des bruits jour et nuit. Je demande Mr le Préfet arrêt immédiat de ce chantier pharaonique en 2025 la priorité LES HÔPITAUX, LYCÉE, ÉDUCATION NATIONALE, POLICE ET MAINTENANT BUDGET

DE L'ARMEE , LA GUERRE A NOS PORTES. Alors votre train sauf faire travailler vos copains avec ROUSSET du BTP/ VINCI il.n'a pas lieu d'être ce LGV qui arrive plus tôt 30mns au prix de destruction y compris le CIRON et les viticulteurs du Sauternais en plein de crise du VIN ? KA LGV ARRIVE PLUTÔT A TOULOUSE CAR IL NE S'ARRÊTE PAS DANS LES GARES DE TERRITOIRES (Sauf Agen) Alors la ligne existante peut faire IDEM ! ? VOS AVIS NUMÉRIQUE A NE RIEN Y COMPRENDRE, (ça a coûté combien encore) mais vraiment ce n'est pas votre Argent, vous pouvez jouer au train...train ? NON LGV, NON TAXE LGV SUR LA POPULATION SUR TAXE FONCIERE DEPUIS 2023 J'EN demande le remboursement immédiat c'est du RACKET D'ETAT. (NON Constitionnel car tous les Français idem devant l'Impot/ taxe et non pas une population cyblée. Monsieur le Préfet STOP CHANTIER LGV PLUS DE BUDGET ET INUTILE. La Paix doit revenir dans nos territoires et pas un risque à l'ordre public . Monsieur le Préfet dans notre France fracassée, un peu de gestion utile d'Etat. NON LGV BX TOULOUSE DAX, OUI REMBOURSEMENT IMMÉDIATEMENT DE LA TAXE LGV FEPUIS 2023.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sophie - Bazas

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 09:23:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Enquête contestable
Contribution :
Je conteste cette PPVE : elle ne repond pas pleinement aux exigences de la Convention d' Aarhus , ne présente pas les garanties équivalentes à une enquête publique classique: pas de commissaires enquêteurs indépendants, une durée trop courte pour analyser les différentes sections. La communication par le web ne facilite pas l accès à tous les citoyens. Plusieurs territoires y sont exclus.Je conteste la construction de cette LGV qui va detruire 1000 hectares de forêt, abritant notamment des espèces protégées comme le vison d'Europe, détruire ou fragiliser des zones humides, etc... par exemple, un inventaire récent des sources et zones humides a-t-il été fait ? Connait-on l'état actuel des nappes phréatiques sur le tracé des travaux?Nous avons besoin de temps, de transparence , de cadre juridique conforme et démocratique pour décider ensemble de l'avenir de notre territoire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Daniel - Bassens

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 09:43:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Reponse
Contribution :
Illegal
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Belon Fred - Tournefeuille

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 10:40:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet alternatif avantageux, pourtant ni analysé ni présenté au public
Contribution :
Le projet alternatif consistant à aménager la ligne existante entre Toulouse et Bordeaux n'a été ni analysé, ni présenté au public: pourtant, en terme de coût et d'impact environnement, il est bien plus

avantageux que le projet actuel, pour un gain de temps quasi similaire.Ces conclusions sont même partagées par plusieurs ingénieurs du bureau d'étude chargé par la SNCF d'étudier le tracé actuel. Lors de discussions privées, ils m'ont bien confirmé le ressenti des opposants: ces ingénieurs ont été mandatés pour étudier un seul tracé, même si celui-ci ne leur paraissait pas le plus logique. Dans un contexte de finances publiques dégradées, et de dégradation de l' environnement, faire un forçage pour absolument faire passer le projet actuel est incompréhensible et interroge sur la défense de l'intérêt général. Comment se fait-il que les intérêts particuliers (des entreprises BTP, l'ego de certains élus politiques) priment sur l'intérêt général?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SETAUD Laetitia - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 11:16:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ARRET DES TRAVAUX
Contribution :
Aberration écologique, économique et environnementale. Au delà des considérations environnementales, il me semble que nous ne sommes plus dans un état prospère en ce moment et que les priorités économiques devraient s'axer vers la santé, l'éducation nationale, les départements .... Peut-être qu'il y a 30 ans l'enjeu économique était viable...aujourd'hui il est obsolète et ne peut survivre à cette aberration. Nous avons besoin aujourd'hui de restaurer et développer les lignes anciennes afin de permettre à chaque habitant éloigné des villes pour des raisons financières de ne plus prendre sa voiture pour se rendre en ville ou agglo pour travailler. Une fois de plus on se rend compte que tout est fait pour la classe supérieure et la classe moyenne est mise de côté, on écoute même plus ses considérations. Sans compter les nuisances jour et nuit de ces travaux qui mettent les nerfs à vifs...qui ont exproprié des centaines de personnes....
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nathalie - Moissac

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 11:19:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre LGV et ses dégâts environnementaux
Contribution :
Du mal à bien comprendre et à lire cet énorme dossier. Juste on ne peut que constater sur la proximité de nos plus beaux villages de France, le défiguration des paysages. Nous avons déjà des TGV alors qu'ils fonctionnent !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lenoir de La Cochetiere xavier - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 11:26:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGB Bordeaux Toulouse
Contribution :
Refus de tout LGVGabegie financièreartificialisation de 5000 HaMieux vaut mettre à niveau les voies du quotidien
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LEGROS Roland - Soorts-Hossegor

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 11:30:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Simulacre de concertation
Contribution :
Je lis dans les commentaires que ces deux LGV permettraient de relier Dax à Toulouse. On pourrait se demander avec qu'elle fréquence, pour combien de personnes par train, et surtout quel type de train. Et c'est bien là que réside aussi le mensonge et la manipulation. En effet depuis 2006 et le débat public nous ne cessons de demander combien de trains, combien d'arrêts à Dax, à Mont de Marsan à Bayonne ? Quel type de train ? A l'époque on nous expliquait qu'un service SRGV (Service Régional Grande Vitesse) s'ajouterait aux actuels 6 allers vers Paris, et 7 retours TGV depuis Paris. En 2006, RFF, et ses fans affirmaient que la conception de ces rames SRGV allait débuter incessamment sous peu (et peut être même avant).Or, le temps passe, et Alstom, après plusieurs années, nous informe que vue la faiblesse du marché, il était impensable de mettre en chantier même la conception de ce type de train. Donc exit les SRGV. Pour compléter l'information, seules les rames TGV peuvent circuler sur les LGV. Et même le fret rapide par TGV Fret est abandonné. Donc nous allons détruire plus de 4800 ha de nature, et de champs pour des LGV en sous-capacité, non rentables, qui vont augmenter le délabrement du réseau global, chose que nous connaissons, et dont la responsabilité est à imputer pour une bonne partie aux LGV. Ce délabrement conduit à la fermeture, ou des services dégradés, qui font croître la part moteurs thermiques dans les transports, mais aussi l'isolement. Tout ceci est démontré par la science et les études institutionnelles. Le rêve, la subjectivité, alimenteront toujours la croyance. Cette dernière n'a pas besoin de fait réels pour exister.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

JAGUELIN Fanch - Préchac

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 11:36:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV NON MERCI
Contribution :
Cette LGV est un non sens écologique et social. Remettez en place les lignes locales ! Arrêtez de tout sacager !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

bondarenko marianne - Saint-Martin-Curton

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 11:38:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation LGV
Contribution :
Je m'oppose à la construction de la LGV pour les raisons suivantes :-ce projet va détruire un moment excessif de la forêt qui causera un impact écologique très conséquent :moins d'arbres contribuent au réchauffement climatique ,à l'assechement des sources de Saint Martin Curton,sources qui aliment le lac de Clarens a Casteljaloux mais qui contribuent à la faune et la faune sainent des environs .-cela causera de la pollution sonore excessive et constante qui va perturber la population ainsi que la faune causant en long terme des problèmes de santé et de troubles psychiques chez les habitants .Le bruit sonore pouvant etr entendu à plus 1.5km et demi .Les décibels étant bien au dessus de la norme légale.-Cela causera aussi de la vibration de la terre environnante,affectant le passage animalier ,possiblement causant des fissures et glissements de terrains sur du long terme .-Pour la chasse ,le passage de la faune va être très affecté si même détruit de part le passage des

LGV.-Ce lieu est reconnu de par sa beauté et sérénité naturels ,un lieu devenu touristique pour sa tranquillité ,la destruction de ce site affectera le bien être et la préservation des lieux .-En tant qu'importe environnementale ,il me semble abbérant que dans une France qui nous demande de trier ,de faire tout pour réduire notre impact environnementale ;que vous avez la possibilité d'utiliser une voie déjà existantes à un coût de seulement 5 milliards et que vous préférez nous mettre en dette de 15 milliards ,de détruire un endroit colossal naturel alors qu'il n'y en a pas besoin .Inadmissible honnêtement !!Toute une faune et flore ,les loutres et d'autres animaux qui commencent à revenir risquent de disparaître pour de bon pour 10 mn d'économies de trajet!!-Je m'oppose également à cette consultation qui me paraît en quelque sorte de ne pas être en toute légalité de par sa méthode.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean-Baptiste - Landiras

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 12:03:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation Demande Autorisation Environnementale
Contribution :
Bonjour,Je m'oppose fermement à cette demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables sur la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse, et plus globalement au projet de cette ligne nouvelle, notamment par les faits :- de l'inutilité de ces travaux, ne contribuant aucunement à l'amélioration des dessertes locales, contrairement aux convictions du président de la region Nouvelle-Aquitaine- de violations et d'infractions flagrantes du code de l'Environnement, notamment concernant la mise en peril d'espaces naturels protégés, et de mesures de protections et de compensations complètement sous-estimées- d'études préalablement techniques et d'estimations financières totalement hors du temps vues ses rendus datées de plus de 11 ans à ce jour...Pour faire valoir ce que de droit.Jean-BaptisteLANDIRAS
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie - Bordeaux

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 12:10:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pas d'enquête publique, démocratie bafouée
Contribution :
Encore heureux qu'il y ait encore une demande d'autorisation ! Mais la réponse ne fait guère de doute tant les intérêts très particuliers sont puissants face à l'intérêt général. Ce n'est pas du tout les besoins des habitants des territoires traversés qui sont pris en compte mais la doxa du monde économique à courte vue et des élus qui n'ont toujours pas compris comment préparer le 21° siècle. Cette LGV est inepte, ruineuse et stupide. L'aménagement du territoire n'a rien à voir avec ce projet vorace en foncier, biodiversité et euros à l'heure de la pénurie. Le train mérite un meilleur investissement pour remplir ses fonction du quotidien et pour la vie économique des territoires. Cette gabegie destructrice sera portée au passif de ses thuriféraire et de tous leurs complices.Une véritable enquête publique aurait au moins permis que le débat ait lieu et ne reste pas confiné dans l'indifférence générale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gérard - Captieux

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 12:34:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : LGV BX TLSE
Contribution :
JE SUIS CONTRE LE PROJET BORDEAUX TOULOUSE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GFG - Captieux

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 12:36:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV BX TLSE
Contribution :
Nous sommes CONTRE les projets LGV BX-TLSE et BX-DAX
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GFF - Captieux

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 12:37:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Nous sommes CONTRE les projets LGV BX-TLSE et BX-DAX
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GFB - Captieux

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 12:37:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Nous sommes CONTRE les projets LGV BX-TLSE et BX-DAX
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nicole - Préchac

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 12:50:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet
Contribution :
La loi autorise exceptionnellement la destruction ou la perturbation d'espèces protégées à trois conditions : qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, que l'intérêt public majeur du projet soit démontré et que le maintien dans un état de conservation favorable des populations concernées soit garanti. Or le dossier d'autorisation ne démontre pas de manière précise que ces trois conditions sont réunies !CE PROJET EST ILLÉGITIME.Il favorise quelques intérêts particuliers au détriment du bien commun ! Il existe une solution alternative bien moins destructrice et coûteuse.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Tran Nellie - Castelmoron-sur-Lot

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 13:03:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus de la LGV- Votre consultation est illégale.

Contribution :
Bonjour,Encore une fois, des élus continuant à se prendre pour des féodaux, imposent un projet de LGV qui date du siècle dernier et qui ne tient plus compte des impératifs de protection environnementale, de protection des milieux humides, de protection du patrimoine, de rénovation et développement des lignes existantes, de bonne gestion des fiances publiques, s'appuyant sur des analyses datant de plus de 10 ans, tout ça pour gagner quelques minutes et engraisser les bétonneurs.Nos enfants seront débiteurs de cette funeste entreprise.Votre consultation est illégale, organisée en catimini. Elle n'a donc aucune valeur ajoutée, comme votre LGV.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

gardoni Veronique - La Brède

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 14:19:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Bilan carbone desastreux
Contribution :
Bonjour En 1 : Bilan carbone désastreux : abattage des arbres plus de 1000 hectare de forêt.Assechement de la zone du Cirons .Destruction d'une partie du Sauternais .Destruction du milieu naturel de milliers d'oiseaux tortues escargot grenouilles ragoudin ... biodiversité c'est vrai qu'en ces temps de réchauffement climatique pour gagner 1/2 heure il vaut mieux détruire tout cela pour nous et nos enfants.Sur 8 / 10 ans Bruit poussières et émanations de gaz oil, C02 16 pont construits entre Saint Medard d'eyrans et Langon betonnage massif, passage de milliers de camions jour et nuit ce qui a déjà commencé et sans autorisation préalable. et en 2 premier irrégularité de votre dossier, irrégularités qui concernent aussi la forme de la consultation :un accès inégal à l'information avec des affichages publics incomplets ou placés dans des lieux peu accessibles ; une fracture numérique évidente dans les territoires ruraux, rendant la plateforme difficile d'accès ; un dossier de plus de 35 000 pages, volumineux, fragmenté et dépourvu de cartes synthétiques ou de calendrier clair ; l'absence de version papier dans les mairies hors préfectures, excluant de fait une partie du public ; l'exclusion de plusieurs territoires pourtant concernés, notamment les habitants des Landes et les contribuables du financement TSE.Ces éléments ont conduit à considérer que la PPVE ne répond pas pleinement aux exigences de la Convention d'Aarhus, qui garantit le droit à l'information, à la participation et à la justice en matière d'environnement. En pratique, elle prive les citoyens d'un temps suffisant et de moyens équitables pour examiner et contester un projet dont les conséquences sont majeures pour les écosystèmes, l'agriculture, le climat et la santé publique. Merci de votre lecture et enregistrement de ces remarques et signalement.En 3 : Le coût de la LGV n'est pas financé, et la Gironde est mise sous tutelle pour déficit ! L'état est endetté dépense sans compter des projets sans être financés. La plus vaste région de France, et ses 3 milliards de budget, n'est toutefois pas à l'abri du monde. Et il se trouve, que c'est précisément pour combler un peu des 4 000 milliards de déficit de l'État, qu'un effort est demandé – exigé pour être précis – aux collectivités. On ignore encore ce que Sébastien Lecornu prépare aux exécutifs locaux, mais sur la foi du testament budgétaire laissé par l'ancien premier ministre François Bayrou, la Nouvelle-Aquitaine devra se priver de 100 millions d'euros de recettes dans le prochain budget. Ils viendront s'ajouter aux 90 millions qui s'étaient volatilisés l'année dernière. « Des mesures confiscatoires, on nous fait payer le coût de l'éparpillement. " Rousset himself Projet illégal Merci de votre lecture et de la prise en compte de ces signalement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Eric - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 14:47:26

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande d'etude d'impact officielle - si pas d'étude impact officielle votre demande d'autorisation environnementale est illégale -
Contribution :
CONTRIBUTION À L'ENQUÊTE PUBLIQUEProjet : Ligne Nouvelle Sud-Ouest (LGV Bordeaux – Toulouse)Commune : Saint-Selve (33650)Auteur(e) : Habitante / Habitant de Saint-SelveMadame, Monsieur les Commissaires enquêteurs,En tant qu'habitant(e) de la commune de Saint-Selve, je souhaite faire part de mes observations etréserves concernant le projet de Ligne Nouvelle Sud-Ouest (LGV Bordeaux – Toulouse) sur notreterritoire.1. Impact environnemental localSaint-Selve est entourée de milieux naturels fragiles, comprenant des zones boisées continuesjouant un rôle essentiel de réservoir de biodiversité, des corridors écologiques permettant lacirculation d'espèces locales, et des zones humides et sols perméables participant à la régulationde l'eau et à la prévention des risques de sécheresse et d'incendie.La construction d'une LGV implique la fragmentation de ces milieux, l'artificialisation de solsnaturels, et la perturbation durable de la faune et des cycles écologiques. Ces impacts ne peuventêtre compensés « à surface égale » : un milieu écologique complexe ne se recrée pas.2. Risque pour la ressource en eauLes nappes phréatiques régionales sont déjà sous pression. Le terrassement massif, les remblais,et l'imperméabilisation associés à une LGV peuvent modifier les écoulements naturels, diminuer lacapacité d'absorption des sols, et aggraver les effets de sécheresses estivales. Aucune alternativehydrologique fiable n'a été démontrée.3. Coût public et prioritésLe coût de ce projet se chiffre en milliards d'euros d'argent public, financés notamment par lescollectivités locales. Or, des alternatives moins coûteuses et moins destructrices existent, telles quela modernisation de la ligne actuelle, l'amélioration de la signalisation et des capacités, etl'augmentation de l'offre Intercités et TER. Ces solutions offriraient des gains de temps significatifssans détruire de nouveaux espaces naturels.4. Absence de bénéfice local directPour Saint-Selve, le territoire est impacté, mais aucune gare locale n'est prévue, aucun bénéfice entermes de mobilité quotidienne n'est démontré, et les nuisances, elles, seraient permanentes (bruit,déboisement, circulation de chantier). Autrement dit, le territoire subirait, sans en tirer avantage.Conclusion et demandeAu regard de la fragilité des milieux naturels concernés, des risques hydrologiques, du coûtfinancier disproportionné, et de l'existence d'alternatives ferroviaires plus sobres, je demande quele projet soit réexaminé en profondeur, avec étude comparative obligatoire entre LGV etmodernisation du réseau existant, incluant une évaluation environnementale complète etindépendante.Je demande que mes observations soient versées au dossier et prises en compte dans l'avis finalde la Commission d'enquête. Je vous remercie de votre attention.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Am - Toulouse

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 15:00:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ajournement PPVE
Contribution :
On ne peut demander et étudier correctement l'avis d'un public majoritairement rural par la voie électronique puisque un quart de cette population n'a pas l'accès ou les compétences numériques nécessaires (INSEE 2023) Cette PPVE est clairement perçue comme une façon d'alleger la procédure en faveur du projet et non pas comme une réelle considération du public concerné Je souhaite l'ajournement de cette initiative
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Florence - Hostens

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 16:12:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposée à la LGVEA, je suis en tout premier lieu opposée à la forme de cette consultation
Contribution :
A défaut de consultation, la PPVE choisie par les préfets ne présente pas les garanties équivalentes à une enquête publique classique, telle que prévue à l'article L181-10-1 du Code de l'environnement. En choisissant une PPVE limitée à 30 jours, sans instance indépendante de contrôle, l'État rend possible la signature d'une autorisation dès le 1er décembre 2025, soit quatre jours après la clôture de la consultation, et donc le démarrage effectif des travaux de la LGV en plein hiver.Cette forme de consultation est tout simplement irrégulière, car elle ne permet pas un réel accès à l'information grâce à des manquements criants :- affichages publics incomplets ou placés dans des lieux peu accessibles ;- profitant de la fracture numérique évidente dans les territoires ruraux, rendant la plateforme difficile d'accès ; ceci est amplifié par l'absence de version papier dans les mairies hors préfectures, excluant de fait une partie du public ;- proposant un dossier de plus de 35 000 pages, volumineux, fragmenté et dépourvu de cartes synthétiques ou de calendrier clair ;- enfin en excluant plusieurs territoires pourtant concernés, notamment les habitants des Landes et les contribuables du financement TSE.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Delaire Jacques - Toulouse

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 16:18:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition ferme à la Demande d'Autorisation Environnementale
Contribution :
Bonjour,Le dossier présente des manques flagrants. Par exemple, comment analyser les enjeux et estimer par la suite l’évaluation des impacts sachant que, dans le projet il n'y a pas de carte de synthèse permettant de combiner les habitats d’espèce de l’ensemble des groupes faunistique ni non plus de tableau de synthèse pour chaque espèce protégée précisant par secteur à enjeux, les surfaces totales et impactées, le niveau d’enjeu, les espèces observées et potentiellement présentes.C'est pourquoi je m'oppose fermement à cette demande d’autorisation environnementale relative aux investigations préalables sur la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse notamment par les faits :- de l'inutilité de ces travaux, ne contribuant aucunement à l'amélioration des dessertes locales, contrairement aux convictions du président de la région Nouvelle-Aquitaine- de violations et d'infractions flagrantes du code de l'Environnement, notamment concernant la mise en péril d'espaces naturels protégés, et de mesures de protections et de compensations complètement sous-estimées- d'études préalablement techniques et d'estimations financières totalement hors du temps vues ses rendus datées de plus de 11 ans à ce jour...Pour faire valoir ce que de droit.Jacques Delaire
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

vanessallalala - Bordeaux

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 16:47:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV NON MERCI
Contribution :
Dans la requête du référé liberté, les associations pointent du doigt le rôle majeur des préfet-es dans l'ouverture de cette consultation. Portant atteinte à plusieurs libertés fondamentales comme celle du droit à l’information et la participation du public en matière de décisions ayant un impact sur l'environnement (article 7 de la Charte de l’environnement), celle sur la liberté fondamentale du droit de chacun.e à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé (article 1?? de la

Charte de l’environnement), dont les préfet-es sont en principe garant-es.Quand le 22 septembre, les préfets du 31, du 33, du 47 et du 82 signent l'arrêté interpréfectoral portant décision d'ouverture de la consultation via une PPVE, l'Autorité environnementale n'a pas encore rendu son avis. ?ð?'?????? Avis qui sera clair, sans ambigüité : le dossier présenté par GPSO est incomplet en de multiples points clés et ne permet pas au public d'avoir une vision éclairée du projet.?????Nous rappelons que l'autorité environnementale est une instance consultative sous l'égide du ministère de la transition écologique. C'est donc un avis obligatoire et essentiel dont les préfets auraient pu/dû se servir pour s'assurer du respect des libertés fondamentales nécessaires à cette consultation.???Ils ont donc enjambé cette instance pour faire avancer coûte que coûte le calendrier du projet. ???De même, en choisissant le format numérique de la consultation, ielles s'assurent qu'il n'y ait pas d'avis défavorable possible de la part de commissaires enqueteur-ices nommé-es par le/la président-e du tribunal administratif. En 2014, lors de l'enquête publique pour la déclaration d'utilité publique, la commission d'enquête avait rendu un avis défavorable.??? Les préfets esquivent donc aussi cet avis.???Ces éléments apparaissent comme des défaillances majeures du processus de consultation inhérent à ces grands projets inutiles et imposés.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUHADIBA Souâd - Léognan

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 16:48:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Impact du projet sur le climat et la transition écologique - AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
Le projet de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse s'accompagne pour sa réalisation de la destruction de zones humides, de prairie et de boisements qui constituent des réservoirs naturels de carbone. Leur disparition va provoquer un relargage de CO2 dans l'atmosphère. Le dossier n'évalue pas ces pertes ni la capacité des mesures compensatoires à les compenser. Comment dans ce cas, peut être évalué l'impact climatique réel de ce projet ? L'évaluation explicite des pertes de séquestration de carbone est une obligation réglementaire. Comment confirmer sa conformité aux exigences de la stratégie national bas carbone (SNBC) ? Tout projet public doit être compatible avec les objectifs de la SNBC. Dans ce contexte, j'émets un avis défavorable à cette demande d'autorisation environnementale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LLOVERAS Alban - Cugnaux

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 17:40:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Favorable au projet
Contribution :
Avis favorable – Contribution à la PPVE Ligne Nouvelle Bordeaux-ToulouseEn tant qu’habitant de la métropole toulousaine, je tiens à exprimer mon avis favorable à la demande d’autorisation environnementale relative aux investigations préalables dans le cadre du projet de Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO) entre Bordeaux et Toulouse.Ce projet représente une opportunité majeure pour notre territoire, tant sur le plan de la mobilité durable que du désenclavement régional. Les opérations envisagées – libération d’emprises, diagnostics archéologiques et sondages géotechniques – sont des étapes indispensables pour garantir la qualité, la sécurité et le respect de l’environnement dans la réalisation de cette infrastructure.Je salue la démarche de consultation électronique du public, qui permet à chacun de s’informer et de contribuer à un projet structurant pour l’avenir de notre métropole et de l’ensemble du Sud-Ouest.Je formule donc un avis favorable à cette demande

d’autorisation environnementale, en espérant que les prochaines étapes du projet continueront à intégrer les préoccupations environnementales, patrimoniales et sociales dans une logique de concertation et de transparence.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LLOVERAS alban - Toulouse

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 17:46:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Favorable au projet
Contribution :
Avis favorable – Contribution à la PPVE Ligne Nouvelle Bordeaux-ToulouseEn tant qu’acteur économique implanté en Haute-Garonne, je tiens à exprimer mon avis favorable à la demande d’autorisation environnementale relative aux investigations préalables du projet de Ligne Nouvelle Bordeaux-Toulouse.Ce projet représente une infrastructure essentielle pour le développement économique régional. Il renforcera la connectivité entre les métropoles du Sud-Ouest, facilitera les déplacements professionnels, et contribuera à l’attractivité du territoire pour les entreprises, les talents et les investisseurs.Les entreprises locales sont aujourd’hui très attentives aux critères environnementaux dans le cadre des travaux et des projets d’aménagement. À ce titre, le dossier présenté témoigne du sérieux et de la rigueur avec lesquels cette phase préparatoire est conduite, notamment en matière de diagnostics archéologiques, de sondages géotechniques et de préservation des milieux naturels.Je salue la démarche de concertation publique engagée, qui permet aux acteurs économiques de participer à la construction d’un projet structurant, aligné avec les enjeux de transition écologique et de développement durable.Je formule donc un avis favorable, convaincu que cette étape est indispensable pour garantir la réussite d’un projet porteur de valeurs économiques, sociales et environnementales pour notre territoire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Béatrice - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 17:47:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis
Contribution :
Strictement un mois pour étudier le dossier et seulement 8 500 caractères pour donner son avis sur les impacts environnementaux de la future LGV Bordeaux /Toulouse (tant qu’à faire je prends la liberté d’y inclure le tracé Bordeaux Espagne). Cela ne devrait pas poser de problème puisque, dixit la société GPSO par le biais d’un sondage en 2024, le projet est plébiscité « par plus de 80% des habitants du Sud Ouest et même 90% des espagnols » Vraiment ?Que dire sur la forme de cette consultation ? et sur le fond ?Sur la forme : on ne nous accorde même pas le bénéfice d’une véritable enquête publique. Est-ce bien légal ? Sur le fond : - cela fait déjà 20ans que les impacts négatifs sont identifiés par les riverains (voir le fichier attaché compte rendu de 100 pages sur une seule réunion https://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-lgv-bordeaux-toulouse/docs/pdf/communiques/actes-langon-28-09-05.pdf). Sur tous vos fichiers et tableaux de compensation, vous avez oublié les humains qui résident sur les territoires impactés.-l’artificialisation et morcellement du territoire (non compensables).-Les nuisances sonores (non compensables)-La fragilisation des bâtis et leur dévalorisation (non compensables)-Les parcelles viticoles et sylvicoles plus accessibles (non compensables)-Les difficultés accrus à nous rendre sur nos lieux de travail et d’étude (non compensables)Et même si c’est hors sujet ici, le financement de ce projet est un vaste débat : 15 milliards d’euros au bas mot, pour faire gagner une heure 15 à une petite catégorie de la population…n’a-t-on pas d’autres priorités

en ce moment ? En conclusion, même si nous n’avons que peu d’espoir sur l’impact de cette démarche, « qui ne dit mot consent », nous sommes opposés à ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUHADIBA Souâd - Léognan

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 18:12:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis Défavorable - impact sur la biodiversité et les espèces protégées
Contribution :
Le territoire traversé objet de la présente demande d'autorisation environnementale est déjà fragmenté par plusieurs infrastructures du transport, cette ligne nouvelle viendrait s'ajouter et accentuerait la pression sur les zones naturelles résiduelles. Le dossier ne présente pas d'analyse des effets cumulés sur les corridors de déplacement des espèces. Or l'absence d'étude cumulative est une non-conformité réglementaire et à minima une lacune pour l'évaluation environnementale. Dans ce contexte, j'émets un avis défavorable à cette demande d'autorisation environnementale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Céline - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 19:19:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Mécontent
Contribution :
Bonsoir,Ce message de mécontentement concernant les travaux de la LGV :- notre repos est entaché avec des travaux jour et nuit,- notre cadre de vie est touché avec de nombreuses forets décimées, des maisons, qui font partie du patrimoine, détruites, des expulsions,- le paysage au quotidien est dénaturé par le ballet incessant de camions et un village coupé en 2 (Saint Médard d’Eyrans).Je tiens également à signaler mon mécontentement concernant cette taxe que nous payons depuis maintenant quelques années car nous sommes sur le trajet de cette ligne que nous n’utiliserons que peu puisque nous ne sommes qu’à 2 heures de Toulouse.Tout cela pour des utilisateurs, en grande partie, parisiens qui ne se rendent même pas compte des sacrifices que vous nous imposez.En revanche, quand est il de nos trains du quotidien qui sont un réel sujet. En tant que citoyen, j’estime que nous avons droit à des transports dignes de ce nom : pas bondés, ou annulés pour raisons techniques comme nous le vivons tous les jours. Alors vous voulez améliorer les transports des parisiens commencez d’abord par améliorer nos transports que nous utilisons pour aller travailler et participer à notre contribution nationale.Laissez nos forêt tranquilles, laissez nos cours d’eau tranquilles et laissez nous tranquilles !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Carole - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 20:31:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la lgv qui va tuer la biodiversité
Contribution :
La LGV esr non seulement inutile mais emme menace la biodiversité notamment a bernos beaulac où le ciron passe et où de nombreuse especes vivent
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

gaillard PHILIPPE - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 20:32:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les acteurs du suivi sont-ils indépendants du maître d'ouvrage ? AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
L'efficacité du suivi dépend de l'impartialité de ceux qui le réalisent. Si les études sont conduites par des prestataires liés au maître d'ouvrage, leur neutralité peut être remise en cause. Le dossier ne précise pas le rôle des services de l'État, des collectivités ou des associations dans la supervision du suivi. Le suivi doit être placé sous le contrôle d'organismes indépendants ou d'un comité de suivi pluraliste, incluant des représentants de la société civile, afin de garantir sa crédibilité et sa transparence. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GAILLARD NADINE - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 20:34:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les conditions de dérogation pour atteinte à des espèces protégées sontelles remplies ? AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
La loi autorise exceptionnellement la destruction ou la perturbation d'espèces protégées à trois conditions : qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, que l'intérêt public majeur du projet soit démontré et que le maintien dans un état de conservation favorable des populations concernées soit garanti. Le dossier d'autorisation ne démontre pas de manière précise que ces trois conditions sont réunies. En l'absence de démonstration complète et fondée scientifiquement du respect des trois conditions de dérogation, l'autorisation environnementale ne peut être légalement délivrée. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mamine Albert - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 20:38:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Le projet respecte-t-il les obligations du Code de l'environnement ? AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
Le Code de l'environnement impose que tout projet évite les atteintes significatives à la biodiversité et qu'il respecte la hiérarchie ERC. Or, plusieurs éléments du dossier laissent penser que certaines atteintes auraient pu être évitées ou réduites davantage. L'absence d'analyse comparative claire des alternatives affaiblit la démonstration de conformité. Si le principe ERC n'est pas respecté et que les atteintes aux milieux naturels ne sont pas justifiées comme inévitables, l'autorisation est contraire à l'article L.1631 du Code de l'environnement. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

TURLET alain - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 20:40:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Le principe de précaution est-il appliqué face aux incertitudes scientifiques ? AVIS DEFAVORABLE
Contribution :

Plusieurs impacts du projet, notamment sur les zones humides, la faune aquatique et les espèces protégées, sont encore mal connus. Dans ce contexte, le principe de précaution impose de suspendre ou d'adapter le projet tant que les effets ne sont pas clairement établis. Si des incertitudes subsistent sur les conséquences environnementales et qu'aucune mesure provisoire n'est mise en œuvre, l'autorité administrative ne peut légalement délivrer l'autorisation sans méconnaître le principe de précaution. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MALON EVE - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 20:49:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Le bilan carbone du projet a-t-il été évalué de manière complète et transparente ? AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
Le dossier évoque un gain environnemental global mais ne fournit pas le détail du calcul des émissions liées aux travaux, au transport des matériaux ou à la fabrication des infrastructures. Aucune donnée chiffrée n'est présentée sur les émissions de CO? des chantiers ou sur la destruction des puits de carbone naturels. En l'absence d'un bilan carbone complet intégrant les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement, il est impossible d'affirmer que le projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GAILLARD Philippe - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 20:52:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les risques de pollution des eaux souterraines sont-ils maîtrisés ? AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
Les sondages et forages prévus dans le cadre des travaux préparatoires peuvent traverser des nappes ou modifier les écoulements naturels. Si des produits de forage, des huiles ou des boues contaminées sont utilisés, ils peuvent atteindre les eaux souterraines. Le dossier ne détaille pas les protocoles de confinement ni les procédures de contrôle de qualité de l'eau. Si les méthodes de forage et de confinement des produits chimiques ne sont pas précisées et validées, le risque de pollution des nappes n'est pas maîtrisé et l'autorisation ne peut être accordée sans complément d'étude. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MALON NADINE - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 20:55:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La protection de la qualité de l'air et la limitation des nuisances pour les riverains sont-elles assurées ? AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
Les engins de chantier et les travaux de forage génèrent des poussières, du bruit et des vibrations susceptibles d'affecter les habitants et la faune. Le dossier ne comporte pas de plan précis de réduction de ces nuisances, ni de dispositif de surveillance en continu. En l'absence de plan de suivi des nuisances sonores et atmosphériques, les obligations de protection de la santé publique et de la qualité de vie ne sont pas respectées. AVIS DEFAVORABLE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

TURLET ALAIN - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 21:02:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les zones à proximité d'habitations ou d'établissements sensibles bénéficient-elles d'une protection renforcée ? AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
Les écoles, habitations et exploitations agricoles situées à proximité immédiate des chantiers peuvent être exposées à des risques particuliers. Le dossier ne mentionne pas d'éloignement minimal ou de mesures adaptées à ces situations. Si les zones habitées ou sensibles ne font pas l'objet de mesures de précaution spécifiques, le projet méconnaît les principes de prévention des nuisances et de protection des populations. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GAILLARD NADINE - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 21:04:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les nuisances pour les riverains ont-elles été correctement prises en compte AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
Les travaux généreront du bruit, des vibrations, de la poussière et une circulation accrue sur les routes locales. Le dossier n'indique pas de plan d'accompagnement spécifique ni de mesures de réduction des nuisances pour les habitants proches du tracé. En l'absence de mesures compensatoires adaptées pour les riverains, le projet ne satisfait pas à l'obligation de limitation des nuisances prévue par la réglementation environnementale. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DOMINIQUE - Saint-Loup

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 21:31:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Avis NEGATIF,Document de travail illisible qui n'a pas été conçu pour une consultation quelle soit numérique ou sur papier.Il n'existe aucune interaction dynamique entre les intérêts du citoyen que je suis et vos 25 000 pages.C'est une honte de ne pas se mettre à la portée des citoyens qui aimeraient connaitre ce qui les concerne directement.Moi, j'appelle cela un travail bâclé.Sauf si le but non avoué est qu'il n'y ait pas réponse afin de continuer tranquillement le petit bonhomme de chemin de ce projet Pharaonique estimé à 14 Milliards il y a un certain temps et qui dépassera ou avoisinera certainement "In Finé" les 20 à 25 Milliards d'Euros lors du bilan final.De ce fait, il est impossible d'exprimer un avis sur la ou les zones qui concernent mon village qui est impacté.Et vu l'importance de ces 25 000 pages, soit plus de 800 pages à lire chaque jour cela m'est impossible physiquement d'y consacrer tout ce temps car les journées ne font que 24 heures dont 12 à 14 heures utiles dans le meilleur des cas.Il est vrai qu'en politique et en administration vous avez l'habitude de ne rien partager de façon compréhensible et que les enjeux financiers et environnementaux ne font pas parti de vos préoccupations premières. L'argent du contribuable vous appartient et ne sert que rarement le contribuable. Les habitudes sont toujours là malgré l'informatisation.Je me demande bien comment

vous allez pouvoir dépouiller cette consultation afin d'en tenir compte, ce qui ne semble pas être le but avoué.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Beyries Benedicte - Birac

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 22:09:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je viens vous dire tout ce que cette ligne Lgv va détruire notre forêt le biodiversité de notre région pour moi personnellement elle va couper ma propriété en deux une propriété qui est dans ma famille depuis des générations (je pense que mes ancêtres vont se retourner dans leur tombe!!!!)Et en plus j'ai droit à avoir un pont. Vous allez me prendre environ 40 hectares cette forêt un revenu important pour ma vie de tous les jours et pour l'avenir de mes enfants et petits-enfants Cette Lgv va coûter très cher je pense qu'utiliser déjà une ligne existante serait plus logique et moins coûteux J'espère que notre forêt notre Ciron nos paysages ne seront pas détruit pour gagner environ 10 minutes
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Richard - Verdelais

Organisme : Collectif
Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 22:54:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Zone à défendre
Contribution :
GPSO (GRAND PROJET QUI SACCAGE À OUTRANCE) Après avoir saccagé les communes à la sortie de Bordeaux avec le doux nom d'aménagements ferroviaires (AFSB), les mêmes nous demandent notre avis pour venir saccager le sud gironde et en particulier la Vallée du Ciron. Oui bien sûr, on est d'accord pour que vous veniez couper les communes en 2 comme à, Balizac, St Léger de Balson, . On est encore d'accord pour que sur la commune de Bernos- Beaulac vous veniez faire un joli triangle au milieu des zones Natura 2000 en passant avec un beau viaduc en béton sur le Ciron. On est toujours d'accord pour que vous veniez couler d'autres viaducs en béton Lafarge sur tous les affluents de la rive gauche du Ciron (mis bout à bout 17 viaducs, 2 kms de béton !) On adore déjà cette belle tranchée d'au moins 100m de large dans la forêt ! Vous pensez bien qu'on attendait cela avec impatience. Ça tombe bien il y a aussi des palombières à détruire. On en avait assez que l'on ne nous demande pas notre avis. C'est bien qu'on nous demande notre avis pour couper des arbres, pour faire des sondages, raser des haies, faire des trous pour savoir ce qu'il y a dessous . Qu'on nous demande aussi notre avis pour avoir des dérogations afin de détruire des animaux ,des habitats de loutres, de visons etc… Il y a 3 ans 1/2 nous avions déclaré lors d'un rassemblement que la vallée du Ciron devenait une zone à défendre, et d'abord par ses habitants. C'est plus que jamais d'actualité. Il y a dix ans une commission d'enquête avait émis un avis défavorable à ce projet.Une commission d'enquête pas un registre numérique ! Cela légitime notre combat. Depuis, le réchauffement climatique démontre l'urgence de protéger ces forêts, ces écosystèmes fragiles. La question de l'eau (la vallée du Ciron est un Château d'Eau), de l'artificialisation des sols, des granulats accentue l'absurdité de ces projets. Gagner toujours du temps est une stupidité et ceux qui en sont toujours là….et bien ils retardent !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Boudelllal Louise - Toulouse

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 22:58:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : participation du public par voie électronique sur la LNBT
Contribution :
. soit SNCF Réseau n’a pas été en mesure d’apporter l’ensemble de ces compléments,précisions et modifications dans le court laps de temps s’étant écoulé depuis le 25 septembre dernier ,et le dossier s’avère donc encore incomplet et comportant des lacunes ou opérations non justifiées,elles aussi significatives et substantielles relevant d’illégalités manifestes.Dans ces conditions, l’ouverture d’une consultation publique dans l’état actuel du dossier (soit qu’unnouvel avis de l’Autorité environnementale fasse défaut, soit que le Dossier de Demande d’AutorisationEnvironnementale reste significativement incomplet et illégal), et sous le format prévu, ne permettraitaux citoyens ni de disposer d’une information complète et fiable, ni d’exercer leur droit à participerde manière effective à l’élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l’environnement,tel que garanti par :l’article 7 de la Charte de l’environnement (à valeur constitutionnelle),l’article 6 de la Convention d’Aarhus, ratifiée par la France,ainsi que les articles L.120-1 et L.123-1 et afférents du Code de l’environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUHADIBA Souâd - Léognan

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 23:17:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable - Continuité hydraulique et préservation des Zones humides
Contribution :
Les travaux préparatoires (sondages, terrassements) risquent de modifier la circulation des eaux souterraines et superficielles et de fragmenter des ensembles de zones humides connectées. Conformément au code de l'environnement et à la directive européenne "cadre sur l'eau", le maitre d'ouvrage doit démontrer que la continuité hydraulique est préservée pendant et aprés les travaux, et que les fonctions hydrologiques et écologiques des zones humides sont maintenues. En l'absence d'éléments démontrant cette continuité, le dossier présente une lacune réglementaire majeure au titre de la loi sur l'eau et de l'évaluation environnementale. Dans ce contexte, j'émets un avis défavorable à cette demande d'autorisation environnementale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Salamanca Aude - Cadaujac

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 23:23:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv
Contribution :
Non à la lgv et à la nuisances sonore
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Juen Caroline - Preignac

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 23:33:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Impacte sur les zones humides
Contribution :

Des études ont montré l impact négatif de ce projet sur les zones humides concernées. Beaucoup de destruction, de modifications, de stress, d argent. Je suis totalement contre ce projet qui va impacter mon environnement proche.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Caroline Juen - Preignac

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 23:38:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Taxe GPSO
Contribution :
Aucun avis ne nous est demandé, on nous impose, passage en force. La taxe GPSO nous est prélevée sur notre taxe foncière sans notre autorisation alors que nous sommes contre ce projet coûteux, destructeur, et d aucune utilité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUHADIBA Souâd - Léognan

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 23:50:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS DEFAVORABLE - (DES)équilibre entre intérêt national et impacts locaux
Contribution :
Le code de l'environnement impose de démontrer que les bénéfices environnementaux et socio-économiques compensent les atteintes locales : destruction de terres agricoles, nuisances, fragmentation écologique et perte de qualité de vie. En l'absence de démonstration de ce bilan, le projet ne satisfait pas au principe de proportionnalité entre intérêt général et préservation de l'environnement, ni aux exigences de la directive Européenne en la matière (2011/92/EU). Dans ce contexte, le maître d'ouvrage ne peut pas prétendre à la notion d'intérêt public majeur obligatoire pour un grand projet d'infrastructure qui porte atteinte à l'environnement. En l'occurence, je suis défavorable à cette demande d'autorisation environnementale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ANDRE Sacha - Le Tourne

Date de dépôt : Le 10/11/2025 à 23:57:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Risque des pollution des eaux souterraines
Contribution :
Durant les travaux, plusieurs forages et sondages sont prévus dans le cadre des travaux préparatoires. Ces dernier traverseront des nappes phréatiques ou modifier des écoulements naturels. De plus, plusieurs produits de forage comme les huiles ou les boues contaminées peuvent atteindre ces eaux souterraines.Dans le dossier il n'y pas de procédure précise de contrôle précise de la qualité de l'eau avant, pendant et après les travaux.L'eau étant une ressource qui se raréfie de plus en plus suite au dérèglement climatique, il est primordial de ne pas gâcher le peu qui nous reste lors de travaux dont l'objectif est de profiter aux catégories sociales les plus aisées (rappel des dernières enquêtes : https://www.ladepeche.fr/2025/01/21/le-tgv-un-mode-de-transport-couteux-surtout-utilise-par-les-plus-aises-12462001.php)Dans son rapport de novembre 2025, le BRGM indique que les niveaux des eaux souterraines du bassin Adour-Garonne sont en baisse.Pour ce manque de précisions et cette non vigilance sur une ressource vitale au bon fonctionnement des êtres humains, j'indique être défavorable.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUHADIBA Souâd - Léognan

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 00:03:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS DEFAVORABLE - Protection des zones humides contre les perturbations hydrologiques
Contribution :
Le code de l'environnement impose le principe de non-dégradation des régimes hydrologiques des zones humides et de préserver leur alimentation en eau. Or, les travaux préparatoires (terrassements, sondages, pistes, pompages, remblais..) doivent justifier l'absence d'impact sur le régime hydrologique de ces zones humides. Quelles sont les mesures de protection spécifiques qui sont prises ? Quels dispositifs retenus pour assurer la non-dégradation de ces zones humides et éviter leur non-assèchement ? A défaut de démonstration, le projet n'est pas conforme au code de l'environnement ni à la Directive Cadre sur l'Eau. Dans ce contexte, j'emets un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Danièle - Marmande

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 00:31:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution à la procédure participation du public par voie électronique sur la demande environnementale pour la lgv Bordeaux Toulouse
Contribution :
Avis défavorable. Trop de dégâts environnementaux et de gaspillage économique (projet à 14 milliards d'euros!) pour gagner 30 minutes entre Bordeaux et Toulouse alors qu'on pourrait réaménager la ligne TGV existante.Plutôt que de privilégier toujours les lignes qui desservent les grandes métropoles françaises, il vaudrait mieux investir des moyens pour désenclaver et développer les territoires.J'habite Marmande -ville dans laquelle, bien sûr, le train de la LGV ne s' arrêtera pas- et dont la gare est la moins bien desservie de la ligne L44 (alors que la gare de La Réole voit s'arrêter presque autant de TER pour une population de voyageurs deux fois moins nombreuse).Ce déficit de service a pour conséquence l'utilisation obligatoire de la voiture en complément du TER pour accéder aux soins et aux bassins d'emplois métropolitains.Combien faudra-t-il encore de révoltes dans nos territoires pour que les promoteurs du projet de la LGV Bordeaux-Toulouse prennent conscience qu'un tel projet renforce encore plus la fracture entre les zones rurales et urbaines tout en zappant magistralement la transition écologique ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Danièle - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 06:11:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Originaire de Bernos-Beaulac, j'ai vu ma commune partir en friche. D'abord l'autoroute qui n'apporte que des nuisances et maintenant la LGV. Nous nous situons dans le triangle autant dire que nous avons gagné le gros lot. C'est catastrophique pour notre nature bien aimée. Je n'ai pas les compétences scientifiques pour décrire l'impact mais je sais quelles conséquences en découlera. Notre forêt, nos animaux, notre Sauternes etc vont voir un changement majeur et ça me crève le

coeur. Un sacrifice pour une poignée de gens pressés. Un sacrifice financier pour nous qui payons notre part du projet sans en avoir les retombées. Quel gâchis.

Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (inbound7796208582816673046.jpg)



Tenez Jean michel - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 08:10:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne LGV
Contribution :
Une balafre dans le plus grand massif forestier organisé d'Europe qui aurait pu être évité pour un gain de temps de transport négligeable. Et en plus les Habitants concernés payent une taxe pour les nuisances qui seront causées
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Hernandez Stephanie - Arcachon

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 08:48:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Natura 2000, haies, le vivant sauvage
Contribution :
A l heure ou la biomasse sauvage ne représente plus que 4% de la biomasse générale, est il encore possible de soutenir à grand frais, des projets ecocides tels que cette ligne. Il y a urgence à se consacrer sur l échelle locale et non prioriser les échelles du commerce à l'international, qui génère des énergies fossiles, des emballages de plus en plus individualisés, l emploi précaire.Il n y a au une honte à reconnaître que ces projets ne sont profitables qu'à une poignée, favorise le libéralisme, le monde de l'argent alors que nous savons TOUS que l'urgence est le mi de du vivant.Nous avons besoin d'air respirable, de cours d'eau en bon état, de consommer beaucoup moins, localement et proprement.Je ne comprends pas que vous puissiez imaginer une seconde que ce projet et tant d'autres peut être profitable. Vos arguments sont des chiffres, des pourcentages, des logiqies economiques froides et coupées de la vie, des rapports bien mis en page qui courent des fortunes au service de lubies depitiquesqui revent de grandeur. Mes arguments sont dérisoires et viraux, ce sont les habitats de biodiversite qui hurlent, se battent pour continuer à exister et à contribuer au cycle de la vie. Cette logique de grandes lignes, qui existent déjà, de fait, du transport commetcial, du jetable, est assassine et je me demande comment ceux qui soutiennent cette ligne parviennent a ignorer qu ils sont les complices, les collaborateurs de l inutile, les partisans de cette économie de mort.Le sauvage ne représente plus que 4% de la biomasse. Rien à ajouter.Je suis contre ?a ligne lnso.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GERMAIN CORINNE - Bénesse-Maremne

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 08:48:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : désaccord
Contribution :
Dossier non réaliste. Projet coûteux, financement incertain, contribuables impactés en taxe alors que desservis à l'avenir localement. Ne correspond pas aux besoins de la population locale. Lignes existantes à rénover en priorité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Geoffroy - Saint-Michel-de-Rieufret

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 08:50:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Économie
Contribution :

L égoïsme des hommes et femmes de pouvoir socialiste en place va défigurer la nature mais bien sûr que peut on faire face au grand sirène genre Vinci et… voilà du moment que les cols blanc voyage tranquille dans leur campagne bref y'a des économies à faire au passage mais bon l égoïsme en premier
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Roig Patrice - Aiguillon

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 09:46:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pas besoin de LGV
Contribution :
Aucun intérêt d'avoir une LGV pour détruire le paysage et perturber des habitations alors que la SNCF est incapable de fournir un service correct 24h/24h avec des lignes normales entre toutes les communes à desservir.À quoi ça sert d'aller plus vite entre des grandes villes et pénaliser les communes traversées. Revenons à du bon sens, pratique et économique pour tous.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Godron Charles - Montpellier

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 09:49:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pourquoi une ligne grande vitesse alors que l'avion coûte moins cher ?
Contribution :
Compte-tenu des tarifs pratiqués sur les TGV et du carburant non taxé pour les avions, les trajets en avion sont moins chers que ceux en TGV. Compte-tenu de ce contexte il est totalement inapproprié et clairement discriminatoire de créer une ligne grande vitesse. Si l'on souhaite orienter les voyageurs vers le train il faut que les tarifs soient abordables pour tout le monde, et dans le contexte actuel ce n'est pas le cas pour les TGV comparés à l'avion et aux lignes TER. Il semble évident qu'une ligne TER rénovée et assurant des liaisons fiables tant du point de vue des horaires, de la fréquence, et de la régularité serait infiniment plus pertinente qu'une LGV qui va occasionner la destruction de nombreux espaces naturels pour ne contenter qu'un nombre réduit de voyageurs comparé au potentiel d'usage d'une ligne à des tarifs accessibles au plus grand nombre pour les trajets du quotidien. Ce projet consiste donc à détruire des espaces naturels dans le seul intérêt d'une fraction restreinte de la population, ce qui n'est pas l'intérêt général.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MELE Véronique - Saint-Michel-de-Rieufret

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 10:37:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
En colère, je suis contre la lgv, détruire je ne sais combien d'hectares de végétation et d'arbres mettant encore plus en péril les animaux sauvages alors que l'on nous dit de sauvegarder la biodiversité ; et nous enlèvera de l'oxygène ; sans compter que cela va dévaloriser nos habitations ? et au lieu de faire payer les communes faites payer les voyageurs de cette future ligne ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ichi Helene - Saint-Médard-en-Jalles

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 11:14:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Urgence climatique versus LGV
Contribution :
Gagner du temps oui mais pour lutter contre le réchauffement climatique qui tue à petit feu la vie humaine. C'est la priorité absolue :assurer la vie humaine dans sa survie dans de bonnes conditions pour respirer s'alimenter en bonne santé. Gagner des minutes dans sa mobilité n'est pas prioritaire. Lorsque la santé sera mieux partagée on aura économisé suffisamment pour penser d'autres mobilités sans doute moins dommageable.Arrêtez Ce projet de LG, gelez le si cela vous rassure et mettez l'argent dans la survie de l'espèce humaine.Merci de votre compréhension et de votre empathie que je souhaite vivement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

hubert - Marmande

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 11:28:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : test
Contribution :
test procédure
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GLISE Frederic - Toulouse

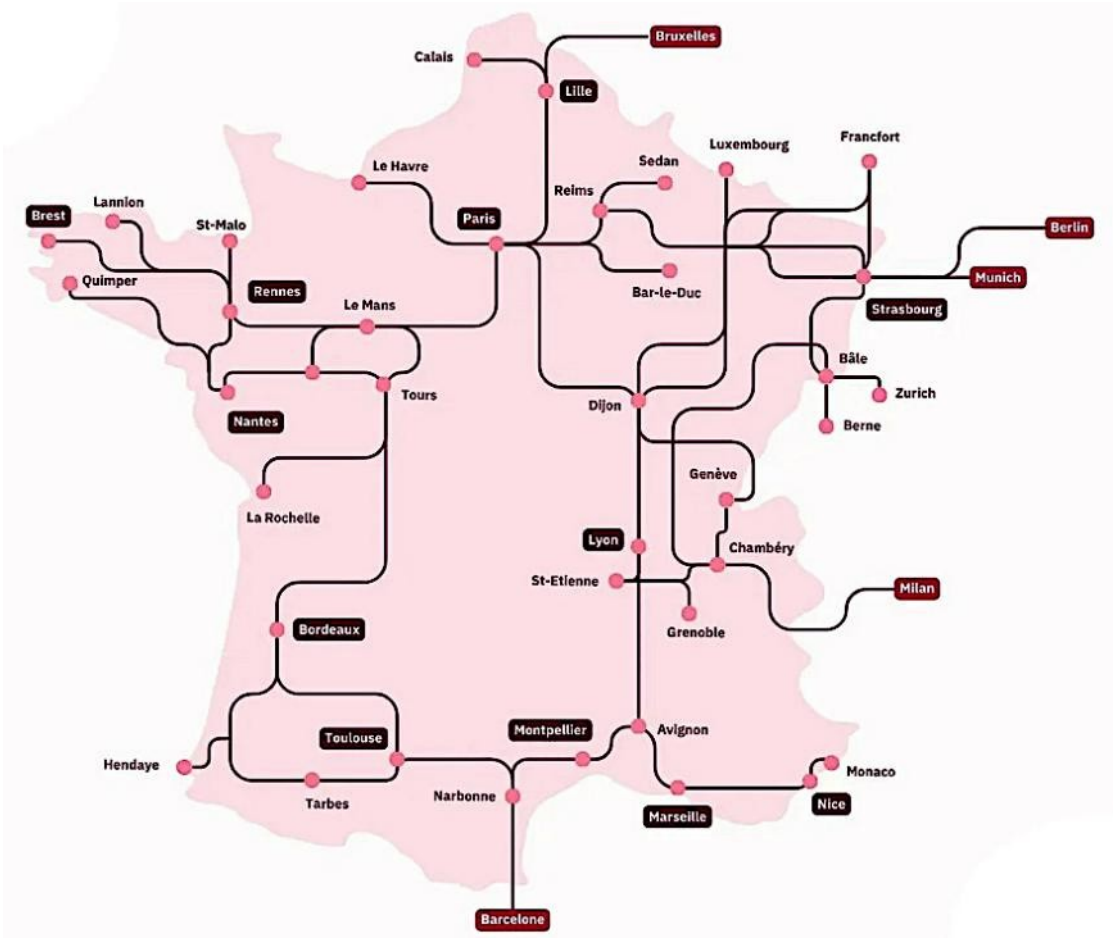
Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 12:41:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis FAVORABLE
Contribution :
Bonjour,Je suis un vrai écologiste: - j'ai fait le choix de ne pas avoir de voiture, éventuellement je peux en louer une si nécessaire, ce qui est très rare,- je me rend quotidiennement à mon travail à pieds, ce qui représente environ 4000 kilomètres par an,- je voyage de préférence en train pour limiter mon empreinte carbone,- je consomme majoritairement local, durable et Français,- je me suis équipé en électro-ménager uniquement avec des produits à consommation maîtrisée...Je suis pour la construction de la LGV Bordeaux Toulouse:- Disposer d'une nouvelle ligne pour les voyageurs permettra davantage de transport de marchandises sur la ligne actuelle,- Avec la grande vitesse, cela rendra moins pertinente l'utilisation de la liaison aérienne entre Toulouse et Paris,- Certes, un tel projet a des impacts environnementaux, mais ils sont limités en regard des bénéfices. Que dire de la protection d'espèces, animales et végétales, qui vont de toutes façons et malheureusement disparaître de nos régions avec le changement climatique?- Il ne faut pas qu'une minorité dogmatique, qui généralement préconise le rail plutôt que la route, refuse les progrès de long terme pour des raisons fallacieuses, comme part exemple la ville de Bordeaux qui voit d'un mauvais oeil la concurrence économique accrue de la métropole Toulousaine rendue plus accessible du fait de la liaison à grande vitesse.Conclusion: Des précautions sont évidemment prévues pour réduire les impacts négatifs de la LGV, et il convient de tenir compte des impacts économiques positifs liés à ce projet. Trop de procédures et de remises en question des décisions publiques coûtent très cher à notre pays qui est en perte de vitesse, tandis que d'autres progressent très vite, y compris en Europe, malgré les difficultés du moment.Il convient d'être raisonnable en cherchant un équilibre acceptable entre progrès pour tous et protection de notre environnement, en général, et non en mode "village gaulois". Par conséquent, OUI à la LGV Bordeaux Toulouse.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jpierre - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 13:01:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus d autorisation
Contribution :
Le projet n est pas prioritaireAu développement économique . L investissement est colossale alors même que des projets plus nombreux écoles , habitats logements sociaux et les modernisations ou les créations de station d épuration seraient immédiats et favorables à tous ,
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

duquesne delphine - Bordeaux

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 13:06:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : regardons bien la carte
Contribution :
Je ne comprends pas pourquoi on nous demande d'autoriser une dérogation pour destruction d'espèces. Autrefois on n'avait pas besoin d'autorisation.Lorsque Napoléon III traverse le pays des Landes à bord du train Bordeaux-Biarritz, et qu'il découvre la pauvreté de cette terre, il se fait la promesse de la « civiliser » ainsi qu'on l'avait fait en Algérie et il le fait.A la fin du XXe siècle, l'Europe lance de grands projets pour relier les grandes métropoles et faciliter les échanges économiques.Lisbonne - Madrid, Hambourg - Coppenhague, et Paris - Barcelone . Mis de côté après un mauvais rapport d'enquête préalable, le projet de la ligne Bordeaux-Toulouse est relancé en 2021. La carte ≠ le territoireRécemment, nous avons collé de nouveaux numéros sur nos portes. Ces nouveaux points de repère dessinent la carte numérique « data » des territoires.On qualifie volontiers ceux qui sont à la tête de l'état d'être « hors-sol » et c'est de plus en plus vrai : mille feuilles se superposent sans se rencontrer. Nous savons par expérience, qu'on trouve toujours de l'argent pour construire Rarement pour entretenirPrenons soin de ce qui est déjà là, et qui s'abime : les lignes de chemins de fer, les gens, les arbres et les animaux qui habitent ce sol.A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AUX INVESTIGATIONS PRÉALABLES À LA RÉALISATION DE LA LIGNE NOUVELLE DU SUD-OUEST ENTRE BORDEAUX ET TOULOUSE, ma réponse est NON.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (carte-france-tgv.jpg)



BOUHADIBA Souâd - Léognan

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 13:34:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS DEFAVORABLE - complétude et obsolésence des bases de données sur les zones humides
Contribution :
Les données d'inventaire des zones humides indiquées dans le dossier ne précisent pas la période des relevés ni les méthodes employées. Certaines zones situées en bordure d'emprise ou à proximité des accès de chantier semblent ne pas avoir été étudiées de manière approfondie. Est-ce que les inventaires couvrent l'ensemble des emprises y compris ceux hors du tracé ? Sont-ils actualisés ? Si l'évaluation des impacts sur les zones humides est incompléte et qu'elle doit être actualisée alors l'autorisation environnementale ne peut être accordée sans cela. Dans ce contexte, je donne un avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Serrier Nadia - Fargues-Saint-Hilaire

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 14:32:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis Défavorable
Contribution :

L'Autorité Environnementale emet des critiques sur un dossier incomplet.Le Conseil National de la Protection de la Nature donne un avis défavorable.La Commission locale de l'eau du Ciron "a jugé non compatible avec son schéma d'aménagement et de gestion des eaux". "Elle dénonce notamment le manque de mesures d'évitement des destructions environnementales et les risques de pollutions" (source Rue89Bordeaux).Je suis fermement opposée à ce projet inutile et destructeur.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Serrier Nadia - Fargues-Saint-Hilaire

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 14:48:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis Défavorable
Contribution :
C'est un hold-up de nos : - Territoires et paysages, - 223 Espèces protégées, - Zones humides, - Forêts, - Ressources en Eau, - Qualité de Vie, - Habitants de Nouvelle Aquitaine et Occitanie taxés injustement sur la taxe foncière.Merci au Réseau SNCF d'entretenir l'existant, nos TER, Intercités et TGV actuels afin d'améliorer les déplacements de nombreux Usagers. Le dernier mais non le moindre des trains qui arrivent à l'heure.Je suis contre ce projet dépassé et inutile.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ingrid - Agen

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 15:07:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ancienneté et obsolescence
Contribution :
Ce projet de LGV sud ouest est écocide : -zone humide et nappe phréatique impacté par l'artificialisation du tracé et des travaux qui compacteront le sol .-menace d'extinction de végétaux et d'animaux spécifiques et endémiques:pélobate cutripéde,cistude d'Europe,brochet aquitain etc..-énergivore :impact carbone d'un TGV est double par rapport au train,qu'en es t'il pour la LGV?-pollution de la LGV par frottements des rails,pollution sonores,éclairage lors du passage de nuit,collision avec les oiseaux etc..-Impact majeurs sur la vallée du Ciron milieu unique en Europe permettant un rafraichissement en période estivale et de sécheresse,un habitat unique et salvateur-l'hêtraie datée de plus de 40 000 ans est une multiplication sexuée et VEGETATIVE donc les travaux de terrassements profonds duent au sol instable humide pour soutenir les tonnes de bétons de la LGV compromette sa survie .La LGV est un projet inégalitaire socialement: -Le réseau ferroviaire existant est indispensable pour les communes et les villes qui sont sur le tracé deja existant . Une rénovation des lignes TER permettent à la région nouvelle aquitaine un maillage indispensable que ce soit en terme d'emploi,d'échange départementaux et de tourisme qui privilégie les zones peu connues et n'engage pas un tourisme de masse impactant défavorablement l'environnement et en ayant un impact favorable dans(le Lot et Garonne étant fortement touché par le chômage)-le but de la LGV est de relié de grandes villes avec un billet qui ne sera abordable que pour un pourcentage insignifiant de la population française.La LGV n'est en cas la priorité des francaise et des francais :mettre des milliards d'euros dans un projet qui serait de plus une source de vulnérabilité en cette période d'instabilité mondiale face aux conflits potentiels et a une économie de guerre demandée est discordante voir antagoniste alors que les moyens mis en œuvre pour les hopitaux et les facultés sont exsangues.NON à la LGV. OUI à la Taxe ZUCMAN de 20%!
Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (1_-_investigations_prealables_a_l_operation_lnbt_du_projet_des_lignes_nouvelles_du_sud-ouest_lnso__cle525f81-1.pdf)

michael - Casseneuil

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 15:39:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : affichage publique des avis de consultation dans des lieux improbables et inaccessibles
Contribution :
Affichage au bords des routes sans sécurité pour les piétons ou perdus dans des zones boisés aux chemins impraticables
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (20251028_152055.jpg)



ingrid - Agen

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 16:09:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : non inclusion des habitant-es des Landes
Contribution :
projet LGV Bordeaux - Toulouse - Dax est une aberration tant sur le plan financier qu'écologique et social.Il a été largement refusé par la population lors d'une enquête d'utilité publique le 30 mars 2015. La commission d'enquête publique, à la majorité de ses membres, émet un avis défavorable relatif au projet LGV, 90% des votants ayant voté contre. Une nouvelle Commission d'enquête environnementale s'est tenue du 15 juillet au 28 août 2024. 2800 participants ; 92% d'avis

défavorables. Pas une ligne n'évoque ce résultat ni sur le rapport "favorable" de la commission d'enquête ni dans le communiqué de presse du Préfet Guyot qui se félicite pourtant de la participation !!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

castex ingrid - Agen

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 16:28:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : délai trés courts pour analyser 35000 pages en 1 mois
Contribution :
Pour lire 35 000 pages il faut à peu prés 140h de lecture dite normale. Ce qui veut donc dire qu'il faut lire sans discontinuer un texte au vocabulaire spécialisé pendant 7h par jour pendant 30 jours. 1 mois de travail non rémunérer où l'environnement et l'avenir de nos enfants sont en jeu.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Serrier Laurent - Fargues-Saint-Hilaire

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 17:06:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis Défavorable à la LGV bordeaux toulouse et Dax
Contribution :
J'émets un avis défavorable au projet de LGV bordeaux Toulouse et Dax. Ce projet de doublement des lignes SNCF existantes par une ligne à grande vitesse est de plus en plus anachronique . L'état Français est surrendetté mais s'acharne alors que la communauté européenne se désengage. Ce projet qui s'enlise contredit l'affichage du gouvernement de sa volonté de ne plus artifialiser les sols. Le fret est laissé à l'abandon , plus de liaison directe entre Bodeaux et Lyon .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

carmine - Agen

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 17:25:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet Ecocide
Contribution :
Ce projet va à l'encontre de ma génération qui demande,supplie,proteste pour la préservation de la biodiversité,pour l'égalité et l’équité entre tous les êtres vivants de cette planète. de projet où l’énergie renouvelable soit à taille humaine et en adéquation avec une souveraineté nationalePlutôt que de massacrer des espaces naturels uniques pour quelques voyageurs privilégiés,nous,jeunes en recherche d'emploi avons besoin de la rénovation et de l’amélioration du tracé déjà existant.Nous avons aussi besoin d'un système de santé social et médico social performant, de structures d’éducation, et d'universités supplémentaires.en fonction bien sur de la qualité des infrastructures et de leur répartitions ce serait à peu prés 150 universités,250 collèges et 400 écoles primaires qui pourrait être construites avec 20 milliards d'euros.l'Avenir est dans notre jeunesse et de ce que nous lui offrons.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laporte Patrick - Castelsarrasin

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 17:38:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Approbation
Contribution :
J'approuve l'autorisation environnementale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Déborah - Toulouse

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 17:43:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis donné sur la ligne nouvelle entre bordeaux et toulouse
Contribution :
Cette ligne ne me semble pas pertinente dans la mesure où celle déjà en place fonctionne très bien. Ce serait employer de l'argent et des ressources environnementales en vain or ce serait bien mieux rentabilisé en rénovant les lignes actuelles et en arrêtant de stopper les petites moins fréquentées mais nécessaires à tellement de personnes. Je suis contre cette nouvelle ligne !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GUITTENIT Monique - Lusignan-Petit

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 18:44:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Nouvelle ligne de TGV concernant le sud-ouest
Contribution :
Bonjour,Le train est un très bon moyen de circulation collectif. MAIS JE SUIS CONTRE LA CREATION d'UNE NOUVELLE LIGNE TGV DANS LA SUD-OUESTJe suis pour l'amélioration de la ligne existante.Je trouve que vous nous donnez très peu de temps pour analyser le dossier d'environ 35000 pages.Je rejoins complètement l'analyse de l'Autorité Environnementale et cette analyse devrait être suivie par des entreprises de service public...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

delaleau christophe - Léogeats

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 19:05:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Défense des zones humides et Natura 2000. Protection de la forêt la plus ancienne de France. Contestation du caractère d'intérêt général de la
Contribution :
L'enquête publique avait déjà statué sur le caractère délétère de ce projet. Le syndicat de la vallée du Ciron conteste aussi le bien fondé des ouvrages titanesques qui ont pour objectif de défigurer par trois fois la vallée du Ciron pour faire des ouvrages enjambant la vallée.Un projet alternatif existe avec des temps de trajet comparable pour les usagers.Le GPSO va mettre en danger l'accès à l'eau pour tous les usagers dans une zone préservée. Le Ciron va détourner le temps des travaux des arbres centenaires vont être abattu. Cette forêt que constitue la ripisylve des bords de Ciron comprend une diversité unique en France avec la présence de hêtre.Pour toutes ces raisons il parait inutile et dispendieux de continuer à faire avancer ce projet.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Bords de Ciron Gironde.png)



Ludo - Paillet

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 21:37:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre les travaux préalables et la ligne LGV Bordeaux-Dax et Bordeaux-Toulouse : des alternatives existent
Contribution :
Ce projet de LGV, maintenant ancien, a été largement refusé par la population lors d'une enquête d'utilité publique en 2015. La commission d’enquête publique, à la majorité de ses membres, a émis un avis défavorable relatif au projet LGV, 90% des votants ayant voté contre. Malgré cela, les

passages en force se multiplient depuis la relance du projet en 2022, au mépris du désastre économique (travaux estimés à 20 milliards d'euros), écologique, social et démocratique que provoquerait ce projet. Nous n'avons pas besoin de lignes LGV au profit d'une minorité de voyageurs en train (10% selon l'étude 2019 de l'ANT) qui relient des grandes métropoles sans desservir les territoires et les centres-villes. Des alternatives comme la rénovation des voies existantes sont réalisables et bien moins coûteuses. Nous avons besoin de trains du quotidien, pas de défigurer la nature et de détruire la biodiversité (entre autres la hêtraie millénaire de la vallée du Ciron) avec des ouvrages pharaoniques éminemment risqués, comme les viaducs prévus dans les sols instables de la vallée du Ciron. Depuis les années 2000, des associations et collectifs (CADE, Transcub, LGVEA, Collectif Nina, etc.) aujourd'hui fédérés « au sein de LGV non merci », mais aussi des élus locaux et parlementaires, des instances indépendantes (CNPN, autorité environnementale, commission locale de l'eau du syndicat de la vallée du Ciron), ou encore des représentants professionnels agricoles et forestiers (SySSO) ont su s'entourer d'experts pour formuler des alternatives robustes et ont pris le temps de relayer les attentes des citoyens en matière de besoins (criants) de trains du quotidien. Tous ces acteurs experts, citoyens et professionnels sont unanimement défavorables à ce projet de LGV. Ecoutons enfin leurs propositions et débattons de leurs alternatives plutôt que d'imposer un tel projet par un simulacre de participation.

Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale ([COMMUNIQUE] Lignes Nouvelles du Sud-Ouest _ un sondage ne saurait masquer l'alerte de l'Autorité environnementale.pdf)

Document : [COMMUNIQUE] Lignes Nouvelles du Sud-Ouest _ un sondage ne saurait masquer l'alerte de l'Autorité environnementale.pdf, page 1 sur 2

Communiqué de presse du pôle parlementaire opposé au projet de Lignes Nouvelles du Sud-Ouest

Talence, le 8 octobre 2025

LGV Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax : un sondage ne saurait masquer les alertes de l'Autorité environnementale

Alors que l'Autorité environnementale vient de rendre un avis sévère sur le projet de Lignes Nouvelles du Sud-Ouest, pointant de nombreuses insuffisances dans l'évaluation des impacts écologiques et climatiques, un sondage commandé par SNCF Réseau prétend démontrer que 87 % des habitants du Sud-Ouest y seraient favorables.

Cette communication opportuniste vise à détourner l'attention du fond du dossier. L'avis de l'Autorité environnementale est pourtant sans ambiguïté et l'essentiel du constat est sévère : les mesures de compensation censées répondre aux impacts environnementaux du projet sont jugées incomplètes, trop générales et, surtout, dépourvues de la précision et de la rigueur que l'on est en droit d'attendre d'un dossier de cette envergure. Il est notamment mentionné qu'aucune donnée claire n'est fournie sur les surfaces concernées, qu'aucune cartographie homogène n'est proposée, que les espèces affectées ne sont pas correctement identifiées et qu'aucun calendrier détaillé n'est présenté pour garantir la mise en œuvre des compensations. En l'absence de ces éléments, il est impossible de démontrer que la destruction des milieux naturels pourrait être réellement compensée.

L'Autorité souligne par ailleurs que ces compensations devraient intervenir avant que les atteintes ne surviennent, faute de quoi certaines pertes écologiques deviendraient irréversibles. Or, le dossier se contente de promesses vagues, sans engagement ferme sur le moment ni sur les modalités de leur application. Cette imprécision récurrente est d'autant plus préoccupante qu'elle traduit une absence de préparation sérieuse et met en cause la crédibilité de l'ensemble du projet.

Quant au sondage, il ne saurait tenir lieu de débat public. La formulation de la question ne mentionne aucun des enjeux environnementaux majeurs du projet, orientant ainsi la réponse des participants. Il évite soigneusement d'évoquer l'absence de financement, occultant l'impossibilité de dégager les moyens nécessaires étant donné la situation budgétaire de l'État. Il ne fait pas non plus état de la chute de la part européenne du financement du projet (20% du total) et de son possible report sur les citoyens via la taxe spéciale d'équipement (TSE).Enfin, le fait que l'autorité gestionnaire du projet soit à l'origine même de l'enquête crée un évident conflit d'intérêt et remet en cause la crédibilité de l'opération.

C'est pourquoi nous réaffirmons notre opposition à ce projet de LGV. Nous redisons également que l'argent public doit être investi dans l'amélioration des lignes existantes et des dessertes du quotidien, seules à même de répondre concrètement aux besoins de mobilité et aux exigences de la transition écologique, plutôt que dans une infrastructure dont les fondements environnementaux apparaissent aussi faibles et contestables.

Nous appelons par ailleurs à ce que les citoyens soient pleinement informés et que les décisions publiques se fondent sur des évaluations indépendantes, transparentes et complètes, et non sur des sondages biaisés. Nous rappelons par exemple que les résultats de l'enquête publique menée en 2024 concernant les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) faisait état de plus de 90% d'avis négatifs.

L'urgence climatique impose une autre rigueur, et une autre priorité : préserver les territoires avant de les traverser à grande vitesse.

Le Pôle parlementaire :

Sénatrices et Sénateurs : Monique de Marco, Hervé Gillé, Laurence Harribey, Florence Lassarade

Député.es : Colette Capdevielle, Peio Dufau, Mathilde Feld, Sophie Mette, Loic Prud'homme, Nicolas Thierry

Marcel - Lamontjoie

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 21:57:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition au projet de la ligne LGV
Contribution :

il faut entretenir l'existant. Les coûts liés à ce projet sont en 1er lieu inutile : Agen-Paris se fait en 3h, ce qui est suffisant et en second lieu inadmissible du point de vue environnemental ! => OPPOSITION TOTALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Evelyne - Estillac

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 22:04:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition à la LGV
Contribution :
je suis CONTRE ce projet car il coûte trop cher alors que le pays est complètement endetté. En plus, pour gagner 1 heure de trajet, vous allez encore une fois détruire l'environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Albert - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 23:19:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La continuité hydraulique entre les zones humides est-elle préservée ? AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
Les travaux préalables, notamment les sondages et terrassements, peuvent modifier la circulation de l’eau souterraine ou de surface. Dans plusieurs secteurs, les zones humides forment des ensembles connectés qui risquent d’être fragmentés par les interventions. L’autorité environnementale et le maître d’ouvrage doivent démontrer que la continuité hydraulique sera maintenue pendant et après les travaux, faute de quoi les fonctions écologiques des zones humides seraient compromises. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MALON EVE - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 23:23:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Le projet compromet-il la résilience du territoire face au changement climatique ?
Contribution :
La préservation des ressources en eau est un élément clé de l’adaptation climatique. La destruction ou la perturbation des milieux humides réduit la capacité du territoire à stocker l’eau et à atténuer les épisodes de sécheresse ou d’inondation. Le dossier ne relie pas explicitement les impacts hydrologiques du projet à cette dimension de résilience. Si le projet n’intègre pas la préservation des ressources en eau dans une logique d’adaptation climatique, il ne répond pas aux objectifs de gestion durable fixés par la stratégie nationale bas carbone et les plans de gestion de l’eau. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MALON EVE - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 23:26:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les dispositifs de suivi hydrologique sont-ils suffisants ?
Contribution :

Le suivi des nappes, des débits et de la qualité de l'eau doit permettre de détecter rapidement toute altération liée aux travaux. Le dossier mentionne un suivi environnemental mais sans précision sur la durée, les indicateurs ou les organismes chargés de sa mise en œuvre. Un suivi limité dans le temps ne permettrait pas de mesurer les effets différés des modifications hydrauliques. L'autorisation environnementale doit conditionner les travaux à la mise en place d'un suivi hydrologique permanent, transparent et indépendant, faute de quoi la conformité réglementaire et la prévention des dommages ne sont pas assurées. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

gaillard NADINE - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 23:29:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les inventaires naturalistes sont-ils complets et actualisés ?
Contribution :
Les inventaires constituent la base de toute évaluation environnementale. Ils permettent d'identifier les espèces présentes, leurs habitats et les zones sensibles. Dans le dossier, certaines études datent de plusieurs années et ne précisent pas les périodes ni la fréquence des relevés. Les données postérieures à 2023, notamment celles issues des suivis associatifs ou de l'Office français de la biodiversité, ne semblent pas intégrées. Si les inventaires ne sont pas récents, complets ou représentatifs des cycles biologiques, l'évaluation des impacts sur la biodiversité est insuffisante et doit être actualisée avant toute autorisation de travaux. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mamine Albert - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 23:32:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les espèces protégées ont-elles fait l'objet d'une analyse spécifique ?
Contribution :
Le dossier regroupe plusieurs espèces sous des catégories générales, comme "faune aquatique" ou "mammifères semi-aquatiques", sans toujours distinguer leurs exigences écologiques propres. Par exemple, la Loutre et le Vison d'Europe sont souvent traités ensemble, alors que leurs besoins en habitat et en couverture végétale diffèrent sensiblement. L'évaluation environnementale doit analyser séparément chaque espèce protégée concernée, faute de quoi elle ne répond pas aux exigences du Code de l'environnement et ne permet pas de juger de la légalité de la dérogation. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Leveugle Xavier - Cudos

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 23:37:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à l'autorisation environnementale
Contribution :
Je ne donnerai pas mon accord à cette demande d'autorisation car le projet de LGV est destructeur de l'environnement et n'est pas pertinent sur le plan socio-économique, pour les raisons suivantes :1 : Avis unanime de nombreux experts contre ce projet :a) Dès 2014, le rapport de la cour des comptes met en évidence la faible pertinence et l'absence de rentabilité de cette LGV (voir rapport ci-joint),b) l'Autorité environnementale et le syndicat de la vallée du Ciron évaluent négativement l'impact

écologique du projet,c) les commissaires enquêteurs de l'enquête publique de 2015 se sont exprimés défavorablement sur la base des 15 000 avis donnés lors de l'enquête.2 : Effet négatif sur l'environnement immédiat et définitif : Le bilan carbone tel que calculé par les promoteurs de la LGV est évidemment flatteur… mais malheureusement erroné car :a) incomplet : de nombreuses installations connexes ne sont pas prises en compte telles que les infrastructures électriques, les emprises supplémentaires autour des ouvrages d'art, les émissions carbones des sous-traitants…b) est basé sur des hypothèses optimistes sur :oles coûts (généralement, les budgets sont sous-estimés de 10 à 15%),ole report modal alors que les modes de déplacement sont difficiles à estimer surtout avec le changement des habitudes de déplacement des individus et professionnels,oles compensations écologiques qui n'atteindront jamais 100%,ol'absence de prise en compte de la généralisation de la voiture électrique qui limite l'impact potentiellement positif du report modal,oni de la généralisation des visioconférences qui réduisent les déplacements des professionnels, etc…Le GPSO nous annonce un bilan carbone qui deviendrait positif entre 10 et 15 ans mais tout porte à croire que ce sera bien au-delà… A ces horizons-là, il n'est plus possible de parler de bilan carbone positif…mais plutôt hypothétique !3 : Cette nouvelle ligne n'a aucune pertinence :a) Quel intérêt à dépenser 14 Mds d'€ (chiffre non réactualisé depuis 2020 alors que les prix de l'énergie et l'inflation ont fortement augmenté depuis) pour gagner 1h sur ce trajet et pour un bilan carbone hypothétique ? Est-ce justifié alors que de nombreux TGV circuleront, malgré tout, avec moins d'une heure de gain du fait de 1 ou 2 arrêts sur le parcours ?b) Quel intérêt à dépenser 14 Mds d'€ (chiffre qui tendrait plutôt à 20 Mds d'€ s'il était actualisé avec les nouvelles conditions économiques qui prévalent actuellement) alors que l'aménagement de la ligne existante pour 4-5 Mds (soit 20% du coût de GPSO) permettrait de gagner 30 mn sur le temps actuel (soit 50% du gain du GPSO) ?c) Quelle pertinence de dépenser 14 Mds (c'est-à-dire plutôt 20 Mds…) alors que l'Etat, les régions, RFF sont en faillite, que les finances publiques sont exsangues et que la France est en quête de solutions pour faire face au mur de la dette ?-Quelle pertinence d'hypothéquer l'avenir avec une dette écologique et une dette financière accrues pour gagner 1h sur le temps de trajet ?-Toulouse, s'est-elle moins développée à cause de l'absence de TGV ? N'était-elle pas le pôle français de l'aéronautique européen et la 4ème ville de France en termes de population ?Ceci fait d'ailleurs sourire quand certains Toulousains soudainement favorables au train pour des raisons écologiques récriminent l'avion pour soutenir le GPSO…mais prêts néanmoins à visiter les capitales européennes ou à partir une semaine l'autre côté de la Méditerranée à coup de low-costs au départ de Blagnac…En définitive, le GPSO n'est soutenu que par quelques potentats locaux en mal de notoriété et de légitimité, de personnalité en recherche de poste à la SNCF (qui a fini par trouver) et du lobby du BTP à l'affût de bonnes affaires… soutenus, probablemant, par quelques citadins de centre-ville qui récitent leur catéchisme écologiste puisé dans les publications de GPSO.Pour toutes ces raisons, je ne donne pas mon accord à la demande d'autorisation environnementale.

Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (20141023_rapport_grande_vitesse_ferroviaire complet.pdf)

GAILLARD NADINE - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 11/11/2025 à 23:39:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Les nuisances pour les riverains ont-elles été correctement prises en compte

Contribution :

Les travaux généreront du bruit, des vibrations, de la poussière et une circulation accrue sur les routes locales. Le dossier n'indique pas de plan d'accompagnement spécifique ni de mesures de réduction des nuisances pour les habitants proches du tracé. En l'absence de mesures compensatoires adaptées pour les riverains, le projet ne satisfait pas à l'obligation de limitation des nuisances prévue par la réglementation environnementale. AVIS DEFAVORABLE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marlène - Lerm-et-Musset

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 00:05:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet GPSO
Contribution :
Mesdames, Messieurs,Les enjeux économiques, agricoles et environnementaux d'ici 2040 demandent une grande remise en question des priorités données par l'Etat. Les pouvoirs publics, au nom de l 'interêt général, se doivent de favoriser les investissements dans les domaines qui permettront aux français de se nourrir sainement, d'avoir un toit et un niveau de vie décent, dans le respect de l'environnement. La science présente des chiffres clés alarmant sur le réchauffement climatique, les espèces qui n'y resisteront pas, les fermes agricoles endettées et de moins en moins nombreuses pour nous nourrir. Ne laissez pas ce projet GPSO alourdir la dette financière de la France, alourdir le bilan carbone déjà dramatique, alourdir les difficultés déjà lourdes dans le quotidien des français.En 2025 les questions environnementales sont essentielles à la construction d'un avenir : protégeons les zones humides, les zones classées Natura2000, la forêt des Landes de Gascogne, les élevages, les filières agricoles bio.Stoppez ce projet fou de 14 milliards d'euros (à minima)! GPSO : c est non!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Boyer Anne - Cérons

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 07:34:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Les enjeux économiques, agricoles et environnementaux d'ici 2040 demandent une grande remise en question des priorités données par l'Etat. Les pouvoirs publics, au nom de l 'interêt général, se doivent de favoriser les investissements dans les domaines qui permettront aux français de se nourrir sainement, d'avoir un toit et un niveau de vie décent, dans le respect de l'environnement. La science présente des chiffres clés alarmant sur le réchauffement climatique, les espèces qui n'y resisteront pas, les fermes agricoles endettées et de moins en moins nombreuses pour nous nourrir.Ne laissez pas ce projet GPSO alourdir la dette financière de la France, alourdir le bilan carbone déjà dramatique, alourdir les difficultés déjà lourdes dans le quotidien des français.En 2025 les questions environnementales sont essentielles à la construction d'un avenir : protégeons les zones humides, les zones classées Natura2000, la forêt des Landes de Gascogne, les élevages, les filières agricoles bio.Stoppez ce projet fou de 14 milliards d'euros (à minima)! GPSO : c est non!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Iban - Toulouse

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 08:23:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne BORDEAUX TOULOUSE
Contribution :
Les investigations ponctuelles présentent un impact limité et temporaire sur les milieux naturels, principalement lié aux accès et aux forages ponctuels.Les mesures d’évitement, de réduction et de

remise en état permettront de répondre aux enjeux environnementaux identifiés.Les modalités de suivi environnemental et de gestion des déchets (de forage notamment) seront définis et permettront de présenter un bilan environnemental des travaux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ferrer philippe - Quinsac

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 08:30:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Autorisation environnementale
Contribution :
Les résultats de l'analyse des impacts environnementaux ne m'ont pas convaincus. Je suis convaincu que ces impacts sont destructeurs et que le projet de LGV est anachronique et dispendieux surtout eu égard à la situation financière de la France. Je souhaite que la demande d'autorisation environnementale ne soit acceptée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FRANCOISE - Cestas

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 08:36:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lnso
Contribution :
Pour le développement du train et donc favorable au projet avec une indemnisation au juste prix des exproprié(e)s
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Valino Stéphanie - Cudos

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 09:36:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non aux nuisances
Contribution :
Les travaux généreront du bruit, des vibrations, de la poussière et une circulation accrue sur les routes locales. Une consommation d'eau.Des mesures de réduction des nuisances pour les habitants proches du tracé et une compensation d'utilisation de l'eau utilisée ont elles étaient prévues ?Nous payons déjà une taxe TSE inégalitaire entre tous les français, devrions nous subir de surcroît tous ces désagréments ?Pour ma part, c'est un NON catégorique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cantal-Dupart Leïla - Bordeaux

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 09:37:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Destruction de notre planète ! Révisez votre copie
Contribution :
Olivier Hamant, biologiste et directeur de recherche à l'INRAE, nous apprend que "Notre performance fait une guerre à la vie, et c'est donc la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques qui devraient primer. La question socio-écologique est une question de courage politique et une révolution culturelle. Notre futur est que le monde va devenir de plus en plus fluctuant. Des méga-feux, des événements extrêmes, et des remous sociaux et géopolitiques en conséquence. La

réponse à apporter n’est pas plus de performance ou d’optimisation (qui tendent à amplifier les turbulences), mais plus de robustesse (maintenir le système stable, malgré les fluctuations). Pour cela, nous avons tout à apprendre du vivant, qui fait de la robustesse depuis quatre milliards d’années. Inutile d’ajouter que l’équité et la justice sociale sont des éléments de robustesse."L’ultra-libéralisme, que vous nous offrez, est la plus ignoble absurdité que les humains ont pu inventer : il construit un burnout des humains comme des écosystèmes. Ce projet est absurde et néocoloniale sur les territoires et leurs habitants !!! STOP
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ange - Bordeaux

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 09:46:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Le report modal a déjà eu lieu ... vers la visioconférence : qu'on se le dise et que ce FAIT arrive aux oreilles de chacun.e
Contribution :
Dans les avis favorables à ce projet, on lit fréquemment qu'il servirait à décarboner : "plus d'avion, on prendra la LGV"Donc il faut le redire : les vols intérieurs ont fortement chuté entre Paris et Toulouse. La visioconférence depuis le Covid a remplacé les AR des classes bourgeoises et intellectuelles qui allaient à la journée vers Paris depuis ToulouseLes hypothèses d'émissions évitées grâce à ce projet dans le dernier chiffrage ont été divisées par 3, ce qui rend les émissions évitées ridicules, et le report modal et la tonne de CO2 évitée extrêmement chers. Ce projet est inepte économiquement parlant, et inepte du point de vue du financement des politiques publiques climatDans les avis favorables, on entend aussi le cri du coeur des CSP+ écolos qui soutiennent les LGVs : les métropolitains très écolos qui n'ont pas de voiture, mangent local, font du vélo : ils la veulent leur LGV : c'est vrai leur efforts quotidiens la valent bien et c'est bien normal que les CSP+ toulousains qui pourront s'acheter ces billets hors de prix puissent aller se promener lors d'un weekend à Bilbao via DaxDonc une question pour les élu.es de la gauche écolo-social qui suivent ce dossier :A qui profite socialement et géographiquement ce projet que vous soutenez ?Ne voyez-vous pas que c'est un facteur d'aggravation puissance 1000 des fractures territoriales ?(Re)lisez Piketty et Cagé peut-être, et les avis de ce registre
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Vincent - Toulouse

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 09:55:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable au projet de la LGC Toulouse-Bordeaux
Contribution :
J'émets un avis favorable sur le projet de LGC Toulouse-Bordeaux. En effet pour mes déplacements aussi bien personnels que professionnels, j'éprouve régulièrement la nécessité d'aller à Bordeaux / Nantes et Paris. Clairement, la présence d'un LGV m'incitera plus à prendre le train que ma voiture ou l'avion ce qui apportera un impact environnemental bénéfique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Chloé - Balma

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 10:23:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ma contribution

Contribution :
Bonjour,Il est important de bien cerner tous les impacts que cette construction aurait sur notre environnement.Etant très intéressée par cette ligne si elle venait à être construite je reste consciente qu'elle pourrait aussi faire des dégâts pour la biodiversité et notre environnement.Il est donc très utile d'être bien informée.Merci.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DUBOURG VINCENT - Landiras

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 10:53:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : impacts environnementaux, le cas des haies. analyse partielle d'un acteur de la vie agricole et viticole
Contribution :
Je suis dans l'incapacité matérielle de lire intégralement le dossier sur lequel il nous est proposé de donner un avis. Ceci est déjà une limite majeure de l'exercice. En effet, constituer un dossier dont la lecture demande des dizaines d'heure, ne peut raisonnablement être quaifié d'exercice démocratique dans la mesure où la plupart des citoyens sont des travailleurs disposant d'un temps llmité pur exercer leur devoir de vigilance. Dans ce cadre, j'en suis réduit à lire des résumés émanant des organismes étatiques et des associations. Mon avis est donc partiel et ne concerne que ce sur quoi j'ai quelques compétences, à savoir la gestion d'un espace cultivé de vignes dans un environnement boisé depuis 21 ans à proximité du fuseau du projet de LGV sur la commune de Landiras. Il apparaît que la biodiversité est mise en danger par les effets du dérèglement climatique et que cela est constatable depuis une dizaine d'année sur le secteur du projet de ligne nouvelle. Gels printaniers destructeurs affectant les floraisons, canicules hors normes affectant les surfaces foliaires de tous les végétaux ligneux , les réserves utiles en eau pour les plantes annuelles et pérennes. Les insectes et les petits mammifères sont également touchés par ces évolutions. Consommation des réserves de miel par les abeilles, houppiers desséchés (châtaigners) affectant les sites de loges de chauves-souris n'en sont que quelques exemples. Je fais remarquer en conséquence que si à ces contraintes mettant au défi les capacités d'adaptation du vivant (vignes, arbres, insectes, mammifères, forêt) on ajoute une perturbation du milieu conséquente, on ajoute donc de la contrainte à la contrainte. Tous les naturalistes s'accordent sur le fait que les espèces prospèrent dans des milieux au sein desquels elles peuvent circuler librement. En conséquence la destruction de dizaines voire de centaines de mètres de linéaire de haie est une mauvaise nouvelle pour des cohortes entières d'espèces. Les effets en cascade de ces destructions ne sauraient être compensés postérieurement. Il eut fallu mettre en place des restauration de milieu plusieurs années avant la destruction des haies et manière contigüe car si l'on procède en sens inverse, on détruit , on affaiblit des populations tant sur le plan quantitatif que sanitaire. La destruction de haies n'est en outre pas un simple coup de gomme, cela est mis en oeuvre par des moyens mécaniques lourds, faisant du bruit, tassant des sols, créant des pollutions lumineuses et chassant donc dans un périmètre bien plus large que celui du chantier les espèces qui y avaient préalablement trouvé leur gîte. Il est également reconnu que le stress auquel on soumet des espèces par des perturbations fortes de leur milieu, concourt à une baisse de l'immunité ainsi qu' à une propagation accrue des éléments pathogènes. Il suffit de se reporter au développement des attaques de scolyte aprés des tempêtes ou des canicules, à l'exemple de la propagation de virus par les chauves-souris quand on réduit leur biotope etc...Je demande donc au préfet et aux autorités compétentes de ne pas prendre de décision prématurée concernant des travaux préalables pour un chantier dont la réalisation est encore incertaine compte tenu de la fragilité du volet environnemental et des incertitudes sur son financement notamment européen mais aussi national (contexte électoral, assemblée divisée) J'ajoute que depuis une vingtaine d'année, j'ai pratiqué une viticulture de plus en plus intégrée dans son environnement par la suppression du travail

du sol et la mise en place de haies fruitières sans aucune subvention publique. J'ai ainsi contribué localement à réduire l'utilisation d'énergie fossile et à stocker du carbone dans le sol. J'ai ainsi pu voir revenir les hirondelles qui avaient disparu du secteur jusque dans les année 2010. La présence des insectes ayant été favorisée, tous leurs prédateurs ont pu y trouver un cadre favorable à leur développement (oiseaux, chauves-souris). Un équilibre fragile a été obtenu permettant de produire du vin de qualité, du miel et bientôt des fruits. Mes voisins sont tous en démarche biologique ou au minimum en HVE 3 . Tous les viticulteurs de manière générale ont fait des efforts pour améliorer la vie des sols. Des dossiers énormes réalisés par des bureaux d'études ne prévoiront jamais les impacts en chaînes produits par toutes ces destructions et perturbations du milieu. Il est évident que les populations humaines et non humaines auront à en payer un lourd tribut. La compensation est une notion trompeuse. Ce qui est détruit est détruit et a des conséquences. Que l'on laisse plus tard la nature reprendre ses droits n'est certes pas un mal mais cela devrait être anticipé largement et non réalisé a posteriori et surtout devrait prendre en compte l'impératif de continuité écologique. D'aprés la logique de rachat de parcelles agricoles au gré de l'acceptation de viticulteurs en détresse, je constate qu'il n'y a aucune logique spaciale à ces acquisitions, uniquement une logique arithmétique d'hectares éparpillés et additionnés.Je demande donc de surseoir à toute cette mécanique d'études préalables avant qu'une prise en compte réellement scientifique des impératifs d'adaptation au dérèglement climatique ne devienne réalité. Personne n'a jamais nié la nécessité d'améliorer la connexion entre les métropoles qui disposent , tout le monde le sait, d'un réseau ferroviaire existant qui ne demande qu'à être perfectionné, amélioré et aussi sécurisé (passages à niveaux archaïques et accidentogènes toujours en place). Je reste à la disposition des autorités et des bureaux d'études pour leur apporter des précisions complémentaires dans la mesure de ma disponibilité
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Patrick - Beautiran

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 11:12:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Le principe de précaution est-il appliqué face aux incertitudes scientifiques ?Plusieurs impacts du projet, notamment sur les zones humides, la faune aquatique et les espèces protégées, sont encore mal connus. Dans ce contexte, le principe de précaution impose de suspendre ou d'adapter le projet tant que les effets ne sont pas clairement établis.Si des incertitudes subsistent sur les conséquences environnementales et qu'aucune mesure provisoire n'est mise en œuvre, l'autorité administrative ne peut légalement délivrer l'autorisation sans méconnaître le principe de précaution. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean Philippe - Portets

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 11:15:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Les responsabilités financières et juridiques en cas de dommage environnemental sont-elles établies ?Les dommages causés à l'environnement engagent la responsabilité du maître d'ouvrage, qui doit en assumer la réparation. Le dossier ne précise pas les modalités d'indemnisation ni les garanties financières prévues pour couvrir d'éventuels préjudices écologiques.Si les garanties financières ne sont pas prévues ou insuffisantes, la responsabilité environnementale du maître

d'ouvrage n'est pas assurée, ce qui contrevient au principe pollueur-payeur prévu par la loi. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Annie - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 11:19:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Les engagements pris par le maître d'ouvrage sont-ils vérifiables et opposables ?Pour être crédibles, les engagements doivent être formalisés dans des documents contractuels ou réglementaires accessibles au public. Le dossier ne précise pas quels engagements seront juridiquement contraignants et quelles sanctions s'appliqueront en cas de non-respect.Des engagements non opposables n'ont pas de valeur juridique et ne permettent pas un contrôle citoyen effectif. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nathalie - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 11:25:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation
Contribution :
Le bruit assourdissant, insoutenable que font les travaux pour cette ligne inutile, absurde, destructrice de l'environnement n'est pas acceptable. C'est un manque de respect total des riverains. C'est abjecte de votre part de détruire la santé des riverains pour un profit et un projet qui ne nous concerne que pour l'argent que l'on va perdre entre les impôts, les taxes et le reste.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FAROU JEAN LOUIS - Barsac

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 11:34:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Impact écologique
Contribution :
Les confrontations entre écologie et économie se terminent souvent au profit d'une économie gagnante. Les radicalités imposées par les institutions et les trusts impliqués, laissent peu d'espace pour des compromis acceptables en terme d'écologie. Pourtant, l'importance des zones concernées du Ciron, est prouvée par les inventaires où quelques espèces en danger d'extinction risquent d'être sacrifiées. La résolution de ces problèmes n'est malheureusement pas encore en vue.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MICHAUDET-RAINAUD Martine - Bègles

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 12:12:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : pas de LGV
Contribution :
Je refuse que soient détruites des zones tres riches en biodiversité, en paysages superbes pour faire gagner quelques minutes sur le trajet Bordeaux Toulouse à une poignée de privilégiés (car la

majorité des usagers du train Bordeaux Toulouse n'en n'ont cure, de ces minutes "gagnées" au détriment de l'environnement)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MELENDEZ VIOLETTE - Lahonce

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 12:50:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Nouvelles lignes à grande vitesse
Contribution :
Nous ne pouvons plus nous permettre de détruire la nature pour des travaux qui ne sont pas absolument nécessaires. Les zones humides, les cours d'eau, les terres agricoles doivent être préservés. L'eau pure, l'agriculture, la biodiversité sont une nécessité vitale, pas les LGV. Améliorons les lignes déjà existantes, elles sont nombreuses et capables de desservir tous les coins de France, contrairement aux trains LGV qui ne desservent que les grandes métropoles, bénéficiant ainsi principalement aux "hommes d'affaires". NON AUX NOUVELLES LIGNES A GRANDE VITESSE !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Valérie - Chantilly

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 12:51:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

fabrice prieur - Saint-Martin-Curton

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 13:25:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : probleme accés dfci
Contribution :
l'étude de l'implantation des ponts est insuffisante, on sait très bien que faute de moyens ces accès dfci seront réduits au final ou mal positionnés . ce qui va provoquer une non maitrise des incendies , l' accès local est stratégique pour arrêter le feu au départ . vous aurez la responsabilité future de la préservation ou non de la destruction de nos forêts et de notre équilibre de vie.je suis pour la lgv sur les lignes existantes, l'économie réalisée est stratégique dans un temps ou les finances manques.gagner du temps oui mais au pris des forets , du service public dégradé
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Chhristine - Romestaing

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 13:51:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : questionnements sur l'opportunité de cette ligne nouvelle
Contribution :
Permettez moi de m'interroger sur le bien-fondé de cette ligne nouvelle en effet, un simple aménagement de la ligne existante pourrait pour un moindre coût rendre les mêmes services.D'autre part, l'impact environnemental s'alourdirait également considérablement pour un gain de seulement 7

minutes de trajet en moins.Aussi je vous fait part de mes grandes réserves sur ce projet et espère que le sens des responsablités de nos décideurs et décideuses seront en tenir compte.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Michel - Préchac

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 13:55:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Prechac
Contribution :
Projet qui va détruire l environnement avec un plan de financement inexistant. Plus judicieux pour un projet sur une ligne déjà existante .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marchadier Patricia - Saint-Léger-de-Balson

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 14:11:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Autorisation environnementale
Contribution :
Je suis contre ce projet de ligne à grande vitesse qui n'a pas lieu d'être. L'argent utilisé serait mieux placé a la rénovation des lignes existantes. Encore saccager des espaces naturels pour un projet qui va concerner une certaine catégorie de privilégiés, pour gagner quoi??? Quelques minutes. Absurde. Surtout en ce moment, où le département n'a plus d'argent, ou L'état n'a plus d'argent.... Hérésie. Arrêtons avant de tout détruire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laëtitia - Saint-Léger-de-Balson

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 14:15:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : autorisation environnementale
Contribution :
CONTRE CE PROJET DESTRUCTEUR sur l'environnement et sur l'argent public
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dubois Christian - Tonneins

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 14:21:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Accord
Contribution :
Accord
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Christophe - Toulouse

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 14:31:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Mobilité, décarbonation, sécurité
Contribution :

Cette nouvelle liaison permettra enfin de relier les 2 métropoles régionales avec une ligne dédiée et décarbonée.De plus cela libérera la ligne actuelle pour faciliter les déplacements locaux et surement moins de voiture et moins d'avion pour aller à Paris par exemple.Je suis donc très favorable à cette nouvelle liaison qui apportera sécurité, fiabilité, régularité et modernité dans les déplacements en transports en commun.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Michel - Gradignan

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 14:36:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux - Toulouse pourquoi faire ?
Contribution :
LGV Bordeaux - Toulouse : Une PPVE environnementale pour oublier l'essentiel Un dossier de 25 000 pages à consulter pour donner son avis, et pourtant très incomplet nous disent l'Autorité Environnementale(AE) et le Conseil National de la protection de la Nature (CNPN)Depuis bientôt 35 ans avec l'année1991 et l'adoption par le gouvernement français d'un plan de16 lignes à grande vitesse, ce projet est sur les rails. Mitterrand était encore à l'Elysée, les téléphones portables n'existaient pas et l'informatique de grande consommation n'était pas encore imaginée. Les crises pétrolières étaient déjà loin derrière nous et l'Europe se structurait. La belle vie restait devant nous sauf pour les chômeurs dont le nombre continuait de croitre. Depuis que de changements sont passés par là, le temps d'une génération s'est écoulé avec ses bonnes et mauvaises nouvelles, avec ses remises en cause ,ses progrès ses déclins, ses questionnements.Et pourtant une chose a survécu à ces 35 années, un projet de LGV dans le Sud Ouest , aujourd'hui projet de LGV Bordeaux- Toulouse - Dax. 35 années à réfléchir à décider parce que ce projet était urgent indispensable et essentiel aux 2 régions, à la France, à l'Europe et très certainement à la planète toute entière.Un projet estimé à 14 milliards d'euros en 2020 pour gagner 30 minutes entre Bordeaux et Toulouse selon une étude SNCF/SETEC(6 minutes entre Bordeaux et Dax, avec relèvement des vitesses sur les voies existantes info SNCF) Et pourtant, ce projet plus que jamais ECOCIDAIRE est INUTILE DISPENDIEUX ANACHRONIQUE ECOCIDAIRE Alors que le dérèglement climatique poursuit son chemin , la foret française souffre et peine à accomplir sa mission de stockage du carbone , une très mauvaise nouvelle, alors pitié pour les arbres, pour la nature.Les LGV seraient un produit miracle pour décarboner. Il suffit de faire quelques calculs pour constater que ce ne sont pas :-ni les quelques milliers voire millions de passagers supplémentaires qui choisiraient de se déplacer en trains, -ni celles et ceux qui depuis Toulouse, abandonneraient l'avion pour se rendre à Paris, -ni même les quelques milliers voire millions de voitures retirées de la route entre Bordeaux et Toulouse, la solutions.Le problème ce sont les milliers de camions circulant sur l'autoroute A 65 entre l'Espagne et Bordeaux . Soit 80 à 90 % des émissions de CO_2 que pourrait prétendre réduire ce projet, en attendant une étude très précise, bien que le report modal ne soit pas le sujet prioritaire du GPSO. Et là, alors que les voies actuelles permettraient de déplacer les marchandises de la route vers le train, sans handicaper le transport voyageurs, et de très substantiellement décarboner, rien n'est fait. Alors même que les voies ferrées classiques Bordeaux Paris déchargées d'une bonne partie de leurs trains par la LGV Bordeaux Paris mise en service en 2017 sur sa partie Bordeaux Tours, auraient pu être un test grandeur nature de report modal.INUTILE : Les voies ferrées actuelles sont loin d'être saturées. Le taux d'occupation des voies le plus élevé est de 37% (entre Bordeaux et Langon), excepté pour la tranchée Médoquine d'une longueur de 4 km, contrainte sur 2 km, où il atteint 57,19%. Ce sont les statistiques SNCF qui le disent et les graphiques de circulation des trains qui le prouvent. Ceci en l'absence du système de signalisation le plus performant appelé ERTMS. Le taux moyen régional, d'occupation des trains le plus élevé concerne l'Occitanie à 39% (34% en Nouvelle Aquitaine). N'en déplaise à nos responsables politiques régionaux,Il faudrait de nouvelles

voies ferrées pour sortir le fret de la route car trop polluant, 5000 semi-remorques jour entre l'Espagne et Bordeaux nous dit on.Les voies ferrées actuelles le permettre.Et puis est ce un argument sérieux ? Plus il y a de km de LGV, plus il y a de camions sur les routes et moins il y a de fret ferroviaire, allez comprendre ? Les LGV la solution pour réduire le transport aérien entre Toulouse et Paris, lui aussi très polluant. Pas nécessaire,les visioconférences sont passées par là, la sagesse peut être aussi, le trafic aérien entre Toulouse et Paris a déjà reculé de 35,9% depuis 2019, chiffre officiel. Les LGV sont nécessaires pour développer les territoires, malheureusement c'est une légende éculée, il suffit de constater comment les villes de Nantes, Toulouse et Montpellier se sont développées sans LGV . De nombreuses études le font remarquer, les LGV ne sont pas un facteur majeur du développement économique. DISPENDIEUX Le cout et le financement : 14 milliards d'euros courants dont 40% état, 20% Europe, 40% collectivités territoriales.Ces 14 milliards d'euros sont une estimation de 2020, jamais réactualisée malgré une période de nette inflation depuis cette date.Pour 2025 l'État n'aurait pas versé sa contribution demandant aux collectivités d'avancer sa quote-part.L'Europe qui n'a pas pris d'engagement, vient de décider de ne rien verser via le mécanisme MIE avant les prochains appels à projets en 2028. En juin dernier, le tribunal administratif de Toulouse a indiqué que les engagements pris par les collectivités territoriales en 2022 pour le financement du GPSO étaient << sans créer d'obligations de nature contractuelle>>. Autrement dit , il n'y a pas d'obligation à payer. En juillet dernier, la convention Ambition France Transport a souhaité une priorisation des financements sur les structures de transport existantes, confiant au COI (comité d'orientation des infrastructures) la mission de définir une nouvelle priorisation des grands projets, un risque de non financement par l'État pour le LNSO (nouveau nom du GPSO)Seuls sont donc vraiment engagés financièrement aujourd'hui dans cette affaire, celles et ceux qui n'ont rien demandé,rien décidé, les propriétaires , les professionnels et les touristes du coin ANACHRONIQUEAlors Mesdames et Messieurs nos grands élus, nos grands commis de l'État, où avez vous la tête, ou regardez vous, dans le rétroviseur ? Pensez à vos enfants et petits enfants. Construisez l'avenir et non le passé.Renoncez à ce projet.Et si nos grandes entreprises de travaux publics n'ont plus de travail, proposons leur de s'associer au développement écologique de notre planète avant qu'il ne soit trop tard.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MATHIEU - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 16:06:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : oppposition totale
Contribution :
Ce projet va à l'encontre de tous les indicateurs climatiques & dans le sens des indicateurs économiques.Le désastre écologique annoncé devrait suffire à stopper tout ça.Le coût financier du projet est inqualifiable, absurde et révoltant.Moderniser l'existant, cela sera 1000 suffisant.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

annie - Poussignac

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 16:16:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : refus de la lgv
Contribution :
Ce projet va engendrer des dégats considérables pour la nature et irréversibles pour les années a venir .Pour ne pas dire des siècles.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jeremy - Bordeaux

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 16:32:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution concernant la Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) et le projet de Ligne Nouvelle Bordeaux-Toulouse (GPSO)
Contribution :
Madame, Monsieur,Je tiens à exprimer mon opposition ferme au projet de Ligne Nouvelle Bordeaux-Toulouse (GPSO), ainsi que de vives réserves quant à la légalité et à la légitimité de la procédure de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) organisée du 27 octobre au 26 novembre 2025. Mes arguments s'appuient sur des éléments factuels et des avis d'autorités indépendantes.I. Une consultation publique au rabais et illégitimeFracture numérique et exclusion : Le choix exclusif d'une consultation par voie électronique exclut de fait une partie significative de la population, notamment dans les zones rurales traversées par le projet. Les données de l'INSEE (2023) indiquent que 22% des habitants des zones éloignées des grandes villes et 24% de ceux des petits pôles urbains sont touchés par l'illectronisme. Cette méthode ne respecte pas l'exigence constitutionnelle d'une information complète et équitable du public.Complexité et inaccessibilité du dossier : Exiger des citoyens qu'ils analysent un dossier technique de 25 000 pages en seulement 30 jours est irréaliste et constitue un déni de démocratie. De nombreux élus locaux, pourtant représentants du peuple, ont eux-mêmes exprimé leur impossibilité à comprendre et à analyser ce dossier dans des délais aussi courts et sans expertise technique.Absence de garanties démocratiques : Contrairement à une enquête publique, cette PPVE se déroule sans commissaire enquêteur indépendant. Il n'y aura donc pas d'avis motivé et impartial synthétisant l'ensemble des contributions, ce qui prive le processus de sa neutralité et de sa robustesse.II. Un projet aux fondements environnementaux et économiques fragilesAvis critiques des autorités environnementales : L'Autorité environnementale (Ae), dans son avis n°2025-098, a qualifié l'étude d'impact « d'incomplète », pointant l'« absence ou l'obsolescence de données chiffrées », le « manque de cartographies précises » et l'« absence d'études de solutions alternatives ». Comment prendre une décision éclairée sur la base d'un dossier aussi défaillant ?Avis défavorable du CNPN : Le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) a émis un avis défavorable à la dérogation espèces protégées, nécessaire pour les travaux. Il relève des « imprécisions », des « incohérences » et une « incomplétude » du dossier concernant l'impact sur 223 espèces protégées.Destruction environnementale massive et irréversible : Le projet entraînera l'artificialisation de plusieurs milliers d'hectares de terres (entre 4 800 et 6 800 ha selon les estimations), la destruction d'écosystèmes matures, de forêts et de zones humides. Les promesses de compensation écologique ne peuvent remplacer la valeur d'un écosystème mature et fonctionnel.Priorités budgétaires inappropriées : Dans un contexte de dette publique abyssale et de besoins criants en matière de services publics, de santé, d'éducation et de rénovation énergétique, investir des milliards dans un projet pharaonique et destructeur est une aberration. Des études, comme celle citée dans le document "Vérités sur les LGV", montrent qu'à coût égal, la rénovation énergétique permet d'économiser 50 à 100 fois plus de CO2.Manque d'utilité démontrée : Ce projet vise principalement à gagner du temps sur un trajet déjà desservi, au détriment des transports du quotidien et du fret ferroviaire, qui décline continuellement. Il bénéficiera avant tout à une frange aisée de la population, renforçant les inégalités d'accès à la mobilité.Je demande en conséquence :L'ajournement immédiat de cette consultation tant que le dossier ne sera pas complet et conforme aux exigences de l'Autorité environnementale et du CNPN.Le remplacement de la PPVE par une véritable enquête publique menée par des commissaires enquêteurs indépendants, avec des délais suffisants et un accès physique au dossier.Un réexamen complet de l'utilité publique de ce projet au regard des enjeux climatiques, écologiques et des priorités sociales et économiques de notre temps.Dans l'attente, je réitère mon opposition totale au projet GPSO et réserve le droit de me

pourvoir devant les tribunaux administratifs pour contester la régularité de cette procédure.Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jeremy - Bordeaux

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 16:34:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable sur le projet de Ligne Nouvelle Bordeauxâ?"Toulouse (LNSO) et sur la procédure de PPVE
Contribution :
Je tiens à exprimer mon opposition ferme au projet de Ligne Nouvelle Bordeaux–Toulouse (LNSO), ainsi qu'à la procédure de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) qui l'accompagne, pour les raisons suivantes :1. Une consultation publique insuffisante et inadaptéeLa PPVE exclut de fait une partie significative de la population, notamment dans les zones rurales traversées, où l'illectronisme touche près d'une personne sur quatre.L'absence de commissaire enquêteur indépendant et la consultation exclusivement dématérialisée privent les citoyens d'un débat transparent et équitable.Un dossier de 25 000 pages, rendu public en plein été et accessible uniquement en ligne, ne permet pas une analyse sérieuse et éclairée dans le délai imparti.2. Un projet écologiquement destructeur et climaticideL'Autorité environnementale et le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) ont tous deux émis des avis défavoraux, pointant l'incomplétude du dossier, l'absence de données fiables et l'insuffisance des mesures d'évitement et de compensation.Le projet entraînera la destruction de plus de 220 espèces protégées et l'artificialisation de près de 6 800 hectares de milieux naturels et agricoles.La très grande vitesse est énergivore : un TGV consomme quatre fois plus d'énergie pour rouler deux fois plus vite. Ce n'est pas une solution écologique.3. Un investissement non prioritaire et socialement injusteÀ budget équivalent, la rénovation énergétique des bâtiments ou l'entretien du réseau ferroviaire existant permettraient des économies de CO? bien supérieures.Les LGV profitent principalement à une clientèle aisée et ne répondent pas aux besoins de mobilité du quotidien.Le déclin du fret ferroviaire se poursuit malgré les investissements dans les LGV, ce qui aggrave le recours au transport routier de marchandises.4. Une légitimité démocratique et environnementale absenteLes avis défavorables des collectivités locales et des instances consultatives sont ignorés.Le projet ne répond pas aux urgences climatiques et sociales actuelles.Je demande :L'annulation de la PPVE et son remplacement par une enquête publique indépendante et accessible à tous.L'abandon du projet de LGV Bordeaux–Toulouse au profit d'investissements dans les transports du quotidien, la rénovation énergétique et la modernisation du réseau existant.Je réserve le droit de me pourvoir devant les tribunaux en cas d'autorisation environnementale délivrée sur la base de cette procédure irrégulière.Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

daniel - Poussignac

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 16:38:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : JE SUIS OPOSE A CE PROJET NON REFLECHI
Contribution :
le non respect de la nature et des avis des citoyens une dépense sur-réaliste pour des résultats infime par rapport auaé projet alternatif sur la ligne existante (Claraco)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

jean-louis - Toulouse

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 16:56:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis très favorable
Contribution :
À l'évidence, ce projet constitue, intrinsèquement, un avantage en matière d'environnement. Certs, à court terme, il y aura des modifications environnementales à accepter tant il y aura des améliorations en matière d'environnement par la diminution du trafic automobile et du trafic aérien au fil du temps car ces couloirs de lignes nouvelles sont édifiés pour plusieurs siècles. L'avantage vis à vis de l'environnement d'aujourd'hui, de demain et d'après est donc énorme.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CAPARROZ Claude - Agen

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 18:01:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : SRGV vers PAU
Contribution :
d'après l'Autorité environnementale la desserte des gares centrales existantes« permettrait : - de réduire les surfaces artificialisées et le mitage des territoires tout en facilitant le transfert modal, la connectivité des réseaux ferroviaires régionaux et à grande vitesse(SRGV) - et demande d'étudier un scénario sans gares nouvelles périphériques. Merci de vouloir me dire où se trouve votre mémoire sur ces sujets intégré au dossier PPEV1.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BIDABÉ Fabien - Captieux

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 18:12:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Compensation
Contribution :
Où sont les compensations prévues? quel terrain et quel bail (sur quelle durée) avons nous comme preuve de leur bonne foi? A ce jour, le compte n'est pas le bon il en manque encore 70%. je serai favorable à ce projet lorsqu'il aura été vraiment bien traité, de A à Z.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Florence - Cudos

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 18:24:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Abandon de la LGV
Contribution :
Il est préférable d'améliorer l'existant plutôt que de créer une nouvelle ligne qui ne profitera pas aux habitants du sud gironde
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Camille - Firbeix

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 19:19:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : un projet de société oui, des nouveaux projets par des pourris !? non!
Contribution :
marre de devoir rabâcher et lutter pour une chose simple , la vie. pas de problèmes de conscience?, meme pas écologique ? ben vous étonnez pas qu'il y ai pas grand monde aux urnes. aller au boulot avec votre âme dites nous que vous avez pas la gerbe.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BAJOLLE Martine - Béguey

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 19:48:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation de la procédure : un déni de démocratie !
Contribution :
Le temps imparti pour participer à cette enquête ne permet pas de prendre connaissance d'un dossier particulièrement complexe et de saisir précisément les riques de ce projet pour notre environnement. En priorité je conteste donc cette procédure qui tend à leurrer le citoyen
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Robin - Agen

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 20:23:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Un projet inutile et un non-sens
Contribution :
En tant que particulier effectuant des trajets réguliers d'Agen à Bordeaux, je n'ai vraiment pas besoin de ce projet. Le léger gain de temps sera perdu par le fait de construire une gare plus éloignée du centre ville (une aberration et un non sens absolu pour le transport ferroviaire dont c'est un des principaux atouts !). La perte pour l'environnement et le biodiversité ne pourront jamais être réellement compensés. Pourquoi dépenser autant d'argent dans un projet aussi inutile plutôt que dans l'entretien, la rénovation et l'amélioration de l'existant ??
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

potier vincent - Goudourville

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 20:51:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : lgv
Contribution :
pourquoi encore détruire de très bonne terres de vallée de garonne pour aller toujours plus vitequand les citoyens seront consultés et surtout écoutés
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Losser Jonathan - Villandraut

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 20:53:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je suis contre
Contribution :
Ce projets comme tant d'autres est nuisible à l'environnement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Emmanuel - Lerm-et-Musset

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 21:44:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet gpso
Contribution :
Nous voilà revenus à ce grand projet de LGV Bordeaux Toulouse , qui pour gagner 6 minutes sur le trajet ,réduira à néant des espaces naturels iremplaçables, détruira des zones humides ,lieux de reproduction d'espèces déja très fragiles, la perte de zones boisées prospères.Voilà une infime partie des pertes environnementales. Si on parle maintenant de l'aspect financier, c est une honte de prévoir une enveloppe de 14 milliards d'euros (ceci dit en passant elle sera très certainement insuffisante), pour un projet qui ne sera pas rentable, et dont les ruraux ne veulent pas !!!Sachant que cet argent serait beaucoup plus utile pour aider des petits agriculteurs,à sortir la tête de l'eau, pour que nous puissions tous manger de manière saine.Revenir à des cultures à taille humaine , bio ou raisonnées, et dire stop aux firmes agro-alimentaires.Alors pour ces quelques arguments je dit tout simplement un grand NON au projet de ligne nouvelle du sud ouest.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Anne Sophie - Sigalens

Date de dépôt : Le 12/11/2025 à 22:07:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection
Contribution :
Protection de notre environnement, de notre biodiversité endémique
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ratinaud Jérémy - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 06:23:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Scandale écologique et financier sans intérêt
Contribution :
Pecheur dans la région depuis des années, je refuse que cet environnement si riche soit détruit au profit d'une bien pensée d'un groupe très restreint de personne. Au vu des coûts et des dégâts que va engendrer ce chantier catastrophique pour un résultat minime, il paraît invraisemblable de poursuivre ce projet grotesque. Nous allons payer les frais de ces choix pendant des années, détruire des lieux préservés tout çà pour quelques minutes gagner sur un trajet en train ? Aujourd'hui combien de personne traverse la moitié de la France quotidiennement pour aller travailler ? Ne pensez-vous pas que cet argent Français pourrait être utilisé d'une façon plus judicieuse ? Notre système sociale s'effondre, la protection de l'enfance est dans une crise morbide. Des MECS ferment, les juges ne peuvent plus placer les enfants, ils ne peuvent plus les protéger. Peut-être qu'avec les fonds du GPSO, nous pourrions réhabiliter ces foyers ? Aidé les associations à protéger ces enfants ?J'ai hâte de d'entendre les personnes qui trouveront que gagné 10 minutes sur un trajet de niche est plus important que financé la restructuration de la protection de l'enfance. J'ai parlé de la protection de l'enfance mais j'aurais pu parler de dizaines d'autres sujet tout aussi urgent .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Monpere Julien - Aspet

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 07:32:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet de LGV
Contribution :
L'accélération forcenée de l'activité économique ne peut en rien justifier une destruction de l'environnement. Le transport rapide des personnes, souvent justifié par le "désenclavement" des territoires, revient seulement à faciliter le mouvement des élites et des classes aisées, le train devenant de toutes les façons inabordable pour la plupart des usagers. Je m'oppose fermement à ce projet totalement à contresens des enjeux actuels.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Reix Cécile - Bazas

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 08:30:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Absence de dossier papier
Contribution :
Pour un sujet aussi dévastateur que celui ci , l'absence d'un dossier papier dans chaque boite aux lettres des déjà contributeurs via une taxe sur ses impôts, devrait être normale. Or aucun document consultable chez soi...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

RENAULT Eric - Vieux-Boucau-les-Bains

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 09:00:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis au sujet de la demande d'autorisation
Contribution :
Après consultation raccourcie du dossier, la demande d'autorisation me semble parfaitement légitime et nécessaire. Les phases de diagnostics , sondages et libérations des emprises doivent commencer afin de construire l'ensemble du du linéaire de LNSO.La méthode d'interrogation du public par voie électronique me semble la plus adaptée et économique.Elle va ravir les associations anti LGV et leur permettre de libérer leur hargne!Je suppose qu'une grande majorité des contributions seront faites par cette opposition car les personnes en accord avec ce projet ne se manifesteront pas.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Martine - Beautiran

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 10:10:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Essentiellement les nuisances sur le territoire de mon village Beautiran
Contribution :
Ayant contribué à l'étude d'impact sur les milieux humides de mon village, je suis inquiète de la destruction de la flore et de la faune endémiques et protégées.Par ailleurs, les retombées économiques ne sont pas certaines. La construction de la ligne et la mise en circulation des TGV seront dommageables pour l'agriculture, la santé et la qualité de vie des riverains.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Figuet Francois - Toulouse

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 10:37:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposition au projet de Ligne Nouvelle Bordeauxâ?"Toulouse (LNSO) aux couts prohibitifs
Contribution :
Bonjour, je tiens à exprimer mon opposition ferme au projet de Ligne Nouvelle Bordeaux–Toulouse (LNSO) aux couts prohibitifs, et aux consultations biaisées.Le financement de cette ligne, en partie sur fonds publics, va se faire au détriment des petites lignes (et donc d'un grand nombre de citoyens beaucoup plus nombreux que ceux qui prendront le Paris-Toulouse). Elle va détruire quelque 4 000 ha de terres agricoles et forets.Bref, modernisons la ligne existante, ne finançons pas le "toujours plus vite" (pour un gain finalement modeste au regard des couts prohibitifs), et redirigeons les subventions vers des projets moins toxiques.Meilleures salutations,François Figuet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VIEILLARD BARON Bertrand - Pompiey

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 10:58:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Dossier présenté par GPSO
Contribution :
Dossier apparemment bien étudié et représentant une véritable encyclopédie des documents généraux concernant la protection de l'environnement dans le département. De nombreux détails doivent néanmoins continués à être étudiés pour minimiser les conséquences locales du passage de la ligne sur le tracé prévu: accès aux exploitations, passages des chemins ruraux, protection contre les incendies(notamment en zones forestières, pistes DFCI), délaissés, enjambement des routes ou passage souterrains de chemins ....Au total, encore beaucoup de travail de concertation en liaison directe avec les "propriétaires" publics et privés concernés.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Geneviève - Lestiac-sur-Garonne

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 11:41:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : registre numérique
Contribution :
Je suis fondamentalement contre ce projet qui se propose de détruire des espaces naturels et des espèces protégées pour un bénéfice nul.De plus cette consultation est biaisée. Elle est illégale dans sa forme.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Schmitz Jean-louis - Beautiran

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 12:49:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pertinence d'une LGV reliant Bordeaux à Toulouse
Contribution :
Cette ligne a grande vitesse est un projet d'une autre époque qui n'a plus de pertinence, détruire des centaines d'hectares de bonne terre n'est plus d'actualité, se déplacer toujours plus vite n'a plus d'actualité, augmenter l'attractivité de la région toulousaine n'a pas de sens, elle est déjà surpeuplée et polluée.Ce projet aujourd'hui ne vise qu'à générer des profits pour les intervenants habituels de ce genre d'opération, au détriment des habitants, de la biodiversité et de notre avenir commun.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

de LOR Marilyne - Guillos

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 12:50:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet de la lgv Bordeaux Toulouse Dax, préservons notre environnements déjà mis a mal par les incendies de 2022
Contribution :
Je m'oppose à la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats.Je m'oppose à la demande de défrichement.Non au incidences sur les sites Natura 2000.Je m'oppose totalement à la construction de cette LGV dans le sud ouest. Projet contesté depuis 20 ans et une aberration écologique, financière et sociale. Tout détruire pour un sois disant gain de temps ridicule comparé au destruction de zones humides, d'abatage d'arbre remarquable, de modification des affluant de la vallée du ciron.S'saccager la biodiversité alors que notre belle forêt à déjà subi les incendies de 2022, pourquoi encore l'éprouvé ? Les arbres remarquables qui ont survécu à ce terrible incendie vont être abattue pour un tout petit gain de temps, c'est une aberration.Aucun avantage pour les habitants, pas de gare pas de transport local, une taxe imposé sur le foncier, la séparations des communes; Nous n'avons plus les moyens de créer du nouveau alors qu'il y a de l'existant.Pourquoi avoir des zones Natura 2000 si c'est pour les détruire ?Entre Cadaujac et St Médard d'Eyran les travaux ont malheureusement déjà commencé et ont a un aperçu de la destruction qu'il veulent étendre sur des kilomètres, les arbres remarquable ne pourront pas être remplacé, ils avaient plus de 100 ans, les zones humide labouré par les engins sont sans vie sauvages, combien d'espèces ont déjà étaient détruite ? Il faut Stoppé ce projets avant qu'il ne fasse plus de dégâts irréversible.Protégeons nos espèces en voie de disparition, arrêtons ce projet mortifère.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Joëlle - Cudos

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 14:04:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : sauvegarde de notre environnement
Contribution :
Projet hors norme avec un financement non abouti- Massacre de notre forêt après les incendies dévastateurs de 2023- Non respect des populations avec des nuisances supplémentaires- la construction de l'A65 devrait servir d'exemple: une des plus chères de France et toujours pas rentabilisée - Mr Lecornu a besoin d'argent pour combler la dette colossale de notre pays, une solution très simple: stopper ce projet LGV Bordeaux-Toulouse, tant qu'il est encore temps , récupérer tous ces fonds pour notre équilibre budgétaire sans porter atteinte à notre environnement. S'il vous plaît, prenez en compte l'urgence climatique et arrêtez ces délires.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gilles - Muret

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 14:39:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : autorisation environnementale - investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Je tient à exprimer un avis favorable à la demande déposée par SNCF Réseau pour la réalisation des investigations préalables à la Ligne Nouvelle Sud-Ouest (LN Sud-Ouest) entre Bordeaux et Toulouse.Ces investigations constituent une étape technique essentielle à la bonne préparation du

projet. Elles permettront d’acquérir une connaissance fine des sols, des milieux naturels et des contraintes du territoire, condition nécessaire à la maîtrise environnementale, technique et financière des futurs travaux.La Ligne Nouvelle Bordeaux–Toulouse représente un enjeu majeur d’aménagement du territoire. En améliorant la performance du réseau ferroviaire, elle :• Réduit les temps de trajet entre les métropoles du Sud-Ouest et le reste du pays ;• Favorise le report modal de la route vers le rail, contribuant ainsi à la décarbonation des mobilités ;• Désature la ligne existante, facilitant le développement du transport du fret ferroviaire ;• Renforce l’attractivité économique et la cohésion entre les territoires de la NouvelleAquitaine et de l’Occitanie.Dans un contexte où la France s’est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % d’ici 2030, la LN Sud-Ouest s’inscrit pleinement dans les objectifs nationaux de transition écologique et de planification des infrastructures de transport durables.Pour la filière des Travaux Publics, ce projet représente également :• Un levier d’activité structurant, générateur d’emplois qualifiés et non délocalisables ;• Une opportunité de mobiliser les savoir-faire régionaux en matière d’ingénierie, de terrassement, d’ouvrages d’art, d’assainissement et de gestion environnementale ;• Un accélérateur d’innovation vers des pratiques de chantier plus sobres, circulaires et plus respectueuses de la biodiversité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gouanelle Colette - Cénac

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 15:33:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalable à la réalisation de la LNSO entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Avis très défavorableIl est anormal qu'une enquête publique soit uniquement accessible en ligne pour les personnes étant dans l'incapacité d'utiliser Internet, ce qui est le cas dans les nombreuses communes rurales que devrait traverser la LGV.Le dossier de 25 000 p. est particulièrement long à parcourir et indigeste lorsque l'on ne connaît pas parfaitement le sujetLa construction de cette LGV est une catastrophe écologique dans la mesure où elle va détruire des surfaces naturelles considérables (emprise totale réelle nettement supérieure à 5000 ha), donc des habitats et des espèces encore préservés actuellement. Le forêts que l'on va détruire sont autant de puits de carbone, donc en défaveur du climat. Il est totalement faux de croire que les compensations prévues sont réelles : on ne remplace jamais une un espace naturel que l'on artificialise, sauf à renaturer la même superficie auparavant artificialisée ! Si le train est un transport plus écologique que la voiture individuelle, le TGV va consommer beaucoup plus d'énergie que les trains circulant actuellement. Il suffirait d'améliorer la ligne existante pour gagner du temps, sans tout détruire en construisant une nouvelle ligne. D'autant que passer par Bordeaux n'est pas le plus court chemin pour aller de Paris à Toulouse. Il serait plus utile de désenclaver le centre de la France. Le projet de LGV est d'un autre âge, il est faux de croire que la LGV remplacerait le transport par camions où celui-ci continue d'augmenter, en dépit des LGV construites. Dans une période où notre pays connaît un fort déficit, ce projet de 15 milliards devrait être supprimé au profit de services d'intérêt général pour la santé et l'éducation.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CATTOEN Monique - Toulouse

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 15:51:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : projet du GPSO lignes TGV
Contribution :

En tant que Toulousaine, je n'évoquerai ici que le projet de ligne Toulouse-Bordeaux, mais l'analyse serait la même pour les autres destinations.Le principal argument émis par le GPSO pour justifier la création de lignes ferroviaires à grande vitesse est de favoriser une « mobilité à l'échelle européenne ». L'argument est fallacieux car il existe déjà des lignes ferroviaires sur tous les trajets mentionnés, la France ayant déjà un maillage important de voies ferroviaires. L'objectif affiché par le GPSO est de « gagner 1 heure sur la liaison Paris-Toulouse ». Il faut se poser la question de savoir si un gain d'une heure sur un trajet entre deux villes (Toulouse et Bordeaux) apporte réellement un saut qualitatif majeur ? L'accessibilité sera-t-elle meilleure au point de favoriser le développement du territoire ? Il faut également se demander si les gains de performance seront, ainsi que le présente le projet GPSO, réellement diffusés par la complémentarité avec les TER, alors même qu'à l'heure actuelle, certaines lignes comme par exemple la ligne Auch-Toulouse, sont remises en question par manque de moyens financiers pour l'entretien ou l'amélioration des lignes ferroviaires. Ce qu'il faut réellement comprendre c'est que les lignes TGV intéressent pour l'essentiel les habitants des capitales régionales (en l'occurence Toulouse et Bordeaux) et non pas des habitants des autres départements sur le passage de la ligne TGV. C'est ainsi que les Agenais qui seront largement impactés par la construction de cette ligne par son emprise sur des terres agricoles, devront pour avoir accès à cette ligne TGV, traverser la Garonne (2 ponts bien embouteillés aux heures de pointe...) pour rejoindre la nouvelle gare située sur la rive gauche à Brax. Quel gain de temps pour eux ??? qui devront emprunter la liaison inter-gares. Il en sera de même pour les Montalbanais qui devront rejoindre la nouvelle gare qui sera située non pas à Montauban mais à Bressols.Pour ce gain de 1heure entre Toulouse et Bordeaux, combien de communes impactées ? combien de déboisements, d'arrachages, de destructions de haies, de débroussaillages, de pertes d'habitats pour la faune et la flore sauvages ? Et donc un impact sur l'environnement important non justifié par les gains obtenus. L'utilité de ces travaux ne peut être publique puis qu'elle ne concernera qu'une minorité d'usagers, par contre les dégâts environnementaux liés à leur aménagement affectera tous ceux qui seront sur le trajet de la ligne TGV. Pour un coût estimé à plus de 14 milliards d'euros, il serait peut-être temps de se poser la question du coût/bénéfice d'un tel projet. A l'heure actuelle, où les moyens financiers sont limités, où des petites lignes ferroviaires ne peuvent être de ce fait maintenues, où les questions environnementales sont de plus en plus prégnantes, il faudrait peut-être envisager de remiser au placard ces projets d'un autre âge et mieux utiliser l'argent public afin qu'il profite à l'ensemble de nos concitoyens.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Juliette - Bordeaux

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 18:16:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ce projet n'a pas d'intérêt
Contribution :
Un trajet Bordeaux-Toulouse en voiture c'est uniquement 2 heures porte à porte : rejoindre la gare de Bordeaux : 35 minutes en habitant dans Bordeaux ! + 15 minutes de marge + 1 heure de train + (5-10 minutes) le temps de sortir de la gare + 30 le temps d'aller sur un lieu dans Toulouse... C'est plus long qu'en voiture, au mieux quasi équivalent.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Patricia - Villenave-d'Ornon

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 19:06:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Environnement

Contribution :
Il convient de mesurer précisément l'impact d'une telle infrastructure (et les travaux de mise en place) sur la biodiversité des lieux concernés afin de vérifier si la législation sur l'environnement est respectée. Par ailleurs aucune zone classée natura2000 ne devrait pouvoir être endommagée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Detrain Stéphane - Condezaygues

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 19:10:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégaleOn en veut pas de cette LGV !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lepigre Françoise - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 20:15:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ppve
Contribution :
je viens de passer plus d'une heure à trouver le site, cette formule de consultation me semble déjà très complexe pour la plupart des personnes peu habituées à utiliser les ordinateurs. Beaucoup de zones blanches dans notre secteurComplexité pour consulter et assimiler les 35000 pages du dossier, le délais de l'enquête publique est trop court , pour l'autoroute le délais était de 3 mois et on avait possibilité de discuter avec un commissaire enquêteur. Cette enquête ressemble à un déni de démocratie.Pas vu d'affichage public pour la consultation, c'est par le bouche à oreille que j'ai été informée.La ligue d'autorité environnementale est opposée à ce projet de LGVLe syndicat du ciron à fait un dossier qui montre que la zone natura 2000 sera impactée de façon irréversible et qui ne pourra être compensée d'aucune façon.La sncf n'a pas toutes les compensations environnementales qui lui permettrait de commencer les travaux préparatoires.La safer au lieu de trouver des terrains pour les agriculteurs préempte des terres agricoles pour planter des pins.Une zone humide ne se recrée pas, en acheter une ne remplace pas celle qui a été détruite, et les animaux qui y vivaient ne sont pas déplaçables.Les nombreux ruisseaux , affluents du Ciron seront pollués et les zones humides qui les entourent seront détruites. Le nombre de camions et d'engins pour la préparation de l'empreinte vont impacter fortement l'impact carbone, et gêner la circulation de la population.Les accès à la forêt pour les promenades, activités professionnelles, chasses vont être plus difficiles et fortement impactées pendant de nombreux mois.Les activités touristiques vont être ralenti, ce qui impactera directement mon chiffre d'affaire pendant de nombreuses années.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Naïma - Toulouse

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 21:05:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLÉGALE
Contribution :
consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Tomas Chantal - Escassefort

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 21:58:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la LGV
Contribution :
On parle de préserver la biodiversite,d arrêter l artificialisation des terres ,du retour des haies qui empêchent le ravinement en preservant la couche fertile et qui protegent les espèces en voie de disparition ,de préserver les zones humides .de planter des arbres afin de supprimer les ilots de chaleur .de vegetalisation ,en résumé de préserver un environnement sain pour une nature epanouie assurant les besoins fon damentaux d un vivant vegetal .animal et humain .Alors ce projet, coûteux de surcroît..va à l 'encontre de ces politiques de protection de l environnement .je suis totalement opposé à ce projet dantesque.Il y a beaucoup d autres arguments qui justifient l annulation de ce projet .d autres les ont développés
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BERTRAND Jacques - Marmande

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 22:13:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Dossier incomplet et lacunes dans la prise en compte des impacts réels
Contribution :
Bonjour,Dans un premier temps, je vous demande de me communiquer une version papier du dossier comme vous l'avez fait pour d'autres.Dans un second temps, votre dossier est incomplet et je dénonce la forme simplifiée de cette participation du public et je sollicite un moratoire de cette consultation.Dans un troisième temps, quand comptez-vous prendre en compte les impacts réels du projet LGV ? Vous n'appliquez pas la séquence ERC alors que tout autre opérateur y est obligé comme vous et le fait et vous minimisez les impacts sur la biodiversité.Dans un quatrième temps, constituer d'aussi grands linéaires sont néfastes non seulement à l'environnement qu'à ceux qui travaillent et vivent au quotidien dans ou à proximité des parcelles concernées par le tracé.Au revoir
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mourigué Emmanuelle - Villandraut

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 23:02:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV _ Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Franck - Villandraut

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 23:04:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Consultation illégal
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BORDELAIS Dominique - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 23:14:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illégale
Contribution :
Cette consultation est illégale, elle n'est pas une véritable enquête publique comme cela l'a été pour les AFSB, avec la présence de commissaires enquêteurs indépendants des services de l'état.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Liliane - Tournefeuille

Date de dépôt : Le 13/11/2025 à 23:22:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la LGV, protégeons la biodiversité
Contribution :
Je m'exprime contre ce projet de LGV. Rénovons l'existant pour une vitesse moyenne supérieure, sans devoir mettre en danger la biodiversité sur le tracé LGV.Je prends régulièrement le train jusqu'à Paris pour le travail, et le gain de temps anticipé n'est pas à la hauteur du projet. D'autres solutions moins coûteuses, chronophages et délétères sur la biodiversité sont à privilégier.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

RHE Olivier - Saint-Michel-de-Rieufret

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 01:05:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Biodiversité de votre étude pur demande d'autorisation incomplète
Contribution :
BonjourHabitant Saint-Michel de Rieufret, vous allez détruire et artificialiser 70 ha de notre commune pour votre infrastructure de LGV (inutile puisque ne correspondant pas aux transports du quotiden à décarboner)Dans votre pièce E1.1 « Demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées (CNPN) » dont l'intitulé est plus parlant sur un autre de vos document « Dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats » ! J'ai quelques remarques.Je suppose que ces observations, tableaux …ont été faites par des ornithologues, botanistes… je n'en doute pas très compétent. Par contre, vous avez du bien les limiter en temps et autres moyens puisqu'il y a des manques et autres points qui me surprennent en observant les oiseaux et autres espèces présents sur notre commune.Premièrement quand je lis légifrance et la Liste des oiseaux protégés https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021384277« Article 3Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps : la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel »Héron cendré (Ardea cinerea).Milan noir (Milvus migrans)Buse variable (Buteo buteo)Grue cendrée (Grus grus)Coucou gris (Cuculus canorus)Chouette hulotte (Strix aluco)Huppe fasciée (Upupa epops)Pic épeiche (Dendrocopos major)Pic noir (Dryocopus martius).Pic vert/Pivert (Picus viridis).Mésange charbonnière (Parus major)Mésange noire (Parus ater)Fauvette à tête noire (Sylvia atricapilla)Grimpereau des jardins (Certhia brachydactyla)Rougequeue noir (Phoenicurus ochruros)Moineau friquet (Passer montanus)Bergeronnette grise (Motacilla alba)Pinson des arbres (Fringilla coelebs)Chardonneret élégant (Carduelis carduelis)Toutes les espèces ci-dessus, je les observe régulièrement.Il est mentionné 6,86ha d'habitats pour le Moineau friquet en page 29. 12,96 ha d'habitats favorables pour le Chardonneret élégant page 27. 43,69ha pour la huppe fasciée … Je suppose, il s'agit de la surface théorique d'habitat cumulé sur les 4800 ha d'emprise de la LGV qui vont être détruit (48000 ha il me

semble, désolé je travaille je n'ai pu lire les 13 000 pages en 1 mois) . Ces surfaces d'habitats me paraissent franchement sous dimensionnées.Hormis les oiseaux j'observe : Rainette verte (Hyla arborea) mais en page 25 de la pièce E1 elle n'est pas mentionnéeDans les reptiles je ne vois pas une couleuvre que je croise plusieurs fois par été : Couleuvre verte et jaune (Hierophis viridiflavus). En page 26 de la pièce E1 elle n'est pas mentionnée non plus. Sont elles des espèces que nous avons le droit de détruire….sans dérogation !A minima la chauve souris : Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus) est bien présente. Je l'observe régulièrement sur ma commune de Saint Michel de RieufretMais aussi le Triton marbré (Triturus marmoratus), la Salamandre tachetée (Salamandra salamandra).En tant que simple citoyen et juste en cherchant au milieu des 13 000 pages pour trouver les pages qui vont impacter notre biodiversité localement, je constate que la qualité de la Demande d'autorisation n'est pas là. Je comprends mieux le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) qui a émis un avis défavorable que je mets en PJ.De plus quand je lis les spécificités liées à notre zone que vous allez détruire d'après la page 402 de la Pièce E :"Il présente une mosaïque d'habitats exceptionnellement diversifiée et étendue, avec des parcelles classées en enjeu majeur, très fort et fort pour l'entomofauneSon rôle majeur comme corridor écologique ; il s'agit probablement d'une des zones continues les plus vastes favorables à l'entomofaune sur la section 1 ;Une remarquable complémentarité d'habitats permettant l'accomplissement du cycle biologique complet de nombreuses espèces."Je ne comprends pas comment il peut être légal de DETRUIRE et de demander une dérogation ! Si vous avez un argumentaire à me donner pour mes enfants et moi je suis preneur. Ce n'est pas comme si vous ne savez pas :OISEAUXhttps://www.nationalgeographic.fr/animaux/plus-de-600-millions-doiseaux-ont-disparu-en-europe-depuis-les-annees-1980INSECTEShttps://www.mnhn.fr/fr/le-declin-des-insectes-met-en-peril-le-vivantFLOREhttps://uicn.fr/liste-rouge-flore/Pour finir je constate que les avis défavorables des gens du terrain…ne paraissent pas vous faire fléchir sur la destruction massive envisagée pour si peu de gain.*Commission locale de l'eau du bassin-versant du Ciron https://www.sudouest.fr/economie/lgv/un-certain-nombre-d-aneries-pourquoi-le-syndicat-du-ciron-a-emis-un-avis-defavorable-a-la-demande-d-autorisation-environnementale-pour-la-lgv-25682569.php*Enquête publique de 2014https://www.sudouest.fr/economie/transports/lgv-bordeaux-toulouse-et-bordeaux-dax-avis-negatif-de-la-commission-d-enquete-7927169.phpConsulter et entendre sont 2 mots différents. Il semble que vous ne connaissez que le premier.Nous pouvons constater que vous passez en force et vite, soyez honnête, arrêtez donc cette fausse démocratie, ces fausses consultations coûteuses avec des documents médiocres.En écoutant si peu le terrain, le terroir…mais seulement les besoins d'une certaine classe des mégalopoles, vous participez fortement à l'effondrement de la biodiversité, c'est sûr mais aussi à l'effondrement de la démocratie, des tensions entre villes et campagnes !Pour conclure, mes enfants et moi nous vous remercions de participer à la 6ème extinction de masse, la seule et surement dernière causer par nous…par VOUS.https://www.sciencesetavenir.fr/animaux/biodiversite/la-sixieme-extinction-est-en-marche_186749

Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (2025-06-13b-01041_gpso_travaux_ligne_nouvelle_bordeaux-toulouse_avis_du_09_2025.pdf)

Document : 2025-06-13b-01041_gpso_travaux_ligne_nouvelle_bordeaux-toulouse_avis_du_09_2025.pdf, page 1 sur 6

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : 2025-06-13b-01041 Référence de la demande : n° 2025-01041-011-001

Dénomination du projet : GPSO : travaux ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse

Demande d'autorisation environnementale - Date de mise à disposition : 04/07/2025

Lieu des opérations : - Département : Gironde - Commune : 33650 Saint-Médard-d'Eyrans

Bénéficiaire : SNCF Réseau

MOTIVATION OU CONDITIONS

Contexte

Le dossier concerne une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces animales et végétales protégées, pour la phase d'investigations préalables de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse sur les départements de la Gironde (33), de Lot-et-Garonne (47), de Tarn-et-Garonne (82) et de la Haute-Garonne (31), en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. La demande de dérogation porte donc sur le territoire de 2 régions administratives.

Le projet nommé Grand projet ferroviaire Sud-Ouest (GPSO) vise à ajouter une voie supplémentaire pour la circulation de trains à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse, avec dédoublement de points d'arrêt (haltes et gares) au niveau d'Agen et Montauban. L'opération s'étend entre les communes de Saint-Médard-d'Eyrans (33) à Castelnau d'Estrétefonds (31), sur 222 kms.

Ce programme de grande envergure se déroule en plusieurs étapes et fera l'objet de 3 dossiers d'autorisation environnementale. Le présent dossier, dit DAE1, porte uniquement sur les travaux dit d'investigation préalable, à savoir :

- la « libération » des emprises faisant l'objet des diagnostics archéologiques et de la campagne de sondages géotechniques (comprenant les opérations de débroussaillage, déboisement, défrichement et de création des accès),
- les sondages géotechniques (4700 unités),
- les diagnostics d'archéologie préventive (sur environ 1 000 ha).

Les sondages géotechniques et l'archéologie préventive couvriront l'emprise des installations principales (voies ferrées, ouvrages d'art), des installations connexes (gares, raccordements au réseau ferroviaire, raccordements au réseau électrique, bases de maintenance, aménagements divers) et des installations temporaires (emprises des travaux, bases de chantier, aménagements provisoires) de l'infrastructure ferroviaire. Ces investigations peuvent nécessiter au préalable un défrichement, débroussaillage, déboisement, arrachage de vignes, etc. ainsi que la création de pistes d'accès. La définition des travaux préparatoires permet d'identifier une part importante des interventions qui seront sources d'effets négatifs sur l'environnement.

Le démarrage des investigations préalables est prévu pour février 2026.

Le projet a fait l'objet d'un cadrage préalable de l'OFB (Service Régional Nouvelle Aquitaine, Service Régional Occitanie) du 12 août 2024 (dossier « espèces protégées ») et du 25 septembre 2024 (dossier « loi sur l'eau »). Le dossier (version mai 2025) a fait l'objet de 4 avis de l'OFB en date des 26 mai 2025, 26 mai 2025, 15 juin 2025 et 16 juin 2025 et du Conservatoire botanique national Sud-Atlantique (CBNSA) en date du 13 juin 2025.

En complément au dossier est jointe la note technique du groupe de travail CNPN/CSRPN d'accompagnement de l'instruction du projet GPSO par l'Etat, concernant plus spécifiquement la méthodologie d'évaluation des enjeux, datée du 23 juin 2025, où le CNPN s'interroge sur sa portée.

La demande de dérogation pour le projet ferroviaire concerne la destruction de spécimens, l'altération, ou la

dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos de 223 espèces protégées (48 de flore ; 94 d'Oiseaux ; 27 de Mammifère, dont 19 Chiroptères ; 14 d'Amphibiens ; 11 de Reptiles ; 9 d'Insectes et 4 de Poissons).

Les espèces dites de « compétence CNPN » relatives à l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) sont notamment : l'Euphorbe de Loiseleur (*Euphorbia seguieriana* var. *minor*), le grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la grande Noctule (*Nyctalus lasiopterus*), la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinoceus*), l'Elanion blanc (*Elanus caeruleus*), le Moineau friquet (*Passer montanus*), le Milan royal (*Milvus milvus*), le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*).
L'analyse de l'état initial révèle une très grande richesse biologique de la zone d'étude, du fait de la présence d'habitats diversifiés et notamment de complexes de zones humides. Pour faciliter l'appréhension le pétitionnaire a choisi de découper le tracé en deux grandes éco-régions, « Massif landais » et « Vallée de la Garonne ».
Ainsi, le « Massif landais » présente une homogénéité d'habitats forestiers, avec une topographie plane et un réseau hydrographique développé (ruisseaux, crastes et fossés). Ce territoire est également caractérisé par la présence de landes humides et mésophiles à xérophiles à Ericacées avec des fourrés oligotrophes. Le second ensemble « vallée de la Garonne » présente, une mosaïque d'habitats variés de plaines alluviales avec forêts alluviales de saules blancs et peupliers noirs, des terrasses avec mosaïque de chênaies, côteaux calcaires avec pelouses calcicoles mésophiles à mésoxérophiles. Cette écorégion se distingue du massif landais par une plus forte emprise anthropique et un paysage agricole présentant de nombreuses parcelles cultivées. L'ensemble des périmètres recensés sur le tracé témoigne d'emblée des exceptionnels potentialités écologiques du secteur.

D'un point de vue purement formel, le CNPN souligne l'énormité de la taille du dossier (20 000 pages !) et la multitude des documents fournis (32 fichiers + pièces annexes à consulter en ligne).
Le dossier (Pièce B : Informations générales et administratives) liste simplement les communes et les parcelles concernées par les investigations préalables, ainsi que les communes concernées par les sites de compensation proposés, sans précision cartographique et d'enjeux écologiques, dont la présence d'espèces protégées. La surface totale concernée dans les emprises par les investigations préalables, sans précision de leur nature, serait de 1057,3 ha (dont 287 ha de zones humides prévues pour assèchement et remblaiement).
La disponibilité d'une carte de synthèse des habitats d'espèces protégées en regard des parcelles concernées par les investigations préalables est nécessaire pour évaluer avec pertinence les demandes de DEP, dont les mesures compensatoires proposées avec aussi leur cartographie.

Raison impérative d'intérêt public majeur
Le CNPN conteste le fait qu'une DUP vaille RIIPM, ainsi que de l'apport d'une ligne nouvelle par rapport à la ligne actuelle, dont leurs arrêts en gare. La loi de simplification de la vie économique, qui prévoit cette disposition, est encore en cours d'examen par le parlement. La RIIPM serait par ailleurs à mettre en regard des irrémédiables impacts écologiques et paysagers et du constat des difficultés, parfois de l'impossibilité, à redonner aux habitats leurs fonctionnalités ou à les recréer.
Par ailleurs, le CNPN relève *in fine* que cette opération lui semble relativement floue entre ce qui relève des différents enjeux exposés et besoins auxquels le projet répond (en particulier, les objectifs en matière de fret *versus* transport de voyageurs).
Le CNPN souhaite plus de clarté à ce sujet avec une présentation de chiffres actualisés et sourcés, notamment en articulation avec les enjeux écologiques.

Absence de solution alternative satisfaisante
Le CNPN relève que le pétitionnaire ne présente pas dans son dossier de variantes permettant de maximiser l'évitement. S'agissant de la spatialisation du tracé, il est simplement fait référence aux travaux et échanges ayant eu lieu dans le cadre de la DUP. Pour satisfaire à la condition d'absence de solution alternative satisfaisante et à la compréhension du fuseau retenu, il aurait été utile que les principaux éléments ayant fait

débat et les choix travaillés soient repris dans cette partie notamment pour ce qui concerne les zones à forts enjeux écologiques.

Évaluation des enjeux écologiques

L'aire d'étude est de 250 mètres de part et d'autre des emprises de travaux (bande DUP de 500 mètres de large), centrée sur le projet mais intégrant les espaces naturels à proximité immédiate et pouvant présenter des espèces sensibles ou à enjeux. Elle intercepte a priori 8 zones Natura 2000 (la ZPS de Captieux a été oubliée), 3 ZICO, 22 ZNIEFF, la Réserve Naturelle Nationale de la frayère à Alose, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, 3 APPB, 10 PNA, 3 ENS, 4 sites CEN et un certain nombre de zones de compensation d'autres projets (dont la liste semble incomplète).

Le CNPN relève que la réalisation de l'état initial a mobilisé de nombreuses compétences en plus des analyses bibliographiques. Cependant, le dossier présenté n'a pas pris en compte les préconisations du cadrage préalable et des avis de l'OFB et du CBNSA, notamment sur les zones humides.

En effet, les avis de l'OFB et du CBNSA s'accordent sur les lacunes de l'état initial : prospections parfois insuffisantes suivants les taxons et ne couvrant pas un cycle biologique complet (voire pas aux périodes d'observation les plus adaptées), enjeux de certains habitats sous-évalués et habitats insuffisamment caractérisés et prise en compte de la bibliographie partielle. Le CNPN avait notamment attiré l'attention sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire et observe que le bilan de leur état de conservation au titre de l'article 17 de la DHFF, qui engage l'Etat membre, ne figure pas. En cas aussi de présence d'espèces et d'habitats prioritaires, l'avis de la Commission Européenne serait à requérir.

Enfin, il convient de noter qu'en juin 2025, le CNPN a rendu un avis concernant la conduite de relevés d'inventaires s'inscrivant dans le cadre de la réalisation de l'état initial faunistique de la section Sud Gironde – Dax des lignes nouvelles du projet GPSO. Cet avis bien que « favorable sous conditions » pointe plusieurs lacunes que l'on retrouve dans le présent dossier :

- préciser la liste des taxons pour lesquels un ajustement du périmètre de la DUP est envisagé ;
- présenter une stratégie d'échantillonnage (stratifiée par secteurs/habitats/périodes/enjeux spécifiques) ;
- déployer une « démarche active » d'inventaires (qui s'affranchisse sensiblement du caractère « opportuniste ») et que celle-ci soit tournée vers l'exploitation maximale des données disponibles basée sur le SINP régional (https://observatoire-fauna.fr/) et la mobilisation des acteurs et gestionnaires de terrain (opérateurs Natura2000) ;
- décrire des méthodologies spécifiques d'acquisition d'informations complémentaires permettant de dépasser la simple « présence/absence » des espèces protégées tels que le dénombrement d'individus, de la cartographie de plantes et/ou de végétation hôte, d'arbres « gîte » et de l'analyse de comportements et d'indices d'autochtonie (chasse, accouplement, parade, ponte...) ;
- l'exploitation de l'ensemble des possibilités de l'ADN environnementale en matière de couverture taxonomique (dans la demande actuelle l'ADNe n'est employée que pour la détection des amphibiens alors que cette technique peut apporter des éléments complémentaires et déterminants pour les poissons, les mollusques, les mammifères aquatiques et les odonates) ;

Et enfin, par conséquence, d'étendre la période d'inventaire à l'ensemble de l'année 2026, ceci notamment afin d'établir un diagnostic proportionné aux enjeux écologiques connus sur le secteur.

Enfin, le CNPN regrette 1) l'absence de carte de synthèse permettant de combiner les habitats d'espèce de l'ensemble des groupes faunistiques 2) l'absence de tableau de synthèse pour chaque espèce protégée précisant par secteur à enjeux, le(s) PK correspondant(s), les surfaces totales et impactées, le niveau d'enjeu, les espèces observées et potentiellement présentes, ainsi que la fonctionnalité de l'habitat. Il s'agit pourtant d'outils de base pour analyser les enjeux et estimer par la suite l'évaluation des impacts.

Ainsi, l'état initial apparaît nettement comme incomplet et incohérent avec l'objet du dossier. De fait, les incidences brutes semblent clairement sous-évaluées.

Estimation des impacts

Le CNPN relève une présentation incomplète du contexte écologique et une démarche confuse pour ce qui est de l'appréciation des enjeux et des impacts. De trop nombreuses explications et informations sont

fournies et certains tableaux demeurent vides d'information. Les impacts bruts des investigations préalables ne sont pas précisément caractérisés. L'estimation des impacts n'est clairement pas aboutie.
Une cartographie des zones de relais/repli devrait être présentée pour chaque espèce ou groupe d'espèce.
En l'état, l'impact du projet sur les fonctionnalités des différents habitats naturels pour chaque cortège (corridors de déplacement et de migration, zones relais et réservoirs de biodiversité) n'est pas présenté et ne semble pas pris en compte dans la compensation. Le dossier devait mettre en exergue les principaux enjeux de conservation des espèces protégées en reprenant par exemple une approche « parapluie » visant à démontrer que les cortèges et leurs fonctionnalités ont bien orienté les choix de mesures concourant à leur préservation.
En outre, le CNPN pose la question de la compatibilité effective des travaux avec le SDAGE et les SRADDET.

Avis sur la séquence « E-R-C »
Pour cette partie du dossier, le tracé est découpé en 6 secteurs géographiques au sein des 2 écorégions (Massif landais et Vallée de la Garonne) ce qui vient une nouvelle fois complexifier la compréhension du dossier. De plus, la typologie des mesures (génériques et sectorielles) rend la présentation particulièrement confuse.
Le CNPN relève qu'en l'état du dossier, les mesures présentées ne paraissent pas exhaustives et opérationnelles pour les équipes de chantier. Le contrôle de la bonne réalisation des mesures par les services de l'État n'apparait pas réalisable : des éléments de cartographie précis sont attendus.

Les mesures d'évitement et de réduction
De façon générale, Le CNPN relève que l'évitement des zones sensibles et la réduction des impacts ne sont ni détaillés, ni illustrés, ni explicités techniquement par rapport aux types de travaux et aux types d'impacts.
La faisabilité des mesures proposées (en particulier pour les mesures de « défavorabilisation » sur un tel linéaire et sur un laps de temps aussi long), ainsi que de leur mise en œuvre avec une temporalité cohérente, c'est-à-dire en amont ou en simultané du début du projet afin de garantir la survie des individus et leur maintien, ne semble pas garantie. Les travaux doivent en effet débuter en février 2026, mais le calendrier de sensibilité des espèces impose de les achever avant mars 2026. Ils ne pourraient reprendre qu'en août, ce qui est incompatible avec le calendrier de reproduction de nombreux oiseaux qui terminent leur nidification à cette époque. Même en dehors des périodes de plus grande sensibilité, ces travaux de défavorabilisation comportent des impacts importants pour les individus, notamment reptiles, amphibiens, insectes et mammifères. Par ailleurs, le laps de temps entre les travaux de défrichement et les travaux de fouille archéologiques permet possiblement l'installation de nouvelles espèces protégées.
Enfin, ce dossier étant suivi d'autres phases (DAE 2 et 3), il est important de noter que les évitements proposés dans le présent DAE 1 sont des évitements temporaires et transitoires. L'analyse ne prend pas en compte le fait que les sites de report supposé de la faune ou les sites de transfert du milieu naturel et de transplantation d'individus de la flore seront potentiellement détruits lors des travaux des dossiers suivants. La réflexion conduite sur le choix des sites évités et les lieux de relâcher des espèces doit intégrer ce paramètre et apporter des garanties de l'effectivité des mesures.
Les enjeux des habitats évités et dont la capacité d'accueil (non démontrée) aurait permis aux espèces de fuir les impacts du DAE 1, seraient *de facto* plus importants pour le dossier suivant (impacts cumulés). Ainsi, le CNPN maintient que des mesures d'évitement « en amont » et l'évitement « d'opportunité » doivent être appréciées avec une évaluation écologique des différentes variantes du projet.

Le CNPN relève donc un défaut de mise en œuvre et d'appréciation de la séquence « ERC » car seules les mesures d'évitement permettent d'éviter totalement les impacts pour la cible considérée (habitats, espèces). C'est la raison pour laquelle cette étape doit constituer une priorité absolue pour le maître d'ouvrage. Dans le cas d'une espèce, la mise en œuvre d'une mesure d'évitement garantit le maintien de l'intégralité des fonctions des milieux pour l'espèce ciblée. Dans le cas contraire, il pourra s'agir de mesures de réduction.

Estimation des impacts résiduels
Le CNPN relève que l'absence d'analyse des impacts bruts à partir de l'état initial ne permet pas d'apprécier les impacts résiduels présentés, ni la liste des espèces protégées listées aux CERFAs. Une synthèse par espèce des espaces impactés est également attendue.

La méthodologie de dimensionnement de la compensation, complexe, mérite de plus amples explications sur l'explication des coefficients apportés à certains critères, coefficients souvent assez arbitraires dont la valeur influence pourtant fortement les besoins compensatoires. En particulier, le critère de « gain de qualité environnementale », qui est le plus important dans ce type d'opération, varie de 1 à 3, à dire d'expert, sans justification. Pour comprendre et valider cette méthode, un tableau bilan de la valeur de chaque critère, coefficient, dette et gain attendu, doit être fourni pour chaque espèce. Les incertitudes doivent être intégrées au raisonnement.

Les mesures de compensation

Le CNPN relève que la présentation de l'approche compensatoire de ce dossier est lacunaire. L'étape de caractérisation approfondie des sites de compensation et les propositions de mesures de compensation à mettre en œuvre n'est pas réalisée au moment du dépôt du dossier.

La démarche compensatoire, telle que vue à travers la présente demande de dérogation, apparaît clairement non aboutie et encore préliminaire, tant dans son objectif d'atteinte de la cible à compenser, que dans le descriptif des actions prévues (absence à ce jour de plans de gestion) ou encore la sécurisation foncière des parcelles identifiées. Les éléments présentés dans le dossier et l'absence de cartographies claires ne permettent d'en apprécier ni la pertinence, ni la faisabilité, en équivalence et en additionnalité écologique.

Ce caractère encore non finalisé de la démarche compensatoire ne permet pas au CNPN de considérer que les mesures ERC permettront de conserver dans un état de conservation favorable les espèces protégées faisant l'objet de la demande de dérogation.

Le CNPN rappelle que la compensation doit être opérationnelle au moment des impacts.

Les mesures d'accompagnement et de suivi

En matière de suivi scientifique, le CNPN note et déplore que des indicateurs de suivi de l'efficacité des différentes mesures doivent être encore proposés. Le CNPN invite le pétitionnaire à clarifier son approche en matière de suivi scientifique. La nature et le rythme doivent s'étaler en cohérence avec la durée de vie de ce type d'aménagement et pouvoir démontrer la plus-value de la séquence E-R-C (50 ans). Le CNPN incite le pétitionnaire à planifier l'utilisation de protocoles standardisés reconnus par la communauté scientifique (STERF, STELI, POP Reptiles et POP Amphibiens, Vigie-Chiro...) et compatibles avec les attentes des PNA. Ceux-ci devraient être clairement repris et bien explicité dans le dossier pour une mise en œuvre adaptée et optimale.

Conclusion

Devant la complexité de l'évaluation de l'impact d'un tel projet sur la biodiversité, le CNPN attendait un effort de synthèse particulier de la part de SNCF réseau, en matière de caractérisation des impacts, de localisation des enjeux, de justification des mesures ERC, dont l'équivalence écologique et la localisation géographique des mesures compensatoires. C'est un dossier encore très inabouti qui a été adressé au CNPN. La consultation des instances ne constitue pas un « ballon d'essai » : elle implique notamment des dizaines d'heure de travail bénévole par des experts, et davantage encore par les services de l'État. Il semble que les avis déjà sollicités plus en amont, et les échanges avec les services de l'État, n'aient que trop partiellement été suivis d'effet par SNCF réseau.

Après lecture et analyse de la présente demande de dérogation à l'article L411-1 du code de l'Environnement, **le CNPN émet un avis défavorable** à la demande de dérogation, principalement en raison :

- du manque de précision de variantes alternatives du tracé final de la ligne plus satisfaisantes pour à la préservation de la biodiversité ;
- de l'imprécision de la localisation des investigations préalables et des espèces protégées concernées, et de celle des mesures compensatoires proposées avec leur pertinence écologique, géographique et temporelle, avec les futurs et lourds travaux de construction de la ligne ferrée et ses annexes ;
- de l'incomplétude dans la réalisation et la formalisation de l'état initial (à consolider au demeurant) ;

- du manque de suivi des indications des services instructeurs et des incohérences induites dans la présentation des enjeux ;
- du défaut d'appréciation des enjeux locaux en présence et des impacts importants occasionnés par le projet ;
- d'une application inaboutie de la démarche E-R-C, tant sur l'évitement et la réduction (en dépit des fonctionnalités écologiques du secteur) que sur la compensation.

En l'état de ce dossier, le CNPN est en incapacité de pouvoir confirmer la possibilité d'atteinte de l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité dans le cadre de ces investigations préalables, et estime que les conditions d'octroi d'une dérogation à la protection stricte des espèces ne sont pas réunies.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature : Le vice-président de la commission espèces et communautés biologiques : Maxime Zucca		
AVIS : Favorable [_]	**Favorable sous conditions [_]**	**Défavorable [X]**
Fait le : 09/09/2025		Signature : Le vice-président Maxime ZUCCA

CHAUMONT Gaïa - Vianne

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 08:28:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition ferme au projet LGV Sud Ouest

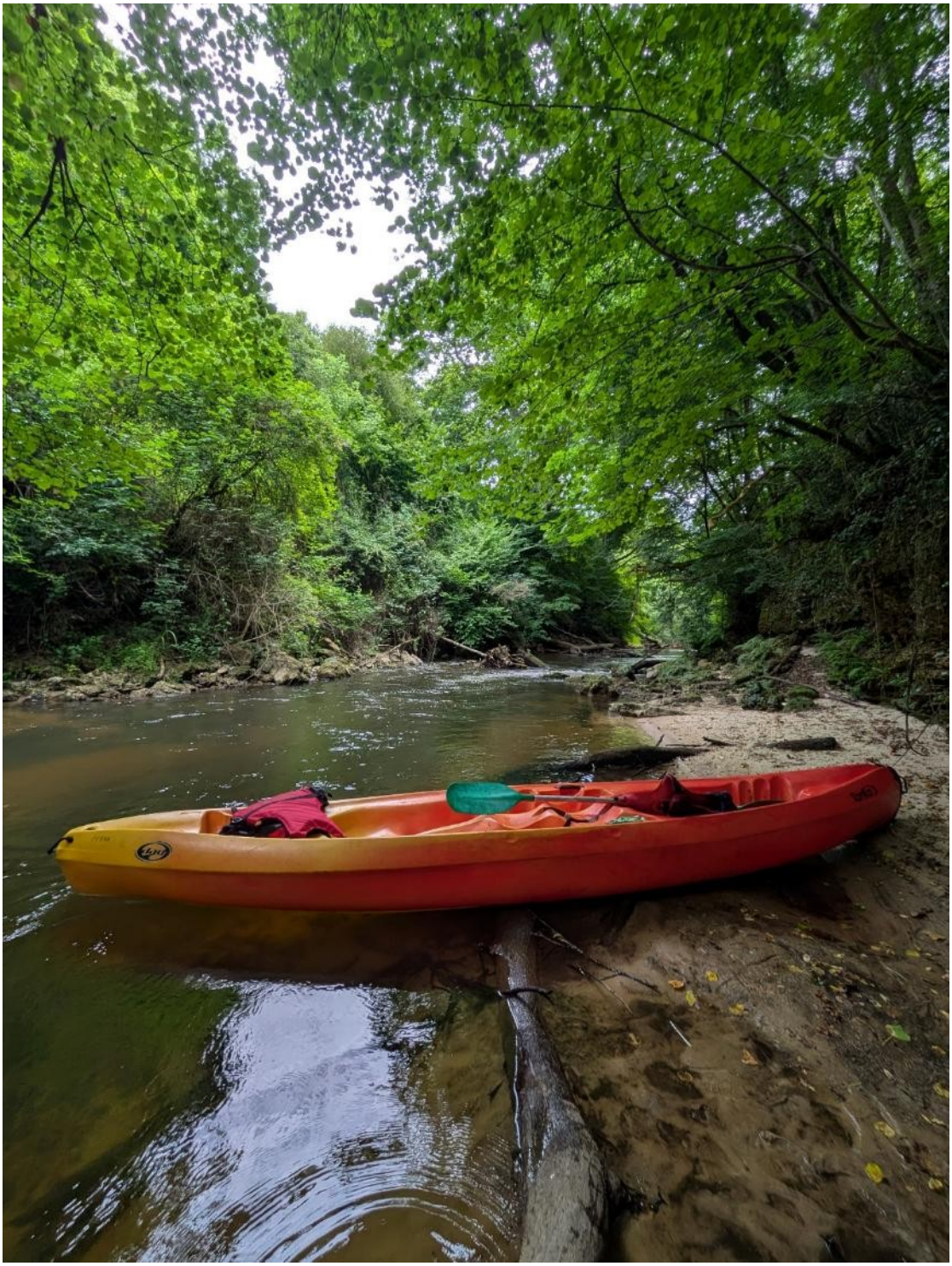
Contribution :
Je suis née et j'ai grandis sur les berges du Ciron. J'ai été bercée par le bruit de l'eau et les libellules et demoiselles qui volètent autour de moi, par l'observation des grenouilles et des martins pêcheurs. J'ai pris le train pour aller à Bordeaux, à Toulouse, des centaines de fois. Je dénonce un projet ECOCIDE et INUTILE, CHER et DESTRUCTEUR. Cette LGV n'a pas sa place dans nos forêts et nos champs agricoles, elle va coûter extrêmement cher pour une utilisation qui ne sera que pour "les citadins". Il n'y a qu'eux et les porteurs de projet qui s'en fichent de détruire NOTRE environnement pour gagner 20 MINUTES. Car la ligne Bordeaux-Toulouse existe déjà, il n'y a qu'un changement à faire à Agen ! Une ligne d'ailleurs très fréquentée et mal entretenue, sur une semaine on n'a parfois qu'un seul train à l'heure. Alors privilégiez les petites lignes, déjà existantes, qui ne demandent que de l'entretien (cela coutera moins cher !) et permettront à nous, les ruraux, de profiter AUSSI des services de trains. J'ai grandis à Saint Michel de Castelnau. Pour aller à Bordeaux, la gare de train la plus proche est à Langon, soit 45mn à 1h de VOITURE ! (Car il n'y a pas de bus depuis St Michel de C). Pourquoi rendre le train encore plus inaccessible qu'il ne l'est déjà ? Des gares loin, des billets ultra cher, des projets destructeurs et qui vont endetter nos communes, à l'heure où on nous bassine pour faire plus attention à l'environnement. C'est complètement illogique ! Ce projet NE DOIS PAS VOIR LE JOUR !!!J'ai joins des photos d'une vie au bord du Ciron, une parmi tant d'autres...
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (IMG_20170423_185148.jpg)



Télécharger la pièce jointe originale (PXL_20250706_130144611.jpg)



Télécharger la pièce jointe originale (PXL_20250706_095443927.MP.jpg)



Télécharger la pièce jointe originale (DSC_0495.JPG)



Rita - Langon

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 08:50:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre ces travaux
Contribution :
Ne touchez pas à mon CironNon au LGV
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rita - Bordeaux

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 08:56:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non LGV
Contribution :
Svp stoppez ses travaux, les tortues ? du Ciron la Biodiversité. Non n'y touchez pas.J'ai acheté à côté pour avoir un bout de calme pour ma retraite qui approche et je m'en fou du train . NON LGV
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Revmunia Ber - Bayonne

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 10:38:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la LGV
Contribution :
Je suis totalement contre la LGV!!!!!!Il faut laisser le vivant tranquille, nous avons déjà assez détruit!!!!!!Arrêtez le massacre!!!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nathalie - Villandraut

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 10:40:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non aux travaux LGV
Contribution :
Je suis contre ce projet inutile pour gagner quelques minutes en moins.Qui vas se déplacer en LGV pour aller sur son lieu de travail ? Détruire des lieux paisibles et riche en biodiversite ne rend sûrement pas service au mal être de la planète. ??Si les personnes désirent vivre à la campagne plutôt qu'en ville, c'est justement pour apprécier la quiétude de leurs villages.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Brigitte - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 10:51:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Les risques de pollution accidentelle pendant les travaux ont-ils été évalués ?Les enjeux écologiques sur la Faune et la flore dans le contexte de réchauffement climatique sont ils évalués ? Les nouvelles technologies permettant le télétravail et donc la diminution des déplacements professionnels sont ils pris en compte dans la mise en œuvre de cette LGV?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rodrigues Jean-Paul - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 11:01:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Préservation du gat mort et du ciron
Contribution :
Les traversées du gat mort ainsi que du ciron auront un effet néfaste tant sur la faune que la flore, ce sont des zones humides très anciennes avec la présence de nombreuses espèces d'animaux qui vont forcément fuir le temps des longs travaux qu'implique la lgvDe plus lartificialisation des sols risquent d'aggraver les innondations sur les parties du tracé deja sensibles à ces risques.La meilleure solution tant environnementale que financière est donc de construire la ligne LGV sur la ligne existante
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

nicolas - Bordeaux

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 11:20:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : cosultation illégale
Contribution :
Cette consultation est illégale. certains chiffres sont obsolètes, donc faux.Il serait plus logique de rénover la ligne existante ainsi que l'ensemble des lignes du TER.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie-Laure - Saint-Symphorien

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 11:30:10

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illégale
Contribution :
Enquête publique de fin 2014 obsolète.Avis défavorables, entre autres celui du CNPN concernant la dégradation de sites de reproduction d'espèces protégées.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nicolas - Bruges

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 11:30:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation illégale
Contribution :
Cette consultation est illégale car certains chiffres avancés sont obsolètes donc faux.Il faut rénover la ligne existant ainsi que l'ensemble des lignes des TER.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Farré Eric - Campsas

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 11:32:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Tracé
Contribution :
Choix du tracé
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laurence - Caudecoste

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 11:44:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Mais ou va-t-on? ou est la logique, le bon sens et le bien fondé?
Contribution :
En clair, si j'ai bien compris, l'état demande aux citoyens leur avis pour l'autoriser à pratiquer des destructions environnementales(et des fouilles archéologiques) en vue d'étudier l'impact environnemental(et archéologique) de l'infrastructure de la LVSO. 1. Le projet de LVSO en lui-même est un non sens. Une inutilité absolue étant donné qu'une ligne existe déjà.2. Procéder à la destruction de milieux naturels, pour permettre l'étude d'espèces animales, de végétaux endémiques, de sites archéologiques, en plus des destructions qui vont avoir lieu pour les travaux, arrêtera-t-il ou non cette aberration de projet? Détruire plus pour détruire encore plus à la suite!!! On marche sur la tête.3. Notre avis, on sait déjà que l'état n'en tiendra pas compte et là il ne s'agit même pas d'un référendum. Et les français se souviennent du résultats du dernier référendum auquel ils ont participé...Le sujet de la LVSO me tient particulièrement à cœur car la nouvelle ligne va enclaver mon village entre l'autoroute et la nouvelle ligne, détruire des zones humides, des aménagements séculaires protégeant les habitations des crues de la Garonne. Sans compter les terres agricoles perdues, les habitants forcés de voir leur biens détruits, les nuisances sonores supplémentaires, la débauche énergétiques nécessaire etc... Le prix à payer financier et environnemental est trop cher pour le bénéfice que l'état nous vente. Je ne crois pas que des destructions supplémentaires de milieux naturels permettront de mettre en évidence l'inutilité du projet.Mon avis est négatif pour ce qu'il vaudra.Ce projet doit s’arrêter pour des raisons de bon sens.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 11:48:38
Lieu de dépôt : Par email
Objet : LGV GPSO : Participation des sylviculteurs à la consultation du public pour la nouvelle ligne BORDEAUX-TOULOUSE
Contribution :
Bonjour, Concernant LVG GPSA pour la nouvelle ligne BORDEAUX-TOULOUSE :- Je demande la communication d'une version papier du dossier , pour une accessibilité de l'information environnementale dans le cadre de la participation du public. Cette demande de support papier doit être présentée en préfecture ou sous-préfecture afin que GPSO le livre dans une mairie concernée par le tracé.- Je dénonce la forme simplifiée de cette participation du public et je sollicite un moratoire de cette consultation, le temps que GPSO complète les études comme cela a été demandé par l'Ae.- J'ai noté des lacunes dans la prise en compte des impacts réels du projet LGV : carences dans l'application de la séquence ERC, minimisation des impacts sur la biodiversité- J'ai noté que L'avis de l'Autorité environnementale met en lumière des préoccupations majeures concernant l'impact environnemental du projet et appelle à une réévaluation des stratégies d'aménagement.Cordialement DOMINIQUE CRUSE Propriétaire Forestier TEL +33 6 85 ** ** **
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 12:14:27
Lieu de dépôt : Par email
Objet : MAIL TEST du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025
Contribution :
Mathieu RIBAUTECommissaire de Justice associé SCP CASIMIRO â?" RAYNAUD â?" RIBAUTE â?" BERENGUER - MEDRANO6 Route d'Espagne31100 TOULOUSE T : 05 61 ** ** **W : www.cdjtoulouse.fr
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (image001.png)



Télécharger la pièce jointe originale (image002.png)



Emilie - Bordeaux

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 12:18:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable
Contribution :
Cette ligne est nécessaire au développement du quart sud ouest de la France. On ne peut pas continuer à perdurer une telle inégalité de facilité de déplacements (avec toutes les conséquences socio-économiques qui vont avec) entre le sud-est et le sud-ouest. Sur un plan strictement environnemental, pour avoir travaillé 4 ans sur la LGV SEA, c'est mal connaitre la manière dont ces travaux sont pensés, organisés, ordonnancés, réalisés et surveillés (en interne ou par les services de l'Etat) que de penser qu'ils sont une catastrophe écologique. Et c'est également méconnaitre le processus de compensation qui permet de restaurer et/ou améliorer des milieux équivalents à ceux impactés.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Majau Martine - Casteljaloux

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 12:39:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la ligne LGV à 20 milliards
Contribution :
Ligne de train inutile il existe déjà une ligne Bordeaux Dax il suffit de l entretenir que veut dire gagner 20 minutes en détruisant nos villages où nous verrons en particulier à Pindéres 4000 camions traverser ce petit village où il n'y a qu'une route . 20 minutes = 20 milliards une eresie au moment où nous devons faire des économies !!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Thierry - Pujols-sur-Ciron

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 13:00:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Un dossier fortement indigeste, inutile, vide de sens et aux objectifs bien déroutants, aux conséquences environnementales bien plus négatives que bénéfiques, en impactant des milliers d'hectares sur son parcours, Ils ne font que débuter par endroit, l'analyse des sols, et donc de la faisabilité de e projet, alors que des travaux titanesques ont déjà démarrer sur les agglomérations de Bordeaux et Toulouse. Et cela sans connaissance de la réalité des terrains spoliés de façon règlementaire avec le consentement du gouvernement, tout en poussant le bouchon en nous le

mettant bien profond au fond du siphon, en ajoutant un impôts, sans rien dire, aux habitants qui vont pouvoir profiter des nuisances de leurs perfidies, en habitant, sans le désirer à moins de 60 minutes d'une gare LGV, en payant une taxe LGV pendant 40 ans, Ooooooooooohhhhhhhhhhh!!!!!!! alors que ce projet ne va que nuire à l'accessibilité des transports existants aujourd'hui.Non, je ne suis pas d'accord !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Anais - Cudos

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 14:04:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus contribution
Contribution :
Je suis contre le projet LGV
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

de la Raitrie Françoise - Feugarolles

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 14:38:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ppve
Contribution :
Ce vote est scandaleux Respecter la nature les Francais les agricultures ,les ruraux ,la terre ,les animaux et les monumentsOu est l'amour de notre patrie?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Xa - Feugarolles

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 14:46:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE
Contribution :
On se fout du mondeVotre mode de participation est inadapté on en veut pas de votre carnage dans nos campagnes
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 14:50:07
Lieu de dépôt : Par email
Objet : MAIL TEST du 14.11.2025
Contribution :
Mathieu RIBAUTECommissaire de Justice associé SCP CASIMIRO â?" RAYNAUD â?" RIBAUTE â?" BERENGUER - MEDRANO6 Route d'Espagne31100 TOULOUSE T : 05 61 ** ** **W : www.cdjtoulouse.fr
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (image001.png)

Télécharger la pièce jointe originale (image002.png)

Quentin - Préchac

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 14:50:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis citoyen défavorable pour la mise en oeuvre d'un projet aussi destructeur qu'inutile
Contribution :
En tant que citoyen d'une commune directement impactée par le tracé de la GPSO, je tiens à formuler un avis très défavorable quant à cette autorisation environnementale et à la mise ne oeuvre du projet pour les quelques raisons non exhaustives suivantes :- le projet est inutile et destructeur, non compatible avec les mesures européennes et nationales de protection de l'environnement.- les éléments concernant l'impact environnemental et les effets du projets sont mal identifiés et mal détaillés et incompréhensibles pour la présentation dans une enquête publique. (comment par exemple intégrer et comprendre 25000 pages en un mois pour se prononcer?)- cette consultation par voie électronique est une tentative de pouvoir passer un projet en ayant le moins de retours possibles de la part des habitants et citoyens, manoeuvre politique habituelle de ce monde macronique pour passer en force.- et si la tentative est d'avancer sans l'avis des citoyens, c'est aussi par ce que les pouvoirs publics savent déjà que le peuple est défavorable au projet (même au delà des effets environnementaux)- De nombreuses institutions, associations et collectifs militent contre ce projet depuis son état embryonnaire (il y a plus de 10 ans)Pour finir, ayant bien conscience que comme dans de nombreux sujets, se cachent derrière ce type de projet un important lobby économique militant pour ses intérêts privés en usant de stratagèmes divers et variés pour orienter la décision

publique, j'ose encore espérer que l'état et les collectivités ne se feront pas encore une fois "les chiens de garde" (référence à l'ouvrage de serge Halimi) de ces puissances économiques face à la volonté réelle du peuple qui est lui contre ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FAGOT Dominique - Pindères

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 15:28:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à ce projet de LGV nuisible à l'environnement
Contribution :
Le projet de cette LGV menace et nuit gravement à la faune et la flore de plus plusieurs milliers d'hectares de forêts seraient detruits
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Virginie - Pindères

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 15:42:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au Projet LGV Bordeaux/Toulouse
Contribution :
Je ne crois pas en la compensation environnementale qui n'est qu'une autorisation à artificialiser voire détruire des espaces naturels protégés . Notre forêt des Landes est un puits de carbone le détruire serait contraire aux règles élémentaires écologiques.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Séverine - Montpouillan

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 16:07:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : IL NE FAUT PAS LA FAIRE CETTE LIGNE 0 GRANDE VITESSE
Contribution :
Destruction de milieux naturels et habités, forêt, cultures, animaux, habitants, réseaux d'eauGaspillage d'argent que l'on ne possède pas et que l'on voudrait prendre à nos enfants sur 40 ans, eux qui n'ont rien demandé. Ils vous demanderons des comptes sur ce gaspillage orchestrer par quelques uns.Je refuse ces travaux préliminaires qui sont précipités afin de pouvoir mettre en route un processus pernicieux de fuite en avant.La priorité est la grande vitesse pour tous, sur la ligne existante qui est en souffrance.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOLMONT Florence - Landiras

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 16:09:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation à ce projet
Contribution :
Bonjour, Habitante de Landiras, que j'aime pour son environnement boisé, sa faune, domiciliée au cœur des bois route de la Chapelle (anciennement Lègue) depuis 10 ans :j'ai choisi ce lieu, mon habitation justement pour cet univers charmant et calme, sa faune, être au centre d'un environnement paisible et vert.Inadmissible de détruire une partie de notre commune (et communes voisines) pour des lignes ferroviaires dont nous n'aurons pas l'utilité !Inadmissible de détruire la faune et la flore pour

"un caprice de 10 minutes de gain de temps"!Inadmissible de nous taxer déjà pour un projet dont on est contre (et pour ma part deux fois, en qualité de particulier habitante de la commune + chef d'entreprise !! c'est scandaleux)Inadmissible en période où "on doit se serrer la ceinture et faire attention à l'écologie, l'impact environnemental" alors qu'il y a déjà un tracé et qu'il existe des solutions bien moins onéreuses, comme réhabiliter ces voies déjà existantes, adapter les gares et acheter les loco et wagons adéquates, au lieu de saccager du vivant, du beau !!Je suis fermement contre ce projet ! Contre la LNSO !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SAINT-ARAILLE HELENE - Houeillès

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 16:09:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contre la ligne LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Il est dans l'intérêt du territoire des coteaux et Landes de Gascogne de sauver la ligne existante .Le projet pharaonique de la ligne LGV est une ineptie, vu qu'elle coûte des milliards d'euros et que l'Etat est en faillite et que le peuple qui n'est jamais écouté par le gouvernement actuel nous appauvrit de jour en jour! Qui va payer les dégâts de ce projet inutile et écocidaire ??
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bonnet Palazzi Martine - Bordeaux

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 16:10:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables.
Contribution :
Je trouve scandaleux que la consultation du public n'ait lieu que par voie dématérialisée, sur un sujet aussi sensible et dans des délais aussi courts:1) je sollicite donc un moratoire pour permettre la consultation par le public de ce dossier très volumineux.2) en accord avec l'Autorité de l'environnement, je demande que GPSO complète ses études par trop lacunaires: - données obsolètes,
- mesures de compensations floues,
- impacts réels sur le Massif landais et la biodiversité très largement sous-estimés,
- impact carbone de l'ensemble du projet trop peu étudié.Je suis totalement opposée à ce projet et demande l'abandon des investigations préalables ainsi que du projet tout entier qui est inutile, désastreux pour le massif landais et ses habitants et une catastrophe écologique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bonnet Palazzi Martine - Bordeaux

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 17:20:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables
Contribution :
Comme le souligne l'Autorité environnementale (Ae), la demande de défrichement pour les investigations préalables est largement surdimensionnée par rapport aux besoins réels et donne l'impression d'une fuite en avant.
Cela revient en effet à anticiper un défrichement définitif et à maintenir des surfaces en milieux ouverts pendant plusieurs années, augmentant différents risques.En effet, ces défrichements hâtifs

vont contribuer à fragmenter le massif, ils vont augmenter le nombre de lisières et les fragiliser, amplifier les risques de dépérissement et de chablis ainsi que les risques d'incendie, en portant atteinte au réseau de pistes de DFCI. Or, il est notoire que les risques d'incendie sont très élevés dans le massif landais.De plus, ces défrichements auront un impact désastreux sur la faune et la flore du massif, en particulier sur les espèces protégées ou menacées (Fauvette pitchou, Fadet des laîches, odonates).A ce stade, l'étude d'impact ne prend pas en considération les effets cumulés avec les autres infrastructures (sous stations du réseau électrique et et leur raccordement, autoroute A62).La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron a rendu un avis défavorable sur la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) portant sur les opérations préalables du projet des Lignes Nouvelles du Sud-Ouest (LNSO) le 14 août 2025.Le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a rendu un avis défavorable le 9 septembre 2025.L'Autorité environnementale (Ae) a émis de graves réserves dans son avis du 25 septembre 2025.Je me joins à toutes ces instances pour exprimer mon opposition à cette demande d'autorisation environnementale portant sur les opérations préalables du projet LNSO ainsi qu'au projet lui-même, aussi coûteux qu'inutile.
Aménager la ligne existante, nous permettrait de faire des économies et d'éviter une catastrophe écologique supplémentaire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Françoise - Sauméjan

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 17:24:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Le projet de cette LGV menace et nuit gravement à la faune et la flore de plusieurs milliers d'hectares de forêts.Des milliards d'euros pour un gain de temps de 15 minutes.Une destruction massive de la forêt, de la culture et de la biodiversité.Des milliards qui pourraient être consacrés à l'éducation, aux soins et à la culture.Des choix honteux dans le cadre des économies budgétaires.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Kauffmann Guy - Toulouse

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 17:51:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest au dispositif de Participation du Public par Voie Électronique
Contribution :
La Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO) a été créée par ordonnance le 2 mars 2022 pour porter le financement de la contribution des collectivités locales parties prenantes au financement de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO).La LNSO est un chantier ferroviaire majeur comprenant la ligne nouvelle Bordeaux – Toulouse – Dax, les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) et au Nord de Toulouse (AFNT). En vue du lancement des appels d’offres pour la section Bordeaux – Toulouse, SNCF Réseau a sollicité une demande d’autorisation environnementale relative aux travaux préparatoires de cette section, comprenant des sondages géotechniques et des diagnostics d’archéologie préventive.Dans le cadre de la consultation du public sur ces investigations préalables, créée par ordonnance le 2 mars 2022 pour porter le financement de la contribution des collectivités locales parties prenantes au financement de la LNSO, est apparue utile au débat pour :- D’une part, rappeler le bienfondé, et même la nécessité de la LNSO au regard des perspectives de développement territorial et des objectifs publics en matière de développement durable et;- D’autre

part, souligner l’exemplarité environnementale du projet, à laquelle les collectivités locales sont particulièrement attachées, et la volonté forte d'une prise en compte de l'environnement à la hauteur des enjeux, et ce dès les investigations préalables.1/ La Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO) est un projet de report modal, pour les mobilités longues distances comme pour les transports du quotidien, qui s’inscrit pleinement dans les objectifs de décarbonation nationaux.La capacité et la performance du réseau ferroviaire sont des enjeux de premier plan pour accompagner le développement des trafics ferroviaires et le report modal de la route vers le rail, compte tenu notamment du dynamisme démographique et économique des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, et des enjeux de mobilité qui en découlent : développement des services express régionaux métropolitains et des trains régionaux, des pôles d’échanges multimodaux et des mobilités collectives comme actives.La LNSO apporte une solution à la hauteur de ces enjeux capacitaires, avec :- une solution pour désaturer les nœuds ferroviaires de Bordeaux et de Toulouse, en ajoutant une troisième voie ferrée sur 12 km au Sud de Bordeaux (AFSB), et endoublant les voies sur 19 km au Nord de Toulouse (AFNT) ;- une nouvelle ligne ferroviaire pour les trains grande distance entre le sud de Bordeaux et le nord de Toulouse puis entre le sud de la Gironde et Dax, soit 327 km, et dans un second temps l’Espagne, soit 418km au total.Grâce au doublement des voies ferrées, la LNSO libérera des sillons de circulation sur la ligne actuelle et en créera de nouveaux sur les nouvelles voies, permettant plus de trains du quotidien - TER, de trains de fret et de trains longue distance.La LNSO propose ainsi l’alternative écologique pour les mobilités. C’est en réalité le seul grand projet de transport en France à permettre un report massif de l’avion vers le train, réduisant ainsi fortement les émissions de gaz à effet de serre. Dès sa mise en service, grâce aux politiques de mobilité et de transferts inter-régionaux, français et européens, elle permettra un transfert significatif du trafic routier et aérien vers le rail. Un gain de 5 à 7 millions de voyageurs ferroviaires par an sont attendus.Les changements de comportements encouragés entraîneront une diminution immédiate et durable des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire : l’estimation se situe entre 340 000 tonnes équivalent CO2 10 ans après la mise en service (date à laquelle les économies auront compensés les émissions des travaux) et 550 000 tonnes 20 ans après, évitées chaque année.2/ La LNSO se construit en intégrant pleinement les enjeux environnementaux, et ce dès le stade des investigations préalables.L’écoconception est une véritable feuille de route pour la LNSO. Celle-ci consiste à analyser l’ensemble des composantes du projet pour en réduire les impacts environnementaux : consommation de ressources non renouvelables, nuisances sur l'environnement, dépenses énergétiques, artificialisation d'espaces naturels, économie circulaire, etc. L'ensemble du cycle de vie est concerné : de l'extraction des matières premières à la déconstruction, en passant par l'exploitation et la maintenance. L'ambition de la LNSO est de répondre aux plus hauts standards de prise en compte des enjeux de développement durable.Ce niveau d’exigence est fixé par le maître d’ouvrage SNCF Réseau dès les investigations préalables :• Dans un souci de préservation de l’environnement, les impacts environnementaux des investigations ont été maximisés dans l’étude d’impact en prenant en compte l’ensemble des emprises des entrées en terre sur lesquelles les diagnostics archéologiques ont été prescrits. Toutefois, les opérateurs de l’INRAP, en charge des investigations archéologiques, n’interviendront pas sur l’ensemble mais effectueront des prélèvements sur environ 10% des emprises seulement. Quant aux sondages géotechniques, leur impact sera encore plus faible ;• SNCF Réseau a par ailleurs fait le choix d’un suivi écologique directement intégré aux entreprises de forages géotechniques, permettant plus de fluidité et une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux ;• Des écologues seront en outre mis à disposition SNCF Réseau des équipes de l’INRAP, et des actions de sensibilisation et d’accompagnement seront mises en œuvre auprès des conducteurs de travaux, pour assurer la bonne maîtrise des impacts environnements pendant les travaux ;• Enfin, des outils de suivi d’avancement des investigations préalables, partagés avec les services de l’État, garantit la transparence sur le respect des engagements du maître d’ouvrage relatifs à l’environnement.Cette attention particulière aux sujets environnementaux a été

soulignée à plusieurs reprises par l'Autorité environnementale dans son avis rendu le 25 septembre dernier. Celle-ci relève notamment, au-delà de la qualité du dossier, « un engagement réel du maître d'ouvrage recherchant le gain écologique au-delà de l'apurement de la dette écologique » ou encore sa volonté de prendre en compte la biodiversité à grande échelle et le haut niveau d'ambition dans la définition des mesures de compensation.***Par la présente contribution, la SGPSO entend ainsi rappeler que la LNSO poursuit une stratégie carbone ambitieuse. La SGPSO imposera à cet égard au maître d'ouvrage un objectif maximum d'émissions de gaz à effet de serre pendant le chantier. Le maître d'ouvrage SNCF Réseau et ses partenaires, dont notamment les collectivités territoriales financeuses, font de l'exemplarité environnementale une priorité. Celle-ci se décline dès le stade des investigations environnementales, avec la mise en place de méthodologies volontaristes, d'outils de suivi partagés et d'actions concrètes de terrain pour assurer la bonne mise en œuvre des mesures environnementales en phase chantier.Guy KAUFFMANNDirecteur général de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest

Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (Contribution SGPSO PPVE LN.pdf)

Document : Contribution SGPSO PPVE LN.pdf, page 1 sur 3

Contribution de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest au dispositif de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) mis en place pour les opérations préalables à la construction de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest

La Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO) a été créée par ordonnance le 2 mars 2022 pour porter le financement de la contribution des collectivités locales parties prenantes au financement de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO).

La LNSO est un chantier ferroviaire majeur comprenant la ligne nouvelle Bordeaux – Toulouse – Dax, les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) et au Nord de Toulouse (AFNT). En vue du lancement des appels d'offres pour la section Bordeaux – Toulouse, SNCF Réseau a sollicité une demande d'autorisation environnementale relative aux travaux préparatoires de cette section, comprenant des sondages géotechniques et des diagnostics d'archéologie préventive.

Dans le cadre de la consultation du public sur ces investigations préalables, créée par ordonnance le 2 mars 2022 pour porter le financement de la contribution des collectivités locales parties prenantes au financement de la LNSO, est apparue utile au débat pour :

- D'une part, rappeler le bienfondé, et même la nécessité de la LNSO au regard des perspectives de développement territorial et des objectifs publics en matière de développement durable ; et
- D'autre part, souligner l'exemplarité environnementale du projet, à laquelle les collectivités locales sont particulièrement attachées, et la volonté forte d'une prise en compte de l'environnement à la hauteur des enjeux, et ce dès les investigations préalables.

1/ La Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO) est un projet de report modal, pour les mobilités longues distances comme pour les transports du quotidien, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de décarbonation nationaux.

La capacité et la performance du réseau ferroviaire sont des enjeux de premier plan pour accompagner le développement des trafics ferroviaires et le report modal de la route vers le rail, compte tenu notamment du dynamisme démographique et économique des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, et des enjeux de mobilité qui en découlent : développement des services express régionaux métropolitains et des trains régionaux, des pôles d'échanges multimodaux et des mobilités collectives comme actives.

Société du Grand Projet du Sud-Ouest
8, esplanade Compans Caffarelli – 31000 TOULOUSE
sgpso@sgpsudouest.fr

Ordonnance n°2022-307 du 2 mars 2022
Siret 921 591 517 00013 / R.C.S Toulouse / NAF 8413Z

sgpsudouest.fr

La LNSO apporte une solution à la hauteur de ces enjeux capacitaires, avec :

- une solution pour désaturer les nœuds ferroviaires de Bordeaux et de Toulouse, en ajoutant une troisième voie ferrée sur 12 km au Sud de Bordeaux (AFSB), et en doublant les voies sur 19 km au Nord de Toulouse (AFNT) ;
- une nouvelle ligne ferroviaire pour les trains grande distance entre le sud de Bordeaux et le nord de Toulouse puis entre le sud de la Gironde et Dax, soit 327 km, et dans un second temps l'Espagne, soit 418km au total.

Grâce au doublement des voies ferrées, la LNSO libérera des sillons de circulation sur la ligne actuelle et en créera de nouveaux sur les nouvelles voies, permettant plus de trains du quotidien - TER, de trains de fret et de trains longue distance.

La LNSO propose ainsi l'alternative écologique pour les mobilités. C'est en réalité le seul grand projet de transport en France à permettre un report massif de l'avion vers le train, réduisant ainsi fortement les émissions de gaz à effet de serre. Dès sa mise en service, grâce aux politiques de mobilité et de transferts inter-régionaux, français et européens, elle permettra un transfert significatif du trafic routier et aérien vers le rail. Un gain de 5 à 7 millions de voyageurs ferroviaires par an sont attendus.

Les changements de comportements encouragés entraîneront une diminution immédiate et durable des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire : l'estimation se situe entre 340 000 tonnes équivalent CO_2 10 ans après la mise en service (date à laquelle les économies auront compensés les émissions des travaux) et 550 000 tonnes 20 ans après, évitées chaque année.

2/ La LNSO se construit en intégrant pleinement les enjeux environnementaux, et ce dès le stade des investigations préalables.

L'écoconception est une véritable feuille de route pour la LNSO. Celle-ci consiste à analyser l'ensemble des composantes du projet pour en réduire les impacts environnementaux : consommation de ressources non renouvelables, nuisances sur l'environnement, dépenses énergétiques, artificialisation d'espaces naturels, économie circulaire, etc. L'ensemble du cycle de vie est concerné : de l'extraction des matières premières à la déconstruction, en passant par l'exploitation et la maintenance. L'ambition de la LNSO est de répondre aux plus hauts standards de prise en compte des enjeux de développement durable.

Société du Grand Projet du Sud-Ouest
8, esplanade Compans Caffarelli – 31000 TOULOUSE
sgpso@sgpsudouest.fr

Ordonnance n°2022-307 du 2 mars 2022
Siret 921 591 517 00013 / R.C.S Toulouse / NAF 8413Z

sgpsudouest.fr

Ce niveau d'exigence est fixé par le maître d'ouvrage SNCF Réseau dès les investigations préalables :

- Dans un souci de préservation de l'environnement, les impacts environnementaux des investigations ont été maximisés dans l'étude d'impact en prenant en compte l'ensemble des emprises des entrées en terre sur lesquelles les diagnostics archéologiques ont été prescrits. Toutefois, les opérateurs de l'INRAP, en charge des investigations archéologiques, n'interviendront pas sur l'ensemble mais effectueront des prélèvements sur environ 10% des emprises seulement. Quant aux sondages géotechniques, leur impact sera encore plus faible ;
- SNCF Réseau a par ailleurs fait le choix d'un suivi écologique directement intégré aux entreprises de forages géotechniques, permettant plus de fluidité et une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux ;
- Des écologues seront en outre mis à disposition SNCF Réseau des équipes de l'INRAP, et des actions de sensibilisation et d'accompagnement seront mises en œuvre auprès des conducteurs de travaux, pour assurer la bonne maîtrise des impacts environnements pendant les travaux ;
- Enfin, des outils de suivi d'avancement des investigations préalables, partagés avec les services de l'État, garantit la transparence sur le respect des engagements du maître d'ouvrage relatifs à l'environnement.

Cette attention particulière aux sujets environnementaux a été soulignée à plusieurs reprises par l'Autorité environnementale dans son avis rendu le 25 septembre dernier. Celle-ci relève notamment, au-delà de la qualité du dossier, *« un engagement réel du maître d'ouvrage recherchant le gain écologique au-delà de l'apurement de la dette écologique »* ou encore sa volonté de prendre en compte la biodiversité à grande échelle et le haut niveau d'ambition dans la définition des mesures de compensation.

***

Par la présente contribution, la SGPSO entend ainsi rappeler que la LNSO poursuit une stratégie carbone ambitieuse. La SGPSO imposera à cet égard au maître d'ouvrage un objectif maximum d'émissions de gaz à effet de serre pendant le chantier. Le maître d'ouvrage SNCF Réseau et ses partenaires, dont notamment les collectivités territoriales financeuses, font de l'exemplarité environnementale une priorité. Celle-ci se décline dès le stade des investigations environnementales, avec la mise en place de méthodologies volontaristes, d'outils de suivi partagés et d'actions concrètes de terrain pour assurer la bonne mise en œuvre des mesures environnementales en phase chantier.

Guy KAUFFMANN
Directeur général de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest

Société du Grand Projet du Sud-Ouest
8, esplanade Compans Caffarelli – 31000 TOULOUSE
sgpso@sgpsudouest.fr

Ordonnance n°2022-307 du 2 mars 2022
Siret 921 591 517 00013 / R.C.S Toulouse / NAF 8413Z

yannick - Préchac

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 18:17:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Irrespect!

Contribution :
Bonjour,je souhaites effectivement laisser mon avis vis-à-vis de cette démarche.Cette procédure bien que réglementaire parfait une somme d'actions irrespectueuses, inhumaine, et pour certaines illégales.La mise en place de dérogation pour des actions d'aménagements et de prospections, ne prends pas en compte la spécifité, l'originalité, et la rareté de la richesse de biodiversité que représente notamment la vallée du Ciron ainsi que les bassins versants y étant liés.Une enquête publique, une étude effectuée par un bureau indépendant et nombre de retours et de réflexions citoyennes ont déjà pu mettre en lumière que ce projet et de fait les études geotechniques préalables, malgré la déclaration d'utilité publique, sont une inepsie en total irrespect de l'avis des citoyens et de l'environnement, ne bénéficiant qu'à une minorité de voyageurs pour une dégradation et des coûts colossaux.Je pense bien, comme cela m'a pu m'être précisé lors de la réunion de présentation du 22 octobre dernier à Lucmau, que cette proposition de participation n'est que réglèmentaire et n'aura aucun impact sur le projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Larrue Fabien - Gabarnac

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 18:56:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la LGV
Contribution :
Construire une voie de chemin de fer pour gagner 20 minutes sur un trajet est juste scandaleux non seulement vous allez détruire des forêt et autre environnement mais en plus le prix de cette ligne est juste scandaleux.Tout ça pour faire plaisir à deux ****** de politiciens à la solde d'entrepreneurs et des parisiens.Que l'on mette ces deux personnes en prison ainsi que les tout les ******** qui tirent les ficelles
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Anne - Nontron

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 20:57:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Rejet de toute autorisation environnementale sur le projet lgv Toulouse Bordeaux
Contribution :
Les enquêtes publiques ont montré que les citoyens étaient défavorables à plus de 90% à ce projet à cause de sa non pertinence et de son incohérence. La démocratie a été bafouée puisque ce projet est passé en force sous Déclaration d'Utilité Publique (DUP) malgré les nombreux recours au tribunal administratifCe projet va détruire - des terres agricoles alors que les agriculteurs sont déjà en difficulté et que la souveraineté alimentaire est mise à mal- des forêts alors que le réchauffement entraîne chaque année des incendies de plus en plus ravageurs- des zones protégées (zones humides, sites Natura 2000) qui de fait ne le sont pas... Où sont la cohérence et les engagements pris lors de leur classification de zone protégée ???- ce chantier va émettre plusieurs millions de tonnes de co2 en plus de nous priver de milliers d'hectares de forêts qui sont nos puits de carbone alors qu'il est urgent de décarboner nos activites- ce projet coûte à minima 14 milliards d'euros, financé en grande partie par les citoyens (qui ne l'approuvent pas) via l 'état et via le prélèvement de taxes supplémentaires.- ce projet est injuste socialement car seuls ceux qui ont les moyens pourront utiliser ce moyen de transport, il favorise les citadins au détriment des populations de petites communes qui en subiront tous les désagréments (participation financière par des taxes, expropriations, bruit, pollution visuelle,....) et seront de plus en plus dépendants de la voiture et de ses coûtsAlors que toutes les alarmes sonnent, que tous les voyants sont au rouge, qu'il est

demandé à chacun de faire des économies d'énergie, de respecter l'environnement, de protéger la biodiversité, l'état nous montre un bien piètre exemple en piétinant l'expression de la population qui a manifesté son refus, en passant en force des projets aussi destructeurs, énergivores et aussi irresponsables face aux enjeux climatiques.Je demande que l'autorisation de ce projet ne soit pas accordée. Je m'oppose à ce projet pour cette génération, pour les générations futures et pour la protection de la planète
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dubois Romain - Talence

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 21:13:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution d'un usager SNCF régulier
Contribution :
Je prends régulièrement le train et je suis favorable à la décarbonation des transports. Mais quand le coût environnemental est aussi élevé que celui-là, soyons raisonnable! Le gain de temps entre Bordeaux et Toulouse serait de 45 min? 1 heure? Cela vaut-il les destructions suivantes ? - destruction d'espèces protégées et de leurs habitats ;- défrichement ;- incidences sur les sites Natura 2000 ;- destruction de haies ;- travaux en abords de monuments historiques pour les infrastructures linéaires de transport.(je reprends mot pour mot les incidences annoncées sur votre site par les porteurs du projet)Donc oui, j'ai besoin d'aller à Toulouse de temps en temps. Mais non, je ne suis pas prêt à cautionner toutes ces destructions pour gagner quelques minutes de trajet.D'autant qu'à l'heure actuelle, c'est par la vitesse de transmission de l'information que l'on gagne du temps. Les visios et le télétravail ont réduit de moitié les besoins en déplacement pour le travail. Reste les déplacements de loisir qui peuvent largement supporter de ne pas voir leur temps réduit.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gabrielle - Villandraut

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 21:53:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande AE
Contribution :
AVIS DEFAVORABLELe dossier regroupe plusieurs espèces sous des catégories générales, comme "faune aquatique" ou "mammifères semi-aquatiques", sans toujours distinguer leurs exigences écologiques propres. Par exemple, la Loutre et le Vison d'Europe sont souvent traités ensemble, alors que leurs besoins en habitat et en couverture végétale diffèrent sensiblement.L'évaluation environnementale doit analyser séparément chaque espèce protégée concernée, faute de quoi elle ne répond pas aux exigences du Code de l'environnement et ne permet pas de juger de la légalité de la dérogation. Les inventaires constituent la base de toute évaluation environnementale. Ils permettent d'identifier les espèces présentes, leurs habitats et les zones sensibles. Dans le dossier, certaines études datent de plusieurs années et ne précisent pas les périodes ni la fréquence des relevés. Les données postérieures à 2023, notamment celles issues des suivis associatifs ou de l'Office français de la biodiversité, ne semblent pas intégrées.Si les inventaires ne sont pas récents, complets ou représentatifs des cycles biologiques, l'évaluation des impacts sur la biodiversité est insuffisante et doit être actualisée avant toute autorisation de travaux. Le dossier d'autorisation se limite à mentionner la présence potentielle du Vison d'Europe sans présenter d'inventaires récents ni de données issues du Plan national d'action. Aucun protocole de suivi n'est prévu avant les travaux.En l'absence d'inventaires précis et actualisés, la présence du Vison d'Europe ne peut être ignorée, et tout travail susceptible de détruire ou d'altérer ses habitats constitue une violation de la

protection stricte prévue par le Code de l'environnement. Avis défavorable.Le suivi des espèces est indispensable pour vérifier l'efficacité des mesures et adapter la gestion en cas d'échec. Le dossier mentionne un suivi environnemental global mais ne précise pas les protocoles, les indicateurs ni la durée d'observation.Sans suivi écologique défini et opposable, il est impossible de garantir la pérennité des mesures compensatoires, ce qui rend leur efficacité juridique et écologique incertaine.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Benvegnu Christophe - Barie

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 22:23:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégalle
Contribution :
Chacun doit aujourd'hui se regarder et savoir si les choses sont faites dans le bons sens, dans l'ordre des choses, dans la réalité ce qui est, dans la nécessité du plus grand nombre.Il est d'usage de nos jours d'aller à l'encontre de la réalité et des besoins des populations humaines, animales,végétales.Il est d'utilité publique de préserver l'environnement et d'éviter les projets inutiles.Aucune autorisation n'est à délivrer pour un tel projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laborde Christophe - Mauvezin

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 22:30:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Favorable
Contribution :
Très favorable à cet ouvrage
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

RHE Olivier - Saint-Michel-de-Rieufret

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 23:28:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : énergie grise de votre projet GPSO-LNSO ?
Contribution :
Avez-vous réellement calculé l'énergie grise de votre projet GPSO-LNSO ?----------
Avez-vous officialisé le nombre de carrière supplémentaire pour fournir béton, ballast, sable…? https://www.sudouest.fr/economie/lgv/trois-manifestations-en-gironde-contre-les-carrieres-qui-serviront-a-la-construction-des-futures-lgv-17762826.phpAvez-vous inclus le nombre hectares supplémentaires détruits, la chute supplémentaire de biodiversité, les problèmes d'hydrologies… engendrés via vos partenaires du BTP ?Combien de tonne d'acier et de ciment (activité des plus polluantes) vont être consommées ?Quels couts environnementaux vos engins de terrassement… ? Quelle énergie sera dépensée pour la maintenance de cette infrastructure supplémentaire ?*****Votre demande d'autorisation mentionne seulement le dessus de l'iceberg****Pouvez-vous intégrer l'énergie grise, les différents effets de bords et dégâts environnementaux associés ?Ces chiffres sont-ils corrects ?La construction de 2 voies d'une ligne ferroviaire à grande vitesse consomme les ressources suivantes : - Energie (génie civil, remblais, granulats, ballast…) : 700 tep/km - Ciment (ouvrages d'art, traverses…) : 3000 t/km - Acier (rails, porte-caténaires, traverses…) : 350 t/km - Granulats : 10 000 t/km - Ballast : 10 000 t/km - Espaces naturels : 10 ha/km (chiffre de la LGV Est) •

Equivalents CO 2 : – 1 tonne de ciment = 800 kg de CO 2 – 1 tep = 3 tonnes de CO2 – 1 tonne d'acier = 800 kg de CO2 – 1 ha de sols naturels = 300 tonnes de CO 2…c'est sur que nous sommes pas prêt d'atteindre les objectifs de la Cop21 !Au milieu des 13000 pages j'ai l'impression qu'il n'y a rien sur ce sujet ? D'ou proviennent les matériaux ? Bilan environnemental pharaonique ?Il me semble pourtant qu'un donneur d'ordre comme SNCF Réseau/GPSO est maintenant responsable des actes de ces sous-traitants…en terme de sécurité et environnement. Il doit aussi analyser la totalité des impacts de son cycle.Est ce que la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) cela vous parle ?Pouvez-vous revoir votre copie pour préciser et inclure tous les coûts environnementaux associés de votre projet et faire un comparatif avec les meilleures solutions pour améliorer les voies existantes, l'investissement et un cadencement augmentés des TER… ?Toutes ces destructions, ces dépenses pour quelques minutes « économiser » par certains citadins sont complètement disproportionnées à notre époque ou tous les voyants sont au rouge.A quand les mêmes investissements dans l'essentiel (entretien de l'existant et optimisation, transports du quotidien, hôpitaux…) ?Puisque nous avons, vous avez déjà du mal à financer l'entretien de la « résidence » principale actuelle pour tous, voir l'accident de Bretigny : https://www.europe1.fr/societe/bretigny-laccident-du-a-un-probleme-de-maintenance-selon-une-nouvelle-expertise-3719783est-il judicieux d'acheter une maison secondaire toute neuve, seulement pour certain et en se servant dans nos taxes foncières à tous ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laurence - Saint-Martin-Curton

Date de dépôt : Le 14/11/2025 à 23:55:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La planète et l'avenir de nos enfants avant les bénéfices et le confort de certains
Contribution :
Une fois de plus je ne me sens pas écoutée par ceux qui nous dirigent, qui nous demandent de faire des efforts financiers, énergétiques et de solidarité mais nous imposent des projets qui sont à l'opposé de ces demandes.Une Déclaration d'Utilité Publique pour qui ? Quelques personnes dont le temps est tellement précieux qu'il justifie la destruction de milliers d'hectares de forêts, d'habitats d'animaux, l'expropriation d'habitants et une pollution visuelle dans une nature jusque là préservée ? Des entreprises qui vont pouvoir remplir leurs carnets de commandes avec ce projet juteux en grande partie financé par les contribuables qui ne subiront que les désagréments ? Combien de catastrophes naturelles faut-il encore avant une réelle prise de conscience des enjeux écologiques et climatiques ?Pourquoi ne pas investir dans les lignes existantes déjà tracées et qui auraient "juste" besoin d'une remise à niveau et d'un meilleur entretien plutôt que de continuer à massacrer nos campagnes ?Je m'oppose fermement à ce projet dont l'utilité me semble dérisoire face aux coûts écologiques, énergétiques et financiers qu'il va engendrer.Je demande que l'autorisation de ce projet ne soit pas accordée. Je m'oppose à ce projet pour la protection de la planète et l'avenir de mes enfants
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bouquet Esther - Poussan

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 08:27:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre ce projet
Contribution :

Stop à ce projet qui n'est plus en adéquation avec notre période actuelle.Économisons cette dépense inutile (bénéfices citoyens inférieurs aux effets négatifs). Protégeons notre environnement qui en a grandement besoin.Ce projet est un non sens dans son ensemble.STOP
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

REYNAL CHRISTOPHE - Louchats

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 08:43:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Rejet de l'autorisation environnementale
Contribution :
Le projet de LGV est à contre courant de ce qui doit se faire : protéger les espaces naturels, protéger la faune et la flore, protéger les zones humides. Sachant que les travaux préparatoires pour sondages géotechniques et diagnostics archéologiques vont faire défricher plus de mille hectares de zones naturelle, je m'oppose à ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 09:37:33
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Pourquoi une nouvelle ligne ?
Contribution :
Bonjour,Je m'interroge sur la pertinence d'une nouvelle ligne et la somme énorme allouée à ce projet. Dans le même temps la ligne originelle se dégrade et les utilisateurs quotidiens sont à bout. De plus l'impact environnemental, bruyant et sur le paysage est consequent. Il suffit de demander aux voisins de la lgv paris bordeaux. Adieu la vallée de la Ciron.Et tout ça pourquoi, gagner quelques minutes en consommant encore plus d'énergie !Bref c'est un projet pour les lobby des travaux publics et élus à ambitions nationales, ce n'est pas un projet citoyen respectueux de son environnement. Pendant ce temps là le service se dégrade. J'espère que vous prendrez conscience de ce gaspillage à l'heure des économies à grande échelle.Cordialement, Baptiste Lafon
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

REYNAL LISA - Louchats

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 09:41:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Conformité juridique du projet ?
Contribution :
Bonjour,Je me permets de fournir mon avis en qualité de juriste et habitante girondine.- Sur la démarche : les enjeux particuliers de certains semblent primer sur l'intérêt collectif. Je constats avec désillusion que vous avez fait en sorte d'accélérer la procédure d'autorisation de la LGV sans procéder à une enquête publique classique (article L181-10-1 du Code de l'environnement avec désignation de commissaire enquêteur). Pourquoi cette précipitation ? Sans conteste la convention sur l'accès à l'information, à la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ne semble pas respectée (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:22005A0517(01).Cette précipitation est déplorable dans un pays (encore) démocratique. La roue tourne et le dérèglement climatique nous rattrapera tous.- Sur le projet en lui mêmeJ'émets un AVIS TRES DEFAVORABLE à ce projet notamment sur le non respect du code de l'environnement (et en particulier Titre VI : Prévention et réparation de certains dommages causés à l'environnement - Articles L160-1 à L165-2)Le Code de l'environnement impose que tout projet évite les atteintes significatives à la biodiversité et qu'il respecte la hiérarchie ERC. Or, plusieurs éléments du dossier laissent penser que certaines atteintes

auraient pu être évitées ou réduites davantage.L'atteinte et la dégradation des milieux naturels ne semblent pas être convenablement pris en compte.La roue tourne et le dérèglement climatique nous rattrapera tous (exploitant, habitants...).Respectueusement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

benedicte.darrigrand

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 09:53:04
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Ligne nouvelle Bordeaux- Toulouse
Contribution :
Bonjour, Pouvez-vous m'indiquer la procédure pour participer au vote. Je n'ai pas trouvé l'onglet "Participer " annoncé initialement. Bien à vous,Bénédicte DarrigrandEnvoyé depuis mon appareil Galaxy
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PERRIER Simon - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 10:00:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Zone humide
Contribution :
La LGV va détruire de nombreuses zones humides qui fonctionnent comme des puits de carbone. Dans le rapport du Haut Conseil pour le Climat de 2016, il est préconisé pour réduire nos émissions de GES, d'entretenir les puits de carbone existants. En détruisant 4800 hectares de nature (dont plusieurs centaines de zones humides) on fait l'inverse au nom de la décarbonation...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MARGERIT GENEVIEVE - Moissac

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 10:48:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis sur le projet de ligne à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Je suis contre ce projet car le gain de temps très petit de vingt minutes sur la durée du trajet n'est pas pertinent face aux dégâts que ce projet occasionnera sur le milieu agricole : les zones humides, les sites Natura 2000, et surtout la ressource en eau. Je suis pour la rénovation et la modernisation du réseau existant qui seraient moins coûteuses et éviteraient de détruire plus de 5000 hectares de terre agricoles.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Delestre Juliette - Aubervilliers

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 11:49:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne inutile et chère
Contribution :
Je suis contre cette nouvelle ligne de train qui va coûter extrêmement cher alors que les citoyens doivent déjà se serrer la ceinture. De plus, les travaux vont détruire encore et encore le peu de nature et de biodiversité qu'il reste en France. Enfin, il existe déjà un train reliant les villes concernées. C'est donc un projet inutile et cher.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Didier - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 12:10:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis défavorable
Contribution :
Quelles mesures concrètes, vérifiables et accessibles l'autorité organisatrice de la participation du public par voie électronique a-t-elle mises en place pour garantir que les personnes en situation d'illectronisme — pourtant juridiquement reconnues comme un public vulnérable — puissent effectivement accéder aux documents de la procédure, être informées de son existence et déposer leurs observations ?Merci de préciser, pour chaque mesure annoncée :son périmètre d'application (commune, lieu, durée),ses modalités pratiques (horaires, matériel mis à disposition, personnel d'aide),ses bases légales,les éléments permettant d'en contrôler la réalité et l'efficacité.Cette question est opposable, car l'administration doit répondre à toute demande d'information environnementale, selon les articles L124-1 et suivants du Code de l'environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GIRARD Laurent - Pindères

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 15:21:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Participation du public LGV BORDEAUX TOULOUSE
Contribution :
Dans un contexte actuel autant financier qu'environnemental il n'y a aucun intérêt à mobiliser autant de fonds pour un gain de temps de maximum une heure sur un trajet TOULOUSE BORDEAUX PARIS.Détruire un massif forestier, des zones et des espèces protégées et surtout autant d'investissements financiers pour rapprocher un peu plus nos grandes villes du sud de la capitale sont autant d'éléments inutiles et ridicules pour que nous prenions nous (gens de la campagne) ce projet au sérieux et qui de plus n'apportera aucune plus value bien au contraire...Pour se faire et dans un contexte budgétaire plus que tendu je pense qu'il serait fortement préférable de réhabiliter la voie actuelle pour d'une part rester dans une logique d'investissement raisonnée et d'autre part pour préserver notre environnement et notre foret si importante pour notre avenir encore plus marqué actuellement période de la cop 30.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GIRARD Valerie - Saint-Michel-de-Castelnau

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 15:25:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PARTICIPATION
Contribution :
Dans un contexte actuel autant financier qu'environnemental il n'y a aucun intérêt à mobiliser autant de fonds pour un gain de temps de maximum une heure sur un trajet TOULOUSE BORDEAUX PARIS.Détruire un massif forestier, des zones et des espèces protégées et surtout autant d'investissements financiers pour rapprocher un peu plus nos grandes villes du sud de la capitale sont autant d'éléments inutiles et ridicules pour que nous prenions nous (gens de la campagne) ce projet au sérieux et qui de plus n'apportera aucune plus value bien au contraire...Pour se faire et dans un contexte budgétaire plus que tendu je pense qu'il serait fortement préférable de réhabiliter la voie

actuelle pour d'une part rester dans une logique d'investissement raisonnée et d'autre part pour préserver notre environnement et notre foret si importante pour notre avenir encore plus marqué actuellement période de la cop 30.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dubois Amaelle - Pompogne

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 16:13:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution d'un usager SNCF
Contribution :
Bonjour,Je suis contre la réalisation d'une nouvelle ligne sud-ouest entre Bordeaux et Toulouse.En utilisant une partie de cet argent (et sans avoir besoin de lever autant de fonds), il semblerait plus judicieux d'améliorer les lignes existantes, ce qui permettrait entre autres d'avoir une meilleure ponctualité. Cela permettrait déjà bien souvent de gagner les quelques minutes annoncées entre Bordeaux et Toulouse. Un service plus efficace, plus ponctuel et de meilleure qualité, plus performant que ce qui se fait actuellement serait bien plus appréciable et apprécié que la création d'une ligne nouvelle. Et c'est tout à fait faisable à partir des lignes existantes.Merci.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

lacoste piou - Saint-Selve

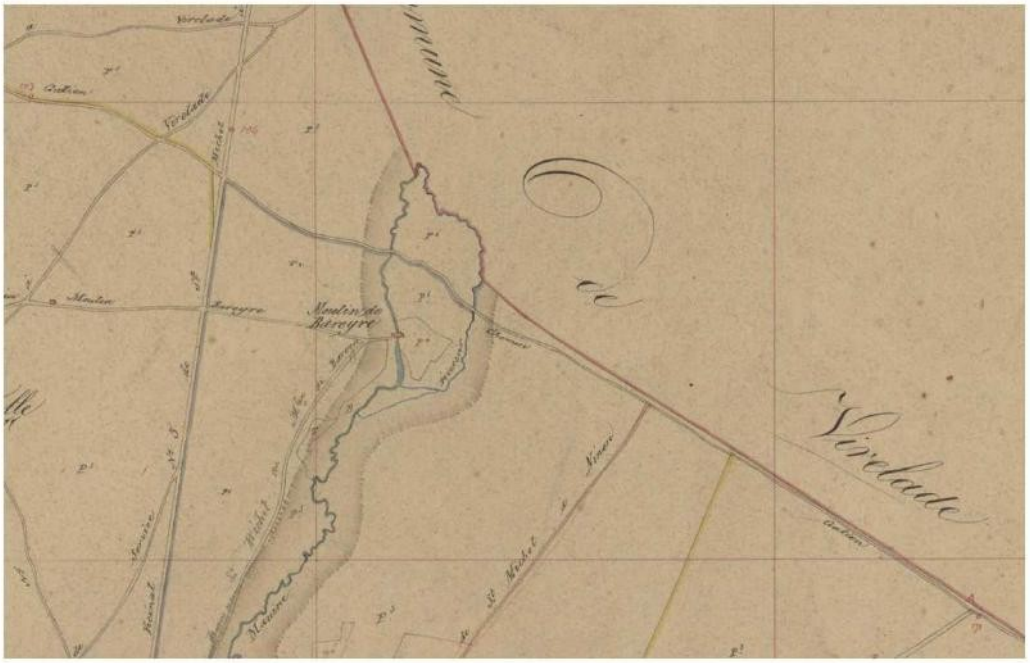
Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 16:23:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Non au GPSO ou LNSOPréambuleC’est un projet du XX siècle, aujourd’hui la vitesse n’est plus dans le paradigme du XXI . Et même si cela était encore, c’est un projet à la romaine où on fait circuler un char à bœufs électrique sur une tas de pierre, au lieu d’utiliser la sustentation magnétique à 15m de haut propulsant les voyageurs à 500km/h...C’est un projet qui ne prend pas en compte dans son état des lieux les contraintes liées au dérèglement climatique, en particulier en ce qui concerne les zones humides et les références à un PPRI du siècle passé.C’est un projet qui ne prend pas en compte la spécificité des liaisons et échanges entre Bordeaux et Toulouse, où les trains et l’autoroute A62 sont toujours à moitié vides. C’est la réalité, les Bordelais regardent vers l’Océan et l’Espagne, les Toulousains regardent vers les Pyrénées et la Méditerranée. Quant à la liaison Toulouse-Paris je rappelle que l’hypoténuse étant toujours plus courte que la somme des deux côtés du triangle, lorsque la ligne du P.O.L.T sera restaurée, quel Toulousain passera encore par Bordeaux ?Non et non, c’est un grand projet inutile, imaginé en son temps par deux maires qui aujourd’hui sont à la retraite. Je souhaite que ce projet lui aussi passe aux archives.Quelques remarques sur votre travail :Rappel du massacre urbain de la commune de Saint Médard où Mairie et Eglise vont être reliées par un méchant souterrain de 3 m de large et 50 m de long, imaginons les cortèges de mariage...A Castres-Gironde quid des Eaux de la Bellefond et de ses captages très fragiles ? A Beautiran que de dégâts lors du franchissement du Gat Mort, du ruisseau de Pomarède et du ruisseau de CivracA Saint-Selve le dossier passe un peu vite sur Terres d’Aquitaine, alias Terralys où effectivement on fait du compost mais aussi du méthane, que l’on stocke, gaz autrement plus dangereux que le compost et bizarrement il n’en est nulle part question ! Mensonge par omission ? Vous faite référence aux monuments historiques mais jamais vous ne parlez de la levée romaine dite Chemin Gallien qui est bien dans la zone d’étude à Saint-Selve et Saint-Michel de-Rieufret et que vous allez croiser lors du saut de mouton au moulin de Bareyre (voir cadastre napoléon 1840 en

annexe).Que dire de la chapelle de Brax, récemment restaurée, dont vous allez tuer le charme de sa solitude.Enfin pour achever cette partie de la zone d'étude, page 23 de la demande d'autorisation environnementale pour les investigations préalables, archéologie préventive et sondage géotechniques (pièce 1), il manque la fin de la phrase finale ou peut-être plus, c'est ballot et rend le document irrecevable.Quid des demandes de défrichement pour réaliser des sondages ? Il n'est pas nécessaire de tout défricher pour faire des trous et des forages.Ultime remarque :S'il n'y a pas de commissaire enquêteur à la fin de cette consultation, à quoi sert 'elle ?Par ailleurs consulter les habitants des métropoles est injuste ils ne verront tous que des avantages à se déplacer plus vite, il aurait été préférable de ne consulter que ceux qui sont concernés, par le passage et le chantier de ce projet, ainsi que par son financement, les résultats auraient été très différents.Pïou Lacoste. 33650. Saint-Selve

Pièce(s) jointes(s) :

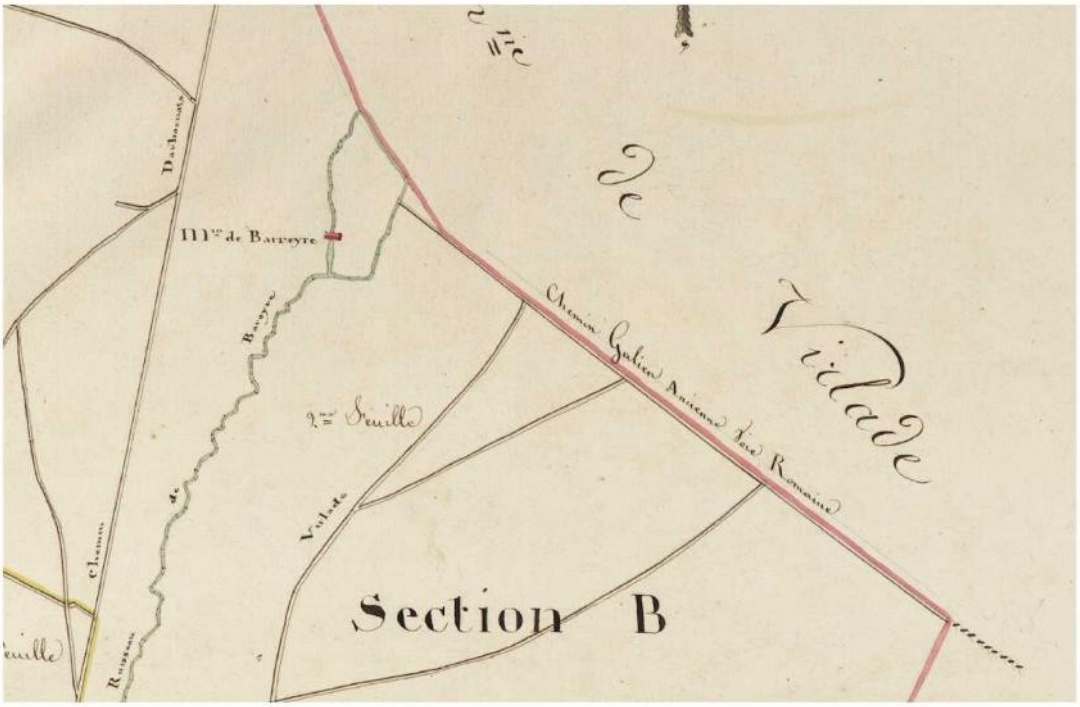
Télécharger la pièce jointe originale (chemin Galien 1850.pdf)

Document : chemin Galien 1850.pdf, page 1 sur 1



Télécharger la pièce jointe originale (chemin Galien 1800.pdf)

Document : chemin Galien 1800.pdf, page 1 sur 1



Valentin - Castelginest

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 17:40:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis sur le projet de LGV Toulouse Bordeaux
Contribution :
Hautement favorable au projet de LGV entre Toulouse et Bordeaux
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Monique - Toulouse

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 17:47:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : En faveur de la réalisation du projet
Contribution :
Je souhaite que cette ligne soit réalisée afin de faciliter les déplacements vers Paris et éviter les transports en avion ou en voiture
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Suderie Jacques - Toulouse

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 17:58:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable a la realisation ligne tgv toulouse bordeaux
Contribution :

Je suis favorable à la création de cette ligne tgv pour supprimer des avions et pour ne pas utiliser la voiture pour aller a Paris.Ces constructions pourraient être utiles à toulouse pour espérer le début de la mise en place d'un Rer pour vider les rocades toulousaines.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dauzier Dany - Tarnos

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 18:02:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
Consultation illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gérard - Gradignan

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 18:38:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE DEA1 LNBT : Ne creusons pas des trous pour rien !
Contribution :
Ne creusons pas des trous pour rien !Sur les voies ferrées concernées par les LGV Bordeaux Toulouse (Dax) 2 systèmes de signalisation sont présents, le système électrique , BAPR (Block Automatique à Permissivité Restreinte) entre Langon et Montauban, le système électrique BAL (Bloc Automatique Lumineux) entre(Bordeaux et Dax), Montauban et Toulouse. Un troisième système numérique est disponible , le système ERTMS (Européan Traffic Management Système). Celui ci permettrait un gain de capacité des voies d'environ 25% (versus le système BAL, le plus performant des 2 cités plus haut) selon 2 études - l'une sur la voie ferrée classique Le Mans-Nantes,- l'autre sur la voie ferrée LGV Paris- Lyon, pour un coût de 830 millions d'€ , soit 2,12 millions d'€ du km, très loin du coût des LGV Bordeaux- Toulouse- Dax à 37.3 Ms d'€/ km, et de celui des AFSB en sortie de Bordeaux à 75 Ms d'€/ km (estimations 2020) Alors pourquoi ces nouvelles LGV ? Pour gagner entre Bordeaux et Toulouse (Toulouse et Paris) 30 minutes selon une étude SNCF/SETEC, 20 minutes selon une étude CLARACO nom de son auteur ? (6 minutes entre Bordeaux et Dax avec relèvement des vitesses sur les voies existantes)-Alors que le dérèglement climatique nous oblige à nous réinventer.- Alors que les caisses de l'État sont vides.-Alors que les trains sur ces voies sont sous occupés, 39% en moyenne en Occitanie, 34% en Nouvelle Aquitaine, chiffres officiels SNCF intégrant les horaires et périodes de forts déplacements de voyageurs.- Alors que les voies ferrées sont sous utilisées. 34,64%, c'est la moyenne des taux d'occupation des voies entre Bordeaux et Toulouse, (Bordeaux et Dax), selon les statistiques SNCF. -Alors que le réseau ferré existant sur l'ensemble du territoire est insuffisamment entretenu modernisé, occasionnant des retards et des annulations de trains préjudiciables aux voyageurs et personnels ferroviaires.-Alors que l'entretien la modernisation le remplacement du matériel roulant, sont toujours en retard d'un ... train. Pour toutes ces raisons et bien d'autres , cette Participation du Public par Voie Électronique est une mascarade.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Salbaing Mylène - Floirac

Date de dépôt : Le 15/11/2025 à 21:58:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux/Toulouse/Dax
Contribution :

Des voies existent deja pour faire ces trajets et n’ont pas été rénovées, augmentant le temps de trajet entre ces villes. Les calculs de temps gagné s’appuient sur des données par conséquent fausses, et servent de justification à une population dont la mémoire fait étonnamment défaut.Le coût gigantesque de ces LGV sera supporté majoritairement par les contribuables, alors que ces derniers sont déjà assommés par des impôts toujours plus lourds, et voient leurs salaires stagner depuis des années (quand d’autres bien plus aisés en paient moins proportionnellement à leurs revenus, au passage…).Enfin, que dire de l’impact environnemental de la construction de ces lignes… lamentable…à une époque où l’on devrait tous prendre conscience de l’urgence climatique, et dans une région déjà balafrée par des autoroutes. N’y a t il rien de plus urgent que de permettre à quelques bureaucrates de gagner 10 minutes sur leur trajet? Pour quelle raison? Profiter plus longtemps de leur repas du midi au restaurant? Cette LGV est une aberration écologique, un mépris pour le monde rural et un déni de démocratie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LEGROS Roland - Soorts-Hossegor

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 07:55:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation LNSO GPSO
Contribution :
Le calcul du CO2 présente de nombreux manques. Ainsi il a été montré pendant les réunions post débat public, et l'Enquête Publique que sur l'autre tronçon Bordeaux Dax, le tracé serait essentiellement construit sur une digue artificielle d'une hauteur moyenne de 2,5 m au-dessus du sol dans la traversée du massif forestier landais. Or, s'il a été précisé que les matériaux pourraient parvenir d’Écosse ou du Maroc, via le port de Bordeaux, jamais le calcul du CO2 pour le transport et la construction de ces remblais n'a été porté à la connaissance du public, car jamais calculé. Et malgré cela, on nous parle de l'intérêt environnemental de ce GPI2. Les trente glorieuses sont terminées depuis 1973, il est temps que nos grands élus changent de modèle, et arrêtent ce type de projet d'un autre temps. Mais à quoi bon, à quoi sert cette consultation, dont on sait déjà que les responsables de projet ne tiendront aucun compte. En effet pourquoi écouter le peuple et la raison quand l'égo, et la subjectivité sont au pouvoir.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Kiers Roeleke - Landiras

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 09:03:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ma participation à l'enquête public
Contribution :
Madame, Monsieur, je suis vent debout devant tant d’absurdités:la construction d’un LGV à un époque où la température à déjà augmenté avec plus de 1,5° par rapport à l’été pré industrielle avec toutes les conséquences inhérentes pour tout la population. Vouloir continuer à détruire la planète en absorbant encore des millards d’euros au lieu d’investir à la protection de notre si belle planète, est incompréhensible et inadmissible. Pensez au futures générations et au vivant en général, laissez vivre et vous, qui êtes un responsable public, soyez humble devant la vie, qui vous a mis sur cette Terre. Protégez plutôt que d’attaquer en détruisant. Je vous en prie: ne construisez pas cette LGV au nom de l’environnement. Merci de m’avoir lu et de vouloir bien réfléchir dessus, cordialement, Mme Kiers
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Géraldine - Toulouse

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 09:07:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pour le désenclavement de toulouse
Contribution :
Enfin une alternative a la voiture et a l'avion trop polleurs !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

jules - Saint-Gaudens

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 10:51:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'autorisation des investigations préalables de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse (dont l'étude d'impact)
Contribution :
je m'oppose à l'autorisation environnementale car les travaux prévus dans l'étude sont destructeurs - défrichages massifs - pour un projet final anachronique qui va à l'encontre des besoins de sobriété et d'entretien de l'existant .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Normand Michel - Cornillon

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 11:16:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE LGV
Contribution :
Nos élus ne respectent pas les lois et les citoyens .L'enquête d'utilité publique a donné un avis défavorable à la construction de cette LGV .Ce qui fait passer les experts nommés par le gouvernement de l'époque pour des incapables et les réponses des citoyens contre dans une très large majorité pour quantité négligeable . Mais où est donc passée la Démocratie ?Pour la PPVE , cela tourne à la farce devant les 26000 feuilles à consulter en 1 mois après des démarches ubuesques pour la consultation des dit documents .Ce qui démontre que cette LGV n'est qu'une décision politique pour satisfaire l'égo de 2 présidents de régions prêts à utiliser tous les moyens du lobbying .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mireille - Bordeaux

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 11:23:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition au projet
Contribution :
Je conteste le projet et la démarche pour les risques environnementaux et le manque de respect des sites et personnes concernées.Destructions irrémédiables de sites et d'espèces, non prise en compte des travaux et avis formulés par les opposants et risques importants pour la préservation écologique des régions concernées qui souffrent déjà beaucoup du réchauffement climatique.Pas d'autorisation environnementale possible !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Favriot Laurent - Bordeaux

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 11:25:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Compensations
Contribution :
Concernant les compensations, leurs surfaces doivent correspondent à des équivalences écologiques au lieu de ratios génériques . Avec le GPSO je ne constate aucune justifications. Ces compensations ne correspondent pas aux exigences de proportionnalité déterminées par la loi.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ferrand Georges Eric - Sauméjan

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 11:48:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'annulation de ce projet inutile et couteux
Contribution :
Projet non conforme avec les objectifs de "zéro artificialisation des sols"Non compatible avec la "rigueur budgétaire" indispensable actuellementProjet inutile et couteux . Il vaut mieux rénover la voie existanteTravaux pharaoniques sur plusieurs années apportant d'énormes nuisanses a l'environnement et aux habitantsJe demande l'abandon sans délai de ce projetCet abandon sera bien sur un élément important du choix pour mes votes aux prochaines éléctions
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Knerr Frédéric - Xaintrailles

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 12:20:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : incidences sur les sites Natura 2000
Contribution :
passage des lignes dans des sites sensibles, paysages singuliers de l'identité locale, perturbant les équilibres forestiers, la faune et la flore, ainsi que les usages des habitants (promenade, randonnée, chasse, vélo,...)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

"Sauvegarde de Saint Cirice" "Sauvegarde de Saint Cirice" - Saint-Cirice

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 12:23:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV - participation du public par voie numérique
Contribution :
Avis négatifL'outil présenté n'a pas été conçu pour les usagers (citoyens) car il n'y a pas d'interactivité ni de grille de lecture claire..C'est un dossier de travail généraliste très ancien conçu en son temps pour une demande d'autorisation (validation) globale du projet.Le type de consultation choisi n'est pas à la hauteur de ce projet pharaonique sachant que vous avez déjà commencé les travaux correspondant à cette consultation.Les conclusions présentées sont bien entendu en faveur de la LGV ..... !Tout y est beau et tout le monde il y est gentil car aucune instance indépendante n'est le garant de cette consultation.De plus, l'accès à cette consultation est inégale car tout le monde n'est pas formé à travailler sur Internet et l'absence de dossier papier en mairie garantit le manque

d'information.Bref, il n'y aucune transparence dans ce dossier concernant:- les milieux humides,- les ressources en eau et les continuités hydrologique,- la biodiversité et les espèces protégées,- les effets cumulés, les fragmentations et la fragmentation écologique,- le suivi environnemental dans le temps,- la responsabilité environnementale,- les effets socio-économiques et territoriaux,- les effets hydromorphologiques et la gestion des eaux pluviales.,- etc
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bonnaud Sébastien - Toulouse

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 13:02:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Soutien total à la LGV
Contribution :
Je souhaite contribuer à cette consultation au sujet de la LGV qui est indispensable pour le développement du grand sud ouest.Permettant la libération de sillons de qualité pour le fret ferroviaire et les TER baptisés train du quotidien, celle ci permettra enfin de mettre Toulouse à 3h de Paris.Mais elle permettra également de désenclaver de nombreux territoires : Tarn et Garonne, Gers, Lot, Tarn mais aussi en partie l Aude et l Ariège.La desserte des Landes et plus largement du Sud Aquitaine via la branche depuis Captieux est tout aussi importante. C est un grand projet ferroviaire à la hauteur des enjeux des 10/15 prochaines années.Oui mille fois oui à la LGV !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Besacchi Jeanine - Xaintrailles

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 13:15:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE
Contribution :
Cette consultation est anti démocratique . Elle exclut ceux qui n'ont pas les moyens de s'offrir un ordinateurles aveuglesceux qui ne savent ni lire ni écriremais tous sont citoyens et ont le droit de s'exprimer Toutes les mairies n'ont pas les documents papier (26000 feuilles !!!!!!) et pour y avoir accès il faut montrer patte blanche !A quoi ont servi la DUP ? l 'Autorité Environnementale et le Conseil National de la Prévention de la Nature ?Quelle région voulez - vous laisser à vos enfants ? Celle d'une région dévastée écologiquement ? Financièrement ? Mais vous aussi vous payez déjà ! Se souvenir de Louis XVI qui n'a pas écouté , entendu la voix du Peuple Je suis contre ce désastre écologique , financier et humain qui va massacrer terres et forêts , détruire la flore , la faune de notre région . et évidemment je ne donne AUCUNE autorisation pour effectuer fouilles , défrichements , abattages des arbres etc .Est - ce vous qui supporterez les milliers d'aller - retour des camions chargés des terrassements ?Les nuisances sonores , les supporterez - vous ?Je suis POUR la rénovation de la ligne existante qui permettra à de nombreux citoyens de mieux se déplacer , sans danger , et faire ainsi l'économie de 10 milliards qui pourraient servir pour les hôpitaux , les écoles etc .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Clavière Bernard - Gironde-sur-Dropt

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 14:28:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse
Contribution :

Encore un GPII (grand projet inutile et imposé) comme la France en connaît malheureusement trop. Des projets qui n'ont aucun intérêt, et sont contreproductifs pour l'environnement et la société civile à tous points de vue. Désastre écologique, financier et humain qui va massacrer terres et forêts, détruire la flore et la faune de notre région. Fouilles, défrichements, abattages des arbres, barrières pour la migration des animaux sauvages, etc.Les études ont montré que l'amélioration des services sur les voies ferroviaires existantes suffirait pour résoudre bien des problèmes et permettre aux populations rurales de mieux se déplacer localement. Pas seulement les citadins qui vont d'une grande ville à une autre en TGV. On ferait ainsi l'économie de 10 milliards qui seraient bien utiles pour nos hôpitaux, écoles et autres services publics. Et comment avez-vous osé commencer des travaux avant même cette mascarade de consultation ?Quel déni de démocratie ! Tôt ou tard, les personnels politiques responsables de ces dérives devront payer. Car la voix du peuple finit toujours par prévaloir…
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Leveugle Xavier - Lerm-et-Musset

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 14:36:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la demande de d'autorisation environnementale
Contribution :
Il s'agit d'une demande non conforme pour un projet illégitime : 1) non conforme car il faudrait une véritable enquête publique avec des enquêteurs indépendants, et avec un format permettant à tous de s'exprimer. 3) projet illégitime car l'enquête publique de 2015 s'est déclarée défavorable au gpso, la cour des comptes a démontré l'absence d'intérêt du projet tandis que l'autorité environnementale a émis un avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Leveugle Lucas - Nice

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 14:45:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la demande d'autorisation
Contribution :
La demande est appuyée par un dossier incomplet et imprécis qui falsifie les estimations du bilan carbone d'un projet destructeur de l'environnement et qui n'apporte aucun avantage pour les citoyens, hormis une dette écologique et une dette financière.Je suis contre.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

NICOLE - Uzeste

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 15:24:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition totale à la construction de cette ligne
Contribution :
travaux beaucoup trop couteux, dépenses inutiles alors que beaucoup de projets pour soutenir les citoyens les plus en difficulté devraient voir le jour.destruction de la biodiversité déjà en cours et que ce projet ne ferait qu'accélérer.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DENIS Dominique - Lauzerte

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 16:16:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition au projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Ce projet représente une menace sur la biodiversité : La construction entraînerait la destruction de plus de 9000 hectares de terres agricoles et d'espaces naturels avec fragmention des écosystèmes, l'atteinte irréversible à de nombreuses zones humides, et la destruction d'habitats d'espèces protégées, notamment aux abords de sites Natura 2000. Il aurait des impacts locaux en Tarn-et-Garonne : Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F), comme la forêt d'Agre à Montech et la forêt de Saint-Porquier, ainsi que des sites patrimoniaux comme l'Abbaye de Belleperche, seront directement impactés. Ce serait une aberration économique et sociale : Un coût de plus de 15 milliards d'euros pour un gain de temps marginal (30 à 40 minutes entre Paris et Toulouse) est à mon sens disproportionné. De plus, cet énorme investissement se fait au détriment de l'entretien et de la modernisation des lignes existantes pour les "trains du quotidien et de proximité".
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Coffin Jeremy - Canals

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 16:39:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Argent mal placé
Contribution :
14 milliards d'euros pour faire gagner 1h30 sur un trajet toulouse/Paris alors que les lignes et machines existantes ont tant besoin de rénovations. A quoi bon faire une consultation, les travaux sont déjà en cours....
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Muriel - Montauban

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 16:41:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON au prjet
Contribution :
A court terme, Le coût, dans un contexte de restriction budgétaire généralisé, est exorbitant pour un gain de temps infime : mieux vaudrait entretenir le réseau existant .D'autre part la destruction de l'environnement aura également un coût à plus long terme et c'est une catastrophe évitable pour la bio-diversité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Au - Salles

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 16:43:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Redescendez sur terre
Contribution :
Bonjour,dans un monde où on ne sait même pas si nos enfants vont avoir un monde HABITABLE oui oui c'est bien ce mot. Je pense qu'il est grand temps de ralentir les projet de croissance de l homme ! En effet la voie existe déjà.Cela va détruire un grand nombre d'animaux, végétaux, plantes, arbres,

insectes.Je suis contre : ouvrez les yeux et arrêter de vouloir détruire le monde !Je précise que je vais régulièrement à Toulouse par le train.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean-Claude - Pompéjac

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 16:43:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE N°1
Contribution :
Je suis propriétaire et riverain du Ciron. Le lieu fait l'objet actuellement d'un projet d'arrêté de Protection de Biotope et d'Habitats Naturels. L'objet de cet arrêté est la protection de la hêtraie du Ciron par une bande tampon d'environ 90 m (largeur optimale) de couvert forestier. Ce lieu est également dans le périmètre d'un projet de Réserve Naturelle, comme d'autres lieux emblématiques de cette vallée du Ciron.Ces projets, indispensables pour la conservation de ce joyau de biodiversité dans un contexte de réchauffement climatique, de modification des pratiques de gestion forestière, viennent se télescoper avec le projet GPSO/LNSO qui va modifier et détruire les équilibres biologiques d'une grande partie de la zone sud de cette vallée. Cette destruction aura également une influence négative et irrémédiable sur les lieux visés par ces projets, cités plus haut, sensés protéger et régénérer une partie de la vallée du Ciron.Oui aux efforts coordonnés pour préserver, régénérer un patrimoine naturel !Non à cette folie destructrice de ce patrimoine naturel pour le gain de quelques minutes et le profit de quelques entreprises de BTP et de leurs actionnaires !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MELLET JOEL - Andernos-les-Bains

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 16:51:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la demande d'autorisation environnementale. NON à ce projet de LGV.
Contribution :
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE Sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et ToulouseUN DENI DEMOCRATIQUESur la forme de la consultationLe dossier consultable fait plusieurs dizaines de milliers de pages, plus de 30 000 pages. Consultable essentiellement par voie électronique. Le temps nécessaire pour prendre connaissance de façon éclairée nécessite à raison de 2 mn par page 60000 mn soit environ 1000 heures et à raison de 8 heures par jour, plus de 3 mois !!! Ainsi la dimension démocratique d'une telle consultation s'étalant sur une durée d'un mois peut interroger quant à la volonté réelle de faire participer le public. Parler de simulacre de démocratie dans ce cas s'impose.Sur le fond du projetL'enquête publique sur le projet qui s'est déroulée en 2014 avait abouti à la conclusion négative des commissaires enquêteurs en 2015. Mais par le « fait du prince » le projet a été remis sur les rails avec un décret d'utilité publique, balayant la procédure démocratique qui s'était déroulée, rayant d'un trait de plume l'ensemble des éléments qui avaient amené à cette conclusion négative, démontrant le non respect par les décideurs politiques de l'expression publique. Hors, les faits sont têtus, ce n'est pas parce qu'on les nient que les raisons objectives ayant abouti à au rejet du projet que celles ci ont disparues.AUJOURD'HUILes arguments pour justifier le projet, évoqués il y a 10 ans sont toujours les mêmes. Le contexte a portant changé :-Les usages changent : moins de déplacements professionnels , plus de visioconférences pour les échanges de travail-Des besoins accrus de développer les transports du quotidien, un réseau ferré régional et intercité qui viellit et nécessite d'être modernisé et rénové.-L'argument de la vitesse à tout prix est remis en question ; on relance les trains de nuit qui avaient

été supprimés en raison des liaison TGV. L'offre de transports moins rapides mais moins chers se développe, répondant ainsi à une demande croissante de la popultation.-La nécessité de préserver, de ne pas détruire la biodiversité est plus importante dans la prise de conscience et dans les éléments pris en compte, en particulier l'arrêt de l'artificialisation des sols.-L'échec des politiques de compensation en matière de restauration d'espace naturels. L'évaluation des compensations mises en œuvre sur des projets d'aménagement d'importance ne s'est pas révélée très satisfaisante.Les alternatives étudiées il y a 15 ou 20 ans : aménagement, modernisation des lignes existantes n'ont pas été réexaminées au vu des besoins actuels. Les études précédentes avaient montré que les gains de temps de trajet après la rénovation, l'aménagement de certains tronçons des lignes existantes de la liaison Bordeaux Toulouse et la création de la ligne nouvelle étaient de quelques minutes. Rapportés au nombre d'usagers potentiel, les impacts environnementaux, sociaux et coûts financiers sont considérables. La rénovation des liaisons régionales, de la liaison Paris Orléans Limoges Brive Toulouse sont sacrifiées au profit de ce projet de LGV. Les intérêts des groupes de BTP semblent supérieurs à celui des usagers du quotidien ou du développement des régions défavorisées.Pudiquement, les projections budgétaires n'ont pas été réactualisées depuis 2020.Ainsi, ce projet continue d'avancer en dépit de l'opinion publique, du contexte général, des nécessités nouvelles, comme si rien n'avait changé depuis 30 ans. L'IMPACT ENVIRONNEMENTALC'est une nouvelle balafre qui va affecter cette partie du territoire qui a déjà connu la réalisation de l'autoroute Langon Pau préférée à la rénovation, modernisation mise à 4 voies de la route qui préexistait. Cette autoroute, l'une des plus chère de France est toujours déficitaire, les pertes étant comblées par les fonds publics pour indemniser le gestionnaire privé exploitant l'autoroute. Il y a donc eu, sur cet aménagements, désastre écologique, destruction d'espaces naturels et désastre économique : nombre d'usagers insuffisant pour amortir l'ouvrage.Le projet de GPSO profile un bis repetita ; eu égard au montant des investissements mobilisés le prix des redevances acquitées par les opérateurs ferroviaire (SNCF, qui d'autre ?) sera élevé et se traduira par un prix du billet voyageur élevé. Le coût écologique lui sera très élevé. Les instances consultées sur le seul aspect défrichement objet de la présente consultation, CNPN, Autorité environnementale, Commission de l'eau du bassin du Ciron ont toutes donné des avis défavorables ou assortis de réserves très fortes. Quant à l'argument du report modal des transports routiers (fret camion) vers le rail il n'est pas démontré par les aménagements passés.Le fret par la route n'a pas diminué par la mise en service des LGV Paris bordeaux, Paris Marseille / Montpellier. Au contraire. Les tentatives de ferroutage se sont révélées être des échecs sur ces axes. De plus les études montrent que les lignes actuelles existantes sont loin d'être saturées et disposent de créneaux pour faire circuler des trains de marchandises, accroitre le cadencement des trains existant.Ainsi le bilan écologique qu'il soit en termes de biodiversité, de bilan carbone (émissions de GES) sur l'ensemble des phases du projet (travaux puis exploitation) est globalement négatif. Les externalités, impacts dus aux apports de matériaux et aux transports de matériel, de matériaux, impacts sur l'eau, etc semblent être sous évaluées. LA PROCEDURECette procédure de consultation publique par voie électronique semble insincère.Elle consiste à habiller de dispositions « démocratiques » l'avancement d'un projet que rien ne semble arrêter. Elle consiste à découper phase par phase (« saucissonner ») les consultations publiques pour en atténuer l'impact global. Ici , c'est le défrichement pour sondages, études, investigations préalables qui est l'objet de cette consultation. On peut craindre que même si les conclusions de cette consultation se révélaient négatives, un arrêté préfectoral voire un décret d'utilité publique ne serait pris pour passer outre comme ce fut le cas en 2015. Je m'oppose donc fermement à cette demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation du GPSO
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bentz Emeline - Sigalens

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 16:55:53

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION ILLEGALE
Contribution :
Cette participation publique par voie électronique n’est pas une véritable enquête publique comme cela l’a été pour les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB). Cela veut dire notamment l’absence de commissaires enquêteurs, indépendants des services de l’État, devant prendre en compte l’ensemble des avis citoyens évoqués et rendre un avis favorable ou défavorable à la fin de la période d’enquête.Le fond de ce dossier est également entaché de deux avis donnés par l’Autorité environnementale et le Conseil national de la protection de la nature, qui ont chacun dans deux avis distincts étrillé le dossier de SNCF Réseau. Ces derniers ont notamment mis en avant l’absence ou l’obsolescence de données chiffrées, l’absence d’études de solutions alternatives pour être plus respectueux de la protection de l’environnement... Plusieurs éléments sont qualifiés par ces instances d’incohérents, incomplets, malgré l’épaisseur manifeste d’un dossier de plus de 20 000 pages.Ce projet est une démocratie minimale pour une destruction maximale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Brigitte - Saint-Pierre-de-Mons

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 16:58:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV BORDEAUX TOULOUSE
Contribution :
Nuisances sur l' environnement : destructions de Forêts, de Fermes et champs agricoles. Expropriation donc, Préjudice moral difficile à accepter et à vivre .Nuisances sonores importantes constatées sur la ligne TGV Tours Bordeaux . Evolution de cette protection ???Pourquoi ne pas rénover la voie existante ? Des campagnes publicitaires de L'Etat nous conseillent de ne pas jeter et de réparer . Mais cela ne concerne pas le gouvernement.Pays endette +++ mais on veut dépenser 14 Milliards pour que des privilégiés gagnent 15 mn sur leur trajet . Est-ce bien raisonnable ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Roulet Laurence - Pondaurat

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 17:06:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la construction de la ligne LGV Bordeaux Toulouse.
Contribution :
Opposition sur cette autorisation de construction de la LGV.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PECHARMAN DIDIER - Montauban

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 17:14:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Destruction faune et flore
Contribution :
Il est possible de faire autrement, sans détruire la faune et la flore , en rénovant les lignes existantes, en changeant les trains vétuste qui y circulent. Cette ligne n'est pas nécessaire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Monique - Casteljaloux

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 18:12:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus de la LGV
Contribution :
Je suis contre la LGV bordeaux Toulouse etant donné le déficit de la France et tous les impacts négatifs (déforestation, délocalisation etc)que ce sentier va emjandrer
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ROBLIN Cécile - Montauban

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 18:20:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : RÉALISATION DE LA LIGNE NOUVELLE DU SUD-OUEST ENTRE BORDEAUX ET TOULOUSE
Contribution :
Ce projet est une aberration par les dégâts environnementaux, le coût démesuré qu'il engendre. Il est plutôt nécessaire de privilégier les trains du quotidien en rénovant notamment des voies déjà existantes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Caroline - Gujan-Mestras

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 18:20:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contribution LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Détruire des milieux naturelles et la biodiversité, pour gagner 30 minutes sur le trajet Bordeaux Toulouse est ce judicieux? C'est encore un projet pour les citadins des grandes métropoles.Habitante de Gujan --Mestras ,Je préfèrerais investir cet argent dans les TER qui m'est utile quotidiennement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie-Christine - Sainte-Foy-la-Grande

Organisme : Anguille Verte
Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 18:39:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution
Contribution :
Bonjour Je considere qu'il est urgent de ralentir la mise en oeuvre de la GPSO vers Toulouse. Le cout faramineux de ce projet n'est pas justifie par les gains en temps : 15 a 30 minutes hypothetiques. Ce projet risque d' accentuer les fermetures de TER et d'Intercites sur les departements concernes. Le cout du trajet sera prohibitif et restreindra la frequentation . Dans ce contexte, il semble irresponsable de se precipiter a detruire des hectares de forets, de terres agricoles, de zones humides. Le developpement a tout prix de la tres grande vitesse entre metropoles est un projet qui detruit la cohesion et la vie sociale. L'impact sur les milieux naturels et particulierement les milieux hydrologiques est inquietant dans le contexte d'acceleration du rechauffement que nous connaissons.Tel qu'il est " fagote" , ce projet est completement inadapte a la realite sociale, economique et environnementale du XXI eme siecle. Il est caracteristique d'une vision passeiste, univoque et aveugle aux enjeux et bouleversements de notre temps.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lalanne Patrick - Bazas

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 18:47:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE ligne Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse
Contribution :
- En 2014 une commission d'enquête avait émis un avis défavorable sur ce projet.Pourtant les travaux ont déjà débutés- Quelle est la légalité de cette consultation sans nouvelle enquête publique ?- Un dossier de 34 430 pages à lire en 1 mois et un dossier incomplet qui ne prend pas en compte les problématiques annexes, déviations, créations de ponts, zones de production d'énergie complémentaire...- Des usagers des transports du quotidien entre espaces ruraux et villes qui vivent u quotidien une situation infernale pour leurs transports journaliers. Pourquoi ne pas améliorer plutôt le quotidien de cette population ?Pourquoi un processus d'enquête aussi caricatural ?- Un risque politique important avec la sensation que c'est une consultation qui n'est qu'un leurre et qui ne tiendra pas compte des avis exprimés par la population...D'ailleurs beaucoup ne répondront pas à cette "consultation" à cause de cela...-Enfin les atteintes à l'environnement, par exemple dans la vallée du Ciron mais pas simplement, les atteintes aux zones humides et à la biodiversité (voir l'avis de la commission nationale de protection de la nature) seront irréversibles. Donc, je pense que ce projet n'est absolument pas nécessaire et crée un espace d'affrontements inutiles et dangereux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie - Bordeaux

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 20:48:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Oui à la LGV
Contribution :
Comme toujours, certains sont opposés à tout grand projet qui perturbe leurs petites habitudes . En cas d'arrêt, dans 10 ans, ce seront les premiers à raler contre l'enclavement et la désertification de certaines zones. Il faut avancer, développer le train qui est le seul moyen de locomotion écologique . Pourquoi les opposants ne vont pas voir ceux des anciennes lignes à grande vitesse. Pourtant, que d'oppositions au départ et à la fin , tout le monde en profite. Franc, pays de râleurs et de non à tout. Nous ne serons pas le musée de l'Europe. Tous les autres pays ont plus de LGV que nous alors que nous avons été les premiers. Alors oui au progrès, oui au développement et stop au stakhanovisme de certains ecolos qui sont les premiers avec leur grosse voiture qui pollue, leurs téléphone portable, leur maison au mazout ou tout électrique . Le progrès pour eux mais pas pour les autres. Ah elle est belle la devise LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ, je n'en vois pas beaucoup dans leur opposition stérile.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Claire - Verdelais

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 21:06:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis sur le mode de consultation et sur le projet de LGV au sud de Bordeaux
Contribution :
On nous invite à donner notre avis par voie électronique sur la pertinence de construire une nouvelle LGV qui va traverser et détruire partiellement une zone classée Natura 2000 autour de la vallée du Ciron. Cette consultation n'est pas une véritable enquête publique comme l'a été la consultation

précédente pour les Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB). Une enquête publique impliquerait la présence de commissaires enquêteurs indépendants des services de l'État qui ont le devoir de prendre en compte l'ensemble des avis citoyens évoqués et rendre un avis favorable ou défavorable à la fin de la période d'enquête. Dans la présente consultation, cette prise en compte n'est aucunement garantie. Sur le fond du dossier, l'Autorité environnementale et le Conseil national de la protection de la nature ont tous les deux, dans deux avis distincts, émis des avis défavorables au dossier de SNCF Réseau. Ils pointaient notamment l'absence et/ou l'obsolescence de données chiffrées, ainsi que l'absence d'études de solutions alternatives plus respectueuses de la protection de l'environnement. Dans les avis remis par l'Autorité environnementale et le Conseil national de la protection de la nature, des éléments sont notifiés comme incohérents ou incomplets.Face à ces précédents, je considère que la présente consultation s'inscrit dans un passage en force du projet, contesté de toutes part. Ce passage en force s'observe également par le fait que malgré l'absence d'autorisation de mise en oeuvre du projet, des travaux ont commencé, notamment au sud de Bordeaux, dont la conséquence immédiate et sensible pour tous les habitants du Sud-Gironde est un allongement considérable des trajets en TER. Cela met en opposition une fois encore les trajets du quotidien, dont ont besoin les habitants, et de grands projets qui ne concernent qu'indirectement les populations locales. C'est extrêmement dommageable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pietrolongo Marie - Castelginest

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 22:07:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : inquiétude concernant une grande zone humide
Contribution :
Bonjour, Adhérente de l'association Nordenvie, je suis inquiète pour la zone humide située en contrebas du pont de Fenouillet (celui situé entre Gifi et Fenouillet centre). J'ai réussi à trouver cette "zone de sauvegarde amphibien - planche 2" dans vos relevés mais malgré plusieurs heures passées sur votre site, je n'ai trouvé nulle part comment vous allez "sauver" cette zone humide sensible...L'association et moi-même sont particulièrement inquiets : que vont devenir les animaux et notamment les amphibiens présents? Avez-vous fait un relevé par un spécialiste de la faune et de la flore? Allez vous les déplacer et où? Comment? Sera-t-on informé quand vous détruirez cette zone sensible? Si j'ai bien compris, cette zone sera détruite car vous devez faire un détour à cause du pont. Un ouvrage d'art permettrait d'éviter la destruction de cette zone sensible mais serait plus coûteux, c'est bien cela?Si c'est le cas, j'espère que l'Etat via ce registre numérique vous incitera à trouver d'autres solutions qui n'impacteront pas autant la faune et la flore locale.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Capture d'écran 2025-11-16 220644.png)



[Télécharger la pièce jointe originale (20250925_181641 (1).jpg)]



Siena Eric - Gradignan

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE Sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 22:09:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LNSO
Contribution :
Je suis contre la LNSO car ce projet est destructeur pour l'environnement et se situe à l'opposé des valeurs de sobriété, d'écologie et de lenteur que je veux défendre.Aller plus vite pour développer notre région, créer des emplois et produire plus peut sembler désirable à certains. Ce n'est pas l'avenir que je souhaite pour nos générations futures. Je pense au contraire, qu'il faut aller vers plus de sobriété, moins de consommation, moins de vitesse, moins de numérique, plus d'humain et plus de lien. J'espère donc que les très nombreux opposants à ce projet mortifère seront suffisamment écoutés pour ramener à la raison les dirigeants qui se sont égarés dans la mégalomanie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cécile - Castelsarrasin

Date de dépôt : Le 16/11/2025 à 23:40:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Autorisation Environnementale
Contribution :
Rien n'est positif dans ce dossier anachronique, destruction environnement, alors qu'il nous sert pour l'atténuation du changement climatique ; ne répond pas aux besoins des populations de désenclavement du rural par des dessertes locales de trains du quotidien et donc la modernisation de la ligne existante pour les populations hors métropole. On a besoin d'arrêter les métropolisation pour irriguer le monde rural et désengorger les villes, pour une plus grande qualité de vie. Et donc desservir par des trains réguliers les villages et petites villes de nos territoires. Le respect du vivant s'impose et doit arrêter les destructions et abattages massifs d'arbres. Le respect des terres agricoles qui nous nourrissent aussi. Enfin l'argent public, alors qu'on nous dit qu'il manque, doit être mieux utiliser au bénéfice de tous les habitants.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Guibal Guillaume - Toulouse

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 01:08:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pour le projet GPSO / pour mon sud ouesr
Contribution :
Je suis favorable à la réalisation du projet GPSO. En 2025 il faut absolument promouvoir les projet ferroviaires dans notre pays pour aller vers moins de voitures et camions sur autoroutes donc moins de pollution et de carbone dans notre atmosphère. Il est évident qu’un tel projet implique un impact sur le paysage et l’écosystème local mais je fais confiance aux principaux acteurs pour le réaliser de façon vertueuse et respectueuse de l’environnement car je sais qu’en France aujourd’hui ce niveau d’exigence est extrêmement élevé. En tant que toulousain je souhaite pouvoir prendre plus systématiquement le train pour mes voyages vers le nord de la France. Actuellement ma ville (3ème de France) reste très isolée du point de vue ferroviaire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Descot Annie - Le Tuzan

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 05:36:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Demande d'autorisation environnementale pour le projet de LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
La vallée du Ciron où coule cette Rivière magnifique riche de paysages, de biodiversité exceptionnelle, faune, flore, une hêtraie vielle de 40.000 ans, notre Lascaux à nous, sera mise à mal, dégradée, défigurée, par ce projet de LGV. Les dégâts seront redoutables.Compte tenu des risques.Les inventaires des zones humides sont-ils complets et récents?Les études ont-elles pris en compte la saisonnalité et les critères hydromorphes?Les continuités hydrologiques sont-elles maintenues entre les cours d'eau et les zones humides?Les variantes du tracé ont-elles été étudiées pour éviter les zones humides?Les mesures compensatoires sont-elles situées dans le meme bassin versant ?Le calendrier des mesures assure-t-il une compensation réelle ?La restauration annoncée garantit-elle un retour fonctionnel?La protection des nappes et eaux souterraines est-elle assurée ? Les risques de de pollution pendant les chantiers ont-ils été évalués de manière suffisante?Les continuités écologiques sont-elles maintenues entre les cours d'eau et les zones humides?Les effets cumulés sur les eaux superficielles ont-ils été pris en compte?Le projet compromet-il la résilience du territoire face au changement climatique?Les dispositifs hydrologiques sont ils suffisants ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mannant Nicolas - Bordeaux

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 07:25:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Artificialisation
Contribution :
La compensation totale des surfaces artificialisees, est très loin du compte Vous ne détaillez pas Si la decarbonation est en jeu alors annoncez le bilan sur 5 ans car pendant ce temps les glaciers disparaissent
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Martine Minvielle

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 08:22:56
Lieu de dépôt : Par email
Objet : LGV
Contribution :
Madame, Monsieur,Je m'oppose formellement à ce projet tel qu'il est proposé et préférerais une étude sur les lignes existantes. Cela réduirait le coût pharaonique de la création de cette ligne LGV sans compter les nuisances occasionnées sur l'environnement, le bien -être de notre territoire.Merci de prendre en compte mes remarques.Sincères salutations.Martine MinvielleCaptieux
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie - Bazas

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 08:52:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Préservons notre environnement
Contribution :
Notre environnement est déjà fragilisé, préservons-le, la ligne à grande vitesse détruirait cet écosystème.Il parait plus pertinent de développer et moderniser le réseau ferroviaire existant.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nicolas - Montauban

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 09:22:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Favorable
Contribution :
Bonjour.J'espère que cette demande sera accueillie favorablement.Chaque développement de lignes ferroviaires électrifiées et alimentées par des centrales électriques peu émettrices de carbone (type nucléaire) favorisera évidemment le train par rapport aux autres modes de transport plus polluants reliant actuellement les villes. Ce qui, in fine, sera évidemment bénéfique pour l'environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

NEGRE Marie Claude - Labastide-Saint-Pierre

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 09:29:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Courrier CC Grand Sud Tarn-et-Garonne
Contribution :
Bonjour, Veuillez trouver ci joint, la contribution notre collectivité. Cordialement,
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (contribution_PPVE_LNSO.pdf)
Document : contribution_PPVE_LNSO.pdf, page 1 sur 2

GRAND SUD
Tarn & Garonne
Communauté de communes

www.grandsud82.fr

• **Affaire suivie par :** Frédérique VIAUD-DUBANT
• **Pôle :** Aménagement de l'espace
• **Tél.** 07 50 58 55 37
• **Email :** frederique.viaud-duabant@grandsud82.fr

• **Objet :** remarques sur le dossier LNSO

À Labastide-Saint-Pierre, le 13 novembre 2025

Agence GSPO
Projet LNSO
Registre dématérialisé dans le cadre de la PPVE

Madame, Monsieur,

Nous avons parcouru avec autant d'attention que possible le volumineux dossier que vous proposez en consultation. Quelques sujets nous interpellent mais nous souhaitons plus particulièrement insister sur 3 points.

Le premier concerne la séquence dite ERC : Eviter-Réduire-Compenser.

Nous regrettons que l'étape d'évitement ne soit pas plus appuyée, notamment sur les enjeux sensibles que présentent les zones humides où très peu nous semblent vraiment évitées.

Concernant les sites de compensation pré-fléchés au document E3_CNPN, leur localisation n'est pas assez précise pour permettre de les identifier sur les documents d'urbanisme. Cela pourrait avoir des conséquences sur les choix de développement et des projets locaux. Peut-être que cette imprécision est due au fait que leur sécurisation foncière n'est pas aboutie ce qui est regrettable.

Quant aux mesures d'accompagnement, nous souhaiterions que le choix des essences soit fait en vue d'une adaptation à +4°C, qu'un atterrissage en local de ces replantations soit prévu, voire que certains de ces espaces naturels restaurés ou créés dans le cadre des compensations soit proposés sous forme de circuits de randonnée ou d'activités de découverte de la nature.

Le deuxième point concernant les besoins en électricité, au moins sur le sud du Tarn-et-Garonne qui nous concerne et pour lequel le sujet est déjà sensible. Nous notons que la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse sera alimentée en énergie électrique par deux sous-stations raccordées au réseau national de transport d'électricité de RTE :

- A Montesquieu (Lot-et-Garonne) avec alimentation par raccordement sur la ligne 400 kV Cubnezais-Donzac ;
- A Montauban (Tarn-et-Garonne) avec alimentation par une ligne souterraine 225 kV depuis le poste électrique de Verlhaguet F3_EIE-solsubstitutions_ V2 p265-266

120, avenue Jean Jaurès
82370 LABASTIDE SAINT PIERRE
Tél. 05 63 30 03 31
SIRET : 200 068 652 00013
grandsudtarnetgaronne@grandsud82.fr

Il est dommage qu'un nouveau poste source ne soit pas créé. Nous craignons que cela bloque les autres projets de développement du territoire. Nous souhaiterions donc qu'une étude sur les besoins en énergie du projet soit menée et le projet réalisé de telle sorte à ne pas compromettre les divers usages territoriaux programmés par ailleurs.

Enfin, nous nous inquiétons de la dégradation du temps de retour à la neutralité carbone. Le bilan carbone initial sur l'ensemble du cycle de vie du GPSO avait été réalisé dans le cadre de l'étude d'impact au moment de la DUP (en 2014). Ce calcul concluait que les émissions émises par les travaux de construction de la LGV et les besoins de l'exploitation devaient être contrebalancées du fait du report modal vers un transport de masse électrifié et moins consommateur d'énergie en une 10aine d'années. C'est le temps de retour à la neutralité carbone du projet. Dans ce dossier, compte tenu de l'actualisation des données, c'est 16 ans après mise en service. S'il reste toujours correct, ce critère s'est néanmoins dégradé. Nous resterons donc vigilants sur ce point qui assure la pertinence environnementale du projet.

Soyez assurés que nous restons, élus locaux, attentifs au bon déroulé de ce projet d'envergure.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente
Marie-Claude NÉGRE

Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne

120, avenue Jean Jaurès
82370 LABASTIDE SAINT PIERRE
Tél. 05 63 30 03 31
SIRET : 200 086 852 00013
grandsudtarnetgaronne@grandsud82.fr

dugue jocelyne - Montricoux

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 09:49:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ligne LGV

Contribution :
bonjourje trouve tout a fait discutable le fait qu' on investisse15 milliards d'argent en partie public pour gagner qq dizaines de minutes sur un trajet TGV alors que localement des centaines de gens perdent chaque semaine bcp de temps parce que les voies de chemin de fer des lignes locales ne sont pas assez entretenues faute de moyens humains et financiers. ce serait tellement mieux que l'argent soit investi POUR LEPLUS GRAND NOMBRE et non pour cette elite qui veut rejoindre la capitale au plus vite.je passe evidemment les outrages à la terre , aux arbres et aux zones de biodiversite qui font encore aujourdhui que la vie est agréable en tarn et garonne. pourquoi continuer la betonisation en merdant de la qualité de vie ?en outre je trouverais vraiment plus convivial et plus democratique de permettre aussi aux gens qui n'utilisent pas internet de pouvoir s'exprimer à l'ccasion d'une consultation publique comme elles se font d'habitude.a bon entendeu
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Perchet DOMINIQUE - Saint-Antonin-Noble-Val

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 10:00:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Tracés et aménagement du territoire
Contribution :
Outre les avis qui ont été donnés sur les dégâts environnementaux, je voudrais insister, en tant que géographe ayant travaillé sur l'aménagement du territoire, sur des points qui touchent les impacts sur le Tarn-et-Garonne, mais qui sont certainement similaires dans les autres départements :- quelle utilité d'un tel investissement pour un gain de temps si modeste, alors que toutes les attentes sociétales vont à rebours de cette quête de vitesse à tout prix (et quel prix financier et environnemental).pour simplifier : - une ligne qui passe en étrangère sur le territoire (ce qui est le cas partout : on relie des métropoles, mais, sur place, comme les vaches, on regarde passer les trains.- une nouvelle gare à Montauban : du délire et en plus il faudra prendre sa voiture pour y aller ? A moins qu'il y ait correspondance, et alors, quel intérêt ? Et un arrêt ne ralentirait-il pas la vitesse du TGV d'où la tentation de passer en direct...- la mise à mort de la liaison POLT qui a été autrefois avec le Capitole un des liaisons les plus rapides de France : quid de la desserte entre Brive et Toulouse ? des TER avec à nouveau l'obligation de correspondance ?- la généralisation de ce que veut faire la SNCF dès maintenant et qu'elle essaie de vendre : pour aller de Cahors à Paris, passer par Montauban et Bordeaux, soit un temps plus long, une ou deux correspondances et un prix exorbitant. - l'amélioration de la ligne POLT serait un investissement plus judicieux et urgent avec des rames plus modernes (actuellement, ce sont des antiquités).- Est-ce pour satisfaire l'ego de Toulouse qui serait la seule grande ville pas reliée au TGV ? D'où l'engagement de la présidente ?En définitive, une dépense inutile et surtout dangereuse pour tout le territoire : entre Bordeaux et Toulouse, d'abord, mais aussi entre Brive et Toulouse. Donc contre.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jacques-Michel - Saint-Léger-de-Balson

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 10:23:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux/Toulouse
Contribution :
NON, NON Et NON, nous ne voulons pas de votre projet de LGV !Rien ne sert d’avancer de nouveaux arguments ou d’essayer de réveiller votre bon sens disparu. En effet, comme vous le savez pertinemment, des solutions alternatives existent, moins invasives, plus sensées et beaucoup moins onéreuses que celle qui semble être arrêtée.Vous préférez cependant, en faisant fi de toute

démocratie, demander de plus en plus souvent l'avis de la population, sachant très bien, que vous n'en tiendrez aucun compte lors de vos prises de décisions.Je rappelle, en passant, qu'à l'occasion des enquêtes publiques précédentes, plus de 90% des citoyens interrogés ont déjà répondu NON à la création de cette nouvelle ligne...A bien y regarder, il s'agit d'un projet qui touche à l'idéologie, voulu par des politicards en mal de reconnaissance et n'agissant que pour répondre à un caprice enfantin (moi aussi, j'ai droit à mon TGV !), contre tout avis sérieux et argumenté contraire.Dépenser sans compter, l'argent que l'on n'a pas, est malheureusement un art consommé de nos dirigeants actuels. La France est hélas exsangue de toute part, et vous voulez lui faire encore une saignée, quoiqu'il en coûte ...Attention cependant, l'Histoire a montré que gouverner contre l'avis du peuple ne peut durer éternellement.La marmite du refus et du raz-le-bol de cette population habituellement silencieuse et paisible, que vous méprisez constamment sans vergogne, commence à bouillir dangereusement.Sans changement radical et rapide prenant en compte les points de vue de notre population, son couvercle risque fort, de sauter avec force et fracas, plus rapidement qu'on pourrait le craindre ...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DUPRAZ florence - Parentis-en-Born

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 10:49:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : refus catégorique
Contribution :
refus catégorique pour toutes les raisons financières, de gaspillage, environnementales, humaines, matérielles, NON NON NONressources halieutiques en danger.plus de 33000 pages à lire, REFUS DEMOCRATIQUEDROIT BAFOUé, CONSTITUTION NON RESPECTEE : Portant atteinte à plusieurs libertés fondamentales comme celle du droit à l'information et la participation du public en matière de décisions ayant un impact sur l'environnement (article 7 de la Charte de l'environnement), celle sur la liberté fondamentale du droit de chacun.e à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé (article 1?? de la Charte de l'environnement), dont les préfet-es sont en principe garant-es
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lalanne Michèle - Bazas

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 10:50:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : consultation environnementale LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je considère que la procédure en cours ne présente pas les garanties équivalentes à une enquête d'utilité publique classique. Cette consultation non-démocratique implique des travaux préparatoires qui cependant vont impacter de manière définitive le territoire concerné alors que ce projet de LGV avait été refusé lors de l'enquête d'utilité publique en 2014.D'autre part ce projet de LGV à plus de 300 km/h s'avère d'ores et déjà extrêmement couteux alors que son utilité reste bien relative. Cette réalisation ne concerne pas les travailleurs du quotidien qui utilisent le rail. Il serait préférable que la SNCF investisse dans l'amélioration de ces lignes aujourd'hui dans un état déplorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Solange - Xaintrailles

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 10:55:25

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE
Contribution :
A l'heure du télé travail que vaut la grande vitesse ? Seuls environ 9% des usagers pourront payer les billets qu'ils se feront rembourser !Cette LGV sera à la cause du massacre écologique , humain et financier pour satisfaire quelques privilégiés !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laetitia - Léogeats

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 10:57:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vallée du ciron
Contribution :
NON A LA LGV!Oui à la réhabilitation et à l'entretien des lignes existantes au service de la population et de l'environnement, ce qui n'est pas le cas de cette nouvelle LGV qui va à l'encontre de toutes les études environnementales.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

IMBERT DENIS - Agen

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 11:25:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS FAVORABLE sur le projet LGV Bordeauxâ?"Toulouse
Contribution :
Le projet répond à l’objectif de modernisation, d’amélioration de la connectivité et de développement durable du transport ferroviaire dans le Sud-Ouest, conformément aux décisions d’utilité publique et aux études d’impact réalisées.Nécessité de faire passer la LGV par AgenL’intérêt économique et de développement territorial de la LGV incluant un arrêt à Agen est majeur pour la région. La nouvelle ligne permettra une connexion rapide entre Bordeaux, Toulouse et les territoires intermédiaires, dont Agen, renforçant ainsi l’attractivité pour les investisseurs, les entreprises et les populations.Accessibilité et cohésion territoriale : Agen bénéficie d’une position centrale sur le tracé, facilitant l’accès à la grande vitesse pour les habitants du Lot-et-Garonne et des départements limitrophes.Retombées économiques : Un arrêt à Agen stimule l’activité économique locale, le tourisme et le développement des entreprises, en renforçant l’attractivité du territoire.Intermodalité : La gare d’Agen est un pôle d’échanges majeur (train, bus, route), rendant l’arrêt LGV pertinent et efficace pour le report modal depuis la route ou d’autres réseaux régionaux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dominique - Beautiran

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 11:42:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : On a des sous pour ça !
Contribution :
On dénonce le Brésil de détruire ses forêts mais en France on fait la même pour gagner quelques minutes en train !On nous demande de faire des efforts car il n'y a plus d'argents pour les retraites, l'éducation, la santé... Mais on trouve de l'argent pour des projets aussi inutile puisqu'une ligne ferroviaire existe déjà !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Duroc - Bazas

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 12:18:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Questions multiples...
Contribution :
1 - Les conditions de dérogation pour atteinte à des espèces protégées sont-elles remplies ?2 - Le projet respecte-t-il les obligations du Code de l'environnement ?3 - La gouvernance du projet garantit-elle une mise en œuvre transparente et contrôlable des mesures environnementales ?4 - Les documents de planification et de réglementation environnementale ont-ils été pris en compte ?5 - Le principe de précaution est-il appliqué face aux incertitudes scientifiques ?6 - Le dispositif de contrôle et de sanction est-il précisé ?7 - Les responsabilités financières et juridiques en cas de dommage environnemental sont-elles établies ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Séraphin - Nérac

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 13:31:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Donner l'autorisation environnementale et favoriser la bonne fin du GPSP
Contribution :
Approbation de la consultation des caractéristiques détaillées des investigations préalables envisagées ainsi que leurs effets sur l'environnement naturel et humain et les mesures envisagées dans le temps pour y remédier.SOUTIEN À L'INDISPENSABLE PROJET GPSOLe dossier est certes très lourd (et donc très complet) et on aimerait en double qualité d'usager du ferroviaire et de contribuable que certains élus concernés n'écartent pas d'emblée l'examen du texte qui leur octroyait un délai d'un mois.Pour synthétiser la réponse à la consultation : accord plein et entier à la réalisation des lignes LGV prioritairement sur l'axe Bordeaux-Toulouse (jonction de deux capitales régionales) ainsi que sur l'axe Bordeaux-Dax.L'examen sérieux de la saturation de la liaison entre Bordeaux et Toulouse démontre l'utilité du projet. Les conséquences de cette saturation sur la vie quotidienne des usagers (retards, incidents de toutes sortes) sont très lourdes. Elles sont dues à une cohabitation de l'impossible entre les liaisons du quotidien, les dessertes interrégionales, les trains de marchandises et les trains « rapides ».Ainsi la mise en service de la LGV va dégager de nouvelles disponibilités pour améliorer le service aux voyageurs courte distance et désenclaver les départements périphériques qui en ont bien besoin.Peut-on concevoir les conséquences qu'aurait la réalisation de travaux d'adaptation à la GV sur la voie existante pour un résultat qui dégraderait encore à coup sur la situation ? Inutile de rechercher l'impossible…La mise en perspective du bouclage de la GV offre des possibilités irremplaçables tant pour la vie économique que pour la vie personnelle (accès rapide et sécurisé aux pôles économiques, scientifiques et sanitaires, aux centres universitaires, amélioration des déplacements familiaux, etc.). Évidemment ce déploiement raisonné implique à court terme des travaux préparatoires assez lourds et certains désordres écologiques limités en superficie et en durée. Mais à terme – large contrepartie - c'est une décarbonation importante et durable des mobilités qui découlera de la baisse des trajets en voiture et de l'arrêt des dessertes aériennes domestiques.Pour les travaux en cours et à venir, on sait que l'évolution des techniques de génie civil permet de limiter régulièrement et sensiblement les impacts environnementaux tout en raccourcissant la mobilisation de l'espace. Le GPSO devra exercer dans ce domaine un contrôle particulièrement rigoureux.De même, les particuliers et entreprises impactés par le nouveau tracé devront être indemnisés dans des conditions optimales de délais et de modalités financières.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

guery jean luc - Nérac

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 13:40:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable
Contribution :
Représentant du monde économique, il est vital pour notre département de nous rapprocher de Bordeaux et Paris.Je fais confiance à l'état pour prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement mais espère, vraiment, que le projet aboutisse en 2032 comme prévu.Il a 40 ans, le projet A62 générait les mêmes interrogations !! Qui pourrait s'en passer aujourd'hui ? Sans A62, pas d'Agropole ....Jean Luc GUERY
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

lemaire valerie - Birac

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 14:46:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Toute construction dans la plus grande partie de cette zone entrainera de graves dégradations de la faune et le flore , particulièrement dans la vallée du Ciron qui est un site à protéger à tout prix. Les constructions n'apporteraient en contre partie aucun bénéfice à la population locale impactée par la nuisance environnementale. En effet par définition la LGV va faire circuler des TGV qui ne s'arrêteront donc pas dans les différentes communes dont l'environnement aura été altéré parla construction de la LGV.Outre ces dégradations liées à la destruction de l'environnement pour construire une voie inutile, on peut ajouter les nuisance à venir pour les habitants sur le trajet de cette voie.Une voie ferrée existe déjà entre ces 2 villes, qui peut parfois voir circuler des trains qui ne s'arrêtent pas et parfois des trains qui desservent les agglomération sur le trajet. C'est très bien ainsi. Bien sûr que certains souhaiteraient pouvoir aller plus vite de Bordeaux à Toulouse mais il me parait inutile de dégrader l'environnement déjà bien abimé par l'activité humaine aux bénéfices de quelques uns qui souhaitent gagner un peu de temps.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lafargue Christophe - Cours-les-Bains

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 15:14:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non Merci la lgv
Contribution :
Ou notre argent (public) sous forme de taxe a tous les habitants va partir graisser vos poches , donc je milite pour pour ces pauvres arbres qui vont être abattu pour 20 minutes de gains.....
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DUFAY Michel - La Teste-de-Buch

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 15:18:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Autorisation d'investigation
Contribution :

Je suis formellement contre le début des travaux et les investigations sur des domaines privés tant que les financements nécessaires, du moins ceux actuellement prévus, ne sont pas certifiés par tous les intervenants, dont essentiellement la France et l'UE qui se porteraient en plus garants de toute structure financièrement défaillante.Mettre les populations devant le fait accompli et continuer le projet sous le prétexte que cela coûterait trop cher de l'abandonner, n'est absolument pas démocratique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 15:46:12
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Consultation sur projet de lignes LGV Bordeaux-Toulouse-Dax
Contribution :
Bonjour, Par la présente , je tiens à vous indiquer ma totale opposition à la construction de cette ligne LGV Bordeaux-Toulouse-Dax pour les raisons ci-dessous :- Ce projet est non conforme : A la demande pour examen de l'autorisation gouvernementale , aux recommandations du haut conseil pour le climat , à l'esprit de la loi climat et résilience du 22 Aout 2021 et aux régles de financement par l'UE.- Les préjudices au quotidien : ralentissement du aux travaux autour de Bordeaux et Toulouse, 3 gares TGV éloignées des centre villes d'Agen , de Montauban et de Mont de Marsan et désorganisation des villages et des communes traversés ou cotoyés , nuisances sonores.- Aspects économiques , un investissement gigantesques , un montage financier discriminatoires pour les habitants le long de la LGV (taxe professionnelles , taxe de séjour , taxe sur l'immobilier)Pour ces raisons , nous sommes opposés à la ligne nouvelle , pour privilégier la ligne existante qui devra etre moderniser . Bien cordialement Philippe **********@laposte.netTel : 06 16 ** ** **
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MEDEVILLE Jean - Cadillac-sur-Garonne

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 17:42:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Préservation d'un arboretum et de zones humides
Contribution :
Depuis plus de 200 ans notre famille s'applique à la gestion et à la préservations de zones humides et des zones qui les entourent. Un arboretum de plus de 3 hectares ,des zones ripisylves préservées et deux étangs riches en biodiversité vont être gravement impactés par le passage de la ligne Lgv.Aucun inventaire de la faune et de la flore n'ont été fait sur les deux étangs .Un inventaire de la faune aquatique a été réalisée à plus de 800 mètres de la zone d'emprise afin de répondre aux obligations légales mais surement pas pour réaliser une étude objective et qualitative .Il serait proprement scandaleux que ces résultats soient utilisés afin de minimiser l'impact écologique de la Lgv.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Leveugle Xavier - Cudos

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 17:59:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Désaccord !
Contribution :
Je suis contre l’autorisation et contre ce projet. Je pourrais, cependant (étant aussi acteur économique), reprendre les discours lénifiants faits sur mesure et les arguments bien-pensants en faveur du développement économique, du développement des métropoles, du bilan carbone positif (c’est évident !), des créations d’emplois, etc, etc.…Malheureusement, ce genre discours ne fait que

conduire au résultat que l'on connaît, à savoir, la promotion d'infrastructures inutiles, destructrices et coûteuses (cf rapport de la cour des comptes 2014) qui ne satisfont que quelques élus et autres acteurs locaux dont leur raison d'être est de dépenser (de préférence, l'argent des autres).Ces discours, récités avec gravité, font croire que leurs colporteurs ont, seuls, la vision que le commun n'est pas capable d'avoir ; c'est ce qui fait que depuis 40 ans, ces pseudos visionnaires successifs ont conduit le pays vers la faillite…Non, je préfère des projets porteurs d'avenir (et non anachroniques), écologiques (avec des effets immédiats et non à 15-20 ans) rentables, raisonnés, adaptés aux évolutions de la société et des modes de vie (visioconférences, limitation des déplacements professionnels, généralisation du véhicule électrique…).Pour finir, dépenser 10-15 Mds pour gagner moins d'1 heure…est-ce bien sérieux ? Et ceux qui véhiculent cette illusion, sont-ils vraiment sérieux ? Non à l'autorisation et non à ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

STEPHANE - Ambarès-et-Lagrave

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 18:00:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Questionnement sur les modalités de la PPVE
Contribution :
Dossier de 35000 pages difficile d'accès, ardu à lire et pourtant incomplet (calendrier ? carte ?).Des données essentielles sont obsolètes.Toutes les populations touchées / concernées n'ont pas été consultées.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

REGLAT Charles - Lucmau

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 18:25:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON à la Demande d'Autorisation Environnementale pour les investigations préalables à la réalisation du projet Ligne Nouvelle LGV Bordeaux-Toulous
Contribution :
Ce serait une erreur de qualifier les opposants au Projet GPSO : ligne nouvelle LGV Bordeaux-Toulouse de passéiste et de prétendre qu'il s'agit d'une poignée d'hurluberlus opposée systématiquement à tous progrès.Bien au contraire, nous sommes des citoyens responsables et sensés pensant que l'immobilisme n'est pas une solution, et que le désenclavement des régions de notre pays est une nécessité afin d'assurer le développement économique et de procurer les emplois sur zone aux générations futures.Mais nous considérons que le progrès auquel nous voulons accéder ne doit pas être réalisé à n'importe quel prix.C'est la raison pour laquelle nous demandons que l'aménagement des voies existantes soit prise en compte car le projet ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse comporte trop d'impacts négatifs.Nous considérons que ce projet s'inscrit dans une logique destructrice puisqu'il entraîne des défrichements importants, des pertes de ressources agricoles et forestières et des pertes irréversibles de biodiversitéNous considérons que ce projet va à l'encontre de la lutte contre le changement climtique et de la séquestration du carbone car il accélère l'artificialisation des sols. Les forêts et les sols ne sont ils plus les deux principaux éléments essentiels pour absorber une partie des émissions résiduelles de l'activité humaine ?La réduction des émissions de gaz à effet de serre n'est-elle plus au centre des préoccupations mondiales ?Le Code Forestier ne prévoit-il plus que la protection des bois et forêts est d'intérêt général et joue un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique ?Les politiques publiques ne fixent-elles plus un objectif Zéro Artificialisation Nette des sols ?Voici les raisons pour lesquelles nous exprimons notre opposition à ce projet de nouvelle ligne LGV Bordeaux-Toulouse et par conséquent à la demande d'autorisation

environnementales (DEA) pour les investigations préalables à la réalisation de ce projet.L'alternative la plus économique et respectueuse de l'environnement que constitue l'aménagement des voies SNCF existantes n'a ni été étudiée, ni proposée à la consultation populaire, mais systématiquement occultée.Ce choix aurait-il été dicté par la défense de l'intérêt financier particulier des grands groupes nationaux du BTP et de quelques technocrates gouvernementaux qui en percevront ou auraient déjà perçu quelques pourboires ?Pourquoi ce dossier de DAE extrêmement volumineux (environ 25000 pages - 69 fichiers totalisant 17,1 Go) a-t-il été transmis aux commune impactées exclusivement en format numérique au mois de juillet 2025 pour étude avec un délai imposé de 2 mois pour apporter une délibération (qui s'est révélée dans la majorité des cas défavorable) soit la lecure de 441 pages par jour, 7 jur sur 7, juste au moment où la plupart des secrétaires communales sont en congé ?Les investigateurs de cette manoeuvre ont vraisemblablement tout prévu pour confisquer aux elus communaux la possibilité d'étude approfondie du dossier, masque son manque de clarté, ses imprécisions et ses irrégularités.Ce "circulez, ya rien à voir" ce traduit en réalité par "Respirez çà sent la magouille"Pourquoi imposer cette Participation du Public par voie numérique (PPVE) afin de recueillir les observations de la population, au lieu de passer par la voie classique de consultation publique prévue pour les projets ayant des impacts sur l'environnement (enquête publique avec commissaires enquêteurs, etc...) sachant qu'un bon nombre de citoyens et principalement ceux vivants dans les zones rurales traversées par ce projet LGV, n'ont pas accès à l'outil numérique ou rencontre des difficultés à l'utiliser ?Nos machiavéliques dirigeants s'obstinent à vouloir supprimer son pouvoir au peuple, sous couvert d'un démocratie représentative de moins en moins crédible.Le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale des investigations préalables de la nouvelle ligne LGV Bordeaux-Toulouse a été déclaré complet et régulier par le préfet le 4 juillet 2025.Or l'analyse de ce dossier, réalisée par le cabinet d'avocats HUGO LEPAGE à la demande du Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest, révèle et souligne son INSUFFISANCE EN MATIERE DE SEQUENCE ERC dans les termes suivants :- " Les dispositions du Code de l'Environnement afférentes au contenu de l'étude d'impact prévoient que celle-ci doit comprendre "une description des caractéristiques du projet et des mesures envisagées pour EVITER le incidences négatives notables probables sur l'environnement, REDUIRE celles qui peuvent être évitée et COMPENSER celles qui ne peuvent être ni évitée ni réduite." (article L.122-3 du Code de l'Environnement)Il en résulte donc, d'une part, que les mesures envisagées doivent être décrites.D'autre part, il ressort aussi bien de la lettre du Code de l'environnement, que de la jurisprudence administrative, que la compensation n'est pas une faculté : s'il est impossible d'éviter ou de réduire alors il est nécessaire de compenser. MAIS EN L'ESPECE, LA COMPENSATION SEMBLE FACULTATIVE.Déjà en son temps, le rapport du CESER de février 2003 sur le projet GPSO n'était pas rassurant et indiquait d'emblée : " Comme pour tout projet d'infrastructure linéaire de transport, la réalisation des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse-Dax se traduira par de forts impacts sur l'environnement qu'il ne sera pas possible d'éviter, de réduire ou de compenser totalement."Et le contenu du dossier d'impact lui-même témoigne du fait que la séquence ERC n'est pas appliquée correctement. En effet, dans la piéce F-Volume 5 de l'étude d'impact il est indiqué : "La conception du GPSO s'est basée sur le respect de la demande "Eviter, Réduire, Compenser" dite démarche ERC, qui repose sur les 3 principes suivants : D'abord Eviter - Ensuite Réduire - et si nécessaire Compenser"Or il est forcément nécessaire de compenser en cas d'atteinte notable l'environnement.Et ce n'est pas au porteur de projet d'apprécier s'il es nécessaire ounon de compenser.Toute atteinte à l'environnement doit s'inscrire dans la démarche ERC, sans que les dispositions du Code de l'Environnement ne souffre d'exception sur ce point.La rédaction de l'étude d'impact est donc hautement inquiétante sur ce point.LA VIOLATION DES DISPOSITIONS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA SEQUENCE ERC EST DONC MANIFESTE. - "Monsieur le préfet cautionnerait le porteur du projet GPSO qui modifierait la loi à son avantage ? Avec de telles méthodes, il n'est pas surprenant qu notre pays est en train de ce déliter et que le citoyens soient de plus en plus nombreux à ne pas faire confiance en leurs dirigeant et aux

institutions.Cela montre bien que pour la SNCF, qui se targue d'être soutenu par l'ETAT afin de minimiser ses responsabilités: "l'affaire est conclue" - il s'agit d'un passage en force qui risque d'avoir de graves conséquences sur la paix sociale.En résumé : " la dictature c'est "ferme ta gueule" et la démocratie c'est "cause toujours"Nous savons depuis longtemps déjà que la SNCF se montre exemplaire en matière de gestion et pouvons citer ci dessous quelques récents exemples du recours par l'ETAT à l'argent public afin de colmater les déficits abyssaux de ce fleuron des entreprises publiques françaises :- l'ETAT avait déjà repris 8 Millions d'Euros de dette de la SNCF en 2007,- l'endettement net du groupe atteignait 60,3 Millions d'Euros à la fin de 2019 du fait de l'accumulation de résultats déficitaires et d'investissement financées par emprunts,-l'ETAT a de nouveau repris 25 Millions d'Euros de dette à son compte le 1er janvier 2020,- etc...- sans compter les 450 000 000,00 d'Euros de rémunération annuelle perçus par le PDG de la SNCF.Malgré cela l'ETAT avec la SNCF nous impose aujourd'hui un projet au coût faramineux annoncé de 14 Milliards d'Euros (estimation de 2014)Pourquoi la SNCF refuse t'elle de nous présenter une évaluation actualisée de son projet ? Probablement q'annoncer une réévaluation pour 2025 à 25 Milliards d'Euros ne ferait qu'accroître le mécontentement et amplifier l'opposition et le mécontentement de la population.Dans le secteur privé, cette entreprise aurait déposé le bilan et serait rayé de la carte depuis belle lurette.Hé voilà maintenant que les dirigeants de notre pays, non contents de nous demander de nous serrer encore la ceinture afin de rembourser les 3300 Milliards de déficit public, décident sans notre consentement de rajouter de la dette à la dette.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gérard - Gradignan

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 19:04:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE DEA1 LNBT : POURQUOI FAIRE ?
Contribution :
AVIS DÉFAVORABLE La technocratie au pouvoir ?25 000 pages, 34 430 pages nous disent celles et ceux qui les ont comptées, tout cela pour VALIDER l'actualisation d'un dossier comme le précise cette note ci dessous du dossier .Et pourtant ce dossier reste très imprécis très incomplet selon L'AE et la CNPN :<< LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET LES OBJECTIFS DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE) Lorsqu'un projet soumis à évaluation environnementale a déjà fait l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique dans le cadre d'une autre procédure d'autorisation et que l'étude d'impact fait l'objet d'une actualisation, une participation du public est alors organisée par voie électronique (PPVE) en application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement et de l'article R. 123-46-1 du même code précisant les modalités de mise en œuvre de cette procédure de participation du public >>25 000 pages, 34 430 pages nous disent celles et ceux qui les ont comptées, JUSTE sur des investigations préalables, comme le précise la note ci dessous du dossier :<< La présente procédure de participation du public par voie électronique concerne la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables sur la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse, dans le cadre du projet de Ligne nouvelle du Sud-Ouest (LNSO). Demande d'autorisation environnementale pour les investigations préalables en milieu sensible de la Ligne nouvelle Bordeaux-ToulouseUne demande d'autorisation environnementale a été adressée par le maître d'ouvrage du projet, l'Agence GSPO (SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions), aux services de l'État. Elle concerne les 79 communes situées sur le tracé de la ligne Bordeaux - Toulouse réparties dans les départements de la Gironde, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne et de la Haute- Garonne.La demande d'autorisation environnementale porte sur trois objets :· des opérations de libération des emprises : pour une occupation temporaire dans un premier temps afin de réaliser les investigations et, sur les secteurs le nécessitant, réalisation de dégagement d'emprise (déboisement, débroussaillage, etc.) ;· des

diagnostics archéologiques : pour préserver d'éventuels vestiges avant le démarrage des travaux ;· des sondages géotechniques : pour caractériser le sous-sol afin d'adapter les fondations des ouvrages et d'identifier les matériaux réutilisables. La demande d'autorisation environnementale concerne uniquement ces investigations et ne porte pas sur les travaux de construction de la future ligne. Dans les années à venir, plusieurs autorisations environnementales vont être sollicitées sur d'autres étapes ou périmètres géographiques du projet.La participation du public par voie électronique (PPVE)Dispositif de participation du public aux décisions susceptibles d'affecter l'environnement, cette procédure est organisée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale (DAE). Elle se déroule après une phase d'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale qui comprend la consultation des collectivités, des services contributeurs et des entités dont l'avis est requis règlementairement, et notamment l'avis de l'Autorité environnementale (Inspection générale de l'environnement et du développement durable).Le public est invité à consulter ce dossier mis à disposition par voie électronique dans la rubrique "dossier" de ce registre, et en version papier dans les 4 préfectures et les 3 sous-préfectures à proximité du tracé >><< PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE Sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse >> Pourquoi ne pas dire les choses clairement et parler de début des travaux ? On nous mène en bateau. 925 sénateurs et députés au parlement français , des hauts fonctionnaires et des fonctionnaires pour inventer de telles procédures et en arriver là.Aberrante, démentielle, insensée cette attitude qui consisterait à dire que la cette consultation est légitime réglementaire parce qu'elle s'adresse à toutes et à tous et que nul n'est sensé ignorer la loi et les procédures administratives. Aberrante, démentielle, insensée cette attitude qui consisterait à penser que celles et ceux qui s'intéresseraient à l'ensemble du projet y trouveraient toutes les réponses à leurs questions , que celles et ceux directement concernés par une parcelle de terrain, un thème particulier sauraient trouver l'information qu'ils ou elles recherchent. Personnellement je ne sais pas faire.Nous devons très sérieusement nous interroger sur ces procédures, sur qui sont les personnes qui proposent un tel dossier (25 000 pages) pour obtenir l'avis du grand public, notre avis celui des citoyennes et citoyens de ce pays. Des énarques, des intellectuels, des scientifiques, des personnes qui regardent le peuple depuis les fenêtres de leurs bureaux en pensant à leur prochain week-end, peut être à réserver leur prochain TGV. Certainement pas des personnes sensées, éprises d'empathie pour des concitoyens qu'ils ne connaissent pas, qui se moquent des réalités ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cassia Philippe - Lagraulet-Saint-Nicolas

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 20:45:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Bravo
Contribution :
Nous avons besoin de moderniser nos transports et la LGV est une très bonne chose pour désenclaver Toulouse et sa région.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VEYRET Alain - Montesquieu

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 20:51:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Effets de l'implantation de la nouvelle ligne sur la commune de Montesquieu 47130
Contribution :

En préambule, le dossier comporte plus de 25000 pages qui doivent être l'objet d'un avis en l'espace de 1 mois. Ceci limite les possibilités de donner un avis sur l'ensemble du projet.Je me limiterai à donner mon avis sur ma commune de résidence :MONTESQUIEU (47130)Les effets liés à l'implantation de la LGV sont divisés en effets temporaires pendant les travaux et en effets définitifs en phase d'exploitation avec un prévisionnel d'une quarantaine de trains sur 24h.Effets sur la faune et la flore:La localisation du projet se fait dans une zone agricole plutôt de grandes cultures céréalieres à l'ouest et plutôt de vergers à l'est au niveau du Vaqué.Les espaces urbanisés à l'est du secteur sur les communes de Feugarolles, Bruch, et Montesquieu restent acceuillant pour la faune et la flore et une simple promenade dans les champs et les vergers suffit à le prouver (Lièvres, Perdreaux, Renards, Blaireaux, Putois, Fouines, Sangliers, Chevreuils, orchidés autochtones...). Ce sont des sites attrayants pour le tourisme au sein de paysages typiques des coteaux de Gascogne et de la vallée de la Garonne. Le tourisme et les activités s'organisent également autour du canal latéral à la Garonne, du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle et des vignobles, de la Ferme Roques, du Domaine de Barolle…Par-delà les conséquences économiques et paysagères, la ligne LGV entraine un effet de coupure qui va renforcer la barrière déjà liée à l'implantation de l'A62 gênant le déplacement de la grande faune (Chevreuils, Sangliers) nécessitant la création de passages au travers de l'infrastructure. La traversée de plusieurs petits cours d'eau affluents de l'Auvignon et de la Baïse qui hébergent des espèces de mammifères semi aquatiques protégées et particulièrement fragiles comme la Loutre, le Castor européen, la Genette, le Vison européen.De nombreux insectes aquatiques ou non, oiseaux autochtones ou migrateurs vont aussi être impactés par le déboisement, la destruction des haies et les terrassements nécessaires pour le passage en remblai à l'ouest de la commune et en déblai dans le coteau pour éviter la commune de Sérignac à partir du Vaqué. D'autre part, la fragmentation des habitats naturels représente la principale cause de régression et de disparition des espèces.Les espèces les plus impactées seront les chauves-souris dont les trajets de vol seront très perturbés par les ondes électromagnétiques induites par les trains et par la station de raccordement électrique à la ligne de 400Kv et par le risque de collision avec les trains.L'implantation de la ligne sur la commune aura des conséquences irréversibles sur la biodiversité sur la commune de Montesquieu.Effets sur l'habitat :Il y aura 7 expropriations mais beaucoup de maisons vont être proches de la ligne et soumises aux nuisances sonores et aux vibrations induites par la nouvelle ligne sans que le dossier ne mentionne les mesures de protection envisagées. Concernant l'habitat non classé mais remarquable sur la commune, il n'est pas fait référence à des habitations présentant un intérêt patrimonial certain, contrairement à d'autres communes et pourtant il existe au moins 4 demeures datant des 17ème, 18ème et 19ème siècle soit totalement restaurées soit en très bon état de conservation et qui sont durement impactées par la nouvelle ligne. (Guillemon, La Teulere et son parc tricentenaire (km 130.1), la maison des Mourgue et Les Fosses Haut).Sur le plan des paysages, Sérignac est cité comme paysage présentant un fort enjeu mais pas Montesquieu qui pourtant est aussi un exemple des paysages des coteaux de Gascogne et de la vallée de la Garonne.La vue sur la plaine de la Garonne depuis le bourg de Montesquieu va être totalement barrée par la ligne nouvelle qui a cet endroit est en remblai. Aucune mesure d'aménagement de protection du paysage n'est envisagée dans le dossier à l'exception de la station de raccordement électrique.Le problème du bruit va être source de nombreux contentieux devant le Tribunal Administratif. Afin de caractériser l'ambiance sonore dans la traversée de Montesquieu, un seul relevé a été fait au niveau du point PF 25, pour le moins surprenant puisque situé à 45 m du CD 119 avec des LAeq 6h/22h à 50,5 dBa et des LAeq 22h/6h à 45,5 dBa. Le niveau équivalent LAeq d'un bruit fluctuant est égal au niveau d'un bruit constant qui aurait été produit avec la même énergie pendant la même période. Il représente l'énergie acoustique moyenne perçue pendant la durée d'observation ;Ces mesures ont fait classer la commune en ambiance sonore modérée. Conformément au code de l'environnement, une zone est d'ambiance sonore modérée, si le niveau de bruit ambiant existant (toutes sources de bruit confondues) avant la construction de la voie nouvelle ou la modification de la voie existante, à 2 m en

avant des façades des bâtiments, est tel que le LAeq (6 h - 22 h) est inférieur à 65 dB(A) et le LAeq (22 h - 6 h) est inférieur à 60 dB(A). Aucune mesure n'a été effectuée dans ces conditions au niveau de mon habitation plus proche de la future ligne. J'ai effectué moi-même des mesures qui entre 6h et 22 h ne dépassent pas les 50 db et 40 db de nuit sur la façade nord en regard de la future ligne. Quant sera t'il une fois la ligne en service?Cette approche est en contradiction avec les recommandations « fortes » de l'OMS Europe. Celle-ci recommande de réduire les niveaux sonores produits par le trafic ferroviaire à moins de 54 dB entre 6h et 22h car un niveau sonore supérieur est associé à des effets néfastes pour la santé et la nuit à moins de 44 dB pour éviter les troubles du sommeil.L'article L 571-10.1 du Code de l'Environnement et le décret du 26 juillet 2011 prévoient que les entreprises ferroviaires contribuent à la réduction du bruit lors de la circulation des trains. La mise en place de mesures de protection dès l'origine du bruit incombe donc aux maîtres d'ouvrage de la construction de la ligne (SNCF réseau et GPSO).Aucune protection anti-bruit n'est prévue pendant la traversée de la plaine de Montesquieu à l'exception de la zone du Vaqué avant le passage en déblai pour traverser le coteau. Pourtant sur tout le secteur de la plaine, les mesures de « bruits prévus » lors de la mise en service de la ligne dépassent largement de jour comme de nuit les LAmax recommandés par l'OMS.Il existe des protections sur Bruch mais pas sur Montesquieu avec pourtant des mesures équivalentes du bruit estimé.Afin de protéger les habitants de la plaine, du bourg ou du coteau, il faut réaliser des protections tout le long de la ligne comme c'est le cas en amont et en aval de Montesquieu.La perte de la valeur vénale des logements par les riverains. On estime au niveau des agents immobiliers une perte de 35 à 50% de la valeur des biens et pour certains la perte sera totale si la maison est très proche de la ligne sans entrer dans le périmètre d'expropriation qui est en fait très limité. C'est le cas sur la plaine de Montesquieu et pour les maisons de l'entrée du bourg.Ce préjudice n'est jamais évoqué dans le dossier mais les contentieux devant le TA donnent la plupart du temps raison aux riverains.Nuisances pendant les travaux : Qui vont durer 3 ans !!!Il faut distinguer les conséquences pour les exploitants agricoles qui vont bénéficier de mesures d'indemnisation dont les modalités apparaissent dans le dossier et les habitants riverains pour lesquels les nuisances sonores, vibratoires, visuelles et d'usage vont être très importantes et pour lesquels, pour l'instant, aucune mesure d'indemnisation n'est définie. Il s'y rajoute pour eux les conséquences sur la santé en raison de la dégradation de l'air par les poussières, les gaz d'échappements et pollutions diverses qui peuvent conduire à des situations dramatiques pour les personnes fragiles, les enfants tant sur le plan respiratoire (asthme, insuffisance respiratoire, troubles cardiovasculaires…) que sur le plan du développement de maladies chroniques, dégénératives ou tumorales.Je m'etonne qu'aucun contact n'est été établi avec les riverains concernés alors que les fouilles ont déjà débuté. Les seules réunions sur la commune ont concerné les quelques fermiers ou proprietaires fonciers agricoles qui pour la plupart n'habitent pas la commune.En conclusion : L'impact du projet est très négatif dans la traversée de la commune de Montesquieu et les mesures proposées ne sont pas à la hauteur des nuisances que vont subir les habitants.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Périé Nicole - Toulouse

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 21:28:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne nouvelle sud-ouest Bordeaux-Toulouse
Contribution :
La réalisation de cette ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse, projet déjà ancien est indispensable pour un vrai désenclavement de la région de Toulouse et pour inciter la population à utiliser un moyen décarboné : le train.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Christine - Pessac

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 21:52:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : proportionnalité et absence ERC
Contribution :
Ce projet a til vraiment liste tous les bénéfices et les impacts par rapport a ce trace ? Est il toujours nécessaire qu'aujourd'hui ? Peut il être fait autrement ? Les mesures ERC commencent par E pour éviter...il me semble crucial dans une ère où nous réalisons que nous avons un devoir de vivre le plus possible en harmonie avec la nature, de repenser les projets coûts/bénéfices de manière globale et non pas que d'un point de vue. L'intérêt général comporte l'intérêt écologique. Une decision doit être proportionnée et inclure les 3 piliers du developpement durable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Roux David - Fargues

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 21:56:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition LGV Toulouse
Contribution :
Par la présente, je formule mon opposition totale à construction de la LGV qui va sacrifier trop de territoires sauvages.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Davies Felix - Paris

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 22:21:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Soutien au projet
Contribution :
4 milliards d euros, c est ce qui manque aujourd'hui. La priorité doit être donnée a la régénération du réseau et surtout surtout a la ligne bordeaux Lyon. Les campagnes se retrouvent vidé de train, comme abandonnées. Cela va s empirer avec l ouverture a la concurrence. Néanmoins, la préservation du savoir faire et surtout le financement du réseau se fait presque exclusivement sur les LGV rentables, donc oui au projet, en attendant que les ****** au gouvernement et a l assemblée découvrent les idées ingénieuses de taxer les camions et l avion. Oui au projet, oui aux mobilités durables et vertes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Joseph - Mérignac

Date de dépôt : Le 17/11/2025 à 23:14:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Poursuivre le désenclavement et la création de transports décarbonés et attractifs
Contribution :
Il est primordial de construire enfin les LGV vers Toulouse et l'Espagne afin de poursuivre le maillage du territoire pour des trains rapides, performants, propres et attractifs. On ne peut pas vouloir concurrencer l'avion et laisser Bordeaux à 5 heures de Madrid ou Toulouse à 5 heures de Paris. Cette étape devra permettre ensuite de relier Lyon pour avoir un barreau ferroviaire sud à haute vitesse et mieux connecter le sud-ouest au reste de l'Europe.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DOUMENC BERNARD - Colayrac-Saint-Cirq

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 06:04:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne TGV
Contribution :
Favorable au projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DELMAS Nicolas - Toulouse

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 08:12:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
Contribution :
Madame, Monsieur,Le CESER Occitanie a souhaité contribuer à la consultation relative à la première demande d'autorisation environnementale concernant le ligne nouvelle du Sud-Ouest (LNSO). En effet, le CESER est très investi pour que ce projet, nécessaire au désenclavement de la région et vertueux sur le plan environnemental, puisse se réaliser dans les meilleures conditions.En effet, LNSO est un projet à forte connotation environnementale et le CESER Occitanie souhaite apporter une série de préconisations :1/ En tant qu'infrastructure, ce chantier doit être planifié sur un temps long et non : pas à pas. Une vision pérenne à 100 ans.2/ Cette nouvelle infrastructure doit prendre en compte la nouvelle donne climatique selon une logique de résilience. Que ce soit dans sa mise en œuvre, sur la nature du terrain, ou encore sur les matériaux utilisés pour sa construction.3/ Au-delà de l'infrastructure, le CESER recommande une attention particulière concernant les engins utilisés pour la desserte, comme pour l'approvisionnement du chantier, qui doivent être les plus « verts » possible.4/ Une vigilance doit être portée à ne pas interrompre la migration des espèces, fragmenter l'habitat naturel ou provoquer une dégradation de celui-ci et des écosystèmes. Cette infrastructure s'attachera, autant que possible, à préserver la biodiversité et être écologique.5/ La problématique de l'eau doit être prise en compte, en particulier la pollution des nappes phréatiques lors de la construction.6/ Enfin le CESER préconise de soutenir financièrement et d'accompagner les initiatives visant à créer des centres de maintenance à proximité de cette infrastructure. Des centres interconnectés à ladite infrastructure permettant l'entretien des matériels engagés. Ceci dans un objectif d'économie et pour réduire les déplacements à vide.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Belooussoff Guy - Pindères

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 08:36:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet
Contribution :
Après un refus sur les consultations publiques,un chiffrage hasardeux très loin de la réalité et le mépris de GPSO lors des réunions publiques de cette fin d'année.Des investigations sur le terrain non réalisées notamment sur des zones marécageuses.Le projet doit faire gagner 20 minutes.... c'est une fuite en avant de notre société gérer par des élus incompétent qui ne pense qu'à leurs images le reste ils en ont rien à faire.Voir l'état du pays aujourd'hui.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ricart Joel - La Réunion

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 08:42:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus de la LGV
Contribution :
Je suis contre la LGV tant pour son investissement exorbitant et encore sous évalué d'ici la mise en service ,je la trouve inutile car il y a d'autres possibilités de joindre Bordeaux a Toulouse et Toulouse Paris. Gain de temps insignifiant par rapport à l'investissement. De plus destruction de zone boisée, détérioration de la faune et la flore.Pas de gare intermédiaire donc prendre la voiture pour se rendre à la plus proche. Nous sommes tous concernés par les restrictions que nous fais subir le gouvernement alors pourquoi continuer ce projet pharaonique,si ce n'est la politique de certains pontifes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bruno - Lerm-et-Musset

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 08:47:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opportunité?
Contribution :
Nous arrivons à un seuil critique pour l'avenir de nos enfants.Le moment est venu de savoir si l'on veut continuer à creuser la tombe de l'humanité ou alors revenir à une conduite plus raisonnée de notre train de vie. Nous avons à disposition un réseau ferré conséquent mais mal entretenu et très mal exploité;avant d'aller de l'avant essayons de raison garder et refaire fonctionner correctement ce dont nous sommes propriétaires.Si nous nous orientons vers cette nouvelle démence,posons nous les bonnes questions,à savoir ne voudrait-on pas faire un peu plus les poches de la population pour en mettre un peu plus dans celles des actionnaires, des gestionnaires et opérateurs de cette future LGVla rapidité des échanges n'intéresse ces mêmes personnes que s'il y a lucre à la clef (autoroutes par exemple)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean - Langon

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 09:02:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux toulouse
Contribution :
Quelle hypocrisie§ consultation sur l'environnement que l'Etat va détruire ainsi que la vie de milliers d'agriculteurs, de riverains et de la faune et flore...Combien de compromissions, de dessous de table et autre...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VANDEVELDE MARC - Marimbault

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 11:10:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Délai de lecture insuffisant, demande lacunaire.
Contribution :
Bonjour Bon lecteur après ma journée de travail, je me rends en sous préfecture de Langon pour lire le dossier de 35 000 pages environ. Je peux lire 100 à 120 pages avant la fermeture de la préfecture

qui n'est malheureusement pas ouverte le week-end. A ce rythme il me faut 63 semaines pour prendre connaissance complète du dossier, sans autre loisir, sans vacances et vous en laisser 4 ! Il y a manifestement un décalage entre les possibilités laisser au citoyen de comprendre le projet pour l'adopter ou s'opposer. Cette demande d'autorisation, pour ce que j'ai pu parcourir, est très lacunaire et ne tient pas compte du cycle des saisons, des cycles de reproduction des êtres vivants. Le nombre de demande de dérogation, pour destruction de lieux de vie est très trop important tout en étant, malgré cela, parcellaire.Ce projet doit être mieux étudié avant d'être envisagé ! C'est un avis défavorable que je formule
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PEZERAT Jean-Christophe - Rions

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 11:25:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à ce projet
Contribution :
Après étude personnelle de ce dossier, je suis contre car outre le manque de financement, il va impacter définitivement notre environnement. Je pense particulièrement à la vallée du Ciron où nous allons régulièrement randonner, véritable réservoir de biodiversité. Je suis pour un projet moins ambitieux, moins couteux et moins destructeur de notre environnement.Jean-Christophe Pézerat
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rémy - Puymiclan

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 11:27:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet LGV ?
Contribution :
Ma formation initiale de " sciences expérimentales" m'a formé par des études sur le terrain, la fragilité de ce milieu, plus particulièrement le réseau hydrographique complexe qui si un tel projet voyait le jour serait inévitablement modifié dont les conséquences ne peuvent être globalement évaluées. Il est donc par souci de prévention d'arrêter ce projet destructeur, d'orienter l'effort d'intérêt public sur la modernisation du réseau ferroviaire existant dont les études ont démontré la faisabilité à bien moindre coût.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

POINSENET Gregory - Origne

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 12:04:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ce projet est révélateur de l'aveuglement en cours
Contribution :
Madame, Monsieur,Détruire des écosystèmes est aujourd'hui, une des actions les plus stupides que nous pouvons envisager.Au-delà des espèces qui y vivent, dont je me doute que vous n'avez que peut faire, ces écosystèmes sur notre meilleure assurance vie pour faire face au dérèglement climatique qui se profile dans notre région.C'est donc, pour gagner un peu de temps sur un trajet, une balle dans le pied que l'on se tire pour nos propres enfants, pas les "générations futures" mais bien nos propres enfants.Projetez-vous un peu dans le temps, sortez le nez de vos comptes de résultats, regardez le climat dans 40 ans à Saint Symphorien : https://ccexplorer.eu/# et demandez-vous s'il

vaut mieux des rails et des trains ou des forêts et des fleuves.Merci de votre lecture.Gregory PoinsenetPrésident de Sorry Children
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Daisy - Pibrac

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 12:15:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : En faveur du développement ferroviaire en France
Contribution :
Il semble important de développer un réseau de transport décarboné, surtout lorsqu'il s'agit de relier la 3ème ville de France, qui est au carrefour du Grand Sud-Ouest.La réglementation actuelle impose une attention particulière aux enjeux environnementaux, qui semblent pris en compte dans le projet. Restera à être vigilant sur le respect de ces mesures lors de la réalisation des travaux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PERCHET Marie José - Saint-Antonin-Noble-Val

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 13:50:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Je conteste tous les dégâts environnementaux et le coût pharamineux de ces travaux qui n'engendreront qu'un léger gain de temps sur le parcours. De plus il s'agit de marginaliser encore davantage le sud du Massif central avec le risque que la liaison ferroviaire Paris-Toulouse par Limoges soit sacrifiée et que pour rejoindre Cahors depuis Paris, on ne soit obligé de faire le tour de la moitié de la France. Ce qui à terme sera un bon prétexte pour fermer la ligne comme cela déjà été fait dans de nombreux cas, car considérée comme secondaire. Et tout cela pour des prix exorbitants.La gare de Montauban vient d'être rénovée, en construire une nouvelle à Bressols, réservée aux seuls TGV, entraînera pour les usagers les mêmes inconvénients que ce que nous voyons dans la vallée du Rhône, à Aix ou Avignon, une gare loin de tout, difficilement accessible, sinon en voiture, ce qui est anti-écologique, des parkings saturés, coupés de présence humaine, et donc peu sûrs.Enfin il s'agit de stériliser tout un axe du territoire, de détruire des écosystèmes entiers dans cette vallée de la Garonne déjà menacée par notre inconscience climatique et la pratique d'une agriculture qui ne rechigne devant aucune pollution au détriment de ses habitants. Les citoyens sont incités à faire moins, et voilà qu'il faudrait faire plus de béton, plus de dégâts environnementaux, pour plus de vitesse (si peu).
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cazassus Mathieu - Saint-Sulpice-la-Pointe

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 15:38:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution favorable à la LNSO
Contribution :
Madame, Monsieur,Je suis favorable à cette Ligne Nouvelle Grande Vitesse entre Toulouse et Bordeaux à titre privé et professionnel.Tout d'abord à titre personnel, nous aurons enfin en Midi-Pyrénées une alternative concrète à l'avion pour se déplacer à Paris, sachant que la navette Toulouse-Orly Air France va s'arrêter prochainement. Le temps de transport deviendra compétitif, et nous pouvons travailler dans un TGV mais pas dans un avion. Cela reliera Toulouse et Montauban à

Bordeaux et Paris de manière efficace et plus écologique.A titre professionnel, étant dirigeant des les travaux publics, cette opération va amener de l'activité dans notre région et cela découlera à tous niveaux (grandes entreprises, PME, fournisseurs, carrières...). Cela favorisera également l'emploi local.Cordialement,
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Garbaye Marie Noëlle - Bordeaux

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 16:20:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Registre
Contribution :
Je suis en désaccord total avec ce projet.Les conséquences environnementales seront catastrophiques. Perte du couvert forestier, perte de biodiversité, dégâts dans la vallée du Ciron; coût énorme pour un gain de temps minime. Utilisation de matériaux en quantité astronomique.Nous voulons un réaménagement des petites lignes ferroviaires, une frugalité dans les aménagements afin de préserver les ressources en matériaux, le maintien des espaces forestiers, le respect des espaces naturels, de la biodiversité.Je suis totalement contre ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CHIOTASSO Cédric - Cordes-Tolosannes

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 16:22:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON FAVORABLE
Contribution :
Projet très couteux qui ne servira absolument à rien sauf a faire gagner à quelques personnes peu de temps par rapport au désastre environnemental qu'il provoquesur son passage. Ce n'est valable que pour les intervenants des ouvrages qui s'en mettent plein les poches ;Je suis défavorable à ce projet inutile
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Christine - Saint-Côme-Linière

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 16:37:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : BIODIVERSITE
Contribution :
Les mesures compensatoires garantissent-elles le maintien des populations d'espèces protégées ? Pour justifier les atteintes aux espèces protégées, notamment les loutres , le vison d'Europe et les cistudes, le projet doit démontrer que les mesures compensatoires permettront de maintenir ou de restaurer un état de conservation favorable. Or, le dossier ne prouve pas que les sites de compensation présentent les conditions écologiques nécessaires pour accueillir les espèces concernées.Si le maintien de l'état de conservation favorable n'est pas démontré par des données scientifiques, la dérogation "espèces protégées" ne peut être légalement accordée. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lescarret Brigitte - Villeneuve-sur-Lot

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 17:29:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Réponse
Contribution :
Je me prononce CONTRE la demande d'autorisation pour la LGV Bordeaux-Toulouse. Le "bénéfice" attendu (pour qui ?) me paraît bien faible par rapport aux sommes exigées, notamment en ce moment où notre système de retraite est mis à mal et notre Sécurité Sociale en danger. Je pense que notre argent serait plus utile ailleurs. Pour rétablir et/ou rénover des lignes de TER par exemple. Par rapport au saccage de notre environnement le coût est aussi exorbitant. Vous avez le projet sous les yeux : pas besoin d'explications. Et, pour finir, c'est un projet imposé, comme L'A69, dont les habitants du tracé ne veulent pas et que nous sommes obligés de financer via nos impôts.Merci de votre attention.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GUERIN Pierre - Montauban

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 18:36:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Nouvelle ligne LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Cette nouvelle ligne est une aberration économique et environnementale.Elle va induire la destruction de près de 2 millions d'arbres, 9000 ha de terres agricoles et impacter de nombreuses ZNIEFF notamment sur le département de Tarn-et-Garonne.De plus, elle va coûter 15 millards d'€ aux contribuables pour un gain de temps négligeable (environ 1/2 heure sur le parcours Paris-Toulouse).Ces pourquoi je suis formellement opposé à ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Peyrot Nicolas - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 18:56:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation publique concernant la ligne à grande vitesse
Contribution :
Il me semble que ce projet ne répond pas aux attentes environnementales notamment en ce qui concerne les continuités hydrologiques.Le tracé de la ligne couperait la nappe souterraine de l'Ourbise qui proviendrait du Lac de la Lague qui lui même est alimenté par les eaux souterraines. Il y a une résurgence qui vient alimenter un ancien lavoir et des puits du village qui sont utilisés pour l'arrosage des jardins. Que va-t-il se passer? Y-a-t-il quelque chose de prévu à ce niveau là?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Peyrot Karine - Argenton

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 19:07:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contribution à la consultation
Contribution :
Il m'apparait dans ce projet que la préservation des forêts et des terres cultivées indispensables pour notre souveraineté alimentaire n'est pas respectée. Au contraire ce projet artificialisera ces espaces.L'atteinte à la biodiversité va être aussi très importante avec les 8 zones Natura 2000 impactées, et notamment la fragilisation d'espèces protégée telles que la cistude et la loutre pour ne parler que d'elles, et la nature de manière générale.Comment pensez-vous répondre à ces inquiétudes importantes?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nicolas - Saint-Jean

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 19:37:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet inutile et délétère
Contribution :
Bonjour,Vous nous sollicitez aujourd'hui par voie électronique et c'est très bien, mais le papier est toujours très bien pour ne pas exclure les personnes isolées au niveau technologique.Le projet en question, est tout à fait délétère.Il représente ce qu'il ne faut plus faire à présent, de l'artificialisation à la spoliation de terres fertiles tout ceci dans le but de satisfaire l'appétit de vitesse de quelques unsCe projet ne satisfait aucun des critères ERC, puisqu'il existe déjà un tracé capable d'accueillir les TGV entre Toulouse et Bordeaux.Les émissions de gaz à effet de serre de sa construction ne seront compensées par les trajets, qu'après quelques décennies, ce qui pose problème puisqu'avec les entretiens récurrents, il sera difficile de les compenser. Toujours est il que dans une époque où on cherche les économies d'argent public et d'émission de GES, ce projet ne peut être justifié.D'ailleurs, la destruction de zones naturelles et humides, ne font que dégrader un peu plus ce bilan.Il ne permet pas de report modal puisque les 4h30 annoncés couplés à un prix très élevé des billets, ne pourront concurrencer les trajets en avion entre Toulouse et Paris.Ce sont mes avis, qui peuvent ne pas être exhaustifs, mais avouez que c'est déjà beaucoup pour pouvoir justifier d'une quelconque utilité
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

NOUHAUD philippe - Pont-du-Casse

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 20:37:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne tgv
Contribution :
Tres favorable au tronçon entre Bordeaux et Toulouse !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PHILIPPE - Camblanes-et-Meynac

Organisme : ENTRE DEUX MERS ENVIRONNEMENT
Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 21:04:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pour une préservation de l'environnement et contre ce projet économiquement dépassé.
Contribution :
Il y a forcément une destruction de la Biodiversité d'un manière définitive en détruisant des lieux de vie et de passage du vivant sans compter les dommages aux paysages dans la projet. Economiquement, les problèmes budgétaires de la Gironde augurent mal de l'entretien des infrastructures actuelles ou futures à sa charge, des ruisseaux, des rivières et paysages qui auront résisté à la destruction globale liée à la poursuite du Projet.Par ailleurs, tout est malheureusement centré sur la mobilité automobile et non sur les dessertes locales par les transports en commun ou par le développement de l'intermodulabilité. On rajoute un moyen de se déplacer pour peu de monde et pas pour le bien commun. Comme beaucoup l'ont souligné, les lignes existantes ont été supprimées et beaucoup de communes n'ont plus de gares. Les lignes transversales, même européennes n'existent plus . Tout passe par Paris et part de Paris. L'Aquitaine ou l'Occitanie ont été colonisées et les décisions ne leur appartiennent plus. A la limite, il y a des relais au niveau régional,

mais les ordres viennent de Paris. Beaucoup de communes vont devoir financer ce projet alors qu'elles sont fondamentales contre. Les habitants de ces communes, comme les plantes ou les animaux vont souffrir des effets secondaires que va engendrer le projet au delà de ce que l'on peut imaginer. Ensuite, La région aquitaine ou occitane n'agit pas du tout pour la protection de la Nature, n'écoute pas et n'a aucune considération pour ceux et celles qui essaient d'agir pour l'environnement. Les jeunes générations vont payer très cher cette démarche écocide. La situation géopolitique très instable nécessite aujourd'hui une stratégie bien différente de celle adoptée actuellement avec une course en avant inconsciente pour une croissance qui semble éternelle. Pourtant une croissance qui frôle le zéro devrait alerter. il faut revenir à l'essentiel et renforcer nos bases: favoriser la production alimentaire locale, par exemple. Se concentrer sur l'aide à la polyculture, aide à la reconversion, à la diversification ou au recyclage des biens de consommation, à la formation dans des domaines négligés . Economiser dans certains secteurs pour les développer dans d'autres, afin de préserver l'avenir des jeunes ou de prévoir des difficultés que l'on peut pressentir dans un proche futur devrait être une ligne de conduite raisonnable. Les différentes épidémies, la présence d'insectes ravageurs, les canicules, inondations et tempêtes, nous rappellent que la nature à laquelle nous appartenons est fragile. Les différents fléaux actuels peuvent mettre à bas des pans entiers de l'économie avec des réactions en chaine. La mondialisation tend à créer aujourd'hui l'uniformité et à considérer l'humain comme un consommateur insatiable. C'est la diversité qui est une force. On lui fait croire que la vitesse, la consommation effrénée de biens provenant des quatre coins du monde va le rendre heureux. Vu les résultats en terme de bien-être physique et mental de la population française, tout semble laisser penser le contraire ou alors les données scientifiques ou sociologiques seraient fausses. Ce qui est peu probable. Pour toutes ces considérations, j'émets un avis très défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

cécile - Grignols

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 21:11:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Participation citoyenne
Contribution :
Cette concertation est illégale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BRETON Christine - Marmande

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 21:19:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je m'opose a la réalisationn de la ligne a grande vitesse Bordeaux Toulouse
Contribution :
l'assèchement du lit primaire de la rivière Ciron , en particulier au niveau des ouvrages d'art , va entraîner un affaiblissement de son débit et empêcher son rôle primordial dans la régulation du climat au niveau régional .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAFARGUE jocelyne - Cudos

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 21:27:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la LGV Sud ouest
Contribution :

Un impact environnemental irréversiblement destrucreur qui détruira des zones classées Natura 2000 ,des zones d'habitations , des milliers d’hectares de terres agricoles, boisements et zones humides. Il fragmente durablement les habitats naturels et menace la biodiversité locale. Les compensations proposées sont insuffisantes et ne remplaceront jamais des milieux naturelset les endroits où il fait bon vivre , tout ça pour un coût astronomique et un gain de temps limité, plus les nuisances sonores de tous les riverains.Plusieurs dizaines de milliards d’euros seraient investis pour un gain d’environ 50 minutes entre Bordeaux et Toulouse. Ce rapport coût/bénéfice est défavorable, surtout dans un contexte de fortes contraintes budgétaires.Un détournement des financements aux trains du quotidien sera néfaste aux besoins prioritaires concernant la modernisation de la ligne existante, la fiabilité des TER, et le développement des RER métropolitains. Ces investissements profiteraient à beaucoup plus d’usagers.L'alternative à ce projet , plus efficace et moins coûteuse , serait de moderniser la ligne actuelle, améliorer la signalisation et les nœuds ferroviaires permettrait d’améliorer la vitesse et la capacité sans devastation irréversible du territoire.Donc au regard de son impact environnemental majeur, de son coût excessif et de l’existence de solutions plus efficaces, la LGV Bordeaux–Toulouse apparaît comme un projet inadapté aux enjeux climatiques et aux besoins réels de mobilité. Je demande donc son abandon au profit d’investissements dans les trains du quotidien.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAFARGUE jean-louis - Cudos

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 21:35:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la LGV GPSO
Contribution :
Un impact environnemental irréversiblement destructreur qui détruira des zones classées Natura 2000 ,des zones d'habitations , des milliers d’hectares de terres agricoles, boisements et zones humides. Il fragmente durablement les habitats naturels et menace la biodiversité locale. Les compensations proposées sont insuffisantes et ne remplaceront jamais des milieux naturelset les endroits où il fait bon vivre , tout ça pour un coût astronomique et un gain de temps limité, plus les nuisances sonores pour tous les riverains.Plusieurs dizaines de milliards d’euros seraient investis pour un gain d’environ 50 minutes entre Bordeaux et Toulouse. Ce rapport coût/bénéfice est défavorable, surtout dans un contexte de fortes contraintes budgétaires.Un détournement des financements aux trains du quotidien sera néfaste aux besoins prioritaires concernant la modernisation de la ligne existante, la fiabilité des TER, et le développement des RER métropolitains. Ces investissements profiteraient à beaucoup plus d’usagers.L'alternative à ce projet , plus efficace et moins coûteuse , serait de moderniser la ligne actuelle, améliorer la signalisation et les nœuds ferroviaires permettrait d’améliorer la vitesse et la capacité sans devastation irréversible du territoire.Donc au regard de son impact environnemental majeur, de son coût excessif et de l’existence de solutions plus efficaces, la LGV Bordeaux–Toulouse apparaît comme un projet inadapté aux enjeux climatiques et aux besoins réels de mobilité. Je demande donc son abandon au profit d’investissements dans les trains du quotidien.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Vicente Julie - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 21:36:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet LGV
Contribution :
Je suis contre ce projet, à cause des répercussions catastrophiques sur la faune et la flore.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lilou - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 21:43:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre lgv
Contribution :
Je suis contre le projet a cause des milliers d'hectares rasés. Nous habitons à forêt, on veut la garder!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laucoin Montserrat - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 21:50:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis defavorable à la LGV
Contribution :
Nous ne sommes pas favorables à cette LGV car nous avons une propriete proche des travaux et nous avons un projet de residence de loisir.Les travaux vont generer du bruit, detruire l'environnement et decourager de possibles vacanciers.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laporte marie-francoise - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 21:56:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contribution GPSO
Contribution :
Je m'inquiète car l'Ourbise va être impactée par le passage de la ligne et je me demande quel impacte il y aura sur son débit, sur sa qualité. Ce projet qui n'a pas d'intérêt pour notre territoire va le défigurer, impacter la nature et ses habitants tant au point de vue des animaux que des hommes. Il est à rappeler que sur ma commune nous avons une zone natura 2000 et quels vont être les conséquences pour cette zone protégée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sbrugnéra Armand - Villefranche-du-Queyran

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 22:02:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus categorique de ce projet
Contribution :
Je refuse ce projet car l'impact ecologique est tres important. Nous vivons dans une région où la faune et la flore , la forêt sont très protégés. A cause de ce projet, les traditions se perdent. Une maison qui fait partie de notre patrimoine familial est à proximité immédiate de la ligne (30 metres). C e projet ne doit pas se faire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean-Claude - Pompéjac

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 22:22:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Protéger les biens essentiels de nos territoires
Contribution :
Pour moi, cette vallée n'est pas un simple paysage, c'est un bien essentiel à conserver pour les générations futures. Le moindre nouveau morcellement déstabiliserait l'équilibre biologique de cette vallée qui a été déjà lourdement impactée par la construction de l'autoroute A65 sur un axe nord-sud, par les canalisations de transport de gaz, les lignes HTA et leur raccordement. Cette fois-ci c'est le tracé LNSO sur un axe ouest-est qui va venir fracturer d'une manière définitive et désastreuse l'ensemble du bassin versant sud de cette vallée,.Le projet de cette nouvelle ligne viole les droits fondamentaux de la vallée du Ciron qui est un bien commun et qui doit être préservé.Je demande une protection intégrale de la vallée du Ciron et une étude complémentaire sérieuse qui privilégie les lignes existantes et leur modernisation.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rémy - Préchac

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 22:24:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Participation citoyenne
Contribution :
Cette consultation est illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Arselin Gérard - Agen

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 22:33:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution à l'enquête publique sur l'aménagement ferroviaire du Sud Bordeaux et ligne LGV
Contribution :
Ce projet d'AFSB et de LGV a un coût exorbitant (estimé à 14 milliards mais énormément sous-évalué) pour un gain de temps minime :Toulouse - Paris en 3H15 au lieu de 3H45 Pour les gares intermédiaires, par exemple Agen où j'habite: 1/4 d'heure gagné sur le trajet Agen - Paris avec 15 à 30 minutes minimum perdues pour rejoindre la gare LGV de Ste Colombe en Brulhois. Alors à qui profite ce projet aberrant et ridicule ? Ce projet va endetter les collectivités territoriales (Conseils Départementaux, Régionaux, Communes et Agglomérations, ...) qui le sont déjà et qui devront faire des coupes sombres sur tous les secteurs de la vie sociale et du vivre ensemble (établissements scolaires, médico sociaux, maisons de retraite, associations, ...) . De plus les particuliers devront pendant 40 ANS payer une taxe qui ne pourra qu'augmenter au fil des ans. Cette taxe est passée de 8€ à 14€ en 2 ans (+ 57% !!) et ne pourra qu'augmenter car le projet n'est toujours pas prévu par les fonds européens; cette taxe est de plus inégalitaire car payée par les seuls contribuables publics et particuliers qui habitent à moins d'une heure de la gare LGV la plus proche.Le tracé qui traverse de très nombreuses zones humides (dont la vallée du Ciron) oblige à la construction d'ouvrages d'art (ponts, viaducs, ...) sur 128 km (environ la moitié du trajet) nécessitant l'ouverture de nouvelles gravières d'où un impact écologique catastrophique pendant et après la construction !! La fragilité de ce milieu, plus particulièrement le réseau hydrographique complexe qui, si un tel projet voyait le jour, serait inévitablement modifié avec des conséquences qui ne peuvent être globalement évaluées. Il est donc par souci de prévention nécessaire d'arrêter ce projet destructeur, Et ne pas oublier la destruction de millions d'arbres (dont des forêts multi centenaires alors que les forêts sont avec les océans les 2 principaux capteurs de CO2 et que le réchauffement climatique endommage tellement les forêts existantes que déjà elles rejettent du CO2 au lieu de l'absorber).Rénovons les lignes

existantes pour que les usagers de tous les jours, dont je suis, puissent avoir des transports sûrs et à l'heure! Il s'agit d'orienter l'effort d'intérêt public sur la modernisation du réseau ferroviaire existant dont les études ont démontré la faisabilité à bien moindre coût. Je demande l'arrêt de ce projet d'un autre âge à l'heure où la gestion de l'eau et du réchauffement climatique imposent des décisions coûteuses et rapides par nos responsables pour la survie d'un modèle du vivre ensemble qui est actuellement à l'agonie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

de Beauregard Olivier - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 22:42:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation du projet
Contribution :
Ce projet est une aberration économique et financière. Au niveau local c'est une fracture de notre territoire accompagné de nombreuses nuisances. Aucun apport pour nous que des inconvénients. Je suis contre.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

de BEAUREGARD Octave - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 22:45:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Ce projet est une honte, je suis contre
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Martine - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 22:46:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Problème pour la faune
Contribution :
Bonjour ce projet n'est pas envisageable!Une détenons une biodiversité déjà fragile et sur nos terres se trouve une espèce le Pélobate cultripède. Ce batracien a été trouvé par des techniciens d'un bureau d'étude bordelais du côté de Fargues sur Ourbise, et cette espèce bénéficie de mesures de protection drastiques, y compris à l'échelon européen.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

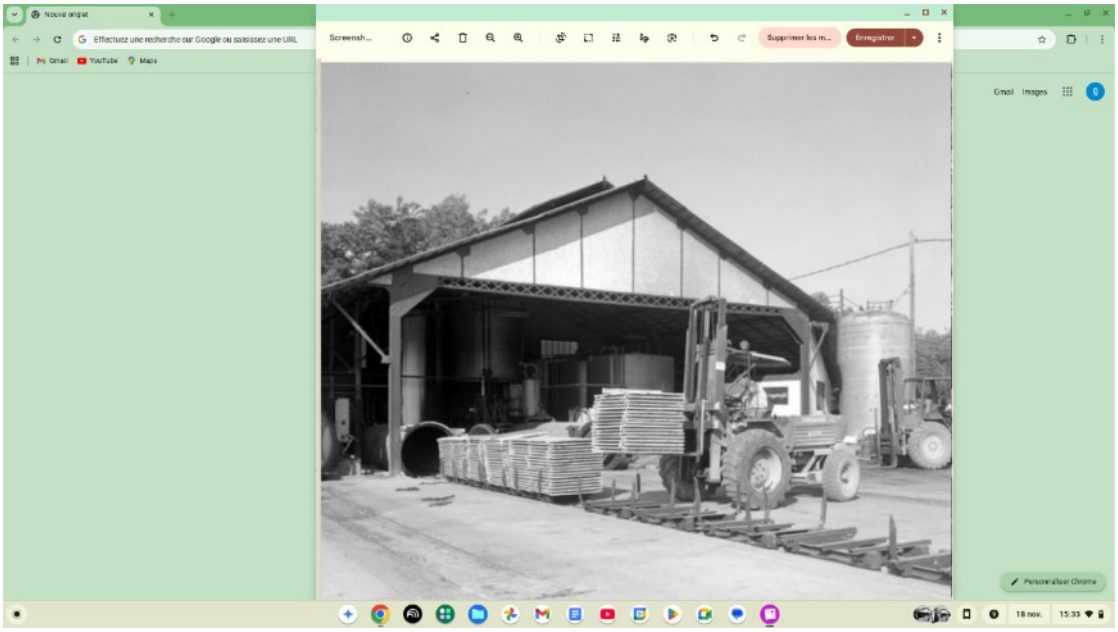
sandra - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 22:48:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : usine ets Armand Beaumartin
Contribution :
Merci d'avance de prendre le temps de lire un peu plus d'un demi siecle d'histoire a L'usine BeaumartinEn mémoire aux anciens ouvriers qui ont travaillé a l'usine BeaumartinSaint Medard D'Eyrans dispose dans sa partie nord-ouest deux grands terrains jouxtant la voie ferrée.A un peu plus de 500 m du bourg on n'éttoie l'immense parcelle on l'aplanit, on construit une voie ferrée intérieure de plus de 20km avec l accord de la Compagnie des Chemins de Fer du Midi.L'usine Beaumartin

ouvre ses portes en 1913.Ici poteaux de mine, traverses de chemin de fer, poteaux telephoniques, pavés de bois arrivent chargéssur des wagons.Ils serons traités selons divers procédés.Dans les années 1920 l'usine comptait 90 ouvriers.En 1989 il y avait plus 12 salariersAvec l'arrivé TGV les traverses de bois ont été remplacées par des plots en béton, les mines ont fermé peu a peu et les poteaux ont quasiment disparu du chantier qui s'est considéralement réduit.Pour les Sait Médardais né avant 1980 le souvenir est vif de ces piles de traverses et de poteaux savammentposés les uns sur les autres pour le séchage aprés le traitement.Le chantier jouxtait la cour et le préau de l'école et c'est souvent que le ballon sautait le mur pendant les récréations.Ce n'est que en 1985/1986 que la societé Beaumatin a cédé a la mairie une partie du terrain pour l'agrandissement de l'école.Aujoud'hui le grand chantier est occupé par l'extension de l'ecole, le terrain de sport et le Restaurant Scolaire, la crècheles logement locatif,et les atteliers municipaux, le parking de l'école,la place mogège et les commerces.Imaginez les piles de traverses et de poteaux a perte de vue sur tout cet espace.Le souvenir de l'odeur de la créosote est bien présent dans la mémoire des anciens.C'est presque un siecle d'histoire de notre village qui est lié a l' usine Beaumartin.Et puis, que de souvenirs de parties de cache cache pour les enfants des ouvriers.L'usine Beaumartin est devenue etablissement Lyonnet.maintenant c'est le chantier de la future LGV qui a pris place, c'est aberrant et honteux de voir ça Je suis contre la future LGV, NON A LGV pas du tout ecologique Bordeaux/Toulouse,LGV chantier destructeur monstueux oui a la rénovation de la ligne existante voila la réalisation intelligente.non a l abattage pour rien des arbres,oui a la protection des abeilles,de tous les oiseaux,tous les animaux sauvages , oui pour la protection des eau de BUDOS, oui a la protection du CIRON ALORS STOP A CE CHANTIER DESTRUCTEUR ECOLOGIQUEMENT PS photo 1 atelier de fabrication

Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (Screenshot 2025-11-18 15.33.27.png)



de Beauregard Alix - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 22:49:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne LGV bordeaux Toulouse
Contribution :

Je suis contre car :DESASTRE ÉCOLOGIQUE .GOUFFRE FINANCIER alors que la pays est surendetté .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

RHE Olivier - Saint-Michel-de-Rieufret

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 22:55:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Dépense pour une nouvelle infrastructure ?
Contribution :
Ce seul projet LGV Bordeaux-Toulouse-Dax est de 15 milliards € à ce jour il me semble.Ce montant interroge à l'heure où pour boucler le budget annuel, l'Etat, les régions, les départements… doivent se questionner sur chaque € dépensé. Y-a-t-il un bon retour sur investissement (ROI) pour chaque € public dépensé ?Vous, politicien, décideur, nous « représentants », quelque soit la strate administrative à laquelle vous appartenez, vous engagez les finances publiques, nos finances, nos impôts.Comme vous aimez si bien le dire, vous gérez, vous décidez en « bon père de famille ».15 milliards soit 15 000 millions soit 15 000 000 000 € …cela mérite 15 000 000 000 réflexions avant de les engager et de savoir si chaque € est bien compatible avec un retour sur investissement pour les usagers, pour nos engagements COP21, pour le temps « gagné », pour nos engagements de décarbonation, pour le transport du quotidien, pour nos engagements de biodiversité, du zéro artificialisation, pour nos engagements envers les bureaucrates de l'Europe de relier toujours plus vite les capitales, pour chaque citoyen….MAIS surtout il y a une réflexion à avoir en « bon père de famille », pouvons-nous, nous offrir cette nouvelle infrastructure, cette nouvelle maison secondaire toute neuve avec un nouveau crédit ?En parallèle, il existe les problèmes du réel, du maintenant, du foyer… et le financement de l'entretien de notre « résidence principale » qui permet de transporter des millions de citoyen au quotidien. Il y a cette note en 2025 de la SNCF Groupe « Investir pour le réseau ferroviaire : une urgence pour les Français et les territoire ». (voir PJ). Il est indiqué en synthèse :« Il y a un besoin urgent d'investissements afin de renouveler les infrastructures ferroviaires et de moderniser les équipements sur le réseau dit « structurant », soit 17 000 km de lignes qui concentrent 90% du trafic ferroviaire total et 80% du trafic TER. »« plus l'investissement tarde, plus le coût de la régénération du réseau est élevé et plus la qualité de service se dégrade, ce qui compromet l'atteinte des objectifs de report modal et de décarbonation des mobilités. »« Il reste donc 1 Md€ par an à financer à partir de 2028. »La question se pose donc, est ce que « un bon père de famille » s'offrirait une maison secondaire neuve dans le seul sud-ouest pour quelques citoyens à 15 milliards € alors qu'il peut financer avec cette même somme 15 années d'entretien de la totalité des résidences principales utilisées par la totalité des citoyens ?CordialementUn « bon père de famille » qui paie déjà votre nouvelle taxe spéciale GPSO (présente sur la taxe foncière) ... en espérant que les premiers de cordés feront bon usage de ce pognon de dingue.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (contribtion_de_la_sncf_-_ambition_france_transports.pdf)
Document : contribtion_de_la_sncf_-_ambition_france_transports.pdf, page 1 sur 16

Investir pour le réseau ferroviaire :

une urgence pour les Français et les territoires

Contribution du groupe SNCF
à la conférence de financement des mobilités 2025
« Ambition France Transports »



Document : contribtion_de_la_sncf_-_ambition_france_transports.pdf, page 2 sur 16

I En synthèse

Le réseau ferroviaire français est vaste – près de 30 000 km de lignes exploitées, et vieillissant – 30 ans d'âge moyen des voies. Certains de ses composants se trouvent dans un état de grande vétusté.

Il y a un **besoin urgent d'investissements** afin de renouveler les infrastructures ferroviaires et de moderniser les équipements **sur le réseau dit « structurant »**, soit **17 000 km de lignes qui concentrent 90% du trafic ferroviaire total et 80% du trafic TER.** C'est le réseau des territoires et des trains du service public.

Sans investissement supplémentaire, la pérennité et la performance du réseau structurant sont menacées. L'infrastructure ferroviaire française sera en « décrochage » au regard des enjeux réglementaires et concurrentiels, notamment en termes d'augmentation des capacités. Le réseau français deviendra un réseau de second rang. **Toutes les régions seraient touchées par un effondrement irréversible de la qualité de service :**

- Dès 2028-2030, 4 000 km de lignes seraient concernés, avec un impact sur plus de 2 000 trains par jour ;
- 10 000 km de lignes – soit 1/3 du réseau – seraient menacés dans les 10 ans à partir de 2028.

Ces investissements constituent également **un socle nécessaire pour développer le réseau et permettre l'émergence de services express régionaux métropolitains (SERM)** afin de doter les périphéries métropolitaines d'une offre de transport décarbonée.

Comme le montre la situation en Allemagne (en 2023, la ponctualité des trains longue distance a chuté à 61%), **plus l'investissement tarde, plus le coût de la régénération du réseau est élevé et plus la qualité de service se dégrade**, ce qui compromet l'atteinte des objectifs de report modal et de décarbonation des mobilités.

L'État a fixé l'objectif d'accroître de 1,5 Md€ le montant annuel des investissements destinés à la régénération et à la modernisation du réseau pour atteindre 4,5 Md€ par an. C'est le **montant minimum** nécessaire pour enrayer le vieillissement du réseau et le moderniser.

Entre 2024 et 2027, la montée en charge de cette ambition est intégralement financée par le groupe SNCF. À compter de 2028, **le groupe SNCF s'est engagé sur une trajectoire financière ambitieuse pour permettre le financement d'un montant compris entre 1,2 Md€ à 1,4 Md€ par an, dont 500 M€ par an au titre de l'accélération demandée de 1,5 Md€.** C'est le montant maximum que le groupe SNCF pourra sécuriser sans remettre en cause ses investissements dans le matériel roulant, et sans contrevenir aux obligations qui lui ont été fixées dans le cadre de la réforme du ferroviaire[1], notamment en termes d'endettement.

↗ Il reste donc 1 Md€ par an à financer à partir de 2028.

De nouvelles ressources externes doivent être identifiées et sécurisées **au plus tard mi-2025 pour tenir compte du temps nécessaire à la planification et à la préparation des travaux.**

La conférence de financement des mobilités « Ambition France Transports » est une occasion unique pour apporter des solutions. Le panel des possibilités est large : parmi elles, mobiliser des crédits budgétaires publics, saisir l'opportunité de la fin des concessions autoroutières historiques pour financer la décarbonation des transports, tirer parti du système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, ou encore intégrer le ferroviaire au dispositif des Certificats d'économie d'énergie. Par ailleurs, une réflexion pourrait être engagée en faveur de la création d'une contribution poids lourds.

Aucune piste ne doit être écartée car la mobilisation effective de ce milliard d'euros par an déterminera la pérennité du réseau et sa capacité à contribuer à la transition écologique en soutenant la demande de train des Français et des entreprises et à assurer un développement équilibré des territoires.

[1] Loi du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire.

Exemples de nouvelles ressources issues de dispositifs existants ou à venir pour financer la régénération et la modernisation du réseau ferré français à hauteur de 1 Md€ par an à partir de 2028

Les ressources potentielles identifiées sont des exemples de dispositifs mobilisables.

Dispositif	Potentiel de financement	Calendrier
Système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre	Affecter au ferroviaire **une partie des recettes attendues de la refonte et de l'élargissement du système SEQE I et de la création de SEQE II** pour financer les travaux de régénération et de modernisation ferroviaire (via un mécanisme type AFIT France)	À partir de 2027
Concessions autoroutières	Mobiliser en faveur du réseau ferroviaire **une partie des ressources publiques nouvelles générées par le renouvellement des concessions autoroutières**	À partir de 2032
Certificats d'économie d'énergie (CEE)	**Affecter une partie du revenu potentiel généré par l'augmentation des objectifs d'économies d'énergie sur la 6e période des CEE*, 2026-2030, et par l'intégration du ferroviaire au mécanisme des CEE** *Une augmentation de 30% des objectifs par rapport à la 5e période générerait environ 1 Md€ par an sur la base d'un cours maintenu à 8 €/kWhc.	2026-2030

Ambition France Transports : financer plus d'investissements pour le réseau ferroviaire, indispensable à la décarbonation des transports

Les Français n'ont jamais été aussi nombreux à choisir de se déplacer en train. Chaque jour, 5 millions de personnes prennent le train – TER, Transilien, Intercités ou TGV. Près de 135 millions de voyageurs ont pris le TGV en 2024. Les TER ont enregistré une hausse de leur fréquentation de 30% entre 2019 et 2024.

Cet engouement est le fruit du travail mené par l'État, les Régions et le groupe SNCF pour remettre le rail au cœur du système de transport et le rendre plus performant et plus intermodal. C'est aussi le résultat d'une prise de conscience de l'impact écologique des mobilités.

Pour permettre au ferroviaire de remplir sa mission de transport durable, il y a une condition majeure : l'infrastructure nationale, dont les gares ferroviaires, doit être entretenue, rénovée et modernisée.

Sans un réseau ferré fiable, pas de ponctualité des trains, pas de qualité de service, ni aujourd'hui ni demain. Or, la qualité de service est l'un des critères de choix des clients en faveur du train.

Si la nécessité d'investir massivement dans le réseau est aujourd'hui un diagnostic partagé, il faut collectivement trouver les ressources complémentaires pour financer cette ambition.

Le Gouvernement a décidé d'organiser une conférence de financement des mobilités dénommée « Ambition France Transports ». Son objectif est de bâtir un nouveau système de financement des infrastructures. C'est **une occasion unique d'identifier et de sécuriser les ressources indispensables à l'avenir du réseau ferroviaire**.

Lutter contre la dégradation du réseau ferré structurant

En France, **le réseau ferré est un bien commun, indispensable à un aménagement équilibré du territoire**. Ce réseau est vaste – près de 30 000 kilomètres de lignes, et vieillissant – 30 ans d'âge moyen des voies. Dans certaines régions, des rails datent de la fin du XIXème siècle, l'époque de l'essor du chemin de fer.

Portes d'entrée sur le train, les gares témoignent de cette période. Le coût de préservation de ce patrimoine exceptionnel est aujourd'hui supporté en grande partie par le système ferroviaire, et ce coût va augmenter dans les années qui viennent.

Le sous-investissement chronique, prégnant sur la période 1980-2010, menace aujourd'hui la viabilité de notre réseau. Cela entraîne déjà des conséquences tangibles sur l'offre de transport : **pour garantir la priorité absolue que constitue la sécurité des voyageurs et du personnel**, la SNCF doit par exemple réduire la vitesse des trains sur certaines portions du réseau.

Le secteur ferroviaire relève du temps long mais le réseau ferroviaire a atteint un point où le report des investissements risque de le fragiliser à court-terme pour longtemps et de manière irréversible. **Plus les opérations de régénération sont retardées, plus le réseau se dégrade, plus les travaux de remise à niveau se complexifient et plus les coûts augmentent.**

Qu'est-ce que le réseau ferré « structurant » ?

Le réseau structurant représente environ

17 000 km de lignes

sur les près de **30 000 km** du réseau national (2 700 km de lignes à grande vitesse, 14 600 km de lignes du réseau classique) et concentre **90%** du trafic ferroviaire.

C'est la colonne vertébrale du réseau ferroviaire qui assure la liaison entre les grandes métropoles françaises et les connexions avec les réseaux européens.

Regardons ce qui s'est passé en Allemagne : en 2023, la ponctualité des trains longue distance a atteint le niveau historiquement bas de 61%. 80% des incidents ont été provoqués par une défaillance du réseau. La dégradation de la performance du réseau a d'abord été progressive, puis s'est brutalement accélérée à partir de 2021. Ce phénomène s'explique par la part croissante des composants essentiels du réseau qui présentent des besoins de renouvellement urgents. Il est directement imputable au sous-investissement général qui a affecté les infrastructures allemandes jusqu'à ces dernières années. L'alerte a été donnée à plusieurs reprises mais la réaction a été trop tardive outre-Rhin.

C'est ce qui guette la France avant la fin de la décennie si aucune décision ferme n'est prise maintenant.

Compléter les investissements massifs du groupe SNCF par de nouvelles ressources publiques

Le contrat de performance État – SNCF Réseau en vigueur a permis de stabiliser les investissements de régénération du réseau ferré et de les maintenir dans le temps : près de 3 Md€ par an sur toute la période 2021 – 2030. **Ces investissements ralentissent provisoirement la dégradation du réseau sans la stopper. Le retard accumulé n'est pas rattrapé.** C'est la raison pour laquelle, en 2023, dans le sillage des recommandations du Conseil d'orientation des infrastructures (COI), **l'État a fixé l'objectif d'augmenter le montant des investissements dans le réseau ferré de 1,5 Md€ pour atteindre 4,5 Md€ par an**. Ce montant estimé par des experts indépendants et par SNCF Réseau représente le **minimum nécessaire** pour enrayer le vieillissement du réseau. Toute opération de régénération permet également de préparer l'adaptation au changement climatique.

Les sources de financement doivent désormais être définies.

Le groupe SNCF finance l'intégralité de la montée en charge et l'accélération des investissements, à hauteur de 2,3 Md€ supplémentaires entre 2024 – 2027 par rapport à la trajectoire initiale. Ainsi, au total, **le groupe SNCF aura investi 14 Md€ dans le réseau sur cette période**.

À partir de 2028, le Groupe s'est engagé à prendre à sa charge un tiers du besoin de financement supplémentaire en versant une contribution complémentaire de 500 M€ chaque année ; **cet apport est le maximum que le groupe SNCF peut apporter sans mettre en péril ses équilibres, recréer de la dette ou remettre en cause des investissements cruciaux comme le matériel roulant ou le financement du développement et de la croissance externe des différentes activités du Groupe.**

1,5 milliard d'euros

supplémentaire par an à partir de 2028 est nécessaire pour pérenniser le réseau ferré français

Régénération du réseau : remplacement des composants constitutifs du réseau (ballast, rails et caténaires, signalisation…)

Modernisation du réseau : mise en place de nouveaux systèmes qui augmentent la performance du réseau

Comment le groupe SNCF finance-t-il la régénération et la modernisation du réseau ferré ?

Les investissements pour la régénération et la modernisation font appel aux fonds propres de SNCF Réseau, dont les recettes sont principalement liées aux péages ainsi qu'au fonds de concours.

Le fonds de concours est le dispositif par lequel le groupe SNCF verse ses dividendes à l'État. L'État fait le choix de renoncer à ces dividendes et les reverse à SNCF Réseau pour participer au financement de la régénération et de la modernisation du réseau.

Il s'agit d'une spécificité française.

Cet engagement tient compte également de l'intensification de la concurrence à horizon 2028 qui va contraindre la trajectoire financière des activités de SNCF Voyageurs.

Dépasser ce montant fragiliserait les résultats du groupe SNCF, cela reviendrait à casser le cercle vertueux de la croissance rentable.

1 Md€ par an reste donc à financer à partir de 2028 pour répondre aux besoins de financement annuels.

S'il n'y a pas de solution magique, des ressources existent et peuvent être mobilisées pour financer cette hausse d'investissement et assurer la pérennité du réseau ferré français. La conférence de financement des mobilités 2025 « Ambition France Transports » est l'occasion d'étudier **plusieurs leviers complémentaires qui pourront être actionnés en même temps :**

- **Envisager la mobilisation budgétaire de l'État.**
- **Tirer parti de la refonte et de l'extension du système européen d'échange de quotas carbone**, pensé précisément pour financer la transition écologique (revenu potentiel supplémentaire minimum de 5 Md€ pour la France à partir de 2027 d'après nos estimations). Une partie des recettes pourrait être affectée à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) ou par tout autre mécanisme permettant d'atteindre le même objectif, et dédiée au financement de la régénération et la modernisation du réseau ferroviaire.
- **Intégrer un financement du ferroviaire dans le cadre de la négociation des nouvelles concessions autoroutières** en introduisant une fiscalité conforme aux dispositions de l'Eurovignette. Ce dispositif pourrait générer a *minima* 1 Md€ par an de revenus lorsque l'ensemble des concessions aura été renouvelé, soit à partir de 2036.
- **Intégrer le ferroviaire dans le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE)** afin qu'il puisse bénéficier de façon significative de primes CEE.

Assurer la régénération du réseau structurant est un élément clé de la mobilité dans les territoires pour laquelle l'État, les collectivités territoriales et le groupe SNCF sont engagés. **Au-delà de pérenniser le réseau structurant, les actions de régénération constituent un prérequis pour la réalisation des services express régionaux métropolitains (SERM) et sont complémentaires des travaux menés sur les lignes de desserte fine du territoire**. La mobilisation du Fonds social pour le climat européen pourrait répondre à ces besoins des territoires (revenu potentiel de 1,2 Md€ par an pour l'État pour la période 2026-2032).

D'autres pistes de financement peuvent être envisagées : la mise en place d'une **contribution poids lourds** qui s'appliquerait à l'ensemble du réseau routier national non concédé constitue une solution sur le modèle de ce qui a été mis en place dans d'autres pays européens (Allemagne, Autriche). Aucune piste ne doit être écartée. **La conférence de financement des mobilités est une fenêtre historique pour acter des solutions pérennes, dès la prochaine loi de finances.**

Les décisions doivent être prises d'ici mi-2025. En effet, les travaux ferroviaires s'anticipent sur trois ans pour mener les appels d'offres des marchés publics, mobiliser les ressources humaines et techniques indispensables aux chantiers, organiser la répartition du réseau entre la circulation des trains de voyageurs et celle des trains de fret, anticiper au mieux la fermeture de lignes le temps des travaux.

Un minimum indispensable pour sauver le réseau du service public et des territoires

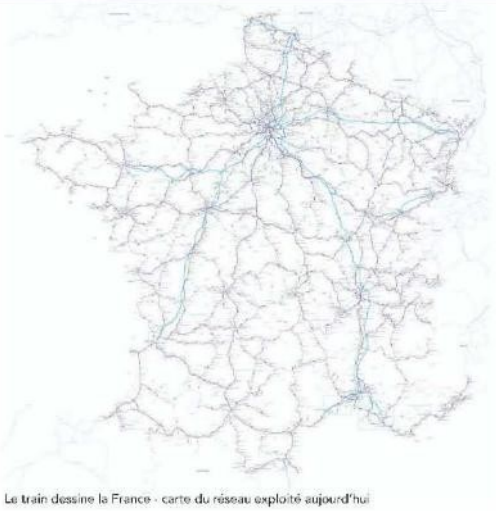
Faute de pouvoir sanctuariser 1 Md€ annuel supplémentaire, s'amorcera une spirale de dégradation du réseau structurant des territoires, sur lequel s'effectue 90% du trafic. 4 000 km de lignes verraient leur qualité de service se détériorer dès 2028, soit un impact sur 2 000 trains par jour. 10 000 km de lignes seraient directement menacés dans les dix ans. L'offre ferroviaire diminuerait, conduisant les Français à se détourner du train, et l'ouverture à la concurrence s'essoufflerait. **Dans la bataille pour le climat, nous perdrons des points.**

À l'inverse, investir pour régénérer et moderniser le réseau ferroviaire permettra de maintenir l'infrastructure nationale en état – clé pour l'attractivité et pour la souveraineté du pays, mais aussi de **répondre aux attentes des Français, des entreprises et des territoires en matière de mobilité durable**.

Le réseau ferroviaire, comprenant les gares, est un bien commun. Le préserver est un enjeu d'intérêt national. **Ce milliard d'euros par an est un milliard d'urgence**. La France a besoin d'un réseau ferré fiable et d'une offre ferroviaire solide. La conférence de financement des mobilités peut nous en donner les moyens.

FOCUS

État du réseau ferroviaire français et besoin d'investissements



Le train dessine la France - carte du réseau exploité aujourd'hui

Le réseau ferré national (RFN)

Avec près de 30 000 km de lignes exploitées, la France possède le 2e plus grand réseau ferré d'Europe, derrière l'Allemagne (env. 33 400 km en 2022).

Ce réseau présente une grande hétérogénéité en termes d'infrastructures et de technologies, datant de différentes époques et adaptées à des usages variés : lignes à grande vitesse (2 700 km) et réseau classique structurant (14 600 km) concentrant 90% du trafic, lignes de desserte fine (8 100 km) et lignes capillaires dédiées au fret (2 100 km).

Le réseau structurant constitue la colonne vertébrale du réseau ferroviaire national.

Un réseau ferré vaste et vieillissant

En 2022, un audit externe international commandé par SNCF Réseau et ciblé sur le réseau structurant a identifié l'âge moyen de ses composants : **les voies – 30 ans, les appareils de voie – 29 ans, les caténaires et sous-stations – 40 ans, les postes de signalisations et blocks – 26 ans.**

Le réseau est vieillissant et l'**âge moyen masque des situations très préoccupantes aux extrêmes.** 21% des caténaires et sous-stations sont hors d'âge.

Ce même audit met en lumière l'enjeu prioritaire des télécommunications pour endiguer le vieillissement du réseau. **À partir de 2030, un tiers du réseau cuivre sera obsolète,** entraînant une augmentation des besoins de maintenance et d'exploitation dès 2032.

Par ailleurs, **la dette patrimoniale des ouvrages d'art** (ponts-rails, ponts-routes, murs) en mauvais état ou en état moyen **qu'il faudrait traiter dans les vingt prochaines années**, c'est-à-dire ceux construits après la Seconde Guerre mondiale et qui seront centenaires, **atteint 12 Md€ (valeur 2022).**

Quatre grandes familles d'actifs dans le réseau ferroviaire :

- **La voie** représente la principale source d'enjeux financiers
- **Les ouvrages d'art et les ouvrages en terre** permettent de s'adapter au relief
- **Les installations fixes de traction électrique** sont essentielles à l'alimentation du réseau
- **La signalisation et les télécommunications** assurent la transmission des informations entre l'infrastructure et les trains

Enfin, les coûts de régénération des 3 000 gares du réseau ferré, dont deux sont classées et quarante-cinq inscrites aux Monuments historiques, vont augmenter. La préservation des Grandes Halles Voyageurs est estimée à 50 M€ par an sur les dix prochaines années.

Des efforts d'investissement nécessaires à court terme

Actuellement, le contrat de performance État-SNCF Réseau établit une trajectoire d'investissements en régénération/modernisation de 3 Md€ annuels. **Il est essentiel d'intensifier la régénération et la modernisation du réseau, en atteignant un investissement annuel de 4,5 Md€ à partir de 2028**. Les coûts de régénération du réseau subissant l'inflation, ce montant s'inscrit dans les conditions économiques de 2021, année de référence. Si les coûts ferroviaires ont augmenté de près de 15% entre 2021 et 2024, les évolutions à venir entre 2025 et 2028 sont par nature très difficiles à anticiper. Des hausses importantes ne peuvent pas être exclues. **Sur toute la période 2021-2028, l'augmentation cumulée des coûts ne sera vraisemblablement pas inférieure à 25%.** L'enveloppe de 4,5 Md€ à partir de 2028 constitue donc un strict minimum par rapport aux recommandations des experts, en faisant supporter à SNCF Réseau le poids de l'inflation intervenue depuis 2021. Cette inflation se traduit par des renoncements en matière de régénération, à hauteur de 400 M€ par an dès à présent.

La hausse pour atteindre le minimum de 1,5 Md€ supplémentaires en 2028 est destinée à financer la régénération – pour 1 Md€, et les projets de modernisation – pour 500 M€. Le groupe SNCF a pris en charge l'intégralité de l'accélération nécessaire entre 2024 et 2027 : à partir de 2028, il financera de manière pérenne 500 M€ par an, en plus des investissements déjà prévus. **Le groupe SNCF finance donc à partir de 2028 un tiers de l'effort supplémentaire nécessaire pour atteindre 4,5 Md€**. Concernant l'inflation, des mécanismes d'actualisation permettant d'alléger son impact pour le gestionnaire d'infrastructure seront également à définir à partir de 2028. Aujourd'hui, comme indiqué, l'inflation se traduit par des renoncements en matière de régénération, à hauteur de 400 M€ par an.

Cette estimation de 4,5 Md€ est la somme minimale pour un équilibre entre sécurité, exploitation et maîtrise des coûts. Elle fait consensus chez les experts du ferroviaire.

Sans investissement de régénération et de modernisation, la perspective d'une forte dégradation du réseau ferré dans les 10 ans à venir est une réalité.

Sans le financement complémentaire d'1 Md€, une **dégradation des performances** et la **fermeture de certaines lignes**, entraînant une sursollicitation de la maintenance courante et une **tension sur les ressources disponibles**, sont à prévoir.

- Les coûts d'entretien de la voie pourraient augmenter de 20 à 25% à horizon 2040, comme cela a été mis en évidence par un audit externe du réseau. Les études de l'Autorité de régulation des transports (ART) confirment également cette tendance.
- Les ouvrages d'art seront à reconstruire, une opération particulièrement onéreuse.
- La pérennité de 10 000 km de voies du réseau structurant serait menacée sur 10 ans.

En parallèle, le vieillissement des dispositifs de signalisation retarde, voire interdit, la mise en œuvre de solutions innovantes, et donc toute amélioration significative de l'exploitation.

Sans investissement de modernisation, nous devrons **renoncer aux obligations européennes** en matière d'interopérabilité, et le déploiement incontournable de nouvelles technologies de télécommunication (celles utilisées actuellement seront obsolètes en 2035) nécessitera des renoncements sur des postes supplémentaires en termes d'entretien. **Nous ne pourrons pas déployer les projets de commande centralisée du réseau (CCR)**, nous privant ainsi d'un levier d'amélioration de fiabilité et de productivité. Enfin, la pertinence des projets de développement, en particulier **des Services express régionaux métropolitains (SERM)**, devra être requestionnée si le réseau existant n'est pas en état d'assurer un niveau minimal de performance.

État du réseau : environ 30 000 km de lignes avec un âge moyen des voies de 30 ans.

Investissements nécessaires à la régénération et à la modernisation du réseau ferré : 4,5 Mds€ annuels à compter de 2028. Il manque 1 Md€ à partir de 2028.

Perspectives sans investissement : hausse des coûts de 20 à 25% à horizon 2040 et 10 000 km de voies menacés d'ici 10 ans, avec des impacts en termes de performance dès 2028 sur environ 4 000 km de lignes, ce qui affectera environ 2 000 trains par jour.

FOCUS

État des infrastructures ferroviaires en Allemagne

Une qualité de service en très forte baisse sous l'effet de la dégradation de la performance du réseau

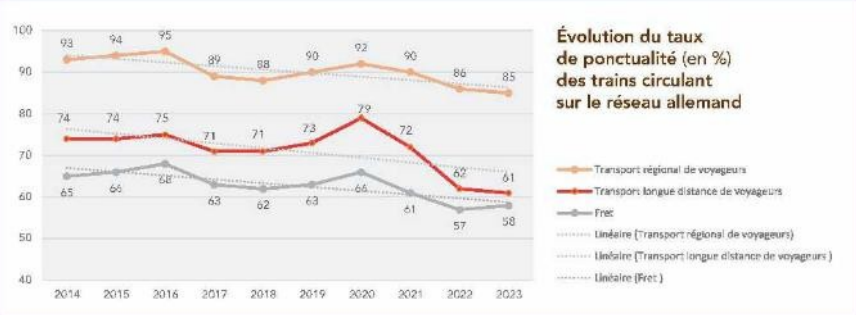
Le système ferroviaire allemand connaît une dégradation préoccupante, principalement due au vieillissement de ses infrastructures. Le rapport annuel 2023 de DB InfraGO (gestionnaire allemand du réseau et des gares) sur l'état du réseau révèle que 60% des postes d'aiguillage, un tiers des passages à niveau, un quart des aiguillages et environ 20% des voies et 20% des caténaires nécessitent un renouvellement. En particulier, **25% des postes d'aiguillage doivent être renouvelés en urgence**.

Plus les opérations de régénération sont reportées, plus le coût de l'inaction augmente

Un audit externe estimait les besoins à environ 45 Md€ en 2016. En 2019, la Cour des comptes allemande estimait les besoins à 57 Md€. En 2023, DB InfraGO les évaluait à 96 Md€.

A fin 2023, le besoin total de régénération s'élève à plus de 90 Md€. Ce besoin résulte du retard d'investissement accumulé au fil des ans. **Deux tiers du besoin total, soit 62 Md€, se concentrent sur les composants les plus critiques pour la fiabilité du réseau** : postes d'aiguillage, aiguillages, voies, passages à niveau, caténaires. Pour ces équipements, la part des travaux devant être réalisés **à très court terme est de 17 Md€**.

La dégradation des infrastructures affecte directement la qualité du service. **En 2023, seulement 61% des trains longue distance ont respecté leur objectif de ponctualité à 6 minutes**, soit un recul d'environ 13 points par rapport à 2014, qui s'est brutalement accéléré depuis 2020[2]. **Depuis 2020, les retards liés à des causes réseau ont augmenté de plus de 50%.** Ces causes sont **à l'origine de 80% des retards**. Pour les entreprises, il en résulte une forte augmentation des indemnités versées aux passagers. Pour Deutsche Bahn (DB), les compensations ont bondi de 48% en 2024, atteignant près de 200 M€, une illustration du coût croissant des dysfonctionnements du réseau ferroviaire.



Source : Bundesnetzagentur, Marktuntersuchung Eisenbahnen 2023, novembre 2024

[2] En France, la ponctualité des TGV à 5 minutes est de 79,6%, 89% pour l'ensemble des trains en 2024.

Document : contribtion_de_la_sncf_-_ambition_france_transports.pdf, page 10 sur 16

Moyens déployés jusqu'à présent

Pour infléchir la dynamique de détérioration de son réseau ferroviaire, l'État allemand a engagé de nouveaux investissements financiers. Le troisième contrat de financement et de performance couvre la période 2020-2029 : d'un montant moyen de 8,6 Md€ par an, il prévoit une **augmentation de 57% des dépenses de régénération par rapport au contrat précédent**. La croissance des moyens alloués à la régénération provient très majoritairement de l'État, la hausse de la contribution du groupe DB étant limitée à 2%. Au demeurant, le niveau des dividendes réinvestis dans le réseau reste faible en comparaison de ceux versés par le groupe SNCF à l'État actionnaire.

Malgré une hausse des investissements, cette tendance est insuffisante pour redresser la performance du réseau. Bien que volontariste, le contrat 2020-2029 a été dimensionné, compte tenu des ressources disponibles, pour traiter le retard d'investissement constitué jusqu'en 2008 seulement. Par ailleurs, le surcroît d'inflation constatée de 2021 à 2023 a réduit la portée de ces investissements.

Des mesures d'urgence mises en œuvre…

Pour combler ces lacunes, des mesures d'urgence portent le montant moyen du contrat de performance et de financement, en l'état des avenants signés, à 9,3 Md€ par an. L'État fédéral a décidé de financer les moyens supplémentaires engagés pour des travaux de maintenance du réseau par la mobilisation d'une fraction du produit de la taxe sur les poids lourds routiers.

Le groupe DB mise également sur un calibrage optimal du prochain contrat de performance et de financement afin d'intégrer pleinement le retard d'investissement accumulé.

…mais insuffisantes

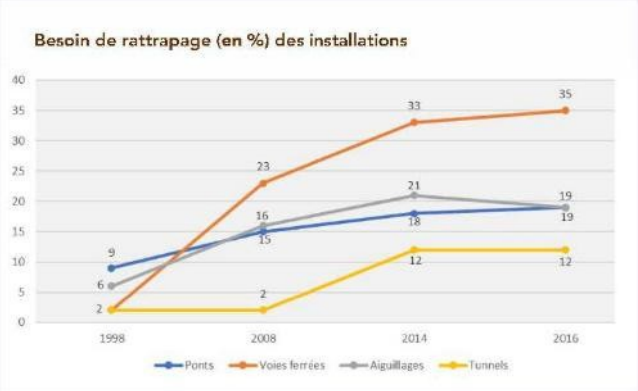
Le nouveau gouvernement fédéral a fait du ferroviaire l'un des principaux piliers du futur plan d'investissement de 500 Md€ dans les infrastructures.

Selon des informations partagées dans la presse allemande, le besoin d'investissements de l'État devrait atteindre environ **20 Md€ par an** pour à la fois résorber le déficit d'investissement passé et traiter le flux lié au vieillissement du réseau. Ce montant inclut les dépenses de digitalisation, dans le cadre de leur renouvellement, des postes d'aiguillage dont le défaut de fiabilité pénalise particulièrement le réseau.

De son côté, la DB demande à bénéficier **de 30% des ressources du fonds exceptionnel d'investissement public dédié aux infrastructures allemandes (soit environ 150 Md€ d'ici à 2035).**

Qualité de service sur le réseau ferré allemand : les retards liés à l'état du réseau ont augmenté de plus de 50% depuis 2020.

Investissements nécessaires : 20 Md€ par an pour couvrir les besoins de la régénération et de la modernisation du réseau, en résorbant le retard accumulé depuis les années 1990.



Source : Rapport sur la détermination des besoins du réseau ferroviaire et des gares de voyageurs, préalable à la conclusion du troisième contrat de performance et de financement conclu entre l'État fédéral d'une part et DB AG, DB Netz, DB S&S et DB Energie d'autre part, avril 2019

Nouvelles ressources publiques pour financer la régénération et la modernisation du réseau ferré français

Les propositions du groupe SNCF

FOCUS

Tirer parti de la refonte et de l'extension du système européen d'échange des quotas carbone

Contexte

La réforme de 2023 du système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES) pourrait engendrer des **ressources supplémentaires pour l'État. Les informations publiques permettent d'estimer ce montant à 5 Md€ par an à partir de 2028.**

Les fonds doivent être fléchés, au moins en partie, vers le financement de la transition écologique, dont des mesures de « développement de services et de technologies de transport ferroviaire de passagers » ou des mesures favorisant « le passage à des formes de transport public et la multimodalité ».

Proposition

En cohérence avec les règles européennes, les fonds issus des quotas carbone pourraient servir à la régénération et à la modernisation du réseau ferroviaire français.

Le système européen d'échange de quotas d'émission (SEQE ou ETS en anglais) a été créé en 2005 au niveau européen pour mesurer, contrôler et réduire les émissions de certains secteurs très émetteurs en CO_2 : **production d'électricité, sidérurgie, ciment, raffinage et chimie.**

En 2023, une réforme du SEQE, dit SEQE I, a élargi le périmètre des secteurs concernés, en mettant fin aux quotas gratuits pour le **transport aérien** et en intégrant le **transport maritime**.

La réforme a acté la création en 2027 d'un SEQE II qui étend le mécanisme d'échange d'émissions de quotas carbone au **transport routier** et au **secteur du bâtiment**.

Objectif : s'aligner sur les ambitions du Pacte vert européen de réduire les émissions de GES de 55% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.

Fonctionnement du système d'échange de quotas d'émission

↗ **Les prévisions de recettes issues du SEQE I et du SEQE II après 2027 dépendent de plusieurs variables :**

- Le prix du quota carbone influe directement sur le niveau de recettes généré par les mises aux enchères de quotas. D'après les estimations de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), une hausse de 10 € du prix du quota (prix de la tonne de CO_2) augmenterait les recettes françaises de 1,5 Md€ sur une année, illustrant la grande sensibilité des recettes à ce paramètre ;
- La clé de répartition entre États-membres des recettes sur la base de leurs émissions dans les secteurs concernés.
  - **Pour le SEQE I, la clé de répartition est de 6% pour la France.**
  - **Pour le SEQE II, la clé de répartition s'établit à 16,1% pour la France,** qui est donc le 2e bénéficiaire européen derrière l'Allemagne (22,7%).
- La proposition de la Commission européenne d'affecter 30% des revenus tirés des SEQE I et II au remboursement de l'emprunt européen « Next Generation EU », le plan d'investissement de 800 Md€ post-Covid-19. Dans cette hypothèse, le montant des recettes perçues serait revu à la baisse.

Conditions de mise en œuvre

↗ **Affecter les recettes au financement de la régénération et de la modernisation du réseau ferré *via* l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) ou par tout autre mécanisme permettant d'atteindre cet objectif.**

Quand ?
À partir de 2027

Comment ?
En affectant une partie de ces recettes au financement du réseau ferroviaire, *via* l'AFITF ou par tout autre mécanisme permettant d'atteindre cet objectif.

FOCUS

Intégrer un financement du ferroviaire dans le cadre de la négociation de la fin des concessions autoroutières historiques

Contexte

Entre 2032 et 2036, les concessions autoroutières historiques françaises, représentant 90% du réseau autoroutier concédé, arrivent à leur terme. Depuis le début des années 1990, la taille du réseau autoroutier concédé a doublé. Dans le même temps, le chiffre d'affaires par kilomètre de réseau a été multiplié par 2,5 (12,3 Md€ en 2023 pour toutes les sociétés concessionnaires[3]). L'écart entre les recettes et les dépenses s'est creusé (coûts d'entretien de 4,5 Md€ par an) générant des bénéfices élevés pour les sociétés concessionnaires d'autoroutes qui reversent des dividendes de plus en plus significatifs (4,1 Md€ en 2023).

La période qui s'ouvre est l'occasion de **repenser le modèle actuel de gestion et de financement du réseau concédé** afin de favoriser une **équité fiscale entre le transport routier et le transport ferroviaire et dégager de nouvelles recettes affectables au ferroviaire**, tout en encourageant la décarbonation du secteur des transports, via une transposition ambitieuse de la directive Eurovignette.

Proposition

Il faut intégrer dans le cadre des négociations portant sur la fin des concessions actuelles, ainsi que dans les réflexions sur leur renouvellement, le principe du maintien des péages à des niveaux proches des niveaux actuels. Une transposition plus ambitieuse de la directive Eurovignette permettrait de dégager des recettes supplémentaires pour contribuer au financement du transport ferroviaire. **La logique : mobiliser les recettes générées par les modes de transport carbonés pour financer les modes de transport décarbonés.**

Conditions de mise en œuvre

↗ Le niveau des péages est encadré :

- Ils doivent traduire les coûts supportés par les concessionnaires.
- Toute fiscalité supplémentaire ne doit pas augmenter le niveau de péages, à l'exception des dispositifs fiscaux qui s'inscriraient dans le cadre de l'Eurovignette, autrement dit correspondre à une redevance pour pollution, nuisances sonores ou congestion[4].

La gratuité des autoroutes, un choix coûteux et désastreux sur le plan écologique

En Espagne, la gratuité d'une partie du réseau autoroutier, décidée en 2018, a entraîné une hausse significative des trafics (+40% pour les véhicules particuliers et +90% pour les poids lourds). Sur certains tronçons d'autoroutes, les poids lourds représentent désormais 30% du trafic. Tandis que les recettes baissent (-400 M€), les dépenses de maintenance augmentent. L'État espagnol a également fait face à une importante dégradation des aires de stationnement en raison de la surreprésentation des poids lourds dans le trafic autoroutier.

[3] Dont 11,3 Md€ pour les concessions historiques.
[4] Impact CO_2 déjà dans le champ ETS2.

↗ Introduire de nouvelles redevances issues de la directive Eurovignette révisée dans le montant du droit acquitté par l'usager.

- À coût constant pour l'usager, il est possible d'introduire de nouvelles redevances permettant de maintenir le même niveau de ressources pour l'État et d'en affecter une partie aux modes de transports moins polluants. **Plusieurs dispositions de la directive Eurovignette révisée pourraient être mobilisées** :
  - la redevance pour coûts externes,
  - la redevance de congestion sur les tronçons routiers régulièrement saturés, en ce compris la possibilité d'appliquer une majoration sur les tronçons régulièrement saturés ou dont l'utilisation par des véhicules cause des dommages importants pour l'environnement.

Pour activer ces leviers, il sera nécessaire de réviser la transposition de la directive Eurovignette.

Ouvrir une réflexion sur une contribution renforcée des poids lourds

Sans attendre la fin des concessions autoroutières, pourrait être étudiée la mise en place à l'échelle nationale d'une contribution des véhicules poids lourds – sur le modèle de la LKW-Maut en Allemagne – qui s'appliquerait à l'ensemble du réseau routier national, avec un fléchage des revenus vers la régénération et la modernisation du réseau ferroviaire.

Réalisé en étroite association avec les collectivités territoriales compétentes, ce dispositif compléterait les éventuelles écotaxes prévues par certaines collectivités territoriales sur leurs propres domaines public routiers, comme sur le territoire de la collectivité européenne d'Alsace.

Quand ?
À partir de 2032

Revenu potentiel ?
La transposition des dispositions de la directive Eurovignette au réseau concédé pourrait générer des revenus *a minima* de 1 Md€, dont une partie pourrait être affectée au ferroviaire.

Comment ?
En dégageant de nouvelles recettes affectables au ferroviaire, tout en favorisant la décarbonation du secteur des transports grâce à une transposition plus ambitieuse de la directive Eurovignette.

FOCUS

Intégrer le ferroviaire dans le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE)

Contexte

Le mécanisme des Certificats d'économie d'énergie (CEE), mis en place en 2005 à la suite du Grenelle de l'Environnement, génère des ressources financières significatives de l'ordre de 4 Md€ par an sans que cela ne repose sur le budget de l'État. Aujourd'hui, le principal bénéficiaire du dispositif CEE est le secteur du bâtiment. Le ferroviaire ne profite que très marginalement du mécanisme. **Une refonte du dispositif permettrait qu'il puisse gagner en performance pour bénéficier pleinement au ferroviaire.**

Proposition

Les sociétés du groupe SNCF pourraient bénéficier de financements via le mécanisme des CEE en mettant en place des conventions avec les obligés, leurs délégataires ou des mandataires, sous réserve d'une extension du dispositif au secteur ferroviaire.

Les Certificats d'économie d'énergie (CEE) ont été mis en place en 2005 par la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique.
Le mécanisme impose aux fournisseurs d'énergie et aux vendeurs de carburants automobiles ou de fioul domestique, dits « les obligés », des objectifs d'économies d'énergie pluriannuels définis « par période », c'est-à-dire sur plusieurs années. **La 6e période qui va débuter couvre la période 2026-2030.**

Conditions de mise en œuvre

↗ Faire du ferroviaire un secteur bénéficiaire du dispositif CEE

- La généralisation de la prise en compte par le dispositif CEE de la notion de report modal appliquée au transport de voyageurs (comme c'est déjà le cas pour le fret ferroviaire) et celle de report modal inversé (maintien en état de l'infrastructure ferroviaire qui permet de réduire la consommation de carburant) feraient bénéficier le ferroviaire de primes CEE, pour les opérations de régénération et modernisation.

↗ Pour la 6e période à venir (2026-2030), augmenter les obligations d'économies d'énergie afin que l'inclusion du secteur ferroviaire ne se fasse pas au détriment des six secteurs historiquement bénéficiaires

- Si une augmentation des objectifs d'économies d'énergie de l'ordre de 30% était confirmée (augmentation qui serait encore en-deçà des recommandations formulées par le ministère de la transition écologique en 2023), celle-ci générerait environ 1 Md€ de revenus supplémentaires par an.
- Si les objectifs d'économies d'énergie sont maintenus au niveau actuel, les ressources générées par les CEE devront être réparties entre les secteurs historiques, notamment le secteur du bâtiment, et les opérations ferroviaires.

Quand ?
À partir de 2026

Le ferroviaire pourrait *in fine*, dans un scenario volontariste de refonte du dispositif CEE, bénéficier de primes CEE sur l'ensemble de la période 2026-2030 pour participer au financement des besoins de régénération et modernisation.

Comment ?
En intégrant le ferroviaire au mécanisme des CEE et en augmentant les objectifs d'économies d'énergie sur la 6e période des CEE, 2026-2030.

SNCF - 2 place aux Étoiles, 93200 Saint-Denis - RCS 552049447
Conception graphique : 90c
Crédits photos : Yann Audic - Mai 2025

Imprimé en France | Imprimé sur papier 100% recyclé

Pour en savoir plus, groupe-sncf.com

SNCF GROUPE

RHE Olivier - Saint-Michel-de-Rieufret

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 22:58:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Autorisation pour une dépense qui questionne

Contribution :
Ce seul projet LGV Bordeaux-Toulouse-Dax est de 15 milliards € à ce jour il me semble.Ce montant interroge à l'heure où pour boucler le budget annuel, l'Etat, les régions, les départements… doivent se questionner sur chaque € dépensé. Y-a-t-il un bon retour sur investissement (ROI) pour chaque € public dépensé ?Vous, politicien, décideur, nous « représentants », quelque soit la strate administrative à laquelle vous appartenez, vous engagez les finances publiques, nos finances, nos impôts.Comme vous aimez si bien le dire, vous gérez, vous décidez en « bon père de famille ».15 milliards soit 15 000 millions soit 15 000 000 000 € …cela mérite 15 000 000 000 réflexions avant de les engager et de savoir si chaque € est bien compatible avec un retour sur investissement pour les usagers, pour nos engagements COP21, pour le temps « gagné », pour nos engagements de décarbonation, pour le transport du quotidien, pour nos engagements de biodiversité, de zéro artificialisation, pour nos engagements envers les bureaucrates de l'Europe de relier toujours plus vite les capitales, pour chaque citoyen….MAIS surtout il y a une réflexion à avoir en « bon père de famille », pouvons-nous, nous offrir cette nouvelle infrastructure, cette nouvelle maison secondaire toute neuve avec un nouveau crédit ?En parallèle, il existe les problèmes du réel, du maintenant, du foyer… et le financement de l'entretien de notre « résidence principale » qui permet de transporter des millions de citoyen au quotidien. Il y a cette note en 2025 de la SNCF Groupe « Investir pour le réseau ferroviaire : une urgence pour les Français et les territoire ». (voir PJ). Il est indiqué en synthèse :« Il y a un besoin urgent d'investissements afin de renouveler les infrastructures ferroviaires et de moderniser les équipements sur le réseau dit « structurant », soit 17 000 km de lignes qui concentrent 90% du trafic ferroviaire total et 80% du trafic TER. »« plus l'investissement tarde, plus le coût de la régénération du réseau est élevé et plus la qualité de service se dégrade, ce qui compromet l'atteinte des objectifs de report modal et de décarbonation des mobilités. »« Il reste donc 1 Md€ par an à financer à partir de 2028. »La question se pose donc, est ce que « un bon père de famille » s'offrirait une maison secondaire neuve dans le seul sud-ouest pour quelques citoyens à 15 milliards € alors qu'il peut financer avec cette même somme 15 années d'entretien de la totalité des résidences principales utilisées par la totalité des citoyens ?CordialementUn « bon père de famille » qui paie déjà votre nouvelle taxe spéciale GPSO (présente sur la taxe foncière) en espérant que les premiers de cordés feront bon usage de ce pognon de dingue.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (contribtion_de_la_sncf_-_ambition_france_transports.pdf)

De Beauregard Florence - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 23:06:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestion contre la LGV inutile
Contribution :
Cette nouvelle ligne est une dépense financière colossale et totalement inutile alors que nous ne savons pas comment rembourser la dette de la France ou plutôt de nos gouvernants !Un projet aberrant au niveau écologique et une cicatrice dans tout le paysage lot et garonnais ! Nous ne voulons pas de ce projet et donc encore moins payer pour sa réalisation ! Pour nous ce ne sera que nuisance !!Allez vous tenir compte de notre opinion ou encore bafouer nos avis comme lors de la 1 iere enquête publique où nous étions déjà majoritairement contre. Nous sommes pour la rénovation des voies existantes …le seul investissement indispensable et bénéfique en ce qui concerne les lot et garonnais.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

de Lor Aline - La Cabanasse

Date de dépôt : Le 18/11/2025 à 23:07:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre ce projet
Contribution :
À l'heure du réchauffement climatique, les enjeux écologiques de ce projets sont considérables. Ce serait un véritable désastre pour la biodiversité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAVIN Richard - Verdelais

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 03:45:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vallée du Ciron
Contribution :
En déclarant la Vallée du Ciron « Zone À Défendre «, nous sommes légitimes à assurer la préservation d'un écosystème naturelcomme le demande le dernier rapport du GIEC. Nous sommes d'autant plus légitimes que l'enquête publique du GPSO a donné un avis défavorable à ce projet en 2015,et que la Cour des Comptes a jugé « le modèle LGV porté au-delà de sa pertinence » dès 2014. La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 sanctuarise les Zones Naturelles Protégées dans le but de renforcer leur protection face au risque d'artificialisation des sols. Cette loi préconise de diviser par 2 le bétonnage des terres d'ici 2030. Le Collectif NINA lutte pour défendre notre territoire contre le projet GPSO. Notre jardin collectif et sa hêtraie unique en Europe(40000 ans), patrimoine de l'humanité, ne méritent pas d'être sacrifiés pour aller toujours plus vite à n'importe quel prix (1 minute degagnée sur un trajet Bordeaux/Toulouse coûterait 166 millions d'euros !). D'autres alternatives existent avec l'aménagement des voies existantes, remettons le dossier d'urgence sur la table. « Vallée du Ciron à protéger « ou « chantier pharaonique destructeur » ? Seules des multinationales comme Vinci et Cie ytrouveraient leur compte au détriment de la population ! Ici et ailleurs, sur les centaines de km du tracé, les habitants n'auraient que les conséquences catastrophiques de ce projet : territoire balafré et défiguré, patrimoine dévalorisé, expropriations. Forêts, zones humides, flore et faune sauvage seraient lourdement impactées. Pourquoi subir cette détérioration du cadre de vie et ces nuisances permanentes alors que nous avons tant besoin au quotidien des trains de proximité ? OUI aux investissements pour les TRAINS DU QUOTIDIEN, OUI aux TGV sur les lignes existantes aménagées et modernisées. NON aux nouvelles lignes LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, NON aux AFSB ET AFNT du GPSO !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Philippe - Saint-Projet

Organisme : OZON / RURAL PROD
Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 07:24:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Accord
Contribution :
Demande pertinente au vu des enjeux économiques et de circulation des citoyens. Une ligne LG est plus que nécessaire entre Bordeaux et Toulouse et au delà vers Marseille. Ça fait trop longtemps qu'on attend. Merci.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Denis - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 07:47:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition LGV
Contribution :
Non à la destruction des zones humides, et la biodiversité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lambourg Denis - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 08:10:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition LGV
Contribution :
Non au déboisement de nos forêts.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean-Claude - Pompéjac

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 08:29:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : dossier SNCF incomplet, espèces protégées ignorées, impacts négligés
Contribution :
Les différents avis des organismes indépendants consultés pour cette demande d'autorisation environnementale (la CLE, l'OFB et le CBNSA -conservatoire botanique national sud-atlantique) ont relevé pour ce projet SNCF des manquements graves : inventaires incomplets, cartographies absentes, impacts cumulés non étudiés, conclusions contradictoires, des espèces en liste rouge ignorées ... .Le projet LNSO ne permet pas d'avoir une vision claire sur les effets des impacts car les impacts bruts et les impacts résiduels ne sont pas différenciés.Les inventaires sont incomplets ou inconnus dans les dates, les durées et conditions de prospection.Oui au train, non à un projet destructeur, démesuré et mal évalué !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

David - Pessac

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 08:57:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet GPSO
Contribution :
Bonjour,De nombreux élus et associations d'Occitanie, de Nouvelle Aquitaine et du Limousin ontdemandé de bien vouloir suspendre la ‘consultation du public par voie électronique’ relative à la Demanded’Autorisation Environnementale déposée par SNCF Réseau pour les travaux préparatoires de la ligne ferroviairenouvelle à grande vitesse Bordeaux-Toulouse (projet GPSO) annoncée par affichages publics ‘d’avis d’enquêtepublique’ pour une durée d’un mois et prévue jusqu'au 26 novembre 2025 prochain.Dès réception des courriers aux communes impactées, communautés de communes, départements etrégions, que le préfet avez adressés début juillet à ces collectivités, pour retour d'un avis dans un délai de deux mois, relatifà cette même Demande d'Autorisation Environnementale, nombreux sont les élus qui vous ont déjà signalé desdifficultés pour accéder au dossier et l'impossibilité d'étudier sérieusement un dossier technique de 25000 pages dans unsi court laps de temps, sans parler de la période estivale sans conseils municipaux programmés afin de délibérer.Puis les 21 et 24 octobre dernier, ce sont 14 associations de 5 départements qui vous ont

adressé des courriersrecommandés en attirant votre attention sur ses manquements en matière de « droit fondamental de toute personned'être informée pleinement et de participer à l'élaboration des décisions publiques en matière de décision publiqueimpactant l'environnement ».*Depuis son ouverture le 27 octobre, ce n'est pas parce que des milliers de pages du dossier de Demanded'Autorisation Environnementale sont en ligne qu'il est accessible facilement à une partie de la population concernée(près d'1 personne sur 4 touchée par l'illectronisme dans les zones rurales). De plus son incomplétude et des lacunesmajeures du dossier ont aussi été révélées par les instances indépendantes qui ont eu à l'analyser cet été. Et les réponseslaconiques de la SNCF n'ont pas su répondre depuis aux questions essentielles posées par le Conseil National de laProtection de la Nature et l'Autorité environnementale en matière de bilan carbone du projet, de solutions alternatives,de séquence Éviter Réduire Compenser et de report modal.Au regard de ces éléments, nous, élus et associations vous alertons des conséquences possibles d'une telleprécipitation et vous demandons respectueusement de suspendre la consultation du public.Bien cordialement.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Note synthese ligne Bordeaux-Toulouse.pdf)

Carbou Guillaume - Cordes-Tolosannes

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 08:59:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : un projet indéfendable
Contribution :
A l'heure de la catastrophe sociale (crise agricole, effondrement des services publics hospitalier et éducatifs, des TER en décrépitude, etc.) et écologique (urgence absolue de réduire notre consommation d'énergie et de matériaux), ce projet apparaît comme une aberration totale. Une somme d'argent massive qui ne servira pas à d'autres secteurs essentiels et un impact écologique insupportable au vu des enjeux que nous connaissons. Une balafre sur nos territoires qui non seulement impactera nos paysages mais rendra en plus la vie de la population plus complexe en raison des ponts et contournements qui seront mis en place. Quels arguments positifs en face de tout cela ? Aucun. Le gain de temps de temps escompté est ridicule : gagner une 1h de trajet (pour les estimation les plus optimistes) vaut-il un projet aussi pharaonique ? Qui possède une vie si exténuante que gagner 1h soit indispensable et mérite le balafrage de tout le Sud-Ouest ? La volonté de relier les grandes métropoles toujours plus vite (et donc de ruiner toujours plus les campagnes) est vraiment une idée d'un autre temps. Ajoutons que ce moyen d'enquête, la PPVE, est un déni de démocratie flagrant.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Hélène - Bordeaux

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 09:29:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition totale au projet de ces LGV
Contribution :
Je suis totalement opposée à ces projets pour des raisons simples et de bon sens humains. Trop de destructions massives de la nature qui demeure le seul bien accessible à tous et de ces destructions de zones naturelles, de biens immobiliers parfois durement acquis par des particuliers, des lieux de vies pour des animaux sauvages, des lieux de conservation de plantes arbres et autres qui seraient massivement détruits à quel nom et de quel droit?Les lignes LGV existantes ont faits assez de dégâts: villages sacrifiés coupés en deux, pollutions visuelles et pollution pour la santé (bruit, émission de déchets et accidents) ce projet pharaonique est d'une inutilité flagrante. L'information est

confidentielle et les habitants les plus exposés sont au courant à cause de leur vie déjà détruite par le début des travaux.Mais si on s'éloigne un peu le projet devient un secret bien garde notamment pour les personnes un peu écartés des parcours. Opacité totale sur les gares hors villes dont la difficulté à les rejoindre est réelle comme pour saint pierre des corps et tours qui rajoutent un temps réel et une difficulté qui annuleraient le soi disant temps gagné en vitesse.Qui n'a pas fait d'expérience de vouloir se rendre à Tours en TGV et de se retrouver sur le quai de la gare exposé au vent, attendre une navette parfois très longtemps pour 4 km? Et le coût ? Voyager en train TGV ou LGV est un luxe.De plus les trains du quotidien égratignés depuis longtemps seront remis en cause pour favoriser ces grandes lignes inutiles.Franchement Dax est une petite ville rejointe déjà très rapidement depuis Bordeaux Et Paris Toulouse une ligne déjà existante à peut être moderniserCes projets s'ils nourrissent les grands entrepreneurs financièrement ruinent la vie quotidienne de milliers de personnes, de travailleurs, Il est plus difficile actuellement de se rendre dans une ville proche de Bordeaux comme Bazas pour exemple quand on n'a pas de voiture que d'aller à Paris ou Toulouse.Une aberration totale et une desolation totale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SOUBIRAN Caroline - Sadirac

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 09:51:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet actuel de LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je m'oppose au projet de LGV en raison du désastre environnemental qu'il va causer, notamment dans la vallée du Ciron. Je demande à ce que les arguments des scientifiques, organismes, associations, riverains et citoyens soient sérieusement pris en compte.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

bruno - Bordeaux

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 09:55:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Les études d'impact sur la gestion des cours d'eau, sur la biodiversité, montrent des conséquences beaucoup trop lourdes sur l'environnement par rapport au bénéfice attendu quand au gain de temps obtenu sur le trajet. La réflexion est identique sur le segment Dax Espagne.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Frédéric - Lasserre-Pradère

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 10:02:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Approbation de réalisation de ce projet
Contribution :
Dans le cadre des impératifs de réussite de la transition énergétique je souhaite que ce projet soit réalisé au plus tôt afin de répondre à des besoins de déplacement de manière économique et durable via le transport ferroviaire. Merci
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Angèle - Xaintrailles

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 10:02:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : pour la préservation de notre belle région
Contribution :
Je suis pour la protection de la faune nocturne . Dans les 25000 feuilles , je ne vois nulle part leur mention : crapauds etc J'espère qu'ils sont toujours vivants !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

jean Marc - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 10:13:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Travaux LGV
Contribution :
Je suis contre la construction de la LGV qui va dévaster énormément de sites et de forêts sur son passage. Une ligne existe déjà !!! Autant l'améliorer ce qui coûtera moins cher aux contribuables et éviterait de déloger certains propriétaires de leurs domaines. Tout ce projet LGV coute des milions d'euros pour gagner 10 minutes sur un trajet déjà existant !!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cauro Olivier - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 10:15:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet LGV Bordeaux-Toulouse
Contribution :
1. Je pense que ce projet est fou!- à aujourd'hui contrairement aux affirmations du GPSO, le montant du projet envisagé est inconnu ...15, 18 ,20 25....milliards d'euros.....- le projet n'est pas financé bien que des taxes soient prélevées sur les personnes qui habitent dans un rayon de 60 km d'une pretendue future Gare TGV- Il existe un ligne entre Toulouse et Paris via Limoges et Orleans. Il est largement préferable de rénover cette ligne pour permettre des trains passant à + de 200 km/hr et le coût est largement inférieur!- une alternative existe qui consiterait à réhabiliter la ligne Bordeaux - Toulouse pour permettre des trains qui passeraient à 200 Km/hr , elle est au moins entre 10 et 12 Milliards d'euros moins chère que le projet fou actuel. Elle permettrait de renforcer aussi les liaisons entre les villes sur le passage et contribuerait au développement des ces villes et regions soit un maintenant un tissu économique soit en le renforçant.- Aucune ligne TGV sauf le PLM et la ligne du Thalys n'est rentable et encore les calculs économiques étant secrets il est impossible de s'assurer de cette rentabilité. - La SNCF est en déficit chronique , incapable de s'adapter à la concurrence de train italia ou de la renfe. Le reseau ferré est dans un état catastrophique preuve en est le reécent accident sur la ligne Bordeaux-Toulouse à Tonneins ou les ballasts on été emportés par une inondation et ont failli provoqué le déraillement du TGV ....- Construire une nouvelle Gare hors agglomération à Agen est une aberration car la ville n'a que 45.000 ha et quasi personne ne va le prendre ou s'y arrêter car il faut 25 km pour que le train atteigne les 300Km et encore 300KM pour qu' il puisse s'arrêter. Conclusion il n'aurait que quelques minutes à 300 KM/hr!! - cette ligne ne permettrait de gagnait que 20 mn par rapport à une renovation de la ligne actuelle pour accomoder des trains à 200Km/hr ....Hors aujourd'hui que represente 20 mn, à l´'heure de l'IA, du teletravail , lorsque l'internet ne fonctionne même pas correctement dans les TGV actuels.- je ne mentionnerai pas l'impact sur nos campagnes , notre agriculture , nos vignibles, et les dégats en matière de destructions de forêts et autres....- les études faites sont orientées et ne tiennent pas compte de nombreux paramêtres, - les populations du Lot et Garonne en particulier sont totalement opposées au

propjet mais on ignore l'avis de ce qui paient et qui vont patir d'un train qui ne sert que les intêrets des Parisiens et peut-être des Toulousains.- Je pense qu'il faut arrêter de gespiller l'argent public. Aucun entrepreneur privé ne se lancerait dans un projet non financé ..... mais la SNCF le fait car ce n'est pas son argent et qu'elle ne comprend rien à l'économie. Je pourrai encore continuer sur l'absurdité d'un projet qui avait été suspendu par le President Macron après sa première election et qui a ressurgit avec M Jean Castex alors qu'il était premier ministre. Il faut un réferendum honnête et ouvert à tous les français pour demander leur accord avant d'engager des dépenses dont le montant est inconnue , inévalué, et non financé....personne ne peut prétendre honnêtement son coût qui est passé de 8 à 14 Milliards (évaluation de 2014!) en quelques années et depuis 10 ans fijé à 14 milliards, alors que tous les coûts ont augmenté prodigieusement depuis 11 ans....
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Feigné Claude - Le Haillan

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 10:24:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Votre temps gagné vaut beaucoup moins que notre nature laminée.
Contribution :
Jusqu'où irez-vous ? Que vous faudra t'il encore à vous mettre sous la dent pour poursuivre votre rêve permanent de "développement" ? Quel sera le prochain projet "indispensable" qui rejoindra la longue liste des échecs, des mythes, des erreurs stratégiques ?L'impact de ce projet GPSO sur les milieux naturels sera ravageur, malgré toutes les compensations qui jamais n'équivaudront aux maillage des multiples architectures du vivant détruites par les travaux et la poursuite de ce projet.Arrêtez ce délire, laissez les gens et les bêtes de la forêt vivre à leur rythme, réveillez-vous, cessez de croire que le temps se gagne sans qu'il vous rapproche encore plus vite du néant.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie Pierre - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 10:28:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la LGV
Contribution :
Pourquoi construire une LGV alors qu'une ligne existe déjà ? Qui sommes nous pour dilapider l'argent de l'état alors que l'on demande aux français de se serrer la ceinture ? Le projet est évalué à plusieurs dizaines de millions d'euros pour gagner une poignée de minutes sur un trajet ??? Mais qui profite de cette ignominie ? Sûrement pas le contribuable qui va payer pendant des années pour le caprice de Mr J.C !!! Arrêtons tout pendant qu'il est encore temps !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Christian - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 10:32:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : OPPOSITION A LA LGV
Contribution :
Ce projet évalué à 14 milliards d'Euros est un non sens financier, technique et environnemental.Réaliser une telle infrastructure pour permettre aux seuls toulousains de gagner 60mn sur le trajet entre Toulouse et Bordeaux est un non sens car:-il porte atteinte à plus de mille hectares d'espaces agricoles, viticoles et forestiers avec des conséquences économiques et

écologiques énormes.-il ne permettra pas de résoudre le mauvais état des voies ferrées existantes pourtant indispensables au bon fonctionnement du service public utilisé par des millions de Français alors que ces 14 milliards permettraient largement la remise en état de ces infrastructures.-il ne permettra pas de transférer le frêt routier vers le rail, les lignes TGV existantes en font la preuve (cf le trafic P.L.dans la vallée du Rhône)-les habitants des territoires traversés ne bénéficieront pas de ce gain de temps en raison des temps d'arrêt en gare des rames TGV et du temps nécessaire à leur accélération pour atteindre les 300KM/H, ainsi que leur décélération.Pourquoi ne pas réaliser une adaptation des voies existantes entre Toulouse et Bordeaux ou mieux de la voie la plus directe jusqu'à Paris passant par Limoges et Orléans?Au moment où l'Etat cherche des milliards pour boucler son budget et éponger une partie de la dette , à une époque où nos écoles et hopitaux sont laissés à l'abandon ce projet est simplement criminel!!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

michaud olivier - Bordeaux

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 10:38:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'autorisation environnementale pour la réalisation de la ligne TGV entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Je conteste cette méthode de consultation électronique car elle exclut de fait les personnes n'ayant pas les moyens matériels (ordinateur, connexion au réseau, ...) d'y participer. Je conteste l'intérêt de la réalisation de ce projet, en raison de son coût environnemental pour les zones traversées. Le dossier de demande d'avis environnemental est d'ailleurs rempli d'erreurs, d'approximations ou de travestissement de la réalité.Je conteste la réalisation de ce projet en raison de son intérêt très relatif pour les toulousains. Le gain de temps est insuffisant pour que les toulousains désirant se rendre à Paris abandonnent la navette aérienne à laquelle ils sont habitués. En particulier dans cette région où siège l'industrie aéronautique.Je conteste la réalisation de ce projet en raison de son coût financier global. Alors que les régions et communautés d'agglomérations manquent de moyens pour développer les trains du quotidien qui, eux, ne nécessitent pas l'artificialisation de nouvelles surfaces, peuvent être développés sur les emprises déjà consacrées au train, et ont un impact très significatif sur la baisse des émissions perturbant le climat en incitant les usagers à utiliser le train au quotidien plutôt que la voiture individuelle.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Catherine - Le Bouscat

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 10:38:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre
Contribution :
CONTRE ce projet inutile et destructeur d’un environnement fragile et précieux. (Bien plus précieux que les quelques minutes gagnées).De plus : Extrêmement coûteux.Or : Les caisses sont vides.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PECH Eric - Beauziac

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 10:56:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Recycler et faire évoluer l'existant

Contribution :
Je n'ai pas trouvé de véritables raisons pour CREER une nouvelle ligne, soit elle à grande vitesse, au lieu de faire EVOLUER la ligne existante.IL EST PARTOUT seriné qu'avant de penser au neuf il est meilleur pour la planète de penser à utiliser les moyens et structures déjà existantes, c'est ce que j'enseigne à mes enfants...IL EST PARTOUT seriné qu'il faut prendre en compte la vie animale et végétale après l'avoir bafouée pendant des décennies, c'est ce que j'enseigne à mes enfants...IL EST PARTOUT seriné, que penser à l'avenir de la planète c'est penser à nous (la planète vivra très bien sans nous mais nous ne vivrons plus sans elle) c'est ce que j'enseigne à mes enfants...Ce projet est en contradiction totale avec notre intérêt général, tout simplement. Et c'est pour ça que je suis contre.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rousseau Romain - Talence

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 11:00:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet.
Contribution :
Je m’oppose catégoriquement au projet de Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse, pour des raisons écologiques, économiques et sociales majeures. Ce projet est présentée comme un progrès, une nécessité pour désenclaver et moderniser. Pourtant, à y regarder de plus près, ce projet s’apparente davantage à une aberration écologique, une gabegie financière et une illusion d’utilité publique. Gagner une heure sur un trajet, est-ce vraiment une raison suffisante pour sacrifier des écosystèmes irremplaçables, hypothéquer des milliards d’euros publics, imposer une pollution sonore et visuelle pour tous les riverains ?Je commencerai par un poème de M. Théophile Gautier :"Sans regretter son sang qui coule goutte à goutte,Le pin verse son baume et sa sève qui bout,Et se tient toujours droit sur le bord de la route,Comme un soldat blessé qui veut mourir debout."Pauvre pin des Landes, méprisé et sacrifiable... Et pourtant fier symbole de cette terre, compagnon silencieux des Gascons.La vallée du Ciron et la forêt des Landes ne sont pas des terrains vagues. Ce sont des milieux naturels protégés, des réservoirs de biodiversité, des paysages qui font la richesse de notre région. Les détruire au nom d’un prétendu progrès, c’est faire fi des engagements climatiques et des alertes répétées des scientifiques. Les études d’impact, quand elles ne sont pas minimisées, révèlent des dégâts irréversibles : fragmentation des habitats, disparition d’espèces, pollution des sols et des nappes phréatiques. Les désherbants utilisés pour maintenir les voies s’infiltreront dans les nappes phréatiques, mettant en danger l’eau potable et les écosystèmes aquatiques.Quant aux coûts, ils relèvent de la fiction. Les estimations initiales, déjà faramineuses, datent d’une autre époque et n’ont jamais été révisées à la hausse (rappelons que le cout de la construction à augmenté d'environ 20% rien que depuis 2020...). L’histoire des grands projets d’infrastructure en France montre systématiquement des dépassements budgétaires colossaux. Dans un contexte de crise économique et de dette publique abyssale, comment peut-on envisager d’engager des milliards d’euros dans un projet dont l’utilité est plus que discutable ? Qui paiera les dépassements ?Et pour quel bénéfice ? Gagner une petite heure dans le meilleurs des cas, tandis que les riverains, l’écosystème fragile, subiront les nuisances sans en tirer profit. Une heure qui pourrait être quasiment gagnée par la modernisation des lignes existantes, des horaires optimisés... Et qui profiterait à l'ensemble de la population de ces territoires.Sommes nous devenus fous pour sacrifier autant pour un résultat si anecdotique...Mais non, il faut une ligne flambant neuve, comme si le vrai progrès se mesurait à l’aune du béton et de la vitesse.À l’heure où l’urgence climatique impose de repenser nos modèles, ce projet est un anachronisme. Il incarne une vision dépassée du développement, où l’on sacrifie l’environnement et l’intérêt général sur l’autel d’une modernité illusoire. Plutôt que de gaspiller des milliards dans un projet aussi destructeur qu’inutile, investissons dans la sobriété, la rénovation des infrastructures existantes.Je m’oppose donc fermement à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-

Ouest et demande son abandon pur et simple. Il est encore temps de faire preuve de raison et de responsabilité.Romain
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Prats Laurence - Langon

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 11:00:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation
Contribution :
Cette consultation est illégale et ne donne aucune contrainte environnementale du projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laurence - Langon

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 11:08:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre
Contribution :
Rien dans le dossier ne justifie la création d'une ligne nouvelle.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cambourieu Myriam - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 11:25:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE
Contribution :
Consultation illégale !Qui a pu lire les panonceaux sur les bords des routes ? Et de plus tout le monde ne va pas sur internet.Encore une mascarade. Nous avions dit non à ce projet dès la première DUP, mais ça n'a servi à rien.La ligne Bordeaux Toulouse est déjà existante et qui va aller à Dax???On va détruire des hectares et des personnes.On nous bassine tous les jours sur la dette de la France et sur l'écologie mais là pas de problème, on méprise les zones humides, Natura 2000, forêts ….On nous demandera également de contribuer au financement.Et après on s'indigne de voir les opposants se révolter (Sainte Soline, A69…)ÉCOUTEZ NOUS À LA FIN !!!!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Phil Gi - Châteauroux

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 11:32:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable à la création future d'une nouvelle ligne Brodeaux Toulouse
Contribution :
Bonjour,Je suis totalement opposé à la création d'une telle ineptie.Bien évidemment il nous faut aller dans el sens des accords de Paris de la COP 21 et réduire nos émissions en développant nos modes de déplacements et de sources énergétiques.Mais construire une voie d'une telle ampleur va totalement à l'encontre de ces avancées vitales... combien de parcelles agricoles d'espaces boisés classés, de zones humides d'écosystèmes seront anéantis... Le retour sur investissement en terme écologique ne me parait absolument pas rentable !! il y a suffisamment de voies ferrées qui finissent en coulées vertes,et de rails retirés stupidement. Il faut utiliser ce qui ets déjà en place plutôt que de créer des lignes nouvelles des canaux de navigation au Nord de la France. La France mérite mieux.

Où est passé ce manque d'ambition de nos politiques qui continuent tous, gauche ou droite, à proposer des projets pharaoniques absurdes qui une fois de plus feront le jeu des extrêmes en sacrifiant la ruralité pour le plaisir des citadins...Il est tant d'avoir de vrais projets industriels arriver dans notre pays au lieu de toujours plus détruire l'agriculture et les espaces de vie...En espérant qu'ici, on prenne bien le temps d'effectuer les fouilles de l'INRAP car il y aura, assurément, de belles découvertes à faire qui prendront du temps.En tant que citoyen averti s'informant quotidiennement, je n'avais jamais entendu parlé de ce projet il y a qqs jours encore ! il serait tant dans une démocratie d'alerter les administrés et de leur confier le choix décisif final par un référendum d'initiative populaire. Il faut que le peuple puisse participer à tous les maillons de la chaîne de décision !Merci de prendre en considération cet avis,Cordialement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Zarka Philippe - Le Plessis-Robinson

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 11:33:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste la procédure choisie et donc m'oppose à une décision rapide sur le sujet, donc pour l'instant je m'oppose à cette autorisation
Contribution :
Cette PPVE ne présente pas les garanties équivalentes à une enquête publique classique, telle que prévue à l'article L181-10-1 du Code de l'environnement. Une enquête publique aurait en effet impliqué la désignation de commissaires enquêteurs indépendants, une durée d'instruction d'au moins trois mois et un délai suffisant pour la compilation et l'analyse des avis. En choisissant une PPVE limitée à 30 jours, sans instance indépendante de contrôle, l'État rend possible la signature d'une autorisation dès le 1er décembre 2025, soit quatre jours après la clôture de la consultation, et donc le démarrage effectif des travaux de la LGV en plein hiver.Cette situation est d'autant plus préoccupante que la demande d'autorisation vise des travaux présentés comme "préparatoires" - sondages géotechniques et diagnostics archéologiques - mais qui impliquent en réalité
le défrichement de plus de 1 000 hectares de forêts, prairies, zones humides et haies bocagères. Ces opérations auraient pour effet de libérer le tracé de la future ligne et de préparer la plateforme des engins dès cet hiver 2025-2026, sans attendre la fin des procédures contentieuses encore en cours.Les irrégularités concernent aussi la forme de la consultation :•un accès inégal à l'information avec des affichages publics incomplets ou placés dans des lieux peu accessibles ;•une fracture numérique évidente dans les territoires ruraux, rendant la plateforme difficile d'accès ;•un dossier de plus de 35 000 pages, volumineux, fragmenté et dépourvu de cartes synthétiques ou de calendrier clair ;•l'absence de version papier dans les mairies hors préfectures, excluant de fait une partie du public ;•l'exclusion de plusieurs territoires pourtant concernés, notamment les habitants des Landes et les contribuables du financement TSE.Ces éléments conduisent à considérer que la PPVE ne répond pas pleinement aux exigences de la Convention d'Aarhus, qui garantit le droit à l'information, à la participation et à la justice en matière d'environnement. En pratique, elle prive les citoyens d'un temps suffisant et de moyens équitables pour examiner et contester un projet dont les conséquences sont majeures pour les écosystèmes, l'agriculture, le climat et la santé publique. Il faut redonner au débat public sa vraie dimension démocratique : celle d'une décision collective, fondée sur la connaissance, la transparence et la responsabilité envers les générations futures.Et donc prendre le temps de discuter à fond de manière transparente chaque enjeu environnemental ou sociétal essentiel - eau, sols, biodiversité, santé, gouvernance ...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

kaiser monique - Paris

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 11:38:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
La PPVE ne répond pas pleinement aux exigences de la Convention d'Aarhus, qui garantit le droit à l'information, à la participation et à la justice en matière d'environnement. Elle prive les citoyens d'un temps suffisant et de moyens équitables pour examiner et contester un projet dont les conséquences sont majeures pour les écosystèmes, l'agriculture, le climat et la santé publique. Dans le cas de la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse, le dossier d'autorisation évoque la transparence et le suivi, sans préciser les modalités concrètes de diffusion des informations, la fréquence des bilans publics, ni la place des associations et des habitants dans la gouvernance environnementale. L'absence de dispositif pérenne de concertation et de suivi partagé pose problème, notamment quant à la durée du chantier et à la complexité des impacts écologiques.Un suivi efficace suppose que les engagements pris par le maître d'ouvrage soient documentés, accessibles et contrôlables. Le public doit pouvoir vérifier la réalisation des mesures annoncées, signaler les manquements et être associé à l'évaluation de leur efficacité. Sinon les engagements environnementaux perdent toute valeur démocratique et juridique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

laurent mireille - Lezay

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 11:40:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : défavorable
Contribution :
Respectez la convention d'Aarhus ! Merci!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GRANGE Pierre - Romestaing

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 11:43:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet GPSO
Contribution :
Pourquoi construire une Ligne Grande Vitesse alors qu'une ligne existe déjà ? Ce projet impactera fortement l'écologie et la vie de la faune et flore environnante.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CAPARROZ claude - Agen

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 11:58:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : gares excentrées
Contribution :
Au sujet des gares excentrées (SRGV Lucbardez et Dax) , SNCF RESEAU assure qu'un complément sera intégré dans un mémoire par SNCF RESEAU LGV SUD OUEST au dossier d'autorisation environnementale soumis à l'avis du public. » Merci de me dire quelle gare excentrée pourrait desservir Agen et Pau.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Tissinier Jean - Bressols

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 12:04:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Tracé LGV Bressols
Contribution :
Appel à une modification de ce projet au niveau du lieu dit 'La loube' ; à ce niveau il y a destruction d'un site remarquable: ferme, pigeonnier, hangar anciens, et aussi déviations de la D77, rte de Montbartier, de la D39, rte Lavilledieu, et C1, rte de Montech, qui vont en plus resserrer le ruisseau La Loube dont l'écoulement est déjà difficile et provoque inondations en amont ! Un viaduc plus important permettrait de remédier de sauvegarder bâtiments, routes existantes C1 et D77 en particulier. Quant aux désagréments engendrés pour les voins du lieu pas besoin de faire de longues explications pour comprendre ! merci pour l'attention à nos remarques.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Laloube2.jpg)



Sbrugnera Christelle - Casteljaloux

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 12:24:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la lgv
Contribution :
Destruction de la forêt= destruction de la faune et de la flore et du patrimoine!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Olivia - Noaillan

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 12:32:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis sur projet LGV

Contribution :
En tant que citoyenne du Sud Gironde J accuse ce projet , de déraisonné(toujours faire plus grand ..plus vite..) inutile (une ligne, des axes existent déjà) d un point de vue ecologique (foret, faune, flore, ecosysteme à préserver..) comme financier (portefeuille vide complètement IRESPONSABLE)Avis DEFAVORABLE à ce projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bruno - Pessac

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 12:37:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Intérêt général du projet
Contribution :
Ce dossier présente les mesures prises pour préserver l'environnement dans le cadre des travaux d'investigations préalables (diagnostics archéologiques et reconnaissances géotechniques). Il est très conséquent et représente bien me semble t'il l'intérêt que porte le maître d'Ouvrage à l'environnement du chantier. Compte tenu de l'intérêt majeur de ce projet pour la décarbonation des transports je suis favorable à ces travaux et à leurs mesures compensatoires.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DARROUMAN Michel - Pindères

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 12:39:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre ligne nouvelle LGV
Contribution :
Je suis fermement opposé à la construction de cette nouvelle ligne LGV.- Destruction de maisons.- Déforestation de milliers d'hectares de forêt cultivée.- Réduction du périmètre de protection de la source de Clarens à Pindères alimentant plus de 15 000 personnes en eau potable, pour pouvoir traverser cette portion de territoire. - Destruction de zones humides.- Blocage d'un forage de secours en eau potable prévu depuis 2006 au lieu-dit Garas à Pindères. Sans quoi la ligne se trouverait dans le périmètre rapproché. - Destruction de palombières.- Atteinte à la biodiversité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sauty Philippe - Marcq-en-BarÅ"ul

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 12:45:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable.
Contribution :
J'émets un avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mégret Jacques - Saint-Symphorien

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 12:51:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ma contribution sur la demande d'autorisation environnementale relative à la réalisation de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :

Je m’oppose catégoriquement au projet de Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse, pour des raisons écologiques, économiques et sociales majeures.A l'heure où nous sommes menacés de faillite par des années de gestion irresponsable des fonds publics, ce projet apparaît comme un grand projet inutile, et même nuisible et très coûteux (des milliards d'euros publics). Gagner une heure sur un trajet ne justifie pas le sacrifice d'écosystèmes irremplaçables ni d'imposer cette architecture bruyante et laide aux animaux humains et non humains vivants sur le territoire.La vallée du Ciron et la forêt des Landes ne peuvent pas être sacrifiés à la folie de la vitesse. Ces milieux naturels protégés NE PEUVENT ÊTRE DÉPLACÉS ET AUCUNE COMPENSATION NE LES FERA REVIVRE.Les dégâts seront irréversibles si ce projet va vers son exécution. Ce qui serait exécuté si le projet continuait à prendre corps, ce sera le de continuer à vivre sur notre terre. Car c'est bien de celà qu'il s'agit, du choix de notre vie future. Certes ce n'est pas ce projet qui suffira à tout faire capoter. Mais il est symbolique de la direction que nous choisissons de prendre. Aller vers un développement raisonnable en harmonie avec notre milieu ou continuer à foncer dans le mur climatique que montrent les travaux du GIEC. Notre argent public ne peut continuer à servir des projets dont la seule raison est,en dernière analyse, de continuer à faire rouler le système économique; industrielle et social dans la même direction, celle où la finance va pouvoir faire du profit; quel qu’en soit le coût écologique. Et social. Et animal humain et non humain.Mais au delà du symbole, des dégâts irréversibles seront causés à ces zones : fragmentation des habitats, disparition d’espèces, pollution des sols et des nappes phréatiques.Je m’oppose donc fermement à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest et demande l'abandon immédiat de ce projet et de tous les travaux et mesures faits actuellement sur le terrain ou à venir.Il est temps de prendre des décisions raisonnables allant contre la destruction de nos milieux et vers la protection de la vie sur terre.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LACOMBE Bruno - Toulenne

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 13:05:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposer à ce projet pharaonique
Contribution :
La simple lecture de 2 dossiers, l'un concernant la demande d'autorisation aux abords de monuments historiques, l'autre concernant les mesures d'évitement, réduction et compensation, font la démonstration d'un manque de connaissance du secteur géographique concerné. Vous vous contentez de vous préoccuper de monuments historiques alors que le sud gironde à d'autres bâtis qui ont marqué l'histoire locale et qui demandent autant d'attention que les édifices évoqués. Concernant le second dossier, les précautions envisagéees concernent uniquement l'humain. Je vous ferai remarquer que la vie sur terre a plusieurs composantes, et que votre méconnaissance provoque un effroi sur les responsabilités de votre engagement dans ce projet.Ce constat suffit à arréter la consultation de ce dossier qui est injustifié face au contexte économique, géopolitique, environnemental, loin des préoccupations européennes et locales, face à un dépense financière demeusurée qui ne concerne que la préparation et la construction alors que le l'exploitation du futur réseau est flou dans son entretien et les conséquences climatiques qui s'annoncent empiriques.En résumé, je suis totalement opposé à ce projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DESSANS Jacques - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 13:10:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : gpso

Contribution :
Destruction de plus de 5000 hectares de terres de forêt et de zones humides.destruction également des écosystèmes existants. Emission de plusieurs milliers de tonnes de CO2 dans l'atmosphèreNuisances sonores pour les habitants se situant à proximité de la ligne.Destruction supplémentaire de forêt et de maisons pour accomplir les travaux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pauline Verbeeck - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 13:11:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Nuisances et aberration économique et écologique
Contribution :
Je m'oppose radicalement à ce projet qui selon moi est simplement une honte . - Une honte écologique de traverser une forêt restée intacte et préservée ou cohabitent promeneurs et animaux - une honte économique , les caisses sont vide et celle du particulier aussi. Ce sont les personnes affectées qui devraient en plus subir ces coûts dans leurs impôts . NOUS N'EN VOULONS PAS !!!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jacques - Saint-Symphorien

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 13:16:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ma contribution sur la demande d'autorisation environnementale relative à la réalisation de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Contribution : Je m'oppose catégoriquement au projet de Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse, pour des raisons écologiques, économiques et sociales majeures.A l'heure où nous sommes menacés de faillite par des années de gestion irresponsable des fonds publics, ce projet apparaît comme un grand projet inutile, et même nuisible et très coûteux (des milliards d'euros publics). Gagner une heure sur un trajet ne justifie pas le sacrifice d'écosystèmes irremplaçables ni d'imposer cette architecture bruyante et laide aux animaux humains et non humains vivants sur le territoire.La vallée du Ciron et la forêt des Landes ne peuvent pas être sacrifiés à la folie de la vitesse. Ces milieux naturels protégés NE PEUVENT ÊTRE DÉPLACÉS ET AUCUNE COMPENSATION NE LES FERA REVIVRE.Les dégâts seront irréversibles si ce projet va vers son exécution. Ce qui serait exécuté si le projet continuait à prendre corps, ce sera le de continuer à vivre sur notre terre. Car c'est bien de celà qu'il s'agit, du choix de notre vie future. Certes ce n'est pas ce projet qui suffira à tout faire capoter. Mais il est symbolique de la direction que nous choisissons de prendre. Aller vers un développement raisonnable en harmonie avec notre milieu ou continuer à foncer dans le mur climatique que montrent les travaux du GIEC.Notre argent public ne peut continuer à servir des projets dont la seule raison est,en dernière analyse, de continuer à faire rouler le système économique; industrielle et social dans la même direction, celle où la finance va pouvoir faire du profit; quel qu'en soit le coût écologique. Et social. Et animal humain et non humain.Mais au delà du symbole, des dégâts irréversibles seront causés à ces zones : fragmentation des habitats, disparition d'espèces, pollution des sols et des nappes phréatiques.Je m'oppose donc fermement à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest et demande l'abandon immédiat de ce projet et de tous les travaux et mesures faits actuellement sur le terrain ou à venir.Il est temps de prendre des décisions raisonnables allant contre la destruction de nos milieux et vers la protection de la vie sur terre.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Patrick - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 13:35:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne LGV
Contribution :
Je suis contre le déboisement de la zone concernée.Ce projet va a l'encontre de la préservation de l'environnement autant animal que végétal.De plus, il existe déjà une voie existante sur laquelle des travaux d'aménagement pourrait être effectué sans altérer la faune ou la flore.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

KOJCHEN Claude - Talence

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 13:42:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Point négatifs majeurs de la LGV prévue
Contribution :
L'Autorité environnementale et le CNPN ont émis des avis très critiques contre ce projet dont la "rentabilité" en temps est extrêmement discutable.à l'heure où la dépense publique de chaque euro doit être pesé, il est grand temps de remiser ce projet, et de consacrer les aux réelles priorités : l'éducation, la santé et la recherche publiques.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

RONGY Albert - Grézet-Cavagnan

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 13:43:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : REPONSE A LA CONSULTATION
Contribution :
L'environnement est à défendre, la volonté de décarboner est indispensable mais à savoir comment.L'impacte sur notre environnement est colossale dans ce projet tout simplement par la simple construction de ce projet, mais aussi par l'utilisation de grave et donc la suppression de terres maréchaires, l'encombrement de nos route de campagne par des millier de camions qui pour le coût ne sont pas décarbonés.La construction va impliquer des procédés techniques qui vont assécher les zones humides de toutes la partie landaise du projet entre Bordeaux et Nérac, se sont plusieurs zones Natura 2000 qui ont être impactées. Cette ligne va scinder un territoire et isoler des habitants humains et des animaux. L'équilibre de certains écosystèmes vont être perturbés pour pas dire détruits sans retour possible.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Andrée - Grézet-Cavagnan

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 14:03:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS CONCERNANT LA CONSULTATION D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
Contribution :
Dans le cadre de la réussite de la transition énergétique, il me semble que ce projet va à contre sens. En effet, détruire des terres agricoles, viticoles et forestières sans compter l'irréversibilité d'un bouleversement profond de tout un écosystème favorable notamment à la formation des brumes nécessaires à la culture des vignes du Sauterne, ne répond en rien à cette transition. Détruire alors que la ligne existante qui grâce à son aménagement (rapport CLARACO) permettrait d'arriver au

même résultat avec un écart de quelques minutes et de beaucoup de milliards, ne justifie pas ce projet.Comment décarboner en allant artificialiser des sols vierges de tout empreinte humaine ou très faible avec des tonnes de gravats et tout le béton nécessaires pour construire les ponts, viaducs... La fabrication de béton est le plus gros consommateur de granulats qui demande la destruction de terres très fertiles et est le plus nocif concernant la carbonisation.Pourquoi détruire lorsque l'on peut aménager? Pourquoi aller plus vite?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Grange Pierre - Romestaing

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 14:28:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Apposition au lgv
Contribution :
La nouvelle ligne détruirait l.environnement alors qui l'existe déjà une ligne ferroviaire qu'il suffit d.adapté
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rismann Claude - Nancy

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 14:32:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
J'émets un avis défavorable aux trois objets de la présente enquête publique (opérations de libération des emprises, diagnostics archéologiques et sondages géotechniques) car je sais bien que ce projet, s'il était validé, entraînerait inévitablement la mise en œuvre du projet global (nouvelle ligne Sud6ouest).
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mer Isa - Cissac-Médoc

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 14:39:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv
Contribution :
Je suis contre la création d'une lgv a côté de la voie ferrée existante . Malioro'c ce qui existe déjà plutôt que détruire la nature .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bureau Hélène - Villefranche-de-Conflent

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 14:41:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Une ligne LGV serait inutile et destructrice
Contribution :
Cette ligne LGV est inutile puisque il existe déjà une ligne SNCF. Merci de ne pas détruire le vivant, faune, flore et tout ce qui est humain
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Piedrafita Patrick - Toulouse

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 14:54:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution de la Chambre de Commerce et d'Industrie Toulouse Haute-Garonne en faveur de la création de la Ligne Nouvelle Bordeaux â?" Toulouse
Contribution :
La ligne nouvelle à grande vitesse Bordeaux–Toulouse constitue un maillon essentiel du développement ferroviaire du Grand Sud-Ouest et un projet structurant à l'échelle nationale. Elle s'inscrit dans la continuité de la LGV Sud Europe Atlantique (SEA) et permettrait de relier Paris à Toulouse en un peu plus de 3 heures, contre plus de 4h aujourd'hui. Cette amélioration renforcerait la cohérence du réseau ferroviaire français à grande vitesse, tout en désenclavant le quart sud-ouest du pays. Au-delà de l'intérêt naturel et évident pour les entreprises, leurs salariés et l'ensemble des acteurs, de disposer d'une nouvelle offre de transport performante, favorisant l'attractivité et la compétitivité économique, la réalisation de la LGV entre Bordeaux et Toulouse permettra de rétablir une certaine équité métropolitaine et citoyenne en termes d'accessibilité aux grandes infrastructures de transports régaliens.La LGV Bordeaux–Toulouse représente un levier déterminant pour l'attractivité et la compétitivité économique du territoire. Il s'agit d'une opportunité de croissance économique majeure et durable. Elle renforcera l'attractivité et l'accessibilité de la métropole toulousaine tout en dynamisant les territoires des villes moyennes du secteur (Agen, Montauban, etc.). Parallèlement, elle facilitera et renforcera les échanges entre les bassins d'emploi, les entreprises, les universités et les pôles de recherche, dans de multiples secteurs de l'activité économique (aéronautique, spatial, numérique...). Chaque euro investi dans le projet génèrera des retombées économiques significatives sur le long terme, notamment en termes de productivité et de tourisme.Le développement de la LGV répond pleinement aux objectifs de transition écologique et de décarbonation des transports grâce à une mobilité moins polluante ainsi qu'un transfert progressif des flux aériens et de marchandises vers le rail. Le train émet jusqu'à 50 fois moins de CO? par passager-kilomètre que l'avion ou la voiture individuelle. Le développement de la LGV favorisera également les mobilités du quotidien, en libérant des capacités sur les lignes classiques pour le fret et les trains régionaux (TER). Il permettra de réduire notre dépendance aux énergies fossiles.Le projet contribue également à une meilleure équité territoriale. Il rapproche les habitants du grand sud-ouest des principaux pôles économiques nationaux et européens et des grands centres de décision. Il soutient la vitalité des villes moyennes traversées par la ligne et renforce leur accessibilité. De fait, il répond à une demande forte des élus, des entreprises, des salariés des entreprises et des citoyens pour un aménagement équilibré du territoire.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Contribution en faveur de la création de la LGV Bordeaux.pdf)
Document : Contribution en faveur de la création de la LGV Bordeaux.pdf, page 1 sur 1

Contribution de la Chambre de Commerce et d'Industrie Toulouse Haute-Garonne en faveur de la création de la Ligne Nouvelle Bordeaux – Toulouse

Novembre 2025

La ligne nouvelle à grande vitesse Bordeaux–Toulouse constitue un maillon essentiel du développement ferroviaire du Grand Sud-Ouest et un projet structurant à l'échelle nationale. Elle s'inscrit dans la continuité de la LGV Sud Europe Atlantique (SEA) et permettrait de relier Paris à Toulouse en un peu plus de 3 heures, contre plus de 4h aujourd'hui. Cette amélioration renforcerait la cohérence du réseau ferroviaire français à grande vitesse, tout en désenclavant le quart sud-ouest du pays. Au-delà de l'intérêt naturel et évident pour les entreprises, leurs salariés et l'ensemble des acteurs, de disposer d'une nouvelle offre de transport performante, favorisant l'attractivité et la compétitivité économique, la réalisation de la LGV entre Bordeaux et Toulouse permettra de rétablir une certaine équité métropolitaine et citoyenne en termes d'accessibilité aux grandes infrastructures de transports régaliens.

La LGV Bordeaux–Toulouse représente un levier déterminant pour l'attractivité et la compétitivité économique du territoire. Il s'agit d'une opportunité de croissance économique majeure et durable. Elle renforcera l'attractivité et l'accessibilité de la métropole toulousaine tout en dynamisant les territoires des villes moyennes du secteur (Agen, Montauban, etc.). Parallèlement, elle facilitera et renforcera les échanges entre les bassins d'emploi, les entreprises, les universités et les pôles de recherche, dans de multiples secteurs de l'activité économique (aéronautique, spatial, numérique…). Chaque euro investi dans le projet générera des retombées économiques significatives sur le long terme, notamment en termes de productivité et de tourisme.

Le développement de la LGV répond pleinement aux objectifs de transition écologique et de décarbonation des transports grâce à une mobilité moins polluante ainsi qu'un transfert progressif des flux aériens et de marchandises vers le rail. Le train émet jusqu'à 50 fois moins de CO_2 par passager-kilomètre que l'avion ou la voiture individuelle. Le développement de la LGV favorisera également les mobilités du quotidien, en libérant des capacités sur les lignes classiques pour le fret et les trains régionaux (TER). Il permettra de réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

Le projet contribue également à une meilleure équité territoriale. Il rapproche les habitants du grand sud-ouest des principaux pôles économiques nationaux et européens et des grands centres de décision. Il soutient la vitalité des villes moyennes traversées par la ligne et renforce leur accessibilité. De fait, il répond à une demande forte des élus, des entreprises, des salariés des entreprises et des citoyens pour un aménagement équilibré du territoire.

Navarro Jean-Michel - Pontcharra

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 15:00:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : respect des milieux naturels et des déplacements des espèces dans les zones coupées par la ligne
Contribution :
les lignes tgv étant équipées de barrières continues, est-il prévu assez de zones de franchissement de la ligne pour la faune afin d'éviter l'isolement de certains milieux?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

pascale - Bordeaux

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 15:17:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation
Contribution :
Cette consultation est considérée comme illégale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Navarro Jean-michel - Pontcharra

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 15:18:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : chocs des futures rames de tgv avec l'avifaune
Contribution :
est-il prévu tout au long de la ligne d'obliger l'avifaune à survoler la ligne bien au-dessus du faîtage des rames tgv?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CHOPIS Josiane - Anzex

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 15:26:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : autorisation environnementale
Contribution :
Projet inconcevable car opposé à la lutte contre la pollution, à la protection de l'environnement (faune , flore) et supprimera nombre d'exploitations agricoles, vinicoles et forestières sources de revenus et de travail pour les habitants de notre région.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

François - Villefontaine

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 15:27:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Moderniser les lignes existantes plutôt qu'en construire de nouvelles
Contribution :
Non, pas question de sacrifier l'environnement pour construire une nouvelle ligne. Priorité à l'aménagement des infrastructures existantes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DUPONT Eric - Foulayronnes

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 15:33:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : opposition à l'autorisation environnementale demandée pour la création des voies nouvelles du projet LGV-SO
Contribution :
les choix posés actuellement pour la LGV-SO sont de ne pas tenir compte des dégradations à l'environnement que vont entrainer les travaux (déforestation, perte de surfaces agricoles, atteinte à la biodiversité....)d'autres atteintes peuvent être invoquées : émissions de CO2 supplémentaires occasionnés par la construction de la ligne et pour le fonctionnement des futurs TGV, nécessité de créer une centrale électrique pour le fonctionnement de la ligne, cout pharaonique du projet LGV-SO, éloignement des points d'accès à la ligne LGV pour une partie importante des populations des départements traversés par la LGV, présence d'une ligne ferroviaire ancienne qui aurait surtout besoin d'être rénovée....en outre ce projet ne prend pas en compte les évolutions climatiques prévisibles dans le futur dans le cadre du réchauffement planétaire - qui pourraient nécessiter une revue totale des plans industriels actuels
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Carrade JB - Agen

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 15:43:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la LGV
Contribution :
Au vu de la dégradation exponentielle des terres et des forêts, il n'est plus possible d'accepter tout projet d'expansion de ces dégâts. Tout projet doit désormais tenir compte en priorité des contraintes environnementales. Les besoins humains ne sont pas d'épuiser la planète, mais de vivre mieux et sans gabegie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LACLAU-PUSSACQ Sylvie - Marmande

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 15:45:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ressources en eau
Contribution :
La protection des nappes et des eaux souterraines est- elle assurée?à l'heure du réchauffement climatique cette ressource est essentielle à préserver (qualité, quantité et continuité).Mais rien n'est garanti et l'évaluation environnementale reste incomplète.Je suis opposée à ce projet écocide et coûteux
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

NARBEBURU Sébastien - Castets et Castillon

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 15:55:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Un projet destructeur
Contribution :
Connaissant une partie du tracé en Sud-Gironde - vallée du Ciron, vallée du Barthos, ces lieux naturels sont voués à disparaître. Au delà de la faune et de la flore, ce sont aussi les habitats des humains qui ont choisi de vivre dans cet espace préservé qui sont également menacés. La question à se poser est : pour quel bénéfice?Après avoir vu la transformation brutale de la région bordelaise avec l'arrivée de la LGV, je vois mal pour les secteurs traversés un quelconque bénéfice, qu'il soit

humain, écologique... et non, la compensation carbone qui est une véritable escroquerie - remplacement de la forêt par du maïs ou du pin maritime... Sans être spécialiste, je ne vois pas bien avec un suivi de seulement 50 ans de suivi - on se doute bien que la ligne sera encore là après ce délai - parait peu sérieux.

Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (K1D_4611.jpg)



Gonzalez Catherine - Bordeaux

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 16:07:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : LVG

Contribution :

MODERNISER LES LIGNES EXISTANTES PLUTÔT QU'EN CONSTRUIRE DE NOUVELLESNon, pas question de sacrifier l'environnement pour construire une nouvelle ligne. Priorité à l'aménagement des infrastructures existantes.Respect de cette analyse :1. Zones humides : insuffisances importantes• Évitement quasi inexistant : seuls 2 ha évités sur 74 ha impactés, alors que l'emprisecomprend ~30 % de zones humides, ce qui va à l'encontre du SAGE (disposition B.2.2).• Inventaires incomplets :• Les Zones Humides Temporaires (ZHT) ne sont pas encore caractériséesfonctionnellement (40 % des surfaces concernées).• Impossible d'évaluer la dette fonctionnelle et donc l'équivalence écologique.• Compensation non démontrée :• Compensation surfacique annoncée respectée, mais fonctionnalité non prouvée.• Sites de compensation pas tous évalués, dette fonctionnelle non connue.• Stratégie foncière insuffisante :• Sur 144 ha à compenser, seuls 11,4 ha sont réellement sécurisés.• Forte dépendance à des conventionnements fragiles (ORE, accords nonfinalisés).• Temporalité non respectée : les compensations ne seront pas mises en œuvre avant ledébut des impacts, contrairement aux obligations réglementaires.• Durée insuffisante : mesure compensatoire prévue pour 50 ans alors que l'infrastructureaura une durée de vie plus longue → risque d'annulation des bénéfices écologiques.2. Cours d'eau et ripisylves : protections jugées insuffisantes• Bandes d'évitement trop faibles (10 à 25 m), notamment pour les grands cours

d’eau àlarge lit majeur (Ciron, Hure, Gouaneyre, Barthos).• Risque de perturbation hydromorphologique.• Absence d’assurance que les zones humides de lit majeur seront compensées dansdes milieux équivalents.• Recommandation non suivie : exclure totalement les lits majeurs du périmètre desinvestigations.3. Eaux souterraines : risques pour un captage AEP vulnérable• Dans le périmètre de protection éloigné du captage du Carroy, très vulnérable :• 175 sondages géotechniques prévus.• Risque de mise en contact des nappes et de transfert de pollution.• Absence de garanties suffisantes pour éviter les contaminations.14. Risques de pollution des eaux superficielles• Risques importants liés aux engins : hydrocarbures, matières en suspension,poussières entraînées vers les cours d’eau.• Plusieurs masses d’eau sensibles pourraient voir leur état écologique se dégrader.5. Espèces protégées : limites fortes dans les inventaires et la méthode ERC• Inventaires incomplets ou limités par difficultés d’accès ou conditions météo.• Espèces oubliées : ex. Agrion de mercure, pourtant relevé, non intégré dans la demandede dérogation.• Méthode de compensation critiquée :• Usage du “principe de mutualisation” → réduit artificiellement la dette écologique(de 986 UC à 313 UC).• Ne respecte pas le principe d’équivalence fonctionnelle.• Traitement inégal entre espèces (certaines individualisées, d’autres en cortègessans justification).• Disparité géographique des sites compensatoires : absence de sites dans la zonemédiane du bassin versant.6. Compensation des espèces protégées : insuffisances foncières• Sur 1555 ha annoncés comme potentiellement compensatoires, seuls 499 ha sontréellement sécurisés (≈ 32 %).• Les habitats compensatoires proposés ne correspondent pas à la dette écologiqueréelle, notamment :• Manque de compensation pour les boisements artificiels (pins), pourtantmassivement détruits.7. Natura 2000 : impacts mal évalués• Traversée du Ciron et de ses affluents → fragmentation du site en 6 parties.• Difficultés de lecture et d’identification des habitats (cartographies peu claires).• Plusieurs habitats d’intérêt communautaire (HIC) sont concernés sans caractérisationsuffisante des impacts cumulés.Conclusion synthétiqueFortes insuffisances dans l’application de la séquence « éviter – réduire – compenser », des lacunes importantes dans les inventaires, une stratégie de compensation ni sécurisée foncièrement ni démontrée fonctionnellement, ainsi que desrisques hydrologiques, écologiques et réglementaires sérieux
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pinque Méryl - Paris

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 16:19:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON à la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
La vie sauvage doit primer sur ce projet mortifère, coûteux et inutile.Notre prétendue "humanité" devrait nous apprendre à respecter les autres êtres vivants qui partagent avec nous cette planète.Nous ne sommes pas les rois du monde, et quiconque se prend pour le roi du monde finit par périr de ses actes monstrueux.C'est ce que fait l'humanité : en détruisant la nature, en méprisant et en tuant les autres animaux, en annihilant méthodiquement, systématiquement la vie sur cette planète, elle se condamne.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SAVIGNAC Francoise - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 16:30:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AFSB + LGV
Contribution :

Projet irresponsable à tous points de vue, économique, environemental (destruction de la faune, de la flore, pollution des nappes ....) social (destruction des propriétés) pour un gagner une vingtaine de minutes sur le trajet Bx/Toulouse. Où est le bon sens ???
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Geneviève - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 16:43:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégale
Contribution :
CONSULTATION ILLÉGALE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MORENO Alain - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 16:46:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : cotibution autorisation environnementale
Contribution :
Alain Moreno &**********@gmail.com>16:39 (il y a 3 minutes)À moiProjet aussi extravagant par son coût ... qu'inutile.La commune de Saint-Selve aurait 70 ha de forêts supprimés dans un premier temps et garderait une base de maintenance importante.De nombreuses habitations seraient coincées entre l'autoroute et la nouvelle ligne (Civrac,Foncroise,Lescourgeoles) ce qui doubleraient les nuisances sonores (bizarrement calculées d'ailleurs dans le projet GPSO) .Il est incompréhensible qu'on pose un viaduc sur la nappe qui affleure aux sources de BELLEFONT alors qu'on interdit de creuser une piscine aux résidents proches dans le périmètre de sécurité .On comprend que les administrés s'indignent.DEux poids deux mesuresComment peut-on supporter une taxe spéciale adressée à une partie de la population peu ou pas intéressée (sensée boucher le manque de financement) pour la construction d'une ligne LGV qui sera d'aucune utilité pour les habitants de la commune alors que la modernisation de ces lignes et un bon entretien les satisferaient eux qui ont plus besoin de plus de trains régionaux , de trains à l'heure et qui s'arrêtent dans les gares.Enfin ça ne réduira pas l'impact de la circulation et son bilan carbone dans notre région.Alain élu à Saint-Selve
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

JEAN-MARIE - Parempuyre

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 16:54:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ARTIFICIALISATION
Contribution :
BonjourEncore une dérogation a la loi ZANDes centaines d'hectares artificialisés pour une nouvelle ligne alors qu'il suufit de mettre a niveau les lignes existantes
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Anne - Caussade

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 17:13:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Artificialisation des terres agricoles

Contribution :
Je suis contre ce projet, des terres agricoles ne seront plus accessibles à la production de nourriture. On ne peut plus se permettre de sacrifier de bonnes terres. il faut choisir : manger ou se déplacer vite. Il y a déjà des lignes de chemins de fer, ça suffit . Ça coûtera moins cher de les rénover.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MICHEL - Saint-Caprais-de-Bordeaux

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 17:31:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Observation défavorable à la demande d'autorisation environnementale pour les investigations préalables LNSO Bordeaux-Toulouse
Contribution :
À l'attention des services en charge de l'enquête (ou au médiateur),Par la présente, je souhaite faire part de mon avis défavorable et de mon opposition formelle au projet de Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO) Bordeaux-Toulouse, et plus particulièrement à la demande d'autorisation environnementale concernant les investigations préalables (sondages, déboisement, diagnostics archéologiques, etc.).Cette opposition se fonde sur les points principaux suivants, qui mettent en lumière les impacts négatifs potentiels de ces investigations, et par extension du projet global :1. Impact Environnemental des InvestigationsDestruction d'habitats : Les déboisements et débroussaillages, même temporaires, fragmenteront et détruiront des habitats naturels. Je m'inquiète de l'impact irréversible sur la biodiversité locale, notamment en ce qui concerne la dérogation demandée pour la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats.Pollution et Nuisances : L'usage d'engins lourds pour les sondages géotechniques générera des nuisances sonores, de la pollution (hydrocarbures, boues) et une dégradation des sols, même si ces impacts sont considérés comme "temporaires".2. Remise en Cause de la Pertinence du Projet GlobalMon opposition aux investigations reflète mon opposition au projet LNSO dans son ensemble, dont les impacts me semblent disproportionnés :Coût et Priorités : Le coût pharaonique du projet pourrait être alloué à la rénovation et à l'amélioration du réseau ferroviaire existant (lignes TET, réseau du quotidien), qui est un besoin prioritaire pour la majorité des usagers.Artificialisation des Sols : Le tracé est synonyme d'une artificialisation massive et définitive des terres agricoles et naturelles, à l'encontre des objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN).Besoin Réel : Les gains de temps offerts par la LGV ne justifient pas un tel sacrifice environnemental et financier, d'autant plus que l'accès à la grande vitesse restera concentré dans les métropoles.3. Insuffisance des Mesures CompensatoiresLes mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) proposées dans le dossier me semblent insuffisantes et incertaines pour restaurer ou compenser l'atteinte à l'environnement causée par ces travaux préliminaires.En conclusion, je demande que l'autorisation environnementale pour les investigations préalables soit refusée, car elle ouvre la voie à un projet dont la nécessité sociale et économique ne justifie pas l'ampleur des destructions environnementales et l'impact financier.Veuillez agréer l'expression de ma parfaite considération.Cordialement,Ouahabi Michel, St Caprais de **********@gmail.com
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

HISSON Paul - Paris

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 17:48:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES PEUT-ETRE INUTILES
Contribution :

Mesdames et Messieurs les commissaires enquêteurs tutélaires, titulaires et intérimaires, Je suis plutôt POUR… pour que les Toulousains qui le souhaitent puissent se rendre à Paris plus rapidement et je vais expliquer ci-dessous pourquoi et surtout comment s'y prendre, mais il faudra me lire jusqu'à la fin. Il faut l'avoir mérité.Tout d'abord excusez mon orthographe incertaine et mon style malhabile. Comme tous les partisans de cette LGV, j'ai parfois les idées confuses et la main qui tremble. Bref, Étant moi-même parisien, lointain descendant du fruit des amours interdits de Vercingétorix avec une fille de Jules César à peine majeure, je comprends parfaitement l'attachement immodéré des Toulousains pour notre belle capitale : Le Sacré-Cœur, la Tour Eiffel, l'Opéra, les grands magasins, le Louvre, le Moulin Rouge, Notre-Dame de Paris, Pigalle, les Folies Bergères, la butte Montmartre, les Champs-Élysées, le Panthéon… Il est tout à fait naturel qu'ils veuillent s'y rendre sans perdre de temps à flâner en contemplant les paysages ruraux des régions traversées, sans intérêt pour des citadins amoureux des belles pierres et d'abord du béton. J'ai donc moi aussi, failli soutenir, moi aussi sans arguments solides, la construction de cette LGV attendue, que dis-je, rêvée, par les Toulousains depuis l'armistice de 1918 et peut-être même, selon certains historiens, depuis l'invention de la machine à vapeur par Denis Papin. Machine à vapeur, comme chacun le sait, aussi indispensable aux premières locomotives que la pile à combustible le fut, quelques années plus tard, aux voyages lunaires d'Apollo 13. Bref, une LGV est indispensable à Toulouse, à la France, à l'Europe, au grand Sud-Ouest, à l'Humanité et même au Figaro et à la Dépêche du Midi. Mais attention : certains croient encore que cette PPVE équivaut à une enquête publique. En réalité, la différence est abyssale. Voyez plutôt :----------ENQUÊTE PUBLIQUEOrganisateur: Préfet, mais avec un commissaire enquêteur indépendant nommé par le tribunal administratif.Garant de la procédure : Commissaire enquêteur (ou commission d'enquête) : indépendant, rédige un rapport et des conclusions motivées.Recueil des avis : Registre papier en mairie + possibilité d'écrire au commissaire enquêteur.Analyse des contributions : Commissaire enquêteur doit lire, synthétiser et répondre aux observations dans son rapport.Valeur juridique des avis : Rapport du commissaire enquêteur peut influencer la décision (même si le préfet reste libre).Transparence : Rapport rendu public, avec arguments et contre-argumentsPerception citoyenne : Procédure lourde mais perçue comme plus sérieuse, avec un tiers indépendant.----------PPVEOrganisateur : Préfet et ses services directementGarant de la procédure : Aucun garant indépendant : les services préfectoraux compilent les avis Recueil des avis : Plateforme électronique (site internet).Analyse des contributions : Préfet ou ses services rédigent une synthèse, sans obligation de répondre individuellement.Valeur juridique des avis : Avis du public sont consultatifs et n'ont pas de poids contraignant.Transparence : Synthèse administrative souvent brève, sans débat contradictoire.Perception citoyenne : Procédure plus rapide mais vécue comme une formalité, une case à cocher.----------Toulouse, qui rappelons-le, n'a pas de LGV, est parait-il récemment passée 3ème dans la hiérarchie des villes française, devant Lyon pourtant desservie par une LGV depuis des lustres. Est-ce à dire que ne pas avoir de LGV est un atout pour permettre à une ville de se développer plus vite que ses concurrentes et donc que les toulousains ne souhaitent pas que leur dynamisme perdure ? On est en droit de le penser.Toutefois :–Compte tenu des dommages importants qui seraient occasionnés aux cours d'eau (et à ceux de la bourse), aux zones humides, aux forêts et à tous les trésors de biodiversité que recèlent nos campagnes encore préservées, –Compte tenu du caractère incompressible et incompensable d'une balafre de 330 km sacrifiant la forêt, les terres agricoles et les vignobles (et le vin, c'est quand même important, c'est divin, alors dix vins… qu'en dire ?), –Compte tenu, disais-je, des nombreuses espèces animales et végétales inutilement détruites pour un projet du siècle dernier, ceci, -et là, je suis très sérieux ET très triste ET très révolté- ceci, donc, quand la biodiversité est déjà bien trop mal en point, au point qu'on parle de sixième extinction… –Compte tenu encore du coût financier d'un tel chantier (plutôt 20 ou 25 milliards que 14), chantier qui va aggraver « en même temps » la crise climatique et la dette de la

France… que je ne pourrai jamais rembourser seul, ni vous non plus, d'ailleurs...IMPORTANT.En pleine possession de mes moyens de discernement et donc de mes facultés mentales, je suggère qu'on abandonne ce projet néfaste, déjà rejeté par la commission d'enquête publique en 2015 et aujourd'hui encore, par une majorité croissante d'Aquitains et d'Occitans.Je propose en échange que : plutôt que de ravager nature, forêts, rivières et écosystèmes précieux, sans être fichus de les compenser sérieusement autrement que par du greenwashing à la petite semaine....que l'on réserve plutôt un certain nombre de logements sociaux en Seine-Saint-Denis (93), donc à proximité de Paris, pour y loger les Toulousaines et Toulousains en mal de capitale qui souhaitent se rendre encore plus rapidement à Paris, en RER et métro plutôt qu'en faisant un détour de 150 km par Bordeaux en TGV. Outre le temps de parcours nettement raccourci pour se rendre à Paris, cela présenterait l'intérêt évident de favoriser la mixité sociale et ethnique dans les quartiers concernés ainsi que dans les transports en commun d'Île-de-France. Et cela ferait de sacrées économies.Car malgré le coût non négligeable de cette opération d'hébergement (vu le prix exorbitant du logement au-dessus de 45° de latitude Nord), il devrait quand même rester en fin de compte pas mal d'argent dans les caisses pour financer l'hôpital public (ça peut être utile quand on prend de l'âge…) et la rénovation du réseau ferroviaire classique, qui en aurait bien besoin depuis qu'on le délaisse pour construire des LGV. Ne partez pas encore, ce n'est pas fini ! Je suggère enfin une seconde économie substantielle. Celle-ci porterait sur le budget d'approvisionnement en toasts et petits fours, consommés régulièrement par les membres du Conseil de surveillance de la société SGPSO. Ces restrictions présenteraient l'avantage non négligeable de réduire le taux de cholestérol et l'endormissement vespéral de certains cadres trop bien portants, ainsi que le risque d'AVC chez certains élus présentant des rougeurs inquiétantes du visage après le repas. Ne me remerciez pas, ces propositions sont faites sans chercher à en tirer le moindre profit (je sais que ce n'est pas très courant). Vous pouvez toutefois m'adresser un message d'encouragement en le publiant dans une pleine page de Sud-Ouest et de la Dépêche du Midi. Faites comme si c'était un publireportage conseillant d'aller faire ses courses au BHV par un aller-retour en TGV, quand l'épicerie de l'angle de la rue Saint-Ursule est fermée.Cordialement. Paul HISSON – Paris 18?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

TARRAL Audrie - Layrac

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 17:48:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande d'abandon du projet LNSO ou de rachat de la propriété de M. et Mme le Grelle
Contribution :
Bonjour,Nous profitons de la consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la ligne LNSO, pour relancer nos demandes initiées en 2014 dans le cadre de l'enquête publique et réitérées régulièrement depuis à Sébastien JOLY en particulier.En effet, depuis 2014, M. et Mme le Grelle, mes parents, sont pris au piège par le projet LNSO puisque leur propriété, située au PK 148.5 sur Layrac, est très fortement impactée par la création des voies en tranchée couverte, la construction d'un pont-route, d'un viaduc et d'une zone technique avec bassin de rétention ; tout cela nécessitant le rachat d'une grande partie de leur terrain (plusieurs hectares) avec déboisement et terrassement au ras de leur habitation.Il est à noter également que leur seul chemin d'accès pour rejoindre la RN21 se retrouvera dans la zone de chantier, et qu'il est impossible d'en reconstruire un sur leur propriété.Dans cette situation, et étant empêchés actuellement de vendre leur propriété en raison du projet LNSO, M. et Mme le Grelle demandent :- soit l'arrêt immédiat et définitif du projet LNSO- soit le rachat intégral de leur propriété afin de pouvoir se reloger ailleurs et finir leur vie tranquillement et sereinementMerci de prendre en compte très rapidement notre demande et de revenir vers nous au plus vite.Pour information, nous

relançons les démarches avec notre avocat.(en copie le rapport transmis lors de l'enquête publique)Cordialement,Audrie TARRAL**********@gmail.com0684******
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Dossier LNSO M. Mme Le Grelle.pdf)

Jean Louis - Cestas

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 17:49:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : mon accord pour ce projet
Contribution :
Les études me paraissent complètes pour ce projet ambitieux, qui mérite d'être mené à terme pour l'harmonie et la cohésion des régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie.Enfin un vrai projet structurant pour notre pays.Il doit être réalisé au plus vite.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Montserrat - Fargues-sur-Ourbise

Organisme : Actum Culture et Communication
Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 17:52:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus LGV
Contribution :
Je suis propriétaire respectueuse de l'environnement; foret, faune rivière et le projet LGV est complètement aberrant, destructeur et onéreux.Il y à d'autre alternative qui respecte d'avantage la nature et les habitants donc: LGV NON MERCI.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**********@******.fr

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 17:57:22
Lieu de dépôt : Par email
Objet : TR: Enquete publique sur la ligne LGV TOULOUSE/BORDEAUX : OPPOSITION
Contribution :
De : **********@orange.fr <**********@orange.fr>Envoyé : mercredi 19 novembre 2025 17:39À : **********@mail-registre-numerique.fr <**********@mail-registre-numerique.fr>Objet : Enquete publique sur la ligne LGV TOULOUSE/BORDEAUX : OPPOSITION Veuillez trouver ci-dessous mon avis sur le projet de LGV Toulouse/Bordeaux.Ce projet évalué à 14 milliards d'Euros est à mon avis un non sens financier, technique et environnemental.Ce projet qui aurait pour but de permettre aux seuls toulousains de gagner 60 minutes sur le trajet Toulouse - Paris est un non sens pour les raisons suivantes :1/ Il porte atteinte à plus de mille hectares d'espaces agricoles, viticoles et forestiers, avec des conséquences économiques et écologiques très importantes2/ Il ne permettra pas de résoudre le mauvais état des voies ferrées existantes, pourtant indispensables au bon fonctionnement du service public utilisé par des millions de Français alors que les 14 milliards prévus permettraient la remise en état des infrastructures endommagées.3/ Il ne permettra pas de transférer le fret routier vers le rail, seule solution écologique capable de baisser nos émissions de carbonne, les lignes TGV existantes en font la preuve (voir l'exemple du trafic Poids Lourds dans la vallée du Rhône).4/ Les habitants des territoires traversés ne bénéficieront pas de ce gain de temps en raison des temps d'arrêt an gare des rames TGV et du temps nécessaire à leur accélération pour atteindre les 300 km/h, ainsi que leur

décélération.Je pense qu'il vaudrait mieux réaliser une adaptation des voies existantes entre Toulouse et Bordeaux, ou mieux la voie directe entre Paris et Toulouse, via Brive, Limoges et Orléans (communément appelée ligne POLT) pour laquelle de nombreux usagers et associations demandent la modernisation depuis de nombreuses années.Au moment où l'Etat cherche des milliards pour boucler son budget et éponger une partie de la dette, à une époque où nos écoles et nos hôpitaux sont laissés à l'abandon, ce projet est simplement une aberration.Pour toutes ces raisons, je m'oppose à ce projet.Monsieur Marc Baloche
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Philippe - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 17:57:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pauvre nature
Contribution :
Tout ça pour presque rien tel est mon souhait.De tout mon cœur, la nature, les zones natura 2000, le ciron et tout ce qui touche à la nature et notre belle région et commune soit épargné, mais peut être est il un peu tard!!!!!!Certes les politiques régionaux paraissent très avancés sur le sujet, mais quand est il réellement ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Odile - Mérignac

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 18:01:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contibution sur la demande d'autorisation environnementale LGV Bordeaux toulouse
Contribution :
je refuse que soit accordée cette autorisation environnementale au motif qu'elle est illégale .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pascouau Marc - Mouguerre

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 18:19:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Incomplétude manifeste et lacunes majeures du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale
Contribution :
L’Autorité environnementale (Ae), dans son avis du 25 septembre 2025, considère que la Demande d’Autorisation Environnementale reste largement incomplète et insuffisante pour répondre aux prérequis obligatoires d’une éventuelle autorisation environnementale, en commençant par l’exigence d’une information sincère et d’une participation effective du public. L’Ae relève, ce faisant, l’absence ou l’obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l’évaluation de l’éventuelle Raison Impérative d’Intérêt Public Majeur –RIIPM du projet, l’absence d’études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l’environnement, et l’insuffisante prise en compte des effets cumulatifs assortie d’un très grand flou sur les impacts environnementaux, correspondant ainsi à une application clairement déficiente de la séquence « éviter – réduire – compenser ».Le Conseil national de la protection de la nature, dans son avis du 9 septembre 2025, a émis un avis défavorable, considérant que les conditions de dérogation à la protection stricte des espèces et de leurs habitats ne sont pas réunies et que l’état initial, les mesures d’évitement, de réduction et de compensation sont insuffisamment définis et

opérationnels.Dans ces conditions, l’ouverture d’une consultation publique dans l’état actuel du dossier ne permet aux citoyens ni de disposer d’une information complète et fiable, ni d’exercer leur droit à participer de manière effective à l’élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l’environnement, tel que garanti par :• l’article 7 de la Charte de l’environnement (à valeur constitutionnelle),• l’article 6 de la Convention d’Aarhus, ratifiée par la France,• ainsi que les articles L.120-1 et L.123-1 et afférents du Code de l’environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Escudero Ana - Mouguerre

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 18:23:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Incomplétude manifeste et lacunes majeures du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale
Contribution :
L’Autorité environnementale (Ae), dans son avis du 25 septembre 2025, considère que la Demande d’Autorisation Environnementale reste largement incomplète et insuffisante pour répondre aux prérequis obligatoires d’une éventuelle autorisation environnementale, en commençant par l’exigence d’une information sincère et d’une participation effective du public. L’Ae relève, ce faisant, l’absence ou l’obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l’évaluation de l’éventuelle Raison Impérative d’Intérêt Public Majeur –RIIPM du projet, l’absence d’études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l’environnement, et l’insuffisante prise en compte des effets cumulatifs assortie d’un très grand flou sur les impacts environnementaux, correspondant ainsi à une application clairement déficiente de la séquence « éviter – réduire – compenser ».Le Conseil national de la protection de la nature, dans son avis du 9 septembre 2025, a émis un avis défavorable, considérant que les conditions de dérogation à la protection stricte des espèces et de leurs habitats ne sont pas réunies et que l’état initial, les mesures d’évitement, de réduction et de compensation sont insuffisamment définis et opérationnels.Dans ces conditions, l’ouverture d’une consultation publique dans l’état actuel du dossier ne permet aux citoyens ni de disposer d’une information complète et fiable, ni d’exercer leur droit à participer de manière effective à l’élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l’environnement, tel que garanti par :• l’article 7 de la Charte de l’environnement (à valeur constitutionnelle),• l’article 6 de la Convention d’Aarhus, ratifiée par la France,• ainsi que les articles L.120-1 et L.123-1 et afférents du Code de l’environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cathy - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 18:30:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : gpso
Contribution :
Destruction de près de 5000 hectares de terres agricoles; de forêts et de zones humides. Une fragmentetion des écosystèmes ainsi qu'une fragilisation de nos sites Natura 2000.Emission de plusieurs millions de tonnes de CO2 dans l'atmosphère .Coût de ce projet 14 milliards d'euros qui en coutera surement bien aprés re-actualisation.Revoyons plutôt une possible modernisation des voies existantes pour faciliter nos déplacements etc etc...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

François - Saint-Nauphary

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 18:34:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : .LGV
Contribution :
Je suis opposé à la nouvelle LGV pour les raisons suivantes :- artificialisation de terres alors qu'une ligne existe, qui a besoin de travaux pour être efficace dans les trajets du quotidien et nationaux- coût exorbitant (d'ailleurs je trouve scandaleux que les habitants concernés doivent payer pour cette ligne par le biais de la taxe foncière)- qui a besoin de gagner quelques minutes? Développons les infrastructures du quotidien : des rames de train décentes à un prix incitatif, des pistes cyclables et des wagons dédiés aux vélos...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LADOS Norbert - Preignac

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 18:52:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la nouvelle ligne LGV du Sud-Ouest
Contribution :
Cette nouvelle ligne est à mon avis une très mauvaise idée compte-tenu de son impact environnemental sur le Ciron qui est un espace que l'on s'efforce de préserver. De plus, dans une période très complexe, nous devons prendre conscience de la nécessité d'éviter de créer des structures supplémentaires pour aller de plus en plus vite, alors que nous ne prenons pas assez soin de celles existantes : voies ferrées, voies rapides et autoroutes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GOUYOU JEAN-MARIE - Casteljaloux

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 18:53:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ligne LGV
Contribution :
Il est dommageable de détruire notre forêt landaise et surtout de détruire les ruisseaux qui la traversent notamment l'Avance et l'Ourbise.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FRANCOIS - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 18:54:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Une nouvelle ligne nécessaire
Contribution :
Totalement favorable à la construction de cette ligne pour rapprocher Toulouse de Paris sans prendre l'avion.Le train est le meilleur transport en commun bas carbone.S'agissant du montant global de l'opération, certains oublient ou font semblant d'oublier que cette construction est pour un siècle et non pour qqs années. La modernisation de la ligne existante n'aurait pas pu absorber plus de trains (fret + TER). En parallèle, le financement de rames TER fiables et la réouverture de lignes annexes avec des petits tram-trains (l'Allemagne le fait depuis plus de 10 ans) doivent rester une priorité pour les déplacements du quotidien.On souhaite naturellement que toutes les contraintes environnementales soient respectées et que les habitants restant près de cette future ligne soient correctement indemnisés et protégés des nuisances sonores éventuelles.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lilian - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 19:11:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne a grande vitesse
Contribution :
Contre le déboisement et la disparition de certaines espèces d'animaux nocturnes (comme certains crapauds)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marianne - Rivière-Saas-et-Gourby

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 19:18:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus de cette nouvelle ligne
Contribution :
Cette nouvelle ligne favorise la grande vitesse des déplacements entre métropoles éloignées (quelques minutes de gagnées sur des trajets "loisirs", quel intérêt?), plutôt que d'améliorer la desserte des villes sur la ligne existante, sa régularité, sa fréquence, sa fiabilité, pour permettre le report modal des trajets quotidiens de la voiture sur le train.Le cout environnemental est exorbitant, ainsi que le cout financier, sans mentionner le cout social: favoriser des grands voyageurs urbains aisés plutôt que tisser du lien quotidien entre les territoires. QUI a intérêt à ce que de tels chantiers soient menés? il s'agit d'intérêt de court terme, faire vivre des acteurs du BTP et créer des emplois non durables, générer du PIB alors que nous devons viser la sobriété. C'est typiquement un Grand Projet Inutile, et nuisible.ECOUTEZ enfin les associations environnementales, qui défendent l'intérêt général, travaillent ce dossier et en montrent l'absurdité, comme les Amis de la Terre.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Aurélie - Toulouse

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 19:22:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition à la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Habitante de Toulouse, je suis opposée à la création d'une nouvelle voie ferrée sur ce parcours entre Bordeaux et Toulouse que j'emprunte très régulièrement, pour des raisons financières et environnementales.La réfection de la ligne actuelle permettrait déjà à un coût beaucoup plus faible d'accélérer la vitesse des trains et de diminuer le temps de parcours.Les impacts écologiques de création de la LGV seront dramatiques et irréversibles pour un bénéfice temps limité par rapport à la réfection de la ligne actuelle.Je suis tout à fait favorable au développement du transport ferroviaire mais pas dans ces conditions qui laissent se dégrader les lignes existantes pour privilégier de nouveaux investissements au coût financier et environnemental prohibitif.OUI pour une vrai réfection et mise à niveau de la ligne actuelle NON à l'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la ligne nouvelle du SO entre Bordeaux et Toulouse
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cauro Lee - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 19:23:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONTRE le LGV
Contribution :
Je suis OPPOSÉE à cet LGV…Il existe déjà le TGV Paris -Toulouse…. C'est juste de refaire la ligne Capitale ….C'est Ridicule de faire et DÉTRUIRE cet beau paysage en faisant un nouveau ligne de Bordeaux à Toulouse ….S'IL VOUS PLAIT ..PENSEZ DE L'EXPENSE DE FOLI DE CE PROJET ET DE LA DESTRUCTION DE UN DE PLUS BEAU REGIONS DE LA FRANCE….
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Catherine - Landiras

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 19:43:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis sur la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Je demande que l'autorisation environnementale ne soit pas délivrée pour ce projet qui vient abimer durablement les bois, rivières, vignobles....Il est impassable qu'une dérogation soit donnée à la destruction d'espèces protégées et leurs habitats, d'autoriser l'abatage d'arbres sur le tracé, de créer un impact sur les rivières....au risque de détruire un équilibre écologique et environnemental déjà fragilisé. Ce projet qui coûtera des milliards pour faire "gagner" 1 heure de trajet à quelques uns fera perdre beaucoup à l'environnement, aux espèces animales et l'ensemble des habitants des territoires impactés. Vite, vite, vite, toujours plus vite ....et encore plus vite on détruit la planète ! Sans compter le prélèvement de tous par le biais de la taxe foncière pendant des années alors même qu'ils ne seront pas utilisateurs. C'est aux utilisateurs de payer pas à ceux qui regarderont passer les trains et vivront dans un environnement dégradé.Pourquoi poursuivre ce projet inutile et couteux ? Utilisons l'argent à d'autres fins. Arrêtons de courir après le temps et préservons l'environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

poeydomenge patrick - Grignols

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 19:53:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition lgv
Contribution :
a quoi servent ces consultations puisque le projet avance malgré toutes les oppositions démocratiques et tous les rapports négatifs qui démontrent l inutilité du projet .les dégâts environnementaux sont avérés et une compensation n'effacera pas ceux ci, le massif coupé en deux laissera une cicatrice indélébile pour les générations futures . bravo continuons
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PORTÉ Philippe - Châlons-en-Champagne

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 20:37:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : pour des lignes ferroviaires moins rapides et moins chères
Contribution :
le TGV est d'une autre époque , il faut privilégier les voies existantes et renforcer le maillage. Aller vite sans penser les liaisons avec les autres moyens de transports, il faut souvent prendre sa voiture pour aller dans une gare TGVLe train , oui, mais pas comme caCordialement Philippe Porté
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rosevègue André - Pessac

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 20:47:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis défavorable
Contribution :
La priorité nationale, c'est la lutte pour que l'Humnaité puisse vivre sur cette terre le moins mal possible pour les siècles à venir.L'argument selon lequel la LGV découragerait la circulation automobile et poids lourds ne s'est visiblement pas vérifié. Plus de LGV, c'est plus de déménagement du territoire, moins d'investissement dans la réfection des lignes existantes ou à recréer pour les trains du quotidien.C'est plus de concentration dans les grandes villes et plus d'appauvrissement des bourgs et des villages. Si vous voulez financer un grand chantier national d'urgence, faites le pour l'isolation du logement de millions de logements , et pour la transition vers une agriculture bio capable de nourrir bio la restauration collective. Etc.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

REY Aline - Bordeaux

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 22:04:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : 3 arguments contre ce projet
Contribution :
? Une procédure inégalitaire : pas de commissaire enquêteur, pas de registre physique, dossier illisible, incomplet et daté.? Des impacts écologiques irréversibles: défrichement, artificialisation, espèces protégées menacées.? Des alternatives ignorées : modernisation des lignes existantes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dutrey Sylvie - Gujan-Mestras

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 22:44:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Le projet n'est plus adapté aux besoins actuels en matière de transportet aux réalités économique et environnementale actuelles:*Une forêt vieille de 40 000 ans* (vallée du Ciron) *transpercée etdes écosystèmes condamnés/
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Aimé Vincent - Cours-les-Bains

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 22:54:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition à cette autorisation environnementale
Contribution :
Bonjour,Les coupes, débroussaillages et déboisements ainsi que tous travaux difficilement réversibles sur le tracé de la LNSO et plus particulièrement sur la zone sensible de la vallée du Ciron doivent être évités à tous prix. Ce projet a tout d'abord de fortes probabilités de ne jamais voir le jour étant donné que son financement semble de plus en plus compliqué à boucler alors même que le coût réel final de sa mise en oeuvre n'a pas été réévalué depuis plusieurs années et la forte inflation subie par tous les pans de l'économie.Engager des destructions irrémédiables de la flore, de la faune

et de tout l'écosystème sous prétexte d'études préalables à un projet à l'avenir aussi incertain pourrait apparaître comme un tour de force destiné à commencer un chantier avant que celui ci n'aie réussi à démontrer ni sa faisabilité sociale économique et technique, ni son utilité publique réelle.En effet, une bonne partie des LGV de France déjà construites sont aujourd'hui déficitaires, ce qui prouve qu'elles ne sont pas suffisament nécessaires à une majorité des citoyens pour être rentabilisées et remet donc en cause leur caractère "d'utilité publique". Quel pourcentage de la population prend le TGV assez régulièrement pour que quelques minutes de plus lui soient intolérables?Engager donc de telles destructions pose un problème de réversibilité dans la mesure où l'impact que cela aura sur la fragile biodiversité de ces écosystèmes préservés est très difficile à prévoir et encore plus difficile à réparer en cas de dégâts avérés.On ne pourra pas replanter des chênes bicentenaires, on ne pourra pas ressusciter une tortue écrasée sous les roues d'un engin, ni rétablir un microclimat qui a préservé des hêtres exceptionnels pendant des millénaires si celui-ci venait à être perturbé.Je me suis rendu sur des parcelles envisagées comme "zones de compensation écologique". Des parcelles viticoles stériles arrachées après avoir accumulé 40 ans ou plus de traitements chimiques intensifs seraient donc considérées comme "compensation écologique" des zones humides millénaires de la vallées du Ciron. Comment peut-on honnêtement croire à une quelconque équivalence écologique entre deux écosystème si diamétralement opposés? ou même imaginer que les espèces vivant sur ces zones déboisées pourraient aller se réimplanter dans un écosystème radicalement différent et situé à plus de 30 km de là?On ne commence pas les travaux d'une maison avant d'avoir un permis de construire et un financement. pourquoi serait ce différent avec un chantier de 400km de long et de plusieurs dizaines d'années.Commencer ce chantier et ces destructions avant d'avoir toutes les garanties sur son avenir ne peut conduire qu'à une situation comparable au chantier de l'A69.En résumé, l'étude qui devrait être produite de tout urgence, c'est celle de la rénovation et de l'amélioration des voies de train existantes pour un coût économique, environnemental et social bien moindre et une utilité réelle pour tous les citoyens du Bassin Aquitain.Merci pour le temps que vous aurez passé à me lire et pour le bon sens et le courage dont vous saurez faire preuve à l'heure de tirer les conclusions de cette participation citoyenne.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

claudette - Pessac

Date de dépôt : Le 19/11/2025 à 23:32:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PETITION
Contribution :
Je suis contre
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUTET Bernard - Ussel

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 07:14:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Moderniser le POLT sera moins onéreux et moins dégradant
Contribution :
Le POLT dessert de façon aisée le Sud Ouest.Son extrême vétusté le dessert totalement. Un train pendulaire avait été évoqué. Je suis hors sujet je le sais. Mais l’enquête d’aujourd'hui prépare les inutiles travaux de demain. Prenons le temps d’aller au plus vite !!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gillot Agathe - Meilhan-sur-Garonne

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 08:31:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation illégal
Contribution :
Consultation illégal / faisons de vrai économie et annulons cette lgv.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

massip helene - Vaïssac

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 08:41:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : lgv un peu trop tard pour ça, non ?
Contribution :
La LGV est un vieux projet, aujourd'hui relis sur le tapis, le monde a changé depuis les années 90 où il a été initié. Malheureusement pas dans le bon sens....! Nous savons aujourd'hui, le Giec l'attesterait sans doute ! que toute dégradation de la nature par des réalisations d'aménagement du territoire de grande ampleur (et pas que), entraine une dégradation de l'environnement, donc de l'équilibre du Vivant dont nous faisons partie (n'en déplaise à Descartes !).Autrement dit, il me parait fou de, encore une fois, se rapprocher du suicide collectif que nous avons initié, sans doute bien malgré nous mais dont aujourd'hui nous ne pourrions ignorer sa réalité ! Un tel projet doit être réactualisé, dans sa logique, dans ses impacts sociaux comme environnementaux, dans sa raison d'être tout court !C'est une évidence, j'espère qu'elle sera partagée, vous avez suffisamment de documents et d'études qui vont dans ce sens.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Florence - Bruges

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 08:42:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : suspension de la PPVE relative au projet GPSO â?" 'DAE1' Travaux préparatoires de la LGV nouvelle Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Le projet de LGV est très couteux, au moment où les plus modestes économiquement sont plus lourdement mis à contribution du financement public.Il accroit les différences entre les petites communes et une métropole qui ne cesse de s’étendre.Ce projet va détruire des terres agricoles, des zones humides et des forêts.Il encourage à consommer plus d’énergie alors qu’il faudrait réduire notre impact sur le climat et les ressources de notre planète.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dominique - Bourges

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 08:50:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS sur le projet de LGV Bordeau toulouse
Contribution :
1) la PPVE ne répond pas aux exigences de la Convention d’Aarhus - qui garantit le droit à l’information, à la participation et à la justice en matière d’environnement.En pratique, elle prive les citoyens d’un temps suffisant et de moyens équitables pour examiner et contester un projet dont les conséquences sont majeures pour les écosystèmes.2) L’objectif n’est pas seulement de dénoncer une procédure irrégulière, mais aussi de redonner au débat public sa vraie dimension démocratique :

celle d’une décision collective, fondée sur la connaissance, la transparence et la responsabilité envers les générations futures.Ce projet ne tient pas suffisamment compte des problèmes vitaux pour la faune la flore et tout les être vivants ...3) Je pense que la France du tout TGV a vécu. Il faut surtout financer la remise en état du réseau ferroviaire traditionnel et après on verra ...Donc en l'état actuel du dossier j'émets un avis clairement NEGATIF sur ce projet.bien cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

jaudard martine - Le Tourne

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 08:54:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Vu la faible distance entre Bordeaux et Toulouse, je ne vois pas du tout l’utilité d’une LGV. Une amélioration de la cadence et un confort amélioré des trains sur la ligne existante serait beaucoup moins polluant et plus intéressant pour les usagers, sans avoir à construire de nouvelles gares hors des villes importantes situées sur le trajet.De plus, l'impact sur la biodiversité de notre région serait énorme , de même que les problèmes posés par des expropriations, au seul but d'aller plus vite.Ce projet n'est plus d'actualité quoi qu'en disent nos dirigeants, nous devons penser autrement l'aménagement du territoire, non par des projets couteux dans tous les domaines , mais en utilisant et entretenant notre beau réseau ferroviaire laissé à l'abandon depuis plusieurs années.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ETHIOUX Alain - Cugand

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 09:29:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la ligne nouvelle
Contribution :
Perdre son temps à en gagner. L'accélération de la vie, l'immédiateté améliorent-elles la relation à l'autre, à la nature ou ne donnent- elles pas l'illusion de maitriser le temps. L'orgueil et l'égoïsme effacent l'interrogation sur notre responsabilité dans la destruction de l'environnement, pour un gain de vie illusoire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Neyrat Philippe - Baigneaux

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 09:41:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet LGV
Contribution :
Bonjour, Après une étude attentive du dossier concernant le projet de LGV, je viens par la présente vous signifier mon opposition à ce projet. En effet, il est incompatible avec la protection de l'environnement, et représente un coût démesuré au regard de son impact sur les populations, sur les finances des agglomérations concernées par son trajet, et sur les bénéfices réels que pourraient en tirer les voyageurs. Je vous remercie de prendre en compte mon avis sur ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ramade Michèle - Fareins

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 09:44:35

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la LGV
Contribution :
En ces temps de fort endettement de la France, d'appauvrissement de la population qui voit ses services publics de plus en plus détruits, d'immenses besoins dans la recherche, l'éducation, la santé, l'agriculture biologique, est-il vraiment raisonnable de dépenser des milliards pour ce type de projet ?La destruction partielle du bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans et de la vallée du Ciron serait une honte pour la France. Alors que toute l'Europe du Sud souffre du réchauffement climatique, est-il vraiment encore nécessaire d'assécher un peu plus, d'ouvrir des milieux humides à plus de chaleur ? Bordeaux n'a-t-elle pas besoin de zones humides ? Et que dire du risque de disparition d'espèces emblématiques telles que le vison d'Europe et la lamproie ?La remise en place des trains de nuit, tel qu'il a été fait pour le Paris-Luchon, la remise en place et l'entretien des petites lignes ferroviaires est LA priorité. Les milliards de MES impôts doivent être utilisés à ça, et non pas à toujours plus de projets mégalomaniaques.Je me prononce donc contre ce projet de LGV.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MORABIN Eric - Bordeaux

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 09:49:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à un projet beaucoup trop coûteux
Contribution :
Bonjour.Je suis opposé à ce projet qui va détruire une zone sensible la vallée du Ciron magnifique, et artificialiser de trop nombreux hectares pour un gain de temps faible et une dépense bien trop lourde pour les finances de l'état et les nôtres.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Philippe - Nérac

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 10:09:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Tracé lgv
Contribution :
Destruction de la forêt landaise = moins d'oxygène + disparition de certaines espèces protégés ,
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Prud'homme Loïc - Villenave-d'Ornon

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 10:24:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution de Monsieur le député Loïc Prud'homme
Contribution :
Enième épisode du passage en force orchestré de la SNCF, de l'Etat et des Président.es de Région pour imposer un projet inutile et rejeté par la grande majorité de la population concernée, je dénonce avec force le mode de consultation de la population qui a été choisi à travers cette participation du public par voie électronique (PPVE).Rien ne justifie le non-recours à une vraie enquête publique environnementale :-L'enquête publique de 2014 qui pourrait justifier le choix d'une PPVE est obsolète. La mise à jour des données sur lesquelles s'étaient basée l'enquête publique a été demandée à plusieurs reprises par l'autorité environnementale à la SNCF, sans résultat pour le

moment. Par ailleurs il est bon de rappeler que cette enquête publique avait reçu plus de 80 % de contributions défavorables et s'était conclue par un avis négatif unanime des commissaires enquêteurs.-Les enjeux environnementaux sont au cœur de la contestation du projet. Je rappelle que la construction de ces LGV va détruire 4800 hectares d'espaces naturels (forêts, zones humides ...) et agricoles dont de nombreux sites classés. Qu'elle va causer une dégradation irréversible des écosystèmes et en particulier de la ressource en eau. Que l'empreinte environnementale du chantier et notamment son bilan carbone va être considérable.Le nier, en ne donnant pas la possibilité à la population d'accéder aux informations et de s'exprimer sur le sujet dans de bonnes conditions, constitue un mépris démocratique flagrant. Cela avait été dénoncé cet été par les maires du sud Gironde, je le redis ici, l'accessibilité du dossier d'enquête - 35000 pages consultable uniquement sur internet - à tous les publics n'est pas garantie. Pour toutes ces raisons, je me prononce contre l'autorisation autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse et je réitère ma demande la suspension de cette consultation par voie électronique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DUPEYRAT Juliette - Paris

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 10:33:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis Favorable
Contribution :
Je suis favorable à la création de cette LGV qui permettra de réduire les déplacements en voiture dans la région, et en avion depuis Paris. Toulouse fait partie des rares villes dans lesquelles je me rends en avion lors de mes déplacements professionnels (avec Nice). Le transport ferroviaire est l'avenir, permettant de limiter notre bilan carbone et le réchauffement climatique. Néanmoins il est important que les mesures de protection/sauvegarde de l'environnement et des espèces animales et végétales locales soient respectées conformément aux documents présentés dans ce dossier.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MARTINE - Lerm-et-Musset

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 10:57:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON NON NON
Contribution :
comment des êtres humains sont-ils capable de soutenir une ineptie dévastatrice pareille ? est-ce que l'appât du gain justifie un tel désastre dans une France où l'on nous demande de faire des efforts et des économies ? ces gens là peuvent-ils se regarder dans un miroir en sachant qu'une ligne Toulouse Bordeaux existe déjà, qu'il suffirait de l'entretenir ? Tous ces milliards qui pourraient être utilisés intelligemment ...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lucas Christian - Villedoux

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 10:58:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :

Totalement opposé à ce projet totalement inutile fait pour l'argent, et non pour le bien être des gens, qui de plus va encore dévaster notre belle nature.Toujours plus vite, mourir aussi plus vite sans doute.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Scheppler Daniel - Sète

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 11:07:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Participation à la consultaion publique sur la ligne nouvelle du Sud Ouest entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Je partage l'avis de Norbert Lados et partage son texte.Ce texte comptant alors comme mon propre avis.Cette nouvelle ligne est à mon avis une très mauvaise idée compte-tenu de son impact environnemental sur le Ciron qui est un espace que l'on s'efforce de préserver. De plus, dans une période très complexe, nous devons prendre conscience de la nécessité d'éviter de créer des structures supplémentaires pour aller de plus en plus vite, alors que nous ne prenons pas assez soin de celles existantes : voies ferrées, voies rapides et autoroutes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

baret odile - Saint-Martin-Valmeroux

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 11:20:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : travaux préparatoires à la LGV du sud ouest
Contribution :
Je suis contre la décision de travaux préparatoires qui vont faire table rase en défrichant une grande partie du tracé.D'autre part, La PPVE ne répond aux exigences de la convention d'Aarhus qui garantit le droit à l'information, à la participation et à la justice en matière d'environnement. Elle prive les cytoyens d'un temps suffisant et de moyens équitables pour examiner et contester le projet dont les conséquences sont majeures pour les écosystèmes (affichages publics incomplets, dossier de 35000 pages sans synthèse claire, absence de version papier, excluant une partie du public, exclusion de plusieurs territoires pourtant concernés comme les Landes)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MARTIN Sabine - Saint-Étienne-de-Tulmont

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 11:37:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : On ne la voulait pas déjà il y a 20 ans ! Castex l'a remise en piste : pour qui ?
Contribution :
Projet d'un autre âge. Aujourd'hui nous voulons du transport du quotidien. Notre chef lieu c'est Toulouse, ce n'est pas Paris. Ce projet est en contradiction avec la réduction des GES, puisque nous serons obligés d'aller à la gare TGV en voiture et payer le parking. Ou nous faire conduire et multiplier les aller-retour. Tout cela pour des TGV qui ne s'arrêteront pas systématiquement à Montauban par exemple : comme le Bordeaux-Lyon qui ne s'arrête pas à Montauban et qu'il faut aller jusqu'à la gare de Toulouse pour prendre un train qui est passé sans s'arrêter... La vitesse n'est qu'un argument. Car le train de nuit a toute sa place dans l'offre de transport. D'autant plus que nous gagnons un temps précieux entre Paris et Bordeaux. Ensuite on veut des trains qui s'arrêtent, et donc la grande vitesse n'est pas l'argument prioritaire. L'autre absurdité c'est le coût environnemental car la ligne doit

enjamber de nombreux ruisseaux et rus qui vont demander des ouvrages d'art coûteux. Qu'on ne nous parle pas de "compensation", car nous n'avons plus de JOKER ! La LGV va renforcer la fracturation territoriale, physique, pour les gens habitant de part et d'autre de la voie, mais également les espèces sauvages dont la patrimoine génétique sera réduit par la réduction en parcellaires cloisonnés. Mais où va pouvoir vivre la faune sauvage ? On regarde l'Afrique, l'Inde, la faune sauvage voit partout dans le monde se réduire son espace de mobilité, son espace d'échanges génétiques, son espace de subsistance... Déjà vu d'avion, ici chez nous, on se demande où la faune sauvage peut déjà simplement s'abreuver, avec l'enfilade des champs sans haies, aux cours d'eau rectifiés, sans eau, puisque l'eau a déjà été évacuée. Il y en a encore qui s'en foutent de ces incidences environnementales, sans se douter qu'ils se tirent une fameuse balle dans le pied. Elargissons la focale ! Totalement opposée à ce projet d'un autre temps, qui ne correspond pas aux besoins de nos territoires.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

AUZANNEAU Marie-Laure - Caen

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 11:42:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : STOP à la LGV Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Développer et remettre en état de (bon) fonctionnement les lignes ferroviaires du quotidien (passagers + marchandises) en utilisant les budgets prévus pour les LGV + donner davantage de poids aux critères environnementaux en général dans les projets et les décisions (cf paysages / flore / faune, alimentation saine/ agriculture, équipements accessibles sans sur-adaptations techniques, ...)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Blandine - Saint-Macaire

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 12:44:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Dénonciation
Contribution :
Destruction de la biodiversité pour un chantier alors que les lignes de proximité existent
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Noblia Laurent - Bidart

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 13:16:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Dérogation
Contribution :
Je suis opposé à une dérogation concernant la destruction d'espèces protégées.Je suis pour l'utilisation des voies existantes
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Quentin - Bordeaux

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 13:20:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pourquoi toujours détruire quand on peut faire autrement ?
Contribution :

Bien évidemment, je ne puis qu'être opposé aux destructions d'espèces et d'habitats protégés prévus au stade des fouilles et des sondages avec des compensations insuffisantes et aucune tentative d'évitement. Je trouve que 34 430 pages, c'est encore un peu léger pour se faire une idée des destructions considérables ambitionnées par SNCF Réseau à la demande du lobby des TP et de ses soutiens venus de milieux politiques et du corps préfectoral. On aurait pu y ajouter pour mémoire, le rapport et les conclusions de l'enquête publique de 2015, l'avis du CBNSA et quelques autres avis comme ceux de l'OFB. Mais peut-être ces avis n'étaient-ils pas assez dithyrambiques en faveur du projet pour être ajoutés au dossier. Qui sait ?.... A toutes fins utiles, je vous transmets en PJ, les conclusions de l'enquête publique que vous semblez avoir égarées. Si vous en manifestez le souhait, je pourrai aussi vous transmettre le rapport d'enquête qui ne fait que 623 pages. Je vous souhaite bonne lecture mais souvenez vous que nous sommes nombreux à dire NON à la destruction programmée de notre environnement pour des bénéfices bidons.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Conclusions Enquête Publique DUP GPSO Lignes nouvelles.pdf)

sylvie - Saint-Andéol

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 13:22:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : de d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la ligne nouvelle du sud-ouest
Contribution :
je suis contre ce projet destructeur de biodiversité , pour un gain de temps dérisoire ,qui va engendrer une dépense colossale alors que de nombreux autres projets seraient beaucoup plus utiles
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CAUMARTIN Dominique - Réaup-Lisse

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 13:59:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Participation et mise en garde ...
Contribution :
Des procédures contentieuses encore en cours...Il faut attendre le résultat de ces procédures, la démocratie l'impose !En règle générale, il faut cesser de saccager la nature;Dépenser des milliards pour gagner quelques minutes sur un trajet, cela n'est pas raisonnable, d'autant que la situation financière de notre pays est catastrophique pour le moins ! Le contribuable est fourbu de taxes et d'impôts ...Je suis utilisateur de la ligne TGV Agen-Paris, le temps de trajet de 3h30mn me convient; encore hier départ Paris 12h27 arrivé Agen 16h; C'est parfait non ?Quelle utilité de faire moins ? Améliorons les lignes existantes Bordeaux- Toulouse Bordeaux-Dax ou autres et cela sera formidable et suffisant.Faites attention, le contribuable est dans une situation de rupture au sujet du consentement à l'impôt... Il y a des inconscients qui ne se rendent pas compte de la situation de beaucoup de nos compatriotes... la révolution approche ... vous l'aurez cherché ...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Paris Marie-Anne - Saint-Front-sur-Lémance

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 14:16:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne Grande Vitesse Toulouse/Bordeaux.

Contribution :
Auroroute A69 (il ne faut pas l'oublier celle-là) et LGV Tse/Bx même combat. On prend les mêmes et on recommence. Mêmes arguments bidons, mêmes dégâts environnementaux, même pognon public dilapidé, même connerie, même aberration. Mais foutez donc la paix à ce sud-ouest.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Magali - Saint-André-de-Cubzac

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 14:29:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Renoncer tant qu'il est temps
Contribution :
Bonjour, Je suis une riveraine de la LGV Bordeaux-Paris (St-André-de-Cubzac).Je vais donner les points négatifs et positifs de la ligne existante : - positifs : on peut aller à Paris en 2h15. Bon. J'ai dû y aller pour ma part une fois depuis la création, je sais que pour d'autres c'est plus souvent. Ils ont gagné 3 quarts d'heure sur la ligne qui préexistait, que font-ils de ces 3/4 d'heure gagnés sur leur temps libre, je n'en sais rien. Il faudrait leur demander si cela rend vraiment nécessaire un tel aménagement pour savoir comment penche la balance. Aussi, il parait que cela réduit les trajets en avion. Mais au final, moi qui suis farouchement contre l'utilisation de l'avion pour des raisons évidentes de crise écologique, je me dis qu'un aéroport saccage moins d'espace qu'une LGV : quelques dizaines d'hectares en zone industrielle, contre des milliers d'hectares qui coupent tous types de milieux, du péri-urbain aux rares espaces naturels encore existants.-Négatifs : Destruction sans compensation possible des trames vertes et bleues (j'insiste sur SANS COMPENSATION POSSIBLE). Et qu'on ne me parle pas de passages à faune.Destruction des réseaux de déplacement des hommes (bonjour les kilomètres de détours à faire, et on abandonne le vélo quand on a des LGV à traverser, vu les côtes que cela engendre pour les traverser...adieu mobilités douces en tous cas). Destruction des paysages. La LGV c'est LAID. Ils ont détruit la campagne et ce qu'elle avait de plus beau (les prairies humides de Laruscade, la Charente, les marais de la Virvée, ne ressemblent plus à rien. Les cours d'eau sont canalisés, les espaces naturels sont transformés en zones périurbaines même sans habitations à des lieues à la ronde. C'est tagué, c'est vilain. La laideur appelle la laideur. Les plantations sont couvertes de bâches plastiques qui s’émiettent et s'envolent histoire d'ajouter de la pollution à la destruction.Destruction d'habitats et d'espèces protégées (je ne m'étale pas là-dessus, d'autres l'ont fait mieux que moi. Je rajoute juste que plus le temps avance, et plus les espèces sont menacées et de plus en plus nombreuses classées défavorablement sur les listes rouges. Notre perception de l'urgence climatique et pour la biodiversité n'est plus la même qu'il y a 20 ans lorsque les projets pour LGV1 étaient lancés (30 ans ?). Il est parfaitement documenté dorénavant que nous sommes dans une crise sans précédent sur ces thématiques. Poursuivre comme si de rien n'était n'est que pure folie, et ce n'est pas à mon sens seul, mais selon la majorité des scientifiques.Maintenant concernant les lignes en projet, voici mes remarques :- le sur-tourisme est décrié partout (Barcelone et les villes espagnoles étouffent, à Bordeaux ça commence à chauffer). Est-il besoin de continuer à développer des axes déjà bien pourvus et pour lesquels les habitants préféreraient moins de flux que plus ?- je me rappelle à l'époque du projet de LGV Bordeaux Paris que l'argument massue (d'Alain Rousset notamment si ma mémoire est bonne) c'était que ça permettrait de développer le fret ferroviaire sur les autres lignes déchargées. Je ne pense pas me tromper en disant que cela ne l'a pas du tout développé. C'était un argument mensonger. Est-ce pareil pour cette ligne ? - Les autres lignes, parlons-en, sont sous dimensionnées pour les trajets du quotidien. Pourquoi favoriser les grandes lignes au détriment des petites ? Malgré la LGV, Bordeaux est l'une des villes les plus embouteillées de France, à St-André-de-Cubzac, on ne peut plus sortir dès que le week-end ou les vacances arrivent. Pourquoi ne pas réfléchir à des projets d'empleur pour réduire le trafic plutôt que de développer encore des voies de transport ?- Les finances de la France

sont au plus bas, est-il besoin de dépenser encore des milliards pour ce projet dont pas grand monde ne veut sauf les ingénieurs et politiques qui planchent dessus ? Où sera pris l'argent ? - Regardez le maillage des réseaux de transport sur la France. N'est-ce pas déjà assez dense ? Faut-il émigrer dans le grand nord canadien pour avoir le droit de voir des espaces naturels ?) La laideur des paysages incite les gens à partir découvrir des zones naturelles lorsqu'ils sont en vacances. Ne pourrait-on pas utiliser l'argent dédié à "désenlaidir" la France pour que les gens n'aient pas envie d'en partir (via la LGV...) ? Et que dire des personnes qui ne partent jamais en vacance et ne peuvent pas fuir les paysages laids ?Je pense que tout le monde aura compris que je suis farouchement CONTRE ce nouveau projet. Avec les crises que nous traversons, je pensais sincèrement que cela ne se ferait jamais...je suis trop optimiste.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean-François - Goupillières

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 15:07:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis DEFAVORABLE AU PROJET
Contribution :
Le gain de temps envisagé ne vaut pas autant d'argent. Cet argent devrait être mis sur des rubriques de budget plus utiles au pays (sécurisation du patrimoine musées et édifices, santé, éducation, banlieues, etc...).Le coût environnemental et son impact à terme sur la santé des habitants, des forêts, de l'agriculture, vaut beaucoup plus que le petit bénéfice attendu.La méthode de consultation ne semble pas correcte.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 15:23:59
Lieu de dépôt : Par email
Objet : MAIL TEST DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025
Contribution :
Mathieu RIBAUTECommissaire de Justice associé SCP CASIMIRO â?" RAYNAUD â?" RIBAUTE â?" BERENGUER â?" MEDRANO6 Route d'Espagne31100 TOULOUSE T : 05 61 ** ** **W : www.cdjtoulouse.fr
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (image001.png)



Télécharger la pièce jointe originale (image002.png)



Beaugendre Thierry - La Teste-de-Buch

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 15:45:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Registre numérique
Contribution :
Je suis fermement opposé au nom d'un gain de temps qui aujourd'hui ne présente aucune pertinence face aux enjeux majeurs de la préservation de la Biodiversité environnementale . L'investissement prioritaire reste avant tout la rénovation du réseau existant pour un service public délaissé.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Frigara Elisabeth - Préchac

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 16:34:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Dispositif de suivi
Contribution :
Le plan de suivi n' est pas précisé et ne peut vérifier la réussite des mesures de compensation. Que va-t-on pouvoir faire en cas de problèmes sur notre environnement impacté ? Je ne suis pas rassurée. Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Alain Marcel - Saint-Selve

Organisme : habitant
Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 16:49:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contribution autorisation environnementale
Contribution :
Projet dévastateur pour la biodiversité et au coût démesuré pour nos finances autant publlque (14 milliards aujourd'hui) que privée (taxe imposée à une partie de la population)!Je suis profondément affecté par le nom respect des conclusions des commissaires enquêteurs lors de l'enquête publique qui s'étaient déclarés DEFAVORABLES et ce qui fait qu'on nous questionne à nouveau...comme si!Je ne comprends pas comment on développe l'économie d'une région en la faisant traverser par un train qui ne s'arrête pas. Les habitants de la commune ou de la région ont besoin de trains plus nombreux qui les prennent dans les gares de proximités pour travailler en priorité.Cette ligne ajoutera au déficit de la SNCF(...)Aucun avantage que des inconvénients alors : à qui profite le....?Un habitant de Saint-Selve

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bordeau Patrick - Bressols

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 17:16:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition à cette nouvelle ligne
Contribution :
J' habite vers Brial, Hameau de Bressols, village déjà coupé par l'autoroute.Ce projet n' pas de sens :- Village une nouvelle fois coupé non seulement par les infrastructures et ouvrages de le LGV (détours routier changement du paysage urbain)- Nuisances des travaux de jour mais aussi de nuit- Nuisances dus au nouveau paysage routier desservant la future gare et le village- Destruction de la bio diversité, forêts, écosystèmes- Coût pharaonique par rapport à la remise en conformité de la ligne actuelle- Contribution locale pour la construction de la LGV qui n'est pas acceptable- Gain dérisoire annoncé sur la futur ligne Bordeaux - Toulouse par rapport à la ligne actuel si l'on considère l'arrêt à la nouvelle gare de Bressols - Consultation du public non valable , pas de commissaire enquêteur, délais trop brefs- Les conditions alternatives ont-elles vraiment étés étudiées?je suis absolument contre ce projet tel qu'il est décrit et plutôt pour une remise en conformité de la ligne actuelle
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

holik clarisse - Andernos-les-Bains

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 17:48:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la demande d'autorisation environnementale, non à la ligne à Grande vitesse
Contribution :
Au sujet de l'enquête publique : un projet deux projets de cette dimension devraient faire l'objet d'un débat public. Or il n'y a ni enquêteur publique, ni dossiers papiers dans les communes : certaines personnes n'ont pas accès à Internet et se trouvent donc pénalisées, dans l'impossibilité d'avoir accès à l'information et de participer à cette enquête. La durée de l'enquête (1 mois) est trop courte vu l'ampleur du dossierau sujet de l'utilité du projet : voici un projet qui date de 2012. Depuis les temps ont changé : le déficit du budget de la France se creuse, le dérèglement climatique est avéré, l Europe de l'Est est en guerre. La priorité alors que l'on suffoquera sera -t-elle d'aller plus vite à Dax, en Espagne à Castres... non ce projet, comme celui de Notre Dame des Landes est ancien, inadapté et inutile. Le seul moyen (efficace) de lutter contre le dérèglement climatique est de favoriser la biodiversité. Que fait-on ici ? L'inverse : on comble des zones humides, on rase les climatiseurs naturels que sont les forêts -car pour réaliser les diagnostics archéologiques il va falloir raser 1 000 ha de forêts, forêts qui ne repousseront jamais. et on fragmente les espaces naturels dont certains comme la forêt du Ciron sont remarquables par leur ancienneté et leur richesse. De plus, la réalité du terrain est oublié : la forêt de Landiras a brûlé en 2022 et se remet à peine de ses cendres. Des panneaux photovoltaiques mittent cette forêt. Actuellement les travaux ont été interrompu dans le sud des Landes à cause d'un insecte qui tue les pins. Les travaux de la voie ferroviaire rapide ne vont-ils pas propager cet insecte et contribuer à affaiblir la forêt ? Les besoins de la population ne sont pas dans la vitesse : ils sont dans les liaisons intervilles, dans les lignes secondaires dans les alternatives à la voiture. Le bassin d'Arcachon meurt aussi d'un trop plein de voitures (HAP dans l'eau). Une liaison tram-train entre Arès et Bordeaux, entre Arès et Biganos serait la bienvenue. L'emplacement existe (ancienne ligne ferroviaire), des études ont été faites l il manque la volonté politique... Au sujet de l'eau : c'est un immense bassin versant qui serait traversé : les impacts ne sont pas correctement évalués : par exemple, outre les eaux du Ciron, c'est la qualité des eaux du bassin d'Arcachon (moins d'eau donc plus de pollution) qui pourrait s'en ressentir. Or l'ostréiculture identité même du

bassin est terriblement affectée par la qualité des eaux.Au sujet de la nature ou de la biodiversité : nombre de questions se posent et leur réponse laisse à penser que les études ont été bâclées. Les inventaires naturalistes sont-ils complets et actualisés ? non car certaines études datent de plusieurs années et ne précisent pas les périodes ni la fréquence des relevés. Les données postérieures à 2023, notamment celles issues des suivis associatifs ou de l'Office français de la biodiversité, ne semblent pas intégrées.Les espèces protégées ont-elles fait l'objet d'une analyse spécifique ? de fait non puisque Loutre et vison d'Europe -une espèce rare- sont traités ensemble alors que leurs besoins sont spécifiques. Le principe d'évitement a-t-il été respecté pour les habitats sensibles ? Le dossier ne fait pas mention d'alternatives au tracé. En cela il ne respecte pas la hiérarchie de la séquence ERC et contrevient à l'article L.163-1 du Code de l'environnement. Les impacts cumulés sur la faune ont-ils été pris en compte ? non car on ne tient pas compte de la réalité du terrain. Les mesures de réduction proposées sont-elles adaptées aux espèces ciblées ? non car trop générales. Par exemple, un crapauduc ne convient qu'aux batraciens Les mesures compensatoires garantissent-elles le maintien des populations ? trop vague pour répondre. Or d'après le code de l'environnement, les mesures compensatoires doivent assurer le maintien des populations Le suivi écologique est-il prévu sur le long terme ? Il manque un protocole, une durée, une feuille de route.... Notre expérience en la matière nous permet d'être dubitatif. A noter : Les mesures compensatoires ne sont jamais équivalentes (on attend toujours le suivi de la continuité écologique du ruisseau du Bétey à Andernos les bains pour les travaux de rénovation extension du port de plaisance du Bétey, chaque intervenant -municipalité, Syndicat mixte des ports de plaisance du Bassin d'Arcachon, parc marin, Syndicat intercommunal se renvoyant la balle) et bien vite abandonnées. Alors évitons ce grand projet inutile, pas d'autorisation environnementale, pas de ligne à grande vitesse dont personne n'a besoin.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VALVERDE Monique - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 18:04:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis opposé à une dérogation concernant la destruction d'espèces protégées.Je suis pour l'utilisation des voies existantesIl faut évelopper et remettre en état de (bon) fonctionnement les lignes ferroviaires du quotidien (passagers + marchandises) en utilisant les budgets prévus pour les LGV + donner davantage de poids aux critères environnementaux en général dans les projets et les décisions (cf paysages / flore / faune, alimentation saine/ agriculture, équipements accessibles sans sur-adaptations techniques, ...)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VALVERDE René - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 18:16:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON A LA LGV
Contribution :
Destruction de la biodiversité pour un chantier alors que les lignes de proximité existent. Je suis contre la décision de travaux préparatoires qui vont faire table rase en défrichant une grande partie du tracé.D'autre part, La PPVE ne répond aux exigences de la convention d'Aarhus qui garantit le droit à l'information, à la participation et à la justice en matière d'environnement. Elle prive les cytoyens d'un temps suffisant et de moyens équitables pour examiner et contester le projet dont les conséquences sont majeures pour les écosystèmes (affichages publics incomplets, dossier de 35000

pages sans synthèse claire, absence de version papier, excluant une partie du public, exclusion de plusieurs territoires pourtant concernés comme les Landes).JE SUIS ECOEURE DE SE GASPILLAGE D'ARGENT PUBLIQUE? DE CETTE DESTRUCTION SYSTEMATIQUE DE LA FAUNE DE LA FLORE ET DE L'HUMAIN M'Y OPPOSE FERMEMENT. NON AUX LGV
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Finch Jane - Villandraut

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 18:20:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation publique sur le projet du LGV Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Bonjour, je suis une habitante du sud-gironde depuis plus de 35 ans. Je me considère pas seulement comme 'un utilisateur' de cette région (grâce aux activités liées à la randonnée équestre et pédestre) mais également dans le cadre de mes anciennes fonctionnes dans le corps enseignant (25 ans de métier) auprès du CFA-CFPPA de la Gironde basée à l'Ecole de viticulture et d'œnologie (niveau BTS) 33212 Bommes et pour l'Ecole du Paysage et d'architecture à Talence, Bordeaux j'ai acquis une connaissance assez approfondie de l'importance de maintenir un environnement global équilibré et cohérent.Or, selon les avis officiels du CNPN, de la CLE du Sage du Ciron et du Ae les études proposées en amont de ce projet sont clairement insuffisantes et incomplètes.J'ai donc un avis défavorable quant a la poursuite de ce projet dans sa forme actuelle.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

TALABOT Martine - Ayguemorte-les-Graves

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 18:20:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV BX TOULOUSE - DAX
Contribution :
Au nom du conseil municipal de la commune d'AYGUEMORTE LES GRAVES, ainsi qu'à titre personnel, j 'émets un avis très défavorable à la demande d'autorisation environnementale pour les investigations préalables de la lgv
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FIDAHOUSSEN Jenoudin - Toulouse

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 19:03:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE LA JONCTION EST
Contribution :
Mon avis est défavorable, le projet élaboré en 2006 à t il été actualisé compte tenu des conséquences du changement climatique qui sont dès lors confirmées. Innondations, sécheresses, po?lution de l'eau potable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Castets Jean-Luc - Hourtin

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 19:05:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONSULTATION PUBLIQUE (PPVE) SUR LE PROJET DE LGV BORDEAUXâ?"TOULOUSE

Contribution :
Je suis contre ce projet car les critiques formulées par les organismes(CNPN,AE,CLE) m'ont confirmé dans l'idée que les inventaires naturalistes sont incomplets et "mal ficelés" et ce faisant ne me permettent pas d'évaluer les pertes éventuelles de la biodiversité, du coup les compensations prévues sont largement insuffisantes.Peu de tracés permettant d'éviter les dégâts sont proposés sur les milieux naturels, en particulier la zone Natura 2000 de la Vallée du Ciron.Je m'oppose à ce projet couteux et inutile qui démolira un lieu unique en Gironde, j'adore m'y balader avec des amis .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Muriel - Saint-Rustice

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 19:15:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Charge financière injuste pour les collectivités et absence de bénéfice pour les territoires intermédiaires
Contribution :
Mon avis est défavorable. Le financement du projet repose largement sur les collectivités locales, sans garantie de retombées économiques concrètes. Les coûts d'exploitation futurs, non pris en compte, pourraient peser durablement sur les budgets publics au détriment d'autres services essentiels.Métropolisation et absence de bénéfice pour les territoires intermédiairesJe rends un avis défavorable : la LGV contourne et isole les territoires ruraux intermédiaires, qui ne bénéficieront ni de gains de temps ni de nouvelles dessertes. Les habitants subiront les nuisances sans profiter des avantages. Le projet accentue les inégalités territoriales. Zones humides : inventaires incompletsJ'émets un avis défavorable, car les inventaires de zones humides ne sont pas suffisamment récents ni complets. Le dossier ne démontre pas que l'ensemble des milieux impactés a été identifié, ni que les études ont pris en compte la saisonnalité indispensable à leur caractérisation. Le projet risque de détruire des zones humides sans évaluation fiable.Ressources en eau : risques non maîtrisésJe rends un avis défavorable : les sondages et forages prévus présentent un risque de pollution des nappes et des eaux superficielles. Les protocoles de prévention ne sont pas décrits de manière précise, ni les dispositifs de suivi indépendants. Le principe de protection des ressources en eau n'est pas respecté.Biodiversité : absence de garanties pour les espèces protégéesMon avis est défavorable. Les inventaires naturalistes sont incomplets et certaines données datent de plusieurs années. Les espèces protégées comme le Vison d'Europe ou la Loutre n'ont pas fait l'objet d'analyses spécifiques suffisantes. Le projet ne peut obtenir légalement de dérogation au titre des espèces protégées. Fragmentation écologique aggravéeJe suis défavorable au projet car les effets cumulés et la fragmentation écologique n'ont pas été évalués correctement. Le territoire est déjà saturé d'infrastructures, et la LGV accentuerait la rupture des corridors écologiques essentiels à la biodiversité.Compensation écologique insuffisanteAvis défavorable : les mesures compensatoires proposées ne sont ni situées dans les mêmes bassins versants, ni garanties sur le plan hydrologique et écologique. Leur efficacité est incertaine, et la destruction des milieux naturels interviendra avant que les mesures ne soient fonctionnelles, entraînant une perte nette.Suivi environnemental flou et non opposableJe m'oppose au projet car le suivi environnemental n'est pas défini, pas opposable, et sa durée n'est pas précisée. Sans engagements fermes, chiffrés et contrôlables, il est impossible de garantir la protection réelle des milieux après les travaux.Manques juridiques et non-respect du principe ERCAvis défavorable. Le dossier ne démontre pas que les impacts auraient été évités ou réduits autant que possible. Le principe "éviter, réduire, compenser", exigé par le Code de l'environnement, n'est pas respecté. Les conditions légales pour autoriser les atteintes aux milieux naturels ne sont donc pas réunies.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Vogeler Dirk - Montricoux

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 19:33:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Le cout elevé du projet dans un contexte economique de notre pays, les conséquences désastreuses sur la biodiversité, l'existence d'une ligne actuelle qu'il suffirait de bien entretenir tout en acceptant que l'on ne peut pas toujours gagner du temps ... tout cela me fait dire qu'il me semble inimaginable que le préfet puisse prendre la décision de signer une autorisation illégale .... ou alors quels intérêts a-t-il à faire cela ?Je trouve que ce serait irrespondable de la part d'un homme / d'une femme politique de permettre le démarrage de travaux de façon prématurée et même forcée, en sachant que le cadre légal n'y est pas. Cela engendrerait encore une fois des coûts et des destructions inutils.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Yannick - Xaintrailles

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 20:09:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : OPPOSE A CE PROJET
Contribution :
Pourquoi détruire notre environnement, la ligne TGV existe déjà !Pour faire plaisir aux gens pressés, il suffirait de la réaménager afin de permettre aux TGV d'y rouler un peu plus vite (comme le proposent beaucoup d'élus et associations locales).L'état veut dépenser des milliards pour améliorer le transport ferroviaire, la priorité devrait donc être la réhabilitation des lignes existantes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

wiebenga adriana - Coulounieix-Chamiers

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 20:39:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : donner mon avis ...
Contribution :
Je suis défavorable car le dossier ne démontre pas que les alternatives moins destructrices ont été étudiées : modernisation de la ligne existante, optimisation du réseau TER, amélioration des dessertes régionales. Sans analyse comparative approfondie, l’option LGV n’est pas justifiée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SEGUINAU CHRISTINE - Eysines

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 20:44:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Courrier préfet sans réponse à ce jour
Contribution :
BonjourLes élus régionaux de Nouvelle-Aquitaine, le maire de Bordeaux, les élus du département de la Gironde, de la métropole, la sénatrice de a Gironde et député de la Gironde ont écrit au Préfet de Nouvelle-Aquitaine pour demander la suspension ou le report de cette PPVE compte tenu des éléments manquants au dossier et la forme de la consultation , mais à ce jour aucune réponse à notre courrier...:(Nous regrettons ce silence !Voici le courrier envoyé.Christine Seguinau Co-présidente du groupe des élus régionaux écologiste, solidaire et citoyen
Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (2025-10-24_Courrier préfet_suspension_ou_report_consultation_publique_GPSO.pdf)

groupe ÉCOLOGISTE SOLIDAIRE & CITOYEN Région Nouvelle-Aquitaine

ÉCOLOGIE & SOLIDARITÉS Département de la Gironde

Écologie & Solidarités GROUPE DES ÉLU.E.S DE BORDEAUX MÉTROPOLE

monique DE MARCO Sénatrice de la Gironde

NICOLAS THIERRY député de Bordeaux

Monsieur le Préfet de la Région de
Nouvelle-Aquitaine et de Gironde
Esplanade Charles de Gaulle
33077 Bordeaux cedex

Bordeaux, le 24 octobre 2025

Objet : Demande report de la consultation du public relative au projet GPSO

Monsieur le Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine,

Par ce courrier, nous vous demandons de bien vouloir suspendre ou reporter l'ouverture de la consultation du public par voie électronique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par SNCF Réseau pour les travaux préparatoires de la ligne ferroviaire nouvelle à grande vitesse Bordeaux-Toulouse que vous annoncez par affichages d'avis d'enquête publique pour une durée d'un mois à compter du 27 octobre 2025 prochain.

En effet, les conditions ne sont pas réunies pour une bonne information et participation du public. Deux avis récents, émanant d'autorités compétentes et indépendantes, soulignent l'incomplétude du dossier de demande d'autorisation environnementale que ces instances indépendantes ont eu à analyser :

- L'Autorité environnementale (Ae), dans son avis du 25 septembre 2025, considère que la demande d'autorisation environnementale reste largement incomplète et imprécise pour répondre aux prérequis obligatoires d'une éventuelle autorisation environnementale, en commençant par l'exigence d'une information sincère et d'une participation effective du public. L'Ae relève notamment l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l'évaluation de l'éventuelle Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur – RIIPM du projet.

- Le Conseil national de la protection de la nature, dans son avis du 9 septembre 2025, a émis un avis défavorable, considérant que les conditions de dérogation à la protection stricte des espèces et de leurs habitats ne sont pas réunies et que l'état initial, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont insuffisamment définis et opérationnels.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, nos sincères salutations.

Les élu·es écologistes,

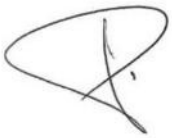
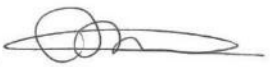




Christine Seguinau
Conseillère régionale
Nouvelle-Aquitaine

Laure Curvale
Vice-présidente
du département
de la Gironde

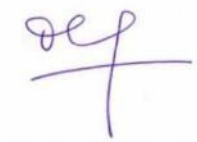
Romain Dostes
Vice-président
du département
de la Gironde

Pierre Hurmic
Maire de Bordeaux
Vice-président de
Bordeaux Métropole

Clément Rossignol-Puech
Maire de Bègles
Vice-président de
Bordeaux Métropole

Claudine Bichet
Vice-présidente
de Bordeaux Métropole




Monique de Marco
Sénatrice de la Gironde

Nicolas Thierry
Député de la 2e circonscription
de la Gironde

Groupe écologiste, solidaire & citoyen
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
14, rue François de Sourdis - CS 81383 - 33077 BORDEAUX CEDEX

CASTEX François - Toulenne

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 20:46:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La LGV, un projet complètement dépassé et absurde

Contribution :
Quand on met en perspective ce projet de LGV dans son ensemble avec son impact environnemental, sociétal, territorial et financier, n'importe quel citoyen un minimum responsable comprend que c'est une gabegie totalement inutile et surtout néfaste à tous ces niveaux.Ce projet est justifié par ses promoteurs sur des arguments fallacieux comme l'on démontré grand nombre d'associations et organismes qui luttent contre (études d'impacts approximatives, biaisées, des estimations de fréquentation complètement surévaluées, non respect des résultats des enquêtes publiques...) Son impact écologique global comme celui des AFSB est dévastateur pour nos forêts dont près de 5000 hectares vont disparaitre, pour nos zones humides classées, pour l'artificialisation des sols, pour nos espèces protégées (hirondelles...), pour les espaces agricoles et naturels.Son financement est des plus incertains vu que la contribution de l'UE n'est pas encore acquise, vu qu'il va reposer en grande partie sur les collectivités locales dont les finances sont déjà exsangues, vu que le montant des travaux va largement dépasser les prévisions mais on ne sait pas encore de combien. C'est donc un gouffre financier qui va obérer les capacités des collectivités locales pour investir dans de nouveaux projets utiles, ou celles de l'Etat pour financer de nouvelles infrastructures en faveur des trains du quotidien. Des césures territoriales et sociétales vont balafrer notre département ! Certes il est prévu des ponts mais cette ligne LGV, si par malheur elle voit le jour, va couper en deux la vie sur nos territoires. Il y aura ceux qui vivent à droite de la voie et ceux qui vivent à gauche mais ils ne vivront plus ensemble tant les distances entre eux vont augmenter. Ou des villes comme Saint Médard d'Eyran carrément coupée en deux !!! Donc pour "désenclaver" les métropoles on va barricader nos villages et nos campagnes. Si les Toulousains veulent être plus proches de Paris, ils n'ont qu'à aller habiter à Noisy-le-sec. Et tout ça pour gagner à peine 1/4 d'heure (voire 5 mn selon d'autres études), quelle bêtise, quelle gabegie que ce projet alors que nous pourrions plutôt poursuivre la modernisation de la ligne existante.Donc : AVIS TRES TRES TRES DEFAVORABLE !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sa - Landiras

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 20:54:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Landiras
Contribution :
Nos chênes lièges, rares sur notre territoire vont être menacés. Avez-vous vérifié qu'ils n'étaient pas en zone protégée sur le parcours de la lgv au niveau de la route de Cabanac? Nous avons été marqués par les incendies de 2022 qui ont dénaturés notre campagne. Et vous venez rajouter cette structure qui va encore plus détruire notre territoire. Alors que ça va servir uniquement à quelques technocrates et non les locaux qui auraient tant besoin d'une ligne existante fonctionnelle et modernisée. Et les sommes d'argent engagées dans ce projet, n'y a-t-il actuellement des moyens à investir plus intelligemment en rapport avec la situation difficile dans notre pays ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LASSUS Marjorie - Guérin

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 20:57:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Des dégâts environnementaux clairement identifiés....
Contribution :
SNCF Réseau estime que les effets de la LGV sur la biodiversité seraient « faibles à négligeables » Mais le rapport d'enquête publique indique le contraire : « Les impacts seront plus importants que faibles à négligeables. » Seront impactés : -Nos paysages-Les lieux de vie et de passage des

animaux-Le bassin versant du Ciron, une zone humide exceptionnellement préservée-Les vignerons qui façonnent nos paysages : des kilomètres de lignes nouvelles au milieu des vignobles, avec des vignerons déboussolés qui risquent de perdre leur AOC.-Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne avec la destruction de plus de 600 hectares de forêt.Arrêtez ce massacre environnemental !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

lamy de la chapelle Jacques - Landiras

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 20:57:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : défavorable à l'autorisation environnementale
Contribution :
je suis à défavorable à la demande d'auotorisation environnementale.Ce projet est une aberration écologique qui pourrait raser plusieurs milliers d'hectares de forêt sans boisements compensateurs et coûte beaucoup trop cher.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Stéphanie - Villefranche-du-Queyran

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 21:19:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la lgv
Contribution :
A l'ére de l'écologie comment pouvons nous accepter un tel projet aussi coûteux. Destruction de notre forêt, et une perte inconsidéré de la l'habitat de notre faune et flore
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Canzian Fabrice - Condom

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 21:35:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la LGV
Contribution :
Ce projet est une injure à l'intelligence, une attaque frontale menée par une élite politique contre la population française. Le pouvoir s'arroge le droit de détourner des fonds publics en cette période de disette économique. Quid des hôpitaux, maisons de retraites, écoles, associations à financer ? Quid de notre territoire défiguré ? Le pouvoir impose ce projet brutalement en faisant fi de toutes les études et propositions alternatives. Poursuivre ce projet serait d'une folle indécence et alimenterait une fois de plus la défiance des Français envers leurs institutions soit disant représentatives mais asservies factuellement à l'oligarchie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Siegrid - Landiras

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 21:42:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Cette ligne va avoir un gros impact sur l'environnement, de nombreuses nuisances sonores, couper le village en deux. Il se préférable d'utiliser du budget pour réhabiliter les lignes existantes

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Florian - Landiras

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 21:47:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
La biodiversité va être fortement impacté par cette ligne, des lignes ferroviaires existent déjà autant les utiliser.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Monique - Virazeil

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 22:00:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet LGV : Contribution sur la demande d'autoritation environnementale
Contribution :
Parce que le projet LGV est la cause de : • démembrement d'exploitations agricoles • destruction d'une partie de la forêt en âge de fixer le carbone • destruction d'habitat de la faune et flore • la participation financière des collectivités locales qui se voient imposée une contribution pour le financement de ce projet pharaonique et pour lequel une grande majorité de ces communes n'auront aucune retombée directe. • l'impact que cela risque d'avoir au niveau de la fiscalité locale en partie liée à la contribution obligatoire subit par les collectivités • compensation écologiques qui sont une justification de la destruction de zones de biodiversités • d'une dépense disproportionnée par rapport aux bénéfices avancés qui s'adressent à un faible pourcentage de l'ensemble de la population du sud-ouestParce que c'est un projet • qui est loin d'être intégralement financé, mais qui malgré tout avance aux forceps • qui nous est imposé alors que majoritairement les populations le refuse • qu'en terme de desserte du territoire, il est parallèle à des voies de communication déjà présentent et qui sont toutes parrallèles et desservent les mêmes cités :un canal, un fleuve, un réseau ferré, un réseau routier de route nationale et d'autoroute !!! c'est hallucinant • qu'il est à l'opposé d'une stratégie de décarbonation globale au vue de l'ensemble des dégâts environnementaux qu'il génèreJe m'oppose à la mise en oeuvre du projet de construction de la LGV.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sophie - Landiras

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 22:08:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Défavorable
Contribution :
La ligne nouvelle à grande vitesse pour rejoindre Toulouse et Dax va mettre 3000 ha de Foret par terre avec plus de 400 km de clôture
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BEZIADE Bruno - Bègles

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 22:18:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :

Je rends un avis défavorable : le projet ne répond pas à un besoin de mobilité clairement démontré. Les gains de temps sont limités au regard des impacts écologiques et financiers considérables. De nombreuses études indépendantes questionnent l'utilité réelle de la LGV sur cet axe.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

sonia - Nègrepelisse

Date de dépôt : Le 20/11/2025 à 23:10:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv
Contribution :
Je suis usagere du train pour aller de Montauban à Paris, qui dans l'état actuel me satisfait pleinement. Une ligne à grande vitesse qui s'arrêterait moins à Montauban est pour moi une régression, outre son coût économique et écologique exorbitants.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Husky Suzanne - Bazas

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 05:32:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition a la LGV
Contribution :
Autoriser cette LGV dont personne ne veut sur notre territoire, c'est prolonger une vision colonisatrice d'inspiration napoléonienne, qui considérait nos terres comme incultes et vides. Nous aimons profondément notre territoire : il constitue la façade atlantique de l'Europe et porte une histoire unique, pour les humains comme pour les non-humains. Nous nous trouvons sur l'un des plus grands axes migratoires d'oiseaux, et nos réseaux hydrographiques — bien que blessés par le drainage — sont en prise directe avec l'océan Atlantique.J'ose espérer que les territoires girondins ne seront pas traversés par cette aberration visuelle et financière, clairement rejetée par la population locale.Nous savons par ailleurs qu'un certain nombre d'incendies récents ont été provoqués par des trains. Nous ne pouvons plus nous permettre de fragmenter davantage des couloirs migratoires déjà gravement menacés.Non seulement le bassin versant du Ciron serait irrémédiablement altéré, mais le lit majeur de la Garonne — d'où provient une partie du sable — subirait lui aussi une destruction irréversible.Cette LGV est un grand projet inutile, le véritable poison de nos vies.Avec ces fonds, choisissons plutôt de consolider les lignes existantes, de soutenir une forêt vivante et hétérogène, des rivières où le brochet aquitain pourrait de nouveau prospérer, ainsi qu'une agriculture vivrière robuste et durable.Un tel projet défigurerait pour des millénaires ce que la terre a mis autant de temps à façonner.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marine - Landiras

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 07:50:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je dépose un avis défavorable et une voie contre le projet de LGV entre Bordeaux et Toulouse, celui-ci serai de nouveau un projet allant à l'encontre de la préservation de notre environnement et de son écosystème déjà fragilisé à plusieurs reprises par les catastrophes naturelles (incendies, tempêtes, inondations). Un projet de cet ampleur, nécessite la destruction de dizaines de milliers d'hectares

d’espaces naturels. Il existe déjà des voies routières et ferroviaires permettant l’accessibilité des métropoles comme Toulouse et Bordeaux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DUPIN JEAN LOUIS - Layrac

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 08:05:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution avec refus total du projet LGV destructeur !
Contribution :
Je vis dans le village de LAYRAC depuis 68 ans , habitant en sortie de village , 22 ans de commerce : beau village (Place bastide, église clunisienne romane du 11em ,Prieuré idem) avec de nombreux attraits associatifs, que la proximité d'Agen et de ses commerces a dévitalisé . De moins en moins de commerces , une moyenne surface , un village à tendance dortoir mais aussi résidentiel . La construction de l'autoroute A 62 en 1975 a déjà apporté son lot de désolations . Elle passe au raz du village , tout proche du Gers , et la ligne LGV va suivre en parallèle sur quelques kilomètres . Deux infrastructures très proches l'une de l'autre sur remblais et viaducs...Au nord du village en son entrée (Rn 21) va déboucher la LGV , sortie d'un tunnel (au moins 1 km de long) creusé dans la colline qui surplombe Garonne . 12 viaducs et remblais vont se succéder sur 6,8 Kms , traversant le Gers , les zones humides et les gravières , à peine remise de la construction de la A62 . Cette plaine Gers/Garonne aux terres alluviales 1er catégorie vont être elles aussi , défigurées artificialisées , transformées en gravières ou bien dépotoir . Une deuxième agression inacceptable de ces écosystèmes qui s'étaient recrées avec une faune aquatique , oiseaux d'eau et végétation adaptée . Je n'ose aborder le coté humain tant il est déplorable : confronté au projet LGV , une de mes connaissances ne le supportant pas , s'est discrètement suicidé , sans bruit , incognito , ni vu ni connu ...Le dossier indique 18 expropriations et emprises sur des fermes ou habitations , certaines totalement détruites et d'autres qui auront comme perspective une digue-remblai visible en permanence et le passage d'un train invisible ... six ou sept ans de passages incessants de ces monstres qui vont creuser la colline d'un coté et emplir la plaine de l'autre . Des nuisances que l'on a peine à imaginer ,des attentes devant les feux tricolores ou les moteurs vont s'en donner à cœur joie . Ce projet n'est le bienvenu , il apporte le contraire de la vie , il dénature , change la perspective , la vitesse que je refuse de subir , la désolation en quelque sorte . Il existe une alternative , moins couteuse , peut être plus contraignante dans sa réalisation , mais elle ne satisfait pas les investisseurs et certains politiques . Le bon sens voudrait aussi que ce projet soit financé ... L'approche comptable manque de rigueur et le camembert risque de voir les parts s;agrandir en notre défaveur , vu l'état des finances publiques et la note de Bercy ...L'approche gain de temps est illusoire ... Agen-Paris avec le TGV sur les voies actuelles 3h15 ...AVEC la nouvelle ligne LGV 2h45 , soit 30 minutes d'écart , Waouh ...Dans dix ans , on en projettera une autre mais sous terre cette fois ci ,en 2h35 ... Notre village est en danger , nous allons nous mobiliser pour le défendre !JEAN LOUIS DUPIN ;
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nathalie - Lucmau

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 08:24:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Registre numerique
Contribution :
Projet aberrant sur un le plan financier, écologique et social!Comment justifier 14 milliards pour 20 mn de gain de temps à une métropole régionale dans un contexte où l’état court après son budget, ou

l’on parle de désertification et de France oublié (continuons donc à couper le territoire) et où les grands de ce monde réfléchissent à améliorer l’environnement de notre planète et la préservation de notre Terre (commençons donc par notre région !!)Nathalie vallée du Ciron
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bourlet Blandine - Saint-Macaire

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 08:27:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition
Contribution :
Je me prononce contre l’autorisation autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse et je réitère ma demande la suspension de cette consultation par voie électronique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Line - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 09:46:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Le projet respecte-t-il l'équilibre entre intérêt national et impacts locaux ?
Contribution :
Le maître d'ouvrage invoque un intérêt public majeur lié à la modernisation du transport ferroviaire. Cependant, cette notion suppose une balance claire entre les bénéfices collectifs et les atteintes subies par les populations locales. Le dossier ne démontre pas que les avantages attendus compensent les pertes agricoles, les nuisances et les risques pour la qualité de vie.Si la démonstration d'un intérêt public majeur ne prend pas en compte les impacts sociaux et territoriaux concrets, l'équilibre légal entre utilité publique et atteintes à l'environnement n'est pas établi. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MARC - Saint-Côme-d'Olt

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 09:50:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Si le projet n'intègre pas la préservation des ressources en eau dans une logique d'adaptation climatique, il ne répond pas aux objectifs de gestion durable fixés par la stratégie bas carbone et les plans de gestion de l'eau.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 09:53:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Les projets de restauration doivent être fondés sur des études hydrologiques précises. A défaut, la compensation est aléatoire et ne peut justifier la destruction des zones humides existantes. Avis défavorable

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 09:59:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Si les sondages et les forages peuvent entrer en contact avec des nappes souterraines sans protocole de confinement et de suivi hydrogéologique précis, la protection des ressources en eau n'est pas garantie et l'autorisation ne peut pas être accordée sans complément d'études.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 10:03:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Si des mesures compensatoires sont mises en oeuvre dans un autre bassin ou sans continuité hydrologique avec les milieux détruits, elles ne peuvent pas être considérées comme équivalentes ni juridiquement suffisantes.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 10:08:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Les inventaires naturalistes constituent la base de toute évaluation environnementale. S'ils ne sont pas récents, complets, ou représentatifs des cycles biologiques, l'évaluation des impacts sur la biodiversité est insuffisante et doit être actualisée avant toute autorisation de travaux.Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 10:12:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
L'évaluation environnementale doit analyser séparément chaque espèce protégée concernée, faute de quoi elle ne répond pas aux exigences du Code de l'environnement et ne permet pas de juger de la légalité de la dérogation.Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 10:19:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Pour justifier des atteintes aux espèces protégées, le projet doit démontrer que les mesures compensatoires permettront de maintenir ou de restaurer un état de conservation favorable.Si le maintien de conservation favorable n'est pas démontré par des données scientifiques, la dérogation espèces protégées ne peut être légalement accordée.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Evelyne - Montauban

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 10:21:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ligne TGV Paris Toulouse
Contribution :
A l'heure où l'état cherche des milliards pour combler la dette, où les collectivités locales ont vu leurs budgets diminuer et cherchent par tous les moyens à subvenir aux besoins locaux, la dépense d'un coût de 15 milliards pour un gain de temps limité relève t-elle du bon sens ? De plus, il est indispensable de s'intéresser réellement à la vie quotidienne en région et d'investir dans les lignes régionales pour faciliter d'une part l'acheminement vers les lieux de travail et d'autres part participer à la survie de certaines régions qui se meurent.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cingal Georges - Cagnotte

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 10:24:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV = saccage de l'environnement
Contribution :
Une Nième fois la SEPANSO Lande rappelle que le tracé par Mont de Marsan a été obtenu par une manoeuvre non démocratique au niveau des autorités européennes. Le tracé initial (TransEuropean Network for Transports) s'adaptait au tracé existant, ce qui satisfaisant les associations de protection de la nature. Je peux l'affirmer puisqu'à l'époque j'étais vice-président du European Environmental Bureau.Donc une Nième fois nous affirmons notre opposition au saccage environnemental en rappelant que l'allongement du tracé et l'accroissement de la vitesse de circulation ne se traduiront pas par un gain de temps pour les usagers, surtout que ceux-ci devront aller prendre le train dans une nouvelle gare au nord de Mont de MarsanLa situation est problématique toutes les nouvelles sections proposées.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 10:56:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Sans suivi écologique défini et opposable, il est impossible de garantir la pérennité des mesures compensatoires, ce qui rend leur efficacité juridique et écologique incertaine.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 11:02:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Le territoire traversé par la ligne nouvelle comprend, déjà, plusieurs axes de transports, zones industrielles et projets d'aménagements. Ces éléments exercent des pressions conjuguées sur les milieux naturels.L'absence d'évaluation cumulative empêche de mesurer l'impact global du projet sur l'environnement et rend l'étude incomplète au regard des exigences du Code de l'environnement.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme-et-Maruéjols

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 11:10:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Les corridors écologiques permettent le déplacement des espèces entre les habitats. Le projet traverse plusieurs axes de continuité identifiés dans les documents locaux et régionaux de planification écologique. Le dossier mentionne la mise en place d'ouvrages de franchissement, mais sans démontrer leur adéquation avec le besoin des espèces locales ni leur localisation exacte.Sans justification scientifique de la fonctionnalité des ouvrages de franchissement, la continuité écologique n'est pas garantie, ce qui constitue un manquement aux engagements de la Trame verte et bleue.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 11:16:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
En n'analysant pas les interactions entre : zones humides, boisements, corridors aquatiques et prairies, le dossier ne permet pas d'évaluer l'équilibre global, ce qui contrevient à l'approche intégrée exigée par la réglementation.Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Patrick - Castelsarrasin

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 11:16:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contre l'impact environnemental du projet lgv
Contribution :
Nous sommes situés dans une des plaines les plus fertiles du sud-ouest. L'impact de la LGV sur le foncier non bâti est très important car il divise des parcelles en diagonale qui ne pourront plus exploiter leur potentiel agronomique.De plus, nous sommes dans une zone inondable dans le lit de la Garonne. L'impact réel des ouvrages (ponts viaducs) nous semble totalement sous estimé en cas de grave crue de la Garonne. Exemple: 1952, 1978, 2000 et 2022.Nous trouvons l'ensemble du projet, totalement aberrant sur le plan environnemental et financier dans une période très compliquée sur le

plan financier pour l'Etat et les collectivités territoriales. Avec un projet de cet envergure, vous impactez la biodiversité et la qualité de vie pour les générations futures.Nous sommes par conséquent, ma femme et moi contre ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean-Marc - Tonneins

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 11:17:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande d'autorisation environnementale (PPVE LGV Bordeaux Toulouse)
Contribution :
Je tiens à faire part de mon opposition à la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la construction de la LGV Bordeaux Toulouse, et ce pour plusieurs raisons.Tout d'abord une insuffisance des études environnementales présentées qui ne permettent pas une vision d'ensemble cohérente des incidences du projet sur l'environnement. Les impacts sur les zones humides ne sont pas suffisamment pris en compte.D'autre part l'Impact climatique n'est pas évalué. En effet aucune donnée précise concernant l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre (bilan carbone du chantier, bilan du fonctionnement) n'est fournie dans le dossier.Je conteste aussi le principe de la consultation du dossier d'enquête qui est d'un volume considérable et difficilement accessible pour le grand public. Il ne garantit donc pas une participation équitable.Pour toutes ces raisons, je demande une suspension de la consultation électronique actuelle pour permettre une véritable consultation démocratique. Il est donc nécessaire, au vu des nombreux manquements dans l'évaluation des impacts environnementaux et climatiques, de suspendre ce projet et de refuser l'autorisation environnementale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GONZALEZ Lucette - Pollestres

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 11:19:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Le projet respecte-t-il l'équilibre en interêts nationnaux, locaux et environnementaux
Contribution :
Bonjour, Je me prononce contre l'autorisation autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse et je réitère ma demande la suspension de cette consultation par voie électronique.Ce projet est non conforme : A la demande pour examen de l'autorisation gouvernementale , aux recommandations du haut conseil pour le climat , à l'esprit de la loi climat et résilience du 22 Aout 2021 et aux régles de financement par l'UE.- Les préjudices au quotidien : ralentissement du aux travaux autour de Bordeaux et Toulouse, 3 gares TGV éloignées des centre villes d'Agen , de Montauban et de Mont de Marsan et désorganisation des villages et des communes traversés ou cotoyés , nuisances sonores.- Aspects économiques , un investissement gigantesques , un montage financier discriminatoires pour les habitants le long de la LGV (taxe professionnelles , taxe de séjour , taxe sur l'immobilier)Pour ces raisons , je m'oppose à la nouvelle ligne , pour privilégier la ligne existante qui devra etre moderniser . Le maître d'ouvrage invoque un intérêt public majeur lié à la modernisation du transport ferroviaire. Cependant, cette notion suppose une balance claire entre les bénéfices collectifs et les atteintes subies par les populations locales. Le dossier ne démontre pas que les avantages attendus compensent les pertes agricoles, les nuisances et les risques pour la qualité de vie.Si la démonstration d'un intérêt public majeur ne prend pas en compte les impacts sociaux et territoriaux concrets, l'équilibre légal entre utilité publique et atteintes à l'environnement n'est pas établi. AVIS DEFAVORABLE.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 11:20:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
L'absence de cohérence démontrée entre le projet et les documents de planification écologique régionaux contrevient aux principes d'intégration environnementale imposée par la réglementation.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cuzacq Sylvie - Rions

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 11:38:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : https://www.registre-numerique.fr/ligne-nouvelle-bordeaux-toulouse-ppve1 / Environnement
Contribution :
Je m'oppose fermement au projet de LGV Bordeaux Toulouse.Destructeur d'environnement et de bio-diversité, les dégâts engendrés seront définitifs et irréparables (cf la vallée du Ciron, travaux LEA / LGVEA / SEPANSO).La faune et la flore endommagées, perturbées, non seulement par des travaux pharaoniques durant des années, puis par des nuisances sonores que les habitants subiront en plus des taxes imposées, sans bénéficier d'un quelconque service de proximité !A un tournant de l'Histoire où la préservation du vivant doit être une priorité, faute de quoi c'est l'Humanité qui disparaitra, et il ne s'agit pas d'une lubie de ma part, mais des travaux de nombreux scientifiques à travers le monde, c'est une aberration de voir qu'un tel projet puisse être envisagé !Il est temps de revenir les pieds sur terre et dans le réel du quotidien de millions de Français.Il est temps de stopper cette gabegie environnementale et humaine, car des milliers de personnes souffriraient de cette décision qui est un non sens, expropriations, proximité et nuisances sonores, territoires coupés en deux et morcelés, plus grand isolement de personnes âgées ou en situation précaire.NON à cette nouvelle ligne et NON à toutes investigations sur les terrains pressentis avant la fin de tous les recours administratifs de la part de ses opposant-e-s.Dans l'espoir que l'appel au secours et à la raison de milliers de personnes soit entendu et écouté !
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Ciron bien commun.pdf)
Document : Ciron bien commun.pdf, page 1 sur 8

Résumé synthétique de l'avis, **centré sur les points négatifs** relevés par la **CLE du SAGE Ciron** concernant la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) du GPSO – investigations préalables.

Résumé synthétique — Points négatifs majeurs relevés

1. Zones humides : insuffisances importantes

- **Évitement quasi inexistant** : seuls **2 ha évités sur 74 ha impactés**, alors que l'emprise comprend **~30 % de zones humides**, ce qui va à l'encontre du SAGE (disposition B.2.2).
- **Inventaires incomplets** :
  - Les **Zones Humides Temporaires (ZHT)** ne sont pas encore caractérisées fonctionnellement (40 % des surfaces concernées).
  - Impossible d'évaluer la **dette fonctionnelle** et donc l'équivalence écologique.
- **Compensation non démontrée** :
  - Compensation surfacique annoncée respectée, mais **fonctionnalité non prouvée**.
  - Sites de compensation pas tous évalués, dette fonctionnelle non connue.
- **Stratégie foncière insuffisante** :
  - Sur **144 ha** à compenser, seuls **11,4 ha** sont réellement sécurisés.
  - Forte dépendance à des **conventionnements fragiles** (ORE, accords non finalisés).
- **Temporalité non respectée** : les compensations ne seront pas mises en œuvre avant le début des impacts, contrairement aux obligations réglementaires.
- **Durée insuffisante** : mesure compensatoire prévue pour 50 ans alors que l'infrastructure aura une durée de vie plus longue → **risque d'annulation des bénéfices écologiques**.

2. Cours d'eau et ripisylves : protections jugées insuffisantes

- **Bandes d'évitement trop faibles** (10 à 25 m), notamment pour les grands cours d'eau à large lit majeur (Ciron, Hure, Gouaneyre, Barthos).
- **Risque de perturbation hydromorphologique**.
- **Absence d'assurance que les zones humides de lit majeur seront compensées dans des milieux équivalents**.
- Recommandation non suivie : **exclure totalement les lits majeurs du périmètre des investigations**.

3. Eaux souterraines : risques pour un captage AEP vulnérable

- Dans le **périmètre de protection éloigné du captage du Carroy**, très vulnérable :
  - **175 sondages géotechniques** prévus.
  - Risque de **mise en contact des nappes** et de transfert de pollution.
- Absence de garanties suffisantes pour éviter les contaminations.

4. Risques de pollution des eaux superficielles

- Risques importants liés aux engins : **hydrocarbures, matières en suspension, poussières entraînées vers les cours d'eau**.
- Plusieurs masses d'eau sensibles pourraient voir leur état écologique se dégrader.

5. Espèces protégées : limites fortes dans les inventaires et la méthode ERC

- Inventaires incomplets ou limités par difficultés d'accès ou conditions météo.
- **Espèces oubliées** : ex. **Agrion de mercure**, pourtant relevé, non intégré dans la demande de dérogation.
- **Méthode de compensation critiquée** :
  - Usage du **"principe de mutualisation"** → réduit artificiellement la dette écologique (de 986 UC à 313 UC).
  - Ne respecte pas le principe d'équivalence fonctionnelle.
  - Traitement inégal entre espèces (certaines individualisées, d'autres en cortèges sans justification).
- **Disparité géographique des sites compensatoires** : absence de sites dans la zone médiane du bassin versant.

6. Compensation des espèces protégées : insuffisances foncières

- Sur **1555 ha** annoncés comme potentiellement compensatoires, seuls **499 ha** sont réellement sécurisés (≈ 32 %).
- Les habitats compensatoires proposés **ne correspondent pas à la dette écologique réelle**, notamment :
  - **Manque de compensation pour les boisements artificiels** (pins), pourtant massivement détruits.

7. Natura 2000 : impacts mal évalués

- Traversée du Ciron et de ses affluents → **fragmentation du site en 6 parties**.
- Difficultés de lecture et d'identification des habitats (cartographies peu claires).
- Plusieurs **habitats d'intérêt communautaire (HIC)** sont concernés sans caractérisation suffisante des impacts cumulés.

Conclusion synthétique

La CLE du SAGE Ciron relève **de fortes insuffisances** dans l'application de la séquence « éviter – réduire – compenser », des lacunes importantes dans les inventaires, une stratégie de compensation **ni sécurisée foncièrement ni démontrée fonctionnellement**, ainsi que des risques hydrologiques, écologiques et réglementaires sérieux.
En l'état, les éléments fournis ne permettent pas de juger le projet compatible avec le SAGE Ciron.

Résumé synthétique centré exclusivement sur les points négatifs majeurs relevés dans l'avis de l'Autorité environnementale (AE) concernant les *travaux préparatoires de la LNBT – DAE1* .

Résumé synthétique — Points négatifs majeurs relevés par l'AE

1. État initial et qualité du dossier : imprécisions et lacunes structurelles

- **Cartographies insuffisantes ou de mauvaise qualité**, limitant l'identification claire des secteurs sensibles (espaces naturels, zones à enjeux)
- **Articulation confuse** entre l'étude d'impact générale, les cahiers territoriaux et les dossiers réglementaires, générant incohérences et omissions
- **Définition floue des "entrées en terre"**, pourtant élément central de la DAE1, rendant difficile la compréhension des emprises réelles des investigations

2. Démarche ERC (éviter – réduire – compenser) encore insuffisante

- Méthode **incomplète et non opérationnelle**, dette écologique non apurée et inventaires encore en cours → absence de garantie de **non–perte nette de biodiversité** même pour cette première étape du projet
- **Évitement trop marginal**, notamment dans des secteurs très sensibles (vallée du Ciron, Ourbise), générant une **dette écologique très élevée**
- **Décalage temporel important** entre destruction immédiate et restauration future (landes humides, forêts alluviales nécessitant plusieurs décennies) → risque de perte écologique non compensée
- **Foncier compensatoire insuffisamment sécurisé** avant les destructions, rendant le dispositif fragile

3. Biodiversité : inventaires incomplets et sous-évaluation des impacts

- **Insuffisances majeures dans les inventaires** :
  - amphibiens et reptiles peu étudiés,
  - invertébrés insuffisamment considérés,
  - faune du sol et poissons migrateurs trop peu pris en compte
- **Continuités écologiques non analysées**, alors que cruciales pour juger des impacts fonctionnels (corridors, zones relais, réservoirs) ; effets linéaires du projet non évalués
- **Habitat et statuts Natura 2000 mal intégrés**, notamment pour des sites très sensibles (ZSC Vallée du Ciron, etc.) ; certains habitats classés à tort "enjeu nul"
- **Absence de quantification des impacts résiduels** → dette écologique mal dimensionnée et compensation impossible à calibrer correctement

.4. Eaux superficielles et souterraines : risques mal maîtrisés

- **Méthodes génériques insuffisantes** pour prévenir les pollutions accidentelles dans les secteurs à enjeux (captages AEP, lits majeurs larges) ; manque de protocoles renforcés et sectorisés
- **Risques hydrauliques mal évalués** :
  - remblais pouvant modifier les écoulements,
  - risques d'hydromorphie ou de prolongation des inondations,

- nécessité d'études hydrauliques complémentaires non anticipées

5. Défrichement et milieux forestiers : démonstrations insuffisantes

- Évitement insuffisant dans des **massifs forestiers rares et sensibles**, notamment zone Ciron/Ourbise.
- **Motifs de refus potentiels non levés** (protection des eaux, zones humides, équilibre biologique, risques naturels) conformément à l'article L.341-5 du code forestier
- **Compensation forestière insuffisamment justifiée** :
  - surfaces et essences pas démontrées,
  - recours jugé trop systématique au fonds stratégique forêt/bois au détriment de projets locaux concrets

6. Solutions de substitution : rôle des critères environnementaux trop faible

- Les choix de tracé retiennent des arguments surtout techniques ou financiers, au détriment de l'environnement.
- **Critères environnementaux qualifiés trop souvent de "peu discriminants"**, minimisant les effets réels tels que fragmentation, perturbations hydrologiques ou effets cumulés
- Exemple notable : **choix contesté de la variante nord Toulouse**, malgré impacts importants sur canal latéral et zones inondables associées

7. Natura 2000 : évaluation trop optimiste et mal hiérarchisée

- **Neutralisation des impacts par les mesures** → sous-estimation des incidences brutes.
- **128 points de conflit** et **83 corridors** identifiés mais **aucune hiérarchisation fonctionnelle** qui permettrait d'identifier les plus critiques.
- Absence de prise en compte des **incidences moyennes cumulées** pouvant, ensemble, nuire à l'intégrité du réseau Natura 2000

8. Aspects climatiques, GES et énergie : incohérences

- **Hypothèses de consommation énergétique incohérentes**, car fondées sur des facteurs d'émission supposés constants malgré les scénarios SNBC (AME/AMS) qui prévoient leur évolution
- Nécessité de **réviser entièrement** les bilans énergétiques et GES.

9. Suivi environnemental trop faible

- Manque d'indicateurs, d'objectifs mesurables et de dispositif indépendant d'évaluation.
- Suivi post-projet insuffisamment défini pour garantir la durabilité des mesures ERC

10. Résumé non technique (RNT) : manque de précision

- Présentation trop générale de la localisation et de l'efficacité réelle des mesures compensatoires.
- **Suivi environnemental insuffisamment explicité**, synthèses territoriales absentes, prise en compte des contributions publiques peu visible

Conclusion synthétique

L'avis de l'AE met en évidence **de nombreuses insuffisances majeures** :

- diagnostic écologique incomplet,
- démarche ERC non aboutie,
- compensation non fiabilisée ni sécurisée,

- risques hydrauliques et de pollution mal maîtrisés,
- intégration insuffisante des enjeux Natura 2000, forestiers et hydrologiques,
- et cohérence globale du dossier encore trop faible pour une autorisation solide.

Résumé synthétique — Avis du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature)
Avis rendu : DEFAVORABLE (09/09/2025)

Le CNPN examine la demande de dérogation espèces protégées (art. L411-1 et L411-2 C. env.) pour les **investigations préalables (DAE1)** de la Ligne Nouvelle Bordeaux–Toulouse.
Il conclut que le dossier est **très inabouti, imprécis** et **pas compatible** avec les exigences de protection de la biodiversité, malgré l'ampleur des enjeux (223 espèces protégées concernées, habitats remarquables, zones humides, Natura 2000…).

✕ Points négatifs majeurs relevés par le CNPN

1) Dossier trop volumineux, confus, peu lisible (20 000 pages !)
- *« Enormité du dossier »* et **manque de synthèse** pour comprendre les enjeux.
- Informations dispersées, tableaux incomplets, cartographies absentes ou insuffisantes.
- Difficulté pour les experts d'analyser les impacts réels et les zones concernées.
-

2) Raisons impératives d'intérêt public majeur (RIIPM) non démontrées
- Le CNPN **conteste que la DUP vaille automatiquement RIIPM** (loi pas encore adoptée).
- Le projet apparaît **flou dans ses objectifs**, notamment la part réelle du fret vs voyageurs.
- Pas de démonstration que les bénéfices publics > dommages écologiques « irrémédiables ».

3) Absence de solution alternative satisfaisante
- **Aucune variante d'évitement présentée** pour maximiser la protection des milieux sensibles.
- Références floues aux travaux de la DUP, sans justification technique ou écologique.
- Aucune re-présentation des choix contestés dans les zones à forts enjeux.

4) État initial incomplet et incohérent
- Avis OFB et CBNSA ignorés :
  - prospections insuffisantes, pas de couverture des cycles biologiques complets,
  - habitats mal caractérisés, enjeux sous-estimés,
  - bibliographie partielle,
  - absence d'analyse de l'état de conservation (Directive Habitats – art. 17).
- **Pas de cartes de synthèse** croisant habitats, espèces, enjeux.
- **Absence de tableaux de synthèse par espèce** (surfaces impactées, enjeux, fonctionnalités).
- **Incidences brutes manifestement sous-évaluées.**

5) Estimation des impacts : insuffisante, confuse et lacunaire
- Impacts bruts **non décrits avec précision**.
- Tableaux vides, textes confus, lacunes méthodologiques.
- **Aucun traitement sérieux des fonctionnalités écologiques** :

- corridors, zones relais, réservoirs de biodiversité, connectivité.
- **Pas de compatibilité démontrée avec SDAGE ou SRADDET.**

6) Séquence ERC (éviter – réduire – compenser) : inaboutie et inefficace
Évitement et réduction :
- Mesures **ni détaillées**, ni techniquement explicitées.
- Faisabilité douteuse (délais trop courts, défavorabilisation peu réaliste).
- Calendrier incompatible avec les cycles biologiques (défrichement avant mars, oiseaux en nidification…).
- Risque de recolonisation rapide entre défrichement et fouilles archéologiques.
- **Évitements temporaires** seulement, alors que ces sites seront détruits en DAE2/DAE3 → incohérence totale.

Compensation :
- **Caractérisation des sites compensatoires non réalisée.**
- **Aucune garantie foncière**, aucun plan de gestion.
- Méthode de dimensionnement floue, coefficients « arbitraires ».
- Absence de preuve d'**équivalence écologique** ou d'additionnalité.
- Compensation **non opérationnelle avant les impacts** → non conformité réglementaire.
- Le CNPN estime impossible d'atteindre l'objectif de **non-perte nette de biodiversité**.

7) Méthodologie d'inventaires : lacunes graves
- Inventaires :
  - pas stratifiés, pas exhaustifs, pas sur les bonnes périodes,
  - manque de mobilisation des données SINP,
  - manque d'ADN environnemental pour plusieurs groupes,
  - absence d'approche fonctionnelle (gîtes, comportements, cartographie des habitats hôtes).
- Le CNPN recommande d'étendre les inventaires sur toute l'année 2026 → dossier déposé trop tôt.

8) Suivi et mesures d'accompagnement insuffisants
- Absence d'indicateurs de suivi,
- Méthodes scientifiques non précisées,
- Nécessité de protocoles standardisés (STELI, STERF, POP Reptiles/Amphibiens, Vigie-Chiro).
- **Suivi pas calé sur 50 ans, ce qui serait nécessaire pour une infrastructure de cette ampleur.**

9) Défaut de prise en compte des avis précédents (OFB, CBNSA, CNPN lui-même)
- Le CNPN note que ses remarques antérieures ont été **peu ou pas prises en compte**.
- **De nombreuses recommandations n'ont pas été suivies, entraînant incohérences et lacunes.**

Conclusion du CNPN

L'avis est **défavorable**, car :

1. **pas de variantes satisfaisantes présentées,**
2. **localisations des impacts et mesures compensatoires trop floues,**
3. **état initial incomplet,**
4. **non-prise en compte des avis des services instructeurs,**
5. **impacts locaux majeurs mal évalués,**
6. **séquence ERC très insuffisante** (évitement minimal, réduction imprécise, compensation non opérationnelle).

Le CNPN conclut que :

➡ **Les conditions d'octroi d'une dérogation espèces protégées ne sont pas réunies.**

➡ **L'absence de perte nette de biodiversité n'est pas démontrée.**

Florence - Pessac

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 12:24:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Contre ce projet de destrruction de la faune, de la flore, des habitats, des forêts, zones humides
Contribution :
L'Autorité environnementale et le CNPN ont émis des avis très critiques et ce n'est pas pour rien ! L'étude d'impact est incomplète, l'autorité environnementale pointe les lacunes de fond, l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l'évaluation de l'éventuelle Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur – RIIPM.C'est simplement du passage en force !L'avis de la commission locale de l'eau du Ciron a émis un avis clairement défavorable et les oppositions au projet sont nombreuses. Comment est-ce encore possible de fonctionner avec tant d'aveuglement ? Comment est-il possible de considérer qu'une concertation d'un seul mois pour un sujet aussi important pour le territoire et qui n'est pas moins composé de plus de 25 000 pages de dossier soit appréhendable par une consultation électronique ? C'est inimaginable sauf à vouloir museler la contestation. L'enquête n'est pas accessible à ceux qui n'ont pas accès à Internet et en l'occurrence c'est le cas de 25% de la population des petits pôles urbains éloignés des grandes villes. Ceux-là même qui subirons les nuisances et la destruction liés à ce projet sans pouvoir accéder aux transports. Les mêmes à qui on demande une contribution financière. Je suis chef d'entreprise et j'ai découvert sur la cotisation foncière des entreprises un prélèvement pour financer ce projet dont je n'ai pas besoin, que je trouve inutile et qui ne contribuera en rien au développement de mes entreprises. L'emprise du chantier se fera sur une zone de plus de 4 800 hectares (par ailleurs sous estimées).La création de la LGV n'aura pas d'impact sur la réduction du transport routier, ni sur le développement du fret ferroviaire qui décline depuis des années. Ce projet ne développera pas l'économie locale et surement pas celle des zones secondaires, les plus touchées par le chômage et qui ont besoin du développement du train quotidien et non de lignes à grande vitesse.Le gain de temps pour Toulouse sera ridicule au regard des sacrifices à consentir.La priorité de l'investissement doit se tourner vers la santé, l'éducation et l'entretien et le développement du réseau ferroviaire existant et notamment les lignes de dessertes du quotidien, abandonnées. On supprime les trains de nuit, on supprime le fret ferroviaire qui sont de vraies solutions à la décarbonation. Dans un budget déficitaire et contraint, les choix qui sont faits sont incompréhensibles et inacceptables. En un mot comme en 100, c'est Non !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Xavier - Cudos

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 12:27:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à l'autorisation
Contribution :
Alors que le gpso était enterré entre 2017 et 2022 (Elisabeth Borne, alors ministre des transports, disait en 2017 : 'Mieux vaut des petits trajets aériens efficaces que des grands projets d'infrastructure dispendieux'), Castex, en recherche d'un poste à la sncf et de soutiens (de Rousset et Delga et leurs bases électorales)… a relancé le projet à la veille des élections de 2022.Ceci au mépris des résultats défavorables de l'enquête publique de 2014-2015…Aujourd'hui, il déclare dans le Sud-ouest (la voix officielle régionale) qu'il doit renvoyer l'ascenseur à ses soutiens.On voit donc que ce projet n'a aucune motivation écologique, aucune pertinence économique et aucun objectif social ou sociétal… mais uniquement politique : ´je te rends un service, tu me renvoies l'ascenseur ' pour que chacun garde son poste et verrouille les commandes des 2 régions.Pour ces motifs : non à l'autorisation et non au projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nicolas - Grignols

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 12:46:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Investigations préalables fortement dommageables pour l'environnement
Contribution :
Bonjour,Les investigations préalables vont provoquer le défrichement de centaines d'hectares de terres naturelles, dont certaines dans des zones de biodiversité uniques au monde, comme la vallée du Ciron.L'impact environnemental catastrophique de ces travaux va absolument à l'encontre de toutes les alertes récentes sur l'atteinte de la biodiversité, la sauvegarde de nos espaces naturels et les engagements environnementaux nécessaires à la pérennité de notre milieu et de notre qualité de vie.Les compensations proposées sont dérisoires, et ne permettront pas de contrebalancer les dommages graves causés à des équilibres naturels en place depuis des milliers d'années.En tant que citoyen de Gironde, directement impacté par les effets délétères de ce projet, je m'oppose donc totalement à ces travaux, et demande le respect absolu d'études d'impact complètes, indépendantes et circonstanciées.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BEDAT Vincent - Bordeaux

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 12:57:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet de LGV Bordeaux/Toulouse
Contribution :
Je suis absolument opposé au projet de LGV entre Bordeaux et Toulouse, projet inutile au coût pharamineux au moment où les finances publiques sont au plus bas. Ce projet n'apportera que peu d'avantages aux usagers et surtout impactera fortement l'environnement et les populations riveraines.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Hélène - Noaillan

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 13:23:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contraintes environnementales non respectées
Contribution :
Bonjour,Les travaux prévus vont provoquer le saccage de nombreuses zones de biodiversité, comme le carrefour en pleine gorges du Ciron, avec faune et flore protégées...Combien d'hectares et d'animaux sacrifiés, de tonnes de béton pour les nombreux viaducs ???Les hommes vont subir expropriations, travaux, paiement de taxe, puis les vibrations de train (ressenties à + de 10km de la ligne en Charente où les maisons fissurent !)...Même le train du quotidien va en subir les conséquences avec les travaux des AFSB (création d'une nouvelle voie) prévoyant la suppression d'une voie de TER pour laisser la place des 2 autres voies pour la vitesse du TGV...Dès à présent, les forts ralentissements pendant les travaux servent-ils à habituer les gens à ne plus l'utiliser ??? Et les automobilistes, attendant trop longtemps aux passages à niveaux, à changer dès à présent de route puisqu'ils seront supprimés au profit de nouveaux ponts ?De plus, ce projet représente un coût économique beaucoup trop important pour ne profiter qu'à quelques uns... Arrêtons de créer de nouvelles voies et remettons en service les lignes de proximité !Ce projet est en contradiction totale avec des avancées sociétales et environnementales que nous devons mettre en place pour combattre le changement climatique actuel.Pour cela, je m'oppose à ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Barsoulet Corine - Lucmau

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 13:49:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE
Contribution :
Bonjour, je suis absolument contre. - Coûte trop cher. - Destruction de l'environnement. - Utilité discutable. -Bénéfices, on ne sait pas. Ne correspond pas aux priorités écologiques actuelles. On ne sauvera pas le climat en agissant ainsi. Une forêt coupée sur des hectares, la liste est longue malheureusement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Joel Pujol - Landiras

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 13:59:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pas de LGV
Contribution :
Il existe déjà une ligne ferroviaire Bordeaux Toulouse, cette LGV est inutile et va couper en deux d'innombrables communes comme Landiras et détruire notre environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Chantal QUILLOT

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 14:21:25
Lieu de dépôt : Par email
Contribution :
Ce projet , dans la période de pseudo "vaches maigres" actuelles, visant à détruire peu à peu nos services publics, est en totale contradiction avec la satisfactions des besoins réels des citoyens: manger, se loger, se vêtir, vivre dans un environnement respecteux du devenir de la planète de nos enfants. Il demande des millions d'euros qui pourraient être consacrés aux besoins ci-dessus résumés. On ne construit pas des infrastructures qui feraient gagner quelques minutes en temps, alors que les anciennes lignes peuvent être réaménagées au bénéfice du manimum de citoyens.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Enzo - Bordeaux

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 14:29:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vallée du Ciron
Contribution :
La vallée du Ciron est un écosystème unique et représente un patrimoine naturel qu’il faut absolument préserver.Le projet d’une nouvelle ligne détruirait des habitats fragiles et des espèces protégées, alors qu’il suffirait de rénover la ligne existante.De plus, les modalités de consultation du public sont insatisfaisantes : le délai d’un mois est trop court pour permettre au plus grand nombre de prendre connaissance des 34000 pages, et la voie électronique exclut une partie du public. Il apparaît ainsi nécessaire de prolonger le délai de consultation.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VIGUIE Marc - Louchats

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 14:36:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : "France, tu te crois Crésus, mais te voilà Cosette : comment peux-tu bâtir une ligne d'or lorsque ton peuple compte ses sous ?"
Contribution :
Le projet de LGV, dans son ensemble, interpelle particulièrement un maire de petite commune comme la mienne, déjà confronté au désengagement progressif des différentes strates institutionnelles : un département en déficit, une région en difficulté et un État vivant très largement au-dessus de ses moyens, incapable aujourd'hui encore de faire voter un budget qui doit entrer dans une aire d'économies drastiques.Vous nous demandez de fournir un avis sur l'impact environnemental, mais il nous est impossible de ne pas examiner ce projet dans sa globalité – environnementale, sociétale, territoriale et surtout financière – tant son coût apparaît pharaonique dans une période de fortes contraintes budgétaires au vu des objectifs qui le motivent._____1. Un coût initial déjà colossal et probablement sous-estiméLes estimations communiquées oscillent entre :•14 milliards d'euros (chiffre officiel pour Bordeaux–Toulouse et Bordeaux–Dax),•15 à 23 milliards d'euros selon les analyses plus prudentes, intégrant le prolongement vers l'Espagne ainsi que l'impact de l'inflation et des surcoûts prévisibles.L'histoire récente de nos LGV montre des dépassements quasi systématiques :•+10 % pour les plus anciennes,•+25 % pour les plus récentes (Est, Rhin-Rhône, Méditerranée), essentiellement à cause de la complexité technique, des infrastructures annexes et des frais financiers.Au regard du relief basque et des oppositions locales, il est raisonnable d'anticiper au minimum +25 % de surcoût, portant le coût final vers 25 milliards d'euros._____2. Un financement incertain reposant in fine sur les collectivités et leurs habitantsLa clé de financement affichée repose sur :•40 % État•40 % collectivités•20 % Union européenne•La contribution européenne n'est pas acquise, et les finances publiques des collectivités comme de l'État sont déjà exsangues.La part des collectivités (40 % d'un coût de 20 Md€ au minimum) représente 8 milliards d'euros, financés par contributions directes, emprunts et surtout par la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE). Taxe scandaleuse imposée à ceux qui auront à subir cette nouvelle ligne dont ils ne verront principalement que les rails.Simulations de charge par habitant (hors surcoût)Selon le périmètre des populations soumises à la TSE :ScénarioPopulationCoût par habitantCoût par foyerLarge12 M~667 €~1 533 €Médium8 M~1 000 €~2 300 €Petit5 M~1 600 €~3 680 €Simulation annualisée (emprunt sur 30 ans à 2 %)Annuité totale : ~357 M€/anScénarioPar personne / anPar foyer / anPopulationimportante 30 €68 €Médium45 €103 €Petite71 €164 €3. Une gabegie financière pour un gain de temps dérisoirePour un coût final approchant les 25 milliards d'euros, le gain de temps prévu entre Bordeaux et Toulouse varie selon les études entre :•15 minutes selon les estimations les plus prudentes,•à peine 5 minutes selon d'autres.Tout cela pour une ligne destinée à transporter quelques passagers privilégiés alors que :•les trains du quotidien sont saturés,•les infrastructures classiques sont vieillissantes,•le matériel roulant est obsolète,•les retards et suppressions se multiplient.La priorité devrait aller aux besoins réels des usagers, et non au prestige d'une infrastructure dont l'objectif principal semble être la présence du nom de certains élus sur une plaque inaugurale.4. Un projet d'un âge révolu, au détriment de l'environnement et du bon sensConsacrer 25 milliards d'euros à une LGV dont l'utilité réelle est contestée, c'est :•consommer davantage de foncier,•artificialiser massivement des espaces naturels,•accroître les émissions lors de la construction,•alors même que des solutions moins coûteuses et plus vertueuses existent pour améliorer la mobilité du quotidien.•Que dire enfin d'un document d'étude volumineux, dont la surcharge de pages semble destinée davantage à noyer le lecteur qu'à éclairer réellement les enjeux ?
_____Conclusion : AVIS TRÈS DÉFAVORABLEPour toutes ces raisons — incertitudes financières majeures, surcoûts prévisibles, absence de bénéfice significatif, risques environnementaux et déconnexion totale des besoins du quotidien — en mon nom j'émets un avis très défavorable au projet de LGV Sud-ouest.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ghislain - Toulouse

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 14:38:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Enquête publique environnementale LGV
Contribution :
Nous considérons que cette procédure accélérée est constitutive d'un excès de pouvoir car illégale à double titre :Sur la forme elle ne dure que 30 Jours alors qu'une enquête publique doit être de 3 mois avec des commissaires enquêteurs et des réunions d'informationsOr au Centre Ville de Toulouse c'est par hasard que nous avons appris cette PPVE car nul affichage et nulle communication des maires de quartier. Il est à noter que consulter 35000 pages est une aberration avec le seul but de dissuader les réactions négativesHors de la ville en milieu rural les gens concernés sont loin d'être munis d'internet ce qui créée une discrimination.Sur le fond les non dits de GPSO ont pour but de ne pas évoquer les coûts d'endettements pour nous et nos enfants durant 40 ans TSE et autres taxes de séjour, le tout supporté uniquement par les propriétaires foncier exonérant les locataires. Encore une discrimination.Cette taxe est due même par les victimes des travaux et qui auront de façon définitive une immense moins value sur leur bien, valeur réduite à néantGPSO ment sur la rentabilité les TGV qui ne sont empruntés que par des gens aisés et cadres d'entreprises à des tarifs prohibitifs ; alors que le TER du quotidien, vital, va être sacrifié au même titre que ceux qui l'empruntent pour aller travailler. Cela peut créer un désert entre les grandes métropoles et concurrencer l'aéronautique, fleuron toulousain. En conclusion transmettre des dettes à nos enfants de 15 milliards pour le moment pour gagner 20 minutes entre Bordeaux et Toulouse alors que la ligne POLT est sacrifiée
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nathalie Barbancey - Foulayronnes

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 15:26:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : fragmentation écologique
Contribution :
Je suis défavorable au projet car les effets cumulés et la fragmentation écologique n’ontpas été évalués correctement. Le territoire est déjà saturé d’infrastructures, et la LGVaccentuerait la rupture des corridors écologiques essentiels à la biodiversité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

lancelevee jean luc - Carbon-Blanc

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 15:39:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
1 — Zones humides : inventaires incompletsJ’émets un avis défavorable, car les inventaires de zones humides ne sont pas suffisamment récents ni complets. Le dossier ne démontre pas que l’ensemble des milieux impactés a été identifié, ni que les études ont pris en compte la saisonnalité indispensable à leur caractérisation. Le projet risque de détruire des zones humides sans évaluation fiable.2 — Ressources en eau : risques non maîtrisésJe rends un avis défavorable : les sondages et forages prévus présentent un risque de pollution des nappes et des eaux superficielles. Les protocoles de prévention ne sont pas décrits de manière précise, ni les dispositifs de suivi

indépendants. Le principe de protection des ressources en eau n’est pas respecté.3 — Biodiversité : absence de garanties pour les espèces protégéesMon avis est défavorable. Les inventaires naturalistes sont incomplets et certaines données datent de plusieurs années. Les espèces protégées comme le Vison d’Europe ou la Loutre n’ont pas fait l’objet d’analyses spécifiques suffisantes. Le projet ne peut obtenir légalement de dérogation au titre des espèces protégées. 4 — Fragmentation écologique aggravéeJe suis défavorable au projet car les effets cumulés et la fragmentation écologique n’ont pas été évalués correctement. Le territoire est déjà saturé d’infrastructures, et la LGV accentuerait la rupture des corridors écologiques essentiels à la biodiversité.5 — Compensation écologique insuffisanteAvis défavorable : les mesures compensatoires proposées ne sont ni situées dans les mêmes bassins versants, ni garanties sur le plan hydrologique et écologique. Leur efficacité est incertaine, et la destruction des milieux naturels interviendra avant que les mesures ne soient fonctionnelles, entraînant une perte nette.6 — Suivi environnemental flou et non opposableJe m’oppose au projet car le suivi environnemental n’est pas défini, pas opposable, et sa durée n’est pas précisée. Sans engagements fermes, chiffrés et contrôlables, il est impossible de garantir la protection réelle des milieux après les travaux.7 — Manques juridiques et non-respect du principe ERCAvis défavorable. Le dossier ne démontre pas que les impacts auraient été évités ou réduits autant que possible. Le principe “éviter, réduire, compenser”, exigé par le Code de l’environnement, n’est pas respecté. Les conditions légales pour autoriser les atteintes aux milieux naturels ne sont donc pas réunies.8 — Bilan carbone incomplet et incompatible avec les objectifs climatiquesJe rends un avis défavorable. Le bilan carbone est incomplet : le dossier ne chiffre ni les émissions des chantiers ni les pertes de puits de carbone (forêts, zones humides). Le report modal annoncé ne permet pas de compenser ces émissions à court terme. Le projet n’est pas cohérent avec la Stratégie Nationale Bas Carbone.9 — Risques sanitaires et de pollution mal évaluésJe suis défavorable au projet : les risques de pollution accidentelle, de poussière, de bruit et de dégradation de la qualité de l’air pour les riverains sont mal définis et ne font l’objet d’aucune mesure précise ni opposable. La protection des populations n’est pas garantie.10 — Concertation insuffisante et atteinte à la participation du publicAvis défavorable. Les conditions de la PPVE ne garantissent pas une participation équitable : dossier volumineux et fragmenté, absence de version papier dans de nombreuses mairies, fracture numérique. La consultation ne respecte pas l’esprit de la Convention d’Aarhus ni les standards d’une enquête publique classique.11 — Atteinte aux terres agricolesJe donne un avis défavorable. Le projet entraînera une artificialisation importante de terres agricoles fertiles et irriguées. Ces pertes sont irréversibles et nuisent à la souveraineté alimentaire locale. Les impacts sur les exploitations ne sont pas suffisamment évalués, notamment pour les élevages et cultures spécialisées.12 — Impacts cumulés avec le changement climatiqueJ’émets un avis défavorable car le projet ne prend pas en compte les effets du changement climatique : réduction du débit des cours d’eau, intensification des sécheresses, risques d’incendies. Construire une infrastructure lourde dans ce contexte fragilise encore davantage des milieux déjà en tension hydrique.13 — Défrichements massifs injustifiésAvis défavorable : plus de 1 000 hectares de forêts, haies et boisements seraient défrichés dès les travaux préparatoires. Ces destructions massives ne sont pas justifiées par un intérêt public majeur, et leur compensation est incertaine. La destruction des haies bocagères réduit le rôle de brise-vent, de refuge faunistique et de stockage carbone.14 — Solutions alternatives non étudiéesJe suis défavorable car le dossier ne démontre pas que les alternatives moins destructrices ont été étudiées : modernisation de la ligne existante, optimisation du réseau TER, amélioration des dessertes régionales. Sans analyse comparative approfondie, l’option LGV n’est pas justifiée.15 — Artificialisation des sols contraire aux objectifs nationauxMon avis est défavorable. La France s’est engagée à réduire l’artificialisation des sols (ZAN). La LGV va au contraire aggraver l’anthropisation des surfaces naturelles. Le projet est incompatible avec les politiques publiques de sobriété foncière.16 — Faible utilité publique réelleJe rends un avis défavorable : le projet ne répond pas à un besoin de mobilité clairement démontré. Les gains de

temps sont limités au regard des impacts écologiques et financiers considérables. De nombreuses études indépendantes questionnent l'utilité réelle de la LGV sur cet axe.17 — Impact majeur sur les paysagesAvis défavorable. Le projet transforme durablement des paysages ruraux, agricoles et forestiers remarquables. Les impacts visuels sur les vallées, les coteaux et les zones naturelles ne sont pas correctement évalués. La qualité paysagère du territoire sera irrémédiablement altérée.18 — Insuffisance des mesures pour les risques d'inondationJe suis défavorable. Les modifications du ruissellement et les grands remblais prévus augmenteront les risques d'inondation dans plusieurs secteurs situés en aval. Les études hydrologiques sont insuffisantes et ne prennent pas en compte les événements extrêmes plus fréquents avec le changement climatique.19 — Charge financière injuste pour les collectivitésMon avis est défavorable. Le financement du projet repose largement sur les collectivités locales, sans garantie de retombées économiques concrètes. Les coûts d'exploitation futurs, non pris en compte, pourraient peser durablement sur les budgets publics au détriment d'autres services essentiels.20 — Métropolisation et absence de bénéfice pour les territoires intermédiairesJe rends un avis défavorable : la LGV contourne et isole les territoires ruraux intermédiaires, qui ne bénéficieront ni de gains de temps ni de nouvelles dessertes. Les habitants subiront les nuisances sans profiter des avantages. Le projet accentue les inégalités territoriales.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sébastien - Aubiac

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 15:46:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la LNSO
Contribution :
La demande d'autorisation environnementale telle qu'elle est soumise à la consultation du public est tout simplement indigne d'une procédure démocratique que l'on serait à même d'attendre dans notre pays.Noyer le lecteur dans 35 000 pages à lire uniquement sous format numérique ne garantit absolument pas l'accessibilité de ce dossier à tous les publics. Un projet à 14 milliards d'euros détruisant 4 800 ha d'espaces naturels et agricoles ne mérite-t-il pas une vraie enquête publique ?Les manquements conséquents du dossier, notamment en matière d'état des lieux initial, ou encore vis-à-vis des compensations environnementales, démontrent une volonté des porteurs du projet d'avancer vite au détriment de l'environnement, alors même que ces points sont cadrés par la Loi. Ces manquements ont par ailleurs été relevés par les nombreuses instances consultées (CNPN, CLE SAGE Ciron, MRAE,…).Étonnamment, l'autorisation environnementale ne porte que sur une partie du projet. Cherche-t-on à minimiser l'impact global du projet ? Quid des effets cumulés des différentes tranches qui ne seront jamais ou mal évalués ?Ce projet de LGV se poursuit, tel un passage en force, alors même que l'enquête publique de 2014 sur la Déclaration d'Utilité Publique s'était soldée par un avis négatif de la commission d'enquête.Le gain de temps envisagé ne mérite pas un aménagement aussi coûteux et aussi destructeur pour les territoires qui vont être traversés. Concentrons nos réflexions et l'argent public (qui se fait rare ces temps-ci) sur les lignes existantes qui profitent au plus grand nombre pour les transports du quotidien. Pour toutes ces raisons, et parce que je préfère contempler la vallée du Ciron plutôt que regarder passer les trains, je me prononce contre l'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation du GPSO entre Bordeaux et Toulouse.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

JACQUEMIN CHRYSTABEL - Bazas

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 16:06:09

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Rejet du projet LGV
Contribution :
Je suis profondément attachée à notre territoire, à la vallée du Ciron, à ses forêts-galeries et à cet écosystème rare qui fait la beauté et l'identité du Sud-Gironde. C'est un patrimoine naturel unique, vivant, et c'est aussi le cœur de mon activité professionnelle.Ce qui me choque profondément dans ce projet de LGV, c'est l'ampleur des destructions annoncées : artificialisation massive, fragmentation des milieux, et surtout l'impact direct dans une zone Natura 2000 pourtant reconnue pour sa valeur écologique exceptionnelle. Construire une telle infrastructure au milieu de ces espaces relève, pour moi, d'une incohérence totale avec les engagements environnementaux de notre pays.Mon entreprise, Les Cycles du Bazadais, dépend entièrement de cette nature préservée : tous nos parcours de découverte traversent les zones directement menacées par la LGV. Ce projet va défigurer les paysages, rompre la tranquillité des itinéraires et fragiliser une part essentielle du tourisme local. C'est une menace réelle et concrète pour mon activité, pour mes emplois, et pour l'attractivité de tout un secteur.Au-delà de l'économie, l'impact environnemental est alarmant : le projet engage la destruction de zones humides, indispensables à la biodiversité et à la régulation du Ciron. Les études d'impact n'intègrent pas suffisamment la fragilité de ces milieux, ni les effets en cascade que cette perturbation va provoquer.En conscience, je demande l'annulation de ce projet et la protection stricte de la vallée du Ciron et de la zone Natura 2000. Il est essentiel que cette consultation soit prolongée et que les alternatives soient réellement étudiées, dans le respect de notre territoire et de celles et ceux qui y vivent et y travaillent.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Virginie - Pindères

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 16:17:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposée à la LGV
Contribution :
Je suis opposée à la LGV car son tracé mettra en danger le bassin hydraulique de la vallée du Ciron. Son sous sol calcaire creusé par l'eau a formé des cavités susceptibles de s'effondrer L'apparition de dolines prouvent combien la roche est poreuse. Assécher des zones humides ne fera qu'aggraver l'etat de la roche. Le sous sol regorge d'eau qui alimente toute la région des zones de captages de secours ont été condamnées afin de réaliser le tracé . C'est inadmissible !!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FREDERIC - Agen

Organisme : CCI LOT ET GARONNE
Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 16:32:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Dde d'autorisation environnementale relative à la réalisation de la LGV Bdx Tse
Contribution :
Je suis favorable à la création d'une ligne dédiée à la grande vitesse.Il s'agit d'un investissement structurant et de long terme pour notre territoire. Ce long terme esr la compensation de l'impact environnemental avec une décarbonation évidente de ce moyen de transport, une fiabilité augmentée, une amélioration du service rendu aux usagers entre Bordeaux et Toulouse. Un train ne peut pas doubler un autre train.La sortie des TGV de la ligne historique (qui ne sera jamais une ligne à grande vitesse) doit s'accompagner d'une meilleure fiabilité des trains du quotidien (TER).Enfin le

positionnement de la base travaux sur le TAG, la création d'une gare LGV sur l'Agenais et une liaison ferroviaire entre la gare centre ville et la gare LGV est stratégique pour l'économie de notre territoire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Olivier - Lagarrigue

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 16:55:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : TGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je demande la suppression du projet de la nouvelle ligne de TGV Bordeaux - Toulouse dont le coût faramineux et les conséquences en matière d'environnement sont hors de proportion par rapport au temps gagné. Commencez par remettre en état les lignes existantes et améliorez pa ponctualité. Lorsque les finances de l'état seront rétablies nous en reparlerons
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Virginie - Bommes

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 17:19:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Respect de l'environnement
Contribution :
Ce projet est un non sens! Outre la destruction de la vallée du Ciron avec sa hêtraie millénaire et toutes les zones humides nécessaires à notre survie, le budget necessaire pour réaliser cette LGV serait bien plus utile à la sauvegarde des emplois dans l'ASE! Protéger notre environnement, sauvegarder nos emplois, développer les TER! Stop LGV!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Valérie - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 17:57:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vallée du Ciron
Contribution :
Le Ciron, ce joyau qui serpente est unique, ses gorges, sa hêtraie (un trésor), les espèces rares qui y vivent... ce bijou doit être protégé et maintenu comme trame verte et bleue sans morcellement. Or le projet LGV couperait le territoire en morceaux, détruirait des habitats et anéantirait cette continuité écologique indispensable. L'étude d'impact est floue, quasiment illisible pour des néophytes, incomplète, les cartes sont inexistantes. Où et quelles sont les compensations? Ce projet est en désaccord avec l'OFB, la CLE, le CNNSA, le Parc Naturel Régional ..etc. Tous ces organismes ont émis des avis défavorables et fort critiques. Les zones humides sont gravement impactées alors que l'ont sait qu'elles sont indispensables.En plus le financement est prévu comme un impôt foncier supporté par les habitants...qui ne seront pas les usagers les plus réguliers ...c'est totalement injuste et aberrant. En tant qu'habitante je suis vraiment tout à fait favorable au train, il suffirait de moderniser, d'améliorer les lignes existantes... Pourquoi cette alternative n'a t'elle pas été étudiée? Je demande à ce que la vallée du Ciron soit totalement protégée et conserve son rôle de continuité écologique majeur.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

danièle - Montbeton

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 18:08:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet désastreux tant au point de vue économique que ^pour l'environnement et les citoyens.
Contribution :
Ce sont les citoyens qui paient! Donc il serait normal que l'on tienne enfin compte de leur opposition majoritaire à ce projet *****. Rétablissez la ligne du Capitole qui donnait toute satisfaction et permettait un gain de temps significatif. Le plus court chemin vers Paris, pour nous c'est par le Centre ; et non via Bordeaux qui va nous coûter bien cher tant pour les travaux qu'ensuite pour un kilométrage allongé INUTILEMENT. Halte aux gabégies financières des décideurs qui ruinent notre pays. Ce ne sont pas les retraités qui plombent les finances publiques mais des décideurs accrochés aux capitalistes qui ne voient que leur profit immédiat. Laissez notre belle France respirer avec une nature qui ne soit pas partout saccagée(A9!!!!!!)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Denis - Lacanau

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 18:22:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : JE SUIS D'ACCORD AVEC LA CREATION D'UNE LIGNE NOUVELLE LGV BORDEAUX TOULOUSE ET BORDEAUX ESPAGNE
Contribution :
Je suis pour une LGV. Je vais souvent de Bordeaux à Toulouse et une fois sur vingt j'utilise le train le reste du temps en voiture ; c'est trop galère aujourd'hui en train et une LGV c'est bien et cela m'évitera de prendre la voiture donc bien pour l'environnement.Je vais aussi régulièrement à Bilbao et jusqu'à présent je n'ai jamais pris le train car c'est impossible et cela dure presque 6h pour à peine 3h en voiture.Pour les arbres arrachés que l'on demande aux communes traversées de replanter le même nombre d'arbres ou que les écolos bobos contre en plantent dans leur jardin.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

annie - Périgueux

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 18:38:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La nouvelle ligne Bordeaux-Toulouse qui permettrait aux voyageurs de gagner du temps et d'éviter les changements de trains
Contribution :
Mais a-t-on besoin de cette nouvelle ligne?outre les très nombreux problèmes environnementaux qui à eux seuls justifieraient le renoncement à cette nouvelle ligne, il y a le coût financier à un moment où l'état et les régions sont exsangues. Cette ligne nécessiterait l'expropriation des habitations se trouvant sur le tracé à un moment où il est difficile de se loger.Une nouvelle zad est à prévoir avec sa cohorte d'écologistes et des mutilations orchestrées par les forces de l'ordre pour l'exemple.Sur le Sud-Ouest de nombreuses petites lignes ne demanderaient qu'à rouvrir qui permettraient aux travailleurs de laisser leur véhicule à la maison et cela pour un coût bien inférieur et une rentabilité proportionnellement supérieure. Pourquoi de tels projets aussi ambitieux que destructeurs à un moment où le petit peuple - dont je suis - souffre tant au niveau social que financier. Nous ne pouvons plus payer pour de tels projets qui ne satisfont en premier lieu que les amours propres des élus de ces grandes villes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

jean - Saint-Girons-d'Aiguevives

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 18:43:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ligne Bordeaux Toulouse
Contribution :
Bonjour, j'habite en Nord Gironde, j'ai de nombreuse connaissances qui habitent près de la LGV Paris-Bordeaux, on leur avait assuré que ce serait sans nuisances, et il s'avère que c'est absolument faux, leur habitation est devenu presque invivable et surtout, ces personnes se retrouvent dans l'impossibilité de revendre leur bien.Il existe déjà une ligne de train, pourquoi ne pas apporter une amélioration sur cette ligne ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 18:47:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Les surfaces compensatoires doivent être fondées sur une équivalence écologique démontrée et non sur des ratios génériques. En l'absence de cette justification, la compensation ne répond pas aux exigences de proportionnalités fixées par la loi.Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Samya - Layrac

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 19:15:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande d information
Contribution :
Je demande comment va être bétonné et rase les immenses forêts
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Claudie - Dax

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 19:48:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : emplacement des gares
Contribution :
Les nouvelles gares ne seront pas accolées aux gares existantes, et de ce fait, ne seront pas accessibles facilement aux usagers; il n 'y aura pas de transports en commun, et des parkings payants sans doute .L'accent n'est pas assez mis sur ce point , le public ne le sait pas
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

C BOSSY

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 20:07:06
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Constat
Contribution :
Cette ligne est inutile .gagner 1/2 h est une idée des années 80 et ne correspond pas à cette période où l on travaille dans le trainC est contre l écologie et la souveraineté alimentaireC est bousiller le

patrimoineC est tout à fait dans l air du temps de détruire la France mais tout de mêmeChantal bossyEnvoyé depuis l'application Mail Orange
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FaVriot Laurent - Bordeaux

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 20:53:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Zones humides
Contribution :
La pertubation ou la destruction des zones humides en particulier comme par exemple le franchissement du Ciron va entrainer un déréglement hydrologique. Le dossier ne donne pas d'éléments explicitement sur les impacts. Le projet ne définit pas le comment de la préservation de l'eau dans une logique d'adaptation climatique. En conséquence celui ci ne répond pas aux objectifs de gestion durable déterminés par la stratégie nationale bas carbone et la gestion de l'eau.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean Pierre - Langon

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 21:08:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contestation du projet GPSO
Contribution :
le projet va détruire la vallée du Ciron , son ecosystème, la hétraie, les zones humides, la forêt, des espères rares et viole les droits fondamentaux des habitants
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Spencer John - Caudecoste

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 21:09:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV peu utile
Contribution :
Habitué des trajets Agen Paris, où Toulouse Paris, je ne vois pas l’intérêt de cette nouvelle ligne. L’impact est bien trop grand pour le bénéfice. Bien trop cher, trop de dégâts, trop de nuisance pour toute le monde. N’y a t’il pas mieux à faire ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Constans Christophe - Moissac

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 21:09:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Je conteste la légalité de cette consultation pour les raisons suivantes:- le choix de la consultation par voie numérique qui empêche un certain nombre, non négligeable de citoyen(e)s d'y participer.- la publicité donnée à cette consultation qui est plus que défaillante, des panneaux d'information étant implantés soit dans des fossés non visibles de la voie publique soit sur des ronds-points et donc non lisibles par les automobilistes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nicole - Langon

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 21:11:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis défavorable au projet GPSO
Contribution :
Je suis défavorable à cause de la destruction prévus de la bipdiversité
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

lauray fabrice - Le Passage

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 21:47:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : projet déraisonnable écologiquement, économiquement et socialement
Contribution :
Un tel projet, dévastateur de nos écosystèmes, déforestation, remblais ou forages, consommation de ressources (eau, énergies de tout ordre), impact paysager, isolement des parcelles... Un budget monumental dont le financement est irréaliste pour nous amener à un gain de temps? Mais de quel temps parlons nous? celui de travailler 20 minutes de moins dans un train Agen Paris? Celui qui nous épargnera quelques minutes de la vue du massacre écologique que nous avons cautionné? Ces minutes qui coûterons à touts les autres projets de vraie et réelle utilité publique et qui ne verrons plus le jour. Notre pays a des besoins, notre système de santé en décrépitude, nos jeunes ont besoin d'écoles ,nos anciens de vieillir dignement... 20km de LGV=un hôpital équipé... tout est dit. Et la raison das tout ça....
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Maille Vanessa - Le Passage

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 22:43:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation ligne LGV
Contribution :
Je refuse le projet de la LGV car c est un véritable scandale financier et écologique. Il est irresponsable de la part des politiques d'accepter un tel projet ! Alors que la France est surendetter et qu'il manque de l'argent pour les francais qui travaille et qui paye ses impots encore et encore pour vivre correctement. On demande aux citoyens de payer via les impôts alors que on ne souhaite pas que ce projet aboutisse. C'est un manque de bon sens de la part des politiques.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Klymko Boris - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 23:10:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposé à la LGV
Contribution :
À tous points de vue, je suis fermement opposé à cette LGV.# Pour rendre Toulouse attractive, c'est la proximité périurbaine qui prime sur la proximité parisienneContrairement à l'argument du "désenclavement", Toulouse n'est pas considérée comme en ayant un besoin impératif.Les professionnels ne se déplacent plus comme il y a 30 ans. Professionnel bordelais, je suis tous les jours en réunion avec des professionnels basés à Paris, Toulouse et Nantes, en utilisant les moyens télématiques d'aujourd'hui. L'époque où je faisais un aller-retour dans la journée pour me rendre sur

Paris est révolue, car cette démarche est aujourd'hui considérée par tous les professionnels comme absurde (du temps et de l'argent perdus).On ne rendra pas Toulouse attractive en laissant filer des trains à travers les zones périurbaines. Pour la rendre attractive, c'est la proximité périurbaine qui prime sur la proximité parisienne.On vivra mieux à Toulouse et à Bordeaux avec des transports en commun locaux. Oui aux "Trains du quotidien".Non aux trains qui filent sans s'arrêter. Non aux trains hors de prix qu'on ne prend que par contrainte. Non à cette LGV hors de prix, fantasme de quelques élus mégalos qui peinent à lui trouver un financement.# Financement de projets locaux au lieu de cette LGV onéreuse et salePour financer un tel projet inutile, c'est autant de projets utiles qu'on ne finance pas, alors que c'est eux qui pourraient rendre nos villes attractives : lycées, hôpitaux, transports locaux, etc.Et à propos de financement, je m'oppose également à la TSE LGV (Taxe Spéciale d'Équipement).Voilà qui ressemble bien à un caprice de ces élus dépassés qui ne veulent pas comprendre pourquoi ils peinent à trouver des financements pour ce projet inutile. Alors ils imposent son financement aux riverains qui doivent désormais payer pour voir leur environnement saccagé, rasé, ruiné ! Ces élus marchent sur la tête et font tout à l'envers, car ils n'écoutent que leurs caprices. Une taxe inique qui découle d'un déni démocratique.# Consultation fantocheUn déni démocratique comme cette consultation fantoche. 30 jours pour lire plus de 30000 pages ?!!Encore heureux qu'on m'en ait informé, car ce n'est pas les petits panneaux au bord des départementales qui l'auraient fait.Et tout ça pour quoi ?En 2015, je me suis déplacé en mairie pour rédiger à la main tout ce que je pensais déjà de l'aberration d'une nouvelle ligne. J'exposais alors en quoi une LGV serait plus onéreuse qu'une adaptation des lignes existantes pour ne faire gagner que 20 minutes de trajets, au prix de milliers d'hectares de forêt et de zones humides saccagées.Et pour quoi ? Pour que cette enquête soit balayée par des élus obnubilés par leurs intérêts douteux.# Saccager la nature pour accélérer la vieEt le pire de ce projet, ce n'est même pas les minutes, les euros, les déplacements professionnels, les carrières de politiciensLe pire, c'est saccager ce qui a mis des siècles à se faire. Des siècles sinon davantage. C'est le Ciron. C'est la beauté de nos régions. La beauté de la vie. La vie, dans ce qu'elle a de plus belle, de plus utile, de plus importante pour nous tous. Les zones humides. Les arbres. Les arbres qu'on coupe déjà, "par anticipation" !!Pourquoi classer Natura 2000 des zones humides si c'est si simple de les saccager ?Pour quelques minutes sur un trajet, combien d'années, combien de siècles allons-nous ruiner à tout jamais ?Quid des habitants expropriés ?Quid de la pollution ? Sonore ?# Avis défavorable - Opposition totaleJe refuse d'être taxé pour financer le saccage de ma régionJe suis exaspéré par les passages en force des puissants cyniques, par les travaux qui commencent alors que des recours restent encore sans réponse, par les arbres coupés alors que la Justice aurait pu leur laisser la vie.En conclusion, l'opposition à la LGV est totale : elle est considérée comme un projet mal ciblé, destructeur sur le plan environnemental et social, et financièrement injustifié, motivé par des intérêts qui ne servent pas les besoins réels du territoire.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dorothea - Pessac

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 23:24:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : projet inacceptable
Contribution :
le train doit être attractif pour diminuer les autres transports plus grands émetteurs de carbone, mais pas à ce prix!il faut chercher d'autres solutionsplus que jamais nous ne pouvons nous permettre de détruire le milieu naturel déjà trop abîmé et en souffrancel'argent doit être utilisé pour la santé, le social, la nature et l'environnement, la culture, l'éducation, tout ce qui permet une vie digne et prometteuse.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Doquet Claire - Verdelais

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 23:39:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection de la faune en danger
Contribution :
Le dossier d'autorisation se limite à mentionner la présence potentielle du Vison d'Europe sans présenter d'inventaires récents ni de données issues du Plan national d'action. Aucun protocole de suivi n'est prévu avant les travaux. En l'absence d'inventaires précis et actualisés, la présence du Vison d'Europe ne peut être ignorée, et tout travail susceptible de détruire ou d'altérer ses habitats constitue une violation de la protection stricte prévue par le Code de l'environnement. Avis défavorable.Le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) et le comité de pilotage du PNA Vison n'ont pas rendu d'avis favorable connu sur la pertinence des mesures.Sans validation par les instances scientifiques compétentes, les mesures d'atténuation ou de compensation proposées ne peuvent être considérées comme suffisantes ni juridiquement sécurisées.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAVIN Richard - Verdelais

Date de dépôt : Le 21/11/2025 à 23:51:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Commune de Saint Léger de Balson
Contribution :
Bonjour, Voici un exemple de ce qui va se faire si ce projet funeste voit le jour. D'après les documents du GPSO. Références : Pièce F- étude d'impact //volume 4.3 Secteur géographique n 3 de Balizac à Lucmaum«les nappes souterraines dans le secteur géographique n3 sont superficielles et dépourvues de recouvrement imperméable ce qui les rend particulièrement vulnérables vis à vis des pollutions terrestres « (GPSO) La commune de St Léger de Balson (commune forestière) va être coupée en 2 en totalité soit sur 7,2 km de linéaire. La voie va se faire uniquement en remblais sur la totalité du linéaire. 7m de hauteur. 100 ha dont une sous-station-électrique de 2 ha alimentée depuis le poste électrique de Saucats (liaison souterraine à 225 KV d'une longueur moyenne de 30km). Sur ces 7,2km, 8 ponts et viaducs (soi-disant des «ouvrages d'art), dont l'un des viaducs d'une longueur de 200m et l'autre de160m. Des pistes DFCI rabattues sur les axes existants ou créés le long de l'infrastructure. « Dans le secteur géographique n3, la gêne visuelle induite par le projet SERA MODÉRÉE en phase d'exploitation. En effet la plupart du linéaire se tiendra à l'écart des zones habitées notamment lors de la traversée des zones les plus boisées. Néanmoins,s'agissant d'une forêt d'exploitation, ces boisements peuvent être amenés à être coupés et des effets visuels pourront alors apparaître. »(GPSO).Tout ça pour déclarer « de faibles incidences sur le cadre de vie et l'environnement humain. ». Pour ensuite ajouter « les nuisances acoustiques constituent le principal effet négatif du projet en phase d'exploitation. » « Les traitements phytosanitaires duballast et des abords immédiats peuvent générer une pollution saisonnière des eaux . L'utilisation des produits phytosanitaires dedésherbage s'impose aux gestionnaires d'infrastructures ferroviaires pour d'impératives raisons techniques de sécurité. « (GPSO) Et on ne parle pas du chantier en lui-même ! Ne vous inquiétez pas tout va bien se passer !… (les passages entre guillemets sont tirés des documents des promoteurs du projet). Et vous n' êtes pas contents d'être désenclavés et de désenclaver Toulouse ! Et ce n'est qu'un aspect de la destruction programmée de la Vallée du Ciron pour un projet écocidaire condamné par entre autres par la loi Climat et Résilience de 2021. La vallée du Ciron reste plus que jamais une Zone à Défendre.Richard LAVIN (collectif NINA - Vallée du Ciron)

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sylvie - Lormont

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 00:06:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux TOULOUSE
Contribution :
Je suis contre le projet LGV du Sud ouest, car il ne répond pas à un besoin de mobilité clairement démontré. Les gains de temps sont limités au regard des impacts écologiques et financiers considérables. De nombreuses études indépendantes questionnent l'utilité réelle de la LGV sur cet axe. Nous avons besoin dans toute la region de train du quotidien accessibles à tous dans toutes les gares sans impact environnementaux désastreux et le projet de LGV enterre nos espoirs de pouvoir nous passer de voitures
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

David Resez - Agen

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 01:13:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv inutile, sauf pour les égos surdimensionnés de certains élus !
Contribution :
Catastrophe écologique, expropriations à la pelle Coût exorbitant Aucun intérêt !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gendry Gaëlle - Grazay

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 03:21:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à une nouvelle LGV
Contribution :
Toujours plus vite.Il existe un réseau ferroviaire important en France. Il faut rouvrir grand nombre de petites lignes plutôt qu'en créer toujours de nouvelles. Au détriment de l'environnement, des espaces sauvages, des terres agricoles et de la biodiversité.Non à la ligne LGV entre Bordeaux et Toulouse
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Le Dreff Denis - Saint-Pabu

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 05:50:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Extrêmement, fondamentalement et citoyennement DEFAVORABLE au projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mathilde Vallée du Ciron - Préchac

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 07:37:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition aux investigations préalables du GPSO
Contribution :

Cette consultation par voie électronique est antidémocratique et illégale! Comme toute avancée en force du GPSO! Je suis absolument contre ce funeste projet écocide, inutile et financièrement insoutenable, et résolument opposée à toute investigation préalable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DELESTRE Daniel - Bordeaux

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 07:40:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LNSO Bordeaux/Toulouse : un projet ferroviaire nuisible à l'environnement et à l'intérêt général
Contribution :
Bonjour, Etant opposé au principe même du projet de LGV LNSO Bordeaux/Toulouse, pour cause d'inutilité publique et d'impacts environnementaux majeurs, je ne peux qu'être opposé à la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse.Je rajoute que la taille du dossier soumis à consultation (34 430 pages, réparties dans 339 dossiers) ainsi que le mode de consultation électronique me paraissent très peu favorables à la participation du public directement concerné (en particulier ceux qui ne disposent pas d'accès internet) et son information sincère. Pour mémoire, ce projet avait été rejeté massivement par le public lors de l'enquête publique de 2014, qui s'était conclue par un avis défavorable de la commission d'enquête.On lira avec intérêt les différents dossiers sur le sujet de la LNSO et mis en ligne sur le site de la Sepanso Gironde :LGV LNSO : le Sud-Gironde sous la menace des lignes ferroviaires à grande vitessehttps://www.sepanso33.org/spip.php?article9LNSO (LGV Bordeaux/Toulouse et Bordeaux/Dax) : un projet ferroviaire nuisible à l'environnement et à l'intérêt généralhttps://www.sepanso33.org/spip.php?article97LGV LNSO (Bordeaux/Toulouse et Bordeaux/Dax) : l'alibi climatiquehttps://www.sepanso33.org/spip.php?article67LNSO (LGV Bordeaux/toulouse) : emprise du projet de lignes ferroviaires à grande vitesse en Girondehttps://www.sepanso33.org/spip.php?article76LGV GPSO : de lourds impacts sur les milieux naturels et la forêt du Sud Ouesthttps://www.sepanso33.org/spip.php?article286CordialementDaniel Delestre
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Renom Christelle - Saint-Michel-de-Rieufret

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 08:27:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Nuisance environnementale et sonore
Contribution :
Avis défavorable en lien avec les nombreuses conséquences pour notre village de Saint Michel de Rieufret et sans aucun intérêt pour nous.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marc - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 09:37:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre l'autorisation environnementale
Contribution :

Enième épisode du passage en force orchestré de la SNCF, de l'Etat et des Président.es de Région pour imposer un projet inutile et rejeté par la grande majorité de la population concernée, je dénonce avec force le mode de consultation de la population qui a été choisi à travers cette participation du public par voie électronique (PPVE).?Rien ne justifie le non-recours à une vraie enquête publique environnementale :- L'enquête publique de 2014 qui pourrait justifier le choix d'une PPVE est obsolète. La mise à jour des données sur lesquelles s'étaient basée l'enquête publique a été demandée à plusieurs reprises par l'autorité environnementale à la SNCF, sans résultat pour le moment. Par ailleurs il est bon de rappeler que cette enquête publique avait reçu plus de 80 % de contributions défavorables et s'était conclue par un avis négatif unanime des commissaires enquêteurs.- Les enjeux environnementaux sont au cœur de la contestation du projet. Je rappelle que la construction de ces LGV va détruire 4800 hectares d'espaces naturels (forêts, zones humides ...) et agricoles dont de nombreux sites classés. Qu'elle va causer une dégradation irréversible des écosystèmes et en particulier de la ressource en eau. Que l'empreinte environnementale du chantier et notamment son bilan carbone va être considérable.Le nier, en ne donnant pas la possibilité à la population d'accéder aux informations et de s'exprimer sur le sujet dans de bonnes conditions, constitue un mépris démocratique flagrant. Cela avait été dénoncé cet été par les maires du sud Gironde, je le redis ici, l'accessibilité du dossier d'enquête - 35000 pages consultable uniquement sur internet - à tous les publics n'est pas garantie. Demeurant dans le sud bordelais, nous vivons un désastre écologique à l'heure où nous recevons régulièrement des grêlons de la taille de balles de tennis et que le climat nous fait comprendre que nous devons arrêter de dégrader notre planète. Connaissant beaucoup Toulouse et beaucoup de toulousains, cette ligne ne sera pas empruntée, car trop long pour aller à Paris et trop cher pour le faible gain de temps pour un trajet Bordeaux Toulouse. Nous revivons le même scénario que l'absurdité de l'autoroute A65.Nous demandons à ce que les décideurs de ce projet puissent être condamnables pour les impacts négatifs de ce projet (il est trop simple de décider et à posteriori de s'en laver les mains).Sans compter l'équation économique dans un département en banqueroute (la Gironde) et dans un pays surendetté), tout cela est complètement déraisonné. Pensons à ce que nous laissons à nos enfants l'espace d'un instant…?Pour toutes ces raisons, je me prononce contre l'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse et je réitère ma demande la suspension de cette consultation par voie électronique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Benoît - Bazas

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 09:54:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Bonjour,L'enquête publique en 2014 sur la déclaration d'utilité publique (DUP) était défavorable, ce qui n'a pas empêché, la DUP d'être actée. Je me demande à quoi bon une nouvelle consultation onze ans plus tard. Est-ce que notre avis va être pris en compte, ou c'est pour vous donner bonne conscience ?Je m'excuse, je n'ai pas pris le temps de lire chacune des 25 000 pages du dossier fourni par SNCF Réseau, pour me forger une opinion, j'en ai lu quelques unes, néanmoins. Et je souhaite exprimer toutes mes réticences à l'idée de détruire tout ce pan de nature, pour des logiques économiques.Je représente également mes grands-parents, qui "n'utilisent plus l'internet car ce n'est pas de [leur] âge, tout ça. Mais dis-leur que c'est pas bien ces gros travaux !" Les consultations numériques ont l'avantage d'éloigner une frange de la population. Dommage pour un outil démocratique.Bon, revenons à nos moutons :D'après les dires de l'Autorité environnementale, le dossier est incomplet : sur les cartographies ou sur les cahiers territoriaux qui sont jugés «

d’inachevés ». L'Autorité environnementale relève l’absence ou l’obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l’évaluation de l’éventuelle Raison Impérative d’Intérêt Public Majeur – RIIPM du projet, l’absence d’études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l’environnement. Bref elle n’arrive pas à avoir « une vision d’ensemble cohérente et robuste des incidences ».Si une assemblée de personnes dont cela est le métier de décortiquer ce type de projet indique que le dossier est incomplet, comment les citoyens pourront à leur tour disposer d’une information éclairée pour pouvoir décider en toute autonomie ?« [L’étude d’impact] relève notamment l’absence de cartographies précises et homogènes des milieux mettant en évidence, par superposition, les enjeux, le manque de certaines données chiffrées (surfaces, volumes, effectifs d’espèces, émissions de gaz à effet de serre (GES)), la faiblesse de certaines analyses fonctionnelles et l’absence d’évaluation des effets cumulatifs » J'imagine que vous conviendrez qu'il faut revoir votre copie, il n'y a qu'une planète, si on détruit tout durant cette décennie (avec quel milliard me direz-vous ?), à quoi servira cette LGV dans un monde invivable ? (trop chaud, avec une extinction de masse, une instabilité politique qui rendra caduque la possibilité de fournir en énergie un TGV, ... source : GIEC). Mais bon, tant que les poches sont remplies d'argent, on peut toujours garder un espoir de s'en sortir sans ses larbins.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CORNU Stella - Brassac

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 10:17:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Rejet de demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Projet problématique sur tellement de points, dont : Du point de vue écologiqueCe projet va détruire près de 5000 hectares de terres (agricoles, forêts et zones humides), fragmenter des écosystèmes et fragiliser encore plus la biodiversité (dont une dizaine de sites Natura 2000).Du point de vue climatLe chantier de ce projet aura émis, avant que le premier train ne roule, plusieurs millions de tonnes de CO2 dans l’atmosphère et nous aura privé de 2850 hectares de forêt, reconnu comme puits de carbone. Dans le même temps, le report modal tant attendu ne fait l’objet d’aucune étude ou quantification précise pour le justifierDu point de vue démocratiqueCe projet piétine les enquêtes publiques qui lui sont défavorables à plus de 90%, ainsi que de multiples rapports soulignant sa non-pertinence voire son incohérence. Il est passé en force sous Déclaration d’Utilité Publique (DUP) malgré les nombreux recours au tribunal administratifDu point de vue économique et financierCe projet coûte 14 milliards d’euros (en attente de ré-actualisation) et repose sur un financement conjoint de l’État (40%), des collectivités qui prélèvent une taxe supplémentaire auprès des habitants (40%), et de l’UE (20%) qui n’a pourtant jamais confirmé prendre sa part
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DELAUNAY FLORENCE - Léon

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 10:17:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande de recherche de solution alternative
Contribution :
Tous les aménageurs savent que l'investissement est glorifiant, et surtout subventionné. En revanche le fonctionnement, l'entretien, les réparations ne sont pas valorisants, on n'en fait pas la Une des médias, et pourtant ce sont ces travaux là qui font que les citoyens "usagers" sont satisfaits des services. Les lignes de chemin de fer ont besoin, c'est important et URGENT, de travaux d'entretien et de réparations. Les passages à niveau sont accidentogènes, la solitude des passagers passagères

est anxiogène, les coupures de ligne lors des tempêtes ou des mauvaises conditions météorologiques sont handicapantes. Les conditions d'accueil dans les gares se sont améliorées ainsi que le confort dans les wagons (mais c'est la Région !!!). Les retard et les annulations de voyage, remplacés par des bus, ou pas, sont courants (écouter Ici Pays Basque chaque matin, sur les annulations de train...). Savez-vous qu'au Japon, les conducteurs de traon s'excusent auprès des voyageurs d'un retard de 2 minutes ?La valorisation de la SNCF doit se faire par un meilleur rendu de service aux usagers (et au personnel ?) plutôt que par la création de nouvelles lignes impactant la biodiversité, dans son tracé, son bruit, la gêne des travaux. Avons-nous vu le directeur de la SNCF à la COP 2025 aux côtés du Président de TOTAL ? Non ! Commencez par la ! repeignez vos wagons en vert ! REVOYEZ VOTRE LIGNE CONDUCTRICE !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Doutres Valérie - Montauban

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 10:21:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne sud ouest bordeaux toulouse
Contribution :
Bonjour, Je conteste ce projet qui aura un impact environnemental important alors qu il y a des sujets plus prioritaire : la santé, l éducation, le réchauffement climatique....je suis contre ce projet dans l état actuel des choses.Valerie Doutres, Montauban
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Prevoteau Jean-Claude - Pompéjac

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 10:27:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : durée et mode de consultation
Contribution :
La consultation du public d'un mois est trop courte au regard de son mode par contribution électronique, de la complexité et du volume du dossier de demande d'autorisation environnementale. C'est pourtant un enjeu majeur de ce projet, tant les destructions sur le milieu vivant et les bouleversement des paysages risquent d'être irréversibles. Cette consultation est totalement inadaptée pour recueillir tous les avis des personnes, notamment celles concernées par le projet de tracé de la LNSO. L'accès est d'autant plus difficile qu'il concerne en grande partie des populations habitant dans des zones rurales et donc moins bien desservies. L'accès à l'outil informatique pose également problème pour une partie de la population concernée et peu habituée à l'utilisation des outils nécessaires à cette consultation. Pour remédier à ce problème, les moyens mis par le pétitionnaire dans les préfectures et sous-préfectures sont dérisoires et inadaptés aux besoins réels. Aucune garantie de transparence concernant l'exploitation des contributions apportées n'est donnée et la crainte d'un arrêté préfectoral d'autorisation pris rapidement après la clôture de cette phase de participation du public ternit considérablement la pertinence et la portée de cette consultation.Je demande à minima que cette consultation soit prolongée pour permettre une réelle possibilité de participation dans des conditions plus conformes à l'importance des enjeux soulevés par cette demande d'autorisation environnementale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Frederic - Saint-Michel-de-Rieufret

Organisme : LGVEA

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 10:39:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Delai impossible pour analyse 35000
Contribution :
Impossible de lire 35000 pages dans les delais
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lefebvre abby - Toulenne

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 10:52:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la destrution des habitats animaliers
Contribution :
Je suis contre ce projet de nouvelle ligne grande vitesse car il faut preserver la faune et la flore.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Maria de los angeles - Pompéjac

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 11:13:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : les études sur l'état initial
Contribution :
Les études du pétitionnaire sur l'état initial de la vallée du Ciron sont incomplètes.Le projet de tracé traverse des zones sensibles et fragiles notamment des zones humides, riches en biodiversité. Or ces zones, dans la partie traversée du bassin versant du Ciron sont sous évaluées d'au moins 29 hectares.D'autre part, des espèces fragiles et menacées comme la cistude, la salamandre ou l'agrion de mercure n'ont pas fait l'objet d'une évaluation sérieuse.Enfin, les données sur la forêt manquent de précisions et demeurent lacunaires.Tous les avis donnés par les organismes indépendants sont défavorables et pourtant, le pétitionnaire continue à avancer dans les phases de son projet, comme si de rien n'était. C'est très grave !Une suspension des travaux dans les zones où les enjeux apparaissent très forts a t-elle été envisagée ?L'autorisation environnementale, dans l'état actuel du projet présenté par le pétitionnaire ne me parait ni acceptable ni réalisable.Oui au train, non à un projet destructeur et mal évalué !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

guix de pinos aymeric - Lucmau

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 12:21:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus de la nouvelle ligne grande vitesse
Contribution :
Autant restaurer la voie actuelle bordeaux toulouse. Nous ne sommes pas à une demi heure près, pour un budget de 18 milliards!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Olivier - Layrac

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 12:28:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution défavorable à la PPVE relative aux investigations préalables à la LGV Bordeauxâ?"Toulouse (secteur de Layrac)

Contribution :
Madame, Monsieur,Je souhaite déposer une contribution clairement défavorable dans le cadre de la Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) concernant les investigations préalables à la ligne nouvelle Bordeaux–Toulouse. Cette position concerne tout particulièrement le secteur de Layrac, où les impacts du projet apparaissent disproportionnés et insuffisamment justifiés.---1. Une procédure inadaptée qui remplace injustement une véritable enquête publiqueJe conteste tout d'abord le choix de recourir à une PPVE plutôt qu'à une enquête publique environnementale, comme le prévoit normalement le Code de l'Environnement pour les projets ayant un impact majeur sur le territoire, la biodiversité et les habitants.L'argument avancé selon lequel l'enquête publique de 2014 pourrait servir de base à une PPVE ne résiste pas à l'analyse :cette enquête est datée de plus de dix ans et repose sur des données aujourd'hui obsolètes (hydrologie, biodiversité, bruit, occupation des sols, agriculture, consommation foncière) ;à plusieurs reprises, l'Autorité environnementale a demandé à SNCF Réseau une actualisation complète des données, qui n'a toujours pas été réalisée ;cette enquête avait reçu plus de 80 % d'avis défavorables de la part du public et s'était conclue par un avis négatif unanime des commissaires enquêteurs.Il est donc contradictoire et juridiquement discutable de s'appuyer sur une enquête publique ancienne, négative et dépassée pour justifier aujourd'hui une procédure lumineusement allégée comme la PPVE.Le droit à l'information et à la participation du public, garanti par les articles L. 120-1 et suivants du Code de l'Environnement, impose au contraire une participation réelle, accessible et éclairée.---2. Une consultation difficilement accessible et peu équitableLe dossier mis à disposition représente environ 35 000 pages, uniquement consultables en ligne.Dans un territoire rural comme le Lot-et-Garonne, et notamment autour de Layrac, l'accès à un Internet rapide et stable n'est absolument pas garanti.Cette situation pose plusieurs problèmes :la consultation est matériellement inaccessible pour une partie importante de la population,la lecture intégrale du dossier est quasi impossible pour un citoyen sans équipement performant,la procédure entraîne une inégalité manifeste entre les habitants, ce qui va à l'encontre du principe même de participation démocratique.Il est étonnant, voire préoccupant, qu'un dossier d'une telle ampleur ne fasse pas l'objet d'une accessibilité renforcée (version papier, lieux de consultation physique, assistance, synthèses détaillées).Le choix d'un dispositif numérique seul constitue un frein et une limitation de l'expression citoyenne, ce qui affaiblit la légitimité de la présente consultation.---3. Des impacts environnementaux majeurs insuffisamment pris en compteLe projet de LGV Bordeaux–Toulouse entraînerait :la destruction d'environ 4 800 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers, dont de nombreuses zones humides ;une atteinte irréversible à des écosystèmes déjà fragilisés ;une pression accrue sur les ressources en eau, dans un contexte où le Sud-Ouest subit des épisodes répétés de sécheresse ;un bilan carbone extrêmement lourd, tant au stade des travaux que de l'exploitation.Dans un contexte d'urgence écologique, cette artificialisation massive des sols n'est plus soutenable.Les impacts sur l'agriculture du Lot-et-Garonne, déjà sous tension, sont également sous-estimés : perte de terres fertiles, coupure de parcelles, affaiblissement des exploitations, rupture des continuités agricoles.Dans la commune de Layrac, les conséquences potentielles sont particulièrement importantes : destruction de terres cultivées, impact sur les exploitants locaux, fragmentation des milieux, perturbation du fonctionnement hydraulique en zone inondable ou en contexte d'argiles sensibles. Aucune réponse réellement convaincante n'a été apportée à ces préoccupations légitimes.Il est incohérent qu'un projet ayant un tel niveau d'impact ne fasse pas l'objet d'une enquête publique complète.---4. Une alternative réaliste et bien moins impactante : l'aménagement des voies existantesUn point essentiel est totalement sous-traité : l'amélioration de la ligne existante Bordeaux–Toulouse.Pourtant, plusieurs études techniques montrent que cette alternative :réduirait le coût du projet,limiterait drastiquement les expropriations,réduirait la consommation foncière,diminuerait l'impact environnemental.Les études disponibles indiquent notamment que :les scénarios d'aménagement de la ligne existante coûtent 3,5 à 4,4 milliards d'euros,contre près de 6 milliards pour la ligne nouvelle ;ces scénarios permettraient

un gain de temps de 21 à 27 minutes, suffisants pour améliorer l'attractivité ferroviaire ;l'emprise foncière nécessaire serait de 137 à 664 hectares,contre 4 800 hectares pour le projet LGV.L'impact foncier et humain serait donc multiplié par 10 avec le projet LGV par rapport à l'amélioration de l'existant.Dans un climat social, économique et écologique fragile, il est incompréhensible que l'option la moins coûteuse, la moins destructrice et la plus pragmatique ne soit pas étudiée sérieusement ni présentée comme un véritable scénario alternatif.---5. Conclusion : demande de suspension de la PPVECompte tenu :du caractère inadapté de la procédure,de l'inaccessibilité du dossier,des impacts majeurs sur l'environnement, l'eau, l'agriculture et les habitants,de l'absence d'examen sérieux d'alternatives moins destructrices,et du contexte local particulier de Layrac,je me prononce définitivement défavorable à cette PPVE et à la demande d'autorisation environnementale associée.Je demande la suspension immédiate de la PPVE et l'organisation d'une enquête publique environnementale complète, seule à même de garantir un débat démocratique transparent, équitable et conforme au Code de l'Environnement.Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laure - Préchac

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 12:49:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Champs ElectroMagnétiques émis par la LGV
Contribution :
BonjourJe suis ElectrohyperSensible, et atteinte d'un SICEM (syndrome d'intolérance aux Champs Electromagnétiques)J'ai fuit Paris et suis venue me réfugier en Gironde, en bordure du Ciron, pour fuir les pollutions et vivre dans un lieu préservé.La LGV va transformer ces lieux sains en lieux invivables pour les EHSNous avons le droit de vivre !!!!Arrêter de nous faire fuir ... il n'y a plus d'endroit pour nous.Cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

py Alain - Drémil-Lafage

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 13:28:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pour
Contribution :
Pour l'autorisation environenmentale
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nourmamode Razid - Bordeaux

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 13:39:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre l'autorisation environnementale
Contribution :
Je cite l'Autorité environnementale (25/09/2025) : « L'étude d'impact reste, à ce stade, incomplète [...]. Elle relève notamment l'absence de cartogrpahies précises et homogènes des millieux mettant en évidence, par superposition, les enjeux, le manque de certaines données chiffrées (surfaces, volumes, effectifs d'espèces, émissions de gaz à effet de serre (GES)), la faiblesse de certaines analyses fonctionnelles et l'absence d'évaluation des effets cumulatifs ». En l'état, ce projet ne doit pas obtenir d'autorisation.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LABBE Marie Helène - Grignols

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 14:03:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre nouvelle LIGNE GRANDE VITESSE
Contribution :
Déforestation, animaux vivants dans les bois, pour les habitations environnantes, l impact sur les ruisseaux, la flore, je suis contre la Ligne à grande vitesse
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Trey Dominique - Blagnac

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 14:19:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non aux projets écocide
Contribution :
Je dis non à ce projet qui va détruire près de 5000 hectares de terres (agricoles, forêts et zones humides), et fragmenter des territoires et impactant fortement la biodiversité (dont 8 sites Natura 2000).
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Frédéric - Bordeaux

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 14:42:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis favorable
Contribution :
La réalisation de cette ligne est nécessaire pour disposer de voies ferroviaires supplémentaires dans le sud-ouest. Aujourd'hui, la ligne existante est insuffisante pour permettre aux trains rapides, sans arrêts, de dépasser des TER qui s'arrêtent partout. Elle est nécessaire pour améliorer les liaisons régionales, nationales et internationales. Le dossier d'enquête publique avait montré que cette option est de loin la meilleure. La consultation engagée sur les travaux préparatoires montre la même chose. Les effets négatifs sur l'environnement sont réels, mais largement compensés par l'intérêt public majeur de développer des infrastructures de mobilité décarbonées. Je suis donc favorable à ces travaux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lapouge Marine - Uzeste

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 14:44:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus de la nouvelle ligne grande vitesse
Contribution :
Je suis contre la construction d'une ligne LGV sur notre territoire. Cette mesure écocide contriberais a l'acceleration de la destruction des écosystèmes, de fortes primires à protéger, de la faune et flore dejà en survie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Barla Pascal - Talence

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 14:52:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la nouvelle LIGNE GRANDE VITESSE
Contribution :
Le projetde LGV est un contre sens écologique. La protection de la nature (forets, milieux humides, faune et flore, espèces protégées) devrait être au centre de nos préoccupations.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Barbe Marie - Cudos

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 14:55:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition à la LGV Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Afin de participer à la sauvegarde du patrimoine régional, nous avons restauré une ancienne maison landaise pour en faire un meublé de tourisme classé.Les seuls attraits de notre site sont le calme et les promenades en forêt . Avec la LGV à proximité, que nous restera-t-il comme atout?Voilà une des raisons qui nous pousse à nous opposer à la construction de cette LGV, sachant qu'une amélioration de la ligne existante était faisable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Isabelle - Saint-Antoine

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 15:30:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Enquête publique environnementale LGV
Contribution :
Observations sur l'illégalité de l'enquête de la PPVE (un mois au lieu de trois mois sans enquêteur public et inaccessible aux personnes n'ayant pas internet)Par un maquillage procédural de légalité le GPSO tente de passer en force pour obtenir une autorisation environnementale afin de valider des destructions définitives du milieu rural entre les grandes métropolesLa publicité par le GPSO est constitutive d'une pratique commerciale trompeuse et déloyale elle ment sur la rentabilité l'intérêt public majeur tout en transmettant des dettes à nos enfants pendant 40 ans ou plus par la TSE et autres taxes exonérant les locataires mais fiscalisant les propriétaires fonciersMême ceux en bordure du tracé de LGV doivent payer alors que leur maison n'a plus aucune valeur ils ne sont pas assez riches pour payer des places de TGV qui de toute manière ne desserviront que les grandes gares au mépris du train utile des TER Pourquoi imposer un détour par Bordeaux de 150 kms pour venir de Paris alors qu'il s agirait de moderniser à moindre coût la ligne POLT accessible à tous pour le train du quotidien et les trajets professionnels
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

marion - Casteljaloux

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 15:39:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus de la nouvelle ligne grande vitesse
Contribution :
enquete inutile ,nous avons aucun pouvoir au final
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUTET JEAN YVES - Noaillan

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 15:55:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection urgente de la vallée du Ciron
Contribution :
Je reconnais que la vallée du Ciron jouit de droits propres. Elle doit être protégée, donc je la défends ici.Pourquoi ? La vallée du Ciron est un écosystème indivisible, d'amont en aval, d'est en ouest. Elle est tout un monde vivant, végétal et animal, un monde façonné respectueusement par une humanité riche de savoir faire et de patrimoine. C'est un bien commun inestimable où je promène souvent avec mes enfants et petits enfants, je veux qu'ils se reconnaissent dans ce terroir, qu'ils le maintiennent à leur goût plus tard, dans un esprit de respect durable et soutenable.Déjà fragmenté par la voie ferrée actuelle, deux autoroutes, dont l'un hors de prix est le summum du gaspillage public, une canalisation de gazoduc, des lignes à hautes tensions en gestation, il faudrait maintenant accepter une balafre de ballast électrifié entourée de clôtures à sangliers !? Non ! ce protège chamboule notre communauté, celle des humains et des non humains. Ce patrimoine naturel et humain c'est le Mozart de notre culture locale et globale.La vallée du Ciron a droit à la protection et toutes les mesures doivent être mises en œuvre pour empêcher des dommages irréversibles.La plus simple et la moins chère de ces mesures est DE NE RIEN FAIRE pour rendre irréversible le moindre mètre-carré de ce territoire.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Déclaration-Droits-Ciron.pdf)
Document : Déclaration-Droits-Ciron.pdf, page 1 sur 2

Déclaration des droits de la vallée du Ciron

Nous, Peuple de la Vallée du Ciron, à Sauviac (33) ce 10 juin 2025,

Rappelant que le Ciron est une rivière située en Gironde qui prend sa source dans la lagune de Lubbon dans les Landes et qui, après avoir parcouru 97 kilomètres, traversé les terres du Bazadais, bordé les coteaux du Sauternais, se jette dans la Garonne à Barsac. Vu du ciel, le Ciron ressemble au départ à une rivière des sables, serpentant dans la lande humide, puis dans les forêts de pins des Landes de Gascogne avant de s'enfoncer dans une vallée calcaire, dont l'originalité géologique marque sa destinée, car c'est là qu'une hêtraie vieille de plus de 40 000 ans, et une eau tombée à 13 °C font la magie de cette ripisylve et de son microclimat.

Constatant que la situation hydrogéologique et la biodiversité de la vallée du Ciron sont exceptionnelles ; que les liens immémoriaux tissés entre les hommes et le bassin du Ciron font de ce lieu un espace de vie commun, où chaque être humain et entité non humaine puise le nécessaire à son existence du bénéfice des autres membres de cette communauté de fait dans une logique de coviabilité et de convivialité.

Constatant que la vallée du Ciron dispose d'un vaste patrimoine matériel construit au fil du temps autour duquel une population s'est fédérée pour en tirer son identité passée, présente et future ; qu'à ce titre, elle en a le soin et le souci de le perpétuer avec les générations d'aujourd'hui et de demain.

Constatant que la rivière et ses paysages, typiques des Landes de Gascogne, comptent parmi les principaux éléments d'identification culturelle des habitantes et habitants de la vallée et éveillent un fort attachement émotionnel.

Reconnaissant les difficultés rencontrées par le système de protection juridique actuel malgré les instruments réglementaires importants mis en œuvre au cours des dernières années.

Reconnaissant la valeur historique et économique des cercles d'intérêts noués autour du Ciron au fil du temps et la nécessité d'en garantir la complémentarité grâce à la médiation et des relations apaisées entre les pratiques.

Reconnaissant que la vulnérabilité de la vallée du Ciron et de ses paysages, composée notamment de la rivière, de ses lagunes, de ses affluents, de ses nappes, de son substrat, de ses gorges et de sa hêtraie, de sa biodiversité, de son microclimat, de son patrimoine naturel et culturel, est une source de préoccupation commune.

Convaincus que le mouvement de reconnaissance de droits pour des entités naturelles depuis 2008, et notamment la loi n°19/2022 du 30 septembre 2022 relative aux droits de la lagune Mar Menor, donne aux communautés une possibilité de protéger leurs ressources en même temps que leurs droits fondamentaux.

Attachés aux principes tirés de la Charte de l'environnement et notamment son article 2 relatif au devoir de toute personne de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.
Proclamant la vallée du Ciron « bien commun environnemental », autrement dit, un tout indivisible reliant des personnes et cercles de personnes, autour d'une entité naturelle nécessitant la formation d'une communauté organisée en vue de sa protection pérenne, des usages équitables et non destructeurs ainsi que des pratiques démocratiques, non concurrentielles, faites de réciprocité.

Conscients que la prétention de la Déclaration est de fédérer, dans un esprit de solidarité citoyenne, les différentes institutions, communes, syndicats, associations et tout un chacun vers la préservation et la conservation d'un bien commun environnemental.

Reconnaissant ce bien commun environnemental, sujet de droit, sans pour autant en faire une personne juridique.

Affirmant les droits de la vallée du Ciron, distincts des droits humains,

Déclarons : (9 articles)

Article 1 : La vallée du Ciron jouit de droits propres dont la violation entraîne des mesures utiles de protection, le cas échéant des sanctions et des réparations.

Article 2 : La vallée du Ciron a droit d'exister, d'évoluer naturellement et de se régénérer. Elle a droit à la viabilité, au respect de ses fonctions et équilibres dynamiques, y compris les cycles naturels, les écosystèmes et la biodiversité.

Article 3 : La vallée du Ciron a droit à la préservation, à la conservation et à l'amélioration de la qualité des habitats terrestres et aquatiques, des populations des espèces ainsi que des espaces naturels protégés associés, dans l'objectif d'atteindre un bon état écologique des eaux, des habitats et de conservation des espèces.

Article 4 : La vallée du Ciron a droit à la protection qui implique de prendre toute mesure pour empêcher que des dommages irréversibles ne soient causés aux écosystèmes.

Article 5 : La vallée du Ciron a droit, en cas de dommage survenu, à la réparation et à la restauration de son écosystème, au rétablissement de ses fonctions naturelles et des services écosystémiques associés.

Article 6 : Toute personne interagissant avec la vallée du Ciron peut prendre part à la protection, à la préservation et à l'amélioration de son état de conservation pour en garantir la pérennité et l'usage commun.

Article 7 : Toute personne physique ou morale est habilitée à défendre la vallée du Ciron et peut faire valoir ses droits par le biais d'une demande présentée devant l'association Ciron Bien Commun (CBC), dont la composition, les fonctions et prérogatives figurent en annexe de la présente déclaration.

Article 8 : L'association Ciron Bien Commun (CBC), gardienne des droits de la vallée du Ciron, n'a d'autre but que de garantir le respect des droits reconnus par la Déclaration en toute indépendance et impartialité.

Article 9 : La présente Déclaration inspire l'action des collectivités territoriales, des parties prenantes et de toute personne adhérant à ses principes.

NAZAR Raffi - Sore

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 16:01:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non destruction habitat, foret...

Contribution :
Pourquoi construire une nouvelle ligne alors qu'il serait plus simple de l'implanter le long de la ligne existante, pour ne pas détruire nos forêts, notre faune et notre flore?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Patrick - Talence

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 16:32:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ce projet est un non-sens écologique
Contribution :
La ligne nouvelle va détruire la vallée du Ciron , la hétraie, les zones humides, la forêt, et décimer certaines espèces protégées. Les compensations proposées ne sont pas à la hauteur des destructions des territoires traversés !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rey Jos - La Réole

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 16:32:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la construction d'une LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Opposée à la construction de cette LGV destructrice surtout dans ces périodes de désastre financier dans lequel nous nous trouvons ! Il y a tant d'autres choses positives en attente !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

JEAN - Roquefort

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 16:50:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV AGEN
Contribution :
CE CHANTIER DETRUIT DES TERRES CULTIVABLES DE TRES BONNE QUALITE DANS LA VALLEE DE LA GARONNE, DES FORETS, DES ZONES HUMIDES, DES ZONES NATURELLES.DEPENSES D ENERGIES COLOSSALES POUR LA CONSTRUCTION ET LE FONCTIONNEMENT.UNE SOLUTION ALTERNATIVE EN RENOVANT LA LIGNE ACTUELLE PERMET D'ATTEINDRE DES PERFORMANCES APPROCHANTES AVEC UN COUT BIEN INFERIEUR (5 MILLIARDS AU LIEU DES 15 à 20 MILLIARDS ATTENDUS POUR LE PROJET GPSO)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

michéle - Balizac

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 16:58:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : projet environnemental
Contribution :
cette ligne LGV est une aberration écologique, tous les dégâts sur l'environnement de ce tracé ne pourront pas être compensés comme le stipule le projet .tous les impacts, qu'ils soient hydrauliques ,sur la biodiversité ,sur le climat, les risques de feu liés au passage des trains sont insuffisamment pris en compte .je m'oppose donc farouchement à ce projet trop destructeur .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

enard laurence - Lucmau

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 17:08:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non GPSO
Contribution :
Destruction massive de la foret de l environnement et des habitations au profit des gros lobbyistes
Budget surdimensionné. Projet d'inutilité publique défavorisant les lignes existantes locales.
ETC;;ETC
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Vaccari Patrick - Nérac

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 17:09:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Annulation du projet
Contribution :
Les arguments contre ce projet sont connus depuis plusieurs années alors je n'y reviendrais pas.Si vous attribuez une certaine importance dans la consultation des citoyens alors, lisez avec attention l'ensemble des contributions et quelles vous guident dans le choix de votre avis et que votre jugement ai comme fil conducteur l'intérêt général.Je vous rappellerai simplement que ce projet dont le débat public date de 20 ans, 2005 et dont l'enquête publique date de plus de 10 ans (2014) a été rejetée à plus de 95 % des contributions lors de l'enquête publique et a fait l'objet d'un avis défavorable de la commission d'enquête publique.L'intérêt général est-il dans la satisfaction de moins de 10% des utilisateurs de la SNCF ou dans les 90% qui utilisent les trains du quotidien ?De plus en plus d'élus et de citoyens se mobilisent contre ce projet à plus de 14 milliards non financé à ce jour et démontrent que la modernisation des lignes existantes est la solution qui respecte l'environnement, qui est plus économique est qui est une solution de véritable intérêt général souhaitée par la majorité des citoyens.Ce projet doit être abandonné.La consultation des citoyens est une phase importante d'un projet, un moment démocratique.La démocratie doit s'exercer jusqu'à la fin de cette procédure, c'est-à-dire jusqu'à l'avis final.Cet avis sera-t-il un avis d'intérêt général ou un avis d'intérêt politique ? Vous en détenez la réponse.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Hugo - Bazas

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 17:10:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus LGV
Contribution :
Pour la nature, le Ciron et tout l'écosystème en général, cette lgv serait un désastre.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

TRIBOT Nils - Roquefort

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 17:10:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Liaison ferroviaire Agen-Brax
Contribution :

Bonjour,La liaison ferroviaire entre Agen et Brax me paraît lourde en termes de travaux nécessaires et d'aménagement étant donné le trafic à espérer sur cette ligne. Une liaison par bus serait suffisante et beaucoup moins coûteuse, autant sur le point financier qu'environnemental. Peut-être même une liaison par Tramway qui aurait une incidence environnementale et écologique bien moins négative qu'un train classique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jacques - Cabanac-et-Villagrains

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 17:24:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contribution sur la demande d'autorisation environnementale ligne nouvelle Bordeaux Toulouse
Contribution :
Le projet GPSO va détruire près de 5.000 hectares de terres et bons nombres d'habitations et de fermes. Il va fragmenter, défigurer des territoires sur plusieurs départements dont la forêt des Landes, des sites Natura 2000, et impacter la biodiversité, en détruisant de nombreuses zones humides et milieux naturels sans compter l'impact des nuisances (bruits, CO2 …) et risques (feux de forêts …) lors des travaux d'implantation et ce sur une longue période. Nuisances qui vont perdurer pendant la période d'exploitation notamment pour les riverains les plus proches.Le gain de temps affiché par les promoteurs du projet (30 mn) n'est pas réaliste La plupart des trains devront avoir des arrêts intermédiaires donc perte de temps. Soyons honnête et réaliste nous nous situerons plutôt vers les 15 mn de gain…Les circulations de trains de voyageurs et de fret peuvent se faire sur les voies existantes. Sa modernisation doit être prioritaire au projet GPSO et sera de toute manière incontournable quel que soit l'option prise. La LGV ne profitera qu'à une classe professionnelle (cadre ou cadres moyens) et aux voyages occasionnels en aucun cas au besoin du quotidien et local. Ce besoin du quotidien et local continuera via le réseau actuel.Son coût et son mode de financement. Ce projet nécessite, semble-t-il, un investissement de 14 milliards d'euros, auquel il faudra ajouter quatre milliards pour la nouvelle liaison Dax-Espagne sans compter les actualisations qui vont progressivement être annoncées… Un projet financé par taxes et impôts locaux un financement européen non garanti Aujourd'hui, dans le Sud-Ouest, de nombreuses communes landaises et girondines sont soumises à une taxe pour financer les futures lignes de train du GPSO sans en avoir un quelconque retour (économique et humain) et usage.Personne n'aborde un quelconque projet d'amélioration du réseau existant en terme techniques, impact économique et cout financier. C'est évident, l'état et encore moins l'Europe se désintéressent totalement des régions, des départements et encore plus des communes en leur attribuant le plus possible de soi-disant compétences et responsabilités sans pour autant leur attribuer les subventions en conséquence ….Une grande partie des habitants va donc subir les taxes, les destructions, la pollution, les nuisances sans profiter de ce train qui leur passera sous le nez. La priorité est donc la réhabilitation des lignes existantes, des lignes du quotidien, des trains de nuit et du fret. Il est donc totalement inopportun de poursuivre ce projet qui n'amène aucune amélioration concernant la mobilité locale et nationale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lataste Ludovic - Saint-Martin-Curton

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 17:44:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet LNSO
Contribution :

Je suis totalement contre ce projet de création d'une nouvelle ligne LGV pour plusieurs raisons : - ce projet est une aberration environnementale et écologique - ce projet est une aberration financière - ce projet est une atrocité pour certains propriétaires forestiers et fonciersPar contre, je ne suis pas contre le projet d'une ligne LGV mais, comme le prouve l'étude CLARACO réalisée par plusieurs associations, il est possible par la rénovation des lignes existantes d'éviter une catastrophe pour nos territoires ruraux: RESPECT de la FAUNE et de la FLORE, pas de SAIGNÉE dans nos MAGNIFIQUE FORÊTS, GAIN FINANCIER pour l'ÉTAT les COLLECTIVITÉS et LE CONTRIBUABLE.Ce projet de création d'une nouvelle ligne LGV est un CRIME pour nos territoires.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GERMAIN Philippe - Labenne

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 17:45:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la nouvelle ligne LGV
Contribution :
Je suis fermement opposé à ce projet qui est destructeur de nombreux espaces naturels, coûteux pour des populations qui n'en n'auront pas l'utilité et qui sera très vite confronté à des problèmes climatiques (chaleur surtout) qui empêcheront le fonctionnement espéré.Merci de prendre en compte un avis très résumé mais que je pourrais largement développer en tant d'opposant de la première heure.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Chantal - Landiras

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 17:57:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable pour l'autorisation environnementale
Contribution :
Désaccord sur la forme de la consultation du public, sans rencontre possible avec un commissaire enquêteur et surtout avec un délai très contraint.Désaccord sur le fond, le dossier actuel ne donne pas d'assurance quant à la protection des espèces fragiles ni sur la crédibilité des compensations environnementales.Juridiquement, il semblerait que le dossier ne respecte pas les règles de droit environnemental. Plus globalement, avis défavorable pour le projet LNSO, trop coûteux économiquement, trop dommageable pour le territoire , et aberrant sur le plan écologique. Et c'est une fervante défenseure du train qui écrit ! Mais pour un train du quotidien et un train accessible à tous financièrement, pas plus cher que l'avion comme c'est souvent le cas aujourd'hui.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

TAUZIEDE Sandra - Saint-Martin-Curton

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:09:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet LNSO
Contribution :
Je dénonce tout d'abord le fait que GPSO ait opté pour une forme simplifiée de consultation du public au vu de l'importance de l'impact écologique du projet LNSO.Je suis contre, TOTALEMENT contre, le projet LNSO pour les aspects environnementaux suivants, sans parler des aspects financiers : - destruction de près de 3000 hectares de for?ts, moi même impactée directement sur ma propriété de BERNOS BEAULAC, propriété coupée en deux laissant des bribes de parcelles à droite et à gauche

de l'emprise, inexploitables !!! Quel avenir pour l'exploitation forestière ? sans parler du caractère sentimental, parcelles héritées récemment de mon papa, en projet d'êtres balayées d'un revers de main et détruites pour une ABSURDITE de projet !!!- grand impact sur sîte Natura 2000 la Vallée du Ciron ZNIEFF, biodiversité détruite- création d'un viaduc engendrant la pollution de l'eauCe projet de création de nouvelle ligne est une ATROCITE pour nous, propriétaires, et un SACRILEGE pour nos milieux ruraux !!!Mais je suis POUR, TOTALEMENT POUR, le projet CLARACO de réhabilation des lignes existantes pour tous les atouts qu'il présente (financiers, économiques et environnementaux)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laffort Jean françois - Le Bouscat

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:13:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Insuffisance de l'étude sur la commune de Captieux
Contribution :
Plusieurs remarques sur cette étude1° La période durant laquelle nous pouvons consulter et répondre à ce dossier est bien trop courte pour pouvoir réaliser une étude de fond. Il n'est pas sérieux de nous accorder un délai d'un mois pour analyser en profondeur et souligner tous les manquements existant dans ce dossier. Nous vous demandons de nous accorder un délai supplémentaire de 3 mois ce qui ne nous semble pas incongru compte tenu de ce qui se fait habituellement en la matière. 2° Compte tenu du manque de temps qui nous est imparti nous ne nous consacrerons qu'au secteur 4 et plus particulièrement la partie concernant notre propriété situé sur la commune de Captieux. Nous ne voyons aucune mesure spécifique nous concernant malgré les remarques faites lors de la précédente enquête publique. Le tracé prévu passe chez nous sur une zone humide avec des espèces protégées. Ce tracé passe sur un airial et nous ne voyons aucune mesure spécifique concernant cet airial et l'habitat attenant. Notre propriété constitue une zone de chasse de plus de 600ha avec des cervidés et le tracé va empêcher l'accès qu'ont ces cervidés à une prairie qui est leur principal source de nourrissage. Je ne vois aucune mesure particulière (pont, tunnel) pour leur permettre d'accéder à cette zone de nourrissage malgré la remarque faite dans lors de votre précédente enquête publique. Devons nous en conclure que le sort de cette faune ne vous intéresse pas?3° Votre étude sur l'impact sur l'activité de chasse est incomplète. En effet nous comptons deux palombières impactées par votre tracé sur la partie nous concernant.4° Compte tenu de ce qui précède et qui ne concerne qu'une infime partie du projet de tracé de la LGV nous constatons des manquements importants (qui doivent se reproduire sur la totalité du tracé) dans votre étude qui s'avère donc insuffisamment documentée.5° Nous vous demandons donc de nous apporter des réponses concrètes à nos remarques et de documenter plus avant votre projet en informant directement les principaux propriétaires touchés par ce projet de l'impact qu'ils auront sur leurs propriétés ce qui nous semble être la moindre des choses compte tenu de l'impact que va avoir votre projet sur leur qualité de vie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laveissiere Veronique - Mérignac

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:16:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non au projet GPSO
Contribution :
La vallée du Ciron est une zone remarquable, la hêtraie est une relique des temps préhistoriques. Le projet GPSO va la détruire, morceller les écosystèmes. A l'heure où nous sommes tous en train de parler de protection de l'environnement , comment est il possible d'envisager de détruire cet espace remarquable avec un capital génétique inestimable ? Tout cela pour faire passer une autre ligne

ferroviaire ....On rêve....Oui le train est un moyen de locomotion vertueux mais alors modernisons la ligne existante, c'est suffisant!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

OLIVIER Claire - Roquefort

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:19:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Liaison ferroviaire Agen-Brax
Contribution :
Pourquoi une liaison ferroviaire est imaginée pour relier Brax à Agen et non un système de navette bus? Ainsi, plusieurs arrêts pourraient être proposés, afin d'étoffer l'offre de mobilité sur ce secteur à ce jour très très restreinte. Cela éviterait aux usagers d'avoir à aller jusqu'à Agen pour devoir reprendre un autre moyen de locomotion pour retourner sur les communes entre Brax et Agen centre ville? Cette option de navettes bus serait un plus pour tout le secteur!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GUILLOUET AGATHE - Astaffort

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:24:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet LGV
Contribution :
Je suis totalement opposée à ce projet de nouvelle ligne LGV, c'est une aberration environnementale et écologique et financière.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Kiers Roeleke - Landiras

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:28:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je suis farouchement opposée au projet GPSO
Contribution :
J’ai déjà laissé un commentaire, mais j’ajoute ceci : comment pouvez vous détruire des biens en commun , comme la vallée du Ciron par exemple. Ces lieux sont tellement important dans la vie de tous les jours de ses habitants. Sa destruction aura un impact certain sur le moral et la santé de ses riverains, je dirais même que cela rend violent dans un société où on a besoin d’apaisement. Donc je veux vous demander d’ abandonner ce projet et par là de contribuer à un assainissement de notre société et de notre planète, si urgent. Merci de tenir compte de mon avis, Roeleke Kiers
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gilbert - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:31:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Participation autorisation environnementale à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Ce projet est une aberration et une catastrophe écologique. Vu la situation économique du pays, ce financement à plusieurs milliards pour gagner 20mn entre Bordeaux et Toulouse est une honte. On

dépassera les 20 milliards au final.C. Delga et A. Rousset, les deux politicards hors-sol, sont prêts à tout pour satisfaire leur ego au détriment de la population et de l'environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MURIEL - Beautiran

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:33:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : les milieux humides et les sols hydromorphes
Contribution :
Le dossier d'autorisation environnementale indique que des inventaires ont été réalisés pour identifier les zones humides concernées par les travaux. Toutefois, ces données ne précisent pas toujours la période des relevés ni les méthodes employées. Certaines zones situées en bordure d'emprise ou à proximité des accès de chantier semblent ne pas avoir été étudiées de manière approfondie.Il est essentiel que le public vérifie si les inventaires intègrent bien l'ensemble des milieux humides potentiellement affectés, y compris ceux hors du tracé principal.Si les inventaires ne couvrent pas l'ensemble des emprises ou s'ils sont trop anciens, l'évaluation des impacts sur les zones humides est incomplète et doit être actualisée avant toute autorisation. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

claire - Fontaine

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:33:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'autorisation environnementale
Contribution :
bonjour , il est impératif de consulter les personnes ou associations chargées de mesurer les conséquences réelles sur l'environnement avant de construire une ligne supplémentaire entre Bordeaux et Toulouse . la nature doit etre protégée en priorité . allons nous tous asphyxier sans flore et faune que nous détruisons sans cesse ? la conscience du territoire que nous laissons à nos enfants est indispensable . personnellement je suis contre ce projet . une citoyenne de France Claire Giroud
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

muriel - Beautiran

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:35:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : les études ont elles pris en compte la saisonnalité et les crritères hydromorphes ?
Contribution :
Les milieux humides varient fortement selon les saisons. Pour être fiables, les inventaires doivent s'appuyer sur plusieurs campagnes de relevés, réalisées à des périodes où la végétation et l'humidité du sol permettent une identification précise. Le dossier ne précise pas clairement si cette approche a été suivie.Si les relevés n'ont pas été conduits sur plusieurs saisons ou sans vérification pédologique, la qualification des zones humides n'est pas conforme aux exigences réglementaires. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

muriel - Beautiran

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:37:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : les variantes du tracé ont elles étudiées pour éviter les zones humides ?
Contribution :
Le principe ERC impose de privilégier l'évitement avant toute mesure de réduction ou de compensation. Le dossier évoque des optimisations, mais sans démontrer que les zones humides les plus sensibles ont été réellement écartées.En l'absence d'une analyse comparative claire entre variantes, le projet ne justifie pas que les atteintes aux zones humides étaient inévitables. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

REBOLLO Dominique - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:38:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : participation enquête investigations lgv Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Je suis farouchement opposée à ce projet pharaonique, destructeur environnemental et au coût démesuré alors que le coût de la rénovation des lignes existantes serait moins onérieux.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Hélène - Balma

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:38:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet lgv bordeaux toulouse
Contribution :
La lgv va détruire des zones humides et des milieux naturels comme les forêts avec des dommages causés sur la faune dont des espèces protégées. Un scénario alternatif existe avec l'utilisation et la modernisation des voies existantes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

muriel - Beautiran

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:39:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : la protection des nappes et des eaux souterraines est elle assurée ?
Contribution :
Les travaux préparatoires nécessitent la réalisation de sondages, de forages et de tranchées qui peuvent traverser des nappes phréatiques ou modifier la structure du sous-sol. Le dossier d'autorisation évoque des mesures de précaution mais sans indiquer précisément la profondeur des nappes concernées ni les protocoles de protection prévus. Les risques de pollution accidentelle, d'introduction de boues ou de déviation des écoulements ne sont pas quantifiés.Si les forages et sondages peuvent entrer en contact avec des nappes souterraines sans protocole de confinement et de suivi hydrogéologique précis, la protection des ressources en eau n'est pas garantie et l'autorisation ne peut être accordée sans complément d'étude. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

muriel - Beautiran

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:41:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : les risques de pollution pendant les chantiers ont ils été évalués de manière suffisante ?
Contribution :
Les activités de forage, le stockage de matériaux et l'usage d'hydrocarbures sur les bases de chantier comportent des risques connus pour la qualité de l'eau. Le dossier annonce des "mesures préventives" mais sans préciser les seuils de surveillance, la localisation des points de contrôle ni la fréquence des analyses. Il n'est pas démontré que les moyens de prévention seront suffisants pour éviter toute contamination.En l'absence de dispositif de suivi opérationnel et de seuils d'alerte définis, les mesures de prévention des pollutions accidentelles ne répondent pas aux obligations de maîtrise des risques prévus par le Code de l'environnement. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

muriel - Beautiran

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:42:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : les effets cumulés sur les eaux superficielles ont ils été pris en compte ?
Contribution :
Le projet s'inscrit dans un territoire déjà marqué par plusieurs infrastructures et par une forte pression urbaine. L'accumulation des aménagements imperméabilise les sols et modifie la qualité des eaux. Le dossier ne présente pas d'évaluation cumulative des effets du GPSO avec les infrastructures existantes, ce qui empêche d'appréhender l'ampleur réelle des impacts sur le régime des eaux.Sans analyse des effets cumulés à l'échelle du bassin versant, l'évaluation environnementale est incomplète et ne permet pas de juger de la compatibilité du projet avec les objectifs de bon état des eaux. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

muriel - Beautiran

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:44:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : le projet compromet il la résilience du territoire face au changement climatique ?
Contribution :
La compensation ne peut être efficace que si elle se situe dans la même unité hydrologique que les zones détruites. Or, certaines localisations de sites compensatoires présentées dans le dossier semblent éloignées des zones d'impact.Si les mesures compensatoires sont mises en œuvre dans un autre bassin ou sans continuité hydrologique avec les milieux détruits, elles ne peuvent pas être considérées comme équivalentes ni juridiquement suffisantes. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

muriel - Beautiran

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:46:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : les dispositifs du suivi hydrologique sont ils suffisants ?
Contribution :
Le suivi des nappes, des débits et de la qualité de l'eau doit permettre de détecter rapidement toute altération liée aux travaux. Le dossier mentionne un suivi environnemental mais sans précision sur la durée, les indicateurs ou les organismes chargés de sa mise en œuvre. Un suivi limité dans le temps ne permettrait pas de mesurer les effets différés des modifications hydrauliques.L'autorisation

environnementale doit conditionner les travaux à la mise en place d'un suivi hydrologique permanent, transparent et indépendant, faute de quoi la conformité réglementaire et la prévention des dommages ne sont pas assurées. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

muriel - Beautiran

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:47:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : les mesures d'évitement ont elles réellement permis de limiter les impacts sur le réseau hydrographique ?
Contribution :
Le dossier affirme que le tracé et l'organisation des chantiers ont été pensés pour minimiser les atteintes aux eaux superficielles, mais sans fournir d'éléments comparatifs entre les options étudiées. Il est donc difficile d'évaluer la réalité des mesures d'évitement.Sans démonstration claire des variantes analysées et des choix retenus, la hiérarchie "éviter, réduire, compenser" n'est pas respectée, ce qui rend le projet non conforme au principe ERC inscrit dans le Code de l'environnement. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

muriel - Beautiran

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:49:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : les inventaires naturalistes sont ils complets et actualisés ?
Contribution :
Les inventaires constituent la base de toute évaluation environnementale. Ils permettent d'identifier les espèces présentes, leurs habitats et les zones sensibles. Dans le dossier, certaines études datent de plusieurs années et ne précisent pas les périodes ni la fréquence des relevés. Les données postérieures à 2023, notamment celles issues des suivis associatifs ou de l'Office français de la biodiversité, ne semblent pas intégrées.Si les inventaires ne sont pas récents, complets ou représentatifs des cycles biologiques, l'évaluation des impacts sur la biodiversité est insuffisante et doit être actualisée avant toute autorisation de travaux. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

muriel - Beautiran

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:51:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : le principe d'évitement a t il été respecté pour les habitats sensibles ?
Contribution :
Le principe ERC impose d'éviter les atteintes aux espèces et à leurs habitats avant de chercher à les compenser. Le dossier mentionne des ajustements de tracé et des passages faune, mais sans démontrer que des alternatives moins destructrices ont été étudiées ou retenues. En l'absence de démonstration claire que les impacts sur la biodiversité ne pouvaient être évités, le projet ne respecte pas la hiérarchie ERC et contrevient à l'article L.163-1 du Code de l'environnement. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

muriel - Beautiran

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:52:40

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : les mesures de réduction proposées sont elles adaptées aux espèces ciblées ?
Contribution :
Le dossier prévoit des passages faune, des clôtures et des replantations de haies. Ces mesures sont utiles pour certaines espèces mais peuvent s'avérer inadaptées pour d'autres. Par exemple, les passages sous ouvrages trop secs ou trop lumineux ne sont pas utilisables par les mammifères semi-aquatiques.Les mesures de réduction doivent être fondées sur des études écologiques spécifiques à chaque groupe d'espèces ; à défaut, leur efficacité ne peut être considérée comme démontrée. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

muriel - Beautiran

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 18:53:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : les mesures compensatoires garantissent elles le maintien des populations ?
Contribution :
Pour justifier les atteintes aux espèces protégées, le projet doit démontrer que les mesures compensatoires permettront de maintenir ou de restaurer un état de conservation favorable. Or, le dossier ne prouve pas que les sites de compensation présentent les conditions écologiques nécessaires pour accueillir les espèces concernées.Si le maintien de l'état de conservation favorable n'est pas démontré par des données scientifiques, la dérogation "espèces protégées" ne peut être légalement accordée. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Vincent - Terrasson-Lavilledieu

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 19:08:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre un projet à contre-temps
Contribution :
Je suis contre ce projet dont l'impact environnemental et financier est démesuré par rapport aux gains attendus (quelques minutes gagnées, un impact économique théorique voire utopique, un développement du frêt imaginaire et qui n'a jamais eu lieu avec les autres LGV réalisées par le passé ailleurs sur notre territoire).
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PEBAYLE Helene - Saint-Pierre-d'Aurillac

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 19:13:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Stop au projet de ligne de la lgv
Contribution :
Bonjour Je suis désespérée d’apprendre que la vallée du ciron est menacée par la construction d’une ligne de chemin de fer.La vallée est d’une richesse sans nom au niveau de son écosystème, de ses bois, de sa faune et de sa flore. C’est pourquoi je demande à ce que ce projet soit stopper, car je crains pour la suite des bouleversements de ce vieil écosystème. Je vous en supplie, pour les animaux, pour notre bien être à tous, arrêtez ce projet !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LEBOURG Philippe - Saint-Paul-de-Varces

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 19:28:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
SUR LA FORMEAvec - un accès inégal à l'information avec des affichages publics incomplets ou placés dans des lieux peu accessibles, - une fracture numérique évidente dans les territoires ruraux, rendant la plateforme difficile d'accès, - un dossier de plus de 35 000 pages, volumineux, fragmenté et dépourvu de cartes synthétiques ou de calendrier clair, - l'absence de version papier dans les mairies hors préfectures -excluant de fait une partie du public-, - l'exclusion de plusieurs territoires pourtant concernés, notamment les habitants des Landes et les contribuables du financement TSE, - le choix d'une durée de consultation de 31 jours francs au lieu des trois mois qui auraient été justifiés par l'ampleur du dossier,ce dossier présente trop d'irrégularités pour être validé.Ces éléments ont conduit à considérer que la PPVE ne répond pas pleinement aux exigences de la Convention d'Aarhus, qui garantit le droit à l'information, à la participation et à la justice en matière d'environnement. En pratique, elle prive les citoyens d'un temps suffisant et de moyens équitables pour examiner et contester un projet dont les conséquences sont majeures pour les écosystèmes, l'agriculture, le climat et la santé publique. SUR LE FONDNe serait-ce que sur les mesures compensatoires, le dossier est mal ficelé. En témoignent les éléments suivants.Les mesures compensatoires constituent le dernier niveau d'intervention du principe "éviter, réduire, compenser" appliqué aux projets susceptibles d'affecter l'environnement. Elles ne peuvent être envisagées qu'après avoir démontré que les atteintes aux milieux naturels et aux espèces protégées n'ont pu être ni évitées ni réduites. Leur objectif est de recréer ou restaurer des milieux équivalents en superficie, en fonctionnalité et en qualité écologique à ceux détruits ou dégradés.Dans le cadre du projet de ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse, la compensation porte sur des surfaces importantes, notamment pour les zones humides, les prairies, les haies, les boisements et les habitats d'espèces protégées. Ces mesures sont présentées comme des "surcompensations" destinées à équilibrer les pertes. Cependant, leur pertinence écologique dépend de plusieurs conditions : leur emplacement, leur nature, la temporalité de leur mise en œuvre et le suivi de leur efficacité à long terme. Si ces conditions ne sont pas réunies, la compensation ne permet pas d'atteindre les objectifs de non-perte nette de biodiversité et de maintien des fonctionnalités naturelles.Les enjeux principaux concernent la réalité des équivalences écologiques entre sites détruits et sites restaurés, la cohérence hydrologique et géographique des localisations, la pérennité des mesures dans le temps et les moyens de contrôle. Un écart trop grand entre le milieu d'origine et le site de compensation, ou un suivi insuffisant, rend ces mesures inefficaces.Cette section aide le public à comprendre ce que recouvre la notion de compensation écologique, à identifier les critères qui en déterminent la qualité, et à évaluer si les engagements du maître d'ouvrage sont à la hauteur des exigences légales et scientifiques. Elle permet également de questionner la crédibilité des dispositifs proposés et d'exiger des garanties concrètes sur leur mise en œuvre et leur efficacité réelle.1 - Les sites de compensation sont-ils situés dans le même bassin écologique que les milieux détruits ?Pour être efficaces, les mesures compensatoires doivent être implantées dans le même bassin versant ou la même unité écologique que les zones impactées. Le dossier présente plusieurs localisations éloignées ou déconnectées des sites affectés. Cette dispersion compromet la restauration des continuités naturelles et la cohérence hydrologique.Si les mesures compensatoires ne sont pas situées dans le même bassin ou le même ensemble écologique que les milieux détruits, elles ne peuvent être considérées comme équivalentes et le projet ne satisfait pas aux exigences de la réglementation environnementale. Avis défavorable.2 - Les milieux créés ou restaurés présentent-ils les mêmes fonctionnalités écologiques ?Les surfaces annoncées en compensation doivent offrir les mêmes fonctions que les milieux perdus : filtration de l'eau, habitat pour la faune, rôle hydrologique ou stockage du carbone. Le dossier ne démontre pas

que les sites choisis retrouveront ces fonctionnalités, notamment pour les zones humides.En l'absence de démonstration scientifique de l'équivalence fonctionnelle, la compensation reste théorique et ne permet pas de compenser la destruction de milieux naturels. Avis défavorable.3 - Le calendrier de mise en œuvre garantit-il une continuité écologique réelle ?Les milieux naturels détruits le seront dès les premiers travaux, tandis que les sites de compensation nécessitent plusieurs années pour atteindre leur plein fonctionnement. Ce décalage temporel entraîne une perte nette d'habitats et de biodiversité pendant plusieurs cycles écologiques.Les travaux destructeurs ne peuvent débuter tant que les sites de compensation n'ont pas atteint un niveau de fonctionnalité équivalent, conformément au principe de non-perte nette de biodiversité. Avis défavorable.4 - Les modalités de gestion et de suivi sont-elles clairement établies ?La réussite d'une compensation dépend du suivi régulier de son évolution écologique et de la gestion adaptée des sites concernés. Le dossier évoque un suivi global, mais sans indiquer les indicateurs précis, la fréquence des contrôles ni l'organisme chargé de cette mission.Sans programme de suivi défini et opposable, les mesures compensatoires ne peuvent être considérées comme garanties ni durables. Avis défavorable.5 - Les engagements du maître d'ouvrage sont-ils juridiquement contraignants ?Certaines mesures annoncées restent à l'état d'intentions, sans inscription dans des documents contractuels, des arrêtés ou des conventions de gestion à long terme. Sans cadre juridique clair, leur application dépendra de la bonne volonté du maître d'ouvrage.Les mesures compensatoires doivent être assorties d'engagements formels et opposables ; à défaut, leur réalisation et leur maintien ne peuvent être considérés comme assurés. Avis défavorable.6 - La compensation prend-elle en compte les espèces protégées affectées ?Les sites de compensation doivent permettre le maintien des espèces protégées concernées par les impacts du projet. Le dossier ne précise pas si les habitats reconstitués répondent aux exigences écologiques de ces espèces ni si leur recolonisation est possible. Si la compensation ne vise pas spécifiquement les espèces protégées touchées, elle ne satisfait pas aux conditions légales de dérogation fixées par l'article L.411-2 du Code de l'environnement. Avis défavorable.7 - Les surfaces annoncées sont-elles suffisantes pour compenser les pertes réelles ? Les calculs de surfaces compensatoires reposent sur des ratios parfois arbitraires, sans justification écologique claire. La superficie ne garantit pas la qualité fonctionnelle d'un milieu.Les surfaces compensatoires doivent être fondées sur une équivalence écologique démontrée et non sur des ratios génériques ; en l'absence de cette justification, la compensation ne répond pas aux exigences de proportionnalité fixées par la loi. Avis défavorable.Devant une telle accumulation de négligences (au minimum), on ne peut que s'interroger sur les intentions réellement démocratiques d'une telle consultation qui ressemble plus à un respect apparent formel des règles et donc un enfumage voire une arnaque qu'à une consultation honnête et servant le dialogue avec le public.AVIS GLOBAL DÉFAVORABLE.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Fabre Fabien - Toulouse

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 19:32:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vive la Gabegie !
Contribution :
Le bon sens aidant, et à l'unanimité, notre famille (6 personnes de 24 à 65 ans), est ABSOLUMENT OPPOSÉE à ce projet de nouvelle ligne du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse.En souhaitant ne pas avoir à nous battre contre les moulins des faiseurs de gabegie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Haot Charles - Toulouse

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 19:35:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON au Projet de nouvelle ligne !!!
Contribution :
NON, nous ne voulons PAS de "nouvelle ligne" sud ouest.Fichez nous la paix,et cessez de détruire le peu de Vie qu'il reste dans cette région déjà massacrée par l'urbanisation.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rouzo Lenoir yolaine - Bazas

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 19:38:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : eau
Contribution :
1.Les plans du dossier mentionnent plusieurs franchissements de fossés et de ruisseaux mais aucune précision n'est apportée sur la circulation de l'eau : sera-t-elle maintenue par des ouvrages adaptés ? la continuité écologique est-elle assurée ? Quels risques pour l'assèchement de certaines zones humides ? D'ailleurs, d'après le bilan de la CLE, les impacts hydrologiques sont mal évalués. Les questions sont légitimes et ce projet ne doit pas voir le jour.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rouzo Lenoir yolaine - Bazas

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 19:40:00
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : espèces protégées
Contribution :
2.Concernant les espèces protégées, on remarque que le dossier ne distingue pas leurs exigences écologiques propres. L'avis du CNPN pointe des inventaires naturalistes insuffisants qui sont inquiétants. Il me semble dès lors que l'évaluation environnementale présentée ne répond pas au Code de l'environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rouzo Lenoir yolaine - Bazas

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 19:41:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : suivi écologique
Contribution :
3.Qu'en est-il du suivi écologique de ce projet ? Aucune précision dans le dossier n'apparaît sur les protocoles, les indicateurs, les durées d'observation… Ce n'est pas très rassurant et le dossier du CNPN montre bien que la préservation des espèces et de leurs habitats n'est pas garantie. Je suis contre ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FERRAND Marie Catherine - Sauméjan

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 19:43:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus de la ligne LGV
Contribution :

Ce projet me semble totalement hors de propos et pharaonique au regard de la situation économique de notre pays, de l'inutilité de cette ligne et de son impact sur la vie des habitants et les dégâts magistraux sur l'environnement.Cette gabegie d'argent publique est indécente .La réfection de la ligne existante serait déja infiniment moins onéreuse (5 milliards au lieu de 15 aujourd'hui ! et sinon plus d'ici quelques années). Elle serait en plus bien plus profitable aux usagers: le TGV y circule déja, on peut effectuer ses déplacements du quotidien , aller de ville en ville . Prendre le train a Agen est bien plus facile que de prendre sa voiture pour aller a Brax ! Et assez de mensonges sur l'usage annoncé et la fausse rentabilité !Tous les maires concernés par ces travaux sont contre ! Et les habitants aussi ! On veut que l'on respecte notre vie, que l'on respecte notre nature .Les envies de grandeur des deux présidents des régions concernées sont aberrantes .D'où viendra l'argent pour ces travaux ? Pas de l'Europe puisque pas de ligne inter frontalière , l'état se désengage donc pas grand chose a espérer, alors ?Assez de gaspillage ! En ces temps ou il n'y a plus d'argent pour l'hôpital, l'école, la police, qui sont de VRAIS services publiques , on jette l'argent dans un projet fou .Je crois que les citoyens sauront se rappeler tout cela aux prochaines élections.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laetitia - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 19:53:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Dégâts environnementaux liés au projet LGV
Contribution :
Je suis contre la construction de cette nouvelle ligne qui engendrerait des dégâts environnementaux colossaux.Je suis favorable à l'amélioration de la ligne existante, qui pour une dépense bien moindre qui limiterait l'impact écologique à 127 hectares de forêts détruite au lieu de 4800 hectares .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Joëlle - Layrac

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 19:54:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis opposée à ce projet colossal et utopique, destructeur environnemental et humain dont le coût est totalement démesuré.Il présente un intérêt absolument dérisoire pour Toulouse et sa région.Par contre les besoins et les améliorations pour des trains locaux vers Bordeaux sont énormes mais ils ne sont absolument pas pris en compte.La rénovation des lignes existantes serait plus adaptée et beaucoup moins onéreuse.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PEBEREAU-LALUBIN Joëlle - Saint-Martin-Curton

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 20:01:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : danger pour la biodiversité du massif des landes de Gascogne
Contribution :
Après étude du tracé prévu de la nouvelle ligne Bordeaux/Toulouse, je porte votre attention sur les mises en danger des espèces animales et végétales qui actuellement et d'après mes propores constatations sont implantées sur ce tracé. Menace sur les plantes endémiques du paysage landais (halimium faux alysson, narcissus gigas...).Votre tracé impacte la continuité écologique du massif des

landes de Gascogne. La conservation de la biodiversité remarquable sur ma commune (Saint Martin Curton) est une priorité.Les répercussions d'une "saillie férrovière" dans un paysage de pinède, lagune, feuillus, répisylves et cours d'eau, fossés forestiers, pare-feux, landes tourbeuses sont trop importantes pour accepter toute modification.Je refuse ce nouveau tracé. Aménager les lignes existantes est une priorité et une décision courageuse de bon sens.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gambet Claudine - Pins-Justaret

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 20:03:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Rappel de la FNAUT Occitanie sur l'ensemble des procédures et le respect de la DUP
Contribution :
voir fichier joint
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Projet de contribution de la FNAUT Occitanie à la consultation du public v2.pdf)
Document : Projet de contribution de la FNAUT Occitanie à la consultation du public v2.pdf, page 1 sur 1

Contribution de la FNAUT Occitanie à la consultation du public sur la première demande d'autorisation environnementale pour les travaux de construction de la ligne ferroviaire à grande vitesse Bordeaux-Toulouse (GPSO)

Cette première demande d'autorisation environnementale ouvre une nouvelle phase de la réalisation du projet de LGV Bordeaux-Toulouse. Elle ne porte que sur les impacts sur l'environnement des premières interventions sur le terrain : archéologiques, sondages, défrichement, qui doivent être minimisés dans une démarche Eviter, Réduire, Compenser.

La FNAUT est toujours attentive à ce que la conduite des projets soit conforme à cette démarche et s'en est fait l'écho dans différents projets.

La FNAUT Occitanie souhaite resituer cette phase dans l'ensemble des études du projet GPSO Elle rappelle que l'impact global sur le territoire, sur son développement, sur les mobilités de ses habitants et ceux des régions connectées, mais aussi sur l'environnement ont amené à la déclaration d'utilité publique du projet. L'enjeu est considérable pour une région Occitanie aujourd'hui à l'écart du réseau ferroviaire à grande vitesse malgré sa dimension et son poids démographique, y compris la 3ème métropole de France , Toulouse .

La FNAUT Occitanie souhaite aussi rappeler l'enjeu environnemental du projet par les reports modaux de l'aérien (liaison Toulouse-Paris) et de l'automobile (liaison Bordeaux-Toulouse mais aussi liaison entre les espaces méditerranéens et atlantiques sur le seul axe transversal est-ouest de l'hexagone).

La FNAUT Occitanie exprime le vœu que le projet se concrétise en prenant en compte au niveau nécessaire les enjeux environnementaux de tous ordres sans remise en cause de la phase amont de déclaration d'utilité publique.

Caroline - Agen

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 20:11:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Anti democratique

Contribution :
J ai appris durant mes études de commerce qu en fonction de l outil et des conditions que l on met à disposition des sondeés le résultat sera objectif ou tronqué. Je peux donc m interroger sur l intérêt que vs portez au résultat de cette étude. Vous savez pertinemment que personne ne sera en mesure de lire le dossier pendant le temps impartit de part sa taille et sa complexité. De plus ses moyens de consultation limitent son accessibilité à une partie de la population. Je peux donc en déduire que vous remplissez votre obligation de faire une étude mais en aucun cas de vouloir prendre en considération les remarques que les citoyens auront pris le temps de vous transmettre. Concernants les maires ..... ils vont valider sans avoir pu lire la totalité de ce qui leur ont été transmis. En résumé votre étude est anti démocratique, inutile, coûteuse et énergivore de part son poids de transmission et de stockage sur internet et les serveurs. Vous avez rempli votre obligation de faire une étude. Vous pourrez cocher la case.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BERLOIN Pascale - Saint-Morillon

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 20:12:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV BORDEAUX TOULOUSE
Contribution :
Objet : LGV BORDEAUX-TOULOUSE / AFSBContribution : Je suis CONTRE ce projet pour toutes ces raisons :Des inepties, environnementales, patrimoniale, agricole, faune, flore, eau, destruction des forêts primaires, extinction d'animaux, biodiversité, modification du biotope, dérèglement climatique, économique, humaine, tout ceci pour gagner quelques minutes et engager des milliards d'euros des concitoyens pour un projet d'utilité qui n'est pas nécessaire..... (et quand la SNCF n'annonce pas de retard sur les trains existants et la suppression des trains régionaux et des arrêts "aux petites gares" et suppression des petites gares)La FOLIE des hommes quand arrêterons nous le toujours plus vite au détriment de Dame Nature qui a mis des milliards d'année à se construire.....ou mégalomanies de certains hommes politiques aux frais des contribuables.JE SUIS CONTRE CE PROJET
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BERLOIN Bruno - Saint-Morillon

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 20:14:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Objet : LGV BORDEAUX-TOULOUSE / AFSBContribution : Je suis CONTRE ce projet pour toutes ces raisons :Des inepties, environnementales, patrimoniale, agricole, faune, flore, eau, destruction des forêts primaires, extinction d'animaux, biodiversité, modification du biotope, dérèglement climatique, économique, humaine, tout ceci pour gagner quelques minutes et engager des milliards d'euros des concitoyens pour un projet d'utilité qui n'est pas nécessaire..... (et quand la SNCF n'annonce pas de retard sur les trains existants et la suppression des trains régionaux et des arrêts "aux petites gares" et suppression des petites gares)La FOLIE des hommes quand arrêterons nous le toujours plus vite au détriment de Dame Nature qui a mis des milliards d'année à se construire.....ou mégalomanies de certains hommes politiques aux frais des contribuables.JE SUIS CONTRE CE PROJET
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BERLOIN Adrien - Saint-Morillon

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 20:16:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Objet : LGV BORDEAUX-TOULOUSE / AFSBContribution : Je suis CONTRE ce projet pour toutes ces raisons :Des inepties, environnementales, patrimoniale, agricole, faune, flore, eau, destruction des forêts primaires, extinction d'animaux, biodiversité, modification du biotope, dérèglement climatique, économique, humaine, tout ceci pour gagner quelques minutes et engager des milliards d'euros des concitoyens pour un projet d'utilité qui n'est pas nécessaire..... (et quand la SNCF n'annonce pas de retard sur les trains existants et la suppression des trains régionaux et des arrêts "aux petites gares" et suppression des petites gares)La FOLIE des hommes quand arrêterons nous le toujours plus vite au détriment de Dame Nature qui a mis des milliards d'année à se construire.....ou mégalomanies de certains hommes politiques aux frais des contribuables.JE SUIS CONTRE CE PROJET
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

RICOUL Patricia - Pompéjac

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 20:19:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition LGV
Contribution :
Je suis opposée à la réalisation de la LGV, en raison de son coût astronomique, alors que nous avons déjà une structure ferroviaire qui pourrait faire l'affaire à moindre coût, en l'aménageant.Plusieurs experts ont rejetés ce projet sur tous les points.L'Europe a confirmé ce refus ne participant pas financièrement.J'y suis aussi opposée en raison des dégâts écologiques qu'elle va provoquer. Je n'ai nulle part entendu parler des dégâts profonds dans les sous-sols, sachant que nos Landes girondines sont marécageuses et ont un sous sol de pierres friables. Je suis à environ 20 kms de Captieux, les essais militaires ainsi que environ 4 années de canicules ont fait bougés la structure de nos maisons plus que centenaires.Les vibrations dûes aux travaux (forages, camions...) puis le passage régulier de la LGV vont empirer ces dégâts.De par la position de ma maison, je serais au première loge quant aux nuisances sonores et visuelles,(les riverains de LGV déjà crées se plaignent de ce fait); sans avoir aucun avantage d'utiliser ce moyen de transport. Alors que j'ai besoin d'utiliser le TER, pour ne pas être dans les bouchons tous les matins au sud de Bordeaux.Comment GPSO peut se permettre de passer au beau milieu d'une zone natura 2000, détruire la faune et la flore locale, la bio-diversité en place depuis des millions d'années (la Hêtraie du Ciron 40 000 millions d'années), les zones humides à une époque où nous devons faire attention à la gestion de l'eau mais surtout à sauvegarder la biodiversité. De plus en tant que contribuable, je suis, plus que, outrée d'être déjà obligé de payer sur mon impôt foncier un projet qui n'est pas à l'heure actuelle viable financièrement. Quand sera t'il lors des travaux lorsque l'on sait qu'ils ne sont jamais chiffrés au réel.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

cabanes max - La Brède

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 20:22:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition
Contribution :

je m'oppose fermement non seulement à cette consultation qui n'est pas effectuée selon le code de déontologie, mais aussi à la poursuite des travaux pour la réalisation de la LGV et à toutes les investigations préalablesje m'oppose donc à la destrution de la biodiversité qu'entrainerait cette LGV dont les couts ne sont pas sincères parce que datant de 10 ans, ce qui impliquerait uen aggravation de la dette publique française dont on nous dit qu'elle est est colossaleeh bien ! évitons d'aggraver la dette publique et jetons au panier ce néfaste projet LGV
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean Philippe - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 20:24:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Degats environnementaux
Contribution :
Je suis contre ce projet qui va détruire 4800 ha de forêts Vignes haies et perturber en les traversant rivieres et ruisseaux sans compter la pollution de l'environnement engendrée par les années de travaux alors qu'il existe une alternative en améliorant la ligne existante(etude claraco qui gagnerait cinquante sept minutes en ne détruisant que 127 Ha et pour un coup trois fois moins élevé
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sylvie - Layrac

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 20:38:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Je suis contre la réalisation d’une nouvelle voie LGV je préférerais plutôt que l’existante soit adaptée
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Maheux Jean-yves - Layrac

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 20:47:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV layrac
Contribution :
Projet inacceptable même la cours des comptes si oppose, pourquoi ne pas habilité la voie existantes,qui représente un budget 4 fois inférieur
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Juliette - Uzeste

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 21:12:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ciron écosystème unique
Contribution :
Nous ne sommes plus à une époque ou pour gagner hypothétiquement 20 min de trajet (pour les plus fortunés qui peuvent se payer le tgv) un territoire unique peut être impunément détruit. Une décision politique qui se targue d’idées de progrès doit tenir compte de toutes les conséquences du tracé d’une nouvelle ligne grande vitesse. Y compris environnementales, sociales et dans un souci d’équité. C’est la moindre des éthiques et des dignités, en espérant de tout coeur qu’il en reste chez les décideurs

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Christian - Layrac

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 21:21:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
En 2025 la France est endettée, la Pauvreté ne cesse de croître, l'Hôpital est malade, les ainés sont trop nombreux, mais notre jeunesse est connectée...Pourquoi tant de Décideurs, de Détenteurs de Capitaux refusent de voir les dégâts qui se profilent, la détresse qui se répand ; un nombre toujours croissant de Citoyens sont totalement perdus, désabusés, écoeurés, et il y a bien longtemps qu'ils ne sont ni entendus, ni écoutés....L'inutilité de la LGV qui traversera le Lot-et-Garonne, son coût démentiel constituent par contre une réalité imposée qu'il faut combattre. Quand osera-t-on enfin enterrer ce projet ?Il LE FAUT
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Philippe - Languenan

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 21:27:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV BORDEAUX-TOULOUSE / AFSB
Contribution :
Je suis totalement CONTREDes dérogations pour détruire ce qui existe n'est pas pensable. Ce projet est une aberration environnementale et écologique. C'est aussi une aberration financière à l'heure où on cherche à faire des économies et où on prépare le budget 2026. En revanche, entretenir et améliorer ce qui existe déjà me paraît plus pertinent
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bétinsky Elinka - Bruges

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 21:46:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je m'oppose à ce projet de LGV et cette consultation publique
Contribution :
Cette consultation publique ne peut pas servir à donner une autorisation environnementale.Une autorisation environnementale demande une étude sérieuse et minutieuse menée par des écologues des sites et des espèces protégées.Cette consultation publique en ligne n'est pas accessible aux personnes qui n'ont pas accès à des outils numériques. C'est inadmissible.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lespes Christiane - Xaintrailles

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 21:57:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet Gpso
Contribution :
Au regard des impacts environnementaux:Articialisation des solMillions de tonnes de cimentTransformation des paysages, des terrains, Destruction de plusieurs milliers d'hectares de forêt qui ne vont plus pouvoir compenser le carboneDestruction de paysagesIl apparêt totalement inacceptable de poursuivre ce projet.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FESNEAU Damien - Saint-Martin-Curton

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 22:28:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je suis opposé au projet GPSO
Contribution :
Je suis contre ce projet qui va détruire des zones naturelles remarquables de plus en plus rares.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Boucher Benoît - La Madeleine

Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 23:02:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Absolument CONTRE
Contribution :
Ce projet se propose de consommer encore des espaces naturels variés, de la biodiversité d'une part et des budgets d'autre part. En outre il existe déjà une ligne ferroviaire. C'est un projet dépassé, porté par des hommes du passé.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Damien - Saint-Martin-Curton

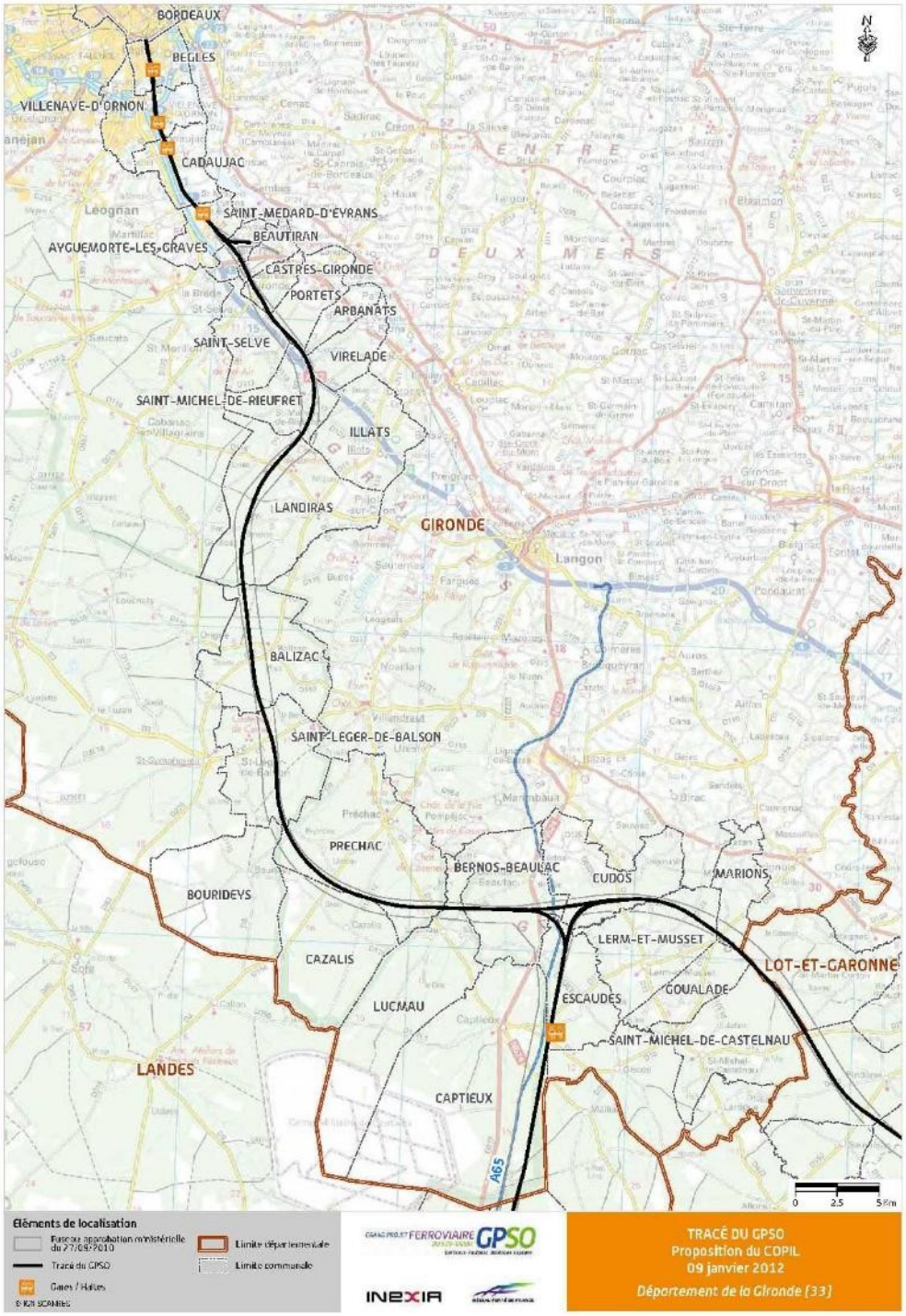
Date de dépôt : Le 22/11/2025 à 23:04:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON au projet GPSO
Contribution :
Je suis farouchement opposé à ce projet GPSO qui va détruire des zones remarquables de plus en plus rares. Comment peut-on en 2025 envisager encore de tels projets aussi destructeur pour gagner quelques minutes entre 2 métropoles. De plus ça ne profitera qu'à une minorité de personnes alors que la majorité des gens ont besoin des trains du quotidien. Et je ne parle même pas du coût ! C'est une honte.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Delcros Gilles - Gan

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 00:09:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à l'autorisation environnementale pour les investigations préalables
Contribution :
Je suis opposé à l'autorisation environnementale car les soit-disant investigations préalables sont en fait un lancement du chantier.En plus des ravages environnementaux dûs à ces investigations, les besoins de financement vont nuire à la survie des autres lignes que sncf réseau n'a pas les moyens d'entretenir. Les infrastructures des lignes existantes sont très dégradées comme en témoignent les retards . En engageant les budgets nécessaires à ces investigations , sncf se prive des ressources pour entretenir et développer le réseau non Lgv.Arrêtons les investigations pour la lgv. Mobilisons les milliards d'euros nécessaires à la survie du réseau existant
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

RHE Olivier - Saint-Michel-de-Rieufret

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 00:20:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Bruits. Destruction ferme et outils professionnel. Zone géographique totalement fermée par grillage de l'infrastructure.
Contribution :
Satisfaire les citadins des métropoles c'est une chose. Ecraser les ruraux, leurs lieux de vie, de travail pour atteindre votre finalité de vitesse, de quelques minutes gagnées, devient insupportable.Voici un exemple des conséquences de votre projet.Quand un TGV passe à 300km/h à quelques mètres de la salle à manger (les prairies) des vaches et chèvres, le stress est là, le lait s'arrête. La ferme/fromagerie du Roy à Landiras (Pk29) ne pourra plus produire de fromage car la lactation ne sera plus au RdV ! Rien de prévu comme protection contre le bruit d'après la planche 6/8 Secteur N°2Est-ce que ces fermes qui font réellement le terroir, notre gastronomie sont considérées ou bien sont un détail de la vision des bureaucrates qui rêvent de relier en LGV les capitales européennes ? N'y a-t il pas un compromis à explorer, d'autres pistes via des modifications des lignes existantes ? Un compromis moins couteux en artificialisation, en destruction d'espace agricole, forestier, naturel, professionnel ?Un autre exemple. Votre demande est tellement peu à jour que vous avez oublié sur votre carte d'impact sonore la FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé), c'est à dire l'ADAPEI de Saint Michel de rieufret. Pas de La Max calculé ! Document F4_2 Segment 2 Secteur N°2 (planche 5/8)Je sais bien que respecter les 68 personnes qui sont maintenant les plus proches de votre ligne, n'est pas une priorité.Vous n'êtes pas à un dégât de plus ou une dérogation prête mais faites l'effort de considérer un minimum les habitants qui vont subir au quotidien vos travaux et les TGV.Si j'ai bien compris votre planche : à 79dB calculé aucune protection mais à 80dB il y a des écrans anti-bruit ! Comme le vent, le taux d'humidité influences les niveaux sonores, je suppose que vous avez pris les cas les plus défavorables en dB ? Elargir vos DUP et minimiser au max l'impact sur les habitants subissant votre infrastructure ne devrait pas être optionnel.Mais le plus terrible est cette nième balafre dans le territoire. Après l'A62, A65, les lignes haute tension, maintenant vous infligez la GPSO-LNSO ! Comme vos infrastructures ferroviaires et routières sont TOTALEMENT FERRMEES par de haut grillages EN CONTINU, avez-vous bien conscience que la faune sera prisonnière dans un triangle ?Un triangle de la mort ! Saint-Michel de rieufret / Auros / Bernos-Beaulac (voir PJ)Comme en 2022 à Landiras, d'autres méga-feux feront rage. Vers où migreront les animaux? Des grillages ? Les quelques ouvrages (tunnels ou ponts pour animaux) que vous avez surement indiqué au milieu des 34430 pages pour dorer votre demande, vous le savez bien seront inefficace dans l'urgence. La vie sauvage ne traverse pas sur demande à un passage piéton.Vous parlez de continuité, de corridor écologique…bref du théâtre. Vous ne faites que créer une balafre, une cicatrice profonde, une frontière infranchissable de plus, qui ferme ce triangle. M.Le prefet , les politiciens ne parlaient pas de préservation, de biodivertisé, de zéro artificialisation, vous imposez l'inverse. Le contre-exemple total.Je suis donc totalement défavorable à cette Demande d'autorisation environnementale.Le vivant, les ruraux mérite bien d'autres projets moins dévastateurs. Des alternatives existent. Bien plus en phase avec les préoccupations, les besoins de notre époque.Faites un effort vous pouvez améliorer fortement la copie …et nos finances.Cordialement
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (carte_trace_dpt33_COPIL_janv_2012_2748.pdf)
Document : carte_trace_dpt33_COPIL_janv_2012_2748.pdf, page 1 sur 1



Tessour Alain - Gan

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 00:21:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Et les gravières ?

Contribution :
Je suis opposé à l'autorisation environnementale car les travaux concernés n'abordent pas les impacts majeurs liés aux gravières qui se développent le long de la Garonne. Ces énormes zones d'extraction détruisent en surface et en profondeur sans qu'aucune autorisation soit demandée
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Chaudouët Yves - Bazas

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 08:17:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Retenue et soin.
Contribution :
Quand je n'enseigne pas à Limoges, j'habite et travaille autour de chez moi, c'est-à-dire à proximité immédiate de vignobles, de forêts (pas que des rangs de pins) et de la vallée du Ciron dont l'écosystème exceptionnel est, de notoriété publique, unique en Europe. En 2019, une de mes œuvres commandée par l'association La Forêt d'art contemporain (et validée et soutenue par une subvention de la commission nationale des œuvres dans l'espace public du ministère de la Culture) a été implantée à Pompéjac, un village riverain du Ciron (https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-nouvelle-aquitaine/creation-industries-culturelles/les-arts-plastiques-a-la-drac-nouvelle-aquitaine/la-commande-publique/La-Ronde-des-ombelles-Oeuvre-de-l-artiste-Yves-Chaudouet-Pompejac-Gironde). Pendant les cinq années qui ont permis de préparer l'installation de l'œuvre, j'ai pu approfondir ma relation au paysage environnant et aux personnes qui le peuplent. Je travaille depuis en étroite relation avec les collectivités territoriales du Sud Gironde et Nord Landes et ai fait notamment plusieurs projets avec les élèves des écoles, collèges, lycées, notamment autour du sujet de l'arbre et de l'eau.Toute atteinte à ce paysage (en grande partie primordial) constituerait une authentique régression, contraire à la logique de préservation de l'environnement et du bien-être des générations futures. L'argument de la vitesse n'est plus valable en 2025. L'heure est à la décélération et au soin. Mon sentiment est renforcé par la lecture de la littérature scientifique en matière de dérèglement climatique : le moment est (depuis déjà longtemps) venu de trouver des alternatives constructives et protectrices. Les grand·es penseuses et penseurs actuel·les — celles et ceux qui seront encore lu·es demain — Hartmut Rosa, Raphaëlle Guidée, Gilles Clément, Philippe Descola, etc. s'accordent à affirmer que nous ne pouvons plus parler de réchauffement mais de dérèglement, c'est-à-dire qu'il ne serait plus possible de prévoir les conséquences de ces différentes actions néfastes sur l'environnement. Il ne s'agit plus de foncer aveuglément. Même la rationalité dicte la retenue. Rien dans le projet de LGV ne justifie de détruire une hêtraie (même en partie) datant du glaciaire, des tronçons de forêts galeries, l'habitat d'espèces rares et protégées, des haies (alors que le territoire français en manque), etc., un bien commun que nous avons à cœur de préserver, protéger et transmettre à nos descendant·es.J'habite en Gironde et enseigne en cycle master à Limoges. De mon point de vue personnel d'usager quotidien, je trouverais nettement plus urgent de favoriser la circulation d'un train de type « Intercités » entre Bordeaux, Périgueux et Limoges et d'améliorer la connexion (parkings, fréquence, confort) entre Bazas, Langon et Bordeaux par les transports en commun et le service public. Par ailleurs, le train Intercités Toulouse-Paris nécessite une reprise en main fondamentale. Or, ces travaux seraient vertueux aussi du point de vue environnemental, dans la mesure où l'emprise des voies existe déjà.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BROUSSEAU pierre - Beautiran

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 08:19:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : aspect économique
Contribution :
comment peut on accepter de gâcher entre 13 et 20 milliards d'euros pour un projet anachronique qui n'apportera aucun avantage, ni aux régions concernées ni à des passagers qui vont devoir payer très cher pour ne gagner que peu de temps entre Bordeaux et Toulouse ou Pau alors que la clientèle d'affaires va se réduire de plus en plus et que les liaisons urgentes continueront à se faire par avion. Cette gabegie est un provocation à l'heure où nos élus sont.t incapables de boucler le budget du pays
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laurent - Salles

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 08:34:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pas de ligne nouvelle
Contribution :
Comme pour la plupart des projets d'ampleur,la seule variable est la retombée économique sur les entreprises qui vont travailler sur cette création de ligne nouvelle.ce projet est une aberration écologique alors que la ligne actuelle pourrait être rénovée. I va falloir apprendre à ralentir au contraire..Pour gagner quelques minutes de plus, sommes nous prêts à sacrifier des milieux naturels qui nous rendent tant de services(stockage carbone, qualité de l'eau, refuge biodiversité, bien être humain, pratique loisirs..)et qui ont donc aussi une véritable valeur.je m'oppose à ces investigations préalables et plus largement à ce projet destructeur.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BROUSSEAU pierre - Beautiran

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 08:49:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : non aux diktats, oui à la démocratie
Contribution :
quand l'intérêt de quelques uns prévaut sur les désirs de la population, que les décisions de bureaucrates hors sol ou de vieux politiciens perdus dans les limbes d'un passé dépassé, vont à l'encontre des grands enjeux de notre temps et de notre société, c'est que notre démocratie est malade.Écologie, préservation des écosystèmes., bien être des populations, utilisation de l'argent public, sens de l'histoire , respect des autres ... que représentent ces valeurs aux yeux de ces décideurs bornés qui continuent de foncer les yeux fermés vers le mur de l'autocratie. Quels intérêts supérieurs prétendent se substituer aux choix des populations ? qu'est-ce qui motive un tel déni des intérêts communs : ignorance, arrogance, magouilles, corruption ?Descendez de votre Olympe, dieux anachroniques, et essayez pour une fois au moins d'écouter le monde et d'ouvrir les yeux sur la vie. la vraie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Carreyre Philippe - Balizac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 09:04:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition
Contribution :
Il me paraît surprenant de démolir plusieurs milliers d hectares de forêts et d espaces humides en 2025Je garde en mémoire que le président de la république avait affirmé son opposition en 2018 à ce

projet.A ce jour, ou les déficits publiques sont catastrophiques ou la dette est abyssale, une ne minorité d un autre temps s obstine Un peu de bon sens svp…..
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

May Denis - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 09:13:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis fermement opposé à cette réalisation qui ne correspond à aucun besoin de la population et va couter des millions à la collectivité alors que le parlement est incapable de boucler un budget toujours déficitaire.De plus ce projet va détruire des milliers d hectares de forêt et d espaces naturels sensibles (zone humide, vallée du Ciron, écosystème du sauternais…)Ce projet est une gabegie et ne doit pas voir le jour.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

rodriguez thomas - Saint-Michel-de-Castelnau

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 09:34:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition à ce projet
Contribution :
Je m'oppose au projet GPSO, car la destruction de plusieurs milliers d'hectares de nature riche en biodiversité n'a pour moi aucun bénéfice pour gagner quelques dizaine de minutes de transport . Sachant qu'une ligne ferroviaire existe déjà et qu'il serait important de l'entretenir et l'améliorer plutôt que d'en construire une nouvelle .
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (2025-06-13b-01041_gpso_travaux_ligne_nouvelle_bordeaux-toulouse_avis_du_09_2025.pdf)
Document : 2025-06-13b-01041_gpso_travaux_ligne_nouvelle_bordeaux-toulouse_avis_du_09_2025.pdf, page 1 sur 6

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : 2025-06-13b-01041 Référence de la demande : n° 2025-01041-011-001

Dénomination du projet : GPSO : travaux ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse

Demande d'autorisation environnementale - Date de mise à disposition : 04/07/2025

Lieu des opérations : - Département : Gironde - Commune : 33650 Saint-Médard-d'Eyrans

Bénéficiaire : SNCF Réseau

MOTIVATION OU CONDITIONS

Contexte

Le dossier concerne une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces animales et végétales protégées, pour la phase d'investigations préalables de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse sur les départements de la Gironde (33), de Lot-et-Garonne (47), de Tarn-et-Garonne (82) et de la Haute-Garonne (31), en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. La demande de dérogation porte donc sur le territoire de 2 régions administratives.

Le projet nommé Grand projet ferroviaire Sud-Ouest (GPSO) vise à ajouter une voie supplémentaire pour la circulation de trains à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse, avec dédoublement de points d'arrêt (haltes et gares) au niveau d'Agen et Montauban. L'opération s'étend entre les communes de Saint-Médard-d'Eyrans (33) à Castelnau d'Estrétefonds (31), sur 222 kms.

Ce programme de grande envergure se déroule en plusieurs étapes et fera l'objet de 3 dossiers d'autorisation environnementale. Le présent dossier, dit DAE1, porte uniquement sur les travaux dit d'investigation préalable, à savoir :

- la « libération » des emprises faisant l'objet des diagnostics archéologiques et de la campagne de sondages géotechniques (comprenant les opérations de débroussaillage, déboisement, défrichement et de création des accès),
- les sondages géotechniques (4700 unités),
- les diagnostics d'archéologie préventive (sur environ 1 000 ha).

Les sondages géotechniques et l'archéologie préventive couvriront l'emprise des installations principales (voies ferrées, ouvrages d'art), des installations connexes (gares, raccordements au réseau ferroviaire, raccordements au réseau électrique, bases de maintenance, aménagements divers) et des installations temporaires (emprises des travaux, bases de chantier, aménagements provisoires) de l'infrastructure ferroviaire. Ces investigations peuvent nécessiter au préalable un défrichement, débroussaillage, déboisement, arrachage de vignes, etc. ainsi que la création de pistes d'accès. La définition des travaux préparatoires permet d'identifier une part importante des interventions qui seront sources d'effets négatifs sur l'environnement.

Le démarrage des investigations préalables est prévu pour février 2026.

Le projet a fait l'objet d'un cadrage préalable de l'OFB (Service Régional Nouvelle Aquitaine, Service Régional Occitanie) du 12 août 2024 (dossier « espèces protégées ») et du 25 septembre 2024 (dossier « loi sur l'eau »). Le dossier (version mai 2025) a fait l'objet de 4 avis de l'OFB en date des 26 mai 2025, 26 mai 2025, 15 juin 2025 et 16 juin 2025 et du Conservatoire botanique national Sud-Atlantique (CBNSA) en date du 13 juin 2025.

En complément au dossier est jointe la note technique du groupe de travail CNPN/CSRPN d'accompagnement de l'instruction du projet GPSO par l'Etat, concernant plus spécifiquement la méthodologie d'évaluation des enjeux, datée du 23 juin 2025, où le CNPN s'interroge sur sa portée.

La demande de dérogation pour le projet ferroviaire concerne la destruction de spécimens, l'altération, ou la

dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos de 223 espèces protégées (48 de flore ; 94 d'Oiseaux ; 27 de Mammifère, dont 19 Chiroptères ; 14 d'Amphibiens ; 11 de Reptiles ; 9 d'Insectes et 4 de Poissons).

Les espèces dites de « compétence CNPN » relatives à l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) sont notamment : l'Euphorbe de Loiseleur (*Euphorbia seguieriana* var. *minor*), le grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la grande Noctule (*Nyctalus lasiopterus*), la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinoceus*), l'Elanion blanc (*Elanus caeruleus*), le Moineau friquet (*Passer montanus*), le Milan royal (*Milvus milvus*), le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*).
L'analyse de l'état initial révèle une très grande richesse biologique de la zone d'étude, du fait de la présence d'habitats diversifiés et notamment de complexes de zones humides. Pour faciliter l'appréhension le pétitionnaire a choisi de découper le tracé en deux grandes éco-régions, « Massif landais » et « Vallée de la Garonne ».
Ainsi, le « Massif landais » présente une homogénéité d'habitats forestiers, avec une topographie plane et un réseau hydrographique développé (ruisseaux, crastes et fossés). Ce territoire est également caractérisé par la présence de landes humides et mésophiles à xérophiles à Ericacées avec des fourrés oligotrophes. Le second ensemble « vallée de la Garonne » présente, une mosaïque d'habitats variés de plaines alluviales avec forêts alluviales de saules blancs et peupliers noirs, des terrasses avec mosaïque de chênaies, côteaux calcaires avec pelouses calcicoles mésophiles à mésoxérophiles. Cette écorégion se distingue du massif landais par une plus forte emprise anthropique et un paysage agricole présentant de nombreuses parcelles cultivées. L'ensemble des périmètres recensés sur le tracé témoigne d'emblée des exceptionnels potentialités écologiques du secteur.

D'un point de vue purement formel, le CNPN souligne l'énormité de la taille du dossier (20 000 pages !) et la multitude des documents fournis (32 fichiers + pièces annexes à consulter en ligne).
Le dossier (Pièce B : Informations générales et administratives) liste simplement les communes et les parcelles concernées par les investigations préalables, ainsi que les communes concernées par les sites de compensation proposés, sans précision cartographique et d'enjeux écologiques, dont la présence d'espèces protégées. La surface totale concernée dans les emprises par les investigations préalables, sans précision de leur nature, serait de 1057,3 ha (dont 287 ha de zones humides prévues pour assèchement et remblaiement).
La disponibilité d'une carte de synthèse des habitats d'espèces protégées en regard des parcelles concernées par les investigations préalables est nécessaire pour évaluer avec pertinence les demandes de DEP, dont les mesures compensatoires proposées avec aussi leur cartographie.

Raison impérative d'intérêt public majeur
Le CNPN conteste le fait qu'une DUP vaille RIIPM, ainsi que de l'apport d'une ligne nouvelle par rapport à la ligne actuelle, dont leurs arrêts en gare. La loi de simplification de la vie économique, qui prévoit cette disposition, est encore en cours d'examen par le parlement. La RIIPM serait par ailleurs à mettre en regard des irrémédiables impacts écologiques et paysagers et du constat des difficultés, parfois de l'impossibilité, à redonner aux habitats leurs fonctionnalités ou à les recréer.
Par ailleurs, le CNPN relève *in fine* que cette opération lui semble relativement floue entre ce qui relève des différents enjeux exposés et besoins auxquels le projet répond (en particulier, les objectifs en matière de fret *versus* transport de voyageurs).
Le CNPN souhaite plus de clarté à ce sujet avec une présentation de chiffres actualisés et sourcés, notamment en articulation avec les enjeux écologiques.

Absence de solution alternative satisfaisante
Le CNPN relève que le pétitionnaire ne présente pas dans son dossier de variantes permettant de maximiser l'évitement. S'agissant de la spatialisation du tracé, il est simplement fait référence aux travaux et échanges ayant eu lieu dans le cadre de la DUP. Pour satisfaire à la condition d'absence de solution alternative satisfaisante et à la compréhension du fuseau retenu, il aurait été utile que les principaux éléments ayant fait

débat et les choix travaillés soient repris dans cette partie notamment pour ce qui concerne les zones à forts enjeux écologiques.

Évaluation des enjeux écologiques

L'aire d'étude est de 250 mètres de part et d'autre des emprises de travaux (bande DUP de 500 mètres de large), centrée sur le projet mais intégrant les espaces naturels à proximité immédiate et pouvant présenter des espèces sensibles ou à enjeux. Elle intercepte a priori 8 zones Natura 2000 (la ZPS de Captieux a été oubliée), 3 ZICO, 22 ZNIEFF, la Réserve Naturelle Nationale de la frayère à Alose, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, 3 APPB, 10 PNA, 3 ENS, 4 sites CEN et un certain nombre de zones de compensation d'autres projets (dont la liste semble incomplète).

Le CNPN relève que la réalisation de l'état initial a mobilisé de nombreuses compétences en plus des analyses bibliographiques. Cependant, le dossier présenté n'a pas pris en compte les préconisations du cadrage préalable et des avis de l'OFB et du CBNSA, notamment sur les zones humides.

En effet, les avis de l'OFB et du CBNSA s'accordent sur les lacunes de l'état initial : prospections parfois insuffisantes suivants les taxons et ne couvrant pas un cycle biologique complet (voire pas aux périodes d'observation les plus adaptées), enjeux de certains habitats sous-évalués et habitats insuffisamment caractérisés et prise en compte de la bibliographie partielle. Le CNPN avait notamment attiré l'attention sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire et observe que le bilan de leur état de conservation au titre de l'article 17 de la DHFF, qui engage l'Etat membre, ne figure pas. En cas aussi de présence d'espèces et d'habitats prioritaires, l'avis de la Commission Européenne serait à requérir.

Enfin, il convient de noter qu'en juin 2025, le CNPN a rendu un avis concernant la conduite de relevés d'inventaires s'inscrivant dans le cadre de la réalisation de l'état initial faunistique de la section Sud Gironde – Dax des lignes nouvelles du projet GPSO. Cet avis bien que « favorable sous conditions » pointe plusieurs lacunes que l'on retrouve dans le présent dossier :

- préciser la liste des taxons pour lesquels un ajustement du périmètre de la DUP est envisagé ;
- présenter une stratégie d'échantillonnage (stratifiée par secteurs/habitats/périodes/enjeux spécifiques) ;
- déployer une « démarche active » d'inventaires (qui s'affranchisse sensiblement du caractère « opportuniste ») et que celle-ci soit tournée vers l'exploitation maximale des données disponibles basée sur le SINP régional (https://observatoire-fauna.fr/) et la mobilisation des acteurs et gestionnaires de terrain (opérateurs Natura2000) ;
- décrire des méthodologies spécifiques d'acquisition d'informations complémentaires permettant de dépasser la simple « présence/absence » des espèces protégées tels que le dénombrement d'individus, de la cartographie de plantes et/ou de végétation hôte, d'arbres « gîte » et de l'analyse de comportements et d'indices d'autochtonie (chasse, accouplement, parade, ponte...) ;
- l'exploitation de l'ensemble des possibilités de l'ADN environnementale en matière de couverture taxonomique (dans la demande actuelle l'ADNe n'est employée que pour la détection des amphibiens alors que cette technique peut apporter des éléments complémentaires et déterminants pour les poissons, les mollusques, les mammifères aquatiques et les odonates) ;

Et enfin, par conséquence, d'étendre la période d'inventaire à l'ensemble de l'année 2026, ceci notamment afin d'établir un diagnostic proportionné aux enjeux écologiques connus sur le secteur.

Enfin, le CNPN regrette 1) l'absence de carte de synthèse permettant de combiner les habitats d'espèce de l'ensemble des groupes faunistiques 2) l'absence de tableau de synthèse pour chaque espèce protégée précisant par secteur à enjeux, le(s) PK correspondant(s), les surfaces totales et impactées, le niveau d'enjeu, les espèces observées et potentiellement présentes, ainsi que la fonctionnalité de l'habitat. Il s'agit pourtant d'outils de base pour analyser les enjeux et estimer par la suite l'évaluation des impacts.

Ainsi, l'état initial apparaît nettement comme incomplet et incohérent avec l'objet du dossier. De fait, les incidences brutes semblent clairement sous-évaluées.

Estimation des impacts

Le CNPN relève une présentation incomplète du contexte écologique et une démarche confuse pour ce qui est de l'appréciation des enjeux et des impacts. De trop nombreuses explications et informations sont

fournies et certains tableaux demeurent vides d'information. Les impacts bruts des investigations préalables ne sont pas précisément caractérisés. L'estimation des impacts n'est clairement pas aboutie.
Une cartographie des zones de relais/repli devrait être présentée pour chaque espèce ou groupe d'espèce.
En l'état, l'impact du projet sur les fonctionnalités des différents habitats naturels pour chaque cortège (corridors de déplacement et de migration, zones relais et réservoirs de biodiversité) n'est pas présenté et ne semble pas pris en compte dans la compensation. Le dossier devait mettre en exergue les principaux enjeux de conservation des espèces protégées en reprenant par exemple une approche « parapluie » visant à démontrer que les cortèges et leurs fonctionnalités ont bien orienté les choix de mesures concourant à leur préservation.
En outre, le CNPN pose la question de la compatibilité effective des travaux avec le SDAGE et les SRADDET.

Avis sur la séquence « E-R-C »
Pour cette partie du dossier, le tracé est découpé en 6 secteurs géographiques au sein des 2 écorégions (Massif landais et Vallée de la Garonne) ce qui vient une nouvelle fois complexifier la compréhension du dossier. De plus, la typologie des mesures (génériques et sectorielles) rend la présentation particulièrement confuse.
Le CNPN relève qu'en l'état du dossier, les mesures présentées ne paraissent pas exhaustives et opérationnelles pour les équipes de chantier. Le contrôle de la bonne réalisation des mesures par les services de l'État n'apparait pas réalisable : des éléments de cartographie précis sont attendus.

Les mesures d'évitement et de réduction
De façon générale, Le CNPN relève que l'évitement des zones sensibles et la réduction des impacts ne sont ni détaillés, ni illustrés, ni explicités techniquement par rapport aux types de travaux et aux types d'impacts.
La faisabilité des mesures proposées (en particulier pour les mesures de « défavorabilisation » sur un tel linéaire et sur un laps de temps aussi long), ainsi que de leur mise en œuvre avec une temporalité cohérente, c'est-à-dire en amont ou en simultané du début du projet afin de garantir la survie des individus et leur maintien, ne semble pas garantie. Les travaux doivent en effet débuter en février 2026, mais le calendrier de sensibilité des espèces impose de les achever avant mars 2026. Ils ne pourraient reprendre qu'en août, ce qui est incompatible avec le calendrier de reproduction de nombreux oiseaux qui terminent leur nidification à cette époque. Même en dehors des périodes de plus grande sensibilité, ces travaux de défavorabilisation comportent des impacts importants pour les individus, notamment reptiles, amphibiens, insectes et mammifères. Par ailleurs, le laps de temps entre les travaux de défrichement et les travaux de fouille archéologiques permet possiblement l'installation de nouvelles espèces protégées.
Enfin, ce dossier étant suivi d'autres phases (DAE 2 et 3), il est important de noter que les évitements proposés dans le présent DAE 1 sont des évitements temporaires et transitoires. L'analyse ne prend pas en compte le fait que les sites de report supposé de la faune ou les sites de transfert du milieu naturel et de transplantation d'individus de la flore seront potentiellement détruits lors des travaux des dossiers suivants. La réflexion conduite sur le choix des sites évités et les lieux de relâcher des espèces doit intégrer ce paramètre et apporter des garanties de l'effectivité des mesures.
Les enjeux des habitats évités et dont la capacité d'accueil (non démontrée) aurait permis aux espèces de fuir les impacts du DAE 1, seraient *de facto* plus importants pour le dossier suivant (impacts cumulés). Ainsi, le CNPN maintient que des mesures d'évitement « en amont » et l'évitement « d'opportunité » doivent être appréciées avec une évaluation écologique des différentes variantes du projet.

Le CNPN relève donc un défaut de mise en œuvre et d'appréciation de la séquence « ERC » car seules les mesures d'évitement permettent d'éviter totalement les impacts pour la cible considérée (habitats, espèces). C'est la raison pour laquelle cette étape doit constituer une priorité absolue pour le maître d'ouvrage. Dans le cas d'une espèce, la mise en œuvre d'une mesure d'évitement garantit le maintien de l'intégralité des fonctions des milieux pour l'espèce ciblée. Dans le cas contraire, il pourra s'agir de mesures de réduction.

Estimation des impacts résiduels
Le CNPN relève que l'absence d'analyse des impacts bruts à partir de l'état initial ne permet pas d'apprécier les impacts résiduels présentés, ni la liste des espèces protégées listées aux CERFAs. Une synthèse par espèce des espaces impactés est également attendue.

La méthodologie de dimensionnement de la compensation, complexe, mérite de plus amples explications sur l'explication des coefficients apportés à certains critères, coefficients souvent assez arbitraires dont la valeur influence pourtant fortement les besoins compensatoires. En particulier, le critère de « gain de qualité environnementale », qui est le plus important dans ce type d'opération, varie de 1 à 3, à dire d'expert, sans justification. Pour comprendre et valider cette méthode, un tableau bilan de la valeur de chaque critère, coefficient, dette et gain attendu, doit être fourni pour chaque espèce. Les incertitudes doivent être intégrées au raisonnement.

Les mesures de compensation

Le CNPN relève que la présentation de l'approche compensatoire de ce dossier est lacunaire. L'étape de caractérisation approfondie des sites de compensation et les propositions de mesures de compensation à mettre en œuvre n'est pas réalisée au moment du dépôt du dossier.

La démarche compensatoire, telle que vue à travers la présente demande de dérogation, apparaît clairement non aboutie et encore préliminaire, tant dans son objectif d'atteinte de la cible à compenser, que dans le descriptif des actions prévues (absence à ce jour de plans de gestion) ou encore la sécurisation foncière des parcelles identifiées. Les éléments présentés dans le dossier et l'absence de cartographies claires ne permettent d'en apprécier ni la pertinence, ni la faisabilité, en équivalence et en additionnalité écologique.

Ce caractère encore non finalisé de la démarche compensatoire ne permet pas au CNPN de considérer que les mesures ERC permettront de conserver dans un état de conservation favorable les espèces protégées faisant l'objet de la demande de dérogation.

Le CNPN rappelle que la compensation doit être opérationnelle au moment des impacts.

Les mesures d'accompagnement et de suivi

En matière de suivi scientifique, le CNPN note et déplore que des indicateurs de suivi de l'efficacité des différentes mesures doivent être encore proposés. Le CNPN invite le pétitionnaire à clarifier son approche en matière de suivi scientifique. La nature et le rythme doivent s'étaler en cohérence avec la durée de vie de ce type d'aménagement et pouvoir démontrer la plus-value de la séquence E-R-C (50 ans). Le CNPN incite le pétitionnaire à planifier l'utilisation de protocoles standardisés reconnus par la communauté scientifique (STERF, STELI, POP Reptiles et POP Amphibiens, Vigie-Chiro...) et compatibles avec les attentes des PNA. Ceux-ci devraient être clairement repris et bien explicité dans le dossier pour une mise en œuvre adaptée et optimale.

Conclusion

Devant la complexité de l'évaluation de l'impact d'un tel projet sur la biodiversité, le CNPN attendait un effort de synthèse particulier de la part de SNCF réseau, en matière de caractérisation des impacts, de localisation des enjeux, de justification des mesures ERC, dont l'équivalence écologique et la localisation géographique des mesures compensatoires. C'est un dossier encore très inabouti qui a été adressé au CNPN. La consultation des instances ne constitue pas un « ballon d'essai » : elle implique notamment des dizaines d'heure de travail bénévole par des experts, et davantage encore par les services de l'État. Il semble que les avis déjà sollicités plus en amont, et les échanges avec les services de l'État, n'aient que trop partiellement été suivis d'effet par SNCF réseau.

Après lecture et analyse de la présente demande de dérogation à l'article L411-1 du code de l'Environnement, **le CNPN émet un avis défavorable** à la demande de dérogation, principalement en raison :

- du manque de précision de variantes alternatives du tracé final de la ligne plus satisfaisantes pour à la préservation de la biodiversité ;
- de l'imprécision de la localisation des investigations préalables et des espèces protégées concernées, et de celle des mesures compensatoires proposées avec leur pertinence écologique, géographique et temporelle, avec les futurs et lourds travaux de construction de la ligne ferrée et ses annexes ;
- de l'incomplétude dans la réalisation et la formalisation de l'état initial (à consolider au demeurant) ;

- du manque de suivi des indications des services instructeurs et des incohérences induites dans la présentation des enjeux ;
- du défaut d'appréciation des enjeux locaux en présence et des impacts importants occasionnés par le projet ;
- d'une application inaboutie de la démarche E-R-C, tant sur l'évitement et la réduction (en dépit des fonctionnalités écologiques du secteur) que sur la compensation.

En l'état de ce dossier, le CNPN est en incapacité de pouvoir confirmer la possibilité d'atteinte de l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité dans le cadre de ces investigations préalables, et estime que les conditions d'octroi d'une dérogation à la protection stricte des espèces ne sont pas réunies.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature : Le vice-président de la commission espèces et communautés biologiques : Maxime Zucca		
AVIS : Favorable [_]	**Favorable sous conditions [_]**	**Défavorable [X]**
Fait le : 09/09/2025		Signature : Le vice-président  Maxime ZUCCA

[Télécharger la pièce jointe originale (1_-_investigations_prealables_a_l_operation_lnbt_du_projet_des_lignes_nouvelles_du_sud-ouest_lnso__cle525f81.pdf)]

[Télécharger la pièce jointe originale (LNSO_COURRIER_230_elus_28_associations_SUSPENSION-PPVE.pdf)]

Grand Sud-Ouest, le 17 novembre 2025

Les élus et associations ci-dessous signataires à

Monsieur le Préfet de la Région Occitanie et de Haute-Garonne,
Préfet Coordonnateur du GPSO 1 place Saint-Étienne, 31000 Toulouse

Monsieur le Préfet de la Région de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde
Rue Corps-Francs Pommiès, 33000 Bordeaux

Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne
Place Verdun, 47920 Agen

Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne
2 Allée de l'Empereur, 82000 Montauban

Objet : Demande de suspension de la consultation du public relative au projet GPSO – 'DAE1' Travaux préparatoires de la ligne à grande vitesse LGV nouvelle Bordeaux-Toulouse

Messieurs les Préfets des Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine et des départements concernés,
Monsieur le Préfet Coordonnateur du GPSO,

Par la présente, nombreux élus et associations d'Occitanie, de Nouvelle Aquitaine et du Limousin vous demandent de bien vouloir suspendre la 'consultation du public par voie électronique' relative à la Demande d'Autorisation Environnementale déposée par SNCF Réseau pour les travaux préparatoires de la ligne ferroviaire nouvelle à grande vitesse Bordeaux-Toulouse (projet GPSO) annoncée par affichages publics 'd'avis d'enquête publique' pour une durée d'un mois et prévue jusqu'au 26 novembre 2025 prochain.

Dès réception de vos courriers aux communes impactées, communautés de communes, départements et régions, que vous avez adressés début juillet à ces collectivités, pour retour d'un avis dans un délai de deux mois, relatif à cette même Demande d'Autorisation Environnementale, nombreux sont les élus qui vous ont déjà signalé des difficultés pour accéder au dossier et l'impossibilité d'étudier sérieusement un dossier technique de 25000 pages dans un si court laps de temps, sans parler de la période estivale sans conseils municipaux programmés afin de délibérer.

Puis les 21 et 24 octobre dernier, ce sont 14 associations de 5 départements qui vous ont adressé des courriers recommandés en attirant votre attention sur ses manquements en matière de « droit fondamental de toute personne d'être informée pleinement et de participer à l'élaboration des décisions publiques en matière de décision publique impactant l'environnement ».*

Depuis son ouverture le 27 octobre, ce n'est pas parce que des milliers de pages du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale sont en ligne qu'il est accessible facilement à une partie de la population concernée (près d'1 personne sur 4 touchée par l'illectronisme dans les zones rurales). De plus son incomplétude et des lacunes majeures du dossier ont aussi été révélées par les instances indépendantes qui ont eu à l'analyser cet été. Et les réponses laconiques de la SNCF n'ont pas su répondre depuis aux questions essentielles posées par le Conseil National de la Protection de la Nature et l'Autorité environnementale en matière de bilan carbone du projet, de solutions alternatives, de séquence Éviter Réduire Compenser et de report modal.

Au regard de ces éléments, nous, élus et associations vous alertons des conséquences possibles d'une telle précipitation et vous demandons respectueusement de suspendre la consultation du public.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Préfets de Régions et de Départements, Monsieur le Préfet Coordonnateur du GPSO, l'expression de notre haute considération.

Copies à :
SNCF Réseau – 15 Rue Jean-Philippe Rameau, 93200 Saint-Denis
Autorité Environnementale de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable – IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92 055 La Défense cedex
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, 2 rue Jules Ferry – 33000 Bordeaux ;
Ministre des Transports, Hôtel de Roquelaure 246, boulevard Saint-Germain 75007 Paris
Membres du Conseil d'Orientation des Infrastructures, Hôtel de Roquelaure 246, boulevard Saint-Germain 75007 Paris

**Au regard principal de l'article 7 de la Charte de l'environnement, de l'article 6 de la Convention d'Arrhus et des articles L.120-1 et L.123-1 et offrants du Code de l'environnement.*

28 associations & 230 élus cosignataires
de 13 départements du Grand Sud-Ouest :

STOP LGV Bordeaux Métropole, *pour les transports du quotidiens* (33)
Trans CUB, *association agrée d'utilité publique, Bordeaux métropole* (33)
LGVEA, *Landes Graves Viticulture Environnement en Arruan* (33)
LGV NINA, *collectif citoyen de la Vallée du Ciron* (33)
LGV DESRAILHA, *collectif d'habitants du Réolais et du Pays d'Auros* (33)
ASCLG, *Association de Sauvegarde des Coteaux des Landes de Gascogne, Casteljaloux* (47)
STOP LGV 47, *collectif d'associations en Agenais* (47)
ALTERNATIVE LGV MIDI-PYRENNES (82)
NON LGV Nord Landes & Marsan (40)

Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées
Les Amis de la Terre Limousin
Les Amis de la Terre Landes (40)
CADE, *Collectif des Associations de défense de l'Environnement Pays Basque-Sud des landes* (40 & 64)
FNE 82, *France Nature Environnement Tarn-et-Garonne* (82)
Horizon Vert, *pôle d'éducation populaire pour l'écologie en Villeneuvois* (47)
SEPANLOG, *Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Lot-et-Garonne* (47)
SEPANSO LANDES, *Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest* (40)
SEPANSO GIRONDE, *Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest* (33)
Ciron Bien Commun, *au nom de la Déclaration des Droits du Ciron* (33)

Terre de Liens Aquitaine
Confédération Paysanne de Gironde (33)
Confédération Paysanne du Lot-et-Garonne (47)
Confédération Paysanne du Tarn-et-Garonne (82)
Confédération Paysanne des Landes (40)
Confédération Paysanne du Pays basque (64) *Euskal Herriko Laborarien Batasuna (ELB)*
ATTAC Landes côte sud (40)
ATTAC Marsan (40)
ATTAC Bordeaux (33)

Parlementaires de Nouvelle Aquitaine, d'Occitanie et du Limousin
Marie Toussaint, *députée européenne*
Sophie METTE, *députée de Gironde (33)*
Mathilde FELD, *députée de Gironde (33)*
Nicolas THIERRY, *député de Gironde (33)*
Loïc PRUD'HOMME, *député de Gironde (33)*
Monique DE MARCO, *sénatrice de Gironde (33)*
Laurence HARRIBEY *sénatrice de Gironde (33)*
Hervé GILLE, *sénateur de Gironde (33)*
Peio DUFAU, *député des Pyrénées-Atlantiques (64)*
Christine ARRIGHI, *députée de Haute-Garonne (31)*
Anne STAMBACH-TERRENOIR, *députée de Haute-Garonne (31)*
François PIQUEMAL, *député de Haute-Garonne (31)*
Hadrien CLOUET, *député de Haute-Garonne (31)*
Christophe BEX, *député de Haute-Garonne (31)*
Manon MEUNIER, *députée de Haute-Vienne (87)*
Damien MAUDET, *député de Haute-Vienne (87)*

GIRONDE

Membres de l'association des élus des territoires sud-girondin, de Montesquieu et solidaires

Jacqueline Lartigue-Renouil, *maire de Bernos-Beaulac, coprésidente de l'association des élus*
Christian Tamarelle, *maire de Saint-Médard d'Eyrans, coprésident de l'association des élus*
Nathalie Burtin-Dauzan, *maire de Saint-Selve, vice-présidente de l'association des élus*
Nathalie Duluc, *maire de Balizac, vice-présidente de l'association des élus*
Jean-Marc Pelletant, *maire de Londiras, cotrésorier de l'association des élus*
Michel Mortagne, *maire de Préchac, cotrésorier de l'association des élus*
Mireille Morlet, *maire de Bourideys, secrétaire de l'association des élus*
Valérie Belis, *maire d'Aubiac*
Martine Talabot, *maire d'Ayguemortes-les-Graves*
Philippe Barrère, *maire de Beautiran*
Michel Dufranc, *maire de La Brède*
Christine Luquedey, *maire de Captieux*
Gracia Perez, *maire de Castres-sur-Gironde*
Jean-Claude Lassale, *maire de Cazalis*
Jean-Claude Dupiol, *maire de Cudos*
Philippe Monnier, *maire d'Escaudes*
Robert Roncoli, *maire de Fargues*
Pascal Losse, *maire de Gajac*
René Cardouat, *maire de Goualade*
Mylène Doreau, *maire de Guillos*
Jean-Louis Darthial, *maire d'Hostens*
Stéphanie Daubanes, *maire de l'Isle-saint-Georges*
Philippe Lamothe, *maire de Lartigue*
Martine Lagardère, *maire de Lerm-et-Musset*
Marc Viguié, *maire de Louchats*
Michel Estenaves, *maire de Lucmau*
Adeline Portet, *maire de Marions*
Michelle Labrouche, *maire de Le Nizan*
Bernadette Noël, *maire de Noaillan*
Laetitia Rodriguez, *maire de Saint-Léger-de-Balson*
Michel Darroman, *maire de Saint-Michel-de-Castelnau*
Jean-Bernard Papin, *maire de Saint-Michel-de-Rieuffret*
Bruno Gardère, *maire de Saint-Symphorien*
Michel Aimé, *maire de Sauviac*
Jean-Marc Vazia, *maire de Sigalens*
Christiane Bénich, *maire de Le Tuzan*

Maires de Gironde

Pierre Hurmic, *maire de Bordeaux, premier vice-président de Bordeaux Métropole*
Clément Rossignol-Puech, *maire de Bègles, vice-président de Bordeaux Métropole*
Alain Garnier, *maire d'Artigues-près-Bordeaux, vice-président de Bordeaux Métropole*
Patrick Labesse, *maire de Carbon-Blanc, vice -président de Bordeaux Métropole*
Bruno Marty, *maire de La Réole, premier vice-président de la communauté de communes du Réolais en sud gironde*
Francis Zaghet, *maire de Pondaurat, président de la communauté de communes du Réolais en sud gironde*
Stéphane Denoyelle, *maire de Saint Pierre d'Aurillac, vice président de la CDC du Réolais en sud gironde, vice président de Sud Gironde Mobilité*
Jérémy Gaillard, *maire de Caudrot*
Cédric Gerbeau, *maire de Saint-Macaire*
Dominique Turbet-Delof, *maire de Puybarban*
David Redon, *maire de Porchères, pdt du S.M.I.V.I. Syndicat Mixte Interdépartemental de la vallée de l'Isle*

Conseillers départementaux de Gironde par canton

Sud-Gironde

Jean-Luc Gleyze, *président du département de la Gironde, 1er adjoint au maire de Captieux, Vice-Président CDC du Bazadais*

Isabelle Dexpert, *vice-présidente du département de la Gironde, maire de Bazas, vice-Présidente CDC du Bazadais*

La Brède

Corinne Martinez, *vice-présidente du département de la Gironde, conseillère municipale commune de la Brède, vice présidente en charge de la transition écologique et solidaire à la Communauté de communes de Montesquieu*

Bernard Fath, *conseiller départemental de Gironde, président de la CDC de Montesquieu*

Bordeaux

Romain Dostes, *vice-président du département de Gironde*

Wiame Benyachou, *conseillère départementale de Gironde*

Eve Demange, *conseillère départementale de Gironde, conseillère municipale à Bordeaux, conseillère métropolitaine à Bordeaux métropole.*

Créon

Christophe Viandon, *conseiller départemental de Gironde, adjoint au maire de Tresses*

Entre-deux mers

Marie-Claude Agullana, *conseillère départementale de Gironde, vice-présidente du département de la Gironde, maire de Le Tourne, vice-présidente CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers*

Estuaire

Valérie Guinaudie, *conseillère départementale de Gironde, maire de Monbrier, présidente Grand Cubzaguais CDC*

Louis Cavaleiro, *conseiller départemental de Gironde,vice-président du département de la Gironde, maire d'Bauliers, vice Président à la Communauté de Communes de l'Estuaire,vice Président au SMICVAL*

Landes des Graves

Sophie Piquemal, *vice-présidente du département de la Gironde, conseillère municipale de Le Barp, conseillère communautaire du Val de l'Eyre*

Réolais et Les Bastides

Christelle Guionie, *conseillère départementale de Gironde, maire de Sainte-Foy-la-Grande, vice-Présidente de la CDC du Pays-Foyen*

Daniel Barbe, *conseiller départemental de Gironde, maire de Blasimon, président de la communauté de communes rurales Entre Deux Mers, président de l'Association des Maires Ruraux de la Gironde*

Portes du Médoc

Philippe Ducamp, *conseiller départemental de Gironde, maire de Ludon-Médoc, vice-président de la CDC Médoc-Estuaire*

Libournais-Fronsadais

Agnès Séjournet, *conseillère départementale de Gironde, adjointe au maire de Libourne, conseillère communautaire de la Cali*

Jean Galand, *vice-président du département de la Gironde, maire de La Lande de Fronsac, vice président de la communauté des communes du Fronsadais*

Lormont

Martine Couturier, *conseillère départementale de Gironde, conseillère municipale de Bassens*

Philippe Quertinmont, *conseiller départemental de Gironde*

Mérignac

Carole Guere, *vice-présidente du département de la Gironde, Conseillère municipale du Haillan*

Nord-Gironde

Célia Monseigne, *conseillère départementale de Gironde maire de Saint-André-de-Cubzac, vice-présidente de la CDC Grand Cubzaguais*

Nord-Libournais

Michelle Lacoste, *conseillère départementale de Gironde Conseillère Municipale de Coutras, conseillère Communautaire à la CALI*

Nord-Médoc

Michelle Saintout, *conseillère départementale de Gironde maire de Saint-Estèphe*

Pessac

Laure Curvale, *vice-présidente du département de la Gironde, conseillère municipale de Pessac et conseillère métropolitaine*

Agnès Destriau, *conseillère départementale de Gironde*

Talence

Christine Quelier, *conseillère départementale de Gironde*

Bruno Béziade, *conseiller départemental de Gironde*

Villenave-d'Ornon

Jacques Raynaud, *conseiller départemental de Gironde* conseiller municipal de Bègles

Conseillers régionaux de Gironde
Vital Baude, *conseiller régional Nouvelle-Aquitaine, conseiller municipal d'Arcachon*
Anne-Laure Bedu, *conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine*
Karfa Diallo, *conseiller régional Nouvelle-Aquitaine*
Emilie Sarrazin, *conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine*
Christine Seguinau, *conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine, adjointe au maire d'Eysines*

Adjoints aux maires, conseillers municipaux de Gironde, membre de l'association des élus
Michel Biensan, *conseiller municipal d'Ayguemortes-les-Graves*
Nicolas Pallas, *adjoint au maire de Balizac*
Damien Boyreau, *adjoint au maire de Balizac*
Amandine Léglise, *adjoint au maire de Balizac*
Jonatha Trézières, *conseiller municipal de Balizac*
Sébastien Bourousse, *conseiller municipal de Balizac*
Horya El Baz, *conseillère municipale de Balizac*
Jacques Moretoo, *adjoint au maire de Le Barp*
Sophie Piquemal, *conseillère municipale de Le Barp*
Danielle Barreyre, *adjointe au maire de Bazas*
François Barquin, *adjoint au maire de Bourideys*
Virginie Marsaux, *conseillère municipale de Bourideys*
Berthold Kress, *conseiller municipal de Bourideys*
Johann Kress, *conseiller municipal de Bourideys*
Antoine Mc Culloch, *conseiller municipal de Bourideys*
Corinne Martinez, *conseillère municipale de La Brède*
Bernard Cami-Debat, *conseiller municipal de La Brède*
Michelle Bourousse, *adjointe au maire de Cadaujac*
Yannick Cholet, *conseiller municipal de Cadaujac*
Stéphane Mériau, *conseiller municipal de Cadaujac*
Francis Rouchaleou, *conseiller municipal de Cazalis*
Jacques Lagardère, *conseiller municipal de Cours-les-Bains*
Sylvie Lalanne, *adjointe au maire de Cudos*
Michel Platon, *adjoint au maire de Cudos*
Marie-Angélique Latournerie, *adjointe au maire de Cudos*
Bernard Daudet, *conseiller municipal d'Escaudes*
Bernard Tulars, *conseiller municipal d'Escaudes*
Jacques Beauce, *conseiller municipal de Lados*
Charles de Montallier, *conseiller municipal de Lados*
Philippe Danglade, *adjoint au maire de Léognan*
Benoist Aulanier, *conseiller municipal de Léognan*
Stéphane Espuny, *adjoint au maire de Lerm-et-Musset*
Marlène Lacampagne, *conseillère municipale de Lerm-et-Musset*
Claudine Boquin, *conseillère municipale de Lerm-et-Musset*
Thomas Baliteau, *conseiller municipal de Lerm-et-Musset*
Corinne Boulet, *conseillère municipale de Louchats*
Marie-Christine Martin, *conseillère municipale de Louchats*
Jean-Luc Lanneluc, *adjoint au maire de Lucmau*
Fançois-Xavier Tastes, *conseiller municipal de Lucmau*
Dominique Tastes, *conseiller municipal de Lucmau*
Bernard Pichevin, *adjoint au maire de Le Nizan*
Aude Fleury, *adjointe au maire de Le Nizan*
Marie Bertz, *adjointe au maire de Le Nizan*
Patrice Despujols, *adjoint au maire de Le Nizan*

Charles Labrouche, *adjoint au maire de Le Nizan*
Isabelle Genet, *conseillère municipale de Noaillan*
Jérôme Dubosq, *conseiller municipal de Pondaurat*
Alain Boyart, *conseiller municipal de Pondaurat*
Sandra Founiol, *adjointe au maire de Préchac*
Bernard Descazeaux, *adjoint au maire de Préchac*
Sarah Lacampagne, *adjointe au maire de Préchac*
Peggy Bodart, *conseillère municipale de Préchac*
Ludovic Sore, *conseiller municipale de Préchac*
Séverine Albenga, *conseillère muncipale de Préchac*
Guillaume Decolombel, *conseiller municipale de Préchac*
Armelle Cruze, *conseillère municipale de Préchac*
Jean-François Labrousse, *conseiller municipale de Préchac*
Nelly Juvenelle, *conseillère municipale de Préchac*
Myriam Deroulléde, *conseillère municipale de Préchac*
Dominique Annee, *conseiller municipale de Préchac*
Emmanel Moret, *adjoint au maire de Saint-Léger-de-Balson*
José Rodriguez, *adjoint au maire de Saint-Léger-de-Balson*
Bernard Chevalier, *adjoint au maire de Saint-Médard-d'Eyrans*
Isabelle Courbon, *adjointe au maire de Saint-Michel-de-Rieuffret*
François Guillemetaud, *adjoint au maire de Saint-Michel-de-Rieuffret*
Jean-François Bordelais, *adjoint au maire de Saint-Selve*
Alain Moreno, *conseiller municipal de Saint-Selve*
Céline Melt, *conseillère municipale de Sauternes*
Michel Loirat, *adjointe au maire de Sauviac*
Christine Minne, *conseillère municipale de Sauviac*
Sébastien Rapin, *adjoint au maire de Sigalens*
Mireille Edouard, *adjointe au maire de Villandraut*

Adjoints et conseillers municipaux de Bordeaux et des communes de Bordeaux Métrolope :
Claudine Bichet, *première adjointe au maire de Bordeaux, vice-présidente de Bordeaux Métropole*
Sylvie Cassou-Schotte, *adjointe au maire de Mérignac, vice-présidente de Bordeaux Métropole*
Céline Papin, *adjointe au maire de Bordeaux, vice-présidente de Bordeaux-Métropole*
Marie-Claude Noël, *conseillère municipale déléguée et vice-présidente de Bordeaux Métropole*
Patrick Papadato, *conseiller municipal délégué et vice-président de Bordeaux Métropole*
Isabelle Rami, *conseillère municipale de Talence et conseillère métropolitaine déléguée*
Stéphane Pfeiffer, *adjoint au maire de Bordeaux et conseiller métropolitain délégué*
Sylvie Justome, *adjointe au maire de Bordeaux, conseillère métropolitaine*
Brigitte Bloch, *conseillère municipale déléguê de Bordeaux et conseillère métropolitaine déléguée*
Delphine Jamet, *adjointe au maire de Bordeaux et conseillère métropolitaine déléguée*
Radouane-Cyrille Jaber, *conseiller municipal délégué de Bordeaux et conseiller métropolitain*
Sylvie Juquin, *conseillère municipale de Lormont et conseillère métropolitaine*
Anne Lépine, *conseillère métropolitaine à Bordeaux Métropole, conseillère municipale de Cenon*
Olivier Cazaux, *adjoint au maire de Bordeaux et conseiller métropolitain*
Fannie Le Boulanger, *adjointe au maire de Bordeaux et conseillère métropolitaine*
Harmonie Lecerf Meunier, *adjointe au maire de Bordeaux et conseillère métropolitaine*
Camille Choplin, *adjointe au maire de Bordeaux et conseillère métropolitaine*
Nadia Saadi, *adjointe au maire de Bordeaux et conseillère métropolitaine*
Laurent Guillemin, *adjoint au maire de Bordeaux et conseiller métropolitain*
Maxime Ghesquière, *conseiller municipal délégué de Bordeaux et conseiller métropolitain*
Guillaume Mari, *conseiller municipal délégué de Bordeaux et conseiller métropolitain*
Jean-Baptiste Thony, *conseiller municipal délégué de Bordeaux et conseiller métropolitain*

Sylvie Schmitt, *adjointe au maire de Bordeaux*
Marc Etcheverry, *adjoint au maire de Bordeaux*
Didier Jeanjean, *adjoint au maire de Bordeaux*
Dominique Bouisson, *adjoint au maire de Bordeaux*
Véronique Garcia, *conseillère municipale déléguée de Bordeaux*
Léa André, *conseillère municipale déléguée de Bordeaux*
Isabelle Accoceberry, *conseillère municipale déléguée de Bordeaux*
Isabelle Faure, *conseillère municipale déléguée de Bordeaux*
Marie-Julie Poulat, *conseillère municipale déléguée de Bordeaux*
Dimitri Boutleux, *adjoint au maire de Bordeaux*
Francis Feytout, *conseiller municipal délégué de Bordeaux*
Aude Blet-Charaudeau, *conseillère municipale de Mérignac*
Jean-Hervé Le Bars, *conseiller municipal de Tresses*
Dany Neveu, *élue municipale de St Jean d'Illac Gironde, déléguée à la biodiversité*
Jean luc Lancelevee, *adjoint au maire de Carbon-Blanc*
Hélène Richet, *adjointe au maire de Saint -André de Cubzac*

LOT-ET-GARONNE (47)
Raymond Girardi, *maire d'Argenton, président de la la CDC des Coteaux et des Landes de Gascogne, vice-président du MODEF - Mouvement de défense des exploitants familiaux*
Françoise Rivetta-Bourras, *maire de Sauméjan*
Yvon Ventadoux, *maire de Pujols*
Maryse Combres, *conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine, conseillère municipale et communautaire d'Agen*
Annie Messina, *vice-présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne*
Paul Vo Van, *conseiller départemental de Lot-et-Garonne*

LANDES (40)
Laurence Motoman, *conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine*
Martine Gay, *adjointe au maire de Saint-Paul-lès-Dax*
Catherine Beaulieu, *conseillère municipale de Saint-Paul-lès-Dax*
Bertrand Lataillade, *conseiller municipal de Tarnos, conseiller communautaire du Seignanx*
Mickaël Eeckhoudt, *conseiller municipal à Morcenx-La-Nouvelle*

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64)
Franck Lamas, *conseiller départemental des Pyrénées-Atlantiques*
Jean-François Blanco, *conseiller régional Nouvelle-Aquitaine et conseiller municipal de Pau*
Sophie Bussiere, *conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine*
Didier Damestoy, *conseiller régional Nouvelle-Aquitaine*

CHARENTE-MARITIME (17)
Katia Bourdin, conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine
Stéphane Trifiletti, conseiller régional Nouvelle-Aquitaine, conseiller municipal de Port-d'Envaux
CHARENTES (16)
Françoise Coutant, conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine
CORREZE (19)
Amandine Dewaele, conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine
DORDOGNE (24)
Marilyne Forgeneuf, conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine, adjointe au maire de Saint-Estèphe
VIENNE (86)
Christine Graval, conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine
Thierry Perreau, conseiller régional Nouvelle-Aquitaine, conseiller municipal et communautaire de Ternay
HAUTE-VIENNE (87)
Jean-Louis Pagès, conseiller régional Nouvelle-Aquitaine
DEUX-SEVRES (79) Nicolas Gamache, conseiller régional Nouvelle-Aquitaine, maire des Châtelliers, Conseiller communautaire Parthenay-Gâtine

[Télécharger la pièce jointe originale (1_-_investigations_prealables_a_l_operation_lnbt_du_projet_des_lignes_nouvelles_du_sud-ouest_lnso__cle525f81.pdf)]

Olivier - Anzex

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 09:42:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Je suis contre la LGVOn a pas d'argent il y a besoin d'argent ailleurs
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 09:49:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Le suivi environnemental ne satisfait pas aux obligations légales et ne permet pas de vérifier la conformité des engagements précis sans cadre méthodologique et précis.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

marjorie - Toulenne

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 09:49:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition projet GPSO
Contribution :
je suis contre ce projet qui n'a pas pour but de faciliter le transport de voyageur-euses lambdas, mais qui va dans le sens d'une expansion capitaliste et élitiste.c'est un projet d'un autre temps et une catastrophe écologique qui n'a pas sa place à notre époque,faisons en sorte que cette argent prévu pour la LGV soit naturellement placé à la réfection des lignes du quotidien qui nous sont plus utiles.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Courrier-Assos-a-Prefet-Ajourn-ConsultPublique-25-10-24.pdf)
Document : Courrier-Assos-a-Prefet-Ajourn-ConsultPublique-25-10-24.pdf, page 1 sur 3

Grand Sud-Ouest, le 24 octobre 2025

Les associations ci-dessous signataires,

à Monsieur le Préfet de la Région Occitanie et de Haute-Garonne,
Préfet Coordonnateur du GPSO
1 place Saint-Etienne , 31000 Toulouse

Monsieur le Préfet de la Région de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde
Rue Corps-Francs Pommiès 33000 Bordeaux

Monsieur le Préfet de Lot-e-Garonne
Place Verdun, 47920 Agen

Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne
2 Allée de l'Empereur, 82000 Montauban

Objet : ***Demande d'ajournement de la consultation du public relative au projet GPSO – 'DAE1' Travaux préparatoires de la ligne à grande vitesse LGV nouvelle Bordeaux-Toulouse***

Messieurs les Préfets des Régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine, et des départements LNBT

Monsieur le Préfet Coordonnateur du GPSO,

Par la présente, nos associations vous demandent de bien vouloir suspendre et ajourner l'ouverture d'une 'consultation du public par voie électronique' relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par SNCF Réseau pour les travaux préparatoires de la ligne ferroviaire nouvelle à grande vitesse Bordeaux-Toulouse (projet GPSO) annoncée par affichages publics 'd'avis d'enquête publique' pour une durée d'un mois à compter du 27 octobre 2025 prochain.

Nous attirons en effet solennellement votre attention sur le fait que deux avis récents, que vous ne pouvez ignorer, émanant d'autorités compétentes et indépendantes, soulignent l'**incomplétude manifeste et les lacunes majeures, synonymes d'illégalités,** du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale que ces instances indépendantes ont eu à analyser :

- L'**Autorité environnementale (Ae)**, dans son avis du 25 septembre 2025, **considère que la Demande d'Autorisation Environnementale reste largement incomplète et insuffisante** pour répondre aux prérequis obligatoires d'une éventuelle autorisation environnementale, en commençant par l'exigence d'une information sincère et d'une participation effective du public. L'Ae relève, ce faisant, l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l'évaluation de l'éventuelle Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur – RIIPM du projet, l'absence d'études de solutions de substitution pouvant satisfaire plus correctement aux objectifs du projet et moins impactantes pour l'environnement, et l'insuffisante prise en compte des effets cumulatifs assortie d'un très grand flou sur les impacts environnementaux, correspondant ainsi à une application clairement déficiente de la séquence « éviter – réduire – compenser ».
- Le **Conseil national de la protection de la nature**, dans son avis du 9 septembre 2025, a émis un **avis défavorable**, considérant que les conditions de dérogation à la protection stricte des espèces et de leurs habitats ne sont pas réunies et que l'état initial, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont insuffisamment définis et opérationnels.

Or, nous relevons tout d'abord le fait qu'**une simple 'consultation du public par voie électronique' annoncée ici au titre de l'article L123-19 du Code de l'Environnement ne saurait être acceptée et convenir aux exigences du Code de l'Environnement** s'agissant là d'une Demande d'Autorisation Environnementale pour la délivrance d'une première autorisation environnementale concernant la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse.

Au demeurant, **l'Autorité environnementale relève le fait que cette approche en plusieurs phases ne saurait justifier que les travaux préalables ici invoqués permettent une libération des emprises très importante et irréversible sur des milieux naturels, agricoles et forestiers**, avec notamment des défrichements, retournements de milieux ouverts, impacts de zones humides, de sites Natura 2000 et de linéaires de haies, ainsi que des atteintes à la ressource en eau potable, ou aux abords de monuments historiques notamment, en réalité menés en avance des phases suivantes du programme.

En outre, de deux choses l'une :

. **soit** à la suite de votre Communiqué du 25 septembre 2025 où vous avez indiqué « *[prendre] acte des remarques formulées [par l'Autorité environnementale] et [veiller] à ce que la SNCF les prenne en compte et apporte les meilleures réponses possibles, tant* ***dans le cadre de la procédure en cours*** *qu'à l'occasion des prochaines demandes d'autorisation environnementale, prévues pour la poursuite de l'opération* », vous avez obtenu que SNCF Réseau apporte en très peu de temps les très nombreux compléments et précisions dont l'Autorité environnementale formulait l'exigence légale dès cette étape des études préalables, et alors **une nouvelle saisine de l'Autorité environnementale s'impose** car les compléments du dossier sont alors significatifs et substantiels,

. **soit SNCF Réseau n'a pas été en mesure d'apporter l'ensemble de ces compléments, précisions et modifications dans le court laps de temps s'étant écoulé depuis le 25 septembre dernier**, et le dossier s'avère donc encore incomplet et comportant des lacunes ou opérations non justifiées, elles aussi significatives et substantielles relevant d'illégalités manifestes.

Dans ces conditions, l'ouverture d'une consultation publique dans l'état actuel du dossier (soit qu'un nouvel avis de l'Autorité environnementale fasse défaut, soit que le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale reste significativement incomplet et illégal), et sous le format prévu, **ne permettrait aux citoyens ni de disposer d'une information complète et fiable**, ni d'exercer leur **droit à participer de manière effective** à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, tel que garanti par :

- l'article 7 de la **Charte de l'environnement** (à valeur constitutionnelle),
- l'article 6 de la **Convention d'Aarhus**, ratifiée par la France,
- ainsi que les articles **L.120-1 et L.123-1** et afférents du Code de l'environnement.

La décision d'autorisation environnementale que vous seriez amenés à prendre à l'issue de cette consultation publique serait donc à l'évidence entachée de nombreuses illégalités tant concernant le déroulé de la consultation du public elle-même que des insuffisances essentielles du dossier au regard des exigences du Code de l'Environnement telles que rappelées par l'Autorité environnementale.

Dans votre rôle de responsable du respect de la légalité des autorisations environnementales, et ne pouvant ici ignorer les alertes très claires du CNPN et de l'Autorité environnementale, il serait incompréhensible que vous puissiez, en contradiction avec ce que vos fonctions exigent, autoriser un tel projet après l'avoir mis en consultation du public en l'état et de la sorte.

Au regard de ces éléments, nous vous demandons respectueusement d'**ajourner l'ouverture de la consultation du public.**

À défaut, nous serions conduits à envisager toutes les voies de droit à notre disposition pour préserver ces droits fondamentaux et essentiels (internationaux, constitutionnels, légaux et réglementaires).

Au demeurant, **la sagesse et l'intérêt général appellent à suspendre toute étape opérationnelle du GPSO**, au vu de la remise en question actuelle du projet GPSO par l'État, dans un contexte où les priorités de l'État sont profondément réorientées vers la rénovation des infrastructures existantes. Ainsi, suite à la Conférence Ambition France Transports de juillet 2025, le Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) est actuellement saisi d'un processus d'audit de la pertinence de ce projet de GPSO en particulier, dans un contexte où le plan de financement initial du GPSO se disloque, et où l'ancien Premier Ministre et possible nouveau PDG de la SNCF, M. Jean CASTEX, déclare tout récemment encore en cette mi-octobre 2025 que la priorité doit être désormais à la rénovation des infrastructures existantes, que la LGV Toulouse-Bordeaux souffre d'un possible désengagement financier de l'État dans un contexte budgétaire obligeant à des choix et où l'Europe a d'ores et déjà décidé de ne plus financer le GPSO en 2025, et ce alors que les modalités de mobilités évoluent très rapidement, avec en particulier un effondrement du trafic aérien Toulouse-Paris (et Sud-Ouest – Paris plus généralement) qui constituait la cible principale du report modal devant justifier ce projet.

Tout concourt donc ici à ce que les représentants de l'État que vous êtes actent la suspension et l'ajournement de la consultation du public annoncée et de toute poursuite opérationnelle du GPSO.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Messieurs les Préfets de Régions et de Départements, Monsieur le Préfet Coordonnateur du GPSO, l'expression de notre haute considération.

Pour les **Amis de la Terre Midi-Pyrénées***, **Jean OLIVIER Co-Président**
Pour **Alternative LGV Midi-Pyrénées / 82, Jean-Paul DAMAGGIO**
Pour **France Nature Environnement 82, Gaëtan DELTOUR, Président**
Pour **STOP LGV 47, Patrick GARRIGUES**
Pour la **Confédération Paysanne du Lot-et-Garonne, Marion DESBATS, Porte Parole**
Pour **LGVEA, Didier GASSIOT, Président**
Pour **LEA, Denise CASSOU, Présidente**
Pour **LGV NINA, Marie-Christine HERGLE**
Pour **Stop LGV Bordeaux Métropole, Bernard COUTURIER, Président**
Pour la **SEPANSO Gironde, Philippe BARBEDIENNE, Président**
Pour **TRANS'CUB, Jacques DUBOS, Président**
Pour **ATTAC Landes Côte Sud, Nadette DUPRÉ**
Pour les **Amis de la Terre des Landes, Catherine LETACONOUX, Présidente**
Pour le **Groupe National de Surveillance des Arbres – GNSA, son Conseil d'Administration**

** pour toute correspondance, Associations signataires c/o Amis de la Terre MP, BP 32 123, 31 522 Ramonville Saint-Agne Cedex*

Copies à :

. SNCF Réseau – 15 Rue Jean-Philippe Rameau, 93200 Saint-Denis
. Autorité Environnementale de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable – IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92 055 La Défense cedex
. Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, 2 rue Jules Ferry – 33000 Bordeaux
. Ministre des Transports, Hôtel de Roquelaure 246, boulevard Saint-Germain 75007 Paris

Télécharger la pièce jointe originale (1_-_investigations_prealables_a_l_operation_lnbt_du_projet_des_lignes_nouvelles_du_sud-ouest_lnso__cle525f81.pdf)

Télécharger la pièce jointe originale (CP_251117.pdf)
Document : CP_251117.pdf, page 1 sur 2

COMMUNIQUÉ 17 novembre 2025

L'alerte est lancée : 28 associations et 230 élu.es demandent la suspension de la consultation publique sur la LGV Bordeaux-Toulouse, alors que le Conseil d'Orientation des Infrastructures est à Bordeaux pour discuter du GPSO ce jour.

Une des conclusions de la conférence Ambition France Transport qui s'est tenue ce printemps était de confier **le réexamen des «grands projets ferroviaires»** au Conseil d'Orientation des Infrastructures. **Le COI a rendez-vous avec la SGPSO et autres élu.es favorables au projet ce lundi à Bordeaux.** Cependant, alors que ce travail de réflexion est mené, les préfets ont décidé (avant même d'avoir reçu l'avis de l'Autorité environnementale) de lancer une «participation du public par voie électronique». Dans un courrier en date du 21 octobre 2025, plus d'une dizaine d'associations avaient déjà alerté les préfectures du Sud-Ouest concernant la consultation au rabais que constitue cette PPVE, réalisée exclusivement par voie électronique sur la première phase du GPSO. Ces alertes ont été suivies d'**une participation importante de la population afin de contester la forme excluante de cette PPVE, faisant remonter un sentiment de passage en force.**

Si une procédure de référé liberté n'a pas abouti auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, il n'en reste pas moins que les conditions de cette consultation sont largement décriées. Dossier de 34430 pages, le rendant illisible et difficile à appréhender ; durée de consultation de 30 jours ; exclusion de la participation hors plateforme électronique ; présence de panneaux d'informations en bord de départementales hors des communes : **tout est fait pour laisser les citoyennes et les citoyens dans l'ignorance d'un projet qui va affecter leur environnement proche pendant plusieurs décennies.** De plus, la mise à jour du dossier est partielle par rapport à l'étude d'impact de 2014, comme analysé par plusieurs associations et relevé par l'Autorisation Environnementale qui a pointé d'énormes manquements. **L'étude qui a conduit à la DUP est notoirement obsolète dans ses hypothèses et son analyse socio-économique.**

28 associations et 230 élus du grand Sud Ouest s'opposent donc à ce passage en force et demandent la suspension sine die de cette PPVE, dans un courrier envoyé ce jour aux 4 préfets du Sud Ouest concernés. Il se fait l'écho de l'opposition massive rencontrée par ce projet à l'échelle des communes concernées par le tracé, mais également bien au delà. L'alerte est partagée sur les conséquences de ce procédé qui permettrait d'obtenir, dès le 1er décembre, les dérogations nécessaires à des investigations préalables, soit le défrichement de plus de 1 000 hectares en anticipant dangereusement sur les préconisations et le rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures. **Le groupe de suivi PPVE de LGV NON MERCI a donc jugé indispensable d'alerter également les membres du COI réunis aujourd'hui à Bordeaux.** Les signataires regroupent des élus de bords politiques variés, beaucoup de maires, des représentants et des associations de territoires différents, urbains et ruraux, ayant tous à cœur de construire un projet ferroviaire alternatif, respectueux de l'environnement, de nos finances et des gens, en tenant compte de leur réels besoins de mobilité au quotidien.

Associations, élu.es, citoyens et citoyennes s'inquiètent :

Allons nous vers le même scénario que pour l'A 69 ?

La Raison Impérative Intérêt Public Majeur (RIIPM) qui donne carte blanche pour obtenir toutes les dérogations aux lois en vigueur est plus qu'incertaine dans ce dossier. On serait alors dans le cas de figure d'avoir défricher 1 000 hectares alors que **le projet n'a jamais été si proche d'être ajourné, son budget n'étant pas bouclé et le nouveau directeur de la SNCF, Jean Castex ayant lui-même émis des réserves sur la faisabilité du GPSO.**

Arrêtons d'écouter des arguments qui n'en sont pas ! Le report modal grâce à ce projet est ridiculement faible d'après les documents mis en ligne, ce qui en fait un projet excessivement coûteux au regard de son coût d'abattement (coût de la tonne de CO_2 évitée). Sans parler du désenclavement ! De quoi parle-t-on exactement ? Combien de ruraux auront 100, 150, 200 hectares d'emprise sur leurs villages, les obligeant à des détours quotidiens pour leurs déplacements...

Le registre en ligne de la PPVE donne à lire les avis qui témoignent de ces préoccupations : les ressources en eau, le risque incendie dans le massif des Landes de Gascogne, le prix exorbitant pour des déplacements qui concernent moins de 10 % des usagers du train, les réels besoins de mobilité au quotidien... Ces nombreux témoignages (environ 4 sur 5) dévoilent la réalité de ce que les gens ont sur le cœur, qu'ils et elles soient sylviculteurs ou maraîchères, naturalistes ou chasseurs, urbaines ou ruraux, **le grand Sud Ouest se mobilise pour stopper la PPVE en urgence, mais aussi le projet sur le fond !**

CONTACTS PRESSE

Stéphanie Mariette - stoplgvbdxm@proton.me
Marie-Christine Hergle - LGV NiNA Vallée du Ciron
Pauline Dupouy - LGV NiNA Vallée du Ciron

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

https://www.lgvnonmerci.fr/consultation-publique-environnementale/

Télécharger la pièce jointe originale (2025-06-13b-01041_gpso_travaux_ligne_nouvelle_bordeaux-toulouse_avis_du_09_2025.pdf)
Document : 2025-06-13b-01041_gpso_travaux_ligne_nouvelle_bordeaux-toulouse_avis_du_09_2025.pdf, page 1 sur 6

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : 2025-06-13b-01041 Référence de la demande : n° 2025-01041-011-001

Dénomination du projet : GPSO : travaux ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse

Demande d'autorisation environnementale - Date de mise à disposition : 04/07/2025

Lieu des opérations : - Département : Gironde - Commune : 33650 Saint-Médard-d'Eyrans

Bénéficiaire : SNCF Réseau

MOTIVATION OU CONDITIONS

Contexte

Le dossier concerne une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces animales et végétales protégées, pour la phase d'investigations préalables de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse sur les départements de la Gironde (33), de Lot-et-Garonne (47), de Tarn-et-Garonne (82) et de la Haute-Garonne (31), en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. La demande de dérogation porte donc sur le territoire de 2 régions administratives.

Le projet nommé Grand projet ferroviaire Sud-Ouest (GPSO) vise à ajouter une voie supplémentaire pour la circulation de trains à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse, avec dédoublement de points d'arrêt (haltes et gares) au niveau d'Agen et Montauban. L'opération s'étend entre les communes de Saint-Médard-d'Eyrans (33) à Castelnau d'Estrétefonds (31), sur 222 kms.

Ce programme de grande envergure se déroule en plusieurs étapes et fera l'objet de 3 dossiers d'autorisation environnementale. Le présent dossier, dit DAE1, porte uniquement sur les travaux dit d'investigation préalable, à savoir :

- la « libération » des emprises faisant l'objet des diagnostics archéologiques et de la campagne de sondages géotechniques (comprenant les opérations de débroussaillage, déboisement, défrichement et de création des accès),
- les sondages géotechniques (4700 unités),
- les diagnostics d'archéologie préventive (sur environ 1 000 ha).

Les sondages géotechniques et l'archéologie préventive couvriront l'emprise des installations principales (voies ferrées, ouvrages d'art), des installations connexes (gares, raccordements au réseau ferroviaire, raccordements au réseau électrique, bases de maintenance, aménagements divers) et des installations temporaires (emprises des travaux, bases de chantier, aménagements provisoires) de l'infrastructure ferroviaire. Ces investigations peuvent nécessiter au préalable un défrichement, débroussaillage, déboisement, arrachage de vignes, etc. ainsi que la création de pistes d'accès. La définition des travaux préparatoires permet d'identifier une part importante des interventions qui seront sources d'effets négatifs sur l'environnement.

Le démarrage des investigations préalables est prévu pour février 2026.

Le projet a fait l'objet d'un cadrage préalable de l'OFB (Service Régional Nouvelle Aquitaine, Service Régional Occitanie) du 12 août 2024 (dossier « espèces protégées ») et du 25 septembre 2024 (dossier « loi sur l'eau »). Le dossier (version mai 2025) a fait l'objet de 4 avis de l'OFB en date des 26 mai 2025, 26 mai 2025, 15 juin 2025 et 16 juin 2025 et du Conservatoire botanique national Sud-Atlantique (CBNSA) en date du 13 juin 2025.

En complément au dossier est jointe la note technique du groupe de travail CNPN/CSRPN d'accompagnement de l'instruction du projet GPSO par l'Etat, concernant plus spécifiquement la méthodologie d'évaluation des enjeux, datée du 23 juin 2025, où le CNPN s'interroge sur sa portée.

La demande de dérogation pour le projet ferroviaire concerne la destruction de spécimens, l'altération, ou la

dégradation des sites de reproduction ou d'aires de repos de 223 espèces protégées (48 de flore ; 94 d'Oiseaux ; 27 de Mammifère, dont 19 Chiroptères ; 14 d'Amphibiens ; 11 de Reptiles ; 9 d'Insectes et 4 de Poissons).

Les espèces dites de « compétence CNPN » relatives à l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) sont notamment : l'Euphorbe de Loiseleur (*Euphorbia seguieriana* var. *minor*), le grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la grande Noctule (*Nyctalus lasiopterus*), la Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinoceus*), l'Elanion blanc (*Elanus caeruleus*), le Moineau friquet (*Passer montanus*), le Milan royal (*Milvus milvus*), le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*).
L'analyse de l'état initial révèle une très grande richesse biologique de la zone d'étude, du fait de la présence d'habitats diversifiés et notamment de complexes de zones humides. Pour faciliter l'appréhension le pétitionnaire a choisi de découper le tracé en deux grandes éco-régions, « Massif landais » et « Vallée de la Garonne ».
Ainsi, le « Massif landais » présente une homogénéité d'habitats forestiers, avec une topographie plane et un réseau hydrographique développé (ruisseaux, crastes et fossés). Ce territoire est également caractérisé par la présence de landes humides et mésophiles à xérophiles à Ericacées avec des fourrés oligotrophes. Le second ensemble « vallée de la Garonne » présente, une mosaïque d'habitats variés de plaines alluviales avec forêts alluviales de saules blancs et peupliers noirs, des terrasses avec mosaïque de chênaies, côteaux calcaires avec pelouses calcicoles mésophiles à mésoxérophiles. Cette écorégion se distingue du massif landais par une plus forte emprise anthropique et un paysage agricole présentant de nombreuses parcelles cultivées. L'ensemble des périmètres recensés sur le tracé témoigne d'emblée des exceptionnels potentialités écologiques du secteur.

D'un point de vue purement formel, le CNPN souligne l'énormité de la taille du dossier (20 000 pages !) et la multitude des documents fournis (32 fichiers + pièces annexes à consulter en ligne).
Le dossier (Pièce B : Informations générales et administratives) liste simplement les communes et les parcelles concernées par les investigations préalables, ainsi que les communes concernées par les sites de compensation proposés, sans précision cartographique et d'enjeux écologiques, dont la présence d'espèces protégées. La surface totale concernée dans les emprises par les investigations préalables, sans précision de leur nature, serait de 1057,3 ha (dont 287 ha de zones humides prévues pour assèchement et remblaiement). La disponibilité d'une carte de synthèse des habitats d'espèces protégées en regard des parcelles concernées par les investigations préalables est nécessaire pour évaluer avec pertinence les demandes de DEP, dont les mesures compensatoires proposées avec aussi leur cartographie.

Raison impérative d'intérêt public majeur
Le CNPN conteste le fait qu'une DUP vaille RIIPM, ainsi que de l'apport d'une ligne nouvelle par rapport à la ligne actuelle, dont leurs arrêts en gare. La loi de simplification de la vie économique, qui prévoit cette disposition, est encore en cours d'examen par le parlement. La RIIPM serait par ailleurs à mettre en regard des irrémédiables impacts écologiques et paysagers et du constat des difficultés, parfois de l'impossibilité, à redonner aux habitats leurs fonctionnalités ou à les recréer.
Par ailleurs, le CNPN relève *in fine* que cette opération lui semble relativement floue entre ce qui relève des différents enjeux exposés et besoins auxquels le projet répond (en particulier, les objectifs en matière de fret *versus* transport de voyageurs).
Le CNPN souhaite plus de clarté à ce sujet avec une présentation de chiffres actualisés et sourcés, notamment en articulation avec les enjeux écologiques.

Absence de solution alternative satisfaisante
Le CNPN relève que le pétitionnaire ne présente pas dans son dossier de variantes permettant de maximiser l'évitement. S'agissant de la spatialisation du tracé, il est simplement fait référence aux travaux et échanges ayant eu lieu dans le cadre de la DUP. Pour satisfaire à la condition d'absence de solution alternative satisfaisante et à la compréhension du fuseau retenu, il aurait été utile que les principaux éléments ayant fait

débat et les choix travaillés soient repris dans cette partie notamment pour ce qui concerne les zones à forts enjeux écologiques.

Évaluation des enjeux écologiques

L'aire d'étude est de 250 mètres de part et d'autre des emprises de travaux (bande DUP de 500 mètres de large), centrée sur le projet mais intégrant les espaces naturels à proximité immédiate et pouvant présenter des espèces sensibles ou à enjeux. Elle intercepte a priori 8 zones Natura 2000 (la ZPS de Captieux a été oubliée), 3 ZICO, 22 ZNIEFF, la Réserve Naturelle Nationale de la frayère à Alose, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, 3 APPB, 10 PNA, 3 ENS, 4 sites CEN et un certain nombre de zones de compensation d'autres projets (dont la liste semble incomplète).

Le CNPN relève que la réalisation de l'état initial a mobilisé de nombreuses compétences en plus des analyses bibliographiques. Cependant, le dossier présenté n'a pas pris en compte les préconisations du cadrage préalable et des avis de l'OFB et du CBNSA, notamment sur les zones humides.

En effet, les avis de l'OFB et du CBNSA s'accordent sur les lacunes de l'état initial : prospections parfois insuffisantes suivants les taxons et ne couvrant pas un cycle biologique complet (voire pas aux périodes d'observation les plus adaptées), enjeux de certains habitats sous-évalués et habitats insuffisamment caractérisés et prise en compte de la bibliographie partielle. Le CNPN avait notamment attiré l'attention sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire et observe que le bilan de leur état de conservation au titre de l'article 17 de la DHFF, qui engage l'Etat membre, ne figure pas. En cas aussi de présence d'espèces et d'habitats prioritaires, l'avis de la Commission Européenne serait à requérir.

Enfin, il convient de noter qu'en juin 2025, le CNPN a rendu un avis concernant la conduite de relevés d'inventaires s'inscrivant dans le cadre de la réalisation de l'état initial faunistique de la section Sud Gironde – Dax des lignes nouvelles du projet GPSO. Cet avis bien que « favorable sous conditions » pointe plusieurs lacunes que l'on retrouve dans le présent dossier :

- préciser la liste des taxons pour lesquels un ajustement du périmètre de la DUP est envisagé ;
- présenter une stratégie d'échantillonnage (stratifiée par secteurs/habitats/périodes/enjeux spécifiques) ;
- déployer une « démarche active » d'inventaires (qui s'affranchisse sensiblement du caractère « opportuniste ») et que celle-ci soit tournée vers l'exploitation maximale des données disponibles basée sur le SINP régional (https://observatoire-fauna.fr/) et la mobilisation des acteurs et gestionnaires de terrain (opérateurs Natura2000) ;
- décrire des méthodologies spécifiques d'acquisition d'informations complémentaires permettant de dépasser la simple « présence/absence » des espèces protégées tels que le dénombrement d'individus, de la cartographie de plantes et/ou de végétation hôte, d'arbres « gîte » et de l'analyse de comportements et d'indices d'autochtonie (chasse, accouplement, parade, ponte...) ;
- l'exploitation de l'ensemble des possibilités de l'ADN environnementale en matière de couverture taxonomique (dans la demande actuelle l'ADNe n'est employée que pour la détection des amphibiens alors que cette technique peut apporter des éléments complémentaires et déterminants pour les poissons, les mollusques, les mammifères aquatiques et les odonates) ;

Et enfin, par conséquence, d'étendre la période d'inventaire à l'ensemble de l'année 2026, ceci notamment afin d'établir un diagnostic proportionné aux enjeux écologiques connus sur le secteur.

Enfin, le CNPN regrette 1) l'absence de carte de synthèse permettant de combiner les habitats d'espèce de l'ensemble des groupes faunistiques 2) l'absence de tableau de synthèse pour chaque espèce protégée précisant par secteur à enjeux, le(s) PK correspondant(s), les surfaces totales et impactées, le niveau d'enjeu, les espèces observées et potentiellement présentes, ainsi que la fonctionnalité de l'habitat. Il s'agit pourtant d'outils de base pour analyser les enjeux et estimer par la suite l'évaluation des impacts.

Ainsi, l'état initial apparaît nettement comme incomplet et incohérent avec l'objet du dossier. De fait, les incidences brutes semblent clairement sous-évaluées.

Estimation des impacts

Le CNPN relève une présentation incomplète du contexte écologique et une démarche confuse pour ce qui est de l'appréciation des enjeux et des impacts. De trop nombreuses explications et informations sont

fournies et certains tableaux demeurent vides d'information. Les impacts bruts des investigations préalables ne sont pas précisément caractérisés. L'estimation des impacts n'est clairement pas aboutie.
Une cartographie des zones de relais/repli devrait être présentée pour chaque espèce ou groupe d'espèce.
En l'état, l'impact du projet sur les fonctionnalités des différents habitats naturels pour chaque cortège (corridors de déplacement et de migration, zones relais et réservoirs de biodiversité) n'est pas présenté et ne semble pas pris en compte dans la compensation. Le dossier devait mettre en exergue les principaux enjeux de conservation des espèces protégées en reprenant par exemple une approche « parapluie » visant à démontrer que les cortèges et leurs fonctionnalités ont bien orienté les choix de mesures concourant à leur préservation.
En outre, le CNPN pose la question de la compatibilité effective des travaux avec le SDAGE et les SRADDET.

Avis sur la séquence « E-R-C »
Pour cette partie du dossier, le tracé est découpé en 6 secteurs géographiques au sein des 2 écorégions (Massif landais et Vallée de la Garonne) ce qui vient une nouvelle fois complexifier la compréhension du dossier. De plus, la typologie des mesures (génériques et sectorielles) rend la présentation particulièrement confuse.
Le CNPN relève qu'en l'état du dossier, les mesures présentées ne paraissent pas exhaustives et opérationnelles pour les équipes de chantier. Le contrôle de la bonne réalisation des mesures par les services de l'État n'apparait pas réalisable : des éléments de cartographie précis sont attendus.

Les mesures d'évitement et de réduction
De façon générale, Le CNPN relève que l'évitement des zones sensibles et la réduction des impacts ne sont ni détaillés, ni illustrés, ni explicités techniquement par rapport aux types de travaux et aux types d'impacts.
La faisabilité des mesures proposées (en particulier pour les mesures de « défavorabilisation » sur un tel linéaire et sur un laps de temps aussi long), ainsi que de leur mise en œuvre avec une temporalité cohérente, c'est-à-dire en amont ou en simultané du début du projet afin de garantir la survie des individus et leur maintien, ne semble pas garantie. Les travaux doivent en effet débuter en février 2026, mais le calendrier de sensibilité des espèces impose de les achever avant mars 2026. Ils ne pourraient reprendre qu'en août, ce qui est incompatible avec le calendrier de reproduction de nombreux oiseaux qui terminent leur nidification à cette époque. Même en dehors des périodes de plus grande sensibilité, ces travaux de défavorabilisation comportent des impacts importants pour les individus, notamment reptiles, amphibiens, insectes et mammifères. Par ailleurs, le laps de temps entre les travaux de défrichement et les travaux de fouille archéologiques permet possiblement l'installation de nouvelles espèces protégées.
Enfin, ce dossier étant suivi d'autres phases (DAE 2 et 3), il est important de noter que les évitements proposés dans le présent DAE 1 sont des évitements temporaires et transitoires. L'analyse ne prend pas en compte le fait que les sites de report supposé de la faune ou les sites de transfert du milieu naturel et de transplantation d'individus de la flore seront potentiellement détruits lors des travaux des dossiers suivants. La réflexion conduite sur le choix des sites évités et les lieux de relâcher des espèces doit intégrer ce paramètre et apporter des garanties de l'effectivité des mesures.
Les enjeux des habitats évités et dont la capacité d'accueil (non démontrée) aurait permis aux espèces de fuir les impacts du DAE 1, seraient *de facto* plus importants pour le dossier suivant (impacts cumulés). Ainsi, le CNPN maintient que des mesures d'évitement « en amont » et l'évitement « d'opportunité » doivent être appréciées avec une évaluation écologique des différentes variantes du projet.

Le CNPN relève donc un défaut de mise en œuvre et d'appréciation de la séquence « ERC » car seules les mesures d'évitement permettent d'éviter totalement les impacts pour la cible considérée (habitats, espèces). C'est la raison pour laquelle cette étape doit constituer une priorité absolue pour le maître d'ouvrage. Dans le cas d'une espèce, la mise en œuvre d'une mesure d'évitement garantit le maintien de l'intégralité des fonctions des milieux pour l'espèce ciblée. Dans le cas contraire, il pourra s'agir de mesures de réduction.

Estimation des impacts résiduels
Le CNPN relève que l'absence d'analyse des impacts bruts à partir de l'état initial ne permet pas d'apprécier les impacts résiduels présentés, ni la liste des espèces protégées listées aux CERFAs. Une synthèse par espèce des espaces impactés est également attendue.

La méthodologie de dimensionnement de la compensation, complexe, mérite de plus amples explications sur l'explication des coefficients apportés à certains critères, coefficients souvent assez arbitraires dont la valeur influence pourtant fortement les besoins compensatoires. En particulier, le critère de « gain de qualité environnementale », qui est le plus important dans ce type d'opération, varie de 1 à 3, à dire d'expert, sans justification. Pour comprendre et valider cette méthode, un tableau bilan de la valeur de chaque critère, coefficient, dette et gain attendu, doit être fourni pour chaque espèce. Les incertitudes doivent être intégrées au raisonnement.

Les mesures de compensation

Le CNPN relève que la présentation de l'approche compensatoire de ce dossier est lacunaire. L'étape de caractérisation approfondie des sites de compensation et les propositions de mesures de compensation à mettre en œuvre n'est pas réalisée au moment du dépôt du dossier.

La démarche compensatoire, telle que vue à travers la présente demande de dérogation, apparaît clairement non aboutie et encore préliminaire, tant dans son objectif d'atteinte de la cible à compenser, que dans le descriptif des actions prévues (absence à ce jour de plans de gestion) ou encore la sécurisation foncière des parcelles identifiées. Les éléments présentés dans le dossier et l'absence de cartographies claires ne permettent d'en apprécier ni la pertinence, ni la faisabilité, en équivalence et en additionnalité écologique.

Ce caractère encore non finalisé de la démarche compensatoire ne permet pas au CNPN de considérer que les mesures ERC permettront de conserver dans un état de conservation favorable les espèces protégées faisant l'objet de la demande de dérogation.

Le CNPN rappelle que la compensation doit être opérationnelle au moment des impacts.

Les mesures d'accompagnement et de suivi

En matière de suivi scientifique, le CNPN note et déplore que des indicateurs de suivi de l'efficacité des différentes mesures doivent être encore proposés. Le CNPN invite le pétitionnaire à clarifier son approche en matière de suivi scientifique. La nature et le rythme doivent s'étaler en cohérence avec la durée de vie de ce type d'aménagement et pouvoir démontrer la plus-value de la séquence E-R-C (50 ans). Le CNPN incite le pétitionnaire à planifier l'utilisation de protocoles standardisés reconnus par la communauté scientifique (STERF, STELI, POP Reptiles et POP Amphibiens, Vigie-Chiro...) et compatibles avec les attentes des PNA. Ceux-ci devraient être clairement repris et bien explicité dans le dossier pour une mise en œuvre adaptée et optimale.

Conclusion

Devant la complexité de l'évaluation de l'impact d'un tel projet sur la biodiversité, le CNPN attendait un effort de synthèse particulier de la part de SNCF réseau, en matière de caractérisation des impacts, de localisation des enjeux, de justification des mesures ERC, dont l'équivalence écologique et la localisation géographique des mesures compensatoires. C'est un dossier encore très inabouti qui a été adressé au CNPN. La consultation des instances ne constitue pas un « ballon d'essai » : elle implique notamment des dizaines d'heure de travail bénévole par des experts, et davantage encore par les services de l'État. Il semble que les avis déjà sollicités plus en amont, et les échanges avec les services de l'État, n'aient que trop partiellement été suivis d'effet par SNCF réseau.

Après lecture et analyse de la présente demande de dérogation à l'article L411-1 du code de l'Environnement, **le CNPN émet un avis défavorable** à la demande de dérogation, principalement en raison :

- du manque de précision de variantes alternatives du tracé final de la ligne plus satisfaisantes pour à la préservation de la biodiversité ;
- de l'imprécision de la localisation des investigations préalables et des espèces protégées concernées, et de celle des mesures compensatoires proposées avec leur pertinence écologique, géographique et temporelle, avec les futurs et lourds travaux de construction de la ligne ferrée et ses annexes ;
- de l'incomplétude dans la réalisation et la formalisation de l'état initial (à consolider au demeurant) ;

- du manque de suivi des indications des services instructeurs et des incohérences induites dans la présentation des enjeux ;
- du défaut d'appréciation des enjeux locaux en présence et des impacts importants occasionnés par le projet ;
- d'une application inaboutie de la démarche E-R-C, tant sur l'évitement et la réduction (en dépit des fonctionnalités écologiques du secteur) que sur la compensation.

En l'état de ce dossier, le CNPN est en incapacité de pouvoir confirmer la possibilité d'atteinte de l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité dans le cadre de ces investigations préalables, et estime que les conditions d'octroi d'une dérogation à la protection stricte des espèces ne sont pas réunies.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature : Le vice-président de la commission espèces et communautés biologiques : Maxime Zucca		
AVIS : Favorable [_]	**Favorable sous conditions [_]**	**Défavorable [X]**
Fait le : 09/09/2025		Signature : Le vice-président  Maxime ZUCCA

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 09:52:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse

Contribution :
Le dossier ne précise pas de suivi spécifique sur des espèces aquatiques, les chauves souris, ou le amphibiens.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sylvie - Villefranche-du-Queyran

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 09:54:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Dépenses exorbitantes dont nous n'avons pas les moyens, d'ailleurs non véritablement chiffrées. Grand nombre d'habitants des Landes et de Gascogne impactés par des travaux de grande ampleur dont ils ne profiteront pas, mais qu'ils vont financer par des taxes supplémentaires, tandis que les lignes existantes ne sont pas entretenues, pour faire gagner quelques minutes à des parisiens, des bordelais et des toulousains. Tant de travaux seraient plus utiles, construction de pont sur la Garonne, enterrement des lignes électriques et téléphoniques, entretien des routes…
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Thomas - Preignac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 09:54:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Passage de la LGV sur le ciron
Contribution :
Plusieurs ponts vont être faits pour passer au-dessus du ciron. Du remblais, des tailles d'arbres… Nous sommes sur une hêtraie qui a plusieurs milliers d'années, une faune et une flore diversifiés. Je crains que dans plusieurs années, nous regrettions d'avoir laissé faire ça et cela ait un impact sur ce lieu classé natura 2000.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 09:57:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
La transparence est une exigence fondamentale du droit de l'environnement. Le résultat du suivi environnemental doit être rendu public et régulièrement mis à la disposition du public. Faute de quoi la participation du public ne peut être considérée comme effective.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:00:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Le dossier ne mentionne pas le budget affecté ni les garanties de financement. Sans financement, le suivi ne peut être considéré comme réalisable et crédible.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:07:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Le code de l'environnement impose que tout projet évite les atteintes significatives à la biodiversité et qu'il respecte la hiérarchie E.R.C. Si le principe E.R.C. n'est pas respecté et que les atteintes aux milieux naturels ne sont pas justifiées, l'autorisation est contraire à l'article L.163-1 du Code de l'environnement.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:12:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Si des incertitudes subsistent sur les conséquences environnementales et qu'il n'y ait aucune mesure provisoire mise en oeuvre, l'autorité administrative ne peut délivrer sans méconnaître le principe de précaution.Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:16:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Le bilan carbone a t il été évalué de manière complète et transparente? En l'absence de bilan carbone complet, il est impossible d'affirmer que le projet contribue à la réduction des gaz à effet de serr.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Wattrelos Nathalie - Beautiran

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:18:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la demande d'autorisation environnementale investigations préalables
Contribution :
Je suis opposée à la demande d'autorisation environnementale, qui est une aberration pure et simple. La construction de la LGV va représenter un gouffre économique, une catastrophe écologique et humaine pour des milliers de communes et de zones protégées. Et pourquoi ? Pour gagner quelques minutes sur un trajet ferroviaire entre Bordeaux etToulouse ? Il est question d'un coût de 14 milliards d'euros pour gagner environ 15 minutes ? Cela fait cher la minute, non ? Tout cela au détriment du respect de l'existant, en imposant de plus aux communes impactées par ces travaux une forte participation financière alors qu'elles y sont farouchement opposées. Il faudrait se demander à qui profite le "crime" ? A part aux grosses entreprises qui ont signé ces marchés, qui vont leur rapporter beaucoup beaucoup d'argent ? A des élus de région qui ont très certainement touché d'une façon ou d'une autre de grosses "aides" pour leur signature ? Aux usagers ferroviaires qui

tiennent absolument à gagner leur quelques minutes en moins sur un trajet, quoiqu'il en coûte au niveau financier et environnemental ? Le pire dans tout cela, c'est que cette demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la ligne va détruire des zones, mais pour quoi ? Pour vérifier l'impact de ces destructions alors qu'il y a déjà des tas d'enquêtes redigées par des experts non partisans qui ont été menées sur l'ensemble des conséquences écologiques, économiques, humains si la LGV est construite ? A quel moment va-t-on commencer à réfléchir sérieusement et honnêtement ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:21:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
La vallée du Ciron est un écosystème unique.Sa destruction est une aberration.Avis défavirable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:24:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
La vallée du Ciron doit être protégée et non détruit. C'est un bien doté de droits communs : le projet viole ces droits fondamentaux.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:27:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
La hétraie glaciaire, de la vallée du Ciron, est un patrimoine scientifique majeur. Sa destruction serait une perte irréversible.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:29:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la ligne nouvelle Bordeaux - Toulouse
Contribution :
On nous parle d'écologie, mais ce projet détruirait des habitats fragiles, des zones humides, des espèces protégées.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

YVES - Cazaux-Layrisse

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:33:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Commentaire sur les éléments figurant dans la demande d'AE
Contribution :
Il me parait évident que le tracé a été optimisé pour éviter ou impacter le moins possible les zones Natura 2000 et les espaces présentant une valeur écologique.Concernant les nuisances sonores, les mesures paraissent suffisantes, mais je souligne qu'il est important d'être vigilant sur la mise en place d'écrans acoustiques, pour éviter les erreurs commises lors de construction d'autres lignes : le bruit de passage d'un TGV se propage à longue distance, et perturbe fortement le confort de vie des riverains. Les mesures pour limiter l'impact visuel sont nombreuses, mais l'intégrations paysagères doit aussi être renforcée à proximité des habitations.La continuité écologique est essentielle, par le maintien de corridors ; je constate que les défrichements seront compensés par des replantations et la restauration d'habitats naturels, mais au final l'impact de la LGV sera inévitable.Je pense que le projet est globalement profitable à l'environnement, car il contribue fortement à la transition écologique, notamment par une forte diminution des trajets aériens et par le développement du fret ferroviaire en substitution au fret routier, qui devient insupportable par les nuisances qu'il génère (GES, sécurité, usure des chaussées, etc...)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:34:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (Vallée du Ciron)
Contribution :
Ce projet d'un coût financier et environnemental est une aberration économique. La modernisation de la ligne actuelle reviendrait nettement moins chère, serait plus logique et moins destructrice.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:39:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (Vallée du Ciron)
Contribution :
Faire financer ce projet par un impôt foncier appliqué aux habitants dont le territoire serait détruit me semble profondément injuste et inique. Il serait normal que les parisiens qui emprunteront cette ligne pour se rendre à Toulouse ou en Espagne participent aussi à son financement et non les personnes qui habitent dans un rayon de 100 kms d'une gare TGV comme actuellement.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie Pierre - Moirax

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:39:17
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON pour cette ligne nouvelle
Contribution :
Pourquoi une nouvelle ligne, pourquoi cet acharnement pour tout détruire tout arraché, c'est un massacre programmé, des vies animales et humaines condamnées. Sans compter sur le prix EXORBITANT. Je ne veux pas que mes impôts

servent à ce désastre. Je propose de réhabiliter les voies existantes, les mettre aux normes pour que le Tgv puisse y rouler à grande vitesse. La supression des passages à niveau permettra aux voies d'être sécurisées. C'est possible à moindre coût et moins de destructions environnementales. STOP A LA LGV Avant qu il ne soit trop tard.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FIEUX Michel - Astaffort

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:41:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La Ligne LGV Bdx-Tlse
Contribution :
Bonjour,L'argent ne coulant pas à flot, il est judicieux de choisir ses dépenses. Le montant engagé pour la mise en place de cette ligne me paraitrait bien mieux utilisé pour d'autres travaux améliorant lat des habitants du territoire concerné, y compris sous l'angle professionnel. Par exemple améliorer l'offre en matière de transports publics. Le projet actuel me parait pris dans une logique "théorie du ruissellement" dans laquelle les quelques minutes gagnées par les "winner" pour gagner Paris profiteront à l'ensemble de ceux qui ont participé à son financement, logique qui me parait indéfendable, sauf à croire au "demain on rase gratis".Cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:42:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (Vallée du Ciron)
Contribution :
L'étude d'impact est insuffisante : inventaires incomplets, cartographies absentes, impacts cumulés non étudiés, contradictions révélées par OFB, la CLE, et le CBNSA.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:47:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (Vallée du Ciron)
Contribution :
Cette procédure est un enfumage de premier ordre :En effet comment lire un dossier de 34.000 pages en 1 mois? Ce n'est pas sérieux!!!Une partie du public concerné est complètement exclu du fait que cette procédure est 100% en ligne et que beaucoup de personnes âgées ne possèdent pas internet.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:52:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (Vallée du Ciron)
Contribution :

Les infrastructures ont elles été prévues pour résister à l'évolution du climat?Sans prose en compte des projections climatiques régionales le projet méconnait les adaptations au changement climatique imposées par la loi.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Christiane - Grignols

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:53:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : deforestation
Contribution :
Cette LGV est un projet dépassé,très vieux,excessivement dévastateur pour la biodiversité,zone Natura 2000,Vallée du CIRON La déforestation est un sujet majeur ,oui on doit protéger nos forêts ,nos terres agricoles ,dont nous avons tellement besoin .Ce projet LGV est une catastrophe environnementale , financière .Prenons conscience de l'énormité de ce désastre et disons STOP àcette LGV qui n' a aucun intérêt .Préservons l'avenir de notre planète mise en difficulté par la folie financière des investisseurs , et des politiques .Ou est l'intérêt général dans ce projet ?OUI à l'aménagement de la ligne existante ,le train pour tous et la desserte des petites villes ,
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PEBEREAU Bruno - Saint-Martin-Curton

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:57:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Impacts environnementaux
Contribution :
Le projet de création d'une LGV est catastrophique pour les raisons suivantes:- Dégradation du réseau hydraulique (aménagé par l'homme au 19e siècle) par la suppression de la continuité (gros, moyens et petits fossés collecteurs) avec potentiellement le retour de marécages incontrôlables entrainant, avec le réchauffement climatique, le retour des maladies (paludisme et autres...).- Destruction, disparition de l'habitat des espèces endémiques (faune et flore) répertoriées par le Parc naturel régional des Landes de Gascogne limitrophe sur la commune de Saint Michel de Castelnau (33).- Nuisances sonores perturbant les espèces endémiques ou migratrices.- Création de carrières de sable, rotation des camions alimentant le chantier.- Création de saignées dans la forêt pour l'alimentation électrique.- Passage de trains à grande vitesse potentiellement générateur de départs de feu.- Gros problème d'accès pour la Défense de la Forêt contre les incendies.Le coût environnemental est trop important, il convient d'aménager les lignes exitantes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 10:57:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO
Contribution :
Dans le cas de sondage et de forage, le risque de pollution des eaux souterraines est-il maitrisé? Les produits des forages, des huiles, ou des boues contaminées peuvent atteindre les eaux souterraines.Si les risques de pollution des nappes n'est pas maitrisé, l'autorisation ne peut pas être accordée.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 11:03:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO
Contribution :
L'utilisation d'engins de chantier, les forages génèrent poussière, bruit, vibrations susceptibles d'affecter habitants et faune.Le dossier ne comporte pas de plan précis pour ce suivi.En cette absence, les obligations de protection de santé publique et qualité de vie ne sont pas respectées.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 11:08:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO
Contribution :
Sur un tel chantier le risque zéro n'existe pas.Si des dispositifs d'urgence ne sont pas clairement établis et opérationnels, le projet ne respecte pas les exigence de maitrise des risques et de protection de l'environnement imposés par la réglementation.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 11:14:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO
Contribution :
Les travaux génèreront bruit, vibration, poussière, circulation accrue sur de petites routes locales.Le dossier n'indique pas de plan d'accompagnement spécifique , ni de mesures de réduction des nuisances, pour les habitants proches du tracé.En cette absence de mesures compensatoires adaptées pour les riverains, le projet ne satisfait pas à la limitation des nuisances prévues par la réglementation environnementale.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

rouanet valérie - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 11:24:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
A l'heure où il deviens de plus en plus urgent de protéger notre environnement, ce projet de LGV Bordeaux Toulouse dont l'estimation du coût ne cesse d'augmenter est une aberration. Il serait bien plus utile d'entretenir, de rénover et d'adapter les structures existantes (Je suis restée coincée 6h à Marmande il y a quelques semaines parce qu'un TGV avait arraché un caténaire). Au delà du gaspillage d'argent public qui serait bien mieux investit pour le bien commun et non pour quelques privilégiés, des nuisances nuits et jours que ce chantier occasionne, plus la place laissée à la nature se rétrécira, plus la catastrophe climatique sera terrible. Biens des dégâts, parfois sans autorisations officielle (assèchement de la zone humide de Cadaujac par exemple) ont déjà été perpétrés. Le déni,

l'orgueil et la cupidité des porteur de ce projet, se croyant à l'abri dans leurs propriétés de nantis sont préjudiciables à tous. Qui plus est, ce projet se fait au mépris du non consentement d'une écrasante majorité de la population. Alors je suis absolument contre la mise en oeuvre des investigations préalables a ce projet LGV plus nocif qu'utile et dont on ne veut pas.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DANFLOUS PASCALE - Escaudes

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 11:33:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis défavorable projet GPSO Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax
Contribution :
Dans le projet : Les effets sonores et vibratoires sont évoqués, mais les zones calmes ne sont pas identifiées alors qu'il subsiste de nombreux hameaux isolés où le niveau de bruit est très faible. Les risques vibratoires sur le bâti ancien, notamment sur les églises, châteaux viticoles et maisons en pierre, n'ont pas été évalués. Sur le plan hydrologique, le Ciron et ses affluents forment un réseau hydrographique sensible, avec de nombreuses zones humides attenantes. Le projet prévoit des ouvrages hydrauliques et des bassins d'écrêtement, mais n'apporte aucune démonstration détaillée de la règle de non aggravation des crues. le risque de perturbation du régime hydrologique est très élevé. La biodiversité est abondante et diversifiée : forêts alluviales, prairies humides, chauves-souris, amphibiens, oiseaux forestiers. Le cahier reconnaît ces enjeux mais les mesures prévues sont génériques : passages à faune, banquettes sèches, compensations zones humides. Elles ne sont ni localisées ni sécurisées foncièrement, et ne comportent aucun indicateur de résultat. Sur le plan paysager et patrimonial, le dossier se limite à des plantations linéaires et à des protections visuelles ponctuelles. L'absence de photomontages depuis les cônes de vue sensibles – villages perchés, châteaux viticoles, coteaux dominant le Ciron – empêche d'apprécier l'ampleur réelle des altérations. Le risque de banalisation d'un paysage d'exception est ainsi largement sous estimé.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DELAUNEY THIERRY - Moirax

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 11:37:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la LGV
Contribution :
Je suis totalement contre la LGV pour les raisons suivantes:-Cette LGV va avoir un effet destructeur sur l'environnement et un impacte écologique important, destruction des terres agricoles dont nous avons tant besoin!-Un coût astronomique qui ne cesse de s'accroitre alors que la SNCF est en déficit ainsi que la France dont la dette grimpe de manière vertigineuse!-Des nuisances en toutes sortes (Sonore, visuel, etc) .les riverains serons contraints de rester et subir car ils ne pourront plus vendre leur maison qui ne vaudra plus rien.-Je pense qu'ils serait plus sérieux de transformer la ligne existante, qui par ailleurs se trouve dans un état dégradée par manque de finance , en LGV ce qui serait beaucoup moins couteux. De plus nous y gagnerions en therme de sécurité puisque les passages à niveau serait supprimés.-Nous savons tous que tout ces grands projets sont " politiquo financier " car il faut donner de gros chantiers aux ogres du BTP !-Il y aurait encore beaucoup à dire, j'espère que la raison l'emportera et que cette LGV ne se fera pas!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

decelle patrice - Bazas

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 11:50:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation du projet GPSO au regard des impacts négatifs sur la Vallée du Ciron
Contribution :
La Vallée du Ciron est un espace essentiel pour nous qui la parcourons et voudrions que nos enfants puissent le fairePourquoi détruire cette magnifique zone unique pour un projet démentiel d'un cout exorbitantEn effet les travaux vont détruire les zones humides et le réseau hydrologique qui font sa richesse et son intérêt depuis des milliers d'années que nos anciens ont su protégés Le micro climat risque d'être affecte et la Hêtraie unique disparaitre après une existence de plus de 40000 ans. Serons nous ses fossoyeurs ?Ne peut-on sérieusement étudier la modernisation des lignes actuelles pour un cout de plus bien inferieur ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean-Louis - Roquefort

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 12:04:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Liaison TER inter-gares Agen
Contribution :
Bonjour, Je ne trouve pas judicieux la solution choisie, à savoir le TER, pour la liaison inter-gares sur Agen.L'utilisation d'un bus (électrique/hydrogène) utilisant les infrastructures déjà existantes et conçues récemment pour répondre au trafic futur, aura un impact écologique bien moindre, car déjà en place, que la construction d'une nouvelle ligne TER. En effet, celle-ci traversera une zone naturelle autour de la Garonne et artificialisera les sols cultivables/agricoles. De nombreux animaux (mammifères, grands mammifères, oiseaux, etc) seront également impactés pas cette nouvelle voie infranchissable. L'utilisation de cette voie ferrée en cul-de-sac sera très faible, et le rapport dégâts environnementaux/utilisation/coûts de construction est très mauvais.Espérant qu'une solution plus viable écologiquement et économiquement aura retenu votre attention.Bonne journée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BARADUC Daniel - Landiras

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 12:07:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Atteinte à mon environnement
Contribution :
Mon environnement humain : Ce que l'enquête ne met pas en avant c'est que ma commune est coupée en 2 : c'est une atteinte à tous les liens sociauxMon environnement sécuritaire : je sors d'un incendie qui s'est approché à 100 mètres de chez aussi je vis cette ligne comme une nouvelle atteinte à la forêt.Mon environnement fiscal : pourquoi je dois payer un impôt pour un train à grande vitesse que je n'utilise pas alors que d'autres français en profitent sans payer ; je ressens de la discrimination pour un français de la ruralité qui n'a qu'à se taire.Changez de projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

URVOAS JEAN-MARIE - Roquefort

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 12:10:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : liaison ferroviaire intergares d'Agen
Contribution :

A mon avis, la liaison ferroviaire intergares est inutile et nuisible écologiquement et économiquement.Elle occupe plusieurs hectares de terres cultivables ou vierges et oblige à la construction d'un pont, alors qu'elle serait avantageusement remplacée par un bus, électrique ou non, d'autant que le nombre quotidien de dessertes de la gare TGV d'Agen sera semble t'il très faible. Enfin, elle morcelle davantage les territoires communaux de Brax et Roquefort, déjà impactés par de nombreuses voies routières.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LEGLISE-5DELEST Laurence - Landiras

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 12:50:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : POURQUOI FAIRE SEMBLANT ?
Contribution :
Ou autrement dit "pourquoi nous prendre pour des **** ?"Plusieurs études ont déjà démontré l'absurdité de ce projet.Les réunions se succèdent, les expertises aussi. Et le projet poursuit son cours inexorablement malgré les preuves de l'inutilité de cette ligne.Utilisatrice d'une ligne au quotidien, je subit tous les jours, ou presque, les problèmes de dysfonctionnements.Qu'il serait agréable d'être enfin entendue.Les millions d'euros injectés dans ce projet incompréhensible seraient utiles et surtout nécessaires pour réhabiliter les lignes existantes et permette aux travailleurs de privilégier les transports en commun au quotidien. Moins d'embouteillage, moins de pollution.Je n'arrive pas à comprendre pour quelle raison ce projet suit son cours Il est évident qu'il s'agit d'une aberration !Pourquoi ? Pour qui ? Cessez cette stupidité, cette ineptie, cette folie.Je ne sais même pas si ces lignes seront lues, mais ça me fait du bien de déverser mon désarroi et au mieux, ça sera peut-être utile.Il ne me semble même pas nécessaire de commenter l'aspect irrationnel de l'impact environnemental, tellement il semble évident.S'il vous plaît, faites fonctionner vos neurones plutôt que votre compte en banque !Adishatz
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Favennec Jean - Le Bouscat

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 13:13:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet GPSO vallée du Ciron
Contribution :
La vallée du Ciron est un écosystème original et rare, c'est un patrimoine exceptionnel qui mérite connaissance, reconnaissance et protection...C'est une mosaïque d'habitats rares, notamment des stations relictuelles de Hêtre, et des zones humides...Le projet actuel engendre une rupture grave de ce patrimoine...Pourquoi ne pas choisir une alternative raisonnable en modernisant le trajet actuel ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

rebeillat josianne - Landiras

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 13:14:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis défavorable
Contribution :
stop à la déforestation !stop au massacre des territoires !stop aux investigations préalables à la ligne nouvelle Bordeaux Toulouse !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

dubos jean - Landiras

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 13:23:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis défavorable
Contribution :
je suis opposé à la nouvelle ligne Bordeaux Toulouse. Merci de respecter les habitants qui ont choisi de vivre à la campagne !Arrêtez ce projet inutile !!!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOURDIE Nicole - La Brède

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 13:30:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : GPSO
Contribution :
Je m'en remets aux études environnementales du CNPN, de la CLE et de Ae. Ce projet à fort impact environnemental ne me semble pas justifié par des besoins prioritaires concernant la population de la Gironde .J'aimerais que la priorité soit donnée aux petites lignes existantes, pour les déplacements du quotidien.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Romain - Saint-Morillon

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 13:37:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Pour la préservation de notre environnement et de la biodiversité Je donne un avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jeanne - Léogeats

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 13:43:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : scandale ecologique
Contribution :
Il est totalement aberrant de persister dans ce projet de ligne à grande vitesse, les enjeux climatiques actuels nécessites une pleine conscience de nos actes sur la nature, et les avantages que procurerait la lgv sont tristement dérisoire aux vu des pertes que sa construction impliquerait. Un écosystème aussi anciens et complexe doit être respecté et il est de notre devoir humain de le protéger.Nous vivons touts sur cette terre, elle ne nous appartiens pas, mais elle nous fait vivre. Respectons la, protégeons la.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Caucimon Magalie - Frontenac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 13:43:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition motivée au projet GPSO (secteur Ciron)

Contribution :
Je participe à cette consultation en tant que résident très attaché à l'environnement exceptionnel de la Vallée du Ciron. Pour moi, cette hêtraie glaciaire n'est pas un simple paysage, mais un bien commun essentiel pour les générations futures.?Je m'oppose au projet de nouvelle ligne LGV Bordeaux-Toulouse car il traverse un territoire sensible, détruisant des habitats fragiles et des espèces protégées, alors qu'une modernisation de l'existant serait moins coûteuse et destructrice.?Je constate de plus que les études environnementales sont largement incomplètes : les zones humides du Ciron sont sous-évaluées et l'état initial du site est insuffisant pour évaluer correctement les impacts.?En conclusion, je demande l'arrêt de ce projet démesuré et destructeur et exige une protection intégrale de la Vallée du Ciron, ainsi qu'une étude alternative sérieuse qui n'impacte pas cette « cathédrale de biodiversité » du Sud-Ouest.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marion - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 13:52:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (Vallée du Ciron)
Contribution :
La vallée du Ciron est un des derniers sanctuaires naturels du Sud Ouest.La perdre c'est comme si Lascaux ou la Grotte Chauvet serait détruit.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FLEURET Marion - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 13:57:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (Vallée du Ciron)
Contribution :
La vallée du Ciron est un écosystème unique comprenant une hêtraie glaciaire datant de plus de 40.000 ans, des zones humides, des espèces rares (loutres, visons d'Europe, cistudes, etc..Détruire ce système serait une atteinte à l'équilibre écologique de notre région.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FLEURET Marion - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:00:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (Vallée du Ciron)
Contribution :
Les habitants ont reconnu à la vallée du Ciron des droits : exister, se régénérer, préserver ses équilibres.Ce projet viole les droits fondamentaux de la vallée du Ciron et fait peu de cas de ses habitants.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FLEURET Marion - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:05:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (Vallée du Ciron)
Contribution :

Ce projet traverse un territoire sensible, alors que la ligne existante pourrait être modernisée pour un coût quatre fois moins cher. A cette période où il est demandé de faire des économies, cela ne serait pas négligeable.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ROYER André - Illats

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:07:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ppve
Contribution :
Projet dévastateur pour les écosystèmes!Inutilité évidente si ce n'est le profit de quelques uns, toujours les mêmes, au détriment des communs et du plus grand nombre !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FLEURET Marion - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:07:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (Vallée du Ciron)
Contribution :
Tous les jours nos dirigeants parle d'écologie. Mais ce projet, pharaonique, détruirait les habitats fragiles, des zones humides, et des espèces protégées.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dubernet Mina - Saint-Léger-de-Balson

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:11:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ppve
Contribution :
Bonjour, avis défavorable à cause de la destruction des écosystème dans la vallée du ciron. Je me prononce contre cette demande d’autorisation préalable !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FLEURET Marion - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:12:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (Vallée du Ciron)
Contribution :
Imposer aux habitants le financement de ce projet, s'ils se trouvent dans une zone de 100 km près d'une gare SNCF desservie par le TGV, dans le cadre des impôts fonciers est injuste. En effet plus de la moitié de ceux-ci m'emprunterons pas cette ligne. Il serait judicieux que les parisiens qui vont utiliser cette ligne soit pour se rendre sur Toulouse ou à terme en Espagne participent aussi au financement.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FLEURET MarionI - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:16:46

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (Vallée du Ciron)
Contribution :
Imposer une durée de consultation d'un mois pour lire 34.000 pages de ce dossier, c'est se ****** royalement des habitants concernés (qu'ils soient simples habitants ou élus). Qui plus est, une grande partie n'est pas reliée à internet.Il est impossible de participer SERIEUSEMENT à cette consultation.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FLEURET Marion - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:21:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (Vallée du Ciron)
Contribution :
Les données sur la vallée du Ciron sont incomplètes : - espèces sensibles mal étudiées ou pas étudiées tels que la cistude, la salamandre, le vison d'Europe,- les données forestières sont succintes,- les sondages menés dans des zones sensibles, contredisent les règles de précaution et en fragilisent l'étude.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LUBIS Alain Dominique - Xaintrailles

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:22:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Destruction de la nature et de l'environnement
Contribution :
Je suis contre ce projet car il est dévastateur pour la nature et l'environnement. Ce chantier sert seulement pour l'ego de certains politiques et les lobbies du BTP.Je tiens à souligner que ce projet de grande envergure coûte beaucoup d'argent ; alors que notre pays est sur endetté. L'abandon de cette ligne à grande vitesse ferait économiser entre 14 et 20 milliards € minimum.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FLEURET Marion - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:26:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (Vallée du Ciron)
Contribution :
Les mesures de réduction sont peu crédibles :- pas de plan pour limiter les espèces invasives,- pas de présence prévus et en continue d'un écologue sur le site,- rien de prévu pour limiter l'érosion, le ruissellement ou les pollutions,- pas d'étude d'impact sur les études microclimatiques lié au défrichement massif de la vallée du Ciron,Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FLEURET Marion - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:30:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (Vallée du Ciron)
Contribution :

Pas de compensation de prévue sur les habitats importants. Ne nombreux habitats impactés ne font l'objet d'aucune compensation.Avis négatif
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lubis Emilie - Nérac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:31:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la destruction de la nature pour le projet Ligne Grande Vitesse
Contribution :
La faune et la flore sont riche dans le lot et Garonne, et beaucoup d animaux logent dans nos bois.La destruction de notre belle forêt me fait vraiment mal au cœur quand on voit Combien d'année il faut pour Qu un arbre pousse.Je dis non à la LGV pour le respect de la nature et de l'environnement , ainsi que de nos animaux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FLEURET Marion - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:34:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (Vallée du Ciron)
Contribution :
Aucune alternative au projet n'a fait l'objet d'une étude complète et sincère :- pas de comparaison avec les variantes possibles- - la modernisation de la ligne existante entre Bordeaux et Toulouse n'a jamais été étudiée,- la création d'une ligne nouvelle ne peut être justifiée sans étude comparative réelle.Avis négatif
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FLEURET Marion - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:39:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO
Contribution :
Est ce que les habitants, agriculteurs, élus communaux ou départementaux des communes traversées ont été pleinement associées à la compensation des mesures compensatoires?Si cette participation n'a pas été organisée, le processus de concertation ne satisfait pas aux exigences de transparence et de dialogue environnemental.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lubis Hélène - Xaintrailles

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:42:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la déforestation et le sacage écologique
Contribution :
Cette ligne LGV va engendré une déforestation massive.Je tiens à souligner que cette forêt sert à capter une partie du CO2 mais à limiter aussi les catastrophes écologiques. Nous devons lutter pour la survie de cette planète pour nous et nos enfants.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FLEURET Marion - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:45:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO
Contribution :
L'information du public restant limité à la phase de consultation initiale, l'absence d'accès continue aux données de suivi méconnait le droit à l'information environnementale garantie par la convention d'Aarhus et le code de l'environnement.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Noémie - Saint-Michel-de-Castelnau

Organisme : organe
Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 14:52:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contre ce projet écocides
Contribution :
Ce projet va créer une catastrophe écologique sur tout le long du tracé et même va transporter plus loin les pollutions que ça va engendrer.Je suis contre ce projet car en matière d'environnement ce sera catastrophique et économiquement nous allons payer pendant 40 ans pour que les bénéfices ne concernent que très peu de personnes. je trouve ça injuste! Vivant dans la vallée du Ciron, je connait la valeur de cette rivière très peu polluée et foisonnant de vie que ce projet va tout détruire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Arnaud - Montbeton

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 15:11:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis totalement opposé à la nouvelle ligne à grande vitesse (LGV) du Sud-Ouest et très favorable à l'alternative (TGV) sur les lignes existantes pour les raisons suivantes :-Destruction inutile de plus de 9000Ha de terres agricoles et naturelles et zones humides-1 million 800 mille arbres abattus, aucune compensation ne peut exister quand on abat des arbres centenaires-Des nuisances sonores énormes pendant les travaux en plus des routes coupées-Empreinte carbone très élevée-Nuisances sonores quasiment permanentes pour les riverains proches du tracé ? Le bruit est la deuxième cause de décès liés à la pollution dans l'Union européenne, après la pollution atmosphérique-Nous avons de plus en plus d'orage type « Cévenol » (+de 150mm de précipitations) et sommes régulièrement inondé principalement dû aux ruisseaux et fossés qui manquent d'entretien ? le barrage formé par la LGV va apporter des problèmes supplémentaires en perturbant le réseau hydraulique-Paysage rural défiguré-Perturbation énorme pour la faune de nos campagnes-Consommation électrique très supérieure du TGV comparé à un train standard-Coût exorbitant (14 Milliards d'Euros annoncé en 2016) donc au minimum 20 Milliards voir surement beaucoup plus… Cout modernisation lignes existantes environ 5 fois inférieur !!-Gain de temps marginal en rapport avec l'amélioration des lignes actuelles ? environ 15mn entre Toulouse et Bordeaux, seulement d'écart cela fait très cher la minute. Je pense que la LGV Bordeaux -Paris étaient peut-être justifié car pas mal de personnes font le trajet quotidien, pour Toulouse ce ne sera pas possible car trop long (3h au lieu de 2h).-Le TGV est élitiste, surtout utilisé par les catégories aisées, nous avons besoin de transports régionaux pour aller au travail au quotidien pas de nouvelle lignes LGV avec un tarif de billet bien plus cher que l'avion.-Perte

de l’avantage du train car gare à l’extérieur des villes, donc le gain de temps est seulement pour les habitants de centre-ville de Toulouse/Bordeaux et Paris. Les autres sont donc pénalisés car il faut se rendre dans une grande ville pour avoir l’avantage du petit gain de temps.-Bon sens paysan, pour gagner du temps entre deux villes il faut aller au plus court donc entre Toulouse et Paris cela passe par la ligne POLT (Paris-Orleans-Limoges-Toulouse)-Projet pharaonique inutile et pas du tout écologique-Financement du projet sur nos impôts qui devraient servir à entretenir les lignes actuelles, nos routes, nos hôpitaux, etc...L’écologie il ne suffit pas d’en parler il faut agir et arrêter de détruire nos campagnes pour engraisser des groupes tels que Vinvi/Bouygues/etc…
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Zabalza Alexandre - Pessac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 15:20:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable au projet GPSO (secteur Ciron), favorable à la protection de notre patrimoine naturel et culturel exceptionnel de la vallée du Cir
Contribution :
Je souhaite formuler une observation strictement fondée sur les principes du droit de l’environnement, tels que consacrés par le Code de l’environnement, la jurisprudence administrative et les avis rendus par les autorités compétentes.1. Sur l’état initial du siteL’état initial présenté ne satisfait pas aux exigences des articles R.122-5 et L.122-1 du Code de l’environnement.Les autorités compétentes (OFB, MRAE, CLE, CBNSA, PNRLG, SYSSO) relèvent toutes :l’absence de documentation complète des inventaires naturalistes (dates, durées, protocoles, identités des intervenants) ;une méthodologie non conforme pour l’identification des zones humides, entraînant une sous-évaluation d’environ 29 hectares ;une prise en compte insuffisante des espèces sensibles (cistude, salamandre, agrion de mercure, coléoptères forestiers, etc.) ;un défaut d’analyse spécifique concernant la hêtraie glaciaire du Ciron, pourtant identifiée comme un élément patrimonial majeur.Ces insuffisances rendent l’état initial scientifiquement incomplet et donc juridiquement inexploitable pour apprécier correctement les impacts.2. Sur la séquence ERC (Éviter – Réduire – Compenser)Conformément à l’article L.110-1 II 2°, la séquence ERC est d’ordre public.Or les avis convergents des autorités administratives démontrent :Que l'évitement réel ne porte que sur 42 ha sur plus de 1 000 ha affectés. Qu'aucun évitement n’est prévu pour la hêtraie, les zones humides ni les habitats communautaires concernés. Que la fragmentation écologique liée à la clôture de la LGV n’est ni étudiée ni évitée.Ensuite, plusieurs mesures qualifiées de « réduction » génèrent en réalité des impacts supplémentaires (suppression de gîtes, interventions en berge).Aucune mesure n’est prévue pour les épisodes de fortes précipitations, pourtant indispensables à la maîtrise de l’érosion.Enfin que les compensations ne sont pas documentées : habitats à restaurer non décrits, cartographies lacunaires, fiches techniques incomplètes.Aucune compensation n’est prévue pour plusieurs habitats identifiés.Les ratios ne sont justifiés par aucune référence scientifique (critique OFB).Les compensations reposent disproportionnellement sur trois espèces, en contradiction avec le principe d’équivalence écologique.Ainsi, au regard de la jurisprudence (CE, 2022, Association France Nature Environnement Auvergne ; CE, 2023, Commune de Grigny), la séquence ERC n’est pas respectée.3. Sur la dette écologique et les incidences résiduellesLa méthode de calcul de la dette écologique n’est pas jointe. Aucune cartographie ne superpose impacts bruts / mesures d’évitement / mesures de réduction. Dans ces conditions, les incidences résiduelles sont techniquement et juridiquement impossibles à évaluer. Cette absence contrevient à l’obligation d’information complète du public (art. L.123-1-1 C. env.).4. Sur la dérogation espèces protégées (art. L.411-2)L’autorisation de destruction d’espèces protégées n’est possible que si trois conditions cumulatives sont remplies :Pas de solution alternative satisfaisante au motif d’intérêt public majeur susceptible de maintenir la vallée dans un état de conservation favorable.Or, la condition n°1 n’est pas remplie : des tracés alternatifs évitant totalement

la vallée du Ciron figurent dans l'historique du projet, mais aucune étude comparative sérieuse n'a été menée. Jurisprudence constante : CE, 10 novembre 2023, Fédération de chasse de la Loire-Atlantique. La condition n°3 n'est pas démontrée, faute d'état initial fiable et de compensations évaluables. Ainsi, les conditions légales de la dérogation ne sont pas réunies.5. Sur la participation du publicLa consultation est ouverte pendant un mois sur un dossier de plus de 34 430 pages.Organisée exclusivement en ligne, sans dispositif de médiation territoriale, elle ne garantit pas : l'accessibilité au public rural, la compréhension effective des enjeux, l'égalité d'accès à l'information.Ces éléments soulèvent des interrogations sérieuses au regard de la Convention d'Aarhus et de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement.6. ConclusionAu regard : de l'état initial incomplet, du non-respect de la séquence ERC,de l'absence de démonstration de solutions alternatives, de l'impossibilité d'évaluer la dette écologique, des avis défavorables concordants de l'OFB, de la MRAE, de la CLE, du CBNSA, du PNRLG et du SYSSO, je considère que la demande d'autorisation environnementale ne peut être légalement accordée en l'état.Je rappelle en particulier que des tracés alternatifs évitant la vallée du Ciron existent et n'ont pas fait l'objet de l'analyse exigée par la loi.Tant que cette étude comparative n'est pas réalisée, l'autorité administrative ne peut légalement délivrer la dérogation espèces protégées, ni autoriser les travaux.J'émets donc un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale telle que présentée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

OLIVIER Jean - Toulouse

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 15:22:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CAROLE DELGA a signe sans lire le DOSSIER
Contribution :
Bonjour, comment est-ce possible, alors que Carole DELGA déplorait cet été ne pas pouvoir étudier le dossier de 25 000 pages en 'seulement' 2 mois, que le public n'ait qu'un mois pour donner son avis sur un dossier comptant désormais 34 430 pages ?En effet, dans un avis signé de sa main le 5 septembre 2025, Carole DELGA, la Présidente de Région Occitanie écrivait "Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière compte tenu du délai d'appropriation très restreint et de la volumétrie du document" (avis ci-joint, issu de la piece K2 page 152 du dossier mis en consultation) .Et Carole DELGA d'ajouter " Je regrette également que ces délais soient incompatibles avec une délibération de la collectivité".La Présidente de Région Occitanie, l'une des deux principales collectivités appelées à financer ce projet de GPSO, indique donc clairement n'avoir pas pris connaissance du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale au sujet duquel l'avis de la collectivité qu'elle préside est obligatoire. Elle indique en outre ne pas avoir pu faire procéder à une quelconque délibération du Conseil régional d'Occitanie à ce propos.Comment alors, les préfets, ont ils pu mettre à consultation du public, sous forme de 'participation du public par voie électronique' PPVE, illégale et de seulement 1 mois, ce dossier sans considérer là manquer de façon flagrantes aux obligations constitutionnelles et légales concernant le droit fondamental à l'information et à la consultation, sincère, du public concernant les décisions publiques impactant l'environnement ?Il est anticonstitutionnel, illégal et inacceptable que cette PPVE suive son cours, et que les préfets puissent imaginer signer à son terme, et dès ce 1er décembre 2025, une quelconque autorisation environnementale sans commettre à l'évidence un acte illégal et atteignant gravement à plusieurs libertés fondamentales.SUSPENSION IMMÉDIATE SINE DIE de CETTE PPVEJean OLIVIERCo-Président des Amis de la Terre Midi-PyrénéesAssociation agréé au titre du Code de l'environnement
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Avis-RegionOCCITANIE-DAE1-LNBT.pdf)
Document : Avis-RegionOCCITANIE-DAE1-LNBT.pdf, page 1 sur 1


15.1. Avis de la région Occitanie

Carole DELGA

Toulouse, le 5 septembre 2025

MONSIEUR PIERRE-ANDRE DURAND
PREFET
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-GARONNE (DDT31)
GUICHET EAU SERVICE ENVIRONNEMENT, EAU ET FORET
CITE ADMINISTRATIVE
1 PLACE EMILE BLOUIN
31952 TOULOUSE CEDEX 9

OBJET : Avis - Dossier de demande d'autorisation environnementale pour les investigations préalables à la construction de la ligne à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse

Monsieur le Préfet,

Par courrier adressé aux services de la Région le 8 juillet dernier, vous sollicitez l'avis de la Région Occitanie sur le dossier de demande d'autorisation environnementale pour les investigations préalables à la construction de la ligne à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse. Cet avis doit être rendu sous deux mois, soit avant le 8 septembre 2025.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière compte tenu du délai d'appropriation très restreint et de la volumétrie du document.

Je rappelle également que ces délais sont incompatibles avec une délibération de la collectivité.

Je tiens toutefois à réaffirmer la mobilisation de la Région Occitanie pour cette infrastructure attendue de longue date et vitale pour le développement et le désenclavement de nos territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Carole DELGA

Grenereau Lisiane - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 15:23:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la LGV
Contribution :
Je suis contre ce projet et je ne veux pas de ces travaux qui coutent cher pour une ligne inutile. Une ligne existe déjà.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bonnelle Salomé - Sainte-Colombe-en-Bruilhois

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 15:29:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : GPSO LGVEA, remarques générales de fond et de forme.
Contribution :
Tout d'abord, un petit commentaire sur le choix de la PPVE. La principale justification est la participation du public en 2014 à une consultation publique. Il n'y aurait donc pas eu d'amélioration / modification majeure depuis ? Deuxièmement, le PPVE suppose d'avoir accès au numérique ce qui n'est pas le cas partout, ni pour tout le monde (fracture rurale). De plus, il s'agit d'un dossier volumineux et peu appropriable car très complexe et peu (voire pas) synthétisé.Section 1 : le calendrier des mesures ne permet pas une compensation efficace vis-à-vis des zones humides (perte nette) puisque ces dernière mettent plus longtemps à se régénérer qu'à être détruites. Avis défavorable. Les projets de compensation proposés ne semblent pas être fondés sur des mesures hydrologiques précises et relèvent de l'aléatoire (étude incomplète). Avis défavorable.Section 2 : Les sites de compensation envisagées (certains) semblent éloignés des zones d'impact et ne peuvent donc être considérés comme équivalents et juridiquement suffisants (unités hydrologiques

différentes ; insatisfaisant). Avis défavorable. Absence d'éléments de comparaison entre le tracé présenté et les autres options étudiées, non conformité à la séquence ERC. Avis défavorable.Section 3 : Les données naturalistes de certaines études sont incomplètes (méthodologie non exposée) et certaines n'incluent même pas de données postérieures à 2023. Avis défavorable. Quant aux mesures de compensation, le dossier ne prouve aucunement que les sites de compensation envisagés puissent effectivement accueillir les espèces concernées. Avis défavorable. Absence de protocole, indicateurs et durée d'observation pour les suivis écologiques obligatoires des mesures de compensation. Avis défavorable. Section 4 : risque de fragmentation écologique et absence d'étude sur le long terme de ce risque et de l'impact de l'ouvrage sur les continuités écologiques. Avis défavorable. Les zones envisagées pour la compensation sont fragmentées et ne garantissent pas le maintien de la continuité écologique détruite par l'ouvrage. Avis défavorable. Section 5 : certaines mesures avancées restent à l'état d'intentions, sans inscription dans un cadre juridiquement clair et contraignant. Leur réalisation et leur maintien ne peuvent être considérées comme assurées. Avis défavorable. La surfaces compensatoires doivent être fondées sur une équivalence écologique démontrée et non sur des ratios génériques. La superficie ne garantit pas la qualité fonctionnelle d'un milieu (répond pas aux exigences de proportionnalité fixées par la loi). Avis défavorable.Section 6 : le dossier ne précise pas la durée prévue du suivi, qui semble limitée aux premières années de chantier. Le suivi environnemental doit s'inscrire dans la durée, afin d'évaluer les effets différés et d'assurer la durabilité des mesures (absence de valeur scientifique et juridique). Avis défavorable. Le dossier ne précise pas le(s) organisme(s) qui seront chargé(s) du suivis, or, il doit être placé sous le contrôle d'organismes indépendants ou d'un comité de suivi pluraliste, incluant des représentants de la société civile, afin de garantir sa crédibilité et sa transparence. Avis défavorable.Section 7 : le Code de l'environnement impose que tout projet évite les atteintes significatives à la biodiversité et qu'il respecte la hiérarchie ERC. Cette hiérarchie semble insatisfaisante pour plusieurs pièces du dossier. En l'absence du respect de ces principes (ERC et atteintes aux milieux naturels ne sont pas justifiées comme inévitables) l'autorisation serait contraire à l'article L.163-1 du Code de l'environnement. Avis défavorable. Plusieurs impacts du projet (zones humides, faune aquatique, espèces protégées) sont encore mal connus. Le principe de précaution impose de suspendre ou d'adapter le projet tant que les effets ne sont pas clairement établis. Avis défavorable. Le dossier ne précise pas les modalités d'indemnisation ni les garanties financières prévues pour couvrir d'éventuels préjudices écologiques. La responsabilité environnementale du maître d'ouvrage n'est pas assurée (contrevient au principe pollueur-payeur prévu par la loi). Avis défavorable.Section 8 : la disparition des zones humides, prairies et boisements (défrichement) provoque un relargage de CO? dans l'atmosphère. Le dossier n'évalue pas ces pertes, ni la capacité des mesures compensatoires à les compenser. Avis défavorable. Le dossier n'indique pas comment ces risques climatiques sont intégrés à la conception du projet. La conception ne prend pas en compte les projections climatiques régionales, le projet méconnaît donc les obligations d'adaptation au changement climatique imposées par la loi. Avis défavorable.Section 9 : les méthodes de forage et de confinement des produits chimiques ne sont pas précisées et validées, le risque de pollution des nappes n'est pas maîtrisé et l'autorisation ne peut être accordée sans complément d'étude. Avis défavorable. Absence de plan de gestion des pollutions accidentelles clairement défini, l'étude d'impact ne satisfait pas aux obligations de prévention des risques fixées par le Code de l'environnement. Avis défavorable.Section 10 : le dossier ne précise ni la surface agricole totale impactée par le projet et les travaux ni les modalités de compensation foncière pour les exploitants concernés. Le projet ne respecte pas les obligations de protection des terres agricoles et rurales. Avis défavorable. Le dossier n'indique pas que les habitants, les agriculteurs ou les élus des communes traversées aient été pleinement associés à la conception des mesures compensatoires ou de suivi. La participation effective des populations concernées n'ayant pas été organisée, le processus de concertation ne satisfait pas aux exigences de transparence et de dialogue environnemental. Avis défavorable.Section 11 : le dossier ne prévoit pas la publication

régulière des données de suivi environnemental ni la mise en ligne d'un rapport annuel accessible. Méconnaissance du droit à l'information environnementale garanti par la Convention d'Aarhus et le Code de l'environnement. Avis défavorable. Aucun dispositif permettant aux habitants et aux associations de notifier les dérives observées sur le terrain (notamment lors des chantiers). L'absence de procédure de remontée des signalements empêche la participation active du public à la vigilance environnementale et limite l'effectivité du droit d'alerte. Avis défavorable. Le dossier n'évoque pas le rôle des collectivités locales dans la gouvernance du suivi. La coordination territoriale et la transparence du projet ne peuvent être assurées. Avis défavorable.Section 12 (vison d'Europe ; Mustela lutreola, danger critique d'extinction ; bénéficie d'un Plan national d'action (PNA) spécifique visant à éviter toute dégradation supplémentaire de ses habitats) : le dossier n'intègre pas les vallées humides de l'Eau Blanche, du Cordon d'Or et du Milan, corridors centraux de la connectivité écologique, dans la cartographie des enjeux écologiques prioritaires. Manquement grave à l'évaluation environnementale dû à l'omission ou sous-évaluation d'un habitats d'espèces protégées dans le dossier d'autorisation. Avis défavorable. Le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) et le comité de pilotage du PNA Vison n'ont pas rendu d'avis favorable connu sur la pertinence des mesures. Absence de validation par les instances scientifiques compétentes, les mesures d'atténuation ou de compensation proposées ne peuvent donc pas être considérées comme suffisantes ni juridiquement sécurisées. Avis défavorable.Section 13 : absence d'analyse hydrologique complète. Le dossier ne permet pas de garantir la stabilité des milieux aquatiques ni le respect des objectifs de la Directive-cadre sur l'eau. Avis défavorable. Le dossier mentionne des mesures de traitement sans en préciser les modalités techniques, les sites de rejet ni les seuils de qualité exigés. Le projet ne garantit pas la prévention des pollutions et ne satisfait pas aux obligations de maîtrise des rejets. Avis défavorable. Le dossier ne mentionne pas de suivi des niveaux d'eau, de la turbidité ou de l'évolution morphologique des ruisseaux. L'absence de suivi post-travaux implique que l'administration ne pourra pas vérifier la conformité des mesures hydrologiques ni corriger les dérives constatées. Avis défavorable.En bref : avis très défavorable et dossier bâclé et largement non conforme.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Raigné Guillaume - Bordeaux

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 15:36:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis général sur le projet
Contribution :
Cette procédure est une mascarade. Le peuple a déjà donné son avis sur ce projet et ces nombreux impacts négatifs environnementaux lors d'une enquête publique il y a plus de 10 ans. La participation était massive et défavorable au projet, l'avis rendu négatif. Depuis rien n'a changé, toujours la même histoire : une consultation mascarade, une majorité populaire contre un projet qui va saccager nos campagnes et pourrir la vie de milliers citoyens pour faire gagner quelques minutes à quelques uns, et un pouvoir politique qui s'entête coute que coute, pour le bénéfice de qui ? En tout cas pas du peuple. Définitivement contre ce projet inutile !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Broussard Gilles - Le Temple-sur-Lot

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 15:36:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition au projet GPSO
Contribution :

Je suis en principe pour le développement du transport par le rail. Mais le projet GPSO en l'état est inconcevable:Il impacte 4800hA dont de nombreuses zones naturelles protégées, pour une somme évaluée à 18Mds€. Les dégâts sur la biodiversité seront immenses et nous n'avons pas besoin de cela.En 2011 une étude réalisée par le cabinet Claraco montre qu'une modernisation des voies existantes entre Agen et Toulouse, avec quelques aménagements, aurait un cout de 3Mds€ pour un impact environnementale de moins de 200hA. Pour 13 minutes supplémentaires. Quel cout pour ces 13 minutes...Je demande l'annulation ou la révision du projet GPSO en prenant en compte des alternatives possible.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Raout Serge - Cabanac-et-Villagrains

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 15:39:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Ce projet est un désastre écologique d'après les jugement du conseil national de la protection de la nature et par l'autorité environnementale .... Je suis défavorable a la LGV
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Beaujean Emmanuel - Campet-et-Lamolère

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 15:45:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection de la vallée du ciron
Contribution :
Petit joyaux vert et espace humide à protéger la vallée du ciron va être très impactée par le tracer. Les informations transmises ne sont pas de celles qui rassurent. L'impact environnemental est réel et important tant sur la destruction d'habitat que sur le la modification du court d'eau lors des aménagements des passages. Une autorisation en l'état serait un danger pour la préservation de cette zone humide et ce dans un contexte de sécheresse qui augmente
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

aude - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:00:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS SUR LE PROJET
Contribution :
A MON SENS AU VU DU BUDGET ENGENDRE PAR LE PROJET IL Y A D'AUTRES PRIORITES CE PROJET VA ENGENDRER LA CREATION DE NUISANCES IMPORTANTES POUR LES POPULATRIONS LOCALESPERTE DE VALEUR DU PATRIMOINE COMPLICATION DE LA MOBILITE AU QUOTIDIENET BIEN D'AUTRES POINTS ENCORE LA LISTE EST LONGUE;
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Barbiero Daniel - Moirax

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:02:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la LGV
Contribution :

Je suis contre cette ligne LGV pour les raisons suivantes:C'est un gâchis environnemental, économique et humain à plus de 15 milliards, (56 millions le kilomètre) dans un contexte social et budgétaire tendu.Chaque fois ce sont les citoyens qui font les frais des décideurs politiques et qui nous plongent dans le marasme.La solution est d'aménager les lignes existantes à moindre coût.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

REYNAL CHRISTOPHE - Louchats

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:02:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposotion au projet de LGV
Contribution :
Je m'oppose totalement au projet de LGV Paris-Dax-Toulouse car celui-ci détèriorera et morcellera des zones naturelles sensibles (zones humides, vallée du Ciron, forêts) et nuira à la biodiversité, faune et flore et y compris des zones Natura 2000. Il existe déjà des voies ferrées qu'il faudrait plutôt restaurer afin d'offrir un service public touchant le plus grand nombre.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

OLIVIER Jean - Toulouse

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:05:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PROJET NON FINANCE
Contribution :
Re-bonjour, ce 22 novembre 2025, Jean CASTEX, ancien premier ministre et nouveau PDG de la SNCF, confirme que ce projet de GPSO n'est pas financé.Comment comprendre alors que des défrichements et destructions irréversibles de milieux naturels puissent débuter dès les prochaines semaines pour un projet se trouvant dans une impasse financière (en plus de ne répondre à aucune des obligations légales du Code de l'environnement) ?En effet, dans une entrevue avec le journal Sud-Ouest (ci-jointe) publiée ce 22 novembre 2025, Jean CASTEX nouveau PDG de la SNCF confirme que le budget du GPSO n'est pas bouclé, que l'Europe ne serait intéressée, 'au mieux', que par la partie Bordeaux-Dax, et Jean CASTEX indique qu'il va se mobiliser 'auprès' des élu.es locallaux (et non 'à leurs côtés') pour arriver à faire financer le GPSO.Donc, Jean CASTEX confirme ici ce qu'il déclarait voilà quelques semaines à Perpignan devant les journalistes d'Ici Occitanie, à savoir que l'Etat est entrain de revoir ses engagements financiers sur ce projet de GPSO, que l'Europe ne financera pas ce projet, en tout cas pas pour sa partie Bordeaux-Toulouse, et que le budget n'est donc clairement pas bouclé.Ce faisant, il confirme que si le GPSO se fait se sera principalement à la charge des finances locales (sans que les collectivités locales aient pour l'instant pris la mesure, et le consentement, de ce que cela représenterait).Comment imaginer avoir mis à consultation du public, sous forme de 'participation du public par voie électronique' PPVE, illégale et inacceptable, une demande d'autorisation environnementale visant des destructions irréversibles de nature, alors que le financement du projet objet de cette demande d'autorisation est très loin d'être bouclé, et que le bilan socio-économique de ce projet est donc totalement inconnu ?Un tel projet ne saurait en effet se prévaloir d'aucune Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur (pourtant strictement obligatoire au regard de l'article L411-2 du Code de l'environnement) s'il est impossible au porteur de projet d'en garantir ni expliquer le financement (s'agissant ici des éléments majeurs de l'économie générale du projet), et sachant que les impacts sur les finances locales se traduiraient nécessairement par des impacts négatifs forts sur de nombreuses missions d'intérêt public majeur aujourd'hui financées par ces collectivités locales dont les finances sont déjà en difficultés.Il est donc URGENT de SUSPENDRE SINE DIE cette CONSULTATION ILLÉGALE et ce PROJET ABERRANT,

ÉCOCIDAIRE, ANTI-SOCIAL, et NON FINANCÉ.Jean OLIVIERCo-Président des Amis de la Terre de Midi-Pyrénées

Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (Itw-Jean-CASTEX-surGPSO-2025-11.jpg)



SUD OUEST Vendredi 21 novembre 2025 3

Le nouveau PDG de la SNCF Jean Castex a pris le TER entre Bordeaux et Parempuyre dans le Médoc hier. Il a pu constater les problèmes de ponctualité de la ligne 42. FABIEN COTTEREAU / SO

LGV : « Je me battrai auprès des élus locaux pour que ce projet avance »

Jean Castex a profité de sa venue en Gironde hier pour évoquer les lignes à grande vitesse du Sud-Ouest (LNSO). Le PDG de la SNCF ne veut pas remettre en cause un projet qu'il a lui-même déterré lorsqu'il était Premier ministre

Jean Castex connaît la problématique du rail sur le bout des doigts. Il a piloté la RATP pendant trois ans (2022 à 2025) avant de prendre les rênes de la SNCF en octobre dernier. Le haut fonctionnaire a surtout mouillé la chemise pour les projets de lignes à grande vitesse en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie.

C'est lui qui a déterré en 2020 le projet de LGV Bordeaux-Toulouse-Dax. Abandonné en 2017 par Emmanuel Macron qui annonçait vouloir désormais consacrer les investissements vers les trains du quotidien, le projet de LGV a finalement été relancé par Jean Castex, alors Premier ministre. Une façon pour cet élu des Pyrénées-Orientales de brancher la grande vitesse à Toulouse et Perpignan.

En 2021, l'État promet 4,1 milliards d'euros pour la réalisation du GPSO, rebaptisé LNSO (lignes à grande vitesse du Sud-Ouest) d'un montant total estimé à 14,3 milliards d'euros. Le locataire de Matignon signe le plan de financement en mars 2022. Il annonce alors l'arrivée des trains rapides « à partir de 2032 ». La donne a changé depuis son départ du gouvernement. Les partisans du projet poursuivent leur marche en avant. Mais les nuages s'amoncellent au sujet du financement.

Attention au financement

En octobre dernier, juste avant sa nomination à la tête de la SNCF, Jean Castex est venu à la rencontre des maires des Pyrénées-Orientales pour confirmer son soutien à la ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan. Selon nos confrères d'Ici, il aurait aussi évoqué le projet Bordeaux-Toulouse-Dax en pointant les difficultés budgétaires de la France : « Il va falloir être extrêmement vigilant parce que ce qui est menacé dans ces financements, c'est la part État. En revanche, le Montpellier-Perpignan a un atout que n'a pas le Bordeaux-Toulouse, c'est le financement européen, à hauteur de 20 %. »

Cette sortie a-t-elle semé le doute dans la tête d'Alain Rousset et Carole Delga, les principaux ambassadeurs des lignes nouvelles du Sud-Ouest ? Interrogé par « Sud Ouest » hier en marge de sa visite en Gironde, Jean Castex tient un tout autre discours : « Le financement de l'Europe n'est pas compromis pour les LNSO. » L'ex-Premier ministre réaffirme son soutien au tronçon Bordeaux-Toulouse-Dax : « Je reste plus que jamais favorable. Je me battrai auprès des élus locaux pour que ce projet puisse avancer. La force d'attraction des crédits européens, c'est la branche qui va jusqu'à Dax qui se rapproche de la frontière espagnole. »

Il reconnaît que le combat pour boucler le financement sera rude : « Tout le monde connaît la situation des finances publiques. Mais il s'agit d'un investissement stratégique. » En patron rassembleur de la SNCF, il met un trait d'union entre la grande vitesse et les TER : « On peut nourrir la dynamique des LGV en même temps que celle des trains du quotidien. Je ne comprends pas pourquoi Toulouse ne pourrait pas accéder à la grande vitesse. » L'objectif d'une mise en service en 2032 « doit être maintenu », conclut Jean Castex.

uppression n'a pas été
ures la veille du départ

25 %
26 %
26 %

Nouvelle-Aquitaine
Moyenne nationale

R annulés
premiers mois de 2025

XAVIER - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:06:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS SUR LE PROJET
Contribution :
ILY A VRAIMENT D'AUTRES PRIORITESLES EFFETS SUR L'AGRICULTURE ET LES EXPLOITATIONS SONT SOUS ESTIMESNOUS ALLONS SUBIR AU QUOTIDIEN DES NUISANCES ET PAYER POUR UN PROJET QUE NOUS NE VOULONS PAS
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

REYNAL CHRISTOPHE - Louchats

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:14:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposé au projet
Contribution :
Ce projet de LGV au budget pharaonique n'est pas en accord avec les demandes de réduction budgétaire de l'Etat. Les travaux ne seront jamais finis faute d'argent. Vous les trouverez où les 23,3 milliards d'euro ? Arrêtez donc le massacre budgétaire et mettez les sous là où il y en a besoin : santé, éducation, lutte contre le réchauffement climatique par exemple, et restaurez les lignes existantes vieillissantes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

depinos domo - Bommes

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:23:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : lgv
Contribution :
contre lgv
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Virginie - Pindères

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:28:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
Je suis opposée à la création de cette LGV car il existe déjà une ligne TGV Bordeaux Toulouse. Son tracé passerait sur un bassin hydraulique dont la roche n'est pas stable les experts géologues parlent de fantômisation de la roche. Des affaissements pourraient survenir à tout moment. De plus des zones humides ont été Modifiées pour favoriser le passage de la ligne. Un puits de captage d'eau va être supprimé privant les habitants d'un puits de secours.L'eau est une ressource rare un enjeu pour l'avenir.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

inès - Montbeton

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:30:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :

Je m'oppose à la construction de la LGV car :-destruction de nos campagnes, champs -perturbation des animaux vivant dans la nature -nuisance sonore -1 million 800 mille arbres abattu-Paysage rural défiguré
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Alain - Montbeton

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:30:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation non conforme - NON à la LGV
Contribution :
> Consultation non conformeCette consultation est non conforme car elle n'est pas communiquée à l'ensemble des citoyens concernés par les nuisances de la LGV (Référence à la Convention d'Aarhus) Elle n'est pas conforme vu que la réponse ne peut se faire par voie électronique et exclue donc les citoyens non équipés pour cela.Elle n'est pas conforme vu que les citoyens imposables au titre de la TSE "Sud Ouest" ne sont pas directement informés et qu'ils paient cette taxe aussi sans en être informés.Cette consultation est non conforme pour la raison que le délai de réponse est limité et surtout que le nombre de pièces à consulter est monumental, démentiel et incompréhensible au commun des citoyens.> NON à la LGVPour de multiples raisons:- Utilité Publique non validée par la DUP - Financement exorbitant pour un gain horaire infime - Utilité Condamnée par Cour des Comptes pour sont coût et sa rentabilité- Cout des aménagements de voirie a la charge des des collectivirtés qui sont exangues- Catastrophe écologique par l'emprise, le transport de matériaux, la création et par la consommation électrique doublée par rapport aux trains classiques- La France est trop endettée, nous n'avons plus d'argent pour ce projet (1% de la dette de l'Etat)- Trop de nuisances sonores et visuelles- Utilité hypothétique> Alternative: - Aménager et doubler les lignes existantes Bordeaux-Toulouse pour un gain de temps presque identique- Aménager les lignes existantes Paris-Limoges-Toulouse pour un gain de temp et le désenclavement des départements concernés > Voir en pièce jointe un condensé des arguments avancés
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (2025-11-20-ASPLM-Enquête-LGV.pdf)
Document : 2025-11-20-ASPLM-Enquête-LGV.pdf, page 1 sur 5

LGV, NON, NON et NON !

Pourquoi ?

- **Avis négatifs en 2014** rendus par :
  - L'Enquête d'Utilité Publique
  - La Cour des Comptes qui a qualifié les LGV de gouffre financier avec avis défavorable à de nouveaux projets. Confirmé en 2021.

- **L'Enquête Publique Demande d'Autorisation Environnementale** :

Cette consultation est-elle conforme aux principes de la Convention d'Aarhus signée par 49 pays ?

En France, les principes de la Convention d'Aarhus ont été repris dans la Charte de l'environnement, adossée à la Constitution et qui rappelle que «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ; Art. 1» et que «Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » (article 7). C'est une des conditions généralement reconnues de la soutenabilité du développement, que les administrations françaises doivent intégrer.

Or l'information d'ouverture de l'Enquête Publique Demande d'Autorisation Environnementale n'a pas été communiquée aux principaux intéressés, les riverains et les contribuables concernés.

De plus la réponse uniquement par voie électronique exclue de nombreuses personnes.

Quelques affiches ont été aperçues en bordure du tracé supposé de la future LGV.

Les contribuables payant la Taxe Spéciale d'Equipement dite « LGV Sud-Ouest » aurait dû être informés de cette enquête vu qu'ils paient sans le savoir pour une LGV qu'ils n'ont pas souhaité et qu'ils n'utiliseront jamais pour la plupart.

La Taxe Spéciale d'Equipement dite « LGV Sud-Ouest » est appliquée à l'imposition de la taxe foncière des contribuables de 2 340 communes situées à moins d'une heure (?) des gares LGV, au chapitre « taxe spéciale ». Dans l'avis d'imposition il est fait mention de cette taxe noyée dans les Taxes Spéciales sans autre information.

>Cette taxe est contraire au principe d'égalité entre les citoyens (certains la paient, d'autres non).

>Cette taxe devrait nous permettre de voyager gratuitement.

Les contribuables vont payer un investissement qui sera utilisé par des entreprises privées, mais ils participeront à la couverture des déficits d'exploitation.

A l'heure ou on demande aux français des efforts pour équilibrer les budgets de l'Etat qui a cumulé un déficit de plus de 3000 milliards d'euros on va engager 20 à 30 milliards supplémentaires (1%) pour gagner une poignée de minutes entre Bordeaux et Toulouse. Ou est le bon sens ?

- **Catastrophe écologique** :
  - Destruction de 4830 ha (GPSO) dont 2850 ha de forêts et 1230 ha de terres agricoles (33%), (ou plus de 9000 ha d'après d'autres sources). Le remembrement s'avère indispensable aux propriétés agricoles tronçonnées.
  - Déstabilisation des couloirs migratoires des oiseaux contrariés par la LGV.
  - Destruction de 700 ha de zones humides tout le long du parcours, notamment la vallée du Ciron et chez nous au Pradas.
  - Bouleversement des écoulements fluviaux en zone sensible (Montbeton, Lacourt-Saint-Pierre). Risques de pollution est d'assèchement de la nappe phréatique diffuse caractérisée par une infiltration d'eau dans des mollasses, et d'un réseau de ruisseaux au parcours relativement plat sur le secteur Montbeton/Lacourt-Saint-Pierre et Lavilledieu-du-Temple. Toute modification de la situation actuelle pourrait avoir des conséquences sur le maintien des nappes et par conséquent leur assèchement, alors que les nappes alimentent les stations de pompage de l'usine d'eau potable de Verlhaguet de l'agriculture et les jardins particuliers.

Que se passera-t-il pour l'évacuation des eaux en cas d'épisode cévenol (150 mm d'eau en 24h) ?

Si la ligne LGV est en partie enterrée en cas de fortes précipitations, comment, et vers quel exutoire seront évacuées les eaux pompées, quels moyens de sécurité peuvent être utilisés.

- Destruction de 8 sites Natura 2000, 413 espèces animales (dont 197 protégées) et végétales sont concernées.
- La règlementation des « Espèces protégées » établie par la DREAL Midi-Pyrénées est-elle respectée ?

En Tarn-et-Garonne sont susceptibles de se trouver :

Des espèces végétales protégées ou rares, au plan national, régional ou départemental : *Serapias lingua, Aster amellus, Atriplex prostrata, Crassula tillaea, Molineriella minuta, Alopecurus aequalis, Anthericum liliago, Barbarea verna, Epilobium tetragonum subsp. lamyi , Veronica acinifolia, Veronica scutellata, Asphodelus fistulosus, Celtis australis, Cortaderia selloana, Lonicera japonica, Genista germanica, Hainardia cylindrica, Ranunculus penicillatus subsp. Penicillatus, Rosa ×andegavensis, Trifolium strictum, Acacia dealbata, Boehmeria cylindrica, Canna indica, Convolvulus dubius, Morus alba...* (liste non exhaustive).

Des Espèces animales menacées : chiroptères (13 espèces à Montech), 9 espèces d'amphibiens, 5 espèces de mammifères (hérisson, genette, écureuil roux, campagnol amphibie, crossope aquatique), 39 oiseaux nicheurs...

Des insectes : odonates, lépidoptères, coléoptères...

- La manipulation de milliers de tonnes de matériaux (acier, béton, sable...) et de remblais ainsi que les terrassements et déplacements de terre ont un impact carbone catastrophique. Leur extraction ainsi que leur acheminement de régions éloignées, voire de l'étranger aggravent le bilan carbone. Cela implique aussi des moyens logistiques incompatibles avec notre environnement des infrastructures routières.

Nécessité de préserver les espaces naturels et la biodiversité.

- **Catastrophe financière :**
  - Un coût exorbitant disproportionné au gain de temps espéré : 14 milliards d'euros annoncés en 2010, combien aujourd'hui, 25, 30 milliards ? combien en 2035 ?

  On demande aux imposables des régions concernées d'assurer le financement alors que l'Etat et l'Europe se désengagent. Inadmissible.
  - Des augmentations d'impôts pour couvrir les charges de voirie non incluses dans le financement de la LGV.
  - Des coûts supplémentaires d'entretien des voiries déstabilisées par les transports de matériaux, des engins de travaux publics ...
  - Comment pourront faire face à ces dépenses nouvelles les municipalités et les collectivités territoriales qui sont exsangues à l'heure actuelle et qui n'arrivent plus à couvrir les dépenses des hôpitaux, écoles, entretien des voiries, aides sociales...
  - Coût énergétique des rames surdimensionné : 2 à 3 fois supérieur aux trains « classiques ».
  - Coût d'entretien augmenté, les LGV s'usent plus que les lignes « classiques » et sont sujettes à de nombreuses pannes retardant la circulation des trains.
  - **1 milliard d'euros par minute hypothétique** gagnée, sachant que les trains devront faire des arrêts pour se remplir, autant de temps perdu en route
  -

- **Catastrophe humaine :**

  Les nuisances seront plus sensibles dans une région d'habitat individuel ou les gens vivent plus dehors qu'à l'intérieur. Sur plusieurs kilomètres de part et d'autre du chantier, les riverains qui par ailleurs n'ont rien demandé, et qui pour la plupart ne prendront certainement jamais le TGV, vont avoir
  - Des impôts supplémentaires (cela a déjà commencé avec la TSE Sud-ouest)
  - Des nuisances sonores surtout en période hivernale lorsque le ciel est bas, les ondes se propagent au ras du sol sur des kilomètres. Ces nuisances altèrent gravement la santé physique et mentale des personnes concernées.

- Des nuisances sonores lors des entretiens de voirie qui ont la nuit.
- Des nuisances visuelles : le remblai arrivera jusqu'à 7 m au-dessus du niveau du sol auxquels s'ajoutent les 5 à 6 m des caténaires à certains endroits. Cette vision sera amplifiée par la destruction des arbres.
- Des vibrations : le sous-sol est constitué de mollasses qui transmettront les vibrations sur plusieurs centaines de mètres.

Les nuisances seront décuplées durant les années du chantier (cf: le chantier de l'A69).

- Des pertes de temps et des complications aux riverains dues aux détournements de voiries.
- L'isolement du village de Lacourt-Saint-Pierre « coincé » entre l'A62 et la LGV.
- Des nuisances dues aux transports de matériaux (voir le chantier de l'A69).

- **Un Trajet aberrant :**
  - Le positionnement de la gare **à Bressols** (au lieu de Montbartier) implique au minimum **5 ponts ou viaducs** : 2 passages au-dessus de l'A62, 1 passage au-dessus de l'A20, 1 passage au-dessus du Canal de Montauban, 1 passage au-dessus de la D928, 1 chevauchement de la ligne Montauban-Toulouse. Dans le projet le TGV sera à 7m au-dessus du sol, alors que la gare aurait pu se situer au niveau du sol au sud, en parallèle de l'actuelle ligne Bordeaux-Toulouse à Montbartier par exemple. Ce positionnement de gare aberrant nécessite un énorme volume de remblais avec des nuisances sonores et visuelles décuplées pour les riverains situés à plusieurs kilomètres de la voie.

    Dans tous les cas les voyageurs venant de Montauban (ou d'ailleurs) devront prendre leur voiture, des navettes (si les horaires conviennent) ou autres moyens de transport (vélos, trottinettes...) pour se rendre à la gare. Par conséquent le temps pris pour aller de Montauban à la gare excentrée de Bressols (ou de Montbartier) viendra en déduction du « gain de temps » hypothétique de la LGV.

    Même situation à Agen ou la gare sera décentrée.

  - Le détour par Bressols (entre le km 180 et le km 230) engendre **13 km de ligne supplémentaires** par rapport à un tracé positionné au sud de l'A62.

    Compte tenu du nombre de ponts ou viaducs, de kilomètres, de montagnes de remblais supplémentaires... combien de milliards d'euros coûte le détour par Bressols ?

- **Des alternatives ont été ignorées :**
  - **L'aménagement et le doublement des voies existantes ainsi que la suppression des passages à niveaux sont indispensables.** Ils coûteraient 20% du prix de la LGV avec un gain de temps non négligeable sur le même trajet.

  - **L'aménagement et la modernisation de la ligne Paris-Limoges-Toulouse** permettrait le désenclavement de la Corrèze, du Lot, de l'Aveyron dont les résidents ne viendront pas prendre le train à Montauban ou Toulouse comme cela a été indiqué pour justifier le la fréquentation des trains.

  - Renforcer les transports régionaux qui représentent 75% des transports quotidiens.

- **Un remplissage des trains hypothétique.**
  Ce n'est pas parce que les TGV rouleront sur la LGV qu'il y aura plus de voyageurs. La concurrence avec le transport aérien ne se fera pas vu l'écart de prix des billets, les temps de trajet entre les divers aéroports du sud-ouest, de Toulouse et la capitale. Dans beaucoup de longs trajets avec plusieurs passagers la voiture ou le minibus sont préférés au train pour des raisons de coût mais aussi de la souplesse du transport.

- Le déplacement hors des villes des gares de Montauban et d'Agen engendre des contraintes de transport supplémentaires pour s'y rendre. Cela implique des gels de surfaces pour les acheminements routiers et les parkings. L'activité hôtelière de Montauban et d'Agen risquent de pâtir à cause du déplacement de leur gare.

- Le TGV arrive depuis plusieurs années maintenant dans les villes concernées, s'il avait engendré une activité supplémentaire cela se saurait, la LGV ne changera rien à l'activité actuelle.

- Le gain de passagers par rapport au trafic actuel est illusoire, ce n'est pas un gain de 20 à 30 minutes (peut-être sur certaines rames) qui va inciter les gens à prendre plus le train. Depuis la COVID 19 et la baisse du pouvoir d'achat les nécessités et habitudes de transport ont changé. Pour les entreprises le télétravail et les réunions en visio-conférence ont réduit le besoin de se déplacer physiquement.

?

Récapitulatif des points sensibles et de désaccord sur la pertinence d'une ligne LGV Bordeaux/Toulouse :

- Impact environnemental catastrophique ;
  - Projet ruineux dans un contexte économique critique nous endettant sur deux générations ;
  - Projet dont l'évaluation des données économiques doit être revue ;
  - Projet au détriment de la rentabilité, la modernisation et la sécurité des voies existantes Bordeaux-Toulouse et Paris-Limoges-Toulouse ;
  - Gain de temps de trajet pour l'ensemble des trains surestimé ;
  - Contradiction entre le financement de la LGV mal maîtrisé et ruineux pour le contribuable alors que l'exploitation sera confiée à des entreprises privées ;
  - Coût énergétique surdimensionné contraire aux directives d'économie d'énergie ;
  - Disparition de surfaces agricoles ou boisées ;
  - Le tronçon n° 10 présente un détour de 13 kilomètres comportant des infrastructures dont il aurait été possible de se passer en choisissant un itinéraire plus court ;
  - Projet comportant une gare excentrée en Tarn-et-Garonne, nécessitant l'aménagement de voiries et la mise en place de moyens nouveaux d'acheminement des voyageurs ;
  - Répercussions sur les charges de voiries et de transports sur les communes concernées...

Points particuliers concernant notre quartier : Montbeton-Lacourt-Saint-Pierre :

- Enclavement du village de Lacourt-Saint-Pierre ;
- Dégradation du cadre de vie par les nuisances sonores ;
- Dégradation de l'environnement par les nuisances visuelles ;
- Risque de dommages immobiliers dus aux vibrations transmises par le sol ;
- Dégradation de la valeur des biens des immeubles et des terrains des riverains ;
- Impact sur la faune et la flore ;
- Danger pour les nappes phréatiques ;
- Incidences sur la voirie et les taxes locales ;
- Coût insupportable par les contribuables ;

La substitution de ce projet de LGV par la modernisation et doublement des lignes existantes est la solution la plus adéquate pour concilier modernité et rapidité du transport ferroviaire.

Fabienne - Sainte-Croix-du-Mont

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:30:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : lgv scandale ecologique

Contribution :
Une veritable bombe ecologique Ce projet est inadmissible
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CANZIAN MATHIAS - Condom

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:34:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la demande d'autorisation environnementale â?" LGV Bordeauxâ?"Toulouse
Contribution :
Ce projet représente un gaspillage massif d'argent public au moment même où le pays manque cruellement de moyens pour ses besoins essentiels. Chaque euro englouti dans cette LGV est un euro qui ne va pas aux hôpitaux qui ferment, aux écoles qui se dégradent, aux services publics qui s'effondrent, ni aux agriculteurs qui luttent pour survivre. Continuer à financer un chantier aussi coûteux, alors que l'État peine à répondre aux urgences sociales et économiques, relève d'un profond décalage avec la réalité vécue par la population.La destruction programmée d'une zone agricole familiale ajoute l'indécence à l'irrationalité. On demande aux citoyens de serrer les dents, de se priver, de faire des efforts, pendant que l'on s'apprête à sacrifier des terres nourricières et un patrimoine agricole vivant, pour un projet dont l'utilité et la priorité ne sont toujours pas démontrées. Une exploitation familiale ne se recrée pas avec des compensations théoriques : la perte serait définitive.Autoriser ces investigations préalables revient à enclencher un mécanisme qui, une fois lancé, rendra impossible tout retour en arrière. C'est une manière de passer en force, d'imposer un choix politique coûteux au détriment de la population locale, de l'environnement et du bon sens. On ne peut pas justifier un tel saccage en pleine période de restrictions budgétaires.Je demande donc que cette autorisation soit refusée. Il est irresponsable de détruire des terres agricoles familiales et de mobiliser des sommes colossales pour un projet non prioritaire alors que des besoins fondamentaux du pays restent dramatiquement sous-financés.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VANINA - Bazas

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:38:25
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Observation dans le cadre de la consultation publique GPSO nov 2025
Contribution :
La société a changé depuis le début du projet (20 ans) et le passage du Covid19 : les trains et les avions d'affaires ne font plus recettes. Air France et certains low cost l'ont bien compris, ils ont supprimés leurs destinations bord à bord journalières. Le travail de chez soi ou en visio-conférence est devenu la règle. On ne se déplace plus pour une réunion de Paris à Toulouse ! la création d'une nouvelle ligne parallèle à celle existante est devenue une aberration sociétale et économique. La ligne actuelle devrait être modernisée dans cette logique et à l'heure des économies et de recherche de finances.Sur le plan environnemental, les destructions causées par la construction de la ligne ferroviaire vont être « compensées » par la plantation d'arbres et de zones humides. Ses promesses vont être difficiles à tenir, si comme pour l'autoroute A69, le travail de la commission d'enquête parlementaire lancé par l'Assemblée nationale le prouve.Tous les avis rendus jusqu'à présent pour la LGV par les instances indépendantes vont dans ce sens : il a déjà été démontré que les politiques de compensation écologique ne permettent quasiment jamais de compenser la perte de biodiversité. C'est une publicité mensongère !Même en cas de compensation à l'hectare, encore faut-il avoir suffisamment de terrains, après, et avoir comptabilisé, avant, les espèces, les habitats fragiles, les zones humides, les espèces en voie d'extinction ! Je suis consultante en agroécologie pour des

installations maraichères. La qualité alimentaire et environnementale sont des sujets et des problématiques quotidiennes d'agriculteur-trices engagés pour les productions de demain. Une fertilité de sol est liée à l'ensemble des acteurs du Vivant sur des immenses territoires connectés. Les vibrations et le vent au passage du Tgv feront disparaitre les faunes et flore nécessaires à l'équilibre d'un système : coupure de corridor pour des passereaux (qui se nourrissent d'insectes des champs), interruptions des nidifications des grands oiseaux (chouettes, milans qui se nourrissent de mulots, lapins..), arbres ralentis dans leur développement, transport des graines et des insectes pollinisateurs interrompus aussi. Sans parler des zones humides et des bassins naturels.IL Y A GRAND RISQUE A UNE DESERTIFICATION A VENIR.Je m'oppose à la mort de cette région encore riches de libertés d'expressions de la Nature et de connections humaines.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Schmitt Sonia - Le Nizan

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:41:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ligne lgv
Contribution :
Parce qu'un tel projet s'avérera être une catastrophe pour le milieu naturelParce que c'est un projet dispendieux. A un moment où cet argent mériterait d'être distribué sur d'autres secteurs.Parce que c'est une hérésie dont les générations futures supporteront le poids et que VOUS en serez les responsables Je m'oppose à ce projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lucille - Bordeaux

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:50:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus de la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Bonjour,Refusons la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse, car cela va détruire trop d'espace naturel. La construction de cette nouvelle ligne de devrait pas se faire car une consultation publique l'a déjà recalée. Continuer les investigations préalables est un écocide et un déni de démocratie.Il faut abandonner ces investigations préalables et tout le projet dans son ensemble pour arrêter de dépenser de l'argent public inutilement.Cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cabiran Cyril - Lugon-et-l'Île-du-Carnay

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:52:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à L'autorisation environnementale investigations préalables LGV LNSO
Contribution :
J'émets un avis défavorable pour des raisons touchant au non-respect de la participation citoyenne pour un projet aussi impactant.-Les conditions de la PPVE ne garantissent pas une participation équitable : dossier volumineux et fragmenté, absence de version papier dans de nombreuses mairies, fracture numérique. La consultation ne respecte pas l'esprit de la Convention d'Aarhus ni les standards d'une enquête publique classique.- Les solutions alternatives moins destructrices(modernisation de la ligne existante, optimisation du réseau TER, amélioration des

dessertes régionales) n'ont pas été présentées de façon satisfaisante à nos concitoyens.Le projet ne répond pas à un besoin de mobilité clairement démontré. Les gains de temps sont limités au regard des impacts écologiques et financiers considérables. De nombreuses études indépendantes questionnent l'utilité réelle de la LGV sur cet axe.- Il n'a pas été expliqué de façon claire que le projet accentue les inégalités territoriales.La LGV contourne et isole les territoires ruraux intermédiaires, qui ne bénéficieront ni de gains de temps ni de nouvelles dessertes. Les habitants subiront les nuisances sans profiter des avantages.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Le Ray Michel - Uzeste

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:53:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis sur le Bassin du Ciron
Contribution :
Le bassin du Ciron, la vallée du Ciron est un lieu remarquable pour la biodiversité existante et ne doit pas être touchée , amputée, abimée , traversée par une ligne de chemin de fer, construite pour des trains à grande vitesse. Ce bassin du Ciron a des espèces rares , protégées , des lieux protégés, une faunes unique . Ce bassin du Ciron doit être protégé et est un bien commun pour sa population et pour ses visiteurs . Pour l'humanité !Aucun travaux ne doit être engagés pour gagner quelques minutes, la vie , la nature doit être respectée et protégée !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dessans Claude - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 16:59:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet LGV Bx Toulouse
Contribution :
Projet inadmissible:_ Tarif exorbitant en cette période dans la quelle on parle d'économie à cout de milliard.14, 5 milliards au départ combien a (l'arrivée)?. _ Destruction d'une nature dans des secteurs protégés. _
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dessans Claude - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 17:12:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV BORDEAUX TOULOUSE
Contribution :
PROJET INCROYABLE.DESTRUCTION DE LA NATURE. FINANCEMENTIMPOSSIBLE A LHEURE ACTUELLE .LES GENS SONT MAL INFORMES. DES TRAVAUX COMMENCES SANS AUTORISATION PREALABLE. MAUVAISE FOIE DE CERTAINS DE NOS ELUS. POLLUTION INCONTROLEE PENDANT LES TRAVAUX.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DE OLIVEIRA catherine - Captieux

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 17:17:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : OPPOSITION SUR LE PROJET GPSO

Contribution :
Je suis très inquiète en ce qui concerne l'impact environnemental sur la Vallée du Ciron, sur nos forêts déjà impactées par le réchauffement climatique, sur la biodiversité et le cadre de vie des habitants.Ce projet porte préjudice à la nature et aux citoyens qui vont se retrouver avec un habitat détruit par les travaux sur plusieurs années et morcellé à jamais.Ceci est une injustice car nous les habitants nous aurons les nuisances mais pas les bénéfices de cette LGV. Nous ferons comme les vaches, nous regarderons passer les trains, en regrettant nos paysages et notre liberté de circuler.Ce projet traverse un territoire fragile, il y a un discours des politiques pour préserver la nature mais en fait concrètement ils font le contraire en laissant détruire, en tout impunité des habitats fragiles. Faites ce que je dis mais pas ce que je fais...Je demande la modernisation des lignes actuelles, le budget sera plus raisonnable, les travaux moins destructeurs. Pourquoi une étude sérieuse n'est elle pas faite dans ce but là ?L'impôt foncier majoré aux seuls habitants est profondemment injuste, nous subissons une double peine, destruction de notre nature et sanction pécunière. Le financement du projet ne respecte pas le principe d'équité, ceux qui paient ne sont pas ceux qui bénéficient réellement de la LGV.J'ai participé à plusieurs réunions publiques d'informations, consulté des documents et je m'aperçois que rien n'est clair, c'est un passage en force. On ne sait pas vraiment qui fait quoi ?Tout est fait à la louche, sans concertation réelle, les inventaires et expertises sont à revoir, les naturalistes locaux n'ont pas été consultés. Les zones humides ne sont pas évitées et ce projet engendre une fragmentation irréversible de notre territoire et des continuités écologiques.Ce dossier n'est pas sérieux, tout est flou: - coût/financement - utilité réelle - destruction réelle des milieux/compensations (si possible) - études, choix du tracé etc....Une décision aussi lourde devrait s'appuyer sur une étude complète et sérieuse entre la création de cette ligne et la remise en état des lignes existantes.En période de contraintes budgétaires, engager 18 milliard d'euros sans étudier les alternatives est irresponsable.Je suis favorable au développement du rail, mais pas au prix de la destruction de la vallée du Ciron et de la biodiversité. Je demande une révision complète du projet, fondé sur une étude environnementale et humaine sérieuse et surtout l'exament réel des alternatives existantes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CHRISTINE - Sillas

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 17:19:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : non autorisation environnementale
Contribution :
"la Liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui" art4 DDHCce projet NUIT à un milieu forestier en équilibre SOL /EAU /FLORE /FAUNE fragile. (Y provoquera à l'avenir des perturbations non prises en compte à ce jour ...)NUIT à un important réseau hydrographique;NUIT aux finances publiques :14 Milliards pour 20 mn' ?? ; utilisables dans l'entretien nécessaire du réseau existant;NUIT aux "citoyens-riverains" par le vol d'une taxe GPSO sur son impôt foncier; riverains qui pour la plupart ne prendront jamais ce train;NUIT à la zone de captage d'eau du Ciron par l'utilisation bien sûr obligatoire de puissants herbicides , ceux ci étant strictement interdits dans les cahiers des charges de gestion durable des forêts ; NUIT aux riverains ,aux agriculteurs, aux vignerons et aux sylviculteurs par une nouvelle division (cf A65 si peu utile) massive et contraignante du territoire Sud Gironde, une perte de fluidité et commodité pour le travail engendrant des pertes de temps et un coût de travail plus élevé dans un milieu à l'accessibilité complexifiée; NUIT donc par rebond à la survie économique des TPE forestières , agricoles ou viticoles; NUIT donc à la santé mentale de ceux qui vont perdre leur entreprise ou subir sa dépréciation : un VRAI syndrome d' ECO ANXIETE non galvaudé ; NUIT à l'identité touristique du Sud Gironde qui , pour sa partie forestière, a toujours été " un milieu ouvert" ; NUIT par conséquent au tourisme vert pour ceux qui fuient les villes ,leur puanteur,

le bruit , la foule, le métro , les aéroports, les GARES... Projet qui nuit en TOUT et pour TOUS . MERCI D'Y RENONCER et DE L' ANNULER.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Baratte Pascal - Luxey

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 17:20:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition au projet GPSO
Contribution :
Bonjour. Pourquoi endetter des communes sur quarante ans pour un projet de réseau ferré qui ne concerne qu'un faible pourcentage de la population? Pourquoi faire financer un projet écocide par une population qui ne pourra pas l'utiliser? Pourquoi détruire une zone humide alors que le réchauffement climatique nous attaque de plein front? Pourquoi détruire tout un écosystème pour faire que quelques personnes gagnent une où eux heures sur leur trajet? Pourquoi assécher tout un coté de la ligne et saturer d'eau l'autre coté?Pourquoi ne pas moderniser la ligne actuelle pour une meilleure desserte du territoire? Pourquoi ne pas investir dans le ferroutage ce qui désencombrerait les routes, ferait gagner du temps à maintes sociétés de transport et ferait baisser la pollution due à ces routiers?Je trouve que nous donner un mois pour répondre alors qu'il vous a fallu plusieurs années pour mettre au point votre proposition n'est pas très honnête, qu'il me parait suspect que vous ne teniez aucun compte de tous les avis défavorables émis par moult institutions, parfois même d'état. Je suis fermement opposé à ce projet de dupe qui va ruiner des communes et des habitants qui croulent déjà sous les impôts. Je demande à ce que la vallée du Ciron soit classée en réserve naturelle.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUTROIS FLORENCE - Layrac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 17:23:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV BORDEAUX TOULOUSE
Contribution :
Ce projet est une immense gabegie à tous les points de vue :- financier : le premier budget était de 7 milliards, il y a quelques années et est passé à 14 milliards à ce jour, et à la fin de travaux, on aura encore quelques milliards de plus dans l'addition. Tout cela pour gagner 20 minutes de trajet entre Agen et Paris. Avec beaucoup, beaucoup moins d'argent, on pourrait améliorer les lignes existantes et tout le monde pourrait se déplacer. Pour être rapides, ces trains ne s'arrêteront pas dans les petites gares y compris celle d'Agen. Donc les gens de la campagne paieront des taxes, mais ils ne pourront que regarder passer les trains (comme les vaches!).- écologiques : encore des atteintes immenses à la biodiversité, des destructions de zones sensibles, de terres agricoles etc, etc...- humains : les gens qui n'auront pas été expropriés se retrouveront avec des nuisances insupportables. On sait ce qu'ont été les aménagements antibruit promis sur d'autres projets de ce genre : juste du f... de g.... Leur maison ne vaudra plus rien.Il y aurait encore bien des choses à dire sur la façon à dire dont est mené ce projet. Voilà pourquoi je suis totalement, entièrement, définitivement contre !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DRAPE DANIEL - Layrac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 17:30:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : LGV BORDEAUX - TOULOUSE
Contribution :
Le projet de passage de la ligne LGV soulève plusieurs impacts environnementaux : -Risque d’inondation accru dans les zones inondables, cela pourrait entraîner une accumulation d'eau plus importante, augmentant le risque pour les habitations et les terres agricoles environnantes.En raison de la zone inondable, la construction de la LGV pourrait entraîner des perturbations dans la stabilité des sols et augmenter les risques de glissements de terrain, notamment si les parois sont mal stabilisées ou mal gérées.-Les impacts sur la faune et la flore locales peuvent être considérables, surtout si des espèces vulnérables ou menacées habitent ces zones. -Pollution de l'air et des sols : La pollution de l'air (notamment les émissions de dioxyde d'azote) et du sol (notamment les produits chimiques utilisés dans la construction et l'entretien des infrastructures) pourrait nuire à la qualité de l'environnement et à la santé des habitants. Il faudrait également évaluer les risques de pollution des nappes phréatiques et des rivières à proximité.-Effet sur les paysages et la qualité de vie : Le bruit constant des trains à grande vitesse et la présence d'une ligne de haute tension peuvent dégrader les paysages, affecter les habitats naturels, et diminuer la valeur foncière des propriétés environnantes. De plus, cette infrastructure peut rendre l’environnement moins agréable pour les résidents et les touristes.-Perturbation des activités agricoles : L'impact sur les terres agricoles pourrait être significatif, car certaines zones risquent de devenir moins productives ou moins accessibles, ce qui pourrait nuire aux rendements et à la viabilité des exploitations agricoles.Une analyse détaillée des impacts environnementaux, y compris les risques d'inondation, les effets sur la biodiversité et l'impact sur la qualité de l'air, devrait être réalisée avant toute construction.Si le projet doit se réaliser, il pourrait être pertinent de suggérer des mesures comme la mise en place de zones de gestion des eaux pluviales, la plantation d'arbres pour compenser les pertes de biodiversité et la mise en place de systèmes de surveillance pour réduire les risques d'inondation.Le projet de LGV représente un investissement de plusieurs milliards d’euros, alors que la modernisation et la rénovation des lignes ferroviaires existantes offriraient une amélioration significative du service pour un coût nettement inférieur. Une optimisation des infrastructures actuelles permettrait ainsi de répondre aux besoins de mobilité tout en limitant l’impact financier et environnemental associé à la construction d’une nouvelle ligne.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Flores Laurence - Luxey

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 17:31:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protestation projet GPSO
Contribution :
Bonjour. Pourquoi endetter des communes sur quarante ans pour un projet de réseau ferré qui ne concerne qu'un faible pourcentage de la population? Pourquoi faire financer un projet écocide par une population qui ne pourra pas l'utiliser? Pourquoi détruire une zone humide alors que le réchauffement climatique nous attaque de plein front? Pourquoi détruire tout un écosystème pour faire que quelques personnes gagnent une où eux heures sur leur trajet? Pourquoi assécher tout un coté de la ligne et saturer d'eau l'autre coté?Pourquoi ne pas moderniser la ligne actuelle pour une meilleure desserte du territoire? Pourquoi ne pas investir dans le ferroutage ce qui désencombrerait les routes, ferait gagner du temps à maintes sociétés de transport et ferait baisser la pollution due à ces routiers?Je trouve que nous donner un mois pour répondre alors qu'il vous a fallu plusieurs années pour mettre au point votre proposition n'est pas très honnête, qu'il me parait suspect que vous ne teniez aucun compte de tous les avis défavorables émis par moult institutions, parfois même d'état. Je suis fermement opposé à ce projet de dupe qui va ruiner des communes et des habitants qui croulent déjà sous les impôts. Je demande à ce que la vallée du Ciron soit classée en réserve naturelle.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Flores Laurence - Luxey

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 17:36:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protestation projet GPSO
Contribution :
Ce projet démesuré est en total contradiction avec les avis informés des scientifiques du mondeentier qui recommandent de protéger les espaces naturels partout dans le monde. Il me paraît pluslogique de moderniser un réseau existant qui permettrait aux habitants une utilisation écologiqueau quotidien. L'impôt actuellement prélevé sur les communes pour ce projet inadapté serait ainsiplus justifié et compris par les habitants, qui de fait payent aujourd'hui une modernisation nonseulement écocide mais vide de sens et injuste pour eux. En effet, une valorisation des T.E.R. etdu ferroutage serait non seulement bénéfique pour l'écologie du territoire mais aussi pour ledéveloppement économique (quel développement économique apporterait un train qui ne s'arrêtepas sur le territoire ?)Enfin, assécher et bétonner une zone humide dans un territoire dont les derniers mois et annéesont montré qu'il était propice aux incendies est une aberration voire un acte criminel, nonseulement envers la nature mais aussi envers les habitants proches de ces zones.Pour conclure, je suis favorable à la modernisation du réseau ferroviaire du territoire mais àcondition de protéger intégralement la vallée du Ciron et de ne pas faire supporter à ses habitantsun coût pharaonique et en inadéquation totale total avec leur propres besoins
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

André - Moissac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 17:37:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus de s travaux
Contribution :
Demande d'autorisation souhaitée
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BIGOU Cécile - Saint-Jean

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 17:37:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet LGV Bordeaux-Toulouse
Contribution :
> Consultation non conformeCette consultation est non conforme car elle n'est pas communiquée à l'ensemble des citoyens concernés par les nuisances de la LGV (Référence à la Convention d'Aarhus) Elle n'est pas conforme vu que la réponse ne peut se faire par voie électronique et exclue donc les citoyens non équipés pour cela.Elle n'est pas conforme vu que les citoyens imposables au titre de la TSE "Sud-Ouest" ne sont pas directement informés et qu'ils paient cette taxe aussi sans en être informés.Cette consultation est non conforme pour la raison que le délai de réponse est limité et surtout que le nombre de pièces à consulter est monumental, démentiel et incompréhensible au commun des citoyens.> NON à la LGVPour de multiples raisons:- Utilité Publique non validée par la DUP - Financement exorbitant pour un gain horaire infime - Utilité Condamnée par Cour des Comptes pour son coût et sa rentabilité- Cout des aménagements de voirie a la charge des collectivités qui sont exsangues- Catastrophe écologique par l'emprise, le transport de matériaux, la création et par la

consommation électrique doublée par rapport aux trains classiques- La France est trop endettée, nous n'avons plus d'argent pour ce projet (1% de la dette de l'Etat)- Trop de nuisances sonores et visuelles- Utilité hypothétique> Alternative : - Aménager et doubler les lignes existantes Bordeaux-Toulouse pour un gain de temps presque identique- Aménager les lignes existantes Paris-Limoges-Toulouse pour un gain de temps et le désenclavement des départements concernés > Voir en pièce jointe un condensé des arguments avancésLes raisons de ma contribution :J'ai vécu à Montauban de 1978 à 1983 et à Montbeton de 1983 à 2003. J'exerce toujours des activités bénévoles de monitrice dans une association sportive qui œuvre sur Montbeton et Montauban. De plus, mes parents habitent à Montbeton. Pour ces raisons, je suis très attachée à ma région d'origine et je défends ce territoire contre les Grands Projets Inutiles.J'habite à Saint-Jean en Haute-Garonne actuellement. Je fais partie d'associations qui œuvrent pour l'accompagnement des citoyens aux changements d'habitude (associations des villes "en transition").Dans mon métier, j'œuvre pour la réduction des déchets, le tri et la valorisation des biodéchets, par des solutions locales, bas carbone, qui respecte et protège le vivant.Nous avons tous à gagner à le faire pour notre survie.

Pièce(s) jointes(s) :

Télécharger la pièce jointe originale (LGV non 2025-11.pdf)

Document : LGV non 2025-11.pdf, page 1 sur 4

LGV, NON, NON et NON !

Pourquoi ?

- **Avis négatifs en 2014** rendus par :
  - L'Enquête d'Utilité Publique
  - La Cour des Comptes qui a qualifié les LGV de gouffre financier avec avis défavorable à de nouveaux projets. Confirmé en 2021.

- **L'Enquête Publique Demande d'Autorisation Environnementale** :

Cette consultation est-elle conforme aux principes de la Convention d'Aarhus signée par 49 pays ?

En France, les principes de la Convention d'Aarhus ont été repris dans la Charte de l'environnement, adossée à la Constitution et qui rappelle que «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ; Art. 1» et que «Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » (article 7). C'est une des conditions généralement reconnues de la soutenabilité du développement, que les administrations françaises doivent intégrer.

Or l'information d'ouverture de l'Enquête Publique Demande d'Autorisation Environnementale n'a pas été communiquée aux principaux intéressés, les riverains et les contribuables concernés.

De plus la réponse uniquement par voie électronique exclue de nombreuses personnes.

Quelques affiches ont été aperçues en bordure du tracé supposé de la future LGV.

Les contribuables payant la Taxe Spéciale d'Equipement dite « LGV Sud-Ouest » aurait dû être informés de cette enquête vu qu'ils paient sans le savoir pour une LGV qu'ils n'ont pas souhaité et qu'ils n'utiliseront jamais pour la plupart.

La Taxe Spéciale d'Equipement dite « LGV Sud-Ouest » est appliquée à l'imposition de la taxe foncière des contribuables de 2 340 communes situées à moins d'une heure (?) des gares LGV, au chapitre « taxe spéciale ». Dans l'avis d'imposition il est fait mention de cette taxe noyée dans les Taxes Spéciales sans autre information.

>Cette taxe est contraire au principe d'égalité entre les citoyens (certains la paient, d'autres non).

>Cette taxe devrait nous permettre de voyager gratuitement.

Les contribuables vont payer un investissement qui sera utilisé par des entreprises privées, mais ils participeront à la couverture des déficits d'exploitation.

A l'heure ou on demande aux français des efforts pour équilibrer les budgets de l'Etat qui a cumulé un déficit de plus de 3000 milliards d'euros on va engager 20 à 30 milliards supplémentaires (1%) pour gagner une poignée de minutes entre Bordeaux et Toulouse. Ou est le bon sens ?

- **Catastrophe écologique** :
  - Destruction de 4830 ha (GPSO) dont 2850 ha de forêts et 1230 ha de terres agricoles (33%), (ou plus de 9000 ha d'après d'autres sources). Le remembrement s'avère indispensable aux propriétés agricoles tronçonnées.
  - Déstabilisation des couloirs migratoires des oiseaux contrariés par la LGV.
  - Destruction de 700 ha de zones humides tout le long du parcours, notamment la vallée du Ciron et chez nous au Pradas.
  - Bouleversement des écoulements fluviaux en zone sensible (Montbeton, Lacourt-Saint-Pierre). Risques de pollution est d'assèchement de la nappe phréatique diffuse caractérisée par une infiltration d'eau dans des mollasses, et d'un réseau de ruisseaux au parcours relativement plat sur le secteur Montbeton/Lacourt-Saint-Pierre et Lavilledieu-du-Temple. Toute modification de la situation actuelle pourrait avoir des conséquences sur le maintien des nappes et par conséquent leur assèchement, alors que les nappes alimentent les stations de pompage de l'usine d'eau potable de Verlhaguet de l'agriculture et les jardins particuliers.

Que se passera-t-il pour l'évacuation des eaux en cas d'épisode cévenol (150 mm d'eau en 24h) ?
Si la ligne LGV est en partie enterrée en cas de fortes précipitations, comment, et vers quel exutoire seront évacuées les eaux pompées, quels moyens de sécurité peuvent être utilisés.

- Destruction de 8 sites Natura 2000, 413 espèces animales (dont 197 protégées) et végétales sont concernées.
- La règlementation des « Espèces protégées » établie par la DREAL Midi-Pyrénées est-elle respectée ?

En Tarn-et-Garonne sont susceptibles de se trouver :
Des espèces végétales protégées ou rares, au plan national, régional ou départemental : *Serapias lingua, Aster amellus, Atriplex prostrata, Crassula tillaea, Molineriella minuta, Alopecurus aequalis, Anthericum liliago, Barbarea verna, Epilobium tetragonum subsp. lamyi, Veronica acinifolia, Veronica scutellata, Asphodelus fistulosus, Celtis australis, Cortaderia selloana, Lonicera japonica, Genista germanica, Hainardia cylindrica, Ranunculus penicillatus subsp. Penicillatus, Rosa ×andegavensis, Trifolium strictum, Acacia dealbata, Boehmeria cylindrica, Canna indica, Convolvulus dubius, Morus alba...* (liste non exhaustive).
Des Espèces animales menacées : chiroptères (13 espèces à Montech), 9 espèces d'amphibiens, 5 espèces de mammifères (hérisson, genette, écureuil roux, campagnol amphibie, crossope aquatique), 39 oiseaux nicheurs...
Des insectes : odonates, lépidoptères, coléoptères...

- La manipulation de milliers de tonnes de matériaux (acier, béton, sable...) et de remblais ainsi que les terrassements et déplacements de terre ont un impact carbone catastrophique.
- Leur extraction ainsi que leur acheminement de régions éloignées, voire de l'étranger aggravent le bilan carbone. Cela implique aussi des moyens logistiques incompatibles avec notre environnement des infrastructures routières.

Nécessité de préserver les espaces naturels et la biodiversité .

- **Catastrophe financière** :
  - Un coût exorbitant disproportionné au gain de temps espéré : 14 milliards d'euros annoncés en 2010, combien aujourd'hui, 25, 30 milliards ? combien en 2035 ?
  - On demande aux imposables des régions concernées d'assurer le financement alors que l'Etat et l'Europe se désengagent. Inadmissible.
  - Des augmentations d'impôts pour couvrir les charges de voirie non incluses dans le financement de la LGV.
  - Des coûts supplémentaires d'entretien des voiries déstabilisées par les transports de matériaux, des engins de travaux publics ...
  - Comment pourront faire face à ces dépenses nouvelles les municipalités et les collectivités territoriales qui sont exsangues à l'heure actuelle et qui n'arrivent plus à couvrir les dépenses des hôpitaux, écoles, entretien des voiries, aides sociales...
  - Coût énergétique des rames surdimensionné : 2 à 3 fois supérieur aux trains « classiques ».
  - Coût d'entretien augmenté, les LGV s'usent plus que les lignes « classiques » et sont sujettes à de nombreuses pannes retardant la circulation des trains.
  - **1 milliard d'euros par minute** hypothétique gagnée, sachant que les trains devront faire des arrêts pour se remplir, autant de temps perdu en route

- **Catastrophe humaine :**
  Les nuisances seront plus sensibles dans une région d'habitat individuel ou les gens vivent plus dehors qu'à l'intérieur. Sur plusieurs kilomètres de part et d'autre du chantier, les riverains qui par ailleurs n'ont rien demandé, et qui pour la plupart ne prendront certainement jamais le TGV, vont avoir
  - Des impôts supplémentaires (cela a déjà commencé avec la TSE Sud-ouest)
  - Des nuisances sonores surtout en période hivernale lorsque le ciel est bas, les ondes se propagent au ras du sol sur des kilomètres. Ces nuisances altèrent gravement la santé physique et mentale des personnes concernées.
  - Des nuisances sonores lors des entretiens de voirie qui ont la nuit.

- Des nuisances visuelles : le remblai arrivera jusqu'à 7 m au-dessus du niveau du sol auxquels s'ajoutent les 5 à 6 m des caténaires à certains endroits. Cette vision sera amplifiée par la destruction des arbres.
- Des vibrations : le sous-sol est constitué de mollasses qui transmettront les vibrations sur plusieurs centaines de mètres.

  Les nuisances seront décuplées durant les années du chantier (cf: le chantier de l'A69).

- Des pertes de temps et des complications aux riverains dues aux détournements de voiries.
- L'isolement du village de Lacourt-Saint-Pierre « coincé » entre l'A62 et la LGV.
- Des nuisances dues aux transports de matériaux (voir le chantier de l'A69).

○ **Un Trajet aberrant :**

- Le positionnement de la gare **à Bressols** (au lieu de Montbartier) implique au minimum **5 ponts ou viaducs** : 2 passages au-dessus de l'A62, 1 passage au-dessus de l'A20, 1 passage au-dessus du Canal de Montauban, 1 passage au-dessus de la D928, 1 chevauchement de la ligne Montauban-Toulouse. Dans le projet le TGV sera à 7m au-dessus du sol, alors que la gare aurait pu se situer au niveau du sol au sud, en parallèle de l'actuelle ligne Bordeaux-Toulouse à Montbartier par exemple. Ce positionnement de gare aberrant nécessite un énorme volume de remblais avec des nuisances sonores et visuelles décuplées pour les riverains situés à plusieurs kilomètres de la voie.

  Dans tous les cas les voyageurs venant de Montauban (ou d'ailleurs) devront prendre leur voiture, des navettes (si les horaires conviennent) ou autres moyens de transport (vélos, trottinettes...) pour se rendre à la gare. Par conséquent le temps pris pour aller de Montauban à la gare excentrée de Bressols (ou de Montbartier) viendra en déduction du « gain de temps » hypothétique de la LGV.

  Même situation à Agen ou la gare sera décentrée.

- Le détour par Bressols (entre le km 180 et le km 230) engendre **13 km de ligne supplémentaires** par rapport à un tracé positionné au sud de l'A62.

  Compte tenu du nombre de ponts ou viaducs, de kilomètres, de montagnes de remblais supplémentaires... combien de milliards d'euros coûte le détour par Bressols ?

○ **Des alternatives ont été ignorées :**

- **L'aménagement et le doublement des voies existantes ainsi que la suppression des passages à niveaux sont indispensables.** Ils coûteraient 20% du prix de la LGV avec un gain de temps non négligeable sur le même trajet.

- **L'aménagement et la modernisation de la ligne Paris-Limoges-Toulouse** permettrait le désenclavement de la Corrèze, du Lot, de l'Aveyron dont les résidents ne viendront pas prendre le train à Montauban ou Toulouse comme cela a été indiqué pour justifier le la fréquentation des trains.

- Renforcer les transports régionaux qui représentent 75% des transports quotidiens.

○ **Un remplissage des trains hypothétique**

Ce n'est pas parce que les TGV rouleront sur la LGV qu'il y aura plus de voyageurs. La concurrence avec le transport aérien ne se fera pas vu l'écart de prix des billets, les temps de trajet entre les divers aéroports du sud-ouest, de Toulouse et la capitale. Dans beaucoup de longs trajets avec plusieurs passagers la voiture ou le minibus sont préférés au train pour des raisons de coût mais aussi de la souplesse du transport.

○ Le déplacement hors des villes des gares de Montauban et d'Agen engendre des contraintes de transport supplémentaires pour s'y rendre. Cela implique des gels de surfaces pour les acheminements routiers et les parkings. L'activité hôtelière de Montauban et d'Agen risquent de pâtir à cause du déplacement de leur gare.

- Le TGV arrive depuis plusieurs années maintenant dans les villes concernées, s'il avait engendré une activité supplémentaire cela se saurait, la LGV ne changera rien à l'activité actuelle.

- Le gain de passagers par rapport au trafic actuel est illusoire, ce n'est pas un gain de 20 à 30 minutes (peut-être sur certaines rames) qui va inciter les gens à prendre plus le train. Depuis la COVID 19 et la baisse du pouvoir d'achat les nécessités et habitudes de transport ont changé. Pour les entreprises le télétravail et les réunions en visio-conférence ont réduit le besoin de se déplacer physiquement.

?

Récapitulatif des points sensibles et de désaccord sur la pertinence d'une ligne LGV Bordeaux/Toulouse :

- Impact environnemental catastrophique ;
  - Projet ruineux dans un contexte économique critique nous endettant sur deux générations ;
  - Projet dont l'évaluation des données économiques doit être revue ;
  - Projet au détriment de la rentabilité, la modernisation et la sécurité des voies existantes Bordeaux-Toulouse et Paris-Limoges-Toulouse ;
  - Gain de temps de trajet pour l'ensemble des trains surestimé ;
  - Contradiction entre le financement de la LGV mal maîtrisé et ruineux pour le contribuable alors que l'exploitation sera confiée à des entreprises privées ;
  - Coût énergétique surdimensionné contraire aux directives d'économie d'énergie ;
  - Disparition de surfaces agricoles ou boisées ;
  - Le tronçon n° 10 présente un détour de 13 kilomètres comportant des infrastructures dont il aurait été possible de se passer en choisissant un itinéraire plus court ;
  - Projet comportant une gare excentrée en Tarn-et-Garonne, nécessitant l'aménagement de voiries et la mise en place de moyens nouveaux d'acheminement des voyageurs ;
  - Répercussions sur les charges de voiries et de transports sur les communes concernées...

Points particuliers concernant notre quartier : Montbeton-Lacourt-Saint-Pierre :

- Enclavement du village de Lacourt-Saint-Pierre ;
- Dégradation du cadre de vie par les nuisances sonores ;
- Dégradation de l'environnement par les nuisances visuelles ;
- Risque de dommages immobiliers dus aux vibrations transmises par le sol ;
- Dégradation de la valeur des biens des immeubles et des terrains des riverains ;
- Impact sur la faune et la flore ;
- Danger pour les nappes phréatiques ;
- Incidences sur la voirie et les taxes locales ;
- Coût insupportable par les contribuables.

La substitution de ce projet de LGV par la modernisation et doublement des lignes existantes est la solution la plus adéquate pour concilier modernité et rapidité du transport ferroviaire.

LE DU épouse BIGOU Anne Marie - Montbeton

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 17:46:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet LGV Bordeaux-Toulouse

Contribution :
> Consultation non conformeCette consultation est non conforme car elle n'est pas communiquée à l'ensemble des citoyens concernés par les nuisances de la LGV (Référence à la Convention d'Aarhus)Elle n'est pas conforme vu que la réponse ne peut se faire par voie électronique et exclue donc les citoyens non équipés pour cela.Elle n'est pas conforme vu que les citoyens imposables au titre de la TSE "Sud-Ouest" ne sont pas directement informés et qu'ils paient cette taxe aussi sans en être informés.Cette consultation est non conforme pour la raison que le délai de réponse est limité et surtout que le nombre de pièces à consulter est monumental, démentiel et incompréhensible au commun des citoyens.> NON à la LGVPour de multiples raisons:- Utilité Publique non validée par la DUP- Financement exorbitant pour un gain horaire infime- Utilité Condamnée par Cour des Comptes pour son coût et sa rentabilité- Cout des aménagements de voirie a la charge des collectivités qui sont exsangues- Catastrophe écologique par l'emprise, le transport de matériaux, la création et par la consommation électrique doublée par rapport aux trains classiques- La France est trop endettée, nous n'avons plus d'argent pour ce projet (1% de la dette de l'Etat)- Trop de nuisances sonores et visuelles- Utilité hypothétique> Alternative:- Aménager et doubler les lignes existantes Bordeaux-Toulouse pour un gain de temps presque identique- Aménager les lignes existantes Paris-Limoges-Toulouse pour un gain de temps et le désenclavement des départements concernés> Voir en pièce jointe un condensé des arguments avancés
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (LGV non 2025-11.pdf)
Document : LGV non 2025-11.pdf, page 1 sur 4

LGV, NON, NON et NON !

Pourquoi ?

- **Avis négatifs en 2014** rendus par :
  - L'Enquête d'Utilité Publique
  - La Cour des Comptes qui a qualifié les LGV de gouffre financier avec avis défavorable à de nouveaux projets. Confirmé en 2021.

- **L'Enquête Publique Demande d'Autorisation Environnementale** :

Cette consultation est-elle conforme aux principes de la Convention d'Aarhus signée par 49 pays ?

En France, les principes de la Convention d'Aarhus ont été repris dans la Charte de l'environnement, adossée à la Constitution et qui rappelle que «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ; Art. 1» et que «Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » (article 7). C'est une des conditions généralement reconnues de la soutenabilité du développement, que les administrations françaises doivent intégrer.

Or l'information d'ouverture de l'Enquête Publique Demande d'Autorisation Environnementale n'a pas été communiquée aux principaux intéressés, les riverains et les contribuables concernés.

De plus la réponse uniquement par voie électronique exclue de nombreuses personnes.

Quelques affiches ont été aperçues en bordure du tracé supposé de la future LGV.

Les contribuables payant la Taxe Spéciale d'Equipement dite « LGV Sud-Ouest » aurait dû être informés de cette enquête vu qu'ils paient sans le savoir pour une LGV qu'ils n'ont pas souhaité et qu'ils n'utiliseront jamais pour la plupart.

La Taxe Spéciale d'Equipement dite « LGV Sud-Ouest » est appliquée à l'imposition de la taxe foncière des contribuables de 2 340 communes situées à moins d'une heure (?) des gares LGV, au chapitre « taxe spéciale ». Dans l'avis d'imposition il est fait mention de cette taxe noyée dans les Taxes Spéciales sans autre information.

>Cette taxe est contraire au principe d'égalité entre les citoyens (certains la paient, d'autres non).

>Cette taxe devrait nous permettre de voyager gratuitement.

Les contribuables vont payer un investissement qui sera utilisé par des entreprises privées, mais ils participeront à la couverture des déficits d'exploitation.

A l'heure ou on demande aux français des efforts pour équilibrer les budgets de l'Etat qui a cumulé un déficit de plus de 3000 milliards d'euros on va engager 20 à 30 milliards supplémentaires (1%) pour gagner une poignée de minutes entre Bordeaux et Toulouse. Ou est le bon sens ?

- **Catastrophe écologique** :
  - Destruction de 4830 ha (GPSO) dont 2850 ha de forêts et 1230 ha de terres agricoles (33%), (ou plus de 9000 ha d'après d'autres sources). Le remembrement s'avère indispensable aux propriétés agricoles tronçonnées.
  - Déstabilisation des couloirs migratoires des oiseaux contrariés par la LGV.
  - Destruction de 700 ha de zones humides tout le long du parcours, notamment la vallée du Ciron et chez nous au Pradas.
  - Bouleversement des écoulements fluviaux en zone sensible (Montbeton, Lacourt-Saint-Pierre). Risques de pollution est d'assèchement de la nappe phréatique diffuse caractérisée par une infiltration d'eau dans des mollasses, et d'un réseau de ruisseaux au parcours relativement plat sur le secteur Montbeton/Lacourt-Saint-Pierre et Lavilledieu-du-Temple. Toute modification de la situation actuelle pourrait avoir des conséquences sur le maintien des nappes et par conséquent leur assèchement, alors que les nappes alimentent les stations de pompage de l'usine d'eau potable de Verlhaguet de l'agriculture et les jardins particuliers.

Que se passera-t-il pour l'évacuation des eaux en cas d'épisode cévenol (150 mm d'eau en 24h) ?
Si la ligne LGV est en partie enterrée en cas de fortes précipitations, comment, et vers quel exutoire seront évacuées les eaux pompées, quels moyens de sécurité peuvent être utilisés.

- Destruction de 8 sites Natura 2000, 413 espèces animales (dont 197 protégées) et végétales sont concernées.
- La règlementation des « Espèces protégées » établie par la DREAL Midi-Pyrénées est-elle respectée ?

En Tarn-et-Garonne sont susceptibles de se trouver :
Des espèces végétales protégées ou rares, au plan national, régional ou départemental : *Serapias lingua, Aster amellus, Atriplex prostrata, Crassula tillaea, Molineriella minuta, Alopecurus aequalis, Anthericum liliago, Barbarea verna, Epilobium tetragonum subsp. lamyi, Veronica acinifolia, Veronica scutellata, Asphodelus fistulosus, Celtis australis, Cortaderia selloana, Lonicera japonica, Genista germanica, Hainardia cylindrica, Ranunculus penicillatus subsp. Penicillatus, Rosa ×andegavensis, Trifolium strictum, Acacia dealbata, Boehmeria cylindrica, Canna indica, Convolvulus dubius, Morus alba...* (liste non exhaustive).
Des Espèces animales menacées : chiroptères (13 espèces à Montech), 9 espèces d'amphibiens, 5 espèces de mammifères (hérisson, genette, écureuil roux, campagnol amphibie, crossope aquatique), 39 oiseaux nicheurs...
Des insectes : odonates, lépidoptères, coléoptères...

- La manipulation de milliers de tonnes de matériaux (acier, béton, sable...) et de remblais ainsi que les terrassements et déplacements de terre ont un impact carbone catastrophique.
- Leur extraction ainsi que leur acheminement de régions éloignées, voire de l'étranger aggravent le bilan carbone. Cela implique aussi des moyens logistiques incompatibles avec notre environnement des infrastructures routières.

Nécessité de préserver les espaces naturels et la biodiversité .

- **Catastrophe financière** :
  - Un coût exorbitant disproportionné au gain de temps espéré : 14 milliards d'euros annoncés en 2010, combien aujourd'hui, 25, 30 milliards ? combien en 2035 ?
  - On demande aux imposables des régions concernées d'assurer le financement alors que l'Etat et l'Europe se désengagent. Inadmissible.
  - Des augmentations d'impôts pour couvrir les charges de voirie non incluses dans le financement de la LGV.
  - Des coûts supplémentaires d'entretien des voiries déstabilisées par les transports de matériaux, des engins de travaux publics ...
  - Comment pourront faire face à ces dépenses nouvelles les municipalités et les collectivités territoriales qui sont exsangues à l'heure actuelle et qui n'arrivent plus à couvrir les dépenses des hôpitaux, écoles, entretien des voiries, aides sociales...
  - Coût énergétique des rames surdimensionné : 2 à 3 fois supérieur aux trains « classiques ».
  - Coût d'entretien augmenté, les LGV s'usent plus que les lignes « classiques » et sont sujettes à de nombreuses pannes retardant la circulation des trains.
  - **1 milliard d'euros par minute** hypothétique gagnée, sachant que les trains devront faire des arrêts pour se remplir, autant de temps perdu en route

- **Catastrophe humaine :**
  Les nuisances seront plus sensibles dans une région d'habitat individuel ou les gens vivent plus dehors qu'à l'intérieur. Sur plusieurs kilomètres de part et d'autre du chantier, les riverains qui par ailleurs n'ont rien demandé, et qui pour la plupart ne prendront certainement jamais le TGV, vont avoir
  - Des impôts supplémentaires (cela a déjà commencé avec la TSE Sud-ouest)
  - Des nuisances sonores surtout en période hivernale lorsque le ciel est bas, les ondes se propagent au ras du sol sur des kilomètres. Ces nuisances altèrent gravement la santé physique et mentale des personnes concernées.
  - Des nuisances sonores lors des entretiens de voirie qui ont la nuit.

- Des nuisances visuelles : le remblai arrivera jusqu'à 7 m au-dessus du niveau du sol auxquels s'ajoutent les 5 à 6 m des caténaires à certains endroits. Cette vision sera amplifiée par la destruction des arbres.
- Des vibrations : le sous-sol est constitué de mollasses qui transmettront les vibrations sur plusieurs centaines de mètres.

  Les nuisances seront décuplées durant les années du chantier (cf: le chantier de l'A69).

- Des pertes de temps et des complications aux riverains dues aux détournements de voiries.
- L'isolement du village de Lacourt-Saint-Pierre « coincé » entre l'A62 et la LGV.
- Des nuisances dues aux transports de matériaux (voir le chantier de l'A69).

○ **Un Trajet aberrant :**

- Le positionnement de la gare **à Bressols** (au lieu de Montbartier) implique au minimum **5 ponts ou viaducs** : 2 passages au-dessus de l'A62, 1 passage au-dessus de l'A20, 1 passage au-dessus du Canal de Montauban, 1 passage au-dessus de la D928, 1 chevauchement de la ligne Montauban-Toulouse. Dans le projet le TGV sera à 7m au-dessus du sol, alors que la gare aurait pu se situer au niveau du sol au sud, en parallèle de l'actuelle ligne Bordeaux-Toulouse à Montbartier par exemple. Ce positionnement de gare aberrant nécessite un énorme volume de remblais avec des nuisances sonores et visuelles décuplées pour les riverains situés à plusieurs kilomètres de la voie.

  Dans tous les cas les voyageurs venant de Montauban (ou d'ailleurs) devront prendre leur voiture, des navettes (si les horaires conviennent) ou autres moyens de transport (vélos, trottinettes...) pour se rendre à la gare. Par conséquent le temps pris pour aller de Montauban à la gare excentrée de Bressols (ou de Montbartier) viendra en déduction du « gain de temps » hypothétique de la LGV.

  Même situation à Agen ou la gare sera décentrée.

- Le détour par Bressols (entre le km 180 et le km 230) engendre **13 km de ligne supplémentaires** par rapport à un tracé positionné au sud de l'A62.

  Compte tenu du nombre de ponts ou viaducs, de kilomètres, de montagnes de remblais supplémentaires... combien de milliards d'euros coûte le détour par Bressols ?

○ **Des alternatives ont été ignorées :**

- **L'aménagement et le doublement des voies existantes ainsi que la suppression des passages à niveaux sont indispensables.** Ils coûteraient 20% du prix de la LGV avec un gain de temps non négligeable sur le même trajet.

- **L'aménagement et la modernisation de la ligne Paris-Limoges-Toulouse** permettrait le désenclavement de la Corrèze, du Lot, de l'Aveyron dont les résidents ne viendront pas prendre le train à Montauban ou Toulouse comme cela a été indiqué pour justifier le la fréquentation des trains.

- Renforcer les transports régionaux qui représentent 75% des transports quotidiens.

○ **Un remplissage des trains hypothétique**

Ce n'est pas parce que les TGV rouleront sur la LGV qu'il y aura plus de voyageurs. La concurrence avec le transport aérien ne se fera pas vu l'écart de prix des billets, les temps de trajet entre les divers aéroports du sud-ouest, de Toulouse et la capitale. Dans beaucoup de longs trajets avec plusieurs passagers la voiture ou le minibus sont préférés au train pour des raisons de coût mais aussi de la souplesse du transport.

○ Le déplacement hors des villes des gares de Montauban et d'Agen engendre des contraintes de transport supplémentaires pour s'y rendre. Cela implique des gels de surfaces pour les acheminements routiers et les parkings. L'activité hôtelière de Montauban et d'Agen risquent de pâtir à cause du déplacement de leur gare.

- Le TGV arrive depuis plusieurs années maintenant dans les villes concernées, s'il avait engendré une activité supplémentaire cela se saurait, la LGV ne changera rien à l'activité actuelle.

- Le gain de passagers par rapport au trafic actuel est illusoire, ce n'est pas un gain de 20 à 30 minutes (peut-être sur certaines rames) qui va inciter les gens à prendre plus le train. Depuis la COVID 19 et la baisse du pouvoir d'achat les nécessités et habitudes de transport ont changé. Pour les entreprises le télétravail et les réunions en visio-conférence ont réduit le besoin de se déplacer physiquement.

?

Récapitulatif des points sensibles et de désaccord sur la pertinence d'une ligne LGV Bordeaux/Toulouse :

- Impact environnemental catastrophique ;
  - Projet ruineux dans un contexte économique critique nous endettant sur deux générations ;
  - Projet dont l'évaluation des données économiques doit être revue ;
  - Projet au détriment de la rentabilité, la modernisation et la sécurité des voies existantes Bordeaux-Toulouse et Paris-Limoges-Toulouse ;
  - Gain de temps de trajet pour l'ensemble des trains surestimé ;
  - Contradiction entre le financement de la LGV mal maîtrisé et ruineux pour le contribuable alors que l'exploitation sera confiée à des entreprises privées ;
  - Coût énergétique surdimensionné contraire aux directives d'économie d'énergie ;
  - Disparition de surfaces agricoles ou boisées ;
  - Le tronçon n° 10 présente un détour de 13 kilomètres comportant des infrastructures dont il aurait été possible de se passer en choisissant un itinéraire plus court ;
  - Projet comportant une gare excentrée en Tarn-et-Garonne, nécessitant l'aménagement de voiries et la mise en place de moyens nouveaux d'acheminement des voyageurs ;
  - Répercussions sur les charges de voiries et de transports sur les communes concernées...

Points particuliers concernant notre quartier : Montbeton-Lacourt-Saint-Pierre :

- Enclavement du village de Lacourt-Saint-Pierre ;
- Dégradation du cadre de vie par les nuisances sonores ;
- Dégradation de l'environnement par les nuisances visuelles ;
- Risque de dommages immobiliers dus aux vibrations transmises par le sol ;
- Dégradation de la valeur des biens des immeubles et des terrains des riverains ;
- Impact sur la faune et la flore ;
- Danger pour les nappes phréatiques ;
- Incidences sur la voirie et les taxes locales ;
- Coût insupportable par les contribuables.

La substitution de ce projet de LGV par la modernisation et doublement des lignes existantes est la solution la plus adéquate pour concilier modernité et rapidité du transport ferroviaire.

DUPOUY Jean - Saint-Martin-d'Oney

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 17:47:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE AE relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest Phase 1
Contribution :
Merci de prendre en compte le fichier jointBien cordialement
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (2025-11-23-Avis AE LNSO-PHASE 1.pdf)
Document : 2025-11-23-Avis AE LNSO-PHASE 1.pdf, page 1 sur 12

À

Messieurs les Préfets de Gironde, Lot & Garonne, Tarn et Garonne et Haute Garonne

Objet :

Observations sur la demande d'autorisation environnementale du projet de Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO) – Lignes nouvelles Bordeaux–Toulouse et Bordeaux–Dax (PHASE 1)

De :

M. Dupouy Jean, 40110 Ygos Saint Saturnin
Propriétaire de parcelles situées sur le tronçon Captieux–Dax,
Commune(s) de Saint Martin d'Oney, département des Landes.

I. Rappel du contexte et de ma situation personnelle

Je suis propriétaire de parcelles forestières situées sur le tronçon **PHASE 1** du projet de Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO).

Selon les documents du dossier :

- la ligne nouvelle passerait par mes propriétés sur environ **trois cents mètres** ;
- l'emprise foncière projetée représenterait de **5,5 hectares à 9 ha** expropriés dont, dans l'hypothèse forte, **6 ha situés en dehors de la bande de 100 mètres** retenue pour le positionnement final de la ligne ;
- le reste de la propriété serait durablement affecté (hydrologie, bruit, fragmentation, paysages, exploitation forestière).

Cette propriété, transmise dans ma famille **depuis avant 1800**, constitue à la fois :

- un **outil de production forestière** (pin maritime),
- un **support de biodiversité** (zones humides, amphibiens, vieux chênes, chiroptères, abeilles) **et de cèpes, gibiers et autres douceurs**,
- et un **lien patrimonial et mémoriel très fort**.

L'autorisation environnementale objet de la participation du public porte, d'après les pièces du dossier, sur la PHASE 1 soit les deux branches :

- **Bordeaux–Toulouse**,
- et **Bordeaux–Dax**, incluant le tronçon **Captieux–Dax**.

Les observations qui suivent concernent principalement ce tronçon Captieux–Dax et mes parcelles, mais elles soulèvent des questions de portée plus générale.

II. Sur l'insuffisance de l'évaluation environnementale

1. Un socle d'étude ancien, réutilisé dans un cadre juridique nouveau

Le projet de Ligne Nouvelle du Sud-Ouest s'appuie sur des études et enquêtes publiques menées dans les années 2010–2014, ayant abouti à la déclaration d'utilité publique des lignes nouvelles en 2016.

Depuis lors, le régime de l'**autorisation environnementale** (AE) a été instauré (articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement), afin de regrouper diverses autorisations, notamment la loi sur l'eau, les espèces protégées et certaines ICPE.

L'examen du dossier montre que :

- si l'on peut comprendre que l'AE reprenne une partie des analyses antérieures,
- le maître d'ouvrage n'a pas procédé à la **réactualisation de fond** qu'exigerait une telle procédure intégrée, s'agissant :
    - du laps de temps écoulé (plus de dix ans pour certaines données),
    - de l'évolution des enjeux (climat, santé, biodiversité, moustique tigre, etc.),
    - et des retours d'expérience sur les LGV plus récentes (bruit, vibrations, efficacité réelle des compensations, etc.).

L'AE repose donc sur un dossier **"réchauffé" et déjà incomplet**, insuffisamment mis à jour, en contradiction avec les exigences des articles L.122-1 et R.122-5 du Code de l'environnement qui imposent une **description actualisée** de l'état initial et des effets notables du projet, **d'autant plus que la commission d'enquête a émis un avis défavorable au dossier de DUP**.

---

2. Périmètre de l'AE PHASE 1 : une même autorisation pour Bordeaux–Toulouse et Captieux–Dax

La présentation générale de cette demande d'AE est sans ambiguïté : elle couvre **simultanément** :

- la branche **Bordeaux–Toulouse**,
- et la branche **Bordeaux–Dax**, incluant le tronçon **Captieux–Dax**.

Il est clair, à la lecture des pièces, que :

- le projet soumis à autorisation est présenté comme un **ensemble unique et cohérent**, soumis à une **décision d'AE unique** ;
- par conséquent, une insuffisance majeure sur le tronçon Phase 1 ne concerne pas un simple "détail isolable", mais une **partie substantielle du projet**, de nature à fragiliser l'AE dans son ensemble.

Or, pour ce tronçon Captieux–Dax, les dossiers spécifiques (défrichement, Natura 2000, loi sur l'eau, compensations, destructions de haies, etc.) ne sont tout simplement **pas établis ou pas présentés** au public, alors même que l'AE est censée couvrir ce secteur. Cette absence est particulièrement grave et est développée ci-après.

III. Eau, zones humides et loi sur l'eau

1. Lagune permanente de Saint-Martin-d'Oney ignorée

Sur la commune de **Saint-Martin-d'Oney**, à une soixantaine de mètres du tracé de la ligne nouvelle, se situe une **lagune permanente**, visible depuis plus de quinze ans.

Pourtant :

- cette lagune ne figure pas dans les inventaires du dossier,
- elle n'est pas décrite comme **zone humide**,
- aucune incidence spécifique n'est analysée à son sujet (ni en phase travaux, ni en phase exploitation).

Cet "oubli" est **totalement anormal** : la présence de cette lagune a déjà été **formellement signalée** lors de l'enquête publique précédente et rappelée dans les **ateliers locaux** organisés à l'époque autour du projet. Le fait qu'elle disparaisse à nouveau du dossier montre que les remarques du public et des acteurs locaux n'ont tout simplement **pas été intégrées**.

On n'est plus face à une erreur ponctuelle, mais face à la **reproduction d'un défaut déjà connu**, ce qui confirme que l'état initial des milieux aquatiques et humides est, pour ce secteur, **gravement lacunaire**.

---

2. Pistes empierrées et remblais sur zones humides – Rubrique 3.3.1.0

La nomenclature "eau" (IOTA) soumet à la loi sur l'eau l'**assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation ou le remblai de zones humides**, dès :

- 0,1 ha (1 000 m²) : régime de **déclaration**,
- 1 ha et plus : régime d'**autorisation** (rubrique 3.3.1.0).

Dans le massif landais, pour la réalisation des pistes, plateformes et accès :

- il ne s'agit pas de simples "taches" de 1 000 m²,
- mais de **surfaces nettement plus importantes**, à l'échelle des hectares, sur des sols hydromorphes et des zones humides.

En l'état, il est manifeste que :

- le dossier ne **quantifie pas précisément** les surfaces de zones humides asséchées, imperméabilisées ou remblayées par ces pistes et remblais,
- ces impacts ne sont pas clairement rattachés à la rubrique **3.3.1.0** dans le volet "Loi sur l'eau", avec une analyse et des mesures ERC dédiées.

Le volet eau / zones humides de l'AE est donc **gravement insuffisant** au regard des exigences de la police de l'eau.

Par ailleurs, l'examen des fiches pédologiques jointes aux dossiers IOTA, notamment pour le tronçon Bordeaux–Toulouse dont la méthodologie est annoncée comme de portée générale, montre que la **profondeur des sondages dépasse rarement 80 cm**. Les rares sondages atteignant 90 cm ou 1,00 m sont, de surcroît, dépourvus de mention de traits d'hydromorphie, alors que, dès qu'il y a représentation

de traits, la règle semble être de s'arrêter à 80 cm. Or, aux termes de l'annexe I à l'arrêté préfectoral des Landes du 24 juin 2008, pris pour la définition et la délimitation des zones humides, doivent notamment être considérés comme sols de zones humides les sols présentant des **traits rédoxiques débutant avant 50 cm de profondeur et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm** (classe IV d du GEPPA), ainsi que les réductisols à engorgement permanent à faible profondeur. Autrement dit, la méthode officielle suppose d'**explorer les profils jusqu'à 1,20 m** pour pouvoir identifier l'ensemble des sols hydromorphes concernés. En se limitant de fait à 80 cm, la campagne de sondages ne peut pas mettre en évidence les traits réductiques profonds et conduit mécaniquement à **exclure du périmètre des zones humides** des sols qui répondraient aux critères réglementaires si l'on allait à la profondeur requise. L'analyse des zones humides présentée dans les dossiers IOTA est donc, par construction, **faussée et sous-estimée**, y compris sur les tronçons censés avoir fait l'objet d'un examen "complet".

---

3. Rabattement de la nappe et impact sur le territoire

Sur ce type d'infrastructure, il est fréquent que l'on doive **rabattre la nappe phréatique** pour assurer la stabilité de l'assise.

Dans le massif landais :

- les nappes sont souvent **peu profondes**,
- les peuplements forestiers (pins) dépendent fortement de cette ressource en eau,
- les zones humides jouent un rôle central dans l'équilibre hydrique.

Or, le dossier ne permet pas de comprendre :

- quels **rabattements de nappe** sont envisagés (volumes, durées, cônes de rabattement),
- comment ces opérations sont traitées au titre des rubriques IOTA sur les **prélèvements d'eaux souterraines** et les **rejets d'eaux d'exhaure**,
- quelles seront les conséquences sur les **peuplements forestiers** restants (stress hydrique, dépérissement possible).

Le volet hydrogéologique de l'étude d'impact est donc **manifestement incomplet** sur un point essentiel : la ressource en eau et ses effets sur la **durabilité de la pineraie** et des zones humides.

Dans mon cas particulier, cela signifie très concrètement que :

- la partie de la pineraie maintenue en dehors de l'emprise directe risque, en cas de rabattement durable de la nappe, de **perdre toute viabilité sylvicole**,
- ce qui justifiera, le cas échéant, l'examen d'une **emprise totale** au regard des articles L.242-1 et suivants du Code de l'expropriation.

IV. Santé humaine : risque moustique tigre et eaux stagnantes

Le département des Landes est désormais classé parmi les départements **colonisés** par le moustique tigre (*Aedes albopictus*), comme le montrent les fiches départementales de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et les cartes nationales de présence publiées par le ministère de la Santé et l'ANSES. Le reste de la région Aquitaine et la région Occitanie sont à la même enseigne.

Le projet de ligne nouvelle :

- crée et modifie de nombreuses **surfaces d'eau** (bassins hydrauliques, fossés, zones humides de compensation ou aménagées, etc.),
- parfois à proximité immédiate des zones habitées.

Pourtant :

- le terme **moustique**, et a fortiori **moustique tigre**, n'apparaît pas dans les milliers de pages du dossier,
- aucune analyse spécifique du **risque sanitaire** lié au moustique tigre (dengue, chikungunya, etc.) n'est présentée, alors même que ces maladies connaissent une recrudescence en France métropolitaine.
- aucune mesure de gestion (réduction des gîtes larvaires, suivi sanitaire, gestion des plans d'eau) n'est décrite.

Compte tenu de l'obligation légale d'analyser les **effets notables sur la population et la santé humaine**, cette absence totale de prise en compte du **risque moustique tigre** dans un département colonisé, où le projet modifie l'hydrologie superficielle, constitue une **carence manifeste** de l'étude d'impact.

Cette carence est d'autant plus choquante que la présence du moustique tigre et le risque lié aux **plans d'eau artificiels** ont déjà été **explicitement signalés** dans mes observations lors de l'enquête publique précédente et **discutés dans les ateliers locaux**.
Que l'autorisation environnementale n'en tienne toujours **aucun compte** aujourd'hui démontre que ces alertes ont été **ignorées**, et non traitées.

V. Biodiversité : amphibiens, chiroptères, abeilles noires landaises

1. Enjeux amphibiens reconnus… mais biodiversité sous-estimée

Le dossier géographique n° 14 classe mes parcelles dans une **zone d'habitat d'amphibiens à enjeu fort à très fort**, ce que je ne conteste pas. Ce classement reconnaît à juste titre une sensibilité élevée.

Cependant, se limiter à cet enjeu "amphibiens" ne suffit pas : le secteur cumule d'autres enjeux majeurs très insuffisamment considérés.

---

2. Vieux chênes d'airial, chiroptères arboricoles… et emprise hors bande des 100 m

Sur mes parcelles subsistent les traces d'un ancien **airial de ferme landaise** :

- vieux chênes pluriséculaires,
- branches cassées, cimes rompues, cavités naturelles,
- conditions idéales pour des **gîtes de chiroptères arboricoles** (repos, reproduction, transit).

En droit, toutes les chauves-souris et **leurs gîtes** sont **strictement protégés** (loi du 10 juillet 1976, arrêté du 23 avril 2007, directive "Habitats", Convention de Berne).

Il est en outre expressément indiqué par le maître d'ouvrage que **cet airial et ses chênes anciens se situent en dehors de la bande de 100 m** présentée comme "zone de localisation du tracé". Autrement dit, la destruction de ce **noyau de biodiversité et de patrimoine traditionnel landais** ne relève pas d'une contrainte technique incompressible liée à la plateforme de la ligne, mais bien d'un **choix d'emprise élargie** : ce n'est pas la ligne elle-même qui impose de raser cet airial, ce sont les marges que le maître d'ouvrage entend s'octroyer autour d'un tracé déjà très impactant.

Face à ce cadre juridique, le constat est simple :

- l'étude d'impact ne comporte **aucun inventaire ciblé** des chiroptères arboricoles sur ces vieux chênes d'airial,
- elle ne localise pas les gîtes potentiels,
- elle ne propose ni **mesures d'évitement** (conservation d'arbres clés), ni **dérogations espèces protégées** spécifiques à cet enjeu.

Le dossier se trouve ainsi en **contradiction frontale** avec les exigences de protection des espèces et habitats protégés dans un seul secteur.

---

3. Abeilles noires landaises et pollinisateurs

Dans certaines cavités de ces chênes, j'ai constaté la présence de **miel**, signe de colonies d'abeilles vivant à l'état semi-sauvage.

L'**abeille noire** (*Apis mellifera mellifera*), avec ses écotypes locaux (dont une abeille noire des Landes), est aujourd'hui considérée comme un **patrimoine génétique menacé**, faisant l'objet de programmes de conservation et de politiques publiques (conservatoires, projets de repeuplement, campagnes de sensibilisation).

Dans ce contexte, il est pour le moins surprenant que :

- la présence de colonies d'abeilles noires landaises dans les cavités de ces vieux chênes, qui indique un **rôle de refuge pour les pollinisateurs locaux**, soit totalement ignorée ;
- l'étude d'impact ne mentionne à aucun moment cet enjeu sur ce secteur.

Une telle omission renforce l'impression d'un dossier **daté**, peu en phase avec les préoccupations actuelles relatives aux pollinisateurs.

---

4. Synthèse biodiversité locale

En réalité, le secteur de mes parcelles :

- reconnu officiellement **"enjeu fort / très fort amphibiens"**,
- présentant des **vieux chênes d'airial** susceptibles d'abriter des chiroptères strictement protégés,
- et des **colonies d'abeille noire landaise**,

forme un **véritable noyau de biodiversité traditionnelle landaise** (airial, zones humides, faune associée).

La destruction ou l'altération de ce noyau ne peut pas être traitée comme un simple "impact à compenser quelque part ailleurs" :

- elle exigerait des **inventaires beaucoup plus précis**,
- des **mesures d'évitement fortes** (y compris d'éventuelles adaptations de tracé),
- et, le cas échéant, des **compensations** d'un niveau et d'une nature qui ne sont pas abordés dans le dossier.

Dans sa configuration actuelle, l'évaluation environnementale **sous-estime gravement** la valeur écologique de ce secteur et jette un doute sérieux l'évolution environnementale de la PHASE 1.

VI. Natura 2000 et défrichement sur le tronçon Captieux–Dax

Il convient de dissiper toute ambiguïté :

- il existe bel et bien des **sites Natura 2000 et des enjeux de défrichement** dans les Landes ;
- le problème n'est pas l'absence d'enjeux, mais le fait que, malgré l'inclusion formelle du tronçon **Captieux–Dax** dans l'AE, les **dossiers spécifiques de défrichement et d'incidences Natura 2000** pour ce tronçon ne sont **ni établis ni présentés**.

Le secteur Captieux–plateau landais est pourtant concerné par plusieurs sites Natura 2000, notamment le **Champ de tir de Captieux** et la **vallée du Ciron**, identifiés par ailleurs dans la documentation publique.

Pour un projet soumis à AE couvrant expressément Captieux–Dax, il est inacceptable que :

- les surfaces de forêt à défricher sur ce tronçon ne soient pas présentées clairement,
- les incidences sur les sites Natura 2000 concernés ne soient pas évaluées de façon précise.

Cette omission conduit à une **insuffisance de l'état initial** et à une **évaluation déficiente des incidences Natura 2000**, et, plus globalement, à un **dossier incomplet** au regard du périmètre même de la demande d'AE.

VII. Mesures compensatoires, traçabilité et contrôle par la société civile

Il ressort de la lecture du dossier que, si le tronçon **Captieux–Dax** est bien mentionné dans le **résumé non technique** comme faisant partie intégrante du projet soumis à autorisation environnementale, il est en revanche **totalement absent** de plusieurs pièces essentielles, notamment :

- les dossiers **IOTA** détaillés,
- le mémoire de **compensation écologique**,
- le mémoire relatif au **vison** et aux espèces associées,
- le dossier spécifique relatif aux **destructions de haies**.

Autrement dit, l'AE couvre formellement le tronçon Captieux–Dax, mais les documents opérationnels relatifs :

- aux travaux soumis à la loi sur l'eau,
- aux compensations écologiques,
- à la prise en compte d'espèces sensibles comme le vison,
- et aux destructions de haies,

ne comportent **aucune déclinaison explicite** pour ce tronçon, dans les pièces mises à la disposition du public.

Par ailleurs, à la lecture des différents dossiers de cette PHASE 1, il apparaît que :

- seuls les dossiers **IOTA** (pour les secteurs effectivement traités) indiquent de manière systématique des **coordonnées GPS** pour les fiches de constat ;
- les mémoires de compensation, de vison ou de destructions de haies restent le plus souvent sur des localisations **vagues** (nom de commune, descriptions sommaires), sans coordonnées géographiques précises ni fichiers SIG accessibles.

Pour des compensations écologiques censées être **pérennes** (souvent sur 20 ans et plus), il est essentiel que :

- chaque mesure compensatoire (parcelle de reboisement, zone humide recréée, haie replantée, site de compensation pour le vison, etc.) soit **géoréférencée avec précision** (coordonnées GPS, polygones SIG),
- ces informations soient **annexées à l'autorisation environnementale** et rendues **accessible au public**,
- afin de permettre, à 5, 10, 20 ans et plus, une **vérification concrète** de l'existence, de l'état et du maintien de ces compensations.

Cette exigence de traçabilité n'est pas théorique.

Dans le fonctionnement normal d'un dispositif de compensation, des **flux financiers importants** sont versés par le maître d'ouvrage à des prestataires, des collectivités ou des propriétaires en vue de réaliser des **mesures compensatoires concrètes** sur le terrain.
La normalité voudrait que :

- ces fonds soient **intégralement affectés** aux travaux de compensation prévus (création de zones humides, reboisements, plantations de haies, aménagements pour les espèces protégées, etc.),
- chaque opération soit **identifiée, géolocalisée et contrôlable**,
- et que l'on puisse, plusieurs années plus tard, constater **sur place** la réalité et le maintien de ces compensations.

Or, s'agissant de certains projets antérieurs dans la région, il m'a été rapporté que :

- des compensations annoncées sur des parcelles en bord d'infrastructure auraient été utilisées pendant les travaux puis **dégagées**,
- certaines emprises initialement présentées comme supports de compensation auraient ensuite été **réaffectées** à d'autres usages (par exemple d'autres compensations ou des projets de type photovoltaïque),
- pour d'autres dispositifs, des conventions conclues entre maître d'ouvrage, prestataires et collectivités auraient donné lieu au versement de **sommes importantes**, sans qu'il soit possible, sur le terrain, de **retrouver clairement les travaux de compensation correspondants**,

ce qui nourrit une **suspicion légitime** quant au décalage possible entre :

- les **engagements affichés** dans les dossiers,
- et la **réalité des aménagements compensatoires** réalisés et maintenus à long terme.

Dans ce contexte, et "chat échaudé craignant l'eau chaude" :

- pour le tronçon **Captieux–Dax** en particulier, l'absence de déclinaison spécifique dans les dossiers IOTA, de compensation, de vison et de destructions de haies ne permet pas de savoir **quelles mesures sont prévues** sur ce secteur précis ; en l'état, le public ne peut pas apprécier l'**adéquation** des compensations aux impacts réels de la ligne sur Captieux–Dax, de sorte que l'AE est **incomplète** sur ce point, au regard de son propre périmètre ;
- pour l'ensemble du projet PHASE 1, il est **nécessaire** que toutes les mesures compensatoires soient assorties de **coordonnées GPS précises** (et idéalement de fichiers SIG publics), que ces coordonnées soient annexées à l'arrêté d'AE ou à ses annexes techniques, et qu'**un dispositif de suivi associant les associations environnementales et la société civile** soit prévu, afin de :
  - vérifier la **réalisation effective** des mesures compensatoires,
  - contrôler leur **maintien dans le temps** (par exemple par des visites contradictoires à intervalles réguliers),
  - signaler d'éventuels manquements (disparition, dégradation, changement d'usage des parcelles de compensation).

Il doit donc être demandé que :

- **aucune autorisation environnementale définitive** ne soit délivrée pour le tronçon Phase 1 tant que :
  - des dossiers complets IOTA, de compensation, de vison et de destructions de haies propres à ce tronçon n'auront pas été établis,
  - et que ces dossiers n'auront pas intégré, pour chaque mesure compensatoire, des **coordonnées GPS précises**, accessibles et contrôlables ;
- l'arrêté d'AE intègre explicitement :
  - l'obligation de **géoréférencer toutes les compensations**,
  - et la mise en place d'un **processus de contrôle indépendant**, associant les associations environnementales locales, pour le suivi à long terme de ces mesures.

VIII. Bruit, fréquences et protections acoustiques

Les documents de bruit présentés dans le dossier reposent principalement sur :

- des **extraits très zoomés de cartes en couleurs** indiquant des classes de niveau sonore (65–70–75–80–85–90 dB),
- associés à des distances de perception théoriques,
- avec un **renforcement graphique des aplats de couleur** tel qu'il devient impossible de **localiser précisément les villages et les hameaux** à l'intérieur des zones colorées.

En pratique, **tout le faisceau de couleurs du bruit ne recouvre qu'une partie du bâti réellement exposé** : la représentation est **partielle et trompeuse**, et ne permet pas aux habitants d'identifier clairement leur situation par rapport aux zones les plus exposées.

---

1. Des indicateurs moyens qui masquent les pics de bruit

La gêne ressentie par les riverains est liée non seulement à un niveau sonore moyen, mais surtout aux **pics (LAmax)** à chaque passage de train.

Les retours d'expérience sur les LGV récentes **Bretagne–Pays de la Loire (BPL)** et **Sud-Europe Atlantique (SEA)** sont très clairs :

- de très nombreuses plaintes de riverains ont conduit à des **campagnes de mesures acoustiques spécifiques** confiées notamment au **Cerema**, le long de la LGV Paris–Bordeaux, pour vérifier le niveau d'exposition et l'efficacité réelle des protections (merlons, murs antibruit).
- une médiation dédiée a été menée par le **CGEDD/IGEDD** sur les nuisances générées par les TGV auprès des riverains de ces LGV, mettant en évidence les limites des modèles et la nécessité de mesures en situation réelle.

Ces travaux montrent que les indicateurs moyens (Lden, LAeq) peuvent **minorer fortement** la gêne réelle, liée aux **pics de bruit** et à la répétition des événements sonores.

L'étude d'impact de la LNSO reste pourtant enfermée dans une logique quasi exclusive d'indicateurs énergétiques moyens et ne met pas en avant les **LAmax** ni la récurrence des passages.
L'analyse acoustique est donc **incomplète** au regard des enseignements déjà tirés sur les LGV mises en service depuis 2017.

---

2. Absence d'analyse fréquentielle (basses fréquences, vibrations)

Le bruit ferroviaire est un bruit complexe, avec :

- une composante de **basses fréquences** (ronflements, grondements, vibrations) qui pénètre fortement dans les bâtiments,
- des **pics de bruit très courts mais très élevés** au passage de chaque rame.

Or le dossier ne développe **aucune analyse fréquentielle sérieuse**, comme si cette dimension n'existait pas, alors même que les retours d'expérience sur les LGV BPL et SEA ont conduit les organismes d'expertise publique (IGEDD/CGEDD, Cerema, Conseil national du bruit) à recommander une meilleure prise en compte de ces phénomènes et le recours à des indicateurs "événementiels" complétant les seuls niveaux moyens.

En persistant à raisonner presque exclusivement en indicateurs énergétiques moyens, sans analyser **les pics de bruit, les basses fréquences et les vibrations**, le dossier tourne le dos aux enseignements tirés des LGV déjà en service et aux recommandations formulées par les organismes d'expertise publique eux-mêmes.

---

3. Lisibilité des cartes et protections acoustiques

Les choix graphiques opérés (zoom excessif, aplats de couleurs renforcés, disparition des repères de villages et de hameaux) rendent, en pratique, l'information **quasi illisible** pour le public :

- un habitant peine à se repérer,
- il ne sait pas si sa maison est en plein dans le faisceau jaune/orange/rouge ou juste à côté,
- il ne peut pas relier clairement le **niveau de bruit annoncé** à sa situation sur le terrain.

La légende annonce pourtant des **protections acoustiques** (merlons, écrans) sous forme de traits colorés. Or, sur les secteurs landais que j'ai pu consulter, aucune de ces protections n'apparaît de manière lisible et localisable.

Dans ces conditions :

- soit aucune protection sérieuse n'est réellement prévue sur ces secteurs, ce qui poserait directement la question de la **réduction des nuisances à la source**,
- soit l'information fournie est **défaillante**, ce qui constitue un **défaut d'information du public** sur des enjeux pourtant majeurs pour la qualité de vie des riverains.

IX. Expropriation et droits des propriétaires

1. Présentation des "options" d'expropriation

Le dossier comporte des éléments présentant les "options" offertes aux propriétaires (négociations, contacts, accompagnement, etc.).
Cette présentation est très **déséquilibrée** :

- elle met en avant les **facilités** offertes par l'expropriant,
- mais omet d'informer clairement les propriétaires de certains droits, notamment :
  - le **droit de délaissement**, dans certaines hypothèses où la DUP est prononcée mais l'expropriation tarde,
  - la possibilité de demander une **emprise totale** lorsque l'emprise partielle rend le reste du fonds inexploitable (articles L.242-1 et suivants du Code de l'expropriation).

Une information plus équilibrée devrait mentionner explicitement ces possibilités, afin que les propriétaires puissent exercer leurs droits en connaissance de cause.

---

2. Emprise partielle, rabattement de nappe et emprise totale

Dans mon cas :

- la ligne nouvelle couperait ma propriété en deux et emporterait environ **5 à 9 ha** selon les hypothèses,
- les effets indirects (notamment **rabattement de nappe**) risquent de condamner l'avenir sylvicole de la pineraie restante, un pin adulte ayant besoin d'une **quantité importante d'eau** chaque jour.

Dans ces conditions, il est parfaitement logique de considérer que :

- si l'emprise partielle combinée au rabattement de nappe devait rendre la partie restante **inexploitable** ou fortement dégradée (bois dépérissant, baisse de production, risques accrus),
- j'aurai intérêt, le cas échéant, à solliciter une **emprise totale** devant le juge de l'expropriation, en application des articles L.242-1 et suivants.

Ce type de situation ne semble pas clairement abordé dans les documents d'information, alors qu'il est central pour apprécier les conséquences réelles du projet sur les propriétaires.

---

3. Lien patrimonial et mémoire familiale

Enfin, j'attire l'attention sur le fait que :

- cette propriété est dans ma famille **depuis avant 1800** ;
- elle constitue un **lien matériel avec l'histoire familiale**, un lieu de mémoire et de transmission.

Même si le droit positif ne reconnaît pas systématiquement un préjudice autonome pour ce lien historique, il est évident que :

- ce lien doit être pris en compte dans l'appréciation globale du **préjudice moral**,
- et qu'il pèse dans la discussion sur l'**opportunité d'une emprise totale** plutôt que d'un morcellement laissant un reliquat économiquement et humainement difficile à conserver.

X. Conclusion

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le constat est sans ambiguïté :

- l'**évaluation environnementale** du projet Phase 1, est **obsolète, lacunaire et insuffisante** sur plusieurs points majeurs :
  - eau, zones humides, loi sur l'eau (pistes, remblais, rabattement de nappe),
  - santé humaine (moustique tigre et arboviroses),
  - biodiversité (amphibiens, chiroptères, abeilles noires landaises, vieux chênes d'airial),
  - Natura 2000 et défrichement sur ce tronçon,
  - mesures compensatoires (traçabilité insuffisante, absence de déclinaison Captieux–Dax, absence de géoréférencement systématique),
  - bruit (pics, fréquences, protections acoustiques) ;
- l'information des propriétaires sur leurs **droits réels en matière d'expropriation** (emprise totale, droit de délaissement, conditions de pénétration sur les parcelles) est **partielle et orientée**.

En conséquence, je demande respectueusement que :

1. **L'autorité environnementale et Messieurs les Préfets exigent du maître d'ouvrage** des **compléments substantiels** au dossier sur les points mentionnés ci-dessus, avant toute décision d'autorisation.
2. **À défaut de compléments suffisants et crédibles**, l'autorisation environnementale soit **refusée ou, à minima, ajournée**, le temps de procéder à l'ensemble des études et analyses nécessaires, notamment sur le tronçon Captieux–Dax.
3. Mes observations, en tant que **propriétaire directement impacté et dépositaire d'un patrimoine familial ancien**, soient versées au dossier et pleinement prises en compte dans la décision finale.

Fait à Ygos Saint Saturnin, le 23 novembre 2025

Signature :



Gérard - Gradignan

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 17:49:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE DEA1 LNBT : Une PPVE bien inutile

Contribution :

AVIS DÉFAVORABLEUNE PPVE bien INUTILE parce que ce projet est inutile, et les circonstances actuelles nous obligent à d'autres choix sociétaux et environnementaux. Il n'existe pas un agriculteur construisant une nouvelle étable pour héberger ses animaux s'il n'en a pas le besoin, même si cette nouvelle étable serait plus moderne.Il n'existe pas un industriel construisant une nouvelle usine si celle-ci n'est pas indispensable.Alors pourquoi nos grands élus décident ils de grands projets inutiles ? Parce qu'ils auraient une capacité d'anticipation exceptionnelle, que n'auraient pas les agriculteurs ou les industriels ? Bien sûr que non, seules parfois leur vanité, leur irresponsabilité à dépenser un argent qui n'est pas le leur, les y conduisent. Deux attribue que ne peuvent s'octroyer les agriculteurs et les industriels responsables. POURQUOI CETTE PPVE EST INUTILE : Selon les derniers chiffres officiels disponibles, en Nouvelle Aquitaine et Occitanie les voies ferrées Bordeaux-Toulouse et Bordeaux -Dax, ne sont pas saturées, comme certains le prétendent. Trois éléments le démontrent-un taux d'occupation moyen des voies, de 34,67%, intégrant le tronçon de la tranchée médoquine (4 km) à 57,19% et le tronçon Morcenx-Dax à 18,18% -des taux d'occupation moyens des trains de 34% en Nle Aquitaine et 39% en Occitanie -Les graphiques de circulation des trains Bien sûr, tous les trains ne sont pas utilisés de la même façon. Certains circulent suroccupés, d'autres sans voyageur. Le train a pour vocation le transport des passagers vers une destination mais aussi celle d'aller les chercher. Les besoins de se déplacer varient selon le moment de la journée de la semaine et de l'année.Les trains ne circulent pas tous à la même vitesse, atteignant des vitesses de 100 km/h pour les trains de marchandises ,160 à 220 km/h pour les trains de voyageurs sur lignes "classiques", jusqu'à 320 km/h pour les TGV sur LGV.Le transport ferroviaire ne se limite pas à mettre des trains sur des voies, c'est aussi des systèmes de signalisation, d'aiguillage et de sécurité plus ou moins performants, permettant un trafic plus ou moins dense rapide et ponctuel.Il est légitime de se poser régulièrement la question de la qualité et de la suffisance des structures ferroviaires, de leurs équipements et du matériel roulant.A CE TITRE : LA VOIE FERREE BORDEAUX ST JEAN - TALENCE MEDOQUINE (4 km), TRONÇON OU LE TRAFIC FERROVIAIRE EST LE PLUS IMPORTANT SUR 2 VOIES ENTRE BORDEAUX- TOULOUSE ET DAX EST-ELLE SUFFISANTE POUR LE TRAFIC QUE NOUS PRETENDONS A TERME LUI FAIRE SUPPORTER ? La réponse est oui puisqu'elle assure le passage de 151 trains/ jour, du lundi au vendredi, dont 111 TER 15 TGV 25 trains de fret et autres (chiffres 2023) pour une capacité de 264 pour la ligne Bordeaux- Dax, chiffre communiqué par RFF devenu SNCF Réseau. Soit un taux d'occupation des voies de 57,19%. Ceci sans être équipée, du système de signalisation ERTMS qui permettrait un gain de trafic de 25% selon deux études, l'une sur la ligne classique Nantes- Le Mans, l'autre sur la ligne LGV Paris- Lyon. Il faut noter que ce tronçon accueille les trains provenant et se dirigeant vers les Landes et ceux desservant le Médoc.ON PEUT MALGRÉ TOUT S'INTERROGER SUR LA FAISABILITÉ D'UNE TROISIÈME VOIE ENTRE LA GARE DE BORDEAUX ST JEAN ET CELLE DE TALENCE MEDOQUINE, Quelques caractéristiques de cette voie ferrée, relevées depuis l'extérieur de l'espace SNCF :Largeur de l'espace privatisé SNCF pour cette voie ferrée baptisée tranchée Médoquine -au niveau du pont de la rue de Bègles à Bordeaux 22, 04 m -au niveau du pont boulevard du Président Franklin Roosevelt à Bordeaux 20, 70 m -au niveau de la passerelle passage Fontan à Talence 17, 38 m. Ces mesures relevées depuis le haut des ponts intègrent -les pentes maçonnées, une de chaque côté présentes sur l'essentiel du tracé -les plats en haut de pente lorsqu'il y en a un -la plateforme ferroviaireLa profondeur de la tranchée (décaissement), est de 4,5 m à 5 m (estimée à partir de la hauteur des marches des escaliers permettant l'accès aux voies), elle est plus importante au niveau des ponts ferroviaires permettant aux voitures cyclistes et piétons de franchir les voies.La longueur de cette tranchée est inférieure à la distance entre la gare Bordeaux St Jean et la gare Talence Médoquine de 4020 m (PK0 à PK 4,020).Pour poser une 3 ème voie, un rétrécissement de l'emprise des pentes maçonnées serait très certainement à réaliser entre le pont routier rue de Bègles à Bordeaux et la passerelle impasse Ste Marie à Talence soit sur

environ 2220 m.La pente moyenne des voies ferrées est de l'ordre de 5 pour mille, compte tenu de l'altitude de la gare de Bordeaux (7 m) et de celle de Talence Médoquine (environ 25m) 10 ponts routiers et passerelles permettent de franchir les voies entre la gare de Bordeaux St Jean et la gare de Talence MédoquineSur la commune de Bordeaux :PONT DE GUIT et PONT DES PALOMBES, très proches de la gare Bordeaux St Jean ils enjambent de nombreuses voies ferrées et ne devraient pas poser de problème pour libérer une 3ème voie en direction de Talence PASSERELLE AMEDEE ST GERMAIN, ancienne, elle est réservée au personnel SNCF PONT DE LA RUE DE BEGLES, l'espace hors tout sous ce pont est de 8,19 m PONT COURS DE LA SOMME, l'espace hors tout sous ce pont est de 8, 19 m (+ 30 cm ?) PONT BOUVELARD PRÉSIDENT FRANKLIN ROOSEVELT espace hors tout sous pont 8,10mSur la commune de Talence : PASSERELLE PASSAGE FONTAN PONT COURS GAMBETTA l'espace hors tout sous ce pont est de 8,11m de pilier à pilier PASSERELLE IMPASSE STE MARIE pour vélos et piétons PONT AV. DE LA VIEILLE TOUR ce pont avec support central assure le passage de 4 voies(Mesures prises depuis le haut des ponts) De toute évidence entre les 10 ponts routiers et passerelles qui la surplombent, la Tranchée Médoquine pourrait si nécessaire accueillir 3 voire 4 voies. Ceci en rabotant l'un, voire les deux pieds des pentes maçonnées qui la composent.Si l'on se réfère à l'espace disponible sous les ponts routiers existants, il faudrait pour l'installation d'une troisième voie disposer à minima de 8, 19 m/ 2x 3 soit 12, 29 m (16,38 m pour 4 voies)Le positionnement d'une 3 ème voie pourrait être réalisé :- soit sur le côté de l'une des 2 voies actuelles, ce qui limiterait les travaux sur un seul coté-soit en repositionnant cet ensemble de 3 voiesResterait à évaluer le coût de ces travaux :-réduction de pentes maçonnées évacuation des gravats-construction de murs après réduction de pentes-réinstallation du réseau de collecte des eaux de pluie -modifications, reconstructions de ponts routiers-élargissement de la plateforme ferroviaire-pose de cette 3 ème voie, avec ou sans déplacement des 2 déjà existantes-repositionnement modification du réseau « caténaire » Pendant les travaux, resterait à organiser le trafic ferroviaire dans la tranchée médoquine - des travaux de nuit > pas de modification du trafic -le passage des trains sur une seule voie pour les 2 sens de circulation-le renforcement des interconnexions train-tramway / train-bus en périphérie ouest de la métropole bordelaise dans les gares de Talence - Mérignac - Le Bouscat et Bruges, ceci afin de réduire la nuisance des travaux pour un certain nombre de voyageurs se rendant ou venant de Bordeaux centre.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GALLITRE Frédérique - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 17:59:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Enquête publique sur des investigations préalables Bordeaux/Toulouse
Contribution :
Je m'oppose à cette démarche car je m'oppose depuis 15 ans au projet GPSO dont je souhaite l'abandon . Un projet titanesque sur le plan financier et son impact sur les espaces naturels. Qui ne peut en aucun être justifié par le gain de temps obtenu sur le trajet Paris Toulouse. Je doute aussi de l'intérêt public de ces nouvelles lignes; vu le prix des billets, le TGV ne s'adresse pas aux familles; mais essentiellement aux cadres pour leurs déplacements professionnels et aux étudiants. Ajoutons à cela le fait que les habitants de Bernos Beaulac, village le plus impacté du tracé, doivent en plus payer la taxe spéciale pour financer le projet !!! double peine ! je trouve aussi aberrant que le projet et l'estimation de son coût reposent sur des études socio économiques datant d'une vingtaine années. La moindre des choses seraient de les réactualiser. Il est clair que l'Etat ne veut pas communiquer la nouvelle enveloppe. Sachant que le télétravail s'est développé, que les voitures sont de moins en moins polluantes, que la France est confronté à un déficit abyssal, et que SNCF Reseau est encore très endetté. Et que dire de cette ligne qui s'arrête à Dax ? L'Etat marche sur la tête. Il a calé face à la

résistance des basques qui ne laisseront jamais la ligne traverser leur région. Donc les financements européens sont bien loin d'être acquis.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Callens Vincent - Préchac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 18:09:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Rejet catégorique du projet mortifiée du GPSO
Contribution :
Refus de l'autorisation environnementale car cette consultation est apparemment illégale. Ce projet est une catastrophe environnementale de part le saccage de notre territoire. Zone Natura 2000 victime d'un carnage écologique à cause notamment du défrichement de plus de 1000ha de forêts, de zones humides, de haies bocagères.Les enquêtes d'utilité publique ont toutes été rejetées. La taxe GPSO est inique. Les pollutions inhérentes au chantier ne sont pas compensées. Ce chantier n'est pas financé. Voilà, liste non exhaustive.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

RICHET Hélène - Saint-André-de-Cubzac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 18:11:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribution à l'enquête publique â?" Opposition au projet de nouvelle ligne LGV du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Je souhaite déposer une contribution très défavorable concernant ce projet, en m’appuyant notamment sur l’avis rendu par la Commission Locale de l’Eau (CLE), compétente pour juger de la cohérence d'un projet avec la ressource en eau et les objectifs du SAGE Ciron.Cet avis, solidement argumenté, met en lumière plusieurs insuffisances majeures qui, à ce stade, rendent le projet incompatible avec les enjeux écologiques et hydrologiques du territoire.1. Une évaluation hydrologique lacunaireLes impacts liés aux défrichements, aux déblais et aux tranchées sont mal appréhendés. Les risques de perturbation des écoulements naturels, l’augmentation potentielle du ruissellement et la dégradation possible de la qualité des eaux ne sont ni mesurés de façon robuste ni anticipés avec des mesures adaptées. Dans un bassin versant déjà fragile, une telle imprécision est inacceptable.2. Une séquence Éviter–Réduire–Compenser (ERC) très insuffisanteLa CLE souligne que l’évitement, pourtant prioritaire, est quasiment inexistant : seulement 2 hectares réellement évités sur les 74 hectares impactés alors que des alternatives existaient.Les mesures de réduction sont formulées de manière générique, sans démonstration de leur efficacité.Quant à la compensation, elle reste théorique : seuls 11 hectares sont véritablement sécurisés, loin des 238 hectares promis. Une telle incertitude rend la mesure non crédible.3. Une dette écologique non calculéeLa dette fonctionnelle globale, pourtant indispensable pour déterminer la nature et l’ampleur des compensations, n’est pas calculée. Sans cet élément fondamental, il est impossible d’assurer que les pertes écologiques seront réellement compensées. Autrement dit, le projet avance à l’aveugle.4. Une incompatibilité manifeste avec le SAGE CironLe projet ne respecte pas les orientations et objectifs locaux en matière de protection des zones humides, de continuités écologiques et d’équilibre de la ressource en eau.Un projet incompatible avec le SAGE ne peut être considéré comme acceptable, car il contrevient aux règles territoriales élaborées collectivement pour protéger l’intérêt général.5. Des impacts préoccupants sur le site Natura 2000 CironLe tracé prévu sectionnerait le site en six morceaux distincts, ce qui altèrerait profondément son fonctionnement écologique et ses continuités. Cette fragmentation n’est ni traitée sérieusement dans le dossier, ni compensée. C’est un point de

non-conformité majeur.ConclusionAu vu des insuffisances méthodologiques, du non-respect des obligations ERC, de l'absence de sécurisation des compensations, de l'incompatibilité avec le SAGE Ciron et des risques graves pour le site Natura 2000, je partage pleinement l'avis de la CLE : le projet ne peut être accepté en l'état.Je demande donc que ce projet soit refusé ou entièrement revu afin de respecter les exigences environnementales et hydrologiques du territoire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 18:15:00
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Avis sur la LNSO
Contribution :
Madame, Monsieur,Il est vrai qu'à l'heure du réchauffement climatique, il est urgent d'agir. Le train est un mode de transport bien moins polluant que la voiture ou l'avion. Mais sous couvert d'une solution écologique ce projet met en danger tout l'écosystème sur les zones de travaux. Elle va bouleverser la vallée du Ciron et sa hétraie présente depuis 40 ooo ans, unique en Europe. Il y a une solution simple pour un transport écologique tout en préservant l'environnement : faire des travaux sur les voies existantes pour améliorer la fiabilité du réseau. Cela permettrait en plus, de faire des économies substantielles à un moment oú notre pays en a tant besoin. Pour toutes ces raisons j'espère sincèrement que ce projet ne verra jamais le jour. C'est un non sens économique et écologique. En vous remerciant de prendre en compte mon avis. Cordialement, Bénédicte BeauffigeauEnvoyé à partir de Outlook pour iOS
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Verbeeck Lucas - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 18:28:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition LGV
Contribution :
Il y a plus de 25 ans, nous avons commencé à rénover une ferme située sur une propriété agricole en bordure des Landes, pour nous, la plus belle forêt d'Europe. La propriété appartient à la famille depuis 1962.Disposant d'une surface assez importante de bâtiments, nous avons choisi de nous y installer en permanence donc comme résidence principale et la plus grande partie de la ferme a été aménagé en gîte AirBnb.Cette décision avait deux raisons :L'une d'investir dans une valeur sûre, la pierre …L'autre était dans le but de créer une activité pour nos vieux jours, dont le revenu servait à compléter une retraite ridicule.Les touristes arrivent maintenant chaque année … c'est un bonheur pour nous d'entendre dire par ces visiteurs que cette région est belle, que le site est génial et que le calme y est exceptionnel !Demain après un petit clic sur Google, ces vacanciers vont découvrir que cette propriété est clôturée par une LGV, une énorme cicatrice dans une forêt vierge, avec sans doute toutes les nuisances de bruit à chaque rame qui passe !Notre investissement « pierre » s'envole car une propriété à ras des rails n'a plus aucun attrait et le revenu que le gîte génère pour compléter notre retraite va disparaître aussitôt que le chantier aura commencé !Iriez-vous passer vos vacances à côté d'une LGV ???Ce projet lancé par GPSO ne fait que servir aux politiciens, qui par des grands projets comme celui-ci, prennent le dessus sur les intercommunales et les utilisent comme monnaie de change pour les élections, pour mieux régner sur les délégues locaux.Tous les Maires qui étaient contre ce projet au départ (ils participaient tous sans exceptions à nos grandes manifestations pour avoir nos voies) ont bizarrement tourné la veste pour faire plaisir à leur hiérarchie politique avec probablement des promesses et des arrangements et ce, dans le dos des citoyens ! Les commerçants locaux finiront par baisser leur rideau, car une région rurale sans tourisme, n'attire plus aucun actif, donc plus de jeunes ménages… et deviendra donc non seulement un désert médical, mais un désert tout court !!!La cour des comptes a lourdement critiqué l'entretien des voies

ferrés existantes, mais on préfère investir dans les nouvelles lignes à grande vitesse plutôt que dans celles dont les gens ont besoin au quotidien, pour aller travailler dans leur région !Ah le travail a peu d'importance en France !Quel gâchis, tant de milliards, (entre 15 et 20) alors qu'on a besoin de 40milliards pour stabiliser et équilibrer la dette publique !Et ce pour faire gagner quelques minutes à quelques parisiens, bordelais ou toulousains, qui pour gagner quelques sous, n'hésiteront pas à choisir une rame italienne ou espagnole pour traverser leur pays sur des trajets entièrement financés par le contribuable français, car l'Europe ne voit pas l'intérêt d'y participer !!!Voilà ce que nous pensons de vos idées géniales !!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jerome - Fontaines-sur-Saône

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 18:30:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Soutien total au projet
Contribution :
Accord.Ce projet doit voir le jour car il et un maillon essentiel de notre réseau ferré, et permettra une amélioration de l'offre sur la ligne classique en la délestant des trains les plus rapides. L'offre TER, Intercités et fret seront améliorées.Il faut accélérer la réalisation, cela permettra de décarbonner plus encore les transports en favorisant le report modal.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Michel - Bègles

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 18:42:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Rénovation des voies existante au lieu de mettre les différents milieux en danger !
Contribution :
Vérifier les zones à protéger (eaux, faunes , flore...) et le travail de nombreux agriculteurs, et autres professionnels vivants sur ces 5 préfectures
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nicolas Charrondire

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 18:46:42
Lieu de dépôt : Par email
Objet : PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE Sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la r [...]
Contribution :
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE Sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et ToulouseMesdames, Messieurs, Une enquête publique aurait impliqué la désignation de commissaires enquêteurs indépendants, une durée d'instruction d'au moins trois mois et un délai suffisant pour la compilation et l'analyse des avis. En choisissant une PPVE limitée à 30 jours, sans instance indépendante de contrôle, l'État rend possible la signature d'une autorisation dès le 1er décembre 2025, soit quatre jours après la clôture de la consultation, et donc le démarrage effectif des travaux de la LGV en plein hiver, période de vulnérabilité accrue de la faune et de la flore. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la demande d'autorisation vise des travaux présentés comme "préparatoires" â?" sondages géotechniques et diagnostics archéologiques â?" mais qui impliquent en réalité le défrichement de plus de 1 000 hectares de forêts, prairies, zones

humides et haies bocagères. Ces opérations auraient pour effet de libérer le tracé de la future ligne et de préparer la plateforme des engins dès cet hiver 2025-2026, sans attendre la fin des procédures contentieuses encore en cours. La PPVE ne répond pas pleinement aux exigences de la Convention d'Aarhus, qui garantit le droit à l'information, à la participation et à la justice en matière d'environnement. En pratique, elle prive les citoyens d'un temps suffisant et de moyens équitables pour examiner et contester un projet dont les conséquences sont majeures pour les écosystèmes, l'agriculture, le climat et la santé publique. En conséquence, je vous demande de redonner au débat public sa vraie dimension démocratique : celle d'une décision collective, fondée sur la connaissance, la transparence et la responsabilité envers les générations futures. Vous remerciant, Nicolas Charrondière
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Boutrois Jean Marc - Layrac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 19:02:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Moins c'est mieux!
Contribution :
Comment admettre que toutes les destructions du milieu que vous voulez traverser se feront pour le bien de ses habitants, humains, il n'y a qu'eux qui peuvent s'exprimer, animaux, ils subiront, une fois de plus, les végétaux, on en parle même pas; le dialogue se fera à coup de bulldozer!J'ai vu arriver l'autoroute, la centrale nucléaire à quelques kilomètres du Lot et Garonne, et maintenant on nous promet une autre balafre dans le département une LGV, comme si le chemin de fer n'était pas encore arrivé dans le département, avec une fois de plus sa cohorte de nuisances et aucun réels avantages, hormis pour le BTP et quelques voyageurs qui arriveront un quart d'heure plus vite à leur destination.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUYSSOU JEAN-ALAIN - Lège-Cap-Ferret

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 19:04:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : GPSO
Contribution :
Ce projet extrêmement ruineux en deniers publics à fort impact écologique est une ineptie. A quoi bon faire rouler des trains à 320km/h pour gagner quelques minutes quand il est possible de rénover et améliorer la ligne de TGV actuelle pour atteindre des vitesses de 220km/H. (entre 220km/h et 320Km/h la consommation d'énergie double)Avis ultra défavorable!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Zerguine Amar Patrice - Agen

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 19:08:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposé au projet
Contribution :
En ces périodes de besoin d'économie budgétaire généralisé, ce projet est totalement démesuré et consommateur de ressource.La France à besoin d'économiser 30 a 40 milliards sur 2026, le projet de LGV Bordeaux Toulouse, c'est au moins 10 milliards sur 10 ans, et bien cela fait 1 milliard pas an déconomisé.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mylene - Layrac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 19:10:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet
Contribution :
Nous avons bien de l'argent à dépenser ailleurs que ce sur ce projet de TGV inutile et dispendieux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Boureau Elisabeth - Villeneuve-sur-Lot

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 19:19:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONTRIBUTION RELATIVE AUX IMPACTS DU GPSO SECTEUR CIRON
Contribution :
La vallée du Ciron est un écosystème unique, une zone humide où flore et faune cohabitent en symbiose. La vallée du Ciron est un bien commun que la LGV détruirait à jamais. Concernant les études sur l'état initial de la vallée, Quid des espèces protégées présentes sur le site ?Le dossier n'évalue pas non plus les impacts liés au défrichement massif (ruissellement des sols...)Ce projet entraînerait une destruction irréversible de la vallée. Concernant le financement, il est aberrant que les contribuables de la zone traversée par la future LGV participent à la destruction de leur environnement,et de plus, ils ne pourront pas utiliser ce train qui traversera la campagne à Grande Vitesse !!Enfin, j'ajoute que le train sert à relier les CŒURS DE VILLE afin que les habitants puissent se déplacer aisément. Pourquoi ne pas rénover la ligne existante ? Cela coûterait beaucoup moins cher et éviterait un chantier pharaonique et destructeur de milliers d'hectares de Nature.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUTET JEAN YVES - Noaillan

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 19:25:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non justification du choix d'une ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse
Contribution :
La création d'une ligne nouvelle pose un double casse-tête financier et environnemental.Un investissement de18 Mds d'€, estimation qui va fatalement déraper à minimum 25 Mds, est complètement inconsidéré et incompatible avec l'endettement "abyssal" de la France (>3.000 Mds €).Si l'utilité publique pouvait éventuellement être d'actualité en 2015, tout cela n'est plus du tout aujourd'hui d'intérêt général sur le plan budgétaire, économique et social. Malgré des propos complètement infondés et irresponsables, ce projet, décrié par une collection impressionnante d'avis défavorables (CNPN, MRAE, CLE, CBNSA, OFB,...) ne peut manifestement passer sur des critères environnementaux et les premières réactions notées dans ce registre font quasi unanimité de la part des premiers intéressés, c'est à dire nous, les habitants des territoires. Les élus locaux ne s'y sont pas trompés, ni même un nombre conséquent de nos parlementaires. On assiste à un holdup de l'Etat et des Conseils Régionaux au service du lobby du BTP, probablement comme mesure compensatoire à l'abandon de l'Aéroport Grand Ouest.La LGV Lille-Paris-Bordeaux-Toulouse : elle existe déjà ! Ce qui manque c'est l'amélioration de la voie entre Bordeaux-Saint Jean et Toulouse-Matabiau. Pas besoin de sortir de Polytechnique pour comprendre cela et de mieux justifier l'emploi des deniers publics. L'acceptabilité d'une plus grande célérité du "TGV" passe par là. Et tant mieux si ce débat a porté vers un autre : celui de la demande insatisfaite aujourd'hui d'un haut niveau de

service réclamé pour les transports quotidiens.Une ligne nouvelle, entre Bordeaux et Agen, à moindre facture environnementale cela aurait pu se faire en évitant d'enjamber les affluents du Ciron où se concentrent le maximum d'enjeux environnementaux, mais avec quel gains en temps et en investissements ? Cela n'a même pas été étudié au titre de l'EVITEMENT cher aux néo-aménageurs brutalement tombés amoureux de la biodiversité. Le Grand Projet Sud Ouest doit se décliner sur le mode du réaménagement de l'existant. Arrêtons de parler de LNSO, Ligne Nouvelle, car personne n'en veut et la société ne peut et ne doit en payer le prix exorbitant.Et pour aller en Espagne par l'ouest c'est Bordeaux St Jean-Facture-Ychoux-Bayonne, c'est là qu'on a battu le record de vitesse sur rails avec une jolie loco BB en 1955, j'étais juste né ! Donc M.M. les préfets, s'il vous plaît, laissez sécher vos stylos, ne signez aucune autorisation environnementale découlant de cette DAE-1 posée par la SNCF (que l'on aime bien par ailleurs, mais pas sur ce coup !).
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SEGUIN Pascal - Uzeste

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 19:33:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition motivée au projet GPSO
Contribution :
J'habite Uzeste depuis 1978. Je suis médecin et j'ai été maire d'Uzeste de 1989 à 1995. Actuellement je suis gérant du Groupement Forestier Uzestois.Je suis très opposé au projet GPSO qui traversera et détruira irrémédiablement cet ensemble écologique exceptionnel qu'est la vallée du Ciron.Je m'oppose à la réalisation de ce projet alors qu'existe une voie ferrée qu'il suffirait de moderniser à moindre coût.L'époque actuelle nous montre que nous devons réduire notre impact sur notre environnement et en cela je suis opposé à la réalisation de ce projet GPSO inutile et destructeur.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DUPIN JEAN LOUIS - Layrac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 19:39:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : GAIN DE TEMPS ILLUSOIRE ...
Contribution :
Selon les chiffres annoncés : et je parle bien d'une personne d'Agen ...Un.e Agenais.e se rend actuellement d'Agen gare à Bordeaux St jean en 1h15 . De Bordeaux à Paris Montparnasse 2 h , soit un total de 3 h15 avec la ligne existante .Avec la ligne LGV et sa gare de BRAX (excentrée de celle d ' AGEN) , un.e Agenais.e doit prendre la liaison prévue pour rejoindre la gare de Brax , soit 0h10 minimum , attendre quelques minutes de 2 à 5 mn pour ne pas arriver ric rac ...total 0h15 auquel on ajoute le trajet gare de LGV de Brax vers PARIS annoncé pour 2 h 45 , soit un total de 3 h 00 . Gain de temps 3 h15 moins 3 h 00 soit un quart d'heure ... 0 h 15 qui peut croire à une telle supercherie ? Nous financerions une nouvelle ligne qui va coûter les yeux de la tête (participation de l'état de l'Europe non confirmée) , bouleverser notre région et détruire notre environnement et la vie des impactés , pour gagner un quart d'heure que la rénovation et la sécurisation de la ligne existante pourrait compenser !Je pense qu'il y a des choses qui ne vont pas dans la tête des décideurs ...Avis Très défavorable .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Louise - Casteljaloux

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 19:59:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PREALABLE 0 LA REALISATION D'UNE LIGNE LGV NOUVELLE BORDEAUX TOULOUSE
Contribution :
A l'heure où notre planète nous fait payer par de nombreux dérèglement climatiques les trop nombreux chantiers ne respectant pas l'espace dédiée à la natureA l'heure où notre pays demande à toute les populations de faire un effort pour redresser une économie qui fait faillite faute d'une gestion mesuréece projet paraît économiquement outrancier, environnementalement scandaleux et moralement indéfendable.On nous intime tous de favoriser le réemploi, le circuit court. Pourquoi ne pas réhabiliter l'existant plutôt que d'engager des dépenses avec de l'argent que nous n'avons pas et qui va encore endetter notre pays?Je suis contre ce projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Roi Julien - Feugarolles

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 20:05:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la LGV
Contribution :
Je suis attaché à la ruralité où je vis et je suis contre le projet de LGV dans le Ciron comme partout ailleurs. Projet qui va détruire des hêtraies millénaires, des bois et coteaux sauvages et préservés...Mon village Feugarolles sera traversé par un viaduc de 250 m de long puis le parcours défigurera le coteau en face de chez moi, pourquoi ? Pour faire gagner quelques minutes à des citadins toujours plus pressés ?Et je devrais payer une taxe foncière toujours plus chère alors même que je n'aurais pas accès à ce "progrès" ni ses "bénéfices" dans ma vie de tous les jours.Il ne faudra pas se plaindre que des actions anti-LGV plus violentes voient le jour si ce projet aberrant se fait contre l'avis des gens qui vivent dans les territoires massacrés.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

rouzo Pascal - Bazas

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 20:09:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : dette écologique
Contribution :
A la lecture du bilan de la CLE, il semble que la dette écologique fonctionnelle globale reste inconnue, et donc impossible à compenser. Comment partir sur un tel projet ? Ce n’est pas raisonnable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

rouzo pascal - Bazas

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 20:11:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : impact carbone
Contribution :
2.Une des ambitions du projet est de contribuer de façon majeure à la mobilité durable et pourtant l’AE déplore l’absence d’études sur les gaz à effet de serre (GES). Pas de projet sans impact carbone dûment étudié !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean-Christophe - Rions

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 20:23:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Défrichements massifs injustifiés
Contribution :
Avis défavorable : plus de mille hectares de forêts, haies et boisements seront défrichés dès les travaux préparatoires. Ces destructions massives ne sont pas justifiées et leur compensation est incertaine. La destruction des haies bocagères réduit le rôle de brise-vent, de refuge faunistique et de stockage carbone.Pourquoi détruire nos paysages pour qu'une minorité de personnes pressées.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Le Roux Pascal - Bordeaux

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 20:26:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : défavorable au projet
Contribution :
Le dossier ne démontre pas suffisamment que les alternatives moins destructrices ont été étudiées : modernisation de la ligne existante, optimisation du réseau TER, amélioration des dessertes régionales. Sans analyse comparative approfondie, l'option LGV ne semble pas justifiée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Brigitte - Xaintrailles

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 20:27:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis defavorable
Contribution :
J'émets un avis défavorable pour des raisons touchant au non-respect de la participation citoyenne pour un projet aussi impactant.-Les conditions de la PPVE ne garantissent pas une participation équitable : dossier volumineux et fragmenté, absence de version papier dans de nombreuses mairies, fracture numérique. La consultation ne respecte pas l’esprit de la Convention d’Aarhus ni les standards d’une enquête publique classique.- Les solutions alternatives moins destructrices(modernisation de la ligne existante, optimisation du réseau TER, amélioration des dessertes régionales) n'ont pas été présentées de façon satisfaisante à nos concitoyens.Le projet ne répond pas à un besoin de mobilité clairement démontré. Les gains de temps sont limités au regard des impacts écologiques et financiers considérables. De nombreuses études indépendantes questionnent l’utilité réelle de la LGV sur cet axe.- Ce projet est une catastrophe écologique à cause du défrichement de 1000ha de forêts, de champs, de haies , de zones humides.- Toutes les pollutions liées aux travaux ne sont pas compensées. Pour toutes ces raisons non exhaustives, je réitère mon avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rouzo Virgile - Bordeaux

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 20:28:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : nappes phréatiques
Contribution :

On sait que les travaux préparatoires nécessitent la réalisation de sondages, de forages et de tranchées qui peuvent traverser des nappes phréatiques or le dossier d'autorisation n'indique pas précisément la profondeur des nappes concernées ni les protocoles de protection prévus. De même, les risques de pollution accidentelle, d'introduction de boues ou de déviation des écoulements ne sont pas quantifiés.Il me semble donc que la protection des ressources en eau n'est pas garantie et qu'un complément d'étude est indispensable. Ce projet ne doit pas se faire sans ces études approfondies.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sophie - Caudecoste

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 20:40:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV sur Agen
Contribution :
Je serais directement impactée par la passage de la LGV à proximité de mon logement, elle va dénaturer le paysage, mon champ de vision, chasser les chauves souris et les hirondelles de leurs nichoirs.Je subirai les nuisance sonore et à une déviation pour aller au village, tout cela pour un gain de temps 30 minutes pour ceux de Bordeaux et Toulouse.Il suffit de réaménager les voies existantes, cela reviendrait moins cher et de rajouter des trains intercités qui manque cruellement aux personnes vivants sur le trajet.Juste pour rappel : les gens allant sur Bordeaux et Toulouse ne vivent pas tous à Bordeaux ou Toulouse.Beaucoup de personnes vont travailler ou étudier sur ces grandes agglomérations.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

de FREITAS Patricia - Escaudes

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 20:48:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la demande de d'autorisation environnementale
Contribution :
NON à la demande de d'autorisation environnementale Un non-sens humain, écologique, économique et éthique.NON au déséquilibre écologique par la destruction de la biodiversité, des zones humides (vallée du Ciron), causé par la supériorité de l'homme en totale contradiction. Des milliers d'hectares de zones naturelles détruites à l'heure où l'urgence est de rétablir l'équilibre écologique à l'échelle de la planète pour notre survie et celle des générations à venir. Est-ce que l'homme est conscient de l'enjeu de l'existence de la biodiversité ?Se rend-t-il compte que s'il n'y a plus de biodiversité, il y aura un déséquilibre de la nature des sols et que nous ne pourrons plus nous nourrir ?Son ignorance lui fait penser qu'il va reconstruire ailleurs ce qu'il a détruit mais la nature ne fonctionne pas de cette façon…Il pense que les compensations suffiront à rétablir l'équilibre naturel !Il concourt à la destruction d'espaces naturels protégés dans un contexte de crise de la biodiversité et de réchauffement climatique dont chacun en a aujourd'hui la preuve. C'est maintenant qu'il faut réduire nos émissions, pas dans 30 ans. C'est urgent !OUI aux droits fondamentaux des habitants concernés d'être correctement informés, d'avoir accès de façon démocratique à l'information qui permette à tous de s'exprimer.OUI à la prise en compte de l'opposition de la population qui s'est déjà massivement opposée au projet GPSO en Sud Gironde lors des débats publics organisés en 2005 et 2006. L'enquête publique de 2014 avait conclu à un avis défavorable. Comment se fait-il que ce projet GPSO/LNSO perdure ?OUI au seul projet raisonnable et raisonné de la modernisation du réseau ferroviaire existant dont les études ont démontré la faisabilité qui prend en compte : - l'équilibre écologique naturel mais non fabriqué par des compensations, - le respect du cadre de vie et des biens des habitants, - l'équilibre financier de l'état français et par là-même les conditions de vie

de ses habitants, de ses enfants. NON à mon accord à la demande d'autorisation environnementale ainsi qu'au projet LNSO.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Alain - Sauviac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 21:04:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Destruction et saccage de notre forêt et de nos cours d'eau par un passage en force de GPSO
Contribution :
Refus et opposition de ce projet pharaonique et inutile qui va contribuer à la scission de notre territoire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Thomas - Lerm-et-Musset

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 21:05:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Nous allons être impactés par la LGV sur notre commune, elle passera à moins d 1 km de chez nous coupant la commune en 2. Au delà des dégâts sur la faune et la flore, notre qualité de vie va être impactée par un projet qui ne nous intéresse pas du tout car au milieu du tracé. Le Ciron et le Barthos rivières exceptionnelles par leur biodiversité seront impactées voire détruites .Mon avis vis est donc fortement défavorable à ce projet, qui est plus un projet politique qu un projet d utilité publique….
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lieuteau pierre pascal - Noaillan

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 21:15:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
Je donne un avis défavorable - pour le non respect des avis citoyens à moulte reprises- Les solutions alternatives moins destructrices n ont pas été analysées, recherchées et mise en avant- Des sommes astronomiques devront être engagées alors meme que les besoins de mobilités n ont pas été clairement démontrés - Les catastrophes écologiques seront multiples (défrichements énormes, pollutions dues aux travaux, impacts sur faune et flore sauvages) donc inacceptables.- La protection des ressources en eau potable n est pas garantie au regard des études effectuées
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BETUING Gilles - Casteljaloux

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 21:16:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Je suis contre la destruction des zones des bassins versants du Ciron , de l'avance et de l'Ourbise. Je suis contre la destruction des voies d'accès à ces zones que le département devra remettre en état et qui impactera les habitants du 47.Alors que des zones Natura 2000 ont été crées vous allez détruire

cet environnement sensible pour quelques minutes théoriques pour quelques voyageurs et pour 2 patrons monarques de deux métropoles desservies. Ce projet totalement orienté vers un besoin nécessaire inexistant est une véritable arnaque financière et une manipulation de certains élus.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sabrina - Lerm-et-Musset

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 21:20:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la destruction coûteuse
Contribution :
Cette lgv et sa division va enfermer un territoire entier riche d'une flore et d'une faune déjà impactée par l'a65. Le coût faramineux dans le contexte actuel est au reflet du prix environnemental. Notre village va être coupé en deux, jalonné par des ponts dont l'impact visuel sera une pollution. Le chant des animaux sera couvert par le brouhaha des trains.Notre vie paisible va être bouleversée pour un projet jalonné de non sens.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

VOISIN JEAN-MARIE - Toulenne

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 21:21:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet GPSO et à la ligne LGV Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Je m'oppose au projet GPSO pour plusieurs raisons dont voici les 3 principales:- Ce projet va détruire partiellement la plus vieille forêt de France, la hêtraie du Ciron, et déstabiliser la biodiversité de la vallée du Ciron.- Il existe déja une ligne TGV entre Bordeaux et Toulouse qui pourrait être aménagée et modernisée pour un coût moindre que celui de la ligne LGV.- Les compensations des dégâts écologiques générés par les travaux sont très mal évaluées et surtout très insuffisantes, d'après mes informations.D'autre part je réside sur Toulenne depuis 10 ans et travail sur Bordeaux, je fais donc le trajet tous les jours de la semaine. Les premiers temps j'ai pris le train entre Toulenne et Bordeaux et le vélo dans Bordeaux, mais j'ai abandonné cette option à cause des retards récurrents et des trains annulés trop fréquemment. Maintenant je fais voiture et vélo. Aujourd'hui Il me parait plus important d'investir dans les lignes à desserte " local " plutôt que les grandes lignes, les voyageurs qui font de grands trajets ne le font pas au quotidien et peuvent donc y investir plus de temps.Cordialement , Jean-Marie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

farges anne - Noaillan

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 21:30:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
Je suis contre ce projet, économiquement scandaleux, moralement inqualifiable et environnementalement inacceptable.Il existe des solutions moins onéreuses et moins destructrices Pourquoi ne sont elles pas analysées? Pourquoi ne pas réhabiliter et/ou mettre aux normes les voies déjà existantes - en particulier la ligne Paris Orléans Limoges Toulouse-?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jade - Agen

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 21:53:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Critique constructive de vos initiatives
Contribution :
Votre concertation ne semble pas très pertinente car destinée à un large publique mais rendue incompréhensible par la quantité de dossiers, leur longueur et l'utilisation de termes techniques. Ces dossiers sont très importants pour l'analyse du projet par des experts au départ IMPARTIAUX. Un plus large publique n'a certainement pas le temps et pas forcément les connaissances nécessaires à l'appréciation et l'analyse nécessaire d'un tel dossier. De plus, voir un texte si grand décourage le citoyen lambda de toute participation de part l'ampleur de la tâche et la création d'un syndrome de l'imposteur alors que ce projet NOUS CONCERNE TOUS.L'exercice de la consultation citoyenne est une superbe idée en soi si elle est faite de manière à ce qu'elle soit ACCESSIBLE à toutes et à tous en termes CLAIRS et IMPARTIAUX.Sinon, je suis globalement contre ce projet de part son impact écologique qui détruit des habitat d'importance majeure pour les remplacer pour des écosystèmes sans intérêt. Le tout pour créer une ligne qui sera chère et peu rentable pour la plupart des personnes. De plus, l'équilibre carbone ne sera atteint qu'en 2056, ce qui est très tard au vu de l'urgence climatique, sans compter que cet indicateur est très discutable et incomplet. Beaucoup de lignes nécessitent de l'entretien et il serait peut-être judicieux, au vu du contexte actuel, de se concentrer sur ces dernières. Merci de votre lecture
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

michele - Martillac

Organisme : aucun
Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 21:58:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LE CHEMIN DE FER A SAINT MEDARD D EYRANS
Contribution :
En 1852 le chemin de fer avait construit 3870km de voies férrées en France , en 1870 on contait 17000km de voies férrées.C'est ainsi que le tronçon gare Saint Jean Langon traversant (Saint Medard) fut mis en service le 31/05/1855.C'est la Compagnie des Chemins de Fer du Midi et du Canal latéral a la Garonne,établit ainsi la ligne Bordeaux/Cètte (Sètte).Le maire de l'époque accepta la notice descriptive du tracé du chemin de fer, qui outre l'apport économique dont les SaintMédardais allaient bénéficier,changea significativement la vision paysagère du village.La voie férrée fut placée sur un remblai de 3m a 4,33 de hauteur.3 Passages a niveau furent mis en place avec les maisons pour les gardes barrières.Une gare fut construite pas loint du Bourg de l'époque.Plus tard un embranchement particulier sera crée dans le prolongement de la gare,ainsi qu'un quai surelevé avec rampe d'accéspour charger et décharger une trentraine de personnes travailleront la notament de Saint Médard.En 1989 la ligne TGV Atlantique est inaugurée et mise en service,le train a grande vitesse passe mais ne s'arretera pas a Saint Médard D'Eyrans.Vers 1991 les petites gares sont désaffectées la notre sera rachetée par la municipalité qui la réhabilité maison des associations ainsifoyer des jeunes.La gare est remplacée un peu plus loint par un point d'arret J'ai mis photo ancienne de La Gare de Saint Médard D'Eyrans en pleine activité, c est dommage de ne pas pouvoir mettre plusieurs photos Je suis contre le passage de la future LGV Bordeaux Toulouse inutile, je suis contre l'abus.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (20251117_154458.jpg)



Baptiste - Cazalis

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 22:01:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Observation dans le cadre de la consultation publique GPSO
Contribution :
La vallée du Ciron est un bien commun à protéger. Nous, habitants de ce territoire en avons le devoir moral. Que laisserons nous à nos enfants? Par ailleurs, engager autant d'argent pour quelque minutes de temps gagné, en cette période de restriction budgétaire et de déficit publique est une aberration, une faute grave. Où est le bien commun, la justice sociale, quand ceux qui doivent payer non seulement ne bénéficieront pas de la LGV mais plus en pâtiront?Oui au maillage du territoire par le rail, non à son saignement par une LGV.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GAILLARD NADINE - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 22:05:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les variantes de tracé ont-elles été étudiées pour éviter les zones humides ?
Contribution :
AVIS DEFAVORABLELe principe ERC impose de privilégier l'évitement avant toute mesure de réduction ou de compensation. Le dossier évoque des optimisations, mais sans démontrer que les zones humides les plus sensibles ont été réellement écartées. En l'absence d'une analyse comparative claire entre variantes, le projet ne justifie pas que les atteintes aux zones humides étaient inévitables. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mamin Albert - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 22:09:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La restauration annoncée garantit-elle un retour fonctionnel ?
Contribution :
AVIS DEFAVORABLEcertaines mesures de compensation évoquent la création de mares ou la replantation de ripisylves, mais sans preuve que ces interventions permettront de reconstituer des

milieux humides pérennes. Les conditions hydrologiques locales sont déterminantes, et leur absence de prise en compte limite la réussite de ces restaurations.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ALAIN - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 22:13:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les espèces protégées ont-elles fait l'objet d'une analyse spécifique ?
Contribution :
Le dossier regroupe plusieurs espèces sous des catégories générales, comme “faune aquatique” ou “mammifères semi-aquatiques”, sans toujours distinguer leurs exigences écologiques propres. Par exemple, la Loutre et le Vison d’Europe sont souvent traités ensemble, alors que leurs besoins en habitat et en couverture végétale diffèrent sensiblement. L’évaluation environnementale doit analyser séparément chaque espèce protégée concernée, faute de quoi elle ne répond pas aux exigences du Code de l’environnement et ne permet pas de juger de la légalité de la dérogation. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MALON JULES - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 22:16:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les mesures compensatoires garantissent-elles le maintien des populations
Contribution :
Pour justifier les atteintes aux espèces protégées, le projet doit démontrer que les mesures compensatoires permettront de maintenir ou de restaurer un état de conservation favorable. Or, le dossier ne prouve pas que les sites de compensation présentent les conditions écologiques nécessaires pour accueillir les espèces concernées. Si le maintien de l’état de conservation favorable n’est pas démontré par des données scientifiques, la dérogation “espèces protégées” ne peut être légalement accordée. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GAILLARD Philippe - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 22:19:02
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les effets cumulés du projet avec les infrastructures existantes ont-ils été évalués ?
Contribution :
AVIS DEFAVORABLE Le territoire traversé par la ligne nouvelle comprend déjà plusieurs grands axes de transport, zones industrielles et projets d’aménagement. Ces éléments exercent des pressions conjuguées sur les milieux naturels. Le dossier d’autorisation ne présente pas d’analyse détaillée de la somme de ces effets, ni de leur incidence combinée sur la faune, la flore et les ressources en eau. L’absence d’évaluation cumulative empêche de mesurer l’impact global du projet sur l’environnement et rend l’étude d’impact incomplète au regard des exigences du Code de l’environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Agnes Doherty

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 22:22:58

Lieu de dépôt : Par email
Objet : LGV
Contribution :
Bonjour,Je m'oppose à la construction de la ligne LGV car le coût environnemental est beaucoup trop lourd pour un bénéfice en temps assez réduit. Le tracé va dégrader des zones humides, des réserves de biodiversité précieuses, notamment la vallée du Cirons, site exceptionnel.Il existait une solution de rénovation de la ligne actuelle, beaucoup moins coûteuse et destructrice.Merci de votre attention.Agnès Doherty
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ALAIN - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 22:28:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Le calendrier de mise en Å"uvre garantit-il une continuité écologique réelle ?
Contribution :
Les milieux naturels détruits le seront dès les premiers travaux, tandis que les sites de compensation nécessitent plusieurs années pour atteindre leur plein fonctionnement. Ce décalage temporel entraîne une perte nette d'habitats et de biodiversité pendant plusieurs cycles écologiques. Les travaux destructeurs ne peuvent débuter tant que les sites de compensation n'ont pas atteint un niveau de fonctionnalité équivalent, conformément au principe de non-perte nette de biodiversité. AVIS DEFAVORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

NADINE - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 22:32:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Le suivi écologique couvre-t-il l'ensemble des milieux et espèces concernés
Contribution :
Certaines composantes du milieu, comme les espèces aquatiques, les chauvessouris ou les amphibiens, nécessitent des suivis spécifiques selon des protocoles reconnus. Le dossier ne précise pas si ces suivis sont prévus, ni comment ils seront coordonnés entre les différents acteurs. Si le suivi ne prend pas en compte l'ensemble des milieux et des espèces affectés, il ne permet pas d'évaluer correctement les effets du projet et contrevient à l'esprit du principe ERC. AVIS DEFARORABLE
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DUBOS Patrice - Préchac

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 22:53:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Non à la demande d'autorisation environnementale . Je demande la suspension de cette consultation par voie électronique (au passage , inaccessible aux personnes n'ayant pas internet) Je suis farouchement opposé à cet insensé projet qui va détruire mon village et une grande partie des Landes girondines . Ce serait un désastre écologique et humain .Tout le réseau hydrographique de la vallée du Ciron va être impacté , et pourtant le cycle de l'eau est vital pour nos landes . L'enquête publique en 2014 sur la déclaration d'utilité publique (DUP) était défavorable et 11 ans après , on nous redemande notre avis ...de nouveau pour passer en force !?

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean Bernard - Bouglon

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 23:13:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande d'autorisation environnementale - Ligne nouvelle Bordeaux Toulouse
Contribution :
Les nuisances environnementales constatées pour ce projet de LGV, sur des hectares identifiés, seront étendues à d'autres zones pour les projets relatifs aux productions d'électricité nécessaires au fonctionnement des machines utilisées pour la LGV. Cela concerne plusieurs départements impactés par le projet. Cela doit être pris en compte, car ce sont de nombreux hectares qui s'ajoutent à ceux de la LGV. Je suis contre la destruction massive de notre environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CALLIES Guillemette - Chalon-sur-Saône

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 23:15:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation du projet GPSO au regard des impacts environnementaux
Contribution :
La vallée du Ciron présente un cadre biologique unique en son genre: avec une hêtraie ripisylve de la dernière époque glaciaire, elle représente une petite "Amazonie" du Sud-ouest à préserver. Je suis actuellement choquée par ce projet qui représente non seulement un coût écologique désastreux, mais aussi un coût économique colossal (18 milliards d'euros) dans une période d'austérité budgétaire, alors qu'une alternative existe pour un coût quatre fois moindre. A ce jour, le choix du trajet le plus impactant écologiquement et économiquement n'est pas expliqué : aucune justification claire n'a été apportée. Je soutiens personnellement les déplacements en train, avec l'entretien et la modernisation des lignes existantes, mais je demande une révision complète du projet afin de protégrer la vallée du Ciron dans son intégralité, comme un bien commun de l'Humanité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

JULIETTE - Bouglon

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 23:26:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande d'autorisation environnementale - Ligne Nouvelle Bordeaux Toulouse
Contribution :
Avez vous envisagé la méthode Eviter, Réduire , Compenser? Avant de détruire 4800 hectares d'espaces naturels, peut-être serait-il bon d'ENVISAGER d'utiliser déjà les voies existantes. Le tracé de la nouvelle ligne ne peut que détruire faune et flore. C'est déjà fait sur la ligne existante, alors pourquoi multiplier par 2. On nous dit assez qu'il faut protéger notre environnement, et vous demandez l'autorisation de défricher et de détruire des haies. Aujourd'hui, l'Etat donne des subventions pour reboiser et replanter des haies. Où est la logique?Je suis contre l'implantation d'une nouvelle ligne et l'aménagement de la ligne existante.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CANCIAN Odile - Ifs

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 23:36:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Demande de dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés
Contribution :
La destruction d'habitats favorables à l'accomplissement du cycle biologique de milliers d'espèces (hiboux, éperviers, pébolates...) ne pourra pas être compensée. pourquoi doit-on faire passer les intérêts des hommes politiques, des professionnels des bâtiments et travaux publics, des exploitants privés des lignes ferroviaires, avant la protection des espèces?Pourquoi dépenser de l'argent que vous n'avez pas, pour des études pour savoir ce qu'on va détruire, au lieu de s'arrêter avant de les détruire, quel est l'intérêt du public?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Anne-Marie - Beauvain

Date de dépôt : Le 23/11/2025 à 23:53:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : pourquoi détruire l'environnement sous prétexte de le protéger
Contribution :
Je salue le travail des professionnels qui ont répertorié les espèces de faune et de flores et l'impact des travaux engendrés par la construction probable de la LGV et je ne comprend pas comment, après avoir lu cela on peut émettre un avis favorable, pour que quelques parisiens ayant les moyens, puissent rejoindre Toulouse et vice versa en toujours moins de temps. Cela doit les mettre dans un conflit de valeur propre à développer des syndromes d'épuisement professionnel.Au contraire , nous voulons que le train soit réellement un outil au profit de la transition écologique,d'une part en préservant des zones humides etc... en ne créant pas de LGV, et d'autre part en rénovant les lignes existantes. En effet, nous voulons que le train soit un moyen de transport du quotidien pour utiliser moins la voiture, pour permettre aux gens de se déplacer, pour redonner de l'attractivité à des territoires dépeuplés, attirer des médecins, pour rendre accessibles les services publics qui sont de plus en plus loin des habitants.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jacques - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 00:32:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis concernant le GPSO
Contribution :
Je suis un habitant de la Vallée du Ciron, rivière devant laquelle j'ai grandi.Le projet actuel est une honte et une aberration aussi bien économique qu'environnementale.Le tracé passe par les zones les plus sensibles et les plus sauvages de cette région.Le bassin versant du Ciron est une zone des plus préservée, du fait de la faible densité de population, unique en son genre, notamment avec un micro-climat à l'origine d'un patrimoine environnemental exceptionnel. Une population de hêtres et d'autres plantes type montagne au bord de la forêt des Landes à 70m d'altitude.Aujourd'hui ce havre de nature et de paix est une fois de plus menacé.Après avoir éviter la création d'une décharge de déchets dans les années 90, nous n'avons pas pu éviter la réalisation de l'A65.... un projet éléphant blanc. Absurde. L'autoroute le plus cher de France avec une fréquentation très en dessous de ce qui était prévu. Cela sans incidence pour le concessionnaire et constructeur car une clause de son contrat lui assure une rentabilité minimale garantie par les collectivités et donc le contribuable.La ligne LGV nommée GPSO est bâtie sur les mêmes principes. On va détruire des centaines d'hectares de terres agricoles et de zones naturelles pour permettre à certains riches citadins de pouvoir gagner 1h sur un trajet de train... Si le but est d'améliorer le temps de trajet, pourquoi ne pas commencer par rénover la ligne Bordeaux-Toulouse existante ? Des études ferroviaires sérieuses ont montré que

pour un budget bien inférieur à celui du GPSO, l'aménagement de la ligne historique permet d'améliorer le temps de trajet de manière conséquente.La différence entre les temps de trajet ne serait que d'une vingtaine de minutes...La vraie raison d'un tracé neuf est qu'il est plus rentable pour toute les grands groupes du BTP, qui ont l'habitude de se partager ces juteux marchés. Car quand bien même dans le BTP la concurrence est souvent forte, lorsque les chantiers sont aussi gros, elle devient inexistante. Les grands groupes prétextant de la taille du chantier pour s'associer entre-eux et se répartir les lots aux prix qu'ils veulent. Il en est de même pour les maître d'oeuvre délégués à ces travaux.Ensuite, c'est bien plus simple de travailler en partant de 0 en rase campagne que de s'embêter à faire des travaux de rénovation sur une ligne en activité. Par paresse intellectuelle, on choisit donc de détruire la nature pour empocher un maximum de bénéfices.Le dossier de plus de 34 000 pages est aussi une aberration. Ayant travaillé en bureau d'études dans ce type de demande d'autorisations environnementales, je sais pertinemment que c'est que du mauvais copier-coller, on essaye de noyer le poisson par tout un tas de répétition de propos sans fondements, avec très peu de données réelles issues du terrain, en occultant tout ce qui pourrait être en notre défaveur et en orientant vers la solution finale pour laquelle les bureaux sont missionnés et bien payés.A la fin sur le terrain, on a l'hypocrisie de poser des barrières pour les crapauds, de les ramasser et de les déplacer à droite ou à gauche... en suivant les recommandations du dossier d'autorisation environnementale... autant les tuer directement... on se précipite le plus souvent à mettre un coup de bulldozer dès qu'on trouve des espèces qui n'ont pas été vues ou déclarées par l'écologue missionné.Ce projet a déjà fait l'objet d'une consultation publique, et l'avis en était très défavorable. Pendant plusieurs années il a été annulé, et ressort maintenant pour donner l'argent des français et des habitants de ces régions aux groupes du BTP.La vallée du Ciron est très fragile, le tracé retenu a cependant choisi de positionner son grand carrefour pile dans la zone la plus sensible des gorges du Ciron, là où se trouvent les fameux hêtres. Hêtres que l'on a même dénombrés car il n'en reste plus que quelques uns dont la survie ne tient qu'à ce milieu préservé du Ciron.Tous les politiques qui soutiennent ce projet ne devraient jamais avoir le droit de parler d'écologie. Par le choix délibéré de détruire notre patrimoine écologique de portée internationale (forêt unique en Europe), ils ne peuvent prétendre à aucune conscience écologique, ni citoyenne (car vendus au lobby du BTP).Etant moi-même un professionnel du BTP, ayant travaillé sur le chantier de l'A65 avec Eiffage, après plusieurs d'années en maîtrise d'oeuvre et bureau d'études sur des grands projets au côté de Guintoli, Vinci, je sais pertinemment que tout ce qui est fait pour l'environnement sur les chantiers est aussi coûteux que majoritairement inefficace. Ce sont des contraintes supplémentaires qu'on essaye d'imposer, mais seulement pour l'image, sans aucune réalisation derrière. Les mémoires techniques des entreprises sont remplies de ces mesures jamais suivies, et inconnues ou presque des exécutants qui ne se priveront pas de prendre tous les raccourcis possibles y compris la pollution et la destruction de l'environnement. Ils sont là pour gagner leur argent, pas pour sauver les écrevisses à pattes blanches (tuées par Eiffage lors du dernier grand projet).Bien entendu, je suis favorable à une mobilité ferroviaire, j'ai longtemps pris la ligne Bordeaux-Toulouse, mais le prix à payer environnemental de la destruction de la vallée du Ciron n'est pas acceptable. Les responsables doivent avoir la sincérité, l'honnêteté et le courage de revoir leur copie, d'abandonner ce projet et de se consacrer à la rénovation et l'optimisation de la ligne actuelle, certes c'est moins sexy, mais cela demande beaucoup plus de finesse et d'intelligence.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Regairaz Julien - Saint-Sauveur

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 08:37:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection de la loutre d Europe
Contribution :

Il est urgent de rendre a l état initial les zones d habitation de la loutre d Europe a l' état naturel.En effet pour protéger cette espèce il aurait été évident de créer une passerelle cyclable plutôt que de venir bétonné sa zone d habitation au niveau de la commune de Saint Jory. lieux dit les trois ponts
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Regairaz Julien - Saint-Sauveur

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 08:46:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection du point d eau potable de Saint Capris
Contribution :
Garanti la portabilité de l' eau du point de captation de la commune de Saint Captais.Durant les travaux et après travaux il faut protéger la population pour que des produits chimiques lié au travaux ou les particules de frein du TGV qui vont finir dans le canal.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LACAZE DIDIER - Montauban

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 08:55:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Consultation publique LNSO
Contribution :
Au vu de l'impact écologique de la construction de ce projet et des différents avis de divers spécialistes, ce projet ne réponds pas au enjeux de demain.Il est impératif de favoriser les déplacements régionaux. Si malgré tout ce projet devait voir le jour, la ligne actuelle doit impérativement servir aux lignes Intercités et TER. AUCUN TGV (même à une vitesse réduite) NE DOIT EMPRUNTER CETTE LIGNE . Ils doivent utiliser la ligne nouvelle.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Regairaz Julien - Saint-Sauveur

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 08:59:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Garantir la protection de la loutre d Europe
Contribution :
Il faut protéger la loutre d'Europe contre les particules de frein du TGV. En effet il est une aberration de prévoir une zone de freinage la ou ce situe une espèce protégée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Beauffigeau Benedicte - Le Bouscat

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 09:15:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre ce projet de LNSO
Contribution :
Il est vrai qu'à l'heure du réchauffement climatique, il est urgent d'agir. Le train est un mode de transport bien moins polluant que la voiture ou l'avion.Mais sous couvert d'une solution écologique ce projet met en danger tout l'écosystème sur les zones de travaux. Elle va bouleverser la vallée du Ciron et sa hétraie présente depuis 40 ooo ans, unique en Europe.Il y a une solution simple pour un transport écologique tout en préservant l'environnement : faire des travaux sur les voies existantes pour améliorer la fiabilité du réseau. Cela permettrait en plus, de faire des économies substantielles à

un moment oú notre pays en a tant besoin.Pour toutes ces raisons j'espère sincèrement que ce projet ne verra jamais le jour.C'est un non sens économique et écologique.En vous remerciant de prendre en compte mon avis.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Maeva - Captieux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 09:21:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv
Contribution :
Totalement contre. À l'heure où l'on nous parle de préserver l'environnement, la LGV va détruire des milliers d'hectares, dont certains en Natura 2000, pour gagner quelques minutes pour des vacanciers. Personne de la zone ne s'en servira au quotidien pour aller travailler. On paie avec nos impôts, car on nous prélève automatiquement sur les taxes sans notre accord.Il existe pourtant des lignes qui, elles, serviraient au quotidien, mais celles-ci sont abandonnées sans aucun entretien, et pourtant cela désengorgerait nos routes !À l'heure où il faut faire des économies pour le pays, ne pas faire la LGV en ferait énormément.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gérard - Gradignan

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 09:21:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
AVIS DÉFAVORABLE PPVE DEA1 LNBT : Tout le monde peut donner son avis, seul compte l’avis de nos grands élus et grands fonctionnaires, drôle de démocratie !Une étude pour un projet sans utilité.QU’EN EST IL DE DE LA VOIE FERRÉE ENTRE TALENCE LA MEDOQUINE ET DAX ? Cette voie ferrée, équipée du système de signalisation BAL moins performant que le système ERTMS, est aujourd’hui en grande partie rénovée, avec quelques aménagements supplémentaires, elle permettrait une circulation des trains jusqu’à 220 km/h (160 km/h actuellement) et répondrait aux attentes de l’Union Européenne qui souhaite un réseau de voies rapides pour des trains circulant à 200 km/h. Elle pourrait accueillir les marchandises de 5000 camions (source DREAL)/jour soit 50% du trafic de l’axe Espagne Bordeaux via A 63, sans handicaper le transport des voyageurs. Aujourd’hui la gare Bordeaux St Jean est à 147 km de la gare de Dax (PK 0 à PK 147) avec un temps de parcours d’1h 08 nous indique SNCF voyageurs, soit une vitesse moyenne des trains de 129 km /h Avec le relèvement des vitesses maximales sur cette ligne de 160 km /h à 220 km/h, les trains gagneraient donc 37,5% en vitesse de déplacement, ils passeraient donc d’une vitesse moyenne sur ce parcours de 129 km/h à 177 km/h. Les 147 km de cette voie seraient donc parcourus en 50 mn Une LGV Bordeaux- Dax selon le numéro SO CONNECTE hors-série été 2025, nous indique un gain de temps de 20 mn (versus la voie actuelle) soit un temps de parcours de 1h08- 20 nm = 48 minutes. Ceci pour parcourir sur cette nouvelle ligne :Soit 12+55+105+9= 181 km, vitesse moyenne 226, 25 km/hSoit 12+55+105+15=187 km, vitesse moyenne 233, 75 km/hL’écart temps entre ces 2 hypothèses est donc de 2 minutes, entre une voie existante améliorée d’une part, une voie nouvelle LGV construite en pleine nature d’autre part.IL est donc irresponsable, d’envisager de nouvelles voies ferrées en pleine nature entre Bordeaux et Dax, il en va de même entre Bordeaux et Toulouse, fusse pour simplifier améliorer les déplacements par le train, de voyageurs entre Toulouse et Bayonne.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Olivier - Montbonnot-Saint-Martin

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 09:22:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Impact désastreux sur le Ciron Nuisances pour les riverains
Contribution :
Ce projet est désastreux pour la flore la faune et les habitants des régions traversées
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Thomas - Preignac

Organisme : Mairie de Preignac
Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 09:41:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : projet LGV
Contribution :
Bonjour, Côté financiers, Il est incompréhensible que ce projet aussi contesté soit financé par les habitants sur la taxe foncière. C'est totalement injuste alors même qu'ils n'en seront pas les principaux utilisateurs. Côté écologique, c'est aberrant de détériorer comme ça des zones humides, des zones boisées, un affluent de la Garonne (le Ciron) si important pour les vins de Sauternes. Le Ciron joue un rôle important dans l'équilibre de la biodiversité, a une hêtraie de plus de 40000 ans. Comment laisser faire ça, alors que lorsque nous sommes une commune, il faut des études d'impacts qui durent des années pour arraser un seuil d'un moulin ? Merci
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Deluchat Olivier - Casteljaloux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 09:43:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet nouveau tracé LGV
Contribution :
Projet destructeur de la faune et flore de notre massif des Landes de Gascogne. Impact négativement irréversible sur le plan écologique et économique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

laulan jean daniel - Fargues-sur-Ourbise

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 09:49:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : tracé lgv traversée commune de fargues sur ourbise
Contribution :
je suis domicilié à fargues sur ourbise 47 . le tracé traverse à plusieurs endroits des sources notamment au lieu dit "la gravouères" et à "pichettes" ce qui suppose un reseau hydraulique souterrain intense au delà du fait couteux et insensé de ce projet pharaonique je crois que la destruction de ses précieuse ressources que sont l'eau et la foret est *****. de plus nous avons repéré avec nos amis du conservatoire de l'espace naturel ,lors de sortie nocturne entre le triangle de la piste entre la graouères le lac sur la route d283 et le lieu dit du dolmen , des crapeaux pélobates qui comme vous le savez sont des espèces protégées; et parlons de la destruction probable de ce dolmen dit de "gargantua" dont l emplacement geographique figure dans les romans de Rabelai et sur les cartes de cassidi. nous pouvons aussi penser aux grandes zones humide juste avant le placiot et de la lague

qui est apres le placiot ces zones et les cotaux qui les entourent sont le bassin versant de l'ourbise (classée natura 2000) qui alimente un captage d'eau au moulin de "caillerot".toutes ces raisons que je viens de décrire me conduisent à penser que ce projet est ***** pour rester poli , couteux ,et irresponsable du point de vu environnemental et humain merci de m'avoir lu cordialement jd laulan
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Katia - Bazas

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 10:01:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Réservation de l'écosystème
Contribution :
Bonjour, Je suis une citoyenne et une ancienne habitante du sud Gironde fermement engagée dans la préservation de l'environnement. Je me suis rapprochée durant plusieurs années, des locaux, des associations et structures regroupant des initiatives locales afin de sensibiliser petits et grands sur l'importance de préserver le biodiversité et particulièrement son ÉQUILIBRE si fragile et précieux. Après avoir consulté le tracer de la LGV, après m'être rendue à différentes reprises dans une partie des communes concernées, ne pense vraiment que ce projet serait une catastrophe sans précédent sur l'aspect environnemental et même humain. Les petits villages seraient désertés, notamment en lien avec les nuisances sonores, et les travaux engendrés, pour le moins envahissants . Également, la destruction du massif forestier, impacterait et détruirait tout ce secteur, à la fois visuellement mais aussi économiquement . Bien évidemment, la faune et la flore sont également concernées et suite aux incendies de l'été 2022, ce projet serait encore plus destructeur et mortifère et viendrait fragiliser davantage le fragile écosystème qui se reconstruit progressivement. Les habitants ont choisi en majorité d'y habiter pour vivre près de la nature, et des commodités locales , ils sont à la recherche de lien HUMAIN et d'un cadre de vie sain, proche des forêts . Les enfants ont besoin de se ressourcer dans la forêt, de jouer dans un environnement calme et naturel , ressourçant. Cette LGV ne peut venir détruire, écraser, bouleverser tous les habitants, humains et animaux, qui y ont élu domicile depuis déjà des décennies ! Le patrimoine naturel forestier et le savoir-faire des métiers agricoles et forestiers doit être impérativement préservé de toute pollution et nuisances sonores et chimiques ! Enfin, aujourd'hui à l'heure où les collectivités locales et régionales ont grand besoin de subventions et de soutien, à l'heure où les emplois doivent être soutenus, préservés, et défendus, à l'heure où des millions de gens vivent dans la rue, comment peut-on dépenser des MILLIONS d'euros alors que la priorité serait de SAUVER et pérenniser des emplois en rénovant les lignes déjà existantes et en modernisant l'offre actuellement existante ? La priorité ne doit plus être le profit au détriment du cadre de vie et de notre cher écosystème (vignobles du Sauternais , Vallée du ciron, massifs forestiers , activités des locaux, impact écologique et économique sur le tourisme ...) . Je suis donc OPPOSÉE à ce projet et demande à ce que celui-ci soit totalement réévalué et réétudié en orientant vers la rénovation et modernisation des conditions de travail et des lignes déjà existantes. Cordialement,Mme M.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nadia - Hautefage-la-Tour

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 10:04:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Trop de dossiers et de fichiers à consulter
Contribution :
Qui peut trouver le temps, à part les élus dont c'est le rôle, de consulter et de comprendre tous ces fichiers et dossiers ? Il me semble que ce type de consultation relève du mépris des citoyens

ordinaires.Cette ligne va encore détruire des hectares de nature dans une période déjà bien néfaste pour notre environnement pour rien. La ligne TGV Toulouse-Bordeaux est déjà largement suffisante. Je ne vois pas ce que la LGV va changer.Bien cordialement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marine - Montreuil

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 10:17:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation du projet GPSO au vu de son impact environnemental
Contribution :
La vallée du Ciron est un paradis pour la biodiversité qui est mis en danger par le projet GPSO. Projet dont par ailleurs le coût est exorbitant alors qu'une ligne TGV existe déjà et dont la rénovation non seulement coûterait beaucoup moins chère mais préserverait également l'environnement ! L'étude d'impact sur laquelle l'arbitrage de ce projet a été fait n'est pas facilement accessible au grand public et est insuffisante (inventaires incomplets, impacts cumulés non étudiés..)Nous sommes tous conscients du changement climatique, un tel projet ne peut être entrepris qu'après avoir sérieusement étudié toutes les options alternatives. Je demande donc à ce qu'il soit intégralement revu et se base sur une étude d'impact plus complète et accessible en ligne par tous.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Roudet Benjamin - Bordeaux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 10:26:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
L’eau constitue un élément structurant de tous les écosystèmes : elle relie les zones humides, les cours d’eau, les nappes souterraines et les milieux terrestres dans un équilibre fragile, essentiel à la biodiversité, à la santé humaine et à l’adaptation au changement climatique. Les travaux préparatoires prévus dans le cadre de la ligne nouvelle Bordeaux–Toulouse, notamment les sondages, forages, pistes et installations temporaires, peuvent perturber ces équilibres en modifiant les écoulements, en affectant les nappes ou en générant des pollutions accidentelles. Même ponctuelles, ces altérations peuvent fragiliser durablement les milieux situés en aval.Le dossier soumis à la participation du public ne permet pas d’apporter la garantie que ces impacts seront correctement maîtrisés. Plusieurs zones d’incertitude subsistent, notamment sur la protection des nappes phréatiques. Les sondages et forages peuvent traverser des nappes ou les mettre en communication, mais le dossier ne précise ni les niveaux concernés, ni les protocoles de confinement, ni les mesures de suivi hydrogéologique. Les risques de pollution par les boues, hydrocarbures ou particules fines ne sont pas correctement évalués. Sans description technique détaillée, la préservation des eaux souterraines n’est pas assurée. J’émets donc un avis défavorable sur ce point.Les risques de pollution liés au chantier ne sont pas non plus documentés de manière suffisante. Le dossier évoque des « mesures préventives », mais sans préciser les seuils de surveillance, les fréquences d’analyse, la localisation des points de contrôle ou les modalités d’alerte. À défaut d’un dispositif clair, il est impossible de juger de la capacité réelle du maître d’ouvrage à prévenir les pollutions accidentelles ou chroniques. Cette absence de méthodologie rend l’évaluation non conforme aux exigences du Code de l’environnement. Avis défavorable.Les travaux temporaires peuvent interrompre les écoulements naturels, notamment au droit des franchissements de fossés, rus ou petits cours d’eau. Le dossier mentionne leur existence mais ne démontre pas que des dispositifs permettront de maintenir la circulation de l’eau et la continuité écologique. Une rupture,

même temporaire, pourrait assécher des zones humides ou perturber des habitats sensibles. En l'absence de garantie sur le maintien des continuités hydrologiques, l'autorisation ne peut être accordée. Avis défavorable.Par ailleurs, l'étude ne prend pas en compte les effets cumulés avec les infrastructures existantes. Le territoire concerné est déjà fortement artificialisé. L'absence d'analyse cumulative empêche d'appréhender l'impact réel sur le régime des eaux, l'imperméabilisation ou la qualité des eaux superficielles. Cette lacune rend l'évaluation environnementale incomplète. Avis défavorable.Les mesures de compensation envisagées soulèvent également des difficultés. Pour être efficaces, elles doivent être situées dans la même unité hydrologique que les milieux affectés. Or certaines propositions semblent éloignées des zones d'impact et ne présentent pas de continuité hydrologique. Dans ces conditions, elles ne peuvent être considérées comme équivalentes ni juridiquement suffisantes. Avis défavorable.Le dispositif de suivi environnemental annoncé reste très imprécis. Aucune information claire n'est donnée sur les indicateurs, la durée du suivi, les mesures en cas de dépassement ou l'indépendance des opérateurs. Sans suivi robuste, transparent et prolongé, les effets différés ou diffus ne pourront pas être détectés. Une autorisation ne peut être délivrée sans garanties fortes sur ce point. Avis défavorable.Enfin, le dossier affirme que des mesures d'évitement ont été mises en œuvre pour limiter les impacts, mais ne présente aucune comparaison entre variantes ni justification des choix. Sans démonstration des solutions écartées, il est impossible d'évaluer le respect de la séquence « éviter – réduire – compenser ». Cette absence de justification rend la démarche non conforme au principe ERC. Avis défavorable.Au regard de l'ensemble de ces éléments, le dossier ne permet pas de garantir la préservation des ressources en eau, la protection des continuités écologiques et la maîtrise des risques associés aux travaux préparatoires. Les incertitudes techniques, l'absence d'analyse cumulative, le manque de précision des mesures de prévention, l'insuffisance du suivi et la faiblesse de la justification des mesures d'évitement constituent des lacunes majeures.En l'état, la demande d'autorisation environnementale ne répond pas aux exigences de protection des milieux aquatiques et des nappes phréatiques. Je formule donc un avis défavorable et demande la réalisation d'études complémentaires, incluant une analyse détaillée des nappes et écoulements, une évaluation des effets cumulés, des protocoles précis de prévention des pollutions, des garanties sur la continuité hydrologique et un plan de suivi indépendant et transparent.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Regairaz Julien - Saint-Sauveur

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 10:35:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection de la végétation à Saint Jory
Contribution :
La végétation en amont de l ecluse doit être préservée.Il est strictement interdit de dévié la nouvelle voix Ferré des voix deja existante.Je vous demande que les nouvelles voies implanté longe les voies existent.Il est interdit de laisser 40 mètres d écart en largeur entre chaque voies
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

M HELENE - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 10:36:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet LGV Bx Toulouse
Contribution :
JE SUIS CONTRE LE PROJET LGV BORDEAUX TOULOUSE :CATASTROPHIQUE POUR LA NATURE. IMPACT DE POLLUTION PENDANT LES TRAVAUX. NON RESPECT DE LA

PROPRIETE PRIVEE. ETUDES DES TERRAINS BACLEES. COUT EXORBITANT ET NON CHIFFRE POUR QUELQUES MINUTES GAGNEES. DESTRUTION DE CENTAINES D'HECTARES DANS DES ZONES SENSIBLES ET DES SITES SOIT DISANT PROTEGES.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Paul - Beauziac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 10:36:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition au projet GPSO
Contribution :
Le cout de 18 milliars du projet GPSO est inadmissible, alors que des alternatives 4 fois moins chères existent (modernisations des lignes existantes) d'autant plus que le nouvel impot fonciers va peser sur les habitants de petites communes rurales qui pour la plupart d'entre eux n'utilisera pas cette ligne ferroviaire (injustice flagrante, innégalité des citoyens entre "payeurs" et utilisateurs) vu qu'elle ne servira qu'à relier des grandes villes. L'impact environnemental sur la vallée du Ciron est évidemment irréversible (fragmentation des habitats, destructions des milieux humides) et les compensations prévues n'ont pas de preuves scientifiques de leur efficacité ecologique, les avis défavorables d'organismes indépendant sont inquiétant (OFB, CBNSA, etc...). Le projet de gain de temps pour des trajets entre des grandes villes ne peut pas justifier ni l'injustice des impots, ni la perte d'une bio-diversité unique de la vallée du ciron.Je suis favorable à la rénovation des lignes existantes qui est d'un cout bien inférieur à ce projet démesuré écologiquement destructeur et demande l'arrêt du projet de la ligne à grande vitesse GPSO
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bordes Didier - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 10:39:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus
Contribution :
Projet dispendieux inutile et destructeur
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BIENABE Thomas - Pessac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 10:39:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV sud-Gironde
Contribution :
Je me prononce contre l’autorisation environnementale relative à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse.Il faut entretenir les voies actuelles, améliorer les dessertes locales, sans bétonner ni détruire les paysages et les vies de village.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Raphaël - Grignols

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 10:42:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non respect de l'article L181-10-1 du Code de l'environnement.
Contribution :

La PPVE choisie par les préfets ne présente pas les garantieséquivalentes à une enquête publique classique, telle que prévue à l'article L181-10-1 duCode de l'environnement. Une enquête publique aurait en effet impliqué la désignation decommissaires enquêteurs indépendants, une durée d'instruction d'au moins trois mois et undélai suffisant pour la compilation et l'analyse des avis. En choisissant une PPVE limitée à 30jours, sans instance indépendante de contrôle, l'État rend possible la signature d'uneautorisation dès le 1er décembre 2025, soit quatre jours après la clôture de la consultation, etdonc le démarrage effectif des travaux de la LGV.Cette situation est d'autant plus préoccupante que la demande d'autorisation visedes travaux présentés comme "préparatoires" - sondages géotechniques et diagnosticsarchéologiques - mais qui impliquent en réalité le défrichement de plus de 1 000hectares de forêts, prairies, zones humides et haies bocagères.Ces opérations auraient pour effet de libérer le tracé de la future ligne et de préparer laplateforme des engins dès cet hiver 2025-2026, sans attendre la fin des procédurescontentieuses encore en cours.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DONNEY MARIE JOELLE DONNEY- - Villenave-d'Ornon

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 10:47:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la continuité des LGV
Contribution :
Je ne cautionne pas la LGV qui ne va servir qu'à quelques petits privilégiés. Il y en a marre que tout soit rasé. Il faut préserver les forêts, les animaux, la nature. Faisons avec ce que l'on a comme train et pas plus. Cela coûte excessivement cher. Je dis STOP au gaspillage et à la destruction massive.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Vrignon Maxime - Foix

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 10:48:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Quel impact global sur la faune et la flore?
Contribution :
Ce territoire est déjà traversé par plusieurs infrastructures de transport et des zones d'activité. L'ajout d'une nouvelle emprise ferroviaire renforce la fragmentation écologique. Le dossier ne présente pas d'analyse des effets cumulés sur les corridors de déplacement des espèces.Sans étude cumulative à l'échelle du paysage, les impacts sur la faune et la flore sont sous-estimés, ce qui constitue une lacune de l'évaluation environnementale. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Aliouat Mustapha - Gradignan

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 10:57:05
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la LGV
Contribution :
La destruction de ce joyau de la biodiversité nous parait aller à l’encontre des discours politiques sur la défense de l’environnement. Le vivant parce que non chiffrable est considéré comme sans valeur. Cette logique contribue à la mise a mal de notre nature.« Les forêts précèdent les peuples, les déserts les suivent ». F.R. de Chateaubriand
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Regairaz Julien - Saint-Jory

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 11:01:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Mise en place d' un mur Anti bruit
Contribution :
Bonjour Je demande la mise en place d' un mur Anti-bruit végétale tout le long du tracé sur la commune de Saint Jory
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dupont Victor - Avignon

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 11:02:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Massacre de biodiversite
Contribution :
Je m'interroge sur le sens de cette nouvelle ligne qui va ruiner tant d'hectares de biodiversité. En tant que chercheur et scientifique il me semble invraisemblable de continuer ce genre de projet au XXI. Je ne remercie pas Carole dégâts de faire ce genre de chose en tant que personne de « gauche » (le PS vous n'avez jamais trahit, vous êtes juste incompétents, ni oubli ni pardon)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.
Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 11:03:34
Lieu de dépôt : Par email
Objet : avis defavorable a une consultation electronique
Contribution :
Avis défavorable à une consultation électronique.Peut-on se réclamer d'une enquête publique et agir à l'inverse de ses préconisations?Pour obtenir l'autorisation de faire des travaux très impactants sur l'environnement,SNCF réseaux et l'État mettent en place une consultation du public par voie électronique. Il s'agit d'obtenir l'autorisation de créer des infrastructures qui impactent des zones fragiles alors que les commissaires enquêteurs (de la commission de 2014 nommés par l'Etat) ont démontré leur dangerosité pour l'environnement et s'y sont opposés.Pour justifier le choix de cette procédure très opaque pour les citoyens (des dizaines de milliers de pages de documents à consulter par voie électronique), ils s'appuient sur l'existence de l'enquête publique réalisée par ces commissaires sur le GPSO en 2014.Les conclusions de celle-ci, consultables en ligne, sont les suivantes:- Les travaux prévus pour le GPSO vont provoquer des dommages trop importants à l'environnement.- La solution est de faire passer la LGV par les voies déjà existantes modernisées.- Avis défavorable à l'intérêt public du projet.L'objectif pour les commanditaires de l'ouvrage, est clairement de faire des travaux dans les milieux naturels alors que les commissaires enquêteurs de 2014 s'y sont opposés.C'est un procédé que l'on peut qualifier de cynique ou d'insincère puisque il s'agit d'imposer par un moyen détourné LA RÉALISATION DU GPSO. L'enquête officielle (commanditée par l'ETAT), réalisée en 2014 par des commissaires enquêteurs nommés par l'État a REJETÉ LA RÉALISATION DU GPSO. Ils se gardent bien d'en communiquer les conclusions. Dans cette démarche il y a une une contradiction majeure, le public consulté par voie électronique n'est pas informé que le GPSO A ÉTÉ DÉSAVOUÉ PAR L'ENQUÊTE DE 2014.Je suis donc formellement opposée à la consultation électronique qui permettrait de valider un projet dévastateur pour notre territoire.Je vous remercie de votre attention.Salutations distinguées Françoise Chabaud
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Regairaz Julien - Saint-Sauveur

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 11:07:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection de la Rousserolle Turoide a Saint Jory
Contribution :
Je demande l annulation du chantier puisque vous ne respectez pas les mesures compensations environnementales pour sauvegarder la Rousserolle Turoide sur la commune de Saint Jory.Je vous demande de bien vouloir planter des roseaux d'un diamètre supérieur a 6 cm afin que l espèce en voie d'extinction puisse se reproduire correctement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Véronique - Villandraut

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 11:08:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Respect de la procédure de la PPVE
Contribution :
Selon plusieurs observateurs, des sondages géotechniques et des fouilles archéologiques seraient déjà en cours dans des parcelles privées, précipités par l'arrêté préfectoral du 4 novembre qui ne rappelle pas que ces travaux sont soumis préalablement à une « Demande d'autorisation environnementale » 1.3.4. Décision A l'expiration d'un délai de 3 semaines à compter de la clôture de la consultation du public, la phase de décision est ouverte. La décision ne peut être adoptée avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et des propositions formulées pendant la consultation et des réponses du pétitionnaire (art. L.181-10-1 C. env.).N'est-ce pas le rôle des services de l'Etat de faire respecter le cadre réglementaire des fouilles préalables d'un projet aussi impactant pour l'environnement, les finances publiques et les populations concernées ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Regairaz Julien - Saint-Sauveur

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 11:11:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection de la Rousserolle Turoide a Lespinasse
Contribution :
Je demande l annulation du chantier puisque vous ne respectez pas les mesures compensations environnementales pour sauvegarder la Rousserolle Turoide sur la commune de Lespinasse.Je vous demande de bien vouloir planter des roseaux d'un diamètre supérieur a 6 cm afin que l espèce en voie d'extinction puisse se reproduire correctement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

José - Layrac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 11:30:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis négatif à l'autorisation environnementale pour la nouvelle ligne bordeaux toulouse
Contribution :
Une remarque; en guise d'information: un panneau en bord de route qu'il faut photographier, puis donner son avis par voie numérique, un mois de délai, ce qui élimine les non initiés au numérique ou les décourage de faire les démarches en mairie. Bonjour la démocratie.Je passe sur les dégâts écologiques, humains, financiers irréparables, les nuisances diverses et variées et le peu de considération pour les "gens" qui vivent ces déchirements; j'ai aussi une pensée émue pour les

toulousains qui vont voir, avec l'arrivée des parisiens, l'inflation des prix immobiliers.Donc résolument, définitivement, absolument contre cette destruction programmée ruineuse pour tous et inutile (d'autres solutions existent....)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Regairaz Julien - Saint-Sauveur

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 11:45:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Conservation de la marre de Fenouillet
Contribution :
La marre de Fenouillet est une zone de reproduction d'amphibiens.Garder son état d'origine est indispensable pour la reproduction de nombreuses espèces.Il faut annuler les travaux d assechement de la marre.Vous avez largement la place de rajouter deux voies sans contourner cette marre.Il est interdit de se décaler en largeur par rapport au voies déjà existantes
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean paul - Toulouse

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 11:47:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Comment peut-on ?
Contribution :
Comment peut-on envisager des infrastructures pareilles qui abîment à ce point (LGV-A69), qui ne répondent pas aux besoins quotidiens des gens en asséchant les finances publiques qui sont pourtant là pour servir l'intérêt général.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BOUHOURS DOMINIQUE - Feugarolles

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 11:51:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'autorisation relative à la nouvelle ligne Bordeaux-Toulouse
Contribution :
- PAS BESOIN DE GAGNER QUELQUES MINUTES ALORS QU'IL EST ENCORE QUESTION DE DIMINUER LE TEMPS DE TRAVAIL EN ENTREPRISES- GAGNER QUELQUES MINUTES POUR EN FAIRE QUOI ?- SOUVENT CEUX QUI TRAVAILLENT A BORD SE PLAIGNENT DE NE PAS AVOIR EU LE TEMPS FAIRE TOUT CE QU'ILS SOUHAITAIENT- AVOIR SUPPRIMÉ LE THÉOZ TOULOUSE-PARIS EST UNE ESCROQUERIE: AVOIR INVOQUÉ LE MONTANT TROP IMPORTANT DES TRAVAUX POUR FERMER CETTE LIGNE ALORS QUE LA VERITABLE RAISON EST D'HABITUER LES TOULOUSAINS À PASSER PAR BORDEAUX- FAIRE PAYER IMPÔT SPECIAL À CEUX QUI HABITENT À SOIT DISANT MOINS D'1H (LES EMBOUTEILLAGES N'EXISTENT DONC PLUS?) DE LA GARE LA PLUS PROCHE EST ILLÉGAL: NOUS DEVONS ÊTRE ÉGAUX DEVANT L'IMPÔT- ALORS QUE NOUS SOMMES TERRIBLEMENT ENDETTÉS CES TRAVAUX SONT INSUPPORTA BLES- INVOQUER LE "PROGRÈS" COMME RAISON SUFFISANTE EST INEPTE- SACCAGER LES PAYSAGES ET LES ESPÈCES VIVANTES À L'ÉPOQUE DU RESPECT DE LA NATURE ET DU PATRIMOINE, DE LA RECHERCHE DE L'AUTHENTICITÉ ET DU TOURISME DE MASSE EST ÉGALEMENT STUPIDE (IL FAUT BIEN PENSER À TROUVER DES OCCUPATIONS AUX FRANÇAIS SANS TRAVAIL)- PUISQUE NOUS NE POURRONS PAS RELIER L'ESPAGNE, L'EUROPE NE PAIERA PAS, ALORS ?- NOUS NE

SOMMES PAS PRÊTS À SATISFAIRE LES EGO SURDIMMENSIONNÉS DE NOTRE PRÉSIDENT DE RÉGION, DE NOS CONSEILLERS, DE CERTAINS DE NOS MAIRES- PAR AILLEURS CERTAINES COMMUNES COMMENCENT À REFUSER DE PARTICIPER AU FINANCEMENT !- Je ne souhaite pas entendre les déflagrations de cette LGV qui devrait passer contre chez moi (j'ai déjà quitté une propriété de famille dans la Sarthe pour cette raison), j'entends déjà l'autoroute qui elle aussi me saccage la vie et a vidé mon porte-monnaie pour les travaux d'isolation phonique mais je ne peux toujours pas laisser une fenêtre ouverte tant c'est bruyant et polluant.Merci de m'avoir lu et de prendre en considération ma requête: PAS DE LGV en Lot et Garonne
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laurent - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 11:57:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Utilité de cette LGV pour notre environement
Contribution :
Compte tenue de la conjoncture actuelle et des directions écologiques de notre gouvernement ce projet est en total inadéquation avec l'air du temps.Nous allons voir ce transformer notre faune en ballaste et traverse pour une utilité qui sera obsolète lors de la fin de son achèvement.Je vous rappel que l'on roulera tous en voitures électrique lors de la fin de la LGV Bx Tls, alors non merci, cet ouvrage ne doit pas détruite notre nature qui nous coute temps à préserver.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Madic Nadège - Capbreton

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 12:12:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à cette ligne
Contribution :
Non à la destruction supplémentaire d'écosystèmes naturels, non à cette ligne.C'est un gouffre financier dont les Français n'en peuvent plus, il faut améliorer les lignes existantes et ne pas en créer une autre. Préservons notre Nature.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Viaud Elena - Bordeaux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 12:21:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv bordeaux Toulouse danger environnemental
Contribution :
BonjourLa lgv Bordeaux Toulouse en cours de construction est criminelle pour l’environnement La lgv sud ouest est une aberration, des lignes de trains relient deja ces 2 villes, l’entretient de ces lignes, gares et train sont deja un poids quotidien énorme de rejet de produits chimiques qui ne respectent pas les normes de protection environnementale et de la santé des travailleurs et citoyens La vallée, les cours d’eau, les forêts, les animaux, les habitants ont besoin de protection contre ce projet dangereux pour la faune et la flore et risque d’appauvrir et dépeupler un peu plus les campagnesJe m’oppose vivement à ce projet destructeur du bien commun environnemental
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Philippe - Montbeton

Organisme : Association Sauvegarde du Patrimoine de LACOURT St Pierre et MONTBETON
Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 12:26:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis de l'Association Sauvegarde du Patrimoine
Contribution :
Notre Association a essayé d'étudier ce dossier mais, au vu de l'énormité des documents et du temps imparti, il nous est impossible d'être objectif. De plus nous émettons des doutes sur la légalité d'une telle consultation (aucun organisme extérieur indépendant tel qu'une commission d'enquête).Toutefois nous vous transmettons 3 pièces jointes. Les deux premières concernent la gestion hydraulique sur le territoire de nos deux communes, la troisième est une réflexion sur l'ensemble du dossier LGV Bordeaux-Toulouse, exprimé par une partie de nos adhérents.
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Participation Adhérents DAE Novembre 25.odt)
Document : Participation Adhérents DAE Novembre 25.odt, page 1 sur 5

LGV, NON, NON et NON !

Pourquoi ?

- **Avis négatifs en 2014** rendus par :
  - L'Enquête d'Utilité Publique
  - La Cour des Comptes qui a qualifié les LGV de gouffre financier avec avis défavorable à de nouveaux projets. Confirmé en 2021.

- **L'Enquête Publique Demande d'Autorisation Environnementale** :

Cette consultation est-elle conforme aux principes de la Convention d'Aarhus signée par 49 pays ?

En France, les principes de la Convention d'Aarhus ont été repris dans la Charte de l'environnement, adossée à la Constitution et qui rappelle que «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ; Art. 1» et que «Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » (article 7). C'est une des conditions généralement reconnues de la soutenabilité du développement, que les administrations françaises doivent intégrer.

Or l'information d'ouverture de l'Enquête Publique Demande d'Autorisation Environnementale n'a pas été communiquée aux principaux intéressés, les riverains et les contribuables concernés.

De plus la réponse uniquement par voie électronique exclue de nombreuses personnes.

Quelques affiches ont été aperçues en bordure du tracé supposé de la future LGV.

Les contribuables payant la Taxe Spéciale d'Equipement dite « LGV Sud-Ouest » aurait dû être informés de cette enquête vu qu'ils paient sans le savoir pour une LGV qu'ils n'ont pas souhaité et qu'ils n'utiliseront jamais pour la plupart.

La Taxe Spéciale d'Equipement dite « LGV Sud-Ouest » est appliquée à l'imposition de la taxe foncière des contribuables de 2 340 communes situées à moins d'une heure (?) des gares LGV, au chapitre « taxe spéciale ». Dans l'avis d'imposition il est fait mention de cette taxe noyée dans les Taxes Spéciales sans autre information.

>Cette taxe est contraire au principe d'égalité entre les citoyens (certains la paient, d'autres non).

>Cette taxe devrait nous permettre de voyager gratuitement.

Les contribuables vont payer un investissement qui sera utilisé par des entreprises privées, mais ils participeront à la couverture des déficits d'exploitation.

A l'heure ou on demande aux français des efforts pour équilibrer les budgets de l'Etat qui a cumulé un déficit de plus de 3000 milliards d'euros on va engager 20 à 30 milliards supplémentaires (1%) pour gagner une poignée de minutes entre Bordeaux et Toulouse. Ou est le bon sens ?

- **Catastrophe écologique** :
  - Destruction de 4830 ha (GPSO) dont 2850 ha de forêts et 1230 ha de terres agricoles (33%), (ou plus de 9000 ha d'après d'autres sources). Le remembrement s'avère indispensable aux propriétés agricoles tronçonnées.
  - Déstabilisation des couloirs migratoires des oiseaux contrariés par la LGV.
  - Destruction de 700 ha de zones humides tout le long du parcours, notamment la vallée du Ciron et chez nous au Pradas.
  - Bouleversement des écoulements fluviaux en zone sensible (Montbeton, Lacourt-Saint-Pierre). Risques de pollution est d'assèchement de la nappe phréatique diffuse caractérisée par une infiltration d'eau dans des mollasses, et d'un réseau de ruisseaux au parcours relativement plat sur le secteur Montbeton/Lacourt-Saint-Pierre et Lavilledieu-du-Temple. Toute modification de la situation actuelle pourrait avoir des conséquences sur le maintien

des nappes et par conséquent leur assèchement, alors que les nappes alimentent les stations de pompage de l'usine d'eau potable de Verlhaguet de l'agriculture et les jardins particuliers.

Que se passera-t-il pour l'évacuation des eaux en cas d'épisode cévenol (150 mm d'eau en 24h) ?

Si la ligne LGV est en partie enterrée en cas de fortes précipitations, comment, et vers quel exutoire seront évacuées les eaux pompées, quels moyens de sécurité peuvent être utilisés.

- Destruction de 8 sites Natura 2000, 413 espèces animales (dont 197 protégées) et végétales sont concernées.
- La règlementation des « Espèces protégées » établie par la DREAL Midi-Pyrénées est-elle respectée ?

En Tarn-et-Garonne sont susceptibles de se trouver :

Des espèces végétales protégées ou rares, au plan national, régional ou départemental : *Serapias lingua, Aster amellus, Atriplex prostrata, Crassula tillaea, Molineriella minuta, Alopecurus aequalis, Anthericum liliago, Barbarea verna, Epilobium tetragonum subsp. lamyi , Veronica acinifolia, Veronica scutellata, Asphodelus fistulosus, Celtis australis, Cortaderia selloana, Lonicera japonica, Genista germanica, Hainardia cylindrica, Ranunculus penicillatus subsp. Penicillatus, Rosa ×andegavensis, Trifolium strictum, Acacia dealbata, Boehmeria cylindrica, Canna indica, Convolvulus dubius, Morus alba*... (liste non exhaustive).

Des Espèces animales menacées : chiroptères (13 espèces à Montech), 9 espèces d'amphibiens, 5 espèces de mammifères (hérisson, genette, écureuil roux, campagnol amphibie, crossope aquatique), 39 oiseaux nicheurs...

Des insectes : odonates, lépidoptères, coléoptères...

- La manipulation de milliers de tonnes de matériaux (acier, béton, sable...) et de remblais ainsi que les terrassements et déplacements de terre ont un impact carbone catastrophique.

  Leur extraction ainsi que leur acheminement de régions éloignées, voire de l'étranger aggravent le bilan carbone. Cela implique aussi des moyens logistiques incompatibles avec notre environnement des infrastructures routières.

Nécessité de préserver les espaces naturels et la biodiversité.

o **Catastrophe financière** :

- Un coût exorbitant disproportionné au gain de temps espéré : 14 milliards d'euros annoncés en 2010, combien aujourd'hui, 25, 30 milliards ? combien en 2035 ?

On demande aux imposables des régions concernées d'assurer le financement alors que l'Etat et l'Europe se désengagent. Inadmissible.

- Des augmentations d'impôts pour couvrir les charges de voirie non incluses dans le financement de la LGV.
- Des coûts supplémentaires d'entretien des voiries déstabilisées par les transports de matériaux, des engins de travaux publics ...
- Comment pourront faire face à ces dépenses nouvelles les municipalités et les collectivités territoriales qui sont exsangues à l'heure actuelle et qui n'arrivent plus à couvrir les dépenses des hôpitaux, écoles, entretien des voiries, aides sociales...
- Coût énergétique des rames surdimensionné : 2 à 3 fois supérieur aux trains « classiques ».

- Coût d'entretien augmenté, les LGV s'usent plus que les lignes « classiques » et sont sujettes à de nombreuses pannes retardant la circulation des trains.
- **1 milliard d'euros par minute hypothétique** gagnée, sachant que les trains devront faire des arrêts pour se remplir, autant de temps perdu en route
-

o **Catastrophe humaine** :

Les nuisances seront plus sensibles dans une région d'habitat individuel ou les gens vivent plus dehors qu'à l'intérieur. Sur plusieurs kilomètres de part et d'autre du chantier, les riverains qui par ailleurs n'ont rien demandé, et qui pour la plupart ne prendront certainement jamais le TGV, vont avoir

- Des impôts supplémentaires (cela a déjà commencé avec la TSE Sud-ouest)
- Des nuisances sonores surtout en période hivernale lorsque le ciel est bas, les ondes se propagent au ras du sol sur des kilomètres. Ces nuisances altèrent gravement la santé physique et mentale des personnes concernées.
- Des nuisances sonores lors des entretiens de voirie qui ont la nuit.
- Des nuisances visuelles : le remblai arrivera jusqu'à 7 m au-dessus du niveau du sol auxquels s'ajoutent les 5 à 6 m des caténaires à certains endroits. Cette vision sera amplifiée par la destruction des arbres.
- Des vibrations : le sous-sol est constitué de mollasses qui transmettront les vibrations sur plusieurs centaines de mètres.

Les nuisances seront décuplées durant les années du chantier (cf: le chantier de l'A69).

- Des pertes de temps et des complications aux riverains dues aux détournements de voiries.
- L'isolement du village de Lacourt-Saint-Pierre « coincé » entre l'A62 et la LGV.
- Des nuisances dues aux transports de matériaux (voir le chantier de l'A69).

o **Un Trajet aberrant** :

- Le positionnement de la gare **à Bressols** (au lieu de Montbartier) implique au minimum **5 ponts ou viaducs** : 2 passages au-dessus de l'A62, 1 passage au-dessus de l'A20, 1 passage au-dessus du Canal de Montauban, 1 passage au-dessus de la D928, 1 chevauchement de la ligne Montauban-Toulouse. Dans le projet le TGV sera à 7m au-dessus du sol, alors que la gare aurait pu se situer au niveau du sol au sud, en parallèle de l'actuelle ligne Bordeaux-Toulouse à Montbartier par exemple. Ce positionnement de gare aberrant nécessite un énorme volume de remblais avec des nuisances sonores et visuelles décuplées pour les riverains situés à plusieurs kilomètres de la voie.

  Dans tous les cas les voyageurs venant de Montauban (ou d'ailleurs) devront prendre leur voiture, des navettes (si les horaires conviennent) ou autres moyens de transport (vélos, trottinettes...) pour se rendre à la gare. Par conséquent le temps pris pour aller de Montauban à la gare excentrée de Bressols (ou de Montbartier) viendra en déduction du « gain de temps » hypothétique de la LGV.

  Même situation à Agen ou la gare sera décentrée.

- Le détour par Bressols (entre le km 180 et le km 230) engendre **13 km de ligne supplémentaires** par rapport à un tracé positionné au sud de l'A62.

  Compte tenu du nombre de ponts ou viaducs, de kilomètres, de montagnes de remblais supplémentaires... combien de milliards d'euros coûte le détour par Bressols ?

- **Des alternatives ont été ignorées :**
  - **L'aménagement et le doublement des voies existantes ainsi que la suppression des passages à niveaux sont indispensables.** Ils coûteraient 20% du prix de la LGV avec un gain de temps non négligeable sur le même trajet.
  - **L'aménagement et la modernisation de la ligne Paris-Limoges-Toulouse** permettrait le désenclavement de la Corrèze, du Lot, de l'Aveyron dont les résidents ne viendront pas prendre le train à Montauban ou Toulouse comme cela a été indiqué pour justifier le la fréquentation des trains.
  - Renforcer les transports régionaux qui représentent 75% des transports quotidiens.

- **Un remplissage des trains hypothétique**.

Ce n'est pas parce que les TGV rouleront sur la LGV qu'il y aura plus de voyageurs. La concurrence avec le transport aérien ne se fera pas vu l'écart de prix des billets, les temps de trajet entre les divers aéroports du sud-ouest, de Toulouse et la capitale. Dans beaucoup de longs trajets avec plusieurs passagers la voiture ou le minibus sont préférés au train pour des raisons de coût mais aussi de la souplesse du transport.

- Le déplacement hors des villes des gares de Montauban et d'Agen engendre des contraintes de transport supplémentaires pour s'y rendre. Cela implique des gels de surfaces pour les acheminements routiers et les parkings. L'activité hôtelière de Montauban et d'Agen risquent de pâtir à cause du déplacement de leur gare.

- Le TGV arrive depuis plusieurs années maintenant dans les villes concernées, s'il avait engendré une activité supplémentaire cela se saurait, la LGV ne changera rien à l'activité actuelle.

- Le gain de passagers par rapport au trafic actuel est illusoire, ce n'est pas un gain de 20 à 30 minutes (peut-être sur certaines rames) qui va inciter les gens à prendre plus le train. Depuis la COVID 19 et la baisse du pouvoir d'achat les nécessités et habitudes de transport ont changé. Pour les entreprises le télétravail et les réunions en visio-conférence ont réduit le besoin de se déplacer physiquement.

Récapitulatif des points sensibles et de désaccord sur la pertinence d'une ligne LGV Bordeaux/Toulouse :

- Impact environnemental catastrophique ;
  - Projet ruineux dans un contexte économique critique nous endettant sur deux générations ;
  - Projet dont l'évaluation des données économiques doit être revue ;
  - Projet au détriment de la rentabilité, la modernisation et la sécurité des voies existantes Bordeaux-Toulouse et Paris-Limoges-Toulouse ;
  - Gain de temps de trajet pour l'ensemble des trains surestimé ;
  - Contradiction entre le financement de la LGV mal maîtrisé et ruineux pour le contribuable alors que l'exploitation sera confiée à des entreprises privées ;
  - Coût énergétique surdimensionné contraire aux directives d'économie d'énergie ;

- Disparition de surfaces agricoles ou boisées ;
- Le tronçon n° 10 présente un détour de 13 kilomètres comportant des infrastructures dont il aurait été possible de se passer en choisissant un itinéraire plus court ;
- Projet comportant une gare excentrée en Tarn-et-Garonne, nécessitant l'aménagement de voiries et la mise en place de moyens nouveaux d'acheminement des voyageurs ;
- Répercussions sur les charges de voiries et de transports sur les communes concernées...

Points particuliers concernant notre quartier : Montbeton-Lacourt-Saint-Pierre :

- Enclavement du village de Lacourt-Saint-Pierre ;
- Dégradation du cadre de vie par les nuisances sonores ;
- Dégradation de l'environnement par les nuisances visuelles ;
- Risque de dommages immobiliers dus aux vibrations transmises par le sol ;
- Dégradation de la valeur des biens des immeubles et des terrains des riverains ;
- Impact sur la faune et la flore ;
- Danger pour les nappes phréatiques ;
- Incidences sur la voirie et les taxes locales ;
- Coût insupportable par les contribuables ;

La substitution de ce projet de LGV par la modernisation et doublement des lignes existantes est la solution la plus adéquate pour concilier modernité et rapidité du transport ferroviaire.

Télécharger la pièce jointe originale (Participation Association EP DAE Novembre 25.odt)
Document : Participation Association EP DAE Novembre 25.odt, page 1 sur 3

Association de SAUVEGARDE du PATRIMOINE de LACOURT St Pierre et MONTBETON

Siège: 2095, Chemin des ROUGETS 82290 MONTBETON – 06 13 02 03 30

PARTICIPATION à la

Demande d'autorisation environnementale

Novembre 2025

Notre association a pris connaissance du dossier d'EP DAE et comme toute enquête la lecture n'est pas aisée. De plus nous ne pouvons rencontrer aucun commissaire enquêteur avec qui il est plus facile d'aborder les sujets.

Nous portons à votre attention notre avis sur ce projet.

1 – SITUATION

Le projet de LGV Bordeaux – Toulouse traverse nos deux communes qui ont un territoire sensiblement identique.

L'EP pour ce dossier s'est déroulée en Juillet 2014. Le 02 Juin 2016, ce projet de LGV a été Déclaré d'Utilité Publique

En Janvier 2015, SNCF Réseau (Ex RFF) a publié un document intitulé :

« Observations apportées par SNCF RÉSEAU suite au procès-verbal de synthèse établi par la Commission d'enquête à l'issue de l'enquête publique du projet (préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du document d'urbanisme) remis le 13 janvier 2015 ».

Ce document reprend les commentaires de SNCF Réseau concernant les divers sujets abordés par l'ensemble des participants. Nous constatons qu'à chaque interrogation posée et concernant la gestion de l'eau (nappes phréatiques, cours d'eau, ruissellement, captation des eaux pluviales …) la réponse effectuée est reportée à l'EP « Loi sur l'eau ».

Les mêmes réponses sont apportées lors de la conclusion de l'EP LGV.

En Août 2022, SNCF Réseau a publié un document intitulé : **« Engagement de l'Etat».**

Ce document reprend l'ensemble des observations faites pendant l'EP. Nous vous rappelons que notre association a fait des propositions concernant le rétablissement des voiries sur nos deux communes (ces dernières ont été validées par les deux Conseils Municipaux ainsi que par le Conseil départemental en séance plénière) et doivent faire l'objet d'une étude avec les « Acteurs Locaux »..

L'EP DAE que vous nous soumettez reprend l'environnement exact de l'EP de 2014. Les études détaillées ne sont pas faites (ou bien elles n'ont pas été mises à la disposition du public) ce qui va modifier considérablement votre dossier DAE notamment si nos propositions concernant les rétablissements de voiries sont prises en compte. De ce fait : ***Comment donner notre avis sur un dossier incomplet.***

.2 – RAPPEL des Observations effectuées concernant la gestion de l'eau lors de l'EP LGV

2.1Enjeux Hydrogéologiques :

Dans la cuvette comprise entre la LGV et l'Autoroute le réseau hydrogéologique a un intérêt particulièrement fort, compte tenu de l'enclave créée par les réseaux de communication. Etant donné que le profil en long n'est pas figé, le niveau de la plateforme pourrait être abaissé et interrompre les ruisseaux existants en appliquant les contre-propositions ci-dessous :

Le barrage constitué par ce projet nécessitera de bien prendre en compte les risques lors de fortes précipitations en canalisant et calibrant les divers écoulements.

La D108 constitue le point haut du réseau hydrogéologique (Alt. 104) et crée deux versants d'écoulement des eaux.

2.1.1 : Un versant (environ 2, 1 km²) est orienté vers la jonction de la LGV et du canal de Montech point de départ du ruisseau de Mortarieu (Alt. 98) qui s'écoule vers le bas de Montbeton alimentant le ruisseau de Perséguet (Alt. 90). Les eaux devront être canalisées dans cette direction par création d'un fossé collecteur longeant la LGV depuis la Croix de l'Agneau.

2.1.2 : L'autre versant (environ 9,5 km²) est orienté vers le carrefour de la D42 / D39 lieu de passage du ruisseau de Larone en direction de LAVILLEDIEU du Temple. Les eaux de ce secteur s'écoulent naturellement vers ce ruisseau. Au Nord de la LGV, dans les secteurs du Pradas et de Belan un important réseau de fossés draine les eaux vers le ruisseau des Acacias, ce dernier devra être canalisé sous la Ligne, ou bien longer la Ligne jusqu'au ruisseau de Larone.

2.2 Profil du tracé du km 202,500 au km 203,500:

Sur cette distance ***le profil en long présenté est en déblai avec 3,70 mètres au point le plus bas***.

Lorsque cette situation a été abordée à la réunion du 20 Février 2014 (SNCF Réseay, CG82, Municipalités)

les propos tenus par SNCF Réseau nous inquiètent.

Nous pensons, qu'en plus d'installations de pompes de relevage cette situation nécessitera des installations de pompages de secours, des contrats d'entretien par des sociétés pour la maintenance ainsi que des installations de sécurité sur la LGV pour protéger ***ce point faible***.

Les investissements nécessaires à cette situation nous semblent surévalués tout en ne garantissant pas une sécurité à 100%.

Comment seront captées les eaux pluviales dans ce déblai ? Comment et vers où seront évacuées les eaux pompées.

2.3 Les écoulements pluviaux:

Compte tenu de la faible différence de niveau des sols l'évacuation des eaux de pluie doit être traitée avec le plus grand soin. Or le village de Lacourt-Saint-Pierre et les habitations voisines seront enclavés dans un triangle de terre d'environ 10 km de long (du km 197 au km 207 de la LGV) et 2,3 km de côté, délimité au nord par la LGV, au sud par l'A62 et à l'est par le Canal de Montech. De nombreux ruisseaux seront coupés par la LGV, cependant le projet prévoit la construction de passages sous le remblai, mais étant donné que le profil en hauteur définitif n'est pas connu il est important de s'assurer que les cours d'eau soient rétablis pour éviter des inondations dans cette zone enclavée.

Dans le cas ou leur continuité ne pourrait être assurée en raison d'un profil souhaité bas de la ligne, il conviendra donc:

2.3.1 D'évaluer la quantité d'eau que pourrait produire un orage du type "Cévenol" (+ de 150 mm de précipitations) et d'en tenir compte dans les gabarits des réseaux d'évacuation;
2.3.2 De creuser un fossé côté sud de la LGV à partir de Fumereau (cote 102) descendant jusqu'au viaduc du ruisseau de Larone (cote 94);
2.3.3 Dans le cas ou le ruisseau de la Garenne serait fermé, il sera indispensable de creuser un fossé le long du côté sud de la LGV à l'est de la D108 (cote 102) descendant jusqu'au ruisseau de Mortarieu (cote 98) qui passera sous le Viaduc du Canal de Montech et qui plus bas se déverse dans le ruisseau de Perseguet;
2.3.4 Recalibrer les ruisseaux dont celui de Larone jusqu'à Lavilledieu-du-Temple;
2.3.5 Recalibrer les ruisseaux de Mortarieu et de Perseguet jusqu'au pont de Poudès sur la D51.

2.4 Les nappes phréatiques

Des nappes phréatiques sont présentes dans le sous sol des communes de Montbeton et Lacourt-Saint-Pierre à des profondeurs variables suivant les lieux et les saisons. Les agriculteurs et la plupart des résidents utilisent l'eau de ces nappes pour leur exploitation ou pour leur usage domestique. Les données de SNCF Réseau ne tiennent pas compte des pompages des particuliers pour les besoins domestiques.
Certains utilisent l'eau du sous-sol d'octobre à mai pour alimenter une pompe à chaleur eau/eau, le rejet est recyclé dans un contre-puits.
Il importe de veiller au maintien des nappes phréatiques durant la durée du chantier et au-delà

3 – CONCLUSION

Nous espérons que l'ensemble de ces observations obtiendront une réponse de la part des autorités pour qu'enfin la clarté vis-à-vis des citoyens soit de rigueur.

Pour terminer, nous constatons qu'une attention importante est faite pour préserver la faune et la flore mais que la partie humaine passe en second plan.

Nous sommes toujours disponibles pour participer aux études puisque SNCF Réseau met continuellement en avant la concertation (concertation que nous devons toujours solliciter).

Cordialement.

Bureau de l'Association

Estelle - Montauban

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 12:28:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE

Page 792 / 1720.
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE Sur la demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse

Contribution :
Avis défavorable à la demande d'autorisation des investigations préalables de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse et contre ce projet: coût financier et environnemental à l'encontre de l'utilité publique!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Noëlie - Layrac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 12:34:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre l'ouverture d'une LGV
Contribution :
Ce projet ne semble pas nécessaire, ni prioritaire par rapport à d'autres besoins de la population. La destruction des terres agricoles si nécessaires pour assurer la souveraineté alimentaire de notre territoire est vraiment impossible à envisager pour gagner quelques minutes de déplacements entre 2 grandes villes liées.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jabouyna Hervé - Préchac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 12:43:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je ne suis pas d'accord
Contribution :
Je ne suis pas d'accord que cette ligne lgv bordeaux ,Toulouse soit créer , pour une question d'environnement et de nuissance et d'argent .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pierre - Bordeaux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 12:46:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Une enquête publique irrégulière pour un projet anachronique
Contribution :
Le format de cette enquête publique ne répond pas aux exigences d'information de la population et de transparence, avec une procédure trop rapide pour prendre connaissance d'un dossier volumineux et entièrement dématérialisée, générant des inégalités d'accès aux documents.Le projet de LGV en lui-même est anachronique, inutile et dispendieux. Il serait plus avisé d'investir dans la maintenance des petites lignes utilisées au quotidien par la population du territoire : les lignes à grande vitesse ne sont utilisées que par une minorité de la population.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie Lise - Bressols

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 12:46:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : PPVE
Contribution :
Gagner du temps mais à quel prix?Projet démesuré et destructeur pour les citoyens, l'environnement, sans parler du cout financier, pour le profit d'une minorité .....
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jover Gerard - Preignac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 12:55:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet
Contribution :
Je m'oppose à cette création de cette ligne LG.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

edange goncalves thierry - Préchac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 13:09:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : lgv
Contribution :
je ne suis pas d'accord pour que la lgv passe a 200metre de chez moi car le bruit les vibrations les fissures sur maison a cause des vibrations et même on n'est en zone protégée je peut rien faire chez moi a cause de sa et la il va passé un train du grand n'importe quoi
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

florence tastet

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 13:16:34
Lieu de dépôt : Par email
Objet : contribution
Contribution :
Ayant pris connaissance des documents publiés par l'Autorité environnementale, le Conseil National de la Protection de la Nature, Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, la Commission locale de l'eau du SAGE CIron, autant d'institutions instaurées pour prévenir des risques liés aux projets de toutes formes que ce soient et qui pourraient contrarier, voir abîmer, sinon détruire les zones dont elles ont la protection, et hautement qualifiées pour ce faire; ayant par ailleurs pris connaissance de l'avis du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest, je ne perçois même pas d'où provient la nécessité de cette enquête et la persévérance des promoteurs de ce projet à enfreindre toutes ces recommandations provenant d'organismes officiellement instaurés pour veiller à prévenir les risques majeurs et donc, si le respect de leurs avis étaient respectés, l'impossibilité de poursuivre le projet même de cette ligne.Par ailleurs,en tant que française, et puisque l'occasion m'en est donnée, je vous transmet l'expression de ma grande peine lorsque traversant ce territoire, je vois les ravages opérés par ces différents projets sois-disant d'intérêt national, mais pas aux noms des habitants, et par ce report de planification du territoire déposée entre les mains d'institutions lointaines, dont les décrets sont promulgués par une commission non élue au suffrage direct et soumise aux lobbys industriels, et qui a pour conséquence non seulement l'enlaidissement de nos territoires, mais aussi son appauvrissement. En tant que bordelaise, et usagère de ce territoire, j'affirme que nous ne nous laisserons pas déposséder de cette richesse patrimoniale par des cyniques qui n'utilisent les rouages de la démocratie que pour la pervertir.Veuillez recevoir l'expression de ma détermination souveraine et responsable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Véronique - Lacanau

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 13:37:00

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : opposition à la construction de la liger LGV Bordeaux Toulouse
Contribution :
La construction de cette ligne est une hérésie si l'on prends en compte le coût environnemental, le coût financier et la destruction des milliers de propriétés que cette ligne va saccager, tout cela pour gagner quelques minutes au final sur un trajet qui se fait en deux heures! Encore de l'argent public jeté par les fenêtres dans un où la dette est déjà astronomique!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jourdan Fabienne - Saint-Symphorien

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 13:41:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à une nouvelle ligne ferroviaire
Contribution :
La Gironde est un département riche en flore et faune diversifiées mais dont certaines espèces sont menacés.La création d'une nouvelle ligne ferroviaire va encore cloisonner des territoires, les animaux verront leur territoire de chasse ou de nourriture diminuer. La flore va se voir encore amputée d'hectares de forêt qui sont quand même nécessaire pour aider à diminuer le réchauffement climatique. Des citoyens vont être exproprier d'un bien qu'ils auront mis toutes une vie voire plusieurs générations à acquérir. La SNCF peut réhabiliter certaines voies déjà existantes et entretenir son réseau de façon à ce que des TGV puissent les emprunter, cela coûterai moins cher à tout le monde.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

UMBA Ilunga - Balizac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 13:46:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet LGV
Contribution :
Je suis profondément attaché à la vallée de Balizac, à ses forêts-galeries et à la tranquillité des rivières qui en font un véritable bien commun pour tous.Ce qui me choque particulièrement dans le projet de LGV, c'est la manière dont il balaie d'un revers de main la réalité quotidienne des habitants vivant à seulement quelques centaines de mètres du tracé.L'un des problèmes majeurs réside dans l'impact direct sur les zones humides, des milieux essentiels dont l'étude d'impact sous-évalue clairement la fragilité et l'importance écologique.Je demande que ce projet soit revu en profondeur et que la vallée soit réellement protégée, avec une consultation prolongée et mieux informée pour que la voix des riverains soit enfin prise en compte.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Hofmann Elisabeth - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 13:51:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Objection contre le projet de LGV
Contribution :
Je souhaite faire des remarques concernant les espèces protégées et la biodiversité.Concernant les habitats sensiblesLes règles des ERC (éviter, compenser, réduire) propose d'éviter les atteintes aux espèces et à leurs habitats avant de penser à les compenser. Le dossier mentionne des modifications de tracé et des passages faune, mais sans faire la preuve que des alternatives moins destructrices

ont été étudiées ou retenues. Sans démonstration claire que les impacts sur la biodiversité ne pourraient être évités, ce projet ne respecte pas la règle ERC et s'oppose à l'article L.163-1 du Code de l'environnement.Donc la meilleure façon d'éviter de porter atteinte aux espèces et de ne pas toucher à leurs lieux de vie et donc d'annuler le projet de la ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et ToulouseHabitant le sud gironde depuis 22 ans, nous avons vécus pendant toutes ces années une suite incessante de travaux concernant les infrastructures routières. Construction de l'autoroute A 65 Bordeaux Pau, Aménagements routier pour le transport des pièces de l'A380 entre Bordeaux et Toulouse, travaux sur le gazoduc (Girland). Le projet de la ligne nouvelle du Sud-Ouest entre Bordeaux et Toulouse se rajoute à la fragmentation écologique déjà existante, provoquant ainsi un effet cumulatif non analysé sur les corridors de déplacement des espèces.Pour ces raisons je donne donc un avis défavorable au projet GPSO
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Regairaz Julien - Saint-Jory

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 13:59:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Arbre en alignement le long du canal de Lespinasse
Contribution :
Celon la législation en vigueur la coupe d arbre en Alignement est interdit.Je vous demande donc de préserver les arbres en Alignement sur la commune de Lespinasse
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:01:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO
Contribution :
Un comité de suivi indépendant permettrait de contrôler tous ces travaux et les dégradations à la biodiversité.Sans comité de suivi comprenant la société civile, la transparence et la crédibilité du dispositif environnemental ne peuvent être garantis.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DAVID Corentin - Préchac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:04:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non merci
Contribution :
Je suis opposé à la création de la LGV Bordeaux–Toulouse. Ce projet, présenté comme un progrès, risque surtout de défigurer durablement nos paysages et nos espaces naturels. Les terres agricoles, les zones forestières et les milieux fragiles (notamment la vallée du Ciron) qui seraient traversés par la ligne constituent un patrimoine que nous ne pouvons pas sacrifier à la légère. Une infrastructure de cette ampleur laisse une empreinte irréversible, tant visuelle qu'environnementale.De plus, tout cela pour gagner une vingtaine de minutes de trajet. Ce bénéfice limité ne me semble pas justifier l'impact colossal des travaux, ni les 14 milliards d'euros investis. À l'heure où l'on parle de sobriété, d'aménagement équilibré du territoire et de protection du vivant, il paraît déraisonnable de poursuivre des projets aussi lourds pour un confort marginal.Enfin, plutôt que de créer une nouvelle ligne à grande vitesse, il serait plus judicieux d'améliorer les lignes existantes, de renforcer les dessertes

locales et de moderniser les infrastructures déjà en place. Ces solutions coûteraient moins cher, toucheraient un plus grand nombre d’usagers et préserveraient le territoire. La question n’est pas d’être contre le train, bien au contraire , mais de choisir un développement cohérent et respectueux de notre environnement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:04:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO
Contribution :
Sans bilan public périodique, la population ne peut pas exercer son droit à la participation continue, ce qui contrevient aux obligations de transparence environnementale.Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Regairaz Julien - Saint-Sauveur

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:05:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection des arbres en alignement sur Fenouillet
Contribution :
Celon la législation en vigueur la coupe d arbre en Alignement est interdit.Je vous demande donc de préserver les arbres en Alignement sur la commune de Fenouillet le long du canal des 2 mers
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bernard Catherine - Léon

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:06:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Aberration économique et écologique
Contribution :
Un coût pharaonique non justifiable reposant sur une partie des contribuables soit-disant futurs bénéficiaires ! Au détriment de l'amélioration des transports du quotidien pour ces mêmes contribuables-habitants. Ce gaspillage d'argent planifié est une honte, entre autres, au regard d'une population de plus en plus paupérisée, et de surcroît isolée en milieu rural, population qui a besoin de plus de services sociaux et sanitaires plutôt que d'un TGV dont elle n'aura aucune utilité !Un désastre écologique annoncé : des milliers d'hectares sacrifiés en milieu agricole, forestier, zones protégées Natura 2000... Les hypothétiques "compensations" sont une tromperie cochant toutes les cases du greenwashing ! Conclusion : projet financier d'inconscients, projet de climatosceptiques aveuglés par des ambitions innommables, projet désastreux pour l'environnement et projet cruellement injuste socialement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

de Cornulier Benoît - Parthenay

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:08:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Stop à cette LGV
Contribution :

Ce projet est fait sur mesure pour quelques privilégiés qui ont "absolument bsoi" de gagner quelques minutes si précieuses dans leur vie.Au prix de destructions effarentes des milieux naturels et de cultures vivrières...À un coût exorbitant là où nos finances locales et nationales sont en déroute...Alors que des aménagements sur les lignes existantes suffiraient pour gagner presque autant de temps, à des coûts financiers et environnementaux infiniment inférieurs et permettant une forte amélioration des dessertes locales. Il faut cesser ces projets pharaoniques qui profitent à bien peu d'utilisateurs... et surtout aux méga entreprises du BTP. STOP à ce projet ! Vivons en paix et pour les vrais biens communs.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:08:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO
Contribution :
Si les collectivités locales qui disposent des compétences environnementales et urbanistiques ne sont pas associées à la gouvernance du suivi, la coordination territoriale et la transparence du projet ne peuvent être assurés.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MORLET Mireille - Bourideys

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:12:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : le tracé sud girondin
Contribution :
Ce tracé impacte des sites naturels qui ne peuvent pas être compensés. Y toucher c'est détruire en chaîne toute une biodiversité, faune et flore à protéger car nécessaire à notre vie humaine planétaire.Les analyses sont parcellisées et rendent mal compte des impacts écologiques d'autant plus que la forme numérisée du document, particulièrement dense dans un délai particulièrement court rend son accès et compréhension particulièrement difficiles. Ce tracé coupe en deux le territoire en fragilisant et détruisant tout ce qui est vie autour: atteinte au quotidien des personnes et à la vie naturelle installée. Aucun dispositif n'est prévu pour contrer la destruction des continuités écologiques ni pour sécuriser contre les incendies la traversée des communes forestières par ces trains.L'impact écologique n'est pas vraiment étudiée et ses incidences sont invérifiables. Les conséquences climatiques sur un défrichement important sont passés sous silence.Ce projet n'est pas essentiel à la vie de tous et ne s'adresse qu'à une petite partie de la population(prix du billet, déplacement longues distances.)les trains à grande vitesse existent déjà et les territoires traversées ne sont pas exempt de voies de circulation. Le rail existant n'est pas saturé et a besoin d'être mieux entretenu et amélioré. Cette piste aurait du être explorée. Aucune alternative moins onéreuse n'a été recherchée. Ce projet ne répond pas à un besoin réel de développement du pays car ce dernier à d'autres priorités: stopper sa dette, répondre à ses missions régaliennes qui sont très mal assumées aujourd'hui. C'est un projet politique qui est un abus. Son financement est inéquitable, reposant en partie sur une population non directement concernée par ce genre de voyage, et qui de plus en aura les dommages et les atteintes dans leur quotidien; Cet impôt est de plus exponentiel et pose un problème d'égalité des citoyens.Ce projet a été repoussé par 2 fois précédemment et son retour dans la période actuelle le rend encore moins acceptable et crédible.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:12:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO
Contribution :
En l'absence d'inventaires précis et actualisés la présence du Vison d'Europe ne peut être ignorée.Tout travail susceptible de détruire ou d'altérer ses habitats constitue une violation de la protection stricte prévue par le Code de l'Environnement.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Regairaz Julien - Saint-Sauveur

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:15:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Aménagement non conforme a Lespinasse
Contribution :
Il est inutile et surtout interdit de faire passer le train sur le canal des 2 mers alors que les vois de Artertis sont inutilisé par cette société.Je réclame que la ligne TGV passe sur les voies actuel d Arterris et non aménagé des voies sur le canal des 2 mers.Ceci est non conforme a la législation
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dominique - Dax

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:16:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation du bien fondé de la réalisation du projet et de la réalisation du projet de réalisation des lignes nouvelles SNCF Bordeaux Dax Toulo
Contribution :
Ce projet est :-un désastre écologique : dévastation des forêts, des zones humides et de la biodiversité qui permettent de la résilience au dérèglement climatique et notre habitabilité dans la région-un désastre financier : le coût final n'est pas évalué. La participation de l'état et de l'Europe n'est pas confirmé. Je refuse donc ma participation financière via la taxe complètement injuste, anachronique et risquant de devenir un gouffre financier sur les quarante ans à venir. Je n'utiliserai pas cette ligne dont le billet sera trop cher et donc les trop rares arrêts ne m'intéressent pas.- une aberration économique : les lignes existantes peuvent être utilisées pour ce projet. Ces lignes ont besoin d'être optimisées , entretenues pour satisfaire les besoins de la population locale. Le budget des communes restreint par la politique d'austérité du gouvernement a besoin de financement pour le bon fonctionnement des services publics nécessaires à la vie et au vivre - ensemble de sa population.Je totalement opposée à ce projet destructeur et abject.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dubras Pauline - Budos

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:17:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
A l'heure où on nous parle de changement climatique pour lequel les répercussions se font bel et bien déjà ressentir. On peut plus nier qu'il est nécessaire et indispensable de lutter contre l'artificialisation des sols, contre la destruction de la biodiversité, lutter pour que la nature, l'eau restent un bien

commun, lutter contre l'accaparement des ressources par les plus riches au nom de l'économie, la croissance....Ce projet de LGV Bordeaux Toulouse est un projet destructeur.Le dossier d'étude d'impacts de cette LGV me paraît bien imprécis sur de nombreux points. Pour n'en citer que quelques uns :- les sites compensatoires : le délai de fonctionnalité des sites de compensation ne semble pas pris en compte dans le bilan avec, de fait des effets négatifs de la destruction des ces zones et habitats. Le dossier ne prouve pas que ces sites de compensation présentent les conditions écologiques nécessaires pour accueillir les espèces impactées par les habitats détruits. En l'absence de cette démonstration par des données scientifiques, il serait illégal et intolérable d'accorder une dérogation sur les espèces protégées. A quoi cela sert de faites des lois protectrices, si elles peuvent pour l'intérêt de certains, être soumise à dérogation...- l'absence de données chiffrées sur les émissions de CO2 liées aux travaux préparatoires, à la construction, à l'approvisionnement du chantier, la production des matériaux ainsi qu'à la destruction des puits de carbone. Comment peut-on dire que ce projet est climatiquement favorable en l'absence de prise en compte de ces données?- absence et imprécisions dans le dossier concernant l'adaptation des infrastructures au changement climatique, articulation du projet dans le plan territorial bas carbonne ...A qui va profiter cette LGV ? Au population locale, j'en doute. Elle ne permettra pas le transfert de la route vers le rail car la population ne sera pas desservie par cette ligne. Les trajets quotidiens resteront sur la route, par manque de train sur les lignes déjà existantes, parce que mauvais entretien des lignes existantes... Ou parce qu' elles ne sont pas desservie. Le fret? Peut-être si les trains roulent..Ce sera une ligne pour les touristes ou pour les affaires. Est il si indispensable que ça de détruire la nature au profit d'avoir gagner 10 minutes sur son trajet ?!L'effet rebond a t'il était pris en compte : gagner du temps pour que les entreprises viennent s'installer, agrandir ses agglomérations déjà saturées, pour s'installer toujours plus loin et continuer à déboiser et à prendre sa voiture pour aller travailler....Écologiquement, socialement, financièrement, ce projet en l'état est une aberration. Mon avis est donc DÉFAVORABLE.Ce format d'enquête publique a été contesté car ne répondait pas aux exigences informationnelles de la population : 35 000 pages en 30 jours entièrement numérique, et dont la compréhension est difficilement accessible à tous par son caractère très technique. S'il reste un temps soit peu de démocratie dans ce pays, j'espère que nos avis seront pris en compte pour la suite de ce projet. La présente demande d'autorisation comprend par ailleurs :une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats ;une demande d'autorisation de défrichement ;une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 ;une demande d'autorisation de destruction de haies ;une demande d'autorisation de travaux en abords de monuments historiques pour les infrastructures linéaires de transport.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:18:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO
Contribution :
Il est évoqué la création de zones humides compensatoires sans démontrer qu'elles reproduisent les conditions écologiques nécessaires au Vison. Si les mesures conservatoires ne garantissent pas le maintien de l'habitat fonctionnel du Vison d'Europe, la condition de conservation favorable exigée par la directive Habitats n'est pas remplie.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:22:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO
Contribution :
Le C.N.P.N. et le comité de pilotage du PNA Vison n'ont pas rendu d'avis favorable connu sur la pertinences des mesures.Sans validation par les instances scientifiques compétentes, les mesures d'atténuation ou de compensation proposées ne peuvent être considérées comme suffisantes.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

eliseo - Montricoux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:25:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : faire plus pour l'ecologie
Contribution :
Certes le train est écologique mais un TGV à 320km/h consomme 2 fois plus d'énergie qu'un Intercité à 220km/h. alors pourquoi ne pas s'occuper plutôt de restaurer les voies existantes pour que cette vitesse soit possible ? Quant aux bénéfices locaux de cette nouvelle ligne, pour ma part j'ai bcp utilisé la ligne Agen /Montauban pdt mes études. Ce qui m'a manqué ce sont des trains PONCTUELS et fréquents. La nouvelle ligne que vous prévoyez ne fera jamais d'arrêt dans les deux gares , ce sera soit l'une soit l'autre ! autrement dit pour les citoyens du Tarn et Garonne qui veulent aller dans le Lot et Garonne, c'est raté ! ils devront continuer à prendre les trains régionaux qui roulent tant bien que mal sur des lignes vétustes et mal entretenues. A mon avis, pas besoin de déraciner plus d'un million d'arbres et de ruiner le budget des collectivités locales pour ce vieux projet un rien orgueilleux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:26:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO
Contribution :
Les travaux de terrassements et les pistes d'accès modifient la topographie et le ruissellement naturel.Sans analyse hydrologique complète, le dossier ne permet pas de garantir la stabilité des milieux aquatiques ni le respect des objectifs de la Directive cadre sur l'eau.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PASSINI MARC - Saint-Côme

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:30:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO
Contribution :
Les surfaces imperméabilisées continueront à générer du ruissellement dès la mis en service de cette ligne.La durabilité environnementale du projet n'est pas assuré sans dispositif pérenne de gestions des eaux de ruissellement.Avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DESTANDAU Philippe - Bordeaux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:35:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non aux grands projets environnementicides
Contribution :
Je serai toujours opposés à tous ces grands projets destructeurs d'espaces protégés qui de plus ne servent à rien.Oui à réseau TER véritablement actif sur toute la gironde avec une grande fréquence horaire donnant une véritable alternative au tout voiture.Philippe DESTANDAU
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

suisse de sainte claire eric - Lahonce

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:56:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : alerte sur le caractére illégal du dossier soumis à consultation
Contribution :
je denonce la forme de la consultation qui est uniquement par vooie electronique avec un trop fort volumr d'information pour peu de temps de consultation
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GUYON Gérard - Brax

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:57:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : enquête publique LGV
Contribution :
Impossible de consulter les documents nécessaires pour approuver la demande d'autorisation environnementale.Je maintiens mon opposition à un projet obsolète et très coûteux,projet déjà rejeté lors de la précédente enquête .J'estime que,compte-tenu de la situation financière de notre pays et du respect de la démocratie,l'Etat doit renoncer à ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

prieur christiane - Goualade

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:59:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contestation du projet GPSO au regard des impacts environnementaux
Contribution :
La flore, essentiellement les pins, représentent le poumon de notre région.c'est un éco système unique.coté économique: la destruction de ces arbres occasionnera un manque à gagner certain pour les propriétaires.ce projet détruirait l'éco système de nos forêts.A l'époque du télétravail, des réunions en visio conférence, est ce bien utile de créer une nouvelle ligne, alors que moderniser la ligne actuelle serait moins couteux, plus logique et beaucoup moins destructeur.Ecoutez le sens pratique des gens d'en bas.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Labadie Céline - La Lande-de-Fronsac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 14:59:53
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contestation du projet GPSO valée du Ciron
Contribution :

Cette nouvelle ligne traverserait une zone sensible, une écosystème riche et précieux : zone humide, biodiversité importante. La ligne déjà existante pourrait être modernisée pour beaucoup moins cher. La période n'est vraiment pas propice à des investissements aussi lourds, alors qu'un équipement existe déjà, c'est choquant. Alors qu'il y a tellement de besoins à d'autres endroits, par exemple en ce qui concerne les lignes TER.D'autre part l'épaisseur du dossier rend quasi impossible une consultation éclairée de la population.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

de La Chapelle Laure - Landiras

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 15:01:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Je suis opposée au projet de LNSO et par conséquent opposée à cette demande d'autorisation environnementale.Habitant sur les parcelles A564, 565, 566, 568, 569 à Landiras, je suis directement impactée, ainsi que ma famille, par ce projet qui prévoit une emprise à proximité directe de notre maison. Au delà des nuisances générées par la LGV, et par les années de travaux nécessaires, et de tous les inconvénients personnels et directs sur notre vie, je déplore l'absence d'utilité publique de ce projet, au regard de tous ses impacts délétères. C'est une aberration écologique, avec des compensations annoncées qui ne compensent en réalité aucune biodiversité détruite par le projet ou encore par les investigations préalables. Les impacts sur la forêt, sur tout l'écosystème du Ciron, et sur la ripisylve, ne sont absolument pas justifiées par la nécessité pour les toulousains de rejoindre plus rapidement la capitale, et inversement. C'est tout un territoire qui est déchiré en deux par ce projet. Cette procédure de demande d'autorisation environnementale représente pour LNSO un pied dans la porte, qui lui permettra d'engager une somme d'études, de travaux et de défrichements, qui lui permettront ensuite de justifier de l'irréversibilité du projet. C'est pourquoi, en tant qu'habitante, en tant que citoyenne, en tant qu'élue, en tant que mère de jeunes enfants du Sud-Gironde je suis contre cette demande d'autorisation environnementale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Chevalier Patrick - Néons-sur-Creuse

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 15:11:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS DEFAVORABLE
Contribution :
Notre emprise dans l'espace a déjà dépassé les limites acceptables pour notre survie à moyen et long terme, cette nouvelle ligne TGV comme d'autres projets de transports de masse nous permettra très probablement de gagner du temps...pour aller encore plus vite dans le mur.Nous n'avons pas ou plus besoin de ce type de projets destructeurs de l'environnement, de la biodiversité, des paysages, nous passons notre temps à courir après le temps car nos sociétés se diluent de plus en plus, nous consommons de l'énergie à outrance, tout cela nous conduit, comme le TGV, directement aux catastrophes annoncées tous les jours.Cessons de tout détruire, cessons ces dérogations de destructions, la législation n'a pas été mis en place pour y déroger en permanence.NON à ces lignes nouvelles, stop tgv, stop avion, retour au plus vite à des moyens de mobilité douce pour limiter en urgence absolue les émissions de CO2.Nous ne serons pas plus heureux en faisant des milliers voir des millions de km dans tous les sens, la terre est ronde, nous ferons peut-être un jour le tour de notre belle planète en qq minutes mais on fera quoi de plus ? Rien au contraire, c'est de l'illusion, une fuite terrible vers notre chute.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BONNEFOY CHRISTINE - Lerm-et-Musset

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 15:19:47
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis défavorable au projet GPSO
Contribution :
Le projet traverse un territoire sensible alors qu'une ligne existante pourrait etre modernisée pour beaucoup moins chers.Les études faites il y a des années sur la nécessité de relier plus rapidement les villes de Toulouse ou de Dax à Paris ne sont plus du tout d'actualité avec les viso conférences et le télétravail, il n'y aura pas plus de voyageurs qu'actuellement.L'impact écologique ne sera jamais compensé et c'est de l'argent public balancé à la poubelle alors qu'il y en tant besoin ailleurs.Les études d'impacts sont d'ailleurs insuffisantes et contradictoires.stop à ce projet qui n'a aucun sens et aucune utilité.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Becquart Hervé - Casseuil

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 15:20:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre ce projet
Contribution :
Je suis contre ce projet aberrant qui va sacrifier des hectares de forêts, détruire la biodiversité, détruire la vallée du Ciron et dont le coût est astronomique à l'heure où le département doit éponger ses pertes financières et financer des projets au plus proche des citoyens et que d'un autre côté le conseil régional veut à tout prix faire passer le projet LGV en force au lieu d'utiliser notre argent à des fins plus utiles justement pour protéger l'environnement et faire face au réchauffement climatique... Les arbres et les rivières sont des refroidisseurs naturels alors protégeons les .Un entretien régulier des lignes LGV existantes serait beaucoup plus approprié et coûterait beaucoup moins cher ... En tant que citoyen et pour les générations futures , je refuse ce projet d'une nouvelle construction de ligne à grande vitesse
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Tresseras Mathieu - Captieux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 15:35:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable au projet GPSO
Contribution :
La vallée du Ciron est pour moi un joyau irremplaçable : une hêtraie relictuelle, des zones humides exceptionnelles et une rivière qui m’a accompagné depuis l’enfance lors de mes balades à Villandraut et Barsac.Le projet GPSO, en ajoutant une seconde ligne à grande vitesse, est aberrant : la ligne existante Bordeaux-Toulouse peut être modernisée pour 4 fois moins cher et sans détruire ces milieux.L’étude d’impact est manifestement incomplète : zones humides sous-évaluées d’au moins 29 ha, inventaires partiels, évitement dérisoire (42 ha sur plus de 1 000 ha détruits) et compensations floues ou inexistantes pour de nombreux habitats.La séquence éviter-réduire-compenser n’est clairement pas respectée.Je donne donc un avis défavorable à ce projet et demande l’abandon du tracé neuf au profit d’une modernisation sérieuse de la ligne actuelle ainsi que la protection intégrale de la vallée du Ciron.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

jean - Bordeaux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 15:47:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ligne Bordeaux Toulouse
Contribution :
Bonjour,suis opposé à cette autorisation pour plusieurs raisons.- impacts environnementaux- priorité en matiére de transport. suis favorable à l'amélioration des lignes régionales et pas à une "grande ligne" qui dessert les métropoles et vide les campagnesau
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lucien - Luxey

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 15:53:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Dossier trop gros et sans synthèse
Contribution :
Plus de 200 fichiers à consulter dans le dossier et pas de synthèse ? On se moque vraiment de nous !Comment le public peut-il donner son avis sur 3000 pages de dossier ? C'est un scandale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LEBON CHRISTINE - Noaillac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:13:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : STOP LGV 47
Contribution :
Avant de créer une nouvelle ligne qui va couter énormément cher et qui va détruire la faune et la flore, il serait judicieux d'utiliser et d'entretenir les lignes déjà existantes.Il est primordial pour nos administrés de ne pas supprimer les arrêts de La Réole et de Marmande.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Edouard Arnould

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:14:11
Lieu de dépôt : Par email
Objet : Scandale, gaspillage inutile d argent et suicide écologique sur l hôtel de monsieur Rousset le seigneur d Aquitaine
Contribution :
Il est inconcevable et inacceptable d envisager un tel projet, au 21 eme siècle.! Qui peut supporter une telle destruction d un des derniers espaces vierges ! On va donner des leçons au bout du monde et on accepte de détruire une forêt sublime puit de biodiversité de traditions d économie qui fait la fierté de la Gironde.. Détruire la vallée du ciron . Balafrer et cloisonner ce massif forestier, pour le gibier, les propriétaires , les habitants des communes environnantes (qui n en veulent pas et en plus vont payer..) Nos enfants chemineront entre gazoducs. Autoroutes, champs photovoltaïques et lignes à haute tension et LGV.. pour gagner une de trajet mais surtout satisfaire l ego de baron bientôt déchus de la politique locale qui distribuent l argent des autres pour des projets qui n intéressent personne ! Je suis donc fermement opposé à cette lgv
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Renaud - Uztaritze

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:19:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'abandon du projet / hérésie écologie, économique, sociétale
Contribution :
Ce projet dans sa version actuelle ni dans aucune autre version ne doit pas voir le jour ! Il ne répond qu'à des intérêts marginaux, pour quelques voyageurs seulement et absolument pas dans des usages prioritaires. Augmentez déjà les fréquences de toutes les lignes régionales, assurez l'entretien des voies et du matériel roulant, réembauchez des contrôleurs et des agents d'accueil en gare si vous avez de l'argent à dépenser (alors que toutes les collectivités territoriales, l'état, les analystes économiques se plaignent en permanence de la DETTE).Et puis, de nouveaux grands travaux dans le massif landais, voilà une idée absolument déplacée dans la crise écologique que nous connaissons. L'attaque à la biodiversité, les mouvements de remblais/déblais, le besoin de matière première et probablement d'ouvrir encore et toujours des gravières pour alimenter le projet monstrueux que constitue cette ligne, le déboisement, les préjudices aux espèces animales vivantes sur le territoire, les milliers d'hectare d'arbres détruits à l'heure où l'on a le plus besoin de forêt pour le stockage de CO2. Ce projet tient de la folie et n'obéit à aucune raison valable, à part celui d'engraisser encore les entreprises du BTP qui seraient les seuls gagnants de l'histoire.Non à la LGV, une bonne fois pour toutes, ni aujourd'hui ni demain, et oui à la protection immédiate et définitive de tous les espaces encore naturels, avant que la folie du béton n'aie dévasté tout notre territoire !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CURTET Florence - Mourens

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:21:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis de sylviculteur apiculteur
Contribution :
La déforestation prévue est massive, avec une compensation plus que minime. Et compenser ailleurs, en ravageant un massif forestier et menaçant les cours d'eau, ce n'est pas compenser. Autour du Gat Mort, du Ciron, ce sont des systèmes entiers qui vont être modifiés.Et on sait que le Ciron est aussi pour beaucoup dans le terroir viticole des Graves.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lydie - Mont-de-Marsan

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:23:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ECONOMIES de FINANCES / CONFORT des USAGERS ruraux
Contribution :
Actuellement, les trains sont équipés des moyens modernes WIFI qui permettent de se sentir, dans un siège de wagon , à l'aise, comme chez soi.....Certains lisent, d'autres écoutent de la musique, d'autres travaillent sur leur ordi, d'autres font des mots croisés, d'autres tricotent, d'autres rêvent, d'autres regardent le paysage, d'autres enfin semblent dormir .....avant d'arriver sur leurs lieux de travail ou de congés ou d'études ou de villégiature.....Le plus important, pour les MILLIERS d'usagers de ces trains, ce N'est PAS de se rendre à Paris, à Bruxelles ou à Madrid. Ces milliers d'usagers ont des besoins quotidiens bien réels..... et des besoins de petits TER nombreux qui devraient pouvoir desservir davantage de territoires que ceux actuellement desservis....La VOITURE

est une réelle PLAIE pour qui doit se rendre depuis une ville satellite vers ces grandes métropoles que sont devenues Toulouse et Bordeaux.Si les finances, dont nous ne disposons pas à l'heure actuelle,..... sont fléchées vers des lignes LGV paralleles à ces infrastrustures existantes..... ce sera forcement au détriment des petites gares actuellement desservies et dont l'entretien des voies et des infrastructures doit être assuré et renforcé voire développé vers des villes moyennes comme Auch, Aire sur Adour....Les projets LGV ne seront qu'au service .....NON quotidien, d'une MINORITE de personnes ultra pressées .....désirant se rendre ponctuellement .....de Madrid ou Turin vers BRUXELLES ... Elles se comptent sur les doigts d'une main ..... L'ENERGIE .... et les MATIERES PREMIERES (notamment l'acier) ETANT des MATIERES PREMIERES NON EXTENSIBLES ....un tel projet de LIGNES ULTRA RAPIDES ne peut être qu'au DETRIMENTdu plus grand nombre d'usagers utilisateurs au quotidien des petites structures actuelles ...Qui oserait dire qu'on va construire de nouveaux réacteurs nucléaires dont on ne sait que faire des déchets polluants, qui oserait dire qu'on va chercher de l'acier sur une autre planète..... et FAIRE CROIRE que le service actuel ne va pas être dépossédé des moyens matériels et financiers et..... énergétiques d'un SERVICE INDISPENSABLE aux populations présentes dans les petits territoires ?COMMENT IMAGINER une quelconque AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE.....et en débattretellement ce projet est INUTILE et STUPIDE ...pour les habitants concernés par ce projet qui impacterait négativement des millions de km2Malheureusement, cette UTOPIE est arrivée entre les mains d'une poignée de personnes vivant à PARIS TOULOUSE ou BORDEAUX et non pas dans les petits villages.Il est grand temps de REPRENDRE EN MAIN les projets utiles et leur financement avec l'argent des territoiresqui devrait être consacré à TOUS Une ligne LGV c'est UN MUR HORIZONTAL, UN CLOISONNEMENT une DESERTIFICATION de toutes les structures biologiques actuellement existantes... une..... muraille de CHINE à l'horizontale !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

MERIC JEAN-PAUL - Bernos-Beaulac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:28:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation au projet de LNSO
Contribution :
Je suis vraiment choqué de la façon dont les services de l'Etat et SNCF nous imposent ce projet d'un autre siècle qui est inadapté aux préoccupations environnementales d'aujourd'hui. Alors qu'il faut économiser l'énergie, les moyens financiers et les espaces non urbanisés, le projet propose la vitesse dispendieuse en énergie avec des kilomètres en plus à défricher impactant un environnement fragile. Tout cela pour l'ubris de quelques élus qui croient écrire l'Histoire et cela certainement avec le soutien des lobbys des travaux publics... Si l'environnement local et planétaire en seront gravement atteint pour le très long terme, la grande majorité de la population ne bénéficiera aucunement de ce mode de transport reliant des métropoles régionales, avec un gain de temps ridicule qui coutera fort cher à l'usager et au contribuable. Les attentes du public se portent davantage sur les trains du quotidien dont les services sont insuffisants et laissés à l'abandon (pour justifier la nécessité du projet?) . Le comble, c'est que les habitants impactés par cette infrastructure sont assujettis à une taxe supplémentaire scandaleuse alors que l'on devrait plutôt toucher des compensations financières et environnementales...Comme toujours les promoteurs du projet biaisent le débat en se retranchant sur la nécessité du "progrès", ils s'appuient sur des enquêtes d'opinions faites auprès de populations sous-informées à qui on ne soumet pas un débat sur des alternatives crédibles. Ils lancent les travaux avant même d'avoir toutes les autorisations nécessaires , passant en force et faisant croire à l'inéluctabilité du projet. Pour ces différentes raisons je conteste ce projet en l'état et propose de reporter le choix de sa réalisation quand les infrastructures de transports existantes seront vraiment saturées et après leur remise à niveau.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BERNARD - Pissos

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:32:08
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : AVIS DÉFAVORABLE
Contribution :
JE SUIS OPPOSÉ A CE PROJET QUI COMPORTE DE NOMBREUX POINTS D'OMBRE EN PARTICULIER SUR LES CONSÉQUENCES ÉCOLOGIQUES TRÈS SOUS ESTIMÉES ET LES NUISANCES DE TOUTES SORTES POUR LES HABITANTS. CELA AU NOM D'UN « PROGRÈS » TRÈS RELATIF ET CONTESTABLE. LES MODIFICATIONS IRREVERSIBLES SUR TOUTE UNE RÉGION QUI EST UN TRESOR INESTIMABLE POUR L'AVENIR. et cela sans parler de l'aspect financier!!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DAGASSAN jacques - Moirax

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:32:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON A CETTE NOUVELLE LIGNE DEVASTATRICE HONEREUSE ET INJUSTIFIEE PAR UN GAIN DE TEMPS RIDICULE
Contribution :
JE SUIS CONTRE CETTE NOUVELLE LIGNECE PROJET VA DETRUIRE LE PAYSAGE DE NOTRE REGION, SES FORETS SES VIGNOBLES - DES VILLAGES AUX MONUMENTS CLASSES IMPACTES EGALEMENTUNE LIGNE LGV EXISTANTE AVEC DES TRAVAUX NECESSAIRES SUFFIRAIT AMPLEMENT A LA PLACE DE CE PROJET DE POLITIQUES ET SERAIT BEAUCOUP MOINS HONEREUSE SURTOUT QUAND ON SAIT QU IL FAUDRAT LES RENOVER POUR DES NORMES EUROPEENNES (PASSAGES A NIVEAU)IL N Y A PAS D ARGENT DANS LES COMMUNES, NOS TAXES FONCIERES AUGMENTENT, TOUS LES SERVICES SONT REVUS A LA BAISSEMAIS ON VEUT LAISSER UNE TRACE DE SON PASSAGE! (MR ROUSSET - BORDEAUX -ET MME DELGA - TOULOUSE)DEPLUS LE COUT DE CE PROJET N AI CONNU POUR PERSONNE SURTOUT PAS POUR NOS ELITES CAR ON SE BASE SUR DES CHIFFRES DE PLUSIEURS ANNEESDES RAPPORTS ONT DEMONTRE SON INUTILITE - CET ARGENT ENGLOUTI DANS CETTE LIGNE PERMETTRAIT DE FINANCER LARGEMENT DES ECOLES DES HOPITAUX DES MAISONS DE RETRAITE PENSONS A LA DETTE DES GENERATIONS FUTURES!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Maryse - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:34:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV BX Toulouse
Contribution :
Demande d autorisation électronique /public
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FONTA FREDERIC - Layrac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:36:14

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : DETAIL TECHNIQUE AU NIVEAU DU PK150
Contribution :
Habitant sur l commune de LAYRAC 47 Lot et Garonne, je souhaite avoir des informations environnementales au niveau du PK150 du projet LGV Toulouse - Bordeaux.Connaissant le niveau élevé sonore (environ 140 DB) lors d'un passage de train puisque j'ai habité à proximité de la gare Valence Alixan TGV.Une seule Question : Avez-vous prévu des panneaux ou butes anti-bruit ? Sachant que votre projet LGV passe à peine 500 mètres à vole d'oiseau de la commune. et je ne vois pas de structure équivalente à ce sujet sur vos plans. Cette nuisance est à prendre en compte pour le bien-être des Layracais.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Parot Clémence - Montech

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:37:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vers une complexification du trajet travail/domicile pour les utilisateurs TER
Contribution :
Cette LGV va décaler le réseau des petites lignes ter du quotidien encore plus vers l'extérieur de la ville de Toulouse. Un flou a été maintenu pendant très longtemps sur l'avenir des 3 gares faisant le lien entre Montauban Ville Bourbon et Castelnau-d'Estretefonds. En lisant votre rapport je comprends que le terminus ter se situera à Castelnau-d'Estretefonds. Quels options pour accéder au centre-ville ? Métro, bus, rien ?? Pour quel temps de trajet de perdu ?La gare de Montauban est déjà très difficile d'accès pour les travailleurs qui viennent de l'extérieur de la Ville (impossibilité de se garer car parking saturé, pas de transport en commun en périurbain, poser sa voiture sur une zone de covoiturage et prendre un bus rallongerai mon trajet du quotidien d'1heure pour accéder à une gare au lieu de 10min actuellement).Depuis presque 10ans j'emprunte le ter depuis Montbartier pour travailler dans le centre-ville de Toulouse. Un trajet qui prend environ 50 min tout compris. Une gare adaptée aux besoin des locaux qui ne dispose pas de transport en commun pour y accéder et doivent s'y rendre en voiture.L'arrivée de la nouvelle ligne fait craindre des baisses de budget pour les trains servant aux voyageur (travailleurs) du quotidien, et donc, la fermeture des petites gares qui jalonnent la ligne. Je suis totalement opposée à cette ligne qui va complexifier les déplacements domicile/travail en allongeant les temps de trajets et très certainement les prix pour les habitants du tarn et garonne notamment. Je vais payer pour une ligne/gare TGV dont je ne me servirai pas et qui risque de me faire perdre mon emploi faute de transport pour m'y rendre.Un projet hors sol, qui ne répond pas aux besoins des actifs présents sur le territoire pour permettre un meilleur maillage vers le pôle d'attractivité que représente Toulouse.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marion Frederic - Cadaujac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:40:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Enquête publique
Contribution :
Il est difficile de comprendre pourquoi il y a lieu de réaliser un nouveau tracé, alors que la ligne actuelle a permis d'obtenir des records mondiaux de vitesse il y a plus de 70 ans. Une adaptation de cette dernière nous paraît suffisante.La destruction de centaines d'hectares de forêt est en totale opposition avec la notion de développement durable et portera atteinte irrémédiablement au poumon

vert que représente dans notre département le massif des landes. Pourquoi certains ingénieux ont perdu le bon sens?Nous sommes opposer à ce projet, non conforme au développement durable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bordes lydie - Uzeste

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:45:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vallée du Ciron et projet LGV GPSO
Contribution :
Je suis extrêmement inquiète du projet de LGV mené sur ce territoire et tout tend à indiquer que l'étude de l'impact environnemental en particulier sur la vallée du Ciron, et sa biodiversité ainsi que les répercussions sur le Vignoble de Sauternes, a été largement sous estimée et pas assez documentée.Je ne vois pas l'intérêt d'un tel projet actuellement et je n'apprecie pas le passage en force de la GPSO. Il me semble à ce jour impossible d'évaluer la dette environnementale que ce projet va laisser et le principe de précaution devrait prévaloir. Il y a déjà l'exemple sur le territoire d'une infrastrure complètement sous exploitée malgré son coût et son impact environnemental, c'est l'A65. Le paysage sud girondin va être à nouveau défiguré, pour aucun bénéfice direct pour les habitants.Le Ciron est une rivière sacrée et unique, c'est un saccage qui se prépare. Cea sera injustifiable pour les générations futures. Vous devez mettre fin à ce projet et à ce gaspillage d'argent public.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Eric Conquet - Pompertuzat

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:48:27
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Détruire pour gagner une heure pour rejoindre Paris?
Contribution :
Quelle est l’importance d’un gai. De temps d’une heure pour rejoindre Paris? La région n’aurait pas plutôt intérêt à mieux se connecter aux pays du Sud? Pourquoi augmenter notre dépendance à Paris? Pourquoi dans un contexte budgétaire difficile dépenser autant de ressources pour ce projet? Sûrement pour encore une fois distribuer l’argent public aux copains des copains !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Boyreau Damien - Balizac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:49:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Mécontentement lgv
Contribution :
Une demande d'autorisation environnementale ou une autorisation de massacre passé sous silence ! Quelle honte ! Nous entendons parler protection des sols de l'eau et des forêts a juste titre a longueur de temps et là pour remplir les fouilles des géants du BTP tout est possible ! Tout a fait contre cette aberration environnementale. Arrêtez tout ! Favorisez les trains du quotidien ! Relisez l'enquête publique qui est totalement contre ce projet ! Votre dossier n'est qu'un tissu de mensonges. A vomir. Vous aurez des morts et des drames sur la conscience. Mais j'en doute qu'il vous en reste encore de la conscience.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FONTA FREDERIC - Layrac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:49:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Budget ??
Contribution :
En 2008 budget pour ce projet environ 6 Milliards d'euros2025 budget estimé à 20 Milliards d'euros2029 combien? Fin de chantier la facture va être exorbitante Qui va Payer???Pour gagner 30 minutes Toulouse - Paris Quel est l'intérêt ?Pourtant une ligne existe déjà Toulouse - Paris Austerlitz pourquoi pas l'adapter pour un train à grande vitesse
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nathalie - Villandraut

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 16:49:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Enquête environnementale
Contribution :
Je suis contre L'enquête environnementale. Je suis contre le projet LGV.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Francis - Préchac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:02:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis défavorable
Contribution :
La forme est totalement contestable.31 jours pour arriver à examiner tous ces documents, c'est trop peu. La consultation publique ne dure-t-elle pas trois mois, normalement ?La consultation numérique exclut d'office des personnes qui ne sont pas équipées d'un ordinateur ou qui sont très peu à l'aise avec l'informatique. Il y en a un certain nombre dans mon secteur.Je souhaiterais que les choses soient faites correctement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CALLEDE XAVIER - Balizac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:03:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition motivée au projet GPSO
Contribution :
En tant qu'exploitant forestier, gestionnaire de propriété forestière et habitant non loin du projet GPSO, je ne comprends pas ce tracé supplémentaire qui allongerait les distances de transport, qui comporterait une multitude de virage, où se situe l'écologie?Les emprises sur les divers domaines forestiers seraient dramatiques notamment sur celui concernant la vallée du Ciron qui reste un site à conserver en l'état.Concernant les conséquences sur la forêt et son exploitation, cela engendrerait obligatoirement des coûts supplémentaires liés notamment sur les allongement de distance, au morcellement parcellaire... et on ajoute des risques d'incendie le long de ce projet de ligne supplémentaire.A ce jour, doit-on endetté encore plus notre pays et notre région? Au nom de quoi nous devons supporter ce coût? Ne serait-il pas plus raisonnable d'améliorer l'existant à moindre frais. Nous ne retrouverons pas une ligne droite entre facture et Morcenx (là où se faisait les essais de vitesse) servons nous de cet existant en améliorant pour la LGV vers l"Espagne au Sud de

Morcenx et je suis persuadé qu'il en est de même Pour la LGV vers Toulouse.Bonne réceptionCordialementXavier Callède
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Violaine - Miramont-de-Guyenne

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:04:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection de la vallée du Ciron
Contribution :
La vallée du Ciron dispose d'un vaste patrimoine matériel construit au fil du temps autour duquel une population s'est fédérée pour en tirer son identité passée, présente et future ; qu'à ce titre, elle en a le soin et le souci de le perpétuer avec les générations d'aujourd'hui et de demain.La situation hydrogéologique et la biodiversité de la vallée du Ciron sont exceptionnelles ; les liens immémoriaux tissés entre les hommes et le bassin du Ciron font de ce lieu un espace de vie commun, où chaque être humain et entité non humaine puise le nécessaire à son existence du bénéfice des autres membres de cette communauté de fait dans une logique de 'coviabilité' et de convivialité.La vulnérabilité de la vallée du Ciron et de ses paysages, composée notamment de la rivière, de ses lagunes, de ses affluents, de ses nappes, de son substrat, de ses gorges et de sa hêtraie, de sa biodiversité, de son microclimat, de son patrimoine naturel et culturel, est une source de préoccupation commune.À ce titre, ce bassin doit être spécifiquement protégé, d'autant plus que la LGV n'apporte pas une grande valeur ajoutée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DAVID Julien - Layrac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:04:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet beaucoup trop onéreux !
Contribution :
La mise aux normes de la ligne actuelle couterait beaucoup moins et n'impacterait pas de nouveaux milieux naturels. Est-ce que ça a été vraiment débattu ?Merci de m'en apporter la preuve.Cordialement.Julien DAVID.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie-Noëlle - Agen

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:08:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation du projet de LGV, incompatible avec les nécessités de préservation de la biodiversité
Contribution :
Concevoir un tel projet aujourd'hui est aberrant compte tenu des enjeux essentiels de préservation de la biodiversité, du respect des continuités écologiques et hydrologiques et du stockage du gaz carbonique dans les sols et notamment dans les zones humides.Toutes les études, inventaires sont incomplets et ne prennent notamment pas en compte certaines espèces protégées en voie d'extinction, les mesures d'évitement ne sont pas systématiquement étudiées et de plus, les mesures compensatoires évoquées ne sont pas claires ni bien étayées dans leur efficacité. Les travaux sur ce chantier et ses abords, même temporaire, auraient également un impact insuffisamment étudié et évalué. Ces territoires qui seraient impactés par le projet ont un fonctionnement déjà suffisamment

détérioré pour ne pas ajouter encore de l'artificialisation, de la fracturation des espaces au détriment des habitants humains et non-humains. Il faudrait au contraire participer à la restauration de leurs fonctions vitales au bénéfice de tous. Il en va de l'avenir de ces paysages et des vies qui en dépendent.Je propose que ce projet soit abandonné au profit de l'amélioration des structures et lignes déjà existantes pour redonner de la mobilité douce et décarbonées aux habitants. Cela demande une réflexion profonde et globale qui est maintenant incontournable pour le bien COMMUN.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DUMAINE CLAIRE - Moirax

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:08:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON A CETTE NOUVELLE LIGNE DEVASTATRICE HONEREUSE ET INJUSTIFIEE POUR UN GAIN DE TEMPS RIDICULE
Contribution :
JE SUIS CONTRE CETTE LIGNE QUI EST TROP HONEREUSE ET NON RENTABLE - NI L ETAT NI LES COLLECTIVITES ET COMMUNES N ONT D ARGENT A CONSACRER A CE PROJET - A CE JOUR SON COUT REEL EST IGNORE ! TOUT LE MONDE SAIT QU IL Y A UNE LIGNE EXISTANTE ET QUE SON COUT DE RENOVATION POUR REMPLACER CE PROJET SERAIT MOINDRE DEPLUS CETTE LIGNE VA PASSER DANS DES ZONES ET VA MODIFIER LE PAYSAGE DE NOTRE BELLE REGION - DES FORETS ET DES PROPRIETES DE VIGNOBLES DETRUITS- DES VILLAGES SACRIFIES - UNE PARTIE DES MEILLEURES TERRES AGRICOLES EGALEMENTARRETONS DE FANTASMER ET SOYONS CONSCIENT DE LA DETTE QU ON VA TRANSMETTRE AUX GENERATIONS FUTURES
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Brigitte - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:09:52
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV
Contribution :
Au delà des destructions environnementales, c'est 8 ans de chantier avec les nuisances qui vont avec, le jour et la nuit (bruit, poussière déviations, des centaines de poids lourds par jour...). Puis les nuisances sonores du passage des trains à grande Il est prévu qu'ils rasent la forêt sur 50 à 100 mètres de large et à terme aucuns murs anti bruits ne sont prevus
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Catherine - Fourques-sur-Garonne

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:10:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ciron
Contribution :
En 2025, avec le changement climatique en cours -hausse des températures - et le coût très élevé de cette nouvelle ligne, il semble préférable d'entretenir et améliorer les services des lignes existantes, pour un budget plus acceptableet pour la préservation urgente des forêts, arbres et cours d'eau remarquables, comme notamment le Ciron.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Claude - Villeneuve-sur-Lot

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:10:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contestation de l'intéret de la LGV
Contribution :
Je vis en Lot et Garonne depuis 30 ans. J'aime cette région où je pratique la randonnée et le kayak et que j'apprécie pour la diversité des paysages, les forêts, les ripisylves. La construction de la LGV va détruire ces écosystèmes jusque là préservés et impacter la biodiversité. Des zones humides, si importantes pour la régulation de l'eau vont être détruites. Ce projet inutile est rejeté par la majorité de Lot et Garonnais car ils vont être en plus victimes directement de la chute drastique du nombre de liaisons de trains régionaux. De plus, le train ne passera plus en centre ville, il faudra prendre une correspondance. Ce projet doit être annulé, ou tout le moins de nouveau réfléchi, en tenant compte de la demande des citoyens. C'est aussi une question de démocratie !!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Quentin - Bordeaux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:12:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition projet Grand Projet Sud Ouest
Contribution :
Ce projet est une aberration environnementale et économique qu'il ne faut pas mener. Engager autant de moyen économique au détriment de la population locale et ayant un impact sur la biodiversité terrible est incompréhensible. Une ligne existe déjà, engageons les dépenses dessus sans détruire ce qu'il y a autour et investissons dans la préservation de la biodiversité de la vallée du Ciron. Je vous demande de revoir ce projet dans l'optique de protéger la vallée du Ciron, d'entendre et respecter l'avis des habitants.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Hermann Audrey - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:13:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Rejet de la LGC
Contribution :
La construction d’une LGV en Gironde a un impact environnemental important. Voici les principales raisons :?? 1. Artificialisation et destruction d’habitats naturelsLa construction d’une ligne nouvelle implique :•défrichements,•décapage des sols,•terrassements importants,•fragmentation ou disparition de zones humides, bois, haies, prairies.ð?'? En Gironde, la LGV traverse des zones forestières (Landes de Gascogne) et parfois des zones Natura 2000, ce qui entraîne la perte ou la perturbation d’habitats pour la faune (oiseaux, amphibiens, chauves-souris…).?? 2. Fragmentation écologiqueMême si des passages pour la faune sont prévus, une ligne ferroviaire :•coupe les territoires animaux,•rend difficiles les déplacements (migration, reproduction, accès à l’eau),•augmente les risques de mortalité.?ð?'§ 3. Impact sur les eaux et les zones humidesLa Gironde est riche en :•cours d’eau,•mares forestières,•zones humides sensibles.Les travaux peuvent :•modifier les écoulements,•assécher certains milieux,•augmenter les risques de pollution ou de turbidité lors des chantiers.?ð?-? 4. Émissions de CO? lors de la constructionUne LGV nécessite :•énormément de béton pour les ponts et viaducs,•de l’acier pour les rails,•des terrassements géants.ð?'? Le chantier émet donc beaucoup de CO? avant même que le train ne

circule.?ð?"? 5. Nuisances locales : bruit, poussières, vibrationsLes habitants proches subissent pendant plusieurs années :•bruit des machines,•poussières,•circulation intense de camions,•modification des paysages.?? 6. Perturbations de la faune (chantier + exploitation)La faune peut être perturbée par :•le bruit,•la lumière nocturne,•la présence humaine,•puis ensuite par la vitesse et le bruit des trains.NON à la LGV
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

David - Lavardac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:13:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet GPSO
Contribution :
Ce projet va à l'encontre des attentes des français et de leurs besoins :Besoin d'un espace naturel de qualité Besoin d'un paysage non contraint par des constructions Besoin de préservation des espaces naturels pour favoriser le retour des oiseaux dans nos campagnes Besoin de prendre le temps et de ralentir le rythme de vieBesoin de voir des projets en cohérence avec les attentes du moment (économie, tranquillité, santé mentale) et pas des projets qui vont générer davantage de circulation, de bruit et de destruction paysagère.Enfin, si les porteurs de projets étaient raisonnables, ils le suspendraient au profit du mieux être des français et de leur qualité de vie.Est ce bien le moment de dépenser des milliards ????Réfléchissez et imaginez que cette foutue ligne passe à côté de chez vous...Et imaginez le déversoir de parisiens hors sols sur le secteur et l'impact que cela va avoir sur le prix de l'habitat ??? Cf pays Basque où les basques ne peuvent plus se loger localement...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

SEGUINAU CHRISTINE - Bordeaux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:15:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Courrier préfet sans réponse à ce jour
Contribution :
 BonjourLes élus régionaux de Nouvelle-Aquitaine, le maire de Bordeaux, les élus du département de la Gironde, de la métropole, la sénatrice de la Gironde et député de la Gironde ont écrit au Préfet de Nouvelle-Aquitaine pour demander la suspension ou le report de cette PPVE compte tenu des éléments manquants au dossier et la forme de la consultation avant sa mise en ligne , mais à ce jour nous n'avons eu aucune réponse à notre courrier ...Nous regrettons cette absence de réponse !Le courrier qui a été envoyé est joint à cette contribution.Christine Seguinau Co-présidente du groupe des élus régionaux écologiste, solidaire et citoyen
Pièce(s) jointes(s) :
Télécharger la pièce jointe originale (Courrier_suspension_ou_report_consultation_publique_GPSO3 (1).pdf)
Document : Courrier_suspension_ou_report_consultation_publique_GPSO3 (1).pdf, page 1 sur 2

groupe ÉCOLOGISTE SOLIDAIRE & CITOYEN Région Nouvelle-Aquitaine

ÉCOLOGIE & SOLIDARITÉS Département de la Gironde

Écologie & Solidarités GROUPE DES ÉLU.E.S DE BORDEAUX MÉTROPOLE

monique DE MARCO Sénatrice de la Gironde

NICOLAS THIERRY député de Bordeaux

Monsieur le Préfet de la Région de
Nouvelle-Aquitaine et de Gironde
Esplanade Charles de Gaulle
33077 Bordeaux cedex

Bordeaux, le 24 octobre 2025

Objet : Demande report de la consultation du public relative au projet GPSO

Monsieur le Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine,

Par ce courrier, nous vous demandons de bien vouloir suspendre ou reporter l'ouverture de la consultation du public par voie électronique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par SNCF Réseau pour les travaux préparatoires de la ligne ferroviaire nouvelle à grande vitesse Bordeaux-Toulouse que vous annoncez par affichages d'avis d'enquête publique pour une durée d'un mois à compter du 27 octobre 2025 prochain.

En effet, les conditions ne sont pas réunies pour une bonne information et participation du public. Deux avis récents, émanant d'autorités compétentes et indépendantes, soulignent l'incomplétude du dossier de demande d'autorisation environnementale que ces instances indépendantes ont eu à analyser :

- L'Autorité environnementale (Ae), dans son avis du 25 septembre 2025, considère que la demande d'autorisation environnementale reste largement incomplète et imprécise pour répondre aux prérequis obligatoires d'une éventuelle autorisation environnementale, en commençant par l'exigence d'une information sincère et d'une participation effective du public. L'Ae relève notamment l'absence ou l'obsolescence de données chiffrées, essentielles notamment à l'évaluation de l'éventuelle Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur – RIIPM du projet.

- Le Conseil national de la protection de la nature, dans son avis du 9 septembre 2025, a émis un avis défavorable, considérant que les conditions de dérogation à la protection stricte des espèces et de leurs habitats ne sont pas réunies et que l'état initial, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont insuffisamment définis et opérationnels.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de Région, nos sincères salutations.

Les élu·es écologistes,

Christine Seguinau, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine

Laure Curvale, Vice-présidente du département de la Gironde

Romain Dostes, Vice-président du département de la Gironde

Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux, Vice-président de de Bordeaux Métropole

Clément Rossignol-Puech, Maire de Bègles, Vice-président de de Bordeaux Métropole

Claudine Bichet, Vice-présidente Bordeaux Métropole

Monique de Marco, Sénatrice de la Gironde

Nicolas Thierry, Député de la 2e circonscription de la Gironde

Groupe écologiste, solidaire & citoyen
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
14, rue François de Sourdis - CS 81383 - 33077 BORDEAUX CEDEX

CAROLINE - Meilhan-sur-Garonne

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:18:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : projet de ligne LGV

Contribution :
selon moi ce projet est inutile et déjà dépassé techniquement puisque la Chine possède déjà un genre de train à grande vitesse très largement supérieur (600 kms /heure !) des sites remarquables vont être irrémédiablement détruits, des zones sauvages abritant de multiples espèces. des habitants dont la vie va être irrémédiablement détruite.et puis la gabegie financière alors que nous sommes déjà très, très endettés.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Julia - Bègles

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:20:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Préservation de la zone humide du ciron
Contribution :
Dans un contexte de crise climatique, où les espèces sont en voie d extinction il est aberrant de vouloir détruire une zone humide pour un grand projet inutile et imposé et qui ruine (financièrement et environnementale ment) les habitants.Les zones humides sont à préserver pour permettre la survie d espèces animales et végétales.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Le Lann Françoise - Lucmau

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:21:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : procédure
Contribution :
Je ne comprends pas qu'une « concertation » de cet ordre ne passe pas pas une enquête publique « classique » avec dossiers en mairie et commissaires enquêteurs. Une enquête en ligne, sur si peu de jours est tout simplement impossible à faire pour de nombreuses personnes. C'est pour moi un déni de démocratie. C'est nous mettre devant le fait accompli, c'est inadmissible. C'est pourquoi je dépose un avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Fortin Francois - Brignais

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:23:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande de nouvelles études environnementales
Contribution :
Outre mon opposition à ce projet qui n'apporterait que peu d'avantages au regard des préjudices causés, je demande expressément une nouvelle étude environnementale sur l'impact de ce projet. A l'heure où ma durabilité de notre monde est plus que jamais en jeu, on ne peut se contenter d'études partielles et vétustes sur le sujet.Prenons en considération l'impact environnemental, comprenant - en premier lieu d'ailleurs - l'impact humain des populations concernées par le projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

le pape isabelle - Saint-Martin-Petit

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:23:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vallée du Ciron

Contribution :
Ce paysage est un bien commun essentiel, le Ciron forme un des derniers sanctuaires naturels du Sud-Ouest dont la hêtraie glaciaire est un patrimoine scientifique majeur pour comprendre l'adaptation des espèces au changement climatique. Ce projet détruirait des habitats fragiles, des zones humides et espèces protégées. L'étude d'impact est insuffisante : inventaires incomplets, cartographies absentes, impacts cumulés non étudiés, contradictions relevées par l'OFB, la CLE et le CBNSA. Le projet traverse un territoire sensible alors qu'une ligne existante pourrait être modernisée pour quatre fois moins cher. De plus il me semble que la procédure 100 % en ligne sur une durée de 1 mois exclue l'expression une grande partie du public Je demande un prolongement du délai de consultation. Je demande une révision complète du projet, une protection intégrale de la vallée du Ciron et une étude alternative sérieuse.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Coldwell John - Fourques-sur-Garonne

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:29:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : TGV Bordeaux- Toukouse
Contribution :
Je crains que ce projet causera de graves dommages à la faub et la flore de la région, tout en n'offrant que des avantages minimes aux voyageurs du train.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

TINEL Dominique - Agen

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:37:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition ferme au projet de ligne à grande vitesse Bordeaux <-> Toulouse
Contribution :
Ce projet de ligne à grande vitesse est destructeur pour la flore, la faune sauvage, les paysages, l'environnement, l'arboriculture l'agriculture, l'élevage, etc.Il n'a aucun intérêt pour les Lot-et-Garonnai[se]s et ne nous apportera que des destructions et des nuisances.Les Agenai[se]s, qui pouvaient, écologiquement, se rendre à pied à la gare pour monter dans un TGV, devraient prendre leurs voitures pour aller dans une gare en pleine campagne et payer un tarif élevé pour stationner leurs véhicules sur un parking privé ?.Cette ligne n'est souhaitée que par certain[e]s Toulousain[e]s qui souhaitent ÉGOÏSTEMENT pouvoir rapidement aller à Paris et en revenir. Qu'elles et ils aillent vivre en Île-de-France et ne demandent pas une destruction irréversible de nos campagnes !IL FAUT RÉNOVER LA LIGNE FERROVIAIRE EXISTANTE, POUR UN COÛT RAISONNABLE ð?¤- ET NON EN CRÉER UNE NOUVELLE, AVEC UN COÛT EXORBITANT (FINANCIER ET ENVIRONNEMENTAL) ? !...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Le Lann Françoise - Lucmau

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:37:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : compensation
Contribution :
Vous assurez prévoir une compensation des espaces et milieux humides. Avec les travaux préparatoires, et avec la suite des travaux, ce sont des milliers d'hectares qui seront définitivement

détruits. La compensation prévue, elle, ne sera atteinte que dans de nombreuses années, à condition qu'elle ait un suivi rigoureux ce qui n'est pas garanti, mais de toute façon il y aura une coupure et une perte entre la destruction et la compensation qui arrivera trop tard.On ne devrait donc engager des travaux que lorsqu'on sera sûr que la compensation est réellement effective.En conséquence je dépose un avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Philippe - Ayguemorte-les-Graves

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:39:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : projet financier grotesque
Contribution :
Entre 15 et 20 milliards c'est le prix de cette ligne nouvelle !!20 minutes de gagnées (sur le papier) pour les toulousains, Enorme l'argent dépensé pour 20mn!!pourquoi n'a t'on pas développé la ligne parallèle a la N20 pour les toulousains ?la ligne en continuité de Dax vers l'Espagne n'est même pas dans les tuyaux , encore moins financée!les lignes existantes peuvent , avec un plan de rénovation , supporter la ligne grande vitesse pour moins de 10 milliardsAlors qu'il y a tant a faire sur les lignes du quotidien , n'est-ce pas Mr CASTEX?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cecile - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:45:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Refus lgv Bordeaux Toulouse
Contribution :
Bonjour Je refuse la destruction des parcelles proche de st selve pour faire une lgv. C’est un non sens écologique et pour les animaux.Autant exploiter les voies ferroviaires actuelles en garantissant un service de qualité et ponctuel.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Leblond Martine - Saint-Médard-en-Jalles

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:47:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : ligne nouvelle Bordeaux toulouse
Contribution :
Les avis défavorables du CNPN et de la CLE du Ciron ainsi que les critiques très pertinentes de l’Autorité Environnementale confortent dans l'idée que cette nouvelle ligne n'est pas adaptée aux besoins les plus criants en terme de transport pour des impacts environnementaux qui ne seront jamais compensés et un coût financier déraisonnable dans le contexte d'endettement critique de la France.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LAGARDERE VINCENT - Fort-de-France

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:49:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Incompréhension d'untel projet
Contribution :

Ce projet avait été suspendu Pourquoi un tel investissement pour une nouvelle ligne alors qu'il n'y a pas de budget pour entretenir le réseau existant Pourquoi ne pas investir sur les lignes existantes Bordeaux Toulouse et Bordeaux Bayonne en améliorant significativement ces 2 destinations (même si les performance de la LGV ne seront pas entièrement atteintes à 1/4 d'heure près) ce qui éviterait un impact environnemental non maîtrisé et un impact financier pour les propriétaires concernés
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

TORRAO Astrid - Montricoux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:52:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande de vraie enquête publique
Contribution :
Sous couvert de cette première consultation, la SNCF prévoit de détruire près de 1 800 000 arbres sur l'ensemble du fuseau.Menace sur la biodiversité : La construction entraînerait la destruction de plus de 9000 hectares de terres agricoles et d'espaces naturels. Cela inclut la fragmentation des écosystèmes, l'atteinte irréversible à de nombreuses zones humides, et la destruction d'habitats d'espèces protégées, notamment aux abords de sites Natura 2000.Impacts locaux en Tarn-et-Garonne : Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F), comme la forêt d'Agre à Montech et la forêt de Saint-Porquier, ainsi que des sites patrimoniaux comme l'Abbaye de Belleperche, seront directement impactés.Aberration économique et sociale : Un coût de plus de 15 milliards d'euros pour un gain de temps marginal (30 à 40 minutes entre Paris et Toulouse) est jugé disproportionné. Cet investissement colossal se fait au détriment de l'entretien et de la modernisation des lignes existantes pour les "trains du quotidien et de proximité"
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Le Lann Françoise - Lucmau

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:53:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Les eaux
Contribution :
Une grande partie du tracé est un zone particulièrement riche en eau qui est une richesse naturelle indispensable, surtout avec un dérèglement climatique qui s’accélère.Les travaux risquent de modifier, voire assécher tous les ruisseaux et les fossés qui irriguent ces zones. Dans ce cas ce sont les bassins versants qui seront bouleversés, avec des conséquences dramatiques et certaines irrémédiables.Les documents n'assurent pas que la circulation des eaux, la continuité hydrologique sera maintenue partout.En conséquence je dépose un avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lacoste Antoinette - Bordeaux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:53:55
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Un scandale
Contribution :
Cette consultation par internet écarte de fait tout un tas de contributeurs potentiels qui ne savent utiliser internet ou qui ne peuvent le faire faute d’équipement. C’est une nouvelle fois par une attitude méprisante vis à vis de la population touchée que l’Etat traite ce dossier. Cette consultation vient de toute façon allonger la triste liste des consultations qui, bien que défavorables, n’ont jamais été prises

en compte. Par ce projet et son trajet ubuesque, c'est tout un pan du Massif des Landes de Gascogne que vous détruisez, faisant fis du rôle économique, sociétale et environnementale de notre forêt. Ce projet aura des conséquences irréversibles et dramatiques pour notre territoire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gérardin-Baude Geneviève - Aspet

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:58:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : demande d'autorisation environnementale relative aux investigations préalables à la réalisation de la Ligne entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Cette enquête pour savoir si nous, citoyen-ne-s, approuvons ces investigations préalables à la ligne LGV Bordeaux-Toulouse?Mon avis est simple: nous vivons une période cruciale pour faire face au changement climatique, et la catastrophe ne pourra être évitée que par le choix d'une société réellement décroissante, fermement engagée dans la justice socialeComment justifier ces dizaines (centaines? milliers?) de milliers (millions?) de tonnes de béton, la mise à mort de zones précieuses et vitales de biodiversité? Pour gagner du temps et de l'argent ? Quelle irresponsabilité, quel aveuglement...Le climat, le monde que nous connaissons, la vie est menacée. Ce projet qui double une ligne déjà existante n'a aucune justification sérieuse, sinon celle de nous embarquer dans une direction qui nous condamne.Je m'oppose donc avec la plus grande énergie à ce projet de LGV, et donc aux investigations préalable à sa réalisation.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Christine - Saint-Médard-d'Eyrans

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 17:59:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV bordeaux Toulouse
Contribution :
Des villages vont être coupés en deux oú détruits en partie, des forêts anéanties, pas de murs anti bruit de prévus, tout ceci pour un coût économique colossal. Est-ce vraiment nécessaire ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

charles lucie - Le Passage

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:00:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contre la destruction des marais du brax
Contribution :
la réalisation du barreau de Camelat a modifié le régime hydrique de la zone appelée le marais qui fait partie de la terrasse alluviale de Garonne. qui crée un préjudice pour les propriétaires voisins : inondations régulières. l'implantation d'un barreau ferroviaire au même endroit créera un préjudice supplémentaire pour ces habitants, notamment les bâtiments dont le chenil d'une association reconnue d'utilité publique, le refuge de Brax. c'est un exemple parmi d'autres de la destruction des régimes hydrauliques qui innervent la région.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Christine - Léognan

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:06:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non su lgv
Contribution :
Je suis contre le déboisement, la destruction de rivières, près, etc. Le projet LGV aura un forte impact négatif sur la Faune et Flore des lieux.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

lucie - Crozon-sur-Vauvre

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:09:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contre le projet
Contribution :
Ce projet est une hérésie en termes de développement durable, digne d'une autre époque. Hérésie en termes de gestion, vu les dépenses nécessaires au regard des besoins proclamés par les mêmes décideurs d'économiserhérésie en termes de gestion et de volonté de la part de la SNCF, à qui on reproche des tarifs trop élevés et qui fait le choix de mettre l'accélérateur sur des projets non nécessaires, alors que les utilisateurs devront financer l'investissementhérésie en termes d'investissement sur une nouvelle ligne, alors que l'autre a besoin d'entretienhérésie en terme environnementaux pour trancher le territoire d'une région nommée d'après l'eau ; de nombreuses modifications de régime hydrauliques seront induites, mettant en danger les voisins des cours d'eau et le cycle de l'eau de façon plus générale. hérésie en terme de biodiversité, vu toutes les pertes engendrées en termes d'habitat pour une faune et flore déjà largement menacée, dont les effectifs s'effondrent et qu'on prétend vouloir préserverhérésie agricole et sociale au vu de tous les exploitants et habitants bouleversés dans leurs vie, projets et cadre de vie
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

NATHALIE - Préchac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:09:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable au projet de GPSO
Contribution :
Le projet GPSO n'a aucune utilité de nos jours vu qu'avec internet on peut communiquer en visioconférence On n'est plus obligé de se déplacer dans un certain lieu pour des réunions et autres. On peut utiliser les lignes existantes pour le tourisme. De plus, les travaux afférents à cette nouvelle ligne ne vont engendrer que des dégâts sur notre territoire et notamment dans la vallée du Ciron. Vous vous imaginez le nombre de forêts saignées pour ce tracé. Je veux aussi vous interpeller qu'en à ce tracé qui pour une ligne à grande vitesse devrait être rectiligne et qui en fait contourne par hasard les vignobles du Sauternais ainsi que le camp militaire du Poteau à Captieux. Par ailleurs le coût de ce projet n'a pas été réévalué depuis très longtemps, à mon avis on est loin de réunir le budget nécessaire à sa réalisation. Enfin, je ne suis pas sûre que toutes les études des sols ont été faites de manière exhaustive.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

TRANIGUES GAELLE - Balizac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:10:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet

Contribution :
Nous avons le plus grand massif forestier d'Europe, ce qui devrait amener une fierté et surtout une envie de le protéger en évitant de l'exposer aux envies parfois décalées des grands projets.En effet, il serait bien plus judicieux de rénover nos lignes ferroviaires déjà existantes, car au niveau sonore, visuel et territorial, l'impact des ces anciennes lignes est déjà présent donc évitons de saccager un plus vaste territoire, notre territoire, notre terroir...De plus, cette ligne ferroviaire amènerait a effectuer de grands détours pour les habitants et favoriserait l'isolement de certains villages en les enclavant, d'où un impact écologique et social loin d'être négligeable pour les années à venir.Aujourd'hui à l'air qui se veut dans la prise de conscience de l'écologie nous ne pouvons plus nous permettre de mettre un territoire rural à mal pour gagner seulement quelques minutes...Nous demandons de protéger la vallée et d'annuler ce projet qui a déjà fait l'objet d'études défavorables et surtout un projet contre l'opinion publique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nguyen Khang - Lucmau

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:12:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : especes protégées
Contribution :
La zone traversée par le projet de LGV est extrêmement riche en espèce protégées. Chacune d'elles a une utilité et a sa place dans la chaîne du vivant, que ce soit par la participation aux pollinisations, la régulation de la qualité de l'eau ou de l'air, etc ...Beaucoup de ces espèces sont répertoriées et classées au niveau européen.Les travaux préparatoires, et ceux qui suivent vont bouleverser leur habitat et leur habitude de vie, polluer leur environnement, déranger leur reproduction et faire des ruptures de corridors écologiques. Le projet ne nous apporte pas l'assurance que que ces espèces protégées trouveront encore des sites avec des conditions écologiques leur permettant de continuer à exister.Je donne donc un avis défavorable
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DOUGNAC Xavier Marie - Marions

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:12:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis sur la réalisation de la lnso
Contribution :
Je suis favorable à la réalisation de cette ligne nouvelle : gain de temps, moins de risques, moins de pollution (voitures), accroissement de la rentabilité de la LGV Paris /Bdx...., en s'arrêtant à Dax , le Pays Basque y gagne également. C'est l'avant dernière étape (comme pour l'autoroute en son temps que personne ne regrette aujourd'hui) avant le bouclage complet souhaité de la France du sud -Ouest et de l'ouest vers l'Espagne.par une ultime liaison future Toulouse/Narbonne.Et aujourd'hui ces programmes de T.P sont très soucieux de la protection de la nature (souvent plus d ?arbres plantés que coupés, bassin de gestion des eaux pluviales...).Avis de xavier Dougnac. Bdx. 24.11.2025.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Thierry - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:15:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Nuisance sonore
Contribution :
Je m'oppose au chantier de la lgv pour les nuisances sonores constatés déjà sur d'autres communes
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

ALAIN - Landiras

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:22:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet LGV aberrant
Contribution :
Compte tenu des perspectives nationales, régionales, locales et individuelles, centrées sur un impact sur l'environnement et la biodiversité le plus faible possible pour essayer de conserver notre habitabilité sur cette planète.Compte tenu des besoins énormes de maintenance des infrastructures ferroviaires existantes, au service quotidien d'un très grand nombre de personnes.Compte tenu du bénéfice espéré par cette LGV en matière de gain de temps...dérisoire.Il est tellement évident que les milliards d'euros projetés en investissement pour la réalisation de cette LGV doivent être utilisés plutôt améliorer l'existant.Par ailleurs, cette "saignée" gigantesque du tracé de la LGV est immensément destructrice et les compensations "écologiques" mises en avant ne sont évidemment pas crédibles.En conséquence je suis en opposition totale avec ce projet et sa demande d'autorisation environnementale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Catherine - Bon-Encontre

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:30:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la LGV
Contribution :
Au lieu de gagner 20 mn de train, protégeons la faune, la flore, les agriculteurs et les habitants en danger d'expulsion !!!Ce serait l'occasion d'économiser l'argent public !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

rouzo Pascal - Bazas

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:30:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Le projet de LGV menace le patrimoine archéologique
Contribution :
L’Institut National d’Archéologie Préventive (INRAP) est censé intervenir en amont des travaux d’aménagement ferroviaire par des sondages réguliers afin d’évaluer le potentiel archéologique. Dans les faits, des segments entiers du tracé restent inaccessibles, au prétexte du respect environnemental (sic). Lequel environnement est in fine saccagé par l’aménagement ferroviaire sans que les vestiges archéologiques aient été étudiés. La construction de l’autoroute A65 a été exemplaire à cet égard : les berges du Ciron et de toutes les zones humides, pourtant riches d’informations pour les archéologues, n’ont pas été investiguées mais ont bel et bien subi l’aménagement qu’on connaît.La France est signataire de la convention de Malte (1992) qui garantit la préservation du patrimoine archéologique sous peine de poursuites. A mon sens, ce projet la bafoue et je m’interroge sur l’absence de protection patrimoniale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Valerie - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:31:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : LGV BORDEAUX TOULOUSE
Contribution :
Je suis opposé(e) au projet de LGV Bordeaux–Toulouse car il entraînerait une destruction importante de l'environnement. La construction de la ligne implique l'artificialisation de nombreuses terres agricoles et naturelles, la disparition d'habitats pour la faune, ainsi qu'une fragmentation des écosystèmes. Ce projet risquerait aussi d'augmenter les nuisances (bruit, pollution, consommation d'eau et d'énergie) et de contribuer à la dégradation durable de paysages et espaces naturels déjà fragiles.Je considère qu'il existe des alternatives moins destructrices, comme l'amélioration des lignes existantes, et qu'il est essentiel de préserver l'environnement et la biodiversite
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Tironi Michel - Saint-Michel-de-Rieufret

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:34:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Registre numérique
Contribution :
Bienvenue en absurdie! à l'heure où la COP est devenue une grande esbrouffe écologique et ne motive plus nos dirigeants, à l'heure où toute le monde pleure à la recherche de milliards d'euros, nos présidents de région M. Rousset et Mme Delga se sont bien concertés pour lancer ce projet. De qui se moque t'on? Ils veulent accrocher ce projet à leur CV comme on accroche un trophée de chasse, tout çà pour faire gagner 1h entre Bordeaux et Toulouse. Piètre résultat pour ces travaux pharaoniques. Il serait bien plus utile et moins onéreux de consolider, améliorer les réseaux actuels.Il est évident que je suis contre ce projet qui va contribuer à raser des milliers d'hectares de bois et forêts, poser des centaines de kilomètres de clôtures, nécessiter de creuser encore plus pour extraire des graviers et faire rouler des camions sur des routes qui ne pourront pas les supporter... que de nuisances. Que va devenir la faune qui nécessite de grands espaces? L'absurdité n' a vraiment plus de limites, quelle médiocrité de pensée. Ce projet est un mépris à tout le Sud-Gironde .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Le Lann Françoise - Lucmau

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:34:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : économie
Contribution :
Cette ligne à grande vitesse servira essentiellement à relier deux métropoles, Toulouse et Bordeaux. Sur ce tracé très peu de gares évidement sinon la grande vitesse ne serait pas atteinte.Les territoires seront donc traversés par une voie ferrée qui ne s'arrête pas. Comment alors peut-on avancer que ce projet aura des retombées économiques positives pour des territoires qui regarderont passer les trains ? Où sont les études d'impact économiques, outre le doigt mouillé du promoteur ? Quels sont les chiffres des emplois développés ? Par quel moyens les auraient-on évalués ? Sommes-nous face à une méthode Coué d'auto-suggestion de mesures positives ou un véritable dossier étayé ? La réponse est facile à trouver et c'est pourquoi je donne un avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Victor Alain - Saint-Nazaire

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:36:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non au projet
Contribution :
Stop à tous ces projets suicidaire
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Faugeroux Garance - Gouex

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:36:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la création de la LGV
Contribution :
Les études sont insuffisantes et les conséquences destructrices sur la biodiversité sont trop nombreuses pour envisager aboutir à cette ligne. La conception doit être changée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Le Tutour Sebastien - Pau

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:38:28
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Défavorable
Contribution :
Je suis contre se projet.Il est temps que la France agit comme il annonce de partout.On dedruit notre France et notre écosystème alors qu'il y a d'autre solution.Demain on va pleurer pour nos futur génération qui ne ferrons que cela dans un livre
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ghesquiere MAxime - Bordeaux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:38:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis très défavorable au regard de ses impacts hydrologiques, environnementaux, climatiques, sanitaires et démocratiques
Contribution :
? Contribution à l'enquête publique – Ligne nouvelle Bordeaux–Toulouse (GPSO)Un projet incompatible avec les objectifs de gestion équilibrée de l'eau.Le projet de ligne nouvelle Bordeaux–Toulouse traverse des territoires d'eau parmi les plus sensibles du bassin Adour-Garonne. Le dossier de la PPVE1 révèle des incompatibilités majeures avec le SDAGE Adour-Garonne 2022–2027 et des SAGE Vallée de la Garonne–Ciron, qui imposent la préservation qualitative et quantitative des ressources, la continuité écologique et la neutralité hydraulique.ð?'? Avis défavorable._____Zones humides : un équilibre rompuLes études menées selon la Méthodologie nationale d'évaluation foncière des zones humides (MNEFZH) recensent :•2 300 ha en 2012,•4 300 ha en 2024 de zones humides avérées ou probables.Le projet en détruirait 429 ha, dont 288 ha en Gironde, 68 ha en Lot-et-Garonne, 27 ha en Tarn-et-Garonne, 35 ha dans les Landes et 0,6 ha en Haute-Garonne.La séquence « éviter-réduire-compenser » est insuffisante : seulement 11 ha évités, compensation à 150 % non démontrée. Les impacts hydromorphologiques pourraient assécher des habitats naturels essentiels.A aucun endroit

dans un dossier si complet, j’ai pu trouvé l’information du nombre d’hectares de zones humides impactées par bassins versants.ð?'? Avis défavorable._____Ressources souterraines : des captages menacésLe tracé traverse 16 captages AEP, représentant plus de 50 000 habitants, notamment aux sources de Budos et Bellefond.Les aquifères du Mio-Plio-Quaternaire et de l’Oligocène, vulnérables et peu profonds, sont exposés aux risques de pollution.L’aqueduc de Budos, qui alimente 40 000 personnes, est situé en amont hydraulique du chantier. Le maître d’ouvrage reconnaît le risque d’assèchement ou de baisse de débit lors des passages en déblai.ð?'? Avis défavorable._____Désherbage : incompatibilité avec les règles du SAGESNCF Réseau utilise encore 47 tonnes de substances actives par an (acide pélargonique, herbicides de synthèse).Ces traitements sont prévus jusque dans les périmètres de captage AEP et les zones humides traversées, en contradiction directe avec le SAGE Vallée de la Garonne, qui impose la protection de la qualité des eaux infiltrées, et avec l’objectif du SDAGE de non-détérioration des masses d’eau.ð?'? Avis défavorable._____Ruissellement, hydraulique et continuité écologiqueL’imperméabilisation diffuse le ruissellement, peut détourner les écoulements d’un bassin versant vers un autre et augmenter les débits des cours d’eau récepteurs. La neutralité hydraulique n’est pas démontrée.La traversée des vallées du Ciron, de la Garonne, de la Douze et de la Midouze fragmente des corridors biologiques majeurs (Loutre, Vison d’Europe, lamproies). Les ouvrages annoncés ne sont pas dimensionnés.ð?'? Avis défavorable._____Effets cumulés sur les milieux naturelsLe GPSO mobilise 4 744 ha d’emprise, dont une majorité d’espaces agricoles, forestiers et de zones humides.Sont touchés :•108 stations d’espèces végétales protégées,•34 ha de ZNIEFF 1,•175 ha de ZNIEFF 2,•des habitats remarquables : lagunes landaises, forêts alluviales, landes humides.Ces éléments contreviennent aux objectifs de restauration écologique du SDAGE.ð?'? Avis défavorable._____Bilan carbone incomplet et incompatibleLe bilan carbone du projet est incomplet : les émissions liées au chantier, aux mouvements de matériaux, et la perte de puits de carbone (forêts, zones humides) ne sont pas quantifiées.Le report modal annoncé ne compense pas ces émissions à court terme.Le projet n’est pas cohérent avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).ð?'? Avis défavorable._____Risques sanitaires et de pollution sous-estimésLes risques de pollution accidentelle, de poussières, de bruit et d’altération de la qualité de l’air pour les riverains sont insuffisamment évalués.Aucune mesure opposable ou chiffrée n’est prévue pour protéger les habitants.ð?'? Avis défavorable._____Concertation insuffisante et atteinte au droit à la participationLe dossier est extrêmement volumineux, fragmenté, difficilement accessible, sans version papier dans de nombreuses mairies dans un temps très court. La fracture numérique limite l’accès à la participation.La procédure ne respecte ni l’esprit de la Convention d’Aarhus, ni les standards d’une enquête publique classique.ð?'? Avis défavorable._____Alternatives ferroviaires réalistesLes objectifs de mobilité peuvent être atteints sans artificialisation :•modernisation et sécurisation des voies existantes,•électrification et cadencement des dessertes régionales,•trains du quotidien plus fréquents,•sobriété foncière et énergétique._____? ConclusionAu regard de ses impacts hydrologiques, environnementaux, climatiques, sanitaires et démocratiques, le projet de ligne nouvelle Bordeaux–Toulouse n’est ni compatible ni conforme aux objectifs des SAGE Vallée de la Garonne et Ciron et du SDAGE.Je demande son abandon au profit d’une stratégie de modernisation des lignes existantes, plus sobre, plus utile et respectueuse des territoires traversés.Je rends un avis très défavorable.« L’eau ne s’oppose pas au progrès : elle en

trace les limites et révèle notre capacité à construire sans altérer la vie. »Par ailleurs, je suis élu Ecologiste à Bordeaux Métropole.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Vincent - Dijon

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:40:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet
Contribution :
Décision complètement irréfléchie qui détruirai un écosystème tout entier
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Antonin - Tuzaguet

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:41:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contributions a la demande d'autorisation environnementale
Contribution :
Il est important de préservation la nature.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Nicolas - Lagarde-Hachan

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:41:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à cette ligne LGV
Contribution :
Un projet lunaire et écocidaire ne tenant une fois n'est pas coutume pas compte des enjeux écologiques tels que ceux concernant la vallée du Ciron !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CAPLET PHILIPPE - Seyches

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:42:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ce projet heurte ma conscience de citoyen
Contribution :
Je trouve profondément choquant que l’environnement d’une région entière, sur des centaines de kilomètres, soit victime d’une opération de prestige qui sacrifie la faune, la flore et les populations situées à proximité du tracé. Cette opération coûte des milliards d’euros pour satisfaire une poignée d’habitants des villes qui gagneront tout au plus une heure de transport. Est-ce que la planète n'est pas assez dégradée pour qu'on puisse impunément lui infliger une pareille balafre ?Imposer une ligne de TGV, c'est comme creuser une nouvelle autoroute. C'est une blessure volontaire plantée dans le dos de l'environnement. Aucun des défenseurs du projet ne supporterait de résider à proximité de cette ligne quand elle traverse la campagne. Pourquoi ? Parce que la présence des voies, qui constitue une barrière infranchissable sur presque tout le tracé et la nuisance sonore qui accompagne chaque passage de train, seront invivables pour tous les riverains (humains et animaux).Si véritablement l’amélioration de la liaison ferroviaire entre Bordeaux et Toulouse est vitale pour ces deux métropoles, je demande qu’on choisisse d’aménager la ligne existante. On n’y roulera pas à 300 km/h, mais on peut néanmoins améliorer le temps de transport de façon significative, à un coût bien

moindre que le projet délirant de TGV.En tant que citoyen, j’exprime ici mon opposition totale à ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dumay Jean Yves - Roquebrune-sur-Argens

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:42:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Cours d'eau du Ciron
Contribution :
Abîmer une des dernières forêt tunnel pour un projet mal ficelé, c'est vraiment dommage! N'oublions pas que la SNCF dit elle même que les TGV ne sont pas dû "service public"!!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ghazouani Sonia - Montfermeil

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:43:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la construction de la ligne bordeaux Toulouse
Contribution :
Avis défavorable à la construction de la ligne bordeaux Toulouse Arrêter de détruire des environnements naturels fragiles trouvez des alternatives!! Protéger au lieu de détruire
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jolif Damien - Lyon

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:43:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection de la nature
Contribution :
Bonjour , étant très sensible à l’environnement et notamment aux espaces de vie naturelle autour de la ligne LGV j’aimerais que ces espaces demeurent protégés pour continuer à y accéder librement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bruno - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:43:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Totalement contre ce projet
Contribution :
Cela sera un désastre environnementale des milliers d'hectares de forêt de faune et flore vont être raser pour permettre à certains de ce déplacer plus rapidement de bordeaux à Toulouse.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie - Lille

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:44:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Sauvegardons la vallée du Ciron
Contribution :

Bonjour,Même si le train est un des moyens de transports les plus respectueux de l'environnement, ce que cette ligne va faire à la vallée du Ciron parait vraiment problématique.cet écosystème est fragile et unique : une hétraie glaciaire vieille de 40 000 ans, on ne risque pas d'en voir se reconstituer avec la catastrophe climatique dans laquelle nous sommes.Une modernisation de la ligne déjà existante apparait comme une alternative plus sûre ! Sauvons la biodiversité de la vallée du Ciron !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Boris - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:45:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Travaux LGV Bordeaux - Toulouse
Contribution :
Madame, Monsieur,Dans le cadre du projet de construction de la ligne à grande vitesse Bordeaux - toulouse, et au vu des volontés politique d'économie budgétaire, il me semble important de reporter le projet, pour les raisons suivantes:> réévaluer le coût des travaux> recalculer le gain économique réel pour les 2 agglomérations avec la création de cette ligne? > prendre en compte l' impact écologiqueCordialement,Boris C.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Fougeres Erell - Ambazac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:46:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vallée du Ciron-ligne GPSO
Contribution :
DEFAVORABLE à la destruction de cet écosystème riche et vieux de plus de 40 000 ans. Les êtres vivant sur cette planète vous remercient de privilégier notre existence. C'est aujourd'hui une priorité
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mollier Inès - Melun

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:47:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection de la biodiversité
Contribution :
Bonjour,Après lecture du projet, je pense qu'il est préférable de revoir les priorités entre la biodiversité riche du milieu et la ligne qui la traversera. Il est possible de revoir le passage et de reprendre l'étude de ce lieu pour éviter au maximum la destruction des habitats Prenez ce temps la, pour la santé de tous !Merci à vous Inès mollier
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Moizan Stéphane - Hasparren

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:47:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Pourquoi autant d'injustice ?
Contribution :
Il faut réaménager les lignes de train existantes.Plus de 3 000 000 000 000 de dettes. Oui, plus de 3 000 milliards d'euros de dettes. N'êtes vous pas au courant ?Stop à la destruction de la nature qui in

fine nous détruit et détruira nos enfants. Vous êtes responsable de notre propre génocide.Ça suffit.Stéphane Moizan né le 18 juillet 1987 a Bayonne. Ceci est ma signature afin de faire valoir se que de droit.Attention !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BURATO Théodore - Yerres

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:47:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Défavorable au projet de LGV (GPSO)
Contribution :
Cela est trop risqué pour les habitats naturels par lesquels passe la LGV. Trop de destruction et perturbations liés a cette installation.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Fort Quentin - Bègles

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:49:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Il est primordial de considérer l'impact de ce type de projet à une échelle macroscopique, voire presque théorique en considérant l'ensemble des espèces connues comme exploitant les habitats observés. Dans le contexte de déclin évident et inarretable de la biodiversité, les projets écocides n'ont pas de justification autres que politiques. Ces dernières ne devraient en revanche pas permettre d'accélérer l'acceptation des projets de construction.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Soulier Marie-Hélène - Tulle

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:49:12
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Écosystème
Contribution :
La vallée de Ciron est un espace naturel d'un intérêt majeur (hêtre glacière de 40.000 ans notamment). Sa préservation integrale est un impératif absolu. En aucun cas la ligne ne doit lui porter atteinte.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Isabelle - Montredon-Labessonnié

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:50:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contribuer à la protection de la vallée du ciron
Contribution :
détruire une zone telle que la vallée de Ciron est une ineptie, une de plus dans ce monde où le "progrès", la course contre le temps, l’avidité, etc, sont sources de misères par la destruction de tous ces habitats.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

LEGROS MICHEL - Lacépède

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:53:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : contribution citoyenne personnelle .
Contribution :
Cette rivière le CIRON que je connais depuis de longues années pour y avoir pratiqué la pêche , sur son cours amont près de Vieille Soubiran dans les LANDES ou proche de son embouchure coté Garonne doit être un sanctuaire pour les générations futures - L 'eau étant un bien extrêmement précieux que nous avons à préserver (l'actualité nous le montre chaque jour !) Détruire cette vallée par des travaux pharaoniques qui ne se justifie pas , car il y à une ligne ferroviaire existante à moderniser pour un coût de 5 fois inférieur ! Et puis le surendettement colossal de la France , ou nos gouvernant veulent nous priver de protections sociales - SERAIENT BIEN INSPIRES DE NE PAS CONTINUER A GONFLER LA NOTE POUR CE PAYS ET COMMENCER A GERER COMME IL SE DOIT , ET A PROTEGER CE QUE NOUS AVONS DE SI PRECIEUX .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Le Lann Françoise - Lucmau

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:54:33
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : suivi du projet
Contribution :
Si ce dossier devait aboutir, les citoyen·nes devraient être associé·es au suivi, avec des documents lisibles et compréhensibles, des réunions de restitution et de suivi. Les collectivités devront avoir leur mot à dire car elles en ont la compétence.Or, pour le moment, le dossier déposé ne s'engage pas de façon très structurée, les calendriers n'évoque aucune disposition en ce sens, ce qui ne garanti pas la transparence nécessaire.En conséquence je donne un avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mireille - Terres de Druance

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:54:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ligne sncf nouvelle entre Bordeaux et Toulouse
Contribution :
Je refuse la destruction d'espèces protégées ainsi que leur habitat sur le tracé de la future ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Que laisserons-nous à nos enfants et petits-enfants ?? Du béton et des zones vides de toute vie. Pendant 20 ans, j'ai initié des enfants de la maternelle au Lycée au respect de l'environnement et au maintien de la biodiversité. Que vont-ils penser de ces destructions massives pour aller plus vite d'un point A à un point B ?? Quand cesserez-vous de détruire la nature et la vie ???
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Meunier Florence - Conflans-Sainte-Honorine

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:55:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : avis contre la nouvelle liaison ferroviaire
Contribution :

je souhaite par ma contribution demander que les études d'impact de ce nouveau tracé soient complètes et prennent en compte tous les avantages et inconvénients au regard de la Nature. Est-ce qu'une modernisation de la ligne actuelle ne serait pas préférable ? La vallée du Ciron renferme un éco système ancestral à préserver impérativement ! Tout ce qui y vit (arbres, animaux, insectes ...) est essentiel au maintien de la biodiversité et par voie de conséquence à la vie humaine...ce milieu naturel est exceptionnel et mérite son respect comme l'exige la vie sur Terre.Merci de tenir compte des avis en toute bienveillance.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Blaie Romain - Gien

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:57:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La sobriété à l'honneur
Contribution :
A l'heure actuelle il semble inconcevable de privilégier une création d'une nouvelle ligne (basée sur une étude d'impact qui montre bien les impacts forts de cette solution) au détriment d'une modernisation de la ligne existante. Quand deviendra t on raisonnable ? Quand penserons nous aux générations futures ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Baugier Emmanuel - Noaillan

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:59:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je suis le projet de ligne à grande vitesse
Contribution :
Projet complètement inutile et destructeur pour l'environnement
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bétinsky Elinka - Bruges

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 18:59:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet de LGV
Contribution :
Alors que d'autres solutions existent, comme la rénovation de a ligne TGV existante, c'est une aberration environnementale et financière que de mettre en route ce projet.Les destructions massives des territoires impactés par les tracés, des zones humides, des nappes phréatiques, des cours d'eau, des espaces boisés, des terres agricoles sont inacceptables. Le prix exorbitant, puisque réévalué à plus de 20 milliards d'euros, en pleine coupe budgétaire est une bonne raison de trouver d'autres solutions.D'autant que l'Europe s'est désengagée du financement et que la taxe TSE est fortement remise en question, puisque les députés ont voté pour son abrogation.A plus d'un titre, la LGV n'est pas la bonne solution.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Minne Damiette Christine - Sauviac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:00:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : remarques concernant le projet de ligne grande vitesse Bordeaux Toulouse

Contribution :
Je suis particulièrement attachée au sud gironde et à la Vallée du Ciron et du Barthos. Le projet GPSO va modifier le territoire des humains, des animaux, des végétaux, en profondeur, et pour l'avenir. Ce sera irréversible notamment pour la hêtraie vieille de plus de 40 000 années et pour son écosystème.Le projet est chiffré à 18 milliards d'euros dans une conjecture où le gouvernement tente d'imposer des restrictions budgétaires aux Français, alors qu'entretenir et améliorer les lignes existantes permettraient une dépense très inférieure. Ce que demandent la majorité des usagers de la ligne Bordeaux Toulouse.De plus, consulter un dossier de 34 000 pages dans un délai d'un mois est un défi pour l'ensemble des habitants concernés par ce projet. Je demande une prolongation pour l'enquête publique.D'autre part, étant membre de la DFCI sur les communes de Sauviac, Bernos Beaulac, Cudos, etc., je peux dire que le risque incendie d'une ligne à grande vitesse sera majoré dans un contexte de réchauffement climatique alors que le projet fait état de « Exposition faible dans le Massif des Landes de Gascogne (présence de forêt mais faible indicateur feu météo) » (pièce F4-1_EIE_Effets-V2). De plus le code forestier fixe une obligation légale de débroussaillement le long des axes de circulation. Il apparaît que le risque incendie a été sous évalué par les acteurs du projet.Je suis opposée à ce projet .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bartholomé Cyril - Bordeaux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:00:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Nouvelle ligne de train
Contribution :
Bonjour.Il est inconcevable dans ce monde que des travaux et des réalisations soient faits sans se soucier de l'environnement.Les compensations sont très souvent non équivalentes. Et rien ne vaut un lieu naturel qui n'a pas été recréé... Le train est une très bonne solution, soit, mais je pense que de nouveaux trajets sont réalisables.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CHAMBOLLE Christophe - Montastruc

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:02:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : La faune, la flore et les habitats naturels
Contribution :
J'ai consulté le dernier avis de l'autorité environnementale. Par ma profession d'écologue naturaliste, je connais bien les dossiers d'autorisation environnementale. A titre personnel et professionnel, je connais une partie conséquente des terrains concernés par le projet dans le département de Lot-et-Garonne. Ce projet s'avère extrêmement impactant sur la faune, la flore et les habitats naturels en cause, par sa nature, son caractère linéaire et ses dimensions. Un respect strict de la séquence éviter-réduire-compenser devrait conduire à abandonner ce projet, et se tourner vers une option différente plus proche de la Garonne. La modernisation de la voie ferrée existante avait été défendue par un grand nombre de personnes. Les études sur le milieu naturel ayant été conduites sont insuffisantes, souligne l'avis de l'autorité environnementale. Celui-ci est même émaillé d'erreurs techniques étonnantes. L'Ophrys abeille et l'Iris des marais ne sont pas protégés au niveau régional comme il est rapporté ! Et comment justifier que le même avis de l'autorité environnementale ne mentionne même pas un enjeu faunique majeur, le Pélobate cultripède, alors que cet amphibien est très menacé à l'échelle de la région Aquitaine (EN danger d'extinction sur ce territoire), et que l'aire d'occupation de ce taxon est morcelée par le projet ! Cet état de fait est d'autant plus absurde que la

présence de ce crapaud méditerranéen a été découvert dans le département de Lot-et-Garonne en 2011, lors des premières investigations naturalistes dédiées au projet de la ligne ferroviaire, et sans aucune observation antérieure. Par sa biogéographie, la biodiversité de ce secteur du Lot-et-Garonne est singulière à l'échelle de la région. Mais elle est également encore fort mal connue sur de nombreux groupes du vivant. L'examen de la carte des hotspots de biodiversité de la Nouvelle-Aquitaine est édifiant, il montre que la patrimoine naturel du département est lourdement impacté par le tracé en projet. Avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Aveline Kristen - Saint-Germain-en-Laye

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:05:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Nouvelle ligne à grande vitesse Bordeaux Toulouse
Contribution :
Madame Monsieur Il serait bien de laisser de la place à la nature. Pensez à vos enfants et aux enfants de vos enfants. Il n y aura bientôt plus de biodiversité, si vous n arrêtez pas de construire et de détruire… Trouvez un autre trajet qui sera moins destructeur… Bien à vous Une habitante de notre belle planète
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Riou Simone - Bordeaux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:09:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition motivée au projet GPSO
Contribution :
Ligne à grande vitesse...et de combien va t elle raccourcir le trajet déjà existant? 30 minutes au grand maximum. Dans ce monde dont la perpétuelle agitation fournit aux " psy" en tout genre une clientèle de plus en plus nombreuse, 30 min de calme supplémentaire est un luxe! D.autant que le confort et le modernisme des trains actuels permettent de les exploiter utilement pour ceux qui le souhaitentQui peut honnêtement soutenir que le bénéfice apporté justifie l'impact environnemental énorme qui va s.ensuivre? Certainement pas moi.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Reguera Yannick - Colomiers

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:10:45
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vallée du Ciron : l'équilibre fragile face à la LGV
Contribution :
La vallée du Ciron est pour moi un lieu magique, avec sa hêtraie glaciaire vieille de 40 000 ans et son microclimat unique. J’ai un faible pour la forêt-galerie, les zones humides et la richesse incroyable de sa biodiversité : cistudes, salamandres, oiseaux rares et tant d’insectes. Mais ce projet de LGV menace directement cet équilibre fragile, en détruisant des habitats et en fragmentant la libre circulation des espèces biologiques. Les zones humides, essentielles à la vie de ce territoire, seraient durablement perturbées. Et pourtant, sur le papier l’étude d’impact reste incomplète, alors que des alternatives moins destructrices, comme la modernisation de la ligne existante, n’ont pas été sérieusement envisagées. Préserver le Ciron, c’est protéger un patrimoine irremplaçable et unique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gaëlle - Toulouse

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:11:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Nouvelle ligne Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Cette ligne de train va à l'encontre des objectifs de protection de l'environnement et de réduction des gaz à effet de serre. Pourquoi ne pas réutiliser la ligne existante entre Toulouse et Bordeaux ? Merci de ne pas détruire la nature plus que ce qu'elle n'est déjà.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bouthegourd Maxens - Bouliac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:11:48
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : En défaveur de cette nouvelle ligne
Contribution :
Il est très important de ne pas dégrader l'écosystème Il existe d'autres alternatives tel que l'avion ou la voiture (blablacar)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Doumerc Florian - Bordeaux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:12:18
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection de la vallée du Ciron
Contribution :
La vallée du Ciron est un lieu extraordinaire et unique en France. La hetreraie glaciaire unique au monde avec un patrimoine génétique extraordinaire pouvant être utile au repeuplement des hêtres avec le réchauffement climatique. Il faut absolument protéger cet espace ! Comment peut-on encore en 2025 concevoir des projets au détriment de l'exception des territoires de la nature et du vivant ! Pourquoi ne pas utiliser les moyens existant déjà comme améliorer la ligne bordeaux toulouse existante !!!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Golliet Anne - Cobonne

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:17:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Projet tgv ciron
Contribution :
Cet espace est magnifique, il est vraiment dommageable de le détériorer. Nous ne devons plus être dans ces logiques de casser le naturel
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Michelle - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:17:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : L autorisation environnement

Contribution :
Je suis extrêmement inquiète de la destruction de la vallée du Ciron,c'est une zone humide, qui va être fragilisée, c'est une forêt plus que millénaire rare,unique,c'est un des dernier vestiges, d'une période révolue .nous n'avons plus le droit de détruire cet environnement, qu'allons nous laisser aux générations suivantes?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

FRANCIS - Préchac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:18:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vallée du Ciron
Contribution :
Etant né sur la commune de PRECHAC , le projet GPSO menace de détruire l'écosystème de la vallée du Ciron et comme je suis très attaché a cette vallée je ne veux pas que l'on y touche.L'étude d'impact est mal réalisée alors que la rénovation des lignes existantes aurait moins détruit de foret ,de terres agricoles, de zones humides .De plus il me semble que lire un dossier de 34000 pages en un mois est impossible il aurai fallut un prolongement du délai de consultation.Je suis favorable pour un train du quotidien sur les lignes existantes restaurés et je suis contre ce projet démesuré et destructeur pour la vallée du Ciron et du sud gironde
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

F. Caroline - Perpignan

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:18:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à ce projet
Contribution :
Nous avons bien assez de personnes compétentes pour concevoir justement des projets qui protégeront la biodiversité. Nous ne devons plus perdre de temps dans des débats stériles, impossible d'ignorer ce qui est détruit par les activités humaines, et il ne s'agit pas là de politique mais de faits. Établis par des professionnel.les, des scientifiques, qui eux ont fait des années d'études et savent de quoi ils et elles parlent. Pas de l'avis d'arrivistes ou de présentateurs télé qui s'autoproclament détenteurs de la vérité. Donner son avis n'est pas une étude scientifique. Donc avec tout le savoir et les connaissances que nous avons, toutes les expériences et les résultats observés, des projets destructeurs d'avenir ne doivent plus voir le jour. Que les décideurs.ses se reprennent : l'argent, le pouvoir, l'influence ne sont pas la solution magique aux problèmes que nous vivons déjà. Vous avez un rôle, celui de consolider notre avenir, lié à celui de la nature, pas celui de remplir le porte-feuille de telle ou telle entreprise destructrice avec notre argent.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Timothé - Pessac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:20:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Défavorable
Contribution :
La construction de la LGV Bordeaux–Toulouse menace directement la vallée du Ciron, un écosystème unique qui abrite une hêtraie glaciaire de 40 000 ans, une forêt-galerie, des zones humides et un microclimat exceptionnel. Ce milieu fragile, où vivent cistudes, salamandres, oiseaux

et insectes rares, risque de subir des dommages irréversibles. Le tracé prévu détruira des habitats précieux, fragmentera les continuités écologiques et perturbera durablement les zones humides. À cela s'ajoute un impact réel sur la vie humaine : nuisances sonores, artificialisation des sols, expropriations et dégradation du cadre de vie pour les habitants concernés. Malgré ces enjeux majeurs, l'étude d'impact reste incomplète, et les alternatives moins destructrices comme la modernisation de la ligne existante n'ont jamais été examinées sérieusement. Un projet avancé au détriment du vivant… et de ceux qui y vivent.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Florence - Verlinghem

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:23:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable
Contribution :
Je suis opposée à cette demande d'autorisation environnementale : ce projet de nouvelle ligne grande vitesse ne respecte pas l'environnement, notamment certaines zones humides, refuges de biodiversité et d'espèces rares. Des alternatives existent comme la rénovation de lignes existantes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Coulon Lisa - Tassin-la-Demi-Lune

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:26:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Ciron
Contribution :
Non à ce projet qui détruit la biodiversité et fait reculer à nouveau le respect du vivant.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

PERADON Laurent - Cenon

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:28:07
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection du paysage et de l'écosystème de la Vallée du Ciron
Contribution :
Ma contribution : la préservation de la Vallée du Ciron doit s'imposer sur toutes autres considérations car ce territoire est un bien commun et précieux. Les rivières, les ripisylves, la faune inféodée aux milieux humides constituent une richesse inestimable. Pour nous et pour les générations à venir, ce territoire préservé sera une richesse et un atout. Il permettra de lutter contre l'effondrement de la biodiversité et fournira aux Girondins un paysage unique, un patrimoine qui doit être sanctuarisé. Il est préférable de moderniser la ligne actuelle au lieu de s'engager dans un projet à plus de 15 milliards ! Aujourd'hui chaque euro d'argent public est précieux et doit être dépensé avec réflexion. Il faut absolument étudier des alternatives moins dommageables à l'environnement et aux populations riveraines et plus économiques. La consultation sur la demande d'autorisation environnementale est vraiment trop courte. On a l'impression d'un passage en force. Il faut prolonger la durée de consultation sur un sujet aussi important.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Conort Chloe - Libourne

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:28:13

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable à la réalisation de cette ligne
Contribution :
Cette ligne va détruire des écosystèmes dont la préservation est plus que jamais essentielle à notre possibilité de vivre en bonne santé et en harmonie avec les Vivants. Je suis contre ce projet injustifiable à l'égard des enjeux et destructions qu'il entraînera. Je demande j'en révision de ce projet et l'étude de ses alternatives. Je suis contre cette nouvelle ligne.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Florence - Marions

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:29:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Risques sanitaires pour la population
Contribution :
Les risques technologiques et sanitaires représentent un aspect souvent sous-estimé des projets d'infrastructures. Ils concernent à la fois la sécurité des travailleurs, la santé des populations riveraines et la protection des milieux naturels. Ces risques découlent directement des activités de chantier : forage, manipulation de produits chimiques, stockage temporaire de déchets, transport de matériaux, fonctionnement d'engins motorisés ou encore circulation accrue sur les voies locales.Dans le cas du projet les travaux préparatoires et les sondages géotechniques prévoient l'ouverture de nombreux sites dispersés sur le territoire, souvent à proximité de zones humides, de cours d'eau et de zones habitées. Cette configuration accroît mécaniquement la probabilité de pollutions diffuses et d'incidents ponctuels, notamment en cas de défaut de confinement ou d'écoulement accidentel. Les risques de contamination des eaux souterraines, d'émissions de poussières fines et de nuisances sonores répétées doivent donc être examinés avec la plus grande attention.Le dossier soumis à autorisation évoque des mesures générales de prévention mais reste très imprécis sur les protocoles techniques, la surveillance des pollutions ou les moyens d'intervention en cas d'accident. Il n'aborde pas non plus les effets sanitaires cumulés liés à la proximité des chantiers et à la durée des travaux. 1 - Les risques de pollution des eaux souterraines sont-ils maîtrisés ?Les sondages et forages prévus dans le cadre des travaux préparatoires peuvent traverser des nappes ou modifier les écoulements naturels. Si des produits de forage, des huiles ou des boues contaminées sont utilisés, ils peuvent atteindre les eaux souterraines. Le dossier ne détaille pas les protocoles de confinement ni les procédures de contrôle de qualité de l'eau.Si les méthodes de forage et de confinement des produits chimiques ne sont pas précisées et validées, le risque de pollution des nappes n'est pas maîtrisé et l'autorisation ne peut être accordée sans complément d'étude.2 - Les déchets et déblais de chantier seront-ils gérés selon des filières contrôlées ?La nature des déblais issus des sondages n'est pas précisée. Certains peuvent contenir des matériaux pollués ou présenter des risques chimiques. Le dossier ne décrit pas les modalités de tri, de stockage, de transport ni la destination finale de ces déchets.En l'absence d'un plan de gestion des déblais conforme à la réglementation sur les déchets, la traçabilité et la prévention des pollutions ne sont pas garanties. 3 - Les risques de pollution accidentelle pendant les travaux ont-ils été évalués ?Les chantiers impliquent l'utilisation de carburants, d'huiles hydrauliques et d'autres produits potentiellement dangereux. Le dossier n'indique pas les mesures prévues pour prévenir les fuites ou les déversements accidentels ni les dispositifs d'urgence à mettre en œuvre.Sans plan de gestion des pollutions accidentelles clairement défini, l'étude d'impact ne satisfait pas aux obligations de prévention des risques fixées par le Code de l'environnement. 4 - La protection de la qualité de l’air et la limitation des nuisances pour les riverains sont-elles assurées ?Les engins de chantier et les travaux de forage génèrent des poussières, du bruit et des vibrations susceptibles d'affecter les habitants et la faune. Le dossier ne comporte pas de plan précis de réduction de ces nuisances, ni de dispositif de surveillance en continu.En l'absence de

plan de suivi des nuisances sonores et atmosphériques, les obligations de protection de la santé publique et de la qualité de vie ne sont pas respectées.5 - Les zones à proximité d'habitations ou d'établissements sensibles bénéficient-elles d'une protection renforcée ?Les écoles, habitations et exploitations agricoles situées à proximité immédiate des chantiers peuvent être exposées à des risques particuliers. Le dossier ne mentionne pas d'éloignement minimal ou de mesures adaptées à ces situations.Si les zones habitées ou sensibles ne font pas l'objet de mesures de précaution spécifiques, le projet méconnaît les principes de prévention des nuisances et de protection des populations. 6 - Une évaluation sanitaire globale a-t-elle été réalisée ?Les effets cumulés des pollutions atmosphériques, sonores et chimiques ne sont pas analysés dans le dossier. Aucune étude sanitaire d'ensemble n'a été présentée, alors qu'elle est recommandée pour les projets de grande ampleur affectant les milieux habités.En l'absence d'une évaluation sanitaire complète, l'autorité environnementale ne dispose pas des éléments nécessaires pour apprécier l'impact du projet sur la santé humaine, ce qui constitue une lacune du dossier.7 - Les dispositifs d'urgence et d'intervention en cas d'incident sont-ils prévus ?Le risque zéro n'existe pas sur un chantier de cette ampleur. Il est donc essentiel de connaître les procédures d'alerte, les moyens d'intervention et les acteurs responsables en cas de pollution ou d'accident. Le dossier ne fournit pas ces informations.Si les dispositifs d'urgence ne sont pas clairement établis et opérationnels, le projet ne respecte pas les exigences de maîtrise des risques et de protection de l'environnement imposées par la réglementation.L'ensemble de ces éléments ne peut qu'aboutir à un AVIS DÉFAVORABLE.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Alexandre - Talence

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:29:59
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable sur ce projet de LGV
Contribution :
Ce projet de LGV est un véritable désastre économique mais aussi écologique. Rien que dans la vallée du Ciron en Gironde, c'est un refuge de biodiversité rare et fragile.Le projet de LGV couperait cette vallée en deux et détruirait des habitats essentiels.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Véronique - Lucmau

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:31:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je conteste le projet GPSO (secteur ciron)
Contribution :
La hêtraie du ciron est un laboratoire naturel pour comprendre l'adaptation des espèces au changement climatique Faire financer ce projet pain impôts foncier appliqué aux habitants, y compris ceux dont le territoire serait détruit, me semble profondément injusteLes inventaires sont à revoir. Les naturalistes locaux n'ont pas été consultés Le projet ignore totalement les continuités écologiques pourtant essentielles au fonctionnement de la vallée Les fonctions écologiques détruites ne sont même pas prise en compte Sans étude comparative réelle la creation d'un ligne nouvelle ne peut être justifiée Le financement du projet ne respecte pas le principe d'équité : ceux qui paient ne sont pas ceux qui benificieront réellement de la LGVJe demande une protection intégrale de la vallée du ciron et une étude alternative sérieuse
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Kévin - Pau

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:32:15
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la ligne Bordeaux-Toulouse
Contribution :
J'ai visité la vallée du Ciron en visitant le château de Cazeneuve à Préchac et c'est un écrin de biodiversité qu'il faut préserver ; c'est pourquoi je me positionne contre la réalisation de la ligne Bordeaux-Toulouse et ses investigations préalables
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Maunier Guillaume - Nantes

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:33:20
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avid defavorable
Contribution :
Je depose un avis defavorable a ce projet ecocidaire.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Le Lann Françoise - Lucmau

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:35:01
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : démocratie
Contribution :
Cette ligne à grande vitesse traverserait et donc détruirait un territoire exceptionnel, la vallée du Ciron, alors qu'il existe déjà une voie ferrée qui dessert les mêmes villes. Il est donc inutile de dépenser plus de 20 milliards d'euros alors que la rénovation de la ligne existante suffirait, à un coût nettement moindre.Les usagers du train ne demandent pas une très grande vitesse, mais un train qui fonctionne chaque jour et sur lequel on peut compter sans stress. D'autant que monter dans un train à grande vitesse, sans gare ni arrêt entre Agen et Bordeaux relève de la science-fiction.Les dégâts environnementaux ne seront jamais compensés à hauteur de la valeur exceptionnelle de ce patrimoine, et ce serait tout un écosystème hors du commun qui serait sacrifié sur l'autel du profit des entreprises du BTP. L'enquête de 2014 a été sans appel et a recueilli une quasi unanimité contre ce projet faramineux. Et pourtant l'acharnement de quelques élu·es a permis de passer outre en continuant ce projet, et maintenant une nouvelle enquête a lieu (mais mérite-t-elle le terme d'enquête tellement les conditions sont déplorables, au bord de le l'illégalité). Son sort est-il déjà scellé avec une autorisation déjà engagée quelque soit le résultat ? Connaîtrons-nous à nouveau ce déni de démocratie ? Les citoyen·es de nos territoires ont été froidement douché·es, SNCF et ses suppôts continueront-ils à piétiner nos convictions ?Je donne un avis défavorable.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Vincent - Saint-Symphorien

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:37:13
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable au projet de LGV
Contribution :
Rien ne justifie aujourd'hui la réalisation d'une nouvelle ligne au détriment de notre environnement !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

CREPIN Elodie - Orthez

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:39:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : CONTRE la construction de la ligne nouvelle
Contribution :
Je suis contre l'autorisation de construction de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse.La priorité est à la rénovation et à l'entretien des lignes déjà existantes.Toutes nouvelles pertes d'habitats et destruction d'espèces animales et végétales seraient une aberration totale en l'état actuel de l'effondrement de la biodiversité.D'autres solutions existent.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Claude - Montbel

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:43:30
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à cette ligne TGV
Contribution :
Suppression de terres agricoles et destruction d'habitats précieux : quel non-sens ! On doit faire des efforts pour la décarbonation et la mobilité mais pas au prix de ravages environnementaux. Il serait quand même plus judicieux de restaurer ou de rouvrir des lignes TER plutôt que de massacrer un territoire qui au final amènerait un gain de temps de 15 minutes seulement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Petit Joyce - Toulouse

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:44:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protéger la vallée du Ciron
Contribution :
Il est impératif de protéger la vallée du Ciron et de l’épargner. Son écosystème est unique et particulièrement fragile. Les études relatives à l’impact environnemental ont été bâclés et d’autres solutions existent afin de préserver cet écosystème. Je suis opposée au tracé proposé et j’exige que d’autres solutions plus respectueuses de l’environnement, de la biodiversité et de notre nature soient étudiées et adoptées. Tout n’a pas de prix, arrêtons de saccager notre nature pour satisfaire quelques gens pressés (qui de toutes façons arriveront quand même en retard puisqu’il s agit de la SNCF!!)
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Marie Christine - La Réole

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:45:56
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Le ciron
Contribution :
Bonjour Je suis très attachée à cette rivière , quand il fait chaud , nous faisons du canoë avec mes petits enfants , c ' est lieu paisible , relaxant en pleine nature sauvage !Comment vous pouvez détruire autant de nature , juste pour gagner un peu de temps , quel égoïsme .Il y a de moins en moins de zones humides et nous savons que cela est nécessaire pour la survie des espèces , biodiversité .Il faut revoir ce projet , pour moi , il y a trop d ' enjeux , financier , trop impact pour la nature !! Protégez la vallée du Ciron .

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Peyremole Maël - Talence

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:46:57
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vallée du Ciron
Contribution :
Bonjour, je suis contre la LGV et pour la vallée du Ciron. Je suis attaché depuis tout petit à cet endroit magique, malheureusement j'ai pu voir les dégâts de la LGV Bordeaux Paris chez mes grands parents, des forêts entières rasées, des cours d'eau détournés et artificiels…
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Laure - Cunelières

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:47:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la nouvelle ligne
Contribution :
Je suis contre cette nouvelle ligne Cela va déduire de nombreux habitats et écosystèmes indispensables à la vie de tous
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Yoann - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:47:19
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Demande autorisation environnementale
Contribution :
Une évaluation environnementale est indispensable pour ce projet aberrant.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Duez Emmeline - Arveyres

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:50:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Préservation de la Vallée du Ciron
Contribution :
Je randonne à cheval dans la vallée du Ciron depuis plusieurs années et je suis désolée de savoir qu'elle est en danger, et que toutes les études n'ont pas été faites ou prises en compte dans le projet de LGV.J'espère que d'autres solutions seront trouvées et que la biodiversité de la vallée du Ciron sera préservée.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

DUBREUIL Corinne - Bazas

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:50:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vallée du Ciron
Contribution :

Bonjour,je ne comprends pas qu'en ces temps fragiles on puisse vouloir détruire un environnement jusque là protégé, avec une hétraie vieilee de 40 000 ans, 40 000 ans !!!!, des espèces animales et végétales rares, toutes ces vies jusqu'alors épargnées, tant bien que mal....Pourquoi créér une nouvelle ligne ferroviaire quand il serait possible de réaménager celle déjà existante, si ce n'est pour remplir les poches d'entreprises et personnes qui n'en absolument rien à faire de sauver notre vallée.Nous sommes au bord du gouffre, ici et ailleurs, préservons ce qui peut encore l'être ; il existe d'autre solutions bien moins écocidaires et financièrement désastreuses. Nous ne voulons pas voir notre vallée disparaître, et par dessus le marché avoir à payer pour ça ! Une fois de plus une volonté de mort et de destruction, d'effacement de vies, animales et végétales, d'atteinte grave à une économie dépendante d'un tourisme écologique et oenologique, pour un but purement financier, qui n'a aucune raison d'être autre que celui-ci. Laissez vivre la vallée du Ciron ! Faites le bon choix. Pour elle, pour l'avenir, pour la Vie.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Desanlis Benoit - Beaurepaire

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:50:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la création de la ligne
Contribution :
Je souhaite que les habitats fragile et la biodiversite rare soient protégées c'est pour cela que je m'oppose a ce projet car risque de détruire également une hetraie très ancienne
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Florence - Marions

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:52:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Évaluation, suivi, mesures correctives, moyens
Contribution :
Le suivi environnemental constitue un élément essentiel de tout projet soumis à autorisation environnementale. Il permet de vérifier que les engagements pris par le maître d'ouvrage sont effectivement respectés, que les mesures de réduction et de compensation atteignent leurs objectifs et que les impacts réels du projet restent conformes aux prévisions de l'étude d'impact. Sans suivi rigoureux, les engagements environnementaux demeurent déclaratifs et il devient impossible de corriger les dérives constatées ou d'adapter les mesures en cas d'échec.Dans le cadre du projet les documents présentés évoquent un dispositif de suivi environnemental global, mais sans précision sur la durée, les indicateurs retenus, la fréquence des contrôles ou les structures chargées de leur mise en œuvre. Cette absence de cadrage soulève la question de la transparence, de l'indépendance et de la pérennité du dispositif. Or, le suivi ne peut se limiter à une simple surveillance administrative : il doit permettre une évaluation scientifique et opérationnelle des résultats obtenus, en particulier sur la biodiversité, les eaux et les milieux compensés.Les enjeux sont multiples : assurer la fiabilité des engagements, garantir la participation du public à l'évaluation, rendre les résultats accessibles et permettre la révision des mesures si celles-ci s'avèrent inefficaces. Cette section vise à éclairer ces aspects en formulant des questions permettant au public de vérifier la solidité et la crédibilité du dispositif de suivi proposé, et à exiger qu'il soit réellement opposable et transparent dans la durée.1 - Le dispositif de suivi est-il clairement défini et opposable ?Le dossier présente un suivi global sans en détailler les modalités concrètes. Aucun plan d'action, protocole de suivi ou indicateur précis n'est décrit pour vérifier la réussite des mesures de compensation ou la stabilité des milieux impactés. Un suivi non défini ne peut être opposable et n'offre aucune garantie quant à la protection effective de

l'environnement.Sans cadre méthodologique précis et opposable, le suivi environnemental ne satisfait pas aux obligations légales et ne permet pas de vérifier la conformité des engagements pris.2 - Le suivi écologique couvre-t-il l'ensemble des milieux et espèces concernés ?Certaines composantes du milieu, comme les espèces aquatiques, les chauves-souris ou les amphibiens, nécessitent des suivis spécifiques selon des protocoles reconnus. Le dossier ne précise pas si ces suivis sont prévus, ni comment ils seront coordonnés entre les différents acteurs.Si le suivi ne prend pas en compte l'ensemble des milieux et des espèces affectés, il ne permet pas d'évaluer correctement les effets du projet et contrevient à l'esprit du principe EviterReduireCompenser.3 - La durée du suivi est-elle suffisante pour mesurer les effets à long terme ?Les impacts environnementaux d'une infrastructure peuvent apparaître plusieurs années après sa mise en service, notamment pour la recolonisation des espèces ou la stabilisation hydrologique des zones compensées. Le dossier ne précise pas la durée prévue du suivi, qui semble limitée aux premières années de chantier.Le suivi environnemental doit s'inscrire dans la durée, sur au moins dix à vingt ans, afin d'évaluer les effets différés et d'assurer la durabilité des mesures ; sans cela, il perd toute valeur scientifique et juridique.4 - Le public aura-t-il accès aux résultats du suivi ?La transparence est une exigence fondamentale du droit de l'environnement. Le public doit pouvoir consulter les résultats du suivi pour vérifier la conformité du projet et formuler des observations. Le dossier ne mentionne pas de modalités de publication ni d'accès aux données recueillies.Les résultats du suivi environnemental doivent être rendus publics et régulièrement mis à disposition, faute de quoi la participation du public ne peut être considérée comme effective.5 - Les acteurs du suivi sont-ils indépendants du maître d'ouvrage ?L'efficacité du suivi dépend de l'impartialité de ceux qui le réalisent. Si les études sont conduites par des prestataires liés au maître d'ouvrage, leur neutralité peut être remise en cause. Le dossier ne précise pas le rôle des services de l'État, des collectivités ou des associations dans la supervision du suivi.Le suivi doit être placé sous le contrôle d'organismes indépendants ou d'un comité de suivi pluridisciplinaire, incluant des représentants de la société civile, afin de garantir sa crédibilité et sa transparence.6 - Des mesures correctrices sont-elles prévues en cas d'échec constaté ?Le suivi n'a de sens que s'il peut conduire à une adaptation des mesures lorsque les résultats sont insuffisants. Or, le dossier ne prévoit pas de mécanisme correctif ni de seuils d'alerte permettant de réviser les engagements.En l'absence de dispositif d'ajustement, le suivi ne permet pas d'assurer une amélioration continue et laisse le risque d'échec sans solution corrective.7 - Les moyens financiers dédiés au suivi sont-ils garantis ?Un suivi écologique efficace nécessite des financements stables sur plusieurs années pour les relevés, les analyses et les publications. Le dossier ne mentionne pas les budgets affectés ni les garanties de financement.Sans enveloppe financière dédiée et sécurisée, le suivi ne peut être considéré comme réalisable ni crédible, ce qui compromet la conformité du projet aux exigences de durabilité environnementale.L'ensemble de ces manquements ne peut concourir qu'à un AVIS DÉFAVORABLE.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sandrine - Castres-Gironde

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:52:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la LGV
Contribution :
Détruire toute cette forêt et d'évaluer nos maisons où nous sommes depuis plus de 20ans pourquoi ? Des bruits passages de camions de chantier durant des années et au bout la LGV à 150 mètres de notre jardin Aucun respect des citoyens et encore de l'argent dépensé et une taxe que nous devrons payer à vie
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Viltet Valérie - Cérons

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:52:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Irrémédiablement défavorable au projet GPSO de ligne LGV destructeur d'une biodiversité millénaire irremplaçable.
Contribution :
Alors même que nous palpons au plus près les effets du réchauffement climatique, il est inconcevable de persister dans un projet particulièrement dévastateur d'un écosystème précieux et rare tel que celui présent dans la vallée du Ciron alors que d'autres solutions sont possibles. Pour exemple, sa hêtraie glaciaire vieille de 40 000 ans et ce petit paradis de zone humide vital face au réchauffement climatique. Soyons sérieux, aucune compensation n'est possible ! Il est également incroyablement injuste de demander aux locaux de contribuer financièrement à ce projet démentiel alors même que l'on manque d'infrastructures locales pour aider et inciter les nouveaux aquitains d'aller travailler en train. En résumé, le bon sens serait de rénover et améliorer la ligne existante, bien moins coûteuse et surtout bien plus utile à un plus grand nombre d'usagers. Sans faire de mauvais jeux de mot, il serait peut-être temps que les porteurs de grands projets inutiles du siècle dernier ne restent pas à quai et montent enfin dans le train de l'évolution et des enjeux d'aujourd'hui et surtout de demain.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Carole - Montauban

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:53:38
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vallée du Ciron
Contribution :
Bonjour,Cette vallée représente une valeur environnementale incroyable. Il ne reste presque plus de forêt primaire sur notre territoire français. Nous devons la préserver, et nous laisser la chance de pouvoir l'etudier. Carole enseignante dans le végétal
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Dete Aurelien - Villandraut

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:53:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la lgv
Contribution :
La lgv est inutile et va détruite tout un écosystème, il existe déjà une ligne bordeaux toulouse et il suffirait de l’aménager. Non seulement c’est un désastre écologique mais un gouffre financier dans le seul but de satisfaire quelques uns des plus aisés. La population concernée dont je fais partie est contre dans sa grande majorité
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Gonzales Cyril - Arbanats

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:54:46
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Nuisances multiples
Contribution :

La LHV va juste apporter des nuisances dans tous les domaines (bruits, coût pour tous les propriétaires, animaux, forêts etc…) pour un gain de temps minime.Autant de sacrifices pour juste faire plaisir à une certaine élite malgré un déficit énorme
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Anna - Floirac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:55:54
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protéger la vallée du ciron
Contribution :
La vallée du ciron est unique. Il faut protéger les forêts quelle contient et tous les eco systèmes associés. Il ne fait pas modifier une nature si vulnérable. C'est le ciron qui donne la bonne composition au sol pour les cépages de la vallée du ciron comme le sauternes. Mettre en danger le ciron met en danger la biodiversite et le patrimoine français.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Cavalié Clémence - Cadillac-sur-Garonne

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:56:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre LGV
Contribution :
1. Une étude d'impact insuffisamment rigoureuseL'Autorité environnementale a rendu un avis critique sur l'étude d'impact fournie par SNCF Réseau : elle la juge « incomplète et trop qualitative », notamment sur des enjeux clés comme la biodiversité, l'eau, le bruit, et les émissions de gaz à effet de serre.Elle déplore notamment un manque de cartographies homogènes des espèces, des volumes d'émissions non quantifiés et une évaluation trop faible des effets cumulatifs sur les milieux naturels.Autrement dit, les promesses d'un projet "écologique" reposent sur des bases scientifiques partielles, ce qui remet en question les engagements de compensation.2. Dégradation de la biodiversité et des milieux naturelsLe tracé prévu va impacter plusieurs zones sensibles. Selon les associations environnementales, il affectera 10 sites Natura 2000, des zones protégées abritant des espèces fragiles.En particulier, la forêt du Ciron, l'une des plus anciennes de France métropolitaine, est exposée à un déboisement partiel. Le projet menace aussi l'hydroécologie locale : le sous-bassement de la future voie pourrait perturber les nappes phréatiques, ce qui entrainerait des modifications du microclimat de la vallée du Ciron (moins d'eau fraîche, moins d'oxygénation). Ces perturbations peuvent affaiblir l'intégrité des écosystèmes, fragmenter les habitats des espèces, et compromettre la résilience de la biodiversité face au changement climatique.3. Artificialisation des sols et consommation de ressourcesLe projet prévoit d'artificialiser jusqu'à 4 800 hectares de terres. Cette extraction engendre des impacts écologiques lourds : destruction des paysages, perturbation des écosystèmes de carrières, consommation d'énergie, pollution.4- Alternatives possibles non exploréesPlutôt que de construire une LGV coûteuse et destructrice, certains opposants proposent d'améliorer les lignes existantes. Selon eux, renforcer les infrastructures ferroviaires actuelles (moderniser, augmenter la capacité, électrifier) pourrait encourager l'usage du train sans causer les mêmes dégâts écologiques. De plus, investir dans le rail léger, le fret ferroviaire et des modes de transport plus durables à l'échelle locale pourrait avoir un impact plus vertueux pour le climat.ConclusionLa LGV Bordeaux-Toulouse, loin d'être un simple progrès ferroviaire, présente des risques environnementaux majeurs : destruction de biodiversité, artificialisation des sols, émissions carbone liées à la construction, compensation écologique incertaine. L'étude d'impact initiale est jugée insuffisante, et les mesures envisagées ne semblent pas robustes face à l'ampleur du

projet.Dans une optique réellement écologique, il serait plus cohérent de privilégier des alternatives moins destructrices : renforcement des lignes existantes, promotion du fret ferroviaire, développement de la mobilité locale durable. Construire plus vite ne devrait pas se faire au détriment de la nature.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Vigneau Carine - Nassiet

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:56:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vallée du Ciron
Contribution :
Je suis totalement défavorable au projet des lignes ferroviaires à grande vitesse SNCF qui menace la vallée du Ciron.La vallée du Ciron est un écrin UNIQUE de biodiversité, sa valeur écologique est inestimable. Le GPSO est un projet destructeur et une pure folie, quand l'humanité tout entière est déjà au pied du mur face aux catastrophes écologiques (7 des 9 limites planétaires sont déjà dépassées).
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BLANCHARD Véronique - Saint-Lys

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:56:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Défavorable
Contribution :
Bonjour,Le projet doit être repensé. Il est plus facile de réparer et moderniser une voie ferrée déjà existante, que de remplacer une zone humide unique en son genre. L'intégrité de la vallée du Ciron est prioritaire !!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Martine - Sauternes

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 19:59:49
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Lgv
Contribution :
Non a la lgv bordeaux toulouse, destruction de l environnement pur jn gain de temps de quelques dizaines de minutes. Les sud-girondins payent la taxe , et gagneront aucune minute vu su ils devront remonter sur Bordeaux Saint Jean.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Meesemaecker Anelise - Le Vernet-Chaméane

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:02:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Désaccord
Contribution :
Bonjour, je suis en désaccord face à cette demande d'autorisation environnementale. Pour la raison suivante, cette ligne passe dans la vallée du Ciron qui est un trésor vivant et qui selon moi est a conserver intacte et à protéger. Je suis pour l'étude concrète d'autres alternatives et également pour

l’entretient et la réhabilitations éventuelles d’ancienne voies ferrées.Merci de l’attention que vous porterez à mon avis.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sophie - Niozelles

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:07:40
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non a la LGV
Contribution :
Arrêtez de vous tout saccager pour du profit et des mauvaises excuses ð??"
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Sonia - Levallois-Perret

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:09:34
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Défavorable au projet
Contribution :
Encore un projet mal ficelé qui va détruire la biodiversité. Quand va-t-on enfin faire passer la Nature avant nos modes de transport ? Surtout pour des projets dont des alternatives moins destructrices existent.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Pohu Christophe - Spay

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:10:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Préservation de la vallée du Ciron
Contribution :
Le projet de ligne TGV va traverser et mettre en péril des écosystèmes remarquables alors que des alternatives telles que la modernisation de la ligne existante existent. A l’heure de l’augmentation des catastrophes climatiques il faut arrêter ce genre de projet
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Guy - Morsang-sur-Orge

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:11:16
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Sauvegarder la vallée du Citron !
Contribution :
Bonsoir ;il serait souhaitable de moderniser la ligne existante ! pour préserver l'écosystème unique de la vallée du Citron !merci
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lorazo Michaël - Struth

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:13:43
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis negatif
Contribution :

Bonjour, je comprend l'importance du projet sur le plan économique, sur le plan du confort, etc... Mais!!! Le monde dans lequel nous vivons est en réel danger. Il n'y a pas débat c'est un fait scientifique!!! Par contre débattre sur voulons nous essayer de sauver nos vies si cela peu être fait ou ne pas vouloir le faire et juste préférer aller plus vite est un débat. Personnellement je préfère me déplacer moins et moins vite mais laisser une chance a mes enfants...La manière dont les études sont menées est révoltante. Les conclusions haberantes de bêtise! N'y a t'il que l'argent qui compte? Vous allez détruire sans vaciller un écosystème plus vieux que notre civilisation, juste pour gagner quelques minutes? L'interconextion de tout ce qui vie n'est pas une chimère!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

GINESTET Catherine - Estaing

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:14:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la destruction de la vallée du Ciron... entre autres
Contribution :
Je suis totalement CONTRE ce projet destructeur, d'autant plus, à l' heure où ces écosystèmes sont vitaux pour l'ensemble du vivant, humains compris. L'urgence n' est pas de toujours plus se déplacer, toujours plus vite, toujours plus loin. L'urgence est de protéger ce qui peut encore l'être afin de réduire les effets du dérèglement climatique.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

REBILLART Amélie - Boueilh-Boueilho-Lasque

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:15:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la LGV
Contribution :
Je suis contre ce projet. À l'heure où il faut sauver le vivant, les politiques et les lobbys continuent dans la destruction du peu de biodiversité qu'il nous reste.Le territoire appartient aux citoyens, il serait temps d'arrêter d'enrichir une petite partie, au détriment du collectif.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

BERTRAND - Vianne

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:16:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : proprietaire terrien
Contribution :
détruire un territoire (forêt, animaux, terre agricole, vigne, vergers), déplacer des zones humides et leur habitants spécifiques, couper des arbres centenaires? impossible à réaliser 0 avantage pour tous les "habitants" quels qu' ils soient
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Abigaëlle - Limoges

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:16:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Respectez la biodiversité!
Contribution :

Avant de faire une LGV, rétablissez déjà les petites lignes! Le réseau existe déjà, pas besoin de détruire de nouveaux éco-systèmes. Je suis originaire du lot et Garonne mais une partie de ma famille est en Gironde. Je veux que mes filles puissent elles aussi s'y baigner comme j'ai eu la chance de le faire enfant. Le train OUI mais pas à n'importe quel prix! On remet en service les petites lignes, et on arrête de nous faire faire des changements à Paris à tout va! Le vrai progrès c'est un vrai service publique avec un vrai respect de la biodiversité et de nos écosystèmes!
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jimenez Sébastien - Brax

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:16:51
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non a la destruction des biotope
Contribution :
Il est inadmissible de détruire une fois de plus des écosystèmes pour la construction d'une nouvelle ligne! Pourquoi ne pas moderniser le réseau ferroviaire actuel? Pourquoi vouloir a tout prix faire cette nouvelle ligne, a part des enjeux économique ? Où est la question écologique ? Quand comprendrons nous qu'il faut sauvegarder notre environnement ! ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Yaëlle - Hyères

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:16:58
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition à la réalisation de cette ligne
Contribution :
Je suis contre le passage de la LGV dans la vallée du Ciron. C est un lieu de biodiversité. Les arbres et espèces qu ils abritent doivent être préservés. Il peut y avoir des solutions de contournement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Lefebvre Rodolphe - Rouen

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:17:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Un projet mauvais
Contribution :
La nouvelle LGV Bordeaux–Toulouse (projet GPSO) présente plusieurs dangers majeurs pour la vallée du Ciron : fragmentation des milieux, atteintes aux eaux souterraines et de surface, destruction d'habitats Natura 2000 et aggravation de pressions déjà fortes sur un écosystème très sensible.La vallée du Ciron est classée en site Natura 2000, ZNIEFF et ZPENS en raison de sa hêtraie relictuelle, de ses gorges calcaires, de ses zones humides et de sa forêt-galerie qui abritent des habitats d'intérêt communautaire et de nombreuses espèces protégées (chauves-souris, loutre d'Europe, Cistude d'Europe, etc.). Cet ensemble joue un rôle clé de corridor écologique et de régulation hydrologique et climatique locale, ce qui en fait un territoire prioritaire de protection reconnu par les collectivités et l'État.Le projet de LGV GPSO implique une consommation d'espace de plusieurs milliers d'hectares sur l'ensemble du tracé, avec une artificialisation linéaire qui « balafre » le bassin versant du Ciron dans sa longueur. Autour du Ciron, cela se traduit par des déboisements, des remblais, des plateformes et des ouvrages qui fragmentent la forêt-galerie, interrompent les continuités écologiques et dégradent les paysages d'une vallée jusque-là relativement préservée.Le tracé coupe une trentaine d'affluents du Ciron et prévoit un triangle ferroviaire sur une zone

marécageuse de 12 ha, zone humide d’importance qui sert notamment d’habitat à la Cistude d’Europe et de frayère pour le brochet aquitain. Les terrassements, le compactage des sols et les ouvrages peuvent altérer les nappes phréatiques et les écoulements, avec risque d’assèchement de certaines sources, de modification du régime des eaux et de perturbation du « microclimat frais » qui permet la persistance de la hêtraie et conditionne aussi les équilibres agroâ?'climatiques du Sauternais.Les opposants recensent plusieurs centaines d’espèces animales et végétales affectées sur le projet global, dont près de 200 protégées, et soulignent que la vallée du Ciron figure parmi les secteurs à plus forts enjeux de tout le tracé. Des experts et associations estiment que la valeur écologique de cette hêtraie ancienne et de son cortège d’habitats est telle que des mesures de compensation équivalentes sont pratiquement impossibles, ce qui fait craindre des pertes irréversibles de biodiversité et de services écosystémiques (régulation du climat local, des eaux, des ravageurs, etc.).Outre les enjeux écologiques, le projet se heurte aux avis critiques ou réservés de plusieurs instances (Autorité environnementale, Conseil national de la protection de la nature, élus locaux, syndicats de bassin versant) sur l’ampleur des impacts dans des secteurs comme la vallée du Ciron. Des collectifs associatifs et des élus demandent aujourd’hui la suspension des procédures et travaux liés au GPSO, en mettant en avant le caractère disproportionné des atteintes à ce territoire déjà identifié comme « à défendre » et candidat à un statut d’aire protégée renforcé.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Vittenet Manon - Nemours

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:18:26
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protéger l'écosystème
Contribution :
Madame Monsieur,Compte tenu de la richesse de l'écosystème dans plusieurs des secteurs où la future ligne doit intervenir et compte tenu de l'importance de préserver notre environnement, je vous demanderais de bien vouloir réétudier avec les associations locales, les conséquences qu'un tel projet pourraient avoir sur la faune et la flore locale, s'il vous plaît. Mes sincères salutations. Bien cordialement. Manon
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jean Luc - Lerm-et-Musset

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:19:06
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je suis contre ce projet ...
Contribution :
Ce projet est inutile, destructeur pour la faune,la flore et de plus les contribuables devront payer longtemps... Il suffirait d'aménager les anciennes voies...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Maxime - Metz

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:19:36
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON À LA LGV, FUTURE LIGNE DESTRUCTRICE DE L'ENVIRONNEMENT, MAIS PAS QUE !
Contribution :

Je suis originaire du Grand Est, je viens d'une famille où, si l'on n'a jamais connu la misère, on n'en reste pas moins des personnes de la classe moyenne voire en dessous.J'ai 34 ans et depuis ma naissance, nous venons chaque été en Gironde (seules vacances que nous pouvions et pouvons encore nous permettre) rendre visite à de la famille (chez qui nous somme logés, faute de quoi nous n'aurions jamais pu partir en vacances).Vous n'avez aucune idée des conséquences de cette LGV et que ce n'est pas qu'une question de patrimoine environnemental, mais de souvenirs... Ce sont les souvenirs, pas que les miens ou ceux de mes proches, mais d'énormément de personnes que vous allez ôter si ce projet voit le jour. Vous sacrifiez la beauté d'un lieu, la beauté d'une jeunesse passée, la beauté de moments vécus pour énormément de personnes. Mais ça, vous n'y pensez pas, vous ne vous en rendez pas compte.Je suis contre ce projet pour tout un tas de raisons, mais la plus importante pour moi reste sentimentale.Et je sais que je ne suis pas tout seul, mais que de nombreuses autres personnes auront le cœur brisé par ce projet.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Chadoutaud Marie Lou - Brannens

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:19:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : NON
Contribution :
Je suis opposé à la LGV ainsi qu'au projet GPSO, dont je juge les impacts environnementaux profondément disproportionnés. Il me paraît incompréhensible de sacrifier des centaines d'hectares de forêts, témoins de siècles d'évolution naturelle, au profit d'une infrastructure dont les bénéfices réels demeurent limités. Un tel projet traduit, selon moi, une vision du développement qui néglige la valeur irremplaçable des écosystèmes et l'importance de préserver notre patrimoine naturel.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Merlo Agnès - Saint-Sauveur-de-Meilhan

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:20:10
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Sauver la vallée du Ciron
Contribution :
C'est un lieu magique, riche de vie, qu'il faut a tout prix protéger et préserver. Réviser, voir annuler ce projet ecocide
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Campos Natacha - Nantes

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:21:03
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : DEFAVORABLE
Contribution :
Ce projet menace la vallée du Ciron, un écosystème unique. A l'heure où la biodiversité s'effondre, où "compenser" ne sert à rien car on ne peut pas recréer un univers unique qui s'est construit année après année, il est complètement illogique d'accepter ce genre de projet. Cet écosystème ne tolèrera aucun dérangement doit être préservé. Les solutions alternatives doivent être étudiées et appliquées.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Joanna - Strasbourg

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:23:21
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la destruction du Ciron
Contribution :
J'habite très loin du Ciron mais je ne suis pas d'accord avec l'élaboration, en 2025, d'un plan de construction d'une LGV qui détruit notre espace, à l'heure où le réchauffement climatique et le désastreux impact écologique de nos activités humaines n'ont jamais été aussi palpables. Oui au développement du train mais jamais au détriment de nos espaces et de nos espèces, au nom de ce sacro saint « toujours plus vite ».
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

wattier manon - Léognan

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:23:29
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Territoire du Cirons
Contribution :
Bonjour,J'aimerais partager mon simple avis sur la destruction de la vallée du Cirons. L'impact de la destruction de ce territoire pour la LGV est catastrophique! Aucune étude d'impacte n'a été faite !Non a la lgv
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mouchon Justine - Courrières

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:23:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis DÉFAVORABLE !
Contribution :
Je suis totalement contre le projet de cette nouvelle LGV qui détruira un patrimoine naturel très important, dont des espèces d'arbres, de la faune-flore protégées… Ce projet ne reste pas les règles environnementales, c'est une honte d'autoriser ce désastre pour la vie animale et humaine.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Chabassier Patrick - Bordeaux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:25:22
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protégez la biodiversité
Contribution :
Il faudrait surtout mettre la priorité sur la préservation de la biodiversité existante sur les zones traversées. Pourquoi ne pas rénover la ligne existante afin de préserver les dessertes des villes intermédiaires. On connaît les conséquences très néfastes de la politique du tout TGV.... et il faut aussi s'inquiéter des tarifs des trajets proposés. Pour toutes ces raisons je suis défavorable à la construction de cette ligne sans la garantie de maintien de tarif et de dessertes en associant a ce chantier celui du maintien et de la rénovation des lignes existantes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

christine - Agen

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:25:35
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : non à des investigations préalables à la rélisation de la ligne
Contribution :
Je suis contre cette demande d'autorisation qui est un cheval de Troie qui ne respecte pas les évidences, à savoir que nous allons encore détruire des centaines d'hectares. A t'on vraiment besoin de cette ligne ? Arrêtons de détruire la Nature alors qu'il suffit de réaménager les voies existantes.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Millward Lesley - Saint-Léger

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:26:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Vallée du Ciron
Contribution :
Chaque jour, nous grignotons des terres qui constituent un habitat précieux pour la faune sauvage. Nous ne pouvons vivre sans une biodiversité saine. L'avenir doit être un avenir où nous ne détruisons plus les habitats naturels et les écosystèmes précieux comme la vallée du Ciron, qui, une fois disparus, ne seront jamais remplacés. Pourquoi ne pas faire preuve de compassion envers les autres êtres vivants avec lesquels nous partageons cette planète ? Et pourquoi ne pas moderniser la ligne de chemin de fer existante?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ledoux Beatrice - Verdalle

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:28:39
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre la LGV
Contribution :
Je pense qu'il est primordial de tenir compte du réchauffement climatique concernant tous ces projets qui détruisent des milliers d'arbres. Ces projets réduisent la résilience de la nature face à cette réalité sans compter la disparition de la biodiversité qui perdra autant d'espèces et d'espace de vies .
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Juliana - Pessac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:29:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Opposition au projet de LGV
Contribution :
Je suis opposé au projet de LGV tel qu'il est présenté, car la vallée du Ciron représente bien plus qu'un simple territoire : c'est un écosystème ancien, fragile et irremplaçable. Sa hêtraie glaciaire, son microclimat unique, ses zones humides et sa biodiversité exceptionnelle constituent un patrimoine naturel dont la disparition serait irréversible. Le tracé actuel menace directement ces équilibres, en fragmentant les habitats et en perturbant durablement un milieu déjà sensible. Je ne comprends pas qu'aucune alternative moins destructrice, notamment la modernisation de la ligne existante, n'ait été réellement mise en avant. J'appelle donc à la révision complète du projet, à la prise en compte sérieuse des enjeux écologiques et à la protection stricte de la vallée du Ciron, qui doit rester un refuge naturel et non devenir une victime collatérale.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Magali - Martignas-sur-Jalle

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:30:04
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la ligne, oui au maintien de notre écosystème
Contribution :
Pourquoi ne pas rénover l'existant pour lequel il y a déjà eu du carnage environnemental! L'humain court à sa perte a vouloir toujours plus, plus vite, plus grand, plus haut mais notre planète elle ne voit pas plus grand, quand nous aurons détruit toutes nos ressources et bien elle nous exterminera et elle aura bien raison.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Jerome - Sambreville

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:30:42
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Contre le projet actuel
Contribution :
Je pense qu'il faut étudier toutes les alternatives possibles pour éviter de dégrader encore les écosystèmes, préserver tout ce qui est encore possible et arrêter l'artificialisation des sols.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rouzo Camille - Toulouse

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:30:50
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : pas tellement besoin de la lgv
Contribution :
bonjour ; Je souhaitais simplement porter votre attention sur l'inutilité d'une LGV entre Bordeaux et Toulouse. En effet, les trains intercités sont suffisamment rapides et ne nécessitent pas de nouveaux travaux qui 1) ralentissent le trafic actuel 2) sont une aberration écologique. Toulouse est une grande ville de France (où j'habite) et n'a pas besoin d'être "désenclavée". Si on cherchait un but écologique à la construction de tracés ferroviaires, il faudrait réhabiliter les voix régionales entre petites villes, et non chercher toujours plus de rapidité là où on n'en a pas besoin. Une réelle politique écologique chercherait également à baisser les tarifs à bord des trains, pour les préférer à d'autres modes de transport. Quant à l'idée d'attirer de nouveaux passagers (mus par l'éclat de cette ligne toute neuve), il se trouve que la quasi totalité de ceux-ci proviendront déjà du fret ferroviaire, et non de la voiture ou de l'avion, comme cela a été démontré dans plusieurs études.Bien à vous ;
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

thomas - Gaillagos

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:32:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Defavorable au projet
Contribution :
Je suis opposé au projet de LGV Bordeaux TOulouse car il s'accompagne d'une nouvelle ligne qui va détruire des habitats naturels remarquables (comme la vallée du Ciron). Les LGV creer des barrieres ecologiques et les Tarifs des trains qui y circulent sont trop élevés et exclus les classes populaires
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Barbara - Léogeats

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:32:41
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Défavorable au projet
Contribution :
Je suis contre ce projet car nous avons un environnement exceptionnel qui nous permet vivre, de respirer naturellement.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Élise - Léognan

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:34:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Défavorable au projet
Contribution :
Protégeons la biodiversité du ciron !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Damien - Lipsheim

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:36:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Non à la ligne grande vitesse
Contribution :
A quand l'arrêt des décisions imbéciles ? Quand saurons nous enfin préserver notre nature et notre environnement ? A quand la préservation de notre biodiversité ?
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

christian - Valence

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:36:44
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Je ne suis pas favorable au projet
Contribution :
La vallée du Ciron qui serait impactée par ce projet est un écosystème fragile et unique en son genre riche d'une biodiversité très rare et qui nécessite d'être préservée à tout prix. les zones humides, forêts galeries et hêtraies glaciaires d'origine ancestrales sont autant de lieux à protéger pardessus tout en vue de conserver l'écosystème unique qui en est composé.Je demande de fait la mise sous protection de ce lieu et la révision du tracé pour d'une alternative non destructrice de ce morceau de patrimoine national.Merci pour la bonne suite qui sera donnée à cette requête.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Aurelie - Saint-Selve

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:37:32
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Allez au diable !
Contribution :
Pro LGV allez tous au diable ! Mauvais karma jusqu'à la fin de votre petite vie misérable !
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Bouquiaux Barbara - Saint-Saëns

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:38:37
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Avis défavorable à la LGV Bordeaux-Toulouse
Contribution :
Assez ! Assez de béton, de Nature saccagée, de Biodiversité sacrifiée sur l'autel du profit et du « toujours plus »…Ralentissons et préservons ce qui est … C'est une prière,,,
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rault Marius - Bordeaux

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:39:31
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection de la vallée du Ciron
Contribution :
Votre démarche est aux antipodes de ce que nous avons besoin. C'est à dire d'un monde qui respecte le vivant, la biodiversité et le monde qui l'entoure. La vallée du Ciron regorge de vie et doit être protégée coûte que coûte. De ce fait, votre projet doit être largement revisité voir abandonné.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Chantal - Provence

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:42:23
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection de la biodiversité plus particulièrement la cistude et
Contribution :
BonjourSuivant de près la protection de la cistudes en Europe , je m oppose formellement à la destruction des biotopes, du trajet de cette ligne, de la cistudes et des salamandres ,surtout dans la vallée du ciron Il serait fortement regrettable que la France , que votre région détruise de tel habitats de la biodiversité et cela serait très mal considéré par communauté scientifique internationale à l heure actuelle des conséquents déréglements climatiques que nous subissons.Soyez acteurs de la protection de l'environnement et là nous serions fiers.de.vous Citez en exemple de protection de la cistude et des salamandres
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Rouzo Camille - Toulouse

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:42:24
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : invalidité populaire
Contribution :
Bonjour ; A l'instar de la magnifique A69, le projet LGV Bordeaux-Toulouse est non seulement écocide mais semble également représenter une entorse grave à l'Etat de droit. Tout d'abord : un manque de clarté évident. Cette pseudo contribution en est la mascarade suprême : nous demandant de lire un dossier de 35000 pages, et de donner notre avis, de nombreuses données sont pourtant manquantes ou, peut être, délibérément occultées. Certains rapports sont anciens ou limités (particulièrement par exemple sur la délimitation des zones humides), de nombreuses alternatives ne sont pas ne serait-ce que pensées par rapport à la destruction qui va s'ensuivre au niveau écologique, et on ignore pleinement comment les travaux se dérouleront (pas de nom d'institution ou de gouvernance). C'est évidemment un risque démocratique grave, qui s'assied sur les

revendications populaires, et assume encore plus la fracture entre une élite bourgeoise et une population rurale qui voit la LGV couper son espace sans y trouver aucune contrepartie. (Allez donc faire un tour dans tous les villages présents, de près ou de loin, sur le tracé de la Ligne, et consignez le nombre de pancartes et tags affichés partout, vous serez surpris). A force de s'asseoir sur ces revendications, un risque d'activisme se fait jour ! Bien à vous ;
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Le Gallou Florence - Saint-Nazaire

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:43:09
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protection de la vallée du Ciron contre le nouveau tracé du TGV
Contribution :
Le projet va couper en deux la vallée du Ciron qui est une zone fragile et précieuse pour la biodiversité. Ce projet est évitable en modernisant la ligne existante. A notre époque de bouleversements climatiques, les zones naturelles doivent impérativement être protégées et non détruites.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Mieussens Marine - Noaillan

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:46:11
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Mon point de vue d habitante
Contribution :
J habite Noaillan depuis 15 ans. J ai appris via différentes associations de découvertes de la nature, la richesse de la flore et de la faune locales entourant le Ciron. Cette nature est fragile. Le projet de la ligne LGV actuel va engendrer une modification profonde de l écosystème du Ciron autour de Balizac, Noaillan, Bernos-Bollac et les conséquences seront irréversibles. De plus, il vaudrait bien mieux utiliser cette argent pour rénover la ligne de train et faire disparaître des routes tous ces gros camions de transports de marchandises qui viennent d Espagne, du Pays Basque, des Landes. Ils abîment nos routes rurales, ils encombrent nos routes puis la métropole de Bordeaux, ils polluent l air des campagnes et des villes. Et cet argent pourrait aussi aider à améliorer le service de train du quotidien : je travaille une partie de la semaine à Bx, je vais prendre le train à Langon mais pas assez de trains, ils st bondés et très souvent en retard ou annulés à cause de la vétusté de la ligne.
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Florence Bosment - Saint-Jean-d'Illac

Date de dépôt : Le 24/11/2025 à 20:46:14
Lieu de dépôt : Sur le registre électronique
Objet : Protégeons la vallée du Ciron
Contribution :
Je suis défavorable à ce projet qui détruirait un sanctuaire écologique. Non a cette nouvelle ligne TGV pour sauvegarder faune et flore encore sauvage dans une région déjà largement exploitée par la monoculture du pin ou les pesticides des vignes. Entrenons la ligne déjà existante, mettons plus de trains si nécessaire...
Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ayuso - Cadaujac